MASTER
NEGATIVE
NO. 92-80610-2

MICROFILMED 1992

COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARIES/NEW YORK

as part of the
"Foundations of Western Civilization Preservation Project"

Funded by the
NATIONAL ENDOWMENT FOR THE HUMANITIES

Reproductions may not be made without permission from
Columbia University Library

COPYRIGHT STATEMENT

The copyright law of the United States -- Title 17, United States Code -- concerns the making of photocopies or other reproductions of copyrighted material...

Columbia University Library reserves the right to refuse to accept a copy order if, in its judgement, fulfillment of the order would involve violation of the copyright law.

AUTHOR:

CHEVERNY, JEAN NICOLAS DUFORT

TITLE:

MEMOIRES SUR LES REGNES DE LOUIS XV...

PLACE:

PARIS

DATE:

1886

Master Negative #
92-80610-2

COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARIES
PRESERVATION DEPARTMENT

BIBLIOGRAPHIC MICROFORM TARGET

Original Material as Filmed - Existing Bibliographic Record

944.034 Cheverny, Jean, Nicolas, Dufort, comte
C42 de. 1731-1802.
Mémoires sur les règnes de Louis
XV et Louis XVI et sur la révolution pub... par
Robert de Crèvecœur.
Paris 1886. O. 2v. 2por.
74358

Restrictions on Use:

TECHNICAL MICROFORM DATA

FILM SIZE: 35mm REDUCTION RATIO: 12x
IMAGE PLACEMENT: IA (IIA) IB IIB
DATE FILMED: 6/17/92 INITIALS F.C.
FILMED BY: RESEARCH PUBLICATIONS, INC WOODBRIDGE, CT

VOLUME 1

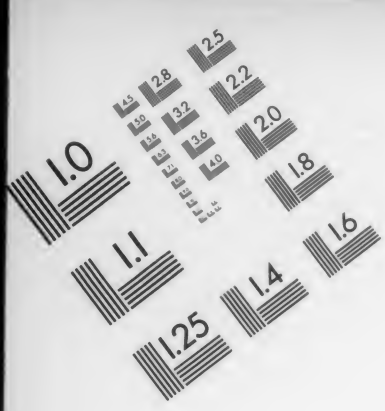

Association for Information and Image Management
1100 Wayne Avenue, Suite 1100
Silver Spring, Maryland 20910
301/587-8202

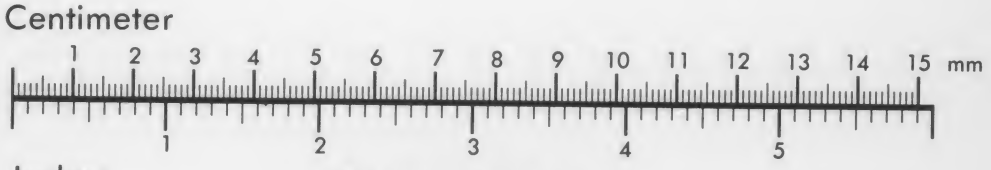

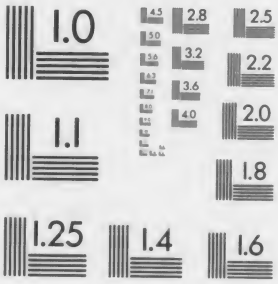

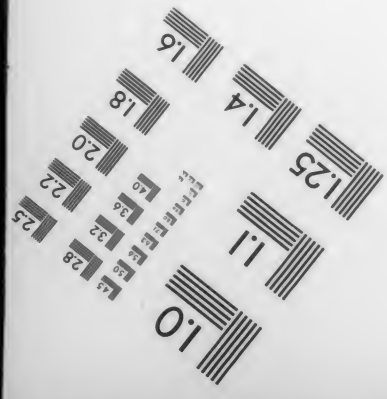

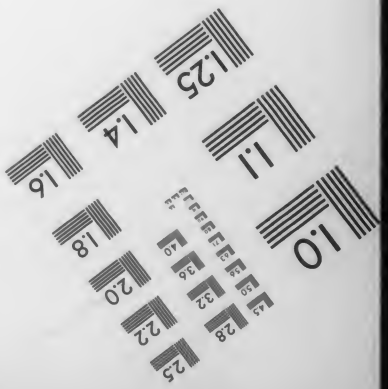

MANUFACTURED TO AIIM STANDARDS
BY APPLIED IMAGE, INC.

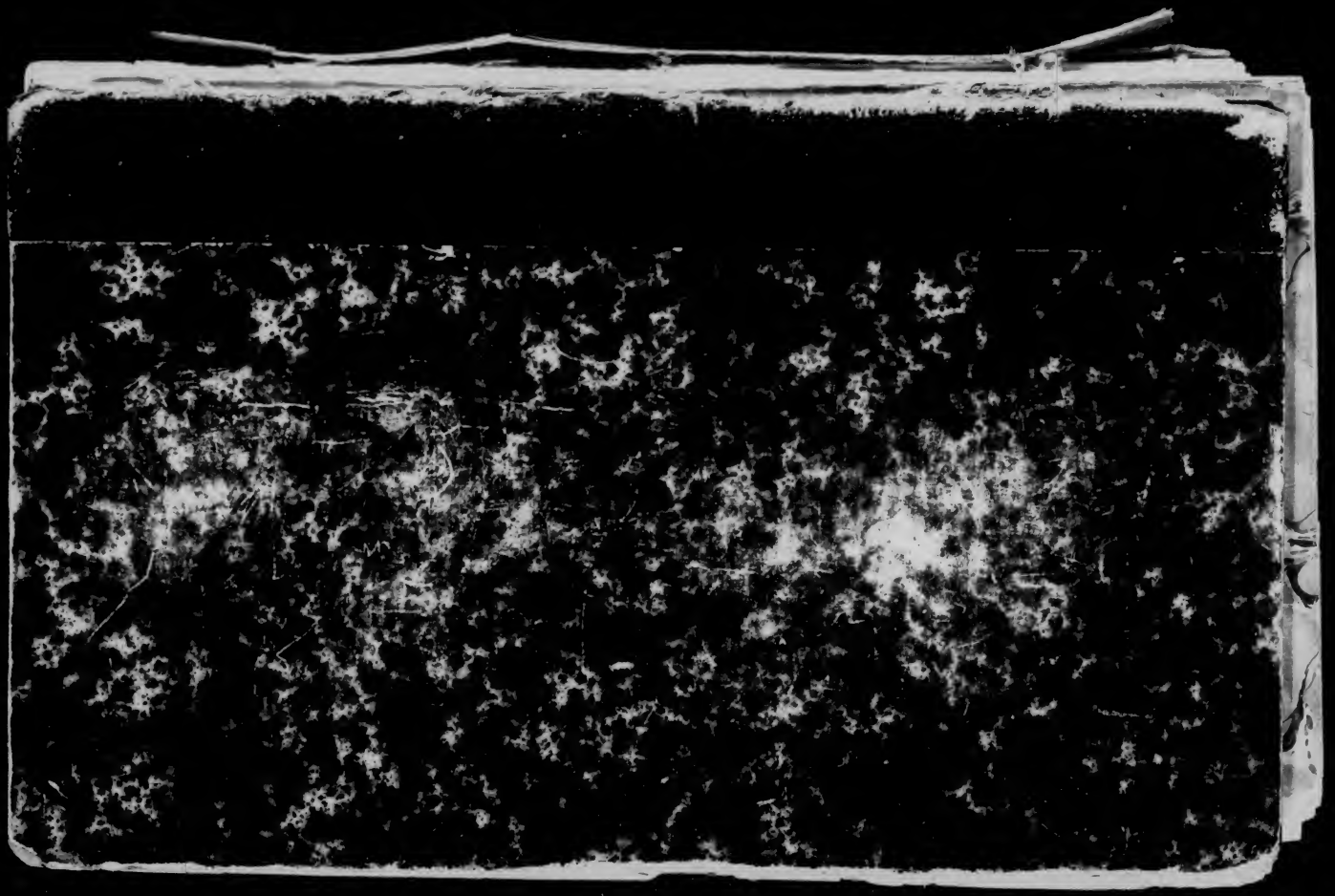

944.034 C42

Columbia University
in the City of New York
Library

Special Fund for History
1898
Given by
Seth Low

MÉMOIRES

SUR LES RÈGNES DE

LOUIS XV ET LOUIS XVI

ET SUR

LA RÉVOLUTION

Les éditeurs déclarent réserver leurs droits de traduction et de reproduction à l'étranger.

Ce volume a été déposé au ministère de l'intérieur (section de la librairie en mars 1886.

PARIS. — TYPOGRAPHIE E. PLON, NOURRIT ET Cie, RUE GARANCIÈRE, 8.

COLUMB
UNIVERSI
LIBRARY

COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARIES

J N D FORT
Comte de Cheverny

MÉMOIRES

SUR LES RÈGNES DE

LOUIS XV ET LOUIS XVI

ET SUR

LA RÉVOLUTION

PAR

J. N. DUFORT, COMTE DE CHEVERNY
INTRODUCTEUR DES AMBASSADEURS, LIEUTENANT GÉNÉRAL DU BLAISOIS
(1731 — 1802)

PUBLIÉS AVEC UNE INTRODUCTION ET DES NOTES

PAR

ROBERT DE CRÈVECŒUR

Ouvrage orné de deux portraits

TOME PREMIER

PARIS
LIBRAIRIE PLON
E. PLON, NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
RUE GARANCIÈRE, 10

1886

Tous droits réservés

944031
C42
1.

INTRODUCTION

Les Mémoires autographes du comte Dufort de Cheverny sont restés en possession de ses descendants jusqu'en 1862, époque de la mort du dernier représentant du nom. Quoique la postérité de l'auteur soit encore fort nombreuse, ils passèrent alors dans les mains d'une personne étrangère à la famille, qui, peu de temps après, en faisait hommage à la bibliothèque de Blois.

Ils restèrent d'abord ignorés, et c'est en 1880 seulement qu'un érudit dont on connaît les remarquables travaux, M. Armand Baschet, en publia des extraits dans le *Cabinet historique*. Plus récemment, M. Vatel leur a fait quelques emprunts pour sa consciencieuse *Histoire de madame du Barry*, et M. Auguste Rey les a utilisés largement dans une étude intéressante intitulée *le Château de Leumont*. Mais la dernière partie des Mémoires, la plus curieuse peut-être, était encore à peine connue; seul, un écrivain blaisois, M. Dupré, l'avait mise à contribution pour un petit travail d'histoire locale : *les Souvenirs de Blois sous la Terreur*. L'éminent auteur des *Origines de la France contemporaine*, M. Taine, l'a explorée à son tour, et il a trouvé à y recueillir, pour son troisième volume de la Révolution, des citations nombreuses qui attestent hautement la valeur documentaire de ces souvenirs.

Ce sont là des témoignages qui prouvent que non-seulement l'œuvre n'est pas indigne du public, mais qu'elle est même appelée à tenir un rang distingué parmi les écrits

29 Juin 1908
JUN 23 1908
250107

du même genre que nous a légués le siècle dernier. Pourtant, malgré ces encouragements, les Mémoires restaient inédits, et nul ne paraissait songer à les publier.

Arrière-petit-fils du comte de Cheverny, j'ai cru remplir une sorte de devoir en me chargeant de la tâche que personne ne revendiquait, et en mettant sous les yeux du public la curieuse autobiographie qui n'est connue maintenant que de quelques érudits.

Avant de dire comment j'ai compris mon rôle d'éditeur, je commencerai par chercher à définir le caractère de l'ouvrage, pour en tracer ensuite à grands traits les lignes principales.

Et d'abord, il ne s'agit pas ici de souvenirs écrits au jour le jour. C'est en 1795, au sortir de la Terreur, que l'auteur, lassé de tant d'émotions, et cherchant dans le passé une diversion aux tristesses du présent, a entrepris de rédiger l'histoire de sa vie. « C'est pour moi seul et pour « mon seul plaisir », dit-il dans sa préface, et c'est une indication sur laquelle il importe d'insister. Elle explique les défauts comme les qualités de l'œuvre. M. Dufort écrit au courant de la plume, sans grand souci de l'ordre ni des transitions, sans recherche de style, souvent même avec une négligence qui nuit à la clarté, mais en même temps avec une ingénuité, une simplicité bien rares dans les écrits de cette époque, qui fatiguent trop souvent par leur pathos sentimental ou leur légèreté cynique.

Il a surtout une qualité inestimable, c'est la sûreté de sa mémoire; s'il commet des erreurs de dates, c'est qu'il néglige de coordonner ses souvenirs; mais on le trouve bien rarement en défaut sur les personnages qu'il met en scène. Et ce ne sont pas seulement des parents et des amis, ou quelques personnalités connues; c'est, on peut le dire, la société tout entière qu'il fait défiler sous nos

yeux, presque depuis le commencement du règne de Louis XV jusqu'à la Révolution (je ne m'occupe ici que de cette première période), traçant le portrait de chacun, indiquant sa famille, ses tenants et aboutissants, avec une précision qu'on ne peut se lasser d'admirer. Princes et grands seigneurs, abbés ou magistrats, financiers et militaires, philosophes, lettrés, savants, artistes, tous, jusqu'au dernier comparse, ils sont là devant nous, dans leur milieu respectif, dans leur vie de chaque jour, parlant et agissant avec le naturel le plus parfait. Rien d'apprêté dans ces esquisses. L'auteur ne se donne ni pour un philosophe ni pour un peintre de mœurs; sa prodigieuse mémoire lui remet sous les yeux la scène complète avec ses détails les plus minutieux, et il se borne à la reproduire fidèlement. Sa prolixité même, parfois un peu exagérée, fait ressortir encore et fixe mieux dans l'esprit toutes ces physionomies diverses.

Qu'on ne cherche pas d'ailleurs, dans ses récits, de l'histoire proprement dite; s'il y touche par instants, ce n'est que par le côté anecdotique. Il ne manque ni d'esprit ni de finesse, il a été admirablement placé pour observer; mais il ne voit tout qu'à son point de vue mondain. Il s'inquiète bien, çà et là, des interminables querelles de la cour et du parlement, parce que ses parents ou ses amis s'y trouvent mêlés, mais il ne s'intéresse en aucune façon à la marche du gouvernement, pas plus qu'à la politique extérieure. La guerre de Sept ans, la guerre de l'Indépendance américaine passent pour lui presque inaperçues. Il ne faut pas beaucoup s'en étonner : le souci de la politique est une préoccupation toute moderne. Mais ce qui paraît plus surprenant, c'est qu'il n'a même pas l'air de soupçonner ce grand mouvement des esprits qui a préparé lentement et sûrement l'explosion révolu-

tionnaire. Il écrivait, on l'a dit, en 1795; il pouvait, à peu de frais, se donner des airs d'augure en notant après coup les symptômes précurseurs. Mais non! la Révolution est pour lui une sorte de cataclysme imprévu, amené peut-être, favorisé tout au moins, par l'impéritie des gouvernants, mais dont les origines réelles lui échappent absolument. Quand, dans la prison de Blois, l'intelligent Du Buc lui fait part de ses vues sur les causes premières du grand événement, il semble qu'on lui ouvre un horizon nouveau.

Faut-il beaucoup regretter cette absence d'esprit philosophique? J'oserai dire qu'à mes yeux elle fait en partie l'attrait de ces mémoires. Bien rares sont les hommes d'un esprit assez élevé pour juger sainement les choses de leur temps. Les préjugés, les questions de personnes, mille causes diverses faussent aisément les idées, lorsqu'il s'agit d'événements auxquels on a été mêlé de près ou de loin, et nous sommes à bon droit disposés à douter de la véracité d'un narrateur qui semble chercher des arguments à l'appui d'une thèse préconçue. N'est-il pas permis de préférer à ce témoin suspect l'observateur un peu superficiel, mais sincère, qui raconte sans conclure, et se borne à nous présenter les faits, en nous laissant le soin de les apprécier?

La première portion des Mémoires, la seule dont j'aie parlé jusqu'ici, offre donc un tableau très-vivant et très-vrai de la haute société, depuis le milieu du dix-huitième siècle jusqu'à la Révolution. La dernière partie, par la force même des choses, revêt une physionomie toute différente. Après 1789, il n'est plus possible de se désintéresser de la politique, et l'histoire, en quelque sorte, se vit chaque jour et partout. Aussi, ce ne sont plus maintenant des études de mœurs ou des anecdotes piquantes que nous avons sous les yeux, c'est la vie d'un

homme aux prises avec toutes les difficultés, avec tous les dangers de l'époque.

L'auteur n'a pas émigré; il a passé le temps de la crise à Blois ou dans son château de Cheverny, et il décrit jour par jour toutes les phases de la Révolution dans sa province. On sait combien sont rares les documents de ce genre; celui-ci, on peut l'affirmer, est un des plus complets et des plus curieux que l'on connaisse, et il mérite, la preuve en est déjà faite, la sérieuse attention des historiens.

Après ces quelques réflexions, cherchons à donner un aperçu de l'ouvrage lui-même.

Jean-Nicolas Dufort est né, en 1731, d'une famille de robe riche et bien apparentée qu'il nous présente d'abord dans toutes les formes. Puis il raconte avec simplicité ses souvenirs d'enfance et nous fait connaître ses premiers amis; il peint au naturel l'éducation d'un jeune garçon de sa classe, éducation bien incomplète et que vient encore interrompre la mort prématurée de ses parents. A quinze ans, il est presque émancipé; gouverneur et professeurs sont les très-humbles complaisants du riche héritier, qui promène sa fantaisie de son beau château de Saint-Leu aux spectacles de Paris, et plus tard ailleurs encore.

Bientôt arrive le moment de choisir une carrière. Le jeune homme pencherait pour les armes, mais les parents de robe, gens graves et pratiques, sont là qui opposent leur veto. On se refroidit, on se brouille presque. Heureusement s'ouvre une perspective nouvelle; une place d'introducteur des ambassadeurs va se trouver vacante. Le jeune Dufort a, dans la maison du Roi, des parents qui facilitent la négociation et le font agréer.

Le voilà donc, à vingt ans, débutant dans ce monde de la cour où il faut apprendre à s'orienter; le voilà aussi contraint d'étudier toutes les minuties de l'étiquette.

C'est avec un certain dédain qu'il parle, à quarante ans de distance, de ce formalisme un peu puéril, mais en même temps il met une complaisance visible à rappeler dans tous ses détails l'imposante entrée du comte de Kaunitz. Il faut du reste lui rendre justice, il n'abuse pas de ce genre de comptes rendus. Il aime mieux nous peindre la cour, qu'il connaît bientôt à fond, grâce à ses relations de famille; il s'attache à étudier Louis XV, qu'il aime et qu'il respecte, mais dont le caractère étrange reste pour lui une énigme. Aussi accumule-t-il les anecdotes sur les singularités royales, et ce n'est pas une des moindres curiosités du livre que ce réquisitoire involontaire. Disons pourtant, à la louange du Roi, que nos Mémoires mettent à néant une légende trop souvent répétée. Qu'on lise le récit de la mort et du convoi de madame de Pompadour, récit qui a tous les caractères de l'authenticité, et l'on verra ce qu'il faut penser du mot froid et cruel qu'on a mis dans la bouche de son royal amant.

On aurait, dans ces peintures de la cour, à signaler beaucoup de portraits intéressants, non pas, d'ordinaire, dessinés d'un seul jet, mais composés de traits épars qui marquent bien la physionomie des personnages. C'est la reine Marie Leczinska, presque isolée dans son cercle de vieux amis, et sachant maintenir son rang avec une bonhomie un peu hautaine; le Dauphin, homme sérieux égaré dans ce monde léger; la Dauphine, une honnête femme, mais jalouse et revêche; madame de Pompadour, la toute-puissante maîtresse, presque imposante quand on la compare à la grisette qui va lui succéder, et son frère Marigny, un bourru vaniteux, mais doué comme elle d'un vrai sens artistique; les princes maintenant, et, parmi eux, cet étrange comte de Charolais, qui,

on ne sait comment, a trouvé le moyen d'éveiller la sympathie de M. Dufort; puis d'Argenson, Breteuil, Bernis; un peu plus tard, le duc de Choiseul, sur lequel les Mémoires s'étendent longuement, et tant d'autres, grands et petits, qu'il serait impossible de nommer ici.

Les séjours de Versailles, de Compiègne et de Fontainebleau ne sont, du reste, que des épisodes dans la vie mondaine du jeune introducteur. Paris est toujours le centre qui l'attire, et jamais il n'a été plus répandu. Il nous fait entrer avec lui dans le tourbillon de cette société naïvement corrompue, à la fois élégante et grossière, profondément ignorante et s'intéressant pourtant, non sans goût quelquefois, aux choses d'art et de littérature. Nature faible, quoique foncièrement honnête, il se laisse doucement aller à cette existence frivole; par bonheur, une passion sérieuse, mais qui, elle aussi, porte bien l'empreinte de l'époque, le retient un peu sur la pente des plaisirs faciles.

On vivait vite en ce temps; à vingt-cinq ans sa jeunesse a jeté son feu, et il songe au mariage, avec plus de sérieux, semble-t-il, qu'on ne le faisait alors. Son choix, du reste, est heureux. Mademoiselle Le Gendre est non-seulement une charmante personne, aimable et spirituelle; elle a aussi des qualités plus solides qui en feront une compagne dévouée dans les bons et les mauvais jours. Son jeune mari devient, il nous l'assure, un modèle de sagesse, et on doit l'en croire sur parole. Mais sa vertu, si vertu il y a, est aimable et indulgente, et ne nuit pas à ses amusements.

L'attentat de Damiens met bientôt dans le récit une note plus grave. Un voyage aux Pyrénées et dans le Midi apporte à son tour un peu de variété et nous montre de nouveaux personnages, tels que Jelyotte, le chanteur homme du monde, et l'Espagnol Olavidès, que l'on suivra

tous les deux jusqu'à la fin du livre. Plus loin, c'est Sedaine qui devient un ami très-intime et occupe dans les Mémoires une place considérable, et M. de Sartine, le lieutenant de police, un camarade d'enfance retrouvé.

Quelques années encore, et nous sommes transportés sur un théâtre nouveau. Comme tous les hommes de son monde, M. Dufort a dépensé sans compter; sa fortune est compromise, et il faut prendre un grand parti. Plus sage que bien d'autres, il se décide à quitter Paris, à vendre Saint-Leu et à acheter une terre en province. Il trouve à céder sa charge d'introducteur, et, après de longues négociations dans lesquelles Marigny joue un rôle peu aimable, il acquiert en même temps le beau château de Cheverny et la lieutenance générale du Blaisois.

Le voilà devenu un gros seigneur foncier, car Cheverny, l'ancienne terre du chancelier Hurault, est une des grandes possessions de la province. Quant à la charge, elle est sans fonctions, mais elle procure quelques distinctions que le nouveau titulaire, tout en s'en défendant, ne laisse pas que d'apprécier. Les voisins d'ailleurs sont charmants, les paysans d'un bon naturel, et l'amitié de l'intendant d'Orléans, M. de Cypierre, ajoute encore à l'importance du nouveau lieutenant général, en faveur duquel Cheverny est réérigé en comté.

Il s'habitue bien vite à ce changement de vie. Ce n'est point un exil, du reste, et il n'est pas condamné à vivre toujours sur son domaine. Chaque année, il passe quelques mois à Paris et va prendre l'air de Versailles et des cabinets du Roi, où il a conservé ses entrées. C'est alors qu'il combine, avec ses agréables amis des deux sexes, ces voyages de plaisir où, pendant des semaines, on se réunit à dix ou vingt dans quelque château hospitalier. On n'est pas oisif dans ces réunions, l'amusement y devient

presque un travail; comédies, pantomimes, musique, fêtes champêtres se succèdent sans relâche, et le rôle de maître de maison exige une dose d'activité, d'imagination et de bonne humeur dont on n'a pas l'idée de nos jours. Notre auteur était passé maître dans l'organisation de ces spectacles, et il se complaît à nous en donner de curieuses descriptions. Remarquons, en passant, ce Thouvenon, ex-arlequin, devenu à Cheverny une sorte d'intendant des menus-plaisirs, et qui, détail caractéristique, cumule avec ces attributions joviales la grave fonction de sergent du comté.

Le temps a marché; le duc de Choiseul est en disgrâce, et le comte Dufort, jadis son obligé, ne manque pas de se joindre à la foule d'amis qui font à l'exilé une véritable cour. Nous y gagnons quelques pages agréables sur Chanteloup, et aussi quelques échos intéressants des conversations de l'ancien ministre.

Voici que les longues résistances du Parlement ont amené un coup d'État qui fait presque autant de bruit qu'une révolution. Le parlement Maupeou est installé; grand émoi dans la haute robe, qui tient par ses alliances à l'aristocratie tout entière. Aussi le déchaînement est-il général; les femmes elles-mêmes s'en mêlent et cherchent à ramener les égarés « dans l'ordre des honnêtes gens ».

Louis XV est mort. On entre dans un règne nouveau, dont les heureux débuts laissent si peu pressentir l'horrible dénoûment. On se réjouit de voir le Parlement rétabli; on exalte la bonté du Roi, que l'on ridiculisera ensuite; on admire la simplicité de la Reine, qui sera accusée plus tard d'avoir détruit le respect en détruisant l'étiquette.

Nous tombons maintenant dans un fourmillement d'anecdotes de tout genre; il semble qu'avant d'en finir

tous les deux jusqu'à la fin du livre. Plus loin, c'est Sedaine qui devient un ami très-intime et occupe dans les Mémoires une place considérable, et M. de Sartine, le lieutenant de police, un camarade d'enfance retrouvé.

Quelques années encore, et nous sommes transportés sur un théâtre nouveau. Comme tous les hommes de son monde, M. Dufort a dépensé sans compter; sa fortune est compromise, et il faut prendre un grand parti. Plus sage que bien d'autres, il se décide à quitter Paris, à vendre Saint-Leu et à acheter une terre en province. Il trouve à céder sa charge d'introducteur, et, après de longues négociations dans lesquelles Marigny joue un rôle peu aimable, il acquiert en même temps le beau château de Cheverny et la lieutenance générale du Blaisois.

Le voilà devenu un gros seigneur foncier, car Cheverny, l'ancienne terre du chancelier Hurault, est une des grandes possessions de la province. Quant à la charge, elle est sans fonctions, mais elle procure quelques distinctions que le nouveau titulaire, tout en s'en défendant, ne laisse pas que d'apprécier. Les voisins d'ailleurs sont charmants, les paysans d'un bon naturel, et l'amitié de l'intendant d'Orléans, M. de Cypierre, ajoute encore à l'importance du nouveau lieutenant général, en faveur duquel Cheverny est réérigé en comté.

Il s'habitue bien vite à ce changement de vie. Ce n'est point un exil, du reste, et il n'est pas condamné à vivre toujours sur son domaine. Chaque année, il passe quelques mois à Paris et va prendre l'air de Versailles et des cabinets du Roi, où il a conservé ses entrées. C'est alors qu'il combine, avec ses agréables amis des deux sexes, ces voyages de plaisir où, pendant des semaines, on se réunit à dix ou vingt dans quelque château hospitalier. On n'est pas oisif dans ces réunions, l'amusement y devient

presque un travail; comédies, pantomimes, musique, fêtes champêtres se succèdent sans relâche, et le rôle de maître de maison exige une dose d'activité, d'imagination et de bonne humeur dont on n'a pas l'idée de nos jours. Notre auteur était passé maître dans l'organisation de ces spectacles, et il se complaît à nous en donner de curieuses descriptions. Remarquons, en passant, ce Thouvenon, ex-arlequin, devenu à Cheverny une sorte d'intendant des menus-plaisirs, et qui, détail caractéristique, cumule avec ces attributions joviales la grave fonction de sergent du comté.

Le temps a marché; le duc de Choiseul est en disgrâce, et le comte Dufort, jadis son obligé, ne manque pas de se joindre à la foule d'amis qui font à l'exilé une véritable cour. Nous y gagnons quelques pages agréables sur Chanteloup, et aussi quelques échos intéressants des conversations de l'ancien ministre.

Voici que les longues résistances du Parlement ont amené un coup d'État qui fait presque autant de bruit qu'une révolution. Le parlement Maupeou est installé; grand émoi dans la haute robe, qui tient par ses alliances à l'aristocratie tout entière. Aussi le déchaînement est-il général; les femmes elles-mêmes s'en mêlent et cherchent à ramener les égarés « dans l'ordre des honnêtes gens ».

Louis XV est mort. On entre dans un règne nouveau, dont les heureux débuts laissent si peu pressentir l'horrible dénoûment. On se réjouit de voir le Parlement rétabli; on exalte la bonté du Roi, que l'on ridiculisera ensuite; on admire la simplicité de la Reine, qui sera accusée plus tard d'avoir détruit le respect en détruisant l'étiquette.

Nous tombons maintenant dans un fourmillement d'anecdotes de tout genre; il semble qu'avant d'en finir

avec l'ancien régime, l'auteur prenne à tâche de vider jusqu'au dernier casier de sa mémoire. Voici Pezay, poëte, militaire, homme d'État, et surtout intrigant, qui, à trente ans, vient mourir brusquement près de Cheverny, dans son pseudo-marquisat, au moment où, vrai signe des temps, il allait peut-être monter au pinacle. Signalons aussi le piquant récit d'un dîner avec la comtesse du Barry, déchue, mais toujours séduisante; et enfin le portrait du comte d'Osmont, type très-original de viveur et de joueur de bonne compagnie, auquel son ami a consacré un chapitre entier, qui n'est pas un des moins curieux du livre.

Puis, la toile tombe; la comédie est finie, nous passons au drame.

Le prologue de la Révolution est assez terne dans ce coin du royaume. On s'agite pour les assemblées de provinces et de départements, mais ce sont de mesquines compétitions de personnes. Les élections aux états généraux ne sont guère plus imposantes : là encore, beaucoup de petites intrigues. C'est à Paris seulement que bientôt l'intérêt commence à se dessiner; c'est là qu'on peut soupçonner vaguement les grands événements qui se préparent. M. Dufort entend les premiers grondements de l'émeute, et, tandis que ses amis effrayés commencent à émigrer, lui va se réfugier à Cheverny. Il n'y est pas longtemps tranquille. Quel étrange épisode que cette panique qui saisit toute la France au même jour, presque à la même heure, qui fait fuir sans raison, sans prétexte même, les populations effarées! mystérieux affolement, pressentiment peut-être du sombre avenir si prochain et si peu attendu. Voici l'insurrection, maintenant, et aussi la garde nationale, deux sœurs jumelles; puis les premières élections populaires, grand spectacle devenu

bientôt banal : à Paris, le club des Jacobins, la puissance nouvelle, et le triste tableau de la Cour, qui se débat faible et inconsciente devant le flot qui monte.

Il monte aussi en province. La persécution religieuse a commencé, et elle va durer jusqu'au Consulat. A Blois, Mgr de Thémines, une grande et noble figure de prélat, se retire dignement devant Grégoire, l'évêque élu, qui, malgré ses erreurs et ses fautes, a encore quelque chose du prêtre, mais qui s'entoure d'apostats répugnants, comme l'ex-Capucin Chabot. On expulse des paroisses les prêtres insermentés qui font place aux curés constitutionnels, en attendant que la déesse Raison vienne chasser Dieu lui-même de ses temples. Les clubs s'organisent, et quelques poignées de jacobins, écume de la population ou étrangers sans aveu, dominent le pays.

Nous sommes au Dix août. Un vieil ami du comte Dufort, Vioménil, officier énergique, se dévoue vainement pour organiser la défense; il meurt misérablement de ses blessures dans la cave où il s'est réfugié. L'émigration s'accentue alors, et il y a quelque courage à résister au courant. Chaque jour la situation se tend davantage. Dans le Blaisois, nouvel affolement : un noyau d'énergumènes, venant on ne sait d'où, sans but bien défini, passe comme une trombe, entraînant tout sur son passage, nobles, paysans, bourgeois, municipalités. C'est un véritable exode, qu'arrêtent seuls les canons de la garde nationale d'Orléans.

Voici la date fatale, le grand crime et la grande faute de la Révolution : la mort du Roi! Et alors c'est le débordement et le chaos, l'omnipotence des clubs et des comités, les réquisitions, les arrestations, les vexations de tout genre. Le Blaisois n'échappe pas à la tourmente, et pourtant c'est un brave petit pays où, chose rare, les honnêtes

gens résistent vaillamment, et arrivent presque à maintenir un ordre relatif. Mais que faire contre un pouvoir qui gouverne avec la pire populace, casse les élections sans vergogne, et administre par ses proconsuls?

La crise est dans sa période aiguë, et la guillotine frappe sans relâche; on la trouve encore trop lente. Un convoi de huit cents prisonniers : paysans, prêtres et suspects, est parti de Saumur pour Orléans. Six cents périssent en route, fusillés, égorgés ou noyés par l'ordre des chefs de l'escorte; on en fusille dix à Blois, simplement « pour donner un exemple au peuple ». Et voyez les figures des terroristes mêlés à toutes ces atrocités, les Velu, les Rochejean, Hésine, Gidouin, et autres; le premier d'abord cordonnier, puis maître d'école, ivrogne et brutal, vrai type du sans-culotte de la rue; les autres, prêtres défroqués, professeurs, hommes de loi, moins grossiers, mais plus dangereux. Ils sont peu nombreux, mais comme ils se multiplient! Orateurs de carrefours, clubistes, administrateurs, juges, comptables quand ils le peuvent, ils mènent ou plutôt ils désorganisent tout.

L'auteur, alors, vit retiré chez lui, sans relations, sans correspondances (on ouvre toutes les lettres). Il n'a plus de nouvelles que par les journaux; le cœur serré, il parcourt le nécrologe quotidien, et chaque jour c'est un nom aimé ou connu qui vient s'ajouter à la liste funèbre. Ses amis de Blois n'échappent pas à la proscription. M. de Salaberry, son beau-frère, un optimiste, un homme à idées généreuses, qui a accepté toutes les fonctions électives, qui est adoré dans le pays, est envoyé au tribunal révolutionnaire et n'en revient pas. Qui en revenait? Plus prudent par caractère, M. Dufort s'est tenu à l'écart; mais son tour vient aussi. On l'arrête à Cheverny, pour le conduire à Blois dans le *repaire des suspects,* prison bénigne d'ailleurs, grâce à l'humanité des officiers municipaux, mais dont un caprice de représentant en mission peut faire l'antichambre de la guillotine. Il y reste près de quatre mois, en bonne et nombreuse compagnie, moins triste et moins découragé, malgré les dangers de la situation, que pendant les jours d'angoisse qui ont précédé son arrestation.

La France respire un moment au Neuf thermidor; les prisons se vident peu à peu, et M. Dufort retourne à Cheverny, ce beau domaine qui a failli lui coûter si cher. « Comment, vous vivez encore! » lui dit *avec une naïveté pénétrante* le représentant Laurencecot, en admirant l'habitation. Voici Paris maintenant, Paris qui sort tout palpitant de ces deux années de terreur. Ce n'est plus la même ville; les figures ont changé : il y a tant d'absents et tant de morts! les mœurs et les habitudes ont changé bien plus encore. Et quel bouillonnement de passions! Les modérés sont dans l'ivresse du triomphe, et les jacobins se cachent; mais bien des fois encore ils relèveront la tête.

Jusqu'au Consulat, on vit péniblement au jour le jour, dans des alternatives de calme et d'agitation, et le faible Directoire ne se soutient que par un système de bascule qui plonge la nation dans le dernier degré de l'anarchie. Ce n'est pourtant plus la Terreur, quoique souvent encore ce soit la persécution; on a quelque liberté, on correspond, on voyage. M. Dufort assiste à Vendôme au début du procès Babeuf; il retourne une seconde fois à Paris, dont il achève de nous peindre l'aspect nouveau, et revient à Blois pour rencontrer l'attristant convoi des déportés de Fructidor.

Impossible d'analyser, même sommairement, la fin des Mémoires. L'histoire de la Révolution ne présente plus alors de ces grandes lignes autour desquelles viennent se

grouper les faits accessoires, et le désordre du pays semble se refléter dans les souvenirs de l'auteur. C'est une accumulation de nouvelles locales, de correspondances de Paris, de notes et de réflexions sur les mesures gouvernementales et sur les personnages en vue, sans autre liaison que l'ordre du temps, mais non sans intérêt. En 1799, M. Dufort a la douleur de perdre son fils aîné; à ce chagrin viennent se joindre de graves embarras de fortune. Son Journal se ressent de ses préoccupations, et les lacunes y deviennent fréquentes. Le coup d'État du 18 brumaire survient pendant une de ces interruptions; c'est seulement dix mois après, en septembre 1800, qu'il reprend la plume, et ses dernières pages sont presque entièrement consacrées au tableau de la réorganisation de la France et à l'appréciation du caractère du premier consul. Il y a là quelques passages curieux, parce qu'ils peignent bien l'état de l'esprit public, lassé du désordre, appelant la dictature, mais discutant et dénigrant l'homme devant lequel tous vont bientôt se taire et plier le genou, et qui, suivant l'expression de l'auteur, deviendra « plus roi que ne l'a jamais été Louis XIV ».

La Révolution, celle-là du moins, est finie, et le livre se termine avec elle. M. Dufort touche du reste à ses derniers jours, et ils sont loin d'être heureux. Ruiné sans avoir émigré, par le seul fait des mesures révolutionnaires, il a le chagrin de voir vendre sa belle terre de Cheverny, mais il n'a pas le courage de donner à ses Mémoires cette triste conclusion; il cesse brusquement d'écrire au milieu de l'année 1801, sept mois avant sa mort.

En six ans, il avait terminé, avec une patience et un esprit de suite merveilleux, un récit qui embrasse plus des deux tiers d'un siècle, et qui, malgré ses imperfections, restera comme un document précieux pour l'histoire du temps, parce qu'il est honnête et vrai.

Maintenant qu'on a pu se former une idée générale de l'ouvrage, qu'il me soit permis d'indiquer brièvement les modifications que j'ai dû apporter à sa forme primitive.

Il est à peine besoin de dire que des souvenirs comme ceux-ci, écrits par forme de passe-temps, et sans aucune prétention historique ou littéraire, renferment bien des passages dépourvus d'intérêt, et qu'on ne pouvait songer à publier. L'extrême incorrection du style nécessitait aussi de nombreuses retouches. C'est avec beaucoup de soin et de scrupule que j'ai fait ce double travail, tenant essentiellement à conserver aux Mémoires leur caractère et leur physionomie. Ce ne sont pas des extraits que le lecteur a sous les yeux, mais l'œuvre même de l'auteur, débarrassée, autant que possible, des répétitions, des longueurs et des inutilités.

Dans un ordre d'idées différent, j'ai dû pratiquer d'autres corrections, en fort petit nombre d'ailleurs : dissimuler certains noms, supprimer des faits touchant de trop près à la vie privée, et aussi, sans toutefois montrer une pruderie excessive, retrancher des anecdotes trop risquées. Je ne crois pas avoir à m'excuser de ces quelques suppressions; si désireux que l'on puisse être d'intéresser ou d'amuser le lecteur, il est des bornes que l'on ne saurait franchir sans manquer au respect que l'on doit à la mémoire de l'auteur, comme à sa propre dignité.

Je devais ces explications sur la partie de mon travail qui échappe nécessairement au jugement du public; il en est une autre qu'il a sous les yeux, et qu'il peut apprécier par lui-même.

Je n'insisterai pas sur les divisions du livre. L'auteur avait seulement indiqué quatre grandes périodes; tout en

respectant cette coupure, j'ai pensé qu'il était utile de partager l'ouvrage en chapitres, dont les sommaires pourront servir de guides dans ce long récit.

Les notes ont formé la partie la plus laborieuse de ma tâche, et j'ai cherché à les mettre en rapport avec le caractère des Mémoires. Ainsi, dans la période antérieure à 1789, sorte de tableau mondain qui met en scène des personnages si nombreux, je me suis surtout préoccupé de la biographie. Plus tard, lorsque le récit touche de près à l'histoire, j'ai, sans négliger complétement les notes personnelles, donné sur les événements et les mesures législatives les éclaircissements qui m'ont paru nécessaires. Dans ce dédale de faits et de noms, j'ai pu sans doute m'égarer plus d'une fois et commettre des erreurs pour lesquelles je réclame l'indulgence, mais on reconnaîtra, je l'espère, que le travail a été fait avec soin, et que les éléments en ont été pris aux meilleures sources.

En dehors des ouvrages de tout genre que j'ai consultés, j'ai eu à ma disposition quelques documents inédits qui m'ont été d'un grand secours; j'ai trouvé, notamment, des particularités intéressantes sur l'auteur et sur ses parents ou alliés, dans les papiers de famille qu'a bien voulu me communiquer mon oncle, M. le marquis des Méloizes-Fresnoy, ancien conservateur des forêts à Bourges. C'est aussi grâce à lui que j'ai pu faire reproduire les deux beaux portraits du comte et de la comtesse de Cheverny dont il possède les originaux.

Je tiens à lui exprimer ici toute ma gratitude, ainsi qu'aux personnes, trop nombreuses pour les nommer, qui ont eu la bonté de me venir en aide par leurs communications ou leurs conseils.

R. DE CRÈVECOEUR.

MÉMOIRES

DU COMTE

DUFORT DE CHEVERNY

PRÉFACE

(1795)

J'ai eu au mois de février dernier soixante-quatre ans, et ma mémoire est présente sur tous les événements de ma vie. Plus je descends au fond de moi-même, plus je sens que mon imagination a besoin d'être occupée.

Je me suis donc déterminé à entreprendre ce travail qui sera de longue durée. C'est pour moi seul et pour mon seul plaisir. Si la goutte, la paralysie, enfin tous les maux qui affligent l'humanité viennent m'assaillir, ma mémoire défaillante y retrouvera le portrait fidèle des gens avec qui j'ai vécu, tels que j'ai cru pouvoir les juger.

Je dirai tout; mes anecdotes particulières, celles publiques et secrètes que j'ai été à portée de voir y seront déposées fidèlement.

Je diviserai ces Mémoires en quatre époques bien distinctes : la première, depuis ma naissance jusqu'à mon mariage; la seconde, depuis mon mariage jusqu'à l'achat de Cheverny; la troisième, depuis cette époque jusqu'à la Révolution; et enfin, la dernière, jusqu'au moment où, les forces m'abandonnant, je devrai nécessairement terminer cet ouvrage.

Ce sera un manuscrit pour ma bibliothèque tant que je vivrai : je ne désire rien de plus.

PREMIÈRE ÉPOQUE

(1731-1755)

CHAPITRE PREMIER[1]

Les parents de l'auteur. — Son enfance; ses camarades. — Le château de Saint-Leu. — Quelques souvenirs : la famille Quentin; Zaïd-Effendi; le mariage de Madame Infante. — Les Soullet à Colombes; le voisinage. — L'auteur perd ses parents. — L'éducation d'un héritier; gouverneurs et professeurs. — Le duel du comte de Coigny et du prince de Dombes. — Velléités d'indépendance; l'Opéra; madame Florence; la marchande de galons. — L'Académie de Jouan. — Un cocher de fiacre colonel. — Premiers amis. — La famille Mercier.

Je suis né rue Neuve des Petits-Champs, à l'hôtel Saint-Pouenge[2], le 3 février 1731.

Jean Dufort, mon grand-père[3], que j'ai connu puisqu'il n'est mort qu'en 1743[4], était de ces vieux magistrats à perruque à la Louis XIV, simple comme la loi, d'une probité exemplaire, portant un vieil habit et des souliers carrés. Ayant hérité de la moitié des biens de la famille de Grandval,

[1] M. Dufort avait, au début de ses Mémoires, donné sur sa famille et celles qui lui sont alliées des détails assez longs et qui ne manquent pas d'un certain intérêt. On a craint cependant de fatiguer l'attention du lecteur par cette énumération d'alliances, et les quelques pages qui ont été supprimées ici figurent aux *Pièces justificatives*. On y trouve des renseignements sur les familles Poyrel de Grandval, Dupuis, Soullet, Le Tessier de Montarsy, Félix, etc.

[2] L'hôtel Saint-Pouenge avait appartenu aux Chabannais de Saint-Pouenge, branche de la famille Colbert.

[3] Jean Dufort, maître des comptes en 1692, après son oncle Pierre; il avait épousé Élisabeth Poyrel de Grandval.

[4] Au numéro 18 actuel de la rue de Richelieu. (Vitu, *Maison mortuaire de Molière*, p. 103.)

COLUMBIA UNIVERSITY

il avait été obligé d'en conserver l'appareil. Il avait un maître d'hôtel tout galonné et des plus élégants, ce qui ne contrastait pas mal à mes yeux avec sa simplicité.

Mon père, Joseph-Pierre Dufort[1], né à Paris au commencement du siècle, n'avait qu'une sœur, mademoiselle Dufort[2], un peu contrefaite. Mon grand-père, ayant perdu sa femme, ne tarda pas à les doter tous les deux et à établir son fils, qui se décida pour la fille de M. Soullet, conseiller de Grand'Chambre au Parlement[3]. Belle et fraîche, douce, aimable, bonne, charitable, elle fixa le cœur de mon père, qui la préféra à plusieurs partis qu'on lui présentait. Il l'épousa à Saint-Roch en 1729, eut une fille en 1730, et je naquis en 1731.

A l'âge de quatre ans, je perdis ma sœur ainée qui, dit-on, mourut de jalousie des préférences qu'on me donnait.

Nous habitions tous la même maison, de sorte que mon grand-père et ma tante tenaient leurs maisons ensemble et avaient toujours du monde; mon père et ma mère avaient leurs gens et leur maison à part.

Dès que je pus jouir des promenades publiques, on me donna un précepteur, et nous nous liâmes avec les instituteurs et les jeunes gens du voisinage : M. d'Alincourt, depuis duc de Villeroi [4]; M. de Salaberry, depuis président de la Chambre des comptes [5]; M. de La Borde, depuis premier valet de chambre du Roi, et ensuite fermier général [6]; M. le

[1] Joseph-Pierre Dufort, chevalier, seigneur de Saint-Leu, maître des comptes en 1718, marié en 1729 à Agnès-Françoise Soullet.

[2] Élisabeth-Marie Dufort, morte fille en 1745.

[3] Nicolas Soullet, conseiller de 1697, marié en 1702 à Laurence-Françoise Le Tessier de Montarsy, fille de Pierre, écuyer, conseiller secrétaire du Roi, et de Anne Minot de Mérille. Il mourut en 1736. (*Mercure* de novembre.)

[4] Gabriel-Louis-François de Neufville, qui porta ensuite le titre de marquis de Villeroi, puis celui de duc, à la mort de son oncle, Louis-François-Anne, duc de Retz, puis de Villeroi, mort sans enfants. Il était né en 1731, et mourut sur l'échafaud en 1794.

[5] Charles-Victor-François d'Irumberry de Salaberry, qui devint le beau-frère de Dufort.

[6] Jean-Benjamin de La Borde (1734-1794), premier valet de chambre de Louis XV, fermier général, musicien distingué. Il épousa par amour, vers 1774,

marquis de Vertillac, rue Saint-Honoré, à côté de Saint-Roch [1]; M. le marquis de Vernouillet, depuis marquis de Romé [2]. La réflexion la plus triste qui vient affliger ma vieillesse, c'est que le duc de Villeroi, Salaberry, La Borde et Romé, que pour ainsi dire je n'avais pas perdus de vue, ont tous péri par le terrorisme sur l'échafaud, et qu'il n'existe plus que M. de Vertillac, émigré, et moi, de cette société qui avait commencé avec notre vie.

Mon père avait acheté la terre de Saint-Leu-lez-Taverny [3] d'un M. Baille. [4] Cette terre, dans la vallée de Montmorency, offre la vue la plus magnifique possible; du salon, on compte trente-trois villages et sept villes. J'y venais passer les vacances.

Mon précepteur, l'abbé Pupin, était le meilleur homme possible, mais sans grande lumière; c'était plutôt une *mie* pour me soigner. Je me rappelle qu'au milieu d'une pièce d'eau portant bateau, on avait établi une huche à poisson et auprès un logement pour les cygnes; mécontent ou ennuyé de ses sermons, je lui proposai d'aller y raccommoder quelque chose; à peine fut-il descendu que je m'éloignai avec le bateau et le laissai en pénitence; il se vengea, et je fus emmené au collége d'Harcourt, huit jours avant la fin des vacances. J'y étais entré à l'âge de sept ans, et j'y suis resté jusqu'à quinze.

Je me souviens d'avoir été conduit fort jeune chez M. Quentin de Champlost [5], au vieux Louvre, tandis qu'on

une femme d'esprit, Adélaïde-Suzanne de Wismes, qui a laissé plusieurs ouvrages, et dont le frère a été directeur de l'Opéra.

[1] Probablement César-Pierre Thibaud de la Brousse, marquis de Vertillac, né en 1729, qui devint capitaine lieutenant de gendarmerie.

[2] Albert-Marie de Romé de Vernouillet, que l'on retrouvera plus loin.

[3] « Ce fut en 1735 que mon père acheta la terre de Saint-Leu-lez-Taverny. « Il rendit sa foi et son hommage pour le duché d'Enghien à M. le comte de « Charolais, qui représentait son neveu, le prince de Condé. » (*Note de l'auteur.*)

[4] Nicolas Baille, conseiller honoraire au grand Conseil. (A. Rey, *le Château de Leumont*, p. 11.)

[5] Jean Quentin, baron de Champlost, marié en 1703 à Angélique Le Tessier de Montarsy, sœur de madame Soullet.

attendait des nouvelles de la maladie du Roi à Metz [1], et je me rappelle avoir vu le peuple embrasser le cheval du courrier qui publiait la convalescence. Je n'oublierai jamais d'avoir vu, dans la rue Saint-Antoine, l'entrée que le Roi fit à son retour et les fêtes qui se donnèrent à cette occasion. Ce Champlost, mon grand-oncle, descendait de madame Quentin, femme de chambre de la Reine. Les mémoires du temps font mention du crédit dont elle jouissait [2]. Ces Quentin sont cousins germains des Quentin, marquis de Champcenetz [3], dont un descendant a malheureusement péri dans la Révolution; ils ont la même origine. Champlost [4], le dernier, est mort en prison après le 10 août; il était premier valet de chambre de Louis XVI. Son frère Mercy [5] a échappé pour périr ensuite.

J'ai encore présente à l'esprit la cavalcade de l'ambassadeur turc [6] que je vis passer dans la rue Saint-Honoré, vis-à-vis l'Oratoire, et la visite que j'allai lui faire rue de Tournon. Il me caressa, vu mon jeune âge, et je ne cessai de l'appeler Notre Saint Père, le confondant dans mon idée avec le Pape, ce qui m'attira mille caresses et mille distinctions auxquelles je ne devais pas m'attendre.

Je me souviens aussi de l'inondation qui fit détruire la

[1] En 1744.

[2] Marie-Angélique Poisson, première femme de chambre de la Dauphine, femme du grand Dauphin. Elle avait épousé Jean Quentin, sieur de Villiers-sur-Orge, barbier et perruquier privilégié de Louis XIV, sur lequel on trouve de curieux détails dans le *Dictionnaire* de Jal. Les *Mémoires de Saint-Simon* et le *Journal de Dangeau* parlent à différentes reprises de madame Quentin.

[3] François Quentin de la Vienne, frère de Jean Quentin, d'abord barbier étuviste, devint premier valet de chambre du Roi, et prit le titre de marquis de Champcenetz. A sa mort, en 1710, son fils Louis lui succéda.

[4] Jean-Marie, deuxième baron de Champlost, né en 1740, gentilhomme ordinaire du Roi en 1757, premier valet de chambre en 1761, marié en 1769 à Charlotte Le Bas-de-Courmont.

[5] Charles-Jean-Marie, né en 1742, dit le chevalier de Champlost de Mercy, puis le comte de Champlost. Il devint mestre de camp de cavalerie.

[6] Zaïd-Effendi, qui fit son entrée à Paris le 7 janvier 1742, et fut reçu par le Roi le 11.

moitié des maisons du pont de la Tournelle [1]; en me menant au collége, sur le quai, on me fit voir aussi les maisons du pont au Change où le feu avait pris, et dont les habitants s'étaient précipités dans la rivière, pour éviter de devenir la proie des flammes. Beaucoup avaient péri.

J'ai oublié de raconter que je vis les fêtes [2] données pour le mariage de Madame Infante [3]. D'après les dessins de Servandoni, on avait bâti un temple tout en colonnes sur l'emplacement de la statue de Henri IV, au pont Neuf. Il se changea le soir en un feu d'artifice de toute beauté. Je vis le Roi paraître au balcon du jardin de Madame Infante, pour voir le feu d'artifice, donné au milieu de la Seine vis-à-vis des Quatre-Nations [4]. Ce spectacle commença à quatre heures par des jeux nautiques et finit à dix heures par des déguisements sans nombre. Sur l'eau, des bateaux décorés en gros poissons, en dauphins, en baleines, jetaient de l'artifice par leur bouche et leur corps. Les Invalides étaient illuminés d'une manière frappante par un double rang de lampions sur toutes les plinthes et l'architecture, avec un accompagnement d'ifs et de girandoles jusqu'au bord de l'eau, ce qui formait un parterre magnifique pour la foule de voitures qui se tenaient au Cours la Reine.

Ma mère voyait tout Paris; mon père était lié avec l'abbé Desfontaines [5], Voltaire et beaucoup de savants dans tous les

[1] C'est, croyons-nous, l'inondation du 25 décembre 1740. (*Journal de Barbier.*) On fit abattre par précaution, après la crue, un certain nombre de vieux bâtiments.

[2] Le 29 août 1739.

[3] Louise-Élisabeth de France (Madame première) (1727-1759), qui épousait l'infant Don Philippe, second fils de Philippe V et d'Élisabeth Farnèse. Le duc de Luynes (III, 31 s.) donne une description complète de cette fête.

[4] Le jardin de l'Infante, entre le Louvre et la Seine, était ainsi nommé, parce qu'il avait servi de promenade à la jeune infante Marie-Anne-Victoire, fille de Philippe V, qui avait dû épouser Louis XV et avait passé quelques années en France, d'où elle fut renvoyée en 1725. Elle mourut reine de Portugal en 1781. — Le collége Mazarin ou des Quatre-Nations est devenu le palais de l'Institut.

[5] Jean-François Guydot-Desfontaines (1685-1744); d'abord très-lié avec Voltaire, il eut ensuite avec lui une querelle qui est restée célèbre.

arts et sciences, tels que Peirard, accoucheur [1], Dumoulin [2], Jussieu [3], Fontenelle, La Peyronie [4], Pousse, médecin [5]. Il les traitait régulièrement les mercredis et samedis, jours de congé; il voulait ainsi me former le goût.

Ces dîners me plaisaient, surtout lorsqu'un certain abbé Trublet [6], fameux pour son amitié pour Fontenelle, s'y trouvait. Cet homme, après avoir été le précepteur de M. Soullet, frère de ma mère, avait voulu compiler et prendre un nom. Il protégeait Rigoley de Juvigny [7], qui, dans ce temps-là, faisait le suppléant du sacristain des Nouvelles Catholiques, petite église où notre société d'enfants était réunie régulièrement tous les jours. Lorsqu'à dîner ces messieurs se mettaient en gaieté, l'abbé Trublet et Juvigny en étaient ordinairement les plastrons.

Le reste du temps, mon père s'occupait au milieu des livres, ou allait à la Comédie française et le soir se réunissait avec sa femme qui attirait chez elle la meilleure compagnie, tels que le marquis et la marquise de Tessé [8], et de plus tous nos parents dans la robe et dans l'épée, les Beaujeu, Bouthillier, Bragelongne, Caumont, la présidente Feydeau, les Pelletier, les Turgot, les Turpin de Crissé, etc.

[1] Ou Pérat (*Journal de Narbonne*), ou Peyrat (Luynes). Il était accoucheur de la Reine.

[2] Médecin fort connu, qu'on retrouvera plusieurs fois dans ces Mémoires.

[3] Le nom est douteux dans l'original.

[4] François Gigot de la Peyronie (1678-1747), premier chirurgien du Roi.

[5] Médecin éclairé, mais fort original. Il en est question dans les *Mémoires* de madame du Hausset, du duc de Luynes, etc.

[6] Nicolas-Charles-Joseph Trublet (1697-1770), auteur obscur, qui entra à l'Académie en 1761. C'est à lui, dit-on, que s'applique le vers de Voltaire :

« Il compilait, compilait, compilait... »

[7] Jean-Antoine Rigoley de Juvigny, littérateur, mort en 1788. Il fut conseiller honoraire au Parlement de Metz et membre de l'Académie de Dijon. Cousin germain du baron Rigoley d'Ogny, il obtint par lui, au moment de l'affaire du cardinal de Rohan, une place dans le *Secret de la poste*.

[8] Il s'agit probablement de René-Marie-Cyr de Froulay, marquis de Tessé (1707-1742), grand écuyer de la Reine, marié en 1735 à Marie-Charlotte de Béthune.

Mon grand-père paternel [1] possédait une maison de campagne à Colombes, près Argenteuil. On y voyait un vestibule de trente pieds d'élévation en dôme, un péristyle, un salon bas antique et différents appartements. C'était l'ancienne maison de campagne des Poncher. Mon grand-père y passait six mois de l'année avec mademoiselle Dufort et avec les dames qui faisaient jadis la compagnie de sa femme et de son beau-père.

Il avait gardé les domestiques de son beau-père, tous vieux et riches; il y avait une famille de jardiniers, nommés Rossignois, qui était attachée à la maison depuis cent ans, et à la fille desquels je paye encore une pension.

Le château qui n'était qu'une simple maison, mais qui conservait ce titre pour avoir possédé la femme de Charles Ier qui y était morte [2], était occupée par le maréchal d'Asfeld [3]. A côté de nous habitait M. de Machault, dont le fils, bien plus âgé que moi, est devenu ministre et garde des sceaux [4].

M. le marquis de Courtenvaux [5] avait une maison délicieuse, mais il se communiquait peu et voyait surtout des savants et des actrices fameuses, comme la Pélissier, etc. A différentes époques nous allions de Saint-Leu à Colombes, et, comme dans ces temps-là on voisinait beaucoup, lors-

[1] Jean Dufort, dont la femme, née Poyrel de Grandval, avait pour mère une Poncher.

[2] Henriette-Marie de France, reine d'Angleterre, née en 1609; elle s'était retirée à Colombes après le mariage de sa fille avec Philippe de France. Elle y mourut le 10 septembre 1669.

[3] Claude-François Bidal, marquis d'Asfeld, maréchal de France en 1734, mort en 1743. Son fils, dont il est question plus bas, s'appelait Claude-Étienne, et épousa en 1755 une demoiselle Pajot de Villepérot.

[4] Louis-Charles de Machault, seigneur d'Arnouville (1667-1760), conseiller d'État, premier président du grand conseil. Son fils, Jean-Baptiste de Machault, né en 1701, mort en prison sous la Terreur, conseiller au Parlement, maître des requêtes, contrôleur général des finances en 1745, et, en outre, garde des sceaux en 1750, quitta le contrôle général en 1754 pour prendre le ministère de la marine. Il donna sa démission en 1757.

[5] François-César Le Tellier, marquis de Courtenvaux (1718-1781), capitaine colonel des cent-suisses, membre de l'Académie des sciences. Il avait fait construire un observatoire dans sa maison de Colombes.

qu'on m'y envoyait du collége avec mon précepteur, je vivais avec M. d'Asfeld et tous les enfants de mon âge.

En 1746 [1], au mois de septembre, nous étions réunis à Saint-Leu. Ma mère, belle et fraiche, avec beaucoup d'embonpoint, étant au bord du canal ou pièce d'eau, sentit les avant-coureurs d'une grosse fièvre; c'était le vendredi. Elle se coucha, et l'on envoya chercher toute la famille. C'était une fièvre maligne au premier degré : le transport vint pendant la nuit, tous les remèdes usités furent employés inutilement, et le lundi, à midi, elle mourut, âgée de trente-sept ans.

Nous partîmes tous pour Colombes, nous passâmes par Ermont, Sannois et Argenteuil. Mon père, accablé d'une douleur sombre, voulut se jeter dans l'eau en passant le bac; je n'ai jamais vu de douleur plus vraie et plus effrayante. Mon grand-père Dufort adorait sa belle-fille; cette funeste nouvelle l'atterra; il avait soixante-quinze ans. Nos soins se tournèrent sur lui et parvinrent à distraire mon père pour la journée.

Il est nécessaire, pour soulager ma mémoire, que je rétrograde sur un événement.

Mon grand-père Soullet, dont je me rappelle la belle figure, la gaieté et les caresses, était venu faire séjour à Villiers-le-Bascle, terre que mon père habitait alors, située non loin de Versailles, près le Trou salé. Il fut pris d'une petite douleur au pouce du pied, accompagnée d'un point noir. On le ramena à Paris, la gangrène se déclara, et il mourut dans les bras de sa famille, âgé de soixante-quatre ans, en 1736. J'en avais alors cinq.

Son fils Soullet [2], mon oncle, qui entra dans le Parlement

[1] En 1743. M. Aug. Rey donne la date exacte de la mort : le 24 septembre. Le 30, le corps fut transporté à l'église Saint-Roch, à Paris. (*Château de Leumont*, p. 15.)

[2] Bernard-Nicolas Soullet, conseiller au Parlement, épousa en 1742 Antoinette d'Alègre, fille de Jean-Martin d'Alègre, chevalier, seigneur d'Auterre, et de Marie-Antoinette Robert.

dès qu'il put être reçu, n'avait que douze ans plus que moi. Gai, spirituel, aimable, d'une charmante figure, il réussit dans les sociétés, pensa épouser la plus grosse héritière de Paris, mademoiselle La Garde, fille du président de ce nom, l'ami de la maison. Mais le président mourut; M. le marquis de Polignac [1] se mit sur les rangs. Sa figure, son nom, l'emportèrent sur mon oncle.

Il fallut en 1742 songer à l'établir; on trouva mademoiselle d'Alègre, sœur de madame Le Tourneur, dont le mari était conseiller au Parlement [2].

Ma grand'mère Soullet a joué un grand rôle dans mes affaires; femme d'esprit, s'il en fut jamais, elle était pleine de singularités. Une douleur dans la cuisse lui avait fait prendre le parti, même quand elle était seule dans sa berline, de se mettre sur le devant, et on lui portait une chaise sur laquelle elle faisait ses visites à genoux. Dans ce temps-là, toutes les maisons mangeaient sur la vaisselle d'argent; elle seule se faisait servir sur de la faïence. Tous les jours elle sortait à quatre heures et rentrait à sept. Ses visites se bornaient à aller chez sa belle-sœur [3] dans l'Ile, ou rue du Temple chez les Pelletier, parents éloignés, où se rassemblait toute la famille des Pelletier, Briçonnet, Feydeau et Saint-Fargeau.

Je reprends les événements. Mon grand-père Dufort, quoique très-âgé, prit un violent chagrin de la mort d'une belle-fille qu'il aimait comme la sienne propre; il revint à l'ordinaire à Paris, eut une attaque de goutte qui se fixa sur la poitrine, et l'emporta à l'âge de soixante-quinze ans.

Mon père, concentré dans son chagrin, se rendit invisible excepté pour trois ou quatre amis intimes. Cette façon de

[1] François-Camille, marquis de Polignac, brigadier des armées du Roi, épousa en 1742 Marie-Louise de La Garde, fille de J. B. de La Garde, président de la 5e chambre des enquêtes. (*Mémoires de Luynes*, t. IV, p. 294.) Elle mourut en 1779.

[2] Jean-Baptiste Le Tourneur; il devint plus tard intendant du commerce. (Voy. ch. x.)

[3] Madame Le Boullanger, née Soullet, quai Bourbon.

vivre altéra vivement sa santé, et une goutte vague prit le même chemin que celle de son père.

Il n'y avait pas plus d'un mois que j'avais repris ma seconde année de rhétorique (que l'on m'avait fait redoubler), quand le carrosse de mon père vint me chercher; c'était pour recevoir sa bénédiction. J'oublie de dire que mademoiselle Dufort était morte la même année que mon grand-père. Elle était extraordinairement contrefaite et passa sans s'en douter; j'y étais, et je me rappelle très-bien qu'elle finissait de prendre une prise de tabac, lorsqu'elle décéda; — à treize ans les événements ne s'oublient jamais.

A quinze ans moins deux mois, je me trouvai donc seul, dans une maison où, en moins de trois ans, la mort avait moissonné quatre maîtres, jeunes et vieux.

Madame Soullet, ma grand'mère, fut nommée de droit ma tutrice; on décida que je garderais tous les domestiques, que je resterais pendant les six semaines dans la maison avec mon précepteur, et qu'ensuite ma grand'mère me prendrait en pension rue des Enfants-Rouges [1], presque vis-à-vis de l'hôtel Tallard. On me donna toute autorité dans mon intérieur, et on me laissa Pupin pour me diriger.

La terre de Saint-Leu, quelques biens en campagne, onze maisons à Paris, des rentes sur la Ville, composaient mon héritage, montant à près de soixante mille livres de rente, sur lesquelles il fallait prélever les réparations toujours considérables, l'entretien de Saint-Leu, plus à charge que profitable, et les impositions. J'avais un mobilier immense, le linge de table de trois maisons, et de la vaisselle d'argent en énorme quantité.

Mon père, sur la fin de sa vie, s'était laissé entourer par un M. Dufort-La-Graullet, se disant descendant d'un ancien commandant de la citadelle de Marseille. Cet homme, né à Castelnaudary, avait fait une généalogie cadrant avec la

[1] Maintenant rue des Archives. L'hôtel Tallard était au coin de la rue de Bretagne.

nôtre; il avait de l'esprit comme un Gascon, de la fierté comme un homme très-noble; adroit, liant, travailleur, il avait commencé sa fortune dans les vivres, et, pour s'avancer, avait épousé une bâtarde de la maison de Bonac, qu'il avait laissée dans son petit castel de Castelnaudary.

Il s'insinua dans la maison, s'avoua le protégé, flatta la douleur, pleura une femme qui n'avait jamais voulu le recevoir, enfin détermina mon père à remettre pour lui à M. Boullongue, qui était à la tête des vivres, une somme de cent mille livres, dont on lui payerait l'intérêt et dont le profit serait pour La-Graullet.

La guerre étant finie, il prouva qu'il fallait placer cet argent dans une manufacture de fer-blanc, près Nancy; le contrat fut fait au nom de mon père comme bailleur de fonds. On ne pouvait exiger le principal que si la rente de cinq mille livres par an n'était pas servie par le sieur La-Graullet.

Je restais toute la journée chez moi, ce qui m'ennuyait prodigieusement, autant que le bavardage du bon Pupin et les flagorneries de mes gens. Dès que je pouvais me dérober, je montais chez une madame Archambal, qui avait loué les deux appartements du second; cette femme, originaire de Montpellier, tenait une bonne maison; tout y était aimable. Un beau jour, je trouve toutes les avenues fermées et l'abbé Pupin en sentinelle, qui me saisit à plein corps et me redescend en bas : son air effaré me peignait une conspiration ou un assassinat. La soirée se passe, et je me couche sans questionner, effrayé de l'air sinistre de mon mentor. Le lendemain je me dérobai, et madame Archambal me dit avec son ton gascon qu'il y avait eu chez elle une assemblée de francs-maçons, qu'on avait agité de m'y recevoir, mais que l'abbé Pupin, en ayant été instruit, avait fait un vacarme enragé. Je la remerciai de sa bonne volonté. — Sans avoir été reçu dans cette société, j'en ai vu assez pour n'éprouver aucun désir d'être initié dans ces mystères dont bien des gens ont abusé ou été dupes. — Mais, accoutumé à dominer

plutôt qu'à être dominé, et quoique j'aimasse mon précepteur à cause de son attachement, je ne pus m'habituer à voir régir ainsi mes pensées et mes actions.

J'ordonnai qu'on mît les chevaux pour aller au Marais, chez ma grand'mère : il était cinq heures du soir. Mon Pupin, à l'ordre, mit son manteau et vint prendre sa place dans la diligence à côté de moi. Nous ne fûmes pas dans la rue aux Ours qu'un sermon et une dispute nous aigrirent; je finis par lui dire que je me croyais le maître chez moi et encore plus dans ma voiture. Je pris un ton d'autorité, cela le piqua; il voulut descendre, je le pris au mot, et à l'instant je donnai ordre de me mener à la Comédie italienne. Mon père m'avait mené ou envoyé souvent aux spectacles, et le dévot abbé Pupin, archidiacre d'Aurillac par le bénéfice de l'indult de mon oncle [1], allait alors à ses affaires. Je rentrai le soir pour souper avec mon mentor; il ne fut question de rien. Ma grand'mère arriva le lendemain, me raconta les plaintes de l'abbé Pupin, qui avait couru l'avertir, et m'annonça que sous quinze jours elle me retirerait chez elle et qu'elle allait s'occuper de me donner un gouverneur.

L'abbé Pupin fit son paquet huit jours après et partit pour l'archidiaconé d'Aurillac, valant six mille livres de rente, où il a vécu jusqu'à un âge fort avancé. Plus de vingt ans après il vint me voir, et ses élans de tendresse furent si bruyants, qu'ils me retentissent encore aux oreilles.

Je ne tardai pas à être instruit de mon sort. Le lieutenant civil passait à ma grand'mère mille livres pour mon logement, mille écus de pension pour moi, mille écus pour mon gouverneur à venir, douze cents livres d'appointements pour lui, deux mille écus pour ma poche, un carrosse et deux chevaux pour moi. Il me fut donné un tuteur onéraire [2],

[1] Probablement de son oncle Soullet, conseiller au Parlement. Chaque membre du Parlement de Paris pouvait, une fois dans sa vie, requérir soit pour lui-même, s'il était clerc, soit pour un candidat à son choix, le premier bénéfice vacant dans de certaines conditions.

[2] Ayant les charges de la fonction, par opposition à tuteur *honoraire*.

nommé M. de Verdun, homme vertueux et sage, qui a toujours fait mes affaires depuis. Je pris possession de mon logement, qui fut meublé magnifiquement; le reste des effets fut mis dans des armoires dont mademoiselle Gentil fut la gardienne.

Mademoiselle Gentil était une femme d'esprit qui m'avait élevé, qui avait ensuite servi ma mère, et que mon père avait conservée. Elle avait alors trente ans, et elle est morte à Cheverny il y a trois ans, à quatre-vingts ans, après m'avoir rendu le service d'élever mes trois enfants.

On me loua des écuries, rue du Temple, à l'hôtel de Monbar; c'était derrière chez moi. Mademoiselle Gentil, qui ne pouvait plus être dans la même maison, y prit un appartement.

Mon père, par son testament, m'avait chargé de l'éducation de la petite-fille de son jardinier. Elle se chargea de la veiller et de la suivre, c'était une enfant de cinq ans. Dans le même testament, il y avait une clause très-honnête : « Je « prie mon fils de continuer les charités que je fais, et qui « sont inscrites sur le livre secret que tient Chaumont, mon « premier laquais. » Cette prière était un ordre; les charités montaient à plus de mille écus.

Deux jours après mon établissement, arriva mon nouveau gouverneur, M. Porlier, jadis enfant de chœur dans une cathédrale, par conséquent musicien, homme d'esprit et de bonne société, grand, haut en couleur, le nez retroussé, fort grêlé de petite vérole et, au premier coup d'œil, rébarbatif. Il lui fallut faire connaissance avec moi, et me gagner par de bonnes manières. J'étais un enfant pour l'âge, mais toute l'aisance superflue qu'on m'avait laissée empêchait qu'on me traitât comme tel.

J'étais sorti du collége, sans autre instruction que les humanités qu'on me faisait suivre, et je ne devais qu'à mon goût pour la lecture le peu que je savais de l'histoire de mon pays. Virgile, Horace, Tite-Live, Cicéron, avec lesquels j'étais très-familier, me laissaient dans la plus parfaite igno-

rance sur ce qui m'était plus utile. M. Porlier commença par me faire étudier la géographie et la chronologie. La bibliothèque de mon père, qui m'avait suivi, fut lue avidement. Trois mois se passèrent ainsi, le plus doucement du monde.

Le matin, j'avais des maîtres payés par ma tutrice : le fameux Javilliers, pour maître de danse, Dupont, pour maître de violon. Je voulus avoir un maître à écrire; j'en avais grand besoin alors, et peut-être encore maintenant. C'était un vieil homme, nommé Couturier. Un jour, au bout de huit mois de leçons, il arriva chez moi, tout pâle, tout défait. Il était attaché à la maison de Coigny, et il venait de voir entrer dans l'hôtel le corps du comte de Coigny, tué par le prince de Dombes. Je vais ici placer l'anecdote entière.

La princesse de Conti [1] avait reçu tous les avantages de la nature, une figure charmante, une taille svelte et élégante, de l'esprit, de l'agrément, et une aimable coquetterie, qui lui attachait tout ce qu'il y avait de plus grand et de plus agréable; elle avait l'art de les captiver tous, mais des confidences sur ses faveurs, des rivalités suivirent le commerce de cette Circé.

M. le prince de Dombes [2] s'était mis sur les rangs, et avait fini par être reçu à titre de bonne fortune. Vaniteux de son rang de fils reconnu de Louis XIV et jaloux de ses prérogatives, il voulut avoir le titre de seul tenant de la princesse. Le comte de Coigny [3], beau, bien fait, jeune, un de ceux que le roi Louis XV a le plus aimés, se trouva choqué de la préférence très-ostensible dont jouissait le prince de Dombes.

[1] Il ne semble pas qu'il puisse s'agir de Louise-Élisabeth de Bourbon-Condé, princesse douairière de Conti, qui avait alors cinquante-cinq ans. Ne serait-ce pas plutôt Louise-Henriette de Bourbon-Conti, née en 1726, qui avait épousé, en 1743, Louis-Philippe d'Orléans, duc de Chartres, et plus tard duc d'Orléans? Cette princesse, d'une conduite plus que légère, fut la mère de Philippe-Joseph d'Orléans (Égalité).

[2] Louis-Auguste de Bourbon, prince de Dombes, né en 1700, fils du duc du Maine (fils légitimé de Louis XIV et de madame de Montespan).

[3] Jean-Antoine-François de Franquetot, comte de Coigny, lieutenant général et chevalier des ordres du Roi, né en 1702.

Tous les soirs, lorsqu'on n'était pas à Versailles, la meilleure compagnie se réunissait à l'hôtel Conti. Un arrangement de partie mit le comte et le prince à la même table; le comte perdait, le prince profitait de ses avantages. La princesse, malgré sa coquetterie et son adresse, était sur les épines. On se plaisantait; le comte montrait la finesse et l'esprit d'un homme de cour; le prince n'était pas de force égale. Le comte, dans sa vivacité, s'échappe sur un coup et lâche: « Ma « foi, Monseigneur, vous êtes heureux comme un enfant... » ; il en reste là. Le prince rougit, et finit la partie dans un silence et un morne sinistres. Toute l'adresse de la princesse échoua; après le jeu eut lieu une explication. Le comte, qui sentait tous ses torts, fit les excuses les plus décentes, retourna sa phrase, voulut une plus longue explication qui fut refusée, et le rendez-vous pour se battre fut pris sur le chemin de Versailles, au-dessus de Passy, sous une voûte qui passe sous le chemin et conduit à la rivière, le tout pour le surlendemain, deux heures avant le jour, avec chacun un coureur tenant un flambeau de poing.

Le comte fit part de son aventure à sa femme [1], pleine d'esprit et de courage, qui en garda le secret. Ses trois enfants étaient aux Jésuites : il les envoya chercher le lendemain, et dina avec eux; il parut, à son attendrissement, qu'il les voyait pour la dernière fois.

C'était en janvier [2], il gelait; la terre était couverte de neige. Le comte s'habilla comme s'il partait pour Versailles; suivi de son coureur, conduit par un postillon dans sa chaise de poste, il fit arrêter sur le chemin, descendit comme pour un besoin, se fit accompagner par son coureur et le flambeau. Le prince y était. Le comte renouvela ses excuses, mais le prince déterminé commença le combat; le comte d'abord ne cherchait qu'à se défendre; mais voyant l'impossibilité de ne pas attaquer, il serra le prince vigoureusement; en relevant

[1] Née Marie-Thérèse-Corentine de Nevet, dame de Mesdames de France.

[2] Le 4 mars 1748.

son épée, celui-ci lui porta un coup dans la jugulaire qui l'étendit mort. Le prince monte alors dans sa voiture, et pour ôter tout soupçon, court à Versailles se présenter au lever du Roi.

Les chirurgiens étaient tout près; la plaie était grande comme une saignée, le sang avait flué en dedans et avait étouffé le comte. On prit le parti de lui coudre autour du cou un ruban noir pour contenir la plaie, et on le porta dans sa voiture à l'hôtel de Coigny. Les cris, les douleurs de la famille, de nombreux domestiques qui attendaient toute leur fortune de leur maître, effrayèrent tout le quartier. Après le premier moment donné à la douleur, on sentit la nécessité d'étouffer le bruit du duel, quitte à se venger par les enfants, quand ils auraient l'âge.

On mit donc le comte nu comme la main, sur la table de la salle à manger, ayant seulement au col un petit ruban noir, et l'on publia qu'en allant à Versailles il était mort dans sa chaise de poste d'un coup de sang.

Tel fut le récit que me fit M. Couturier, maître d'écriture. Ce fut la dernière leçon qu'il me donna. Son âge, le trouble de cet événement, la vue d'un homme d'un rang si élevé étendu mort sur une table où il avait mangé la veille, lui donnèrent une attaque d'apoplexie.

Les versions furent différentes [1], mais celle-ci étant la première et venant d'un homme attaché à la maison, elle est pour moi hors de doute.

Mon gouverneur me laissait le maître de mes occupations: je voulus tout savoir, et je ne sus rien. Un maître de guitare, un maître de vielle (car ces instruments étaient à la mode), passèrent successivement par mes mains sans aucun fruit. J'éprouvais successivement tous les gouts: une grande vivacité, dont mon gouverneur profitait habilement, me faisait tout saisir et tout abandonner.

[1] Le duc de Luynes, dans ses *Mémoires*, donne plusieurs de ces versions. Il paraît n'ajouter aucune foi à celle que l'on vient de lire, et qui est pourtant la seule véritable. (T. VIII, p. 454, 457.) Barbier est tout aussi incertain dans ses conjectures. (*Journal*, t. III, p. 29 et 57.) D'Argenson (t. V, p. 215) ne parle même pas d'un duel.

Je dînais et soupais régulièrement avec mes parents. Un jour, ma grand'mère voulut me faire quelques reproches sur le peu de fruit que je retirais de mes maîtres. Je ne dis mot, et remontai chez moi; c'était l'heure de la leçon d'histoire et de géographie. Voici à peu près ce que je dis à ce M. Porlier, et comment j'abusai de mes droits: « Je m'aperçois, mon-« sieur, qu'on vous a mis auprès de moi, non-seulement « comme gouverneur, mais aussi pour rendre compte de ma « conduite. Savez-vous que j'ai seize ans, que je me crois « mon maître, puisque j'ai mon bien, comme si j'étais éman-« cipé? » — Il voulut faire quelques phrases; je repris : « Voulez-vous vous attacher à moi, ou être le serviteur de « ma grand'mère? Dans le second cas, je vous ferai tous les « maux qui dépendent de moi, et je trouverai bien le moyen « de vous éloigner; dans le premier, au contraire, je vous « attache à moi, vous écrirez toutes mes dépenses, vous « payerez pour moi, et je vous fixerai pour toujours. Vous « me connaissez; tenez-moi parole, et je vous la tiendrai. »

L'accord fut bientôt fait, et de ce jour nous fûmes les meilleurs amis du monde. C'était un complaisant doux, aimable et spirituel, et je recevais de ma grand'mère des compliments que j'avoue n'avoir pas mérités du tout.

De ce jour-là, nous fréquentâmes les spectacles, et la Comédie française me voyait tous les jours de tragédie. La déclamation, la fureur de débiter des vers me tournaient la tête; j'augmentais ma bibliothèque de tous les romans du jour. Mon imagination s'échauffait.

La connaissance que je fis des officiers aux gardes de mon âge me faisait désirer d'entrer dans ce corps; ma famille s'y opposa formellement. On fondait des espérances sur le nom que mon grand-père avait laissé au Parlement, et l'on espérait que j'en profiterais. Il fallut biaiser et attendre.

Je vivais avec le chevalier d'Héricourt, le chevalier d'Albertas, le chevalier de Gramont et plusieurs autres,

tels que Coëtlosquet et le chevalier d'Entrecasteaux [1].

Surveillé par mon gouverneur, j'étais impatient de connaître les femmes, et je m'informai où je pourrais me satisfaire. Nous allons à l'Opéra, je dépose mon gouverneur dans le parterre; je le vois qui s'enthousiasme de la musique et ne prend plus garde à rien. Je sors seul, me précipite dans un fiacre, et lui donne le mot d'ordre : « Menez-moi chez des filles. » Il touche les chevaux et arrive chez madame Florence, rue Meslay. Cette femme me laissa tête à tête avec une très-jolie personne, que je crus Vénus descendue du ciel. Ma visite finie, je revins à l'Opéra et me plaçai à côté de mon mentor, qui crut que je ne l'avais pas quitté.

Une fois cette découverte faite, je fus fidèle à me rendre tous les jours à l'Opéra, et, sans le plus grand bonheur, je ne me serais pas retiré de cette vie qui me plongeait dans la crapule.

Mon père se fournissait de galons pour lui et ses gens (car dans ce temps-là toutes les vestes étaient galonnées) chez un M. G***, marchand, rue Saint-Honoré, près de la rue de la Ferronnerie. Ce marchand avait une femme de trente ans, belle et bien faite; j'allais souvent y faire des emplettes. Cette femme me fit des avances, et ma timidité fut vaincue. Cette aventure, la première de ma vie, me retira du précipice où j'allais tomber. Des rendez-vous pendant l'opéra me firent oublier un lieu que je n'aurais pas dû connaître. Pendant dix-huit mois que ce commerce a duré, je pris chez son mari pour environ dix mille livres de galons; j'étais dans le cas du proverbe : *Quand on prend du galon, on n'en saurait trop prendre.*

Je crois que je lui serais resté attaché toute ma vie, si une maladie cruelle ne l'avait pas conduite au tombeau.

[1] Le chevalier d'Héricourt était sous-lieutenant aux gardes-françaises. Le chevalier d'Albertas était sans doute Joseph-Marie-Pierre-Marguerite, frère du président du Parlement d'Aix, et lieutenant au même corps. Coëtlosquet était enseigne, et d'Entrecasteaux, frère du navigateur, lieutenant. Quant au chevalier de Gramont, il y avait en ce moment plusieurs officiers du même nom entre lesquels il est difficile de choisir. Aucun ne servait aux gardes-françaises. (*État du régiment des gardes de* 1750, et *État de la France de* 1749.)

Deux jours de la semaine, j'allais à ma terre de Saint-Leu; ma grand'mère, mon oncle, ma tante et mademoiselle Félix, ma cousine, venaient y passer les automnes, et ils y tenaient maison.

Comme j'ai passé toute ma jeunesse avec mademoiselle Félix, je vais faire une digression sur elle. M. Félix, son père, contrôleur général de la maison du Roi, avait perdu sa femme, mademoiselle de Montarsy, sœur de ma grand'mère, après en avoir eu un fils, qui fut aussi contrôleur général de la maison du Roi [1], et mademoiselle Félix [2], qui fut mise au couvent de l'Assomption.

Cette jeune personne avait les plus beaux yeux du monde, le caractère comme la figure, des plus intéressants. Elle était oubliée dans ce couvent et abandonnée de tout le monde. Ma mère, ayant appris combien elle était délaissée, alla la voir un jour et l'aima au premier coup d'œil; elle la demanda au père qui ne put refuser, d'autant que ma mère offrait de l'héberger et de la nourrir pour rien. Mademoiselle Gentil, ma gouvernante, se chargea de la jeune personne, jolie comme un ange et âgée de dix-huit ans, qui ne tarda pas à plaire à toute la maison. A la mort de ma mère, on ne crut pas décent que mon père encore jeune la gardât chez lui; il fut décidé qu'elle irait loger chez madame Soullet, sa tante.

Mademoiselle Félix ne voyait en moi qu'un parent, bien plus jeune qu'elle; elle m'attirait, m'écoutait, m'amusait, mais je la respectais assez pour ne jamais m'écarter; elle était ma confidente, et voilà tout. J'ai vécu dans la même maison, jusqu'à son mariage avec M. Girault de Moussy, dont je parlerai plus loin. Elle avait douze ans de plus que moi, et elle est morte à quatre-vingt-neuf ans, ne laissant pas d'enfants.

Je demandai d'aller à l'Académie, on m'envoya à celle de

[1] Pierre-Charles Félix. Il était en même temps premier secrétaire des commandements du grand maître de France, devint conseiller d'État par brevet, le 4 décembre 1765, et mourut le 21 mars 1780, âgé de soixante-dix-sept ans. (*Gazette* du 13 décembre 1765 et du 14 avril 1780.)

[2] Anne-Marguerite.

Jouan, rue des Canettes, auprès de Saint-Sulpice [1]; je pris goût à l'équitation et j'y restai trois ans. Pour ne pas fatiguer mes chevaux, je fis marché avec un fiacre, nommé Raison, pour m'y mener tous les jours. C'était un jeune homme plein d'activité; avec peu de moyens, il avait monté un équipage à trois chevaux et avait fait venir un frère qui l'aidait; ce frère, sujet au vin, se couchait en travers comme une botte de foin, et menait ainsi d'une manière penchée, jusqu'à ce que les exhortations de mon gouverneur et les miennes lui fissent reprendre sa place.

Ils me conduisirent pendant ces trois ans à l'Académie. Je ne rapporte cette anecdote que parce que dix ans apres, ce même Raison vint me voir, habillé en colonel des troupes de la reine de Hongrie, et m'annonça que son frère était capitaine, et qu'il était chargé de la remonte générale de l'armée de l'Empereur.

M. Amelot [2], fils du ministre, demeurait chez son père, rue du Grand-Chantier, à côté de la rue des Vieilles-Haudriettes. C'était mon camarade d'Académie; nous allions et revenions ensemble, c'était partie carrée : deux élèves et deux gouverneurs. Il me mena chez ses parents, chez sa grand'mère maternelle, madame de Vougny, chez son père et sa mère, et cette liaison a duré et s'est fortifiée, puisqu'il est devenu mon beau-frère; mais n'anticipons point sur les événements.

Une madame du Rolet mourut vis-à-vis de mon appartement. Cette maison ne tarda pas à être louée par madame la marquise de Chastellux, sa fille et deux enfants; nous nous

[1] Tenue par M. de Jouan, écuyer du Roi. Les *Académies du Roi pour l'éducation des jeunes gentilshommes* étaient placées sous la direction du grand écuyer. On y enseignait, outre l'équitation, les mathématiques, les armes, la danse, les langues, le dessin et la musique. Il y en avait trois à Paris : une au manége des Tuileries, une seconde rue de l'Université, et la troisième rue des Canettes.

[2] Antoine-Jean Amelot, marquis de Chaillou, qui fut maître des requêtes, intendant des finances, secrétaire d'État. Il était fils de Jean-Jacques Amelot de Chaillou, ministre des affaires étrangères (1689-1749), et de Marie-Anne de Vougny, remariée plus tard au marquis d'Amezaga. Il mourut en 1795.

liâmes, et jusqu'à leur mort, le marquis de Beauvoir et le chevalier de Chastellux, mort académicien [1], sont restés mes amis.

M. l'abbé de Mégrigny et son frère, M. de Chailly, se lièrent avec moi; ils s'appelaient Lefebvre, et étaient frères de Lefebvre d'Ammécourt, conseiller au Parlement; l'abbé était chanoine de Notre-Dame et conseiller au Parlement; son frère Chailly jouissait d'assez de fortune, et cherchait à se placer avantageusement dans le service.

J'avais été au collége avec M. Le Pelletier de Morfontaine [2]; il m'avait lié avec M. Bochard de Saron [3], qui devint premier président au Parlement de Paris et fut exécuté à la Révolution.

J'avais été aussi au collége et en récréation avec les fils de M. de Saint-Sauveur [4], président à la Chambre des comptes, et un M. Chardon, depuis maître des requêtes et intendant en Corse [5], garçon de beaucoup d'esprit, d'une facilité incroyable dans le travail, mais immoral au dernier point.

Un jour, il m'entraîna dans une partie carrée, où se trouvaient deux très-jolies personnes de la plus moyenne vertu; les têtes s'échauffent, on propose d'aller à Neuilly boire du ratafia; — c'étaient les bons airs. — Nous voilà donc tous les quatre en fiacre. Dans la rue du Faubourg Saint-Honoré,

[1] François-Jean de Beauvoir, chevalier, puis marquis de Chastellux (1734-1788). Il était fils de Guillaume-Antoine, capitaine-lieutenant des gendarmes de Berry, commandant en Roussillon, et de Claire-Thérèse d'Aguesseau. Le chevalier avait deux frères aînés qui moururent avant lui, et dont l'un s'appela peut-être le marquis de Beauvoir, quoique je n'aie trouvé à cette époque aucun membre de la famille qui soit connu sous ce nom.

[2] Louis Le Pelletier, marquis de Montméliant, seigneur de Mortefontaine, né en 1730. Il succéda en 1784 à Le Fèvre de Caumartin comme prévôt des marchands.

[3] Jean-Baptiste-Gaspard Bochard de Saron, né en 1730, président de Grand'-Chambre de 1755, premier président en 1782. Il épousa une demoiselle d'Aguesseau.

[4] Jacques Nigot de Saint-Sauveur, marié en 1730 à Marie-Thérèse Ogier, sœur du président Ogier.

[5] Daniel-Marc-Antoine Chardon, né en 1730, lieutenant particulier au Châtelet, intendant de Sainte-Lucie en 1763, maître des requêtes en 1765, intendant en Corse de 1768 à 1771, procureur général près le conseil des prises, puis, en 1787, membre du comité d'administration de la marine. C'était un homme de mérite, qui a publié plusieurs ouvrages, entre autres un *Code des prises*, 2 vol. in-4°, 1784.

— il était dix heures du soir, — nous rencontrons un honnête homme qui se faisait porter un flambeau. « Je vais vous faire bien rire », dit Chardon. Il appelle le monsieur, prend la fille, et lui mettant le dos à la portière, il la tient de force, et découvre ce qu'elle n'aurait jamais dû montrer. Le laquais rit aux éclats, le maître hausse les épaules. Je vis que j'étais dans la plus mauvaise compagnie possible, et je me respectais assez pour en rougir. J'ordonne au fiacre d'arrêter, et, malgré l'opposition de ces demoiselles et de Chardon, je m'élance sur le pavé, ferme la portière et m'en retourne. Mon homme furieux ne cessait de m'invectiver; je continuais froidement mon chemin. Au bout de vingt pas, je l'aperçois près de moi. Je le tenais seul; il avait son épée, moi la mienne; je la tire et l'oblige à se mettre en garde. Il eut beau entrer en explications, je le chargeai d'une telle manière qu'il abandonna le champ de bataille, et fut rejoindre sa compagnie. J'eus le temps de lui crier que je ne le reverrais de ma vie, et lui ai tenu parole.

Mon gouverneur allait de son côté; il avait ordre de ne se trouver jamais chez moi quand je n'y étais pas. C'était le plus complaisant de tous les mentors, et ce reproche-là, je l'aurai toute la vie sur le cœur. Cependant je couvais le désir de m'instruire.

M. le duc de Tallard [1] logeait à son hôtel, au coin de la rue des Enfants-Rouges. Amateur de tableaux et de belles choses, il prit de l'intérêt pour ma jeunesse. Goutteux, il se faisait traîner dans une chaise roulante, et jouissait en connaisseur de tout ce qu'il possédait de précieux. C'est à ses bontés, à ses avis, à ses justes critiques, que je dois la faible connaissance que j'ai des grands maîtres, dont la touche, avec un peu de réflexion, se reconnaît comme l'écriture.

J'allai souvent dans ma famille, lorsque je pus secouer l'étiquette du gouverneur. M. Félix, mon oncle à la mode

[1] Marie-Joseph, duc d'Hostun et de Tallard, brigadier des armées du Roi, mort en 1755, à soixante-douze ans.

de Bretagne, avait épousé, au grand regret de ses parents, la fille de la première femme de chambre de la Reine, qui avait été la nourrice de Louis XV. Elle s'appelait Mercier [1]; mariée avec un maréchal ferrant, elle avait fait une grande fortune de circonstance. Je ne l'ai jamais connue; on la disait belle et bonne. Ce qui est certain, c'est qu'elle avait laissé beaucoup d'enfants bien établis.

Saint-Vigor, l'aîné [2], avait été capitaine au régiment du Roi, et était contrôleur général de la bouche de la maison de la Reine. La Source, le second, est mort dans cette place, et lieutenant général [3]. Le troisième [4] a été chef d'escadre, attaché à la marine de Toulon. L'abbé Mercier jouissait de 50,000 écus en bénéfices [5].

Des trois filles, l'une avait épousé M. Félix; l'autre, M. du Parc [6], administrateur des postes, ayant le travail avec le Roi; la troisième, M. de Courgy [7], receveur des consignations.

C'était une famille superbe pour les formes; car pour l'esprit, ils l'avaient précisément pour leur état. Je ne puis me ressouvenir de madame du Parc que comme une des femmes les plus douces, les plus respectables, les plus obligeantes que j'aie vues.

Les talents agréables étaient ce qui me plaisait le plus;

[1] Marie-Madeleine Boquet, femme Mercier. Avant de nourrir Louis XV, elle avait été la nourrice de son frère aîné, le duc de Bretagne; elle fut ensuite première femme de chambre de la Reine. Elle mourut en février 1750, âgée de soixante-sept ans. Simon Mercier, son mari, avait été contrôleur général de la maison de la Reine. Il mourut en 1771, à quatre-vingt-neuf ans. (*Gazette*, 21 février 1750 et 14 octobre 1771.)

[2] Louis Mercier de Saint-Vigor, maître d'hôtel ordinaire de la Dauphine en 1750, contrôleur général de la maison de la Reine, concurremment avec son frère.

[3] Il figure encore sur l'*Almanach de* 1789. Il occupait la charge depuis 1750.

[4] Antoine, qui mourut en 1785.

[5] C'est, je crois, Jacques-François Mercier, abbé de Provins, prieur du Plessis-Grimoud et du Plessis-Angrand, mort en 1787, à quatre-vingt-quatre ans. (Chastellux.) Un cinquième fils, d'après les *Mémoires de Luynes*, était, en 1750, directeur des fermes de Toulouse. C'est le Louis Mercier dont il sera question plus tard, et qui fut guillotiné comme fermier général, à l'âge de soixante-dix-huit ans.

[6] Charles-François Lavechef du Parc, intendant général des postes, mort en 1751. Il avait succédé à Grimod-Dufort dans la direction du cabinet noir.

[7] Héron de Courgy.

l'Académie me fixa pendant trois ans. J'acquis de la tenue à cheval, de l'habitude, et quand on donnait des exercices brillants, j'étais des premiers à monter les sauteurs et à courir les têtes. Un de mes émules était M. de Rivié de Ricquebourg, petit-fils d'un maréchal ferrant [1].

Son père [2] qui avait fait une fortune immense et en avait joui avec grandeur et générosité, avait deux enfants : une fille qui a été mariée à M. le comte de Gouy d'Arsy [3], dame chez Mesdames de France, filles de Louis XV, et ce M. de Rivié. Je n'ai jamais vu un jeune homme d'une plus jolie figure, mieux fait et mieux tourné; il n'y avait pas un exercice où il ne réussît avec grâce; tout ce qu'il entreprenait lui était facile. Tous ses talents, ses grâces se perdirent vis-à-vis d'une vieille fille, la Launay, qui avait eu jadis une grande réputation, et qui sut le captiver; sur les reproches que nous lui faisions, il répondait franchement : « Elle seule au monde m'intéresse. » Cet aimable jeune homme, capitaine de cavalerie, est mort de la petite vérole, à sa terre près Pontoise [4].

Sa sœur, divorcée depuis avec son mari, a laissé des enfants qui ont voulu jouer des rôles dans la Révolution comme colons [5]. Elle est morte, riche de grandes successions.

[1] Plutôt son petit-neveu, d'après le *Mercure* de mars 1744. « Ce Rivié était « garçon maréchal du temps de M. de Louvois, qui lui fit sa fortune, à cause « de la guérison d'un cheval de prix... Il possède actuellement pour trente-« cinq mille livres de rente en terres, dans le Vexin français. » (*Journal de Barbier*, novembre 1726.)

[2] Probablement Étienne de Rivié, seigneur de Marines et de Ricquebourg, baron de Chars, grand maître des eaux et forêts de l'Ile-de-France. Une de ses filles avait épousé, en 1744, le comte de Coëtlogon-Laval, et était morte la même année. Il eut, en 1727, un fils, nommé Thomas-Étienne, et, en 1729, un autre, nommé Charles-Jean-Madeleine. (*Mercure*, septembre 1727 et juin 1729.) Étienne de Rivié mourut en 1748. (*Mercure*, novembre 1748.)

[3] Anne-Yvouette-Marguerite de Rivié, mariée, en 1749, à Louis, marquis de Gouy, seigneur d'Arsy.

[4] Marines.

[5] Le marquis de Gouy d'Arsy (Louis-Henri-Marthe, 1753-1794), colonel en second des dragons de la Reine, avait épousé une riche créole de Saint-Domingue. Député de la colonie, il combattit l'affranchissement des esclaves. Il fut guillotiné en juillet 1794. Il avait, au début de la Révolution, montré beaucoup d'enthousiasme pour le nouvel ordre de choses.

CHAPITRE II

MM. de Barassy et de Cypierre, Le Fèvre de Caumartin, Pajot de Marcheval, de la Galaisière. — Voyages en Normandie. — Un mariage manqué. — Excursion en Angleterre. — M. Teissier. — La haine contre les Français. — Mademoiselle Amédée. — Une excursion à Tyburn. — Retour. — Voleurs de grand chemin. — Nouvelles relations. — *Ces dames.* — Le baron de Vioménil. — La famille Le Gendre. — Une parade à Franconville.

Ce fut dans ce temps-là que je liai connaissance intime avec M. de Barassy et M. de Cypierre. Comme j'ai passé ma vie avec eux jusqu'à leur mort, il sera nécessaire pour ma mémoire que je fasse une digression. M. de Barassy le père [1] avait une maison de campagne à Deuil, près Montmorency; il avait deux garçons. Je n'ai pas connu l'aîné, le second était au collége d'Harcourt, avec un précepteur.

Comme il avait cinq ans de plus que moi, nous ne nous connaissions que de vue. Il logeait alors rue du Temple, vis-à-vis la rue Chapon. Un accident arrivé à son frère, conseiller au grand Conseil, grand rapporteur au sceau de France, fit la conversation de tout Paris.

Ce jeune homme, étant à table avec son père, sa mère et son frère, avance la main pour prendre du sel avec un couteau, et tombe mort sur les genoux de sa mère.

Le second fils [2] fut pourvu des deux places. Comme nous

[1] C'est évidemment Claude-François Barassy, secrétaire du Roi, dont le *Mercure* annonce la mort en décembre 1753. L'*Almanach royal* indique son adresse, rue du Temple.

[2] Charles-Girard de Barassy, conseiller au grand Conseil et grand rapporteur en la chancellerie en 1748. Il épousa une demoiselle Gondouin. Son frère avait été nommé conseiller au grand Conseil en 1743, mais il ne figure pas parmi les grands rapporteurs.

logions très-près, qu'il fréquentait les spectacles et qu'ainsi que moi, il habitait la campagne, dans la vallée de Montmorency, nous ne tardâmes pas à nous lier.

M. Perrin de Cypierre[1], fils d'un conseiller au Parlement de Dijon, orphelin, très-riche et sous la tutelle d'un oncle, ancien officier, qui se nommait Perrin de Grégaine, logeait dans la rue Sainte-Avoye ; il venait d'acheter une charge de maître des requêtes. Son esprit, son éloquence le faisaient déjà distinguer, malgré une physionomie peu avantageuse. Ces messieurs vivaient avec tous les jeunes gens du Conseil, et je fis ainsi connaissance avec M. Le Fèvre de Caumartin[2], depuis prévôt des marchands, M. Pajot de Marcheval[3] et M. de La Galaisière[4] aussi maître de requêtes, qui se voyaient souvent, soit en partie de plaisir, soit au spectacle.

J'étais beaucoup plus jeune qu'eux, mais ma fortune me mettait à leur niveau. J'avais dix-huit ans, on m'avait émancipé, mais je n'avais rien changé à mon habitation et à mon genre de vie. Je faisais ma dépense à Saint-Leu et y recevais qui je voulais. C'étaient des parties de jeunes gens, force courses en voiture, mais jamais de jeu ni de filles. L'idée respectable que mes parents avaient donnée d'eux dans le pays était toujours présente à mon esprit.

[1] Jean-Claude-François Perrin, seigneur de Cypierre, conseiller au grand Conseil en 1747, grand rapporteur la même année, maître des requêtes en 1749, président au grand Conseil en 1758, intendant d'Orléans en 1760.

[2] Antoine-Louis-François Le Fèvre de Caumartin, marquis de Saint-Ange, né en 1725, conseiller au grand Conseil en 1746, maître des requêtes en 1749, président au grand Conseil en 1751, intendant de Metz en 1754, de Lille en 1756, prévôt des marchands en 1778 jusqu'en 1784, conseiller d'État en 1781, marié en 1749 à Geneviève-Anne-Marie Mouffle. Il émigra et rentra en France en 1803.

[3] Christophe Pajot de Marcheval, avocat général au Parlement, maître des requêtes en 1749, intendant à Limoges en 1756, puis à Grenoble en 1761, conseiller d'État en 1784, marié en 1751 à Hélène-Marie Moreau de Saint-Just. Les Pajot de Marcheval étaient une branche cadette de la famille Pajot d'Ons en Bray, que nous rencontrerons plus tard.

[4] Antoine, fils d'Antoine-Martin Chaumont, marquis de la Galaisière, intendant de Lorraine et conseiller d'État. Il fut nommé maître des requêtes en 1749, fut intendant de Lorraine de 1758 à 1777 et conseiller d'État en 1782.

Le baron de Vioménil[1], le comte d'Ourches[2], le marquis du Hautoy[3] me tenaient fidèle compagnie, ainsi que le chevalier d'Aspremont, officier aux gardes, mort depuis de la poitrine[4]. Nous faisions sur une grande pièce d'eau le simulacre d'un combat naval. Les bombes d'artifice se prodiguaient, les canons étaient des seaux d'eau. Nous faisions aussi notre cours de danseurs de corde ; une élévation en sable nous servait de tremplin, un danseur de corde, venu exprès de chez Restier, était notre maître. Celui qui l'emportait était le comte d'Ourches ; fort et leste, il courait mieux qu'aucun coureur du royaume. Pour moi, plus délicat, je m'exerçais aux exercices de souplesse. Le chevalier de Razins, marquis de Saint-Marc[5], connu dans la littérature par l'opéra d'*Adèle de Ponthieu* et plusieurs pièces fugitives, était toujours de nos parties. La douceur de ses mœurs, la gentillesse de son esprit, son aménité me firent lier de plus en plus avec lui.

J'avais des terrassiers à Saint-Leu ; je faisais un travail nouveau du côté de Paris, qui me découvrait une vue superbe. Je traçais les plans et je les faisais exécuter, lorsque M. de Chailly et M. l'abbé de Mégrigny me proposèrent d'aller dans la terre du premier, nommée les Landes, à trois lieues de Lisieux et deux d'Orbec.

Nous partîmes donc, M. de Barassy et moi ; j'y passai un mois. Cette partie de la Normandie est bonne, mais peu variée ; je trouvai le pays fort triste, et le prétendu château

[1] Antoine-Charles du Houx, baron de Vioménil (1728-1792), qui devint lieutenant général. On le retrouvera souvent dans ce récit.

[2] Charles, comte d'Ourches, qui fut mestre de camp du régiment colonel général (cavalerie).

[3] Jean-Charles du Hautoy, marquis de Belleau, qui fut colonel du régiment de Royal-Roussillon (infanterie).

[4] Il était alors lieutenant au régiment des gardes, où il était entré en 1740. Il cesse de figurer sur les états à partir de 1751.

[5] Jean-Paul-André de Razins, marquis de Saint-Marc, d'une famille originaire de Venise, ancien officier aux gardes-françaises, membre de l'Académie des belles-lettres. Ses œuvres complètes : élégies, contes et opéras, forment trois volumes in-8° (1775 et 1781). *Adèle de Ponthieu* est une tragédie-opéra en trois actes, dont La Borde avait composé la musique.

des Landes très-vilain. Nous y retournâmes l'année suivante, et nous y passâmes deux mois en plaisirs et dans la meilleure compagnie [1].

J'avais alors dix-neuf ans, et je désirais prendre un état. Ma famille me refusant d'entrer dans le service, je m'adressai à M. Félix, mon parent, qui avait beaucoup de crédit. Il joignait à la place de contrôleur celle de secrétaire du grand maître de la maison du Roi, qui était alors M. le prince de Condé [2]; mais celui-ci encore enfant, puisqu'il avait cinq ans de moins que moi, n'exerçait pas, et c'était M. le comte de Charolais, prince du sang, son oncle, qui faisait les fonctions.

Nous parcourûmes ce qui pouvait me convenir; nous ne trouvâmes qu'une place d'exempt dans les gardes du corps. J'en parlai à ma famille, tous les parents de robe jetèrent les hauts cris. On voulait me marier, et me faire recevoir conseiller au Parlement.

Madame Turgot [3], veuve du prévôt des marchands, demeurait dans la rue Portefoin, à l'hôtel Turgot. Son fils aîné était président à mortier; son second fils, qui logeait chez elle, était conseiller clerc au Parlement et a été depuis contrôleur général; sa fille, depuis duchesse douairière de Saint-Aignan, était avec elle. Ces deux dames venaient régulièrement trois fois la semaine faire une visite de deux heures à madame Soullet, ma grand'mère. Comme c'était vers les cinq heures du soir, heure à laquelle je ne restais jamais à la

[1] On trouvera un récit détaillé de ce voyage au chapitre XVIII.

[2] Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé (1736-1818), celui qui fut plus tard le chef de l'émigration.

[3] Madeleine-Françoise Martineau, femme de Michel-Étienne-Turgot, marquis de Soumont (1690-1751), président au Parlement, prévôt des marchands, conseiller d'État. Ils eurent quatre enfants : 1° Michel-Jacques, président à la Grand'Chambre, mort en 1773; 2° Étienne-François, chevalier de Malte, brigadier des armées du Roi, gouverneur de la Guyane, membre de l'Académie des sciences, mort en 1789; 3° Anne-Robert-Jacques, qui devint contrôleur général; 4° Françoise-Hélène-Étiennette, mariée en 1757 à Paul-Hippolyte de Beauvilliers, duc de Saint-Aignan, lieutenant général, membre de l'Académie.

maison, je ne les connaissais que très-superficiellement. Ma grand'mère me pria un jour de rester pour attendre leur visite, ce que je fis; elles arrivèrent à l'heure dite. Madame Turgot, outre mademoiselle sa fille, était accompagnée d'une demoiselle très-grande, plus grande encore que mademoiselle Turgot. La conversation fut générale; on m'attaqua de politesse, je fis de même. Ces dames sortirent, mon oncle donna la main à madame Turgot pour la reconduire, et moi je fus destiné à faire la même politesse à la grande demoiselle.

Lorsque je rentrai, ma grand'mère m'apprit qu'elle s'appelait mademoiselle d'Aveine [1]; qu'elles étaient deux sœurs, héritières chacune de vingt mille livres de rente, et d'une belle terre dans laquelle j'avais passé, puisqu'elle gisait au village d'Aveine, dans la vallée d'Auge, à une lieue de la terre du comte de Caulaincourt et deux lieues d'Argentan [2]. Madame Soullet me dit ensuite : « Mon fils, cette aimable « personne me tiendra de plus près, j'espère. Vous connais- « sez sa figure, nous connaissons son caractère, et les deux « familles désirent cet établissement. » J'eus bientôt pris mon parti; après avoir fait sentir que je ne pouvai me marier sur l'avis des autres, j'ajoutai que d'ailleurs je me trouvais trop jeune et que, grâce à l'aversion que l'on montrait pour le service, j'étais un être inutile.

Ce fut alors qu'on me proposa, ou une place de colonel, ou une place d'exempt des gardes du corps. Je répondis que je ne voulais pas avoir l'obligation d'un état à une famille quelconque; que si la demoiselle, qui avait quatre ou cinq ans de plus que moi, était instruite de la proposition, il était bien imprudent de l'exposer à un refus; que j'étais petit et fluet, — je n'avais alors que cinq pieds un pouce, n'ayant pris ma croissance de cinq pieds quatre pouces qu'à près de vingt-quatre ans — et que pour toutes les faveurs du monde,

[1] Jeanne-Madeleine-Antoinette-Pulchérie Le Petit d'Aveine.

[2] Voir chapitre XVIII.

je ne voulais pas m'associer une femme plus grande que moi. Je me levai, tirai ma révérence, et ne me laissai plus entamer sur pareille conversation.

Cette demoiselle épousa depuis le marquis de Sommery [1], appelé dans le régiment aux gardes *Va de bon cœur*, brave homme, excellent officier, et ils ont fait un ménage très-uni.

Je courus conter mon aventure à M. et madame Félix, et à madame du Parc, devenue veuve, et qui s'était retirée au vieux Louvre, dans un logement que le feu roi Louis XIV avait donné à toute sa famille. C'était au coin, entre le cul-de-sac du Roi et le pavillon d'entrée. Vis-à-vis, de l'autre côté, était M. de Champlost, et à côté de M. Félix logeait M. Quentin de Champcenetz, premier valet de chambre. Mademoiselle Quinault, fameuse actrice, femme de mérite, liée avec M. le duc de Nevers [2], habitait l'autre côté de la cour. Ils redoublèrent d'efforts pour chercher à me placer, et je repris ma vie accoutumée.

M. de Chailly, dans l'hiver de 1750, me proposa d'aller voir l'Angleterre ; il avait la fureur de la cavalerie, et son goût était de ramener des cadogans [3], pour en faire des chevaux de carrosse. J'acceptai cette partie, et munis de passe-ports, nous montâmes dans une chaise de poste à deux, accompagnés d'un domestique. Nous traversâmes Péronne, Bapaume, et fûmes coucher à Lille. Nous passâmes ensuite par Ypres, Furnes, Menin, et nous revînmes par Bergues et Saint-Vinox à Dunkerque. Mon objet était de visiter le théâtre de la dernière guerre [4], et je vis avec intérêt qu'on ne

[1] Jacques-Étienne du Mesniel, marquis de Sommery, qui servit longtemps aux gardes-françaises.

[2] Philippe-Jules-François Mazarini-Mancini, duc de Nevers, qui mourut en 1768, à l'âge de quatre-vingt-douze ans. On disait qu'il avait épousé mademoiselle Quinault.

[3] Je n'ai découvert ce mot dans aucun dictionnaire, mais je le trouve dans le *Journal de Barbier* (Charpentier, t. VI, p. 355), avec la signification de cheval d'armes.

[4] La guerre de succession, terminée en 1748 par la paix d'Aix-la-Chapelle.

s'apercevait presque pas du séjour continuel des forces belligérantes qui avaient inondé le pays, le terrain fertile ayant tout réparé en quatre ans. L'arrivée à Lille me surprit par les deux lieues que nous parcourûmes au milieu d'une prodigieuse quantité de moulins à vent. Nous arrivâmes enfin à Calais, où d'autres Français nous avaient précédés.

C'était M. Richard, abbé de Saint-Non [1], conseiller clerc, jeune encore, et fameux depuis par ses voyages, surtout celui d'Italie. Il voyageait avec M. Bernard [2], petit-fils de Samuel Bernard, président au Parlement et depuis prévôt de Paris. Nous fûmes fort amusés de la dispute qui survint, lors du passage de ces messieurs dans le paquebot. M. Bernard de Boulainvilliers ne voyageait jamais sans des bagages considérables ; c'était l'attirail d'une femme ; il emportait jusqu'à une bassinoire et une seringue d'argent. Lorsqu'il fallut passer avec tous ses effets, on lui demanda un droit considérable ; il aima mieux sacrifier la vanité de montrer de si beaux bijoux aux Anglais et se détermina comme nous à n'emporter que ce qui était indispensable.

Nous nous embarquâmes à six heures du matin, et je fus porté dans la chaloupe, à califourchon sur le dos d'un matelot. Bientôt le temps se brouilla, la mer devint houleuse ; c'était ma première course sur cet élément, et je souffris des douleurs incroyables. Tout le monde riait, j'en faisais autant quand je le pouvais. Enfin je pris le parti d'aller me coucher sur le lit du capitaine, où, en me tenant immobile sur le dos, je ne tardai pas à éprouver les douceurs du sommeil.

L'orage continuait, il pleuvait en abondance, et je ne me réveillai que lorsque je m'aperçus que la pluie qui tombait

[1] Jean-Claude Richard de Saint-Non (1727-1791), fils d'un receveur général des finances. Ce fut seulement en 1758 qu'il fut nommé abbé commendataire de Poultières. A l'époque où nous sommes, il était conseiller au Parlement (de 1749). Il fut membre honoraire associé de l'Académie de peinture et sculpture. Il a publié, de 1781 à 1786, le plus important de ses ouvrages, le *Voyage pittoresque, ou Description des royaumes de Naples et de Sicile*.

[2] Anne-Gabriel-Henry Bernard, né en 1724, qui prit plus tard le titre de marquis de Boulainvilliers, et fut prévôt de Paris, de 1766 à la Révolution.

sur le pont passait par des planches mal jointes, et m'avait mouillé jusqu'aux os. Les cris des matelots nous avertirent que nous étions à Douvres. Il était trois heures du matin, et il faisait encore nuit. Je fus frappé d'un beau spectacle dont je n'avais nulle connaissance. Chaque coup de rame de la petite chaloupe qui nous conduisait au port laissait après elle une traînée lumineuse qu'on attribue à de certains œufs de poissons; je ne pouvais me lasser de jouir de ce coup d'œil. Nous couchâmes à Douvres, qui ne me parut point intéressant; nous prîmes une chaise à deux et à deux roues; nos gens montèrent à cheval et furent fort étonnés d'avoir pour bidets de poste des chevaux de la plus grande taille, et d'être obligés de faire au grand trot les vingt-cinq lieues qui existent de Douvres à Londres.

Nous passâmes par Rochester et Westminster. Les chemins, jusqu'à Westminster, étaient bien entretenus en cailloux de meulière, mais fort étroits et souvent bordés de haies; tous les deux ou trois milles, on nous ouvrait des barrières, et le postillon anglais payait pour nous le droit de passage et d'entretien des chemins. A deux milles de Westminster, la scène changea; jusqu'à Londres, le chemin était bordé des deux côtés par des accotoirs superbes, des fossés, de jolies haies et des barrières peintes avec un goût et une variété charmante.

Nous arrivâmes à la nuit; la cérémonie des douanes nous mena jusqu'à neuf heures du soir, et nos chevaux de poste nous conduisirent à la maison où nous devions loger. C'était le second voyage que M. de Chailly faisait à Londres; aussi nous prîmes la maison d'un réfugié français, proche Haymarket ou le marché au foin, et très-près de Saint-James. Dans l'instant nous fûmes établis et trouvâmes tout ce qui nous était nécessaire.

Je ne fus pas deux jours à m'apercevoir que mon compagnon, homme d'esprit, qui avait de l'amabilité avec un peu de causticité, n'était venu que pour satisfaire son goût pour les chevaux; ce n'était point mon objet. Je sortais de mon

pays pour la première fois, et j'avais la fureur des voyages, que je n'ai pu satisfaire que faiblement.

Nous prîmes un interprète, une espèce de cicerone. Comme mon camarade ne savait pas plus d'anglais que moi, le premier levé s'emparait du guide, et l'autre était réduit à l'enfant de notre hôte.

J'avais une lettre de recommandation pour M. de Castries [1], alors ambassadeur à cette cour. Elle m'avait été donnée par M. Teissier, le fils d'un homme fort riche qui demeurait rue Tiquetonne [2]. Ce M. Teissier, fils aîné, avait joué un rôle en Angleterre. Je sus que lorsqu'il était à Londres, il avait voulu tenir une banque pour payer quelques dettes, et avait ouvert le jeu en mettant 2,000 louis. L'aversion pour les Français était alors générale; la paix qu'on venait de faire, quatre ans auparavant, avait indisposé toute la nation. A peine la banque fut-elle ouverte, qu'un Anglais, vêtu fort simplement, s'approcha, la couvrit avec une carte, perdit, paya, fit paroli et finit au bout d'un quart d'heure par emporter la banque et les espérances de Teissier. Celui-ci n'eut que le temps de faire face à ses affaires et de s'en retourner à Paris. Cette histoire, quoiqu'elle se fût passée un an auparavant, était encore un sujet de plaisanterie, et je jugeai bon, d'après cela, de jeter mes lettres au feu.

J'allai chez notre ambassadeur, M. le marquis de Castries. Je fus présenté comme les autres; je dînai chez le ministre des affaires étrangères, et, cette démarche finie, je cherchai à voir tout ce qu'il y avait de curieux, tantôt avec M. de Chailly, lorsque cela lui plaisait, tantôt avec un des deux interprètes.

[1] Charles-Eugène-Gabriel de la Croix, marquis de Castries, comte de Charlus, qui devint ministre de la marine et maréchal de France.

[2] Pierre-Christophe Teissier, ou Tessier, ou Texier, ancien notaire de Samuel Bernard et du garde des sceaux Chauvelin, avait acheté en 1746 la charge d'intendant et contrôleur général des écuries et livrées du Roi. Son fils se maria, en 1757, à la fille de Bontemps, premier valet de chambre du Roi. Une de ses filles épousa, comme on le verra plus loin, Jean-Louis Quentin de Champcenetz; la seconde, le jeune Bontemps.

J'avais amené avec moi un domestique, nommé Marnier; c'était un homme de vingt-deux ans, de cinq pieds dix pouces, bien fait, d'une figure superbe; il avait l'air du domestique d'un agréable de Paris; mais comme le peuple de Londres se permettait des invectives contre tout ce qui avait l'air français, je pris le parti de ne m'en servir que chez moi.

Je courus toutes les rues de Londres; le soir, nous nous rendions au Wauxhall et au Ranelagh, deux promenades magnifiques, qui ont été copiées depuis à Paris.

Un jour, je sortis avec le petit interprète et je m'enfonçai dans la Cité; ma taille mince, mon cou allongé, ma jeunesse, la blancheur de mon teint, l'habillement anglais me faisaient regarder comme Anglais tant que je ne parlais pas. Cependant, dans une rue détournée, mon petit bonhomme me laisse un moment; il était midi, et, après l'avoir attendu près d'une demi-heure, je voulus me rappeler par où j'avais passé. Impossible! plus j'allais, plus je m'enfonçais dans les rues étroites et populeuses de la Cité. Je voulus m'adresser à un passant : dès que j'ouvris la bouche, j'entendis de tout les côtés des *Goddam*, des *Frenchman*. Je tins bon et continuai fièrement mon chemin; le bruit redoublant, je crus qu'il valait mieux entrer dans une boutique des plus apparentes. Je fermai la porte sur moi, et, m'adressant au maître, je lui dis quelques mots et fus ravi de l'entendre me répondre dans le meilleur français. Il sortit, harangua la populace, puis me fit asseoir et causer. Il vint ensuite me reconduire chez moi, et je le priai à dîner. Comme c'était un gros marchand d'étoffes, je fis une connaissance intime avec lui, et je n'eus pas à m'en repentir; car ce fut chez lui que je me pourvus de toutes mes emplettes, à juste prix.

Cependant M. de Chailly courait tous les marchands de chevaux; j'y allais quelquefois avec lui, mais ce que j'acquérais, c'était la connaissance de tous les monuments de la ville. Un itinéraire à la main, j'allai à Chelsea, aux invalides de mer. Je vis aussi les pompes à feu, le cabinet du docteur

Hans Sloane[1], devenu depuis le musée Saint-Paul de Londres, Westminster, etc., et j'étais, au bout de six semaines, arrivé à pouvoir me faire servir et à demander tout ce qui pouvait m'être utile et nécessaire.

Le prince de Galles, frère du Roi actuellement régnant, était mort dans l'hiver; son frère, le duc de Cumberland, homme prodigieusement gros et de la tournure d'un boucher, parcourait comme moi les trottoirs de la ville. Il ne faisait aucune sensation, et il était coudoyé par le premier portefaix.

Dans ce temps-là, la ville était mal pavée, encore plus mal éclairée. Chaque particulier était obligé de suspendre une lanterne devant sa porte, et il était libre d'en mettre plusieurs; de sorte que la nuit on tombait souvent d'une grande clarté dans une profonde obscurité. Les plus belles rues ont des trottoirs; les hôtels n'ont donc pas de portes cochères, elles se trouvent derrière dans des rues adjacentes, consacrées à cet usage. Toutes les boutiques étaient décorées d'enseignes plus singulières les unes que les autres, surtout celles des perruquiers. C'étaient des mais ou mâts d'une prodigieuse hauteur, penchant de quatre ou cinq pieds sur la rue, de sorte que les rues étaient ombragées de ces colifichets, qui, par leur propreté et leurs enjolivements, faisaient un contraste singulier avec l'aspect des rues de Paris.

M. de Chailly, qui apparemment me trouvait trop jeune, ne me disait pas tout. Il avait découvert une très-jolie danseuse de l'Opéra de Paris, mademoiselle Amédée, dont on disait qu'elle était la meilleure fille du monde, puisqu'elle était sans soucis[1]. L'art lui en avait fait deux beaux et si réguliers qu'au vrai elle avait une physionomie délicieuse. Le duc de Cumberland lui avait fait faire des propositions qu'elle avait acceptées; mais comme ces sortes de fantaisies s'épuisent, elle restait en Angleterre, maîtresse de ses actions et fort aisée.

[1] Médecin et savant anglais, dont la bibliothèque et les collections ont formé le noyau du British Museum.

[2] Sourcils.

Ce secret n'en fut bientôt plus un; Chailly ayant voulu la faire venir chez nous, il fallait que je la visse; il me fit donc la confidence, et un mois avant mon départ, mademoiselle Amédée vint souper avec nous. Je crus m'apercevoir, à la façon dont elle me traitait, que je n'aurais pas tardé à être attaché à son char comme les autres, si je l'avais désiré, d'autant que mon ami, une fois satisfait, n'était pas homme à filer le parfait [1]. Je m'en tins à apprendre en anglais toutes les jolies choses qu'on peut se dire. Nous estropiions la langue à qui mieux mieux; et ce qu'il y a de plaisant, c'est que cette bonne fille, afin de plaire au duc de Cumberland, avait fait de tels efforts pour parler l'anglais que, peu foncée sur l'instruction, elle avait fini par oublier le français. Elle avait un jargon anglo-français que j'eus bien de la peine à comprendre.

Nous la reconduisions tous les soirs chez elle; c'était à trois rues de nous. Un jour, nous fûmes insultés par un homme qui voulut l'embrasser; deux gourdins dont nous étions armés nous vengèrent. Je me souviens que mon camarade Chailly touchait comme sur un bœuf. Le battu jurait et criait. A l'instant, nous vîmes le jeu des watchmen. — Ce sont des hommes armés d'un falot et d'un grand bâton; postés à chaque coin de rue, pour la sûreté publique, ils crient, toutes les heures, celle qui sonne et le vent qu'il fait. — Toutes les lanternes se mirent en mouvement circulaire et en marche. Comme nous avions terminé la querelle, nous continuâmes paisiblement notre route, déposâmes la demoiselle et revînmes nous coucher sans jamais en avoir entendu parler.

Je ne pouvais me lasser d'aller sur le port, voir le superbe coup d'œil d'une ville flottante, avec des vaisseaux alignés comme des maisons. Des bateaux de toutes sortes de comestibles, criant comme les marchands dans les rues, s'arrêtaient aux vaisseaux qui en avaient besoin; aux heures de

[1] Le parfait amour.

prières et de récréation, des matelots de tous les pays, même des nègres, montaient sur le pont, chantaient, jouaient, et priaient à leur manière. Ce spectacle, très-singulier pour moi, m'attirait deux fois la semaine.

J'allai un jour sur le chemin de Tyburn, endroit où l'on exécutait, après chaque session, les criminels condamnés. Toute ma vie j'ai eu une horreur pour les supplices. Au contraire, M. de Chailly et nos deux domestiques s'en faisaient une fête. Je les accompagnai jusqu'à moitié chemin, et ayant aperçu une maison où il y avait des dames et beaucoup d'honnêtes gens aux fenêtres, je me déterminai à y entrer. Ayant satisfait amplement à ce que le propriétaire demandait, je fus introduit dans plusieurs pièces dont les fenêtres étaient ouvertes sur le chemin.

Comme je me tenais modestement derrière une dame, elle m'adressa la parole en anglais; je lui répondis si mal que tout le monde se mit à rire, mais ma jeunesse les intéressa : une autre dame me parla en bon français, et nous liâmes conversation. Je leur avouai que c'était par excès de sensibilité que je n'avais pas été plus loin. Nous dissertâmes sur ce sujet, et tout le public prit part à la conversation.

Cependant les cris de la populace nous annoncèrent l'arrivée des patients. Voici ce que je vis : quatre archers ouvraient la marche; puis venait une première charrette à un cheval sur laquelle étaient trois hommes assis, le dos tourné, vêtus en blanc comme des danseurs de corde, avec des bouffettes de rubans noirs aux pieds, aux jarretières, aux poignets, et une bouffette de même à un bonnet de coton blanc; ils avaient les mains liées. Derrière eux, suivait une autre charrette, où étaient trois cercueils ouverts. Ces cercueils étaient noirs et avaient des garnitures de clous dorés; ils ressemblaient en tout à des malles. La même cérémonie, pour la seconde et la troisième; sur la quatrième, on apercevait un homme, vêtu très simplement en drap, âgé de soixante ans, avec de gros yeux, une perruque ronde et courte, et l'air abruti par le vin.

Comme le chemin faisait un détour, le peuple qui les attendait depuis deux heures se mit à faire des cris de joie en les apercevant.

Le plus jeune des patients, effrayé, tourna la tête, en levant ses mains au ciel. Ce fut la seule marque de faiblesse que je vis; mais par la peine que ce mouvement me fit, je ne tardai pas à me trouver mal.

Les dames que j'avais intéressées me prodiguèrent tous leurs soins; on me ramena chez moi, et je suis parti sans savoir à qui je pouvais témoigner ma reconnaissance.

Dans ce temps-là, les fiacres de Londres étaient plus propres que les carrosses de remise de Paris, et les carrosses de remise plus propres que nos carrosses bourgeois; mais les rues étaient si mal pavées qu'on était au supplice par les cahots continuels.

M. de Chailly mènait toujours la même vie; il achetait des chiens de la race du roi Charles [1]. C'était une commission que le prince Charles de Lorraine [2], grand écuyer, lui avait donnée en partant. M. de Chailly tenait sa fortune de cette maison, et les désirs devenaient des ordres pour tous les Le Febvre [3].

Il y avait déjà deux mois que j'étais à Londres, et j'avais fait le projet de m'enfoncer dans les terres, lorsque je reçus une lettre de Paris, de ce bon M. de Verdun, mon tuteur onéraire, et alors mon homme d'affaires. Il m'écrivait que M. Félix était passé chez lui, le priant de me mander de venir à l'instant pour chose importante. Sur-le-champ, je m'arrangeai pour partir seul; car mon ami, sous prétexte que ses emplettes n'étaient pas faites, désirait rester encore avec mademoiselle Amédée. Il me pria de me charger de trois petits chiens pour M. le prince Charles; j'emmenais aussi un lévrier très-petit qui avait été le chien favori du

[1] Les kings'-Charles, race de petits chiens qu'affectionnait le roi Charles II d'Angleterre.

[2] Charles de Lorraine, comte d'Armagnac (1684-1751), grand écuyer de France, connu sous le nom du prince Charles.

[3] On a vu que c'était le nom patronymique de M. de Chailly.

prince de Galles. Nous partons donc, mon laquais et moi, avec les quatre chiens, dans un cabriolet découvert.

A sept ou huit milles de Londres la nuit approchait, nous fûmes suivis pendant plus de deux milles par un homme à cheval; le postillon avait l'air inquiet et pressait les chevaux. Impatienté, je pris d'un air de distraction un pistolet anglais; mon laquais en fit autant. Celui qui nous suivait jugea qu'il n'y avait rien à faire, et il nous quitta.

Je trouvai un paquebot tout prêt, et à quatre heures je débarquai à Calais, non sans avoir été aussi tourmenté qu'à ma première traversée. Je repris ma chaise, et je passai par Boulogne.

Mon laquais courait à cheval devant, pour faire préparer les chevaux, et moi je dormais tranquillement. Je me réveille; il faisait le plus beau temps du monde, un soleil superbe. Je me trouve près d'Amiens, sur une belle route bordée des deux côtés par un bois. En avançant la tête, je vois dans l'ombre une espèce de soldat, avec un sabre, qui travaillait à couper les courroies de mes malles; c'était probablement le bruit et les secousses qui m'avaient réveillé. Je sors à mi-corps avec mon pistolet, j'ordonne à l'homme de descendre, je l'ajuste. La vue de mon pistolet lui en impose; il se laisse couler en bas, et, reprenant ses sens, veut courir en me menaçant de son sabre. Mais le postillon, redoublant de zèle, m'eut bientôt fait voir les portes d'Amiens, où j'arrivai avec une grande satisfaction. Nous visitâmes la voiture, et sur les trois courroies de la malle, nous en trouvâmes deux coupées entièrement.

Bref, après avoir pris la traverse à Luzarches, j'arrivai à Saint-Leu le troisième jour au soir, étant parti de Londres à trois heures du matin.

Le lendemain, je visitai mes terrassiers, et je fis déraciner trois grands arbres; on trouva sous la souche du plus gros le squelette d'un homme, qui avait été enterré accroupi. On se rappela une histoire arrivée à M. de Lesseville [1], ancien pro-

[1] La famille Leclerc de Lesseville avait possédé le fief de Leumont, nom

priétaire de cette terre; il avait été attaqué la nuit par des voleurs qui avaient voulu entrer dans une pièce où il se trouvait. Il se défendit avec un pistolet et en fit tomber un, qui probablement fut enterré par ses camarades sous l'arbre qu'on venait de faire planter.

Au bout de deux jours, j'arrivai à Paris. C'était au commencement d'août, et le Roi était de retour de Compiègne, où la maison Félix l'accompagnait. Ils m'apprirent que M. le chevalier de Sainctot [1], fils de M. de Sainctot, maître des cérémonies sous Louis XIV, oncle de M. le comte de la Tour d'Auvergne, étant âgé, voulait se défaire de la charge d'introducteur des ambassadeurs; que cette place, possédée par tous gens de la cour, ne pouvait appartenir qu'à un homme riche; que le chevalier de Sainctot étant leur ami intime, ils lui avaient fait engager sa parole qu'il ne s'en déferait qu'en ma faveur.

Cette place revenait, il est vrai, à près de 300,000 livres, et se perdait par la mort; mais on avait assez de crédit pour me faire obtenir tout de suite un brevet de retenue [2], pareil à celui dont jouissait le chevalier de Sainctot, et qui montait à 40,000 écus. Madame du Parc, la sœur de M. Félix, digne femme que je connaissais à peine, était présente à cette conversation. Sur l'inquiétude que je montrais de pouvoir emprunter pareille somme, elle me dit : « Je suis une des anciennes « amies du chevalier de Sainctot, puisqu'il m'appelle sa femme, « et que je l'appelle mon mari. Si vous voulez me promettre

primitif de Saint-Leu, de 1645 à 1713. La terre fut vendue à cette époque à Pierre Vésin, avocat au Parlement, qui la céda à son tour à Nicolas Baille, dont nous avons parlé. (Auguste Rey, *la Fin de l'ancien régime à Saint-Prix* (*la Seigneurie*, p. 12), et *le Château de Leumont*, p. 11.)

[1] Nicolas-Sixte de Sainctot, seigneur de Veymar, qui mourut en 1753. Il avait succédé à Nicolas Sainctot, son père, qui avait été d'abord maître des cérémonies, après son père et son oncle, et avait acheté la charge d'introducteur des ambassadeurs en 1691. On conserve aux Archives des affaires étrangères trente et un volumes de Mémoires de M. de Sainctot sur le cérémonial, rédigés par ordre de Louis XIV.

[2] C'était un acte par lequel le Roi assurait au possesseur d'une charge une certaine somme qui devait être payée par le successeur.

« de me donner le même nom, en tout bien, tout honneur, « je vous prêterai cette somme par contrat, par obligation, « de telle manière qui vous conviendra ». Je me jetai sur sa main que je baisai; tout fut ainsi aplani. On me demanda le secret, et l'on me conseilla d'attendre que les démarches fussent finies, tant auprès du chevalier qu'à Versailles.

Insensiblement mes goûts avaient changé; ce n'étaient plus ces tours de force, ces jeux qui sentaient encore le collége, où l'on se jetait de l'eau, où l'on faisait des siéges, des courses nautiques, des tours de force : goût de mode, puisqu'alors M. le duc d'Orléans, qui venait d'épouser mademoiselle de Conti, s'escrimait à Saint-Cloud dans tous ces enfantillages.

M. de Chailly m'avait fait faire connaissance avec madame Le Gentil de Saint-Domingue [1]. Cette femme respectable avait un fils unique, M. Le Gentil [2], gentilhomme ordinaire, marié depuis un an avec mademoiselle de Vaudreuil, fille unique du gouverneur du Canada, nièce de M. de Vaudreuil, major des gardes-françaises. M. Le Gentil était entré dans les gardes-françaises à son mariage. Il était cousin germain de madame la marquise de Castellane [3], dont le mari était premier gentilhomme de M. le duc de Penthièvre, et ils logeaient tous dans la maison rue de Richelieu, à côté de la rue Neuve-Saint-Augustin.

A deux portes de là, dans la même rue, demeurait une autre famille d'Américains, madame des Perrières et trois filles charmantes, l'une mariée à M. Merger, colon, et l'autre à M. de Santo, qui a depuis porté le nom de Santo Do-

[1] Marie-Thérèse Fournier, veuve de Guy Le Gentil, seigneur de la Barbinais, commissaire général de la marine.

[2] Guy Le Gentil, depuis marquis de Paroy, né en 1728, lieutenant aux gardes-françaises, chevalier de Saint-Louis, grand bailli d'épée de Provins et Montereau, marié en 1749 à Louise-Élisabeth Rigaud de Vaudreuil, née en 1724.

[3] Renée-Marguerite de Fournier, mariée en 1745 à Gaspard-Boniface-Constantin de Castellane, colonel du régiment de Penthièvre. Elle mourut en 1781. (Chastellux.)

mingue [1]. Cette société n'était connue que sous le nom de *ces dames*. On y voyait la meilleure compagnie : M. le baron de Besenval [2], la marquise et le marquis de Ségur, depuis maréchal de France [3].

M. Le Gentil était d'une très-jolie figure, d'une grande douceur, et il avait des talents agréables. Musicien, plein de goût, il chantait et s'accompagnait sur la guitare le plus agréablement du monde.

Je consacrais toutes mes soirées à cette charmante société, quand je n'étais pas à Saint-Leu, où j'avais laissé ma maison à poste fixe. Hiver et été, j'y allais depuis le samedi jusqu'au mardi. Ma société d'hommes y venait, mais je respectais toujours la mémoire de mon père, et jamais une femme de moyenne vertu ne s'était trouvée dans mes voyages. Le château de Saint-Leu était pur, et je m'étais refusé à toute attaque de ce côté-là. Nous nous permettions des soupers très-gais dans la semaine, à Paris, à l'hôtel d'Espagne, rue du Roule; mais le baron de Vioménil avait fait prendre à toute la société l'engagement de ne jamais souper avec une fille en tête-à-tête. Le marquis du Hautoy contredit à cet engagement par un souper clandestin; il fut découvert et exclu de nos soupers pendant un mois.

Le baron de Vioménil avait au jeu une fortune sans égale. Déjà, au collége, je savais tous les jeux aussi bien que je les

[1] D'une famille originaire de Burgos établie en Bretagne. (POTIER DE COURCY, *Nobiliaire de Bretagne*.) M. de Chastellux a relevé, dans les actes de la paroisse Saint-Roch, un acte de 1752 constatant la naissance d'une fille de Louis de Santo-Domingo et de Madeleine Merger. Un Louis San-Domingue, comte du Périer, évidemment le même personnage, figure à l'*État de la France* de 1749 comme écuyer de la petite écurie. On trouve donc réunis les trois noms : des Perrières (du Périer), Merger et Santo-Domingue que l'auteur a cités plus haut, mais il semble qu'il a fait quelque confusion dans les alliances.

[2] Pierre-Victor, baron de Besenval (1722-1794), qui devint lieutenant général et inspecteur général des Suisses et Grisons. C'est l'auteur des fameux *Mémoires*.

[3] Philippe-Henri, marquis de Ségur (1724-1801), maréchal de France en 1783, ministre de la guerre de 1780 à 1787. Il avait épousé une riche créole de Saint-Domingue, Louise-Anne-Madeleine de Vernon, qui mourut en 1778.

joue actuellement; cette science était entrée dans notre éducation, et toutes nos récréations se passaient au piquet, au trictrac, au quadrille ou au quinze. De sorte qu'en arrivant dans le monde, le comte de Chabot [1] et MM. de Brienne [2], les quatre Flamarens [3] et MM. de Toris [4], avec qui nous nous réunissions tous les jours chez M. de Saint-Sauveur, se trouvèrent ainsi que moi dispensés de faire un apprentissage. Il est assez singulier que pas un de nous n'ait été joueur, et que le marquis de Genlis [5], élevé au même collége que moi, mais n'étant pas de notre société, et M. de Sillery, son frère, soient devenus les plus gros joueurs de Paris, quoiqu'ils n'eussent au collége nulle connaissance du jeu. Le baron de Vioménil et quatre autres vinrent passer avec moi les fêtes de Noël. Ils avaient arrangé pour quatre jours après un souper de dames, à Saint-Denis, puisque je ne voulais pas les admettre à Saint-Leu. Le vilain temps nous fit rester auprès du feu. Le baron se mit avec moi à une partie de brelan à cinq; je perdis 10 louis contre lui, il me proposa de prendre l'inverse, et je perdis 15 louis de plus. S'il prenait la main au trente-et-quarante, il pariait le double contre le simple, une montre d'or enrichie de diamants contre 50 louis; il ne perdait jamais. Cette fortune le suivit pendant vingt ans de sa vie. Je l'ai vu depuis plus perdre que gagner. Je perdis à ce voyage une centaine

[1] Louis-Auguste de Rohan-Chabot, né en 1733, fils de Gui-Auguste, comte de Chabot, et de Yvonne-Sylvie du Breil de Rays, sa première femme.

[2] Probablement Étienne-Charles de Loménie de Brienne (1727-1794), qui fut évêque de Condom, archevêque de Toulouse, puis de Sens, cardinal, ministre des finances, et son frère, Athanase-Louis-Marie, né en 1730, qui fut ministre de la guerre en 1787 et périt sur l'échafaud en 1794.

[3] 1° Agésilan-Joseph de Grossolles, marquis de Flamarens, né en 1732; 2° Agésilan-Gaston, abbé de Flamarens, frère jumeau du précédent; 3° Emmanuel-François, comte de Flamarens, qui devint grand louvetier en 1753, après son oncle, et mourut en 1782; 4° Emmanuel-Louis, qui fut évêque de Quimper, puis de Périgueux.

[4] Nom douteux dans le manuscrit.

[5] Charles-Alexis Brulart de Sillery, appelé d'abord le comte de Genlis. Il épousa en 1763 Stéphanie-Félicité Ducrest de Saint-Aubin (la célèbre comtesse de Genlis). Son frère ainé, nommé ici M. de Sillery, s'appelait Charles-Claude Brulart, marquis de Sillery, et devint lieutenant général.

de louis, et je me le tins pour dit. Je n'ai fait depuis qu'une ou deux séances pareilles.

A Paris, je dinais tous les jours chez mes parents et soupais avec eux par décence une ou deux fois tous les quinze jours. Ma grand'mère et mon oncle, mécontents de ce que je ne me décidais pas pour la robe et pour l'établissement qu'on m'avait proposé, restaient dans la mesure de la politesse et rien de plus. Mon ci-devant gouverneur mangeait régulièrement sa pension chez eux, à moins que je ne l'emmenasse à Saint-Leu. Un soir qu'il était allé se coucher et que nous étions en famille, on fit adroitement tomber la conversation sur les jours gras; on parla de gens qui affectaient des mœurs qu'ils n'avaient pas. Je voulus avoir une explication. Enfin, mon oncle me dit que M. Porlier entretenait une très-jolie fille, logée rue des Prouvaires, chez l'épicier; qu'on était allé aux informations, et qu'elle s'était vantée que je vivais avec elle depuis six mois. Je pris l'adresse et m'assurai du fait le lendemain. Je rentre; mon gouverneur jouait du violon et se tenait prêt à m'accompagner à Saint-Leu à midi. Je lui écris, devant lui et sans qu'il s'en doute, une lettre où je lui faisais le détail de ce que j'avais appris, lui reprochant son imprudence de mettre en jeu faussement un jeune homme dont il avait fait l'éducation. Je lui annonçais que je viendrais recevoir ses comptes, et que, quoique dégagé de toute reconnaissance, je lui donnerais cinquante louis pour se soutenir jusqu'à ce qu'il eût une place. Je sortis alors pour aller prendre ma voiture, et donnai ma lettre pour qu'elle lui fût remise après mon départ.

Je reçus une longue lettre d'explications; il me parlait d'une demoiselle huguenote convertie, et me faisait certifier le fait par un prédicateur connu. Je ne crus que ce que je savais et tins exactement la parole que je lui avais donnée.

Le chevalier de Villecourt [1], que je voyais souvent, était

[1] Pierre-Élisabeth de Fontanieu, dit le chevalier de Villecourt, fils de Gaspard-Moïse de Fontanieu, intendant des meubles de la Couronne, et de Marie-Anne Polard de Villequoy. D'abord capitaine au régiment d'Egmond, il devint contrôleur général et intendant des meubles de la Couronne, et mourut en 1784, âgé de cinquante-trois ans.

d'une naïveté qui passait la permission. Il avait tout son esprit dans ses jambes et dans ses mains. Parlait-on raison, il faisait un entrechat ou un jeté-battu, ou bien il prenait une basse et jouait une sonate. Il travaillait au tour très-adroitement, avec autant de goût que d'élégance. Il m'introduisit chez sa mère, madame de Fontanieu, femme aimable et galante; elle demeurait rue Vivienne, dans la maison qui fait maintenant partie de la trésorerie nationale.

Toute cette famille voyait souvent la maison Roslin, qui était composée de M. Roslin, ancien fermier général [1], de mademoiselle de Beaufort, sa femme, petite, âgée et pleine d'esprit. Cette dame, fille d'un fermier général, avait été élevée avec sa sœur, madame de Boullongne [2], dans notre maison de campagne à Colombes, chez mon bisaïeul Poncher dont elles étaient les nièces.

Leur fils, M. Roslin [3], fermier général alors, et marié avec mademoiselle Richard tout nouvellement, occupait un superbe appartement au second; madame la présidente Le Gendre [4], leur fille, veuve de M. Le Gendre, président à la Chambre des comptes, avait tout l'appartement au-dessus de ses parents. Elle avait quatre filles; l'aînée était de la plus jolie figure possible : de grands yeux, un teint superbe, tous les traits réguliers; elle promettait ce qu'elle a été depuis. Sa mère l'avait retirée du couvent.

Le chevalier de Villecourt me dit que je négligeais mes parents, que j'en avais vis-à-vis de chez lui et qu'il était chargé de m'y présenter. J'ignorais complétement si et com-

[1] Edme-Joseph Roslin, marié à Jeanne-Marthe de Beaufort, fille de Charles de Beaufort, écuyer, fermier général.

[2] Charlotte-Catherine de Beaufort, mariée en 1719 à Jean de Boullongne, depuis contrôleur général.

[3] Jean-Baptiste-Paulin-Hector-Edme, seigneur d'Hénonville, marié à Jeanne Richard. Il mourut en 1790. (Chastellux, *Notes prises à l'état civil.*)

[4] Marie-Élisabeth Roslin, mariée en 1734 avec Paul-Gaspard Le Gendre, d'abord conseiller au Parlement, puis président à la Chambre des comptes. C'est la future belle-mère de M. Dufort. Son mari était mort vers 1745.

ment je leur tenais, mais ce mot fut assez pour me rappeler au devoir, et, deux jours après, je fus introduit dans la maison; on soupait en famille. Madame Mayneaud de la Tour, femme d'un conseiller au Parlement[1], et sœur aînée de madame la présidente Le Gendre, y venait tous les jours. Sa fille, un des plus grands partis de Paris, veuve à dix-huit ans de M. Mazade, fermier général[2], jouissait de soixante mille livres de rente; elle avait une figure superbe (car il est à observer que cette famille était distinguée par sa beauté), elle venait souper et accompagner sa mère; j'y fus reçu avec grand plaisir et je m'y plus.

La société intime était : M. Richard, receveur général des finances; M. Watelet[3], aussi receveur général, depuis de l'Académie; son frère, M. de Valogny, officier distingué; M. de Vizé, mort lieutenant-colonel des gardes-françaises[4]; M. de Pierrevert[5] et M. Baudouin[6], officiers aux gardes; M. d'Ennery[7], mort depuis gouverneur de Saint-Domingue, à l'instant où il allait devenir ministre de la marine.

Quelques parents de madame Roslin la jeune et toute la famille de Boullongne s'y trouvaient en visite. Cette famille était étendue, puisque quatre filles étaient mariées : l'aînée[8],

[1] Marie-Nicole Roslin, femme de Paul-Étienne-Charles Mayneaud de la Tour, conseiller de Grand'Chambre.

[2] Anne-Claudine Mayneaud de la Tour, veuve de Laurent-Joseph Mazade de Bobigny, mort en 1750, à l'âge de trente-deux ans.

[3] Claude-Henry Watelet, financier, lettré et artiste, né en 1718, mort en 1786. Il est souvent question de lui et de sa maison du Moulin Joli dans les Mémoires du temps. Gaspard-Nicolas Watelet de Valogny, son frère, né en 1719, mourut en 1774, maréchal de camp. Leur père, Nicolas-Robert, receveur général des finances, avait épousé en 1716 Élisabeth-Nicole de Beaufort.

[4] Sur lequel on trouvera une note détaillée au chapitre XVII.

[5] Louis-Nicolas-Balthasar Bernier de Pierrevert, qui fut aide-major aux gardes-francaises et gentilhomme du duc d'Orléans.

[6] Simon-René Baudouin, né en 1723, qui devint colonel d'infanterie. C'était un graveur distingué, qui a laissé un grand nombre de productions. Il mourut en janvier 1797.

[7] Victor-Thérèse Charpentier, comte d'Ennery, lieutenant général, gouverneur de Saint-Domingue de 1764 à 1776.

[8] Marguerite-Claude de Boullongne, mariée en 1737 à Gaspard-Henri de

à M. de Caze de la Bove, frère du fermier général, et lui intendant de Pau en Béarn, où il est mort; la seconde, à M. le marquis de Béthune[1]; la troisième, à M. le comte de Dromesnil[2]; la quatrième, à M. le marquis de l'Hôpital[3]. Régulièrement, les dimanches et fêtes, l'intimité se réunissait, et je fus admis comme parent.

Aussi répandu que je le voulais pour mes plaisirs et mes goûts, je refusai d'aller à l'hôtel d'Armagnac, chez madame la comtesse de Toulouse[4]. J'avais à Traisnel[5] une tante religieuse, femme de beaucoup d'esprit et tout à fait dans les bonnes grâces de cette dame, qui allait aux quatre grandes fêtes de l'année y faire des retraites. Elle fit tant mon éloge qu'on désira me voir; mais comme tout ceci venait par le canal de la dévotion, j'éludai la présentation. Avec de l'ambition, on peut se servir de toutes les voies pour réussir, mais ce n'était pas dans mon caractère. Je continuai donc la même vie, en tâchant d'allier les devoirs de société avec le plaisir indicible de m'occuper à embellir Saint-Leu. Je

Caze de la Bove, conseiller au Parlement, maître des requêtes, intendant à Pau, puis à Langres, où il mourut en 1750, à l'âge de quarante ans. C'est le frère aîné de deux autres Caze, que nous trouverons plus loin.

[1] « Cordon bleu, frère de madame de Montmartel. » (*Note de l'auteur.*) Armand-Louis de Béthune, marié en 1746 à Marie-Edme de Boullongne, qui mourut en 1753, âgée de vingt-sept ans. Il se remaria en 1754 à une demoiselle Crozat de Thiers. (*Mercure*, juin.)

[2] « Officier dans les gendarmes de la garde. Ils moururent jeunes et ont « laissé deux filles. » (*Note de l'auteur.*) Ces filles devinrent mesdames de Noailles et de Belsunce. — Charles-François de Hallencourt, marquis de Dromesnil, s'était marié en secondes noces, en 1743, à Jeanne-Edmée de Boullongne.

[3] « Sa femme, dame de Mesdames de France; lui, ambassadeur à Naples « et en Russie. » (*Note de l'auteur.*) Paul-François Gallucci, marquis de l'Hôpital (1697-1776), avait épousé, en 1736, Élisabeth-Louise de Boullongne. Elle mourut en 1767, âgée de quarante-six ans.

[4] Marie-Victoire-Sophie de Noailles, née en 1688, mariée en 1723 à Louis-Alexandre de Bourbon, comte de Toulouse, mort en 1737. C'était la mère du duc de Penthièvre.

[5] La Madeleine de Traisnel, couvent de Bénédictines réformées, dans le faubourg Saint-Antoine; c'est là que fut élevée madame du Deffand. M. de Lescure donne d'intéressants détails sur cette retraite, « à la fois dévote et galante ». (*Correspondance de la marquise du Deffand*, t. I, ch. XII. Voir aussi *Barbier*, juin 1720.)

crois fermement que c'est au goût que j'ai eu pour ce charmant endroit, que je dois de ne m'être pas plus égaré.

C'est ici, puisque je me le rappelle, que je vais placer une aventure qui m'arriva dans la vallée de Montmorency, un peu avant mon voyage en Angleterre. Les jeunes gens ne doutent de rien, et si nous n'avions pas été dans un temps très-calme, nous aurions pu nous repentir de notre folie.

M. Pajot de Marcheval, fils du receveur général des finances, et M. de La Galaisière, tous deux avocats généraux au grand Conseil, jeunes gens très-aimables, mais dans la fougue de la jeunesse, vinrent passer chez moi quatre jours enlevés aux affaires. Nos journées s'employèrent à visiter les maisons de campagne des environs qui sont charmantes, à contempler les différents sites, à monter aux moulins de Sannois et de Franconville. Enfin, après avoir couru depuis l'Ile-Adam jusqu'à Pontoise et Montigny sur la côte, ayant tout visité, nous nous avisâmes, le dernier jour, de suivre la proposition que nous fit La Galaisière, de nous habiller en opérateurs.

La Galaisière, qui avait alors vingt ans au plus, était d'une belle figure, très-grand et extrêmement gros. Il prit le rôle d'opératrice, Pajot le rôle de Gilles, et moi celui d'opérateur. Cette idée nous divertit beaucoup, et nous fûmes occupés toute la journée, les uns à préparer les habillements, les autres à faire de petits paquets de cendre tamisée, et à remplir des fioles d'une décoction clarifiée de cendre, avec les étiquettes les plus extraordinaires. Nous apprîmes chacun nos rôles; deux chevaux furent garnis de toutes les babioles des opérateurs, et nous primes un fort âne, nommé Carabo, habillé de même, pour monter Pajot qui se chargeait du rôle de Gilles.

Dès que la chaleur fut diminuée, ainsi tous déguisés, avec une madame Simonne qui avait l'air assez avenante, nous descendons la montagne de Saint-Prix, par les vignes, et nous arrivons à Franconville. Je fais ma harangue; mon

éloquence apprise réussit, et notre provision de bouteilles à deux sous diminue sensiblement.

Je me souviens, entre autres, d'une des folies que nous débitions. L'opérateur racontait à Gilles et à sa femme les merveilles les plus extraordinaires. Gilles était toujours battu dans cette lutte d'esprit, mais il finit par poser à son maître cette question embarrassante : « Comment feriez-vous, notre « maître, si l'on vous donnait un troupeau d'oies, et qu'on « vous chargeât de les faire passer sur le pont de Saint-« Cloud, à condition que pas une d'elles ne fît la moindre « ordure? » L'opérateur consulte sa femme et, comme on le pense, est réduit à demander l'explication. Alors Gilles lui dit : « Je prendrais la tête de la seconde oie, je la fourrerais dans le ... de la première, et ainsi de suite. — Et « pour la dernière, dit le maître, que ferais-tu? — Je prendrais, répond Gilles, votre nez, et si cela ne suffisait pas, « celui de notre maîtresse [1]. » Nous finîmes par ce lazzi, à la grande satisfaction du peuple, et nous nous acheminâmes du côté de Sannois; mêmes lazzi, plus grande affluence de monde. Sannois est sur la grande route de Paris, et nous eûmes pleine assemblée et grand débit.

Cependant nous nous apercevions que l'on murmurait, quoique nous dissions les choses les plus agréables. Je regarde, et j'aperçois l'opératrice qui se grattait la cuisse à nu, d'une manière fort indécente. Le curé, qui regardait de loin, indisposait les paysans, mais rien ne put faire finir notre opératrice. Aussi l'orage ne tarda pas à éclater; on hue, on crie, on fait voler des mottes de terre. Je retourne la tête de mon cheval et reprends au petit galop le chemin de chez moi; mon opératrice me suit, et, pour couronner la polissonnerie, se lève sur ses étriers et retrousse ses jupes. Dès qu'on vit ce tableau, tout se révolta, et nous dûmes précipiter encore notre fuite. Ce n'est que passé Ermont, que nous nous apercevons que Gilles-Pajot et son

[1] D'après M. Aug. Rey, cette scène est empruntée à Tabarin. (*Château de Leumont*, p. 25.)

âne ne sont pas avec nous. Nous voulions retourner le sauver, lorsque nous le vîmes trottant à travers les vignes. Il ne s'était échappé que grâce à la bonté de sa monture.

Nous n'eûmes rien de plus pressé, le lendemain, que de retourner à Paris, et quoiqu'on ait su dans le pays que j'étais un des acteurs, tous les paysans ne firent qu'en rire, sans en témoigner d'humeur, ce qui cependant nous était bien dû.

CHAPITRE III

Le chevalier de Sainctot. — Un mot du Régent. — La charge d'introducteur des ambassadeurs. — Les concurrents. — La famille d'Alencé. — Le marquis de la Valette. — Le baron d'Ogny. — Saint-Germain le rose-croix. — Les Monthulé. — Une sérénade qui finit chez le commissaire. — M. Dufort est nommé introducteur. — Ses débuts à la cour. — Les ambassadeurs. — L'étiquette. — Le salon de la duchesse de Luynes. — M. et madame de Livry. — Quelques portraits : M. de Saint-Contest; le marquis de Saint-Florentin; le comte d'Argenson; M. de Machault. — La marquise de Pompadour. — Les cabinets du Roi. — Compiègne. — Entrée du comte de Kaunitz. — Détails sur la réception.

M. le chevalier de Sainctot, introducteur des ambassadeurs, ayant la croix de Saint-Louis, vieillard vénérable de soixante-dix ans, jouissait de beaucoup de considération et de poids. Riche, il ne demandait qu'à se retirer et à vivre tranquille. Il avait pour ami intime le maréchal de Lowendal [1], que j'ai vu beaucoup chez lui, et venait régulièrement faire son brelan tous les jours au vieux Louvre, chez madame Félix, maison qui était le rendez-vous de la meilleure compagnie de la cour.

Ce chevalier de Sainctot avait eu par sa figure beaucoup de succès auprès des femmes. Son père, qui était de la fin du règne de Louis XIV, était extrêmement dévot; un jour, en prenant congé du Régent qui partait pour l'armée, il lui dit que son fils avait l'honneur d'être sous ses ordres, et qu'il espérait qu'il serait toujours prêt à lui faire sa cour. La première chose que fit le Régent fut d'oublier la recommandation; ce ne fut qu'à la fin de la campagne qu'entendant citer le chevalier pour un héros en prouesses amou-

[1] Ulric-Frédéric-Woldemar, comte de Lowendal (1700-1755), maréchal de France de 1747.

reuses, il se ressouvint de la recommandation du dévôt Sainctot. Il envoya inviter le chevalier pour souper; la connaissance fut bientôt faite, et le chevalier se distingua dans ces orgies d'une façon extraordinaire. Au retour du Régent, Sainctot le père va lui faire sa cour au milieu d'une jeunesse toute brillante, et, après les premiers mots, il lui dit : « Mon« seigneur, j'espère que mon fils a eu l'honneur de vous « faire sa cour. — Sans doute, répond le Régent, oui, mon« sieur, je l'ai beaucoup vu; c'est le plus agréable et le plus « libertin que j'aie connu : c'est un homme délicieux. » M. de Sainctot, désolé d'un pareil éloge, baissa la tête, se retira et n'en parla plus.

Cependant, ce chevalier de Sainctot, sur la fin, jouissait de toute la considération qu'il méritait. La cour voulait, pour le remplacer, un homme de bonne famille (dans ce temps-là, on y tenait beaucoup plus qu'on n'y a tenu depuis), un homme capable de soutenir par la dépense l'honneur de la charge. Plusieurs prétendants se présentèrent, et un écuyer de main du Roi avait déjà été évincé, comme n'ayant pas assez de fortune.

Un seul concurrent restait; c'était M. du Jonquoy, surnommé du Thuit [1], du nom d'une terre auprès de Rouen et près les Andelys, que M. Le Monnier [2], son grand-père, fermier général ancien et très-riche, avait achetée. Elle a été vendue depuis à M. de Maupeou [3], le chancelier, qui y est mort. Frère de madame la marquise de Renel, ce jeune homme, un peu plus âgé que moi, était l'un des plus beaux

[1] La Chenaye le nomme Nicolas-Henri de Racine de Monville; il fut un moment grand maître des eaux et forêts de Normandie. Sa sœur, Henriette Racine du Jonquoy, avait épousé en 1745 Jacques-Louis-Georges de Clermont d'Amboise, marquis de Renel, colonel du régiment de Bretagne, mort en 1746. Le Thuit est un village dans l'Eure.

[2] Le Monnier, fils d'un fabricant de draps d'Elbeuf, fermier général en 1721. (*Vie privée de Louis XV*, t. I, p. 303.) Sa fille, Marie-Marthe-Françoise, avait épousé Jean-Baptiste Racine du Jonquoy.

[3] René-Nicolas-Charles-Auguste de Maupeou (1714-1792), célèbre par sa lutte avec le Parlement. C'est en effet au Thuit qu'il mourut, en 1792, à la suite d'un accident que beaucoup regardèrent comme un suicide.

cavaliers de Paris. Il avait cinq pieds huit pouces; fait comme un modèle, il avait la taille et la jambe superbes, la tête un peu trop petite, mais agréable. Il dansait supérieurement, s'élevant de terre avec une telle grâce qu'on ne cessait de l'inviter à tous les bals. Il réussissait à étonner dans tous les exercices, montant à cheval, jouant à la paume, touchant les instruments, tirant des flèches avec un arc mieux qu'un sauvage [1].

Cette concurrence échoua par l'amitié de mes parents. M. Mesnard, maître des comptes [2], parent des Phélipeaux, était alors premier commis de la maison du Roi. Il était l'ami intime de la maison Félix, et son fils aîné venait d'être nommé collègue de M. Félix, dans la charge de contrôleur de la maison du Roi. J'allai le voir, il me rendit ma visite; j'avais un fort bel appartement, et il me trouva entouré de livres et d'instruments; il conclut tout en ma faveur. — Dans l'intérêt de la fortune de ses enfants, il lui importait de faire voir qu'il sortait de la Chambre des comptes des sujets assez nobles pour tenir des places de conséquence.

Du Thuit, dont le père avait mal fait ses affaires, et dont le grand-père n'avait d'autre titre qu'une grande fortune de finances, fut refusé, et j'eus la préférence. En conséquence, notre traité fut fait en vingt-quatre heures. C'était au mois de décembre, et je commençai, avant que la chose fût publique, à prendre une conduite plus sage.

[1] Il est assez souvent question de ce Monville dans les Mémoires du temps. Le duc de Lévis (*Souvenirs et portraits*, p. 186) parle de son adresse singulière à tirer de l'arc, et d'un pari qu'il fit à ce sujet avec le prince de Nassau. Il était, au moment de la Révolution, le compagnon de plaisirs du duc d'Orléans. (MONTGAILLARD, *Histoire de France depuis Louis XIV*, t. IV, p. 144.)

[2] Didier-François Mesnard, maître des comptes de 1738. Outre ses fonctions dans la maison du Roi, il eut celle de secrétaire des commandements du Dauphin et du comte d'Artois. Il mourut en 1772, à soixante-quatorze ans. Son fils aîné, Didier-François-René, qui fut contrôleur général de la maison du Roi, et que nous retrouverons plus loin, s'appelait Mesnard de Chouzy. Le fils cadet portait le nom de Mesnard de Clesle.

Mesdemoiselles d'Alencé [1] avaient épousé : l'une, le marquis de Thomas de la Valette, d'une famille illustre de Provence; la seconde, M. Rigoley d'Ogny, conseiller au Parlement de Dijon, et, par intérim, receveur général des États de Bourgogne, jusqu'à ce que son cousin Montigny [2] eut l'âge pour l'exercer.

Tous vivaient à Paris, dans une maison appartenant à mon oncle Soullet, rue de Richelieu, vis-à-vis de la Bibliothèque. Les deux jeunes femmes, fort aimables, voyaient la meilleure compagnie de Paris, et tout ce qui faisait le plus de bruit, entre autres le fameux Saint-Germain, rose-croix, Juif errant, qui a fait des pierres et diamants à Chambord, et s'est éclipsé depuis, pour finir, très-âgé, obscurément, dans une petite ville d'Allemagne.

C'était un petit homme de quarante-cinq ans, d'une figure très-commune, mais fort spirituel; magnifique pour donner des bagatelles aux femmes, parlant avec feu et bien, mais par énigmes, donnant ou laissant toujours quelque chose à deviner; se vantant de connaitre comme *de visu* les personnages les plus fameux dont on lui parlait, s'enveloppant d'un nuage sur son âge et sur sa vie, parlant de tout, comme s'il avait tout appris, se trompant du reste souvent [3].

On me demanda un bal; j'y invitai toutes mes connaissances. Outre celles dont j'ai déjà parlé, j'avais encore

[1] Filles de Denis d'Alencé, capitaine au régiment de Rouergue-infanterie, et de Marie-Anne Pernet. L'aînée, Marie, dame de la Couarde et du Grosrouvre, épousa, en 1747, Joseph-François Thomas, seigneur de la Valette et de l'Escaillon, enseigne de vaisseau, puis lieutenant général de la province de Bourgogne, qui mourut en 1765. La seconde, Élisabeth, fut mariée en 1748 à Claude-Jean Rigoley, baron d'Ogny (1725-1793), conseiller au Parlement de Dijon, trésorier général des États de Bourgogne, intendant général des postes en 1770, et directeur général en 1787.

[2] Chartraire de Montigny. La mère du baron d'Ogny était fille de François Chartraire, sieur de Montigny et de Bierre, conseiller au Parlement de Dijon. La charge de trésorier des États de Bourgogne fut pendant plus de deux cents ans dans cette famille.

[3] Il est inutile de dire que les Mémoires du temps fournissent de nombreux détails sur cet aventurier. Voir notamment ceux de madame du Hausset.

une autre société, c'était celle de M. de Monthullé [1], rue du Cherche-Midi, près la Croix-Rouge. Sa sœur ainée était mariée au comte de Montecler, celui qui avait tué M. le comte de Belsunce [2]. Cette histoire fit grand bruit. Montecler, qui servait dans le même régiment, passait pour avoir des goûts forts dépravés; il s'avisa de pousser son ami de Belsunce de manière à l'effrayer. Quelques propos s'ensuivirent, et le rendez-vous fut pris. Montecler voulait faire toutes les réparations, mais Belsunce ne voulut en recevoir aucune; ils se battirent, et Montecler eut le malheur de le tuer. L'ombre de son malheureux ami le poursuivit tant qu'il a vécu; il m'en parlait plus de vingt ans après.

La seconde sœur, femme d'esprit, aimable et bonne, était mariée avec M. d'Albertas, premier président de la Chambre des comptes d'Aix en Provence. J'ai dû à son amitié les plus sages conseils quand j'entrai dans le monde; je lui ai été, et je lui suis encore attaché, sans savoir si elle existe.

J'entre dans tous ces détails pour soutenir ma mémoire. Hélas! eux ou leurs enfants ont presque tous joué de tristes rôles dans la Révolution, et ils repasseront sous mes yeux au fur et à mesure que les événements m'en fourniront l'occasion. Il me suffit, pour le présent, de les classer au temps où je les ai connus. La marquise de Flers [3], chez qui j'avais été en Normandie, était aussi de la société de mon oncle et de celle de madame d'Albertas. L'évêque de Digne,

[1] Jean-Baptiste de Monthullé, conseiller de Grand'Chambre, chef du conseil de la princesse de Conti, avait laissé un fils, conseiller à la 5e chambre des enquêtes en 1741, et deux filles : l'une, Marie-Charlotte, mariée en 1740 à Hyacinthe-François-Georges, marquis de Montecler, qui devint maréchal de camp et mourut en 1764; l'autre, Marguerite-Françoise, qui épousa en 1745 Jean-Baptiste d'Albertas, marquis de Roux, premier président de la Chambre des comptes d'Aix.

[2] Il est question de ce duel dans les *Mémoires de Luynes*, t. IV, p. 26 et 30.

[3] Marianne-Charlotte de Chertemps de Seuil, femme d'Ange-Hyacinthe de la Motte-Ango, comte de Flers, marquis de Messey. Voir chapitre XVIII.

Gérente [1], depuis ministre, ayant la feuille des bénéfices, mort évêque d'Orléans; M. le comte de Gravezon, du comtat d'Avignon [2]; M. le chevalier de Beauchamp, depuis comte de Merles [3], ambassadeur en Portugal, marié à mademoiselle de Moras; la belle madame de Fourqueux [4], femme du procureur général de la Chambre des comptes, depuis contrôleur général; telles étaient à peu près les personnes avec qui je vivais le plus alors; elles firent l'embellissement de mon bal, qui réussit à merveille et me fit connaître.

A la fin de cet hiver, revenant dans ma voiture, vers une heure du matin, de souper chez la marquise de la Valette, je fus arrêté, en passant dans la rue Verdelet, par une troupe de musiciens nocturnes, qui, reconnaissant ma voiture, m'engagèrent à les suivre et à entendre leur sérénade. Les acteurs étaient : Chabanon [5], l'auteur des tragédies, mort académicien; La Borde, depuis premier valet de chambre du Roi, fermier général, mon ancien camarade et voisin, homme savant, grand musicien, plein de gaieté et d'une noblesse rare dans ses procédés, d'une société aimable, d'une tournure plaisante et délicieuse; Fontanieu-Villecourt et deux ou trois autres jeunes gens. La troupe s'arrêta vis-à-vis des fenêtres de madame Brissard [6], fermière générale, logeant à l'hôtel Bullion, dont le terrain depuis a formé la

[1] Louis-Sextius de Gérente (ou Jarente) de Bruyère, sacré évêque de Digne en 1747.

[2] Peut-être Charles-Louis de Clémens de Gravezon, né en 1722, marié en 1751 à une demoiselle de Vogué.

[3] Charles-Louis de Merles de Beauchamp, marié en 1750 à Anne-Marie Peirenc de Moras.

[4] Marie-Anne Auget de Monthion, née en 1728, mariée en 1740 à Michel Bouvard, seigneur de Fourqueux, d'abord conseiller au Parlement, puis procureur général à la Chambre des comptes, contrôleur général en avril et mai 1787. C'était une femme fort connue, dont il est question notamment dans les lettres de l'abbé Galiani.

[5] Michel-Paul-Gui de Chabanon (1730-1792), membre de l'Académie des inscriptions et de l'Académie française. Il était bon musicien et très-fort sur le violon.

[6] Henriette de La Borde, qui avait épousé en 1750 Auguste-Simon Brissard, fermier général. C'était la sœur de Jean-Benjamin de La Borde, l'ami de l'auteur, dont il vient d'être parlé.

poste aux lettres; ces messieurs croyaient voir un bonnet à la fenêtre. La symphonie est exécutée à ravir, tous les voisins se mettent aux fenêtres. Le bonnet ne remuait pas et paraissait en extase. Comme j'ai la vue extrêmement bonne, je leur fais voir enfin que c'est un pot de chambre et veux remonter dans ma voiture, ce que leurs instances rendent impossible.

Ils décident qu'il faut aller donner une sérénade à mademoiselle Astraudi [1], actrice de la Comédie italienne, vis-à-vis la salle [2]. On me prend sous le bras; on donne les instruments aux domestiques, et j'ordonne à mes gens de m'attendre, espérant être au lit dans peu. Les musiciens se placent; Fontanieu, qui était gêné avec sa basse, monte sur une très-haute borne, et le concert commence. Des voisins se fâchent; il y avait des jaloux; mais le bruit n'empêche pas de continuer. Cependant le commissaire qu'on avait envoyé chercher, débouche par la rue Française, suivi d'un clerc portant la lanterne et d'une escouade du guet. Tout le monde s'éclipse; je regagne ma voiture, les mets dedans et ramène La Borde, Chabanon et du Thuit; mais nous oublions Fontanieu, et ce fut seulement le lendemain que nous sûmes son aventure.

Il ne songeait qu'à ce qu'il exécutait, et lorsque le commissaire le tira par la manche, il lui dit : « Je suis en mesure. » Les questions du commissaire, son étonnement d'être seul, amusèrent beaucoup les spectateurs. Ces messieurs avaient troublé la tranquillité, et on le menaçait de la prison, malgré la décence de son costume; mais lorsqu'en verbalisant on lui eut demandé son nom et qu'il déclara être M. le chevalier de Villecourt, fils de M. de Fontanieu, conseiller d'État, intendant général des meubles de la couronne, le commis-

[1] Astrandy, d'après Luynes; Astraudy, d'après l'*Espion anglais*; Astrody, d'après d'Argenson.

[2] La Comédie italienne était alors dans la rue Mauconseil, avec une entrée sur la rue Française. C'était l'ancien théâtre de l'hôtel de Bourgogne, transformé plus tard en halle aux cuirs.

saire changea de ton; il était l'obligé de cette maison, ayant été placé dans son emploi par le cardinal de Fleury, qu'on disait le père de M. de Fontanieu [1]. Il renvoya le guet, fit prendre la basse, et pour compléter la réparation, il invita le chevalier à se rafraîchir et se reposer chez lui.

Fontanieu était homme à ne rien refuser; il monte et trouve une société fort gaie qui veillait. Le voilà établi chez le commissaire, trinquant, buvant, chantant, mangeant jusqu'à quatre heures du matin. Alors, un peu gai de cette débauche, malgré tout ce qu'on put lui dire, il se chargea de la basse qu'il mit sur ses épaules, et rentra chez lui avant le jour, en battant les murs avec l'instrument, qui n'était pas assez large pour le remettre droit sur ses jambes. Le lendemain, il était enchanté de son aventure, dont personne de nous ne se serait douté.

Je ne pouvais paraître à Versailles qu'après avoir prêté serment, et ensuite être présenté. M. Félix, secrétaire du grand maître de la maison, me fit obtenir le moment de M. le comte de Charolais qui faisait les fonctions pour son neveu. Il fallait prendre son temps; car le prince ne connaissait que ses plaisirs et la chasse. M. le comte de Saint-Florentin, comme ministre de la maison, me présenta au Roi, accompagné de M. de Sainctot. Dans la semaine, ce dernier me conduisit chez tous les ambassadeurs; je le menai dans mon vis-à-vis.

Mon prédécesseur était puissant, massif et vieux : chaque fois que nous trouvions quelqu'un du corps diplomatique (jamais, dans ces temps-là, les ambassadeurs et ministres ne faisaient fermer la porte à l'homme du Roi), il me faisait une vraie peine; il descendait difficilement et ne montait pas mieux. Je me confondais en excuses, mais il m'avait déjà pris en amitié, me regardait comme son enfant, et voulait me faire accepter sous les meilleurs auspices. Cependant je m'aperçus qu'il se fatiguait par le désordre qui existait dans

[1] V. Vitu, *la Maison mortuaire de Molière*, p. 398.

son habillement, et je lui indiquai par mon chapeau l'état peu décent où il se trouvait. Il me prie alors de faire arrêter; il appelle son domestique et lui dit : « Remets tout ce que tu pourras où cela doit être. Mon camarade, vous voyez les fruits de la guerre et de la cour! » Et cela en termes très-militaires.

Me voilà donc prêt à entrer en fonctions d'introducteur des ambassadeurs, ayant à peine vingt ans accomplis, puisque c'était en 1751 [1] et que j'étais né le 3 février 1731. Le service était de six mois, et les six derniers mois étaient attachés à ma charge. Je commençais au 1er juillet. Dans ce semestre se trouvaient les voyages de Compiègne et de Fontainebleau, et pour ne pas être apprenti dans mes fonctions, j'allai les apprendre à Versailles tous les mercredis, jour fixé par le Roi pour recevoir les ambassadeurs. Il y avait pour secrétaire à la conduite des ambassadeurs un M. de la Tournelle, dont le père avait possédé la même charge, qui était indépendante de celle de conducteur des ambassadeurs.

Le secrétaire tenait un registre de toutes les cérémonies, de tous les jours, où le Roi recevait les ambassadeurs, des présentations qu'on faisait. Ce registre devait être déposé, à la mort du titulaire ou à sa retraite, dans le dépôt des affaires étrangères et dans celui de la maison du Roi.

Ces trois charges étaient dans des formes singulières; elles ne reconnaissaient pour ministre que celui de la maison du Roi, et tous leurs exercices se concertaient avec le ministre des affaires étrangères; les grâces, les pensions, étaient du ressort du ministre de la maison du Roi, avec lequel ils n'avaient cependant que des relations de politesse.

Les introducteurs devaient aussi tenir un registre. M. le chevalier de Sainctot n'avait pas écrit un mot depuis qu'il était en place. Le marquis de Verneuil [2] dont le père avait possédé cette place, secrétaire du cabinet ayant la plume,

[1] Il y a ici une erreur de date évidente. C'est en effet le 21 mars 1752 que Dufort fut présenté au Roi. (Luynes, t. XI, p. 467.)

[2] On trouvera plus loin une note sur ce personnage.

avait fidèlement écrit; mais fier, haut, vaniteux, il se gardait bien de rien montrer : il voulait être le mentor d'un jeune camarade, et que tout dépendit de lui.

La Tournelle, fier de ses mémoires et de sa place indépendante des nôtres, avait l'air de dire : « Regardez, et vous « apprendrez. » D'une exactitude étonnante, sans mine, sans façon ni représentation, il était à la minute le premier à sa place.

M. de Bonneuil [1], conseiller au Parlement, de mon âge et mon ami, me donna les mémoires de ses ancêtres, MM. Chabenat de Bonneuil, qui avaient conservé cette place pendant deux générations. Le dernier avait réuni les deux charges sur sa tête, et, par sa mort [2], la famille avait perdu une somme très-considérable.

Je suivis donc pendant deux mois, très-exactement, le service que faisaient ces messieurs, et je m'établis en amitié avec le corps diplomatique : le nonce Durini; M. le marquis de Saint-Germain, ambassadeur de Sardaigne; M. de Froulay, ambassadeur de Malte; M. le comte de Reventlaw, ministre de Danemark, etc.

La paix venait d'être conclue avec l'Impératrice, reine de Hongrie [3]; pour la cimenter, on envoyait des ambassades brillantes. L'Impératrice avait choisi le comte de Kaunitz-Rietberg, son favori. La France avait nommé M. le comte d'Hautefort [4], homme grave et imposant. L'Impératrice avait dit plaisamment : « Ils m'ont envoyé un

[1] Étienne Chabenat, seigneur de Bonneuil, vicomte de Savigny, introducteur des ambassadeurs, mourut en 1680, et fut remplacé par son fils, Michel, qui épousa une demoiselle Le Fevre de la Malmaison. Leur fils, Louis-Étienne, chevalier, seigneur de Bonneuil et de la Malmaison, conseiller au Parlement, marié en 1723 à Madeleine Boucher, eut trois fils, dont l'aîné, André-Charles-Louis, fut président au Parlement et épousa en troisièmes noces, en 1775, une demoiselle Soullet; le second fut officier aux gardes-françaises, et le troisième, conseiller au Parlement. (*Mercure*, novembre 1752, et JAL.)

[2] « De la petite vérole. » (*Note de l'auteur.*)

[3] Par le traité d'Aix-la-Chapelle du 18 octobre 1748.

[4] Emmanuel-Dieudonné de Hautefort, marquis de Surville et de Sarcelles, comte de Montignac. Il fut ambassadeur à Vienne de 1749 à 1753.

« Allemand, et moi, je leur envoie un agréable Français. »

Le comte de Kaunitz, âgé de trente-trois ans, était grand, bien fait, avec des yeux à fleur de tête. Magnifique dans toutes ses manières, haut de sa faveur, il sentait ses forces et le rôle qu'il jouait. Curieux, recherché jusqu'à la manie dans la façon de s'accommoder et de se mettre, ayant une étiquette pour son service, il se faisait poudrer avec une recherche si singulière qu'il avait une pièce exprès, où quatre perruquiers valets de chambre, avec des soufflets aux quatre coins, remplissaient la chambre de poudre. Il ne faisait qu'y entrer et en sortait poudré également. On l'attendait vers le mois de juillet [1], et il devait faire son entrée entre le voyage de Compiègne et celui de Fontainebleau. L'introducteur des ambassadeurs devait nécessairement y jouer un grand rôle, et cette corvée me regardait, puisqu'elle tombait dans mon semestre.

La Tournelle était un original dans l'étendue du terme; amoureux à l'excès d'une femme veuve, qu'il a épousée ensuite et qu'il a perdue en couches, il a mis le comble à ses singularités en quittant sa place pour se faire Bénédictin. Je l'ai vu depuis, n'ayant d'autre propriété qu'une cuiller et une fourchette d'argent, que les autres moines lui cachaient. Quoiqu'il offrît tout à Dieu, il m'avoua que c'était la chose qui le contrariait le plus.

Ferme sur l'étiquette, c'était un protocole ambulant. J'avouerai, à ma honte, que la nature ne m'avait nullement fait pour cette place; je regardais tout cela comme une vraie misère de l'esprit humain. Cependant j'allais être consulté et jouer un rôle. Je compilai et j'appris, pour ne pas rester court sur les questions.

On me conseilla de prendre une maison. Je louai cinq mille livres l'hôtel Le Camus, rue de Thorigny, au Marais; mais lorsque je vis ce qu'il m'en coûterait pour m'établir, j'y

[1] Le comte de Kaunitz était arrivé à Paris le 26 octobre 1750. Il ne fit son entrée officielle qu'au mois de septembre 1752, comme on le verra à la fin de ce chapitre.

renonçai. Je relouai la maison au marquis de Puységur [1], qui avait épousé mademoiselle Masson, et pris mon parti de rester chez mes parents jusqu'à mon établissement.

Je partageais mon temps entre Versailles, Paris et Saint-Leu. A Versailles, j'allais chez madame la duchesse de Luynes [2], dame d'honneur de la Reine et son amie, chez qui les vieux courtisans allaient régulièrement. La Reine, quand elle venait, défendait toute étiquette, et elle causait en jouant. Le président Hénault [3], Moncrif l'auteur [4], M. le comte d'Affry [5], revenu d'ambassade, y étaient tous les jours, ainsi que le fameux joueur de piquet, M. le marquis de Razilly [6], capitaine aux gardes; enfin, presque toutes les vieilles dames du palais. C'était fort triste, mais c'était le moyen de se faire connaître.

Le duc de Gesvres, capitaine des gardes du corps [7], tenait une maison ouverte et fort mêlée, où j'allais pour la même raison.

M. le marquis de Livry [8], dont la femme était mademoiselle de Maniban, fille du premier président du Parlement de

[1] Jacques-François-Maxime de Chastenet, marquis de Puységur, marié en 1742 à Marie-Marguerite Masson, fille d'un maître des requêtes.

[2] Marie Brulart, fille de Nicolas Brulart, marquis de la Borde, premier président au Parlement de Dijon, née vers 1684, morte en 1763, mariée en 1704 à Louis-Joseph de Béthune, marquis de Charost, tué en 1709, et, en 1732, à Charles-Philippe d'Albert, duc de Luynes. Les *Mémoires* du duc, ceux du président Hénault, etc., sont remplis des témoignages de l'amitié que Marie Leczinska avait vouée à la duchesse et à son mari.

[3] Charles-Jean-François Hénault (1685-1770), président au Parlement, « fameux par ses soupers et sa chronologie », était surintendant de la maison de la Reine.

[4] François-Auguste Paradis de Moncrif (1687-1770), homme de lettres, lecteur de la Reine.

[5] Louis-Augustin, comte d'Affry, lieutenant général et commandant des gardes-françaises. Il fut ambassadeur en Hollande, mais seulement en 1755.

[6] Il en est question dans les *Mémoires de Luynes* (t. V, p. 197). Il mourut en 1766, âgé de soixante-quinze ans. (*Gazette*, 2 mai.)

[7] François-Joachim-Bernard Potier, duc de Gesvres. Il n'était pas capitaine des gardes du corps, mais premier gentilhomme de la chambre depuis 1717 et gouverneur de Paris.

[8] Paul Sanguin, marquis de Livry (1709-1758), premier maître d'hôtel du Roi, marié en 1741 à Marie-Christine de Maniban.

Toulouse, tenait table ouverte comme premier maître d'hôtel du Roi. L'étiquette, dans ces temps-là, était que le mardi, jour des ambassadeurs, l'introducteur s'y trouvât pour faire les honneurs aux étrangers présentés, et l'usage était de ne pas faire servir avant qu'on eût demandé à l'introducteur s'il n'attendait plus personne. Bientôt je devins familier dans la maison. Aimable et pleine d'esprit, madame la marquise de Livry était de la société intime du Roi, c'est-à-dire des petits appartements. Leur goût dominant à tous deux était le jeu; la femme faisait la partie du Roi, le mari courait et tenait les maisons où l'on jouait le plus fort.

M. le Premier par excellence, autrement dit M. le comte de Beringhen [1], marié à mademoiselle de Thémines, était à la tête de la petite écurie. On faisait chez eux la chère la plus délicate de Versailles. Cette maison, quoique sérieuse, était composée de ce qu'il y avait de mieux; ma place me donnant des relations avec lui, j'y allais souvent.

M. et madame Félix tenaient souvent maison à Versailles; ils étaient logés superbement aux Petites-Écuries. Par devoir et reconnaissance, j'y allais au moins deux fois la semaine. J'y voyais une tout autre société : M. Mesnard, premier commis de la maison du Roi, et sa femme; M. et madame Boudrey [2], femme charmante, dont le mari était premier commis du contrôle général; M. le comte de Briges, commandant les écuries sous le premier écuyer; M. le comte de Brionne [3] et M. le comte de Tourdonnet [4], écuyer de main, les

[1] Henri-Camille, marquis de Beringhen, premier écuyer du Roi, avait épousé en 1743 Angélique-Sophie d'Hautefort, veuve en premières noces de Jean-Luc de Lauzières, marquis de Thémines, gentilhomme ordinaire de la chambre du duc d'Orléans. L'auteur a donc commis ici une légère erreur.

[2] Ou Boudret, née Marie-Geneviève Radix, qui, devenue veuve, épousa en 1760 Nicolas-Augustin de Malbec de Montjoc, marquis de Briges, premier écuyer et capitaine des haras, précisément celui que l'auteur mentionne ici. On les retrouvera plus loin.

[3] Charles-Louis de Lorraine, comte de Brionne (1725-1761), grand écuyer depuis 1751. Il avait succédé au prince Charles de Lorraine, son grand-oncle, dont il était survivancier depuis 1744.

[4] Joseph-Louis Joussineau de Tourdonnet, qui devint premier maître de la

deux fidèles acolytes du Roi, dès qu'il montait à cheval; plusieurs officiers des gardes du corps; M. d'Aulezy [1], gouverneur de M. le prince de Condé; M. de Lussan, comte du Bouset [2], sous-gouverneur, et M. l'abbé Duser [3], précepteur et instituteur. M. le prince de Condé faisait son séjour à Versailles; son équitation finie, il se formait à faire sa cour assidûment, comme c'était alors d'étiquette pour tous les princes du sang.

A force d'aller partout, je commençais à connaître ceux avec lesquels j'allais vivre, et je fis mes préparatifs pour la superbe entrée du comte de Kaunitz.

Comme les temps sont bien changés, je vais mettre par écrit tout ce qui se passait alors. Dès qu'on était introducteur des ambassadeurs, il fallait une mise ruineuse pour suivre l'étiquette. Le Roi ne vous passait aucuns frais, et ils étaient immenses.

Il me fallut commander dix habits de livrée; elle était bleue et galonnée, sur toutes les tailles, de galons de ma livrée du plus grand modèle; les vestes galonnées à la bourgogne en argent, vestes rouges extraordinairement longues (telle était la mode); dix chapeaux énormes, galonnés en festons, en manière de point d'Espagne; sans compter le suisse, avec un baudrier immense, le cocher, le postillon, un valet d'attelage uni et un habit de maître d'hôtel gris, galonné sur toutes les tailles.

Le caparaçon des six chevaux, harnais en cuir de Russie, guides et rosettes en soie, me coûtait en tout dix mille

garde-robe du comte d'Artois. Il épousa en 1758 mademoiselle Gillet. (Luynes, t. XVI, p. 342.)

[1] Louis-François de Damas, marquis d'Anlezy (1698-1763), gouverneur du prince de Condé en 1741. Il devint lieutenant général en 1748.

[2] M. de Chastellux a relevé sur les registres de Saint-Roch l'acte de décès de François du Gout, marquis du Bouzet, gentilhomme ordinaire du prince de Condé, mort le 10 mai 1786, à quatre-vingt-dix-neuf ans, et qui devait appartenir à la famille d'Esparbez de Lussan du Gout, de la branche des barons de la Mothe-Bardigues. C'est vraisemblablement celui dont il est fait mention ici.

[3] Luynes le nomme du Cerf (t. XVI, p. 429), et ailleurs Lecerf.

livres, et fut conservé sous verre chez Leloutre, mon bourrelier, rue Saint-Marc, où on allait le voir par curiosité; à l'égard de la voiture, très-extraordinaire, et ne servant qu'en pareille occasion, j'empruntai celle du marquis de Verneuil.

Ce fut dans ce temps-là que le président Dupuis vint me voir exprès pour me dire qu'il était étonné que je n'eusse pas, lors de ma présentation, pris le titre de marquis de Saint-Leu. J'eus le bon sens de lui répondre que je porterais toujours mon nom, n'ayant à rougir d'aucun de mes ancêtres, qui, s'ils n'avaient pas été illustres, avaient au moins pour eux une filiation d'aïeux assez ancienne. D'ailleurs, la terre de Saint-Leu n'avait que les seconds droits honorifiques et, comme toutes les terres situées dans la vallée de Montmorency, faisait partie du duché d'Enghien.

Le 6 juillet [1], je me rendis donc à Compiègne pour mon service; je ne connaissais l'endroit que très-imparfaitement, pour y avoir fait une partie de plaisir.

M. le marquis de Saint-Contest [2], veuf, était ministre des affaires étrangères; il avait suivi la carrière de la robe, il avait été maître des requêtes, puis ambassadeur en Hollande. C'était un petit homme, gros et court, d'une soixantaine d'années; il ne passait pas un instant sans avoir une convulsion dans le visage, qui lui faisait froncer les sourcils et retirer les coins de la bouche et du nez; au surplus, le plus excellent homme. Il faisait les fonctions de sa place magistralement et rondement, et le corps diplomatique l'aimait beaucoup.

Le comte de Saint-Florentin était ministre de la maison du Roi depuis l'âge de quinze ans, et attaché au Roi depuis sa naissance [3]. C'était le courtisan le plus assidu. Ayant une

[1] 1752.

[2] François-Dominique Barberie, marquis de Saint-Contest (1701-1754). Il était ministre des affaires étrangères depuis le mois de septembre 1751. Il était veuf, depuis 1746, de Jeanne-Monique des Vieux, fille d'un fermier général.

[3] Louis Phélipeaux, comte de Saint-Florentin (1705-1777), secrétaire d'État

femme isolée et particulière, il soupait tous les soirs avec sa maîtresse. Invisible pour tout le monde après neuf heures du soir, il vivait dans les plaisirs, avec cinq ou six personnes de peu.

M. le comte d'Argenson [1] était ministre de la guerre. Né avec une belle figure, une mémoire prodigieuse, une éloquence fine de courtisan, se croyant sûr de sa place, il suivait les intrigues en grand, et espérait obtenir de l'insouciance de Louis XV la place de premier ministre; il s'abusait sur tous les points.

M. de Machault, maître des requêtes, ensuite intendant, devenu contrôleur général, avait aussi ses vues, plus profondes, plus suivies, parce qu'il tâtait le terrain et qu'il s'attachait de plus en plus à madame la duchesse de Pompadour.

Mademoiselle Poisson [2], femme Le Normand d'Étiolles de Pompadour, que tout homme aurait voulu avoir pour maîtresse, était d'une grande taille de femme, sans l'être trop. Très-bien faite, elle avait le visage rond, tous les traits réguliers, un teint magnifique, la main et le bras superbes, des yeux plus jolis que grands, mais d'un feu, d'un spirituel, d'un brillant que je n'ai vu à aucune femme. Elle était arrondie dans toutes ses formes, comme dans tous ses mouvements. Elle venait régulièrement toutes les semaines faire sa cour aux dîners de la Reine, de Mesdames, du Dauphin et de la Dauphine, car chacun mangeait à part et en public. Alors elle effaçait tout ce qu'il y avait de plus joli, et, quoiqu'il y eût beaucoup de *sultanes validés* [3], il ne laissait pas d'y avoir de très-jolies femmes, telles que mademoiselle de Noailles, ayant

depuis 1725. Il reçut le titre de duc de la Vrillière en 1770. Il avait épousé en 1724 Amélie-Ernestine, née comtesse de Platen.

[1] Marc-Pierre de Voyer, comte d'Argenson (1696-1764), lieutenant de police en 1720, puis intendant de Touraine, conseiller d'État et intendant de Paris en 1730, ministre de la guerre de 1742 à 1757.

[2] Jeanne-Antoinette Poisson, marquise de Pompadour (1721-1764). Elle était maîtresse déclarée depuis 1745.

[3] Femmes âgées. C'est une expression dont l'auteur se sert plusieurs fois.

épousé le marquis de Tessé [1], madame de Belsunce [2], etc.

A Compiègne, son appartement était au-dessus de celui du Roi, et les ambassadeurs, excepté le nonce, après avoir été en corps avec l'introducteur chez toute la famille royale, se rendaient chez elle lorsqu'elle recevait. On y trouvait la ville et la cour, et personne comme elle ne savait traiter chacun comme il convenait, avec une aisance qui confondait tous les rangs. Pour éviter toute étiquette, elle recevait à sa toilette; M. le duc d'Orléans, fidèle courtisan, causait et riait avec elle quand il séjournait à la cour. Les autres princes ne s'y trouvaient pas, excepté le prince de Condé dont on finissait l'éducation.

Les arts, les talents, les sciences lui rendaient hommage. S'il y avait un bijou fini, une gravure de goût, une montre superbe, on les lui présentait; on dissertait chez elle avec aisance et gaieté, sans rien approfondir. Un tour à graver des pierres, monté par un artiste fameux, attirait dans une autre pièce ceux qui voulaient s'instruire [3].

Sa conversation gaie, aimable, était adaptée à celui qu'elle interrogeait, et avec les ambassadeurs, elle savait la rendre intéressante, causant avec eux de leurs pays, des arts, ou des propriétés du sol.

Le Roi, particulier dans son cabinet et l'intérieur, était aimable et causant. La chasse était sa passion dominante; chaque jour, excepté les fêtes et dimanches, y était consacré : un jour pour le grand équipage; un autre pour le petit, dit les six chiens; un autre pour le vautrait ou le sanglier; un autre pour le chevreuil, jusqu'à ce que la chasse à tirer fût ouverte.

Compiègne est un endroit délicieux pour satisfaire cette passion, avec sa forêt immense, les allées à perte de vue, les

[1] Adrienne-Catherine de Noailles, mariée en 1755 à René-Mans de Froulay, marquis de Tessé, grand d'Espagne.

[2] Ce doit être la comtesse de Belsunce qui figure sur les Almanachs royaux, de 1752 à 1770, comme dame pour accompagner Madame. — Je n'ai pu trouver ses noms.

[3] V. MM. DE GONCOURT, *Madame de Pompadour*, passim.

routes cavalières dans lesquelles on peut s'étendre toute une journée sans en voir la fin. Les rendez-vous étaient dans la belle route de Royal-Lieu, nom qu'elle tient de l'abbaye de ce nom, auprès de Compiègne, dans un superbe rond, à portée des forts où étaient les animaux; de sorte que le Roi, arrivant dans ses voitures, montait à cheval, et que l'on attaquait à l'instant.

Les étrangers présentés pouvaient accompagner le Roi à la chasse; l'introducteur, sur leur demande, se concertait avec le Premier, et il y avait, par chasse, six chevaux consacrés à cet objet. Cet usage, conservé depuis Louis XIV, était de la plus grande magnificence.

L'introducteur de service amenait ses attelages et les menait ou les envoyait à la chasse. Comme je ne voulais pas avoir l'air de prendre pour mon usage les chevaux destinés aux étrangers, je m'étais pourvu de deux chevaux de selle, entre autres un anglais que j'avais acheté de M. Teissier, dont j'ai déjà parlé.

Ce Teissier, excellent écuyer, avait fait venir des chevaux de course, et il voulut mettre les paris à la mode; il s'en fit de considérables. Il comptait sur la bonté de son cheval qu'on exerçait. Un Anglais, nommé Smith, était son antagoniste. Teissier perdit; je profitai de son dépit et j'achetai son cheval cent louis, quoiqu'il lui en eût coûté cinq cents; dans ce temps-là, c'étaient des prix exorbitants.

A ce premier voyage, j'usai peu de la chasse; mon principal objet était de connaître et d'être connu, et je voulais forcer mon caractère naturellement timide.

J'avais mes entrées dans le cabinet du Roi, et j'y passais tout le temps où je n'étais pas de service; l'égalité y régnait, pour ainsi dire. Voici à peu près ceux qui le composaient : le premier valet de chambre de service, Bachelier [1], et son

[1] Bachelier (François-Gabriel), premier valet de chambre, gouverneur du vieux Louvre, et concierge du château de Saint-Germain. Il mourut en mai 1754, âgé d'environ soixante-dix ans. Il avait pour survivancier, non pas Lebel, mais Binet de Marchais, que nous retrouverons plus loin. Bachelier, dit

survivancier Lebel [1], qui depuis a joué un grand rôle dans les plaisirs de son maître; le premier gentilhomme de la chambre d'année, M. le duc d'Aumont [2]; le maréchal de Richelieu [3]; M. le duc de Duras [4]; M. le duc de Fleury [5]; M. le marquis de Mirepoix [6], capitaine des gardes; M. le comte de Maillebois [7], grand maître de la garde-robe; M. le Premier [8]; M. le comte de Brionne; M. le prince de Condé et son sous-gouverneur, M. du Bouset; M. de Saint-Florentin; les ministres quand ils voulaient parler; M. de Fontanieu père, et le fils, intendant des meubles de la couronne; M. Hébert [9], trésorier des menus, aussi spirituel que fin; Papillon de Fontpertuis, intendant des menus [10]; Sénac, premier médecin [11]; Quentin de Champcenetz, premier valet de chambre; Quentin de Champlost, premier valet de garde-robe; voilà à peu près ce qui composait l'intérieur du cabinet, moi compris, et Verneuil comme secrétaire du cabinet. On y voyait

d'Argenson (t. VII, p. 306), est « un vrai misanthrope, qui aime le Roi et « le bien de l'État, et à qui il ne manque que des moyens ».

[1] Lebel (Dominique-Guillaume), ancien concierge du château de Versailles, avait succédé en 1744, dans la charge de premier valet de chambre, à Alexandre-Denis de Nyert. Il avait lui-même pour survivancier Pierre-Michel de La Roche, fils de sa sœur, premier valet de garde-robe. Il mourut en 1768, âgé de soixante-douze ans. (*Gazette de France*, du 13 août.)

[2] Louis-Marie-Victor-Augustin, duc d'Aumont (1709-1785), premier gentilhomme de la chambre depuis 1723.

[3] Louis-François-Armand Du Plessis, duc de Richelieu (1696-1788), maréchal de France depuis 1748, premier gentilhomme de la chambre.

[4] Emmanuel-Céleste-Augustin, duc de Duras, fils de Jean-Baptiste, duc de Durfort-Duras, maréchal de France.

[5] André-Hercule de Rosset, marquis, puis duc de Fleury, né en 1715.

[6] Charles-Pierre-Gaston-François de Levis, marquis de Mirepoix (1699-1758), maréchal de France en 1757.

[7] Marie-Yves Desmaretz de Maillebois, lieutenant général. Il était fils du maréchal, marquis de Maillebois, grand maître de la garde-robe, et il avait la survivance de cette charge depuis 1736.

[8] Le marquis de Beringhen.

[9] Antoine Hébert, trésorier de l'argenterie, menus plaisirs et affaires de la chambre du Roi en 1725.

[10] Un des quatre intendants et contrôleurs généraux de l'argenterie, menus plaisirs, etc.

[11] Jean-Baptiste Sénac (1693-1770), père de Gabriel Sénac de Meilhan. Il était premier médecin depuis 1752.

aussi les écuyers, tels que de Briges, Tourdonnet, et le vieux Dampierre [1], commandant d'équipage; j'oublie le marquis de Marigny [2], né Poisson, frère de madame de Pompadour, qui s'était d'abord appelé Vandières, directeur des bâtiments; Caterby, huissier du cabinet [3]; M. Félix; M. Mesnard le fils, contrôleur de la bouche de la maison, et Mercier Saint-Vigor, contrôleur de la maison de la Reine et frère de lait du Roi.

Toutes les matinées, mon service fini, je restais jusqu'au départ du Roi. Le soir, je venais à son débotté, et je me trouvais au coucher. Ceux qui le fréquentaient m'avaient prévenu que si dans le cabinet il s'approchait de vous et que par respect vous vous retiriez, il avait la discrétion de ne pas vous adresser la parole. Je surmontai ma timidité, je me tins ferme : il aimait les jeunes gens, et j'étais un enfant en comparaison du vieux Sainctot. J'en fus récompensé. Il m'adressa souvent la parole, et je m'y suis tellement fait que, vu ses bontés, j'ai souvent été plus à mon aise avec lui qu'avec certaines gens.

La première fois que j'avais été obligé de prendre ses ordres pour la présentation des étrangers (ce fait n'arrivant jamais avant que lui et les grands officiers, comme le premier gentilhomme de la chambre, fussent prévenus), il était assis. Je m'approchai, et lui dis les noms de ceux qui se présentaient, en adoucissant ma voix qui n'était déjà que trop douce. Il se mit à sourire, et se retournant, il me dit : « Vous « avez une haute-contre? — Non, Sire, répondis-je, je chante faux. — Il y en a bien d'autres », répondit-il, et lui-même criait à la chasse d'une voix enrouée : « Tayaut! » de manière à se faire reconnaître entre mille.

[1] N. Peteneul, marquis de Dampierre, gentilhomme des plaisirs du Roi, commandant l'équipage vert, dit du daim. Il mourut en 1756, âgé d'environ soixante-dix-huit ans. Luynes donne sur lui d'assez longs détails (t. XV, p. 127).

[2] Abel-François Poisson, marquis de Marigny (1727-1781), dont le nom reviendra souvent dans ces *Mémoires*.

[3] Alexandre-Charles Caterby, un des deux huissiers du cabinet. (*État de la France de* 1749.)

Je conclus de là que je ne lui déplaisais pas, et j'obtins avant la fin du voyage que, quand il m'appelait, il ne mît pas le monsieur avant mon nom, ce qui était une marque de faveur.

Je passais mon temps en visites, souvent à de tristes brelans, à des soupers où l'on s'entretenait de ce que le Roi et la famille royale avaient fait ou feraient le lendemain. J'ai souvent fait la réflexion que la vie d'un courtisan assidu (je dis ceux qui veulent faire fortune, sans avoir d'autres qualités) ressemble à celle d'un valet de chambre, enfin d'un être en servitude. J'ai vu le duc de Luynes le père, qui passait pour écrire les anecdotes de toute la cour (dont on n'a rien vu cependant) [1]; le duc de Saint-Aignan, de l'Académie française, grand-père de celui qui vient de périr dans la Révolution; le président Hénault; Moncrif et tant d'autres, rétrécir leur esprit par une conversation si peu variée, que je ne pouvais ni m'y faire, ni m'y fixer.

J'ai oublié de faire mention d'un vieil original, le marquis de Flamarens [2], attaché à la cour par la charge de grand louvetier; le plus grand gouliafre, le plus grand mangeur que j'aie vu, piquant toutes les tables. Assidu courtisan, faisant nombre quand on appelait la Chambre, ne parlant à personne, il était souffert par le Roi qui le voyait d'habitude. Il n'était bruit que de ses tours de force en gourmandise. Un jour, invité chez un ambassadeur, il paria de manger un lapin en deux bouchées, après un dîner très-ample, ce qu'il exécuta.

La Reine mangeait toute seule, mais avec une réflexion et un appétit bien soutenus; Flamarens allait tous les jours la contempler. L'événement du lapin fit du bruit, et je fus témoin à ce sujet d'une singulière scène. Nous étions quatre personnes à voir souper la Reine : le président Hénault, Mon-

[1] Charles-Philippe d'Albert, duc de Luynes. M. Dufort ne se doutait guère que les *Mémoires* du duc serviraient un jour à annoter les siens.

[2] Agésilan-Gaston de Grossolles, marquis de Flamarens, grand louvetier depuis 1741. Il avait épousé une demoiselle de Beauvau et mourut sans enfants en 1762. C'était l'oncle des Flamarens dont il a été parlé; un d'eux lui succéda dans sa charge.

crif, M. de Flamarens et moi. La Reine, qui finissait son souper, prend la parole : « Monsieur de Flamarens, dit-elle, « est-il vrai que chez M. d'Ardore [1], après avoir bien dîné, « vous ayez mangé un lapin en deux bouchées? — Oui, Ma- « dame », fut la réponse laconique. La Reine reprit : « Vous « avez donc toujours un bon appétit, et qui se soutient bien? « — Oui, Madame, et je fais tous les jours le même vœu pour « Votre Majesté; car je sais, Madame, exactement, que Votre « Majesté a mangé ce matin *tel, tel, tel, tel* plat. » Et le voilà à faire une énumération de tout ce qu'il avait vu manger à la Reine, qui, s'impatientant, se leva de table et dit en s'en allant : « Me voilà payée, mais je ne lui parlerai de ma vie. » Je crois qu'elle lui a tenu parole.

J'étais logé superbement dans une maison seule, et M. Félix m'avait donné la facilité de commander à la bouche tout ce qui me convenait : j'en étais quitte pour payer très-bon marché et être servi supérieurement, sans faire aucune provision.

Je donnais à dîner une fois par semaine aux ambassadeurs, à tour de rôle, et deux fois à souper; le reste du temps, je soupais et dînais partout. M. le marquis de Chalmazel [2], cordon bleu, était premier maître d'hôtel de la Reine; son fils, le marquis de Talaru, en survivance, officier distingué, cordon rouge, mort par la Révolution, devint mon ami intime, ainsi que ses trois frères, dont un est devenu évêque de Coutances. Nous étions jeunes, les mêmes goûts nous liaient, et l'amitié de l'aîné a toujours existé jusqu'au moment où je l'ai perdu. Le marquis de Sommery, officier aux gardes, avait épousé cette mademoiselle d'Aveine [3] qui m'avait paru

[1] Jacques-François-Milano, prince d'Ardore, duc de Santo-Paolo, marquis de Saint-Georges, ambassadeur du roi des Deux-Siciles.

[2] Louis de Talaru, marquis de Chalmazel, premier maître d'hôtel de la Reine depuis 1733. Il avait eu de Marie-Marthe de Bonneval : 1° César-Marie, marquis de Talaru, maréchal de camp, maître d'hôtel de la Reine en 1763; 2° François-Hubert, comte de Talaru, mort en 1757; 3° Ange-François, évêque de Coutances; 4° Louis-François, vicomte de Talaru, qui devint à son tour premier maître d'hôtel de la Reine en 1770.

[3] La sœur de madame de Sommery, Marie-Thérèse Le-Petit-d'Aveine, épousa en 1754 Yves-Jean-Baptiste de la Boissière-Chambors, écuyer du Roi,

si grande. J'avais appris qu'elle était aimable et estimable : je me liai avec le mari, et évitai de voir la femme.

Compiègne était comme une ville de province : les jeunes courtisans, dès qu'ils le pouvaient, s'échappaient pour courir à Paris. Le marquis de Villeroi [1], âgé de vingt ans, arrive un jour à Compiègne, après un souper très-gai, dont était M. le prince de Monaco [2], et ils s'avisèrent de courir les rues de Compiègne. La petite rivière qui y coule ne suffisant pas pour les cas d'incendie dans les endroits éloignés, on y tient à presque toutes les portes des tonneaux remplis d'eau, debout et découverts. Ces messieurs trouvèrent plaisant de les culbuter partout où ils passaient. Toute la ville fut réveillée; on croyait entendre des coups de pistolet. Le Roi en fut instruit le lendemain matin [3]. Ces messieurs en furent quittes pour aller à Paris sur-le-champ, par l'intercession du duc de Villeroi, capitaine des gardes, alors de service [4].

Ce M. de Villeroi, avec peu d'esprit, vivait avec mademoiselle Marquise, depuis maîtresse de M. le duc d'Orléans [5]. C'était un bon enfant, voilà tout. Fastueux et nullement prodigue, puissamment riche, il menait un train digne du rôle qu'il jouait. Nous étions dans le foyer de la Comédie italienne, lorsque je fus témoin d'une leçon qu'il reçut d'un vieux militaire à croix de Saint-Louis. Il arriva, l'air très-empressé, tirant sa montre, et m'adressant la parole, parce qu'il me connaissait davantage : « Il y a une heure cinq minutes, dit-il, « que je suis parti de Versailles; aussi j'ai des chevaux excel- « lents, et un petit postillon adroit comme un singe. Il ne se

tué malheureusement à la chasse par le Dauphin, en 1755. (*Mémoires de Luynes*, t. XIV, p. 236.)

[1] Celui dont il a été question sous le nom de d'Alincourt, petit-fils du maréchal.

[2] Honoré-Camille-Léonor Grimaldi, prince de Monaco, duc de Valentinois, né en 1720.

[3] Luynes raconte le fait sommairement à la date du 14 juillet 1754 (t. XIII, p. 435).

[4] Louis-François-Anne, duc de Retz, puis de Villeroi, né en 1695, capitaine aux gardes du corps depuis 1734, et oncle du marquis.

[5] Elle prit alors le nom de madame de Villemonde.

« fera pas tuer, comme son devancier qui s'est laissé écraser « sous la voiture il y a huit jours, en faisant le même chemin. » Le vieux militaire, qui avait écouté ce beau récit, prend la parole froidement et dit : « Monsieur le marquis, j'aimerais « mieux toute ma vie être condamné à faire le chemin de « Versailles en deux heures, fût-ce à pied, que de pouvoir « dire qu'un postillon s'est tué à mon service, pour être venu « de Versailles à la Comédie italienne en une heure cinq « minutes. » M. de Villeroi ne sentit pas ou ne voulut pas avoir l'air d'avoir senti le propos : il fit une pirouette sur le talon, et alla à la loge de Marquise, alors danseuse, faire l'agréable et compter ses prouesses.

Le voyage de Compiègne terminé, je revins à Paris et à Saint-Leu reprendre ma vie ordinaire. Dans le mois de septembre se fit l'entrée de M. le comte de Kaunitz-Rietberg, ambassadeur de l'empereur et de l'impératrice de Hongrie. Je rappellerai cette cérémonie à cause de sa magnificence, et je ne parlerai plus de quatre ou cinq que j'ai faites depuis.

Après avoir pris les ordres du Roi, que je transmettais à l'instant au sieur la Tournelle, secrétaire à la conduite des ambassadeurs, après avoir prévu tous les cas particuliers, je me concertai avec l'ambassadeur, et il alla coucher à Picpus, dans une maison consacrée à cet effet, quoiqu'il y eût plus de six semaines qu'il résidât à Paris incognito.

A neuf heures du matin, le carrosse de parade pour cette occasion, celui qui sert au Roi, tout en portières de glaces, à huit places, enrichi de velours cramoisi, de crépines et de point d'Espagne en or, mais la plus incommode voiture qui existe, attelé de huit chevaux, arriva chez moi, rue des Enfants-Rouges. Le cocher du corps et le postillon étaient vêtus magnifiquement d'un habit de livrée galonné sur toutes les tailles; il y avait un valet d'attelage à cheval; ce carrosse entra dans ma cour avec tous les badauds du quartier et y tourna avec une adresse inconcevable. J'étais tout habillé d'un habit de velours ras à fleurs d'or, relevé

d'une broderie sur toutes les tailles, veste et culotte pareilles à l'habit, à fleurs d'or, fond argent, parement de même; un chapeau à plumet énorme, des attaches à la tête en boucles de diamant; une bourse avec deux attaches, venant dans le devant du col, et une épée superbe, garnie d'un nœud pareil à l'habit. Je montai seul en carrosse, suivi de deux valets de pied à moi. Je me rendis chez le maréchal de Balincourt [1], qui demeurait faubourg Saint-Germain, vis-à-vis le pont Royal. J'observe qu'à chaque entrée dans Paris, c'est un maréchal de France qui accompagne l'ambassadeur, *ad turnum*. Trois jours après, il est d'étiquette que l'ambassadeur soit présenté à Versailles *in fiocchi;* mais c'est un prince de la maison de Lorraine qui l'accompagne, comme je le rapporterai.

Le maréchal de Balincourt était un vieillard assez cacochyme, affligé d'une rétention d'urine; mais l'honneur d'une telle fête lui faisait risquer cet assaut. J'allai le chercher : nous montâmes à sa porte, sa cour n'étant pas assez grande pour contenir la longueur des chevaux et voitures, et nous partîmes au grand trot pour Picpus. Je ne fus pas longtemps sans m'apercevoir de l'incommodité du maréchal; il fut obligé de descendre deux fois pendant la route pour se soulager.

A dix heures et demie, nous arrivâmes chez l'ambassadeur à Picpus. Le secrétaire à la conduite des ambassadeurs s'y était rendu dès huit heures du matin, conduit par le carrosse de la Reine, à huit chevaux blancs, à peu près semblable à celui du Roi, mais à la livrée de la Reine. La Tournelle, homme minutieux et né pour ces cérémonies,

[1] L'auteur commet ici une erreur. Ce ne fut pas le maréchal de Balincourt, mais le maréchal de Maulevrier-Langeron, qui accompagna M. de Kaunitz. (Luynes, t. XII, p. 155, et *Gazette de France.*) L'adresse qu'il donne ci-dessus est du reste bien celle du maréchal de Balincourt, qui demeurait au quai d'Orsay. Ce qui a pu donner lieu à une confusion dans les souvenirs de M. Dufort, c'est que le maréchal de Balincourt conduisit avec lui l'ambassadeur de Venise, Mocenigo, lors de son entrée publique à Paris, le 29 septembre 1754. (Luynes, t. XIII, p. 360.) Maintenant, auquel des deux maréchaux faut-il attribuer la fâcheuse infirmité qui jette une note comique dans l'imposante cérémonie?

quoiqu'il n'eût ni mine ni façon et qu'il eût la jambe extraordinairement cagneuse, nous attendait.

Toute la maison de l'ambassadeur, tous les cavaliers d'ambassade nous reçurent à la descente du carrosse. Nous montâmes, je donnai la droite au maréchal, et me mis un peu en avant de son côté. L'ambassadeur nous attendait entre la quatrième et la cinquième marche de l'escalier, suivi de son cortége; il donna la droite au maréchal, je me mis à la gauche de l'ambassadeur, et nous arrivâmes dans une pièce destinée à cet effet. Il y avait un dais et trois fauteuils dessous : deux à la place d'honneur, c'est-à-dire les plus éloignés de la porte d'entrée, et l'autre, vis-à-vis. L'ambassadeur nous fit asseoir : le maréchal à la première place, moi à côté; il s'assit ensuite vis-à-vis. Tout le cortége, avec la Tournelle, se tint à la porte toute grande ouverte. Après un demi-quart d'heure de conversation, nous nous levâmes et reprîmes le cortége; mon pauvre maréchal de France se déroba un instant pour soulager sa triste infirmité. Tous les écuyers de la famille royale et des princes du sang étaient arrivés chacun dans leur voiture de parade, pour faire cortége, et ils avaient eu chacun des audiences de l'ambassadeur, ainsi que le chevalier du guet de Paris, M. de Rocquemont.

Nous montâmes dans la voiture du Roi; l'ambassadeur, le premier, se plaça à droite à la place d'honneur; le maréchal de France à sa droite, l'introducteur à la troisième place, fond du devant; à côté de lui, M. le comte de Spaurr, grand maître des postes d'Allemagne, cavalier d'ambassade; à la portière à droite, M. le comte de Stahremberg [1], *idem*, depuis prince, et ambassadeur après M. de Kaunitz; à la portière à gauche, M. le comte de Mercy-Argenteau [2], depuis ambassadeur en France. Tous ces messieurs étaient en gala, habillés d'étoffes d'or et couverts de diamants.

[1] Georges-Adam, comte de Stahremberg, né en 1724, qui fut ministre à Paris en 1753.

[2] Celui qui était ambassadeur en France au moment de la Révolution.

Pour M. de Kaunitz, avec son goût pour la parure, son éloquence naturelle, sa figure distinguée, sa manière aimable, mais compassée, il les surpassait tous. Il avait une frisure naissante élégante et des boucles de cheveux tombant sur ses épaules, qui finissaient par deux cadenettes de cour. Son habit était superbe, entremêlé d'une broderie semée de diamants, et tous les badauds du peuple criaient : « Il est « beau comme un ange! » et couraient pour le revoir plusieurs fois.

La Tournelle avait fait monter le secrétaire de légation *ad honores*, à la place d'honneur, dans le carrosse de la Reine, et s'était mis à côté; le reste des places avait été rempli par d'autres cavaliers d'ambassade qui faisaient cortége.

Nous ne pûmes commencer la marche qu'à midi; elle avait été imprimée, on la criait à nous étourdir les oreilles. La voici plus au vrai : M. de Rocquemont, dans son grand habit d'uniforme, montant son grand cheval blanc qui est d'étiquette pour ces cérémonies, suivi de soixante cavaliers du guet en grand uniforme, ouvrait la marche avec les trompettes et les tambours; après, mon suisse à cheval; ensuite ma voiture d'entrée à six chevaux tout caparaçonnés, mon maître d'hôtel, galonné sur toutes les tailles, seul dedans la voiture; derrière, un valet d'attelage; la voiture à six chevaux du maréchal de France; vingt-quatre pages de l'ambassadeur, habillés de velours bleu, galonnés en point d'Espagne d'argent sur toutes les tailles, montés sur des chevaux superbes galonnés de même; quatre suisses de porte tout chamarrés d'or, baudrier à épée, hallebarde en main, à pied; la musique de Son Excellence, toute en uniforme rouge galonné, à pied et jouant à certains intervalles; un timbalier nègre, un timbalier blanc, deux trompettes qui sonnaient lorsque la musique cessait. — Ce groupe à cheval marchait deux à deux, et était précédé par un maître d'hôtel, d'une corpulence prodigieuse et d'une taille à l'avenant. Quatre valets de chambre, mis aussi magnifiquement qu'élégamment, marchaient à pied devant six voi-

tures de parade. Ces voitures de parade [1] sont différentes; la première est en or, la seconde en argent, la troisième en rouge, la quatrième en bleu, la cinquième en vert, et la dernière en jaune pâle. Elles sont tout en glace; les ornements sont d'une prodigieuse hauteur et d'une magnificence dont les yeux sont éblouis. Chaque attelage magnifique suit l'uniforme de la voiture à laquelle il est mis.

Dans la longueur que pouvait tenir cette suite de voitures, marchait des deux côtés la livrée de Son Excellence, faisant en tout soixante valets de pied, tous en bas de soie blancs, et vêtus en livrée bleue, galonnée sur toutes les tailles en galons d'or et argent mêlés des six couleurs des voitures de parade. C'était le coup d'œil le plus superbe qu'on ait vu, à ce qu'on m'a dit; car j'étais trop acteur pour y rien voir.

A une petite distance suivaient quelques écuyers du Roi à cheval, ensuite le carrosse du Roi, dans lequel était l'ambassadeur à droite; de son côté, dix hommes à ma livrée, en bas de soie blancs et très-bien mis, suivaient la voiture à pied. Un d'eux tenait la main à la pomme de la portière du carrosse. A gauche, du côté du maréchal, il y avait dans la même position dix hommes à sa livrée.

Je n'ai pas besoin de dire que pour ces sortes de cérémonies, nous avions à choisir les plus beaux hommes dans toute la livrée de Paris. Une paire de bas de soie neufs, une paire de souliers, une bourse à cheveux, des gants blancs, un louis d'or, faisaient pour chacun une assez agréable rétribution.

Venaient ensuite : un écuyer; les carrosses de la Reine ; un domestique du secrétaire à la conduite des ambassadeurs, la main à la portière de chaque côté; un carrosse de madame la Dauphine (M. le Dauphin, quoique marié, n'ayant pas sa maison); un carrosse pour Mesdames de France, n'ayant qu'une maison pour elles toutes; un carrosse à M. le duc d'Orléans; un carrosse à madame la duchesse; un carrosse à

[1] De l'ambassadeur. Le duc de Luynes en donne une description plus détaillée (t. XII, p. 158).

M. le prince de Condé; un autre à M. le comte de Charolais; un cabas [1] à madame la princesse de Conti (car il n'avait ni mine ni façon). Un carrosse à M. le prince de Conti fermait le cortége, suivi d'un détachement du guet à cheval. Il n'y avait alors que ces princes qui eussent leurs maisons. Les princes légitimés n'y envoyaient que par tolérance et n'y manquaient pas; je n'en fais pas mention.

Nous passâmes depuis le Trône par le faubourg Saint-Antoine, la grande rue, et fîmes le tour de la place Royale. Nous fûmes obligés de faire une pose vis-à-vis le boulevard; la santé du maréchal l'exigeait. Toutes les fenêtres et les toits étaient garnis de monde, les mêmes compliments nous suivaient. Des pauvres indiscrets s'en mêlèrent; l'ambassadeur leur dit : « Pour cent mille écus, je ne pourrais vous « donner un sol; venez à mon hôtel demain, apportez des « certificats, et vous serez contents. » Il tint parole.

Nous passâmes dans la rue de la Verrerie; cette rue étroite retarda la marche, sans compter que notre maréchal voulut descendre encore, et l'affluence du monde l'empêchant d'entrer dans une allée, il fit son opération à la vue du peuple et des spectateurs des fenêtres, qui crurent peut-être que c'était de l'étiquette.

Nous prîmes la rue de la Ferronnerie, la rue Saint-Honoré, le pont Neuf, et arrivâmes entre cinq et cinq heures et demie rue du Bac, à l'hôtel de l'ambassadeur. Le maréchal, l'ayant conduit avec la même étiquette dans son appartement, reprit la voiture et se fit ramener bien vite chez lui.

L'ambassadeur reçut alors le chevalier du guet en bottes, qui lui demanda s'il avait été content de son service; les écuyers des princes vinrent à tour de rôle lui faire le même compliment. Je repris le carrosse du Roi, qui me ramena chez moi à huit heures du soir.

J'oublie que lorsque le cortége passa devant la Samaritaine,

[1] Ou plutôt un carabas. « Les carabas, lourdes voitures qui contiennent vingt personnes, ont huit chevaux, qui mettent six heures et demie pour aller à Versailles. » (*Mémoires de la baronne d'Oberkirck*, t. II, p. 37.)

elle ne cessa de carillonner : c'était une chose d'étiquette dans ces cérémonies, comme pour le Roi ou la famille royale.

J'avais pris les ordres du Roi, prévenu les grands officiers qui devaient se trouver de service, ainsi que les dames d'honneur, le colonel des cent-suisses, le capitaine des gardes du corps, le colonel des gardes-françaises, pour se trouver à jour et heure; tout cela ne se fait point par écrit, mais de vive voix.

M. le prince de Pons, M. le comte de Brionne et M. le prince Camille de Lorraine [1] étaient les seuls princes de la maison de Lorraine reconnus en France; ils avaient seuls le droit d'accompagner les ambassadeurs à leur première audience du Roi.

J'avais pris les ordres, et le Roi, qui m'expliquait tout avec une bonté sans égale, m'avait dit : « C'est à M. de « Pons actuellement, parce que la dernière fois c'était M. de « Brionne, et, en général, si vous n'avez pas de note de « Sainctot, vous pouvez vous adresser à moi. » Je lui avouai que je n'avais rien vu d'écrit. « Et la Tournelle? ajouta-t-il. « — Sire, je l'avoue, j'ai oublié de lui en parler. — Vous le « savez, faites en conséquence », me dit-il. Je rapporte ceci pour rappeler la bonté avec laquelle il me traitait, et qui est restée gravée au fond de mon cœur.

La voiture du Roi vint me prendre à sept heures [2]. J'allai chez M. le comte de Pons, quai des Théatins, et nous nous rendimes chez l'ambassadeur. Le sieur la Tournelle y était arrivé dans la voiture de la Reine. Les cérémonies faites comme avec le maréchal de France, nous partîmes pour Versailles. Sur les dix heures, les voitures arrivèrent entre les deux écuries. C'était tout le même cortége et les mêmes acteurs qui avaient fait l'entrée à Paris, excepté le guet à

[1] Charles-Louis de Lorraine, prince de Pons (1696-1755); le prince Camille-Louis de Lorraine, né en 1725, était son fils. On a déjà parlé du comte de Brionne.

[2] Le 19 septembre 1752.

cheval et les voitures des princes. La garde française et suisse était sous les armes dans la grande cour, et nous nous acheminâmes dans le même ordre par la grande grille. Après avoir fait le tour de la cour, en passant sous les fenêtres du Roi, nous descendîmes à la salle des ambassadeurs, où se trouvait tout le corps diplomatique rassemblé.

Je montai chez le Roi pour prendre l'heure de l'audience, et je passai aussi chez toute la famille.

A l'heure dite, je vins prendre l'ambassadeur. Les voitures étaient renvoyées; mes valets de pied restaient, faisant garniture en distance égale, depuis la porte jusqu'à l'escalier; les valets de pied de l'ambassadeur faisaient la même garniture jusqu'au bas. Précédés des pages de l'ambassadeur, suivis des gentilshommes d'ambassade, nous montâmes l'escalier, le prince de Lorraine à droite, moi à gauche, M. de la Tournelle précédant, le secrétaire de la légation suivant. L'ambassadeur trouva sur l'escalier la garniture complète des cent-suisses, en grand uniforme, les officiers à leur tête; dans les pièces de l'intérieur, les gardes du corps sous les armes, avec leurs officiers, les sentinelles frappant du pied. Les deux suisses des appartements étaient à leur poste, dans l'œil-de-bœuf. Le capitaine des gardes du corps de service partageait la gauche avec l'introducteur, en se mettant un peu devant lui; car l'introducteur ne doit jamais quitter la gauche de l'ambassadeur, pour l'instruire de ce qu'il a à faire.

Arrivés à la chambre à coucher du Roi, nous le trouvâmes assis, entouré de tout son service et des grands officiers, de M. le prince de Turenne [1], grand chambellan en survivance, de M. le duc de Bouillon, son père, de tous les ducs, des grands d'Espagne, enfin des gens titrés. Dès que le Roi aperçut l'ambassadeur, il se découvrit et se leva. L'ambas-

[1] Godefroi-Charles-Henri, dit le prince de Turenne, puis le duc de Bouillon, né en 1728, fils de Charles-Godefroi de la Tour d'Auvergne. Il avait la survivance de son père depuis 1748, et devint, en 1771, titulaire de la charge de grand chambellan, qu'il conserva jusqu'à la Révolution.

sadeur, escorté du prince et de l'introducteur, s'avança, suivi de son secrétaire de légation et de ses cavaliers d'ambassade; il fit trois profondes révérences à des distances égales. Le Roi alors s'assit et se couvrit, l'ambassadeur en fit autant; les princes, les ducs, les grands, se couvrirent aussi. L'ambassadeur commença son discours; à chaque fois qu'il prononçait le nom de Leurs Majestés, soit étrangères, soit d'ici, il se découvrait; le Roi en faisait autant, et tous ceux couverts les imitaient fidèlement. Le discours fini, le Roi répondit. Ensuite l'ambassadeur, debout, présenta le secrétaire de légation et tous les cavaliers d'ambassade, et se retira dans la même forme, en faisant trois profondes révérences. Nous allâmes ensuite chez la Reine et chez toute la famille royale, faisant à peu près les mêmes cérémonies partout. Le prince de la maison de Lorraine cessa d'accompagner après M. le Dauphin et madame la Dauphine.

Nous rentrâmes à deux heures dans la salle des ambassadeurs. Une table de cinquante couverts était dressée dans la salle du Conseil; l'ambassadeur se mit au milieu, le prince de Pons à droite, et l'introducteur à gauche. Tous les gens présentés y furent réunis. Un maître d'hôtel du Roi était assis en face pour faire les honneurs. Tout fut servi par les gentilshommes servants qui ont le droit de servir couverts, et se tiennent chacun derrière votre chaise. Ce sont les Suisses en uniforme qui portent les plats.

Madame de Pompadour m'avait fait dire qu'elle désirerait voir l'ambassadeur. Je savais que M. de Verneuil s'y était prêté en pareille circonstance, et c'était un moyen de plaire dans un pays où je débutais. Dès qu'on fut sorti de table, je me rendis avec l'ambassadeur chez madame de Pompadour, que j'avais prévenue. Il était accompagné de ses cavaliers d'ambassade; il entra seul avec moi. Il y avait trois siéges; elle s'assit, et nous nous assîmes. Après une conversation qui eut l'air d'une visite amicale. il se leva et pria madame la marquise de lui permettre de lui présenter les cavaliers. Ils entrèrent, on se tint debout; la conversation

devint générale, et, après un quart d'heure, nous partîmes pour nous rendre à la salle. On remonta dans le même ordre dans les voitures, excepté que je pris le fond, le prince n'y étant plus, et nous nous rendîmes chez l'ambassadeur. J'arrivai chez moi à dix heures.

C'étaient les premières fois que je montais dans les carrosses du Roi, et je fus obligé de donner dix louis au cocher du corps pour acquérir cet honneur.

J'ai voulu consigner tout ce détail, pour ne plus parler que légèrement des cérémonies que j'ai été obligé de faire, pendant treize ans que j'ai possédé cette place. Si les fonctions sont magnifiques, elles ne roulent que sur des misères d'étiquette, plus faites pour rétrécir l'esprit que pour l'alimenter.

CHAPITRE IV

Madame d'Épinay. — La famille de La Live. — La comédie à la Chevrette. — Dupin de Francueil. — Le ventre de crin. — Le Mierre. — Caze, le beau danseur. — Madame B***. — Les débuts d'une passion. — La mort de M. de Saint-Contest. — Trait de caractère de Louis XV. — Les Flesselles. — Voyage de Fontainebleau. — Un mot de la Reine. — Jélyotte. — Le Roi dans ses cabinets. — La Reine chez madame de Luynes. — Le Dauphin et la Dauphine. — Les ministres. — Spectacle à la cour. — Le château de T***. — Portrait du comte de Kaunitz. — Caractère du comte de Charolais. — Son aventure avec M. de Kaunitz.

M. de Barassy, mon voisin à la campagne et à Paris, allait beaucoup dans la société de la fameuse madame d'Épinay : M. de La Live [1], fermier général, avait acheté à La Barre, près Deuil, sous Montmorency, une maison et terre; il y avait joint la seigneurie et des biens à Épinay. Il s'était servi de sa fortune pour bâtir à la Chevrette un château superbe, au milieu duquel était un salon, fait de telle manière, qu'avec des ressorts il se baissait quatre tableaux, et qu'à l'instant on jouissait de deux salons.

Il mourut et laissa trois enfants. L'ainé fut fermier général et épousa sa cousine, femme d'esprit à tous égards [2]. Le second [3], rempli de talents et d'esprit, se maria avec made-

[1] Louis-Denis La Live de Bellegarde, propriétaire de la Briche et d'Ormesson, avait acheté en 1741 les terres d'Épinay et de la Chevrette, la première, des héritiers du marquis de Beauvau, et la seconde du duc de Broglie. Ce n'est pas lui qui fit bâtir le château de la Chevrette, qui avait appartenu à la duchesse de Longueville, et auquel son fils, M. d'Épinay, fit plus tard des réparations et additions considérables.

[2] Denis-Joseph La Live d'Épinay (1724-1782), marié en 1745 à Louise-Florence-Pétronille d'Esclavelles, l'amie de J. J. Rousseau, de Diderot, de Grimm, de l'abbé Galiani, etc. Elle était cousine germaine de son mari, leurs mères à tous deux étant des demoiselles Prouveur.

[3] Ange-Laurent La Live de Jully (1725-1779), avocat du Roi au Châtelet

moiselle Chambon, la perdit, et, ayant fait un des plus beaux cabinets de Paris, acheta la place d'introducteur du marquis de Verneuil.

On jouait la comédie à la Chevrette [1] du vivant du père; on continua après sa mort. La Live y excellait; madame d'Épinay, M. Dupin de Francueil [2], receveur général des finances, et M. Dupleix de Bacquencourt [3], maître des requêtes, y passaient leur vie. Un théâtre superbe, établi dans une orangerie, attirait la meilleure compagnie des environs. Après avoir été spectateur, on me proposa d'être acteur; j'acceptai, et je me trouvai introduit dans une société charmante, remplie de talents. On comblait les vides par la musique et les intrigues; nous y vîmes les scènes les plus plaisantes possible, et j'en rapporterai ici quelques-unes.

Bacquencourt se livrait à son talent avec un enthousiasme et un zèle peu communs. On joua *Zaïre;* il se chargea du rôle d'Orosmane; La Live prit le rôle de Corasmin, et la pièce allait le mieux du monde. Le souffleur se reposait sur la fidélité des mémoires et regardait dans la salle, lorsque Orosmane dit : « Mais, seigneur, si Louis..... » La mémoire

en 1754, introducteur des ambassadeurs en 1756, avait épousé en 1749 Louise-Élisabeth Chambon, qui mourut en 1752. Il sera question plus loin de son second mariage. — Ce n'étaient pas les seuls enfants de M. de Bellegarde. Il avait deux autres fils, dont l'un, l'aîné de tous, était religieux, et l'autre, La Live de la Briche, que nous rencontrerons plus tard, fut, comme son frère, introducteur des ambassadeurs. Ses deux filles étaient madame Pineau de Lucé, femme d'un intendant, et la célèbre comtesse d'Houdetot. On trouve sur tous ces personnages les détails les plus complets dans les *Mémoires de madame d'Épinay,* édités par M. Boiteau; dans la *Jeunesse de madame d'Épinay,* par MM. Perey et Maugras, et dans les *Dernières Années de madame d'Épinay,* des mêmes auteurs.

[1] M. de Bellegarde, après le mariage de son fils, et pour amuser sa belle-fille, avait fait construire un théâtre à la Chevrette, vers 1749. (*Ouvrages cités.*)

[2] Claude-Louis, né en 1716, mort vers 1787. Il était receveur général pour Metz et l'Alsace depuis 1738. C'est le grand-père de George Sand. On sait le rôle qu'il joua auprès de madame d'Épinay.

[3] Guillaume-Joseph, né en 1727, maître des requêtes en 1756, conseiller d'État en 1780, guillotiné en 1794. Il épousa Jeanne de Nogué. Son père, Charles-Claude-Ange, fermier général, dont il est question dans la *Vie privée de Louis XV* (t. I, p. 287), était le frère du célèbre Dupleix.

lui manquant, il répéta deux fois : « Mais, seigneur, si « Louis..... » Le souffleur cherche, ne peut se retrouver; l'assemblée souffre. La Live-Corasmin, du même ton tragique, reprend : « Eh bien, seigneur, six louis font cent qua- « rante livres... » Cette plaisanterie fut très-applaudie, et les éclats de rire interrompirent la pièce. Orosmane, furieux contre La Live et contre le souffleur, fut plus de trois quarts d'heure avant de se remettre et de pouvoir reprendre la pièce.

Un autre jour, on annonce le *Glorieux* [1]. M. d'Épinay se chargea du rôle de Lysimon; il était jeune, mince, élancé, et Lysimon est un financier qui doit avoir un ventre. On en commande à Paris un tout en crin, s'ajustant avec des courroies. Il était une heure, et la représentation était annoncée pour cinq; tout était prêt, excepté le ventre qui n'arrivait pas. « Comment, criait d'Épinay, jouer ce rôle, « mince comme je suis! » Il pleurait. On se détermina à envoyer un postillon à cheval, il part et revient avec ce gros ventre, enveloppé dans une serviette. On commence, et Lysimon paraît avec son énorme embonpoint; mais il n'est pas à la seconde scène, qu'un murmure général, des rires, des applaudissements l'interrompent. Voici le fait : le maudit ventre était couvert en peau du côté de la chemise, le reste était en crin garni et piqué en toile. Le postillon, en le portant sous son bras depuis Paris, l'avait laissé exposé à la pluie, et il était comme une éponge. La nécessité de jouer avait fait passer d'Épinay sur l'incommodité du mouillé; mais dès que le ventre fut serré dans l'habit, il rendit toute l'eau qu'il avait bue, d'une manière si singulière que les spectateurs pouvaient croire à tout autre chose; cela rendit le spectacle beaucoup plus gai que la pièce la meilleure n'eût pu le faire.

Un des voisins de la vallée brigua l'honneur d'être de la troupe. C'était un jeune homme de dix-huit ans, sortant

[1] De Destouches.

du collége, d'une assez jolie figure et plein de feu, mais peu aguerri pour un auditoire imposant. On jouait je ne sais quelle pièce de Dancourt. A la dernière répétition, qui n'était que trop nombreuse, le jeune amoureux arriva avec grâce; il devait commencer à mettre un genou en terre aux pieds de son amoureuse; tout va bien jusque là. Il commence : « Charmante Angélique (Ne me soufflez pas)... « Charmante Angélique (Je le savais si bien tout à l'heure)... « Charmante Angélique... » Ce monologue dura de telle manière que tout le monde rit aux éclats. Mon homme, démonté, n'en restait pas moins et se frottait la tête. A la fin, il fut décidé qu'un autre prendrait le rôle, et il fallut qu'il renonçât à ce talent qui n'était pas encore né.

Lemierre [1], l'auteur de *Guillaume Tell*, était un jeune homme, le meilleur du monde; on le souffrait, pour sa bonhomie, sa bonne volonté, sa complaisance et son peu de fortune. On le chargea du rôle du marquis dans le *Méchant* [2], que Francueil faisait avec distinction.

J'arrivai à la cinquième répétition; le marquis s'en tirait si mal, si bourgeoisement, que M. d'Épinay et tous les acteurs me demandèrent de m'en charger; Lemierre lui-même m'en pria; je me mis donc à apprendre le rôle, mais son amour-propre avait fait un trop grand effort; on le surprit dans le parc, pleurant très-tragiquement. A la première répétition que je fis, il se battait la tête contre les coulisses. Je sacrifiai mon travail, et ne voulus plus me charger du rôle; tout le monde m'approuva. Il était aimé, et il s'en tira mieux qu'on ne l'avait cru. M. Caze, fermier général [3], que

[1] Lemierre (Antoine-Marin) (1723-1793) était alors secrétaire de Claude Dupin, fermier général, père de Dupin de Francueil. Il avait à peine vingt ans, lors de l'anecdote rapportée ici. Il ne débuta au théâtre qu'en 1758, par la tragédie d'*Hypermnestre*.

[2] De Gresset.

[3] C'est, je pense, Anne-Nicolas-Robert de Caze, secrétaire du cabinet du Roi, trésorier général des postes et relais, fermier général, frère de Gaspard-Henri Caze de la Bove et de Jean Louis Caze de Vilambre; marié en 1759 à une demoiselle Brunet d'Evry, et en secondes noces, en 1747, à Suzanne-

l'on surnommait le *beau danseur,* voulut y paraitre. On arrangea l'*Oracle* [1]; il dansa une entrée dans le genre de Dupré. Le ballet fut redemandé; les cadres étaient superbes, et, comme j'avais appris aussi la haute danse, j'y fus admis. Vêtu des habits de l'Opéra, un masque sur le visage, comme en portaient alors les danseurs, je secondai Caze, après une entrée seul, ensuite dans un pas de deux. Ce fut la seule chose où je fus utile dans ces plaisirs, et je revins à Paris.

Madame B*** [2], fille d'un fermier général et femme d'un fermier général, d'une fortune immense, était née avec une figure faite pour plaire à tous les hommes. Elle avait des yeux charmants, la bouche petite, le nez un peu fort, mais la figure la plus animée. Petite, mais d'une taille pleine de grâce, elle avait les pieds et les mains les plus beaux possible. Son caractère était charmant; elle avait de l'esprit, une manière de raconter spirituelle et élégante. Elle fixait qui elle voulait. Elle commença par s'attacher tout ce qu'il y avait de poli et d'élégant à Paris, et l'aventure d'un marquis d'Égreville [3], dont on trouva le chapeau sur son lit, avait fait parler la ville et la cour. Son mari, fort dépensier, fort magnifique, portait sa nullité aux filles de grand ton, quoique ce fût un impuissant dans toute l'étendue du terme; mais il voulait jouer le rôle d'entreteneur et d'homme à bonnes fortunes.

Je fis connaissance avec madame B*** au moment de la mort de son père. Son frère, mon ami, m'invita de sa part à venir chez elle, et je ne tardai pas à sentir ce qu'elle valait. Son esprit, sa tournure, sa gaieté m'attachaient insensiblement, et je comptais les moments où j'étais séparé d'elle; car je n'étais admis qu'à certains jours, soit chez elle, soit

Félix Lescarmotier. Né en 1718, le *beau danseur* n'était plus un tout jeune homme à l'époque dont parle M. Dufort.

[1] Féerie de Saint-Foix.

[2] Je respecterai ici la discrétion de l'auteur, quoiqu'il ne m'ait pas été difficile de trouver le nom caché sous cette initiale.

[3] Probablement celui dont il est question plus tard, et dont la sœur épousa le comte du Rumain.

aux loges qu'elle avait aux spectacles. Je m'aperçus bientôt que le comte de Tourdonnet, écuyer du Roi, beau, grand, bien fait, était le tenant dans la maison. Dès qu'il arrivait, il prenait place à côté d'elle, et tous les soins étaient pour lui; quand il était à Versailles, je commençais à être compté pour quelque chose. Enfin, elle finit elle-même par prendre pour moi une passion qui pendant quatre ans a fait mon bonheur, quoique traversée de beaucoup d'infidélités dont je n'ai pu douter. Elle avait une foule d'adorateurs; je crus me douter que le prince de Monaco et le marquis Donnezan [1] pouvaient avoir eu les mêmes droits, et que des rendez-vous furtifs leur étaient donnés. Nous eûmes une explication qui ne me convainquit pas; mais elle me ramenait comme un enfant, et je dévorais mon chagrin.

Jamais elle ne se couchait avant cinq heures du matin, et presque tous les jours elle donnait un très-grand souper. Quand l'homme en titre n'y était pas, je restais le dernier, et nous ne nous retirions qu'à la fin de la nuit, elle pour appeler ses femmes, et moi pour monter dans ma voiture. J'étais toujours dans sa loge, quand Tourdonnet était à Versailles, et elle me ramenait dans sa voiture, soit chez elle, soit chez ses parents. Combien de fois, caché dans sa grande berline, n'ai-je pas fait des visites avec elle, pendant cinq heures, sans descendre et me cachant des flambeaux!

Toute sa société, — et elle était fort nombreuse, — ne tarda pas à s'apercevoir de l'intérêt qu'elle prenait à moi. Le seul Tourdonnet ne s'en doutait pas; toujours à Versailles, il me voyait peu et redoublait d'amitié pour moi. Je lui paraissais un homme sans conséquence.

Madame B*** avait dans son intérieur un luxe digne de Cléopâtre, une magnificence sur ses habillements, une recherche dans son linge et dans sa toilette, dont on ne peut

[1] Charles-Armand d'Usson, marquis de Donnezan. Il en est question dans la correspondance de la marquise du Deffand. Il était le frère du marquis de Bonnac, qui avait été ministre de France à la Haye. On le recherchait pour sa gaieté et son caractère aimable.

se faire une idée. Jamais je ne me suis trouvé tête à tête avec elle que cinquante bougies ne brûlassent toute la nuit. Les odeurs les plus exquises étaient prodiguées, excepté le musc, dont elle ne permettait pas l'usage. Connaisseuse en vins et en choses exquises, elle en usait en jolie femme, sans jamais en abuser.

Un ami de son mari, le chevalier de Fontanieu; Saint-Amant, fermier général; d'Augny, aussi fermier général, ayant la passion des chevaux et des diamants; Renneville [1], le neveu de Barjac, bon et excellent homme, ayant cinquante mille livres de rente, et le baron de Pless, dont je vais rapporter l'histoire, étaient les intimes.

Le baron de Pless, grand seigneur suédois, était venu, il y avait trente ans, pour passer quinze jours à Paris. Il s'y trouva si bien qu'il y resta. Il vivait tranquillement, était doux et aimable; quoique âgé, il fournissait par sa complaisance tout ce qu'on exige dans la société. Un tic qu'il avait le rendait assez particulier. Du moment qu'il voyait une personne se passer la main plusieurs fois sous le menton, il lui prenait un sourire. Si l'on continuait, malgré lui les sourires devenaient convulsifs et le faisaient trouver mal. Aux spectacles et aux promenades, des jeunes gens imprudents l'avaient poursuivi de cette manière, et, pour éviter pareil accident, il s'abstenait de tout lieu public; il est mort à Paris.

Une madame la baronne de Grevenbroch, se disant fille de M. le duc de Berry [2], ayant épousé un petit bossu, ministre palatin, était de la société. Milord Albemarle [3], ambassadeur d'Angleterre; sa maîtresse, mademoiselle Lolotte [4], depuis

[1] Barjac de Renneville (Honoré-Joseph), fils de Pierre Barjac et de Marguerite Sidery. (Vitu, *Maison mortuaire de Molière*, p. 365.) Barjac, son oncle, avait été le valet de chambre et l'homme de confiance du cardinal Fleury.

[2] Charles de France, duc de Berry, troisième fils du grand Dauphin (1686-1714), qui avait épousé l'aînée des filles du Régent.

[3] Guillaume-Anne Keppel, lord Albemarle, marié à Anne de Lenox, fille de Charles II, duc de Richemont.

[4] Louise Gaucher. « C'est une fille considérée en Angleterre, et dont on a toujours dit du bien. » (Luynes, t. XIII, p. 415.) Marmontel s'est inspiré de

madame la marquise d'Hérouville; le duc de Richemont et son frère Fitzroy, neveux d'Albemarle, y passaient leur vie. Ses parents et quelques autres femmes faisaient le fond de la société, mêlée de temps en temps de femmes de tous les états.

J'étais souvent si fatigué, que mes gens me conduisaient au lit tout endormi. Je m'épuisais, je m'anéantissais, et afin d'éviter les sermons, bien justes en pareil cas, j'étais toujours habillé à dix heures, et j'en étais quitte pour serrer outrageusement mon col, afin de remédier à mon extrême pâleur.

J'aimais M. de Saint-Contest, qui me traitait avec distinction. Un lundi de juillet, j'arrive à Compiègne, et cours au lever du Roi; à peine arrivé, le Roi m'appelle : « Dufort, on a ouvert Saint-Contest; savez-vous qu'il avait un « squirrhe au foie, qui gagnait tellement que ses contractions « au visage en augmentaient [1]? » Là-dessus, il me fit un détail savant de l'ouverture du pauvre homme, ce qui me donna le temps de me remettre; car la nouvelle était tout à fait inattendue pour moi.

Je me suis demandé cent fois pourquoi un roi doué des qualités les plus sociales, les plus honnêtes, paraissait aussi insensible à la mort de ceux qui l'environnaient; je n'ai pu trouver qu'une solution. Un roi a continuellement sous les yeux un tableau mouvant; son service intime, comme celui de l'extérieur, change tous les trois mois; c'est une sorte de lanterne magique. D'un autre côté, il ne meurt pas une personne de ceux qui l'entourent qu'il n'ait une place à donner. Il fait ainsi un heureux, tandis que par le changement continuel, celui qu'il perd s'efface très-aisément de sa pensée.

M. Rouillé [2] fut appelé pour remplacer M. de Saint-Con-

son histoire dans le conte de la *Bergère des Alpes*. Voir aussi le *Journal historique de Collé* (publié par Barbier), t. I, p. 402, etc.

[1] « M. de Saint-Contest est mort ce matin de la poitrine. » (Luynes, t. XIII, p. 302, 24 juillet 1754.)

[2] Antoine-Louis Rouillé, comte de Jouy (1689-1761), conseiller d'État, puis ministre de 1749 à 1757.

test; petit d'esprit et de corps, il était arrivé par un travail assidu, comme un commis dans les bureaux. C'était le meilleur homme possible, et il fut pris par le corps diplomatique pour ce qu'il était et ce qu'il valait.

Le voyage de Compiègne fini, je repris pendant six semaines, c'est-à-dire jusqu'au voyage de Fontainebleau, ma vie ordinaire, les mardis à Versailles, quelquefois dans la semaine. Il existait alors une étiquette, conservée depuis Louis XIV; dans la semaine, aucun ministre étranger ne pouvait se transporter à la cour, sauf le mardi, sans en avoir prévenu l'introducteur; le but était d'empêcher toute manœuvre secrète. Les ambassadeurs d'Espagne et de Naples, comme ambassadeurs de famille, étaient seuls exceptés. Le ministre des affaires étrangères m'en instruisit de la part du Roi. C'était à propos d'un petit Sorba [1], ministre de Gênes, qui ne plaisait pas et qui ne bougeait de Versailles. Mais, sur chose pareille, je n'avais d'ordre à prendre que du Roi lui-même, et je n'hésitai pas à lui en parler. Il me répondit : « C'est le « droit de votre place. » Cela me suffit, et en quinze jours je rétablis cette étiquette. Chaque ministre me faisait savoir s'il allait dans la semaine à Versailles.

Une autre étiquette était que lorsqu'un ambassadeur voulait voir jouer les eaux de Versailles, il s'adressait à l'introducteur, qui, ayant pris les ordres du Roi, fixait un jour d'absence de la cour. M. le marquis de Saint-Germain, ambassadeur de Sardaigne, fut le seul que j'accompagnai, m'en étant dispensé dans la suite. Les eaux jouèrent, les calèches trainées par des Suisses nous transportèrent partout. Je dis nous, car lui, sa compagnie et moi, faisions en tout seize personnes, montées chacune dans une petite calèche à une place, de velours cramoisi, galonnée et festonnée en or. On nous fit tout voir; les fontainiers, les inspecteurs des jardins, les artistes restaurateurs des marbres, s'y trouvèrent. C'est une journée des plus pit-

[1] Augustin-Paul-Dominique Sorba (1715-1771), marquis de la Villette en l'île de Corse, ministre de Gênes à Paris depuis 1749.

toresques et des plus instructives que j'aie passées de ma vie.

Mon temps était tellement rempli qu'il ne me restait pas un instant, et je m'éloignais insensiblement de ma société du mardi, dans laquelle je vais faire une petite incursion pour n'y plus revenir.

Vis-à-vis de chez moi logeait un vieux marquis d'Ombreval, avec une femme encore fraiche et une fille très-grande et très-vieille. M. d'Ombreval, ayant la croix de Saint-Louis, petit-fils du lieutenant de police [1] après les d'Argenson, vivait très-succinctement chez lui, et passait sa vie chez madame la présidente Chavaudon. La chronique disait que c'était une vieille inclination réciproque. Bref, il était le maitre dans cette très-bonne maison. Le président de Chavaudon [2] était un petit homme tout rond, qui n'était ni Cujas ni Barthole; lorsqu'il arrivait dans un salon, il s'approchait, disait à chacun : « Bonjour, comment vous portez-vous? j'en suis bien « aise », sans attendre même la réponse; mais la maison était excellente. Il demeurait rue de Paradis, à côté de l'hôtel Soubise.

Cette immense maison était aussi habitée par M. et madame de Flesselles. M. de Flesselles le père [3] avait fait une fortune brillante au système; la chronique de nos parents était qu'après avoir commencé à monter derrière le carrosse, en six semaines il s'était trouvé dedans, et ce qui confirmait ce récit, c'est que tout le monde convenait que sa femme était fille du loueur de chaises de la Merci. La ressemblance de nom avec une famille ancienne [4] lui fit faire

[1] Nicolas-Jean-Baptiste Ravot d'Ombreval, lieutenant de police de 1724 à 1725, remplacé par René Hérault. Cette famille compte trois générations de premiers présidents à la cour des aides.

[2] Guillaume de Chavaudon (Louis) (1691-1765), conseiller au Parlement en 1712, président au grand Conseil en 1728, maître des requêtes honoraire, puis président au Parlement en 1749. Il avait épousé en 1715 Anne-Élisabeth Masson, fille d'un fermier général.

[3] Jacques de Flesselles, secrétaire du Roi de 1735. Sa femme se nommait Élisabeth Robinet.

[4] La famille des Flecelles ou Flesselles, comtes de Brégy. (Voir LA CHENAYE.)

des sacrifices, et, un beau matin, il se trouva dans la famille des Flesselles.

Le mari et la femme étaient tous deux gens de beaucoup d'esprit et réunissaient chez eux la meilleure compagnie du Marais, dont la base était la robe et les vieux officiers.

Ils ont laissé deux enfants. Le garçon [1] a été conseiller au Parlement, maître des requêtes, intendant à Lyon, ensuite prévôt des marchands; il a fini ses jours au commencement de la Révolution. Homme de talent, petit, mais d'une jolie figure, il avait épousé mademoiselle Pajot, la fille de l'intendant d'Orléans, qui était veuve de M. le président de Motteville. L'un et l'autre avaient le talent de la grande représentation; sans enfants, ils poussaient leurs dépenses à un luxe étonnant. Il n'était bruit à Lyon que de la magnificence de M. de Flesselles et de son goût pour les femmes.

Je veux me rappeler ici une aventure qui lui arriva à la Comédie. Il était dans la loge de l'intendance, entre deux jolies femmes, à l'une desquelles on savait qu'il avait fait sans succès une cour assidue. L'éventail de la dame étant tombé, l'intendant se précipita pour le ramasser, et le parterre fut fort étonné de voir la dame lui appliquer un soufflet à tour de bras. Le parterre, les loges, tout se mit à applaudir; Flesselles ne perd pas la tête; il s'avance au bord de la loge et fait signe qu'il veut parler. On se tait, et il dit : « Messieurs, vous avez grande raison, ainsi que madame; « car je lui ai manqué très-fort de respect, soyez-en cer- « tains. » Tout le monde de rire, et la dame, fort embarrassée, n'eut qu'une contenance très-dépitée.

Il a été le premier magistrat tué à la Révolution.

[1] Jacques de Flesselles (1721-1789), seigneur de Champgueffier, maître des requêtes, intendant à Moulins (1762), en Bretagne (1765), à Lyon (1767), conseiller d'État en 1784 et prévôt des marchands en 1788, massacré le jour de la prise de la Bastille. Il avait épousé en 1759 Marie-Geneviève-Rose-Ursule Pajot, fille de Pierre Pajot de Nozeau, intendant à Limoges, Montauban et Orléans. Elle était veuve de Marie-Louis-Claude-Bruno Langlois de Motteville, président aux enquêtes.

Je voyais madame la marquise de Brion, née Pomereu, et son fils M. le marquis de Brion-Marolles [1], officier retiré, qui avait une excellente maison; il avait épousé madame Le Couturier. M. de Bonneuil, conseiller au Parlement, et moi, nous étions allés à une terre du Fresnoi, appartenant à M. de Marolles, auprès de Péronne, à deux lieues du Tilloloy, alors possédé par le marquis de Soyecourt [2]. Ce fut dans ce voyage, où étaient le marquis [3] et le chevalier de Sarcus, officier aux gardes et qui sont restés mes amis, que madame de Marolles donna des signes évidents de folie qui l'ont privée de la société et ont fait briller les vertus de son mari.

J'allais dans l'Ile, chez ma grand'tante, madame Le Boullanger [4], et ses enfants, M. et madame Charpentier de Vilziers [5], où toute l'Ile se rendait. J'allais aussi à l'hôtel Pelletier. A Deuil, je voyais la famille Chavaudon. Ainsi, j'eus le temps de connaître tout ce qui a joué un rôle depuis, comme Bochard de Saron, premier président, et Le Pelletier de Morfontaine, devenu prévôt des marchands. Nous faisions des parties très-gaies, quoique ces messieurs, habitués à leur étiquette, voulussent y mettre tout le secret de la décence. Dans ce temps-là, la robe se tenait singulièrement; c'était un tout autre monde et un tout autre ton. Ma cousine Le Boullanger ayant épousé M. Pinon, président à mortier [6], je fus un des garçons de la noce.

[1] Marie-Agnès de Pomereu, mariée en 1714 à Noël-François de Brion, marquis de Marolles et de Combronde. C'était la tante d'Alexandre-Michel de Pomereu, qui devint beau-frère de M. Dufort. Son fils, Jean-Baptiste de Brion, marquis de Marolles, avait épousé en 1745 la veuve d'Eustache-François Le Couturier, président au Parlement, et qui était née Élisabeth-Victoire du Châtelet.

[2] Louis-Armand de Seiglière, marquis de Soyecourt (1722-1791). Son père portait le titre de comte de Tilloloy. L'auteur écrit Saucourt.

[3] Il s'agit probablement de Louis-François, marquis de Sarcus, de la branche de Frévillers (1726-1805). Comme il avait sept frères, tous au service, il est difficile de désigner celui qui prenait alors le titre de chevalier.

[4] Née Soullet.

[5] Philippe Charpentier, seigneur de Vilziers, maître des comptes, marié en 1727 à mademoiselle Le Boullanger.

[6] Agnès-Catherine Le Boullanger, fille de M. Le Boullanger, maître des

Le voyage de Fontainebleau fut brillant; j'avais un logement superbe, près du château. Les spectacles furent de la plus grande beauté, tous les artistes des spectacles y étaient appelés. Le Roi, blasé sur toutes ces magnificences, en jouissait par manière d'acquit.

Il allait tous les jours à la chasse, excepté les dimanches et fêtes. Il donnait force soupers dans les petits appartements; les conseils et le travail des ministres remplissaient le reste de son temps. Madame de Pompadour aimait les arts, et elle ordonnait tout, mais la Reine décidait ou croyait décider les spectacles et les pièces. Elle fit un jour une réponse sublime à Papillon de Fontpertuis, intendant des Menus, qui, en lui présentant la liste des pièces, n'osant nommer le *Cocu imaginaire*[1], l'avait laissé en blanc. Elle l'interroge, et le force à dire le nom. « Apprenez, monsieur, « lui dit-elle, que ces sortes de mots ne peuvent choquer la « pudeur de mes filles, et qu'il vaut bien mieux jouer devant « elles ces excellentes pièces que toutes ces pièces à sentiment « dont nous sommes inondés. »

Jelyotte[2], le plus grand chanteur de l'Europe, faisait en ce temps-là les délices de la cour et de la ville. Dès qu'il chantait, il se faisait un silence involontaire, qui avait quelque chose de religieux; son timbre était d'une haute-contre parfaite, et certains sons étaient aussi brillants que s'ils sortaient d'une cloche d'argent; sa prononciation était si nette et si bien détaillée, qu'on ne perdait pas le moindre mot. Sa voix, dans *Pygmalion*, couvrait le chœur, et dans *Zoroastre*[3], tout Paris courait entendre, au milieu du tonnerre : *Ciel! Thémire expire dans mes bras!*

requêtes, et de mademoiselle Girault de Moussy, et petite-fille de madame Le Boullanger, née Soullet, épousa en 1731 Anne-Louis-Simon, vicomte de Quincy, président à mortier, son cousin germain.

[1] *Sganarelle, ou le C... imaginaire*, de MOLIÈRE.

[2] Pierre Jelyotte. Toutes les biographies le font naître en 1711 et mourir en 1782. On verra dans la suite de ces *Mémoires* qu'il était né en 1713 et mourut en 1797.

[3] *Zoroastre* et *Pygmalion* sont des opéras de Rameau, paroles de Cahusac.

Neveu d'un chanoine de Toulouse qu'il devait remplacer, il avait reçu la meilleure éducation; il avait été enfant de chœur, ensuite attaché aux archives du chapitre. M. [1]..... qui passa fut frappé de la beauté de sa voix. Jelyotte le suivit, renonça au canonicat, et, en un an, fit les délices de Paris, ce qui a continué et augmenté jusqu'à sa retraite, en 1756. Doux, complaisant, aimable[2], jouant tous les jeux et les aimant, il avait étudié la langue italienne, et il avait en ce genre une bibliothèque superbe. Il vivait dans la plus grande compagnie, ne s'attachant qu'à ce qui était du plus haut parage, et ou lui prêtait des airs que sa figure ne lui permettait pas. Il était en effet petit et mal fait, mais il avait des yeux d'un brillant, d'un feu qui augmentait dès qu'il chantait.

Je pèse un peu sur toutes ces circonstances, parce que notre liaison, qui a commencé à cette époque, ne s'est jamais démentie, qu'il a actuellement plus de quatre-vingts ans et que, malgré les circonstances et l'éloignement (il est à Oléron, Basses-Pyrénées), notre amitié ne s'est pas plus affaiblie que notre correspondance ne s'est ralentie. Il n'y a que cinq ans qu'il a cessé de venir à Paris.

Quand on a vécu longtemps, et qu'on examine les mœurs d'une ville immense comme Paris, dans un temps calme où les lois et la police sont en vigueur, tel que le règne de Louis XV, toutes les sociétés sont des coteries, à commencer par la cour. Madame de Pompadour avait sa coterie; malgré la foule de courtisans qui l'entouraient, le Roi avait aussi la sienne : le duc de La Vallière[3], le prince de Soubise[4], le marquis de Chauvelin[5] la marquise de Livry, la

[1] Le nom est en blanc dans le manuscrit.

[2] *Amitoux*, dit Marmontel, qui, dans ses *Mémoires*, dépeint le caractère de Jelyotte presque dans les mêmes termes (livre IV).

[3] Louis-César de la Baume Le Blanc, duc de la Vallière, grand fauconnier (1708-1780). C'était le petit-neveu de la maîtresse de Louis XIV.

[4] Charles de Rohan, prince de Soubise, maréchal de France, capitaine-lieutenant des gendarmes de la garde (1715-1787).

[5] Bernard-Louis, chevalier, puis marquis de Chauvelin, de la branche de

maréchale de Mirepoix [1], etc. Tous faisaient sa partie le soir, soit au whist ou au tri. Le Roi aimait à gagner, et, aux voyages de Marly, il jouait les jeux de hasard plus en particulier qu'en roi. Il était le plus grand connaisseur du royaume en fait d'espèces; un rouleau de cinquante louis, où il se trouvait un louis faux ou un louis de moins était rejeté par lui avec promptitude et une sagacité sans exemple. Généreux pour ceux qui l'entouraient à la chasse, il faisait à ses écuyers de magnifiques présents de porcelaine de Sèvres. Un d'eux, le marquis de Villepail [2], qu'il avait marié, jouait et perdait. Il le vit triste à la chasse et le questionna; l'autre osa lui tout avouer. — C'était la veille du jour de l'an. — Le Roi lui envoya le lendemain une superbe écuelle de Sèvres, dans laquelle il y avait mille louis d'or.

Bontemps [3], le petit-fils de tous les Bontemps, ne venait que de prendre seize ans, et l'on attendait avec impatience qu'il eût l'âge, pour remplir la place que le Roi lui avait conservée. Le Roi, qui aimait les enfants, jouait avec lui, et le jeune homme, sans trop se familiariser, se prêtait de bonne grâce aux plaisanteries royales, qui finissaient souvent par le faire pleurer; car le Roi lui tirait quelquefois rudement les oreilles. Presque toujours dans l'intérieur, nous étions présents à toutes ces scènes. Un jour, à Versailles, Villepail accompagnait le Roi à son débotté; lorsqu'il fut

Beauséjour, lieutenant général, ministre à Gênes, ambassadeur en Sardaigne, maître de la garde-robe du Roi en 1760, mort en 1774. C'était le frère de l'abbé Chauvelin, conseiller au Parlement.

[1] Née de Beauvau-Craon, veuve en premières noces du prince de Lixin.

[2] De Lonlay, baron de Villepail, écuyer de la petite écurie en 1750, marié la même année à mademoiselle de Gaussé de Cazeau.

[3] Bontemps, premier valet de chambre du Roi, gouverneur des Tuileries, était mort en 1747. Le Roi avait conservé à son fils, alors âgé de huit ans, la charge et le gouvernement. (Luynes, t. VIII, p. 138.) L'*État de la France* de 1749 ne donne pas ses prénoms, et l'on y trouve cette mention curieuse : « Il a été tenu sur les fonts par Sa Majesté, qui ne l'a pas nommé. » Il finit cependant par être « nommé », et, d'après la *Gazette* du 27 janvier 1766, il s'appelait Louis-Pierre-Dominique. Il épousa en 1737 la fille de M. Teissier, intendant de la grande écurie (Luynes, t. XVI, p. 138), sœur du Teissier dont il est question dans ces *Mémoires*. Il mourut en janvier 1766.

fini, le Roi se leva, et traversant son cabinet, sa vraie chambre à coucher, passa dans la pièce avant son cabinet intime et descendit chez madame de Pompadour. Dès qu'il fut parti, l'intérieur devint une arène de polissonneries entre Bontemps et Villepail; ce dernier, qui avait son fouet de poste, s'en servit, et, voyant Bontemps prendre le fouet de chasse du Roi, s'enfuit par l'escalier. Bontemps se poste derrière la porte de la vraie chambre à coucher et s'enveloppe dans la portière, le fouet sur l'épaule. Il n'est pas un quart d'heure en faction, que le Roi, qui avait donné rendez-vous à M. d'Argenson pour travailler, arrive précipitamment. Cet étourdi de Bontemps ne reconnaît pas la marche du Roi, se développe de la portière, le fouet en l'air, et reste pétrifié. Le Roi le devine, le prend par l'oreille, et le traîne ainsi deux ou trois pieds. Bontemps criait : « Sire, pardonnez-« moi! c'est Villepail qui m'a battu; je croyais que c'était « lui. » Le Roi ne le laissa que quand il fut las de le secouer et de rire. Je rapporte ce fait pour faire voir qu'un roi est un homme pour son valet de chambre.

La coterie de la Reine était chez madame de Luynes; c'étaient le président Hénault, Moncrif, beaucoup de dévots et toutes les dames *Validés* de la cour; on y jouait les jeux de commerce, et la Reine tenait son cavagnol depuis sept heures jusqu'à neuf heures. Le Dauphin, la Dauphine, Mesdames venaient régulièrement y faire une ou deux mises. On était admis à voir ce spectacle assez triste, mais, excepté quelques vieux courtisans, quelques officiers des gardes du corps et quelques capitaines aux gardes, personne ne se souciait d'y venir.

Madame la Dauphine, née Saxe [1], était la femme la plus jalouse du royaume; assez revêche dans son service, elle était peu aimée. Le Dauphin [2], attaché alors aux Jésuites,

[1] Marie-Josèphe de Saxe (1731-1767). Elle avait épousé en 1747 Louis, Dauphin de France. C'est la mère de Louis XVI, Louis XVIII et Charles X.

[2] (1729-1765). Il avait été marié d'abord à Marie-Thérèse-Raphaelle, infante d'Espagne, morte en 1746. L'extrême sévérité de ses mœurs est une de ces

était fort surveillé par sa femme; il avait voulu jeter le mouchoir à la marquise de Belsunce, jolie comme un ange; il avait distingué la marquise de Tessé, née de Noailles, faite pour plaire; mais dès ses premières démarches, il avait été déjoué par la Dauphine. Plusieurs fois introduit dans son intérieur, pour des éclaircissements qu'il me demandait, j'ai été à portée d'en juger. J'ai vu la Dauphine assise devant un métier, travaillant au tambour, dans une petite pièce à une seule croisée, dont le Dauphin faisait sa bibliothèque. Son bureau était couvert des meilleurs livres qui changeaient tous les huit jours. M. le comte de Lusace [1], frère de madame la Dauphine, l'air commun et très-bourgeois, était assis sur un tabouret ou sur une chaise; le Dauphin se promenait ou s'asseyait. Je me suis surpris plusieurs fois causant avec lui, comme si j'avais été dans une société bourgeoise.

Le Dauphin avait une société de menins distingués; c'étaient M. du Muy, mort maréchal de France [2]; M. de Laval, tué à la bataille de Rosbach [3]; le comte de Gramont [4], myope, mais bon et excellent homme. Le Dauphin avait une conversation suivie, instructive, aimable; personne ne donnait mieux que lui audience aux ambassadeurs. Il savait les intérêts des États, connaissait toutes les familles de l'Europe et les différentes productions des pays. Il mesurait la force de

traditions qu'il ne faut admettre qu'avec une certaine réserve. D'Argenson cite plusieurs dames auxquelles il aurait porté ses hommages, et qui ne sont pas les mêmes que celles dont il est question ici (t. VI, p. 242; t. VII, p. 308; t. VIII, p. 119). On trouve aussi dans la *Correspondance du prince de Saxe* (comte de Lusace), publiée par M. A. Thévenot (Dumoulin, 1874, in-8°, p. 103), une lettre de la Dauphine, qui contient à ce sujet un passage curieux que je n'ai vu cité nulle part.

[1] François-Xavier-Louis-Auguste-Albert Bennou, prince de Saxe, connu en France sous le nom de comte de Lusace (1730-1806), deuxième fils de Frédéric-Auguste, électeur de Saxe, qui devint roi de Pologne en 1734, sous le nom d'Auguste III.

[2] Louis-Nicolas-Victor de Félix, comte du Muy (1711-1775), ministre de la guerre en 1774, maréchal de France en 1775.

[3] Joseph-Pierre, comte de Laval-Montmorency (1729-1757).

[4] Antoine-Adrien-Charles, comte de Gramont, maréchal de camp, mort en 1762.

ceux à qui il parlait, et avait l'adresse de rendre la conversation générale sans la trop prolonger.

Il chantait de grands airs, jouait du clavecin et aimait la musique. Je l'ai vu gai dans son intérieur, mais d'une gaieté décente et du meilleur ton. Un jour de procession des Cordons bleus, il avait vu la veille une pièce de Sedaine, *le Paysan et son seigneur*, où le paysan demande sa perruque, parce que le seigneur va arriver. Il la joua si plaisamment qu'il fit rire tout le monde aux éclats, par la verve avec laquelle il rendait la scène, sans cependant qu'on pût en tirer la conséquence du moindre ridicule.

Mesdames menaient la vie la plus triste et la plus uniforme possible. Tous les jours en habit de cour, pour aller chez le Roi et l'accompagner à la messe, elles venaient chez elles attendre un dîner où elles représentaient en public; elles se déshabillaient ensuite pour reprendre la même robe de cour, et se trouver au débotté du Roi, et ensuite au jeu de la Reine.

Quelques dames de leur suite étaient admises dans l'intérieur pendant leur semaine, comme madame la marquise de Narbonne [1], qui plaisait à Madame Adélaïde [2]. Celle-ci joignait à une physionomie animée et intéressante tous les moyens de rendre un homme heureux; elle avait des talents, et les cultivait, mais, comme ses sœurs, elle n'avait que le changement de résidence pour dissipation. M. le Dauphin, qui étouffait son tempérament par des mœurs austères, était un surveillant pour elles toutes. Quant au Roi, il aurait pu dire à ses enfants comme les prédicateurs : « Faites ce que « je dis, et non pas ce que je fais. » Ces dames avaient encore de temps à autre le séjour de leur sœur, Madame Infante [3], qui venait tous les deux ans.

[1] Françoise de Charlus, mariée en 1749 à Jean-François, comte de Narbonne-Lara. Elle fut dame du palais de Madame Infante, et ensuite dame d'atours de Madame Adélaïde.

[2] Marie-Adélaïde de France, troisième fille du Roi, née en 1732.

[3] Louise-Élisabeth de France, première fille du Roi, née en 1727, mariée en 1739 à don Philippe, infant d'Espagne.

Madame Adélaïde peignit bien sa situation à une dame de semaine qui se plaignait d'être habillée et deshabillée quatre fois par jour, et de n'avoir pas un quart d'heure à sa volonté : « Madame, lui répondit Madame Adelaïde, vous en êtes « quitte pour vous reposer une semaine; mais moi qui fais « ce service toute l'année, permettez que je garde toute ma « pitié pour moi-même. »

Madame la duchesse de Tallard [1], la plus belle, la plus brillante et jouissante de la cour, gouvernante des Enfants de France, était hors de combat, quoique la chronique lui accordât encore des courtisans, pour la seule raison qu'elle avait fait la fortune de tous ceux qu'elle avait honorés de ses faveurs. Elle avait aussi sa coterie.

Madame de Marsan [2], qui avait sa survivance, avait donné dans la dévotion et les Jésuites, depuis qu'elle avait perdu le comte de Bissy [3], qu'elle devait épouser. Il avait été tué par le dernier coup de canon, quand la paix était déjà faite, et fut Cordon bleu une heure avant sa mort. Elle donnait dans les arts, la botanique surtout, et vivait avec tous les gens de goût. M. le prince de Soubise, son frère, vivait avec des filles, pendant le temps qu'il ne donnait pas à faire la cour à son maître, qui était son ami. Le cardinal de Soubise [4], grand aumônier, tenait une maison.

Les ministres vivaient aussi dans leur coterie. Madame d'Argenson [5], fort particulière, vivait à Paris et était tous

[1] Marie-Isabelle-Gabrielle-Angélique de Rohan (1699-1754), femme de Marie-Joseph, duc d'Hostun et de Tallard, dont il a déjà été parlé. On peut voir sur elle, dans GRIMM (édition Tourneux, t. VII, p. 264), une anecdote typique.

[2] Marie-Louise de Rohan-Soubise, née en 1720, mariée en 1736 à Gaston-Jean-Baptiste-Charles de Lorraine, comte de Marsan, mort en 1743.

[3] Anne-Louis de Thiard, marquis de Bissy, mestre de camp général de la cavalerie, tué d'un coup de canon à la fin du siége de Maestricht, en juin 1748, à trente-trois ans.

[4] Armand de Rohan-Soubise (1717-1756), cardinal-évêque de Strasbourg, grand aumônier en 1749, après la mort de son oncle, le cardinal de Rohan.

[5] Anne Larcher (1706-1754), fille de Pierre Larcher, seigneur de Pocancy, conseiller au Parlement, et de Anne-Thérèse Hébert; elle avait épousé M. d'Argenson en 1717.

les jours dans sa petite loge à l'Opéra; M. d'Argenson, se conservant par ses talents, brouillé avec madame de Pompadour, avait pour maîtresse la marquise d'Estrades [1]. Le *petit saint*, autrement M. Phélipeaux de Saint-Florentin, vivait à Paris crapuleusement, entouré d'espèces par la faiblesse de son caractère. M. Rouillé vivait comme un magistrat, avec sa famille : sa femme, mademoiselle Pallu [2], son beau-frère, M. Pallu, maître des requêtes [3], sa fille, madame la marquise de Beuvron [4]. Toute cette famille avait l'air et le ton bourgeois. M. de Machault, contrôleur général, plus fin, plus délié, faisait sa cour à la maîtresse et visait aux sceaux. Sa femme [5], fort gauche à la cour, l'aimant peu, y vivait malgré elle.

Les dames de la cour, logées sous les toits, soit à Versailles, soit dans les voyages, peu aisées, piquaient les tables des ministres, du premier maître d'hôtel du Roi et du premier maître d'hôtel de la Reine, celles de M. de Beringhen ou du duc de Gesvres.

Une autre coterie, d'un second rang, était celle de M. Félix, de M. Mesnard et de M. Boudret, premier commis du contrôle général. Madame Boudret avait trouvé le secret de fixer le marquis de Briges, l'écuyer de confiance du Roi [6]. De Briges était un homme superbe, des mœurs les plus

[1] Née Huguet de Sémonville, veuve de Charles-Jean d'Estrades, lieutenant aux gardes, tué à la bataille de Dettingen en 1743, lequel avait pour mère une demoiselle Lenormand, sœur de MM. de Tournehem et Lenormand. Elle était donc cousine germaine par alliance de madame de Pompadour.

[2] Marie-Anne-Catherine Pallu, qu'il avait épousée en 1730. Elle mourut en 1774, âgée de soixante-dix-huit ans.

[3] Bertrand-René Pallu du Ruau, maître des requêtes de 1726, intendant à Moulins et à Lyon, conseiller d'État en 1743. On trouve dans la *Correspondance de Voltaire* plusieurs lettres qui lui sont adressées. Il mourut en 1758, à soixante-cinq ans.

[4] Marie-Catherine Rouillé, mariée à Anne-François, marquis, puis duc d'Harcourt-Beuvron.

[5] Née Geneviève-Louise Rouillé du Coudray.

[6] Elle l'épousa plus tard, comme on l'a dit. S'il faut en croire d'Argenson, madame Boudret avait eu des succès en plus haut lieu; le Roi et le Dauphin avaient en même temps brigué ses faveurs. La dame avait accepté le rendez-vous du Roi, et remis la lettre du Dauphin à son mari, qui depuis ce temps-là

décentes, d'un maintien sage et noble; il avait porté ses vœux à madame d'Étiolles, depuis madame de Pompadour, et l'intrigue en avait fait une arme, pour retarder l'attachement du Roi pour elle; mais il s'était si bien conduit, avait tellement immolé sa passion, que le Roi n'y avait plus songé [1].

Le voyage de Fontainebleau fut fort brillant; les étrangers, appelés par les fêtes, s'y trouvèrent en foule. Madame B*** y vint, attirée par le désir de voir deux personnes qui lui étaient attachées; elle mangeait chez sa sœur, qui tenait une maison considérable, et couchait à l'hôtel. Ces dames réunirent tout ce qu'il y avait d'aimable à la cour, tous jeunes gens : M. le baron de Besenval, M. le prince de Monaco, M. le duc de la Vallière, M. Boutin le boiteux [2], receveur général des finances; M. d'Angiviller [3], exempt des gardes du corps; M. de Bonac, marquis Donnezan, officier aux gardes; de Briges; Tourdonnet, le marquis de Sarlabous, depuis comte de Mun [4], et une foule d'autres. J'étais obligé à toutes sortes de ménagements pour une femme que j'aimais, quoiqu'elle ne me donnât que le second rang; je m'absentais cependant quelquefois pour suivre la chasse, pour dîner chez les ambassadeurs et les traiter à mon tour, pour aller chez les ministres, et je donnais à la société de M. Félix mes rares moments de loisir.

Les spectacles m'obligeaient aussi à un service assidu. Le fauteuil du Roi est au milieu du parterre; à droite sont des banquettes, destinées aux grands officiers; toutes les banquettes à gauche sont pour les étrangers. La première est réservée aux ambassadeurs et à l'introducteur, qui prend sa place auprès du fauteuil. La seconde est pour les ministres, et celle derrière pour les étrangers. La police de la salle est faite par les gardes du corps; l'introducteur et le secrétaire des ambassadeurs sont chargés des banquettes : ils répondent de tous ceux qui les accompagnent, et l'on n'ouvre les barrières que lorsque l'introducteur ou le secrétaire se présentent; ce service, assez fatigant, se répétait tous les jours de spectacle.

eut pour sa femme de la vénération. (D'Argenson, t. VI, p. 242; t. VIII, p. 119.)

[1] Le Roi, d'après madame du Hausset, posa lui-même la question à de Briges, qui s'en tira en galant homme et en homme d'esprit.

[2] Charles-Robert Boutin, qui devint conseiller d'État en 1766. Il fut guillotiné en 1794. C'est le créateur du jardin de Tivoli.

[3] Charles-Claude Labillarderie d'Angiviller, plus tard directeur des bâtiments du Roi, maréchal de camp. Il épousa madame de Marchais, devenue veuve.

[4] Alexandre-François de Sarlabous, comte de Mun, qui mourut en 1816. Il épousa en 1772 Élisabeth-Charlotte Helvétius. Il fit toute sa carrière militaire aux gardes du corps et devint lieutenant général en 1814.

J'oubliais de dire que j'avais de temps en temps, au-dessous de moi, le souper des premiers acteurs de l'Europe, traités par les intendants des menus, qui les invitaient avec ce qu'il y avait de plus agréable à la cour. J'y allais quelquefois; on chantait, on causait, on jouissait de toutes les manières.

Ce voyage passa comme un rêve, cependant je fus enchanté d'en voir la fin : mon cœur, oppressé malgré moi par la jalousie, n'aimait point les partages. Mais cette dame avait tant d'empire sur mon esprit, qu'un quart d'heure de son éloquence me mettait à ses genoux.

Nous fîmes un voyage à sa terre de T..., au-dessous de Poissy; toute la jeunesse de la cour y vint. Je m'étais insinué dans les bonnes grâces du mari, et il ne pouvait se passer de moi. Rien n'était si superbe que ce château, rien n'était si magnifique et si élégant que la manière dont on y était servi; rien de si beau que l'éclairage des appartements.

Madame B*** avait avec elle une de ses parentes, madame de Montpellier, née Beigne, de Bayonne [1], femme d'esprit et

[1] Un François de Montpellier, ancien fermier général et directeur de la Compagnie des Indes, peut-être le père de celui dont nous voyons ici la femme, mourut en 1720. (*Mercure* d'avril 1735.) Sa veuve, Jeanne Talon, fut, en 1730, marraine d'Élisabeth-Sophie-Françoise La Live de Bellegarde, la future comtesse d'Houdetot. (*Mémoires de madame d'Épinay*, édition Boiteau, t. I, p. 43.) En 1768, le jeune et très-évaporé conseiller au Parlement de Pau, Louis d'Épinay, fréquente à Bayonne la maison de M. et madame de Montpellier, qui sont très-vraisemblablement ceux-ci. (*Dernières Années de madame d'Épinay*, de Perey et Maugras, p. 315.)

de la plus belle figure possible, puisqu'elle avait rivalisé avec madame de Pompadour. En tout il y avait six femmes, et le reste était tout ce qu'il y avait d'agréable à la cour.

M. B*** avait un secrétaire, homme d'esprit et qui a joué un rôle dans la république des lettres; je ne me permettrai pas de le nommer, mais voici son aventure. M. B***, lorsqu'il perdait, disait à son secrétaire d'aller lui chercher sa bourse; le secrétaire était persuadé que le maître ne savait pas ce qu'il y avait dedans. Un valet de chambre de confiance, regardant par une fenêtre, vit par hasard le secrétaire qui ouvrait le bureau, prenait la bourse, en tirait le plus de louis qu'il pouvait, et les cachait dans ses souliers avant de revenir au salon. Les intimes furent instruits; il fut congédié. Depuis, je l'ai vu homme de lettres, et j'ai ses œuvres. Il a été gouverneur, attaché ensuite chez le marquis de Puységur; il est mort avant la Révolution, où il était d'étoffe à jouer un rôle.

Les visites de M. de Kaunitz chez les princes m'occupaient considérablement. Cette cérémonie, pleine d'étiquette, est très-compassée. L'introducteur se rend chez le prince, qui est entouré de sa maison. L'ambassadeur arrive, *in fiocchi*, mené par le secrétaire à la conduite. L'introducteur le reçoit à la tête de la maison du prince, à la dernière marche de l'escalier, et prend la gauche, précédé par le secrétaire. A la quatrième ou cinquième marche, le prince reçoit l'ambassadeur, lui donne la droite, et le conduit à la salle du dais où sont trois fauteuils. Après s'être tous les trois assis, ils se relèvent, et l'ambassadeur est reconduit avec les mêmes cérémonies. Le prince rend la visite à l'instant dans la même forme : il est accompagné dans sa voiture par l'introducteur et le premier gentilhomme. Si le prince est marié, il faut en faire autant chez la princesse, qui reçoit sur son lit, pour éviter toute reconduite. L'ambassadeur, l'introducteur, les dames de la princesse s'asseyent, et c'est la même étiquette chez tous les princes.

M. de Kaunitz était bien l'homme le plus poli, le plus haut et le plus instruit. Il prenait des notes sur tout, et à chaque

instant il tirait ses tablettes. Tenant son mouchoir à deux mains, il se mouchait, même aux audiences du Roi, en appuyant le plat de ses mains de chaque côté de son nez, avec une gravité et une recherche que remarquaient les vieux courtisans accoutumés à l'étiquette de Louis XIV. Dans ce temps-là, en effet, on ne pouvait ni cracher, ni se moucher devant le Roi. Il avait conservé une étiquette que j'ai encore vue; c'est que les habits de gala eussent les manches ouvertes, et qu'on ne pût les porter que boutonnés. Il n'était jamais autrement, parce que, grand et bien fait, sa taille paraissait ainsi avec avantage. Le seul défaut, qu'il cachait avec bien de la peine, était un pied énorme.

Magnifique dans toutes ses dépenses, il avait loué vingt-cinq mille livres le palais de madame la duchesse de Bourbon, joignant l'hôtel Lassay, qui a fait depuis l'hôtel de Condé. Ce loyer, énorme pour les temps, avait fait parler tout Paris [1].

Il vivait avec ce qu'il y avait de plus aimable dans la finance, et l'on disait que c'était par hauteur et pour tirer des lumières de tous les états. Aimable, sans gêne avec les inférieurs, il était poli, haut et fier avec ceux qui pouvaient rivaliser avec lui. Ménagé à Versailles par madame de Pompadour, considéré du Roi, tout le reste lui était égal. Son ordinaire, fastueux pour la représentation, se bornait à huit ou dix personnes tous les jours; quelques ambassadeurs choisis, quelques gens de lettres, M. le président Ogier [2], depuis ambassadeur en Danemark, étaient sa société intime. Il me traitait avec toutes sortes d'amitiés; il m'avait invité une fois pour toutes, et je ne manquais pas d'y aller une fois la semaine.

Je placerai ici, tels que la mémoire me les fournit, des traits qui caractérisent M. le comte de Charolais. Ce prince,

[1] Voir *Mémoires de Luynes*, t. V, p. 45, et t. XIII, p. 250. L'hôtel de Lassay est maintenant l'hôtel de la présidence du Corps législatif.

[2] Jean-François Ogier, seigneur d'Hénonville, Berville, Ivry-le-Temple, etc. (1703-1775), président au Parlement en 1727, ambassadeur en Danemark de 1753 à 1766.

d'une figure superbe, s'était distingué sous Louis XIV par sa vaillance, en allant au siége de Belgrade sans permission; mais la fougue des passions l'avait conduit à des choses criantes. Un coup de fusil, tiré à un couvreur sur un toit, avait forcé le Régent à dire qu'il donnerait des lettres de grâce à celui qui le tuerait. L'âge où je l'ai connu me l'a fait voir comme un homme de tête et fort raisonnable, mais sujet à l'humeur comme un prince mal élevé.

Devenu tuteur du prince de Condé, son neveu, il déploya les talents d'un homme d'affaires. Il paya toutes les dettes et porta les revenus à quinze cent mille livres, somme énorme pour le temps. Le prince de Condé était plus riche que la maison d'Orléans, qui avait plus d'étiquette et de dépenses à faire. Chantilly était superbement tenu. Pour le comte de Charolais, logé dans une maison très-ordinaire de la rue Sainte-Catherine [1], il passait son temps entre différentes maisons de chasse, telles que Luzarches et le bois de Boissy, ou chez sa maîtresse, sauf le temps qu'il donnait au conseil de son neveu, et à la place de grand maître de la maison du Roi, qu'il possédait par intérim.

De gros yeux à fleur de tête, les cheveux de face, ainsi que ceux de derrière, tous réunis dans une seule queue, en faisaient une tête rustique, la plus singulière possible. Un habit de drap uni, avec de gros boutons d'or, serré comme un porte-manteau, une culotte noire très-large, des bas de soie blancs attachés sous les genoux par une jarretière de cuir noir, de gros souliers avec de petites boucles d'argent, une canne à pomme d'or, une épée très-commune, formaient son costume de tous les jours, soit à Versailles, soit à Paris. Allant très-souvent à la Comédie française, il se tenait dans la première coulisse, à la vue du public, et donnait ses audiences décemment, sans troubler le spectacle.

Il avait une manie dont j'ai été témoin, en allant dans sa voiture à la chasse. S'il rencontrait un moine, il prétendait

[1] Rue Neuve Sainte-Catherine, dans la partie qui s'appelait alors rue des Francs-Bourgeois.

être en malheur ce jour-là; il se tourmentait, criait au cocher ou au postillon : « Écrase ce b..... là! » Ce serviteur faisait claquer son fouet, les chevaux faisaient feu des quatre pieds, le moine fuyait, la voiture passait, et le prince disait en riant : « J'ai vaincu le malheur de cette rencontre. »

Il chassait régulièrement le sanglier dans la forêt d'Enghien, et, par un despotisme inouï, avait laissé peupler la forêt d'un nombre énorme d'animaux de toute espèce, de sorte que les paroisses de la vallée, pour défendre leur vignoble, s'étaient cotisées, avaient entouré la forêt de palissades, et payaient des messiers qui, en criant et en battant du tambour, empêchaient les animaux de forcer les barrières.

Puisque je le peins tel que je l'ai vu, je vais finir tout ce qui le caractérise et qui est venu à ma connaissance. Ce fut dans un voyage de Fontainebleau que le comte de Charolais, qui fuyait l'étiquette, mais cependant était jaloux des honneurs de prince du sang, réussit à recevoir la visite de M. de Kaunitz comme ambassadeur. Ce prince était logé, comme on l'était à la cour, dans une très-petite maison à porte cochère, avec un escalier étroit et des pièces à l'avenant. Cependant, le jour et l'heure pris, tout se passa avec le même cérémonial que dans un palais. La visite reçue par le prince, je montai pour la rendre avec lui et Dumonan, son gentilhomme, dans sa voiture, qui avait l'air d'un carrosse de remise, et était tout en cuir. Le prince me dit en chemin que M. de Kaunitz le portait bien haut, qu'il savait l'étiquette comme lui, et se mit à chicaner sur un pas de plus ou de moins. Je l'adoucis, je lui peignis l'homme que j'aimais sous les couleurs les plus favorables, mais je ne réussis pas.

Nous arrivons; la visite se passe à merveille, la reconduite de même. L'ambassadeur doit descendre jusqu'au bas de l'escalier et voir partir le prince, comme le prince l'avait fait pour lui. La voiture avance difficilement sous la porte : les rosses qui conduisaient le cabas serrent le bas de l'escalier; tout cela prend cinq minutes. Le prince monte pesamment, je monte après lui et me mets à côté; Dumonan de même sur

le devant. M. de Kaunitz, comptant la chose finie, remonte l'escalier avec son cortége; mais les chevaux résistent, et voilà le prince sortant à mi-corps de sa voiture qui crie : « Monsieur l'ambassadeur, ce n'est pas la votre place, et vous devez me voir partir. » L'ambassadeur fait volte-face, sans dire un mot, et revient à son poste.

Enfin la voiture roula, et nous partimes. Voilà le comte de Charolais qui me prend la cuisse à me faire crier, et me dit en riant : « Voilà comme il faut mener les gens qui font les insolents! Ce n'est pas pour l'exactitude du cérémonial, c'est pour lui apprendre que nous ne sommes pas ses égaux. » Il était si content qu'il m'en a reparlé plusieurs fois.

Je n'eus rien de plus pressé que de me rendre chez l'ambassadeur, pour voir l'effet que cette scène avait produit sur lui. Il montra autant d'esprit que de raison et me dit : « Il est plus vieux que nous, et a voulu nous faire voir qu'il était foncé sur le cérémonial de France. Tout est dit. »

Ce prince mourut en 1760, âgé de soixante ans, amoureux jaloux, comme il l'avait toujours été, d'une fille qu'il avait faite marquise. Il avait persécuté un chevalier de Villemenu [1], mousquetaire, et l'avait forcé à aller aux Iles, pour l'éloigner de sa maîtresse. Il finit ses jours dans une maison, faubourg Saint-Germain, au milieu de ses gens et peu entouré d'amis. Ce fut l'abbé Duser, ancien précepteur du prince de Condé, élu par les états de Bourgogne, qui l'assista dans ses derniers moments. Il fut attaqué d'une hydropisie de poitrine, venue à la suite d'obstructions qu'il ne voulut pas soigner; retiré dans sa maison, il fit fermer sa porte, et ne se livra aux soins de son médecin que lorsqu'il ne fut plus temps.

L'hydropisie gagna sa poitrine, il ne put se coucher, et fut réduit à rester jour et nuit dans son fauteuil. Des évacuations fréquentes l'obligèrent à prendre, les trois derniers

[1] De Villemeneust, je crois.

jours, une chaise de commodité rembourrée sur laquelle, quoique assis, il avait le reste du corps droit. Son médecin, alarmé d'une pareille position qui hâtait sa fin, lui en parla. Le prince le traita rudement; toute sa maison le supplia, elle fut reçue de même. Enfin, l'abbé Duser, homme d'esprit, se hasarda à lui en parler à son tour. Voici la réponse du prince : « L'abbé, j'en sais plus qu'eux; l'eau me gagne la poitrine, le moindre mouvement m'étoufferait. — Monseigneur, le médecin assure le contraire. Votre position augmente vos souffrances et vous mettra hors d'état d'y résister. — Vos raisonnements, reprit le prince, ne peuvent me convaincre. Si l'on me remue, j'étouffe. » L'abbé : « C'est impossible. » Le prince : « Vous m'impatientez! vous allez voir l'effet. Adieu. » En disant cela, il se pencha vivement et mourut à l'instant.

On le porta à Montmorency, dans le caveau de tous les princes de sa maison. Il fit ce jour-là un temps si épouvantable, que les paysans de la vallée dirent que tous les diables étaient déchaînés, pour assister à son enterrement.

Otez son éducation de prince, c'était un homme de grand sens, d'esprit pour les affaires, de valeur pour la guerre et de mérite à tous égards. La justice était dans son cœur, et du moment qu'on rendait au prince du sang ce qu'il croyait lui être dû, il était le plus juste des humains. L'âge et la maladie, qui commençait à le travailler, lui avaient fait sentir les devoirs de l'homme en société [1].

[1] Ces deux dernières phrases terminent le très-long récit d'une contestation de M. Dufort avec le prince au sujet d'une affaire de chasse à Saint-Leu, récit que M. Rey a donné *in extenso* dans le *Château de Leumont* (p. 47 et suiv.), et que j'ai cru pouvoir supprimer. Mais les apologies du comte de Charolais sont assez rares, pour que j'aie tenu à mettre celle-ci sous les yeux du lecteur.

CHAPITRE V

Réceptions à Saint-Leu. — Le marquis de Marigny. — Madame Geoffrin; ses habitués; Poniatowski. — Compiègne; les maisons de bois. — Distractions du comte de Bavière. — L'habit d'équipage. — Le baron de Breteuil. — Excentricités de Marigny; son cordon bleu. — Le chat du Roi. — Une orgie chez Lebel. — Louis XV à la chasse. — Le comte de Melfort. — Un souper en petite maison. — Le maréchal de Saxe à Chambord. — Bougainville.

Cette année, j'eus deux voyages très-brillants à Saint-Leu; le château fut plein. Au premier, étaient mon oncle, M. Soullet, et sa femme avec leur société, qui était souvent la mienne : la présidente, marquise d'Albertas, la comtesse de Flers, que j'avais vue en Normandie, mademoiselle Félix, la marquise de Dampierre [1], le comte de Gravezon, le marquis de Merles [2]. Enfin, nous fûmes seize maîtres, sans les allants et venants. Il y eut illuminations et feu d'artifice, car le chevalier de Fontanieu et moi en faisions à nos heures perdues. Enfin, on singea tout ce qui se faisait à Bagnolet chez le duc d'Orléans; parties d'ânes, cavalcades, promenades dans tous les beaux châteaux qui nous avoisinaient, tout fut employé, et le voyage fut trouvé court.

Le voyage le plus intéressant pour moi fut celui de madame B***; elle vint avec toute sa société, ses parents, madame de Montpellier, enfin tous les agréables qui lui faisaient une cour brillante. Le marquis Donnezan fut l'ordonnateur; une salle de spectacle fut construite en un instant

[1] Probablement mademoiselle Leprestre de Lezonnet, fille d'un conseiller au Parlement, mariée en 1748 à Pierre Picot, marquis de Dampierre, capitaine aux gardes-françaises.

[2] Le même, je pense, que celui désigné déjà sous le titre de comte.

dans une moitié d'écurie, et l'on y joua des parades, dont l'une entre autres me revient à la mémoire.

M. de Saint-Marc, qui faisait un soldat aux gardes, paraissait à une fenêtre du théâtre, et, sur une dispute, criait à Donnezan, qui faisait Isabelle et qui raccommodait une culotte, de la lui rapporter pour venir décemment mettre le holà. La dispute était entre deux Gilles, dont le chevalier de Fontanieu et moi étions chargés. Fontanieu devait recevoir un soufflet, et on lui avait montré plusieurs fois comment il devait avancer la main pour recevoir le coup; mais il l'oublie, et, dans la chaleur du jeu, je trouve sa joue. La colère le prend; il me saute à la gorge, je me défends. Tout cela était si naturel que le public crut que la pièce allait à la perfection; heureusement qu'Isabelle et le soldat aux gardes s'interposèrent, et la pièce, qui fit crever de rire, reprit son cours. La colère de Fontanieu passée, sa naïveté fit l'amusement d'une société qui ne demandait qu'à rire.

Le mois de juillet arriva, ainsi que le voyage de Compiègne. Les fêtes y commencèrent; madame de Pompadour avait à ses ordres tous les artistes du royaume, mais son frère, surintendant des bâtiments, y mettait peu de grâce.

Poisson de son nom, depuis Vandières, et ayant pris ensuite le nom de marquis de Marigny, il disait lui-même qu'on l'avait appelé marquis *d'avant-hier*, et qu'on l'appellerait marquis de *Marinières*, puisque son vrai nom était Poisson. Il avait de l'esprit, une grande mémoire et un fond d'instruction; né pour être un commis de ferme, et peut-être fermier général, en passant par tous les emplois, il s'était senti de la haute fortune de sa sœur, dès l'instant où il avait été mis au collége. Envoyé à dix-huit ans à Rome avec Cochin [1], il avait fait un voyage qui lui avait profité. Très-égoïste, brutal et d'une grande présomption, il faisait les honneurs de sa naissance tant qu'on voulait,

[1] Charles-Nicolas Cochin (1715-1790), graveur, dessinateur, écrivain. Il fit en 1749 le voyage d'Italie avec Marigny, et en publia le récit au point de vue artistique (3 vol. in-12, 1758).

pourvu qu'on fût convaincu qu'il valait beaucoup par son mérite.

Madame Geoffrin [1], femme singulière et d'esprit, s'était attiré une considération distinguée, par une tournure qui n'aurait pas réussi à beaucoup d'autres femmes.

Fille d'un tapissier [2], elle avait épousé un homme borné qui avait fait fortune dans les sous-fermes et qu'elle regardait comme un intendant. Elle ne donnait pas, comme madame de Tencin, des culottes de velours en étrennes aux auteurs, mais tous les lundis elle recevait à dîner les amateurs et les artistes les plus célèbres : La Live de Jully, Baudouin [3], Wattelet et tout ce qui avait un nom dans les arts, M. le comte de Caylus [4], M. Gaignat [5], M. de la Boissière, receveur des états de Bretagne; le marquis de Voyer, un des premiers connaisseurs de l'Europe [6], y venait aussi.

Le mercredi était le dîner de littérature. Madame Geoffrin avait une mémoire sûre, un jugement sain; sa facilité à parler et son ton doctoral lui avaient établi une suprématie sans jalousie sur toutes les femmes. Obligeante protectrice de tous les étrangers qui lui étaient adressés, elle avait sauvé une avanie au comte de Poniatowski, depuis roi de Pologne [7]. Vivant comme un jeune homme qui sentait déjà

[1] Née Marie-Thérèse Rodet (1699-1777).

[2] D'un valet de chambre de la Dauphine, d'après les biographies; ce qui du reste ne s'excluait pas.

[3] Il y avait un peintre de ce nom, mais je crois qu'il s'agit plutôt de Baudouin, capitaine aux gardes.et graveur, dont il a déjà été parlé.

[4] Anne-Claude-Philippe de Tubières de Grimoard de Pestel de Lévis, comte de Caylus (1692-1765), membre honoraire de l'Académie des inscriptions et de l'Académie de peinture. Il a laissé de nombreux ouvrages littéraires et artistiques.

[5] Louis-Jean Gaignat, receveur général des consignations des requêtes du Palais. Il mourut en 1768, laissant un cabinet de tableaux et une bibliothèque évalués à plus de 500,000 livres. (GRIMM, éd. Tourneux, t. VIII, p. 58 et 305. — *Gazette de France* des 20 mars et 22 avril 1769. — BACHAUMONT, 2 août 1768.)

[6] Marc-René, marquis de Voyer (1722-1782), lieutenant général des armées, gouverneur du château de Vincennes, membre honoraire de l'Académie de peinture. C'était le fils de Marc-Pierre, comte d'Argenson, qui fut ministre de la guerre.

[7] Stanislas-Auguste Poniatowski (1732-1798), roi de Pologne sous le nom de Stanislas II. C'est en 1752 qu'il vint en France, et en 1766 qu'il reçut madame Geoffrin à Varsovie. M. Ch. de Mouy a publié en 1875 la *Correspondance inédite de Stanislas-Auguste avec madame Geoffrin.*

ce qu'il serait, et montrant pour les femmes un goût qui l'a accompagné toute sa vie, il avait contracté des dettes qui l'avaient fait envoyer par ses créanciers au petit Châtelet. Il n'y fut pas une heure, que madame Geoffrin l'en tira, en payant pour lui, par elle et par ses amis, plus de cent mille livres. Quinze ans après, le roi de Pologne la fit venir à Varsovie, où il la reçut avec une délicatesse vraiment royale.

Le goût du vrai beau n'était pas perdu en France, mais la mode l'avait changé. Boucher avait introduit des bergères à pieds nus avec des paniers comme à l'Opéra. Tous les ornements étaient baroques; rien n'était d'aplomb, pas même les armes gravées, soit sur la vaisselle, soit sur les cachets, soit sur les voitures.

Vandières, ayant tous les arts à ses ordres, entouré de ses artistes, pouvait perpétuer ce mauvais genre, qui fatiguait les vrais connaisseurs. Madame Geoffrin fit toutes les avances pour l'introduire dans sa société. C'est là qu'il acquit un jugement sûr et que, malgré lui, il épura son goût. Que de peine tous ces habiles gens que j'ai connus m'ont dit avoir eue à lui inculquer le goût du vrai beau, qu'il sentait, mais dont son amour-propre l'éloignait [1]! J'aurai si souvent occasion de parler de lui, qu'après l'avoir peint à grands traits, je veux pour l'instant en rester là.

Par un raffinement d'imagination, et pour diminuer la monotonie de la cour, on avait eu l'idée d'établir une maison au commencement de la forêt de Compiègne [2]. On choisit un emplacement très-uni, couvert d'arbres bien droits et de toute ancienneté. On entoura quatre arpents de palissades

[1] L'auteur est généralement peu bienveillant pour Marigny, que ses contemporains ont jugé moins sévèrement. Des dissentiments personnels, dont on trouvera le récit plus loin, ont évidemment influencé M. Dufort, qui d'ordinaire est plus porté à l'indulgence.

[2] Le duc de Luynes parle de ces maisons de bois.

en planches; pendant cette opération, on nettoya tout le dedans, on traça des allées tournoyantes et droites, on planta en pleine terre des caisses d'orangers, on fit des bosquets d'arbres étrangers et fruitiers, d'arbustes tout fleuris et de fleurs de la saison. Puis on fit venir du garde-meuble les deux tentes envoyées par l'empereur turc, et remises dans deux ambassades différentes.

Ces tentes, tout en bois, sont la plus belle chose possible; elles sont retroussées sur le devant avec une magnificence asiatique; des parquets superbes forment le plancher, et tout le dedans est de velours cramoisi, galonné d'or, les retroussis en graines d'épinards et crépines d'or. Chaque tente contient la salle du Conseil, une chambre à coucher, un cabinet de toilette, un boudoir, le tout meublé en perse, à dessins d'oiseaux superbes. On y voyait des poêles, des cheminées, tout en fonte, des porcelaines superbes et une prodigalité de magnifiques dentelles pour les choses même qui en ont le moins besoin. On arrivait à ce bâtiment par des allées bordées de fleurs : une corbeille du meilleur goût embaumait l'air. Derrière la tente était un berceau tout en fer, doublé par un treillage fort élevé, dans lequel étaient en abondance tous les oiseaux des quatre parties du monde, depuis le serin jusqu'au kakatoës; des pompes cachées soigneusement faisaient jouer des jets d'eau; des ruisseaux factices coulaient pour rafraîchir les volatiles, et l'on avait garni les côtés du berceau de tous les arbustes les plus favorables, même aux faisans de la Chine.

La seconde tente était destinée au service de la garde, et l'on avait bâti, en un instant pour ainsi dire, un petit pavillon du meilleur goût servant de réchauffoir, qui avait une sortie par dehors et une par dedans. Aucune voiture n'entrait dans cette enceinte. Le Roi y vint deux ou trois fois, mais il était blasé sur les belles choses; et le goût de la chasse l'entrainait de plus en plus. Pour moi, je ne manquai pas une occasion d'aller m'y promener avec les ambassadeurs. Tout cela fut détruit après le voyage de Compiègne, et l'année d'ensuite

j'eus toutes les peines du monde à en reconnaître la place.

Des parties de paume attiraient sur les deux heures presque tous les courtisans. Un jour, la marquise de Livry me proposa de venir dîner, me disant que ce jour-là elle était seule; je quittai la paume avec elle. Après une partie de piquet où, malgré mon ignorance du jeu, je lui gagnai plus de cent louis (elle aimait à jouer le plus gros jeu), elle me raconta les distractions singulières de M. le comte de Bavière[1], bâtard de cette maison. Aimable, mais distrait, il était assidu courtisan. Madame de Livry avait une grande levrette qui prenait tellement ses aises que, dès qu'elle voyait une bergère vide, elle ne manquait pas de s'y arranger et d'y rester jusqu'à ce qu'on la fît descendre.

M. de Bavière vint lui faire une visite; tout en causant agréablement, il s'occupait du chien, tantôt lui parlant, tantôt lui faisant : « Chit! Chit! » On vint annoncer madame de Talmond[2]; le valet de chambre chasse le chien; elle se met à sa place, et la conversation s'engage. M. de Bavière s'échauffe; la distraction le suit. Il oublie que le chien est mieux remplacé; il tend la main vers madame de Talmond, l'appelle : « Chit! Chit! » Elle le connaissait à peine, et elle reste interdite. Enfin, impatientée, elle lui demande ce qui peut lui attirer ces caresses déplacées. M. de Bavière, étonné, sort de sa distraction; il fait une humble inclination. « Ah! madame, excusez-« moi, dit-il, je vous ai prise pour la chienne. »

Ce M. de Bavière a poussé la distraction si loin qu'il s'est tué à la fin de la campagne de 1747, en chargeant un pistolet d'arçon un jour d'affaire[3].

[1] Maximilien-Emmanuel-François-Joseph, comte de Bavière, lieutenant général (1695-1747). Il était fils naturel légitimé de Maximilien-Marie-Emmanuel, électeur de Bavière, et eut de très-beaux services militaires et diplomatiques. Il épousa une fille naturelle de l'empereur Charles VII, qui était sa nièce, Charles VII étant comme lui fils de l'électeur de Bavière.

[2] Marie-Louise, princesse Jablonowska, femme d'Anne-Charles-Frédéric de la Trémoille, d'abord duc de Châtellerault, puis prince de Talmond. Elle était parente de Stanislas Leczinski, dont la mère était une Jablonowska, et par conséquent de la Reine, femme de Louis XV.

[3] Il fut tué à la bataille de Laufeld, en 1747, dans l'action, dit Luynes

Madame de B*** vint à Compiègne; les huit jours qu'elle y passa furent un temps consacré à tous les plaisirs; nous étions chez sa sœur matin et soir. Je laissai là tout le corps diplomatique et ne donnai des dîners qu'à sa société.

J'étais très-ami de de Briges et de Tourdonnet; ils me menaient tous les jours de chasse au rendez-vous dans une berline; le vieux Dampierre et le marquis de Sarlabous, depuis comte de Mun, faisaient la carrossée.

Le marquis de Dampierre, commandant du petit équipage, avait plus de soixante-dix ans; tout ridé, tout couvert de taches de rousseur larges comme le pouce, c'était un chasseur intrépide, et le Roi, qui le connaissait depuis son bas âge, s'amusait à lui faire conter des histoires si incroyables, si pauvres d'esprit, qu'il n'en aurait pas fait les frais si cela n'avait amusé son maître. Il avait, entre autres, le récit d'un lièvre qui était devenu mouton, ensuite sanglier, qui ne finissait pas; il disait l'avoir vu.

Mon assiduité à la chasse plaisait au Roi; je redoublai, et M. le duc de Penthièvre [1], me rencontrant un jour, me dit : « Le Roi vous permet de prendre l'habit d'équipage. » Il m'aurait donné un gouvernement qu'il ne m'aurait pas fait plus de plaisir. Je remercie, cours chez moi et fais partir mon premier laquais, avec ordre de me rapporter l'habit pour le surlendemain, jour de chasse. Ce jour arrive, l'heure de partir me commande, et me voilà encore sans habit. Enfin, mon laquais arrive à deux heures : je gronde : « Hélas! monsieur, je défie en mille de faire mieux « que moi. Vis-à-vis Saint-Lazare, en arrivant à Paris, « mon cheval de poste est tombé; je me suis démis la « clavicule; j'ai été d'abord commander votre habit, puis je « me suis fait remettre; j'ai gardé le lit, et suis parti par les

(t. VIII, p. 268); d'un coup de canon, d'après Courcelles (*Dictionnaire des généraux français*).

[1] Louis-Jean-Marie de Bourbon, prince de Penthièvre (1725-1793). Il était grand veneur, et fut remplacé en 1755 par son fils, le prince de Lamballe, âgé de dix-huit ans; mais il conserva encore quelque temps l'exercice de sa charge.

« voitures publiques, car on m'a défendu de monter à cheval « avant quinze jours. »

Dès que madame B*** fut partie, je recommençai ma même vie. Ma société s'était augmentée de celle du marquis de Marigny, alors ami intime du baron de Breteuil, officier de gendarmerie, qui commençait à travailler à sa fortune. Je vais faire une digression sur lui.

Le baron de Breteuil [1], petit-fils de l'introducteur des ambassadeurs, petit-neveu du ministre, était fils de mademoiselle de Gasville, d'une famille de robe, qui avait épousé en secondes noces M. le baron de Rocheplate. J'ai encore connu cette dame, qui logeait rue Pastourelle, chez M. Hébert [2], ancien introducteur des ambassadeurs; mes parents lui prêtaient une vie fort déréglée. Le baron était neveu de l'abbé de Breteuil [3], surintendant de la maison d'Orléans, homme d'esprit, d'agrément, aimant le plaisir, et qui avait refusé plusieurs fois d'entrer dans le ministère. On lui avait su gré de sa modestie, qui n'était due qu'à ses goûts de sybarite.

Le baron, un peu plus âgé que moi, faisait sa cour assidûment. Il était né avec un fonds de suffisance, qui se juge bien entre jeunes gens; on disait qu'il n'avait jamais fait une révérence qu'à dessein d'en tirer parti. D'une jolie figure, avantageux avec les femmes, pourvu de talents extraordinaires, il faisait une dépense énorme, aux frais de son oncle qui le poussait. Il s'attacha à Marigny qui était du même âge que lui; c'était un moyen de plus de faire sa cour à la favorite, qui regardait aux liaisons de son frère. Nous vécûmes donc ensemble. Marigny tenait un état de maison superbe à la

[1] Louis-Auguste Le Tonnelier, baron de Breteuil (1733-1807). Il occupa plusieurs postes diplomatiques de 1758 à 1783, et, en dernier lieu, l'ambassade de Vienne. Il devint ensuite conseiller d'État, ministre de la maison du Roi et de Paris jusqu'en 1787, époque à laquelle il quitta le ministère. Il était frère de la marquise du Châtelet. Sa mère, Marie-Anne-Françoise Goujon de Gasville, s'était remariée à Pierre Colas de Marolles, comte de Rocheplate. Elle mourut en 1753.

[2] André Hébert, qui mourut en 1768, âgé de quatre-vingt-sept ans.

[3] Élisabeth-Théodore Le Tonnelier de Breteuil (1712-1781), grand vicaire de Sens, grand-croix de Malte.

surintendance; caressé par tout le monde, il s'était restreint pour souper au comte d'Alville [1], à Saint-Vigor, au baron et à moi. Souvent, il y venait aussi des gens que madame de Pompadour lui envoyait, et qui le gênaient, car ses soupers finissaient par des jeux enfantins.

Un jour, il nous embarrassa tous; une dame vint lui faire une visite, il se confondit en protestations, fit ouvrir les deux battants et la reconduisit jusqu'à sa chaise; nous lui demandâmes le nom d'une personne à laquelle il montrait tant de respect. « Peste! nous dit-il, c'est une dame de « grande considération, une femme d'une origine illustre, « faite pour éclipser par son nom tout ce qu'il y a de plus « grand. » Après s'être épuisé en belles phrases, il finit par nous dire qu'elle était née Poisson, avait épousé un Poisson, et finirait Poisson. Ce genre de propos était fort embarrassant à entendre.

Au milieu du dîner ou du souper, il traitait son maître d'hôtel comme un portefaix, jurant, criant dès qu'un plat était manqué, sans pudeur pour se mettre en colère lorsqu'une assiette tombait ou qu'un plat était mal placé. Cent fois, nous nous sommes surpris à maudire cette liaison.

J'allais souvent souper chez le comte de Brionne, grand écuyer. Celui-ci, sans esprit, mais le meilleur homme possible, faisait une partie de piquet avec les écuyers et moi; Dampierre nous regardait jouer.

Enfin, tous mes jours et tous mes moments étaient remplis, sans me faire oublier la dame de mes pensées qui m'occupait continuellement.

Au retour du voyage, j'allai un lundi à Versailles. Le cabinet du Roi, où j'avais des amis, était le lieu où je me tenais de préférence. Dès que le Roi était passé dans ses appartements ou ailleurs, la conversation était gaie, aimable, soutenue. C'était là seulement où l'on savait les intrigues des autres,

[1] Luynes le nomme Alville et Alleville, mais il s'agit en réalité de François-Joseph, comte de Halweil, d'origine suisse, et colonel d'un régiment de cette nation. Il devint maréchal de camp en 1762

du moins ce qui pouvait s'en dire. J'y trouvai un jour M. le prince de Conti [1] et M. le comte de la Marche, son fils, qui attendaient le retour du Roi. C'était aux environs de la Chandeleur. « Est-il vrai, dit le prince, que Marigny va être « cordon bleu? » M. de Souvré [2] répondit : « On le dit, par « charge. — Par charge ou autrement, il me semble, dit le « prince, que cette décoration ne va pas à un Poisson. » M. le comte de la Marche reprit : « J'espère bien que si « on nous consulte, il ne le sera pas. » Et la conversation continua sur ce ton; mais comme c'était par charge, le Roi n'eut pas à le proposer, et il parut le jour de la Chandeleur avec sa nouvelle décoration [3].

Pour me rappeler la bonté du Roi dans l'intérieur, je raconterai ici plusieurs faits dont j'ai été témoin.

Les Quentin de Champcenetz, père et fils, étaient premiers valets de chambre; le fils [4], marié richement, très-bien fait, avait une jolie figure et l'air fort noble. Les valets de chambre sont quatre, et servent chacun trois mois. Lorsqu'ils sont de service, ils couchent dans la chambre du Roi, avec un ruban qu'ils attachent à leur poignet, pour être prêts lorsque le Roi veut les appeler. Cette place de confiance,

[1] Louis-François de Bourbon, prince de Conti (1717-1776). Malgré ses succès comme général, madame de Pompadour, qu'il n'aimait pas, le tint à l'écart des armées. Il avait épousé Louise-Diane d'Orléans, et en avait eu Louis-François-Joseph de Bourbon, comte de La Marche (celui dont il est question ici), puis duc de Conti (1734-1813), le dernier représentant de sa branche.

[2] François-Louis Le Tellier, marquis de Souvré, né en 1704, maître de la garde-robe en 1748. D'après Barbier, il perdit sa charge à la fin de 1759, pour un mot sur madame de Pompadour.

[3] Il figure parmi les grands officiers commandeurs de l'ordre en qualité de secrétaire, à la date de 1756. On avait dit à cette occasion que c'était *un bien petit poisson, pour être mis au bleu*. C'est le 2 février, jour de la Purification (Chandeleur), qu'avait lieu le chapitre de l'ordre de Saint-Michel.

[4] On a déjà parlé de Louis-Quentin de Champcenetz, qui succéda en 1710 à son père, François. Il s'était marié à une demoiselle Trévillon. Leur fils, Jean-Louis, épousa : 1° en 1748, Marie-Rose Teissier, fille d'un intendant général des écuries, dont il a été fait mention au chapitre 1er; il en eut un fils, Louis-Pierre; 2° en 1755, Madeleine Pernon, qui lui donna deux fils, Louis-Edmond et Rose-Ferdinand, dit le chevalier de Champcenetz. Ce dernier s'est fait un nom dans la littérature légère, et a péri sur l'échafaud en 1794.

par l'intimité et le crédit qu'elle produit, deviendrait peut-être trop considérable, si le valet de chambre ne changeait pas tous les quartiers. Tout le monde peut se rappeler le crédit des Bontemps sous Louis XIV.

Le cabinet n'était composé presque que de jeunes gens, tous fort gais, ce qui plaisait au Roi qui causait avec eux de préférence. Nous attendions tous le coucher du Roi, occasion pour ceux qui le pouvaient de se montrer assidûment. Le Roi avait un chat matou angora blanc, d'une grosseur prodigieuse, très-doux et très-familier : il couchait dans le cabinet du Conseil sur un coussin de damas cramoisi, au milieu de la cheminée. Le Roi rentrait toujours à minuit et demi des petits appartements. Il n'était pas minuit, et Champcenetz nous dit : « Vous ne savez pas que je puis faire danser « un chat pendant quelques minutes? » Nous rions, nous parions. Champcenetz tire alors un flacon de sa poche, caresse le chat et fait couler abondamment dans ses quatre pattes de l'eau de mille fleurs. Le chat se rendort, et nous comptions avoir gagné. Tout à coup, sentant l'effet de l'esprit-de-vin, il saute à terre en faisant des pétarades, court sur la table du Roi, jurant, cabriolant, faisant des jetés battus. Nous tous de rire aux éclats, lorsque le Roi arrive comme une bombe; chacun reprend sa place, le ton de décence et le maintien grave. Le Roi demande ce qui nous tenait en gaieté : « Rien, Sire, c'est un fait que nous « racontions, » dit Champcenetz. A l'instant, le maudit chat reprend sa danse, et court comme un enragé. Le Roi regarde : « Messieurs, dit-il, qu'est-ce qui se passe ici? « Champcenetz, qu'a-t-on fait à mon chat? je veux le savoir. » L'interpellation était directe; Champcenetz hésite et conte succinctement le fait, tandis que le chat battait des entrechats. On sourit du récit, pour voir dans les yeux du Roi comment il prendrait la chose; mais son visage se renfrogne : « Messieurs, reprit-il, je vous laisse ici; mais si vous « voulez vous amuser, j'entends que ce ne soit pas aux « dépens de mon chat. » Cela fut dit si sèchement que personne depuis n'a fait danser le chat. Il n'en fut que cela.

Le Roi a eu un chien de la race du roi Charles; le Roi était le seul qu'il caressât, et il en était d'autant plus flatté qu'il savait que cet animal était peut-être le seul à l'aimer pour lui-même. Cependant, il n'en a jamais eu d'autre.

Un jour, il était mieux disposé. Nous soupions à Fontainebleau, chez Lebel, son premier valet de chambre, qui sur la fin a eu toute sa confiance pour ses plaisirs. Ce Lebel aimait beaucoup les dames de moyenne vertu, et les pourvoyeuses de Paris n'en laissaient pas manquer les amateurs. Nous étions six : le marquis de Talaru; Lebel; Saint-Vigor, frère de lait du Roi; M. de Maillebois et M. le prince de Turenne; deux de ces dames y furent invitées, et le souper fut très-gai. Une des dames faisant la difficile, Saint-Vigor la prit sur ses genoux et fit mine de lui donner le fouet; la princesse se fâchait, et tout le monde riait, lorsque nous entendons la porte s'ouvrir et voyons le Roi entrer à mi-corps. Dès qu'il eut vu ce qui nous faisait rire, il resta en extase, et, en fermant : « Messieurs, que je ne vous dérange pas; prenez que « je ne suis pas venu. » Ce fut le signal de se retirer; nous allâmes à son coucher, et il ne fut question de rien.

Aimable dans son intérieur, causant, et causant bien, personne n'animait plus la conversation que lui par la variété de ses questions. Le rôle de roi est difficile; il ne prend modèle sur personne, il est partout lui; on ne l'attaque jamais de questions, à moins que ce ne soit pour quelque chose du service. C'est donc à lui de faire tous les frais, et sur le genre qui lui plaît. Il ne peut parler que sciences et arts ou chasse; car s'il parlait de politique ou des personnes, chaque mot tirerait à conséquence. Aimant peu les sciences, quoiqu'il fût instruit, par goût ou par politique il ramenait toutes ses conversations sur la chasse du jour ou celle du lendemain. Lansmate [1], son premier piqueur, venu à cette place par son talent

[1] C'est un nom qu'on rencontre souvent dans les Mémoires du temps, mais il en est peu qui aient été aussi défigurés. Luynes l'appelle Lassemate, Lasmate, Lasmastres; Champfort, Lansmatt; madame Campan et madame du

infatigable, était celui qu'il traitait le mieux, soit dans le cabinet, soit à la chasse; il n'adressait presque la parole qu'à lui, ou aux écuyers qui l'accompagnaient de chaque côté de son cheval. Un jour, à Fontainebleau, je fus témoin d'une boutade de Lansmate; la chasse avait été rude, on avait forcé deux cerfs; les chiens, les chevaux, les hommes, tout était sur les dents, et l'on regagnait sagement les voitures. Le Roi, avec sa voix enrouée qui l'aurait distingué entre cent mille, appelle Lansmate : « Lansmate, dit-il, les chiens sont las? « — Oui, Sire, pas mal comme cela. — Les chevaux le sont-« ils? — Je le crois bien. — Cependant, continue le Roi, je « chasserai après-demain. » Lansmate se tait. « Entendez-« vous, Lansmate? je chasserai après-demain. — Oui, Sire, « j'entends du premier mot. Mais ce qui me pique, dit-il en « allant gagner son équipage, c'est que j'entends toujours « demander si les chiens et les chevaux sont las, et jamais les « hommes. » Cela fut dit de manière que le Roi n'en perdit pas un mot. La chasse fut comme il l'avait ordonné.

Le Roi avait une grande attention de ne jamais passer dans une terre labourée, ensemencée, ou prête à rapporter; il tançait rudement les chasseurs qui passaient même sur les bords. Il faisait à chaque chasse payer les dommages aux propriétaires, s'ils se plaignaient, ou même sans plainte.

Le marquis de Villeroi, qui postulait la survivance de son oncle, capitaine des gardes du corps, suivait exactement la chasse et montait des chevaux qui le menaient souvent plus vite qu'il ne voulait. Un jour, son cheval l'emporte; le Roi était dans un carrefour, éloigné de quelques pas de tous, écoutant et voulant juger où tournait la chasse. M. de Villeroi arrive; on lui crie : « Voilà le Roi! » Il veut arrêter, ne le peut, et vient, avec le poitrail de son cheval, frapper la

Hausset, Lansmatte. Son véritable nom est Jean-Marie Damblard de Lasmartres. (*Gazette de France*, 6 décembre 1755, et D'HOZIER, registre Ier.) Ancien page du comte de Toulouse, puis gentilhomme de vénerie, Lasmartres avait épousé Catherine-Jacqueline Guyard de Bauny, qui mourut après lui, en 1771. (*Gazette* du 5 avril.) Leur fille se maria à François de Boisseulh, capitaine de cavalerie.

croupe de celui du Roi. Le Roi, surpris, se jette sur la bride, se remet, se retourne, et voit M. de Villeroi le dépasser. Son premier mot fut de crier : « A qui en voulez-vous? » Le second fut de faire courir à son secours; il n'en fut que cela.

Un jour, le cerf se jeta à l'eau dans un étang du parc de Versailles et s'y tint, de manière que trois coups de fusil ne purent l'atteindre. Les paysans étaient accourus, et bordaient l'étang; on demandait un bateau. Un imprudent se jette à l'eau, malgré ses compagnons. On lui crie de faire un détour, parce qu'il y a une fondrière; il s'abandonne, comptant sur ses forces ou son adresse. A moitié chemin, on lui crie : « A droite! » Il continue, crie : « Vive le Roi! » et à l'instant disparaît. Le Roi avait les yeux fixés sur lui; dès qu'il est sûr du malheur, il tourne la bride de son cheval, et regagne sa voiture avec une tristesse qui l'empêche de prononcer un mot de toute la route.

Toutes les anecdotes que je pourrai me rappeler, sans observer aucune suite, je les placerai ici.

M. de Nestier [1], écuyer de l'académie, un des hommes les plus habiles de France pour l'équitation, chassait toujours avec le Roi, et laissait au comte de Neuilly [2] le service à faire. Cet homme très-singulier, ne parlant à qui que ce soit, âgé de plus de soixante ans, maigre et d'une figure sévère, montait les chevaux les plus difficiles. Ses cuisses et ses jambes formaient un étau, qui empêchait le cheval de se déranger; il montait à la française, méprisant la manière anglaise. J'ai admiré souvent la manière dont il courait et ramenait un cheval, sans aucun mouvement forcé; vous auriez cru que l'homme et le cheval ne faisaient qu'un; donnant de la vitesse à son cheval quand il voulait, d'autres fois, il lui faisait faire des passades, comme dans une salle de manége.

M. le comte de Melfort [3], favori de madame la duchesse

[1] Louis Cazeau de Nestier, écuyer ordinaire de la grande écurie. (*État de la France de* 1749.) Il mourut en 1754, âgé de soixante-huit ans.

[2] Jean-François-André Brunet de Neuilly, écuyer cavalcadour. (*Ibid.*)

[3] Louis Drummont, comte de Melfort (1722-1788), qui devint lieutenant

d'Orléans, petit de taille, mais fait comme un modèle et fort comme Hercule, suivait la chasse quand il ne faisait pas sa cour à Versailles; téméraire, jeune, vigoureux, il ne ménageait ni ses chevaux, ni ceux du Roi; chassant à travers bois, il s'abandonnait à son caprice. Un jour que M. de Nestier, planté à cheval au milieu d'une allée, écoutait où était la chasse, il voit au travers des gaulis, et ensuite dans une taille presque futaie, un chasseur allant à bride abattue; il s'aperçoit que le jeune homme n'était plus maître de son cheval. Melfort, emporté, passe sous un arbre dont la branche allait le couper en deux; il se décide, empoigne la branche, laisse courir le cheval, et, en sautant de la hauteur de près de cinq pieds, il bat un entrechat à huit. Le silencieux M. de Nestier ne peut tenir à ce gentil haut fait; il l'appelle, lui demande son nom, lui fait un compliment et lui ramène son cheval. Ils ne se sont peut-être pas parlé depuis.

Ce M. de Melfort était si prodigieusement nerveux, que je lui ai vu lever à bras tendus la pelle du foyer de la Comédie italienne à sa hauteur, et la reposer aussi doucement que si c'eût été une canne. Cette pelle avait au moins quatre pieds de haut, et était grosse à proportion.

Entraîné par mon attachement, je ne négligeais pas pourtant mes anciennes sociétés. M. le Gentil, mon ami, qui avait été gentilhomme ordinaire et, à son mariage avec mademoiselle de Vaudreuil, était entré dans les gardes, avait, quoique de mon âge, trois ou quatre enfants. Il voulut placer ses revenus de Saint-Domingue; on lui parla de la terre de Paroy, petit marquisat [1] situé à trois lieues de Nangis, autant de Provins. Nous allâmes la voir, et le marché fut bientôt conclu. Tous les ans j'y ai fait un voyage, jusqu'à mon mariage. Dès l'instant de l'achat, il prit le nom

général et grand-croix de Saint-Louis. Il épousa, comme on le verra plus tard, une demoiselle Laporte de Meslay. Madame d'Oberkirch dit « qu'il fut dans sa jeunesse un des hommes les plus brillants et les plus séduisants ». (*Mémoires*, t. II, p. 81.)

[1] Cette terre, érigée en marquisat en 1685, en faveur de François de Mascrany, le fut une seconde fois en 1754, en faveur de Guy Le Gentil.

et le titre de marquis, sous lequel il a été connu depuis.

M. et madame B*** avaient loué rue Saint-Honoré, près l'Assomption, un hôtel superbe. L'impatience de jouir leur avait fait habiter la maison, tandis que les ouvriers occupaient encore presque tout, excepté trois pièces donnant sur le bâtiment du couvent, avec une tribune ouvrant sur le dôme. On avait voulu que je fusse des premiers invités.

J'étais ami du mari : cela ne pouvait être autrement, elle me l'avait ordonné. B*** voulut m'admettre dans ses plaisirs particuliers. J'en parlai à sa femme, qui me dit que pour ôter tout soupçon je ferais bien d'accepter. Me voilà donc introduit dans une petite maison délicieuse, en haut de la rue Montmartre. J'y trouve Champlost, mon ami et mon parent; Renneville, le prince de Turenne, Imblat, danseuse de l'Opéra, qu'on appelait la carafe d'argent, à cause de sa longue taille, maîtresse de Renneville, et mademoiselle Garnier, d'une figure délicieuse, à laquelle B*** faisait la cour. J'arrive dans un salon meublé en gaze couleur de rose et argent; on me mène dans la salle à manger décorée en stuc, avec un énorme poêle de faïence surmonté d'une figure de femme du plus beau modèle, noire comme de l'ébène, posée comme la Vénus de Médicis et drapée de même. Frappé de la beauté des contours, je m'approche et pose la main sur la plus belle croupe possible; la mollesse des chairs me fait retirer la main avec effroi : c'était une négresse qui, avec la liberté de son pays, vint me sauter au cou.

Nous soupâmes. Les vins exquis furent prodigués, la gaieté la plus franche, la plus vive, échauffait toutes les têtes. Garnier était l'objet des vœux du maître. On sort de table pour la reprendre après, ce n'était qu'un prélude. B*** me prend en particulier, et me dit : « Tu vois Garnier, conviens que « c'est une fille charmante; tu t'entends à te tirer d'affaires « avec les dames. Tiens! voilà une bague; fais-moi le plaisir « de la lui donner; dis-lui que c'est un homme qui veut faire « son bonheur qui la lui offre. — Mais, mon cher, lui dis-je, « tu veux me faire jouer un drôle de rôle! — Non, je t'assure,

« reprit-il. — Eh bien, dis-je, j'y consens, pourvu que je la « prépare auparavant. Je l'amènerai au point que tu la lui « donneras toi-même. »

Je m'étais aperçu que cette demoiselle ne m'avait pas regardé avec indifférence. Je demande à voir la maison; il y avait boudoir, chambre à coucher. Je me trouve, je ne sais comment, seul dans une pièce avec la Garnier. Notre conversation fut courte; je lui dis ce dont j'étais chargé, je lui proposai de me venger du rôle qu'on me faisait jouer, elle accepte; tout cela dure un quart d'heure. Nous rentrons, mon homme attendait. Je lui amène la dame, je lui dis de se mettre à genoux, je pérore sur sa passion, sur la noblesse de ses procédés, je prends la bague, la prie de sa part de la mettre à son doigt, et de se laisser embrasser. Il file le parfait.

Tout le monde se rassemble; on avait couvert la table d'huitres et de vin de Champagne, et nous recommençons à souper. La négresse était entre le prince et Champlost, Imblat vis-à-vis, Renneville à côté, Garnier entre B*** et moi. Mes idées se brouillent, j'étais à côté de Champlost; l'idée remplie du tour que je venais de jouer, je me penche vers lui, je confonds, j'avais une bague que la femme de B*** m'avait donnée, je le conte à Champlost, sans nommer la personne. Imblat me dit : « Je sais qui te l'a donnée. » Je veux nier. Le mari prend la parole, et dit : « Mes amis, je le sais mieux « qu'un autre, puisque je l'ai payée et qu'elle me coûte deux « mille écus. » La foudre serait tombée sur ma tête, que je n'aurais pas été mieux dégrisé. Je reprends mes sens, et comme on répare mal une sottise dite, je n'en parle plus et je mets la conversation en train le plus follement possible. Je fais l'amoureux de la couleur noire, je me déclare décidé à m'y livrer entièrement; on rit, on disserte.

Il n'en fut que cela, et nous regagnâmes nos voitures à quatre heures du matin. Je dormis mal. Rendu à moi-même, je crus que c'était une méchanceté du mari, et que sa femme en serait instruite; mais il n'osa lui en parler. Elle avait pris

un tel empire sur lui, qu'il n'avait droit de trouver rien de mauvais.

M. de Chailly avait loué une maison, vieille rue du Temple, vis-à-vis l'hôtel de Hollande, avec son frère l'abbé de Mégrigny, conseiller au Parlement. Riches l'un et l'autre, ils donnaient des dîners où j'allais souvent. Chailly était entré dans les mousquetaires; il avait de l'esprit mordant, de la facilité à parler, et une audace dans la conversation qui le faisaient écouter. Son frère était la bonté même, il avait de l'esprit et une grande douceur. On ne pouvait lui reprocher qu'un goût excessif pour les femmes, qui lui faisait briser toute considération. On voyait chez eux : M. le marquis de Saint-Marc, M. le comte de Lameth [1], quelques conseillers au Parlement, M. le président de Rosambo [2] et Bougainville [3], que nous avons vu jouer un grand rôle depuis. Le chevalier de Chastellux, qui était encore mon voisin, y venait souvent, ainsi que le comte d'Osmont [4], du Hautoy, Vioménil, le vieux comte de Caulaincourt [5], et enfin le marquis de La Grange [6], fils de l'intendant.

Ce dernier avait eu, quelque temps auparavant, un duel qui avait fait parler tout Paris. Le marquis de Chauvelin [7], fils du ministre, était dans le service. Il avait une jolie figure

[1] Probablement Louis-Charles, comte de Lameth, maréchal de camp, marié en 1751 à Marie-Thérèse de Broglie, celui qu'on retrouve à la fin du chapitre.

[2] Louis Le Peletier de Rosambo, IIIe du nom (1717-1760), président à mortier.

[3] Louis-Antoine de Bougainville (1729-1814), aide de camp de Chevert, secrétaire d'ambassade à Londres, aide de camp de Montcalm en Canada, ensuite de M. de Choiseul-Stainville en Allemagne. A la paix, il entra dans le service de mer, où il se fit bientôt un nom.

[4] V. chap. XVIII.

[5] Louis-Henri, comte de Caulaincourt, marié en 1726 à mademoiselle de Bailleul de Vic.

[6] François Le Lièvre de la Grange (1725-1808). Il devint lieutenant général. C'était non pas le fils, mais le petit-fils de Thomas Le Lièvre, intendant de justice, police et finances de la généralité de Paris, pendant la Fronde.

[7] Claude-Louis Chauvelin, marquis de Grosbois, fils unique de Germain-Louis, seigneur de Grosbois, qui avait été garde des sceaux et ministre des affaires étrangères.

et de l'esprit, et c'était l'espérance d'une maison ambitieuse. Tous les jeunes gens allaient souvent en visite à Chambord, chez le maréchal de Saxe, qui en avait fait un second Versailles. Un théâtre, dont sa maîtresse, madame Favart, faisait les délices, augmentait et attirait le monde. Le maréchal, grand dans toutes ses manières, avait un équipage de chasse pour le cerf, un autre pour le sanglier; on faisait des battues fréquentes. On avait attaqué un sanglier, et la chasse allait à merveille, lorsque La Grange, arrivant dans un carrefour, voit passer le sanglier de meute, le tire et le tue; les chiens s'approchent, et, le trouvant mort, ne donnent plus de voix; les piqueurs, toute la chasse arrivent.

Le maréchal, qui voit son plaisir fini en un instant, jure, tempête; sa colère était comme celle de Jupiter, elle faisait trembler. Il demande qui a fait le coup; une voix s'élève, celle de Chauvelin, qui dit : « Je l'ai vu, c'est M. La Grange. » Le maréchal s'emporte; cependant, réfléchissant sur les conséquences, il s'apaise bientôt; mais la vérité perce. La Grange en est instruit; brutal, de fort peu d'esprit, fier, insolent, il trouva l'injure trop forte. On vint à Paris. — Le maréchal aurait trouvé mauvais toute querelle chez lui. — Chauvelin, qui ne voulait en aucune manière se battre, convenait qu'il avait commis une étourderie, et il aurait fait toutes les excuses convenables. La Grange ne voulut entendre à rien, il fallut en découdre. Chauvelin se présenta plus d'à moitié mort; à peine fut-il en garde que l'autre lui passa son épée au travers du corps, et le tua [1]. La Grange parut à tous les spectacles et vint dîner le lendemain chez Chailly. Il n'en fut pas question; mais tout le monde avait sur le cœur le peu de délicatesse de cette vengeance qui mettait toute une famille en deuil. Il a été depuis officier des mousquetaires et cordon rouge, mais je n'ai vu aucun de

[1] Ce duel eut lieu le 23 novembre 1750, quelques jours avant la mort du maréchal de Saxe. Voy. *Journal historique de Collé*, t. I, p. 317; Barbier, novembre 1750, etc.

notre société qui fût intime avec lui. Il avait épousé la veuve de l'intendant Méliand [1].

Bougainville, frère du secrétaire de l'Académie française, venait, comme je l'ai dit, dans cette société. Il avait peu de fortune, et il avait commencé par accompagner à l'armée un M. Hérault de Séchelles [2], officier dans le même régiment, pour lui servir de mentor; il annonçait de l'esprit. Voulant exceller dans les armes, il tirait toute la journée, et, dès qu'on avait dîné, le salon se convertissait en salle d'armes. Le comte de Lameth, tué à la bataille d'Hastenbeck [3], était un des tenants.

[1] La fille, d'après la Chenaye; Angélique-Adélaïde Méliand, fille de Charles Blaise, maître des requêtes, puis conseiller d'État, et de Marie-Louise-Adélaïde du Quesnoy, sa seconde femme. Le mariage eut lieu en 1766.

[2] Qui devint colonel du régiment de Bourgogne, et fut tué à la bataille de Minden. Il était fils du lieutenant de police René Hérault, et de mademoiselle Moreau de Séchelles. C'est le père du fameux révolutionnaire.

[3] Le duc de Luynes, comme M. Dufort, dit que le comte de Lameth fut tué à Hastenbeck en 1757; d'après la Chenaye et Pinard, il serait mort à Francfort en 1761. Il ne peut cependant y avoir de doute sur l'identité, Luynes indiquant le nom de la femme, mademoiselle de Broglie.

CHAPITRE VI

La petite vérole du Dauphin. — L'exil du Parlement. — Le marquis de Stainville, depuis duc de Choiseul. — Le comte de Gontaut. — Mesdemoiselles Crozat. — La marquise de Choiseul-Romanet et les lettres du Roi; mort de la marquise; les bruits de la cour. — Stainville ambassadeur à Rome. — Il propose d'emmener M. Dufort, qui refuse. — Madame B*** et son mari. — Compiègne. — Le comte d'Eu. — Retour de chasse. — Maladie. — Fontainebleau. — Quelques diplomates. — Le pari de lord Powerscourt. — Les étalons de Danemark. — Le nonce aux langes. — Les Roslin. — Projets de mariage. — La famille Le Gendre.

Le mois de juillet [1] arriva. Il fallut reprendre mon service et être plus assidu, je partis pour Compiègne [1]. Ce voyage fut intéressant. Les ministres de la finance paraissaient successivement comme dans une lanterne magique. On attendait d'eux les meilleures choses, mais ils ne tenaient nullement les espérances de la cour. Les autres ministres stables menaient leurs services avec des fonds arrêtés tous les ans; ceux qui étaient décidés leur suffisaient.

Le voyage fut fort brillant. On voulut donner à la cour le plaisir d'un camp. Le régiment du Roi vint camper derrière Royal-lieu; un camp bien assis, des essais continuels de canons, les exercices à feu amusèrent toute la cour [2]. Le colonel, le comte de Guerchy-Nangis [3], tint sous la tente une table magnifique; y allait qui voulait, après avoir été invité une fois. Les dames en faisaient les honneurs, ainsi que les capitaines. Le Roi y vint plusieurs fois, acompagné de la troupe dorée. M. le Dauphin déploya ses talents

[1] 1752.
[2] La *Gazette de France* du 28 juillet 1752 parle de ces exercices.
[3] Claude-François-Louis Régnier, comte de Guerchy (1715-1767), nommé colonel de ce régiment pour sa belle conduite à Fontenoy.

modestement, car il mettait toute son adresse à ne pas exciter la jalousie. Sa conduite sage pouvait faire la critique de son père, et il voulait l'éviter.

Quand le voyage tira sur la fin, il retourna à Versailles avec la Dauphine; c'était assez l'usage pour éviter les embarras. Un courrier vint le lendemain annoncer que le Dauphin en arrivant était tombé malade d'une grosse fièvre [1]; les courriers se succédèrent; enfin, le dernier annonça que la petite vérole était déclarée. Toute la cour fut en l'air; le Roi partit d'abord, la Reine ensuite; le reste de la cour, comme il put. J'eus une permission de poste expresse; et, en me servant de la poste et de mes chevaux, je fus encore obligé par l'embarras et la confusion de coucher dans une auberge à Senlis.

La maison d'Orléans jouait alors un grand rôle; le Dauphin n'avait qu'un fils, qui est mort depuis; le Roi prenait de l'âge, de sorte que les intrigants faisaient déjà leurs projets et leurs combinaisons.

J'avais eu la petite vérole, de l'espèce qu'on appelle volante; je comptais en être quitte. Cependant, j'avais perdu si promptement plusieurs de mes amis, que je ne pouvais me défendre de quelques inquiétudes. Le corps diplomatique montra le plus grand intérêt à cette maladie. C'était à moi que l'on demandait les détails, que j'avais soin de prendre exactement. Enfin, au bout de quinze jours de convalescence, on m'annonça que les ambassadeurs seraient reçus le mardi. Je les en prévins; ceux qui avaient peur de la maladie se dispensèrent aisément de cette visite; pour l'introducteur, cela était impossible. Après m'être bien pourvu de tous les préservatifs, je fus admis quelques jours avant l'audience dans la chambre du malade, où, malgré les précautions, l'odeur était très-forte. Je vis le prince rouge comme une écrevisse et boutonné [2] singulièrement. La Dauphine était

[1] Parti de Compiègne le 23 juillet 1752, le Dauphin tomba malade le 1er août. (Luynes, t. XII, p. 79, 81.)
[2] Couvert de boutons.

en robe du matin; et, si je ne l'avais connue parfaitement, j'aurais pu faire le second volume de Dumoulin [1].

Ce fameux médecin avait été mandé de Paris; car on ne se fiait guère aux plus habiles médecins de la cour, qui avaient plus de théorie que de pratique. Il arriva, avec des souliers de paysan et un gros habit couleur de café qu'il ne quittait jamais. Il se planta dans le fauteuil, à côté du lit du malade, prit le pouls, annonça la petite vérole et ordonna en despote le régime à suivre. La Dauphine, mise plus que simplement, voulut faire des questions, des observations; le médecin prit le ton de son état vis-à-vis d'une garde. La Dauphine mit de côté son humeur impérieuse et revêche pour s'empresser de faire suivre les ordonnances. Alors Dumoulin, élevant la voix : « Qu'on suive exactement ce que cette « petite femme dira, car elle entend à merveille tout ce « qu'il faut. » Il sortit, pour ne revenir que le lendemain, et ce fut seulement en chemin qu'il apprit que c'était à la Dauphine qu'il avait parlé d'une manière si leste.

Les ambassadeurs vinrent le mardi. Le Dauphin était couché, et il reçut toutes les félicitations de la cour sur son heureuse convalescence.

Ce fut dans cet hiver que le Parlement fut exilé [2]. Mon oncle, M. Soullet, fut envoyé à Clermont en Auvergne; je n'ai jamais vu un départ si triste. La plupart de ces messieurs n'avaient jamais quitté de vue les clochers de Paris, et leurs femmes voulurent les accompagner. Les ordres de la cour étaient pressants; des mousquetaires étaient venus les réveiller la nuit et leur apporter à chacun une lettre de cachet, sur laquelle le lieu de leur exil était déterminé. M. Soullet n'avait pris aucune précaution, pas même de se procurer une berline de campagne. J'offris tout ce qui

[1] Dumoulin et Falconnet avaient été appelés en consultation le 3 août. (Luynes, t. XII, p. 183.) Ce n'est pas à Dumoulin, mais à Pousse, que Luynes attribue l'anecdote rapportée ici. (*Ibid.*, p. 94. Voyez aussi les *Mémoires de madame du Hausset* (Didot), p. 67, note.)

[2] Au mois de mai 1753, à la suite des démêlés déjà anciens du Parlement avec le Roi et le clergé au sujet du refus des sacrements.

dépendait de moi, voiture et argent. On partit dans les vingt-quatre heures, et on alla avec mes chevaux coucher en route. Ce voyage, qui les attristait tant, ne fut pour eux qu'un temps de fêtes et de plaisirs. La Michodière [1], ancien conseiller au Parlement, et alors intendant à Clermont, se conduisit vis-à-vis de ses confrères avec beaucoup de grâce. Ils étaient dix, réunis dans la même ville, avec leurs femmes, et ils me mandèrent que leurs plaisirs passaient de beaucoup la peine du voyage. Cet exil dura quatre mois; leur docilité et les négociations les firent ensuite réintégrer dans Paris.

Ce fut vers ce temps que parut M. le comte de Stainville, fils de M. le marquis de Stainville [2], ministre du duc de Toscane à la cour de France, emploi de faveur qui lui valait trente mille francs, ne l'obligeait à rien, et le laissait se livrer au plaisir de la bonne chère, sa passion dominante.

M. de Stainville [3], depuis le fameux duc de Choiseul, colonel du régiment de Navarre, était connu à Paris par sa figure spirituelle. Quoique extrêmement laid, il vivait en homme à bonnes fortunes, et passait pour être l'un des hommes les plus mordants de Paris. Son esprit était fin, délicat, aimable, et il vivait par le droit de sa naissance avec ce qu'il y avait de plus grand.

Né sans fortune, pour un homme de son nom, le comte de Gontaut était frère du maréchal de Biron, colonel des gardes-françaises. Aimable courtisan, il était l'ami du Roi et de madame de Pompadour.

M. le marquis du Châtel, fils de Crozat le pauvre [4], lieu-

[1] Jean-Baptiste-François de la Michodière, né en 1720, successivement conseiller au grand conseil, maître des requêtes, intendant d'Auvergne en 1753, conseiller d'État en 1758, prévôt des marchands en 1778.

[2] François-Joseph de Choiseul, qui prit le nom de Stainville après avoir épousé la dernière héritière de cette maison, fit toute sa carrière au service de François-Étienne, duc de Lorraine, puis grand-duc de Toscane, et enfin empereur d'Allemagne.

[3] Étienne-François de Choiseul (1719-1785), connu d'abord sous le nom de comte de Stainville, était alors maréchal de camp. Il ne devint lieutenant général qu'en 1760.

[4] Il y avait deux frères Crozat : l'aîné, surnommé *le riche*, receveur général

tenant général, et des plus riches de Paris après Samuel Bernard, avait laissé deux filles; l'aînée avait épousé M. de Gontaut, qui était porté d'amitié pour le comte de Stainville. Le nommé S..., valet de chambre de ce dernier, avait épousé la femme de confiance de mademoiselle du Châtel, la seconde fille. M. de Stainville fit le reste; il déploya toute son amabilité et l'épousa; ce mariage étonna tout Paris, à cause du peu de fortune qu'il avait.

M. de Gontaut fit son possible pour le faire prendre dans l'intimité du Roi et de la marquise; mais M. de Stainville ayant la réputation d'un homme méchant, son beau-frère éprouva de la résistance. Enfin la marquise eut de grandes inquiétudes. La comtesse de Choiseul-Romanet [1], belle comme un ange, tendre, sage, fidèle, était un morceau de roi. On pouvait la comparer à mademoiselle de Fontanges, sous Louis XIV. Le Roi ne tarda pas à la distinguer. Le maréchal de Richelieu, à l'affût des plaisirs de son maître, enchanté de jouer un rôle qu'il ne pouvait espérer chez la marquise, officieux spirituellement autant qu'un courtisan peut l'être, mit ses émissaires en campagne. Bref, la correspondance fut établie entre le Roi et la comtesse de Choiseul-Romanet; mais elle ne put être si secrète que madame de Pompadour n'en fût instruite.

Toutes les têtes travaillèrent; il fallait déjouer cette naissante passion. On jeta les yeux sur M. de Stainville; madame de Pompadour lui dit que jamais le Roi n'avouerait son infi-

des finances à Bordeaux, grand trésorier des ordres du Roi, avait une fortune immense qui venait, dit Luynes, de ses possessions en Amérique (t. XVII, p. 118); le second, *le pauvre*, celui dont il est question ici, Antoine Crozat, marquis de Thiers, receveur général du clergé de France, marié à Marie-Marguerite Le Gendre, était le père de Louis-François, seigneur du Châtel et de Moy, lieutenant général, qui avait épousé une demoiselle de Gouflier d'Heilly. Ils eurent deux filles : 1° Antoinette-Eustachie, mariée en 1744 à Charles-Antoine-Armand, marquis, puis duc de Gontaut, morte en couches en 1747; 2° Louise-Honorine, qui épousa en 1730 le futur duc de Choiseul. Luynes a commis d'assez graves erreurs dans ce qu'il dit de la famille Crozat.

[1] Charlotte-Rosalie de Romanet, mariée en 1751 à François-Martial, comte de Choiseul-Beaupré, menin du Dauphin. Elle était dame pour accompagner de Madame Adélaïde. Elle mourut le 2 juin 1753, âgée de vingt ans.

délité, qu'il fallait qu'elle pût l'en convaincre, qu'elle jetait les yeux sur lui pour en avoir des preuves. Il n'en fallut pas davantage. M. de Stainville déploya tous ses moyens de séduction, car, quoique très-laid, il faisait oublier sa figure par son esprit; madame de Choiseul-Romanet succomba. Il fit le jaloux, se fit désirer et obtint, par le manége le plus fin, les lettres du Roi. Dès qu'il les eût, il les porta à la marquise, qui s'en servit si victorieusement, que le Roi convaincu fut obligé de renoncer à cette nouvelle inclination [1].

M. de Stainville tint parole et vécut avec sa nouvelle maîtresse, sans donner de jalousie au Roi, qui, choqué de la préférence, ne voulut plus y penser. Mais, par la plus grande fatalité, il n'y avait pas trois mois que cette affaire était arrangée, quand madame de Choiseul-Romanet fut emportée, en quinze jours, par une fièvre maligne. La méchanceté prétendit qu'elle avait été empoisonnée. Le Roi, déjoué dans ses amours, n'avait pu exciter à ce crime; le comte de Stainville, qui n'avait vu dans la livraison des lettres qu'un moyen de s'assurer d'une femme qu'il aimait réellement, ne pouvait être soupçonné. Cependant la jalousie qu'inspirait le rôle qu'il commençait à jouer fit tenir des propos indignes. J'ai été à portée de juger de leur valeur, et, en mon âme et conscience, je l'ai toujours cru incapable d'un pareil crime. La suite prouvera qu'il a été au-dessus de tout soupçon de ce côté-là.

Pour le consoler et le distraire, madame de Pompadour ne tarda pas à le faire nommer à l'ambassade de Rome. Grand en toutes choses, il fit les dépenses les plus magnifiques pour y paraître, plus qu'aucun ambassadeur ne l'avait fait avant lui.

Il avait appris que je voulais voir l'Italie, et un jour que je le trouvai chez M. Rouillé, il s'avança vers moi, avec un air de franchise : « J'ai appris que vous voulez voir Rome, me

[1] L'anecdote est connue, mais n'est-il pas curieux de voir un ami, un admirateur du duc de Choiseul, la raconter de cette façon, sans même chercher à pallier ce que la conduite du duc a eu de réellement odieux?

« dit-il, je vous offre ma maison et quelque chose de plus. « Si vous voulez être cavalier d'ambassade, je vous fais « nommer. » Je le remerciai, et lui dis que sous huit jours j'aurais l'honneur de lui rendre réponse.

Sans conseil, sans appui, attaché à une femme que j'adorais, je n'eus rien de plus pressé que d'aller lui en rendre compte. Je lui procurai une attaque de nerfs; elle se mit au lit, ne voulut recevoir ni prendre rien que de ma main; je vois une tête perdue. Comment soutenir tant d'attaques, lorsqu'on a vingt-trois ans et qu'on est amoureux! Je cède, je remercie M. de Stainville; la paix se fait, et la santé revient. J'ai fait, en refusant, la plus lourde sottise; entraîné par une folle passion, j'ai négligé la plus belle occasion que j'aie eue de ma vie de m'attacher à une famille qui servait chaudement ses amis.

J'avais attiré dans la maison de madame B*** les étrangers les plus distingués, les princes de Corsini, dont un depuis a été cardinal[1], et le duc de Matalone de Naples. Si j'avais accompagné M. de Stainville, ces mêmes personnes m'auraient tenu fidèle compagnie. Moyennant ma place et mon âge où l'on fait aisément connaissance, je n'aurais été embarrassé dans aucune cour de l'Europe. Toute ma vie, j'ai eu le goût des voyages, et cette occasion manquée, je n'ai pu la retrouver.

Subjugué entièrement par une passion qui ne faisait qu'augmenter, je m'y laissai entraîner; toutes les femmes de l'univers n'étaient plus rien pour moi. Le temps que je passais à mon service me paraissait un supplice; les voyages à Versailles, un tourment. Le voyage de Compiègne arriva, il fallut nous séparer; elle semblait en éprouver autant de peine que moi; une maladie de sa fille, qu'elle perdit, rompit le dessein qu'elle avait formé de me rejoindre. L'espérance de la revoir m'occupait tous les jours. Je n'ai jamais si bien calculé les dates, et même les heures.

[1] Ils furent présentés au Roi le 7 mai 1754. (Luynes, t. XIII, p. 248.) André Corsini, né en 1735, fut nommé cardinal-diacre en 1759.

Me livrant à tous les plaisirs de la bonne chère et des fêtes, soupant très-souvent, soit chez Marigny, soit chez les écuyers, soit chez M. le comte de Brionne, me présentant peu au château, et restant une ou deux fois chez madame la duchesse de Luynes, je menais la vie la plus active et je cherchais à me distraire de la privation de ce que j'aimais. Me livrant au plaisir de la chasse, j'étais monté avec distinction; ma connaissance de l'équitation avait déterminé à me faire monter les chevaux destinés au Roi et aux premiers écuyers; je ne les dérangeais pas du point où ils étaient. Le Roi me traitait bien; le prince de Condé, farouche, peu communicatif, venait se planter à côté de moi pour me faire des questions et engager des conversations. C'était son usage, soit à la chasse, soit dans le cabinet du Roi. Il était froid et pensif, et je n'ai jamais rien trouvé en lui qui pût m'attacher.

Il m'arriva dans ce voyage une singulière aventure. Après s'être rendu au rendez-vous à Royal-lieu, le Roi fit attaquer; la chasse tourna si subitement que chacun s'abandonna pour la rattraper. Je partis comme les autres qui me laissèrent bientôt derrière eux; quelques voix de chiens me déterminèrent à suivre une grande route. Après avoir couru deux heures, j'eus beau m'orienter, écouter, je ne vis personne et n'entendis rien. Je reprends une route cavalière, comptant qu'elle me ramènerait au moins au rendez-vous. Après une heure, je ne suis pas plus avancé; les routes sont en droite ligne à perte de vue, et la forêt est sourde comme une cave. Enfin je tombe sur une grande allée et, dans le lointain, j'aperçois un cavalier en équipage de chasse; je ranime mon cheval, et, après avoir forcé de temps, j'arrive sur lui à nuit tombante.

Quel fut mon étonnement de voir le vieux comte d'Eu tout seul[1]! Dès qu'il me vit, il m'appela par mon nom en me disant : « Ah! que je suis heureux de vous trouver! il « y a trois heures que j'ai perdu la chasse; je suis égaré,

[1] Louis-Charles de Bourbon, comte d'Eu (1701-1775), fils du duc du Maine et frère cadet du prince de Dombes.

« mon cheval ne peut plus marcher. — Je suis de même, « monseigneur, mais mon cheval est au Roi et connait la « forêt; il vous ramènera à Compiègne, et moi je reviendrai « sur le vôtre comme je pourrai. » A l'instant, je descends de cheval; mais je ne pus rien obtenir du prince. Il me pria seulement d'appuyer avec mon fouet son cheval qui refusait d'aller. L'accord fait par obéissance de ma part, nous voilà en route, moi suivant mes conditions et ayant grand'peur, au milieu de la nuit, de me tromper et de frapper le cavalier. Nous cheminâmes ainsi plus de deux mortelles heures, et nous fûmes ravis, en sortant de la forêt, de voir le coup d'œil du château, qui, tout éclairé, portait son reflet jusque sur le chemin. Nous arrivâmes à onze heures. Le prince me retint à souper avec son gentilhomme, et le Roi s'amusa beaucoup le lendemain de notre aventure. Nous n'étions pas les seuls qui se fussent égarés, et le vieux bonhomme Dampierre, qui croyait aux sortiléges, disait très-sérieusement que nous avions eu un sort.

La chasse, la bonne chère, les soupers prolongés, le vin de Champagne, tout contribua à allumer mon sang, et mettre ma bile en effervescence. Il me prit un frisson au grand couvert; c'était le dernier, le voyage étant à sa fin. Je priai La Martinière [1], le premier chirurgien du Roi, qui me témoignait de l'amitié, de me prendre le pouls; il me dit : « Vous « couvez une maladie; allez-vous-en chez vous. Si vous « restez après le départ du Roi, vous serez à la merci du « médecin d'ici, et Dieu seul sait ce qui arrivera. Partez, le « voyage est fini. » Je revins chez moi; j'avais un mal de tête si violent que je fus obligé de me mettre au lit et ne pus partir qu'à quatre heures du matin dans ma chaise de poste,

[1] Germain Pichault de la Martinière, né le 27 septembre 1697 à Argenton-l'Église (Deux-Sèvres), mort le 17 octobre 1783. Il commença par être chirurgien militaire, et ce fut en 1747 que Louis XV le nomma son premier chirurgien. La Martinière, quoiqu'il n'ait laissé aucun écrit, était un praticien de grand mérite. C'était aussi un administrateur distingué, et il a fait beaucoup pour le corps des chirurgiens, dont sa charge le rendait le chef. (*Encyclopédie des sciences médicales* et *Documents particuliers.*)

avec mon valet de chambre qui, assis devant moi sur un strapontin, me soutenait la tête. J'arrivai à dix heures rue des Enfants-Rouges, après avoir souffert tout ce qu'on peut souffrir.

J'envoyai chercher Bastien [1], médecin du Roi, qui demeurait aux Tuileries; il me voyait depuis que j'étais au monde et m'était des plus attaché. Une fièvre putride se déclara; mademoiselle Gentil, qui m'avait élevé, me soigna, et mademoiselle Félix, ma cousine, ne me quitta pas. J'eus un transport continuel. Dans mon effervescence, je ne parlais que de madame B***. Je fus saigné neuf fois, rien n'opérait; enfin, Bastien se détermina à me passer trois grains d'émétique. J'étais entre la vie et la mort sans m'en douter. Je voyais, je parlais machinalement, ou je tombais dans des assoupissements. Enfin, une évacuation terrible par le haut et par le bas me rendit à moi-même. Je vis mon oncle, ma tante, mademoiselle Félix, mademoiselle Gentil, se félicitant et venant à moi, ma chambre remplie d'un apothicaire, du chirurgien et de mon médecin, tous me disant : « Cela va « bien; voilà la crise! il n'y a plus d'inquiétude! » C'était de l'algèbre pour moi. J'étais au septième jour de ma maladie, et de ce moment la fièvre me quitta. Cependant, neuf saignées dont quatre au pied, de l'émétique, après une conduite qui n'était pas des plus régulières, m'avaient mis dans un état pitoyable; je me faisais peur à moi-même.

Madame B*** envoyait continuellement des émissaires pour savoir de mes nouvelles; elle m'avait écrit nombre de lettres, qu'on m'avait remises; le secret, qui m'était échappé pendant mon transport, avait affligé tous ceux qui m'entouraient. Mon médecin répétait que je me tuais. Mademoiselle Félix redoublait de tendresse, de soins et d'amitié pour moi; j'ignorais tout et n'étais préoccupé que de me rétablir pour aller rendre mes soins à madame B***.

Un jour, son domestique de confiance parut; mes émo-

[1] Je n'ai pu trouver ce nom parmi les médecins du Roi, ni même sur les listes des médecins de Paris.

tions furent vives, mais j'étais assez rétabli pour les supporter. J'affecte une grande gaieté, je trouve le temps superbe. Je pense qu'un tour en voiture sur les boulevards avancera ma convalescence; je fais mettre les chevaux et pars lestement. Je ne suis pas dans la rue Portefoin, que je donne ordre qu'on me mène rue Saint-Honoré; je descends chez madame B***, et me précipite dans ses bras. Elle se trouve mal, elle revient; une explication tendre s'ensuit. O vous qui n'avez pas connu ces moments, vous ne connaissez pas le charme de l'existence! Il y a plus de quarante ans que cette aventure est passée, et elle est toujours gravée au fond de mon cœur.

Je remonte dans ma voiture, et reviens vite chez moi prendre un dîner de régime dont j'avais grand besoin. Mademoiselle Gentil s'aperçut sans peine d'un changement dans ma figure; il fallut se laisser prendre le pouls, et son intermittence fit juger que j'allais retomber malade. Pour moi, qui en savais la cause, je me mis à dîner, et je marchai à grands pas vers une parfaite guérison.

A la fin des voyages de Compiègne et de Fontainebleau, le Roi allait à Saint-Hubert et à Crécy, de sorte que les ambassadeurs allaient traiter d'affaires les mardis chez le ministre des affaires étrangères à Paris, et le corps diplomatique était une quinzaine de jours sans aller à Versailles. Ce temps suffit à ma convalescence; je n'eus pas besoin des secours de mon camarade, et, après avoir passé plus de trois semaines dans un état pire qu'une grande maladie, je me rétablis insensiblement.

Le voyage de Fontainebleau fut plus brillant que jamais. Les artistes de tous les genres se surpassèrent; on voulut rappeler jusqu'à des talents surannés. Mademoiselle Lemaure [1] vint y chanter; mademoiselle Salé vint y danser [2]. On retrouva

[1] Catherine-Nicole Lemaure, cantatrice de l'Opéra (1704-1783). Elle avait débuté en 1724. A plus de cinquante ans, elle épousa un jeune officier, M. de Monrose. (Bachaumont, 10 septembre 1762.)

[2] Renommée par la grâce et la légèreté de sa danse. Elle passait pour avoir

la danse majestueuse de Dupré [1], mais il y manquait la force; elle avait l'air d'un château branlant, et fit plus de peine que de plaisir dans deux entrées qui ne durèrent pas cinq minutes.

Ce fut dans ce voyage que mon ami Donnezan eut une querelle avec un garde du corps, au sujet d'une porte de la salle des gardes qu'il n'avait pas fermée. L'affaire finit par un coup d'épée, que Donnezan reçut dans le bras, et dont il ne fut même pas alité.

Cependant M. de Stainville prenait plus de crédit que jamais, soutenu par M. Rouillé, ministre des affaires étrangères. Il n'était bruit à Versailles que de sa magnificence, et de son goût pour les arts. Sa femme, pleine d'esprit, de sagesse et de goût, attirait à elle tous les savants, les antiquaires et les artistes. Il envoyait à madame de Pompadour les choses les plus rares.

Le marquis de la Chétardie [2], homme très-avantageux, tenant le dé, couvert d'ordres, avait été renvoyé un beau matin par l'impératrice de Russie, et traînait son inutilité à la suite de la cour, vivant beaucoup avec tout le corps diplomatique. Mais il fallait le remplacer; on jeta les yeux sur le marquis de l'Hopital [3], ambassadeur en plusieurs cours. D'une belle figure, aimable, âgé de soixante-cinq ans, il fut nommé, et il accepta de s'expatrier à deux mille lieues, dans un âge où l'on doit être dégoûté des voyages. Mais il était encore très-actif, puisqu'il avait conservé son inspection de cavalerie. Il aimait la décoration, ayant déjà le cordon bleu d'un côté, le cordon rouge de Saint-Janvier en sautoir, et encore un autre ordre; et l'on imaginait qu'il serait le seul

toujours été sage. Elle mourut en 1756. (*Mémoires de Luynes*, t. XV, p. 172.)

[1] Le maître de mademoiselle Salé. D'après Luynes (t. XII, p. 177), il s'était retiré du théâtre en 1752, et avait dansé pour la dernière fois à Fontainebleau, au mois d'octobre de cette année.

[2] Joachim-Jacques Trotti, marquis de la Chétardie (1701-1759), d'abord ministre en Prusse, puis ambassadeur en Russie en 1739. Il avait été l'amant de l'impératrice Élisabeth, qu'il avait contribué à élever sur le trône, et sur laquelle il eut un moment une grande influence.

[3] Dont il a déjà été question. C'est à la fin de 1756 qu'il fut nommé à Saint-Pétersbourg. Il était alors premier écuyer de Madame Adélaïde.

homme sans prétention, capable de ramener l'Impératrice à des procédés amicaux. Il reçut donc tous les compliments. Sa femme, dame de Mesdames, et ses enfants ne quittèrent pas le service, et l'on regarda cette acceptation comme un dévouement.

Ce fut dans ce voyage que le fils de milord Postcook [1], âgé de vingt ans, fit des paris de courses si extraordinaires. Milord, son père, était extrêmement avare; la fureur des paris était dans sa force. Pour venir à Paris, il fit des fonds le plus singulièrement du monde; il pariait la somme qu'on voulait, avec tous les jeunes gens de famille, que son père vivrait plus que le leur. Cette manœuvre, acceptée et saisie par beaucoup d'individus, lui procura des sommes considérables. Rien n'était si décent que ce vœu tacite de voir prolonger les jours de son père, et s'il l'avait perdu, il savait qu'il trouverait dans ses épargnes de quoi acquitter les pertes de ses paris.

Postcook, présenté, était de toutes les chasses du Roi. Il chassait sur des chevaux de course qui n'avaient ni mine ni façon : le coup de hache, aucune allure, les jambes entreprises; mais du moment que la chasse commencait, ces chevaux se déployaient, couraient par monts et par vaux, et franchissaient les rochers d'une vitesse à faire trembler. Le cavalier montait à l'anglaise; il avait l'air de la plus grande tranquillité. Je le vis un jour se jeter au travers d'une harde de bêtes, et ce, dans le temps du rut, et les séparer avec son fouet; nous crûmes tous qu'il n'en reviendrait pas. Il suivait la chasse de si près, que le cerf sur ses fins l'avait, pour ainsi dire, sur les talons.

Enfin, tous les jeunes gens de la cour se mirent à parier contre lui. Il fit le pari de se rendre en deux heures de la forêt de Fontainebleau à la barrière de Paris. Le pari fut de 1,500 louis pour lui; le reste, et il y en avait pour des sommes, entre différents jeunes gens.

[1] Ici, nous reculons de deux ans. Le pari eut lieu le 29 octobre 1754. (Luynes, t. XIII, p. 380; Barbier; *Gazette de France*.) Luynes nomme le lord, Puscot et Powerscot; le vrai nom est Powerscourt.

Le jour pris, il arriva au départ de Fontainebleau avant neuf heures du matin. Il était vêtu en veste et culotte de peau, un bonnet de velours anglais, des bottines, un fouet, des gants et une cravate, le tout anglais, et une montre cousue sur son bras gauche, de manière à voir toujours l'heure en courant. Il avait distribué en tout trois relais, de quatre à cinq lieues de distance, avec un palefrenier tout prêt. Il partit à un signal, et après qu'on eut constaté l'heure; quelques jeunes gens, tels que le marquis de Villeroi et le duc de Mazarin [1] voulurent le suivre; ils le perdirent de vue avant la demi-lieue; bref, il se trouva à un quart de lieue de la barrière en une heure vingt minutes. Voyant son pari plus que gagné, il fit le reste au pas [2]. Il déjeuna avec des Anglais, remonta dans sa chaise, et arriva assez à temps pour entrer au spectacle du Roi. Il m'avait confié qu'il était sûr de son pari, et avait voulu que je parie pour lui, ce que je n'acceptai pas.

Le voyage fini, je revins à Paris. C'était la fureur des bals particuliers, et de ceux de l'Opéra. M. le prince de Condé en donna un superbe à l'hôtel de Condé; je m'y trouvais, si bien masqué que j'intriguai beaucoup de monde. La belle madame Mazade, ma cousine, y était. Je la voyais souvent chez ses parents. Ce fut là, et ensuite à l'Opéra, que je lui adressai mes vœux pour l'épouser. Elle avait une figure superbe, un an de plus que moi, et 60,000 livres de rente. Je me crus le plus heureux des hommes. Plusieurs rendez-vous, entre autres chez le fameux bijoutier anglais Zaïde, en face de Henri IV, me firent croire que j'aurais la préférence. Tout le monde m'en fit compliment, jusqu'au marquis de la Cerda [3], ministre du Portugal, qui se mettait sur les rangs,

[1] Louis-Marie-Guy d'Aumont, né en 1732, duc de Mazarin par son mariage, en 1747, avec Louise-Jeanne de Durfort-Duras, fille d'Emmanuel-Félicité de Durfort et de Charlotte-Antoinette Mazarini. Il était le fils aîné du duc d'Aumont, premier gentilhomme de la chambre.

[2] Luynes dit qu'il gagna de vingt-deux minutes.

[3] Gonzalve-Emmanuel-Galvao de La Cerda. Il mourut à Paris le 9 mai 1755, âgé de soixante et un ans.

et le chevalier, depuis marquis de Cucé, maître de la garde-robe du Roi [1]. M. de Boullongne [2], mon parent et son grand-oncle, dont on parlait pour la place de contrôleur général, m'attaqua ouvertement, en me disant qu'il était très-mal à moi de ne pas lui en faire part; mais je ne tardai pas à m'apercevoir qu'elle nous amusait tous. Nous nous fîmes part mutuellement de ce qui se passait, et insensiblement nous nous éclipsâmes.

Ma conduite, avec la passion que j'avais, serait inexplicable, si je n'entrais pas dans quelques détails.

J'avais été pris d'un mal de gorge assez sérieux, et Bastien me fit saigner. Quel fut son étonnement et le mien, dès que les palettes furent reposées, de n'y pas voir de consistance, ni presque de parties colorées! Il me dit, tout naturellement, que, pour peu que je voulusse continuer la même vie, je la ferais courte et bonne, et qu'il n'y avait que le mariage qui pût me sauver. Je sentis la force de ce raisonnement; la preuve était convaincante, et je me promis de faire mes efforts pour changer de conduite.

Cependant, Tourdonnet, désespéré de la froideur avec laquelle il était traité par madame B***, ouvrit les yeux; il vit que sa tendresse pour moi en était la cause. Désespéré, il vint franchement me dire l'état de son cœur, et me prier de venir à son secours. Je le lui promis, sans cependant lui faire aucune confidence, et je fis, en honnête homme, tout ce que je pus, assez maladroitement, je crois; car je l'aimais plus que lui, et plus que jamais. Comme je n'avais jamais été jaloux, elle s'irritait de la jalousie de l'autre. Sa passion pour moi augmenta, et elle finit, malgré moi, par le renvoyer tout à fait.

[1] Louis-Bruno de Boisgelin de Cucé, maître de la garde-robe du Roi jusqu'à la Révolution, d'abord sous le nom de comte de Cucé, puis sous celui de comte de Boisgelin. Il épousa en 1760 Louise-Julie de Boufflers, sœur du chevalier.

[2] Jean de Boullongne, comte de Nogent (1690-1769), premier commis des finances en 1724, conseiller au Parlement de Metz en 1725, intendant des ordres du Roi en 1737, intendant des finances en 1744, contrôleur général de 1757 à 1759. Il avait épousé, comme on l'a vu, une demoiselle de Beaufort.

Ces pourparlers étaient venus jusqu'aux oreilles du Roi; je sus qu'il en avait plaisanté dans l'intérieur : il me regardait en riant, appelait Tourdonnet, causait avec lui, et revenait me faire quelques questions. Toutes ces intrigues étaient singulièrement dans son goût, mais il ne m'en parla jamais; ce qui me fit d'autant plus de plaisir que j'aurais été fort embarrassé.

Ce fut dans ce temps qu'il m'arriva une assez plaisante aventure. L'abbé de Saint-Hubert [1], comme souverain, était dans l'usage de donner tous les ans au Roi des gerfauts pour la chasse du vol, et le roi de Danemark des chevaux étalons superbes, quand on lui en demandait pour les haras; autrement, c'étaient des faucons d'Islande. Le Roi les recevait en passant dans la galerie pour aller à la messe. Le capitaine du vol, M. le duc de la Vallière, ou M. Forget [2], s'y trouvaient; l'ambassadeur et le moine présentaient, et l'introducteur les annonçait.

Le roi de Danemark envoya huit étalons superbes qu'on lui avait demandés. Ils furent rangés sous la fenêtre du cabinet intérieur du Roi, près la voûte du passage de la Chapelle. Après avoir prévenu le Roi et pris son heure, qu'il fixa après la messe, je courus à mes affaires, car les mardis j'étais fort occupé. En passant par la porte de glace, je rencontrai Mesdames dans la pièce du trône. Madame Victoire [3] m'appelle, et me demande s'il n'y a rien de nouveau. Comme cette présentation ne la regardait pas, je réponds qu'il n'y a pour ce jour-là aucun étranger. Elle me dit : « Mais qu'est-ce donc « qu'on va présenter au Roi? — Ce sont, Madame, des che- « vaux danois. — Ah! oui! cela s'appelle des étalons, me « répondit-elle, comment cela est-il fait? » Toute la suite souriait, je la suivais toujours. « Madame, lui répondis-je, ce

[1] Abbaye de Bénédictins dans la province de Liége.

[2] Claude Forget, capitaine du vol du cabinet du Roi, né en 1731, qualifié plus tard, dans les *Almanachs de Versailles*, marquis de Forget.

[3] Marie-Louise-Adélaïde-Victoire de France, quatrième fille du Roi (1733-1799).

« sont des chevaux d'une qualité supérieure. » Les trois dames eurent un petit colloque ensemble, puis elles me demandèrent si l'on pouvait les voir. Je leur dis que rien n'était si aisé par les fenêtres du cabinet, et, forcé de les accompagner, je leur laissai examiner les étalons sans faire aucune réflexion.

Ma grand'mère touchait à sa fin [1]; je la perdis après trois mois de souffrances incroyables; c'était dans le temps de mon service.

Il est d'usage qu'à la naissance de l'héritier présomptif, le Pape envoie des langes, ordinairement par un prélat qui, pour récompense, obtient de la France le chapeau de cardinal. Ce fut cette fois le nonce Blanciforte [2], ancien vice-légat à Avignon, gros, gras, dodu, dans la force de l'âge, et qui avait l'air par ses habits d'un évêque, et par sa tournure, d'un colonel de dragons. Il fallait une permission pour ne pas paraître à cette cérémonie, ou y paraître en grand deuil; je me rendis donc à Versailles pour annoncer au Roi la situation où je me trouvais : je lui dis que je venais de perdre ma grand'mère, veuve de feu M. Soullet, conseiller de grand'-chambre. Le Roi eut la bonté de me dire : « C'était un « excellent homme, et de mérite; je l'ai beaucoup connu. » M. le marquis de Puisieux [3] vint, à ce sujet, me dire toutes sortes de choses honnêtes et m'inviter à aller souvent chez lui, ce que j'ai continué à Versailles jusqu'à ce qu'il se soit retiré à Paris.

La cérémonie se fit comme elle est décrite. Blanciforte, dont le séjour ne devait être que de six semaines, prolongea

[1] Madame Soullet, née Le Tessier de Montarsy.

[2] Il semble que l'auteur prenne à tâche de revenir en arrière. C'est à l'occasion de la naissance du petit duc de Bourgogne, fils du Dauphin, que le Pape envoya le nonce Blanciforte. Il eut sa première audience à Compiègne, le 14 juillet 1752. L'entrée solennelle eut lieu à Paris, le 17 juin 1753, et l'audience publique, à Versailles, deux jours après. (Luynes, t. XII, p. 72, 473 et 487.)

[3] Louis-Philoxène Brulard, marquis de Puisieux (1702-1770), qui fut ministre des affaires étrangères de 1747 à 1751. C'était l'oncle des Genlis, et il en est souvent question dans les *Mémoires* de la comtesse.

son voyage de six mois, passa en revue toutes les filles de Paris, et s'endetta prodigieusement. M. le prince de Conti me demanda un jour si j'étais le dernier dimanche au bal de l'Opéra. Je lui répondis que non, et que je ne savais pas pourquoi il me faisait cette question! Il me dit : « C'est que « le nonce aux langes y est allé, masqué jusqu'aux dents; la « foule était si grande que, comme il est gros et lourd, en « entrant il a écrasé avec son talon le pied d'un masque, « qui, en se retournant, a dit : « Ce b...-là ne prend pas « garde à ce qu'il fait! » Blanciforte, s'entendant appeler « ainsi, n'a jamais voulu aller plus loin et s'est enfui, en « disant : « Je suis connu ici! »

Enfin il fut décidé, pour s'en débarrasser, qu'on lui enverrait le présent d'usage. C'est le portrait du Roi, entouré d'une garniture de diamants, valant depuis 15,000 livres jusqu'à 1,000 louis; c'est une entreprise faite par le joaillier des affaires étrangères. Je lui remis le présent. Il est d'usage que celui qui reçoit au nom de la puissance remette à l'introducteur une boîte d'or de 50 louis. Mon étonnement fut étrange de recevoir le lendemain du bijoutier la Frenaye une reconnaissance cachetée de 1,000 livres, pour me remettre en argent, ou en boîte. Je fus piqué; j'écrivis que je ne voulais pas d'argent et renvoyai le bon à Blanciforte; celui-ci m'écrivit une lettre d'excuses et me pria de passer chez la Frenaye pour choisir la boîte que je voudrais. J'y allai quelques jours après. Quel fut mon étonnement, lorsque le sieur de la Frenaye me montra les diamants que j'avais donnés montés, démontés, et le portrait du Roi, dans son enveloppe de monture! Blanciforte ne l'avait pas plus tôt reçu qu'il l'avait vendu 12,000 livres, sans daigner réserver le portrait du Roi. Il partit, pour l'honneur du Saint-Siége.

Je vivais de temps à autre dans la société de mes parents; elle était composée de M. Roslin le père, ancien fermier général; de madame Roslin, sa femme, belle-sœur de M. de Boullongne, contrôleur général; de M. Roslin, fermier

général en nom, et de sa femme, mademoiselle Richard; de madame la présidente Le Gendre, veuve du président de la Chambre des comptes, frère de M. Le Gendre, comte d'Onsenbray [1], lieutenant général des armées du Roi et légataire universel du fameux Pajot d'Onsenbray [2], son oncle maternel. Ce M. Le Gendre d'Onsenbray venait d'épouser mademoiselle Le Mairat, sœur de madame la présidente de Bésigny [3] et du président Le Mairat [4].

M. Roslin avait acheté du président Ogier la terre d'Hénonville près Méru, à quatre lieues de Pontoise. C'était une terre superbe, puisque la seule ferme du château était affermée 12,000 livres. Le château était flanqué de quatre tourelles qui annonçaient son antiquité; le parc était à l'avenant, et c'était un séjour très-triste. Cependant, par devoir autant que par politesse, j'y fis deux voyages, où l'abondance du gibier nous charmait dans les battues que nous faisions.

Nous y voyions beaucoup de monde : M. d'Ennery, M. Baudouin, M. de Pierrevert, M. de Vilanbre [5], frère de Caze, fermier général, et le comte d'Osmont, qui y venait pour moi et à cause de la chasse. Madame Mazade, fille de M. Mayneaud de la Tour, conseiller au Parlement, qui avait épousé la fille aînée de la maison, y venait assidûment. Ainsi tous s'empressaient, les uns dans l'espérance de plaire à la veuve, les autres, par devoir de société.

Madame la présidente Le Gendre aimait les plaisanteries

[1] Léon-François Le Gendre, comte d'Onsenbray, marié à Anne-Marie Le Mairat en 1733. Il s'appelait de Lormoy avant d'hériter de son oncle Pajot d'Onsenbray.

[2] Louis-Léon Pajot, comte d'Onsenbray, intendant des postes et relais, membre honoraire de l'Académie des sciences (1678-1754). Il était fils de Léon Pajot d'Onseubray, contrôleur général des postes et relais, et de Marie-Anne Rouillé.

[3] Adrien-Jules Gaultier de Bésigny, président à la deuxième chambre des enquêtes.

[4] Louis-Charles Lespinette Le Mairat, d'abord conseiller au Parlement en 1749, succéda, en 1755, comme président à la Chambre des comptes, à son père, Joachim, président depuis 1718.

[5] Ce doit être Jean-Louis de Caze, né en 1719, lieutenant aux gardes-françaises, frère cadet des deux Caze dont il a déjà été parlé.

qui consistent en des attrapes. A un troisième voyage que j'y fis cette année, j'y passai deux nuits pour mon malheur. Mon chevet donnait contre l'appartement de madame Le Gendre. Je fus en l'air ces deux nuits-là; on se relevait pour frapper de grands coups de bûche contre mon mur; on avait pratiqué dans ma porte des trous de vrille par lesquels je me sentais inondé par des seringues; bref, je passai une première nuit blanche. Sans rien dire, j'envoyai acheter à Pontoise tous les pétards qu'on put trouver; j'en fis dans le corridor une traînée à laquelle je mis le feu, et la seconde nuit se passa en assaut général. Je regagnai Paris, peu content de ce genre de plaisirs qui n'étaient plus de mon âge.

Cependant je menais toujours la même vie et j'étais entièrement le maître dans la maison de madame B***. Ses projets de m'épouser, si son mari venait à mourir, ou de divorcer pour cause, si un accident ne lui arrivait pas, m'effrayaient, et je sentais que la prédiction de mon docteur s'effectuerait, si je ne prenais un parti violent. Un beau jour, je vis mademoiselle Le Gendre avec de tout autres yeux; je m'aperçus de ses vertus, de son intelligence et de son jugement.

Je vais alors trouver Pierrevert, l'ancien ami de tous; je lui dis de faire la demande; la négociation s'entame. J'avais le bonheur de plaire à toute la famille; je suis accepté. Nous arrêtons par lui les premières conditions, mais j'exige (nous étions au mois de janvier) que le mariage n'ait pas lieu avant le 23 avril. — Madame B*** me faisait trembler. Je ne me sentais pas assez fort pour l'abandonner à l'instant, et il fallait travailler sur nos cœurs et sur nos têtes. Je ne voulais pas me marier comme tant d'autres, qui prennent ce parti comme un changement d'état, sans en remplir les conditions.

Ma proposition fut acceptée, et je louai pour Pâques, rue d'Anjou, faubourg Saint-Honoré, un hôtel occupé par M. de Brignole [1] et sa fille, depuis princesse de Monaco.

[1] Ce M. de Brignole, qui était Génois, se trouvait à Paris depuis plusieurs

Tous les arrangements pris, nous signons le contrat, et, libre jusqu'au 23 avril, j'exige qu'il n'y ait pas d'accord, et que je conserve toute ma liberté jusqu'à ce moment. J'en profitai pour ne me présenter que deux fois la semaine. Je trouvai justement un complet de diamants, qui était à vendre par la mort de madame de Courval [1]; je le payai mille louis, et allai le porter à l'instant à ma charmante cousine.

Cependant il fallait fondre la cloche vis-à-vis de la femme que j'aimais toujours. Je prends mon parti, et je lui avoue que mes parents me pressent sans cesse de me marier, que M. de Boullongne, contrôleur général, emploie tous les moyens pour vaincre ma résistance, et que l'état de mes affaires exige un établissement. Voyant son visage sans altération, je voulus continuer; mais son silence était celui de la douleur. Elle tombe sans connaissance et s'écrie en revenant à elle : « Voilà tout ce que je craignais! » Il fallut la mettre au lit, où elle resta, ne faisant que sangloter sans dire un mot. Toute sa famille fut appelée; le silence qu'elle gardait était effrayant. Elle ne voulut pas que je la quittasse un moment et ne prenait rien que de ma main; mais je ne pus en obtenir un seul mot. Le médecin Smith, appelé, devina sa maladie et me conseilla de chercher à la consoler. Je crus l'avoir calmée, et je lui annonçai par degrés que nous avions encore près de trois mois sans nous quitter. Elle parut se rassurer et reprit insensiblement des forces. Elle redoubla de moyens de séduction. Un jour, elle m'offrit 50,000 écus en billets des fermes qu'elle avait à sa disposition, pour rompre ce mariage. Enfin, me voyant inébranlable malgré

années. Sa femme, née Balbi, sœur d'un ancien doge de Gênes entré plus tard au service de France, avait été présentée en janvier 1749. (Luynes, t. IX, p. 294 et 296; t. X, p. 229.) Mademoiselle de Brignole (Marie-Catherine) épousa en 1757 Honoré-Camille-Léonor Grimaldi, prince de Monaco, l'ami de l'auteur. Elle suivit en émigration le prince de Condé, qu'elle aimait depuis vingt ans, et elle l'épousa à Londres en 1801; elle mourut en 1813.

[1] Peut-être madame Dubois de Courval, née Chambon, belle-sœur de M. La Live de Jully, la madame de Versel des *Mémoires de madame d'Épinay* (édition Boiteau, t. I, p. 390).

ma douceur, elle voulut m'engager à venir voir une maison de campagne à Saint-Denis. J'y aurais consenti — que n'aurais-je pas fait pour elle? lorsque le docteur Smith me prévint qu'il y avait une chaise de poste qui l'attendait à Saint-Denis, garnie de tout ce qu'elle avait de plus précieux et de 500,000 livres en or qu'elle s'était procurées, et qu'elle avait pris un passe-port, sous le nom de M. et madame Smith, pour passer en Angleterre. Ce n'était pas moi qui enlevais, c'était elle. Ce parti avait soutenu son imagination et l'avait fait sortir du lit, où elle serait morte de chagrin. Je déjouai ce projet, et, manœuvrant de concert avec mon confident, je parvins à la calmer.

Ce docteur Smith était un fameux chimiste, venu à Paris avec plusieurs secrets et quelques théories de médecine; mais son plus grand mérite était dans son esprit et sa facilité de s'énoncer. C'est à peu près ce qui constitue la vogue des médecins éphémères dans Paris. Dès qu'il débuta chez madame B***, il ne tarda pas à s'apercevoir de la manière dont j'y étais reçu et s'attacha à moi singulièrement. J'avais la voix d'une haute-contre, quoique je n'aie jamais pu chanter. Il m'assura que si je voulais faire quelques remèdes externes et internes, il changerait mon larynx et me ferait une belle basse-taille. Je me gardai bien d'accepter aucune de ses propositions, et j'eus raison; car il fit sur sa personne une cruelle expérience. Au moment où il avait la plus grande vogue, il fut pris d'une fluxion de poitrine; il s'enferma et voulut se traiter avec ses secrets chimiques; bref, il mourut en cinq jours.

Enfin, mes arrangements pris, tant chez madame B*** que chez mes nouveaux parents, je venais souper chez eux trois fois la semaine; le reste du temps, je le donnais à mes affaires. Tout fut prêt pour le 13 avril, jour pris. Mademoiselle Gentil m'aida singulièrement. Pourvu d'un mobilier immense, je trouvai tout le linge, toutes les étoffes et les tapisseries pour me meubler dans le meilleur goût.

C'est ici que je vais placer la généalogie de la famille dans laquelle j'allais entrer.

Les Le Gendre sont une des plus anciennes familles de Paris. Sous la Régence, elle fut citée dans le mémoire présenté en opposition à celui des ducs, comme ayant une origine reculée, et des aïeux capitaines de cent hommes d'armes sous Charles VI. La famille Villeroi tirait d'eux son illustration et sa fortune, par une donation d'un oncle Le Gendre, de la terre de Neufville, avec l'obligation de porter les armes de Le Gendre[1]; trois têtes de femme qui existent encore au château de Villeroi en sont la preuve.

Plusieurs prévôts des marchands, du nom et armes, attestent la vérité de leur généalogie qui est consignée partout. Cette famille se soutint dans la plus haute robe tout le siècle dernier. Enfin M. Le Gendre, conseiller au Parlement, maître des requêtes, ensuite intendant et mort à Paris conseiller d'État, homme d'esprit, fort aimable, fut regretté de tout Paris[2]. Il était connu par sa gaieté. Sa belle-fille m'a conté qu'il fut frappé d'une attaque qui dégénéra en catalepsie; il mourut au bout de onze jours, et sa fureur était de reconduire tous ceux qui venaient le voir.

Ce M. Le Gendre fut intendant de Montauban; il avait donné son nom à une porte triomphale que j'ai encore vue dans cette ville. Veuf de bonne heure, il se remaria dans cette intendance avec madame de Malartic[3]. Ils avaient

[1] Il y a ici une erreur. Il s'agit des terres de Villeroi et d'Alincourt, que Pierre Le Gendre, prévôt des marchands, donna en 1525 à son petit-neveu, Nicolas de Neufville, qui devint prévôt des marchands en 1566. (La Chenaye. Voir aussi l'*Armorial général* de d'Hozier, 1er registre, p. 258.)

[2] Gaspard-François Le Gendre, seigneur de Lormoy, conseiller au Châtelet, puis au Parlement (1689), maître des requêtes en 1693, intendant à Montauban, Auch et Tours (1699-1716 et 1718), et enfin conseiller d'État, avait épousé en 1695, en premières noces, Marie-Anne Pajot, fille de Léon Pajot d'Onsenbray et de Marie-Anne Rouillé. Il en eut deux fils.

[3] Ceci est une erreur. M. Le Gendre se remaria en 1713 avec Louise de Vieillevigne, veuve de Pierre de Savignac, conseiller à la cour des aides de Montauban. Cette dame avait une fille du premier lit, Antoinette-Charlotte de Savignac, qui épousa en 1724 Pierre-Hippolyte-Joseph de Maurès de Malartic, comte de Montricoux (1702-1768), dont elle eut dix enfants. Ce

l'un et l'autre des enfants, et ma belle-mère, en raison de cette alliance, a élevé tous les enfants Malartic.

La première femme de M. Le Gendre s'appelait Pajot; elle était sœur du fameux Pajot d'Onsenbray, à la tête des postes, et connu par son cabinet d'histoire naturelle. Les Pajot et les Rouillé étaient parents fort proches, et avaient des alliances sans nombre à la cour et à la ville. Madame Le Gendre, née Pajot, avait laissé deux enfants, dont l'aîné fut le père de ma femme; le cadet, appelé M. Le Gendre, comte de Lormoy[1], fut lieutenant général et épousa, comme je l'ai dit, mademoiselle Le Mairat; il en eut quatre enfants, dont je parlerai dans la suite.

M. Pajot d'Onsenbray, ne se voyant que des collatéraux, et une fortune immense, fit son testament, laissa ses propres à ses héritiers, et à chacune des filles de M. le président Le Gendre la somme de 45,000 livres par donation, en outre de leurs droits, comme un faible dédommagement de la fortune qu'il faisait passer à leur oncle. Il institua M. Le Gendre de Lormoy son légataire universel, à condition qu'il porterait le nom de la terre d'Onsenbray, dont il lui donnait la propriété.

MM. Le Gendre étaient neveux de madame Le Jay[2], mère de madame de Brou dont le mari a été garde des sceaux; ils étaient aussi parents très-proches de madame d'Argenson[3], qui était leur tante, et par les Boullongne, de tous les Noailles, des l'Hopital et des Béthune. De mon côté, j'avais presque

sont ces enfants qui furent élevés par madame Le Gendre, belle-mère de l'auteur.

[1] Léon-François, dont il a déjà été question.

[2] Anne-Marie Pajot, sœur de madame Le Gendre leur mère, avait épousé en 1703 Claude-Joseph Le Jay, baron de Tilly, capitaine aux gardes, dont la fille, Anne-Marie, se maria, en 1730, à Paul-Esprit Feydeau de Brou, conseiller d'État.

[3] Anne Larcher, qui épousa en 1717 Marc-Pierre de Voyer de Paulmy, comte d'Argenson, était fille de Pierre Larcher, conseiller au Parlement, et de Anne-Thérèse Hébert, fille elle-même d'André-Pierre Hébert et de Anne-Françoise Le Gendre, laquelle était sœur de Gaspard-François Le Gendre, conseiller d'État.

toute la robe et les familles Dupuis et Bouthillier-Beaujeu. Toute la ville et la cour se firent à l'ordinaire écrire chez les deux familles.

J'allai à Versailles faire signer mon contrat de mariage [1]; l'affluence y fut considérable. M. d'Argenson voulait faire signer le contrat, comme parent proche; M. de Saint-Florentin, comme le ministre [2], voulait garder la plume. Enfin, M. d'Argenson céda une prérogative dont M. de Saint-Florentin était jaloux en toute occasion.

J'étais chez moi à Versailles; ma place me donnait un très-bel appartement au grand commun, et M. Félix, comme je l'ai dit, m'avait procuré la facilité de me faire servir des cuisines du Roi en payant; mais cette dépense était bien modique en comparaison de ce qu'un déplacement m'aurait coûté. J'eus donc, ce jour-là, un superbe dîner de quarante personnes. Ma cousine était charmante, et ressemblait beaucoup à sa cousine, madame Mazade; elle avait le vrai mérite de ne pas se douter combien elle était jolie.

Le mariage fut donc fixé au lundi 25 avril 1755. J'avais terminé l'affaire de la succession de ma grand'mère, dont j'étais l'héritier universel : j'avais donné une quittance générale et apuré les comptes de ma tutelle. On m'était redevable de plus de 20,000 livres, mais j'avais abandonné, j'ose le dire, tout ce que je pouvais prétendre. La veille du mariage, je quittai ma demeure, rue des Enfants-Rouges, pour mon nouveau domicile, rue d'Anjou, faubourg Saint-Honoré.

Après avoir soupé rue Vivienne chez ma prétendue, je me rendis à minuit rue Saint-Honoré, où j'allais pour la dernière fois. Fidèle à mes engagements, je restai auprès d'elle jusqu'à la pointe du jour, et me rendis ensuite chez moi, où je me mis au lit. Je n'y étais pas depuis une heure, que je fus réveillé par différents ouvriers, de sorte que je fus enlevé à moi-même : j'en avais grand besoin. Avec ma tête vive et

[1] Le contrat fut signé par le Roi et la famille royale le 13 avril 1755. (LUYNES, t. XIV, p. 113; *Gazette* et *Mercure*.)

[2] De la maison du Roi, d'où ressortissaient les introducteurs.

mon imagination, j'étais tourmenté de quitter une femme que j'adorais toujours. Mais, commandé impérieusement par la nécessité de changer de vie, je sentais que je ne pouvais la continuer plus longtemps, et qu'il fallait, pour me vaincre moi-même, la barrière insurmontable des devoirs d'un honnête homme. J'avais toujours devant les yeux mes respectables parents, et surtout mon père que j'avais plus connu; je me disais : « M'ont-ils conservé des biens pour ne plus voir con-« tinuer leurs traces? Si mon père vivait, approuverait-il « qu'après avoir pris une carrière où j'ai eu le bonheur de « réussir, après avoir évité tous les dangers d'une jeunesse « orageuse, je me laisse périr sans leur laisser de successeur? « A quoi servirait la sage conduite de mes pères? » Cette idée me revenait souvent, et a été en partie la cause de mon établissement.

Quoique j'eusse été peu jaloux de ma maîtresse, je sentais que le devoir de mari m'imposait d'autres conditions. J'étais révolté de voir un si grand nombre d'hommes avilis et tournés en ridicule par leurs moitiés; je l'attribuais à la dépravation des mœurs, à la mauvaise conduite des hommes qui autorisaient leurs femmes, par une négligence étudiée de tous les soins et des procédés. Quoique j'eusse vécu dans la société des filles les plus légères de Paris, le bonheur d'avoir une maîtresse d'un autre rang m'avait empêché d'y jouer aucun rôle. Jamais je n'avais fréquenté le théâtre de l'Opéra, l'écueil de toute la jeunesse, où l'air et le bon ton entraînaient tous les nouveaux maris dans des écarts qui livraient leurs femmes au premier prétendant. Dès qu'une jeune femme se mariait avec de la figure, chacun, comme dans une ville de garnison, y portait ses prétentions. On flattait le mari pour venir jusqu'à la femme, se rendre maître de la maison, et faire de lui une sorte d'intendant, à moins qu'il n'aimât mieux aller chercher fortune ailleurs.

J'épousais une femme dont la figure devait nécessairement attirer les regards; je m'étais appliqué à la connaître, et j'avais découvert en elle un germe de bons principes natu-

rels qu'il était aisé de faire éclore. La façon dont je l'avais toujours distinguée, mes soins dévoués et respectueux avaient déjà préparé son cœur lorsque je fis ma demande. Elle s'accoutuma à penser que je la rendrais heureuse. Je n'étais plus un étranger pour elle; elle me voyait depuis deux ans, au moins tous les huit jours, et je faisais quelque sensation quand j'arrivais dans une maison sérieuse où j'apportais la gaieté et la jeunesse.

C'est ici que je finirai la première époque de ma vie. Je vais entrer dans une carrière plus sage, plus raisonnable; je me conformerai au devoir de mari; je tâcherai de mériter le cœur de ma femme; je m'appliquerai à réparer le peu d'éducation qu'elle a reçue, à lui faire naître le goût des bonnes choses. Je n'aurai aucun mérite, parce que son amitié pour moi, son bon esprit, son excellent jugement feront le reste. Elle me sacrifiera tout, et ne croira avoir d'autre mérite que celui de satisfaire son attachement vis-à-vis du seul homme qu'elle aime.

Cette seconde époque que je vais parcourir me mènera jusqu'au moment où j'ai quitté la charge d'introducteur des ambassadeurs. Elle va être assez variée pour donner matière à m'occuper.

Je sens qu'à mon âge on s'arrête difficilement quand on a la plume à la main, surtout lorsqu'on prend cette occupation dans des moments de crise, moments si orageux qu'aujourd'hui, 8 octobre 1795, nous recevons la nouvelle du massacre fait à Paris [1]. Je ne voudrais cependant pas qu'on pût me faire l'application d'une histoire de madame Geoffrin, qui me revient à la mémoire. Cette dame, recevant chez elle le chevalier de Coigny, un des plus jolis et des plus aimables cavaliers, presque au sortir du collége, lui donna la plus charmante leçon possible. Il était à souper, et contait très-longuement une histoire. Pour la faire finir, elle l'invite à découper une volaille; il tire un très-petit couteau et se met

[1] C'est la journée du 13 vendémiaire an IV.

en besogne; l'un et l'autre ne finissant pas, elle prend la parole, et, avec le droit qu'elle avait de tout dire : « Mon-« sieur le chevalier, lui dit-elle, écoutez mon conseil : pour « réussir, contez de petites histoires, et servez-vous de grands « couteaux! » Il en a profité, et est un des hommes de France les plus aimables.

DEUXIÈME ÉPOQUE

(1755-1764)

CHAPITRE VII

Le mariage de l'auteur. — Train de maison d'un jeune ménage. — Retour sur le passé. — M. Grimod-Dufort et sa veuve; le château d'Orsay. — Enterrement d'une passion. — Un grison modèle. — La présentation des femmes des introducteurs. — Ce qui était arrivé à la marquise de Verneuil. — Voyages de Compiègne et de Fontainebleau. — Le jeu. — Le Roi et le comte du Chayla. — Fâcheuse prédiction. — Quelques joueurs : le baron de Vioménil; le marquis de Genlis à Pierre-Encize. — M. O'Dune. — Mademoiselle Félix se marie. — Colombes. — Une colonie d'hommes de plaisir. — Attentat de Damiens. — Aspect des cabinets du Roi. — La famille royale et madame de Pompadour. — Huit jours de perplexité. — La marquise reprend faveur. — La Live de Jully est nommé introducteur. — Supplice de Damiens.

Le mariage se fit dans la paroisse Saint-Eustache, à midi [1], en grande cérémonie. J'étais maigre, harassé, et le peuple, en nous voyant passer, disait : « Voilà une trop jolie mariée pour « un jeune homme qui se meurt! » Quand je me mis à genoux, j'eus toutes les peines du monde à me relever. J'étais épuisé; mais la jeunesse me soutint.

Le repas se fit chez madame Roslin, rue Vivienne, à côté de la Banque [2]. Je payai de gaieté et d'amabilité; je voulais plaire à ma femme. Le soir, à onze heures, menés par madame la présidente Le Gendre (elle avait assuré à son père

[1] Le 23 avril 1755.

[2] M. Rey cite l'épithalame composé à cette occasion par l'abbé de Lattaignant. (*Château de Leumont*, p. 65.)

et à sa mère que j'avais exigé qu'elle accompagnât sa fille), nous vînmes habiter ma nouvelle maison, rue d'Anjou.

Ma maison était composée d'un suisse, d'un maître d'hôtel, de mademoiselle Gentil comme femme de charge, d'une femme de chambre, d'un cuisinier, d'un aide de cuisine et de deux superbes domestiques pour moi. Ma femme avait deux domestiques : un petit, donné par madame Le Gendre, et un autre, nommé Lapierre, devenu depuis courrier du cabinet. J'avais six chevaux de carrosse, deux pour ma femme, et quatre pour moi, deux cochers, un postillon, trois chevaux de selle et un palefrenier. Je gardai mon fidèle Boissy, dit Saint-Jean, qui avait été cocher de mon père, et qui était devenu un des meilleurs cochers de Paris, et connu pour tel.

Si je n'écrivais pas pour moi seul, je pourrais craindre d'ennuyer en parlant de tout ce qui me concerne; mais comme ce sont les mémoires de ma vie, il est consolant pour moi de me rappeler les moindres détails, et je suis souvent obligé de revenir sur certains événements qui se retracent dans ma mémoire.

En voici un. Il existait à Paris un M. Grimod-Dufort [1]; c'était un surnom qu'il avait pris. Il était dans la finance, et frère de M. Grimod de la Reynière. La place d'intendant des postes, ayant le travail avec le Roi, l'avait fait beaucoup plus connaître que mon père. Je me souviens d'avoir trouvé plusieurs lettres qu'il avait écrites à mon père, et où il s'excusait sur la ressemblance de nom pour en avoir décacheté [2]; mon père répétait à qui voulait l'entendre qu'il n'avait pas l'honneur de lui appartenir; non par hauteur, mais pour la vérité de la chose. Ce M. Grimod-Dufort s'était marié sur la fin de ses jours [3] à mademoiselle de Caulaincourt, fille du

[1] Pierre Grimod-Dufort, seigneur d'Orsay, fermier général, intendant des postes et relais (1693-1748), était le frère de Laurent Grimod de la Reynière, qui fut un des administrateurs généraux des postes.

[2] Ce qui était assez piquant, puisqu'il était précisément chargé du cabinet noir.

[3] Grimod-Dufort avait été déjà marié deux fois, et c'est en troisièmes noces

marquis de Caulaincourt, et nièce du comte, mon ami.

Madame Grimod-Dufort ne tarda pas à rester veuve; immensément riche, ayant la garde noble d'un fils unique, aujourd'hui M. le comte d'Orsay, elle était belle, aimable, jolie, spirituelle, grande, et faite au tour. Tout ce qu'il y avait d'agréable s'empressa de lui faire la cour.

M. de Chailly, l'abbé de Mégrigny, le comte d'Osmont, y allaient; ce fut assez pour m'y faire présenter. Sa cour était brillante. C'était l'instant où l'on me conseillait, pour me conserver, de soigner ma santé. Sa cousine, la baronne de Cuy [1], arrivée d'Argentan, logeait chez elle et partageait les plaisirs d'une maison tenue par une jeune femme puissamment riche et qui aimait le plaisir. Cette maison était somptueuse, mais décousue, sans ordre ni mesure; la folie et le caprice présidaient à tous les arrangements. Le marquis de Borda [2], le comte de Flavigny [3], tous deux officiers de gendarmerie, étaient rivaux auprès de madame Grimod-Dufort, mais du meilleur accord du monde; ils visaient tous les deux au mariage. Des conversations métaphysiques sur l'amour laissaient à la dame la liberté de faire briller son esprit. Je n'étais pas fait pour rivaliser d'aucune manière avec ces messieurs, plus âgés que moi, et d'une tournure qui valait mille fois la mienne.

qu'il épousa, en février 1748, Marie-Antoinette-Gabrielle-Félicité de Caulaincourt, fille de Louis-Armand, marquis de Caulaincourt, et de Gabrielle-Pélagie de Bovelles. Il mourut huit mois, jour pour jour, après son mariage. Pierre-Gaspard-Marie Grimod, comte d'Orsay, fils posthume, capitaine de dragons, épousa en premières noces Marie-Louise-Albertine-Amélie, princesse de Croy et du Saint-Empire, et en secondes noces, en 1784, une princesse de Hohenlohe.

[1] V. chap. XVIII.

[2] Il y avait bien un marquis de Borda, parent du célèbre géomètre, et qui demeurait avec lui, rue Neuve-des-Capucines (*Almanachs de Paris*); mais d'après les états militaires, il n'y avait pas alors dans la gendarmerie d'officier de ce nom, et je crois qu'il faut lire Lordat. Joseph-Marie, comte de Lordat, d'abord sous-lieutenant, puis major dans la gendarmerie en 1759, devint maréchal de camp en 1762 et mourut en 1764. Je dois dire pourtant que l'auteur cite une seconde fois le marquis de Borda au chapitre XVIII.

[3] Louis-Agathon, comte de Flavigny-Renansart, capitaine lieutenant des gendarmes d'Aquitaine, maréchal de camp en 1761, lieutenant général en 1780.

Je plus cependant par ma gaieté enfantine et ma simplicité, qui faisaient paraitre ridicules leurs grands sentiments. Je fus invité à un voyage à la terre d'Orsay, près Chevreuse et Palaiseau, une maison superbe où l'on voyait une cuisine très-artistement faite, avec une croisée ouvrant précisément au-dessus du manteau de la cheminée.

Dès le premier jour, je fus invité à l'accompagner à cheval; nous fîmes un chemin considérable; elle fut très-gaie, et voulut m'appeler son petit bon; nous recommençâmes le lendemain. Je passai une huitaine délicieuse. A mon retour à Paris, je trouvai le moyen, sans que madame B*** s'en doutât, d'arranger mes visites et de pousser mon projet. Combien de fois suis-je resté le dernier avec madame Dufort dans la maison de la place Vendôme, sans en être plus avancé! Elle faisait dévotement ses prières à genoux devant moi, comme si j'étais la divinité, et me prenait les mains. Je la voyais se mettre au lit, mais la timidité m'arrêtait toujours. Enfin, un jour, d'Osmont arrive chez moi, me dit ses prétentions pour l'épouser, et me conte comment elle le traite. Je le juge moins avancé que moi, quoiqu'il fût plus osé, et qu'ils fussent cousins. Je me garde bien de lui avouer qu'elle m'avait proposé ce jour-là de venir dîner en tête à-tête avec elle, et nous nous quittons.

Cette conversation me trotte dans la tête; je m'imagine que ma timidité seule est cause de mon peu de succès, que cette femme, comme mille autres, veut être brusquée.

Après le dîner, elle se met dans son boudoir sur une ottomane, moi au pied. Elle dit qu'elle veut dormir, allonge ses jambes sur mes genoux, et ferme les yeux. Je crois que l'heure du berger a sonné, je passe la main sur la jambe, et je la trouve superbe; je ne sais où j'aurais été, lorsque madame, se réveillant, se met à crier. Au même instant, la porte s'ouvre, et l'on annonce le comte d'Osmont; nous fîmes tableau. D'Osmont prend un air distrait, va à la glace du boudoir et s'y regarde : la dame debout, tout en colère, me dit : « Mon

« petit bon, vous en qui j'avais la plus grande confiance, « je ne vous aurais jamais cru capable d'un tel procédé! » Et la voilà qui du même trait conte à d'Osmont toute la scène. D'Osmont riait du bout des dents; il s'approche de moi : « Ah! traitre, me dit-il, tu n'es pas plus avancé que « moi! » La scène finit par les plaisanteries de d'Osmont, et par un pardon qu'elle m'accorda avec tant de grâce qu'elle semblait se repentir de sa colère.

Cependant, rendus à nous-mêmes, nous jugeâmes que nous perdions l'un et l'autre notre temps vis-à-vis d'une femme de cette tournure; je me prêtai à ses manières extraordinaires, sans m'en croire mieux avec elle, et continuai à aller la voir sans aucune prétention.

Je reviens à mon mariage. Le lendemain, selon l'usage, tous les parents et amis vinrent nous faire visite. J'étais changé en vingt-quatre heures, au moral comme au physique; je ne voulais plus m'occuper de ce qui avait rempli tous mes moments. Je voulais conserver ma gaieté, mais prendre des mœurs pures. Je sentais le devoir que m'imposait ce mariage avec une jeune personne, jusque-là fort négligée, mais faite pour sentir profondément les soins d'un mari qui pouvait lui plaire.

J'avais fait quelques jours auparavant une lettre raisonnée pour l'envoyer à madame B***; elle était de six pages. Je lui rendais compte de tout ce qui s'était passé dans mon âme en me séparant d'elle; je lui disais que, sentant ma faiblesse pour elle, j'éviterais toutes les occasions qui pourraient rallumer une passion que j'avais eu tant de peine à amortir, mais que tant que mon cœur sentirait, il serait toujours animé d'un sentiment d'attachement inviolable. J'envoyai le fidèle Marnier porter ce message. C'était le dernier service qu'il me rendait; la vie que j'allais mener ne lui convenait plus. C'était un homme de cinq pieds onze pouces, de la plus belle figure de femme que l'on pût voir, avec la force d'un athlète; je l'avais depuis quatre ans, et j'avais pris son frère avec lui.

Cet homme, alors à M. de Jonville [1], jadis envoyé à Gênes, et père de Jonville le mousquetaire, m'avait fait demander de le prendre à mon service. Il me conta la vie triste qu'il menait avec ce maître, dont la manie était de se faire réveiller à cinq heures du matin, de demi-heure en demi-heure, pour ne sortir de son lit qu'à dix heures. Marnier, impatienté de cette corvée, avait fini par prendre le parti de n'entrer chez lui qu'à neuf heures. Il lui annonçait qu'il était cinq heures, et de cinq minutes en cinq minutes, il lui disait une heure supposée, et le disposait pour se lever à dix heures, sans qu'il se doutât de rien. Ce domestique était l'homme le plus intelligent possible. J'avais un marché fait avec lui, d'après lequel je pouvais disposer de toutes les plus jolies petites maisons de Paris, et dans ce temps-là j'en connaissais plus de trente, surtout celle de M. le comte de Nogaret, rue Bergère, vis-à-vis l'hôtel des Menus. C'était un palais des fées, malgré des dehors sur la rue qui n'annonçaient qu'une masure. Avec dix louis que je comptais à Marnier, je trouvais un souper, un éclairage superbe, et une maison toute disposée. Je lui donnais l'ordre le matin; il s'informait à quel spectacle je devais aller, et il me glissait un billet dans la main; c'était l'adresse à laquelle il fallait se rendre; j'étais le maître de tout comme chez moi, sans savoir s'il était dans la maison.

Ces qualités étaient le fait du prince de Conti, à qui j'en avais parlé à la chasse. Marnier n'y fut pas trois semaines, que le prince me dit un jour : « Vous m'avez donné un « homme excellent, mais vous avez voulu vous en débar- « rasser, car il est malade au moins pour six mois et dans un « état affreux. » Je lui protestai avec vérité que je n'en avais rien su. « Tant pis, me dit-il, je vous en estime moins. — « Ma foi! lui répondis-je, s'il faut mériter votre estime à « pareille épreuve, il y a grande apparence que je ne l'aurai « jamais; mais pas moins à vos ordres pour toute autre chose. « — Sûrement, reprit-il, tel que vous me voyez, j'ai été plus

[1] François Chaillon de Jonville, gentilhomme ordinaire de la maison du Roi, ministre à Bruxelles, puis à Gênes en 1739. Il mourut en 1765.

« de quatre fois trompé, et je ne m'en estime pas moins. Au « surplus, vous nous avez rendu un service à l'un et à l'autre, « parce que je vais faire sur lui un essai qui le guérira radi- « calement; car vous savez que j'ai un cabinet de chimie. « C'est une préparation chimique admirable. Il se portera « mieux qu'il ne s'est jamais porté et sera comme un enfant « qui vient de naître. »

Le dernier service qu'il me rendit fut de porter mon message chez madame B***. Ainsi a fini une passion qui m'a tenu quatre ans de ma vie, qui a rempli tous mes moments, qui m'a coûté tout ce que peut coûter à un cœur navré la douleur de la séparation. Elle me renvoya une boîte d'or en forme de malle que je lui avais donnée, avec un secret unique qui cachait mon portrait peint par Beaudouin. Elle l'adressa à ma femme, cachetée dans une boîte. Mais depuis, si par malheur pour l'un et pour l'autre nos yeux se rencontraient au spectacle, attentifs à tous nos mouvements, nous nous peignions malgré nous le chagrin de ne plus nous revoir. Elle s'abandonna depuis à tous les écarts de sa tête vive, jusqu'à ce qu'une maladie douloureuse la conduisit au tombeau [1].

Dix ans après cette aventure, je la rencontrai chez sa sœur; elle leva le siége dès qu'elle me vit sortir. La politesse m'obligea de la reconduire à son carrosse. Elle me prit le bras et le serra de telle manière que l'impression renouvela tous mes sentiments; mes genoux tremblèrent. Elle se précipita dans son carrosse avec une émotion qui augmenta la mienne. Ainsi finit une passion si singulière que, rendu à moi-même, j'ai bien de la peine à l'expliquer, mais qui, après quarante ans passés, reste encore gravée au fond de mon cœur.

Il fallut faire les visites de noces, qui furent longues et ennuyeuses à l'ordinaire. Je tins maison; j'avais tous les jours du monde à dîner, mes amis, mes parents et mes anciennes connaissances.

[1] Elle mourut en 1777, âgée de cinquante ans.

J'allai à Saint-Leu; ce voyage fut brillant. Madame de Santo, madame de Merger, M. de Paroy, y vinrent. Nous passâmes aussi huit jours à Paroy.

M. et madame Roslin avaient une maison à Passy, tout à côté des eaux, ayant une terrasse en bas sur le grand chemin. C'était la plus belle vue possible, mais la vie qu'on y menait était ennuyeuse à crever. Une madame Lépinot et madame la marquise de Balleroy, sa fille, qui avait été ma cousine par son premier mariage, ayant épousé M. de Pleurre, intendant, étaient toute la société [1]. La famille s'y rassemblait de deux jours l'un, et était fort resserrée. Mon service recommença le 5 juillet [2], et il fallut que je partisse pour Compiègne.

Les femmes des introducteurs étaient présentées de droit. Jusqu'à M. de Verneuil, ces charges avaient été remplies par des gens faits pour avoir leurs femmes présentées; mais le grand laps de temps pendant lequel le chevalier de Sainctot avait eu cette place, avait laissé le droit en souffrance.

Verneuil, haut, fier, élevé à la cour, avait un ton de suffisance qui lui faisait beaucoup d'ennemis. Son père, introducteur des ambassadeurs, ayant fait ériger en marquisat sa terre près de Loches en Touraine, avait laissé par sa mort le titre et la charge à son fils. Il avait, comme son fils, des airs qui déplaisaient. Des méchants surent qu'il avait à Loches des parents, dont le plus huppé était boucher. On lui appliquait leurs différents noms, et on l'appelait : Bigre, Chassepoux, marquis de Verneuil [3]. Cependant le Roi et la famille

[1] Adélaïde-Élisabeth-Sophie de Lépinot, veuve en 1739 de Gabriel-Jean de Pleurre, intendant de la Rochelle, épousa en 1752 Charles-Augustin de La Cour, comte de Balleroy, lieutenant général, qui fut guillotiné le 26 mars 1794.

[2] 1755.

[3] Le nom patronymique était en effet Chaspoux. Le grand-père du marquis, Jacques Chaspoux, seigneur de Verneuil, lieutenant des gardes du corps de Monsieur, avait épousé Claire Renaudot, sœur du fameux abbé Eusèbe Renaudot. Eusèbe-Jacques, leur fils, secrétaire de la chambre et du cabinet du Roi, puis introducteur des ambassadeurs, mort en 1747, avait fait ériger en marquisat la terre de Verneuil, en 1746. Il avait épousé une demoiselle Bigres, fille d'un conseiller secrétaire du Roi, d'où était né Eusèbe-Félix Chaspoux, marquis de Verneuil (1720-1791), dont il est question ici. On a de lui, aux Archives des affaires étrangères (Fonds de France, 1852), un Journal du cérémonial pour les années 1747 et 1748.

royale le traitaient bien; il avait la plume comme secrétaire du cabinet. Son travail était de faire signer au Roi des lettres de protocole, à chaque événement qui arrivait aux princes étrangers, ou de faire des réponses. Ce service n'occupait pas beaucoup, mais le droit de travailler une ou deux fois par an, tête à tête avec le Roi, augmentait beaucoup ses airs d'importance.

Verneuil avait épousé une demoiselle de très-bonne maison, mademoiselle d'Harville [1]; il demanda que sa femme fût présentée. Le jour fut pris; elle devait être la dernière de quatre présentations. L'usage est que la femme présentée, après avoir fait la révérence, fait un pas en avant; le Roi fait le reste, et présente la joue; cela s'appelle avoir l'accolade du salut et de la présentation. Une mauvaise plaisanterie de courtisans, soit du duc d'Ayen, soit d'un autre, ou l'association bizarre des noms dont j'ai parlé, détermina le Roi à refuser le salut; de sorte que madame la marquise de Verneuil s'avançant, le Roi recula, et elle fut forcée de s'en aller, sans être traitée comme les autres présentations. Cette scène arriva trois ans environ avant que je fusse en place [2]. On en parlait encore comme d'un déboire, qui leur avait laissé de tristes impressions.

Tous ceux qui me voulaient du bien me conseillaient de présenter ma femme; elle était très-jolie, et le Roi ne haïssait pas le beau sexe. C'était une raison de plus pour m'en détourner.

Verneuil avait voulu s'assimiler à la cour, et son origine était trop connue. Pour moi, qui avais l'ancienneté de la race, mais dont les derniers pères n'avaient occupé dans la robe

[1] Anne-Adélaïde, fille d'Anne-François, marquis de Harville, maréchal de camp, et de Marie-Anne Boucher de Livry. Le mariage avait eu lieu en 1743.

[2] Le 16 mars 1749, d'après Luynes, qui raconte toute l'histoire de cette présentation. Il ne dit rien des plaisanteries faites sur les noms, et n'attribue la conduite du Roi qu'à une question d'étiquette (t. X, p. 231, 234 et 409). D'Argenson est moins réservé (t. VI, p. 175).

que des charges ordinaires, qui n'avais à Versailles que des parents très-éloignés, je pensais, ou que j'aurais le même déboire, ou que si je ne l'avais pas, j'exciterais dans la maison de Verneuil la plus forte jalousie. Laissant la question indécise, je me renfermai dans mes fonctions, sans jamais agiter le droit de présentation attaché à la charge.

Je partis le 5 juillet 1755 pour Compiègne, et, ne voulant pas laisser ma femme à Saint-Leu, je cédai à madame Le Gendre le soin de l'amuser à Paris, où les grands-parents étaient établis. Ma femme alla donc, avec deux laquais, un cocher, deux chevaux et une femme de chambre, s'installer à Passy. Je recommençai à voir tous les ministres et ambassadeurs, Marigny, les écuyers, le comte de Brionne, et à faire ma cour assidûment, soit à la chasse, soit dans l'intérieur. Quelques nouvelles scènes de brutalité de Marigny vis-à-vis de ses gens nous firent dire, au baron de Breteuil et à moi, que cet homme sentirait toute sa vie ce qu'il était né, et nous en éloignèrent un peu.

Le voyage de Fontainebleau arriva; il fut très-brillant. Les spectacles, le gros jeu, y attiraient tout le monde. Excepté M. d'Argenson et M. de Machault, les ministres passaient comme dans une lanterne magique; les querelles de l'archevêque de Beaumont et du Parlement étaient interminables.

Un jour, après souper, j'entrai chez le marquis de Livry, où le gros jeu était établi. On marchait sur les tas de cartes; les louis roulaient sur la table, l'argent blanc allait aux cartes. On ne jouait que le trente-et-quarante, ce qui faisait des sommes immenses; car les fiches étaient comptées pour cent louis, et quelquefois plus. Je me rappelle avoir vu M. le comte de Belsunce [1], mort depuis gouverneur de Saint-Domingue, caché derrière une porte dans un coin de la chambre, et déchirant des cartes à belles dents, les yeux hors de la tête et avec un air farouche qui présageait quelque chose de sinistre.

[1] Armand, vicomte de Belsunce, lieutenant général. Il mourut en 1763, en arrivant à Saint-Domingue. C'était le frère aîné de celui qui épousa mademoiselle d'Épinay.

Il se rapprocha insensiblement de la table; la chance changea, et je quittai la salle à trois heures du matin, le laissant avec le visage le plus radieux, tandis que le baron de Besenval faisait des jurements qui auraient effrayé une douzaine de corps de garde.

Cet homme, dont j'aurais occasion de parler, était suisse, d'une belle figure, jeune, aimable, mais le plus mauvais joueur que j'aie connu; insolent dans la prospérité, affreux joueur dans la perte. Il compensait tout cela, avec les femmes, par un air vif, sentimental et gai; intrigant par goût, il jouait un rôle qu'il a continué jusqu'à la fin de sa vie.

Ce fut dans ce voyage que M. le comte du Chayla [1], se tenant debout à la cheminée de l'appartement avant la chambre à coucher du Roi (ce qui tenait lieu d'œil-de-bœuf), fut surpris, au lever du Roi, d'une apoplexie sanguine; il glissa sur le marbre et tomba mort, sa perruque loin de lui. Il y avait bien du monde, et l'on fit cercle. C'était le moment où le Roi, ayant reçu les ambassadeurs, passait à son prie-Dieu, pour aller ensuite dans son cabinet. J'étais sorti un instant, et vis l'homme mourir; je revins tout ému. Le Roi était passé dans son cabinet; j'y entrai, et rien ne m'étonna davantage que d'entendre le Roi appeler M. d'Argenson et lui dire : « D'Argenson, M. du Chayla vient de quitter sa « perruque », et de raconter le fait comme s'il avait été présent. Triste condition des rois qui, dans le tableau mouvant qu'ils sont obligés de voir continuellement, ne font jamais de retour sur eux-mêmes et ont éteint toute sensibilité pour les autres!

J'en vais rapporter une belle preuve que j'ai vue quelques jours après. Le lever du Roi était fort brillant, surtout les jours de fête. Un de ces jours, la chambre était presque pleine; le Roi passait sa chemise au milieu d'un cercle très-considérable. Un homme de quarante ans, ayant près de six

[1] Lieutenant général, directeur général de la cavalerie, chevalier des ordres du Roi. Il mourut le 16 décembre 1754. L'auteur se trompe donc ici d'un an. (Luynes, t. X, p. 409 et 450.)

pieds, maigre, jaune, dépassait toutes les têtes et fixait le Roi, que probablement il ne voyait pas souvent; le Roi le regarda à son tour et appela Sénac, son premier médecin : « Sénac, « dit-il, regardez bien ce grand homme-là; le voyez-vous? « — Oui, Sire, répond l'autre. — Eh bien! voyez son teint. « Il a la jaunisse; le foie est engagé par des obstructions, il « n'en a pas pour un mois à vivre. » Tous les assistants entendirent le propos, surtout le malade qui nous avait paru si grand. Cette tête fondit à l'instant dans la foule; il ne demanda pas son reste. On sut que c'était un M. de Lespinasse, bon officier dans un régiment d'infanterie. Cette prédiction inutile l'aura peut-être conduit au tombeau.

Je fus dans ce voyage engagé avec Marigny à quelques dîners dans la forêt donnés par les intendants des menus. On y voyait les actrices les plus fameuses, et Marigny apportait ou sa bruyante gaieté, ou son humeur.

Après le voyage, je revins à Paris. Je désirais faire de ma femme ce qu'elle a été depuis. On l'avait tellement dégoûtée de lire qu'un livre intéressant, mis sur sa toilette, restait toujours marqué à la première page. Il fallait lui faire aimer la lecture. Je m'aperçus que les conversations morales étaient ce qui l'intéressait le plus. Je hasardai quelques livres dans ce genre; ils furent lus avidement; je redoublai d'éloges et de caresses, et j'affectai de causer sur ce qu'elle avait lu. Elle savait parfaitement la géographie, je lui fis naître l'envie d'apprendre les mœurs des pays dont elle connaissait si bien la carte. Sa confiance en moi, son amitié, la firent redoubler de zèle.

Les jours où nous dînions seuls, je m'appliquais à lui apprendre les jeux : le trictrac, le piquet, le brelan, le tri, le quadrille, le reversi; maître amoureux, je payais mes leçons en argent, et je perdais exprès. Persuadé qu'une jolie femme qui débute dans le monde doit être nécessairement occupée, j'étais de l'avis de madame la marquise d'Amezaga, qui me disait depuis : « J'aime mieux que mes filles « soient occupées à jouer, plutôt que d'aller faire l'amour ou

« écouter des fleurettes, dans un coin de l'appartement. »

Je pouvais aisément montrer tous les jeux; car, comme je l'ai dit, nos précepteurs avaient fait entrer ce plaisir dans notre éducation. Pourtant, ainsi que je l'ai fait remarquer, aucun de nous n'a été un joueur décidé, tandis que le marquis de Genlis, qui passait ses récréations dans la cour à jouer à la balle, est devenu un des gros joueurs de Paris.

Genlis était petit, mais avait la plus jolie figure d'homme que j'aie vue; une femme s'en serait glorifiée. Neveu et héritier de M. le marquis de Puisieux, et riche par lui-même, il débuta le plus brillamment possible; mais la maudite passion du jeu l'emporta sur celle des femmes. Il fit connaissance avec le baron de Vioménil, et le persécuta pour jouer. Le baron, noble et heureux, s'y refusait; enfin, il fallut céder. Une partie de trictrac, qui dura huit jours, détermina en faveur du baron un gain de cent mille écus. Le baron lui offre de prendre le temps qu'il voudra pour être payé. Genlis, la tête tournée, publie son aventure; elle vient aux oreilles de M. de Puisieux, qui obtient une lettre de cachet, et, après avoir payé Vioménil, fait enfermer Genlis à Pierre-Encize. Il eut le temps d'y faire des réflexions. Le grand d'Ennery, passant à Lyon trois ans après, crut devoir aller voir notre ami commun. Genlis, après avoir demandé de nos nouvelles à tous, parla de sa désastreuse aventure, et finit par dire : « Mon ami, j'ai joué trois jours et trois nuits « au trictrac contre le baron; j'ai perdu cent mille écus; « mais ce qui me console, c'est qu'il peut dire si j'ai mal joué « et si j'ai fait une école! »

Le baron de Vioménil, qui me regardait comme son ami, venait nous voir souvent, et j'étais le premier à qui il avait confié cette aventure. Il lui en arriva de plus singulières. Tout le monde joueur s'acharnait contre sa fortune; elle était étonnante. Il pariait, tenait les cartes ou les laissait tenir, à quelque jeu que ce fût, et il gagnait.

Allant faire une visite à Arras, où était la gendarmerie, sa fortune le suivit, et il gagna tous les officiers. A Paris, il jouait

et ne savait pas perdre. Il était cousu de bijoux, et s'il y en avait un qui vous plût, il offrait de le jouer contre cinquante louis. Il vous laissait prendre les cartes et il gagnait : c'était une chose incroyable.

Il était, à dix-huit ans, devenu amoureux d'une demoiselle de Nancy, et il avait été refusé pour son peu de fortune. Il s'avise de vendre son bien, de se mettre joueur, et avec environ 80,000 livres, en six mois, il gagna plus de 1,500,000 livres. Aussi prudent qu'heureux, il acheta des terres, garda des fonds disponibles, et augmenta tous les ans sa fortune.

Nous avions acquis à Passy deux amis qui voyaient souvent la maison de madame Roslin. C'étaient M. et madame O'Dune, le mari Irlandais, et la femme Anglaise. C'était la fille du fameux Parson, boucher à Londres. Ce boucher, d'une richesse immense, avait envoyé madame Parson et sa fille à Paris avec M. O'Dune. La fille en devint amoureuse, tandis que la mère comptait qu'il l'était d'elle. Il épousa la fille à l'anglaise, c'est-à-dire par son consentement seulement. La mère s'en retourna en reniant sa fille, et le ménage, subsistant du peu de fortune du mari, vivait très-modiquement à Passy.

O'Dune était un garçon aimable, d'une belle figure et de beaucoup d'esprit, et je ne tardai pas à me lier avec eux; ils n'eurent plus à la campagne d'autre habitation que Saint-Leu. Il cherchait à faire fortune, et je le menais à Versailles toutes les fois que j'y allais. Étonné de mon peu d'ambition, il voulait m'en faire naître, et me rendait compte de ses démarches. Envoyé depuis à Manheim, ensuite ambassadeur en Portugal, il a été fort question de lui dans notre malheureux dernier règne pour être ministre des affaires étrangères [1]. Il avait alors près de quatre-vingts ans, et est mort à quatre-vingt-deux. Complaisants l'un et l'autre, avec la forme anglaise, ils sont toujours restés nos amis.

[1] M. O'Dune fut ministre en Portugal en 1762 et 1763, ministre à Manheim de 1764 à 1779, ambassadeur en Portugal de 1780 à 1785. (*Almanachs royaux.*)

Je reviens à mon intérieur. Dès que ma grand'mère fut morte, mon oncle, M. Soullet, s'occupa de marier sa cousine, mademoiselle Félix. Encore jeune, jolie, fort aimable, elle était née pour faire le bonheur d'un galant homme, mais elle n'avait aucune fortune et n'était nullement aidée par son frère. Un M. Girault de Moussy [1], beau-frère de M. Le Boullanger, maître des requêtes [2], et fils d'un bibliomane qui amassait depuis soixante ans plus de 300,000 volumes qu'il tenait sans ordre dans plusieurs pièces de sa maison, se présenta. Fort bonhomme, il avait 20,000 livres de rente, de cinquante à soixante ans, et était écuyer de Madame Adélaïde de France.

Quoiqu'elle eût pris son parti de rester fille, et qu'elle sentit de la répugnance à vivre avec un homme qui ne convenait pas à la délicatesse de son esprit, nous l'y déterminâmes en lui persuadant que nous ne connaissions pas de pire état que celui d'une vieille fille. Elle alla donc vivre avec son mari dans la rue Villedo, eut une fille charmante qu'elle eut le malheur de perdre à quatre ans, de convulsions, et se trouva veuve après sept ans de mariage, fort considérée et estimée des parents de son mari, avec lesquels elle a vécu jusqu'à leur mort. Elle a fini elle-même, il y a six ans, en faisant ses héritiers les petits-enfants de M. Soullet et moi, par reconnaissance et attachement.

La maison de Colombes où je n'allais pas, m'était à charge. En faisant abattre un gros arbre dans une petite futaie, on avait trouvé trois clefs. On voulut fouiller; trois pieds au-dessous, on trouva aussi trois clefs; encore plus bas, trois clefs. Ces trouvailles à distances égales me déterminèrent à faire des recherches considérables, qui ne me procurèrent aucun trésor. Je me décidai donc à vendre, me réservant les meubles et un buste de marbre antique de Solon, avec sa gaine, que je fis transporter à Saint-Leu, et qui m'a suivi à

[1] Antoine Girault de Moussy ou Moucy.

[2] Ce serait, d'après l'arbre généalogique de la famille Dufort, le fils de Jean Le Boullanger et de Marie-Agnès Soullet.

Cheverny, où il fait l'ornement de mon premier perron.

Colombes a toujours été le rendez-vous des gens de plaisir. M. de Bauche, depuis Bandeville [1], avait acheté la Garenne [2] de la fameuse actrice de l'Opéra, mademoiselle Pélissier. Il était lié avec le marquis d'Étrehan [3]; ils avaient une baignoire à l'Opéra, et tout l'été partageaient leurs plaisirs entre le séjour de Colombes et celui de Paris. De Bauche vivait avec Coupé [4] et avait pour ami M. de Marcande, homme d'esprit, aimable, et de sang-froid, qui s'est tué depuis par ennui de la vie.

M. de Marcande, un matin, prit son fusil pour aller tirer un lapin dans la garenne. Il passe dans la tête de de Bauche de courir en avant et d'aller se mettre au coin d'une allée, près de l'endroit où son ami se plaçait, dans la posture de Sancho Pança, lorsqu'il pariait qu'un coup de plomb ne l'atteindrait pas. Marcande l'aperçoit; il s'approche doucement, ramasse une poignée de sable et la lance avec roideur; en même temps, il lâche un coup de fusil en l'air. Le tour fut si preste que de Bauche ne douta pas qu'il ne fût atteint par le plomb. La peur le saisit; il court comme un égaré, tenant sa culotte à deux mains, et arrive à mademoiselle Coupé, qui, après avoir visité les parties offensées, eut toutes les peines du monde à le rassurer. C'est d'elle-même que j'ai su l'histoire, et elle ajouta que cette aventure l'avait corrigé de sa mauvaise plaisanterie.

Les parlements se brouillaient tous les jours de plus en plus contre l'autorité royale; les impôts en étaient le prétexte. Mais rien n'était si ridiculement républicain que le

[1] Michel Doublet, baron de Bauche, né en 1707, conseiller au Parlement. Il prit le nom de marquis de Bandeville en 1761, à la mort de son frère aîné, Pierre-François Doublet. Il épousa en 1762 une demoiselle Niquet, qui lui donna une fille.

[2] Château entre Colombes et Courbevoie.

[3] C'est, je crois, Jacques-Robert d'Héricy, marquis d'Estrehans, lieutenant général depuis 1748, vieillard assez ridicule, qui avait passé sa vie dans la meilleure compagnie. Ses amis l'appelaient *le père*. (V. les *Souvenirs de Félicie*, p. 173 et suiv.)

[4] Actrice de l'Opéra, que l'on retrouvera plus loin.

Parlement, quoiqu'il tremblât au moindre coup d'autorité. Cela existera toujours dans les compagnies où deux ou trois meneurs influencent tous les membres, les uns, par ambition pour être placés, les autres, comme le premier président Maupeou, pour jouer un rôle. Ce dernier n'avait l'estime d'aucun parti, mais son esprit suppléait à tout. Bas, haut, fier, insolent, menteur, effronté, caressant, il jouait tous les rôles, sans être estimé, et il faisait faire par d'autres, quand il ne pouvait le faire lui-même, tout ce qui pouvait le conduire au ministère.

Le 5 janvier 1757, j'avais une douzaine de personnes à souper, entre autres le chevalier de Fontanieu et le petit Sorba, ministre de Gênes, lorsqu'il arriva à chacun de nous un message. Celui de Fontanieu était le plus clair; il annonçait que le Roi était assassiné et entrait dans quelques détails; celui de Sorba annonçait qu'il était arrivé un grand malheur; le mien m'invitait à me rendre à Versailles de grand matin, de la part du ministre.

La nouvelle perçait dans Paris; chacun de nous alla aux renseignements. Les relations étaient toutes différentes, comme dans pareille occasion. Les parlements, d'après les uns, y jouaient un grand rôle; d'après les autres, c'étaient les Jésuites. Les courriers se succédaient continuellement, et Paris près d'être pris d'assaut n'aurait pas été plus agité. Toute la nuit on n'entendit que rouler des voitures et partir des courriers.

Dès cinq heures du matin, je montai en voiture, et arrivai à Versailles entre six et sept; je me rendis chez le ministre; il dormait depuis une demi-heure qu'il était couché. Je montai dans le cabinet du Roi, c'était ma place. J'y trouvai Caterby, huissier du cabinet, Forget, capitaine du vol, et le service personnel, comme médecins et chirurgiens. Tous ces messieurs jouent un grand rôle dès qu'un roi est malade. Aussi c'était une nuée d'habits noirs à ne pas en finir; toutes les pièces en étaient pleines. Le Roi couché dans sa vraie chambre à coucher, derrière son cabinet, enfermé entre ses

quatre rideaux, n'ouvrait la bouche que pour demander des choses indifférentes; il était tout entier à ses réflexions. Un assassinat dirigé contre lui était bien fait pour lui en inspirer.

Le canif à deux lames (car c'en était un) était encore sur la cheminée du conseil; nous le maniâmes tous. La Martinière, premier médecin, sur les craintes qu'on témoignait que la lame fût empoisonnée, se hâta de les détruire; il prouva que le jus de *morice* [?], dont les sauvages empoisonnent les fers de leurs flèches, ne pouvait exister sur une lame polie et faite en France. Il rassura entièrement le duc de Gesvres et le comte de Tresmes [1], son survivancier dans la place de premier gentilhomme, ainsi que nous tous.

On me proposa d'aller voir l'assassin Damiens, tenu dans la prison de la prévôté. Damiens, qu'on avait fait tenailler toute la nuit par des gardes du corps zélés, avait soutenu avec audace et sang-froid le supplice de lui approcher les pieds du feu [2]. Pour retarder toute voie de fait, il avait voulu faire croire à une conspiration en répétant : « Qu'on « prenne garde à M. le Dauphin! » Maintenant il était tranquille dans sa prison. Le voyait qui voulait, il parlait à ceux qu'il connaissait et jouait tous ceux qui voulaient l'attaquer.

Pour moi, je refusai d'y aller et m'établis à poste fixe à Versailles, pour envoyer aux ambassadeurs les messages qui conviendraient en de si tristes circonstances.

Les courtisans intriguaient. Dans les premiers moments, tous les regards se tournaient vers le Dauphin; c'était le soleil levant. Le fer qu'on disait empoisonné pouvait, quoique la plaie ne fût presque rien, amener une fin prochaine.

[1] Louis-Léon Potier, comte de Tresmes, était le frère du duc de Gesvres. L'auteur veut évidemment parler du fils du duc, Louis-Alexandre-Paris Potier, marquis et plus tard duc de Gesvres, né en 1733, qui en effet était survivancier de son père. (V. LUYNES, t. XV, p. 416.)

[2] Le fait est confirmé par Barbier (janvier 1757). D'après les *Mémoires inédits du duc de Croy* (*Revue retrospective*, t. I, p. 361), c'était sur l'ordre de M. de Machault qu'on avait pratiqué cette sorte de question.

M. le Dauphin, âgé de vingt-sept ans, était dans la force de l'âge. Lui et toute la famille jouaient le rôle qui convenait; à poste fixe dans le cabinet, ils donnaient des ordres pour empêcher qu'on ne troublât la tranquillité du Roi. Les menins du Dauphin devenaient ses aides de camp, surtout le comte de Laval, tué depuis à Rosbach.

Le cabinet, inondé de tous les curieux qui avaient leurs entrées, fut vidé des inutiles. Caterby, huissier du cabinet, recevait l'ordre du premier gentilhomme de la chambre en fonction, le duc de Richelieu, et venait vous prier tout bas de vous retirer. Marigny venait exactement, comme émissaire de sa sœur; mais ce n'était pas le compte de la famille royale, qui espérait que le Roi tournerait à la dévotion. Je vis Caterby recevoir l'ordre de M. de Richelieu, auquel M. le Dauphin venait de dire un mot. Il s'avança à l'oreille de Marigny, qui s'éclipsa à l'instant. Comme il était peu aimé, tous en furent ravis. Dans un moment où les vrais serviteurs du Roi étaient inquiets, il aurait dû sentir, sans qu'on le lui dit, qu'il ne plaisait pas au Dauphin, ni à la famille royale.

C'est une grande cérémonie que le bouillon qu'on donne à un roi malade; toutes les trois heures, il arrive à l'heure dite; il est déposé sur la table de marbre, gardé par le premier maître d'hôtel, goûté par l'échanson et le médecin. L'huissier annonce le bouillon du Roi; on ouvre la porte de la chambre, ceux qui sont dans le cabinet le suivent; le premier médecin, le premier gentilhomme se trouvent dans la chambre. Nous suivîmes; le Roi était couché dans ses doubles rideaux, la chambre fort éclairée, le lit fort noir. Nous ne vîmes que son bras qu'il avança, il n'ouvrit pas la bouche; et l'huissier dire de : « Messieurs, retirez-vous. »

Madame de Pompadour était fort inquiète. Son sort dépendait de la vie du Roi, ou de l'impression que lui aurait fait cet événement. Toutes les avenues, les communications de l'intérieur lui étaient fermées; la famille royale obsédait l'appartement. Quant à la Reine, toute à Dieu, attachée comme une fermière à ses devoirs par dévotion, menant la vie la

plus routinière, elle avait une cour qui ne se mêlait de rien.

Mesdames, filles du Roi, attachées à leur père et à leur mère, ne songeait qu'à la conversion du Roi, qui leur aurait donné plus d'autorité. Madame Adélaïde, l'aînée, ayant l'air noble, les yeux vifs, raisonnable autant qu'une femme de son rang peut l'être, était la mieux traitée du Roi. Je suis plusieurs fois entré chez elle pour mon service, car j'avais mes entrées partout, et je les ai vus tête à tête, causant ensemble d'une bonne amitié, comme un père et une fille.

Madame la Dauphine, pleine d'ambition, jalouse, sans aucun talent qu'une humeur qui perçait, intriguait avec son frère, le comte de Lusace, pour l'électorat de Hanovre. Mais, comme disait M. de Saint-Germain, ambassadeur de Sardaigne, cette maison n'avait jamais eu de grands hommes que dans ses bâtards (le maréchal de Saxe).

Le cabinet du Roi était une chose très-curieuse pour l'œil observateur. C'était le foyer de toutes les intrigues, et pourtant l'homme qui n'y aurait passé qu'une heure n'aurait rien vu, rien deviné. Tous les visages peignaient l'inquiétude, tous les discours se rapportaient à la santé du Roi. Des mots à l'oreille faisaient toute la besogne.

Il y avait une société qui se contentait d'observer. C'était d'abord M. le marquis de Souvré, homme à bons mots, celui qui ayant le droit, comme maître de la garde-robe, d'ouvrir les rideaux du Roi, osa lui annoncer la mort du cardinal Fleury en disant : « Sire, le cardinal est mort. Qui donc « nous gouvernera actuellement? » Cette plaisanterie avait mis le Roi en garde contre lui, et il ne lui a jamais donné que le cordon bleu et quelques pensions. Puis le marquis de Maillebois, d'une belle figure, très-spirituel, et ayant la manière la plus originale de raconter, plein d'ambition, et ayant dans le militaire une réputation bien au-dessus de ce qu'il a tenu; de Champcenetz, jeune, joli, aimé du Roi, d'abord premier valet de chambre, ensuite commandant un équipage, attaché au Roi par sentiment comme par devoir; de Fontanieu, maître des requêtes, intendant du garde-meuble en survivance, qui, quoique ayant la vue basse, était un des meilleurs observateurs possibles; enfin Hébert, trésorier des menus, et ayant une maison délicieuse à la ville et à la campagne, homme de beaucoup d'esprit.

Tous ces messieurs, comme moi, n'étaient dans aucune intrigue; nous examinions curieusement les différentes positions, et le soir nous nous rassemblions pour nous faire part de nos observations.

M. de Courtenvaux accourut de Colombes; il aimait le Roi, mais étranger pour ainsi dire à la cour, il regardait, écoutait et ne désirait rien que de rentrer chez lui.

M. le maréchal de Soubise, l'ami du Roi, attaché à la marquise, se tenait auprès du Roi. Peu fêté de tous les partis, parce qu'on savait qu'il n'aimait que son maître, il n'était lié qu'avec madame de Marsan, sa sœur, gouvernante des Enfants de France, et avec le cardinal de Soubise, son frère, grand aumônier. Assez grand seigneur pour voler de ses propres forces, il se contentait du désir d'obtenir de son ami le Roi, si l'on peut se servir de ce terme, ce qui contribuerait au maintien de sa maison.

Madame de Pompadour, ennemie de M. d'Argenson, sur lequel elle n'avait jamais rien gagné, ne disposant point à sa fantaisie des places militaires, ne comptait que sur M. de Machault, contrôleur général, puis ministre de la marine, qu'elle avait élevé à la place de garde des sceaux. Cet homme, une des meilleures têtes du royaume, avait été contrarié dans les grandes opérations qu'il avait voulu faire pendant son contrôle [1]. L'édit qui ne permettait aux religieux de prononcer des vœux qu'à vingt-cinq ans pour les hommes et dix-huit ans pour les filles, avait été modifié; on avait abaissé l'âge à vingt et un ans. Un autre édit qui obligeait les maisons reli-

[1] La résistance qu'opposa le clergé à divers édits fiscaux, notamment à l'édit de 1747, dit de mainmorte, et à celui de 1749 portant établissement de l'impôt du vingtième, fut en effet l'une des causes qui décidèrent Machault à abandonner le contrôle général en 1754, pour prendre le département de la marine, tout en conservant les sceaux.

gieuses à ne plus acheter d'autres biens que des rentes sur la ville, que l'on aurait supprimées quand le temps les aurait toutes mises dans leurs mains, dénotait les vastes projets d'un grand ministre; mais le clergé les éventa, et manœuvra si bien que le projet s'en alla en fumée.

M. de Machault, avec tout son esprit et sa politique, fit pourtant une grande école, comme on le verra plus loin.

Le Roi, ayant l'air très-tranquille dans son lit, faisait ses réflexions: elles étaient tristes. Obsédé par sa famille et ses enfants, il se souvenait parfaitement de Metz, tandis que les autres l'avaient oublié. Il avait eu grand'peur et n'en témoignait rien. Il craignait que sa conduite privée ne lui eût fait perdre l'amitié de son peuple. Contrarié par tous les Parlements du royaume, qui avaient fait entre eux une coalition, le compte qu'on lui rendait, avec des réflexions, sur les propos de l'assassin, lui en faisait faire d'amères. Il pensait qu'il ne pourrait plus sortir, sans courir risque de la vie; qu'il allait être réduit à mener la vie la plus contrariante pour ses goûts, qui n'étaient pas éteints, et peut-être à se séparer d'une femme [1] qui avait pris un grand empire sur son esprit, sur laquelle il se reposait d'une partie du gouvernement, et qui recevait ses confidences de l'ennui intérieur que devait lui procurer une famille d'ailleurs respectable à tous égards.

Il resta dans cette perplexité près de huit jours, entre ses quatre rideaux; le neuvième, les médecins et chirurgiens assurèrent qu'il n'y avait plus rien à craindre.

Lorsqu'on appelait pour le bouillon, il recevait, les rideaux ouverts, ne disant mot. La première fois que nous pûmes le voir, cette superbe figure d'homme jeta sur nous tous un regard de chagrin; il semblait qu'il voulut dire: « Regardez « votre roi qu'un misérable a voulu assassiner, et qui est le « plus malheureux de son royaume! »

De ce jour-là, tout l'intérieur vit dire la messe à porte

[1] Il y a dans le texte: « La vie la plus contrariante sur ses goûts... et sur « une femme qui....., sa confidente sur l'ennui..... » Les corrections, toutes grammaticales, ne me paraissent pas avoir altéré le sens.

ouverte; on ne l'en avait pas laissé manquer, et la dévotion avait l'air de s'emparer de lui. La famille, maîtresse de l'intérieur, bien sûre que toutes les communications étaient interrompues, et que le Roi ne parlait en particulier à personne des petits appartements, se crut assez forte pour agir. Il fallait éloigner madame de Pompadour. On craignait qu'à la première vue tous les beaux projets ne s'évanouissent.

On manœuvra vis-à-vis de M. de Machault, on le flatta; on lui dit que comme il était l'ami de madame de Pompadour, il valait mieux qu'il lui conseillât de se retirer, que c'était lui éviter un renvoi. On lui fit voir combien le Dauphin et la famille royale seraient flattés de le voir aider le Roi dans une démarche qui lui coûtait, mais qu'il voulait absolument; qu'on connaissait ses talents, que le Roi, n'ayant plus l'intérieur des appartements, et se livrant à la dévotion, l'appellerait à la tête du gouvernement; qu'il devait être sûr des vœux de toute la famille royale. Il se refusa à toute démarche, mais il promit, si madame de Pompadour le consultait, de la déterminer à la retraite.

M. d'Argenson, qui était à la tête de la cabale, regardait ce qui se passait, et était ravi de l'entrainer dans une fausse démarche. Madame d'Estrades, dame de Mesdames, maîtresse reconnue de M. d'Argenson, et assez bien dans la cour de madame de Pompadour [1], se chargea des premières démarches.

Madame de Pompadour, qui était dans l'inquiétude, dont les émissaires ne savaient rien et voyaient seulement la famille royale entourer le Roi, reçut l'avis de se retirer, en présence de M. de Machault et de M. de Soubise, les deux courtisans auxquels elle croyait pouvoir se fier. On tint conseil: un autre ami du Roi, M. de Gontaut, y était aussi. M. de Machault opina pour la retraite [2], et la chose allait être

[1] Fort bien même; d'après tous les Mémoires, c'était l'amie intime de la marquise.

[2] Le cardinal de Bernis, dans ses *Mémoires*, affirme le contraire (t. I, p. 358 et suiv.).

résolue, lorsque M. de Soubise la combattit avec succès : il valait mieux succomber et attendre le coup que de céder la place; le Roi ne s'était pas prononcé; n'était-ce pas une manœuvre, et une intrigue de cour? — Madame de Pompadour, qui hésitait, se rangea à ce dernier avis [1] et s'observa sur ceux qu'elle recevait. Du reste, ils n'étaient pas nombreux; car, à la cour, la disgrâce fait envoler les courtisans, comme les pigeons d'un colombier quand un émouchet y entre. Rien ne perça dans le public, même dans l'intérieur, où nous observions scrupuleusement qu'il n'y avait nulle allée ni venue.

Je pris les ordres du Roi, qui me dit qu'il recevrait le mardi les ambassadeurs, si laconiquement, si tristement, mais d'une manière si ferme, qu'il était aisé de voir que sa tête était plus malade que son corps. Tout le corps diplomatique s'y trouva [2]; le Roi ne fit aucune question, tout le monde garda un profond silence, aucune présentation n'eut lieu. Les ambassadeurs eurent le temps de le contempler; un signe de tête leur annonça qu'ils étaient congédiés. Ils continuèrent leur cour auprès de la famille royale, et revinrent depuis ce jour-là régulièrement tous les mardis.

Cependant le Roi commençait à se lever et paraissait dans son cabinet, choisissant le temps où il y avait le moins de monde. Le train de l'intérieur de ses pièces recommença; Mesdames et la Dauphine venaient avec leur suite avant la messe, allaient à la chapelle et revenaient après faire leur cour, jusqu'à ce que le Roi leur eût fait un signe. Alors chaque personne de la famille royale s'avançait, lui baisait la main; il l'embrassait, et tous s'en allaient avec leur suite, qui en passant faisait une révérence au Roi.

Ces tristes étiquettes durèrent plus de douze jours. Nous

[1] Tout ceci a été raconté de plusieurs façons différentes par madame du Hausset, le cardinal de Bernis, etc. Je ne m'attacherai pas à rapprocher ces versions de celle de l'auteur, dont le témoignage, du reste, est loin d'être sans valeur, à raison de ses relations avec l'entourage du Roi.

[2] D'après Luynes (t. XV, p. 367), c'est le lundi 11 janvier que furent reçus les ambassadeurs.

voyions que le Dauphin voulait s'emparer de l'esprit de son père, il le suivait dans tous ses mouvements; le Roi le traitait avec bonté comme à l'ordinaire, et rien de plus. Les princes du sang restaient, mais n'étaient comptés pour rien.

Enfin un jour, il était près de deux heures et le cabinet presque vide, tous ayant pris congé; il ne restait auprès de la porte de l'intérieur que Champcenetz, Fontanieu et le marquis de Croissy [1], courtisan assidu. Fontanieu me dit de rester, parce qu'il voyait que le Roi faisait traîner le temps; je m'établis donc avec eux. Le Roi avait sa robe de chambre, son bonnet de nuit, et à la main une canne sur laquelle il s'appuyait légèrement. Tantôt il regardait par la fenêtre, tantôt il s'arrêtait et rêvait. Le Dauphin, à qui le Roi ne faisait pas signe de s'en aller, causait avec le marquis du Muy; la Dauphine n'osait prendre congé. Enfin le Roi, sûr que tout le monde est à dîner, fait le signal du départ à la Dauphine, qui s'avance, le salue à l'ordinaire et s'en va. Elle était accompagnée de plusieurs dames, entre autres de la duchesse de Brancas [2], surnommée, à cause de sa taille, la grande; le Roi, qui la connaissait particulièrement, parce qu'elle allait souvent chez la marquise, s'avance vers elle lorsqu'elle s'en allait et lui dit : « Restez un moment. » — Le Dauphin regarde. — Le Roi dit à madame de Brancas : « Donnez-moi « votre mantelet. » Elle le détache et le lui donne : il le place sur ses épaules, fait un tour dans le cabinet sans rien dire, après l'avoir saluée, et s'en va. Il s'achemine à l'instant du côté de l'intérieur. Le Dauphin, accoutumé à le suivre, s'avance. Il n'est pas à moitié de la pièce que le Roi se

[1] Jean-Baptiste-Joachim Colbert de Torcy, marquis de Croissy, lieutenant général. Son nom, quelques années auparavant, figurait dans tous les spectacles de la cour.

[2] Il y avait deux dames de ce nom dans la maison de la Dauphine. Je pense qu'il s'agit ici de Marie-Angélique Frémin de Moras, femme de Louis-Antoine, duc de Villars-Brancas, dame d'honneur de la Dauphine. Sa belle-mère, Louise-Françoise de Clermont-Gallerande, veuve de Louis, duc de Villars-Brancas, était sa survivancière et la remplaça en 1762.

retourne et lui dit : « Ne me suivez pas ! » Nous voyons la manœuvre et entendons le propos. Le Dauphin obéit et se rendit à l'instant chez lui pour dîner.

Fontanieu et Champcenetz se dirent : « La chose est trop « intéressante pour dîner » ; j'en dis autant. M. de Maillebois arrive; on lui conte tout, et nous voilà tous les quatre à attendre. Le Roi revient entre les trois et quatre heures. — Ce n'était plus le même homme. Au lieu d'un regard triste et sévère, son air était calme, son regard agréable; il avait le sourire sur les lèvres et causait sans humeur. Il nous adressa la parole à tous, fit des plaisanteries sur le mantelet dont il s'était affublé, et nous quitta en disant qu'il allait dîner et qu'il nous exhortait à en faire autant. Il rentra; nous n'eûmes pas de peine à deviner qu'il avait été faire une visite à madame de Pompadour. Une seule conversation d'une amie, intéressée à sa conservation plus que personne de son royaume, avait guéri son esprit plus malade que tout le reste.

On s'était attaché indirectement à lui prouver que c'était à lui personnellement qu'on en voulait, que c'était peut-être une haine, une conspiration qui tenait aux prêtres, et qu'il fomentait par son indifférence. Madame de Pompadour avait fait tout le contraire; elle lui avait montré que Damiens était un scélérat, fou et enragé, et qu'il n'y avait aucune conspiration. Elle lui fit voir l'alarme générale qui s'était produite dans le royaume, et combien tous les parlements avaient détesté cette action. Elle lui avait dit que cet accident le mettait à l'abri de tout autre pareil, par le sentiment d'effroi général et par l'attachement que ses peuples lui avaient montré. Enfin elle avait versé tant de baume dans ses plaies que le soir il s'habilla et le lendemain reprit la chasse et les soupers des petits appartements. La cabale dévote fut déjouée, et la marquise devint plus forte que jamais. Marigny rentra dans le cabinet et fut traité comme le frère d'une femme à qui l'on devait de nouveau la vie.

Le tableau était curieux; la suite le fut davantage. Un

mardi[1], j'étais dans le cabinet après le lever, Champcenetz s'approcha de moi et me dit : « Le *petit saint* (c'était le comte « de Saint-Florentin) a de la besogne; il est chez le garde des « sceaux depuis deux heures. » Fontanieu dit à son tour : « La besogne est faite; je l'ai vu aller chez d'Argenson lui « en rendre compte et de là chez madame de Pompadour. » Personne autre ne savait rien; arrive M. de Maillebois, l'air assez intrigué, enfin la Martinière qui nous dit : « M. de « Machault est congédié, et aussi M. d'Argenson; c'est fini. » M. d'Argenson, prévenu que M. de Machault allait être envoyé en exil, regardait par la fenêtre de son cabinet M. de Saint-Florentin faire son message. Lorsqu'il le vit remonter dans sa chaise et prendre le chemin de chez lui, il crut que c'était pour le charger par intérim de la place. Mais M. de Saint-Florentin vint lui faire le même compliment de la part du Roi. Ceci ne fut pas long; toutes les fenêtres et portes furent fermées, et l'un et l'autre partirent pour Paris, et ensuite pour le lieu de leur exil. Tout le monde a su ce qui est arrivé depuis; je ne m'attache qu'à peindre ce qui s'est passé dans l'intérieur.

Les détails ci-dessus, desquels j'ai été témoin, m'ont empêché d'entrer dans ceux qui me sont personnels. Le marquis de Verneuil venait d'acheter la charge de grand échanson[2], une des premières charges de la couronne, sans aucune fonction qu'au jour du sacre, ou le jeudi saint au lavement des pieds. Cette charge, d'un prix modique, était une faveur pour lui; elle l'assimilait aux plus grands officiers, elle le plaçait au rang des plus grands courtisans; tout flattait sa vanité, et la vente de la charge d'introducteur des ambassadeurs le tirait des dépenses qu'il ne pouvait plus faire, et le rendait à lui-même.

M. de La Live de Jully, frère de M. d'Épinay, fermier général, veuf de mademoiselle Chambon, jeune encore, ami de madame Geoffrin, connu par son goût pour les arts,

[1] Le 1er février 1757.
[2] En janvier 1759.

ayant un superbe cabinet de tableaux, qu'il composait de tous les ouvrages des peintres français, se présenta pour l'acheter.

Ce n'était plus le temps où le fils d'un homme de finances était exclu de ces sortes de charges. Madame de Pompadour était sortie de la finance, puisque ses premières démarches avaient été pour obtenir à son mari, ou à son oncle Tournehem, une place de fermier général. Tout le monde se ressouvenait que Orry [1], contrôleur général, d'une humeur assez revêche, la refusait malgré ses grâces. On lui disait que le Roi la distinguait, mais il n'en voulait rien croire. Enfin madame d'Étioles, impatientée de ses refus, finit par lui dire : « Monsieur, je serai obligée de vous faire demander la place « par quelqu'un à qui vous ne pourrez la refuser. » M. Orry la reconduisit quelques pas, et en la quittant il lui dit avec humeur : « Madame, si vous êtes ce qu'on dit, j'obéirai ; « mais si vous ne l'êtes pas, vous n'obtiendrez rien. » Il paya le compliment de sa place, dès qu'elle fut reconnue maîtresse du Roi.

Madame de Pompadour, par qui tout passait, obtint l'agrément pour La Live de Jully. Dès que Verneuil m'en eut instruit, je me présentai et dis que la charge était ruineuse tout autant pour moi que pour M. de Verneuil, que je ne vivais que du bien de mes pères, et que cent mille écus qui se perdaient à la mort me mettaient dans l'inquiétude, d'autant que j'allais avoir un enfant; que je n'avais que 40,000 écus de brevet de retenue et environ 25,000 livres de traitement. Je vis clairement que le Roi voulait me conserver, et je demandai qu'on m'accordât une pension de 2,000 livres, comme à M. de Verneuil, et que l'on me donnât le semestre du 1er janvier au 1er juillet, ce qui me dispenserait des voyages de Compiègne et de Fontainebleau, voyages ruineux pour un introducteur. Tout me fut accordé; il fut décidé que l'ancien introducteur prendrait le semestre

[1] Philibert Orry, comte de Vignoux (1689-1747). Il fut contrôleur général de 1730 à 1745 et remplacé par M. de Machault.

de janvier, et que je donnerais à M. de Verneuil 15,000 livres de plus. Ainsi j'entrai en fonction au 1er janvier, de sorte que je fis le service une année entière.

L'hiver fut fastidieux à Paris. Il ne fut question que du procès de Damiens, du récit de ses souffrances, de sa garde à la tour de Montgommery, à la Conciergerie, de son supplice, de ses interrogatoires, et des conjectures à perte de vue.

Au commencement de février, ma femme accoucha de mon fils aîné [1].

Le jour du supplice de Damiens arriva [2]; ma femme était relevée. Les dames les plus jolies se faisaient une fête d'y aller comme à un spectacle. Ma délicatesse, celle de ma femme répugnaient à toutes ces conversations. J'aimais le Roi à la passion; je sentais toute l'étendue du forfait, et, si j'avais été présent, j'aurais massacré le coupable; mais au bout de trois mois, la nature et l'humanité reprenaient leurs droits. Je ne comprenais pas comment ce qu'on appelle la bonne compagnie savourait un plaisir qui n'appartient qu'à la plus vile canaille.

Nous fîmes donc la partie d'aller voir Sceaux ce jour-là, avec M. de Chailly et l'abbé de Mégrigny; je les cite pour rendre justice à leur humanité. Nous ne revînmes souper chez moi qu'à neuf heures, avec ordre de ne nous faire aucun récit, quoique je susse parfaitement qu'une partie de mon monde y était allé.

[1] Bernard-Marie-Joseph-Pierre Dufort, né le 5 février 1757.
[2] Le 28 mars 1757.

CHAPITRE VIII

Le curé de Saint-Prix et les contrebandiers. — Maladie de M. Dufort. — On lui ordonne les eaux de Cauterets. — Voyage. — M. d'Argenson aux Ormes. — Accidents de route. — Bordeaux : Ségur, le roi des vins. — MM. de Tourny. — Les Landes, Bayonne. — M. Morassin. — Le docteur Listal. — Les prisonniers anglais. — Saint-Jean de Luz. — Les corsaires de Bayonne. — Pau. — M. de Berry. — Bagnères. — Mademoiselle Lolotte et le comte d'Hérouville. — Olivarès. — Baréges. — Les ducs d'Aumont et de Villequier. — Tarbes. — Auch. — Montauban. — Toulouse. — Lefranc de Pompignan; son mariage avec madame Grimod-Dufort. Cette. — Béziers. — Montpellier. — Les Galloys de la Tour. — Avignon. — Marseille. — Le duc de Villars. — Un homme de cent vingt-neuf ans. — Toulon. — La flotte de M. de la Clüe. — Hyères. — Gemenos. — Lyon. — Le cardinal de Tencin. — Pierre-Encize. — Dijon. — Retour à Paris.

Je raconterai ici une histoire qui s'est passée sous mes yeux à Saint-Prix, peu de temps après mon mariage [1]. Saint-Prix a un pèlerinage fameux entretenu par la dévotion de tous les arts et métiers de Paris. Le jour de la fête du saint, le village est rempli de charrettes, de fiacres, de carrosses de remise. « Monsieur Saint Prix », comme il est écrit sur le tronc, guérit tous les estropiés. Quatre portefaix trainaient ou faisaient courir trois fois autour du tombeau des boiteux, des culs-de-jatte, des paralytiques, en criant : « Miracle ! » Et malheur à celui qui aurait douté de l'efficacité du remède !

Nous voyions souvent le curé, homme d'esprit au-dessus des préjugés, mais ne les froissant pas; il était plein d'amabilité, et de mœurs respectables. Il vint nous raconter le fait suivant :

[1] J'ai cru devoir placer ici cette anecdote; elle se trouvait originairement au chapitre XV, fort loin de sa date, qui, comme on le verra, est antérieure à 1757.

L'église de Saint-Prix est à mi-côte et tout en haut du village, appuyée à une montagne appelée la Croix-Jacques, et l'on peut arriver à l'église en descendant par les bois, sans être vu de personne. « Il y a environ quinze mois, nous dit « le curé, que je fus demandé au confessionnal à dix heures « du matin. Je trouvai dans mon église un homme âgé, bien « vêtu et en bottes, ainsi qu'un autre plus jeune; ils me « demandaient de les entendre en confession. Ils se mirent « chacun d'un côté du confessionnal, à la place du pénitent; « le plus âgé me dit : — Monsieur, vous êtes un galant homme; « nous vous confions, mon fils et moi ici présents, que nous « sommes les chefs d'un convoi considérable de contreban- « diers; nous sommes poursuivis par les commis de la ferme, « et il y a trois jours que nous sommes cachés avec nos « chevaux et nos bagages dans les caves du château de la « Chasse [1], qui est à une demi-lieue d'ici, sur le bord d'un « étang en fin fond de forêt. Nos espions nous avertissent « qu'il faut y rester jusqu'à demain soir; nous sommes dix- « sept, sans compter les chevaux, qui n'avons rien mangé « depuis avant-hier au soir. Nous ne pouvons nous employer « pour acheter des vivres, et nous désirons que cela se fasse « par votre ministère. Vous comprenez l'importance du « secret : on pourrait nous trahir, mais celui qui le ferait « périrait certainement; car nos camarades sont intrépides, « et connaissent notre démarche. — Messieurs, leur répondit « le curé, soyez tranquilles; faites-moi l'honneur de venir « déjeuner chez moi, et pendant ce temps je pourvoirai à vos « approvisionnements. » Ils le suivirent, le déjeuner fut gai, et deux chevaux furent chargés très-adroitement de pain, de vin et de victuailles. Les deux hommes payèrent grassement, ajoutèrent quatre louis pour les pauvres, et, en partant, ils firent donner au curé sa parole de garder le plus inviolable secret jusqu'à ce qu'il eût reçu de leurs nouvelles. Il y avait quatre jours qu'il avait reçu un ballot de toile superbe, pour faire

[1] Dont il reste quelques vestiges dans un vallon de la forêt, entre Saint-Prix et Bouffémont. (A. Rey.)

vingt-quatre chemises, et la lettre ci-jointe : « Vous pouvez, « Monsieur, conter l'aventure si elle vous amuse. Vous avez « très-bien gardé le secret à des personnes qui vous doivent la « vie ; acceptez cette marque de reconnaissance. Tranquille « maintenant chez moi, la vente que j'ai faite des marchan- « dises en question m'a mis assez au-dessus de mes affaires « pour ne plus entreprendre de spéculations si dangereuses, « surtout pour des officiers au service du Roi. Nous conser- « verons une reconnaissance éternelle de votre conduite « envers nous. »

Le bon curé était ravi ; mais trois semaines après, il mourut d'une fluxion de poitrine, et dans ses derniers moments, sa conscience timorée lui reprochait cette honnêteté, à ce que me dirent ceux qui l'assistèrent [1].

Notre genre de vie fut bientôt troublé par le délabrement de ma santé. J'arrivai à un affaiblissement et à une maigreur qui dégénéraient en phthisie. Bastien était mort, après six ans de paralysie ; tout ce qu'il y avait d'habiles médecins ne me donnaient que des toniques, et ils n'étaient pas suffisants. Je trouvai à la Comédie italienne le président de Sénozan [2], père de M. de Viriville, un de mes amis. Je lui contai mes maux. Il me console, me dit qu'il n'y a que les eaux de Cauterets qui l'ont guéri : je le vois gros, gras et frais ; je me persuade aisément ce que je désire, et je prends la ferme résolution d'y aller. M. de Barassy, mon ami de collége que je voyais de temps en temps, marié à mademoiselle Gondouin, demeurait rue de Paradis, où il tenait une très-bonne maison ; il passait pour être riche de 60,000 livres

[1] D'après M. Auguste Rey (p. 70), ce curé devait être Jean Lointier, prieur, licencié en théologie, curé de Saint-Prix en 1746, mort en 1757.

[2] Jean-Antoine Olivier de Sénozan, d'abord président à la quatrième chambre des enquêtes, puis conseiller d'État ordinaire en 1755. Sa mère, Anne-Madeleine de Grôlée de Viriville, était la dernière héritière de la branche des comtes de ce nom. Il eut deux fils, nommés, d'après la Chenaye, 1° Antoine-François, et 2° Jean-François-Ferdinand, qui mourut maréchal de camp en 1769, et que la *Gazette de France* du 1er décembre 1769 qualifie comte de Sénozan et de Viriville. C'est lui probablement qui était l'ami de l'auteur.

de rente, et il vivait comme les ayant. On le disait attaqué de la poitrine ; il m'entend parler de mon projet et s'offre de m'accompagner.

J'avais une voiture excellente, je la fais disposer pour le voyage, et je fais faire une table qui s'ajustait aux portières, avec un trictrac dont les flèches étaient séparées par des coches. Puis je mets en ordre mes affaires, car je me trouvais si mal que je ne comptais pas revenir. Je vais à Versailles prendre congé du Roi et lui demande la permission ; j'avais encore deux mois de service, et M. de La Live ne demandait pas mieux que d'entrer en fonction. Le Roi, qui avait vu ma femme dans la galerie, me répond : « Voilà ce que c'est que « de s'être diverti et d'avoir une jolie femme ! guérissez-vous, « je vous le conseille, et mettez-y le temps. » Je m'assure d'un passe-port pour Gênes et pour l'Italie, et de lettres de recommandation. Je comptais, si les eaux me réussissaient, faire ce voyage instructif et amusant. Mon fils était en nourrice à Saint-Leu, et j'y envoyai toute ma maison.

Nous partons le 10 avril 1757 dans la berline, ma femme et moi, mademoiselle Gentil et M. de Barassy ; en outre, trois courriers : un pour M. de Barassy et pour moi, le frère de Marnier, mon premier laquais, et Duplessis, premier laquais de ma femme, qui depuis s'est trouvé un homme à talent et est l'auteur des calendriers perpétuels qu'on voit partout ; il est mort après avoir eu une boutique considérable sur le pont au Change.

Nous vînmes coucher à Orléans, dîner à Blois, et le lendemain coucher à Tours. De Tours nous allâmes à Poitiers, et nous ne voulûmes pas passer sans séjourner un jour franc aux Ormes [1]. M. d'Argenson était notre parent, il nous avait toujours bien traités, et moi en particulier. Il était dans les premiers temps de son exil, et j'avais assez sondé le terrain pour croire qu'une visite de parenté ne me ferait nullement tort.

[1] Les Ormes-Saint-Martin, sur la rive droite de la Vienne, près de son confluent avec la Creuse, sur les confins de la Touraine et du Poitou. (Barbier, février 1757.)

Nous arrivâmes de très-bonne heure aux Ormes. Nous y trouvâmes madame d'Estrades, qui l'avait suivi, M. Thiroux, directeur des postes[1], Moncrif, et quelques gentilshommes voisins. Après dîner, M. d'Argenson n'eut rien de plus pressé que de me faire voir son parc, ses jardins et la rivière qui les borde. Toute la conversation roula sur la cour que j'avais quittée à l'instant. Je vis le regret mortel où il était d'avoir succombé à la cabale. La promenade nous mena vis-à-vis d'une statue du Roi[2]; il me dit : « Voilà ma seule « consolation, celle de venir voir tous les jours mon maître ! »

Nous rentrâmes, il fit sa partie avec nous; il fut galant, aimable, enfin tout ce qu'il était avant dans la société.

J'oublie que M. Vallier[3], surnommé le petit Vallier, y était aussi. Ami intime de la maison, il faisait tout son possible par sa gaieté pour distraire l'ex-ministre du chagrin de son exil.

Le lendemain, nous allâmes coucher à Barbesieux, où nous vîmes les manufactures d'épingles; puis nous partîmes pour Bordeaux. Cette route a été changée depuis. Nous arrivâmes à Saint-André de Cubzac, environ sur les quatre heures. Nous ne connaissions pas la route, et nous ignorions que pour arriver à la Dordogne, il fallait descendre une montagne bien pavée, mais très-longue, allant en tournant et faite à mi-côte, de manière que la montagne était d'un côté, et le précipice de l'autre. J'étais alors dans le fond avec ma femme; sur le devant, M. de Barassy et mademoiselle Gentil; au milieu, la table que j'avais fait faire, sur laquelle nous mangions et posions nos livres, et qui était soutenue par quatre attaches se détachant à volonté. Un sac de cinquante louis, en écus, était ouvert pour payer la poste. On ne parle pas d'enrayer une voiture très-lourde et chargée d'effets pour six mois au moins.

[1] Il y avait alors trois Thiroux dans l'administration des postes. Il s'agit probablement de Thiroux de Montregard, l'un des deux intendants généraux.

[2] Le président Hénault, qui décrit le château des Ormes, dit que cette statue était primitivement dans les jardins de M. d'Argenson, à Neuilly. (*Mémoires*, p. 251.)

[3] Peut-être Charles-François Vallier, comte du Saussay (1703-1778), colonel d'infanterie et poëte médiocre.

Nos trois courriers s'étaient détachés pour faire préparer les bateaux à voiles. Mais à peine la voiture est-elle en train de descendre, que les deux chevaux, entraînés par la pesanteur, poussent les quatre de devant. Voyant qu'ils ne pouvaient résister, les postillons se mettent au grand galop, espérant nous faire verser contre la montagne à un détour. Mais ils n'étaient plus les maîtres, et nous voyons les chevaux, le timon et la voiture prendre la direction d'un précipice de plus de cent toises de profondeur. Impossible à nous de sortir de la voiture et de faire aucun mouvement; nous étions tenus par cette maudite table, qui ne cédait pas à notre précipitation. Tout cela se faisait aussi vite que la pensée. Enfin, le postillon de devant, apercevant un tronc d'arbre dans l'affreux glacis, y dirige ses chevaux; ils tombent tous les uns sur les autres, comme des capucins de cartes. Cette résistance d'un instant arrête les deux petites roues, car celles de derrière n'avaient pas encore quitté le pavé; en un instant, tout ce qui était sur la table fut déblayé; tabatières, mouchoirs, livres, sac à ouvrage et le sac de cinquante louis furent jetés sur le pavé, la table de même, et nous sortîmes tous les quatre. La voiture allégée, les postillons se dépêtrèrent, et les chevaux furent rattelés au moyen de quelques cordes. Nous ramassâmes nos effets; le sac d'écus était tout éparpillé, mais nous avions la vie sauve, et cela nous suffisait. Nous remîmes tout en ordre, excepté la table que je laissai aux postillons, ne voulant plus jamais me servir de pareille invention, et nous gagnâmes à pied la rivière pour nous embarquer. De la Dordogne à la Garonne, il y a une plaine de plus de deux lieues; enfin nous arrivâmes au bord de la Garonne, bien dédommagés par le superbe coup d'œil de la ville et du faubourg des Chartrons.

Nous étions parents par ma femme de M. de Ségur, qui, ainsi que toute sa famille, était lié intimement avec M. le comte d'Onsenbray; il avait absolument voulu me donner une lettre pour sa mère, et je l'avais acceptée avec d'autant plus de plaisir que je ne connaissais personne directement à

Bordeaux. M. de Ségur[1] était connu dans le pays sous le titre de *roi des vins;* il avait les meilleurs crus, et conservait depuis trente ans des vins qu'il vendait à proportion. Dès que, arrivé dans la ville, j'eus prononcé son nom, on me mena tout de suite à un superbe hôtel, où il demeurait avec sa mère; cette dame était prévenue et nous reçut avec une aisance telle que nous nous y trouvâmes mieux que chez nous.

Nous y séjournâmes huit jours, traités magnifiquement, et passant en revue tout ce qu'il y avait de mieux dans la ville, tant dans le militaire que dans la robe.

Nous vîmes depuis le château Trompette jusqu'aux plus jolies maisons des environs. M. de Tourny, le fils d'un intendant illustre dans cette province[2], puisqu'il avait donné son nom aux superbes allées de Tourny, nous traita un jour.

Extrêmement dévot, il se chargea de nous faire voir les églises, surtout les Chartreux, dont il nous fit les honneurs comme s'il eût été un moine. La dévotion a fini par lui échauffer tellement la tête, que voulant étouffer tout mouvement soit du sang, soit de l'imagination, il se ficela le corps comme un bout de tabac, ce qui lui procura une gangrène, dont il n'avertit le nommé Duchesnay (qui a été mon médecin depuis) que lorsqu'il ne fut plus temps. Il périt le seizième jour, en bénissant le ciel de ses souffrances.

La bonne chère, le voyage, les vins exquis que je buvais, m'avaient rétabli un peu; mais dès que j'abusais, j'étais sûr de le payer par des douleurs. J'approchais des eaux; on

[1] Il ne peut s'agir, eu égard à la date du voyage, de Nicolas-Alexandre de Ségur, président à mortier au Parlement de Bordeaux, qui « était fort riche « et avait des vins pour beaucoup d'argent à Bordeaux ». (Luynes, t. IX, p. 100.) Le Ségur dont il est parlé ici doit être Alexandre de Ségur, aussi président à mortier au Parlement de Bordeaux, puis prévôt de Paris de 1755 à 1766, neveu et gendre de celui qui précède. Il était fils de Pierre de Ségur et de Marie Rocaute, et avait épousé en 1742 Marie-Thérèse-Élisabeth-Eugénie de Ségur, sa cousine.

[2] Louis-Urbain Aubert de Tourny, ancien intendant de Limoges, intendant de Bordeaux depuis 1743, conseiller d'État de 1755, venait de donner sa démission d'intendant en faveur de son fils, Claude-Louis, maître des requêtes depuis 1755, qui fut remplacé en 1758 par M. Boutin.

devait les connaître. J'allai consulter le plus habile médecin, qui me renvoya à un fameux médecin de Bayonne, nommé Listal, qui avait une réputation dans tout le Midi, comme Dumoulin l'avait eue à Paris. Au lieu d'aller à Pau par les petites landes, je n'hésitai pas à prendre les grandes, pour me rendre à Bayonne. Il fallait choisir entre les eaux de Bagnères, de Cauterets ou de Baréges, toutes trois à quatre lieues l'une de l'autre.

Nous passâmes dans les grandes landes. Ce sont des plaines à perte de vue, remplies d'ajoncs et d'arbustes piquants, dans lesquelles se promènent des moutons et bestiaux, qui se perdent dans les broussailles, et que l'on ne découvre que par leurs conducteurs, montés sur des échasses de près de quatre pieds de haut. Ces bergers, accoutumés à cet exercice, marchent lestement, ne descendent jamais, et pour se reposer s'appuient contre des arbres, quand ils sont assez heureux pour en trouver. On traverse souvent des forêts de pins, et nous fîmes deux lieues à travers une partie qui avait été incendiée depuis peu et présentait le spectacle le plus triste possible. Les postes étaient entourées de quelques terres défrichées, et il était aisé d'en conclure que si le gouvernement avait suivi le projet d'une compagnie de défrichement, ce terrain aurait été aussi productif pour la France que bien d'autres; il ne manquait que des bras.

Les postes étaient mal servies; souvent, les chevaux étaient dans les pâturages, et il fallait attendre. Après avoir couru toute la journée, nous fûmes obligés de coucher dans une maison isolée, qui faisait l'auberge et la poste. Il nous en coûta un prix exorbitant, pour ajouter quelques œufs aux provisions dont nous nous étions pourvus, et nous n'eûmes d'autre retraite qu'une chambre, à côté de la cuisine, où nous couchâmes cinq. Deux des courriers passèrent la nuit dans la voiture, sur le grand chemin et en plein bois. Nous apercevant que la porte ne fermait qu'au loquet, nous établîmes des chaises pour nous avertir; nous nous armâmes de nos pistolets et nous nous endormîmes de

fatigue, dans une maison qui avait l'air d'un vrai repaire de voleurs, et dont les hôtes avaient une mine peu rassurante. A deux heures, nous étions réveillés par le bruit que faisaient les meubles en tombant; un particulier cherchait à entrer, mais, nous trouvant sur nos gardes, il ferma la porte et se retira. De ce moment il ne fut plus question de dormir; nous nous dépêchâmes de faire mettre les chevaux et nous partîmes à la pointe du jour. La seconde nuit fut moins orageuse.

Enfin, sortis des landes, nous arrivâmes de bonne heure à la dernière poste, avant Bayonne. J'aperçus, sur une élévation, un homme très-bien mis qui, avec sa lunette longue, regardait un vaisseau qui voguait à toutes voiles. Dès qu'il vit nos courriers, il s'empressa de leur demander qui nous étions. Aussitôt qu'on eut prononcé mon nom, il vint à la voiture et me dit : « Monsieur, mon frère Moracin [1] m'avait mandé de « Paris que vous viendriez peut-être à Bayonne; vous ne vous « rappelez peut-être pas m'avoir vu chez madame de Sy, où « mon frère loge, et chez madame de Cramayel [2], mais j'ai « bien l'honneur de vous connaître. Vous serez très-mal dans « l'auberge à Bayonne, faites-moi le plaisir d'accepter ma « maison. Je ne puis y retourner que demain, mais je vais « vous donner un ordre pour qu'on vous y reçoive, comme « si j'y étais moi-même. »

J'eus beau me tenir dans les termes de la politesse d'usage, il fallut promettre et accepter. Il s'appelait M. Moracin d'Hollande. Dès que nous fûmes partis, nous nous décidâmes, pour ne pas l'importuner, à descendre à la meilleure auberge, et nous nous y fîmes conduire; mais à peine descendus, nous fûmes convaincus qu'il nous avait dit la plus grande vérité : l'auberge n'était pas habitable. Comme il faisait encore jour, nous nous déterminâmes à nous faire conduire chez M. Moracin d'Hollande.

[1] Un Moracin avait été associé au banquier La Borde. Un autre fut receveur général des fermes à Bayonne (1766); un autre enfin fut nommé commissaire général ordonnateur à Pondichéry en 1784.

[2] Madame Fremyn de Sy, née Ferrand, et madame Fontaine de Cramayel, née de La Borde, que nous retrouverons toutes deux un peu plus loin.

Ma femme jeune, très-jolie, avait un habit d'homme, une jupe de femme, un chapeau à plumet blanc et boutons de diamants et du rouge, ce qui nous attira les regards des passants. Nous frappons à une porte qu'on nous dit être la demeure de M. Moracin; une femme parait au troisième et nous salue du *Quésaco*. Nous l'invitons à descendre, de la part de son maître; elle arrive, voit ma femme, fait un signe de croix, et nous referme la porte sur le nez, en criant : « Hé! grand Dieu! c'est une comédienne! » Nous voilà dans la rue, fort estomaqués; enfin, les voisins s'assemblent; je m'explique, je montre le billet; on parlemente; la servante revient, reste convaincue que nous ne sommes ni comédiens ni opérateurs, et nous introduit chez elle.

Cette réception ne nous donnait pas une grande idée de l'habitation. Quel est notre étonnement! Nous trouvons une petite maison charmante : une chambre à coucher en damas cramoisi, avec baguettes dorées, le lit pareil; un joli salon; une salle à manger et quatre chambres particulières, plus jolies et plus propres les unes que les autres. On nous servit un souper délicieux, et nous nous couchâmes tous, comme par féerie, dans les meilleurs lits possibles.

A huit heures du matin, Moracin arriva; je n'ai de ma vie eu une plus aimable réception. Il était amoureux de mademoiselle Galland, qu'il a épousée depuis; il nous mena chez la belle-mère et nous fit voir toute la ville. La meilleure compagnie s'empressa de nous inviter, et nous allâmes partout. Dans une ville si éloignée, une jolie femme venant de Paris faisait sensation; madame la marquise d'Amou, dont le mari avait le commandement de la ville [1], nous invita. Il fallut aussi aller dîner chez le comte d'Aspremont [2], commandant la citadelle.

[1] De Caupenne, marquis d'Amou, capitaine aux gardes-françaises, puis commandant à Bayonne, marié en 1740 à Marie-Charlotte de Menou, de la branche de Cuissy.

[2] Henri, chevalier d'Aspremont, né en 1702, brigadier d'infanterie en 1747, nommé en 1756 lieutenant de Roi au château de Bayonne. (PINARD, *Chronologie militaire.*)

Nous étions en pleine guerre; les prisonniers anglais étaient entassés dans la citadelle, et nous fûmes réveillés une nuit par un bruit de fusillade soutenu. Le lendemain, nous sûmes que les prisonniers avaient fait un trou; seize s'étaient enfuis et mis en défense; on avait été obligé d'en fusiller quatre pour faire rentrer les autres.

Cependant mon principal objet était de consulter M. de Listal, pour qui j'avais fait soixante lieues de plus. Il opina pour que je me rendisse aux eaux de Bagnères, comme les seules qui pussent me rendre la santé. La chose décidée, nous consacrâmes huit jours à Bayonne, tant par reconnaissance de la bonne réception qu'on nous y faisait, que par le plaisir que nous y trouvions.

Des bals charmants, embellis par l'humeur *saltimbanque* des Basques, une quantité de jolies femmes, les amitiés et les attentions de M. de Moracin, tout nous rendait ce séjour agréable.

Je ne voulais pas quitter Bayonne sans voir les confins de l'Espagne et de la France. Nous prîmes donc un jour pour aller à Saint-Jean de Luz, qui n'est qu'à quatre lieues de Bayonne.

Nous vîmes en passant sur la montagne le beau château construit par l'avant-dernière reine d'Espagne, qui y a fini ses jours. Ce château, bâti à la moderne, a été possédé par M. Picot, dont la fille a épousé Charles Lameth [1], qui a joué un rôle dans l'Assemblée constituante.

Après avoir touché les terres d'Espagne, nous revînmes à Bayonne. M. de Moracin risquait beaucoup sur les corsaires armés en course. Il en sortait journellement, et il n'était question que de prises. Il avait mis sur un corsaire prêt à partir, dont il estimait beaucoup le capitaine, et il me proposa de prendre une action. Elles étaient de cinq mille

[1] Charles-Malo-François de Lameth (1757-1832), colonel des cuirassiers du Roi, gentilhomme d'honneur du comte d'Artois, député de la noblesse aux États généraux. Il siégea au côté gauche, et eut avec le duc de Castries un duel qui fit grand bruit. Il avait épousé Marie-Anne Picot.

livres; j'engageai M. de Barassy à en prendre la moitié, et me voilà dans le commerce de la marine. Le vaisseau était prêt à mettre à la voile, il était dans le bassin; c'était une course d'au plus quinze jours. Le vent devient bon, nous le voyons partir. Toutes les lunettes sont braquées, nous le voyons à l'horizon se joindre à un autre vaisseau et tirer des bordées; nous croyons notre gain sûr, lorsque notre cher capitaine baisse pavillon et suit paisiblement celui qu'il avait attaqué. Les avis se partageaient; mais je ne doutai pas que nous ne fussions pris, et je fus corrigé de mettre mon argent à la grosse aventure.

Nous partîmes de Bayonne le lendemain, pour nous rendre par Orthez à Pau, et de là à Bagnères; cette route fut longue, mais le chemin très-beau; nous couchâmes à Orthez. La nouveauté et la beauté du pays nous intéressèrent; mais lorsque nous fûmes à descendre la côte de Gère, nous fûmes émerveillés par le coup d'œil magnifique d'une campagne à perte de vue.

J'avais à Pau une cousine, mademoiselle Charpentier de Vilziers [1], mariée à un conseiller au Parlement de Pau, M. de Baiard, avec laquelle j'avais une intimité d'enfance. Les premières personnes que je rencontrai furent elle et son mari, en berline, qui allaient dans leur terre. Ainsi je n'avais rien qui m'engageât à rester à Pau; nous ne fîmes donc qu'y dîner, pour aller à Tarbes où logeait M. de Berry, trésorier des états de Bigorre, qui nous attendait. Je lui étais fort recommandé par madame de Montpellier, qui prenait en ce moment les eaux à Bagnères; elle m'avait écrit qu'elle nous attendait.

Nous arrivâmes pour souper à Tarbes. Madame Berry, la mère, était âgée de plus de quatre-vingts ans, et nous ne sûmes son âge qu'après lui en avoir donné tout au plus qua-

[1] Il a été question de son père, qui avait épousé une demoiselle Le Boullanger, mais madame de Baiard ne figure pas dans la Chenaye, qui mentionne seulement ses frères et sœurs. Jean-Antoine de Baiard était conseiller au Parlement de Pau depuis 1736. (*État de la France*, 1749.)

rante. Bonne réception, grande bonhomie, opulence considérable et sans faste, tout nous représentait l'ancien temps. Berry arriva le lendemain matin. Gai et obligeant, il facilitait à tous les gens connus les moyens de se rendre aux trois eaux. Il arrivait de Cauterets, où se trouvait M. le duc d'Aumont.

Le lendemain, nous allâmes coucher à Lourdes, où M. de Bellegarde commandait. Ce bourg, où commencent les Pyrénées, est dominé par un château fort où l'on envoyait en exil les personnes qu'on ne voulait que corriger.

Le soir, nous arrivâmes à Bagnères; Berry nous avait loué sur une petite place une maison entière, bien bâtie et agréable. L'établissement aux eaux n'est pas long; Duplessis se fit cuisinier, mademoiselle Gentil fit l'office, et en vingt-quatre heures nous nous trouvâmes même en état d'avoir quelques personnes à dîner.

Mademoiselle Lolotte, la maîtresse de feu lord Albemarle, jouait un grand rôle. Elle ne m'était pas étrangère, comme je l'ai dit. Depuis la mort subite de lord Albemarle, M. le comte d'Hérouville, commandant à Bordeaux [1], s'était attaché à elle, de manière qu'il l'a épousée depuis. Il en a eu deux filles, bien mariées aujourd'hui. De l'esprit, de l'usage du monde, une grande finesse, une très-jolie figure, tout justifiait son choix. Un accident arrivé à Bordeaux à l'hôtel du gouverneur était la cause de ce voyage. Une fontaine de plomb, anciennement bouchée, fut rouverte par ordre de M. d'Hérouville. Au bout de deux jours, sept personnes de sa maison périrent dans des douleurs qui manifestaient le poison; lui-même fut attaqué, mademoiselle Lolotte aussi. Les remèdes les tirèrent des portes de la mort, et on leur ordonna de venir prendre les eaux de Bagnères. Ils y étaient établis avant nous, et leur maison était considérable; ils étaient environ une vingtaine. Le coureur connaissait mes

[1] Antoine de Ricouard, comte d'Hérouville, lieutenant général, commandait la province de Guyenne depuis 1754. Il épousa Louise Gaucher fort peu de temps après le voyage de M. Dufort. Elle mourut en 1765.

gens; il vint les voir, et il dit qu'il se sentait attaqué. Il tint parole; le lendemain, il mourut dans des douleurs affreuses. Enfin, successivement, il périt de leur maison neuf personnes, tant hommes que femmes.

Toutes les avances de M. d'Hérouville et mon ancienne connaissance avec mademoiselle Lolotte tiraient à conséquence. Il était difficile de lier une femme jeune et très-jolie avec une fille entretenue et qu'on convenait avoir à douze ans dansé sur les planches. Je résistai donc à toute invitation d'intimité, et nous nous bornâmes à nous voir comme connaissances des eaux. La réputation de ma femme valait bien ce petit sacrifice.

Les eaux étaient brillantes. Madame de Montpellier faisait le fond de notre société. Il y avait beaucoup de Bayonnais, beaucoup de Bordelais, quelques Américains. Ce fut là où je fis connaissance de M. Olavidès, connu depuis sous le nom de comte de Pilos [1], homme d'État rempli d'esprit et de connaissances, et ayant joué depuis un grand rôle en Espagne. C'est lui qui a défriché la Sierra Morena, et, en butte à l'Inquisition, a été obligé de venir vivre à Paris.

Il arrivait de faire le voyage de Lima à Madrid. Une longue traversée, une persécution qu'il avait éprouvée, lui avaient fait porter l'humeur aux jambes, qu'il a conservées enflées. Venant d'épouser à Madrid une veuve qui lui apportait une fortune considérable, il commençait ses voyages en Europe, et voulait prendre les eaux pour raffermir totalement sa santé. Étudiant le français, doué d'une mémoire prodigieuse et d'une éloquence rare, il débuta par vivre seul. Je ne tardai pas à sentir tout ce qu'il valait, et, de ce moment, nous nous liâmes tellement que maintenant il passe sa vie avec moi.

Comme j'aurai d'autres occasions de parler de lui, je vais continuer de me rappeler tous ceux que je vis à Bagnères: madame la baronne de Mesplesse, notre ami Jelyotte, qui,

[1] Olavidès (Pablo-Antonio-José), né à Lima en 1725, mort en Espagne en 1803. Il en sera souvent parlé dans ces Mémoires.

depuis son jeune âge, venait tous les ans revoir sa patrie et prendre les eaux du pays; M. Becque; enfin, M. Gradis [1], Juif de Bordeaux, d'une fortune immense.

Nous dînions, soit chez nous, soit chez madame de Mesplesse ou madame de Montpellier, mais nous dédaignions de nous trouver aux redoutes : il y venait des joueurs intrépides qui n'y perdaient pas leur temps.

Nous nous étions liés avec l'abbé de Verthamont de Montauban [2], cousin de l'évêque de ce nom. Sa tête exaltée l'avait porté en mission à la Chine; il avait dépassé Canton et avait éprouvé une persécution de trois mois, après laquelle il était revenu en France. Le scorbut l'avait attaqué, et il venait aux eaux pour tâcher d'apaiser le feu que les antiscorbutiques avaient allumé dans son sang. Homme d'esprit, fort instruit, rendant agréablement les récits de son voyage, il travaillait à une réfutation du père Duhalde [3], qui n'a jamais paru, mais que j'ai vue, et qui aurait mis au jour bien des mensonges; c'était un homme pieux et de mœurs, sans être un fanatique.

Une douzaine de personnes faisaient donc le fond de notre société, et différentes parties aux environs se passèrent fort agréablement, surtout à Médous, petite capucinière située à mi-côte et dominant sur la vallée de Campan, où se trouve une fontaine excellente d'eau limpide, réunie en un bassin.

Les eaux de Salut se réunissent dans un bassin couvert et fermé par un petit bâtiment, à peu de distance de Bagnères; chacun s'y rend tous les matins, après avoir pris l'heure vacante. Ces eaux, d'une chaleur extrêmement tempérée,

[1] Marmontel en parle dans ses *Mémoires* (livre VII). D'après des renseignements fournis par M. Pierre Margry à M. Masson, il se nommait Michel Gradis, armait des vaisseaux pour la course, et fut à ce sujet en rapport avec Lapeyrouse en 1759. (*Correspondance de Bernis*, t. II, p. 318, note.)

[2] Abbé de Néaufle le Vieux depuis 1753. Son cousin était Samuel-Guillaume de Verthamont de Chavagnac, qui fut évêque de Luçon de 1737 à 1758.

[3] Duhalde, Jésuite, auteur de la *Description géographique, historique, chronologique..... de la Chine et de la Tartarie*. Paris, 1735, 4 volumes in-f°, avec figures et atlas.

puisqu'elles remplissent le bassin au sortir de la source, sont bonnes pour rafraîchir le sang et guérir les petits maux; aussi y voit-on peu de gens attaqués de maladies sérieuses.

Nous allâmes faire un dîner dans les montagnes, à portée d'un site superbe par le rapprochement de plusieurs vallons. C'était auprès d'une vieille église abandonnée et encore bien couverte. Jelyotte, madame de Montpellier, madame de Mesplesse en étaient, ainsi que l'abbé de Verthamont et beaucoup de nos nouvelles connaissances. Dans les montagnes, on éprouve toutes les variations des saisons. Le temps était superbe au départ, puis l'air devint lourd et étouffant. Nous entrâmes dans l'église. Ce vaisseau était vaste et extraordinairement sonore, Jelyotte était dans la force de sa voix, et la conduisait avec un goût qui a fait sa grande réputation; nous le priâmes de déployer sa superbe haute-contre. Il se mit à chanter cette ariette de l'opéra dont il fit la fortune : *Du Dieu des cœurs...* Mais quand il fut à la seconde partie de l'air : *Quand Jupiter lance son tonnerre...*, il sembla que la nue se mit d'accord pour faire orchestre; il y eut un coup de tonnerre comme je n'en ai jamais entendu un pareil. Rien ne l'émeut, il finit l'air, et nous sortons. Un déluge d'eau s'annonçait, la foudre redoublait, et, dans un pré vis-à-vis de nous, et dont nous n'étions séparés que par un gave ou torrent, nous voyons l'éclair partir et le coup porter sur deux vaches; comme le terrain était en pente, nous les vîmes rouler quelques pas. L'abbé de Verthamont me prend alors en particulier et me dit : « Je n'ai jamais été si mal à mon « aise que quand Jelyotte a chanté dans cette église un « hymne à l'amour, et ce que nous voyons me prouverait « qu'on ne peut offenser Dieu impunément. — Moi, lui répon- « dis-je, je n'ai jamais eu tant de plaisir, car je n'ai jamais « entendu Jelyotte chanter aussi bien. Personne ici n'a envie « d'offenser Dieu; il n'y a que des fous dans la tête de qui « cette idée puisse passer. Une église abandonnée n'a plus « le caractère de temple de la divinité; celle-ci n'est main- « tenant qu'une grange ou une étable. » Il me parut que mes

réflexions le tranquillisaient, et il ne fut plus question que de revenir, portés sur des chaises par des Basques à jambes nues.

Cependant, par le conseil du médecin des eaux, je risquai de me purger. Cette médecine m'affaiblit tellement que je n'avais plus la force de sortir de mon lit. Je revins un peu en huit jours, sans cependant trouver un moment de relâche à mes maux d'estomac. Dès que je pus monter à cheval, je me décidai à aller, avec M. de Berry, à Barégès et à Cauterets, pour voir où j'irais m'établir, ne me sentant nullement soulagé à Bagnères.

Nous partîmes donc tous les deux pour Baréges, avec un domestique, par le Tourmalet. Baréges est bientôt vu; c'est une seule rue avec quelques maisons et un hospice militaire. La princesse de Barette [1] s'y trouvait, avec un fils et une fille rachitiques; il y avait beaucoup d'officiers et de soldats blessés, mais peu de société. Après y avoir dîné, nous continuâmes notre route pour nous rendre à Cauterets. Je n'ai jamais vu rien de si beau que les chemins nouvellement finis par M. Mégret d'Étigny, alors intendant [2]. Tous sont pris à mi-côte, coupés dans le rocher dont il jaillit, du côté droit, des sources qui vont se précipiter dans un gave, qui coule à cent toises de profondeur. Un pont d'une seule arche, surnommé le *pont du Diable,* est si prodigieusement élevé que les yeux sont effrayés par la profondeur du gave qui roule avec un bruit effrayant.

Enfin, nous arrivâmes à Cauterets; la société y était charmante, et le duc d'Aumont y tenait maison ouverte. Je n'étais pas descendu de cheval que son fils, le duc de Villequier [3],

[1] Peut-être la margrave de Bareith, quoiqu'à cette époque la margrave, née en 1709, ne dût pas avoir de jeunes enfants. Ce serait plutôt Élisabeth-Frédérique de Brandebourg-Bareith, née en 1733, mariée en 1744 à Charles-Eugène, duc de Wurtemberg-Stuttgard.

[2] Antoine Mégret d'Étigny, maître des requêtes de 1744, intendant de Pau et d'Auch de 1751 à 1767. Il avait épousé en 1744 Françoise Thomas de Pange. Il fut le père de Mégret de Sérilly, que l'on trouvera plus tard.

[3] Louis-Alexandre-Céleste d'Aumont (1736-1814), duc de Villequier, puis duc d'Aumont, fils cadet du duc d'Aumont, dont il a été déjà question (ainsi que du duc de Mazarin, son fils aîné). Le duc de Villequier eut la survivance

vint m'inviter, j'y courus. Je trouvai le duc, un M. Nique, savant et médecin, qui demeurait chez lui; l'abbé Panat [1], aumônier du Roi; l'abbé de Noé [2], depuis évêque; l'abbé de Juigné [3], depuis archevêque de Paris; madame Dufort d'Orsay [4], dont j'avais l'intime connaissance; madame la marquise de Chabrillant [5]; enfin douze ou quinze personnes qui m'amusèrent fort; le souper fut charmant.

Mes forces revenaient, mais mon estomac était encore fort souffrant. Le duc m'invita à aller avec lui à la fontaine. La source est à plus de vingt minutes de chemin; deux montagnards, pour une légère rétribution, vous portent sur une chaise de paille, traversée des deux côtés par des bâtons de chaise à porteurs. J'en pris une, et nous arrivâmes à la source de compagnie. Les eaux commençaient à peine à être connues. Il y avait plusieurs fontaines sortant du rocher; l'une, qui était destinée pour les bains, venait de plus de cinq cents pas, dans des rigoles de bois suspendues. Elle arrivait brûlante dans des baignoires faites en forme de bières à enterrer les morts, placées dans des baraques de bois mal jointes, à côté les unes des autres. Je ne pris pas de bain, mais je fis usage des eaux destinées à être bues; je les trouvai délicieuses, quoiqu'elles sentissent le goût d'œuf pourri à pleine bouche; la nature me les indiquait. Je n'en eus pas bu deux verres que je sentis un baume sur mon estomac; je continuai jusqu'à dix verres et revins dîner chez le duc d'Aumont avec appétit et confiance.

Les conseils de M. Nique, les invitations de toute la société

de la charge de premier gentilhomme de la chambre en 1762, et devint titulaire en 1785, à la mort de son père.

[1] Probablement René-François d'Azémar, dit l'abbé de Panat, alors aumônier de Madame, nommé en 1754 à l'abbaye de Sainte-Foy-de-Conques.

[2] Marc-Antoine de Noé, né en 1724, grand vicaire d'Alby, abbé de Simorre en 1756, évêque de Lescar en 1763.

[3] Antoine-Éléonor-Léon Le Clerc de Juigné (1728-1811), agent général du clergé, évêque de Châlons en 1764, archevêque de Paris en 1781.

[4] Madame Grimod-Dufort, née de Caulaincourt, dont il a été déjà fait mention.

[5] Sur laquelle l'auteur donne des détails un peu plus loin.

me déterminèrent, et je promis d'être de retour pour souper huit jours après, jour pour jour. On se chargea de me trouver un logement suffisant. Je n'avais pas de peine à porter parole pour M. Barassy, qui ne se trouvait pas mieux que moi des eaux de Bagnères, et ma femme ne songeait qu'à ma guérison.

Le duc d'Aumont ne connaissait pas Bagnères, ni Baréges; il fut convenu que je le recevrais à mon tour, ainsi que son fils et M. Nique. Je partis, enchanté de me bien porter, d'espérer une guérison parfaite, et du séjour agréable que j'allais faire.

Je revins par Lourdes à Bagnères, et j'annonçai tout ce que nous devions attendre d'un changement d'eaux. Le duc d'Aumont fut exact; nous le couchâmes et l'hébergeâmes, lui et son monde. Il nous quitta, après nous avoir fait réitérer nos promesses, et exigea de nous de ne faire aucune provision, voulant que nous n'eussions pas d'autre table que la sienne. Il l'offrait de si bonne grâce que je n'étais pas fait pour rivaliser.

Le jour dit, ma femme prit son habit d'homme avec la jupe; elle était jolie comme un ange. On la porta à l'ordinaire, ainsi que mademoiselle Gentil. Tous les hommes montèrent à cheval, et, longeant la vallée de Campan, nous arrivâmes à la montagne du Tourmalet; cette montagne est prodigieusement haute, et il faut une heure et demie pour la gravir. Le ciel était brumeux, et les nuages s'amoncelaient sur la cime. Les porteurs, meilleurs observateurs que nous, se pressèrent; il y aurait eu danger à attendre. Nous montâmes, tantôt passant à travers des nuages, tantôt entendant la foudre gronder en dessous et en dessus, tantôt mouillés par un brouillard épais. Au beau milieu, nos porteurs se mirent à doubler le pas; nous les suivîmes, et après deux ou trois cents pas, ils nous dirent que l'endroit qu'ils avaient franchi était le plus dangereux en temps d'orage, et nous citèrent plusieurs faits plus effrayants les uns que les autres.

Ces *beurrères,* c'est ainsi qu'on les nomme, sont presque

tous les vassaux de M. le marquis d'Ossun [1]. Ils sont vêtus d'une façon particulière; ils ont les jambes nues, et portent de grandes culottes de cent-suisses bien plissées, une veste courte, un surtout de même, dont les manches sont plissées; le tout bleu, brodé de fil blanc. Un filet couvre tous leurs cheveux et se lie avec des cordons; leur bonnet bleu est plat et rond. Ce costume de paysans est uniforme, et aussi ancien que la monarchie.

Nous continuâmes notre ascension. Les nuages, les brumes étaient au-dessous de nous; nous nous en éloignions, et nous jouissions du plus beau soleil possible. Arrivés au sommet, nous nous trouvâmes sur une plaine charmante et découverte. Nous vîmes pour la première fois les deux mers, la Méditerranée et l'Océan. Je ne pouvais me lasser de faire contempler à ma femme ce magnifique spectacle, et je vis avec plaisir qu'elle en sentait le prix.

Enfin nous arrivâmes pour dîner à Baréges. Le duc nous avait annoncés, et la meilleure compagnie était réunie pour nous traiter. Je vis là un M. de Servoil, âgé de vingt-trois ans, et d'une figure intéressante; il était du corps des ingénieurs : en plantant un jalon sur le bord d'une tranchée, un boulet de canon lui avait cassé le jalon entre les deux mains, sans le toucher. Il avait été frappé à l'instant d'une paralysie, par suite de la commotion. Les eaux lui avaient rendu l'usage des jambes et des mains, et le médecin Ducos assurait qu'il guérirait.

Le soir même nous nous réunîmes à Cauterets, et nous voilà établis comme si nous y avions toujours été. Nos bagages étaient venus dans une charrette par Lourdes; rien n'est si aisé, lorsqu'on est en voyage, que tous ces déménagements-là.

Je ne tardai pas à remercier le ciel d'avoir pris ce parti, et je regrettai d'avoir suivi les conseils de M. de Listal, qui

[1] Pierre-Paul, marquis d'Ossun, alors ambassadeur à Naples, appelé en 1759 à l'ambassade d'Espagne. Les d'Ossun avaient leurs possessions dans le comté de Bigorre.

avaient retardé notre guérison; car M. de Barassy et mademoiselle Gentil se trouvaient aussi bien que moi des nouvelles eaux.

Il me restait au plus six semaines de séjour, les eaux n'étant plus habitables, passé le 10 septembre. La gaieté me revenait avec la santé. Le trictrac, mille jeux innocents se succédaient. Madame Dufort d'Orsay, madame de Chabrillant, ma femme, madame de Mesplesse qui nous avait suivis, se réunissaient tous les jours chez M. le duc.

Madame Dufort d'Orsay faisait régulièrement des remèdes, ainsi que madame de Chabrillant. Cette dernière, fille de M. des Fourniels [1], fermier général, était asthmatique. Notre société était augmentée d'un cousin de ma femme, le chevalier de la Tour, frère de M. Galloys de la Tour, intendant et premier président à Aix en Provence [2]. Le chevalier de la Tour, frère aussi du capitaine aux gardes, notre ami, était asthmatique de naissance. Obligé de quitter le service avec la croix de Saint-Louis, sa situation toujours tranquille l'avait rendu le plus grand joueur de trictrac de Paris. Depuis dix-huit ans, il n'avait pas pu se coucher, et il passait la nuit sur une chaise; il venait pour la troisième fois aux eaux, dont il éprouvait quelque soulagement. Il me prit pour son second au trictrac, et de ce moment, le duc d'Aumont s'associant l'abbé de Panat, nous établimes une partie assez considérable. L'abbé de Noé, Basque d'origine,

[1] Deux demoiselles des Fourniels épousèrent des Chabrillant : 1° Marie, fille d'Annibal Verdelhan des Fourniels et de Françoise Levieux, mariée en 1727 à Claude de Moreton de Chabrillant; 2° Bathilde-Madeleine-Félicité, fille de Jacques de Verdelhan des Fourniels (fils du précédent) et de Marie-Madeleine Morin, qui épousa en 1752 son cousin germain, Jacques-Aimar-Henri de Moreton de Chabrillant, maréchal de camp. C'est probablement de la dernière qu'il est question; elle mourut en 1765. Marmontel parle, dans ses *Mémoires*, de la famille des Fourniels (liv. III).

[2] Charles-Jean-Baptiste des Galloys, seigneur de la Tour, vicomte de Glené, né en 1715, maître des requêtes en 1738, premier président du Parlement d'Aix et intendant de Provence depuis 1744, marié en 1748 à Marie-Madeleine d'Aligre. Il était fils de Pierre Galloys, premier président au Parlement d'Aix, et de Anne Le Gendre de Saint-Aubin, de la famille de madame Dufort. Le chevalier était connu sous le nom de la Tour des Pontais.

s'exerçait aux tours de force et sautait jusqu'à vingt-deux semelles de soulier; il passait une rivière ou gave d'un seul saut, en se servant, à la manière du pays, d'une perche qu'il appuyait au milieu. L'abbé de Juigné, doux et honnête, avait toutes les dispositions épiscopales, qui l'ont conduit à l'évêché de Châlons, et depuis à l'archevêché de Paris.

Nous fîmes la partie d'aller dîner au lac. C'est un site à deux lieues de Cauterets, sur les terres d'Espagne, où se trouve un lac considérable [1], rempli de truites et de perches excellentes. Le duc se chargea de faire trouver à dîner. Nous étions vingt preneurs d'eau, sans compter les gens à pied pour le service. Le chemin était difficile, entre autres un passage de quatre pieds où chaque porteur devait sauter à son tour. Rien ne fut plus agréable que cette fête, rien de si délicieux que le poisson sortant de l'eau qu'on nous servit, rien de si beau que ces différents sites que nous découvrîmes, rien de si curieux que les accidents de la nature dans cette partie inhabitable des Pyrénées.

Enfin, après avoir passé un mois dans les plaisirs d'une société charmante, le duc d'Aumont se détermina à faire la même route que nous. Mon projet était de revenir par la Provence. Madame Dufort d'Orsay voulut nous accompagner jusqu'à Toulouse, le chevalier de la Tour jusqu'à Aix.

Nous allâmes souper et coucher à Tarbes. Nous avions quatre voitures de poste, sans compter les courriers. Berry et sa mère, pour combler la mesure des procédés, nous donnèrent à coucher et à souper. Madame de Montpellier, Jelyotte et tous nos amis s'y trouvèrent aussi. Nous quittâmes les eaux, regrettant la société charmante de tant d'honnêtes gens.

Nous allâmes le lendemain coucher à Auch; l'évêque n'y était point, et nous séjournâmes à l'auberge, où nous nous régalâmes de force poires du pays, renommées parce qu'elles sont sans pepins. Nous arrivâmes ensuite à Castelnaudary,

[1] C'est évidemment le lac de Gaube, mais il n'est pas en Espagne.

d'où nous allâmes voir Saint-Ferréol, réservoir et origine du canal du Midi [1]; nous y fûmes à cheval, et on nous fit remarquer avec intérêt l'endroit où le duc de Montmorency fut pris en 1632 [2]. Nous séjournâmes à ..... [3], où, quoique l'évêque n'y fût pas, nous fûmes traités au palais épiscopal par ses grands vicaires. Après avoir vu tout ce qu'il y avait de curieux, nous nous séparâmes. Le duc voulait aller droit à Toulouse; nous voulions passer par Montauban.

Nous avions promis à ma belle-mère d'aller voir M. et madame de Malartic [4], qui avaient de si proches alliances avec elle; en conséquence, nous forçâmes de journées, et nous arrivâmes à Montauban par une route superbe, mais d'une longueur désolante. Mon ancien ami, La Galaisière, y était intendant. Il se tenait peu à Montauban, mais plutôt dans une maison de campagne louée par les intendants, et où il rassemblait les jolies femmes de la ville. Il avait de l'esprit, de la jeunesse, et tirait parti de tous ses moyens pour se divertir.

Nous descendîmes chez les Malartic. On avait envoyé les enfants nous recevoir, à deux lieues de Montauban. Le père était goutteux, quoique jeune, et les jambes lui refusaient le service; mais il était si agile du reste de son corps, qu'il courait tous les appartements en faisant lui-même marcher sa chaise sur les quatre pieds. Nous passâmes la ville en revue. Ma femme y avait des droits. La mémoire de son grand-père y

[1] Ce n'est pas l'origine du canal, mais un immense réservoir qui sert à l'alimenter.

[2] Henri II, duc de Montmorency. Il commandait les insurgés du Languedoc; battu et fait prisonnier par Schomberg, il fut condamné à mort par le Parlement de Toulouse.

[3] Le mot est raturé et illisible, mais il doit s'agir de Lavaur, dont l'évêque était alors Mgr de Fontange.

[4] Il ne peut s'agir, je pense, que de Pierre-Hippolyte-Joseph de Maurès de Malartic, comte de Montricoux (1702-1768), ancien lieutenant aux gardes-françaises, qui avait épousé en 1724 Antoinette-Charlotte de Savignac, fille de Pierre de Savignac, conseiller à la cour des aides de Montauban, et de Louise de Vieillevigne. On a vu que cette dernière s'était mariée en secondes noces, en 1713, à Gaspard-François Le Gendre, grand-père de madame Dufort, qui avait été intendant à Montauban de 1700 à 1715.

était encore en vénération, et une porte de ville, du meilleur goût, ressemblant à la porte Saint-Denis, portait son nom. La Galaisière vint nous inviter; nous lui donnâmes une journée entière sur les quatre que nous devions passer à Montauban, et la cinquième, nous nous réunîmes à Toulouse avec le duc d'Aumont et madame Dufort d'Orsay.

Le duc et nous logeâmes chez M. Darcy [1], fameux académicien des sciences, et chez M. Vassal. Nous fûmes enchantés de la ville; les plaisirs nous y accompagnèrent. M. de Pompignan [2], connu par sa *Didon* et par son frère l'évêque, avait sa terre entre Montpellier et Toulouse, et il s'empressa de se réunir à nous. Madame Dufort d'Orsay, qui avait refusé tous les partis de Paris, jeune, belle, aimable, mais fort extraordinaire, se laissa séduire par son mérite; quand sa tête se prenait, elle faisait les avances. Elle se livra sans réflexion à une passion qu'elle crut d'abord n'avoir que pour Dieu. Ses idées religieuses s'éveillèrent entre les mains d'un homme habile qui, par ambition, attaquait Voltaire. Il en profita. Nous fûmes invités à aller à Pompignan, mais nous refusâmes, la saison étant trop avancée, et nous laissâmes madame Dufort d'Orsay à la merci de ce nouveau prétendant, sans prévoir qu'il réussirait si vite. Ce fut l'affaire d'un mois [3], et le même hiver elle revint à Paris sous le nom de madame de Pompignan. Malheureusement, l'humeur de M. de Pompignan ne pouvant cadrer avec la sienne, ils vécurent séparés. Après la mort de son mari, elle prit le parti du couvent; on dit même qu'elle se fit religieuse [4].

[1] Je ne sais quel nom substituer à celui-ci, qui est évidemment défiguré. Il ne semble pas que ce puisse être Darcet, qui ne paraît pas avoir jamais habité Montauban.

[2] Jean-Jacques Le Franc, marquis de Pompignan (1709-1784). C'est en 1734 qu'il avait donné sa tragédie de *Didon*, qui eut plus de succès qu'elle ne le méritait. Son frère, Jean-Georges (1715-1790), évêque du Puy, ensuite archevêque de Vienne, fut un moment président de l'Assemblée nationale et chargé de la feuille des bénéfices.

[3] Le mariage eut lieu le 19 novembre 1757.

[4] D'après le *Dictionnaire* de JAL, elle se retira au couvent des Capucines de la place Vendôme. Elle y était novice en 1787. (Verbo *Pompignan*.)

En sortant de Toulouse, le duc de Villequier me proposa de faire quelques postes à franc étrier. Nous voulions voir le port de Cette, tandis que la société gagnerait Nîmes, Montpellier, le pont du Gard et Avignon.

En arrivant à Cette, après avoir passé un pont d'une longueur immense qui traverse un marais de plus de deux lieues, nous aperçûmes dans le port deux hommes presque nus, entourés d'une flamme bleue, qui couraient se jeter dans la mer. Le peuple du port ne paraissait pas s'en inquiéter. Nous vîmes, en descendant de cheval, que ces deux hommes travaillaient à des tonneaux d'eau-de-vie, que le feu s'était mis par imprudence à l'eau-de-vie dont ils étaient imprégnés, et que pour faire cesser cet accident fort commun, ils avaient l'habitude d'aller se jeter dans l'eau en traversant le quai à toutes jambes.

Après avoir visité pendant une heure le port et la ville, nous reprîmes notre course et arrivâmes à Béziers, où nous fûmes traités par les grands vicaires de l'évêque absent [1]. Nous visitâmes les manufactures de draps destinés pour le commerce du Levant, et vînmes ensuite coucher à Montpellier, où nous séjournâmes chez un M. Duranti, négociant, qui nous fit les honneurs de la ville. Après y avoir passé trois jours, et vu tout ce qu'il y avait de curieux, avec un livre qui nous instruisait mieux que les gens du pays, nous partîmes pour Nîmes. Nous n'étions plus que le duc d'Aumont, son fils, M. Nique, le chevalier de la Tour et nous trois : en tout, trois voitures. Madame de Chabrillant avait repris la route de Paris. A Nîmes, nous vîmes la fontaine où les bains avaient été rétablis sur les plans des Romains, la Maison carrée, le temple de Diane et l'amphithéâtre antique que nous quittâmes en formant des vœux pour que l'on mît fin à un vandalisme digne des Goths et des Visigoths, en supprimant les masures placées au milieu de ce superbe monument.

[1] Joseph-Bruno de Bausset de Roquefort.

Mais ce qui nous fit un vrai plaisir fut de retrouver en sortant madame la baronne d'Ogny et sa sœur, madame la marquise de la Valette, qui venaient comme nous visiter les monuments. C'étaient mes amis, et ils étaient devenus ceux de ma femme; ils venaient de passer la saison aux eaux de Balaruc, dont ils avaient fait usage par occasion, en accompagnant madame la marquise de la Valette la mère. Les effets que ces eaux produisent sur les personnes qui n'en ont pas besoin, en les purgeant vigoureusement par haut et par bas, ne nous tentèrent pas d'y goûter.

Cependant notre partie de trictrac continuait tête à tête avec le duc d'Aumont; il n'avait plus l'abbé de Panat, et le chevalier de la Tour qui restait était trop fort pour nous deux. Nous jouions à la coche, c'est-à-dire à payer à Paris, et la fortune se déclara tellement pour moi que je gagnai soixante-quinze louis, quoique le jeu ne fût qu'à dix écus la fiche.

Après avoir fêté nos amis, nous partîmes pour passer le pont du Gard et arriver à Avignon. Le pont du Gard, monument des Romains, excita toute mon attention; nous le parcourûmes avec ma femme dessus et dessous. Nous suivîmes l'aqueduc en haut, et nous l'examinâmes en connaisseurs. M. de Barassy, paresseux, peu sensible aux objets dignes d'attention, n'aurait pas fait un pas pour voir la plus belle chose du monde.

Nous arrivâmes à Avignon. Jamais je ne pus déterminer Barassy à aller à la fontaine de Vaucluse : c'était nous retarder d'un jour. Le duc d'Aumont partait pour Aix. Ainsi, dans les trois jours que nous restâmes, il fallut se contenter de visiter le palais du légat, qui était absent, le quartier des Juifs, les synagogues, et voir toutes les églises des pénitents bleus, blancs, gris, enfin de toutes les couleurs. Ce qui m'émerveilla, c'est la propreté et la magnificence de ces colifichets de dévotion; il semble que tous ces pénitents se piquent de se surpasser pour le goût, la magnificence et la propreté. Ce sont autant de boudoirs destinés à la divinité, mais l'hono-

rer, de quelque manière que ce soit, est une chose respectable aux yeux de l'homme raisonnable.

Nous partîmes de grand matin et allâmes tout d'une traite coucher à Aix. Le président marquis d'Albertas et sa femme, mes amis intimes, qui étaient à Paris, avaient donné des ordres pour que nous fussions bien reçus. Le duc d'Aumont avait été logé, lui et sa suite, chez notre parent, M. des Galloys de la Tour, intendant et premier président. Le petit chevalier de la Tour des Pontais, notre compagnon de voyage, faisait les honneurs, jusqu'à ce que son frère revint, et madame de la Tour la mère tenait la maison.

A l'instant nous nous trouvâmes, ma femme, moi et M. de Barassy, établis comme chez nous dans une maison superbe, où existait une galerie de tableaux considérable; on avait ordre de me traiter, et je n'en abusai pas. Madame de la Tour réclama de nous nourrir, puisqu'elle ne pouvait pas nous héberger. Nous fîmes une chère délicieuse, avec des pâtés de foies et tous les poissons de la Méditerranée, qui nous étaient inconnus et qui nous parurent délicieux. Nous passâmes en revue toute la noblesse, et les huit jours que nous donnâmes à la ville pour voir les monuments et les églises, entre autres une où il y avait six colonnes superbes de porphyre, passèrent comme un instant.

Barassy avait été au collége avec un marquis de la Tour d'Aigues, président [1]. Ils avaient été sous le même précepteur et dans la même chambre. Je ne pouvais refuser de l'aller voir, d'autant que le château de la Tour d'Aigues était superbe.

Nous laissâmes donc le duc partir pour Marseille, et primes deux jours pour cette course. Nous en fûmes bien dédommagés par la bonne réception que nous fit M. de la Tour

[1] Les Bruni de la Tour d'Aigues étaient la branche aînée de la famille Bruni. Les d'Entrecasteaux, dont nous avons déjà rencontré un représentant, étaient la branche cadette. Il doit s'agir ici de Jean-Baptiste-Jérôme de Bruni, baron de la Tour d'Aigues, président à mortier au Parlement d'Aix, marié en 1738 à Julie de Venant.

d'Aigues, qui avait rassemblé un cabinet d'histoire naturelle où les pétrifications étaient abondantes. Le château était bâti en petit comme le Luxembourg. Il y avait un parc de haute futaie, le seul que j'aie vu dans toute la province, où il n'y a que des bois rachitiques, comme le liége et l'olivier.

Après ces vingt-quatre heures passées agréablement, nous partîmes pour nous rendre à Marseille. Nous passâmes devant Gémenos, charmante terre du président d'Albertas, avec la détermination de nous y arrêter au retour; j'avais donné parole à mes amis d'y rester un jour franc.

Nous arrivâmes à Marseille et nous logeâmes chez le directeur des fermes [1], à qui l'on nous avait recommandés. A peine arrivés, le duc d'Aumont et le duc de Villars [2], gouverneur et commandant de la province, qui tenait la plus grande représentation, à Marseille de préférence, vinrent nous chercher; il fallut céder, et nous arrivâmes au gouvernement, où nous passâmes la soirée. On y jouait un jeu épouvantable, à la marseillaise, jeu de hasard qui va très-vite. Les louis couvraient une table où trente joueurs pouvaient tenir assis, sans compter les autres placés derrière. Un Provençal, qui tenait la main, avait une telle aversion pour les écus qu'il n'était occupé qu'à les prendre avec un râteau et à les jeter sous les pieds, pour les emporter à la fin du jeu et souvent les laisser aux cartes; on ne voyait que des louis simples ou doubles.

Cependant notre partie de trictrac, au duc et à moi, ne s'interrompait pas; la fortune me traitait fort bien, et il me devait plus de cent cinquante louis. Cette occupation nous empêchait d'être tentés de jouer à cette table effrayante.

Nous vîmes toute la ville, visitâmes le port et fîmes des dîners charmants dans des bastides délicieuses. On me montra aussi le fameux Annibal, âgé alors de cent vingt-neuf

[1] Le directeur des fermes à Marseille se nommait Callas.

[2] Honoré-Armand, duc de Villars (1702-1770). Il avait remplacé son père, le maréchal, qui avait eu ce gouvernement de 1711 à 1734.

ans; je ne puis me dispenser de faire une digression à son sujet [1].

La première fois que je le vis, il était sur le port, vêtu en matelot; il me tournait le dos. C'était un homme d'une taille moyenne; à sa démarche ferme, à la finesse de ses jambes, à sa taille dégagée, je l'aurais pris pour un homme de vingt-cinq à trente ans. Il n'en fut pas de même lorsque, se retournant, je vis toutes les rides de la vieillesse gravées sur son visage; c'étaient des plis en tous sens, et je ne puis le comparer qu'à la peau d'une vieille pomme de reinette. Sa conversation était bonne et conforme à son état; il avait beaucoup vu et décrivait nettement la figure des personnes fameuses, et les guerres où il s'était trouvé, tout cela de la manière qu'il avait été à portée de le voir. Au surplus, ses traits et sa manière d'être sont retracés dans la gravure des ports, d'après les tableaux de Vernet [2].

Je trouvai le marquis de Fénelon [3], colonel, qui séjournait avec son régiment; nous étions proches parents du côté de mon grand-père maternel, et nous fûmes enchantés de nous retrouver. Il aimait le jeu, et le soir du même jour, je l'aperçus à la table de jeu, faisant une triste mine. Il vint à moi et me dit : « Je perds tout ce que je joue; prêtez-moi cin-« quante louis, nous les jouerons de moitié. » La figure qu'il faisait n'était pas engageante, mais je crus devoir en faire le sacrifice; je les lui remets et vais me coucher. A cinq heures du matin, il me fait réveiller en sursaut : « Arrivez, me dit-« il, votre argent m'a porté bonheur; tenez, voilà d'abord « vos cinquante louis, et en voilà cent deux pour votre moi-« tié. » Il me quitta, aussi content qu'il l'était peu quatre heures auparavant. Ainsi finit notre association, car je repartis le lendemain pour suivre le duc à Toulon.

[1] D'après Luynes (t. XIII, p. 170), il était né en 1638, ce qui, en 1757, lui donnait non pas cent vingt-neuf, mais cent dix-neuf ans.

[2] Dans le tableau de Joseph Vernet, peint en 1754, et représentant l'entrée du port. (Luynes.)

[3] François-Louis de Salignac, marquis de Fénelon, né en 1722, colonel du régiment de la Fère, plus tard lieutenant général et gouverneur de la Martinique.

La flotte, commandée par M. de la Clüe [1], était en rade; le superbe vaisseau *l'Océan*, de 130 canons, était à la tête. M. le marquis de Fremeur [2], lieutenant général, commandait les forces de terre à Toulon. Tout y était en activité, rien n'était si intéressant; nous y restâmes cinq jours. M. de la Clüe fit pavoiser la flotte pour nous recevoir, car, voyageant avec le duc, nous partagions tous les traitements qu'on lui faisait. Montés sur des barques charmantes, nous arrivâmes au vaisseau, qui était à l'ancre dans le port à une demi-lieue; le temps était assez gros, et il fallut que ma femme montât dans le vaisseau par l'échelle de corde. Elle soutint bravement cette aventure, et elle en reçut mille compliments; elle était jeune, très-jolie, leste, et n'avait pas la moindre peur. Pour moi, je ressentis les mêmes symptômes que lors de mon voyage en Angleterre; mais lorsque nous fûmes arrivés dans la superbe chambre du conseil, dans un bâtiment inébranlable au roulis ordinaire, j'oubliai mon mal de cœur pour ne m'occuper que d'un couvert de trente personnes à une seule table, qui fut suivi d'un dîner magnifique, où la mer et les poissons firent assaut avec les productions de la terre. Pendant ce temps, on jouait des airs militaires. A cinq heures du soir, nous partîmes, salués de toute l'artillerie de la flotte. Le duc de Villequier, qui avait fait le brave à mes dépens lors de son arrivée, paya le tribut au retour, et je pris ma revanche. Nous eûmes le chagrin d'apprendre, six mois après, que l'*Océan* avait été mis hors de combat et était rentré au port dans un état pitoyable [3].

Nous primes un jour pour aller à Hyères, pays renommé pour les bonnes oranges. Nous nous promettions de jouir

[1] De Bertet, marquis de la Clüe, chef d'escadre depuis 1755.

[2] Jean Toussaint de la Pierre, marquis de Frémeur, lieutenant général, gouverneur de Montmédy, mort à Minorque en 1759, âgé de soixante-deux ans.

[3] L'*Océan* fut brûlé par les Anglais à Lagos en 1759. Il était encore sous le commandement de M. de la Clüe. (Barbier, édition Charpentier, t. VII, p. 205.)

d'un spectacle délicieux, mais nous fûmes bien déçus de nos espérances. Il y avait, il est vrai, des orangers en pleine terre, mais sans aucun agrément et plantés çà et là au milieu des broussailles; le village annonçait la pauvreté, et l'on n'y voyait autre chose que des huttes de paysans et des habitants d'un teint jaune et malsain. La plage du côté de la mer n'offre pas d'élévation, ce qui fait que la vue ne peut se reposer sur aucun objet distinct. Nous n'y fîmes donc qu'un court séjour de deux heures, et nous revînmes par le petit village de la Valette, origine du nom de MM. Thomas, marquis de la Valette.

Nous repartîmes le lendemain de Toulon pour retourner à Marseille, où nous devions passer trois jours avec le duc d'Aumont. Nous allâmes ensuite à la terre de Gémenos, et nous fûmes ravis du goût qui y régnait. C'était une habitation peignée comme dans la vallée de Montmorency. Après avoir remercié tous les gens de la maison d'Albertas de leurs soins, nous montâmes en voiture pour aller souper à Aix, chez madame de la Tour. Nous y trouvâmes l'intendant, l'intendante et le petit chevalier de la Tour. Nous repartîmes le lendemain pour aller coucher à Avignon, et nous continuâmes ensuite notre route, en passant la nuit, pour nous rendre d'une traite à Lyon.

Nous traversâmes de jour le pont Saint-Esprit, dont la longueur et l'étroitesse nous parurent fort singulières, ainsi que les portes placées aux deux bouts.

Nous éprouvâmes un changement subit de saison dans ces trente-six heures de course. Nous avions quitté un ciel pur, un soleil brillant, ayant ressenti seulement pendant deux jours l'influence du vent mistral, qui du nord envoie un air froid qui vous pénètre et vous passe au travers du corps; et nous nous trouvâmes le lendemain en plein hiver, entourés de neige et de frimas abominables, quoique nous ne fussions encore qu'à la mi-novembre.

Le 16, nous arrivâmes à Lyon et prîmes gîte dans la plus belle et la meilleure auberge, située à la place des Terreaux, à côté de l'intendance.

L'intendant était alors M. Bertin [1], depuis ministre. Comme il s'était présenté pour épouser ma femme et qu'on m'avait donné la préférence, ce n'eût pas été un titre pour aller le voir; du reste, il n'y était pas en ce moment.

Nous allâmes chez le cardinal de Tencin [2]; il était sur la fin de sa vie, mais j'étais curieux de le connaître. Sa représentation était considérable, et à l'instant il nous invita pour tous les jours. Il fallut aller voir madame la marquise de Grolée, sa sœur, qui faisait les honneurs de la maison; elle était presque aussi âgée que lui, mais on voyait qu'elle avait été jolie; elle était maigre et agile, et ses yeux avaient encore ce feu électrique qui annonce le reste de tous les goûts. Dès qu'elle eut vu ma femme, elle lui porta la main sur le sein et voulut voir ses jambes. Ces manières ne convenaient pas à la modestie de ma femme, et je ne pus lui persuader au retour que c'était un hommage rendu à sa figure.

Le comte d'Osmont, comte de Lyon [3], avec qui j'avais été au collége, quoiqu'il fût bien plus âgé que moi, nous vit chez le cardinal-archevêque. Né avec une charmante voix et une jolie figure, il avait eu le malheur d'être estropié étant jeune, et avait une jambe de deux pouces plus courte que l'autre; il était rempli d'amabilité et de bonté.

Il nous accompagna à Pierre-Encize, et nous visitâmes en détail cette prison d'État. Nous vîmes tous les prisonniers, excepté quelques-uns qu'on ne nous montra point; ils ne nous parurent pas malheureux. Le gouverneur leur laissait beaucoup de liberté. Un M. de S..., entre autres, qui jouissait de soixante mille livres de rente, tenait un état de mai-

[1] Henri-Léonard-Jean-Baptiste Bertin (1719-1792), intendant à Lyon depuis 1750. Cette année même (1757), il devint lieutenant général de police, et, deux ans plus tard, fut nommé contrôleur général en remplacement de Silhouette.

[2] Pierre de Guérin de Tencin (1680-1758), qui joua un grand rôle sous la régence et fut l'homme de confiance du cardinal Dubois. Depuis la mort de l'aînée de ses sœurs, la célèbre comtesse de Tencin, le cardinal avait auprès de lui une autre sœur, la marquise de Grolée, que d'Argenson appelait « une bête bavarde ».

[3] Voir au chapitre XVIII.

son considérable et traitait plusieurs personnes de la ville. Il avait assassiné son beau-frère à la chasse par derrière, et nous nous gardâmes bien de lier conversation avec un homme qui avait mérité la roue et aurait dû, à juste titre, être retranché de la société.

Nous prîmes la route de Dijon, où nous arrivâmes chez nos amis, le baron et la baronne d'Ogny. M. Rigoley d'Ogny [1] était trésorier des états de Bourgogne par intérim, jusqu'à la majorité de son cousin M. de Montigny, titulaire. Les états de Bourgogne étaient finis depuis huit jours, et la ville s'en ressentait encore. Nous fûmes traités pendant huit jours par M. et madame d'Ogny, à la ville et à la campagne, dans des habitations charmantes, et nous y vîmes la marquise de Sassenay, mademoiselle de Brou en son nom [2], cousine germaine de ma femme.

La saison s'avançant, nous regagnâmes Paris en toute diligence.

Notre voiture était remplie d'étoffes de prix que j'avais achetées à Marseille et dans ma tournée. Les droits étaient considérables, et le tout était d'entrer dans Paris sans que nos effets fussent visités à la douane. Le contrôleur général actuel était M. de Boullongne, grand-oncle maternel de ma femme; M. Roslin, fermier général, était son oncle. C'étaient bien des titres pour obtenir quelques faveurs.

J'envoyai mes gens à la barrière Saint-Jacques nous annoncer avec tous nos titres de parenté, ne doutant pas qu'on ne nous laissât passer. Mais, par suite d'un malentendu entre nos gens et les postillons, on nous fit entrer par la barrière Saint-Bernard. Quel fut notre étonnement de voir ouvrir la portière par un couple de commis qui nous

[1] Le baron d'Ogny était, comme on l'a vu, fils d'une demoiselle Anne-Marie Chartraire de Bierre, fille elle-même de François Chartraire, seigneur de Montigny et de Bierre, conseiller au Parlement de Dijon, dont la famille posséda pendant fort long temps la charge de trésorier des états.

[2] Henriette-Flore Feydeau, mariée en 1752 à François Bernard de Sassenay, vicomte de Châlon, président à mortier au Parlement de Bourgogne. Elle mourut à Dijon en 1770, âgée de trente-quatre ans.

proposent de descendre! Le moment était critique; je dis qui nous étions, je parle avec toute l'emphase possible de notre oncle, le contrôleur général; un des commis se détache pour se rendre au bureau. Je tire deux doubles louis de ma poche et les offre à celui qui reste : « Monsieur, lui « dis-je, ma femme est très-fatiguée, voici mon adresse; « faites-nous accompagner, mais, par honnêteté, laissez-nous « regagner notre hôtel. » Cet homme, attendri de mes procédés, ferme la portière et donne l'ordre aux postillons de suivre leur route. Ainsi nous fûmes quittes des droits.

CHAPITRE IX

L'abbé de Bernis et le comte de Stahrenberg. — Le Roi et le prince de Condé. — Traits de caractère. — M. Amelot épouse mademoiselle Le Gendre. — La marquise d'Amezaga. — M. de Boullongne de Préninville. — Encore la comédie à la Chevrette. — Liaison avec Sedaine; sa vie. — Vadé. — M. et madame Le Comte. — Jean Monet. — Philidor. — L'abbé de Bernis et Madame Infante. — La maison Roslin; les habitués. — Mademoiselle Coupé et quelques-unes de ses amies. — M. de Pomereu, beau-frère de Dufort. — Le duc de Choiseul; sa nomination au ministère; sa représentation. — Anecdote sur le cardinal Fleury. — La cour prend une nouvelle animation. — Quadrilles costumés. — La duchesse de Gramont. — Le comte de Stainville; son mariage. — Le duc de Lauzun. — Histoire de chasse. — Les deux princes Galitzin. — Le baron de Knyphausen et l'aboyeur Luxembourg. — M. et madame de Cypierre. — Les demoiselles de Montgeron; le baron de Breteuil; M. Bourgeois de Boynes.

Au 1er janvier[1], je repris mon service. Le Roi continuait ses plaisirs et s'occupait peu des affaires. Il pensait, malgré lui, à ce malheureux assassinat, et lorsqu'il changeait de chemise devant le corps diplomatique, il regardait si l'on ne jetait pas les yeux sur sa cicatrice, qui était presque invisible. Si je lui présentais un étranger, quoique auparavant je lui eusse dit, et son nom, et ce qu'il était, il s'en éloignait malgré lui. Dès que je me fus aperçu de ce faible, j'eus la précaution de me mettre entre eux deux, et cette attention lui plaisait.

L'abbé de Bernis[2] était fort avancé dans la cour de Mesdames, et plaisait fort à Madame Infante. Il avait de l'esprit, une figure ronde et ouverte. Il négociait avec M. le comte

[1] 1758.

[2] François-Joachim de Pierre de Bernis, reçu de l'Académie française en 1744, ambassadeur à Venise en 1751, en Espagne la même année, conseiller d'État et ambassadeur à Vienne en 1755, ministre des affaires étrangères en juin 1757. Le traité dont parle l'auteur est le traité d'alliance offensive et défensive avec l'Autriche, conclu à Versailles le 30 décembre 1758.

de Stahrenberg, alors ambassadeur de l'Empereur. L'abbé était l'intermédiaire de madame de Pompadour, et Stahrenberg celui de l'Impératrice : on préparait le fameux traité d'union entre les deux puissances. Ces négociations se traitaient aux Petites-Écuries, chez M. de Briges, sans que qui que ce soit s'en doutât. Les lettres de ces deux dames se remettaient comme celles de deux amants; l'Impératrice appelait madame de Pompadour sa bonne amie, et le Roi était circonvenu sous toutes les formes possibles. On avait renvoyé quelques ministres; le contrôle général était comme une arène escarpée, où tout le monde se présentait, et d'où l'on descendait encore plus vite. La duchesse d'Orléans (Conti), qui ne se refusait rien, le lendemain du jour où le nouveau contrôleur général était nommé, envoyait un page demander quelque chose d'indifférent, en recommandant de s'informer s'il était encore en place[1].

On envoya en ambassade, en Espagne, M. le marquis d'Ossun; M. le comte de Masones Sotomayor[2], ambassadeur en France, reçut l'ordre de revenir. Bon homme, petit, magnifique dans sa représentation, il fut regretté dans Paris, qu'il régalait de bals masqués ou publics cinq ou six fois par hiver.

Le Roi, dans son intérieur, était aussi aimable qu'on pouvait l'être; gai, affable, il tenait son cabinet d'une manière intéressante. M. le prince de Condé arriva un jour pour lui annoncer l'accouchement de sa femme[3]. C'était son premier enfant (M. le duc de Bourbon d'aujourd'hui)[4]. Il faut

[1] « Savez-vous la plaisanterie qu'elle a faite sur la nomination de Moras? « Elle lui a envoyé faire son compliment, et, deux minutes après, elle a rappelé « celui qu'elle envoyait en disant devant tout le monde : *Avant de lui parler, « demandez au suisse s'il est encore en place.* » (*Mémoires de madame du Hausset*, édition Didot, p. 69.)

[2] Don James Masones de Lima de Sotomayor. L'*Espion dévalisé* fait un portrait assez grotesque de cet ambassadeur de famille.

[3] Charlotte-Godefride-Élisabeth de Rohan-Soubise (1737-1760), femme de Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé.

[4] Louis-Henri-Joseph de Bourbon, duc de Condé (1756-1830). M. Dufort ne se doutait guère que ce prince finirait un jour sa vie au château de Saint-

observer qu'on s'était trompé de mois, et madame la duchesse d'Orléans avait dit à qui voulait l'entendre, qu'il fallait que madame la princesse de Condé avalât un précepteur en pilule, pour que l'enfant vînt tout éduqué. Tout Paris, toute la cour s'en occupaient; madame la princesse de Condé était intéresssante à tous les égards. D'une figure charmante, pleine de bonté et de vertus, elle intéressait toute la France.

Le prince de Condé arriva donc dans le cabinet; le Roi allait partir pour la messe. Dès qu'il vit le prince, il ne lui dit qu'un mot, et, revenant après avoir congédié la suite, il ne resta qu'avec les habitués du cabinet; j'étais présent. « Monsieur de Condé, lui dit le Roi, nous sommes accou- « tumés dans la famille à arriver plus tard qu'on ne comp- « tait; vous, votre grand-père et votre bisaïeul, vous en « avez fait autant, de même que moi et mon grand-père « Louis XIV. » Là-dessus, il déploie une érudition étonnante et s'étend sur la famille du roi de Sardaigne. Il se divertissait de l'embarras du prince, qui ne répondait que par des monosyllabes : « Oui, Sire » , et qui était à son ordinaire très-timide et embarrassé. Cette conversation dura plus d'une heure et nous intéressa tous singulièrement.

Un autre jour, il adresse la parole au maréchal de Biron [1], celui qui avait si bien tenu le régiment des gardes-françaises, du reste, le plus intrépide courtisan et conteur que j'aie vu de ma vie. Il lui dit : « Maréchal, avez-vous vu le nouvel « uniforme des gardes du corps? — Non, Sire. — Faites- « vous-le montrer. Ah! il est beau, il est magnifique, brodé « en paillettes sur toutes les tailles. Je ne sais ce que cela « coûtera, mais ils l'ont voulu. Payera qui pourra! car les « fonds sont bien courts cette année. » Il parlait des affaires d'État comme si c'était un autre qui gouvernât. Grand tort

Leu, où, comme on le sait, il fut trouvé pendu à l'espagnolette d'une fenêtre. D'après les *Mémoires de Luynes* (t. XV, p. 23), la princesse avait compté accoucher au mois de janvier, et l'enfant ne vint au monde que le 23 avril 1756. Ici encore, on le voit, l'anecdote n'est pas à sa place chronologique.

[1] Louis-Antoine de Gontaut, duc de Biron (1700-1788), maréchal de France depuis 1751.

d'une mauvaise éducation, car, personnellement, il était le plus excellent des hommes, quelques choses que les malveillants aient pu dire.

Ma belle-mère voulait pourvoir à l'établissement de ses autres filles. Celle qui venait après ma femme s'étant décidée à prendre le voile, à l'instant elle avait pris avec elle celle qui la suivait. M. Amelot, fils du ministre, maître des requêtes, et avec lequel j'avais fait mon académie, venait très-souvent chez moi. Verneuil, mon ancien camarade, était fort répandu dans la société de madame la marquise d'Amezaga. Cette dame, qui était une demoiselle de Vougny, avait été la femme de M. Amelot, le ministre, et était la mère de notre ami; elle était restée veuve avec un garçon et deux filles mariées. L'aînée était veuve de M. le marquis de Caumont la Force [1], et l'autre, mariée à M. le marquis de Pont-Saint-Pierre de Roncherolles [2]. Madame Amelot s'était remariée avec M. le marquis d'Amezaga [3], d'une famille espagnole établie à Nancy; homme d'un certain âge, mais ayant conservé les traces de la plus jolie figure possible, renommé pour ses bonnes fortunes et le goût de tous les plaisirs.

Madame d'Amezaga avait été très-jolie, et conservait encore les traits les plus délicats; femme d'un ministre, elle avait su refuser les avances que le Roi lui avait faites. Elle jouissait d'une grande fortune et tenait une excellente maison, où la ville et la cour se rassemblaient; tout cela avait un air de grandeur de l'ancien temps. Je ne leur étais pas étranger; garçon, j'avais vécu avec Amelot chez madame de Vougny,

[1] Marie-Philiberte Amelot, mariée en 1742 à Armand, marquis de Caumont la Force, mort en 1744. Elle mourut en 1788.

[2] Marie-Louise, mariée en 1752 à Claude-Thomas-Sibylle de Pont-Saint-Pierre, marquis de Roncherolles, qui mourut en 1789, âgé de quatre-vingt-quatre ans.

[3] En 1754. Balthazar-Joseph-François-Nicolas-Antoine-Michel Uztado, marquis d'Amezaga, lieutenant général, grand bailli d'épée du bailliage de Rozieres, premier gentilhomme de la chambre du roi Stanislas. Ils étaient du même âge (quarante-cinq ans), d'après Luynes (t. XIII, p. 331). Madame de Genlis, qui en parle assez longuement, dit que le mari était plus jeune de quinze ans. (*Mémoires*, t. II, p. 70.) Madame d'Amezaga mourut en 1783.

sa grand'mère, qui demeurait rue du Grand-Chantier, vis-à-vis l'hôtel de Machault.

M. de Verneuil fit donc les premières démarches pour le mariage de ma belle-sœur, et l'affaire fut terminée en huit jours. Ma belle-sœur eut la même dot que ma femme, et on loua pour eux une maison rue Vivienne, à côté de celle de M. Roslin. Ma femme, qui était sur la fin de sa grossesse de sa fille [1], accoucha d'elle précisément le jour de la noce [2]. Elle se faisait chez M. de Boullongne, alors contrôleur général, et je ne pus m'y trouver que quelques instants, puisque ma femme accoucha à neuf heures du soir.

Cette noce se fit avec le même appareil que la mienne, et ne fit qu'augmenter notre liaison. M. de Vougny [3], neveu de madame d'Amezaga, était fort jeune, et venait d'hériter de son grand-père maternel, M. de la Peschellerie [4], ancien fermier général, de soixante mille livres de rente et d'une terre superbe [5] auprès de Choisy; plein de goût, il se distingua par des fêtes charmantes qu'il donna à cette occasion.

C'est de cette époque que date ma connaissance et notre liaison intime avec M. et madame de Préninville. Leur société a tellement influé sur le reste de ma vie que je m'étendrai avec plaisir sur ce qui les concerne. J'ai dit qu'après la mort du dernier des Grandval, la famille avait fait passer la place de fermier général à un M. de Beaufort, dont les trois filles épousèrent : l'une, M. Roslin, grand-père de ma femme; la seconde, M. de Boullongue, petit-fils du fameux peintre, alors commis des fermes, depuis intendant des

[1] Edmée-Antoinette-Marie Dufort, mariée au comte de Toulongeon.

[2] Françoise-Marie Le Gendre épousa Antoine-Jean Amelot le 21 février 1759, qui est en effet le jour de la naissance de mademoiselle Dufort.

[3] Jacques-Marie de Vougny, mort en 1792, à cinquante-huit ans. Il portait alors le titre de comte de Boquestan. (Chastellux.) Il avait été mousquetaire.

[4] Marie-Magdeleine Robin de la Peschellerie, fille unique de Jacques, secrétaire du Roi, avait épousé en 1733 Jean-Marie de Vougny de Folleny, conseiller du Roi en ses conseils. Elle mourut en 1734. (*Mercure*, juin 1734.)

[5] Vitry. Voir le *Catalogue des gentilshommes de l'Ile-de-France en* 1789, p. 32

finances, et ensuite contrôleur général; la troisième, M. Wattelet, receveur général des finances, dont sortirent feu M. Wattelet, aussi receveur général des finances, et M. de Valogny, mort maréchal de camp [1].

Dès que M. de Boullongne commença à prendre son vol, il résolut de s'appuyer de parents du même nom. Il fit donc venir de Caen un Boullongne, d'une bonne noblesse de ce pays, et qui y vivotait bourgeoisement [2].

M. de Beaufort étant venu à mourir, on donna la place à ce M. Boullongne; mais il n'y fut pas un an que la mort l'enleva. Il avait deux fils qui se trouvèrent chacun avec cinq mille livres de rente sur le pavé de Paris; on les destinait à la robe, il fallut y renoncer. M. de Boullongne, qui les avait attirés dans la capitale, ne trouva rien de mieux que de les mettre dans les vivres de l'armée du maréchal de Saxe. Ce fut l'époque de leur fortune; après une seule campagne, eux

[1] On a donné antérieurement des détails sur les personnes qui figurent dans ce paragraphe, mais il ne sera pas sans intérêt d'indiquer en quelques mots la filiation de la famille Boullongne, qui n'a été rendue que d'une façon incomplète par les auteurs. Louis Boulogne, Boullogne ou Boullongne, premier du nom, mort en 1674, fils de N. Boulogne et de Marie Rocquezan, fut peintre ordinaire du Roi et professeur à l'Académie de peinture, dont il avait été l'un des fondateurs. Il avait eu de Barbe Larchevesque : 1° Jean Boulogne (1649-1717), aussi peintre du Roi et professeur à l'Académie, marié à Anne Lourdet; 2° Louis II Boullongne (1654-1733), le plus illustre de la famille, chevalier de Saint-Michel, premier peintre du Roi, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, directeur de l'Académie de peinture. Ce dernier avait épousé Marguerite Bacquet, dont il eut : *a.* Bon, né en 1688; *b.* Jean, né en 1700, qui épousa mademoiselle de Beaufort et devint contrôleur général; *c.* Edme-Louis Boullongne de Conçaux, né vers 1702, mort en 1732, receveur général de la généralité de Tours.

[2] D'après La Chenaye, c'était une branche cadette, et elle portait le nom de Tavernier de Boullongne. Un Artus Tavernier, seigneur de Boulogne (*sic*), avait acheté deux charges de receveur des tailles à Clermont en Beauvoisis. (Mss., Pièces originales, verbo *Gaudais*.) Il figure en 1687 au mariage de Bon Boulogne. (Jal.) Un Tavernier de Boullongne (Pierre-Léonor), habitant Falaise, avait acheté en 1734 une charge de secrétaire du Roi. (*Almanachs royaux* et *État de la France*.) Il avait épousé une demoiselle de Rabodange, et est qualifié seigneur de Lorière. Son fils, Henri-François, mort en 1767, fut intendant du commerce. On trouve aussi un Charles Tavernier de Boullongne, seigneur de Sainte-Croix, fermier général des états de Bretagne, qui mourut en 1760. (Chastellux.) M. de Préninville, l'ami de l'auteur, appartenait à cette branche.

défrayés, ils eurent chacun cent mille livres. Ils continuèrent deux campagnes; alors l'aîné entra dans la plus haute place des finances [1], se maria, et n'eut qu'une fille, qui est aujourd'hui la marquise de Laval-Montmorency [2], mère de Mathieu de Montmorency; le second prit une charge de receveur des finances [3], en épousant mademoiselle Jogues de Martainville. M. Jogues de Martainville était veuf, il avait fait sa fortune dans le commerce, et ses enfants étaient protégés par madame de Pompadour [4]. L'aînée, belle, jolie, charmante, faisait beaucoup de bruit à Paris; M. de Préninville fut préféré, et on lui accorda l'agrément de la place.

M. de Boullongne de Préninville joignait à de l'esprit la meilleure éducation; il aurait été de la plus belle figure possible si, au collége, un couteau placé sur une planche élevée ne lui était pas tombé sur l'œil gauche de telle manière qu'on ne put le lui conserver. Fort riche, honorable, délicat en amitié, gai, mais timide par son incommodité, il avait une tête telle qu'il aurait pu gouverner un royaume; son cœur s'ouvrait à l'amitié, mais il fallait faire des frais pour l'obtenir. Un an avant que je le connusse, une formalité oubliée dans leur mariage les obligea à recommencer la cérémonie, pour constater l'existence d'un fils unique qui était beau comme un ange.

[1] Il devint en 1758 trésorier de l'extraordinaire des guerres, et fut remplacé en 1772 par son neveu (fils de M. Boullongne de Préninville), qui s'appelait Jean-Baptiste, et prit le nom de Boullongne de Magnanville.

[2] Catherine-Jeanne Tavernier de Boullongne, mariée à Paul-Louis, vicomte de Laval-Montmorency, colonel du régiment d'Auvergne, premier gentilhomme de la chambre de Monsieur. Leur contrat fut signé par le Roi le 29 décembre 1765. (*Gazette* du 3 janvier 1766.)

[3] M. Boullongne de Préninville devint en 1769 receveur général de la généralité de Poitiers. Il fut plus tard fermier général.

[4] D'après Luynes (t. XI, p. 288), une tante de M. Le Normand d'Étioles, mari de madame de Pompadour, avait épousé un M. de Martainville. On trouve sa signature : Le Normant de Martinville, sur l'acte de mariage de M. d'Étioles et de mademoiselle Poisson en 1741. (Jal, *Pompadour*; c'est par erreur que M. Jal attribue cette signature à un oncle du marié.) Une dame ou demoiselle de Martainville fut gouvernante de mademoiselle Alexandrine, fille que madame de Pompadour avait eue avant sa séparation. (D'Argenson, t. VI, p. 66 et 395.)

Nous avions des raisons de liaison, puisqu'il y avait affinité entre la famille de ma femme et lui; l'amabilité froide de sa femme convint merveilleusement à la mienne, et je ne tardai pas à sentir tout ce que valait le mari; nos caractères sympathisaient. Il m'a témoigné jusqu'à la fin de ses jours une amitié sans réserve, quoiqu'il eût vingt ans juste de plus que moi. A l'époque où nous nous connûmes, je logeais rue d'Anjou, et lui à l'hôtel de Caumont, rue de Richelieu, entre la rue Feydeau et la rue Saint-Marc. Il ne tarda pas à louer pour maison de campagne le superbe château de la Chevrette [1], les affaires de M. d'Épinay, dont j'ai parlé, exigeant ce sacrifice. Cette terre était à la Barre, à moitié chemin de ma terre de Saint-Leu.

Si l'on pouvait dire que ma femme eût un goût décidé, c'était pour jouer la comédie; elle était née avec une mémoire prodigieuse et facile, et avait le physique le plus agréable; quoique sans amour-propre, son jugement sûr lui donnait la confiance qu'elle réussirait. Je fis donc arranger le théâtre provisoire que j'avais construit pour jouer des parades; il devint un théâtre en règle, et la comédie et les opéras-comiques (car c'était le ton du jour) y furent exécutés avec succès.

On débuta par le *Glorieux* [2] et *Blaise savetier* [3], opéras-comiques : il furent si bien joués que cela fit du bruit. A la seconde représentation, toute la salle se trouva remplie, et les avenues avaient des voitures comme au spectacle de Paris. Philidor et Sedaine, les auteurs de *Blaise*, me firent demander la permission d'y assister. Mon ami La Borde, excellent musicien, y jouait; M. de Bacquencourt faisait Blaise; ma femme, Blaisine; on ne parlait que de son jeu. Tout ce qu'il y avait, soit de connaisseurs, soit d'artistes, soit de gens de nom, briguait d'être invité. Cet été fut

[1] M. Rey fixe la date de cette location après 1762. En 1764, la Chevrette était habitée par la famille Savalette de Magnanville.

[2] De Destouches (1732).

[3] De Philidor et Sedaine, représenté pour la première fois à Paris le 9 mars 1759.

brillant et fort cher; car ces jours-là, j'avais plus de cinquante personnes à souper.

Ce fut à cette époque que je me liai intimement avec Sedaine [1]; son histoire est trop singulière pour ne pas la consigner.

Sedaine, fils d'un architecte entrepreneur, avait fait ses études au collége des Quatre-Nations. Son père, employé à construire quelques châteaux en Berry et en Touraine, entre autres le château de Verneuil, l'emmena avec lui à l'âge de quinze ans. La fatalité voulut qu'il mourût au bout de trois mois. Sedaine revint alors à Paris pour consoler sa mère. On vit, par l'inventaire, que la probité du père avait nui à sa fortune, et il fut constaté qu'il ne laissait rien, dans l'étendue du terme. Sedaine, né avec du caractère, commença par laisser à sa mère le mobilier et quelque argent comptant; son frère cadet prit le parti de s'engager. Pour lui, connaissant déjà la coupe des pierres, il se fit tailleur de pierre. Ce fut alors que, comme Molière, il commença à étudier les hommes auxquels l'usage du monde n'a pas donné l'usage de se masquer.

Cependant il s'occupait de petites pièces fugitives que le *Mercure* de ce temps consignait comme d'un anonyme; il se serait bien gardé, dans son nouvel état, de s'en avouer l'auteur; ses camarades, ou l'auraient trop considéré, ou s'en seraient défiés; il n'y avait pas de milieu.

Il travaillait assidûment les jours ouvriers. Combien de fois, en se promenant avec moi dans Paris, ne m'a-t-il pas montré les endroits où il avait travaillé, supportant le poids du jour!

Un maître maçon entrepreneur le distingua, et lui proposa d'être appareilleur, état qui demande un peu plus de connaissances. Ses appointements augmentèrent, et en deux ans il se trouva en état de pouvoir compter sur mille écus d'épargne. Il commença par en placer la moitié en rente

[1] Sedaine (Michel-Jean) était né à Paris le 2 juin 1719. Madame de Vandeul a écrit sur sa vie une notice intéressante publiée dans la *Correspondance de Grimm* (édition Tourneux, t. XVI, p. 234).

viagère sur la tête de sa mère, et écrivit à son frère qu'il destinait le reste à le dégager. La réponse fut laconique; la voici : « Mon frère, j'aime le service; si tu me dégageais, « j'y rentrerais à l'instant. Je n'ai besoin de rien que de ton « amitié; garde l'argent pour toi, je te remercie. »

Ce fut à peu près dans ce temps qu'il loua un appartement rue du Puits, au Marais, et qu'il fit sa charmante épître *A mon habit* [1]; connu par sa probité et ses talents, il commença sa carrière dans les lettres. Vadé [2], le fameux auteur de vaudevilles, devint son ami intime. C'était à table et avec de très-aimables femmes qu'ils firent en riant beaucoup de jolis couplets, entre autres le fameux et charmant cantique de saint Antoine [3]. Alors il abandonna totalement le ciseau et le marteau.

Un M. Le Comte [4], marié et sans enfants, avait quitté la place de lieutenant criminel à Paris avec considération; ce ménage plein d'esprit, de philosophie et de raison, voulait vivre retiré en petite société à Paris. Un terrain construit en masures, dans le faubourg Saint-Antoine [5], parut propre à ce projet. M. Le Comte consulta; on lui parla de Sedaine, il l'envoya chercher et lui proposa d'être l'architecte de sa nouvelle maison et de lui donner un plan. Sedaine hésitait par modestie, enfin il accepte, et le voilà maître maçon et entrepreneur de la maison de M. Le Comte. Ce dernier ne fut pas longtemps sans reconnaître le mérite de celui qu'il employait; il ne voulut pas qu'il eût d'autre table que la sienne, et l'étonnement de Sedaine fut à son comble quand on lui proposa de bâtir au fond de la maison un appartement comme pour lui. Il devint nécessaire à ces deux honnêtes gens, qui, n'ayant point d'héritiers, s'accoutumèrent à le

[1] Que l'on attribua d'abord à Diderot. (Madame DE VANDEUL, *Notice citée.*)

[2] Vadé (Jean-Joseph), 1719-1757, l'inventeur du genre poissard.

[3] *La Tentation de saint Antoine.*

[4] Claude-François-Nicolas Le Comte, lieutenant criminel au Châtelet de 1731 à 1735.

[5] Place Royale, d'après madame de Vandeul. Voy. la *Maison de Sedaine et de Michelet*, par madame MICHELET.

regarder comme un tendre fils que le hasard leur avait procuré. Fidèle à son caractère, il ne voulut point s'assujettir et garda son appartement au Marais. Il ne donnait à ses amis que les jours de fête.

Monet[1], restaurateur de l'opéra-comique, voulait s'attacher des auteurs. Il avait jugé Sedaine par ses œuvres légères. Il lui proposa un opéra-comique; Sedaine accepte, pourvu qu'il soit maître de choisir le musicien. Philidor[2], fameux joueur d'échecs, se met sur les rangs, et Sedaine le préfère à tous, parce qu'il est persuadé qu'un homme qui a un si grand esprit de calcul doit réussir. Ils font ensemble, lui les paroles, l'autre la musique de *Blaise le savetier*. Tout Paris y court, et toutes les sociétés un peu musiciennes veulent l'exécuter.

Ce fut l'époque de notre connaissance. Je n'eus pas causé une heure avec lui que je l'invitai à passer quelques jours à Saint-Leu; il accepta avec franchise. Les spectacles étaient alors interrompus; nous passâmes huit jours avec lui, madame de Moussy, alors veuve, Saint-Marc et quelques autres, dans une société délicieuse. Tel fut le commencement d'une amitié durable, puisque depuis 1758[3] jusqu'à cette année 1795, il n'y a eu aucune interruption, ni aucun nuage dans notre amitié. Les temps malheureux de cette révolution m'ont fait jeter au feu des tas de lettres philosophiques que je désirais conserver à la postérité. Comme cette intimité a fort influé sur le reste de ma vie, je me suis trouvé forcé de faire ces deux digressions.

Madame de Préninville était charmante de figure, quoiqu'un peu trop grasse; son caractère de bonté et de bonhomie attachait tout ce qui la connaissait. Elle sympathisait avec ma femme, qui aimait à rendre à sa paresse tous les soins de l'amitié. Elle souffrait qu'on la plaisantât sur ce défaut,

[1] Jean Monet, né vers 1710, mort en 1785, obtint la direction de l'Opéra-Comique en 1743. Il la perdit bientôt et la reprit quelques années plus tard, pour la conserver jusqu'en 1754.

[2] François-André Danican, dit Philidor (1727-1795).

[3] 1759 au plus tôt, puisque la connaissance date de *Blaise le Savetier*.

mais, accoutumée à des adorations, elle prenait tous les soins comme une chose qui lui était due, quoique d'une manière dont on ne pouvait être choqué. Confiante, causante, on l'aimait, lorsqu'on la connaissait, à ne pouvoir s'en détacher, parce que sa bonté était un aimant qui attirait à elle.

Dès que la terre de la Chevrette fut louée, et que M. de Préninville eut donné son consentement (il venait de quitter la place de receveur général des finances pour celle de fermier général), la société s'y établit. Nos comédies se transportèrent sur un plus grand théâtre; celui de M. d'Épinay, établi dans une superbe orangerie, et où j'avais jadis joué la comédie, fut de nouveau occupé. Bacquencourt et presque nous tous y fûmes jouer. Le temps que nous ne donnions pas l'été à Hénonville, à Passy ou à Saint-Leu, leur était consacré, et nous y passâmes des jours délicieux.

Madame de Préninville avait de son côté une famille fort étendue; d'un premier lit elles étaient trois sœurs : madame de Préninville, l'aînée; madame de la Valette, épouse de M. Chicoyneau de la Valette[1], fermier général, et séparée de lui parce qu'il était atteint de folie, et la troisième, mariée à M. Peilhon, trésorier des bâtiments, fils d'un homme dans les fermes que l'on croyait extraordinairement riche.

D'un autre lit, par un second mariage de son père, elle avait quatre sœurs et un frère; les quatre sœurs étaient toutes fort aimables, et j'en ferai mention plusieurs fois.

Nous fûmes tous obligés d'aller cette année faire un voyage à la terre d'Hénonville, à cinq mortelles lieues de Pontoise. Il fut de six semaines. Je ne me suis de ma vie tant ennuyé. Il fallait vivre avec tout un monde qui ne se convenait en aucune manière; je me soutenais avec la grand'mère, madame Roslin, petite vieille, courbée comme si elle avait travaillé toute sa vie à la terre, ayant des yeux d'une gran-

[1] Michelle Jogues de Martainville, mariée à Joseph-François Chicoyneau, baron et seigneur de la Valette, né en 1720, ancien conseiller au Parlement, fils de François Chicoyneau, premier médecin du Roi.

deur et d'une vivacité étonnantes, de l'esprit, mais subjuguée entièrement par sa fille.

Le comte d'Osmont, notre ami, les connaissait; l'espoir d'une superbe chasse lui fit passer sur l'ennui et les difficultés du séjour, et nous fîmes, avec M. Roslin le fils, des chasses beaucoup plus belles que dans les plaisirs du Roi. Pour ne pas effrayer madame Roslin, il ne parut qu'une demi-douzaine de pièces; le reste fut distribué dans le hameau et à nos gens.

Mon service recommença au 1er janvier 1759. Tout était bien changé. M. l'abbé de Bernis n'était plus ministre des affaires étrangères [1], il avait été remplacé par le marquis de Stainville, depuis ambassadeur à Vienne.

La protection évidente de Mesdames, la manière leste dont l'abbé était avec Madame Infante, tout semblait pourtant lui donner l'espérance de jouer un grand rôle. Madame Infante, singulièrement grasse, aimait la parure et était d'une bonhomie qui, sans nuire à sa dignité, perçait dans toutes ses actions. Elle parut un jour dans le cabinet avec une robe de satin cramoisi, retroussée par des attaches faites avec tous les diamants de la Couronne, le Pitt, le Sancy, le Régent. Je n'ai de ma vie vu une parure si riche et de si mauvais goût. Sa robe de cour, sans mantelet, étalait une gorge très-volumineuse. Tout le monde remarqua l'abbé de Bernis qui, en causant avec elle familièrement, promenait, comme par distraction, sur cette énorme peau, les poils d'un manchon de martre qu'il tenait fort haut [2].

Une maladie vive emporta la princesse en huit jours [3]. Pour un événement pareil, c'est le Roi qui ordonne tout. Il est obligé d'entrer dans les plus tristes détails, car les choses sont tellement arrangées, que chaque service, devant prendre

[1] Depuis le 11 novembre 1758.

[2] Voir les *Mémoires de Richelieu*, t. IX, p. 240.

[3] Louise-Élisabeth de France, duchesse de Parme, mourut le 6 décembre 1759. Tout ce qui suit doit donc être reporté une année plus tard que ne l'indiquent les *Mémoires*.

directement les ordres de lui, ne veut les recevoir d'aucun autre. Le Roi, accoutumé à cette étiquette dès l'enfance, est forcé de s'y conformer. Quels déchirements, s'il est sensible, doivent lui faire toutes les questions nécessaires!

Le grand aumônier prit donc les ordres pour les sacrements, ensuite les autres pour l'endroit où l'on déposerait la princesse après sa mort, aucun corps mort ne pouvant séjourner dans le château. On la transporta à Paris; il fallut que le Roi donnât les ordres pour l'ouverture du corps, pour toutes les cérémonies, pour l'exposition pendant neuf jours sur le lit de parade.

Dans un événement pareil, les maîtres des cérémonies jouent un grand rôle. Ils ont sans cesse des ordres à prendre directement pour les plus petites choses. J'admirais la patience du Roi à répondre laconiquement, et plus encore sa mémoire.

Je fus obligé de m'adresser à lui pour prendre ses ordres, l'étiquette étant que les ambassadeurs, le nonce à leur tête, précédés de l'introducteur, allassent en grand deuil jeter de l'eau bénite sur le corps [1]. Rien ne m'a tant coûté que de mettre sa sensibilité de père à une épreuve si déchirante. Il me répondit comme s'il eût été question d'une étrangère, et me rappela ce que j'avais étudié par nécessité sur cette triste cérémonie; j'en conclus que le devoir de sa place l'avait blasé, car je n'avais pas à douter qu'il n'eût été fort sensible à la perte de sa fille [2].

Pour éviter des bouderies sans fin, ma femme se rendait régulièrement tous les soirs à six heures chez ses parents Roslin, pour y faire une triste partie et se retirer à onze heures. Pour moi, je me dispensais quelquefois d'y souper.

[1] Peu de temps auparavant, lors de la mort de la duchesse d'Orléans (février 1759), il y avait eu, au sujet de l'eau bénite, une difficulté d'étiquette avec les ambassadeurs, qui refusèrent de se rendre à la cérémonie. M. Dufort, quoiqu'il n'en parle pas dans ses *Mémoires*, avait été mêlé de très-près à cet incident, survenu pendant son semestre. (Affaires étrangères, fonds français, vol. 1616, p. 221.)

[2] C'est le 2 février 1760 que fut célébré à Notre-Dame un service solennel pour Madame Infante.

Quelques garçons venaient dans cette maison, tels que M. de Vilanbre, frère de Caze, fermier général, MM. de Cuy, de Pierrevert et d'Ennery, officiers aux gardes. On y voyait aussi madame Mazade, M. Watelet, quelques parents de madame Roslin la jeune, tels que l'abbé de Saint-Non, un autre abbé qu'on appelait élégamment un arbre qui rapportait des vers, et le marquis de Moges, capitaine aux gardes [1].

Dès que le printemps arriva, nous nous rendîmes à Saint-Leu. J'entretenais toujours mon intimité avec le corps diplomatique, c'était mon devoir et mon plaisir. La position de Saint-Leu m'éloignait de Versailles, mais, en passant par Ermont et Sannois, entre les deux montagnes, j'arrivais à Argenteuil, passais le bac à Besons et me rendais par Nanterre droit à Versailles.

M. Roslin jeune, égoïste dans toute l'étendue du terme, peu aimable pour ce qui lui appartenait, froid, despote comme un fermier général, vivait avec Coupé, actrice de l'Opéra, fille qui n'était plus jeune, mais douce, aimable et de bon ton. Elle avait rue Saint-Marc, vis-à-vis l'hôtel Luxembourg, la maison la plus singulière qu'il y eût à Paris. Elle n'avait que deux croisées de façade et cinq étages : au rez-de-chaussée, la cuisine; au premier, la salle à manger; au second, le salon; au troisième, la chambre à coucher; au quatrième, le logement de ses gens, et au-dessus, un jardin grand comme le reste et aussi haut que ceux de Sémiramis.

Roslin me prit un jour en particulier et me dit : « Vous « savez que je vis avec Coupé. J'y soupe tous les veudredis; « soyez des nôtres ce jour-là. Je n'ai que faire de vous « recommander le secret ici. » Le vendredi, il vint me chercher à l'Opéra, et me voilà introduit dans la société. Nous étions cinq : le président de Rosambo, le marquis de Vizé, Pierrevert et Baudouin. En femmes, il y avait toutes les

[1] Charles-Adrien-Théodose, comte de Moges, qui devint maréchal de camp et mourut sans postérité en 1781. Son neveu est mentionné dans la suite de ces Mémoires.

sultanes validés de l'Opéra : la Carton [1], fameuse par son souper avec trois rois, comme dans l'opéra de Paësiello, et mademoiselle Carville, première danseuse dans le genre noble, grande comme un homme et grosse à proportion. Ces soupers continuèrent sans interruption l'hiver pendant près de cinq ans; Cramayel, fermier général, et Barassy y furent admis par la suite. On y causait nouvelles, et l'on était bien instruit; on jouait au brelan, et l'on faisait une chère délicate et délicieuse.

Un jour qu'il pleuvait, je fus obligé, n'ayant pas de voiture, de faire venir un fiacre; il me fut indispensable de ramener, et Carville, et Carton. Toutes deux demeuraient dans le faubourg Montmartre; Carton me faisait les yeux doux; elle nous raconta ses antiques exploits, et la conversation se soutint ainsi jusque chez Carville. Quand celle-ci fut déposée chez elle, je m'assis à côté de Carton, qui demeurait près du château du Coq [2]; elle continue à parler, et moi, je m'endors de la meilleure foi du monde. Dès qu'elle s'aperçoit que je ne suis plus à la conversation, la voilà qui m'applique cinq ou six coups de poing : « Comment! me « dit-elle en fureur, voilà comment tu te conduis avec une « femme comme moi, une femme qui a vu à ses genoux « toute la France! » Je me fâche à mon tour, je lui rends en paroles ce qu'elle m'avait distribué si gracieusement; je la vois fondre en larmes et montrer un profond désespoir. Cette scène me conduisit jusqu'à sa porte, où je ne voulus pas descendre. Je la plaignis et me promis de ne jamais la ramener chez elle; je lui ai tenu parole, en évitant même de l'en plaisanter à nos soupers, quoique Coupé, à qui je l'avais conté, l'eût dit à toute la société.

Comme je l'ai dit, M. le marquis de Stainville, à son retour de Vienne, avait remplacé M. de Bernis, comme ministre

[1] Chanteuse de l'Opéra qui avait été la maîtresse du maréchal de Saxe; elle vécut jusqu'en 1770. Elle était d'un talent très-médiocre, mais renommée par ses saillies.

[2] Dans la rue Saint-Lazare, presque en face de la rue de Clichy.

des affaires étrangères. Dans son ambassade il avait parfait le traité d'alliance, en ébauchant le mariage de l'archiduchesse Antoinette avec le Dauphin, qui a été depuis le malheureux Louis XVI. Né Lorrain, il avait des titres pour être vu favorablement de l'Impératrice; il s'était servi de tous ses moyens, et il en avait beaucoup, pour réussir dans tous les points de son ambassade. Dès qu'il se sentit assez fort, il trouva mauvais que M. l'abbé de Bernis, de son cabinet, lui donnât des conseils. Fort de l'amitié de la Reine et de madame de Pompadour, il revint brillant de gloire et à l'instant supplanta M. l'abbé de Bernis, à qui l'on fit avoir le chapeau de cardinal [1] et l'assurance de l'ambassade à Rome et du protectorat [2]. Sûr de madame de Pompadour, à qui il avait juré un attachement inviolable, il s'installa, fit rappeler le marquis de l'Hôpital de son ambassade en Russie, pour avoir voulu lui donner des conseils, changea presque toute la diplomatie étrangère, envoya son cousin, M. le comte de Praslin [3], que depuis il a fait faire duc, à la place d'ambassadeur à Vienne, et il s'éleva tout de suite à la confiance intime du monarque.

Le premier jour où il entra au conseil, il voulut, d'après l'ordre du Roi, prendre la première place; les ministres parurent étonnés. C'était donner l'ordre de porter le portefeuille chez lui, le chancelier n'existant pas au conseil. Le Roi lui dit alors : « Monsieur de Choiseul, prenez cette place. — Mais, Sire, répondit le ministre, ces messieurs... » — Le Roi reprit : « Ils n'ont rien à dire, car je vous fais

[1] L'abbé de Bernis était encore ministre lorsqu'il fut nommé cardinal, mais il avait donné sa démission lorsqu'il reçut la barrette (30 novembre 1758), que le Roi lui remit de fort mauvaise grâce. Quelques jours après, il était exilé.

[2] Le titre de protecteur des affaires françaises à Rome. Le Roi l'avait donné en juin 1758 au cardinal Prosper Colonna de Sciarra. (*Gazette de France.*)

[3] César-Gabriel, comte de Choiseul-Chevigny, puis duc de Praslin (1712-1785), lieutenant général, fut nommé ambassadeur extraordinaire à Vienne en 1758, ministre des affaires étrangères en 1760, duc et pair en 1762, ministre de la marine et chef du conseil des finances en 1766. Il fut disgracié en 1770, en même temps que son cousin le duc de Choiseul.

duc et pair. » L'étonnement passé, on vit bien que c'était une scène concertée.

Dès lors, il y eut entre madame de Pompadour et lui une intimité où le Roi était en tiers. Il fut aussi magnifique dans son ministère qu'il l'avait été dans ses ambassades; jamais ministre n'a poussé la représentation plus loin. Dans ce temps-là, on dînait à deux heures précises, et tous les étrangers présentés, tous les courtisans étaient admis chez lui. La grande table était de trente-cinq couverts, et il y en avait une autre toute prête, sans qu'il y parût. Un valet de chambre comptait les entrants, et dès que le nombre dépassait trente-cinq, l'autre table était dressée. Sa vaisselle, extraordinairement nombreuse, était magnifique, toute travaillée en argent, ce qui la rendait d'un éclat éblouissant. Lorsqu'il y avait une seconde table, il m'avait prié une fois pour toutes d'en faire les honneurs; elle se dressait dans une pièce à part, et souvent les ambassadeurs qui n'aimaient pas l'affluence venaient s'y réfugier.

Je me souviens d'y avoir vu un jour M. le bailli de Froulay, ambassadeur de Malte, M. de Vauréal [1], évêque de Rennes, et MM. de Rochechouart. La conversation fut charmante. Le bailli, déjà vieux, nous faisait remarquer la différence de ce train de maison avec celui du cardinal de Fleury, premier ministre, chez lequel il avait mangé souvent. Le cardinal tenait aussi table ouverte; mais jamais, quelque monde qu'il y eût, il n'y avait que quatre entrées énormes, un plat de rôti et quatre plats d'entremets; c'était son étiquette qu'il n'avait jamais voulu changer. Avec une si grande quantité de convives, on ne faisait pas de difficulté de se passer les plats. M. de Vauréal, qui avait acquis le droit de tout dire au cardinal, ne trouvant pas assez à dîner, lui dit un jour : « Ma foi, monseigneur, vous avez beau faire, votre succes-« sion ne vaudra jamais celle du cardinal de Mazarin. » Ce qui fit beaucoup rire le ministre, qui mettait au rang des

[1] Louis-Guy Guérapin de Vauréal. Il avait été ambassadeur en Espagne et était grand d'Espagne. Il fut évêque de Rennes de 1732 à 1761.

premières vertus de son état l'économie et la probité.

Tout prit une nouvelle face à la cour. Les petits appartements devinrent plus brillants, les princes du sang plus assidus. On imagina, pour ôter l'uniformité, des bals où toute la cour fut invitée; on construisit une salle, et l'on fit des quadrilles costumés de tous les pays et de tous les temps. M. le duc d'Orléans, grand et monstrueusement gras, se prêta à la plaisanterie. Il fut destiné à un quadrille de l'ancienne cour; habillé comme Louis XIV, avec le baudrier et les houssettes, on l'associa à la duchesse de Mazarin [1], dont la taille était aussi énorme, et la tête régulièrement belle. Les ambassadeurs étaient invités à toutes les fêtes. Tous ceux qui avaient droit d'y aller étaient en habit de gala. Je n'ai jamais vu rien de si magnifique. M. le duc d'Orléans et madame la duchesse de Mazarin dansèrent un menuet, ensuite la mariée, des bourrées, le menuet de la Reine, tout cela entremêlé d'autres danses des plus agréables, où figuraient les plus beaux hommes de la cour.

Ces bals commençaient à minuit; le Roi y était un soir, dans la loge du milieu, avec madame de Pompadour, madame de Brancas et madame d'Esparbès [2], le duc de Choiseul, son beau-frère le duc de Gontaut, et le prince de Beauvau comme capitaine des gardes. Madame de Pompadour était sur un fauteuil à droite, les deux dames l'une derrière l'autre au côté opposé, le Roi au milieu, les trois autres derrière. Le Roi n'y était pas depuis une demi-heure qu'il se leva, obligea le duc de Choiseul à s'asseoir à sa place et se tint derrière lui, jouant familièrement avec ses cheveux, et le traitant avec l'affabilité la plus grande. Tout ce qui était là en conclut l'excès de faveur où il était monté; car le Roi, en public, se respectait beaucoup.

[1] Louise-Jeanne de Durfort-Duras, fille d'Emmanuel-Félicité de Durfort et de Charlotte-Antoinette de Mazarini, mariée en 1747 à Louis-Marie-Guy d'Aumont, qui avait pris à son mariage le titre de duc de Mazarin, et dont il a déjà été parlé.

[2] La comtesse d'Esparbès de Lussan était née Toinard de Jouy, d'une famille alliée à madame de Pompadour.

On ne tarda pas à voir arriver madame la comtesse de Choiseul, chanoinesse de Remiremont, femme d'une grande taille, d'un caractère décidé et pleine d'esprit [1]. Elle débuta très-simplement et se montra douce et complaisante; mais dès qu'elle eut tâté le terrain, qu'elle se sentit forte du crédit de son frère, et qu'elle se fut attachée à la société du Roi, elle vola de ses propres forces. Cette même femme qui se levait pour tout le monde ne se leva plus pour personne, même pour les ambassadeurs. Si la porte restait ouverte, elle disait d'une voix ferme : « Ambassadeur d'Espagne, fermez-« nous donc la porte! » Et il y allait respectueusement. Avec beaucoup d'esprit, elle n'aimait pas tout le monde; mais elle était chaude amie de ceux qu'elle en croyait dignes.

Le duc de Choiseul voulait lui donner un rang. Le duc de Cramont [2], sans esprit, abandonné de tout le monde, trainait une vie crapuleuse, malgré son nom et ses grandes richesses. La nature ne l'avait fait que pour être perruquier. Le ministre jeta les yeux sur lui pour lui donner sa sœur. L'espérance de le tirer de la crapule était illusoire, mais les avantages du côté du rang étaient immenses. On passa sur tout; en six mois, elle fut duchesse de Gramont, et trois mois après, séparée et maîtresse de ses actions, logeant chez son frère et habitant avec la duchesse de Choiseul, qui, dans sa délicate personne, réunissait toutes les vertus de son sexe.

Il restait à M. le duc de Choiseul un frère attaché au service de l'Empereur [3]. Ce service était bien différent de celui de France ; on y devenait officier à culotte de peau, c'est-à-dire ne quittant pas le corps auquel on était attaché.

[1] Béatrix de Choiseul-Stainville, depuis duchesse de Gramont.

[2] Antoine-Antonin, duc de Gramont, pair de France, gouverneur de Navarre, né en 1722. Il était veuf en premières noces de Marie-Louise-Victoire de Gramont, sa cousine germaine, dont il avait eu un fils. C'est le 16 août 1759 qu'il épousa Béatrix de Choiseul, dont il eut une fille.

[3] Jacques de Choiseul-Stainville, appelé le comte de Stainville, colonel de dragons au service de l'impératrice de Hongrie, chambellan de l'Empereur, puis lieutenant général des armées du Roi, épousa, le 3 avril 1761, Thomasse-Thérèse de Clermont d'Amboise, fille de Jacques-Louis-Georges, marquis de Rénel, et de Marie-Henriette Racine du Jonquoy.

Il était peu fortuné, et il y avait dix ans qu'il n'était pas sorti de Hongrie, lorsque son frère lui fit quitter le service de l'Impératrice.

J'assistai à son début, car, la première fois qu'il dîna chez le ministre, il se trouva à côté de moi. Nous causâmes beaucoup, ce qui était pour lui quelque chose d'extraordinaire, car, très-silencieux, très-particulier, il avait pris la froideur et la tenue allemandes. Son frère ne tarda pas à l'établir et lui fit épouser mademoiselle de Rénel d'Amboise, nièce de Monville dont j'ai parlé, et héritière de feu M. Lemonnier, fermier général. L'alliance était superbe, mais ne tourna pas heureusement. Vivant avec madame de Choiseul et madame de Gramont, elle les suivait à Paris, à Versailles et dans les petits voyages, et elle avait une loge à tous les spectacles. La tête lui tourna de Clairval, premier acteur de la comédie; ils furent surpris. Le comte de Stainville en fureur emmena sa femme en Lorraine dans un couvent, et il eut la cruauté de l'y conduire lui-même [1]. Elle changea du tout au tout, se mit dans la haute dévotion, et, quelques démarches qu'on fit, ne voulut jamais revenir dans sa famille; elle mourut assez jeune dans la maison où on l'avait consignée.

Nous vîmes alors débuter à la cour le duc de Lauzun [2], neveu du ministre. Tous les avantages de la nature paraissaient réunis en sa faveur : dix-sept ans, aimable autant qu'on peut l'être, une belle figure, un grand nom, fils d'un duc, neveu et héritier du maréchal duc de Biron, colonel des gardes-françaises, il débuta dans ce régiment, et personne ne doutait qu'il n'eût la survivance du commandement. Il était propre neveu de la duchesse de Choiseul, qui, sans

[1] Ceci se passait au commencement de 1767. On peut lire le récit détaillé de l'aventure dans une très-longue lettre du général de Fontenay, envoyé de Saxe, datée du 15 février 1767, et publiée dans la *Correspondance du prince François-Xavier de Saxe*, par M. Thévenot (Dumoulin, 1874, in-8°). Voir aussi la *Correspondance de madame du Deffand*, les *Mémoires de Lauzun*, etc.

[2] Armand-Louis de Gontaut, d'abord duc de Lauzun, puis duc de Biron (1747-1793). Il était fils du duc de Gontaut, qui avait épousé une demoiselle Crozat, sœur de la duchesse de Choiseul.

enfants, avait pour lui l'attachement d'une tendre mère.

Cet être charmant, noble dans ses manières, magnifique comme un grand seigneur, se laissa aller à tous les plaisirs. Il se lia avec le duc de Chartres [1], plus âgé que lui et l'homme le plus immoral qu'il y ait jamais eu, se livra au torrent de la débauche, s'ennuya de son oncle et du service des gardes, prit son vol, eut un régiment, leva une légion de son nom, et, oubliant la vie débauchée avec les devoirs d'un officier, fit tourner la tête à tous les militaires qui le connaissaient. Il était ami du prince de Guéménée [2], qui, plus tard, par la facilité qu'un arrêt du conseil lui avait donnée de faire un emprunt viager sur le port de Lorient, trouva le secret de faire une banqueroute de trente-trois millions, ce que bien des potentats de l'Europe n'auraient pu faire. Lauzun chercha à arranger les affaires de son ami; il y compromit sa fortune et ses espérances, mais sans pouvoir retarder la banqueroute de plus d'un an.

Tels étaient la parenté du duc de Choiseul et ses alentours jusqu'à la fin de son ministère. J'y reviendrai par occasion, et comme la chose se trouvera.

Madame Le Gendre avait marié sa dernière fille à M. de Pomereu [3], maître des requêtes, fils du marquis et de la marquise de Pomereu, rue du Temple. Ce jeune homme, plein d'esprit, de moyens et d'ambition, promettait de jouer un rôle très-important. D'un caractère mûr et froid, il aimait le travail et avait des connaissances au-dessus de son âge. Il arriva un jour pour dîner à Saint-Leu; je lui trouvai l'air fort changé,

[1] Louis-Philippe-Joseph d'Orléans (1747-1793), duc de Montpensier, puis duc de Chartres, qui n'est autre que Philippe-Égalité. Il était du même âge que Lauzun.

[2] Henri-Louis-Marie de Rohan, prince de Guéménée (1745-1807). Sa fameuse banqueroute est de 1782. C'est en 1778 que Lauzun lui abandonna tous ses biens, moyennant le payement de ses dettes et une rente viagère de 80,000 livres.

[3] Alexandre-Michel de Pomereu, né en 1726, fils d'Alexandre-Jacques et de Agnès Bouvard de Fourqueux, conseiller au grand conseil en 1755, avocat général en 1759, maître des requêtes en 1761. Il épousa en 1761 Anne-Marie Le Gendre.

et il m'avoua qu'il avait eu la nuit un vomissement de sang. Il avait vingt-huit ans; ses épaules serrées, une toux sèche, tout annonçait chez lui la pulmonie. J'eus beau l'engager à se ménager, rien ne put y faire; l'ambition le portait au travail, il supportait et cachait ses maux. Il venait me solliciter de m'intéresser auprés de M. le duc de Choiseul pour lui faire avoir deux bureaux. Ce ministre me traitait à merveille; j'allai donc le trouver, et il me répondit que lorsqu'on s'intéressait pour un sujet comme M. de Pomereu, on était sûr de réussir. Comme les bureaux étaient de son département, il me les accorda à l'instant, et j'écrivis de Versailles à mon beau-frère pour lui annoncer ma réussite.

Je vivais toujours dans la même société, et je bénis le ciel de n'en avoir point changé. C'étaient le comte d'Osmont; son frère, l'évêque de Comminges; le baron de Viomènil, Le Gentil, devenu marquis de Paroy; sa femme; une cousine, nommée madame de Villebriand; mesdames Merger et Santo-Domingo; l'abbé de Mégrigny; M. de Chailly, son frère; madame de Moussy, ma cousine; M. et madame O'Dune (je menai ce dernier à Versailles jusqu'à ce qu'il fût placé ministre à Manheim); le comte et la comtesse de Noé et ses frères [1]; le chevalier de Montecler [2]; le chevalier de Longaulnay [3]; la marquise de la Valette; la baronne d'Ogny; les deux chevaliers de la Tour; Jelyotte; mon ami Sedaine; toute la société Préninville; voilà à peu près le fond de notre société. Je soupais avec ma femme tous les jours dans la société Préninville, je donnais à dîner tous les jours, et le

[1] Il est probable qu'il s'agit des frères du comte. Il y avait à ce moment, quatre frères portant le nom de Noé : 1° Jacques-Roger, marquis de Noé, maréchal de camp, marié à une demoiselle de la Jonquière; 2° Louis, vicomte de Noé, qui avait épousé une demoiselle de Cohorn de la Palun, et dont il sera question plus loin; 3° Marc-Antoine, qui devint évêque de Lescar, dont il a été déjà parlé, et enfin 4° Dominique, chevalier de Noé, mestre de camp de cavalerie.

[2] Probablement Henri-François, chevalier de Malte, frère du marquis.

[3] Peut-être Charles-André, chevalier de Longannay, né en 1729, colonel de grenadiers en 1759, puis maréchal de camp en 1762. (PINARD, *Chronologie militaire.*)

vendredi était consacré aux étrangers. L'ambassadeur de l'Empereur, le comte de Stahrenberg; l'ambassadeur de Hollande, de Berkenroode [1]; l'ambassadeur de Russie, le prince Galitzin [2]; son cousin, le prince Démétrius Galitzin [3]; le baron de Knyphausen, envoyé de Prusse [4]; l'ambassadeur de Venise, Tiepolo, et les femmes de ceux qui en avaient, tous venaient dans la semaine. Ma femme avait établi une règle : passé deux heures, le suisse avait ordre de fermer la porte, afin qu'il n'y eût pas de jour où j'eusse plus de seize personnes. On jouait l'après-midi au quinze et au trictrac, et souvent on restait jusqu'au coup de neuf heures. Nous allions alors souper en ville, trois fois par semaine chez les grands parents, et une fois chez madame d'Amezaga; nous donnions à souper une fois chez nous, et notre hiver coulait sans nous en apercevoir.

Le goût de la chasse à courre m'occupait toujours. Le comte d'Osmont et moi étions les tenants fidèles de celles de feu M. le prince de Conti; il avait établi son équipage près de Montgeron; nos chevaux y étaient, et nous nous menions alternativement au rendez-vous, quand nous étions libres, toutes les fois qu'il nous le faisait dire.

Nous chassions dans la superbe forêt de Sénart, et nous y fûmes témoins l'un et l'autre d'un fait de chasse qui a été consigné depuis dans les fastes et anecdotes des chasseurs. Après avoir fait une chasse superbe, un cerf de dix cors sur ses fins se jeta dans la Seine, à peu près à la hauteur de Villegenis; les piqueurs montèrent dans un bateau qui se trouvait au bord; le cerf était fort puissant et nageait superbe-

[1] Matheus Lestevenon Van Berkenroode, dont il sera question plusieurs fois.

[2] Dimitri Galitzin (1721-1793). Il n'était pas ambassadeur, mais ministre plénipotentiaire. Il fut nommé ambassadeur à Vienne en 1761 et prit congé du Roi le 17 septembre de cette année.

[3] Dimitri-Alexievitch Galitzin (1738-1813). Il était alors simple cavalier d'ambassade.

[4] Dodo-Henry, baron de Knyphausen, évidemment nommé ici par erreur, puisqu'il avait été rappelé en 1756. Voir plus loin.

ment, ce qui donna le temps à tous les chasseurs d'arriver; nous étions là plus de vingt-cinq, tant serviteurs qu'amateurs. Enfin le bateau atteignit le cerf; on le prit par le bois, et, après l'avoir noyé, on regagna le rivage. La bête fut tirée à force de bras sur la plage : le premier piqueur lui coupe le pied et le présente au prince, et nous allions nous retirer, lorsqu'à l'étonnement de tous, le cerf se relève sur ses trois jambes, et en deux bonds se rejette à l'eau; il fallut recommencer la chasse, et il tint encore plus d'un quart d'heure. On peut compter sur la vérité du fait, car je l'ai vu.

Le prince de Galitzin, ambassadeur de Russie, mort depuis ambassadeur à Vienne, et la princesse [1], nous comblaient d'amitiés, ma femme et moi. Le prince Démétrius, leur cousin, s'était tellement identifié avec nous, que lui et le baron de Knyphausen [2], ministre de Prusse, se dérobaient aux affaires pour venir faire des séjours à Saint-Leu; c'est là où je lui [3] fis faire connaissance avec la baronne d'Ogny, chez laquelle il passa ensuite une partie du temps qu'il nous donnait auparavant tout entier.

L'ambassadeur un jour me prit en particulier et me dit : « Voici une lettre de l'Impératrice, ma maîtresse; lisez-la. « Vous verrez qu'elle me donne carte blanche pour demander « ici un ambassadeur qu'elle doit désigner; j'ai jeté les yeux « sur vous. Répondez-moi, et je pars pour Versailles pour « vous faire nommer. » Voici quelle fut ma réponse : « Je « ne suis sur aucun rang; je ne me suis jamais présenté pour « être employé; je n'ai nul parent dans le ministère. Si ma « nomination vient de la cour où je serai envoyé, je m'ôte « tout moyen de réussir auprès de celle qui m'enverra. Ainsi « permettez que je vous refuse. » Il voulut bien, après une

[1] Née de Cantimir, dame d'honneur de l'Impératrice.

[2] C'est au mois d'octobre 1756 que le baron de Knyphausen reçut l'ordre de quitter la France. Tout ce qui se rapporte à lui est donc loin d'être ici à sa place chronologique.

[3] Au prince Démétrius, je pense.

longue conversation, se rendre à mon avis, et il n'en fut plus question.

Cependant, à peu près dans ce temps-là, le roi de Prusse nous déclara la guerre, de concert avec l'Angleterre. Mon pauvre ami le baron de Knyphausen, ministre de Prusse, reçut l'ordre de partir sur-le-champ, et fut obligé de quitter les amis qu'il avait faits en France. Je ne pus m'empêcher de lui rendre des soins jusqu'à la fin, et lui sauvai un rude affront à la Comédie italienne. Il y avait affluence ce jour-là au spectacle; un aboyeur, nommé Luxembourg [1], appelait avec emphase la voiture des gens connus. Dès qu'il aperçoit le baron, il crie : « La voiture de M. l'envoyé de Prusse! » Le parterre sortait, le peuple tient des propos et se montre prêt à l'insulter, je rentre précipitamment, et, par la rue Françoise [2], je l'entraine dans mon carrosse qui était à une place marquée. Je le ramenai chez lui, où sa voiture ne rentra qu'à onze heures; il partit le lendemain.

C'est ici qu'il est nécessaire pour ma mémoire que je fasse une digression sur M. et madame de Cypierre. Ils ont joué un rôle si intéressant dans ma vie, que je leur dois bien cette marque d'attachement. Hélas! je les ai perdus l'un et l'autre, mais tant que je vivrai je me souviendrai de leur amitié.

M. de Montgeron [3], receveur général, avait épousé mademoiselle Dumas, sœur de M. Dumas, receveur général des finances [4]. Cette famille, riche par ses places considérables, avait trois filles, qui toutes promettaient d'être de la plus jolie figure, et trois garçons. Madame de Montgeron était une femme d'esprit, qui aimait le plaisir. M. de Montgeron

[1] Si ce n'est lui, c'est au moins un homme de son nom et de sa profession qui, en 1790, lors de la suppression des titres, abandonna sa place, honteux de n'avoir plus à appeler que des noms plus ou moins vulgaires. (*Journal de la Cour* de juin 1790, cité par MM. DE GONCOURT : *la Société française sous la Révolution.*)

[2] Où se trouvait le théâtre des confrères de la Passion, devenu la Comédie italienne, près de la rue Mauconseil.

[3] Parat de Montgeron, receveur général pour la Lorraine de 1740 à 1768.

[4] Receveur général de la généralité d'Orléans en 1744.

avait fait une brèche à sa fortune en achetant la terre de Montgeron; il la revendit à M. Fabre, autre financier, et il bâtit, comme avec la baguette des fées, une terre superbe en Normandie [1].

Leur maison était le rendez-vous de tous les jeunes gens de Paris qui voulaient s'établir. Les trois jeunes personnes étaient de ma connaissance; elles avaient été élevées au couvent de Traisnel, où ma tante, madame Soullet de Sainte-Hélène, était religieuse.

M. Dumas, frère de madame de Montgeron, sortant un matin à pied, reçut sur la nuque, dans la rue des Petits-Pères, une botte de foin que l'on montait dans un grenier, et ne tarda pas à en mourir, de sorte que madame de Montgeron se trouva son héritière. Le baron de Breteuil se mit bientôt sur les rangs pour épouser la fille aînée; il fallait faire la cour à la mère, il s'en acquitta en homme accoutumé aux bonnes fortunes; l'abbé de Breteuil se présenta, et en huit jours le mariage fut conclu [2].

M. Bourgeois de Boynes se mit sur les rangs pour la seconde; il avait de la réputation dans le corps des maîtres des requêtes, et il fut accepté [3].

M. Perrin de Cypierre, fils d'un conseiller au Parlement de Dijon et petit-fils d'un receveur particulier des États à Charolles, orphelin, était venu à Paris avec quarante mille livres de rente, sans autre appui qu'un oncle nommé Perrin de Grégaine, chevalier de Saint-Louis, retiré du service et fort riche. M. de Cypierre était un homme de grand mérite, et,

[1] Son fils, aussi receveur général, s'appelait Parat de Chalandray. Il y a dans la Manche un village de ce nom.

[2] Le mariage eut lieu le 24 janvier 1752 (*Gazette* du 29). La baronne de Breteuil mourut de la petite vérole à Stockholm, en mars 1765. Elle avait vingt-huit ans.

[3] Ce mariage est antérieur à celui du baron de Breteuil; c'est en 1749 que Pierre-Étienne-François Bourgeois de Boynes épousa Marie-Marguerite Parat, qui mourut en 1753. Fils d'un caissier de la Banque au temps de Law, il était alors maître des requêtes. C'était, d'après Barbier (juin 1749), un homme d'esprit et de travail; « homme de palais, mais de quelque probité », dit laconiquement d'Argenson (août 1754). On le retrouvera plus loin.

sans avoir des qualités brillantes, il avait reçu de la nature une adresse et une force qui lui auraient permis d'être ministre [1]; il était maître des requêtes et travaillait avec le zèle d'un homme qui veut réussir. Il s'introduisit dans la maison par la même porte que le baron, en faisant sa cour à la mère, et ne tarda pas à recevoir sa récompense en épousant la troisième fille.

L'abbé de Breteuil s'attacha au beau-frère de son neveu, et M. de Barentin [2] étant venu à quitter l'intendance d'Orléans pour entrer au conseil, M. de Cypierre, sur la demande du duc d'Orléans, fut nommé à vingt-neuf ans à cette intendance qui était très-recherchée [3]. Nous étions restés amis intimes, et son mariage a resserré notre liaison par celle de nos deux jeunes femmes.

[1] L'*Espion dévalisé*, dont l'auteur, Baudouin de Guémadeuc, était un ancien maître des requêtes, est loin d'être aussi flatteur : « Cypierre... véritable mâchoire », dit-il irrévérencieusement, et faussement d'ailleurs.

[2] Charles-Amable-Honoré Barentin, maître des requêtes de 1731, intendant à la Rochelle en 1756 et à Orléans de 1747 à 1760, mort conseiller d'État en 1762. C'était le père de Barentin qui devint garde des sceaux en 1788.

[3] Il était maître des requêtes depuis 1749 et président au grand conseil depuis 1758. C'est en 1760 qu'il épousa Florimonde Parat de Montgeron, et il fut nommé la même année intendant à Orléans.

CHAPITRE X

Projets d'économe; le plan de M. de Verdun; arrangement d'un hôtel. — Mort de M. Soullet. — Les jeunes Soullet. — Le marquis de Praslin aux affaires étrangères. — D'Argental. — Mort de la princesse Galitzin. — La révolution de Russie. — Madame de Pompadour. — Lebel. — La marquise de Seran. — Madame de la P..... — M. de Sartine; son enfance; ses débuts; son mariage. — Mademoiselle Deschamps. — Labarre; une séance de convulsionnaires. — Un traité de cérémonial. — M. de la Tournelle. — Leroi de Séqueville. — Les ordres du Mont-Carmel et de Jérusalem. — Recherche d'une terre. — Montpipeau. — Cheverny : le comte d'Harcourt; la lieutenance générale du Blaisois. — Cormeré; les Mahi.

Après avoir rappelé la vie que je menais, je vais m'occuper de ce qui me concerne personnellement. J'avais pour homme d'affaires mon tuteur onéraire [1], M. de Verdun, qui me témoignait un attachement sans égal. Ce galant homme eut une longue conversation avec moi. Il me voyait deux enfants, et il voulait leur fonder une fortune durable. La terre de Saint-Leu valait au plus cinq mille livres de rente, ce qui suffisait à peine pour son entretien; la façon dont j'y vivais, les plaisirs que j'y rassemblais étaient un objet de dépense considérable. Le reste de ma fortune consistait en rentes sur la ville et sur les particuliers, et onze maisons à Paris, toutes bien louées, mais qui entraînaient des frais considérables. De plus, ce Dufort La Graullet dont j'ai parlé, et qui s'était fait porter sur le testament de mon père, me signifia qu'ayant tout fricassé, il ne pouvait plus me payer la rente de mes fonds. J'avais une charge dispendieuse sur laquelle je ne pouvais enrayer. Tout cela méritait de mûres réflexions. Voulant m'éviter des chagrins, M. de Verdun avait pourvu lui-même

[1] Celui qui a la charge effective de la fonction, par opposition à tuteur honoraire, comme on l'a déjà vu.

à mes besoins urgents, sans me donner aucun embarras et avec une délicatesse singulière.

Il fallut entrer en explication, et il le fit avec adresse; il connaissait la vivacité de ma tête, et il ne voulut me montrer le mal qu'en me présentant le remède à côté.

« Vous êtes en place, me dit-il, depuis huit ans, et vous « devriez demander une pension qu'on ne vous refusera pas, « puisque votre ancien camarade en a eu une de deux mille « livres au bout de cinq ans. Votre terre de Saint-Leu n'est « qu'un objet de dépense. Voyez tous ceux qui en possèdent « dans la vallée de Montmorency; c'est un vrai tableau mou- « vant, parce qu'aucune de ces terres ne peut suffire dans une « famille. Vos maisons de Paris vous sont plus à charge qu'à « profit. L'une d'elles, rue Notre-Dame-des-Victoires, louée « deux mille cinq cents livres à M. Merlet, receveur de la « ville, ayant un jardin, peut vous faire un hôtel considé- « rable. Voici donc un plan que je vais vous tracer. Si vous « le suivez sans vous en écarter, je ne doute pas que non- « seulement vous ne veniez au-dessus de vos affaires, mais « qu'à la fin de vos jours, vous ne soyez très-riche.

« Le bail de l'hôtel de la rue d'Anjou finit cette année; il « ne faut pas le renouveler, il faut bâtir un hôtel rue Notre- « Dame-des-Victoires; en voici le plan et voici le devis. Le « tout vous coûtera quatre-vingt mille livres, et vous aurez « augmenté la valeur et le fonds. Nous allons chercher une « terre d'au moins six à sept cent mille livres; je trouverai les « fonds avec votre crédit ou autrement. Pour la payer, nous « vendrons Saint-Leu et les maisons, et vous ne conserverez « votre charge que jusqu'à ce que vous trouviez à en sortir « honorablement, soit en allant en ambassade, soit en tâchant « d'obtenir une place qui vous empêche de faire la guerre à « vos dépens. »

Je lui demandai vingt-quatre heures pour faire mes réflexions et en causer avec ma femme; le plan fut adopté, et je mis toute ma prévoyance à l'exécuter. Je quittai ma maison pour la Saint-Jean, et l'on mit des ouvriers dans celle qu'on

allait bâtir. M. et madame Soullet m'offrirent l'appartement que j'avais habité étant garçon, et nous partîmes pour différentes campagnes.

Le marquis et la marquise de la Valette avaient au-dessus de Saint-Cyr une très-jolie terre, appelée la Couarde [1]; nous y allions tous les ans faire des voyages charmants avec nos amis communs, le baron et la baronne d'Ogny, qui, près de quitter la recette des États de Bourgogne, avaient voulu réaliser leur fortune, et avaient acheté la terre de Millemont, séparée de celle de leur beau-frère par le grand chemin.

Mon oncle, M. Soullet, n'avait que douze ans de plus que moi; il était d'une très-jolie figure, d'une conversation gaie, originale et charmante, et nous vivions comme deux frères. Nous avions eu ensemble, dans mon jeune âge, une petite vérole, et nous comptions n'avoir plus rien à craindre. Son fils prend la petite vérole, il entre chez lui avec précaution, et, le neuvième jour, je reçois à Saint-Leu où j'étais retourné un courrier qui m'annonce que M. Soullet vient d'expirer, et que son fils est hors d'affaire. Cet accident me frappe, et me voilà persuadé que je ne tarderai pas à avoir aussi la petite vérole. Ni ma femme, ni mes deux enfants ne l'avaient eue; la maladie était alors des plus meurtrières et était devenue épidémique à Saint-Leu; nous entendions à chaque instant les trépas, selon la louable coutume des campagnes, où, comme dit Boileau, *pour honorer les morts, on fait mourir les vivants* [2].

Je m'étais établi dans mon ancien logement, rue des Enfants-Rouges, en attendant que ma maison fût finie. Je n'hésitai pas à accepter la maison de mon ami Barassy, dont la femme venait de mourir. Il voulut absolument tenir et continuer son ménage jusqu'au mois d'avril 1760, où ma maison devait être prête.

[1] Madame de la Valette (née d'Alencé) était, quand elle se maria, dame de la Couarde et du Gros-Rouvre, qui, ainsi que Millemont, dont il est question plus bas, sont situés entre Houdan et Montfort-l'Amaury.

[2] « Mille cloches émues..... pour honorer les morts, font, etc. » (BOILEAU, satire VI.)

Ce fut dans ce temps que mon ami le marquis de Paroy fût du détachement des gardes-françaises embarqués sur la frégate du capitaine Thurot [1]; toute sa famille, ainsi que nous, fûmes dans des transes, pendant tout le temps que dura cette expédition, qui finit par la prise et la mort de Thurot, et la perte d'une partie du détachement; heureusement mon ami revint sain et sauf.

M. Soullet laissait trois enfants; l'aîné avait dix-sept ans, la fille [2] suivait, le troisième avait cinq ans de moins. Il était entré avec moi dans les détails de sa fortune; son mariage avec mademoiselle d'Alègre n'avait nullement rempli ses espérances. On l'avait présentée comme une descendante de la famille des d'Alègre, mais le fait était faux; elle était d'une famille assez neuve, qui avait fait fortune dans les affaires. Les espérances s'étaient réduites à une dot d'environ douze mille livres de rente. Mademoiselle d'Alègre l'aînée avait été mariée à M. Le Tourneur [3], intendant du commerce. Ayant voulu habiter trop tôt l'hôtel de Maillé, rue des Vieilles-Haudriettes, l'odeur de la peinture les avait tués, à huit jours l'un de l'autre, laissant deux enfants en bas âge. Le frère, d'Alègre, conseiller au grand conseil [4], mourut garçon, de la mort des justes, ayant mangé toute sa fortune.

Mon oncle avait examiné avec moi ce qu'il ferait de son aîné. On ne pouvait songer à la robe, d'où ils tenaient leur illustration. Mon oncle, encore jeune, n'avait que vingt-cinq mille livres de rente, qui ne pouvaient suffire aux dépenses d'un pareil état. Il ne connaissait personne à la cour; il s'était contenté de vivre avec la tête de la robe, et il avait

[1] François Thurot (1727-1760), un des héros de la marine française. A la tête d'une petite escadre, il parvint à opérer un débarquement en Irlande et s'empara d'une ville (15 janvier 1760). Forcé de se rembarquer, il fut attaqué par des forces supérieures et périt dans le combat (28 février).

[2] Qui épousa M. Chabenat de Bonneuil, comme on le verra plus tard.

[3] M. Le Tourneur était conseiller au Parlement au moment de son mariage (voir p. 11). Il devint intendant du commerce en 1748.

[4] Pierre d'Alègre, conseiller de 1741. Il mourut vraisemblablement en 1770, car il ne figure plus à l'*Almanach royal* de 1771.

trop de vanité pour se charger de rien solliciter. C'était sur moi qu'il avait jeté les yeux, pour placer son fils [1] dans les gardes-françaises. A portée de voir le maréchal de Biron dans le cabinet et partout, je devais être en mesure. Je fis donc cette demande au maréchal pour mon cousin germain, et je crus la chose faite par la manière dont il l'accueillit, prenant le nom, l'âge, et me disant qu'il le ferait inscrire sur la liste; mais je ne fus pas longtemps sans m'apercevoir que c'était réellement ce qu'on appelait de l'eau bénite de cour. J'appris que l'inscription sur la liste était une marche interminable; qu'il y avait tels jeunes gens qui y étaient inscrits depuis dix ans, et que si l'on en plaçait un, c'était le *non plus ultra*, le maréchal se réservant de se faire demander les places par la famille royale pour d'autres sujets; que je n'obtiendrais rien, si je n'avais pas pour moi Gombout, son secrétaire. Dédaignant toutes ces manœuvres, et impatienté d'une attente de plus de deux ans, j'en parlai au duc de Choiseul, tout-puissant alors. Il me dit avec sa franchise ordinaire : « Pourquoi « ne m'avez-vous pas dit cela plus tôt? Nous ne sommes pas « très-bien, le maréchal et moi, et je ne réussirai peut-être pas « aussi vite que vous le désirez; vous auriez dû m'en parler « tout d'abord. » Je le remerciai de sa bonne volonté, et comme je ne voulais pas l'importuner, je me décidai à attendre l'effet de la bonne volonté qu'il me montrait.

Le maréchal de Belle-Isle [2] mourut dans sa place cette année, chose qu'on n'avait pas vu arriver à aucun ministre depuis M. de Saint-Contest. Le duc de Choiseul eut la guerre, et son cousin, le marquis de Praslin [3], les affaires étrangères. D'une figure froide et désagréable, M. de Praslin vivait avec la Dangeville [4], la première soubrette de l'Europe, qui depuis son jeune âge était au Théâtre-Français. Il y soupait

[1] Bernard-Pierre-Nicolas Soullet. Son frère cadet, Antoine-Jean, devint capitaine au régiment de Conti (cavalerie).

[2] Charles-Louis-Auguste Fouquet, comte, puis duc de Belle-Isle (1684-1761).

[3] Le comte de Choiseul-Cheviguy, qui devint duc de Praslin. L'auteur l'a déjà désigné sous le nom de Praslin, qu'il ne portait pas alors.

[4] Marie-Anne Botot-Dangeville (1714-1796).

tous les soirs depuis dix ans, et y rassemblait ses amis, tels que d'Argental [1] et d'autres, ainsi que des auteurs. La correspondance suivie de Voltaire avec M. d'Argental y était l'aliment de la conversation.

D'Argental, conseiller au Parlement, le meilleur homme possible, et qui tirait son lustre de son dévouement à Voltaire, trouva auprès de MM. de Choiseul la récompense de son amitié pour eux. M. le comte de Stainville, père du duc, venait de mourir, et laissait vacante la place de ministre du duc de Toscane en France. Cette place *ad honores* n'était nullement gênante, valait 20,000 livres de rente, et donnait le droit de faire porter derrière soi la canne par ses domestiques. Le duc de Choiseul n'eut que la peine de témoigner à l'Impératrice le désir de voir d'Argental pourvu de la place. D'Argental avait beaucoup d'amis, et le jour de sa présentation, il me fut recommandé par tout ce qu'il y avait de mieux à la cour. Le duc d'Aiguillon, que je connaissais à peine, me montra tout l'intérêt qu'il avait pour lui en l'accompagnant partout et en me le recommandant.

Le prince Galitzin, après avoir perdu sa femme [2], qui était souvent chez nous, et la plus excellente femme possible, reçut sa nomination à l'ambassade de Vienne. M. le comte de Czernichew [3] fut regretté, et le prince Démétrius Galitzin, cavalier d'ambassade, mon ami, fut nommé ministre de Russie. C'était la mort forcée de Pierre III, empereur de Russie, qui avait produit tous ces changements.

Quelque bien instruit qu'on fût à Versailles de cette révolution, on y vit la cause des rois outragée, et l'on s'en expliqua clairement. Ces dispositions de la cour furent plus tard

[1] Charles-Augustin Ferriol d'Argental (1700-1788), conseiller au Parlement en 1721, conseiller d'honneur en 1744; ministre du duc de Parme (et non de Toscane).

[2] Morte le 2 novembre 1761, à l'âge de quarante-deux ans (*Gazette* du 14).

[3] Le comte de Czernichew ne fut rappelé qu'en septembre 1762 (*Gazette* du 17 septembre). Il fut remplacé par le comte de Soltikow, et le prince Démétrius Galitzin resta chargé d'affaires jusqu'à l'arrivée de ce dernier, qui remit ses lettres de créance en février 1763 (*Gazette* du 25).

la cause du rappel forcé du prince Démétrius. Mais je ne veux pas anticiper sur les événements.

Madame de Pompadour connaissait parfaitement le caractère du Roi, qui était blasé sur tout et fort difficile à amuser. Elle avait composé sa cour d'une société aimable qui se rassemblait le soir. C'étaient M. de Chauvelin, madame de la Vallière [1], M. de Soubise, M. de Choiseul et quelques femmes âgées de la cour. La nouvelle du jour, surtout la chronique de Paris, y était discutée avec agrément, mais tout cela ne suffisait pas au Roi. Il regardait madame de Pompadour comme une amie nécessaire, mais elle sentait parfaitement que si elle voulait être autre chose, non-seulement elle perdrait son crédit, mais elle finirait par déplaire comme une surveillante incommode.

Lebel, devenu premier valet de chambre, après avoir commencé par être barbier, était dans l'intimité du Roi par les services qu'il lui rendait. C'était lui qui servait dans toutes les intrigues que son maître croyait dérober à la connaissance de ses maîtresses. Les plus jolies femmes de Paris, soit par ambition, soit par vanité, soit par l'espérance d'en tirer quelque utilité, ne se refusèrent pas à son ministère. On savait que le Roi répondait exactement à une jolie femme qui voulait lui écrire. M. Bertin, le ministre, ou plutôt l'intendant particulier du Roi, avait en réserve deux ou trois places de fermier général, dont les particuliers jouissaient à moitié profit.

On savait que la jolie madame la marquise de Seran [2] avait passé quelques nuits avec Sa Majesté, et que cette faveur lui avait valu une belle maison derrière l'Oratoire et cent mille écus, quoiqu'on assurât que, par une fatalité sans exemple, le Roi avait très-mal gagné son argent.

[1] Anne-Julie-Françoise de Crussol d'Uzès, née en 1713, mariée en 1732 à Louis-César de la Baume le Blanc, duc de Vaujour, puis de la Vallière. C'est sur elle que la comtesse d'Houdetot a fait le joli quatrain si connu.

[2] Marie-Marguerite-Adélaïde de Bullioud, fille d'un ancien gouverneur des pages du duc d'Orléans, mariée à Louis-François, comte de Seran. Marmontel, qui l'a connue intimement, affirme, sans beaucoup de conviction, que ses relations avec le Roi furent toutes platoniques. (*Mémoires*, liv. VIII.)

Peu de gens savaient la triste aventure arrivée à la belle madame de la P... [1], veuve d'un fermier général, qui l'avait envoyé chercher au fond de la Gascogne; elle venait de gagner un procès qui rendait à son fils l'existence [2] que son père lui avait refusée. Jeune, jolie, grande, bien faite, aimable, ayant une foule d'admirateurs, elle voulut tâcher d'attirer le Roi, non dans un caprice, mais dans un attachement durable. Sa conversation pleine d'esprit pouvait lui donner à croire que les autres s'y étaient mal prises. Dans une entrevue avec Lebel, elle s'ouvrit à lui sur l'attachement qu'elle avait pris pour son maître. Il lui dit qu'il en rendrait compte au Roi; huit jours après il arrive chez elle et lui annonce dans le plus grand secret que le Roi lui donnera audience à minuit dans sa chambre à coucher, que lui, Lebel, l'attendra dans son appartement qui était au-dessous et qui communiquait.

A onze heures et demie, le jour fixé, la dame, qui tenait une bonne maison et avait chez elle beaucoup de gens qui lui faisaient la cour, prit pour prétexte qu'elle allait solliciter le contrôleur général et demander pour ce jour-là à souper à un écuyer de main de service à Versailles. La voilà, mise avec la plus grande élégance, qui monte dans sa voiture pour Versailles. Elle va au contrôle général, ensuite se rend à souper là où elle était engagée; puis, après avoir donné l'ordre que la voiture fut toute prête à minuit à l'hôtel des fermes, elle monte en chaise à porteurs, se rend chez Lebel qui l'attendait et renvoie les porteurs.

Après quelques compliments sur sa beauté et son exactitude, Lebel lui dit : « Nous allons monter ensemble dans la

[1] Ici encore nous respecterons les scrupules de M. Dufort. Il ne faut pas cependant que ces initiales assez transparentes égarent le lecteur. Il ne peut pas s'agir ici de la première femme du financier La P..., si connue par sa liaison avec le maréchal de R... Celle-là était morte vers 1752, mais La P... s'était remarié à une demoiselle de M.... de Toulouse, qui lui survécut, et qui accoucha d'un fils peu de temps après la mort de son mari, survenue en décembre 1762.

[2] L'état.

« chambre à coucher; je suis de service, je m'en irai, et vous « ne me verrez que lorsqu'on me le fera dire et lorsque l'au- « dience sera finie; le Roi rentrera dans son intérieur seul, et « vous serez tête à tête. »

La dame était trop avancée pour reculer, et la voilà établie dans la chambre véritable où le Roi couchait, son lit préparé pour le recevoir. Minuit, une heure se passent, et le Roi ne paraissait pas. Enfin, à une heure un quart, il arrive et lui dit : « Ah! vous voilà, madame; je ne m'attendais pas à « trouver une aussi jolie femme. » Tout cela fut dit en prenant des manières si libres, si cavalières, que la dame fut confondue. Il est aisé de concevoir l'étonnement d'une jolie femme, accoutumée à voir ce qu'il y avait de plus agréable la traiter avec respect; mais le faux pas était fait, et elle ne pouvait plus s'en tirer. Elle laissa donc le Roi prendre toutes les libertés qui lui plurent; il lui dit bientôt : « Mais vous « êtes charmante à tous égards; je vais me déshabiller en « public, faites-en autant; je reviendrai vous trouver le plus « tôt possible. » Puis il partit. La dame, qui ne s'attendait pas à une proposition si brusque, n'avait pris aucune précaution. Il fallait obéir ou faire un éclat.

Peu accoutumée à se servir elle-même, elle se déshabille tant bien que mal et se hâte de se cacher dans le lit pour se dérober elle-même à la honte du rôle qu'elle jouait. Le Roi, après avoir fait son coucher en public, se relève, passe par son cabinet, entre dans sa vraie chambre et referme la porte. Lebel, qui avait le mot, va se coucher chez lui. Le Roi passe dans sa garde-robe, il y reste plus d'un quart d'heure, et la dame a avoué depuis à son confident que de la vie elle n'avait passé un temps plus cruel; il arrive enfin et se glisse au lit...

« Madame, dit-il enfin, il faut m'excuser, je ne suis plus « jeune; je suis sûr que votre personne mérite tous les « hommages, mais un roi n'est pas plus homme qu'un « autre, malgré la meilleure volonté et le plus grand désir. « Il est trois heures; si vous attendez jusqu'au jour, vous « pouvez rencontrer quelque indiscret. Les plus courtes « folies sont les meilleures; je n'oublierai jamais vos bontés. « Habillez-vous, et je vais moi-même vous conduire à la « porte de glace de la galerie. Il n'y a de sentinelles qu'au « bout des deux côtés. »

La dame était si interdite, si accablée, que, sans rien dire, elle se leva, courut s'habiller comme elle put et avec un désordre incroyable. Le Roi la reconduit, lui ouvre la porte de glace, et voilà qu'elle traîne son existence le long des appartements, pour aller gagner ses porteurs au bas de la chapelle. Il fallut qu'elle les réveillât, et, ne croyant pas que ses chevaux fussent encore mis, elle se fit porter chez l'écuyer qui lui avait donné à souper. Elle fut plus d'une demi-heure sans qu'on lui ouvrît. Enfin elle entre, ne dit mot de son aventure, prétexte un accident qui lui est arrivé, se fait donner un lit, et le lendemain, à huit heures du matin, reprend tristement le chemin de Paris.

Dès qu'elle fut arrivée, elle n'eut rien de plus pressé que d'envoyer chercher un homme en qui elle avait d'autant plus de confiance qu'il n'avait aucune prétention sur elle. Elle lui confia sa triste aventure, en lui demandant le secret. Elle espérait que le royal acteur garderait le silence; il n'y avait pas de quoi se vanter.

Le surlendemain, Lebel arrive, se fait annoncer chez la dame. Le feu sort des yeux de la belle délaissée; elle le fait entrer, elle écoute son message : « Le Roi, dit-il, madame, « me charge de vous témoigner tous ses regrets de ce « qu'une indisposition passagère l'a empêché de vous donner « une plus longue audience. Il vous prie d'accepter ce petit « coffret, dans lequel sont quatre mille louis. — Qu'il « reprenne ses présents! lui dit la dame toute rouge de « colère, vous êtes bien osé de vous charger d'un pareil mes- « sage. Une preuve de mon respect, de mon attachement, « de mon dévouement, dont je rougirai toute ma vie, est « au-dessus de tout prix d'aucun roi de la terre. La seule « grâce qu'il me doit, c'est de ne vous envoyer de la vie « chez moi!

Je ne garantis aucunement le fait, mais il m'a été conté avec toutes ses particularités par un homme qui avait droit d'être bien instruit.

En 1740, M. de Sartine [1] arriva comme boursier au collége d'Harcourt; il pouvait avoir alors quatorze à quinze ans. Il avait la même physionomie qu'il a conservée toute sa vie, la même tenue froide et modeste. Il venait perfectionner son éducation, et logeait en chambre particulière, avec deux autres écoliers, sous un même professeur. On savait qu'il était né en Espagne; son père y était passé avec Philippe V, et avait été intendant en Catalogne. Il se faisait aimer et estimer, comme un homme qui suppléerait par son travail à son peu de fortune.

Sorti du collége, je le perdis de vue jusqu'à ce qu'il fût nommé lieutenant criminel. M. de Glatigny-Lionais, conseiller au Parlement [2], épousa vers cette époque madame Le Boullanger, veuve d'un conseiller au Parlement; les alliances de la famille de cette dame avec mes parents maternels me lièrent dans leur maison. M. de Sartine avait loué le devant de leur hôtel, rue de Paradis au Marais. Il était alors conseiller au Châtelet, et devint ensuite lieutenant criminel. Il se forma entre eux tous une liaison que je ne pus suivre, parce que ma vie à Versailles m'éloignait nécessairement d'eux. Cependant, toutes les fois que nous nous retrouvions, notre amitié du collége n'avait pas l'air éteinte. Il fut appelé à la place de lieutenant de police et succéda à M. Berryer [3], qui passa au ministère de la marine que, malgré la faveur, il administra si mal qu'il aliéna toute la marine de France.

M. de Sartine avait épousé mademoiselle du Plessis [4],

[1] Antoine-Raimond-Jean-Gualbert-Gabriel de Sartine, né à Barcelone en 1729, conseiller au Châtelet en 1752, lieutenant criminel en 1755, maître des requêtes en 1759, lieutenant général de police de 1759 à 1774, conseiller d'État en 1767, ministre de la marine en 1774, ministre d'État de 1775 à 1780. Il mourut en émigration en 1801.

[2] Gabriel de Glatigny, conseiller de 1745 à la 4e chambre des enquêtes.

[3] Nicolas-René Berryer (1703-1762), conseiller au Parlement, puis maître des requêtes et intendant du Poitou, lieutenant de police en 1747 et conseiller d'État, ministre de la marine en 1758 et garde des sceaux en 1761.

[4] Il avait épousé en 1759 Marie-Anne Hardy du Plessis, qui mourut en 1784.

jeune et jolie, pleine d'esprit, qui devint l'intime amie de madame de Cypierre. Dès qu'il fût à la police, notre liaison redoubla. Je lui donnai quelques soupers, et nous allions chez lui régulièrement une fois la semaine, de sorte que notre intimité s'est soutenue jusqu'à ce que les malheureuses circonstances de la Révolution l'aient obligé de fuir à Cadix. La fortune, qui a pensé lui faire jouer un grand rôle à la mort de Louis XV, ne lui avait pas tourné la tête. Il avait le grand art de ne parler que succinctement, et il arrivait souvent à connaître ce qu'il ne savait pas par des réticences, qui laissaient croire qu'il était plus instruit qu'il ne l'était; mais la justice que je suis obligé de lui rendre, c'est que, toujours modeste, il a conservé jusqu'à la fin les personnes qu'il avait choisies pour amis, témoins M. de Glatigny et nous, sans jamais varier un instant.

Je passai donc l'hiver rue du Petit-Musc, où nous disposâmes de la maison de notre ami Barassy, comme si nous étions chez nous.

C'était alors Monet qui régissait le nouvel Opéra-Comique à la foire; mon ami Sedaine, par ses pièces, en était le soutien. Je pris donc le parti de louer une loge aux troisièmes, pour le temps de la foire; ces loges étaient extrêmement courues à cause de leur grandeur, et de la commodité d'y avoir qui l'on voulait. Un jour, la fameuse Deschamps [1], alors fort en vogue, me parut embarrassée de se placer. Quoique je ne lui eusse jamais parlé, je lui proposai de venir dans ma loge; elle accepta, et nous fûmes tête à tête tout le spectacle. Je ne tardai pas à m'apercevoir qu'elle méritait sa fortune; une jolie taille, un bras et une main superbes, une figure ronde éclatante, un nez retroussé très-bien fait et de très-beaux yeux la rendaient une des plus jolies femmes que j'aie vues; elle avait de la grâce dans tous ses mouvements et un embonpoint qui témoignait de sa bonne santé.

Sa conversation fut charmante; je croyais être masqué

[1] Ancienne maîtresse du duc d'Orléans et de Brissard; en 1760, elle avait trente ans. (BARBIER, avril 1760.)

comme au bal de l'Opéra, mais tout à coup, avec l'air le plus folichon, elle me dit : « Croyez-vous que que si je ne « vous avais pas connu pour être le camarade de M. de la « Live, je me serais hasardée à venir dans votre loge? « Peste! les introducteurs sont dangereux. Ne voilà-t-il pas « trois mois que je vis avec lui? En vérité, c'était une œuvre « de charité. J'ai voulu le remettre dans le monde et lui faire « oublier sa défunte, qu'il regrettait comme si elle l'avait « adoré tout seul. Vous, vous avez une jolie femme et vous « l'aimez, mais vous avez aimé vigoureusement autrefois. « Est-ce que vous avez oublié ce bon temps? — Ma foi, « lui dis-je, vous me persiflez le plus joliment du monde, « mais je vous en remercie, car cette folie m'a fait connaître « la plus jolie et la plus aimable femme de Paris. »

Nous causâmes un moment sur ce ton, puis, je ne sais comment, la conversation tourna sur les convulsionnaires. Tout Paris y courait alors; un certain père La Barre [1] en était le directeur : « N'ont-ils pas voulu, me dit-elle, me « convertir! — Peste! répondis-je, cela ne serait pas mala- « droit. — En attendant, reprit-elle, je suis initiée; je vais à « leur assemblée quand cela me plaît, et j'y fais aller qui je « veux. — Oh! repris-je, je vous somme de ce que vous « venez de me dire, et je vous demande en grâce de me pro- « curer ce spectacle. — Ce que je promets, dit-elle avec « dignité, je le tiens. Soyez jeudi à deux heures précises dans « l'église de Saint-Merry, auprès du bénitier; vous trouverez « mon frère qui vous conduira. Ce que je vous demande, « c'est de vous fier à lui, et de ne vous permettre aucune « plaisanterie. Vous pouvez amener un ami avec vous. » Nous nous quittâmes là-dessus; elle ne voulut pas qu'on la vit sortir de ma loge, et, de mon côté, je me souciais peu de

[1] « M. de la Barre est avocat au Parlement, fils unique d'un greffier en chef. « C'est un homme de cinq pieds trois ou quatre pouces, maigre, brun, qui « porte ses cheveux. Il a le coup d'œil et le sourire gracieux. Sa physionomie « respire la douceur, la bonté et la sagesse; il paraît avoir quarante à qua- « rante-cinq ans. » (*Relation de M. du Doyer de Gastel;* GRIMM, mars 1760, t. IV, p. 211, édition Tourneux.)

faire ses honneurs en plein public. Je la quittai donc, après m'être encore plus amusé de sa conversation que du spectacle.

Conter tout cela à M. de Barassy ne m'aurait servi de rien; j'en parlai à M. de Chailly, qui vint dîner chez moi le jour du rendez-vous, et, après avoir conté la scène à ma femme, nous nous mîmes dans ma voiture pour nous rendre à Saint-Merry.

C'était une heure où l'église était fort solitaire, et nous vîmes un particulier de vingt-cinq ans environ près du bénitier. Il était mis fort bien et très-décemment; il s'avance vers moi et me dit : « Vous êtes monsieur...? — Oui. — « Donnez-vous tous les deux la peine de me suivre. » Nous le suivons. Au détour de la première rue, nous trouvons la voiture de mademoiselle Deschamps, connue de tout Paris; elle était à sept panneaux en glace, galonnée d'or sur du velours blanc; les chevaux étaient superbes, le cocher galonné; nous montons. Il y avait déjà un particulier dans la voiture, c'était M. le Normand d'Étioles, le mari de madame de Pompadour. Nous eûmes bientôt fait connaissance, et la voiture partit comme un éclair pour nous mener rue Saint-Martin, vis-à-vis de la rue aux Ours.

Nous descendîmes à une porte cochère, qui avait l'air d'une épicerie. Nous trouvons au fond d'une cour un escalier; nous montons au troisième, dans un appartement des moins magnifiques et fort mal meublé. Il était composé de cinq pièces assez grandes et communiquant l'une dans l'autre pour revenir à l'escalier, de sorte que les deux du fond avaient vue sur des jardins. Il était au plus trois heures; nous fûmes introduits avec mystère par une femme. Nous primes nos places sur des bancs, et chacun garda le silence.

Dès que nous pûmes nous reconnaître, j'aperçus madame la marquise de Coislin (mademoiselle de Mailly) [1], madame la duchesse de Villeroi (mademoiselle d'Aumont) [2], le duc

[1] Marie-Anne-Adélaïde de Mailly, mariée en 1750 à Charles-Georges-René du Cambout, marquis de Coislin.

[2] Jeanne-Louise-Constance d'Aumont, mariée en 1747 à Gabriel-Louis-

de Fronsac [1], fils du maréchal de Richelieu, Pibrac [2], chirurgien fameux, et une quantité de bonnes femmes assez mal vêtues, qui coopéraient toutes au saint œuvre. Le fameux père La Barre, vêtu en prêtre, en habit noir, sans poudre et avec un grand chapeau rabattu, était assis tout près du cercle et donnait un coup d'œil à tout.

On disait les vêpres, et toutes les femmes les psalmodiaient un peu vite; cette scène dura un quart d'heure, qui parut fort long à tout l'auditoire des curieux. Ensuite, une femme du commun assez mal mise s'avança, elle avait l'air d'entrer en convulsions; elle s'agita, fit une prophétie sans suite en estropiant le français. Son refrain, qui revenait à chaque fin de phrase, était : « Sion, la ville de Sion sera détruite, le « Seigneur la regarde dans sa colère; qu'on se convertisse! « N'y a pas de temps à perdre! »

Cette scène ennuyeuse fit place à une autre; une seconde femme s'avança, l'abbé La Barre se leva : « Messieurs, dit-« il, elle demande du secours. » Personne ne se proposait : un homme officieux l'appuya contre lui, et l'abbé La Barre, prenant un rondin en bûche, la frappa comme avec un bélier sur les hanches et sur le ventre. A chaque coup, la femme criait : « Ça me soulage, continuez! » On la porta sur le lit; elle y fit des cabrioles, qui auraient été de la dernière indécence, sans l'attention de l'abbé La Barre et de ses acolytes de lui baisser les jupes.

Cependant une autre s'avance et s'écrie : « Au secours! « au secours! » Et la voilà au milieu de la chambre, se tournant, s'agitant, cabriolant comme une démoniaque. L'abbé dit gravement : « Son mal est dans la langue. Il faut la lui

François de Neufville, duc de Villeroi, celui qui avait été l'ami d'enfance de M. Dufort.

[1] Louis-Antoine-Sophie du Plessis-Richelieu, duc de Fronsac, né en 1736. Il prit le titre de duc de Richelieu en 1788, à la mort de son père, et lui succéda dans la charge de premier gentilhomme de la chambre, dont il avait la survivance depuis 1756.

[2] Gilles-Bertrand Pibrac, chirurgien ordinaire du duc d'Orléans, et chirurgien major de l'École militaire. Il exerçait depuis 1724.

« percer de part en part avec une lancette, et elle sera guérie! » Nous croyions tous que c'était encore un tour de passe-passe. Pibrac s'avance et dit : « Messieurs, je me charge de « faire l'opération; rien n'y manquera. » Nous savions tous que Pibrac ne donnait pas plus que nous dans ces badauderies. La possédée ne se démonte pas, s'élance le dos à la cheminée où il n'y avait pas de feu, et tire la langue d'une façon exorbitante. Pibrac s'arme de sa lancette et l'enfonce si distinctement pour nous tous qu'il fit voir le bout qui sortait par-dessous la langue. Il la retire; la possédée rentre sa langue, fait une cabriole et court dans une autre pièce en disant : « Je suis guérie, me voilà, me voilà guérie! »

Tout le monde gardait le silence, et le prêtre du sabbat, pour ne pas laisser la scène vide, ordonnait de continuer les psaumes, lorsqu'une autre énergumène s'avança au milieu de la salle avec les mêmes simagrées; tout cela se faisait sans ordre ni mesure. La Barre s'écria : « Que chacun s'assoie; « il lui faut de l'air! » Cette femme parlait avec une volubilité merveilleuse, sans suite ni sens commun. Jérusalem détruite, Sion abandonnée était son refrain. La Barre se lève. « Je connais, dit-il, les secours qu'il faut à cette mal-« heureuse; elle est tellement possédée que la pointe d'une « épée appuyée contre elle ne pourra la percer. » Le duc de Fronsac se présente, tire son épée et va hardiment sur elle. La Barre l'arrête en lui disant : « Permettez! il ne s'agit pas « de pourfendre ni de porter une botte, mais appuyez la « pointe de votre épée, elle n'enfoncera pas! » Alors la femme, debout, s'appuyant contre La Barre, aussi debout, prit la pointe de l'épée, laissant la poignée dans la main du duc, et saisissant la lame à pleine main, la fixa sur sa hanche par-dessus ses jupes. Le duc poussa sans saccade du plus grand courage. Il était fluet et très-délicat, la lame pliait beaucoup, et la femme criait : « Poussez, cela me soulage [1]! » Nous nous regardâmes tous; le tour de gobelet était mal

[1] On prétendit pourtant qu'une femme était morte, blessée par l'épée du duc de Fronsac. (BARBIER, mai 1760.)

fait; la lame fixée dans la main de la femme pliait à sa volonté et par conséquent n'avait plus de force.

La Barre n'était pas homme à se déconcerter; l'assemblée était intéressante, quoique, en entrant, on nous eût annoncé qu'il n'y aurait pas de crucifiement, La Barre fit un petit discours; il prouva que ces opérations n'étaient pas à sa volonté, que ses relations occultes ne lui permettaient que de placer à propos les secours que l'Esprit-Saint lui indiquait. C'était apparemment un ordre, car à l'instant la femme qui avait été régalée de coups de bûche et de coups de pied dans le ventre recommença ses manières et se présenta en faisant des cris, des hurlements qui déchiraient le tympan. « Esprit immonde, dit La Barre, tu m'y forces! Messieurs, « elle ne trouvera de soulagement qu'à l'exemple de notre « divin Sauveur; qu'elle soit crucifiée! »

A l'instant on voitura dans la chambre une croix dont voici le détail. C'était une planche de bois de bateau, longue de sept pieds et large de dix-huit pouces, nullement rabotée; les deux bras de la croix étaient de même. A l'endroit où devaient poser les pieds, il y avait deux tasseaux, et une planche très-peu inclinée pour les recevoir. Elle fut apportée contre la cheminée; le haut de la croix, incliné, prenait son point d'appui sur le manteau de la cheminée; la planche, qui débordait de dix-huit pouces l'endroit indiqué pour les pieds, fut fixée par deux clous dans le carreau pour l'empêcher de glisser. La femme, qui pleurait, soupirait et ne criait plus, s'élance sur la croix, les pieds nus, les fixe elle-même juste à la place, à côté l'un de l'autre, et étend les bras sur les deux branches. Le père La Barre prend un clou de quatre pouces et un marteau, tâte dans le cartilage du pied au-dessus du cou-de-pied, frappe, perce et enfonce le clou qui pénètre environ de six lignes dans le bois, après avoir traversé le pied.

J'ai de l'aversion pour voir souffrir un être quelconque. Je n'en voulus pas voir davantage; un particulier que je ne connaissais pas en fit autant, et nous entendîmes les coups

de marteau qui finissaient l'opération, dont tous les autres spectateurs étaient très-occupés. Le frère de la Deschamps et mes autres compagnons, ne me voyant plus, vinrent me trouver : j'en avais assez. D'ailleurs, quelques passants nous dirent que tout était fini. Nous étions les plus près de la porte : je proposai de nous en aller.

La porte était fermée, et il était nuit close; enfin, une femme vint avec une lanterne pour nous reconduire jusque dans la cour; elle passa la première. En descendant, quelqu'un s'avisa de lui demander si ce n'était pas elle qui avait été crucifiée, car elle avait les jambes nues dans de mauvaises savates. « Hélas! monsieur, oui, c'est moi. — Mais « comment cela ne vous empêche-t-il pas de nous rendre « service? — Oh! non, monsieur, tout cela arrive par la « grâce de Dieu. » Alors nous lui donnâmes chacun un louis pour le mal de cœur que toute cette scène nous avait fait. M. Le Normand regagna sa voiture, et le frère de la Deschamps nous conduisit à celle de sa sœur, qui était au coin de la rue des Gravilliers. En très-peu de temps nous arrivâmes rue et à côté du magasin de l'Opéra; la porte cochère s'ouvrit, et nous voilà dans un palais superbe.

On nous attendait; un valet de chambre tout galonné se trouva à la descente du carrosse, tenant dans chaque main un flambeau à deux branches avec des bougies allumées. Nous montâmes un escalier superbement éclairé, et frotté comme un appartement; après avoir trouvé deux domestiques dans l'antichambre, nous passâmes par un salon décoré magnifiquement, par une chambre à coucher ornée de colonnes, où se trouvait un lit d'une beauté sans égale, de la plus belle perse; je n'exagère pas en disant qu'il y avait cinquante bougies d'allumées. Nous arrivons enfin dans un boudoir meublé en couleur rose et argent; le plafond était en glaces, ainsi que l'endroit où était fixée l'ottomane, garnie de coussins de duvet à crépines d'or. C'était là qu'elle nous attendait. J'avoue qu'accoutumé à voir ce qu'il y avait de plus beau, je fus ébloui et stupéfait d'une pareille réception.

La conversation fut fort gaie; Chailly, qui avait de l'esprit et du jargon, l'amusa beaucoup. Neuf heures arrivent; nous voulons sortir. Pendant la conversation, j'avais fait l'inventaire de toutes les belles choses que je voyais, en mettant sur chacune le nom de celui qui l'avait donnée. Elle riait et en convenait, ou bien disait le nom véritable. « Vous n'avez « pas tout vu, dit-elle enfin; ma salle à manger est un chef- « d'œuvre, mais je ne veux vous la montrer que lorsque « vous viendrez souper avec moi. » Je me mets à ses genoux, je lui demande pour toute grâce qu'elle me la fasse voir, que je ne veux que cette dernière preuve de ses bontés. Elle se laisse gagner; nous entrons dans une salle à manger garnie de statues de bronze, tenant chacune un candélabre à quatre branches, et jetant de l'eau dans des piscines de marbre. Tout est éclairé; une table anglaise est dressée, sur laquelle sont des fruits en glace à la manière italienne. Nous nous mettons à table, et nous ne quittons qu'à onze heures. On nous reconduit alors avec la même cérémonie. Je ramène Chailly chez lui, rue du Chanme, et je reviens trouver ma femme, me demandant si je ne viens pas de faire un rêve charmant. Soit caprice, soit autrement, elle alla loger six mois après rue de Richelieu, à côté de la rue des Filles-Saint-Thomas [1].

Elle m'avait si bien traité que je continuai à la voir de temps en temps. Si elle avait suivi mes conseils, ses affaires auraient mieux tourné. Elle passa du plus brillant état à la plus grande misère, sans que son cœur noble voulût implorer le secours de ceux qui l'avaient tant fêtée. Elle se retira dans une maison, rue de Seine, à côté de la barrière. Le curé de Saint-Sulpice s'en empara; c'était une conversion éclatante. Elle termina ses jours avant trente-cinq ans, pleine de résignation, pleurant ses péchés et la perte de sa fortune.

[1] Barbier (avril 1760) parle de la vente des meubles de mademoiselle Deschamps. On allait en foule visiter ses magnifiques appartements, dont il fait une description qui se rapporte à celle qu'on vient de lire. La Deschamps, vêtue simplement et avec goût, faisait les honneurs de sa maison.

Mon camarade La Live réussissait à merveille à Versailles. Très-aimable, bon connaisseur en tableaux, l'air doux, sans prétentions, il savait toujours ramener la conversation sur les arts, dont il parlait bien. Il vivait avec moi en frère. Mademoiselle de Valquiers [1], fille de madame Nettine, banquière de l'Empereur à Bruxelles, et sœur de madame de La Borde, femme du banquier de la cour, était un parti immense. Il fut préféré par la dame, qui était d'âge et que sa mère laissait maîtresse de choisir. Il s'était montré excellent mari dans son premier mariage, et il ne courait pas les mêmes risques [2] avec sa nouvelle épouse, Flamande d'origine et attachée à ses devoirs. Le mariage se fit, et La Live fut heureux dans son intérieur, quoique le despotisme de son beau-frère, qui avec sa fortune faisait la loi à tout le monde, ne lui convînt pas du tout. Je ne fus pas longtemps à m'apercevoir qu'il y avait des instants où ses idées se brouillaient, à faire craindre pour la suite.

Lorsque j'avais été nommé introducteur des ambassadeurs, il m'avait fallu feuilleter une foule de mémoires des Bonneuil, des Sainctot, et je m'étais trouvé sous la dépendance de M. de La Tournelle, secrétaire à la conduite des ambassadeurs, l'homme du monde le plus minutieux en fait de cérémonial. Il perdit sa femme à la suite d'une première couche; sa tête s'échauffa, et il quitta sa place pour se faire Bénédictin. Je ne voulus plus que les introducteurs fussent à l'avenir dans la même dépendance. Je possédais ma charge

[1] La seconde femme de M. La Live de Jully s'appelait non pas Valquiers, mais Nettine. C'est le nom que l'on trouve dans la *Gazette de France* du 6 août 1762, qui annonce la signature du contrat de mariage. La confusion vient évidemment d'une demoiselle Walkiers, nièce de madame de Jully, et qui épousa le fils de M. Boullongne de Préninville, comme on le verra un peu plus loin. Marie-Louise-Josèphe de Nettine avait un frère, le vicomte de Nettine, et trois sœurs : une, mariée à M. Walkiers, baron de Tronchiennes, conseiller d'État de l'Impératrice-Reine; une seconde, Rosalie-Claire-Josèphe, qui avait épousé en 1760 Jean-Joseph de la Borde-Méréville, banquier de la cour. La troisième était, depuis 1761, femme de Micault d'Harvelay, garde du trésor royal.

[2] Voir les *Mémoires de madame d'Épinay*.

depuis huit ans, et j'avais assez vu toutes les cérémonies possibles, j'avais tenu des notes assez exactes, pour qu'en compilant les anciens mémoires, je pusse réduire le cérémonial à peu de chose. L'arrangement que nous avions fait en changeant de semestre avait été utile à mon successeur. Au lieu que dans les voyages de Compiègne et de Fontainebleau, le Roi reçut tous les jours les ambassadeurs, cette visite journalière avait été réduite aux dimanches, mardis et jeudis, de sorte que la gêne était moins forte. Cela avait été réglé ainsi, d'après un mémoire que j'avais donné l'année de mon mariage. Je pris donc le nommé Remière pour secrétaire, après en être convenu avec les ministres, et je réduisis à un abrégé d'un doigt d'épais tout le cérémonial de France pour les étrangers. J'en fis faire plusieurs copies à la main, en donnai à mon camarade, aux ministres, et reçus tant de lettres de félicitations que je fus obligé d'en déposer un exemplaire manuscrit à la Bibliothèque du Roi[1]. Mais il eût été dangereux de faire imprimer ce résumé; tous les gens inutiles qui s'emploient à ces misères n'auraient plus rien eu à faire, et c'était en particulier ôter la consistance de Leroi de Séqueville[2], ancien secrétaire du duc de Choiseul, que ce ministre avait fait nommer à la place de la Tournelle.

Ce Séqueville était le meilleur homme possible, et je le menais tous les mardis à Versailles. Un beau jour, je le trouvai revêtu de l'ordre du Christ. Le duc de Choiseul, ouvrant un bureau devant lui, trouva dans un tiroir le ruban, la croix de l'ordre et le diplôme du Pape avec le nom en blanc. Il le remit à Séqueville en lui disant : « Vous allez être avec les « ambassadeurs, je vous donne cet ordre; vous vous en « décorerez si vous voulez. » Il me fit part de cette nouvelle dignité. Je lui conseillai de mettre cette belle décoration dans sa poche. Je lui dis qu'un ordre qu'on acquérait pour de l'argent était au-dessous d'un honnête homme. Il suivit mon avis,

[1] Ce traité n'a pu être retrouvé ni à la Bibliothèque nationale, ni aux Archives des affaires étrangères.

[2] François-Pierre, né en 1725, marié en 1759 à Marie-Cécile de la Lande.

et, tant que j'ai été en place, je ne le lui ai jamais vu porter.

M. Mesnard, premier commis de la maison du Roi, avait voulu faire revivre l'ordre du Mont-Carmel[1]; on y avait joint un autre, dit de Jérusalem. Il était procureur de l'ordre et en avait décoré ses deux enfants. Le premier, avec de l'esprit, très-vaniteux et bavard, était contrôleur de la maison du Roi, et l'autre[2] avait été reçu exempt des gardes du corps, avec beaucoup de difficultés de la part du corps. Le père, le meilleur et le plus obligeant des hommes, m'aimait beaucoup, et il employa toute son éloquence pour me persuader de prendre l'ordre, me disant que j'étais le dernier dans les places d'introducteur qui pût le posséder, puisque maintenant la cour, moins difficile, prenait les fils des financiers pour nous remplacer[3]. Je refusai cependant, et je ne m'en suis jamais repenti.

On me témoignait alors beaucoup de bonne volonté; j'en profitai pour suivre le plan que M. de Verdun m'avait tracé, et obtenir une pension. Je me rendis à Compiègne, je montrai que la banqueroute totale que je venais d'essuyer de la part de La Graullet me faisait désirer ma retraite. On ne voulut pas en entendre parler; d'ailleurs personne ne se présentait. En quatre jours, j'obtins donc une pension de 2,000 livres, et cela dans un temps où la cour se rendait très-difficile à les accorder.

[1] On trouve dans les *Almanachs royaux* une notice sur ces ordres dénommés : *Ordres royaux et militaires de Saint-Lazare de Jérusalem et hospitaliers de Notre-Dame du Mont-Carmel.* M. Mesnard prêta serment comme procureur général le 4 août 1758, en présence du duc de Berry, depuis Louis XVI. (LUYNES, t. XVII, p. 38.) Son fils, Mesnard de Chouzy, figure à l'*Almanach* comme procureur général en survivance.

[2] Mesnard de Clesles. (*Gazette de France* du 14 avril 1753, et LUYNES, t. XII, p. 402 et 420.) Cette nomination, dit Luynes, ne fut pas « sans donner « occasion à quelques murmures, quoiqu'il fût depuis six ans officier de cava- « lerie dans le régiment de colonel général ».

[3] On exigeait la preuve de quatre degrés de noblesse pour être admis dans l'ordre du Mont-Carmel, et originairement, de neuf degrés sans principe de noblesse connu, pour l'ordre de Saint-Lazare de Jérusalem, réuni au premier en 1608 par Henri IV. Une réorganisation des deux ordres eut lieu en 1757; on leur adjoignit un peu plus tard l'ordre du Saint-Esprit de Montpellier.

Nous passâmes notre été à Passy, à Hénonville et à la Chevrette. M. Roslin, le grand-père de ma femme, étant frappé d'une apoplexie et d'une paralysie, toute la famille fut obligée de se rendre à Passy, où nous restâmes un mois à attendre tous les jours sa fin. C'était le meilleur homme possible et de mœurs excellentes. De sa vie il n'avait juré, mais depuis son accident il entrait dans des fureurs où sa langue prononçait avec une volubilité inconcevable le grossier mot de b..., sans pouvoir dire autre chose. Il termina enfin sa triste existence, et sa veuve entra en possession d'une fortune immense. C'était la femme à qui les richesses allaient le moins. En fait de comptes, elle n'avait jamais fait que ceux de son cuisinier, et elle n'avait voulu avoir pour son entretien que le produit des confiscations, dont il revenait à son mari environ 50 louis.

Je m'établis dans ma nouvelle maison, rue Notre-Dame-des-Victoires, à côté de la rue Joquelet, au mois d'octobre 1760. Une écurie pour quatorze chevaux, une petite cour avec sortie pour les fumiers dans la rue Joquelet, un bâtiment au fond de la cour à la place du jardin, quatre remises au-dessous, un premier, un second et des logements de domestiques au-dessus, composaient le nouveau bâtiment. Sur le devant, on n'avait laissé subsister que les gros murs en pierre de taille; on y avait ajusté deux ailes, sous lesquelles il y avait encore des remises. L'appartement du premier était composé d'une antichambre, d'une superbe salle à manger, d'un salon richement décoré en glaces et en sculptures de bouquets de fleurs, d'une bibliothèque éclairée par cinq croisées; de l'autre côté, une chambre à coucher, et sur une aile, un cabinet de toilette, une garde-robe à l'anglaise, un boudoir tout en glaces, et à la suite un jardin hydraulique. Le tout ne me coûtait que 90,000 livres, par l'économie de M. de Verdun qui s'entendait parfaitement en bâtiments. Il coopérait de tout son pouvoir au plan qu'il m'avait proposé, et il vendait les maisons les plus éloignées, car j'en avais dans tous les quartiers.

Un nommé Besnard, procureur du Roi de la ville de Rouen, s'offrit de faire rentrer une somme de 100,000 livres qui m'était due, à condition que je la placerais dans sa charge. J'acceptai, pourvu qu'il me trouvât une terre à acheter. Il vient m'annoncer que la duchesse de Chaulnes veut vendre la Mailleraye. L'abbé de Mégrigny et moi montons en voiture avec Besnard, et nous y courons.

Cette terre, bâtie sur le bord de la Seine, de l'autre côté de Caudebec, est superbe pour les bâtiments et le revenu. Les constructions, successivement augmentées par différents possesseurs depuis le maréchal d'Harcourt[1], en font un local immense, sans suite, mais dont les détails sont magnifiques, avec une vue superbe sur la Seine, qui est d'une largeur considérable. Il y existait des droits d'une féodalité excessive. Chaque ourque, ou petit bâtiment de pêcheurs, ne pouvait remonter sans payer un droit, ou faire hommage du plus beau poisson à un prix fixé. Un hospice de Capucins avait été fondé pour desservir la chapelle du château, qui était mieux tenue qu'une paroisse.

Les informations que je pris sur le caractère des habitants me déterminèrent à me retirer, après avoir offert seulement 700,000 livres. Les vassaux habitaient les bords de la rivière, et le peu de terre qui était cultivé avoisinait une forêt immense. Il s'ensuivait que ces gens, matelots ou bûcherons, vivaient dans un état d'indépendance à peu près complet.

Besnard voulut nous faire voir trois autres terres du côté de Caudebec, mais nous versâmes sept fois dans les plus mauvais chemins possibles, et nous revînmes au bout de huit jours, après avoir fait une course inutile.

M. et madame de Cypierre me cherchaient aussi une habitation dans l'intendance d'Orléans. Les bords de la Loire

[1] M. Dufort dit par erreur : le maréchal de la *Meilleraye*. La terre de la *Mailleraye* avait appartenu au maréchal d'Harcourt et avait été achetée en 1750 ou 1751 de la succession, moyennant 600,000 livres, par le comte d'Houdetot, qui, trois ans plus tard, la revendit pour un million à la duchesse de Chaulnes. (Luynes, t. XIII, p. 208, et Boiteau, *Mémoires de madame d'Épinay*, t. I, p. 295.)

étaient toute notre ambition, et cela seul pouvait nous faire oublier le séjour enchanteur que nous allions quitter.

On découvrit la terre de Montpipeau, à quatre lieues d'Orléans [1]. Elle appartenait au marquis de Polignac, et venait des deniers de sa femme, mademoiselle de La Garde. J'y courus. La terre se sentait de l'abandon où M. de Polignac avait mis toutes ses affaires. Il s'était avisé de surélever l'ancien château, sans étayer les pièces au-dessous, de sorte que tous les planchers étaient écrasés. Le revenu me tenta. Il était de 28,000 livres, soit en blé, soit en bois; ce qui me permettait, avec de la sagesse et de l'économie, d'augmenter mes fonds dans une superbe retraite, et d'attendre les successions de droit. Je réunis donc chez moi, à dîner, le mari et la femme qui ne se voyaient plus, afin de conclure. Pour mon bonheur, le message d'un notaire dérangea cette acquisition. M. du Cluzel [2], maître des requêtes, venait d'hériter de son père M. de la Chabrerie, fermier général; nous avions été élevés ensemble; il demeurait dans la même rue, près de la place Vendôme. Appuyé de son beau-frère Le Pelletier de Morfontaine, il donna pouvoir au notaire d'offrir 800,000 livres au lieu de 700,000, prix auquel j'allais conclure. Polignac me fit part de cette proposition, m'offrant toute préférence. Comme j'hésitais déjà, à cause des réparations urgentes qu'il y avait à faire, je retirai à l'instant toutes mes paroles.

Il m'était dû 20,000 livres, prêtées pendant ma minorité à M. le marquis de Clermont d'Amboise [3], sur la terre de Cheverny. Le comte d'Harcourt [4] avait acquis cette terre et

[1] Montpipeau, paroisse d'Huisseau, près Meung-sur-Loire, avait été acheté vers 1745 par François-Camille, marquis de Polignac, dont il a été question à la page 11.

[2] François-Pierre du Cluzel, fils de Léonard, seigneur de la Chabrerie et de Blainville, fermier général, et de Thérèse Touzard. Sa sœur, Catherine-Charlotte, avait épousé en 1754 Jacques-Louis Le Pelletier de Morfontaine, dont il a déjà été parlé. La terre de Montpipeau fut érigée en marquisat en faveur de M. du Cluzel.

[3] Jean-Baptiste-Louis de Clermont d'Amboise, marquis de Renel et de Monglat, comte de Cheverny (1702-1761).

[4] Henri-Claude, comte d'Harcourt, lieutenant général du Blaisois de 1756,

voulait la liquider. Saint-Germain, son homme d'affaires, lié avec le mien, en causant sur le remboursement, lui indiqua Cheverny, lui annonçant que la santé de madame d'Harcourt (mademoiselle des Martrais) ne lui permettait plus de l'habiter, puisque depuis trois ans elle s'était établie à Genève pour suivre les conseils du fameux médecin Tronchin. M. de Verdun saisit cette idée, et nous nous déterminons à donner avant tout un coup d'œil à la terre.

C'était une occasion de voir nos amis dans leur intendance d'Orléans, et la carrossée se forma de M. de Mégrigny, de M. de Verdun, ma femme et moi. M. d'Harcourt avait acheté, en acquérant la terre, la charge de lieutenant général du Blaisois, Dunois, Vendômois, bailliage d'Amboise, et il offrait d'en traiter avec moi.

Nous fûmes très-satisfaits de l'habitation, et au bout de huit jours, nous fûmes de retour à Paris. Mon premier point était de m'assurer de l'agrément de la place. Elle était toute militaire, et prêtait serment entre les mains du Roi. Je n'avais aucun grade dans le service, mais M. Dodun, contrôleur général, avait déjà possédé cette place, lorsqu'il s'était retiré dans sa terre d'Herbault, à six lieues de Cheverny [1]. Cette charge, sans autre fonction que de donner, d'après les lettres du Roi, des ordres aux villes pour des *Te Deum* et des réjouissances, était assimilée aux grands gouvernements, quand on y résidait. On passait au lieutenant général un capitaine des gardes et huit hommes à sa livrée, qui devaient l'accom-

marié en 1742 à Marie-Madeleine Thibert des Martrais, veuve en premières noces de Jacques-Alexandre Briçonnet, seigneur d'Auteuil.

[1] Charles-Gaspard Dodun, marquis d'Herbault, contrôleur général de 1722 à 1726, lieutenant général de l'Orléanais. Il mourut en 1736, âgé de cinquante-sept ans. Il était, dit-on, petit-fils d'un laquais, et l'on avait fait sur lui une chanson dont le couplet suivant est ici à sa place :

« Do lun dit à son tailleur :
« Marquis d'Herbault on me nomme;
« Je prétends qu'en grand seigneur
« On m'habille, et voici comme :
« Galonnez, galonnez-moi,
« Car je suis bon gentilhomme;
« Galonnez, galonnez-moi,
« Je suis lieutenant du Roi. »

pagner dans les cérémonies. Ces places de gardes étaient fort courues, elles exemptaient de la milice et du logement des gens de guerre.

Je n'eus rien de plus pressé que de me rendre à Versailles et d'en conférer avec mon ami M. Mesnard, premier commis; il me conseilla d'aller trouver M. de Saint-Florentin.

Je fis un bout de mémoire, et descendis chez le ministre, qui me dit qu'il en parlerait au Roi le même matin. Je courus à mes autres affaires, et bientôt je rencontrai dans la galerie le ministre, qui me dit : « Le Roi vous donne l'agrément, « et vous aurez la place. » Je fus obligé d'arrêter sa bonne volonté et de lui dire que je n'avais pas conclu et que je n'avais pas la démission de M. d'Harcourt. « En ce cas, « quand vous voudrez, regardez la chose comme faite. »

Je courus chez madame de Pompadour; elle gouvernait tout et me traitait fort bien. J'entrai, je lui dis ma demande et la réponse que j'avais eue; je lui en fis hommage pour son frère, puisqu'elle avait la terre de Ménars, où elle dépensait des sommes immenses, et où elle allait faire tous les trois mois des voyages des plus brillants.

Elle me dit qu'un pareil procédé était au-dessous d'elle, qu'elle avait à cœur de plaire à ses voisins, que j'en étais tout à l'heure un. Ensuite, elle me parla avec enthousiasme du pays. Elle m'apprit que la famille des Hurault vivait encore dans le voisinage, que c'étaient les aînés de la branche de Hurault, le chancelier [1], que Cheverny avait passé par les femmes aux Clermont d'Amboise. Enfin, après une conversation très-aimable d'une demi-heure, je me rendis à Paris, très-sûr de pouvoir aller de l'avant pour mon acquisition, et par conséquent très-content. Quelques difficultés, inévitables quand on traite de Genève à Paris par un intermédiaire, me firent cependant rompre la négociation.

Un M. de Corméré, Mahi de son nom, homme dans la finance, quoique sa famille eût des places de robe dans la

[1] Guy-Guillaume Mahi, baron de Corméré, marié à Thérèse Charpentier. Il avait été receveur général des domaines et bois.

province, avait bâti un château qu'on disait magnifique, avec des jardins qui paraissaient superbes, d'après les plans qu'on me fit voir. Cette terre était à trois petites lieues de Cheverny, et M. de Corméré l'avait fait ériger en baronnie.

Ses deux enfants, qui finissaient leur éducation, logeaient dans une maison à moi rue Beaubourg; l'aîné n'a pas tant fait parler de lui que le second, à qui il avait donné le nom de Favras, que le fils en grandissant honora du titre de marquis.

C'est ce malheureux marquis de Favras qui a joué un si triste rôle dans la Révolution, puisqu'il fut pendu en place de Grève, très-innocent de ce dont on l'accusait [1].

M. de Verdun, pour amener M. de Saint-Germain à une conciliation, s'enthousiasma de cette terre; bref, nous partons, ma femme et moi, pressés par M. et madame de Cypierre qui désiraient nous fixer dans leur généralité. M. de Corméré était prévenu; à Blois, je le prends dans ma voiture, et nous voilà arrivés à une heure de jour à Corméré. J'en eus assez pour repartir le lendemain. C'était un château tout neuf, mais mal distribué, et dont tous les dedans étaient à refaire. Ce qu'il y avait de pis, c'est que le château était assis sur un rocher ou terrain de pierre, et que depuis dix ans les arbres refusaient d'y croître. Nous retournâmes dîner chez nos amis à Orléans.

[1] On trouvera plus loin des détails sur toute la famille. Voir page 340.

CHAPITRE XI

La folie de M. de Jully. — Le contrat du prince de Guéménée. — Vivacité du duc de Choiseul : nouveaux détails sur son caractère. — Le prince Démétrius Galitzin et le cabinet noir. — Mort de M. de Pomereu. — La petite vérole. — Inoculation de M. Dufort. — Le docteur Hosty. — Amabilité du Roi. — *Cupidon d'ébène*. — Fontaine de Cramayel. — Les familles Ferrand et de La Borde. — Un ménage à la mode. — Les princes du sang et les ambassadeurs. — Négociations infructueuses de l'auteur. — Marigny veut acheter Cheverny. — Du Jonquoy de Monville. — Madame de Marsan. — Le comte de Boisgelin. — Anecdote sur le duc de Bourgogne. — Olavidès; sa vie à Paris. — Il est encore question de Cheverny. — Singuliers procédés de Marigny. — Achat de Cheverny. — M. Dufort a la lieutenance générale du Blaisois et le titre de comte. — Maladie de madame de Pompadour. — Son influence sur Louis XV. — Un trait de caractère : la goutte de M. Darboulin. — Mort de la marquise. — Chagrin des Choiseul. — Regrets du Roi.

Je m'étais déjà aperçu de quelques disparates dans la tête de mon camarade Jully. Il parlait avec sa gaieté ordinaire, mais par moments il montrait une volubilité étonnante. Un jour, sans rien dire, il fit faire un habit magnifique à la Louis XIV : chapeau à point d'Espagne et à plumet, perruque brune, cravate de point, habit d'étoffe d'or galonné à point d'Espagne sur toutes les tailles, ceinture à franges d'or, nœud d'épaules de même, des houssettes, des culottes fort larges, des bas de soie rouge à coin brodé en or, des souliers à talons et oreilles rouges, des boucles de diamant, et par-dessus tout cela un superbe baudrier qui portait une épée magnifique, avec un nœud superbe. La folie le pousse à faire des visites ainsi fagoté, et il arrive chez madame de Préninville; comme il était fort aimable, toute la société prit cela pour une plaisanterie.

Je ne le trouvais pas dans son état naturel; mais comme

je le savais contrarié par le vol qu'avait pris son beau-frère La Borde, le banquier, et qu'il m'en avait touché quelque chose, j'attribuai ses originalités à son désir de se distraire de la contrainte qu'il éprouvait dans son intérieur.

Madame de Marsan, sœur du prince de Rohan-Soubise, gouvernante des Enfants de France, jouait un grand rôle par les soins qu'elle mettait dans sa place. Respectable par ses mœurs, sa douceur et sa conduite, elle était dévote, et par conséquent le duc de la Vauguyon [1] et le parti jésuitique, qui agissait sous main, s'honoraient de lui être attachés.

Déjà d'un certain âge, aimant l'agriculture, elle avait sacrifié son goût de retraite pour conserver la survivance de sa charge à sa nièce, mademoiselle de Soubise [2], sœur de la défunte princesse de Condé; cette enfant était élevée près d'elle, et se formait à l'état qui lui était destiné. Le jeune prince de Rohan-Guéménée, d'une jolie figure, héritier d'une fortune immense, ayant à lui le port de Lorient [3], lui était fiancé. Dès qu'ils eurent l'âge l'un et l'autre, on demanda l'agrément du Roi, et le jour fut pris pour la signature du contrat. Cette famille prétendait aux honneurs après les princes du sang, et voulait avoir le pas sur les ducs et pairs. Ils voulaient qu'on leur donnât de l'Altesse en leur écrivant, mais ils ne l'avaient obtenu d'aucune personne titrée. Ils invitèrent donc en toute cérémonie les ambassadeurs et les deux introducteurs, pour se trouver à la signature du contrat chez le Roi.

Je me rendis à Versailles; je me regardais comme invité personnellement, et nullement en fonction. Nous dînâmes, La Live et moi, chez le duc de Choiseul, et il ne fut question

[1] Antoine-Paul-Jacques de Quelen de Stuer de Caussade, duc de la Vauguyon (1706-1772), gouverneur des fils du Dauphin.

[2] Victoire-Armande de Rohan-Soubise, qui épousa Henri-Louis-Marie, prince de Rohan-Guéménée, le 15 janvier 1761.

[3] La famille de Rohan en était en possession depuis plus de cinq cents ans. Il fut racheté par le Roi, après la faillite du prince de Guéménée, pour 12,500,000 livres.

de rien. Comme c'était une prétention, le duc ne voulait pas former de difficultés et arrêter l'effet.

A six heures, les ambassadeurs se trouvèrent en corps dans la chambre du Roi, pour entrer avec les parents lors de la signature. J'étais de semestre, puisque c'était en décembre. Ne sachant comment la chose tournerait, et ayant mes entrées, je me fourre dans le cabinet, du côté de la porte de glace, et laisse démêler la fusée. La Live, dont les idées étaient déjà brouillées, ne me voyant pas, se met d'office à ma place, conduit les ambassadeurs autour de la table du conseil et se range avec eux; je vois la cérémonie et m'en vais comme tout le monde. Je rencontre le duc de Choiseul qui me dit : « Monsieur, je me plaindrai au Roi de ce que « vous outre-passez vos fonctions, en vous prêtant à faire des « choses qui ne sont pas d'usage. — Monsieur le duc, lui « répondis-je, je me plaindrai aussi au Roi, comme j'en ai « le droit, puisque je ne prends les ordres que de lui, de ce « que vous imaginez que j'ai conduit les ambassadeurs. — « Expliquez-vous, me dit-il. — Je n'ai, monsieur, rien à « vous dire de plus. — Cela ne se passera pas comme « cela. » Il continua son chemin, du moment que je lui dis que je comptais bien lui parler, quand il serait sans vivacité. Nous étions invités à une fête et à un dîner superbe chez madame de Marsan; je m'y trouvai avec lui et je me gardai bien de l'aborder. Je revins à Paris, et mon premier soin fut de lui écrire comment la chose s'était passée. Je n'ai jamais su quelle explication il avait eue avec La Live.

N'ayant nulle réponse, je me rendis le mardi suivant avec les ambassadeurs chez lui à Versailles. M. de Stahrenberg sortait de l'audience; le duc le reconduit, et, au lieu de prendre l'ambassadeur de Sardaigne qui attendait pour entrer, il m'appelle, et me voilà dans son cabinet, tête à tête avec lui. Il me regarde en riant et me dit : « Êtes-vous toujours fâché? » — Je me signe [1] froidement. — « Mais moi, je ne le suis plus,

[1] Locution ancienne : signer, pour faire signe. Littré cite un exemple pris dans Froissard.

« reprit-il; j'avais tort, n'en parlons plus. Vous m'avez « demandé une place dans les gardes pour M. Soullet; « passez au bureau, le brevet est expédié ; j'ai eu bien de la « peine à l'obtenir du maréchal de Biron; il m'en a coûté « une compagnie de cavalerie, mais je suis trop heureux de « faire quelque chose qui vous soit agréable. » C'était une façon noble de réparer son inconséquence. Je lui fais mes remercîments, et je cours au bureau, où j'ai à l'instant le brevet d'officier aux gardes pour mon cousin. Je trouve le maréchal de Biron qui me l'annonce; je le remercie comme s'il l'avait donné pour rien, et de ce moment je me sens l'obligé du duc de Choiseul, et lui voue un attachement que j'ai conservé toute sa vie.

Le duc était, dans l'intérieur, la plus aimable créature qu'on pût trouver; en butte à toutes les demandes, il ne refusait que lorsqu'il ne pouvait pas faire autrement. Il avait conservé toute l'amabilité de sa jeunesse, et quoiqu'il eût les plus grandes affaires à traiter, il avait l'art de se jouer de tous ses départements. Sorti du cabinet, il ne s'occupait que de ses plaisirs.

Tous les soirs, son secrétaire lui présentait la liasse de lettres anonymes qu'on lui adressait dans la journée, et elles se multipliaient selon les circonstances; c'est à peu près le sort de tous les ministres en faveur. Séqueville m'a dit qu'étant son secrétaire de confiance, il était chargé de les décacheter toutes, de les lire, et de leur faire une oreille quand il trouvait quelque chose de saillant. Lorsque le duc rentrait pour se coucher, et que les valets étaient occupés à sa toilette, il s'asseyait, et le secrétaire lui présentait les lettres en masse. Souvent il en trouvait de si rudes qu'il les jetait à l'instant au feu; il disait en riant : « Je veux tout voir, et si j'ai tort, « profiter des avis. » Je le vis un soir dans cette occupation. Je me gardai bien de l'interrompre, et je me mis à causer avec l'abbé Chauvelin, conseiller au Parlement [1], qu'il ména-

[1] Henri-Philippe de Chauvelin (1716-1770), chanoine de Notre-Dame et conseiller au Parlement de 1738, janséniste et ardent ennemi des Jésuites.

geait à cause de cette charge, et qui, par son esprit, était dans son intimité.

Le prince Démétrius Galitzin [1], ministre de Russie, aimait à travailler avec le duc. Grimm, ami de l'Impératrice et son correspondant en France, ne jouait pas encore un rôle ostensible [2], et c'est le prince qui fut chargé par la nouvelle impératrice de lui former un cabinet de tableaux. Il avait pris Greuze [3] pour aller à la découverte et prononcer, et nous courûmes ensemble tout Paris : les envois se succédaient, et il en recevait des remerciments.

Cependant l'Impératrice fut instruite que le prince voyait beaucoup le duc et la duchesse de Choiseul et madame de Gramont. Comme le duc s'était expliqué très-franchement sur son élévation au trône, elle pensa que cette intimité pouvait nuire à ses intérêts. On reprochait aussi au prince de recevoir un nègre, favori de Pierre III, et compagnon de ses boissons. Cet homme racontait à qui voulait l'entendre les particularités de sa familiarité avec l'Empereur, et tout ce qui s'était passé jusqu'à sa mort. Le pauvre hère, intrépide buveur, avait été chassé alors de Russie, et, après avoir eu à Pétersbourg un carrosse à six chevaux, se trouvait réduit à son premier métier de valet.

Le prince reçut dans ses dépêches une lettre de l'Impératrice. Elle lui annonçait son prochain rappel, lui faisait quelques reproches indirects sur les liaisons, et se plaignait qu'il fît mal ses affaires et se laissât influencer par le ministre français dans lequel elle ne pouvait avoir confiance, d'après la manière dont le duc de Choiseul s'exprimait sur son compte.

Le pauvre prince s'échauffe la tête. Désespéré d'être

[1] Comme on l'a vu, Démétrius Galitzin fut chargé d'affaires de Russie, de septembre 1762 à février 1763. C'est en juillet 1762 que Catherine s'était emparée du trône.

[2] C'est seulement en 1773 que Grimm fit en Russie son premier voyage, qui fut le début de ses relations personnelles avec l'Impératrice.

[3] Greuze, alors âgé de trente-sept ans, avait déjà beaucoup de réputation. Il n'entra à l'Académie de peinture qu'un peu plus tard, en 1769.

rappelé d'un pays qu'il aimait, et où il avait des amis, pour être peut-être exilé, ne s'étant attaché au ministre que pour faire sa cour et mieux négocier, il répond directement et finit sa lettre en assurant qu'il n'avait nulle confiance dans le duc de Choiseul ; qu'un homme qu'on accusait d'avoir empoisonné madame de Choiseul-Romanet, sa cousine, pour plaire à la maîtresse en titre, ne pouvait y avoir aucun droit.

Cependant le duc était instruit par ses émissaires du mécontentement de l'Impératrice. Jannel [1] directeur des postes, venu à cette place après avoir été élevé chez les d'Ogny et avoir commencé par être simple commis, Jannel, presque ministre de Paris, ayant un bureau où l'on décachetait les lettres et où il servait ou desservait qui il voulait, Jannel eut l'ordre de décacheter les dépêches, et M. de Choiseul eut une copie de celle de l'Impératrice. Le prince avait donné sa lettre à un courrier particulier ; on ne put décacheter qu'à Strasbourg, et sans qu'il s'en doutât.

Le prince se rend le mardi à Versailles. Il entre pour travailler avec le ministre, et celui-ci l'expédie à son ordinaire, franchement et loyalement ; mais, à la fin, il fait tomber la conversation sur sa position comme ministre, et, avec un air de distraction, il lui prouve clairement qu'il a connaissance de la lettre et de la réponse.

Ce peu de mots furent un coup de foudre pour le prince ; il retourne chez lui et me prie de venir le voir, avant d'aller dîner ensemble chez l'ambassadeur de Hollande. J'y cours, et il m'explique toute cette scène. Je ne pus m'empêcher de le blâmer. Rien n'était plus faux que les bruits répandus à la mort de madame de Choiseul-Romanet, il n'y avait qu'à connaître le duc pour voir qu'il était la loyauté même, et un bruit populaire, qui n'avait pas passé les antichambres, n'aurait jamais dû être répété.

[1] Robert Jannel, chevalier de l'ordre du Roi, intendant général des postes, mort en 1770. Il était tout dévoué à madame de Pompadour. (*Mémoires de madame du Hausset*, p. 84 et suiv.) C'était, dit d'Argenson, « un grand fripon et grand traître.., homme noir et double ». (1752 et 1756.)

Le prince, furieux, croyait avoir fait ce qu'il devait; il traitait de perfidie l'abus du secret des lettres, enfin il ne voulait plus traiter en aucune manière avec le ministère. Il avait au plus vingt-huit ans, et, quelque chose que je pusse faire, il écrivit qu'il avait son rappel et demandait à partir sans congé, ce qui lui fut accordé [1]. Comme je n'ai jamais abandonné mes amis, quelque attachement que j'eusse pris pour le duc, je continuai à M. de Galitzin jusqu'à son départ tous les soins de l'amitié; le ministre le savait, et il ne m'en fit pas plus mauvaise mine. Il se conduisit avec la loyauté qui lui appartenait, ne fit aucune plainte contre le prince dans ses dépêches, et justifia à mes yeux le jugement que j'avais porté sur l'excellence de son caractère, sachant allier la plus fine politique à tous les procédés d'un galant homme. Les détracteurs en ont dit tout ce qu'il leur a plu, mais son caractère le portait à faire et à s'attacher de vrais amis, et sa disgrâce, aussi glorieuse que son ministère, l'a bien prouvé.

L'année suivante, le comte de Stahrenberg, ministre de l'Empereur, loua une maison à Épinay. Deux ou trois fois par semaine, nous faisions des promenades de sept à dix personnes aux environs de Saint-Leu, soit dans la forêt de Montmorency, soit dans les bois de Boissy, ou à la montagne de Sannois, et nous revenions par le village de Montigny. Ma femme montait un cheval anglais, vêtue d'un habit et d'une jupe brodée en paillettes d'argent, d'un chapeau à plumet avec agrafes de diamant; elle était on ne peut plus jolie.

Un soir que nous rentrions à neuf heures, elle fut prise d'un frisson et passa une nuit affreuse. J'envoyai sur le champ chercher Duchesnay, alors médecin de la duchesse d'Orléans-Conti. Le frater du village lui couturait le bras, sans pouvoir lui tirer de sang; Duchesnay voulut avoir Brasdor [2], un des plus fameux chirurgiens de Paris, qui eut toutes les

[1] La *Gazette de France* du 25 février 1763 annonce que le comte Soltikoff a remis ses lettres de créance, et que le prince Galitzin a pris congé.

[2] Brasdor, maître en chirurgie depuis 1732.

peines du monde à la saigner. Enfin Duchesnay reconnut une fièvre scarlatine, et, en six semaines, ma femme revint à une parfaite santé. A partir de ce moment, elle oublia insensiblement l'exercice du cheval.

Ce fut après cette époque qu'à mon retour à Paris, je trouvai mon second beau-frère, M. de Pomereu, maître des requêtes, dans le dernier état de phthisie et de pulmonie. Il avait vingt-cinq ans, beaucoup d'esprit et de facilité, et il annonçait qu'il serait un homme, dans l'étendue du terme. Il vit venir la mort avec le sang-froid de la philosophie. Ami intime de M. le marquis de Montesquiou [1], qui a joué un rôle dans la Révolution, et de M. de Lamoignon, le dernier chancelier, qui s'est tué à Basville [2], il marchait du même pied pour les talents. Il avait toujours une orfraie en vie qui était posée sur son bureau; cet animal silencieux et triste lui plaisait. Le petit service que je lui avais rendu par le duc de Choiseul avait excité sa reconnaissance, qu'il m'exprimait d'une manière noble, en me donnant toute sa confiance.

Huit jours avant de mourir, il était tourmenté d'un accès de toux convulsive qui lui ôtait la respiration; il me serrait la main tout le temps, et dès qu'il put recouvrer la parole, il me dit : « Ces accidents me tueront, et je dois regretter la « vie; car, si j'en revenais, je me sens assez de courage pour « dire, comme César : *Aut* chancelier, *aut nihil!* » Enfin il mourut [3] et fut enterré à Saint-Gervais, après trois ans de mariage, laissant une veuve et deux garçons. Ces enfants prirent la petite vérole en nourrice et périrent, à huit jours l'un de l'autre, de sorte que madame de Pomereu se trouva dégagée de tous liens, en moins de trois semaines. Mais n'anticipons pas sur les événements.

[1] Anne-Pierre de Montesquiou-Fezensac (1741-1798), membre de l'Académie, député aux États généraux; mis en accusation en 1792, il passa à l'étranger.

[2] Chrétien-François de Lamoignon, né en 1735, président à mortier, garde des sceaux de 1787 à 1788. En 1789, on le trouva mort dans son parc de Basville, ayant près de lui un fusil déchargé.

[3] En 1764.

Ma femme avait toujours eu beaucoup de crainte de la petite vérole; la mort de M. Soullet avait redoublé ses inquiétudes. Elle allait avec répugnance dans les lieux publics, ou s'en privait. La vue d'une personne encore rouge de cette maladie la troublait singulièrement, et les automnes et les printemps étaient des moments de deuil pour elle, à cause de la perte subite de plusieurs personnes mourant de cette maladie.

Les journaux et papiers publics ne traitaient alors que des miracles de l'inoculation [1]. Le chevalier de Chastellux, mon ancien ami, venait de se faire inoculer par Hosty [2], médecin anglais; madame la comtesse de Pignatelli [3] avait éprouvé, par suite de l'inoculation, une petite vérole maligne et confluente qui l'avait fort maltraitée, mais elle avait évité la mort. Je me mis à lire les écrits pour et contre, enfin j'allai moi-même aux informations, et, après m'être assuré que le danger de prendre la maladie par inoculation était d'un contre cent, tandis que celui de l'avoir naturellement était de cinquante, je me déterminai à voir le médecin Hosty.

Cet homme, plus chirurgien que médecin, connaissait la méthode de l'inoculation dans toutes ses parties, et avait réponse à tout. Si on lui disait qu'après l'inoculation on n'était pas préservé de la petite vérole, comme on en citait des exemples, il les niait ou les atténuait, en disant que ceux qui seraient inoculés à sa manière et qui seraient pris ensuite

[1] Le duc d'Orléans, en 1756, avait fait inoculer ses deux enfants par Tronchin; la même année, le maréchal de Belle-Isle en faisait autant pour le comte de Gisors, son fils. L'inoculation de M. de Chastellux, un peu postérieure, fit beaucoup de bruit, et le chevalier publia des *Éclaircissements sur l'inoculation;* en 1773, Buffon, en le recevant à l'Académie française, le complimentait d'être le premier des membres de l'Académie qui eût osé affronter l'opération. (Barbier, *passim;* Luynes; Grimm, etc.)

[2] Hosti, dit le manuscrit; je rétablis l'orthographe d'après l'*Almanach royal.* C'est lui qui, en 1756, avec un autre médecin anglais nommé Kerpatry, avait inoculé le comte de Gisors. Luynes le nomme Ostie (t. XV, p. 21).

[3] Probablement Jeanne-Sophie-Élisabeth-Louise-Armande Septimanie de Richelieu (fille du maréchal), née en 1740, mariée en 1756 à Casimir Pignatelli, comte d'Egmont, lieutenant général. Elle mourut en 1773, à trente-deux ans. C'était une des plus belles femmes de son temps.

pourraient, avec l'attestation signée de lui, se présenter en Angleterre pour recevoir le prix de 300,000 livres, recueilli par souscription pour être donné à celui qui constaterait légalement avoir eu la petite vérole naturelle, après avoir été inoculé dans les règles.

Mes informations bien prises, il ne fut pas difficile de convaincre ma femme. Elle n'hésita pas à se débarrasser d'une inquiétude qui la tourmentait journellement; nous agîmes donc de concert. Mon fils aîné prenait sept ans [1], et c'était un service à lui rendre : nous nous déterminâmes à le faire inoculer en même temps. Le Parlement avait rendu un arrêt plein de sagesse, pour que ces sortes d'opérations se fissent hors des villes [2]. C'était la même loi qu'en Angleterre, parce qu'on avait remarqué que la petite vérole, prise sans préparation d'un inoculé, était presque toujours mortelle.

Il fallut trouver une maison. Le bon abbé de Mégrigny connaissait particulièrement l'architecte qui avait acheté des co-héritiers de Pajot d'Onsenbray (dont nous faisions partie) la belle maison de Bercy; il lui proposa de retarder la démolition, et de me la louer, telle qu'elle était, pour trois mois. L'affaire fut bientôt faite, et je me hâtai d'y faire porter quelques meubles indispensables et des provisions. De toute ma maison, je ne gardai que la femme de chambre de ma femme, un domestique, un cocher, un cuisinier, et je renvoyai à Saint-Leu tous les autres, qui n'avaient jamais eu la petite vérole, le premier devoir étant de ne faire courir aucun risque à ceux qui vous entourent.

M. de Barassy s'offrit à nous tenir compagnie; le médecin

[1] Ceci, joint à la mort de l'abbé de Mégrigny, dont il sera question un peu plus loin, fixe la date à 1763.

[2] Le 8 juin 1763, le Parlement avait demandé l'avis de la Faculté de médecine sur l'inoculation, et aussi celui de la Faculté de théologie, « pour savoir « s'il est permis de se procurer une maladie qu'on pourrait ne pas avoir ». En attendant, défense était faite de se faire inoculer ailleurs qu'à la campagne, et de « se communiquer dans le monde » moins de six semaines après la guérison. (Barbier, août 1763.)

Duchesnay me promit d'être à mes ordres, en lui donnant deux chevaux et une voiture; M. de Berry, trésorier des États de Bigorre, avec qui j'avais fait, après notre séjour aux eaux, une connaissance intime, promit de venir nous voir très-souvent. Pour l'abbé de Mégrigny, il tomba alors malade d'une vomique [1], qui le mit au tombeau.

Tout étant ainsi préparé, et le moment décisif approchant, j'allai chez le sieur Hosty. Je ne comptais pas me faire inoculer, et, malgré l'exemple de M. Soullet, je me croyais à l'abri de cette maladie; mais en un instant, il détruisit tout mon plan, et me signifia qu'il aimerait mieux renoncer à l'inoculation, que de permettre que j'y assistasse sans me faire inoculer moi-même.

Mon parti fut bientôt pris, et sur l'heure il fut décidé que nous nous mettrions, ma femme et moi, à ne manger que du lapin, du poulet et des épinards cuits à l'eau, sans une goutte de vin pur. Pendant les trois semaines de ce régime sévère, nous devions nous purger deux fois par semaine; pour mon fils, qui n'avait que sept ans, et qui n'avait pas encore mangé une bouchée de viande, il fut décidé qu'il ne serait soumis à aucun traitement.

Nous soutinmes ce régime avec constance, et le jour fixé, nous nous rendimes à Paris. Hosty arrive et prend son instrument : une lancette cachée dans un petit carré d'argent, qui ne sort que pour effleurer la peau. Il fait sortir à peine quelques gouttes de sang, applique dessus une mouche de peau imprégnée du fil passé dans des boutons de petite vérole de la meilleure espèce. Il commence par moi, au dessous du genou gauche, en dedans, en fait autant à ma femme, finit par mon fils, et nous fixe l'emplâtre avec des bandages, comme une saignée. Nous nous couchons et allons le lendemain nous établir au petit Bercy, où tout était préparé.

[1] Collection de matières purulentes, enkystées ou non, formées dans la poitrine, susceptibles de se faire jour par les bronches et d'être évacuées par une sorte de vomissement. (Littré.) L'abbé de Mégrigny mourut le 17 octobre 1763. (*Gazette* du 21 octobre.)

Nous jouissions de la meilleure santé; on nous tenait fidèle compagnie, et Hosty venait tous les jours nous visiter. Enfin, le quatrième jour, levant l'appareil, il aperçut un bouton assez fort au milieu de l'inoculation et m'annonça, d'un ton doctoral, que j'étais bien heureux de m'être fait inoculer, car je n'aurais pas tardé à avoir la petite vérole naturellement; il m'assurait que l'éruption serait très-forte et très-abondante. D'après lui, ma femme ne l'aurait pas, et mon fils n'aurait que très-peu de grains. Il est vrai que l'inoculation de ma femme ne paraissait pas du tout. Hosty avait beau l'assurer qu'elle n'aurait jamais rien, la caution n'était pas suffisante, et le caractère de ma femme demandait plus de certitude morale. Hosty lui proposa alors de lui mettre une mouche vésicatoire à la même place et de la couvrir ensuite de pus de petite vérole, lui disant : « Cette fois, « madame, vous serez convaincue, et je parierais ma tête « que vous ne l'aurez pas. » Elle accepte, il lui fait l'opération, la plaie se referme en quatre jours, et la voilà rassurée.

Cependant je me portais à merveille, lorsque Hosty exigea qu'on me fit une saignée de pied. On me tire trois palettes le matin; à dix heures, il faisait très-beau, je descends au jardin; je me promène et je joue avec mon fils, sur une terrasse au bord de l'eau. Je lui dis de me rendre ma canne pour m'en retourner; il la laisse couler le long des marches de la terrasse, et elle vient me frapper précisément à l'endroit de la saignée. A l'instant le sang jaillit, et je reviens en laissant après moi une très-abondante traînée de sang. Il fallut du temps pour l'arrêter, et l'on ne put calculer ce que j'en perdis : cet heureux hasard m'a peut-être sauvé la vie. Le septième jour, la fièvre me prit, et elle fut assez forte pour me donner un léger transport la nuit. Duchesnay, qui s'était alors fixé avec moi, me veilla. La petite vérole parut, il s'en est vu peu de plus abondante; tout mon corps était enflé, mes yeux à peine ouverts me rendaient affreux. Ma femme, mes amis bravèrent tous les dangers. Enfin, après sept jours, la fièvre cessa peu à peu. Le treizième jour, voulant changer

d'air, il fut convenu que nous partirions tous le lendemain pour nous rendre à Saint-Leu, sans nous arrêter à Paris, à cause de l'arrêt du Parlement.

Je n'avais pas encore vu mon fils, mais on m'assurait qu'il avait eu une petite vérole très-bénigne. Tout à coup la garde entre chez moi avec un air effaré et me dit : « Monsieur, « je ne sais ce qu'a monsieur votre fils; il y a deux heures « qu'il ne remue pas plus qu'une pierre. M. Hosty nous a « pourtant dit qu'il en est quitte. » J'y cours avec Duchesnay, qui n'avait pas suivi son traitement, et qui le croyait en convalescence comme moi; le pauvre enfant était sans connaissance. Duchesnay prend son parti, monte dans ma voiture avec la femme de mon cocher et le transporte chez moi à Paris. Mon inoculation avait fait trop de bruit pour oser le suivre, et l'on m'emmène à Saint-Leu. Mon inquiétude était au comble.

Voici ce qui arriva à mon fils. Transporté dans la maison, on le mit au lit, et Duchesnay voulut, avant de le traiter, qu'on envoyât chercher Hosty. Hosty arrive : dès qu'il voit l'état de l'enfant, il s'arrache la perruque, dit que l'enfant est mort, que c'est une fièvre maligne, et qu'il faut laisser agir la nature. Il s'écrie que l'inoculation est perdue en France, enfin perd totalement la tête : Duchesnay, qui dans la conversation était le plus doux et le plus pauvre de tous les hommes, s'oppose de toutes ses forces à cet abandon. Il s'allume, fait ses dispositions comme un général d'armée, et signifie à Hosty qu'il répond de l'enfant vis-à-vis de moi. Hosty se retire en faisant des gémissements et des imprécations comme un homme égaré.

Alors Duchesnay fait saigner l'enfant de sept ans deux fois au pied, à deux heures de distance; n'obtenant aucun amendement, il le fait saigner encore le soir, et finit par lui faire passer trois grains d'émétique. Ce dernier traitement réussit, et l'enfant reprend connaissance sur les cinq heures du matin. La femme de mon cocher, qui l'avait cru mort, tombe dans mille accès de joie et m'envoie un courrier. Une

fièvre putride se déclare et cède le septième jour. Cette convalescence me rendit à la vie et fut un soulagement à la douleur que je ressentais de la perte de l'abbé de Mégrigny, qui avait toujours été pour nous un ami précieux à tous égards.

Peu curieux de me montrer dans l'état où j'étais, je revins à Paris furtivement voir mon fils : ce n'était plus le même enfant. Exténué par des secousses si violentes, il était d'une faiblesse pitoyable, et il fallut attendre plus de quinze jours pour le ramener à Saint-Leu, où je passai novembre et décembre.

Le temps de mon semestre arrivait, j'étais encore rouge, et il y avait près de trois mois que j'étais dehors de l'inoculation. Je fis demander au Roi la permission de me présenter pour faire mon service. Il fut répondu que je le pouvais, le temps prescrit de s'absenter étant plus que passé. J'arrivai donc à Versailles pour le premier jour de l'an. J'avais pris la précaution, pour effacer les rougeurs, de rester beaucoup au grand air, mais elles étaient encore très-visibles. Dès que le Roi m'aperçut à son lever, il me dit : « Vous avez eu une « forte petite vérole. » Il m'examine et ajoute : « Cela vaut « mieux qu'un coup d'épée. »

Je ne sus d'abord ce qu'un tel propos signifiait dans la bouche du Roi, qui ne disait jamais rien sans raison. Je l'appris dans le cabinet après son passage. Un officier des gardes de la porte, Lenoir, frère de mon notaire [1], s'était vu insulté par un exempt des gardes du corps. Fort brave, quoique blessé à la main, il avait voulu en avoir raison; l'exempt avait mis de la hauteur, Lenoir l'avait poussé. Le rendez-vous fut pris, et Lenoir se présenta au combat, son épée attachée au poignet, vu son ancienne blessure; l'exempt se battit mal et reçut un coup d'épée dans le bras. Le Roi

[1] C'est lui sans doute qui figure à l'*État de la France* de 1749 parmi les gardes de la porte sous le nom de Joseph Lenoir de Chanteloup. Lenoir, notaire de 1750 à 1762, demeurait rue Saint-Honoré, au-dessus de la rue des Frondeurs.

venait d'en être instruit. Les gardes du corps ne prirent point parti dans cette affaire; M. de l'Aubépin [1], le blessé, avait trouvé le secret d'avoir peu d'amis par son insolence. Un an après il quitta le corps.

J'allai dîner chez le duc de Choiseul. Mon inoculation avait fait du bruit, comme celle du chevalier de Chastellux; mais je me gardai bien de parler de la maladie de mon fils.

M. Soullet fut reçu dans les gardes; c'était un excellent sujet, réfléchi, d'une jolie figure, doux, aimable, instruit et bien élevé. Le régiment des gardes allait partir pour l'Allemagne, après avoir fait ses équipages. Je ne pus mieux faire que de le recommander à mon ami, le marquis de Paroy, qui, alors privé de ses biens de Saint-Domingue, avait supprimé sa maison à Paris, et s'était retiré à Paroy avec six enfants et sa femme. Je lui avais prêté depuis lors l'appartement que j'avais fait bâtir au-dessus de mes remises, et il y logeait l'hiver, lorsqu'il venait à Paris. Il s'empressa de reconnaître mes procédés en chambrant dans cette campagne avec mon jeune cousin, qui, par malheur, mourut trois mois après à Wesel, des suites d'une fièvre maligne [2].

Le Roi, toujours aimable dans son intérieur, le fut plus encore cette année; quelquefois il contait agréablement des histoires très-gaies, sans passer les bornes de la décence et de l'honnêteté. Quentin, baron de Champlost, avait acheté de Quentin, marquis de Champcenetz, la charge de premier valet de chambre. Le Roi, qui le connaissait depuis son enfance, le traitait à merveille. Champlost était extraordinairement laid, mais avait des grâces, l'air noble et les manières d'un grand seigneur. Son seul défaut était d'aimer les femmes à la folie, et d'être peu délicat sur le choix. Le Roi, comme les prédicateurs qui disent autrement qu'ils ne font, voulait le retenir, et il lui disait souvent qu'à leur âge tout libertinage était mortel; enfin il lui parlait comme à un ami.

[1] De Sainte-Colombe, marquis de l'Aubépin, premier exempt des gardes du corps, compagnie de Luxembourg.

[2] Il est vraisemblable que c'est en 1762, dans la dernière campagne de la guerre de Sept ans.

Nous fûmes témoins dans le cabinet d'une scène qui en valait bien une autre. M. le comte de Sourches [1], grand prévôt de Versailles, était petit et laid par excellence, et fait tout de travers, mais il tâchait par sa tenue de se rendre plus imposant qu'il n'était, car ce n'était qu'un bonhomme très-ordinaire. Il avait été élevé à Versailles, dans une grande familiarité avec le Roi, et madame de Pompadour, dans un moment de gaieté, l'avait désigné sous le nom de l'*Amour*. M. le duc de Noailles [2], qui se permettait tout, avait repris : « Tout au plus, madame, est-ce un Cupidon d'ébène! » Le nom de l'Amour lui était resté, et le Roi s'en servait quelquefois. Un matin que nous étions presque seuls, le Roi, qui allait quitter le cabinet, appelle l'Amour. L'Amour écarte deux ou trois personnes et s'avance avec précipitation. Dès que le Roi le voit à sa portée, il lui donne un joli soufflet sur la joue, fait une pirouette sur le talon et s'en va, se comportant avec autant de grâce et de gaieté que s'il eût fait une niche à son égal. De Sourches aurait reçu cinquante soufflets, pourvu que le Roi eût causé avec lui; mais quand il vit le Roi rentrer, on put juger combien il fut choqué de n'avoir pas eu d'autre audience.

Je trouvai l'histoire si gaie, si plaisante, qu'en arrivant le soir pour souper chez Coupé, où vinrent successivement M. de Rosambo, le marquis de Vizé, Pierrevert et Baudouin, je fus obligé de la raconter à chaque arrivant, et je fis la pantomime de cette scène, ce qui égaya tout le monde, surtout Fontaine de Cramayel.

Fontaine de Cramayel pouvait avoir une douzaine d'années de plus que moi; c'était le meilleur homme possible. Il était devenu fermier général par la protection de

[1] Louis du Bouchet, marquis de Sourches, comte de Montsoreau, né en 1711, lieutenant général, conseiller d'État, grand prévôt de France en 1747, à la mort de son père.

[2] Ce doit être plutôt le duc d'Ayen, son fils. Le maréchal duc de Noailles mourut en 1766, âgé de quatre-vingt-sept ans.

madame de Pompadour, et vivait dans la plus grande aisance.

M. de La Borde, originaire de Bayonne et parent de M. Poisson [1], était devenu fermier général par la même voie. Il habitait, dans mon enfance, une maison rue Sainte-Anne, vis-à-vis les *Nouvelles catholiques;* il avait épousé en secondes noces une veuve, nommée Ferrand, qui avait deux enfants, M. Ferrand, fermier général, et madame de Sy, épouse d'un gentilhomme picard. Il avait eu d'elle trois filles et deux garçons. L'aînée des filles [2] avait épousé M. Marchais, premier valet de chambre du Roi; la seconde, M. Fontaine de Cramayel, fermier général; la troisième, M. Brissart, aussi fermier général. Les garçons étaient plus jeunes. L'aîné [3], plein d'esprit, de talents, aimable sous tous les rapports, s'est fait à juste titre la réputation d'un des plus grands compositeurs de musique. Ses connaissances littéraires le rendaient propre à tout; chimiste, littérateur, physicien, il remplissait avec fruit tous les moments qu'il ne donnait pas à la société, où il était très-aimable et d'une gaieté originale et spirituelle.

M. et madame de La Borde, avant l'élévation de madame de Pompadour, avaient loué une maison à Soisy, vallée de Montmorency. Nous étions donc voisins à la campagne comme à Paris, et notre liaison avait toujours subsisté.

[1] Ou plutôt de madame Poisson; encore n'était-ce pas une parenté. Jean-François de La Borde avait épousé Élisabeth Levasseur, veuve en premières noces de M. Ferrand, frère de madame Poisson, dont elle avait eu le M. Ferrand dont il est question ici, qui jouait parfaitement du clavecin et accompagnait dans la musique des cabinets (Luynes, t. IX, p. 261), et une fille, Madeleine-Françoise, veuve d'Alexandre Mogé de Pramont, et remariée à Charles-René Frémyn, seigneur de Sy.

[2] E. J. de La Borde (1735-1808), mariée en premières noces à Gérard Binet, écuyer, baron de Marchais, seigneur de Sainte-Preuve, chevalier de Saint-Louis, ancien major du régiment royal corse, et premier valet de chambre du Roi, mort à soixante-huit ans, en 1780. Elle épousa plus tard M. d'Angiviller.

[3] Jean-Benjamin, l'ami de l'auteur, dont il a été souvent question. Il ne faut pas confondre ces La Borde avec Jean-Joseph de La Borde, banquier de la cour, qui n'était en aucune façon leur parent. On trouve cette erreur dans les *Suppléments* de La Chenaye, à l'article *Borde* (de la), où l'on identifie mademoiselle Nettine, femme de Jean-Joseph, avec mademoiselle Levasseur, femme de Jean-François.

Madame de Marchais, aimable, jolie par une blancheur extrême, très-spirituelle et d'une figure animée, vivait toute l'année à Versailles; son mari, l'homme de France le plus froid et le meilleur, se bornait à l'exactitude de son service vis-à-vis de son maître. Pour elle, on savait que le duc de La Vallière y passait ses jours, et personne n'en parlait que comme d'une chose reçue.

Je placerai ici l'histoire arrivée à une dame de cette société. Madame de ***, aimant de bonne foi son mari, vivait depuis douze ans avec lui, et pouvait être citée comme l'exemple de toutes les femmes, lorsque le chevalier de Chastellux débuta dans le monde. Grand, bien fait, d'une belle figure, plein d'esprit, aimant les arts et les talents, il commença avec elle une passion qu'il a continuée longtemps. Un soir qu'ils s'étaient dérobés du salon, le reflet d'une glace ne permit pas au mari de douter de son malheur; il s'emporta et obligea le chevalier à sortir de chez lui à l'instant, et le lendemain lui envoya un cartel. Le rendez-vous n'eut pas lieu; les amis s'en mêlèrent, et la femme employa son autorité vis-à-vis de son amant. Le mari, revenu à lui, ne voulut pas être la fable du public; il y eut une explication et un raccommodement, à condition que le chevalier ne mettrait plus les pieds dans la maison, et il n'en fut plus question.

Cinq ou six ans après, un vendredi, *** et moi nous nous trouvions, comme c'était l'usage, sur le théâtre de l'Opéra, après le spectacle. Mon ami s'amusa à causer avec quelques personnes, j'en fis autant de mon côté, et nous ne partimes que lorsque tout était presque éteint. La première personne que nous rencontrons, c'est le chevalier de Chastellux, donnant le bras à madame ***. Le mari était dans une agitation violente : « L'as-tu-vue? — Qui? — Elle! tu me serviras de « témoin. — Et de quoi? — Je compte sur ton amitié. » Enfin, la voiture arrive, nous nous y précipitons; il se démène comme un possédé, se frappant la tête contre tout, contre les glaces. « Oui, mon ami, s'écriait-il, tu vois ma honte, mon « désespoir. *Je suis c..u!* je veux aller chez moi, rentrer,

« fermer ma porte, ils soupent ensemble! » Et chaque refrain était : « *Je suis c..u!* » Tantôt il pleurait, tantôt il jurait; je ne savais qu'en faire. Enfin j'obtins qu'il viendrait souper avec nous chez Coupé, et qu'il ne parlerait pas de ses soupçons.

Lorsque je le vis un peu plus calme, je lui fis avouer que sa conduite pouvait donner à sa femme le droit de faire ce qu'elle voulait, puisqu'il n'allait pas pour rien sur le théâtre de l'Opéra; qu'il y aurait de l'injustice à être exigeant, que sa femme venait d'accoucher d'un garçon, et qu'il devait respecter en elle la mère de son héritier, et l'une des femmes les plus spirituelles et les plus aimables de Paris. Enfin, j'eus le bonheur de le reconduire chez lui à minuit, totalement calmé et rendu à lui-même. Sa femme était rentrée; j'obtins qu'il irait la voir, et j'entrai avec lui. Il se conduisit en excellent homme, tel qu'il était, et il a toujours depuis bien vécu avec elle. Elle méritait sa confiance par d'autres vertus qui ne tiennent pas à l'amour, et elle a fait son bonheur jusqu'à ce qu'il l'ait perdue.

Ce fut à peu près dans ce temps que les maisons de Conti et d'Orléans devinrent très-brillantes. Il y avait au Palais-Royal de grands soupers où toute la cour se trouvait. Il en était de même au Temple, où M. le prince de Conti avait des jours marqués. M. le prince de Condé, marié, tenait aussi une maison ouverte. L'ambassadeur d'Espagne, celui de l'Empereur, celui de Sardaigne, donnaient par hiver deux ou trois fêtes.

Depuis le cardinal Fleury, il existait entre les princes du sang et le corps diplomatique une barrière insurmontable. Les princes du sang avaient seuls le droit de faire entrer leur carrosse dans ce qui s'appelait un cul-de-sac et qui en était un véritable; le premier placé, les autres se tenaient le plus près, dans la rue Saint-Honoré. L'ambassadeur d'Espagne, le marquis de La Mina, avait un jour voulu y faire entrer son carrosse. Le comte de Charolais l'avait fait sortir. Cette dispute avait été portée au cardinal, qui, voulant tout accommoder, n'avait arrangé personne [1]. Il s'en était suivi que le premier jour qu'un ambassadeur s'était trouvé chez un prince du sang, l'ambassadeur s'était fait servir par ses pages, comme tout gentilhomme en avait le droit sans en user.

Le prince, de son côté, avait voulu rétablir l'étiquette de Louis XIV et passer le premier; ayant le droit d'avoir son cadenas, il avait aussi voulu s'en servir. Ce droit de cadenas est assez singulier. Aux grands couverts, au repas de couronnement, on pose devant le couvert de chaque prince ou princesse une boîte superbe, fermée avec un cadenas. Le prince prend sa clef, ouvre la boîte, dans laquelle est un couteau à manche d'or ou de vermeil, une salière et une poivrière de même, et un gobelet; il s'en sert et ferme la boîte, que l'on emporte *in fiocchi*. Cela donna de l'humeur au corps diplomatique, qui, en cérémonie, se regarde comme le représentant immédiat de son souverain, et de ce moment il s'établit une séparation totale. Jamais on ne se visitait qu'une fois en grande cérémonie, et ni les princes ni les ambassadeurs ne se trouvaient aux fêtes que donnaient les uns et les autres.

La nécessité où est le corps diplomatique de se rassembler avait fait introduire un nouvel usage. Chaque dimanche, le corps se rendait chez un ambassadeur à tour de rôle; y allait qui voulait, depuis le chargé d'affaires jusqu'au nonce. C'est là qu'ils se communiquaient leurs affaires les plus secrètes. Nul Français n'y était admis, et je fus le premier introducteur des ambassadeurs qui y fût reçu; je dus cette faveur à la confiance qu'ils prirent dans mon caractère de franchise.

M. le prince de Conti, le plus bel homme possible, avait beaucoup d'esprit, mais le jugement le plus faux. Plein de projets, d'une imagination ardente, voulant jouer un rôle, il avait fatigué le Roi et s'était retourné du côté du Parlement,

[1] C'est probablement à cette circonstance que fait allusion le duc de Luynes en juin 1737 : « Il y eut, il y a quelque temps, quelques difficultés pour la « place de son carrosse (celui de M. de La Mina) à l'Opéra; cependant cela « n'a point eu de suite. » (T. I, p. 266.) D'après un curieux dossier des Archives des affaires étrangères (fonds de France, vol. 1852, p. 388), l'origine de ces difficultés était encore plus ancien et remontait à 1728.

espérant, avec cet appui, sortir de cette nullité où l'on avait les meilleures raisons de le laisser. M. le duc de Choiseul, étranger à toutes ces misères, et grand dans les plus petites choses, aurait désiré faire cesser cette situation, qui était désagréable au corps diplomatique. D'ailleurs, sa liaison intime avec madame la comtesse de Brionne le portait à cette négociation, puisque les princes de la maison de Lorraine et les ducs se trouveraient plus rapprochés des princes du sang si l'on supprimait toute étiquette.

On jeta donc les yeux sur moi pour cette négociation. J'en parlai à M. le prince de Conti, mais je le trouvai aussi déraisonnable que je l'en croyais capable. Il me raconta tout ce que je viens de dire; il me promena à la mort de Louis XIV, me confirma ce que le Roi leur avait dit, son mariage avec madame de Maintenon, me ramena sur les pièces de théâtre, me parla d'une place qu'il voulait donner à mon ami Sedaine; enfin, après trois heures perdues, je me retirai, convaincu que ce que la cour désirait (je m'étais bien gardé de le lui dire) ne réussirait pas, à moins qu'il n'eût l'air d'être l'agent principal vis-à-vis des princes. C'est ce qu'on ne voulait nullement. J'étais sûr que tous les autres princes céderaient volontiers, s'ils ne trouvaient aucun des leurs en opposition; mais j'étais certain que lui ne se relâcherait de presque rien.

Je fis part de mes démarches au ministre, et il fut convenu que je me servirais de l'amitié que les ambassadeurs me témoignaient pour tâcher de les amener, comme de moi-même, à une conciliation.

En conséquence, j'en conférai avec plusieurs d'entre eux, et cette négociation aurait eu son plein effet sans le nonce Durini, qui s'y opposa. Ne participant à aucune fête, à cause de son état, visant à la papauté par ses mœurs et ses vertus, ayant la certitude de son élection au chapeau de cardinal, il prétendit que les choses allaient tout aussi bien qu'elles devaient aller; que les ambassadeurs, se faufilant dans tous les plaisirs de la société, seraient moins aux affaires, et que

leurs propos, leurs démarches seraient plus ostensibles; que M. le prince de Kaunitz, qui en savait autant qu'un autre, quoiqu'il fût fêté à la cour, s'en était éloigné par système; que, si la chose existait, il se garderait bien de ne pas la continuer, mais que cette façon de vivre n'existant pas, c'était éviter des difficultés et des querelles.

Cette détermination fut prise le matin du jour où je devais avoir une réponse catégorique, et j'en rendis compte au Roi et au duc de Choiseul.

Je me rends le soir à l'assemblée, et je passe dans une pièce où étaient les seuls ambassadeurs. M. de Stahrenberg porta la parole; il me dit sommairement toutes les raisons pour s'y refuser; j'eus beau me retrancher sur l'espérance qu'ils m'avaient donnée en particulier, le parti était pris, et je me retirai. Ils tinrent conseil après mon départ, et voici le billet que je reçus :

« Le comte de Stahrenberg, ambassadeur, prie monsieur « l'introducteur de mettre par écrit ses propositions, afin « qu'après les avoir discutées avec le corps diplomatique, on « puisse terminer l'affaire en question. »

Je n'avais fait ces démarches qu'officieusement; je ne voulais rien mettre par écrit; j'aurais été désavoué, peut-être blâmé, et tout écrit aurait pu être montré au prince de Conti, qui croyait qu'on ne se passerait pas de lui. Je pris donc mon parti, et je me rendis à l'instant à Versailles, où j'arrivai à huit heures. Le Roi était avec M. de Choiseul tête à tête. Je fais dire à l'huissier que je suis là, j'entre parce qu'on me le dit, car ce n'était plus l'heure de profiter de mon droit d'entrée.

Le Roi était debout auprès de la cheminée et causait avec le duc de Choiseul. Ils viennent à moi, le Roi me fait rendre compte de mes démarches de la journée. En terminant, je remets le billet que j'avais reçu, j'ajoute que je m'étais bien gardé de répondre. La conversation entre nous trois fut d'un quart d'heure. Le Roi finit par me dire : « Que pensez-vous « qu'il faut faire? — Sire, lui répondis-je, je pense que toute

« négociation est contrariée de chaque côté par une seule « personne, et je crois qu'il faut regarder la chose comme « non avenue. J'ai fait les démarches d'office : je n'ai dit à « personne si j'y étais autorisé. Ainsi tout roulera sur un zèle « de conciliation mal entendu de ma part. » Le Roi me répondit : « Vous avez raison, suivez ce plan. » Dans cette dernière conversation, M. le duc de Choiseul se garda d'ouvrir la bouche ; c'était le Roi qui parlait. J'attends le duc à sa sortie ; il me dit que le Roi était fort content de la manière dont j'avais traité cette affaire, quoiqu'elle n'eût pas réussi, et j'ai eu lieu de voir depuis que la confiance en moi était établie.

Madame la duchesse de Praslin, femme du ministre des affaires étrangères [1], était singulièrement liée avec madame la marquise d'Amezaga ; je me trouvai donc très-lié avec elle. En général, ma femme et moi tenions à nos anciennes sociétés. Je me trouvais obligé à quelques soupers de représentation ; les autres étaient, ou chez les parents de ma femme, ou chez M. et madame de Préninville, où je me plaisais plus que jamais. Leur société, composée en hommes et en femmes de la meilleure compagnie de Paris, réunissait la marquise de Boulainvilliers [2] ; d'Osmont, l'évêque de Comminges ; le marquis de Chastellux ; Jelyotte, l'abbé Raynal [3] et bien d'autres, et nous passions des soirées délicieuses.

M. de Champlost, premier valet de chambre, vint un jour m'avertir que si, comme je le lui avais assuré, je songeais à acheter Cheverny et à avoir la lieutenance du Blaisois, je pourrais bien avoir l'un sans l'autre, parce que M. de Marigny faisait toutes les démarches possibles pour en avoir

[1] Anne-Marie de Champagne-La Suze, mariée en 1732 à César-Gabriel, comte de Choiseul, puis duc de Praslin.

[2] Adrienne-Marie-Madeleine-Ulphe d'Hallencourt, seconde femme d'Anne-Gabriel-Henri Bernard, marquis de Boulainvilliers, qu'elle avait épousé en 1748 ; elle mourut en 1781.

[3] Guillaume-Thomas-François Raynal (1713-1796). Il était alors peu connu et n'arriva à la réputation que quand il eut publié son *Histoire philosophique des deux Indes*, dont les parties les plus saillantes furent écrites par plusieurs de ses amis, notamment par Pechmeja.

l'agrément. Depuis deux ans, je laissais dormir cette affaire ; je voulais d'abord me défaire de ma place, mais personne ne se présentait pour l'acquérir.

Du Jonquoy de Monville, mon ancien compétiteur, était le seul qui, vu sa fortune, pouvait y prétendre. Pour le sonder, j'allai faire un voyage au Thuit près le Vaudreuil, mais Monville avait pris un autre vol ; il avait été pourvu de la charge de grand maître des eaux et forêts de Normandie, et ne l'avait gardée que six mois.

Ayant loué une maison rue de la Bonne-Morue [1], il y avait fait des dépenses étonnantes. Je rapporterai ici le récit du premier souper que j'y ai fait. Ayant vingt-cinq ans, il était fait au tour, plein de grâces, réussissait à tous les exercices, tirait aussi bien avec un arc et une flèche qu'avec un fusil, dansait avec une légèreté et une grâce noble à s'attirer dans un bal tous les regards ; assez musicien pour toucher de tous les instruments, il était de première force à la paume. Vivant en bonne et en mauvaise compagnie, las de tous les plaisirs, il laissait percer souvent un égoïsme qui le faisait plaindre des gens qui le voyaient ; car ces caractères n'ont jamais de véritables amis.

J'arrive dans la rue de la Bonne-Morue, je monte un perron de huit marches ; j'entre dans une antichambre très-chauffée, tout en stuc, avec un magnifique poêle. Un valet de chambre m'ouvre deux battants et les referme. Je me trouve dans une première antichambre toute dorée, éclairée par un lustre de huit bougies, et six paires de bras à trois branches aussi allumés. Au fond, je vois un buffet magnifique chargé d'ornements ; l'heure sonne, et j'entends un concert organisé sortir de la boiserie et jouer, à plusieurs parties, un air de Rameau.

Je passe de là dans un premier salon orné de colonnes saillantes, éclairé par des lumières cachées, et resplendissant comme un beau jour ; je continue, et me trouve dans une

[1] Plus tard rue des Champs-Élysées, maintenant partie de la rue Boissy-d'Anglas.

chambre à coucher des plus élégantes, tout en velours cramoisi avec des crépines d'or; je n'avais encore rien vu de si superbe. Tout était éclairé, tout ouvert, et j'étais seul; je me crus dans un palais des fées ou dans celui des Mille et une nuits. Je passe dans une autre pièce, et j'aperçois Monville, vêtu superbement, posé comme le *Magnifique* devant un bureau de porcelaine, le plus beau et le plus agréable possible, et écrivant. Ce cabinet était ouvert des deux côtés, et les tuyaux de chaleur étaient si bien distribués que, quoiqu'il fît froid, on aurait pu se croire en plein été. Pas une cheminée ne paraissait; tout se chauffait par des poêles, dont le service était dérobé aux yeux.

Monville, après avoir joui de ma surprise sans paraître y faire attention, me conduit plus loin. C'était un salon turc tout en glaces, sans aucune fenêtre; le jour venait d'en haut par un vitrage. Une balustrade en saillie, du meilleur goût, revenait en voussure sur le salon, qui était garni d'un tapis turc très-épais. Tout autour régnait une ottomane de velours cramoisi à crépines d'or, sans aucun bois, mais en matelas, sur laquelle étaient en abondance de gros coussins de taffetas d'Italie, qui se plaçaient à volonté pour faire un siége plus élevé, des dossiers ou des appuis aux bras. Au fond était une ottomane plus riche encore s'il était possible. Les portes de ce délicieux séjour se fermaient à volonté par des coulisses qui continuaient la forme du salon. Un secret dans le mur, poussé légèrement, les faisait ouvrir avec une promptitude merveilleuse.

J'entends bientôt au-dessus de ma tête un concert exécuté avec des instruments à vent; cette mode venue d'Allemagne était en usage chez les princes et chez les ambassadeurs pendant le souper. Monville, qui donnait dans toutes les choses magnifiques, avait six musiciens à lui qui régulièrement tous les jours, depuis sept heures jusqu'après souper, exécutaient dans une pièce au-dessus du salon turc, et qui donnait aussi dans la salle à manger, les morceaux de musique les plus agréables et les plus à la mode.

Les convives ne tardèrent pas à arriver; je me les rappelle comme si ce souper s'était passé hier : mademoiselle Arnould, que nous appelions Sophie [1], première chanteuse de l'Opéra, renommée par son esprit et ses bons mots; Bellecour, premier acteur des Français, et sa femme [2]; le marquis de Saint-Marc; le chevalier de Coigny, beau, débutant dans le monde, et très-aimable [3]; un M. de Venotte, que j'ai vu depuis gouverneur des pages de M. le duc d'Orléans; milord Post-Cott [4], dont j'ai parlé pour sa course de Fontainebleau; le marquis d'Égreville [5] et moi.

Nous entrâmes dans la salle à manger, tout en stuc, éclairée par des cariatides de bronze; le souper fut fin et délicieux. Arnould, galante avec le chevalier de Coigny qui lui faisait les doux yeux, fut pleine de grâce et d'esprit. Bellecour perdit le boire et le manger, tout occupé qu'il était à examiner les airs et le ton de tous les convives, surtout les bonnes manières naturelles du maître de la maison; il avait l'air d'en faire son profit comme artiste. La soirée fut délicieuse. Au plan que s'était fait Monville, toute géne de place ne lui convenait pas; notre liaison subsista et subsiste encore, sans qu'il fût question de ce qui me l'avait fait rechercher [6].

[1] On sait que cette actrice célèbre a été aussi connue par son esprit que par ses succès au théâtre. Aussi était-elle recherchée de tout ce que la société de son temps comptait d'hommes remarquables par le talent, la naissance ou la fortune.

[2] Jean-Claude-Gille Colson, dit Bellecour, avait débuté aux Français en 1750; il y joua jusqu'à sa mort, survenue en 1778. Sa femme, Rose-Pétronille Le Roy de la Corbinais, d'abord connue sous le nom de mademoiselle Beauménard, tenait l'emploi des soubrettes.

[3] Jean-Philippe Franquetot, chevalier de Coigny, né en 1743, mort vers 1806. C'était le fils cadet du comte de Coigny, dont nous avons vu la mort tragique, et le second frère du duc.

[4] Powerscourt.

[5] Une indication que l'auteur donne beaucoup plus loin sur la sœur de ce personnage, la comtesse du Rumain, m'a permis de trouver son véritable nom. Il s'agit de Charles-Joachim Rouault, dit le marquis de Gamaches, né en 1729, maréchal de camp. Égreville est une terre que la famille possédait encore en 1789.

[6] L'auteur avait placé ici l'histoire du mariage de Sedaine. Quoique en général je me sois abstenu de changer l'ordre des Mémoires, l'événement se

N'étant dans aucune cabale, j'étais à Versailles dans l'intimité de toutes. J'arrive un jour chez madame de Marsan à onze heures pour mon service, ayant à la prévenir d'une présentation; elle me prend en particulier, me demande s'il est vrai que M. de la Vauguyon, gouverneur, est renvoyé, et me prie, comme elle n'ose envoyer personne, d'aller m'informer chez les princes. J'y vais, je parle au duc de la Vauguyon, que je n'aimais ni n'estimais, je reste avec les princes et lui plus d'un quart d'heure, cause avec le comte de Boisgelin, le manchot, gentilhomme de la manche et mon ami particulier, et je m'assure qu'il n'est question de rien; je redescends chez la comtesse et la rassure entièrement.

Puisque je suis sur le compte de Boisgelin [1], je vais donner quelques détails à son sujet. Grand, bien fait, d'une très-jolie figure, il servait dans la marine, lorsqu'un boulet de canon lui enleva le bras droit, à dix-huit ans. Cet événement intéressa la ville et la cour. On regrettait ce qu'il avait perdu par les grâces qui lui restaient. Il dansait à merveille, quoique un peu de côté, par le défaut de poids égal. Il jouait d'une main à tous les jeux de cartes, aussi bien et aussi vite que le plus habile joueur. Il fut l'homme à la mode, et si le goût du jeu et des filles ne s'était pas emparé de lui, il aurait sûrement fait son chemin.

Lors de la formation de la maison du duc de Bourgogne [2], il fut nommé gentilhomme de la manche. Né avec de l'esprit, ayant des connaissances, il chercha à s'établir dans l'esprit du jeune prince, non par le respect et l'adulation, comme son gouverneur, mais par la vertu et la loyauté.

Le prince enfant était né avec beaucoup d'esprit, mais

trouvait si loin de sa place chronologique, que j'ai cru pouvoir reporter le passage à la fin du chapitre suivant.

[1] Jean-Baptiste, vicomte de Boisgelin de Kergomar, Kœvran, etc., ancien capitaine des vaisseaux du Roi, gentilhomme de la manche des Petits-Fils de France, premier chambellan de Monsieur, frère du Roi.

[2] Louis-Joseph-Xavier de France, duc de Bourgogne, fils du Dauphin (1751-1761). C'est le 1er mai 1758 qu'il fut remis entre les mains de son gouverneur, le duc de la Vauguyon.

un caractère de fierté et de hauteur que rien ne pouvait abaisser. Ces défauts, s'il avait vécu, n'auraient fait que croître dans les mains d'un gouverneur jésuitique, bas et adulateur.

Je fus témoin un jour d'une repartie qu'il fit au bailli de Froulay [1], le jour de l'an, à l'audience des ambassadeurs; il avait tout au plus quatre ans, et, dès qu'il était en représentation, il prenait une petite mine fière et imposante qui étonnait. M. de Froulay lui adresse la parole : « Monseigneur, dit-il, « nous venons vous présenter nos vœux, et nous souhaitons « que dans quatre-vingts ans le corps diplomatique vous en « présente autant. » Le petit prince relève la tête, et, le regardant fixement, répond : « Pourquoi pas cent? »

Dans le particulier, il avait des accès de hauteur incroyable. En voici un que Boisgelin me conta. Jusqu'à ce que les enfants de la famille royale aient atteint douze ans, les pièces qu'ils habitent, telles que la chambre à coucher, le cabinet de travail et le salon, sont étayées. Les étais et les boiseries tout autour sont matelassés à hauteur d'homme, afin qu'en jouant ils ne puissent se blesser. Ces appartements, garnis de tapis de la Savonnerie ou des Gobelins très-épais, les préservent de tout danger de ce côté-là. Le gouverneur les quitte peu et laisse le gouvernement, si cela lui arrive, au sous-gouverneur. Quand tous les deux manquent, le gentilhomme de la manche, le premier de garde, les remplace.

Un jour que Boisgelin était de garde, M. de la Vauguyon quitte, et, en s'en allant, il donne l'ordre de ne laisser passer les princes sous aucun prétexte dans la pièce de travail où des menuisiers posaient un billard. Le duc de Bourgogne, qui avait entendu l'ordre, sort de sa place gravement pour enfreindre la consigne; Boisgelin barre la porte et lui dit : « Mon- « seigneur, vous avez entendu; vous ne passerez pas. — « Mais si je le veux? je crois que je suis le maître ici. Seriez- « vous assez osé pour mettre la main sur moi? — Il le fau-

[1] Ambassadeur de l'ordre de Malte, dont il a déjà été parlé.

« drait, que je le ferais pour vous empêcher de ne pas obéir. « — Obéir ! mais vous n'êtes qu'un gentilhomme, et je suis « un prince ; c'est vous qui êtes fait pour m'obéir. » A l'instant il s'élance ; Boisgelin le saisit du seul bras qui lui restait et le reconduit au milieu de la chambre ; le service présent s'en mêle, et l'on ferme la porte. L'enfant, sans pleurer, entre alors dans une colère incroyable ; enfin il se remet, vient trouver Boisgelin et lui dit : « Ma colère est « passée ; vous avez fait votre devoir, et je vous en estime « mieux. Causons maintenant. Enfin, ce n'est ni vous ni moi « qui m'avez fait prince, pourquoi ne suis-je pas né Dieu ? « Je ferais tout ce que je voudrais. » Le duc de la Vauguyon rentra, et la conversation cessa. Peut-être, s'il n'était pas mort, avec ce caractère décidé corrigé par l'âge, sa fermeté aurait-elle empêché la France de se jeter dans le précipice dont elle ne peut sortir, et son malheureux frère Louis XVI n'aurait pas péri par sa trop grande bonté ; car c'était le Roi innocent, dans toute l'acception du mot, que ce malheureux prince !

Mon ami Olavidès revint cette année à Paris pour son troisième voyage. Arrivant d'Italie, il avait vu tous les savants, et avait passé huit jours chez Voltaire à Ferney. Rempli d'idées justes, grandes et utiles, il revenait en France faire à ses propres frais des achats dans tous les genres. Il avait dans sa tête de faire faire un grand pas à l'Espagne, et de la tirer de l'engourdissement où elle était plongée.

Il s'établit dans une grande maison, rue Neuve-Saint-Eustache, et se mit à voir les artistes et les savants. Il commença par rassembler une bibliothèque immense, et la fit encaisser pour Madrid ; il prit à Paris tout ce qu'il y avait de plus beau en meubles et en étoffes, pour meubler un hôtel qu'il venait de faire construire en Espagne. Toujours occupé de ses projets d'utilité, il fit un voyage à Lyon, y commanda des étoffes en or et en argent tissés sur soie, quoique cela fût défendu par les lois du temps de Colbert. Il l'ignorait, et l'avidité des ouvriers les fit passer sur la défense. Il fit faire

une tenture à fond d'argent, représentant une terrasse sur laquelle s'élevaient des palmiers, le tout en or de différentes couleurs. Elle lui revenait à neuf cents livres l'aune, prix incroyable pour ce temps. Il revint à Paris, après s'être attaché deux ou trois ouvriers, pour propager en Espagne ces belles manufactures. Ce zèle aurait pu avoir des suites désagréables pour lui, mais j'en avais été instruit à temps, et M. de Fontanieu, intendant général des meubles de la couronne, voulut bien me servir dans cette occasion, de manière qu'Olavidès évita tout désagrément à cet égard.

Il avait traduit en vers espagnols les tragédies des meilleurs de nos poëtes, et les faisait jouer sur un théâtre particulier.

D'une conversation charmante, il mêlait la gaieté à l'instruction et à la philosophie. Noble dans toutes ses manières, vivant magnifiquement, on s'attachait à lui dès qu'on le connaissait. Il nous quitta au bout de six mois.

Cependant le propos du baron de Champlost, mon ami intime et mon parent, m'inquiétait. Je n'avais pas renoncé à l'acquisition de Cheverny, et la promesse de l'agrément de la charge de lieutenant général de la province paraissait à tous une façon avantageuse de sortir de celle que je possédais. J'allai donc voir M. de Saint-Florentin ; son crédit était mince ; son dévouement aux volontés du Roi, ses goûts casaniers le rendaient très-nul, excepté pour ce qui concernait sa place. Il était mon ministre, et la province de l'Orléanais était dans son département [1]. Je m'adressai donc à lui. Il me dit qu'avant de parler au Roi, il fallait qu'il vit madame de Pompadour, et me remit au soir. Je me rendis le soir chez lui ; il me dit que madame de Pompadour croyait que je ne songeais plus à la place, que son frère avait paru la désirer, et qu'il fallait nous concerter ensemble ; qu'elle ne refusait pas de me voir, mais qu'ayant toujours eu envie de m'obliger, toute explication là-dessus serait inutile ; qu'elle n'était pas

[1] A cette époque, les provinces et généralités étaient réparties entre les secrétaires d'État. (Voir les *Almanachs royaux*.)

plus maîtresse de l'humeur de son frère qu'un autre, et qu'elle ne croyait pas que je voulusse l'y exposer.

Je répondis que j'étais trop heureux de lui faire à elle l'hommage et de la terre et de la charge, mais que je ne voulais pas de l'une sans l'autre; que je me rendais justice, que je n'étais fait d'aucune manière pour marcher sur la même ligne que les Clermont et les d'Harcourt, qui avaient été titulaires avant moi, mais que si le démembrement de la lieutenance, qui semblait avoir suivi les derniers propriétaires de la terre, arrivait pour moi, je ne me sentais pas le courage de le supporter; que je ne ferais d'ailleurs aucune démarche auprès de Marigny, ne voulant plus le voir. Je suivais ainsi l'exemple du baron de Breteuil, qui, lié d'amitié avec Marigny, lui avait signifié qu'il ne le verrait plus, à cause d'une grossièreté qu'il avait faite à un homme porteur d'une recommandation.

Je me rendis à Paris. M. de Verdun renouait la négociation; il apprit de Saint-Germain que le comte et la comtesse d'Harcourt ne voulaient vendre qu'à moi, que Marigny était venu voir Cheverny et avait offert de se mettre pour le marché en mon lieu et place. Il montra la réponse qu'il avait reçue de Genève. On lui mandait que M. de Marigny était fait pour payer, qu'on me laisserait la charge et la terre au prix convenu, mais que pour Marigny il la payerait quatre cent mille livres de plus. Marigny, furieux, avait publié qu'un pavillon du château menaçait ruine, et qu'il n'y songeait plus, se réservant de mettre tout son crédit à avoir la place.

Madame de Sy, quoique étrangère à toute intrigue, était fort bien comme parente dans le particulier de madame de Pompadour. Je la menai à Versailles, je la déposai et l'attendis. Madame de Pompadour lui parla avec effusion de cœur. Elle sentait qu'après m'avoir pour ainsi dire fait fête comme à un voisin sûr qu'elle acquerrait quand elle se retirerait, elle mettait une opposition à ce que je le devinsse. Elle conta à madame de Sy tout l'impérieux de la conduite de son frère avec elle; elle avoua sa faiblesse pour lui, et finit par la

charger de me dire qu'elle me priait de ne plus insister sur la place en question, qu'elle trouverait bien le moyen de m'en dédommager. C'était un parti pris; je remerciai sans rompre ma négociation pour la terre, et je priai qu'on attendit, car je n'y renonçais pas.

Je fus obligé d'aller faire un petit voyage à Compiègne. Il m'était impossible de ne pas me présenter chez madame de Pompadour. Elle était à sa toilette, entourée de courtisans; dès qu'elle m'aperçut, elle détourna les yeux, ne regarda plus de mon côté, et je sortis, bien persuadé que je m'étais attiré son aversion. Comme je n'avais aucun tort, je pris mon parti et fis mon travail avec M. le duc de Praslin, pour une affaire dont j'étais spécialement chargé et qui regardait le tabac de Lorraine et le commerce de la Russie.

La première personne que je trouve en sortant de dîner, c'est le marquis de Marigny et son cordon bleu. Il y avait longtemps que nous ne nous parlions plus; il m'aborde et me propose d'aller ensemble au spectacle de la ville. J'accepte, et il fait bientôt tomber la conversation sur Cheverny; il me dit qu'il est trop de mes amis pour ne pas m'empêcher de faire cette acquisition, qu'il a visité le château avec M. Soufflot [1], et qu'il l'aurait acheté, si le pavillon de droite ne menaçait pas ruine. Je lui dis que je ne m'y connaissais pas autant que lui et ces messieurs, mais que, d'après les informations que j'avais prises, j'étais sûr qu'il durerait plus que nous. Il insista. Impatienté, je finis par lui dire que le prix qu'on lui avait fait l'en avait dégoûté, tandis que celui qu'on me faisait me plaisait très-fort; que, du reste, je ne songeais plus à la terre, puisque madame de Pompadour s'excusait de la parole qu'elle m'avait donnée, sur le désir qu'il avait d'avoir la charge. « Que voulez-vous, monsieur, « que je vous réponde? dit-il; s'il y a quelqu'un dans le « monde à qui cette place doit convenir, vous sentez que

[1] Jacques-Germain Soufflot (1713-1780), l'architecte du Panthéon. Il était membre de l'Académie d'architecture et devint intendant des bâtiments. Il avait fait le voyage d'Italie en 1750, avec Marigny.

« c'est à moi, puisque ma sœur possède Ménars qui est au « milieu de la province. » Impatienté du propos : « C'est « donc là, monsieur, lui répondis-je, votre dernier mot? — « Oui, monsieur. — En ce cas-là, je vous quitte, et j'aurais dû « refuser la moindre explication avec vous; je vous connais « depuis longtemps. » — Je n'ai jamais eu autant d'humeur, et s'il avait voulu me prêter le collet, quelque danger qu'il y eût pour moi, j'en aurais fait la folie. Nous nous quittâmes froidement en entrant à la Comédie, et il est aisé de croire que nous ne fûmes pas réchauffés l'un pour l'autre.

Cependant La Live, mon camarade, rendu alors à la société (ses premières attaques n'avaient pas percé dans le public), vient me trouver, et je lui fais part de tout ce qui s'est passé. Il me conseille d'en parler au duc de Choiseul, en me disant que si j'obtenais ce que je désirais, il était assuré de faire avoir à son frère l'agrément de ma place d'introducteur.

Ce fut une étincelle qui me rendit mon activité. Je pars pour Versailles, je me rends chez le duc de Choiseul, je lui conte tout ce qui s'est passé; il m'écoute et me répond : « Que ne m'avez-vous dit cela plus tôt? » Je sors avec lui; il trouve dans son antichambre une trentaine de femmes; il rentre dans son cabinet en me disant gaiement : « Faites- « moi le plaisir de voir à qui j'ai affaire. » Je sors; le valet de chambre me dit que ce sont des nourrices qui présentent une requête; je l'en instruis, il sort avec moi et leur donne audience. Je n'ai jamais entendu rien de si comique, de si gai, de si aimable, de si spirituel que ce qu'il leur dit. Il les renvoya au comble de la joie et du bonheur.

Le soir même, il me rencontre et me dit : « Sous huit « jours je vous donnerai une solution. » Deux jours après, La Live vint me voir et me dit que le duc de Choiseul désirait me voir. Je cours à Versailles : « Quoi! me dit-il, vous « voulez donc vous confiner dans une terre, à votre âge? Vous « vous ennuyez de votre place? Quittez-la, je vous propose, « de la part du Roi, de vous nommer à Bruxelles et à Liége;

« je n'ai pas d'autre place dont je puisse disposer, et vous « ferez un chemin qu'autrement vous vous fermez pour la « vie. »

Je fus on ne peut plus reconnaissant de cette offre, et je lui dis qu'il était bien juste que je me consultasse avec ma femme, que le dimanche suivant je lui dirais oui ou non. Il y consentit. Arrivé à Paris, je n'eus rien de plus pressé que d'en référer à ma femme, et nous tînmes conseil avec le marquis de Saint-Marc et l'abbé Raynal, tous les deux fort instruits en politique.

Ils furent d'avis tous les deux que cette carrière changerait totalement mon genre de vie, que le baron de Breteuil avait bien commencé par être envoyé à Cologne, mais qu'il avait à la cour et à la ville un solliciteur très-puissant dans l'abbé de Breteuil, chancelier de M. le duc d'Orléans; que pour moi, ils ne me connaissaient d'autre protecteur que le duc de Choiseul, qui, ne me voyant plus, pourrait bien ne plus s'occuper de moi; que j'attacherais ainsi mon sort au sien. D'ailleurs, ces deux places éloignées l'une de l'autre auraient fait un postillonnage continuel, s'il est permis de se servir de ce terme. Si Bruxelles était plein d'agréments, Liége, au contraire, était l'égout et la sentine de toute l'Europe. Il y avait peu d'agrément à se charger d'aucune mission dans ce pays-là.

Aussi il fut décidé dans mon petit conseil que je remercierais. Je retournai donc à Versailles, et je donnai au duc de Choiseul les motifs de mon refus. Il eut la bonté de chercher d'autres moyens pour me servir; il me proposa de me nommer à une place de capitaine de cavalerie, avec l'assurance d'un brevet de colonel dans les trois mois; il ajouta que le Roi me donnerait comme retraite 4,000 livres de pension, à ajouter aux deux que j'avais déjà. Je refusai tous ces avantages, et je persistai dans l'arrangement que j'avais désiré. M. de Choiseul termina son audience en me disant de le laisser faire, et qu'il espérait trouver un moyen de nous contenter tous.

Le gouvernement de Blois [1] a trois lieutenances générales; — ces places, quelque prix qu'elles coûtent, n'ont que des brevets de retenue représentatifs du premier prix, et le reste se perd à la mort. — Un des titulaires venait de mourir; dans les vingt-quatre heures, Marigny fut pourvu de sa place, et, n'ayant plus de compétiteur, j'eus à l'instant l'agrément de celle du Blaisois. M. le duc de Choiseul m'envoya chercher et m'annonça la chose faite; il ajouta : « C'est de « la part de madame de Pompadour que je vous l'annonce; « elle me l'a recommandé plus de dix fois, car, toute malade « qu'elle est, elle s'est occupée du refus que vous avez reçu, « et pour preuve que la chose vient d'elle, trouvez-vous « demain dans la galerie, lors de la messe, et M. de Mari- « gny viendra lui-même vous l'annoncer. — Ah! lui dis-je, « monsieur le duc, ce que vous me dites me suffit, et je ne « veux plus me trouver jamais avec lui. — C'est, reprit-il, « ce qu'il ne faut pas faire. Madame de Pompadour tient « à ce raccommodement dont son frère fera les frais. — « Vous l'ordonnez, répondis-je, je me résigne. »

Le lendemain, dans la galerie, Marigny vient au-devant de moi et me dit : « Monsieur, ma sœur m'a prié de vous « annoncer que vous aviez l'agrément de la place, d'autant « que j'en ai une aussi. » Je lui réponds : « Je suis on ne « peut plus sensible aux procédés de madame la marquise de « Pompadour. Je tenais au titre n'importe où, et, si elle exige « que vous ayez ma place, je troquerai volontiers. — Je le « crois bien, me dit-il, la mienne ne me coûte que 10,000 li- « vres, et la vôtre 40,000, quoiqu'elle soit la même. » Le feu me monte au visage, et je lui dis : « Cette réponse, mon- « sieur, est bien digne de vous. » Je le quitte et je cours chez le duc de Choiseul, lui rendre compte de ma conversation; il en rit et le reconnut à ce trait.

[1] Ou plutôt de l'Orléanais. Les trois lieutenances générales étaient : celle d'Orléanais et Beauce, celle du pays chartrain et enfin celle du Blaisois. M. de Marigny eut celle de l'Orléanais et remplaça le chevalier du Delfand de La Lande. Il prêta serment entre les mains du Roi, le 8 février 1764. (*Gazette* du 10.)

Cette affaire finie, mes deux traités le furent bientôt; l'agrément me fut donné, et le jour fut pris pour la prestation de serment entre les mains du Roi. Le prix de la charge d'introducteur fut fondu en partie dans la terre.

On se souvient que le président Dupuis avait voulu me faire changer de nom, pour que la *Gazette* me donnât un titre; j'y avais répugné alors. Actuellement, me voyant décoré d'une charge qui était regardée comme grande dans le militaire, j'allai trouver M. de Saint-Florentin et lui dis que je le priais de prendre les ordres du Roi pour me donner des lettres patentes afin de ré ériger la terre de Cheverny en comté, comme elle l'était du temps de M. de Clermont et de M. d'Harcourt, qui avaient négligé ce titre, en ayant plus d'un pareil par leur naissance et leurs autres terres; que c'était la seule grâce que je demandais au Roi, en quittant une place qui m'approchait de sa personne.

Il me répondit qu'il était sûr que cette demande ne souffrirait aucune difficulté; alors j'ajoutai : « Mais cette affaire « peut entraîner au moins un an. Je désirerais que le Roi « me permît, par une lettre que vous me ferez l'honneur de « m'écrire, de porter le titre de comte avant mon nom, afin « que je ne sois pas obligé de me débaptiser en prenant « celui de comte de Cheverny. » Il me répondit : « Cela est « très-rare, enfin je le demanderai au premier travail. »

Dans la huitaine, je reçus une lettre du ministre, au nom du Roi, qui m'accordait tout ce que je demandais [1], à condition que la terre n'aurait que l'érection en comté de Cheverny; que cette grâce serait pour moi seul et les miens, et qu'aux cours supérieures je ne serais enregistré que comme comte de Cheverny, et soumis à tous les enregistrements d'usage. En conséquence, de ce jour-là, dans tous mes actes, je pris la dénomination de comte, et dans l'année

[1] L'auteur et ses descendants se sont fait, en effet, souvent appeler comte Dufort ou de Dufort, sans y ajouter le nom de terre, comme c'était l'usage. Il eût été curieux de connaître la lettre qui autorisait cette dérogation aux habitudes reçues.

l'érection fut faite avec toutes les formalités requises. M. de Verdun rédigea lui-même les motifs des lettres patentes; elles furent modestes suivant mes intentions[1]. Quoique la vente de la charge fût conclue, il fut convenu que mon successeur n'entrerait en place qu'au mois de juillet, comme ayant le semestre d'été, et que je ferais le service jusqu'à ce qu'il fût reçu, ce qui ne pouvait être qu'au mois de février.

Madame de Pompadour avait été prise quelque temps auparavant, dans un voyage de Choisy, d'un si fort mal de tête qu'elle avait demandé le bras de Champlost pour regagner son appartement, en lui disant qu'elle souffrait si fort qu'elle ne savait où elle allait; cet accident avait dégénéré en fièvre maligne. On l'avait ensuite ramenée à Versailles, et elle avait paru rétablie; mais c'était une fausse convalescence, et elle était retombée dans un état très-fâcheux. Le duc et la duchesse de Choiseul lui étaient réellement attachés, et la reconnaissance, quoi qu'on en ait dit, était gravée au fond de leur cœur. Ma négociation pour l'agrément de la charge s'était heureusement terminée avant ces deux maladies, et je dois cette justice à sa mémoire que réellement elle avait pris parti pour moi contre son frère.

J'étais dans l'habitude, tous les lundis, d'aller souper chez la duchesse de Praslin, où se trouvait toute la cour, ainsi que les ambassadeurs qui ne voulaient pas partir de trop grand matin, le mardi, pour le lever du Roi. Dès que vous arriviez dans la seconde antichambre, un valet de chambre vous invitait, de la part de madame la duchesse, à rester à souper. On faisait toujours son brelan à cinq, et j'étais des habitués. On ne jouait qu'un gros dix-écus. Un valet de chambre vous

[1] Ces lettres patentes du mois d'août 1764 ont été enregistrées à la Chambre des comptes de Paris le 18 mars 1756, insinuées à Bracieux le 30 juillet de la même année, enregistrées à la Chambre des comptes de Blois le 31 du même mois, au Parlement le 27 août de la même année, et au greffe du bureau des finances de la généralité d'Orléans le 17 mars 1767. Une copie sur parchemin est jointe au manuscrit des *Mémoires;* l'original se trouve aux Archives nationales (Secrétariat de la maison du Roi, année 1764, p. 415, O[1] 108). Voir aux Pièces justificatives.

changeait les écus sales contre d'autres qu'on avait fait récurer. On perçait dans la nuit jusqu'à trois heures du matin; alors ceux qui n'étaient pas des habitués s'en allaient, il ne restait que quelques dames de la cour.

Un jour, la marquise de Flavacourt[1] voulut tirer les cartes, c'était la mode, on y voyait ce que l'on voulait, et elle rencontra la mort de plusieurs personnes, entre autres celle de madame de Pompadour. Elle prétendit avoir vu dans les cartes l'élévation de l'abbé de Bernis. Sans me prêter à leur croyance, je soutins que le marc de café, les cartes, enfin tous ces mauvais tours de gibecière, se réduisaient à la connaissance de quelques combinaisons mathématiques que je devinais comme eux; cette plaisanterie amusa tout l'hiver.

Cependant la maladie de madame de Pompadour empirait. Le public a eu beau dire, elle était regrettée dans l'intérieur. Elle avait une longue expérience du caractère du Roi, une habitude des affaires qui lui avait fait acquérir ce qui lui manquait, et un goût raisonné sur les arts. Elle donnait l'émulation aux artistes en achetant tout ce qui en méritait la peine, en secondant les inventions d'agrément, en les payant ce qu'elles valaient, et elle s'était fait à la cour une société d'amis, plus par son caractère agréable que par sa place.

Elle avait le grand art de distraire l'homme du royaume le plus difficile à amuser, qui aimait le particulier par goût, et sentait que sa place exigeait le contraire; de sorte que dès qu'il pouvait se dérober à la représentation, il descendait chez elle par un escalier dérobé, et y déposait le caractère de roi.

Toutes ces circonstances faisaient travailler les têtes à Versailles. Le Roi pouvait prendre une nouvelle maîtresse, dont l'intérêt aurait peut-être été de culbuter les ministres pour mettre en place des gens à elle. Des femmes qui, sans figure,

[1] Hortense-Félicité de Mailly-Nesle, née en 1731, mariée en 1759 à François-Marie de Fouilleuse, marquis de Flavacourt, maréchal de camp, mort en 1763. Elle était dame du palais de la Reine.

avaient des prétentions, se remuaient, espérant suppléer par l'esprit à la jeunesse et à tout ce qui leur manquait. Le Roi avait en effet son petit sérail, et l'on ne pouvait prétendre l'enlever à une vie dont madame de Pompadour lui avait laissé contracter l'habitude; il ne s'agissait donc que de se mettre à la place de la marquise, de manière qu'on eût une représentation intérieure. On sentait qu'il était impossible qu'il n'y eût pas un intermédiaire entre le pouvoir suprême et les ministres. Une femme accorte, adroite, faisait parvenir plus facilement les réclamations, et souvent rendait service.

Le Roi, en défiance de lui-même, se laissait peu entamer. Il s'en rapportait à chaque ministre pour ce qui se passait dans son département, mais, strict sur le plan de conduite tracé par le cardinal Fleury, il n'avait jamais souffert que l'un empiétât sur l'autre. Il portait cette exactitude partout, et le grand veneur et amiral de France, le duc de Penthièvre, qu'il considérait pour ses mœurs, ayant voulu empiéter un jour sur la grande écurie et en rendre compte directement au Roi, celui-ci lui avait dit sèchement que cela ne regardait pas son service.

Louis XV, dans l'intérieur, était le plus aimable et le meilleur de tous les hommes; comme particulier, comme père de famille, il aurait été aimé, estimé, considéré. Il ne lui manquait que ce qui manque à tous les rois, c'est de s'assimiler aux autres hommes. Accoutumés, du moment où ils naissent, à des respects, à une espèce d'adoration, je crois fermement qu'ils se regardent comme au-dessus de l'espèce humaine. Je vais en rapporter un trait que je tiens de la personne même, non que je veuille en conclure que le Roi n'était pas le plus excellent des hommes, mais pour prouver qu'il ne mettait aucune mesure vis-à-vis des autres, par défaut d'éducation.

Le sieur Darboulin [1], ami de tous les temps de madame

[1] Jean-Potentien Darboulin; madame de Pompadour l'appelait familièrement *Boubou* (*Mémoires de madame du Hausset*, p. 162 et 117, et *Mémoires de Marmontel*). Il mourut le 25 décembre 1784.

de Pompadour et de M. de Tournehem, son oncle, avait continué à la voir. Sans ambition, il avait une tournure originale et singulièrement aimable, et racontait le plus agréablement. Il avait plu au Roi dans l'intérieur, et madame de Pompadour y avait beaucoup aidé, de sorte que ce galant homme, sans aucune sollicitation et sans faire aucune démarche, se trouva un beau matin pourvu d'une place d'administrateur des postes [1], dont le revenu était immense; il en fit usage pour être le bienfaiteur des pauvres. Il était l'oncle des deux Bougainville [2], dont l'ainé était secrétaire perpétuel de l'Académie, et l'autre est fameux par son voyage à Taïti. Ils se ressentirent de sa bonne fortune, et il fixa auprès de lui un autre neveu, Richebourg, que nous avons vu depuis directeur des postes de France, et successeur du baron d'Ogny.

Il se crut obligé, par reconnaissance, de faire sa cour plus souvent dans l'intérieur au Roi et à la marquise, et prit l'habitude de venir tous les quinze jours. Le Roi le goûtait de plus en plus, d'autant qu'il était de ces gens qui n'intriguent jamais. Madame de Pompadour voulut se l'attacher encore plus, et une des quatre charges de secrétaire du cabinet venant à vaquer, il en fut pourvu. Cette place n'obligeait à rien, mais procurait les entrées, et par conséquent il convenait au Roi d'y voir un homme qui lui plût. Il la posséda longtemps; cependant, l'âge augmentant, il fut pris de vio-

[1] Darboulin figure pour la première fois sur l'*Almanach royal* en 1759, comme administrateur général des postes, fonction qu'il conserva jusqu'en 1777. Quant à la place de secrétaire du cabinet du Roi, il ne l'eut que plusieurs années après la mort de la marquise, en 1769. Il la céda en 1771 à son neveu Bougainville, alors capitaine de vaisseau. (*Gazette* du 7 avril 1769 et du 18 avril 1771.) Bougainville donna sa démission en 1780, et Darboulin, son survivancier, redevenu titulaire, donna la survivance à Darboulin de Richebourg, son neveu. Richebourg est désigné comme administrateur des postes adjoint en 1771, comme administrateur en titre en 1778; en 1792, il est président du directoire des postes et relais, chargé des fonctions du ci-devant intendant des postes.

[2] Il a été déjà question du navigateur. Son frère ainé, Jean-Pierre (1722-1763), fut secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions, et membre de l'Académie française. Ils étaient fils de Pierre-Yves de Bougainville, notaire, et de Marie-Françoise Darboulin. (*Dictionnaire* de Jal, verbo *Bougainville*.)

lents accès de goutte, ce qui diminua ses voyages de Versailles.

Enfin, se trouvant mieux, il résolut d'aller visiter madame de Pompadour, et elle ne voulut pas le laisser partir avant qu'il n'eût vu le Roi. Le Roi descend, et dès qu'il voit Darboulin, il vient à lui et lui demande de ses nouvelles. Darboulin lui conte qu'il a eu un accès de goutte aux deux orteils, et qu'il est à peine rétabli. Le Roi parle d'autre chose, s'égaye avec d'autres intimes; enfin il s'approche de Darboulin en lui tournant le dos, et appuie ses deux talons sur chacun de ses pieds, en lui demandant si c'est là qu'il a eu la goutte. L'accès était à peine fini, et Darboulin ressentit une douleur incroyable. Madame de Pompadour le voit changer de couleur; elle prie le Roi de venir lui dire un mot, et lui fait lâcher prise.

Enfin le Roi s'en alla; à peine fut-il sorti que Darboulin exhala son humeur: « Quoi! dit-il, vous me faites rester pour « essuyer une plaisanterie pareille! Il a fallu toute la force « dont je suis capable sur moi-même, pour ne pas le pousser « rudement, car il m'a causé une douleur dont il ne peut « avoir d'idée. — Je m'en suis aperçue, riposta madame de « Pompadour, et je lui ai fait finir ce qu'il croyait une plai- « santerie; mais si, par malheur, il avait été obligé de sen- « tir par une pareille correction combien sa conduite était « déplacée, et s'il avait été obligé d'en rougir, de la vie il « ne vous l'aurait pardonné. — Je vous quitte, madame; « qu'il garde ses caresses pour tout autre que pour moi! Vous « avez exigé que je reste, mais je ne me sens plus le cou- « rage de m'y exposer. » Il partit et n'est plus retourné depuis à Versailles. C'est de Puy, l'homme le plus véridique, que je sais le fait.

Le Roi ne se mettait à la place de personne; il n'avait jamais eu la goutte, et il ne réfléchissait pas sur la douleur qu'il pouvait causer. Il n'avait cru faire qu'une plaisanterie, comme un enfant qui vous fait du mal en jouant, jusqu'à ce qu'en lui rendant la pareille ou lui en fasse sentir la conséquence.

Cette digression m'a empêché de venir au dénoûment. J'arrive donc à six heures du soir le lundi, jour de la mort de la marquise, chez la duchesse de Praslin [1]. Elle était seule; toute la cour était occupée, le duc et la duchesse de Choiseul avaient leur porte fermée. J'entre et je trouve la duchesse en larmes; cette douleur n'était point jouée. Elle me dit : « Vous me voyez encore tout émue, et si vous étiez venu il « y a une demi-heure, vous auriez partagé mon émotion. Il « y a une heure que j'ai appris la mort de madame de Pom- « padour; elle n'était pas mon amie particulière, mais je « n'avais nullement à m'en plaindre. Je me suis mise à re- « garder à travers la fenêtre les mouvements que cette mort « occasionnerait. J'ai vu passer deux hommes portant une « civière; lorsqu'ils se sont approchés (ils ont passé sous mes « fenêtres), j'ai vu que c'était le corps d'une femme, cou- « vert seulement d'un drap si succinct que la forme de la « tête, des seins, du ventre et des jambes se prononçait très- « distinctement. J'ai envoyé aux informations; c'était le « le corps de cette pauvre femme qui, selon la loi stricte « qu'aucun mort ne peut rester dans le château, venait d'être « porté chez elle. »

Ce fut pour nous deux un beau chapitre de morale, qui fut interrompu bientôt par la quantité de courtisans que cette mort attirait à Versailles.

Marigny ne put se masquer; il disait hautement : « Main- « tenant les coups de chapeau seront pour moi. » Vilain dans tous les détails de cette immense succession, il envoya à la duchesse de Choiseul un petit chien qu'elle avait demandé en mémoire de son amie, en prenant, chose incroyable, la précaution de lui ôter son collier, parce qu'il était d'argent massif.

Il n'y eut aucun changement à la cour; le Roi, quelque affecté qu'il fût, habitué à se masquer, prit sur lui avec sa force accoutumée. Tout aux affaires, le vide de son intérieur

[1] Madame de Pompadour mourut le dimanche 15 avril 1764.

en fut diminué. Ses intimes, son service seuls s'en apercevaient. Quelque distrait qu'il voulut être, une habitude si longue ne pouvait se remplacer.

Les soupers des petits appartements tinrent, mais il n'y avait plus cette femme pour lier toutes les parties. Chaque femme de la société tâchait d'attraper le gant, si le Roi voulait le jeter; mais rien ne lui convenait, personne n'avait droit à la même confiance.

Champlost, premier valet de chambre, était alors de service et couchait dans la même chambre que le Roi. Un cordon de sonnette, passé dans son bras et tenant au lit du Roi, était le signal si dans la nuit le Roi avait besoin de lui. Le Roi dormait peu et se levait, aussitôt éveillé, pour se dérober même à son intérieur et passer dans son cabinet.

Enfin, le jour de l'enterrement de la marquise arriva. Le Roi, par les ordres de qui tout se faisait, savait l'heure. Il était six heures du soir, en hiver, et par un temps d'ouragan épouvantable. La marquise avait par son testament demandé à être enterrée aux Capucines, place Vendôme, où elle avait arrangé un superbe appartement. Le Roi prend Champlost par le bras; arrivé à la porte de glace du cabinet intime (donnant sur le balcon qui fait face à l'avenue de la cour), il lui fait fermer la porte d'entrée, et se met avec lui en dehors sur le balcon. Il garde un silence religieux, voit le convoi enfiler l'avenue, et, malgré le mauvais temps et l'injure de l'air auxquels il paraissait insensible, il le suit des yeux jusqu'à ce qu'il perde de vue tout l'enterrement. Il rentre alors dans l'appartement; deux grosses larmes coulaient encore le long de ses joues, et il ne dit à Champlost que ce peu de mots : « *Voilà les seuls devoirs que j'aie pu lui rendre!* » paroles les plus éloquentes qu'il put prononcer dans cet instant [1].

[1] Ce récit, qui paraît présenter tous les caractères de l'authenticité, a été reproduit pour la première fois dans le *Cabinet historique* de décembre 1880 par M. Armand Baschet. Il y a joint des lettres inédites de Louis XV, découvertes par lui dans les Archives de Parme, et qui attestent le chagrin causé au Roi par la mort de la favorite. La phrase simple et émue que Champlost avait retenue et qu'il répéta à son parent est donc beaucoup plus vraisemblable que le mot cruel qu'on prête depuis si longtemps à Louis XV, sur le témoignage d'un auteur suspect.

Je continuai mon service encore plus d'un mois, le Roi ayant décidé que M. de la Briche ne me remplacerait qu'à l'époque dite. Après avoir prêté serment entre ses mains de la lieutenance générale, et avoir obtenu autorisation de mes entrées de la chambre pour ma vie [1], je remis au sieur La Live de la Briche [2] une place dont le service minutieux ne convenait nullement à mon caractère.

C'est ici que je terminerai la seconde époque de ma vie.

[1] La prestation du serment eut lieu le 12 mai 1764 (*Gazette* du 18). La *Gazette* du 3 juillet suivant annonce que « Sa Majesté a conservé les entrées « de sa chambre au sieur Dufort, ci-devant introducteur des ambassadeurs ».

[2] Alexis Janvier La Live de la Briche, né en 1735, frère de M. de Jully, de M. d'Épinay et de la comtesse d'Houdetot. Il fut aussi secrétaire des commandements de la Reine. Sa femme, Adélaïde-Edmée Prévost, lui apporta en mariage le magnifique château du Marais, près Besons, bâti par son oncle Lemaistre, trésorier général de l'ordinaire des guerres.

TROISIÈME ÉPOQUE

(1764-1787)

CHAPITRE XII

L'entourage de l'auteur. — Le président de Salaberry; son portrait. — M. de Chailly. — Madame de Pomereu. — M. de Barassy. — Départ pour Cheverny. — Séjour à Orléans. — Le château de Cheverny. — Visite d'Olavides. — Une salle de spectacle improvisée. — La légende de Henri Hurault. — Les voisins : M. Boesnier-Delorme; les Mahi; le comte de Gaucourt; Marigny; M. de Saumery; les comtes de Maillé; Péan; le comte Hurault de Saint-Denis; M. Leray de Chaumont; Mgr de Termont; M. de Rancogne. — Retour à Paris. — M. de Salaberry épouse madame de Pomereu. — Vente de Saint-Leu. — M. Le Gendre de Villemorien et le tombeau de M. Van Eyck. — Le chevalier de Boufflers à Cheverny. — M. de Préninville et le château de Magnanville. — Visite à Onzain. — Un fils de famille à Bicêtre; une maison de correction à Paris. — Mariage de Sedaine.

Au bout de treize ans de services d'introducteur, j'allais donc prendre un autre genre de vie. Je n'avais que trente-trois ans, ma femme en avait vingt-huit; il fallait que je comptasse sur sa grande affection pour l'éloigner ainsi de la vie attachante que nous menions depuis notre mariage.

Ma fortune, comme je l'ai dit, était intéressée à ce changement de choses; j'avais fait part à ma femme du plan de M. Verdun, elle l'avait adopté; il me plaisait, cela lui suffisait. Elle sacrifiait une maison avec une vue délicieuse pour venir en Sologne dans un château, superbe à la vérité, mais dont tous les dedans étaient à créer. Rien ne l'arrêta; elle ne voyait que le bonheur de celui qu'elle aimait.

Notre société s'était augmentée de M. de Salaberry; il est doux à mon cœur de m'étendre sur lui. Charles-Victoire de Salaberry avait dix-huit mois de moins que moi. Fils de M. de Salaberry [1], président de la Chambre des comptes, neveu de M. l'abbé de Salaberry [2] qui a joué un grand rôle dans le Parlement et à la cour, il était né dans la rue Sainte-Anne et moi dans la rue Neuve-des-Petits-Champs; nous avions été élevés ensemble, comme je l'ai raconté, jusqu'à l'âge où l'on nous mit au collége, lui à Louis-le-Grand et moi à Harcourt. Nous nous étions perdus de vue, lorsque nous retrouvant dans la société de M. de Préninville, nous ne tardâmes pas à relier notre intimité.

Le président de Salaberry avait la figure et le corps calqués sur Henri IV, et il était un modèle parfait de ce prince, au moral comme au physique. Bien fait dans sa moyenne taille, plein de grâce, il avait dans les yeux un feu qui intéressait toutes les femmes, même avant qu'il parlât, avec une imagination et une vivacité qui étonnaient, et une gaieté dans les idées dont il semblait ne pas se douter. Aimant les femmes par-dessus tout, loyal et probe dans toutes les actions de sa vie, mais inconstant par nature, il savait plaire, jouir et courir à une autre, avec une adresse et une grâce merveilleuses; il aurait ennobli le libertinage.

Ne se donnant pas la peine de lire à cause de sa vivacité, parlant facilement et beaucoup, il saisissait une idée, quelque abstraite qu'elle fût, et l'abandonnait avec la même violence, soit par satiété, soit pour avoir le plaisir de soutenir le contraire. Distrait, mais d'une façon aimable, il répondait une demi-heure après à une question qu'il semblait ne pas avoir entendue. Bien dirigé, il eût été capable de grandes choses; mais son grand malheur était de mettre sa confiance

[1] Charles-François Irumberry de Salaberry, chevalier, seigneur de Mareuil, conseiller au grand conseil en 1717, président à la Chambre des comptes en 1719, mort en 1750.

[2] Louis-Charles-Vincent, frère du précédent, conseiller clerc à la 5e chambre des enquêtes en 1720, à la grand'chambre en 1730, conseiller d'État, mort en 1761. (*Gazette* du 17 janvier.)

plutôt dans un nouveau venu que dans un ancien ami.

Le président, son père, d'une figure superbe, avait six pieds deux pouces. Une loupe, venue sur sa tête et qui augmentait tous les jours, lui étant devenue insupportable par son énormité, quoiqu'il fût d'un âge où l'on ne doit plus avoir de prétention, il voulut se la faire extirper, et mourut six mois après; de sorte qu'à quinze ans Salaberry se trouva seul avec une excellente mère, mademoiselle Ogier [1], sœur de M. Ogier, ambassadeur en Danemark. L'abbé s'était servi de son crédit pour faire avoir au fils la place du père; ainsi il s'était trouvé président en fonction au sortir du collége.

Dès qu'il fut dans la même société que moi, il me montra autant de confiance que si nous ne nous étions jamais quittés. Je ne tardai pas à voir son âme à découvert; il était la vérité même, et j'appris par lui qu'il était traité à merveille par plusieurs femmes dont je ne me serais pas douté. Il n'en tirait aucune vanité, mais il s'y livrait avec passion et menait plusieurs intrigues avec une adresse merveilleuse, malgré ses distractions.

J'en rapporterai quelques-unes ici. Un jour, en hiver, il rentre chez lui à quatre heures et demie du soir; il ne trouve pas son valet de chambre qui croyait que, selon son habitude, il ne rentrerait que pour se coucher, et avait en conséquence préparé tout ce qui lui était nécessaire. Le président se croit à deux heures du matin; il se déshabille, se met au lit et s'endort. Le valet de chambre rentre à neuf heures, et le réveille du meilleur somme possible. « Est-ce que mon-« sieur est malade? » On s'explique; bref, mon homme qui était engagé à une fête se rhabille en poste, et court vite à un souper où il était attendu depuis deux heures.

Je l'ai vu plusieurs fois, dans le jour, prendre sur la che-

[1] Marguerite-Herminie Ogier (1707-1773), mariée en 1728 au président de Salaberry; elle était fille de Pierre-François Ogier, seigneur d'Hénonville, Berville, Orly, Ivry-le-Temple, etc., trésorier général du clergé et grand audiencier de France, et de Marie-Thérèse Berger. Elle était la sœur cadette du président Jean-François Ogier, dont il a été déjà question.

minée une bougie non allumée, et faire comme en pleine nuit; il s'éclairait d'une main, tandis que de l'autre il se mettait de la poudre devant un miroir. Mais s'agissait-il d'affaires, fallait-il jouer un jeu de conséquence, alors il rassemblait toutes ses idées, et les distractions étaient nulles.

Mon ami M. de Chailly, capitaine de dragons, avait été tellement fatigué à la descente des Anglais à Saint-Cast [1] qu'il était revenu malade. Fort et vigoureux, il s'était négligé, et on lui supposait des obstructions à la rate. Il semblait alors avoir concentré sur moi tout son attachement, et il m'écrivait que, obligé de quitter le service, vu sa mauvaise santé, il voulait s'arranger pour passer le reste de ses jours avec nous. Toute sa correspondance roulait sur cet objet.

Ma belle-sœur, madame de Pomereu, devenue veuve et encore jeune, sentait tout le poids de l'isolement. Elle avait, outre sa dot, son préciput et ses reprises, un douaire de vingt mille écus. Le président de Salaberry n'était riche que de sa place. Je lui fis l'ouverture de ce mariage; il la saisit avec empressement, et nous nous réunimes pour le faire réussir. Nous mîmes M. de Cypierre dans notre confidence. Il fut convenu que je présenterais Salaberry chez les grands parents, que la veuve viendrait à Cheverny dès le mois de juin, un mois après mon arrivée, qu'il s'y trouverait, et qu'il ferait le reste. Il entendait à demi-mot et agissait très-adroitement; ainsi nous regardâmes d'avance ce mariage comme fait, et nous nous en félicitâmes, comme d'une chose convenable sous tous les rapports.

Tous nos amis se faisaient une fête de venir juger de ma nouvelle acquisition; nous nous étions arrangés pour partir le 1er avril, et ils se donnèrent rendez-vous pour venir nous visiter.

M. de Barassy avait voulu se rapprocher de nous, et il

[1] En septembre 1758. Les Anglais, après avoir pris Cherbourg et pillé Saint-Servan, avaient débarqué 12 ou 13,000 hommes près de Saint-Malo. Le duc d'Aiguillon, rassemblant des troupes à la hâte, les attaqua et les défit, au moment où ils se rembarquaient à l'anse de Saint-Cast.

avait acheté dans la rue Feydeau une maison à vie; elle était charmante, et son train de maison était à l'avenant. Il avait six chevaux de carrosse, un cocher, un postillon, un valet d'écurie, deux chevaux de selle, un cuisinier, un laveur, un valet de chambre, une gouvernante et deux laquais. Il donnait l'hiver de jolis soupers. Il renonçait à tout cela pour venir passer à Cheverny tout le temps que nous y serions.

Lors de l'acquisition de Cheverny, il avait été question de liquider les droits; ils étaient énormes. Cette terre, outre ce qui était dû aux seigneurs voisins, relevait en suzeraineté de la tour du Louvre, et les droits étaient taxés au bas mot à quarante mille écus. On me parla de la charge de chevalier d'honneur de la Chambre des comptes d'Orléans. Un M. de Vigneux [1] qui la possédait me l'offrait pour douze mille livres. Avec cette place, je ne devais plus de droits. Il fallait connaître le receveur des domaines et bois; M. de Cypierre s'en chargea. C'était un M. Rousseau [2], jeune, aimable, qui mit tant de grâce à m'obliger qu'il est resté intimement lié avec moi jusqu'à sa mort. Il me prouva qu'avec cette charge j'éteindrais bien pour une soixantaine de mille livres de droits, mais que le reste serait à payer; qu'au contraire, si je le laissais faire, il se chargeait vis-à-vis des domaines, réunis alors à la ferme générale, de m'obtenir pour 25,000 livres l'ensaisinement franc et quitte de mon contrat. Je le pris au mot, et, avant mon départ, j'eus mon contrat d'acquisition totalement franc et quitte de cette partie.

J'avais acheté tous les meubles de ma nouvelle acquisition; voulant me défaire de Saint-Leu, j'en enlevai tous les meubles et les matelas, n'y laissant que le strict nécessaire, et, en un mois, Cheverny se trouva comblé de caisses de Paris, dans

[1] Emmanuel-Joseph Vigneux, capitaine au régiment royal infanterie, chevalier d'honneur de la Chambre des comptes de Blois (et non d'Orléans) depuis 1745. (*État de la France de* 1749.)

[2] Pierre Rousseau, qui avait succédé à M. Mahi de Corméré. Il devint en 1781 receveur des domaines et octrois de la ville de Paris. Il fut aussi un des administrateurs généraux des domaines.

lesquelles étaient plus de 6,000 volumes, formant un commencement de bibliothèque.

J'avais laissé à M. de Verdun ma procuration pour vendre Saint-Leu, et, rien ne m'arrêtant plus, nous partîmes le 3 avril 1765 pour Cheverny. Nous allâmes coucher à l'intendance d'Orléans; M. et madame de Cypierre nous y attendaient avec la baronne de Lieuray [1], leur amie, fille de M. Mazières, fermier général. M. de Cypierre avait acheté à madame de Pompadour, de son vivant, la terre d'Auvilliers [2], près Artenay, qu'elle avait acquise pour en faire sa couchée en allant à Ménars. Nous fûmes obligés de donner huit jours à leur amitié.

M. de Cypierre avait pour secrétaire particulier un homme plein d'esprit, depuis receveur des tailles à Montargis, et qui a péri à la Révolution, M. de Varennes. Il nous fit la surprise d'une fête superbe. La salle de bal était décorée en papier marbré, doré, et de toutes les couleurs, formant des guirlandes, des trophées, des colonnes, et éclairée par des lanternes transparentes à la chinoise. Toute la meilleure compagnie d'Orléans y était invitée, et l'on joua deux pièces de circonstance, pour fêter notre arrivée dans le pays. Comblés de leurs amitiés, nous les quittâmes pour aller à Cheverny.

J'emmenais un jeune gouverneur que j'avais pris pour mon fils. Il était frère de M. Mathieu, maître de chapelle, jouait supérieurement du violon, chantait agréablement et était compositeur [3].

[1] N. de Mazières, mariée en 1755 à Jean-Baptiste, baron de Lieuray, écuyer de main de Madame Adélaïde, gentilhomme de la manche des Enfants de France, lequel mourut en 1772, âgé de cinquante et un ans. (*Gazette* du 30 mars.)

[2] Hameau de trente habitants et château dans la commune d'Artenay, sur la route de Paris à Orléans. Dans une estimation des biens meubles et immeubles de la marquise, dressée par elle peu de temps avant sa mort, on trouve l'article suivant; malgré la différence d'orthographe, il s'applique évidemment à cette terre, qui, d'après son prix, devait être fort peu considérable : « Achat d'Oville, à moitié chemin d'Orléans, 11,000 livres. » (*Madame de Pompadour*, par MM. de Goncourt, p. 401, note.) D'après M. Leroi (*Curiosités historiques*, p. 219), la marquise n'y alla qu'une seule fois.

[3] Michel-Julien Mathieu, connu sous le nom de Mathieu de Lépidor, né en 1740, appartenait à une famille d'artistes. Son père, Michel, avait fait partie de la musique du Roi. Sa mère chantait les solos dans les concerts de la Reine; son frère aîné, Julien-Amable, fut d'abord premier violon, puis maître de musique à la chapelle du Roi, et a publié des sonates, des trios et des quatuors. Mathieu de Lépidor a aussi beaucoup composé, et a publié, en 1765 et 1766, des recueils d'airs et de chansons.

Cheverny était abandonné à un régisseur, depuis cinq ans que le comte et la comtesse d'Harcourt résidaient à Genève, et l'on avait mis tout à profit. L'avant-cour, dont les murs étaient à ras de terre, était en blé jusqu'aux marches de l'escalier. Les pavés immenses étaient enterrés et semés. Les croisées du château étaient toutes en vitrages à losanges; il est vrai que j'avais acheté toutes les croisées faites et peintes, mais placées dans les magasins.

Le grand château, composé de cinq pavillons, dont deux en dômes, n'avait en totalité que cinq chambres habitables. Le reste était des couloirs dans des greniers immenses. Tout était dans un abandon déplorable, et mes gens, arrivés avant moi, jetaient les hauts cris d'avoir abandonné le séjour le plus agréable, pour venir s'enterrer dans une maison où tout paraissait à faire. Un salon charmant, que madame d'Harcourt avait fait arranger pour en faire sa chambre à coucher, pouvait seul adoucir à ma femme le changement de situation.

La curiosité de voir ma nouvelle habitation ne tarda pas à amener mes amis. Pour moi, j'étais dans un vrai chaos. Il fallait me débrouiller en dedans et en dehors, et mettre les noms sur toutes les personnes du pays avec lesquelles j'allais vivre; ce n'était pas chose aisée.

Mon ami Olavidès s'en retournait de Paris à Madrid avec sa nièce [1], depuis la comtesse d'Urbina, épouse du vice-roi de Valence. Son amitié, et la commodité de nous trouver sur sa route directe, le firent arriver dans la huitaine. Je les logeai comme je pus, et ils nous quittèrent vingt-quatre heures après, sans que je pusse leur faire des instances pour rester, vu mon embarras qui n'était pas médiocre.

[1] La nièce de sa femme.

Ma belle-sœur, madame de Pomereu, allait arriver. M. de Salaberry l'était déjà; M. et madame de Cypierre et leur secrétaire, ainsi que deux ou trois autres personnes, nous venaient d'Orléans; M. et madame de Préninville, leur fils et le fameux Pechmeja [1], le gouverneur du fils; M. Dupleix de Pernan [2] et beaucoup d'autres arrivaient dans le mois de juin. Je commençai d'abord à créer des chambres provisoires. J'en fis une vingtaine à deux lits. Les couchers et les meubles étaient en abondance. M. Rousseau, receveur des domaines et bois, avec qui je venais de faire connaissance, vint s'établir à demeure. Jelyotte, allant en Bigorre, voulut passer l'été avec nous. Enfin, désirant rendre la fête qu'on m'avait donnée à Auvilliers, nous fîmes nous-mêmes en six semaines, avec un seul peintre, une salle de spectacle délicieuse dans le corps de bâtiment à droite. C'était alors l'amusement de tous les châteaux. Il y avait des amateurs très-forts dans la province, je fis les frais de politesse, et ils s'empressèrent de me former un orchestre capable de jouer les opéras-comiques les plus à la mode.

Ce voyage fut donc extrêmement brillant, et tous mes amis prolongèrent leur séjour. Mon ami Salaberry réussit à déterminer ma belle-sœur, et ces dames y travaillèrent si bien, qu'il fut décidé que le mariage se terminerait dans l'hiver suivant.

Cependant, suivant mon plan, je voulais rendre Cheverny le plus habitable et le plus agréable possible. M. de Cypierre m'avait amené son architecte, qui m'assurait qu'il ferait tout pour 30,000 livres, tandis qu'il disait à d'autres qu'il m'en couterait 100,000 écus; mais je me sentais assez fort pour me passer de lui. Je commençai par finir le pont de l'entrée, déblayer la cour d'honneur et faire découvrir le pavé; je sup-

[1] Jean Pechmeja (1741-1785), homme de lettres, grand ami de l'abbé Raynal.

[2] Marc-Antoine-Charles Dupleix de Pernan, écuyer, seigneur de Mézy, maréchal de camp et chevalier de Saint-Louis. C'était le frère de Dupleix de Bacquencourt, dont il a été question.

primai les croisées à losanges, je fis mettre les neuves en place, et je fis vitrer le tout.

La terre, à la fin du siècle dernier, était sortie de la famille Hurault, à laquelle elle revint ensuite. Elle avait été possédée par un homme de fortune, saisie et en décret pendant quinze ans; les traces en subsistaient encore. J'ai fait, comme mes prédécesseurs, tout ce que j'ai pu pour les faire disparaître.

Puisque je parle de la famille Hurault, il faut que je rapporte ce qui me fut conté en arrivant à Cheverny, et dont le commissaire à terrier a trouvé quelques traces dans le dépouillement du chartrier.

Cette terre, formée de différents fiefs très-honorifiques et de châteaux, possédée par des familles connues, et qui avait appartenu à la belle Gabrielle d'Estrées [1], était bâtie paroisse de Cour, sur le bord de l'eau. Le colombier existait encore de mon temps, et c'est moi qui l'ai fait détruire. Les caves du château subsistent en partie, et les fossés, jadis pleins d'eau, sont encore visibles. Launay, la Bretache, la Rousselière, la Taille-du-Fort, toutes fermes existant dans la terre, ont des traces de fossés carrés, qui prouvent que ce pays-ci était peuplé de châteaux. La famille Musset [2] possédait la Rousselière, et je lui ai fourni ses titres.

Le chancelier Hurault [3], comme le disent les mémoires imprimés de Cheverny, mourut à Cour. Son fils [4], capitaine

[1] C'est une erreur. Il s'agit de Diane de Poitiers. M. Storelli cite un acte de 1564, par lequel elle cède ses droits sur Cheverny. (*Notice historique sur les châteaux du Moulin et de Cheverny*. 1883, in-4°, p. 12.)

[2] Famille du Vendômois d'où descendait Alfred de Musset. Il appartenait à la branche de Pathay, qui tirait son nom d'une terre entrée dans la famille à la fin du dix-septième siècle.

[3] Philippe Hurault (1528-1599), comte de Cheverny, chancelier et garde des sceaux de France: c'est en sa faveur que Cheverny fut érigé en comté. La terre était dans sa famille depuis deux générations. Il a laissé des Mémoires continués par son fils, l'abbé de Pont-le-Voy.

[4] Henri Hurault, comte de Cheverny, fils du précédent, capitaine de cent hommes d'armes, gouverneur de Chartres et du pays chartrain, chevalier des ordres du Roi. Mademoiselle de Thou était non pas sa femme, mais sa mère, femme du chancelier. Quant à lui, il avait épousé en premières noces, en 1588,

de cent hommes d'armes, chevalier des ordres du Roi, était, dit-on, un des courtisans les plus assidus de Henri III, Henri IV et Louis XIII. Il avait épousé une de Thou. Obligé de suivre son maître dans un temps de guerre civile, il avait consigné sa femme dans le château de Cheverny, situé alors à Cour, et qui était plutôt une forteresse qu'une maison d'agrément; il lui avait donné un train convenable à son rang, des pages, des officiers, etc.

Un jour, le Roi[1] en plaisantant mit deux doigts de sa main en cornes sur sa tête. Tous les courtisans riaient; malheureusement un petit miroir (car on n'avait alors que cela) fit apercevoir au comte qu'il était le but de cette plaisanterie. Il ne dit mot, sort, monte à cheval, arrive chez lui à cinq heures du matin, et se fait ouvrir les portes. Cela ne put se faire si secrètement que sa femme n'en eût nouvelle, et l'histoire dit qu'un page n'eut que le temps de sauter par la fenêtre; il se cassa la jambe, et le comte l'acheva. Il envoie alors chercher le curé, se fait accompagner par lui, et entre chez sa femme, tenant un gobelet plein d'une main, son épée de l'autre. Il l'avertit qu'il reviendra dans une heure et lui donne le choix. Le curé exécute son triste ministère. Le mari revient, et la femme, choisissant le poison, expire. Tout ceci fut l'affaire de la matinée, et il se trouva au coucher du Roi. Cet événement fit du bruit dans le pays. Le Roi le sut; il se regarda comme coupable d'avoir allumé par sa plaisanterie cette jalouse frénésie, et il exila Hurault chez lui.

Hurault avait pour bailli un nommé Gaillard, avocat, dont la fille lui plut. Belle et femme d'esprit, elle ne céda que pour l'épouser[2]. Elle lui apporta une closerie sise à Madon, qui s'appelle Gâte-Argent par son peu de rapport, et que je possède encore.

Françoise Chabot, fille du grand écuyer de France. D'après le Père Anselme, elle mourut de mort violente en 1602.

[1] Ce serait Henri IV, d'après la date de la mort de madame de Cheverny.

[2] Henri Hurault épousa en secondes noces Marie Gaillard, fille de Galerand Gaillard, seigneur de la Morinière, et de Marguerite de Nambu.

Au bout de trois ans d'exil, Hurault fut rappelé. Alors, rougissant de son second mariage, il partit, laissant sa femme dans sa terre et lui abandonnant le revenu. Cette femme avait un grand caractère; elle vécut avec économie, et, au bout de trois ans, elle se trouva en mesure de jeter les fondements des superbes caves de Cheverny, sur trente-six toises de long. Elle employa le plus habile architecte du temps, qui construisit les belles voûtes plates qui en font la principale beauté. Tout le premier étage fut construit en pierres de taille dures, relevées en bossage du meilleur goût. Cette superbe bâtisse était au rez-de-chaussée, et les larges fossés commencés, lorsqu'un courrier lui apprit que son mari, atteint d'une fièvre maligne, était à toute extrémité à Paris.

Elle n'hésite pas à voler à son secours. Il la reçoit comme devait le faire un homme de son caractère : « Vous avez bien « fait, madame, lui dit-il, de prendre le temps de ma fai- « blesse; sans cela je vous aurais tuée, pour oser enfreindre « mes ordres. »

Elle ne se démonta pas et lui prodigua ses soins avec intelligence. Enfin, après deux mois d'assiduité, ce caractère de tigre s'adoucit; il osa avouer son mariage. Sa femme fut reçue à la cour; son mérite effaça le préjugé des distances, et, triomphante, elle ramena son mari à Cheverny, sans lui dire à quoi elle avait employé les revenus de la terre.

Dès que Hurault eut vu le commencement d'un si beau plan, sa vanité fut flattée; il prodigua sa fortune pour le continuer et finit ses jours après sa femme dans ce même château, à soixante-treize ans. Leur sépulture était dans la chapelle seigneuriale, où ils étaient représentés à genoux l'un à côté de l'autre; ils étaient, à ce que j'en ai vu, tous les deux d'une grosseur excessive. Hurault avait fait rapporter les cendres de toute sa famille dans un caveau exprès.

Voici l'épitaphe en latin du chancelier Hurault, qui avait

été posée par son fils en 1636 dans l'église du bourg de Cheverny :

FUNCTUS HONORATO SENIO PLENUSQUE DIERUM,
EVOCOR AD SUPEROS; PIGNORA, QUID GEMITIS?
REDDERE DEPOSITUM LEX EST. IDEOQUE PETENTI
CORPUS HUMO, MANES RESTITUOQUE POLO.
TOLLITE QUOD VESTRUM EST, INSIGNIA JURA PARENTIS.
SCILICET ET TITULOS. PLUS SATIS URNA MIHI.

Et la traduction que j'y ai jointe :

Comblé d'ans et d'honneurs, le ciel vers lui m'appelle.
Quel peut être aujourd'hui le sujet de vos pleurs?
A la loi d'un dépôt on doit être fidèle,
A la terre je rends l'amas de ses vapeurs,
Et mon âme au séjour dont on la fit descendre.
Reprenez, mes enfants, ces titres, ces honneurs;
C'est trop, même en ce jour, qu'une urne pour ma cendre!

Je conterai plus tard la barbarie avec laquelle les monuments et les cendres ont été traités.

Maintenant, je vais rendre compte de mes voisins. On dit que les bords de la Loire sont le jardin de la France; la beauté du climat influe généralement sur les habitants du pays. Le peuple y est doux, bon et intelligent. Dans presque toutes les relations de voyage, on voit des Blaisois, et il est très-rare d'en trouver qui se soient mal conduits. L'air dans la ville est singulièrement salubre, et en général la longévité y est plus grande que partout ailleurs; il n'est pas rare de voir sept ou huit vieillards de plus de quatre-vingts ans, et madame Pointeau, au moment où j'écris, vient de s'éteindre à cent sept ans.

Je vais commencer par mes plus proches voisins. M. Boësnier-Delorme [1], maître particulier des eaux et forêts, avait

[1] Paul Boësnier-Delorme. Ce personnage nouveau figurera souvent dans la suite des Mémoires, et j'aurai l'occasion de donner des indications sur ses ouvrages. D'après MM. Bergevin et Dupré (*Histoire de Blois*), sa famille était originaire de Hollande.

acheté à une lieue de chez moi, au milieu de la terre et relevant d'elle, une seigneurie et un château en pavillon où tout restait à faire, et en conséquence il l'avait eue à bon marché. Fils d'un commissionnaire en vins fort riche (cet état était fort considéré à Blois), il avait reçu la meilleure éducation. Il avait cinq pieds neuf pouces, une belle figure, une superbe basse taille, et il aurait pu tirer parti de tous ces avantages, si son esprit, avide de s'occuper, ne l'avait pas totalement tourné à l'agriculture. Élevé par Diderot et ami de d'Alembert, il faisait de temps en temps des voyages à Paris, et passait sa vie chez le baron d'Holbach avec tous les savants. Il parlait de tout fort bien, et lorsqu'il avait vaincu sa timidité naturelle, il montrait une éloquence fondée sur l'instruction et sur les meilleurs principes. Sa famille, originaire de Mer, et anciennement protestante, jouissait d'une considération réelle. Son frère aîné avait gardé l'état de son père, et s'était décoré d'une charge de secrétaire du Roi; il avait deux enfants, tous deux un peu musiciens, et qui alors pouvaient avoir dix ans de moins que moi; ils avaient reçu à Paris la meilleure éducation.

M. Delorme avait encore un autre frère plus jeune que lui; il s'appelait Boësnier de Bardi, et avait pris l'état de commissionnaire, que le frère aîné lui avait cédé en se revêtissant de la charge de secrétaire du Roi.

Leur père à tous avait laissé six enfants, dont trois filles. L'aînée [1] avait épousé M. Masson, commissaire de la marine. M. et madame Masson étaient morts tous les deux et avaient laissé deux enfants. La fille aînée avait épousé le fils du fameux Cassini [2], et était connue sous le nom de la marquise de

[1] Marie Boësnier, veuve en premières noces de Jean Babaud, s'était remariée en 1739 à Jacques Masson (1693-1741), natif de Genève, qui, après avoir fait fortune en Lorraine dans l'administration des finances, passa en France en 1731, abjura le protestantisme, et fut chargé de missions importantes concernant les finances et l'administration. La Chenaye, dans un article plus que suspect d'ailleurs, le qualifie baron de Frasnay, seigneur de Guérigny, etc.

[2] Celui-là, par exception, n'était pas astronome. Dominique-Joseph de Cassini, seigneur de Thury, exempt aux gardes du corps en 1745, maréchal de

Cassini; c'était une femme spirituelle et intrigante qui a joué un rôle.

Le fils a été depuis le fameux marquis de Pezay [1], du nom d'une terre située entre Blois et Ménars.

Une autre demoiselle Boësnier avait été mariée à M. Germon à Orléans; elle était morte laissant quatre filles. Il restait encore une autre sœur extrêmement contrefaite, qui avait gardé le célibat. Cette demoiselle, aimable, du caractère le plus doux, pleine d'usage du monde, avait retiré chez elle sa nièce, mademoiselle Germon, dont la fortune était médiocre, jeune personne dont tout le pays a connu l'amabilité.

Ayant acheté une maison à Blois, rue des Carmélites, mademoiselle Boësnier avait joint sa fortune à celle de son frère Delorme; ils passaient quatre mois à la ville et le reste de l'année au Guélaguette (c'était le nom de la terre), connu maintenant par une pièce de vers de leur neveu Pezay, dont le titre est : *Épître au solitaire du Guélaguette*.

Plus proche de chez moi, vivait un homme veuf, M. Begon, officier de marine, descendant en droite ligne des Begon, intendants de la marine, et qui s'était attiré beaucoup de considération [2].

A deux lieues de Cheverny, à Corméré, était le baron de Corméré, ruiné, sans considération, qui avait voulu sortir de sa sphère, et avait été assez heureux pour bien marier sa fille à Blois. Lui et sa femme vivaient des débris de leur ancienne fortune; hauts dans leur adversité, ils sacrifiaient ce qui leur restait à l'éducation et à l'établissement de leurs enfants. Leurs quatre garçons, nés avec de l'esprit et de l'intelligence, faisaient espérer qu'ils rétabliraient l'ancienne fortune de leur famille. L'aîné était chef de bureau dans les fermes. Le second, appelé Chitenay [1], allait aux Indes. Le troisième s'appelait le marquis de Favras, était officier de cavalerie, et depuis a été un des premiers martyrs de la Révolution [2].

camp en 1767, figure en 1789 avec le titre de marquis sur le Catalogue des gentilshommes de l'Isle-de-France, bailliage de Clermont.

[1] Alfred-Frédéric-Jacques Masson, dit le marquis de Pezay (1741-1777), mousquetaire, professeur de tactique de Louis XVI, colonel à trente-deux ans, puis inspecteur général des côtes. Il a laissé de nombreux écrits en prose et en vers.

[2] Claude-Michel Begon, écuyer, sieur de la Sestière, capitaine de vaisseau. C'était le troisième fils de Michel Begon, intendant de la marine, et de Madeleine Druilon, et le frère cadet de Michel Begon, intendant du Canada, et de Scipion-Jérôme, évêque de Toul.

Le comte et la comtesse de Gaucourt [3] habitaient la terre de Beauregard, à moitié chemin de Cheverny à Blois. Mademoiselle de Fieubet, comtesse de Gaucourt, était ma parente par les Pelletier, et encore plus proche de ma femme par les Feydeau de Brou. Le comte de Gaucourt descendait en droite ligne des sires de Gaucourt, et l'un de ses ancêtres avait été gouverneur d'Orléans du temps de la Pucelle. Excellent homme à tous égards, c'était un vrai gentilhomme de campagne dans l'étendue du terme, quoiqu'il fût officier dans les chevau-légers et eût rang parmi les seigneurs de la cour.

M. le marquis de Marigny, millionnaire de la fortune de sa femme, intendant des bâtiments, possesseur de la terre de Ménars, dépensait son revenu en embellissements magnifiques, et en bonne chère avec les passants de Paris et de Versailles, et quelques courtisans qu'il s'était faits à Blois. Nous nous étions vus à Versailles, ayant des droits réciproques à terminer; car l'île de Collier, vis-à-vis Ménars, sur la Loire, relevait de Cheverny, et le fief de Launay, appartenant à Cheverny, relevait de Ménars. Marigny m'avait attaqué dans le cabinet, comme si nous nous étions toujours vus amicalement, et il avait fini par me dire : « J'espère que

[1] Je ne sais lequel de ces deux frères acquit plus tard une certaine notoriété comme publiciste, sous le nom de Mahi de Corméré. On trouve plusieurs fois son nom dans le *Livre rouge*. Gouverneur Morris en parle dans une lettre adressée à Washington en 1791. (*Mémorial*, traduction Gandais, t. II, p. 91.) Voir aussi Quérard.

[2] Il en sera parlé plus tard.

[3] Mathias-Raoul, comte de Gaucourt, marié en 1752 à Catherine-Henriette de Fieubet, fille de Armand-Pierre et de Henriette Feydeau.

« quand nous serons dans le pays, nous boirons ensemble. » Quoique sans contredit il eût de l'esprit, il affectait un ton bourgeois, qui faisait qu'on ne pouvait oublier d'où il venait.

Sa sœur était morte en janvier, et moi j'avais acheté ma terre de son vivant, puisque je l'avais du 1er octobre. Il est d'usage, quand on arrive dans une terre, d'aller voir le premier tous les voisins. Comme je me souciais peu de renouer avec cet homme qui m'était antipathique, j'allai partout, sauf chez lui, me fondant sur ce qu'il était possesseur depuis moi.

Le comte de Gaucourt, qui, après les premières visites, nous voyait souvent, se chargea d'être l'intermédiaire. Il vint le dimanche m'inviter à aller dîner à Ménars de la part de Marigny. Je me contentai de dire que je ne pouvais m'y rendre le jour dit, parce que tous mes chevaux étaient pris, de sorte que nous restâmes plus éloignés que jamais.

Le vieux marquis de Saumery, gouverneur de Chambord, habitait la terre de Saumery. Cette famille du Béarn était venue à la cour avec Henri IV, et depuis ce temps avait eu la confiance des rois ses successeurs. Une anecdote sur leur naissance, qui courait dans le pays, illustrait leur origine. Venus avec Henri IV, ils se fixèrent à Blois et à Chambord. On ne tarda pas à vouloir leur faire payer le droit de franc-fief, pour l'acquisition de la terre de Saumery dont ils portaient alors le nom, car leur véritable nom est la Carre. Ils n'avaient aucun titre, ils étaient transplantés; sur leur réclamation, on consulta le Roi lui-même, qui prit dans l'instant une carte à jouer et écrivit avec un crayon :

La Carre de Saumery
Est noble comme Henry.

Cette anecdote et la carte qu'ils doivent avoir conservée leur valaient tous les titres possibles [1]. Ils en avaient profité en gens probes.

[1] La Chenaye cite les lettres patentes délivrées en 1598 par ordre du Roi à Arnaud de Johanne de La Carre, établi dans le Blaisois sous le règne de Henri III, et qui reconnaissaient son ancienne extraction.

Le marquis de Saumery [1] avait été dans l'ordre de Malte; il vivait grandement et comme un patriarche à Saumery. C'était la maison des pauvres, et il était aimé et estimé dans toute la province. Il avait un neveu du même nom [2], marié à mademoiselle de Menou, sœur de madame la marquise d'Amou, femme du gouverneur de Bayonne que je connaissais [3], et tous les parents de sa femme étaient dans l'Anjou.

La terre de Villesavin était habitée par M. Adine de Villesavin [4], fils du financier qui avait été taxé par la chambre ardente sous la Régence. C'était un fort galant homme. Officier retiré avec la croix de Saint-Louis, il était resté veuf, avec une fille et un garçon. Il était frère aîné utérin de M. le marquis de Saumery, sa mère ayant épousé dans l'année de son veuvage le père de M. de Saumery [5].

M. le marquis de Diziers [6], homme de qualité, descendant de la fameuse madame Guyon [7], habitait la terre de Diziers près Saumery; homme d'esprit, sa santé l'avait

[1] Jacques, marquis de Saumery, gouverneur de Chambord, qui mourut à Saumery le 15 août 1767. Son neveu lui succéda. (*Gazette de France* du 8 mai 1767.)

[2] Louis-Georges de Johanne de la Carre, marquis de Saumery-Piffons, gouverneur et grand bailli de Blois et gouverneur de Chambord, marié en 1756 à Henriette-Françoise de Menou; il mourut en 1783, âgé de cinquante-neuf ans. Son père, mentionné plus loin, se nommait Louis-Georges, comme lui.

[3] Voir chapitre VIII. Elle mourut à Bayonne le 15 avril 1767. (*Gazette de France* du 27 avril.)

[4] Le contemporain de l'auteur était Louis-François-Joseph de Villesavin, seigneur de Tourmont, la Ravinière, etc., qui avait épousé Louise-Élisabeth Portier de la Rubelle. (Chastellux et d'Hozier, IIIe registre.) Le financier, son père, s'appelait Louis-René. Il fut directeur de la Compagnie des Indes, et mourut en 1721, âgé de trente-sept à trente-huit ans. On trouve sur lui des détails élogieux dans la *Vie privée de Louis XV*, t. I, p. 200 et 261.

[5] Marie-Marguerite de la Loëre, veuve de Louis-René Adine, épousa en secondes noces, en 1730, Louis-Georges de Johanne de la Carre de Piffons, et elle en eut Louis-Georges, dont il est question plus haut. (d'Hozier : *La Loëre.*)

[6] Eléonore-Cécile Guyon de Diziers, ancien lieutenant de vaisseau (1730-1809), avait épousé mademoiselle Lemaire de Montlivaut, qui lui apporta la terre de ce nom.

[7] On trouvera plus loin des détails sur madame Guyon et sur la famille.

obligé de quitter la marine, où, avec des connaissances acquises, il aurait fait fortune. Cette famille était fixée dans le Blaisois, et son frère Guyon, marquis de Guercheville [1], habitait sa terre du côté de Ménars. Tout auprès, vivait M. le comte Hurault de Saint-Denis [2], descendant en droite ligne de la branche aînée des Hurault. Cette famille illustre était regardée comme la première de la province.

Sur ma terre, sur laquelle j'avais la haute justice, était située celle de Roujoux [3], habitée par les comtes de Maillé, cousins de mon ami le comte de Maillé, depuis duc [4]. Cette famille très-ancienne, alliée au prince de Condé, vivait noblement. Ils étaient trois frères [5] sans enfants, et une fille. L'aîné demeurait à Roujoux; le marquis, ancien marin, habitait auprès de Saumery, et le chevalier de Maillé, chambellan de je ne sais où, vivait à Blois, modestement mais honorablement.

La terre de Onzain était habitée par le fameux Péan, cousin de M. Ménard, impliqué dans l'affaire du Canada [6]. A sa sortie de la Bastille et après sa condamnation pécuniaire, il s'était retiré dans cette terre, où il faisait beaucoup de dépenses, tandis que sa femme était à Blois, et, pleine de

[1] Jacques-Madeleine Guyon de Guercheville (1728-1803), ancien capitaine de dragons.

[2] David-Nicolas Hurault, seigneur de Saint-Denis, qui avait épousé Anne-Jeanne de la Bonninière-de-Beaumont-la-Ronce. La branche des seigneurs de Cheverny était une branche cadette détachée au commencement du quinzième siècle.

[3] On écrit maintenant Rougeou.

[4] Charles-René de Maillé de La Tour-Landry, lieutenant général, duc de Maillé en 1784.

[5] Il y avait même quatre frères, dont un sans doute était mort, quand M. Dufort vint dans le pays. C'étaient : 1° Louis, marquis de Maillé-Brézé, comte de Roujoux; 2° François-Alexis, comte de Maillé-Brézé et de Roujoux, colonel d'infanterie, chambellan de l'électeur de Cologne, qui se maria trois fois et eut des enfants de sa dernière femme; 3° René, comte de Maillé-Brézé, lieutenant de Roi du château d'Amboise; 4° Joseph-Ange, comte de Maillé-Brézé, capitaine de vaisseau.

[6] Michel-Jean-Hugues de Péan, chevalier, seigneur de Rostaing, Bury, Onzain, etc., ancien major général de Québec, mort en 1782. On trouvera un peu plus loin des détails sur son procès.

charité, soutenait toutes les familles canadiennes qui les avaient suivis en France.

La terre de Chaumont était habitée par M. Le Ray, grand maître des eaux et forêts, venu de Nantes [1]. Se mêlant de toutes les entreprises de commerce possible, il était alors lié d'intérêts avec M. Rousseau, pour des spéculations où ils avaient associé quelques particuliers intelligents de Blois, entre autres M. Lerasle.

M. de Termont [2], évêque de Blois, vivait surtout à Paris, chez le marquis de Béringhen, premier écuyer. C'était un homme de plaisir, mais décent, et à tous égards excellent prélat dans sa place. Bienfaiteur continuel de sa famille, il en était entouré pendant son séjour à Blois, et passait une partie de son été dans sa terre de Madon, où j'avais une closerie. Je le connaissais beaucoup de Paris, et il n'avait pas été des derniers à me féciliter du voisinage, lorsque je lui avais fait part de l'acquisition de Cheverny.

M. le comte d'Harcourt, qui avait possédé Cheverny avant moi, était le meilleur homme possible, et se laissait gouverner par sa femme, mademoiselle des Martrais; il allait voir les pauvres, et, accompagné d'un garde, passait sa journée à visiter ses possessions, un grand bâton à la main. Cette terre avait appartenu à ce qui s'appelait des grands seigneurs, décorés de la lieutenance générale. Chaque fois qu'ils arrivaient sur leurs terres pour la première fois de l'année, la maréchaussée se trouvait aux limites et les accompagnait jusque chez eux. Deux gardes et le lieutenant des

[1] Il fut grand maître des eaux et forêts de Bourges, Berry et Blois, de 1754 à 1763, et devint en 1770 intendant de l'hôtel des Invalides. En 1777, il mit gratuitement à la disposition de Franklin et des commissaires américains une maison dépendant de sa magnifique habitation d'Auteuil. Grand ami de l'Amérique, il reudit aux commissaires tous les services possibles d'influence et d'argent, mais il éprouva beaucoup de difficultés à faire liquider ses créances, qui n'étaient pas encore réglées en 1790. J'ai eu l'occasion de parler ailleurs de lui et de son fils avec quelques détails. (Voy. *Saint-John de Crèvecœur*. Jouaust, 1883.)

[2] Charles-Gilbert de May de Termont, né en 1707, évêque de Blois de 1753 à 1776.

gardes de la lieutenance générale en faisaient autant. Il en était de même au départ. Je conservai cet usage qui n'était pas dû à la personne, mais à la place.

Dès qu'on apercevait le seigneur, toutes les cloches des villages qui lui appartenaient, comme Cour et Cheverny, étaient mises en grand branle, et sonnaient jusqu'à son arrivée. Je ne touchai point à cet honneur. Un autre usage féodal s'était conservé. Chaque vassal qui rencontrait son seigneur, même à la promenade, descendait de cheval ou de voiture et mettait chapeau bas. C'est un usage qui, dans les premières années du règne de Louis XV, était encore observé pour le Roi, et qui s'était conservé pour les seigneurs dans leurs domaines. La première chose que je fis fut de publier que j'invitais à ne me rendre aucun devoir pareil, lorsque je passerais, et que je rendrais simplement des révérences à ceux qui m'en feraient.

Madame de Harcourt, haute, fière, humoreuse, vexait ses fermiers, faisait mettre des paysans en prison pour rien, faisait tuer les chiens, voulait conserver son gibier avec grand soin dans un arrondissement de quinze lieues avec deux gardes, et en conséquence poursuivait avec toute rigueur les moindres délits de ce genre. Je voulus faire le contraire; je ne fis mettre personne en prison, et je défendis de faire payer arbitrairement des amendes. Je ne tardai pas à recueillir les fruits de pareils procédés, et je m'aperçus qu'on m'obéissait plus et qu'on me pillait moins, plutôt par crainte de me déplaire qu'autrement.

M. de Vezeaux de Rancogne [1], seigneur de la terre d'Herbault en Beauce, sortait des mousquetaires. Je ne tardai pas à le voir souvent; plein de talent et d'esprit, il fut un des fidèles de notre société de campagne.

M. Herry de Maupas [2], alors capitaine de dragons dans le

[1] Charles-François de Vezeaux, marquis de Rancougne, chevalier, seigneur d'Herbault.

[2] Bernard-Gabriel Herry de Maupas, chevalier, ancien major de dragons, lieutenant pour le Roi de la ville de Blois (1789).

régiment de Caraman, sujet de distinction à tous égards, augmenta aussi notre société. Tous étaient musiciens. Ainsi, dans l'année, nous nous formâmes une société très-gaie et très-aimable, sans avoir besoin des personnes de Paris. Dans ces premiers six mois, je me trouvai établi dans le pays, comme si j'y avais passé dix ans.

Cependant différentes affaires m'appelaient à Paris, entre autres la vente de Saint-Leu. Quelques regrets que j'eusse de m'en détacher, puisque j'y avais pour ainsi dire été élevé, cette terre faisait un vide dans ma fortune. D'ailleurs, M. le prince de Condé avait trouvé le secret de m'en dégoûter. Cet homme qui m'avait si bien traité, qui venait me chercher quand il me rencontrait chez le Roi, m'avait refusé impitoyablement une chose qui faisait tout l'agrément de Saint-Leu.

Cette terre consistait en un parc haut et en un parc bas, le haut de cent arpents, le bas de soixante-quatre, le tout entouré de murs; un chemin non usité les séparait. J'offris au conseil du prince d'entretenir le chemin qui passait au-dessous, à condition que l'on me mit en possession de l'autre; l'affaire allait passer au conseil, lorsqu'un avocat, qui avait dans ma terre un fief nommé la Charmette [1], remua ciel et terre. Ce que je croyais emporter de haute lutte, et par l'amitié du prince, fut refusé comme agrandissant trop une terre de moyenne et basse justice, et ce fut le prince de Condé lui-même qui se chargea de me l'annoncer. Il y mit tant de gaucherie, que l'impatience commençant à me prendre, je fus obligé de le quitter sans lui dire un mot; dès l'instant, je m'étais déterminé à vendre Saint-Leu et à suivre le plan de M. de Verdun.

Une autre raison de mon voyage était le mariage de ma belle-sœur, et par-dessus tout cela la grossesse de ma femme qui avançait vers son terme; c'était son troisième enfant vivant, sans compter cinq fausses couches qu'elle avait faites.

Nous partîmes donc à notre grand regret à la fin de no-

[1] Nommé Dupaquerot, d'après M. A. Rey, qui donne à ce sujet des détails inutiles à reproduire ici. (*Château de Leumont*, p. 86.)

vembre, et je laissai à Cheverny, comme régisseur et homme de confiance, le sieur Remière, que j'avais eu pour secrétaire, et dont je me trouvais n'avoir plus besoin.

M. de Barassy, revenu avec moi, était depuis quinze jours chez lui, seul et se disant malade. J'y cours, et après m'être fait ouvrir dix portes, je le trouve dans sa chambre à coucher, se plaignant de toutes sortes de maux imaginaires. Je le pousse, et il me fait enfin une confidence singulière : « Je « ne suis malade que de chagrin, me dit-il; j'ai enfin compté « avec moi-même, et voilà mon état de situation : je n'ai « réellement à moi que 6,000 livres de rente, et je dois « 200,000 livres à mes enfants, dont j'ai la garde noble. »

« — Comment, mon ami, tu en es réduit là, et tu bâtis une « maison à vie! Tu as six chevaux de carrosse, enfin l'état « d'un homme qui aurait au moins 60,000 livres de rente! « Mais toutes les doléances et les réflexions n'y font rien; il « faut couper dans le vif. M. de Paroy m'a rendu mon ap- « partement; le président de Salaberry cherche une maison « pour s'établir. Il faut lui céder la tienne toute meublée; je « prendrai un de tes gens, tu renverras un cocher et un la- « quais, tu garderas un postillon, et tu passeras ta vie avec « moi. Nous allons aller chez M. Rousseau ensemble, il a de « l'argent, il nous aidera à t'acquitter pour le moment. Tu « auras l'air de faire une honnêteté au président et à la fa- « mille de Salaberry; et logé chez moi pour rien, à la ville et « à la campagne, tu vivras heureux en sauvant les appa- « rences. » Ce parti adopté, Barassy reprit sa santé, et nous attendîmes la conclusion du mariage de ma belle-sœur. Je fis alors l'arrangement de M. de Barassy qui leur convenait à tous.

Le mariage se fit [1] à l'hôtel de Gesvres, joignant la maison que M. Roslin avait achetée rue Neuve-Saint-Augustin, à côté de la maison habitée par M. de Nantouillet [2]. Tout se passa à merveille, M. de Barassy vint loger chez moi au fond

[1] En février 1766. Le contrat est du 22 janvier.
[2] Au numéro 24, d'après Lefeuve.

de la cour, et céda sa maison en entier au nouveau ménage; tout cet arrangement eut l'air d'un sacrifice de mon ami, et le public ne se douta pas de la raison qui l'y forçait.

Madame Amelot accoucha cet hiver d'une fille, elle avait déjà un garçon, et ma femme accoucha de mon fils Courson [1].

J'appris à mon arrivée que M. de Crémilles [2], retiré de l'adjonction du ministère de la guerre, avait fait des démarches pour acheter Saint-Leu à vie, que quelques difficultés de gens d'affaires avaient empêché cette bonne opération. M. de Crémilles m'en parla lui-même, en me témoignant tous les regrets d'avoir acheté une autre terre, et de n'avoir pas traité directement avec moi.

Je reçus une lettre de M. le comte de la Marche, qui me faisait des propositions. Il m'avait admis autrefois à ses parties de chasse; l'hiver, il venait me prendre à ma porte, m'emmenait déjeuner à Pierrefitte et chasser après dans la forêt d'Enghien. J'avais donc toutes sortes de raisons pour lui rendre tout ce qui lui appartenait, mais l'affaire ne put se conclure.

Au printemps, nous fîmes un court voyage à Saint-Leu, pour enlever encore ce qui pouvait nous convenir. Un certain marchand de fers en gros se présenta pour l'acheter; le marché fut bientôt fait. Il m'apporta une généalogie où il prétendait être parent de MM. Roslin; comme cela ne me regardait pas, je le renvoyai à ses parents pour en décider. Il acheta le tout, traita avec moi très-loyalement, et quinze jours après acheta la charge de président à la cour des monnaies, de sorte qu'il vint me faire part qu'il s'appellerait désormais le président de Saint-Leu, au lieu du nom de Droin [3] qu'il avait porté jusque-là.

[1] Il y a une erreur d'un an. Jean-Pierre-Marie Dufort, chevalier de Courson, puis comte de Dufort, était né le 20 avril 1765. Il épousa en 1802 Charlotte-Louise-Marie Marcant, d'où Edmond-Jean-Charles, comte de Dufort (1803-1862), dernier représentant du nom, mort célibataire.

[2] Louis-Hyacinthe Boyer de Crémilles (1700-1768), lieutenant général, adjoint au ministère de la guerre depuis 1758. Il se retira à la mort du maréchal de Belle-Isle.

[3] Claude-Henri Droin, conseiller du Roi, président juge des traites foraines

Cette affaire terminée, je comptais partir pour Cheverny, mais je ne pus refuser à M. et madame de Préninville de les accompagner à la terre de Nogent près Provins, où M. de Boullongne, ancien contrôleur général, oncle de ma femme et veuf depuis deux ans, s'était retiré. Ma femme et moi nous allâmes donc y passer quinze jours, avec d'autant plus de plaisir que l'endroit était charmant et la société choisie. M. de Crémilles, dont j'ai parlé ci-dessus, y était.

Cependant M. de Préninville, las comme moi des environs de Paris, ayant quitté l'hôtel Caumont, se détermina à faire un second voyage à Cheverny, et à visiter Châteauneuf et quelques autres terres considérables; selon les convenances, il y aurait mis jusqu'à 1,500,000 livres, et il me témoignait toute confiance pour cette acquisition.

D'un autre côté, M. Le Gendre de Villemorien [1], fermier général et administrateur des postes, était devenu de ma grande connaissance par un service que je lui avais rendu. Sa femme désirait une maison sur le boulevard de la rue Poissonnière, bâtie par Ferrand, fermier général, frère aîné de mon ami La Borde, et qui avait beaucoup d'amitié pour moi. Elle me fit prier par La Borde, avec qui elle était intimement liée, d'acheter à quelque prix que ce fût. Cette maison était extrêmement longue et étroite, et on l'appelait à cause de cela le tombeau de M. Van Eyck, envoyé de l'électeur de Bavière, si grand et si maigre qu'il passait six pieds deux pouces. Sa taille et son long séjour en France faisaient qu'il était connu de tout Paris [2].

Je négociai en ménageant les intérêts de tous, et en deux

à Joinville. La vente est du 31 août 1765, d'après M. A. Rey. J'ai rétabli le nom, que Dufort écrit : Drouillin.

[1] Philippe-Charles Le Gendre de Villemorien, chevalier, seigneur de Villemorien et de Valençay, Varennes et Luçay, né en 1717, mort en 1789. Il appartenait à une ancienne famille noble, originaire du Lyonnais, et tout à fait étrangère à celle de madame Dufort.

[2] M. Van Eyck n'avait, du reste, avec cette maison qu'un rapport de conformation. Il habitait rue Saint-Antoine, à l'hôtel de Beauvais, qu'il finit par acheter, après l'avoir loué pendant quatorze ans. (Lefeuve, t. V, p. 382.) Il y mourut en 1777. (De Lescure, *Correspondance secrète*, t. I, p. 106.)

jours la maison fut achetée pour 270,000 livres [1], prix très-fort pour ces temps-là, mais qui n'était rien en comparaison de la beauté et de la commodité de l'intérieur. Le mari et la femme étaient venus l'un et l'autre me remercier, et, comme leur état de maison était magnifique, je me trouvai bientôt lié avec eux, et j'y soupai une fois par semaine avec ce qu'on peut appeler la plus grande société de Paris. Il est certain que si un étranger, de quelque qualité qu'il fût, eût été présenté dans cette maison; qu'après une file de pièces superbes et magnifiquement éclairées, il fût arrivé dans le salon, où il aurait trouvé une jeune femme, pleine d'esprit et de grâces, faisant les honneurs à des hommes dont la moitié étaient des cordons bleus, il se serait cru au moins chez une princesse du sang.

Villemorien me fit demander par un tiers si je voulais revendre Cheverny; du premier mot, il m'en offrait 100,000 livres de profit; mais je repoussai toute proposition.

Cependant M. de Cypierre comblait la mesure des procédés avec moi. Il avait pour subdélégué à Blois un homme d'esprit, M. Bourdon, le meilleur subdélégué de toute la France. Remarquable par le style de sa correspondance, fin, adroit, capable d'être lui-même intendant, nullement intéressé, pieux et des plus honnêtes, il fut bientôt aussi lié avec moi que nous l'étions tous deux avec M. de Cypierre, et il voulut bien me donner connaissance des choses les plus intimes. Il avait des plans superbes pour son département, et n'avait d'autre ambition que de se maintenir afin de les exécuter. Ménageant M. de Marigny sans me choquer, tous les ans il séjournait près de six semaines avec sa femme à Cheverny; quelquefois il y faisait plusieurs voyages.

Si les temps fâcheux qui viennent de passer m'avaient permis de conserver mes correspondances, j'aurais pu montrer les services qu'il me faisait rendre dans la province, combien de faveurs il faisait obtenir, en me laissant par convention

[1] C'est le 15 janvier 1761 que M. de Villemorien acheta cet hôtel, qu'il céda en 1773 à madame de Selle. (*Documents particuliers.*)

l'honneur de les avoir sollicitées, et combien, grâce à lui, j'ai pu arrêter de démarches indiscrètes ou imprudentes, sans avoir l'air de m'en mêler.

La fille de M. de Barassy était élevée au couvent de la Madeleine de Traisnel, où madame de Cypierre et ses deux sœurs avaient été élevées. Par amitié pour M. de Barassy et la jeune personne, M. et madame de Cypierre cherchèrent pour elle un parti dans Orléans. M. Dounant de Chalville, fils du directeur des domaines d'Orléans qui venait de mourir, fut celui que l'on choisit. M. de Barassy donna 100,000 livres, sur les deux cents qu'il avait reçues en dot de sa femme, et l'affaire fut conclue à la satisfaction de tous [1]. Pour donner un titre au nouveau marié, M. de Champlost, premier valet de chambre du Roi, lui fit avoir une charge de gentilhomme ordinaire que possédait sa famille. Cette affaire fut terminée à mon passage à Orléans; la jeune personne était fort jolie, mais avait hérité du goût de sa mère pour les plaisirs.

M. et madame de Préninville et leur fils, Jelyotte, Pechmeja, madame de la Valette, mademoiselle de Martainville, l'évêque de Comminges, l'abbé de la Galaisière, évêque de Saint-Dié [2], M. et madame de Pernan firent tous des voyages à Cheverny; nous donnions perpétuellement des fêtes et des spectacles, et ces jours-là, tout mon bourg était rempli de gens qui voulaient les partager. Alors je faisais faire le service du château par les gardes du corps de la lieutenance générale, et cette représentation ne pouvait que faire honneur à la place que j'occupais et à l'amitié de M. de Cypierre.

Ce fut à peu près dans ces temps-là qu'un cavalier, vêtu en houssard et voyageant par monts et par vaux, découvrit le château. Il venait de Chanteloup et allait en Lorraine. On

[1] Marie-Élisabeth Barassy épousa Mathieu-Geneviève Dounant de Chalville, chevalier, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, président au bureau des finances d'Orléans. (*Documents particuliers.*)

[2] Il y a ici un anachronisme. L'abbaye de Saint-Dié ne fut érigée en évêché qu'en 1777. Barthélemy-Louis-Martin de Chaumont de la Galaisière en fut le premier évêque.

vint me dire que cet étranger se promenait dans le parc; il était l'heure du dîner, je le fis inviter à voir le château. Nous nous connaissions de vue, sans nous être jamais parlé. C'était l'aimable, le charmant chevalier de Boufflers [1]. Non-seulement il dîna, mais il resta quatre ou cinq jours avec nous, et pendant quelques années il a été fidèle à nous venir visiter. C'est l'homme de France, après l'abbé Barthélemy, à qui j'ai trouvé le plus d'éloquence dans la conversation. Sans peine, sans efforts, le mot propre vient sur ses lèvres, les tournures les plus délicates sortent de son esprit. Paresseux, même pour s'instruire, il n'a pas l'esprit des autres; il devine quand il parcourt un livre, et il a le mérite que tout est à lui et sort de son fonds.

Cependant mon fils aîné prenait de l'âge, et j'avais été obligé de changer son gouverneur. Mathieu de Lépidor trouvait que ses talents étaient enfouis à Cheverny. Je profitai de l'ouverture qu'il me fit, pour lui laisser prendre un autre parti. Il s'attacha au duc de Lauzun et au chevalier de Luxembourg. Je pris un autre gouverneur, dont je fus encore plus mécontent. Alors je me décidai à mettre mon fils, avec celui de M. de Barassy, dans une pension près la grille de Chaillot, qui avait appartenu à la fameuse madame Paris, grande appareilleuse de filles [2]. Cette pension était remplie d'enfants de la première volée; il en coûtait fort cher, mais il était difficile de pouvoir donner chez soi une éducation plus complète, tant pour les talents que pour les sciences, et je suis actuellement convaincu que, quelque éducation que l'on puisse donner chez soi, elle ne vaut pas, pour limer le caractère, une éducation en commun.

M. de Préninville attendait avec impatience mon retour à Paris, pour me faire assister à la conclusion définitive du marché de la terre de Magnanville, près Mantes, qu'il acqué-

[1] Stanislas, abbé, puis chevalier, puis marquis de Boufflers (1737-1815), si connu par ses productions légères.

[2] Puis à une madame Parlier. (Barbier, février 1752.)

rait de M. de Savalette de Magnanville [1], fils de feu M. de Savalette, qui avait été garde du trésor royal avec M. d'Harvelay.

Ce château, des plus magnifiques, avait en bas sept salons, plus beaux les uns que les autres, et au moins cinquante appartements, tous bien meublés. Ceux du grand château étaient composés d'une antichambre, une chambre à coucher, un salon, des cabinets, et tous les logements nécessaires pour les domestiques. Mon ami profitait de la folie de feu M. de Savalette qui, sans s'être totalement ruiné, avait dépensé sur la fin de ses jours plus de six millions, dans une profusion qui n'avait pas d'exemple.

Au commencement du printemps, nous partîmes donc pour Magnanville avec toute la société, savoir : d'abord la famille; madame de la Valette; M. de Lafrété, administrateur des postes, et sa femme [2]; le marquis et la marquise de Seignelay [3] (Béthune en son nom et notre cousine comme petite-fille de M. de Boullongne); le président de Salaberry et sa femme; madame de Cépoy, femme de l'officier aux gardes [4] (depuis madame de Castera), mère de la trop fameuse madame de Buffon; MM. Sanlot, tous deux à la tête des bureaux de la ferme générale [5]; le marquis de Chastellux; la

[1] Charles-Pierre de Savalette de Magnanville, maître des requêtes de 1738, intendant à Tours en 1745, donna sa démission en 1756, pour prendre la charge de garde du trésor royal, vacante par la mort de son père.

[2] Jean-Jacques Lafrété avait épousé Angélique-Michelle-Rosalie Jogues de Martainville, sœur de madame Chicoyneau de la Valette et de madame de Préninville.

[3] D'après Saint-Allais, c'est seulement en 1770 que Catherine-Pauline de Béthune épousa le comte de Colbert-Seignelay, colonel du régiment de Champagne.

[4] Élisabeth-Amarante Jogues de Martainville, femme de Guillaume-François Bouvier de la Motte, marquis de Cépoy, né en 1742, mort en 1774.

[5] Les deux frères, Sanlot l'aîné et Sanlot de Bospin, furent d'abord employés dans les bureaux de la ferme, puis fermiers généraux adjoints. Le dernier, E. R. A. Sanlot, dont il est souvent question dans la suite des Mémoires, figure aussi à l'*Almanach royal* comme administrateur général des domaines, droits domaniaux, etc. Le nom de Bospin lui venait, je crois, de sa femme. M. de la Hante (*Une famille de financiers*) parle en effet d'un M. Beaupain (*sic*), beau-frère de M. Sanlot. La *Biographie moderne* (Leipzig, 1806) et la *Biographie des contemporains* lui ont consacré une notice; né vers 1730, il mourut en 1811, conseiller maître à la Cour des comptes.

marquise de la Ferté-Sénecterre [1] et sa fille; Jelyotte et Caillot [2], les premiers chanteurs de Paris et vivant dans la société; M. de Boullongne [3], trésorier de l'extraordinaire des guerres, sa femme et sa fille, depuis vicomtesse de Laval-Montmorency; l'abbé Raynal; le jeune Boullongne, et Pechmeja, son gouverneur. On y comptait encore l'évêque de Comminges [4] et quelques abbés. Il y avait donc la meilleure compagnie de tous les états, et cette société était capable de fournir à tous les amusements de la campagne. M. de Préninville voulait jouir de tout.

Au haut du pavillon du milieu du château, il existait, dans le dôme, une pièce voûtée très-spacieuse, merveilleusement disposée pour faire un théâtre. Le maître de la maison s'y refusait, à cause de la dépense, mais toute la société avait envie de se divertir, et l'on imagina une fête de surprise; elle fut composée dans les vingt-quatre heures. C'était M. de Préninville qui en était le premier personnage, et comme on ne pouvait décemment lui proposer le rôle, je fus chargé de le remplir. Il était plus grand que moi, il était maigre et élancé, j'étais fort gros; j'avais mes deux yeux, tandis qu'il avait un œil de verre. Tout cela ne nous arrêta pas, et comme il avait une grande amitié pour moi, de l'esprit et de la bonhomie, je ne trouvai aucun inconvénient à cette folie.

Je parus donc avec sa robe de chambre et un bonnet de nuit à coiffe blanche orné d'un beau ruban. Le bonnet me couvrait l'œil que j'étais censé avoir perdu. Du reste, pour ne

[1] Anne-Henriette de Rabodanges, mariée en 1746 à Philippe-Louis Thibaud de la Carte, marquis de la Ferté-Sénecterre.

[2] Joseph Caillot, chanteur célèbre, dont il est souvent question dans les Mémoires de ce temps. Né en 1732, il entra au Théâtre italien en 1760, et se retira en 1771.

[3] Frère aîné de M. Boullongne de Préninville. Il était trésorier de l'extraordinaire des guerres depuis 1758. C'est en 1765, comme on l'a vu, qu'eut lieu le mariage de sa fille.

[4] D'Osmont.

pas donner à deviner aux spectateurs, je portais sur la poitrine et sur le dos en gros caractères : *Ceci est Monsieur de Préninville*. Lorsque je parus, je fis un grand effet, tous les personnages m'attaquèrent pour faire construire un théâtre; je copiais mon ami le mieux que je pouvais en charge; je me défendais par des raisons péremptoires, mais mes acteurs déployèrent tant de grâce et de talent que je finis par consentir, et je débitai à M. de Préninville un petit compliment en vers.

Il ratifia mes promesses de très-bonne grâce. A l'instant, les décorations qui étaient masquées, et qu'on avait fait faire à son insu, parurent dans tout leur éclat. On joua le *Malade imaginaire*, dans lequel je fis l'apothicaire, et, dans la réception, le chevalier de la Tour et moi, tous deux à peu près de même taille, nous figurâmes en pharmaciens.

Peu après ce charmant voyage, nous partîmes pour Cheverny. Une partie de ma société vint nous y voir; l'éloignement ne rebutait personne. M. et madame de Préninville y firent leur troisième voyage, qui fut le dernier, et fut aussi brillant que les autres.

M. Péan arriva un jour à Cheverny, pour nous inviter à aller le lendemain dîner à Onzain; il avait avec lui trois chevaux de selle pour ramener qui voudrait. Cette façon honnête d'un homme que nous n'avions pas encore vu, m'obligea d'accepter. Il coucha chez nous; ceux qui voulurent l'accompagnèrent à cheval, et M. de Préninville, deux autres personnes et moi, nous mîmes dans une berline, et avec un relais de six chevaux à Blois, nous y allâmes dîner. C'était entre hommes; le dîner fut superbe, et les vins de tous les pays furent prodigués à nous en fatiguer. Mon beau-frère, le président de Salaberry, mis en gaieté par le bon vin, prend M. Péan en amitié, et, après le dîner, en parcourant les dehors et les dedans de l'habitation, il lui dit : « Monsieur, « tandis que vous étiez à la Bastille, et que vous craigniez « l'événement de votre procès, vous deviez avoir bien du « regret de croire que vous ne jouiriez plus d'une si agréable

« possession. » Le président lui disait cela d'abondance de cœur, comme il le sentait : *in vino veritas!* Mais Péan, qui avait eu tous les tourments de l'inquiétude, laissa couler quelques larmes [1]. Mon beau-frère, qui dans tout autre moment aurait senti son imprudence, ne voyait rien, n'entendait rien; nous ne parvînmes à arrêter cette effusion de cœur qu'en prenant le parti de remonter en voiture.

J'étais, comme je l'ai dit plus haut, l'ami de M. de Sartine, lieutenant de police. J'eus besoin de lui pour une affaire que je vais détailler. Une personne d'une des bonnes familles de Blois vint un jour me trouver en particulier, et me dit : « Je « suis, monsieur, envoyé près de vous par toute la famille, « pour vous prier, dans le plus grand secret, de nous rendre « un très-grand service. Voici le fait. Vous connaissez de « nom M. et madame ***? Eh bien, ils ont deux enfants; l'aîné, « âgé de vingt ans, a de l'esprit et fait des vers très-agréable- « ment; il était placé dans les fermes, et il avait les meilleurs « témoignages, lorsque se trouvant dans un foyer de comédie « dans la ville de... où il résidait, il s'empara d'une belle « canne à pomme d'or. On le vit, et, huit jours après, on le « surprit chez un orfévre de la ville, vendant au poids la « pomme d'or. A l'instant il fut destitué; la famille, furieuse « de son déshonneur, obtint une lettre de cachet pour le « soustraire à la justice, et il fut conduit aux Galbanons de « Bicêtre [2]. Il y a dix-huit mois qu'il y est, et les parents, « touchés de mes remontrances, mettent son sort entre vos « mains. »

La considération pour la famille me fit accepter la commission. Arrivé à Paris, je contai mon aventure à M. de Sar-

[1] Péan n'avait pas été condamné en décembre 1763, en même temps que Bigot et ses coaccusés. On avait prononcé un plus ample informé, qui fut de six mois, durant lesquels il resta enfermé à la Bastille. Le 25 juin 1764, il fut mis hors de cour, mais condamné à restituer une somme de 600,000 livres. (Dussieux, *le Canada*, 2e éd., p. 245.)

[2] Ce mot ne se trouve dans aucun dictionnaire; je crois que c'est une forme vicieuse du mot *cabanon*. MM. de Goncourt citent les *Galbanons de Bicêtre*, par Martainville. (*Société française sous le Directoire*, p. 117.)

tine; il me dit à l'instant : « Mais je connais ce nom-là; il « m'adresse tous les mois des pièces de vers plus jolies les « unes que les autres, j'en ai même sur mon bureau une, « arrivée d'hier. » Il me la remit, elle était écrite avec esprit et délicatesse. Après m'avoir assuré que depuis qu'il était à la tête de la police, il n'avait vu sortir des galbanons de Bicêtre personne qui se fût amendé, il m'exhorta à tenter l'aventure vis-à-vis d'un sujet qui, par son esprit, paraissait au-dessus de la classe commune, et il donna des ordres pour qu'un exempt de police vînt chez moi le lendemain.

Ce monsieur arriva. Je dis monsieur, car il était mis fort élégamment, et avait une tournure de politesse au-dessus de sa profession; nous convînmes que je ferais sortir le jeune homme de Bicêtre, et que je demanderais à M. de Sartine de le placer dans une maison de retraite près l'Estrapade; qu'on lui rendrait ensuite sa liberté, selon les témoignages qui seraient donnés de sa bonne conduite.

L'exempt fut exact; au jour convenu, il se rendit à Bicêtre, le détenu lui fut délivré, il le fit monter dans un fiacre dont les fenêtres de bois étaient fermées, et le déposa à sa destination. Il vint le lendemain me rendre compte, mit de la délicatesse dans le payement des frais et me dit que, comme l'inspection de cette maison le concernait, il m'instruirait exactement.

Je ne tardai pas à voir arriver une des dames qui tenaient la maison. Elles étaient trois sœurs d'un certain âge, et avaient six servantes robustes; elles avaient des moyens de répression dans un corps de garde voisin. Il y avait deux bâtiments où l'on mettait les hommes et les femmes, pour cause de désordre et de dissipation, sur la demande des parents. Je trouvai dans cette dame de l'humanité. Elle me dit que le médecin de la maison avait trouvé le jeune homme attaqué du scorbut, et qu'on allait le traiter; qu'il fallait aussi s'occuper de sa garde-robe, car il était pour ainsi dire tout nu, et l'habitude était de faire manger tous les prisonniers en commun. Des règles écrites étaient affichées dans la maison,

afin que tout détenu en eût connaissance. Je satisfis à toutes les dépenses, comme j'y étais autorisé par la famille.

Enfin, j'y allai au bout de trois semaines. La maison était dans une rue isolée; je montai l'escalier d'un beau bâtiment, ayant vue sur un grand jardin, planté de vieux arbres et entouré de murs fort hauts. La tenue et l'ensemble du tout avait plutôt l'air d'une maison particulière que d'une maison de force. Mon jeune homme fut introduit dans le salon. Dès qu'il me vit, il s'inclina jusqu'à terre et s'avança avec grâce pour me baiser la main; on imagine bien que je la retirai. Sans s'excuser sur ses fautes passées, il s'exprima avec énergie sur ce qu'il avait souffert, et finit par dire qu'il espérait bien avoir expié ses fautes dans ce monde par une pénitence égale au purgatoire.

Après lui avoir donné des espérances et des consolations, je le quittai; on m'invita alors à parcourir la maison. A l'instant le salon se trouva plein de tous les détenus, excepté deux ou trois maniaques qui se promenaient tristement dans le jardin. Comme on jugeait de mon crédit par la confiance qu'on me montrait, il me fallut essuyer une audience en règle; je reconnus deux femmes que j'avais vues autrefois dans le monde. Chacun en particulier s'empressa de me conter sa triste aventure, chacun avait son mémoire tout prêt, pour le lieutenant de police ou pour ses parents. Enfin, après leur avoir bien répété que je ne pouvais rien dans le gouvernement, je sortis en promettant que je ferais de mon mieux, et protestant en moi-même que de ma vie je ne retournerais dans une maison où mon cœur était oppressé de voir l'humanité souffrante.

Je rendis à M. de Sartine un fidèle récit de cette scène, lui remis toutes les lettres et mémoires, et ne m'intéressai réellement que pour une jeune femme dont le mari avait par jalousie surpris un ordre du ministre, sur un faux avis des parents; elle sortit sous les huit jours. Les affreux désorganisateurs ont dit tout ce qu'ils ont voulu de l'ancien gouvernement. Pour moi, qui ai connu M. de Sartine depuis sa

jeunesse, je puis protester qu'il ne cherchait qu'à être éclairé, et à faire autant d'heureux que sa place le lui permettait.

Nous fixâmes à six mois l'épreuve du jeune homme; les témoignages étaient excellents, et j'en instruisais la famille, qui me laissait totalement le maître. Le sixième mois, une de ces dames arriva et me conta que le jeune homme avait trouvé moyen, par un tuyau de cheminée, de se rendre chez une jolie femme détenue qui couchait au-dessus de lui; bref, elle était grosse. C'était la faute des gardiennes; d'ailleurs, un homme de vingt ans, détenu depuis deux ans, pouvait être excusé de s'égarer vis-à-vis d'une jeune femme qui en devait savoir plus que lui, puisqu'elle était enfermée à cause de sa mauvaise conduite; j'arrangeai la chose en le faisant sortir quinze jours plus tôt.

Après l'avoir vêtu convenablement de pied en cap, je convins avec lui qu'il logerait près de chez moi, que tous les matins il passerait la matinée à écrire sous ma dictée; le soir, il irait travailler chez un notaire. Il ne pouvait retourner dans son pays, où son affaire avait fait du bruit; mais s'il se conduisait bien, je demanderais pour lui à M. Roslin, qui était à la tête de la ferme, un emploi lucratif où il n'y eût pas de maniement d'argent.

Il fut exact pendant un mois, mais ensuite il se négligea; il ne venait plus que des demi-heures. Enfin je fus averti que, depuis huit jours, il avait perdu dans un tripot son argent et ses meilleurs habits, qu'il était réduit à coucher avec des Savoyards à deux sols la nuit. Il avoua tout, et consentit à être engagé dans le corps qu'on voudrait. Il fut enrôlé dans la matinée, mais il séduisit ses officiers, obtint son congé, et s'engagea dans une troupe de sauteurs pour faire les rôles de Gilles. Il termina sa carrière dans l'année, des suites d'une maladie honteuse.

Cependant mon ami Sedaine se livrait au théâtre avec succès, et ne négligeait pas pour cela son état de maître maçon, entrepreneur de bâtiments, et architecte. Son esprit aimable, sa probité intacte, sa gaieté philosophique lui

avaient fait beaucoup d'amis. M. Le Comte était mort dans ses bras, en lui assurant que lui et sa femme ne faisaient qu'un, et qu'après elle, il aurait la maison et tout ce qu'il pouvait lui donner. Les soins de Sedaine furent alors tous pour celle qui survivait. Il est à croire que, quoiqu'elle ne fût plus jeune et qu'elle eût beaucoup de sens, la tenue sage et aimable de M. Sedaine l'aurait déterminée à lui donner sa main; mais lui ne voyait en elle qu'une bienfaitrice, et il resta juste dans les mesures de la reconnaissance.

Il était dans sa destinée d'inspirer d'autres sentiments. La veuve d'un avocat au conseil, M. de Sériny, était restée avec deux enfants : un garçon et une fille, et une fortune honnête en bons biens à Paris. Elle n'eut pas plus tôt connu Sedaine qu'elle se flatta de le fixer. Les soins qu'elle eut pour lui, son désir continuel de l'avoir auprès d'elle lui donnèrent la facilité de connaître mademoiselle de Sériny, jolie, fraîche, ayant beaucoup d'esprit et encore plus de raison; cette demoiselle avait vingt-cinq ans. Très-bien élevée, de mœurs respectables, elle sentait parfaitement que sa mère, qui rapportait tout à elle, ne ferait aucune démarche pour l'établir. Née avec un caractère décidé, elle jugea qu'elle ne pouvait mieux faire que d'épouser Sedaine; mais le consentement de la mère était impossible à obtenir. L'un et l'autre consultèrent. Les sommations respectueuses furent faites. Sedaine épousa mademoiselle de Sériny [1], et loua dans l'île une maison très-agréable.

Cet événement fut un coup de foudre pour madame Le Comte. Sedaine s'en aperçut lorsqu'il n'était plus temps. Tout ce qu'elle put faire, ce fut de rendre justice à cette alliance, mais il ne put obtenir qu'elle vît sa femme. En six mois de temps, mon ami eut le malheur de voir mourir entre ses bras sa bienfaitrice, en apaisant par ses soins la douleur qui la consumait. Exécutant la volonté de son mari, elle

[1] Charlotte-Suzanne Sériny, d'après Jal, qui donne pour date du mariage le 4 avril 1769. Il faut lire 1767.

laissa à Sedaine, outre la maison qu'il avait bâtie, tout ce qu'elle avait de disponible [1].

Pour madame de Sériny, trompée dans son calcul, elle établit entre eux une barrière insurmontable. C'était l'amour outragé. Elle leur interdit sa porte, et ne se raccommoda avec eux que vingt ans après, dans les trois dernières années de sa vie.

Sedaine se consolait avec une femme excellente ; elle vivait dans la meilleure compagnie, y était aimée, estimée et considérée, et dès ce moment, elle fut intime avec ma femme et nos amis communs. J'aurai l'occasion de dire plus tard combien leur amitié a fait notre bonheur.

Marigny, directeur général des bâtiments, avec de l'esprit, était l'homme de France le moins sociable ; il était despote comme un petit roi de Maroc. Il s'était attaché exclusivement le fameux Cochin, graveur ; et l'Académie d'architecture était menée par eux, si j'ose le dire, avec une baguette de fer.

Le corps des architectes, arrivés à l'Académie par leur talent, n'était pas ce qu'il y avait de plus facile à réduire. Marigny s'aperçut bientôt d'une roideur, d'une opposition à l'autorité, dans tout ce qu'il voulait faire décider. Cette lutte durait depuis deux ans, lorsque le secrétaire perpétuel de l'Académie d'architecture [2] vint à mourir. Cette place était à la nomination du directeur ; elle valait un logement au vieux Louvre, dix-huit cents livres de gages et des jetons à chaque séance. Il calcula que s'il la donnait à un architecte, il mettait dans le corps une autorité de plus contre lui. N'ayant jamais connu Sedaine que par ses pièces, il prit des informations sur son caractère, l'envoya chercher, et lui dit que le Roi l'avait nommé à la place de secrétaire. Sedaine veut le

[1] On remarquera toute l'importance de ce témoignage, qui lave la mémoire de Sedaine des imputations malveillantes de Bachaumont.

[2] Camus, Charles-Étienne-Louis (1699-1768), géomètre et astronome, membre de l'Académie des sciences, secrétaire perpétuel de l'Académie d'architecture depuis 1732. Sedaine lui succéda en 1768.

remercier, il l'arrête, avec sa franchise qui tenait de la rusticité : « Si j'avais cru trouver un homme plus fait pour cette « place, vous ne l'auriez pas. Il me fallait quelqu'un qui tînt « à la littérature et à l'architecture, pour ôter toute plainte « sur ce que je ne choisissais pas dans l'Académie. Il me « fallait un homme étranger à toutes querelles. Sous tous ces « rapports, vous êtes celui qui convient à cette place ; ainsi « je ne vous demande aucune reconnaissance. »

Sedaine fut donc installé dans un logement provisoire au vieux Louvre, au-dessus de mademoiselle Quinault, jusqu'à ce que le nouveau local de l'Académie fût fini, et nous nous trouvâmes tous très-rapprochés.

CHAPITRE XIII

Embellissements de Cheverny. — Le baron d'Ogny, intendant général des postes. — Jannel. — Le cabinet noir. — Bouret; sa carrière, sa famille; mariage de ses filles; sa mort. — Une consultation de Tronchin; détails médicaux. — Le général Chevert. — Mort de M. de Chailly. — Une fête à Cheverny. — Le jeune Dufort entre au service. — La famille Pinon. — Nouvelle fête. — Mgr Phélypeaux, archevêque de Bourges. — Les marionnettes. — Mort de madame de Préninville. — La marquise de Cépoy. — Digression sur la comtesse de Buffon. — Les familles Mégret de Sérilly et de Pange. — Le chemin de Blois à Romorantin.

Cependant les embellissements que je faisais à Cheverny le rendaient de jour en jour plus habitable. Je m'étais arrangé pour faire un pavillon par hiver; il y en avait cinq, c'était donc pour cinq ans. Je faisais des marchés et on les suivait, de sorte que j'entrais en jouissance à chaque retour, et je n'avais plus qu'à meubler. Heureusement que j'avais acheté des meubles, que j'en avais apporté pour plus de quarante mille francs, et que tous les ans je faisais des emplettes à Paris. Un hiver fut consacré à acheter des cheminées de marbre; il m'en fallait vingt-sept. La nécessité me rendit industrieux; je visitai à pied tous les marbriers de Paris, et je n'achetai que des cheminées de réforme; elles étaient superbes, mais la mode n'y était plus. Une autre année, je fis l'emplette de soixante serrures de cuivre anglaises, de sorte qu'après douze ans, je rendis ce château un des plus habitables de la province.

Remière, mon secrétaire, avec la meilleure volonté, se trouvait insuffisant. Il entra aux postes par ma liaison intime avec le baron d'Ogny, intendant des postes.

M. de Montigny ayant atteint l'âge pour posséder la place de trésorier des états de Bourgogne, M. d'Ogny s'était trouvé

sans occupation. Il avait vendu sa place de conseiller au parlement de Dijon, et avait de ses épargnes une très-belle fortune.

Jannel, élevé par le père de M. d'Ogny et placé aux postes, était devenu l'homme de confiance du Roi, qui lui avait donné la place d'intendant général des postes. Louis XV aimait à savoir toutes les intrigues, et Jannel avait un bureau secret où l'on décachetait les lettres. Six commis y travaillaient; un M. Avril en était le chef, ce qui lui valait quinze mille livres de rente; le bureau était dans un lieu caché, avec une entrée secrète.

L'objet premier était de découvrir dans les correspondances soit extérieures, soit intérieures, s'il ne se tramait rien contre l'État. Tous les gens instruits savaient l'existence du bureau, sans pouvoir rien dire *de visu*. Les lettres étaient si bien recachetées qu'il ne restait aucune trace. Le Roi, dit-on, voulait qu'on lui communiquât toutes les semaines les anecdotes plaisantes qu'on trouvait, surtout celles des prêtres et des séminaristes. Il s'en amusait, mais était d'une discrétion impénétrable. Cependant, dans son travail avec les ministres, et surtout avec l'évêque Boyer [1] qui avait la feuille des bénéfices, sa mémoire sûre lui rappelait des anecdotes sur les personnes qu'on lui présentait pour être placées. Il rayait les noms lui-même, et un refus sec et non motivé faisait juger qu'il en savait plus qu'il ne voulait en dire.

Enfin Jannel mourut. Le Roi, dans son dernier travail, lui avait demandé de lui donner un homme en qui il pût avoir une pareille confiance; Jannel, se souvenant des obligations qu'il avait au père de d'Ogny, nomma le fils comme le seul qui pût le remplacer [2], et, secret jusqu'à la fin comme

[1] Jean-François Boyer (1675-1755), évêque de Mirepoix en 1730, précepteur du Dauphin, père de Louis XVI, premier aumônier de la Dauphine en 1743. Il eut la feuille des bénéfices à la mort du cardinal Fleury. Il avait su se garder honnête et pieux au milieu des corruptions de la cour.

[2] La *Gazette* du 26 janvier 1770 annonce que M. Rigoley d'Ogny vient d'être nommé adjoint et survivancier de Jannel. Celui-ci mourut le 5 mars suivant, âgé de quatre-vingt-six ans.

son maître, il mourut sans rien dire. Il n'était pas marié et n'avait pas de parents; il institua le baron d'Ogny son légataire universel, et celui-ci se trouva en possession d'une maison délicieuse et faite pour le mystère, dans la rue de Clichy, proche la chaussée d'Antin.

Cependant le Roi fut plus d'un mois sans nommer un successeur à Jannel. Le duc de Choiseul n'aurait nullement trouvé cette place au-dessous de lui. C'était réunir tous les pouvoirs et avoir le secret de tout le monde, mais il ne fut pas longtemps sans savoir que le successeur était nommé *in petto*. Le Roi, qui avait envoyé chercher d'Ogny en secret, en fut content et le proclama le surlendemain. Dès ce moment, il eut la même confiance en lui qu'il avait eue en Jannel, et jamais il n'eut à s'en repentir. Seulement, d'Ogny a toujours servi sans desservir jamais personne, ce qu'on ne pouvait dire de Jannel.

Remière, comme je l'ai dit, avait été placé aux postes par le baron d'Ogny, et il devint ensuite le secrétaire particulier de Bouret [1], administrateur des postes et fermier général. Je vais conter tout ce que j'ai su sur cet être singulier, dont le caractère étonnant le conduisit à une grande fortune.

Bouret était né avec beaucoup d'esprit, une figure vive, gaie et ouverte; très-jeune, il eut une place de receveur de tailles. C'était le plus généreux, le plus prodigue, le plus obligeant de tous les hommes.

Un de ses amis se trouva dans un pressant besoin d'argent, d'une somme considérable; il s'adresse à lui : Bouret ne l'avait pas, ni aucun moyen de l'avoir. Il rêve; il se rappelle qu'on lui propose une femme qui a cette dot, mais qu'il a refusée parce qu'elle est très-peu jolie; il se décide, écrit qu'il accepte, reçoit la dot, la donne à son ami et épouse [2].

[1] Étienne-Michel Bouret (1710-1777), trésorier général de la maison du Roi en 1738, puis fermier général et administrateur des postes, secrétaire du cabinet du Roi en 1769. Voir la *Vie privée de Louis XV*, t. I, p. 265, et *Bouret*, par Pierre CLÉMENT.

[2] Marie-Thérèse Tellez d'Acosta, fille d'un Portugais entrepreneur des vivres. Le mariage est de 1735. Elle mourut en 1781, à soixante-trois ans. (CHASTELLUX.)

On sent parfaitement que l'union ne fut pas fort tendre, mais, fidèle à ses engagements, il eut d'elle beaucoup de filles.

Il vint à Paris, s'introduisit auprès de M. de Machault, garde des sceaux, lui plut par ses moyens comme par son esprit, et fut envoyé en Provence [1], pour parer à la famine qui menaçait, n'ayant nul moyen que cent mille écus confiés par le ministère. Il déterre à Montpellier un M. Vassal, employé dans les vivres, fait charger des bateaux de sacs dont le dessus était du blé, déclare qu'il vient faire cesser la disette par ordre du gouvernement, et annonce un convoi de bateaux suivi de beaucoup d'autres. Les premiers, tout chargés de blé, arrivent; les autres se succèdent. Les inquiétudes se calmant, les accapareurs, les monopoliseurs se croient ruinés et portent au marché. En huit jours l'abondance renait. Les états de Provence lui font frapper une médaille en reconnaissance, tandis que le parlement de Bordeaux lui faisait son procès par contumace, et le condamnait à être pendu [2]. Il arrive avec M. Vassal, le présente au ministre comme celui qui a sauvé la Provence; on met ce dernier à portée de faire une fortune immense. Pour lui, il parvient jusqu'à madame de Pompadour et jusqu'au Roi, qu'il amuse par ses saillies et par son dévouement.

M. de Machault perd de maladie un chien épagneul qu'il aimait beaucoup. Bouret fait chercher dans tout Paris un chien pareil, le trouve, fait faire une perruque et une simarre comme celles de M. de Machault, fait coucher le chien dans sa chambre, et se revêt de la simarre et de la perruque pour lui donner à manger. Le chien dressé, il l'apporte chez son

[1] En 1747. Voyez la note suivante.

[2] L'auteur, dans tout ce récit, avait fait une confusion que j'ai cru devoir corriger. D'après lui, c'est la ville de Bordeaux qui avait fait frapper la médaille, la famine ayant eu lieu en Guyenne, et c'est le Parlement de Toulouse qui aurait condamné Bouret à être pendu. Les faits sont assez connus pour qu'on ne puisse voir dans ces indications autre chose qu'une erreur matérielle. (V. D'ARGENSON, t. VII, p. 275, et M. P. CLÉMENT.)

protecteur et lui dit : « Votre chien n'est pas mort, je l'ai « sauvé. » Le chien ne sait quelle fête faire à son nouveau maître, étant accoutumé au costume. M. de Machault est enchanté et admire l'adresse de Bouret [1].

Comment lui rien refuser? on le fait administrateur des postes, et de plus le ministre lui donne le travail direct avec lui. Alors il devient le plus prodigue et le plus obligeant de tous les hommes.

Amoureux de toutes les jolies femmes, rien ne lui coûte : places, cadeaux, fêtes. Une femme très-jolie met un prix à ses faveurs, c'est de lui procurer des poissons de la Chine. Madame de Pompadour seule en possédait alors. Ne pouvant les distraire, il en fait faire six, en or émaillé et construits mécaniquement. Placés dans un petit bassin, ils imitaient à s'y méprendre les véritables, par le moyen d'un aimant.

Sa sœur, madame Gaulard, avait pour fille madame de Préaudeau, la plus superbe femme de Paris [2]. Elle devint sultane favorite, et il avait sa statue en marbre dans son salon; c'était Vénus sortant des eaux. Un particulier osa lui dire : « Heureux, madame, le sculpteur qui a vu un si beau modèle! » Elle répond : « Il est vrai que c'est moi, mais il ne peut se « vanter de m'avoir vue toute nue. Il a d'abord vu mes « jambes, et je les ai recouvertes, et successivement les « autres choses en détail, avec les mêmes précautions. »

[1] L'*Espion anglais* (t. I, p. 248) raconte l'anecdote presque dans les mêmes termes.

[2] Il est souvent question dans les *Mémoires de Marmontel*, fort lié avec Bouret, de madame Gaulard et aussi de son fils, receveur général des fermes à Bordeaux, qu'il conduisit chez Voltaire, aux Délices, en 1760. Madame Gaulard n'était nullement la sœur du financier; pourtant sa fille était nièce de Bouret, mais seulement par alliance, ayant épousé Claude-Jean-Baptiste Préaudeau, fermier général, fils de Claude et de Marie-Jeanne Bouret. D'après Collé (*Journal historique*, t. II, p. 177), madame de Préaudeau était « une « des plus belles, mais des plus bêtes créatures que Dieu fit ». On prétendait qu'assistant au supplice de Damiens et voyant combien on avait de peine à l'écarteler, elle s'était écriée : « Ah! Jésus! les pauvres chevaux, que je les « plains! » Devenue veuve, elle épousa d'abord Bouret de Villaumont, et après la mort de celui-ci, en 1763, Pierre-Isaac Marquet de Peyre. (*Documents particuliers.*)

Cependant Bouret place ses deux frères; madame Préaudeau, veuve, épouse l'un d'eux qui est nommé fermier général. Un autre, Bouret de Valroche, est aussi fermier général; ainsi, en peu de temps, toute sa famille tint les meilleures places de la finance [1].

L'aînée de ses filles, par la protection de M. de Machault, épousa M. Le Gendre de Villemorien [2], conseiller clerc au Parlement. On le fit fermier général et administrateur des postes [3]. La seconde épousa ... [4]; la troisième, M. Thiroux de Montsauge, administrateur des postes [5] et père de la comtesse Louise de Durfort [6].

Enfin il bâtit à la Grange-Batelière la superbe maison qu'il revendit depuis à M. de La Borde, et qui a passé à M. le duc de Choiseul; il bâtit aussi un rendez-vous de chasse pour le Roi. Quoique son crédit baissât, il voulut le donner au Roi qui refusa, et Bouret, pour toute grâce, dut se contenter de

[1] Bouret avait quatre frères, que j'énumère sans pouvoir donner leurs âges respectifs : 1° Augustin Bouret de Villaumont, qui lui succéda en 1743 dans la charge de trésorier de la maison du Roi; c'est lui qui épousa madame de Préaudeau, née Gaulard, sa nièce; 2° François Bouret d'Érigny, d'abord officier, puis fermier général, qui épousa en 1750 Madeleine Poisson de Malvoisin, cousine de madame de Pompadour, morte en 1754; 3° Antoine-François Bouret de Valroche, aussi fermier général, qui maria sa fille en 1764 au comte de Cambis; 4° Marc-Alexandre Bouret de Montigny.

[2] En 1752. Elle se nommait Marie-Antoinette. Voici ce que dit Luynes de ce mariage : « M. Bouret a marié sa première fille à M. de Villemorien, fils « de la belle madame Le Gendre, qui était à madame de Modène. » (*Mémoires*, t. XIV, p. 319.) Cette belle madame Le Gendre s'appelait Marie-Charlotte Piron; elle avait épousé en 1716 Bénigne-André Le Gendre de Villemorien, chevalier, gentilhomme de la chambre du Roi.

[3] Dont nous avons déjà donné les noms. Il avait été pourvu d'une charge au Parlement en 1739. Il figure sur l'*Almanach royal* comme fermier général de 1756 à 1789, et comme administrateur des postes de 1756 à 1777.

[4] Le nom est en blanc. Marie-Adélaïde-Victoire Bouret épousa en 1755 Charles-Martin de la Haye, fermier général.

[5] Jeanne Bouret, mariée à Philibert Thiroux de Montsauge. (Jal, p. 619.) M. de Conrcy, dans la *Continuation du P. Anselme*, donne des noms différents (t. IX).

[6] Claude-Marie-Henriette-Étienne, mariée en 1778 à Étienne-Narcisse, vicomte de Durfort, colonel en second du régiment Royal-dragons. (*Gazette de France*, 6 mai 1778, et Chastellux.)

l'y traiter [1]. Il n'avait plus le travail avec le ministre, qui était passé à M. Roslin, l'oncle de ma femme; mais toujours magnifique, il acheva de se ruiner. Obligé de s'adresser à ceux qui lui devaient leur fortune, il trouva peu de secours et beaucoup d'ingrats.

Accablé de dettes, il prend enfin la résolution de terminer sa carrière. Il paraît que depuis longtemps il méditait ce suicide; du moins Remière m'en a conté toutes les particularités. Il portait toujours sur lui une boîte remplie de pilules d'arsenic; un jour, il va souper en ville, rentre chez lui, renvoie son secrétaire, et, après avoir signé quelques lettres, se couche, se relève bientôt, prend une dose d'opium et avale les pilules d'arsenic. A sept heures on entre chez lui, il se débattait encore et mourut à l'instant [2]. Les deux flancs au bas des côtes étaient livides, et l'on n'eut pas de doutes sur son genre de mort. Il fut enterré sans bruit. Ainsi finit un homme dont la carrière fut brillante et qui pouvait se vanter d'avoir obligé des milliers de personnes : bel exemple de l'instabilité des choses humaines.

Presque dans ce temps mourut mademoiselle d'Alencé, marquise de Thomas de la Valette, sœur de la baronne d'Ogny, et mère de Thomas de la Valette [3] qui a joué un si terrible rôle avec Robespierre. Elle était notre amie intime, ainsi que toute la famille. Thomas de la Valette était neveu du fameux Père de la Valette, supérieur de l'Oratoire, bienfaiteur de cette congrégation [4]. Ils avaient une sépulture à l'Oratoire. Le convoi fut superbe, bien différent du spectacle de la mort de son fils qui a emporté une partie de l'exécration publique, le reste étant distribué à ses continuateurs.

Cependant, à mon arrivée à Paris, je vis augmenter les

[1] Il s'agit évidemment du pavillon qu'il avait fait élever près de son château de Croixfontaine, non loin des forêts de Sénart et de Rougeau. Il avait acquis la terre en 1742 de Paris-la-Montagne, un des frères Paris.

[2] En 1777.

[3] Il en sera question plus tard.

[4] Louis de Thomas de la Valette (1678-1772).

maux dont je souffrais depuis longtemps. Sur un mois, je n'avais pas quinze jours de santé. Je ne vivais alors que de café, et j'étais las des potions que l'on me faisait prendre. Tronchin [1], le fameux Tronchin, était alors à Paris, logé au Palais-Royal. La ville et la cour y couraient; chacun passait à son tour, et, pour un louis d'or qu'il laissait sur la cheminée, avait le droit de le consulter. Depuis trois ans, j'avais dans la vue un point noir qui suivait exactement l'endroit que je fixais. Je me hasardai donc pour la première fois à aller consulter cet homme que je n'avais jamais vu, et sur lequel les avis étaient très-partagés, car les médecins de Paris lui donnaient le titre d'empirique.

J'allai donc à son audience; son salon était plein de monde de tous les états, et il me fallut attendre deux heures pour passer à mon tour. J'arrive dans son cabinet; il me laisse détailler toute ma maladie avec une patience charmante, sans m'interrompre un instant, m'écoutant avec le plus grand intérêt, chose rare pour un médecin si occupé.

Enfin il me dit : « Monsieur, il faut, en honnête homme, « vous parler vrai. Je vais vous mettre le doigt sur votre « maladie, mais à une condition, c'est que, sorti d'ici, vous « n'en parlerez à qui que ce soit. Les médecins de Paris me « traitent de charlatan, et les remèdes que je vais vous faire « sont singuliers. Je vous demande trois semaines pour les « suivre. Si, au bout de ce temps, vous trouvez de la diminu- « tion dans les symptômes qui vous affligent, vous en tirerez « la conclusion que j'ai touché juste. Alors vous continuerez, « et je vous guérirai. Vous êtes, monsieur, menacé de la « goutte sereine; je suis étonné qu'elle ne vous ait pas encore « atteint, vous le devez à votre jeunesse et à une bonne « organisation. Cette paralysie du nerf optique, une fois fixée, « est inguérissable; moi qui vous parle, je n'ai jamais pu

[1] Louis Tronchin, le célèbre médecin génevois (1709-1781). Il était déjà venu à Paris en 1756, pour inoculer les enfants du duc d'Orléans, et ce prince le décida en 1766 à accepter la place de son premier médecin. Il resta à Paris jusqu'à sa mort.

« procurer que des soulagements insignifiants. C'est une « humeur goutteuse qui vous tourmente. Elle n'est pas fixée, « quoiqu'on ait fait tout ce qu'il faut pour cela. On vous fait « couvrir la tête, mais les médecins de ce pays oublient l'ana- « tomie. La tête est le couvercle du pot chimique de l'estomac, « la tête fourmille de petits vaisseaux en bien plus grande « quantité que dans les autres parties du corps. La nature « nous couvre le sommet de la tête de beaucoup de cheveux « dans notre jeunesse, et nous prépare à la vieillesse en nous « les faisant perdre. Paris est sujet, bien plus que d'autres « villes, à des paralysies et des apoplexies. Je les attribue aux « grandes perruques et à l'habitude que l'on a, même au « spectacle, de se couvrir la tête entre les actes. Je suis « obligé par état, et pour ne pas fronder le costume des « médecins de Paris, de m'affubler d'une perruque; mais « comme nous sommes seuls ensemble pour quelque temps, « vous allez voir ce que j'en fais. » A l'instant il se lève et ôte sa perruque, qu'il accroche à un clou placé pour cet objet dans la superbe boiserie de son cabinet.

Il fit dire alors que ses consultations étaient finies ce jour-là, et, tout à moi, il continua ainsi : « Voici le traitement « que je vais vous ordonner; il semblerait insuffisant à tous « les médecins, mais la réussite me paraît certaine, à cause « des différentes cures que j'ai faites. Je vous demande votre « parole d'honneur que vous le suivrez. — Je vous la donne, « lui dis-je en lui prenant les mains. — Vous ferez à « l'instant acheter une brosse de chiendent à main, telle « que celles dont on brosse la tête des enfants. A partir de « ce soir, avant de vous mettre au lit, vous vous ferez frotter « les jambes, en commençant par les genoux, jusqu'au bout « de chaque pied. Cette friction vous rendra la chaleur aux « jambes que vous avez totalement perdue (il disait la vérité). « Vous ferez la même friction le matin; c'est un devoir jour- « nalier dont vous prendrez l'habitude tant que vous vivrez. « D'aujourd'hui vous cesserez tout remède, tout quinquina, « tout ipécacuanha; vous mangerez comme à l'ordinaire, en

« vous abstenant de tout excès, surtout vis-à-vis des femmes. « Vous coucherez, dès ce soir, les rideaux de votre lit ouverts, « et au lieu d'un traversin de plume, vous en ferez faire un « de crin qui vous suivra partout. Vous vous couvrirez les « pieds la nuit, et vous supprimerez tous les bonnets de nuit « possibles dès ce soir. Vous éviterez de fixer le grand jour, « ce qui est blanc, et surtout l'eau courante. Je vous prie de « ne pas venir me voir avant trois semaines, parce qu'il faut « que je voie l'effet de ces petits moyens. »

Dans les premiers huit jours, mes éblouissements revinrent encore, mais les douleurs de tête diminuèrent graduellement. Enfin, jusqu'au terme qu'il m'avait prescrit pour le revoir, je m'aperçus d'une véritable amélioration dans mon état. Au jour dit, je me rendis chez lui et je lui rendis compte de ma situation : « Me voilà donc, monsieur, me dit-il, con- « vaincu que c'est, ainsi que je le croyais, une humeur gout- « teuse qui se portait dans votre tête et qui aurait fini, peut- « être dans la huitaine, par une goutte sereine. Actuellement « il ne faut pas, et je ne pourrais pas du reste, vous ôter « l'humeur goutteuse. Voici le traitement que vous allez faire. « Vous prendrez une terrine; vous la ferez remplir d'eau de « puits, et, en sortant de votre lit, vous vous plongerez la « tête dedans. Vous vous promènerez ensuite cinq minutes « et recommencerez cette douche trois fois. Je vous fais ob- « server que si, avant d'avoir reposé votre sang, vous vouliez « vous rebaigner tout de suite, vous éprouveriez un coup de « piston qui vous frapperait au cœur et vous ferait beaucoup « de mal dans le moment. Vous prendrez cette douche pen- « dant trois semaines tous les jours, et reviendrez me voir à « pareille époque. »

Je suivis cette ordonnance avec confiance, et dès le premier jour, je m'aperçus de la netteté de ma vue. Le point noir ne reparaissait plus que par instants. Les éblouissements revenaient périodiquement, mais le mal de tête était supportable; je pouvais lire, écrire et vaquer à mes affaires. Enfin je me trouvai si bien, si calme dans les trois semaines, que voulant

vérifier toutes ces observations, je me déterminai, à peine sorti de l'eau, à me replonger la tête à l'instant; sans mon valet de chambre et mon laquais, je tombais de toute ma hauteur. Je sentis au cœur un coup de piston si décidé que je chancelai et n'aurais pas été en état de me baigner une fois de plus.

Je me rendis à l'heure dite chez Tronchin, je lui rendis un compte fidèle; il s'informa du froid que j'avais aux jambes, il disparaissait journellement. « Alors, me dit-il, je puis vous « annoncer que vous êtes entièrement guéri de la goutte se- « reine, mais que vous courez deux chances : la première, « d'avoir la goutte dans un an, ou peut-être dans dix (il « n'est pas dans la puissance humaine de vous rien fixer à « cet égard); l'autre est une humeur hémorrhoïdale, et je l'ai- « merais mieux pour vous. » L'ayant assuré que je n'avais jamais eu aucun symptôme : « Tant mieux, me dit-il, elle « vous viendra par abondance de sang, car c'est le sang que « vous devez craindre. Vous n'êtes pas bilieux, mais extraor- « dinairement sanguin; je le sens à votre pouls. Mais soyez « sûr que vous jouirez d'une très-bonne santé. »

Je ne le vis que ces trois fois, car il repartit pour Genève, et insensiblement mes éblouissements, mes migraines s'éteignirent; je ne me baignais plus, mais je suivais le régime indiqué, comme je le fais maintenant encore. Quelques migraines douloureuses me prirent à Cheverny par trop d'exercice à cheval, quoique je n'eusse jamais de chapeau dès qu'il ne faisait pas de soleil. J'allais alors mettre ma tête sous un robinet de fontaine, et je conduisais la douleur jusque dans l'épaule, puis elle disparaissait.

Je témoignai ma reconnaissance à Tronchin de toutes les manières, en publiant la guérison de mes maux.

M. de Chailly s'était de plus en plus attaché à nous. Ami intime du général Chevert [1], il avait voulu l'introduire dans notre société. Ce général, qui avait commencé par être soldat, ne se sentait pas de sa première origine; il avait de la politesse, de l'amabilité, mais parlait beaucoup, et toujours de lui. En faveur de son mérite et de l'amitié qu'il avait pour notre ami, nous nous prêtions à lui rendre notre intérieur agréable.

[1] François de Chevert (1695-1769), engagé à onze ans, avait conquis chacun de ses grades par une action d'éclat. Il était lieutenant général depuis 1748 et grand-croix de Saint-Louis depuis 1758.

Chailly, atteint d'un polype, était fort malade; au moment de notre départ, il arrive chez nous et nous dit : « Mes amis, « je vois venir la mort à grands pas; je m'attends à mourir « cette année, comme mon frère, à quarante-deux ans. J'ai « une grâce à vous demander, c'est de loger avec vous à « Paris et à la campagne pendant le reste de mes jours. Si je « guéris, ce que je regarde comme impossible, je ne serai « plus en état que de mener une vie douce et tranquille, et « je vivrai auprès de vous comme Barassy. » La scène fut attendrissante; il fut convenu que sous deux mois nous le recevrions à Cheverny, et nous partîmes.

Notre ami Barassy ne pouvait se persuader qu'il n'était plus en état de mener la même vie. Sous prétexte de sa charge de conseiller au grand conseil, qu'il n'exerçait pas, il faisait de temps en temps des voyages de Paris et dépensait magnifiquement; car je n'étais par là pour le surveiller. Il partit pour Paris un mois après mon arrivée. Cependant Chailly m'écrivait régulièrement deux fois par semaine; son style était chaud, aimable, spirituel, et il rapportait exactement les nouvelles du jour. Un mardi, je m'en souviendrai tant que je vivrai, je reçois plusieurs lettres; je décachette celle de Chailly. Elle avait trois pages et était très-intéressante; il s'égayait sur des gens de notre société, racontait quelques aventures et finissait par m'annoncer que bientôt il ne serait plus dans le cas de nous écrire, car sa santé se rétablissant, il ne désirait que se réunir à nous. Je passe aux autres lettres; celle de Barassy me mandait : « Chailly est « mort à la chasse; hier matin, je lui ai rendu le triste devoir « de l'amitié à son enterrement. »

Je crus d'abord que Barassy était fou, mais nous sûmes bientôt que, se portant mieux, Chailly avait voulu user d'une permission de chasse qu'il avait dans la plaine de Chatou, au-dessous de Saint-Germain. Il était donc monté dans son *solo* avec son valet de chambre, et il se mit en chasse. Au bout d'une heure, ayant tué déjà six pièces de gibier, il s'avança pour tirer une compagnie de perdrix; il en tua une, et au même instant il s'écria : « Je ne vois plus rien! » Puis il tomba roide mort. On le remit dans sa voiture et on le ramena chez lui. Nous perdions un véritable ami, et je conserverai toujours une bague en brillants qu'il m'avait donnée six mois avant sa mort, en me priant de la garder toute ma vie.

M. le président de Salaberry et sa femme venaient tous les ans passer l'été à Cheverny. La fête de ma femme arrivait le 27 août; il imagina cette année d'en faire une fête à laquelle je coopérai de mon côté. On construisit dans un bouquet de bois de côté, entre le château et l'orangerie, une rotonde en colonnades de feuillage; entre chaque colonne était pratiqué un cabinet tout en verdure, au fond une muraille de verdure qui cachait un théâtre; tous les acteurs qui devaient jouer un rôle étaient habillés en Turcs et en nègres. L'idée était que le grand seigneur, instruit qu'il y avait une dame de château, jeune et jolie, dans le royaume de France, lui envoyait son grand vizir et son bostangi pour la traiter et lui donner une fête. Plusieurs coopérateurs y avaient travaillé, et mon ami Sedaine nous avait envoyé des scènes.

A cinq heures, tous les musiciens habillés en Turcs, ayant M. de Barassy en tête comme grand vizir, vinrent inviter les dames à la fête. Le comte et la comtesse de Gaucourt, le marquis de Saint-Hérem [1], M. et madame de Cypierre, enfin tout ce qu'il y avait de plus connu dans la province, se trouvaient là. Tous entrèrent dans le kiosque; le grand bostangi, Salaberry, leur avait chanté un air en les recevant en dehors.

[1] Ce doit être Jean-Baptiste-François de Montmorin, marquis de Saint-Hérem (1704-1779), lieutenant général et chevalier des ordres du Roi.

En dedans, j'étais en bostangi, accompagné de muets et de serviteurs du sérail. Je les invitai de même à se rafraîchir; on servit des glaces, et l'on se mit à danser des contredanses ordinaires, des ballets et des danses de muets. Dès que le jour fut tombé, une fusée volante et des boîtes donnèrent le signal; on sortit dans le parterre, où l'on jouit d'un feu d'artifice superbe. Pendant ce temps-là, le kiosque se trouva illuminé avec des transparents en papier et des lampions cachés dans la verdure; on se mit à danser jusqu'au souper; alors les cabinets se trouvèrent garnis chacun d'une table de quatre couverts.

Pendant le souper, la grande pièce, étant vide, fut garnie de scènes turques du meilleur goût et de la plus grande gaieté. Dès que le souper fut fini, le fond de verdure disparut pour faire place au théâtre tout en feuillage. J'avais fait venir un excellent arlequin, et l'on joua une parade avec tous ses agréments, à laquelle succéda une fête villageoise. La danse reprit jusqu'au jour. Ainsi se termina cette fête dont on fut si satisfait qu'on se promit bien de la renouveler tous les ans. Malheureusement M. de Salaberry s'était tant donné de peine et de tourment qu'il fut pris à la suite d'une fièvre tierce qui lui dura six mois.

M. de Cypierre était originaire de Charolles, où son père et son grand-père avaient eu la charge de receveur des tailles. On avait fait passer la place à un cousin, M. Gauvilliers, qui, ayant beaucoup d'enfants, avait prié son parent l'intendant de se charger du troisième. M. de Cypierre le prit donc à l'âge de quinze ans, le mit surnuméraire dans les bureaux des domaines à Orléans, et six mois après le fit placer dans le bureau de Bracieux, à deux lieues de chez moi, étant bien sûr que j'avais assez de reconnaissance de tous ses services pour traiter son parent comme mon fils. Le jeune homme dès lors n'eut plus d'autre maison que la mienne.

Mon fils finissait alors son éducation; il avait quatorze ans et demi. J'étais parent de la famille Pinon, et M. Pinon, président à mortier, avait pour femme mademoiselle Le Boullan-

ger, ma cousine [1]. Le comte de Saint-Georges [2], cordon rouge, et le chevalier Pinon [3], lieutenant-colonel du régiment de dragons de Liancourt, étaient d'une autre branche, mais très-proches parents des Le Gendre et de ma femme.

Le chevalier Pinon, homme de mérite et des plus vertueux, me demanda mon fils pour le mettre dans son régiment. Cette proposition m'était si agréable que je n'hésitai pas. L'âge tendre de mon fils était la seule objection. Le capitaine des gardes de la lieutenance générale de M. d'Harcourt était le nommé Jumeau, marchand épicier à Blois, qui avait ensuite tenu une hôtellerie. Je l'avais gardé dans cette place, et je n'avais qu'à me louer de son zèle et de son intelligence. Il avait fait ses études pour être prêtre; ses mœurs et son esprit en faisaient un surveillant tel que je le désirais. Je lui proposai de se charger de suivre mon fils, et il accepta. Tout fut prêt dans l'hiver que je passai à Paris, et mon fils fut en état de rejoindre le régiment, qui était à Falaise, en Normandie. Tranquille sur son sort, je l'y laissai dix-huit mois, et il passa par tous les grades, jusqu'à celui de sous-lieutenant. Il suivit toutes les garnisons à Saumur et à Nancy, et pour lui faire connaître son métier, il fut décidé qu'il voyagerait avec le régiment; il se conduisit de manière à mériter l'amitié de tout son corps.

[1] Il y avait dans la famille Pinon une double alliance avec les Le Boullanger, dont on a vu les rapports de parenté avec les Dufort. Anne Pinon, vicomte de Quincy, seigneur de Saint-Georges, né en 1652, maître des requêtes et intendant, avait en 1681 épousé en premières noces Catherine Le Boullanger, et Anne-Louis Pinon, vicomte de Quincy, président à mortier, né en 1720, dont il est question ici, était leur petit-fils. Il s'était (comme on l'a vu à la page 97) marié en 1751 à Agnès-Catherine Le Boullanger, sa cousine, fille de M. Le Boullanger, maître des requêtes. D'un autre côté, le même Anne Pinon, l'intendant, avait épousé en secondes noces, en 1688, Louise-Angélique Le Gendre (sœur de Gaspard-François Le Gendre, aïeul de madame de Dufort), et il avait eu de ce second lit un fils, Louis-Paul Pinon, vicomte d'Avor et seigneur de Saint-Georges, conseiller au Parlement et maître des requêtes, père des deux personnages dont il va être parlé.

[2] Anne-Louis Pinon, marquis de Saint-Georges, lieutenant général, né en 1720.

[3] Nicolas-Louis Pinon, né en 1724.

Ma belle-mère réclamait avec tant d'instances notre retour à Paris, qu'à notre grand regret, nous étions obligés de quitter Cheverny au commencement de novembre, pour reprendre la vie triste de souper trois fois par semaine chez les grands parents. Rien ne changeait dans cette maison, quoique les devoirs fussent partagés entre un plus grand nombre de gendres et d'enfants.

M. Roslin avait marié son fils, maître des requêtes [1], à mademoiselle Noguez, fille du banquier et nièce du fameux de La Borde. C'étaient des hommes d'argent joints ensemble. M. et madame Mayneaud de la Tour étaient morts; mais madame Mazade avait épousé M. le comte de Pons Saint-Maurice [2], cordon bleu et ancien gouverneur du duc de Chartres, depuis duc d'Orléans. M. Mayneaud de Coulanges [3], le second enfant de M. Mayneaud, resté seul par la mort de son frère [4], avait épousé d'inclination une veuve dont il ne pouvait avoir d'enfants.

M. et madame Amelot, M. et madame de Salaberry, tous se réunissaient dans une maison qui était toujours la même pour l'ennui. La grand'mère prenait ses quatre-vingts ans, la belle-mère, dévote à sa manière et médisante, avait l'air de la meilleure santé; quelques amis que nous attirions interrompaient seuls le triste rendez-vous de famille. Aussi, dès que le mois d'avril arrivait, nous nous préparions, sous prétexte d'affaires, à retourner à Cheverny.

Ce voyage fut aussi brillant et aussi gai que les autres; la société fut augmentée de M. Dupleix de Pernan, qui avait

[1] Roslin d'Ivry, marié en 1773 à Jeanne-Marie Noguez. Il mourut, je crois, en 1783. Le père de madame Roslin se nommait François Noguez ou Nogué, et avait épousé Jeanne-Orosi de La Borde, probablement sœur du banquier.

[2] Emmanuel-Louis-Auguste, comte de Pons Saint-Maurice, lieutenant général, ancien gouverneur du duc de Chartres, premier gentilhomme du duc d'Orléans. Le mariage eut lieu en 1759.

[3] François-Gaspard, appelé le marquis de Coulanges, mestre de camp de dragons, maréchal général des logis et armées du Roi, marié en 1775 à Marie-Caroline de La Torre Butron y Muxica, veuve du baron de Morval.

[4] Conseiller au Parlement, mort célibataire en 1766.

épousé la fille de notre ami Savalette [1], garde du trésor royal. C'était dans ce temps-là la fureur des proverbes, des comédies, des opéras-comiques. Trois fois par semaine nous jouions des proverbes, et les dimanches il y avait grand spectacle. Les anciens usages féodaux faisaient célébrer par les vassaux la fête du seigneur; les cloches sonnaient, les bedeaux, les syndics venaient faire leurs compliments, les sœurs de charité venaient avec leurs élèves célébrer une pastorale dans le parc.

Cette idée fut saisie par mon ami Sedaine et M. de Salaberry. Jean était un de mes noms de baptême; on construisit donc pour la Saint-Jean un ermitage dans le parc. Pour y arriver, les avenues étaient bordées de lampions; on trouvait d'abord des chansonniers, plus loin des bedeaux, plus loin encore des syndics; tous ces rôles étaient merveilleusement remplis. La scène principale était à l'ermitage. Sedaine et Salaberry, en ermites, avec plusieurs autres, jouèrent et chantèrent des choses charmantes.

J'avais fait décorer, sans qu'ils le sussent, une tente charmante que M. de Barassy avait fait construire pendant notre absence, et qui tenait au salon; elle était éclairée dans le meilleur goût. Une toile se leva, et l'on vit les décorations du grand spectacle dont je leur faisais à mon tour la surprise. J'étais secondé merveilleusement par le vicaire de la paroisse, Samson, qui joignait à beaucoup d'instruction et à la connaissance de plusieurs langues une extrême facilité.

M. de Salaberry, prenant goût à ces sortes d'amusements, et s'y livrant avec la vivacité de son caractère, voulut donner une fête dans l'orangerie. Rien n'était médiocre avec son imagination. L'orangerie en face du château a trente-six toises de longueur sur huit de large. Ce vaisseau extrêmement grand, et libre, puisque c'était pour le 28 août, jour de la Sainte-Anne, fut décoré par lui. Il fit faire contre le mur de grands panneaux de glaise sur lesquels on fixa des feuilles de lierre. Chaque panneau était séparé par une colonne

[1] Charlotte-Émilie-Olympe Savalette de Magnanville. Le mariage avait eu lieu vers 1765.

de toute hauteur, en papier de couleur transparent; une architrave régnait dans le pourtour avec un cordon de lampions. A l'un des bouts était un buffet superbement décoré et garni de tout ce qu'on pouvait désirer en victuailles. Le service se faisait par dehors. De l'autre côté était un théâtre disposé dans le meilleur goût. On vint à cette fête non-seulement de Blois, mais même des environs à dix lieues à la ronde.

Elle commença à la nuit; deux pots à feu de goudron, placés sur des colonnes de pierre, éclairaient la marche depuis le château jusqu'à l'orangerie. La fête fut délicieuse; les danses, les spectacles variés, les scènes les plus gaies et du meilleur goût furent continués jusqu'au matin.

M. Phélipeaux [1], archevêque de Bourges, avait la terre d'Herbault, à deux lieues de Cheverny; nous avions été au collége ensemble, et notre amitié avait toujours subsisté. Il venait à Herbault pour la première fois depuis que j'étais dans le pays. Bon, aimable, plein d'esprit, et entouré d'une famille qui l'adorait, il ne voulut pas rester huit jours chez lui sans venir à Cheverny. En arrivant, il se rappela que dans son jeune âge, nous avions fait au collége un théâtre de marionnettes et que nous les avions fait jouer; il me persécuta pour en voir, et je lui promis en plaisantant de les lui donner le soir.

Cependant je sors un instant, et, par le plus grand des hasards, je trouve dans mon antichambre un quidam qui me dit qu'il arrive de Contres, qu'il a un jeu de marionnettes et me propose de me donner son spectacle dans l'après-midi.

Je crus la chose préparée, mais il n'en était rien; l'homme s'appelait Thouvenon, il était fils d'un marchand d'Orléans, et la folie l'avait fait entrer dans cet état; il parcourait les provinces, associé avec une madame Gilot, nièce du fameux Nicolet [2].

[1] Georges-Louis Phélipeaux d'Herbault, archevêque de Bourges de 1757 à 1784. C'était un prélat fort mondain, pour ne pas dire plus.

[2] Peut-être la fille de Guillaume Nicolet, frère de Jean-Baptiste qui était le *fameux* Nicolet. (Jal, p. 911.)

Mes arrangements pris, je convins que je lui brocherais une scène se rapportant à la présence de l'archevêque, et que je ne me mélerais de rien jusqu'à l'heure du spectacle où je ferais le compère. Je rentrai dans le salon, je me laissai persécuter par l'archevêque, je fis des difficultés; enfin l'heure étant venue, je consentis à lui donner le spectacle. Son étonnement et celui de ses grands vicaires, entre autres l'abbé de Flamarens[1], aussi mon camarade de collége, furent singuliers. Thouvenon joua les marionnettes au mieux, et je le secondai; la représentation fit merveille, et l'archevêque passa trois jours à se divertir.

Cependant Thouvenon me conta son histoire, me dit qu'il s'ennuyait de son état, et me proposa de se fixer près de moi. La chose était scabreuse, et je voulus avoir le temps de prendre des informations. Trois semaines après, je reçus une lettre de lui; il me mandait que ses effets étaient en gage, qu'il s'était séparé de madame Gilot et de sa fille, que si je voulais lui envoyer quelque argent, il viendrait s'établir chez moi. J'acceptai, et il arriva avec armes et bagages de polichinelle.

Ce fut un travail fort plaisant de voir ma femme et toutes ces dames habiller superbement les marionnettes; nous fîmes les pièces et un théâtre complet. Il se trouva que Thouvenon avait joué le rôle d'Arlequin dans des troupes d'opérateurs : il en avait dans la tête tous les canevas. Alors M. de Rancogne, mon fils, M. de Maupas et toutes ces dames se mirent à jouer des parades, et nous eûmes spectacle tous les jours. La fièvre tierce ayant gagné tous mes gens, Thouvenon devint l'*omnis homo*. Il servait et accommodait tout le monde, étant le seul en santé. Il me proposa, pour me distraire, de faire un jeu d'ombres italiennes[2]; il réussit à l'établir, et, se rappelant toutes les scènes, il m'en fit un théâtre complet que je

[1] Agésilan-Gaston de Grossolles-Flamarens, que nous avons déjà vu nommer au début de ces Mémoires. Né en 1732, il fut vicaire général de Bourges et abbé du Thoronet en 1772; il mourut en 1785.

[2] Thouvenon avait probablement vu jouer Séraphin, le vrai fondateur des ombres chinoises en France. (Voir Jal, *Séraphin*.)

mis au net. Pour finir l'histoire de Thouvenon, il me demanda bientôt permission d'épouser une madame Fauve, veuve du maître d'hôtel du marquis de Clermont d'Amboise[1], ambassadeur en Portugal, ancien propriétaire de Cheverny, et il fut convenu qu'il l'épouserait à Pâques. Cette femme, née dans le pays et revenue à son aise chez elle, était devenue amoureuse de Thouvenon en lui voyant jouer les rôles d'Arlequin.

Le mois de février arrivant, il fallut m'en retourner à Paris, d'autant que ne pouvant me débarrasser de la fièvre tierce, que j'avais depuis le mois de septembre, je croyais que le changement ferait plus que tous les remèdes. Mes amis et mes connaissances me trouvèrent si changé que l'on ne me donnait pas trois mois à vivre. Je traînai ma fièvre jusqu'au mois d'avril. Elle cessa alors tout d'un coup, et depuis je n'ai pas eu un seul accès.

Nous avions promis à notre ami Préninville de nous rendre tous à Magnanville, où des spectacles charmants étaient préparés. C'était l'année du mariage du Dauphin[2], le malheureux Louis XVI; tous les chevaux de poste étaient pris. Un fiacre s'offrit de mettre six chevaux sur notre voiture; le marché fut bientôt fait, et nous arrivâmes en six heures, attelés de ces six rosses qui allaient comme la poste. M. et madame Randon d'Hanneucourt[3], qui étaient dans leur château sur la route, ne pouvaient comprendre comment nous avions pu prendre un pareil attelage.

Les premiers huit jours furent charmants pour les plaisirs. Mais bientôt madame de Préninville tomba malade et mourut. La perte était irréparable pour ma femme et pour moi, et

[1] Jean-Baptiste-François, marquis de Clermont d'Amboise, né en 1728, ambassadeur en Portugal en 1767. C'était le fils de celui dont il a déjà été question.

[2] Le mariage du Dauphin est du 15 mai 1770.

[3] On trouve dans les catalogues de 1789 (*Ile-de-France, bailliages de Mantes et Meulan*, p. 87) Jean-Antoine Randon d'Hanneucourt père, seigneur châtelain dudit lieu, et Jean-Ferdinand-Élie Randon de H., chevalier, receveur général de la généralité de Poitiers. Hanneucourt, commune de Gargenville, est, comme Magnanville, à quelques kilomètres de Mantes.

l'existence de son mari devenait bien triste. Madame de Préninville avait beaucoup d'amis, surtout en femmes : la mienne, la marquise Bernard de Boulainvilliers, toutes ses sœurs et beaucoup d'autres qui donnèrent des marques non équivoques de leur attachement pour elle.

Dès que j'eus donné le temps nécessaire à mon ami, je revins à Cheverny. J'avais fixé auprès de moi le sieur Dobel, claveciniste de la cathédrale, compositeur et homme singulièrement instruit. Ma fille profita de la ressource d'un maître excellent sous tous les rapports, et ma femme, très-affligée de la mort de son amie, avait besoin de dissipation. M. de Barassy aimait à la fureur la chasse à courre. J'avais consenti à lever un petit équipage avec lui, et nous en usâmes délicieusement. Le marquis de Lignerac, depuis duc de Caylus [1], le comte, depuis duc, de Tavannes, chevalier d'honneur de la Reine [2], étaient venus à Beauregard chez le comte de Gaucourt, de sorte que, se plaisant à Cheverny, ils passèrent toute la campagne avec nous. Thouvenon, marié et établi, imagina de faire des ombres chinoises; il réussit à merveille; ainsi j'eus un spectacle de plus pour varier nos plaisirs.

Cette année, madame de la Valette, sœur de madame de Préninville et femme de M. de la Valette, fermier général [3], s'étant fait séparer de son mari pour cause de démence, vint s'établir trois mois avec nous. C'était une femme d'esprit, grande claveciniste, aimable autant qu'on peut l'être. A l'automne, le marquis et la marquise de Cépoy (autre sœur de madame de Préninville) vinrent passer deux mois.

Madame de Cépoy s'en retourna à Paris, grosse de la fameuse madame de Buffon [4] qui a joué un rôle dans la Révolution. Elle avait épousé le fils de l'illustre Buffon, jeune homme d'une très-jolie figure, doux et aimable, mais elle le méprisa du jour du mariage et n'habita jamais avec lui. Jolie, bien faite, ayant de l'esprit et de l'audace, elle ne tarda pas à faire des avances au duc d'Orléans, qui y répondit avec toute la roueric dont il était capable, mais il se trompa dans son calcul; elle le fixa de telle manière qu'il renonça à ses débauches de femmes et protesta qu'il voulait divorcer. Mettant l'un et l'autre toute honte à leurs pieds, on les vit se promener en cabriolet dans Paris. Un jour, ils firent entrer un cerf de meute par la barrière de la rue d'Antin et firent, chose sans exemple, une fin de chasse du cerf dans les rues de Paris. J'ai voulu tout de suite rapporter ce qui concerne cette femme que nous avons vue naître, que nous connaissons depuis son enfance et que nous avons abandonnée, comme le public, à l'instant de ses égarements [1].

Nous revînmes à Noël à Paris.

M. de Préninville avait loué dans la rue de la Madeleine une maison superbe. Il me pria de faire toutes les démarches les plus cachées auprès d'un M. Caquet, rue d'Enfer, ami de madame Helvétius, pour la déterminer à donner une de ses filles à son fils, Boullongne de Préninville, jeune homme d'une grande espérance. On avait amené le mariage près de la conclusion, mais il manqua par la volonté de la jeune personne, qui avait le cœur pris pour Sarlabous, alors comte de Mun [2]. Préninville maria alors son fils avec mademoiselle de Walkiers, fille de M. Walkiers, gendre de madame de Nettine, banquière de l'Impératrice à Bruxelles [3], et par consé-

[1] Joseph-Louis Robert de Lignerac, créé grand d'Espagne de première classe et titré duc de Caylus en 1783. Il était en 1789 colonel du régiment de Royal-vaisseaux, grand bailli d'épée et lieutenant général de la Haute-Auvergne.

[2] Charles-François-Casimir de Saulx, comte de Tavannes, né en 1739, menin du Dauphin en 1759, chevalier d'honneur de la Reine en 1779. Le duché de Tavannes fut érigé en sa faveur en 1786.

[3] Chicoyneau de la Valette, dont il a été question.

[4] Marguerite-Françoise de Bouvier de Cépoy (1767-1808) épousa en 1784 Georges-Louis-Marie Leclerc, comte de Buffon, né en 1764, guillotiné à la fin de 1793. Ils avaient divorcé en janvier 1793, et Buffon s'était remarié en septembre à mademoiselle Daubenton, qui n'est morte qu'en 1850.

[1] Ce que l'auteur ne dit pas, c'est que madame de Cépoy, alors madame de Castera, mère de la jeune femme, accompagna le duc d'Orléans en Angleterre avec sa fille, avant que celle-ci eût épousé M. de Buffon, et que toutes deux trônaient dans les salons du Palais-Royal. (NADAUD DE BUFFON, *Buffon et sa famille*, p. 204.)

[2] Le mariage, comme on l'a dit, eut lieu en 1772.

[3] Jean-Baptiste Tavernier de Boullongne, seigneur de Magnanville, épousa Louise-Jeanne-Josèphe Walkiers. M. de Chastellux cite les actes de naissance

quent nièce de madame de La Borde, femme du banquier de la cour. Cette demoiselle réunissait à la meilleure éducation une tête belle et spirituelle, et un attachement de Flamande. Le jeune homme était grand, bien fait, et avait de l'esprit; ainsi, à tous égards, c'était un des mariages les plus intéressants de Paris.

Dans le même temps, M. de Boullongne, son oncle, traita avec son frère [1], pour le fils de celui-ci, de la place de trésorier de l'extraordinaire des guerres, et ces jeunes gens se trouvèrent à la tête d'une fortune de quatre-vingt mille livres de rente, avec la plus belle place de la finance.

L'autre place était possédée par M. Mégret de Serilly [2] (neveu de M. de Pange, ancien trésorier de l'extraordinaire des guerres), bon, aimable, sensible et doué de toutes les qualités d'un galant homme, généreux, magnifique, capable de tous les procédés, et élevé dans une aisance qui approchait de la prodigalité. Il avait épousé mademoiselle de Domangeville [3], sa cousine, et il vivait dans une superbe maison, rue Vieille-du-Temple, vis-à-vis l'égout, avec sa mère, la plus respectable des femmes, sœur de M. Thomas de Pange, et avec son frère Mégret d'Étigny, officier aux gardes, un des plus estimés du corps [4]. Cette maison n'était pas ouverte à tout le monde. J'y fus introduit par son collègue Boullongne, et cette société me convenait à tous égards. Le baron de Vioménil, le comte de Bercheny [5], le bailli

de trois de leurs enfants de 1774 à 1780. Il a déjà été fait une note sur la famille Walkiers.

[1] M. de Préninville.

[2] Antoine-Jean-François Mégret de Sérilly, qui depuis 1772 était adjoint et survivancier de M. de Pange (voir ci-dessous), trésorier de l'extraordinaire des guerres, frère de sa mère, lequel mourut en 1780. Il était fils d'Antoine Mégret d'Étigny, intendant de Pau et d'Auch, dont nous avons parlé, et de Françoise Thomas de Pange.

[3] Louise Thomas de Domangeville. Elle avait un frère dont on parlera plus tard, et qui périt à la Révolution.

[4] Antoine-Jean-Marie Mégret d'Étigny, qui devint aide-major aux gardes-françaises.

[5] François-Antoine-Ladislas, comte de Bercheny, né en 1744, second fils du maréchal, mestre de camp après son frère du régiment de cavalerie hon-

de Saint-Simon [1], le marquis de..., leur beau-frère [2], étaient tous de ma connaissance; nous devînmes intimes, et cette liaison a subsisté jusqu'à l'accident horrible et funeste qui nous a séparés.

Ce fut vers ce temps-là que mon médecin Duchesnay, dont la tête baissait à vue d'œil, vint me persécuter pour lui donner retraite à Cheverny; il était, disait-il, assez riche pour être heureux. Je l'acceptai, en réfléchissant que ses excellents principes pourraient encore se propager dans nos environs, où il s'en fallait beaucoup que les chirurgiens pussent se vanter de quelque habileté. M. de Cypierre, sans cesse occupé du bien public, faisait faire à Orléans des cours d'accouchement gratuits, et même aidait les femmes qui suivaient ces cours. J'y avais envoyé des femmes de mes paroisses, mais la confiance routinière portait les paysans à se servir des personnes qui n'avaient pour elles que la vogue.

Ne perdant de vue aucun objet qui pût m'être utile, M. de Cypierre arriva le jour de l'an chez moi, et, me montrant un plan, il me dit : « Mon ami, nous sommes tous « mortels; je puis être dépossédé ou être employé ailleurs. « Votre chemin de Blois à Cheverny est détestable » (il disait la vérité, car quoiqu'il n'y ait actuellement que six mille huit cents toises, moyennant les sinuosités, avec six chevaux

groise de son nom, avait épousé en 1769 Louise-Adélaïde Thomas de Pange, fille de Jean-Baptiste Thomas, marquis de Pange, commandeur trésorier général de l'ordre de Saint-Louis et de l'extraordinaire des guerres (celui dont il est question ci-dessus), et de Marie-Adélaïde de Chambon d'Abouville. Elle mourut en 1777. M. de Bercheny se remaria la même année à une demoiselle Prudence-Adélaïde-Thérèse de Santo-Domingue. (*Gazette* du 19 décembre 1777.)

[1] Charles de Rouvroy de Saint-Simon Sandricourt, commandeur de Malte en 1760, bailli et ambassadeur de l'ordre en France en 1775. Le marquis de Saint-Simon (Claude-Anne), grand d'Espagne, brigadier des armées du Roi, colonel du régiment de Touraine, avait épousé une demoiselle Françoise de Pange, morte en 1776, fille de Jean-Baptiste et de sa seconde femme, née d'Espinoy.

[2] Le beau-frère des Mégret. Ce doit être Anne-Louis de Quengo, marquis de Crénolles, marié en 1763 à Françoise-Marguerite Mégret d'Étigny, fille de l'intendant; elle mourut en 1776.

sur une berline, il fallait trois heures pour se rendre de l'un à l'autre endroit) ; « j'ai dans ma poche l'arrêt du Con-« seil, qui ouvre le chemin de Blois à Romorantin ; il y « aura un embranchement à la patte d'oie, qui ira par « Contres dans le Berry, et par Mont à Bracieux et la haute « Sologne. Je suis le maître de le faire commencer dès cette « année en prenant la direction de Cour-Cheverny, mais « ce qui m'arrête, ce sont quelques sinuosités ; je vous « apporte le plan. Si vous voulez que le chemin soit droit, il « faut attendre trois ans pour le commencer ; on en mettra « six à le faire, total : neuf ans. Autrement je vous promets, « si cela vous convient, de le faire d'ici à six ans jusqu'à « votre porte. »

Alors il déroula le plan ; je vis qu'il fallait faire trois ponts ; l'utilité était notoire, il ne l'aurait pas proposé sans cela. M. Trudaine [1] et tous les ingénieurs étaient d'accord. Le travail devait être fait par corvée. M. de Cypierre me dit : « Je compte sur votre amitié pour y contribuer en allégeant « les pauvres, puisque ce chemin est si utile pour vous. » Je me taxai moi-même à douze mille livres, payables deux mille livres par an. A l'instant, les ouvriers furent mis, et dans les six ans, j'eus un chemin et trois ponts très-beaux. Je ne fais pas une fois ce trajet sans avoir présente à l'esprit la reconnaissance que je dois à M. de Cypierre [2].

[1] Daniel-Charles Trudaine (1703-1769), intendant des finances et directeur des ponts et chaussées.

[2] « Les relations amicales de M. le comte Dufort, seigneur de Cheverny, « avec M. de Cypierre, intendant de la généralité, contribuèrent à doter le « pays de cette ligne importante. » Les plans furent dressés et les travaux de la chaussée et des ponts de Saint-Gervais, Clenord et Cheverny dirigés par M. Roger, ingénieur en chef de la généralité. (Bergevin et Dupré, *Histoire de Blois*, t. I, p. 575.)

CHAPITRE XIV

L'exil de M. de Choiseul. — Visite à Chanteloup. — Entourage du duc. — Récit d'une conversation avec le Dauphin. — Le parlement Maupeou. — Le conseil supérieur de Blois. — Le marquis de Pezay et madame de Cassini. — Collé. — La *Partie de chasse de Henri IV* jouée à Cheverny. — Le château de Betz. — La petite vérole de Louis XV. — Intrigues de la cour. — Mort du Roi. — Louis XVI. — M. de Sartine. — M. de Maurepas. — Malesherbes. — M. Amelot. — M. de Vougny. — M. Boësnier-Delorme et le jeune Massalski. — L'influence du marquis de Pezay ; sa mort. — Ce que devient son portefeuille secret. — Mademoiselle Dufort épouse le comte de Toulongeon. — Mort de madame Le Gendre.

Cependant les choses étaient bien changées à Versailles. Le duc de Choiseul et son parti n'avaient pas voulu encenser la nouvelle maîtresse, madame du Barry ; le Roi, fort décidé sur son autorité, et en même temps faible comme un vieillard qui se laisse entraîner par la passion, avait appelé l'abbé Terray [1] et M. de Maupeou [2]. La bombe creva, M. le duc de Choiseul fut exilé [3] ; il reçut à l'instant l'hommage de tous les honnêtes gens et de tous les mécontents.

Je ne marquais plus en rien, mais le sentiment de la reconnaissance était au fond de mon cœur. Dès que le duc fut arrivé à Chanteloup, je lui écrivis pour lui demander si je pouvais dans ces premiers moments partager son exil. Il m'écrivit de sa main une lettre charmante, dans laquelle il

[1] Joseph-Marie Terray (1715-1778), conseiller clerc à la grand'chambre de 1736, prit une part active à l'expulsion des Jésuites, et se trouva mêlé à toutes les affaires de finances. Il fut contrôleur général de décembre 1769 à août 1774.

[2] Chancelier depuis 1768. On peut voir dans les *Mémoires du duc de Choiseul* (1790, 2 vol. in-8°), mémoires peu intéressants, mais d'une authenticité non douteuse, le rôle que le duc attribuait à l'abbé Terray et au chancelier Maupeou dans les intrigues qui amenèrent sa disgrâce (t. I, p. 77).

[3] Le 24 décembre 1770.

me marquait qu'on ne lui avait pas défendu de voir ses amis. A l'instant je partis pour Chanteloup; il me fallait quatre heures de chemin. J'arrivai à midi au moment où l'on allait à la messe.

La compagnie était nombreuse : le duc et la duchesse de Choiseul; la duchesse de Gramont; le marquis de Voyer; le duc de Gontaut; le comte de Boufflers [1]; l'archevêque de Tours, M. de Conzié [2]; le duc de Laval [3]; le marquis Donnezan-Bonnac; l'abbé Barthélemy [4]; l'abbé Billardi [5] (toutes personnes de Paris ou de la cour); M. de Stainville, et l'archevêque de Cambrai, Choiseul, troisième frère du duc [6]. La duchesse de Gramont prit mon bras pour la conduire à la chapelle.

Cette compagnie me représentait la cour; tout y était grand et magnifique. Le duc, bon et sensible, non-seulement n'avait pas voulu renvoyer un de ses gens, mais il avait permis à tous d'amener leurs femmes. Le comte de Boufflers, qui l'avait suivi dans son exil, aimait la chasse; sur-le-champ il y avait eu un équipage magnifique, et l'on chassait le cerf deux fois par semaine, dans des bois percés comme un grand parc. Le reste du temps, chacun menait

[1] Plutôt le marquis Charles-Marc-Jean de Boufflers-Remiencourt, grand bailli de Beauvais, inspecteur général d'infanterie. C'était le frère aîné du chevalier.

[2] M. de Conzié était alors évêque de Saint-Omer; il ne fut nommé à Tours qu'en 1774. L'archevêque de Tours était à ce moment Mgr de Bosset de Fleury.

[3] Guy-André-Pierre, duc de Montmorency-Laval (1723-1798), qui devint maréchal de France en 1783.

[4] Jean-Jacques Barthélemy (1716-1795), garde du cabinet des médailles, l'auteur du *Jeune Anacharsis*. Il avait connu le duc en Italie, en 1755.

[5] C'était le nom sous lequel il était connu, mais il s'appelait Beliardi ou Belliardi. Il était d'une famille originaire d'Espagne, et avait été employé par le duc de Choiseul dans la négociation qui précéda le Pacte de famille. Il figurait encore dans les bureaux des affaires étrangères à la fin de la monarchie, et mourut vers 1792. (VATEL, *Madame du Barry*, t. III, p. 162 et 228.) Il était abbé de Saint-Florent, diocèse d'Angers, et membre de la Société d'agriculture. (*Almanachs royaux*, 1767-1790.)

[6] Léopold-Charles de Choiseul (1724-1774), évêque d'Évreux, ensuite archevêque d'Alby, puis de Cambrai en 1764.

la vie qui lui convenait. C'était alors la fureur du billard, et madame la princesse de Poix [1] y jouait toute la matinée.

On faisait un déjeuner, on dînait à midi et l'on se quittait à quatre heures pour se réunir dans le salon à huit heures. La duchesse de Choiseul aimait le trictrac, elle nous fit la chouette au comte de Boufflers et à moi; pendant ce temps, le duc jouait aux échecs avec l'abbé Billardi. Le reste de la société s'occupait à causer, à voir des gravures superbes. Le souper était bon et solide, sans magnificence; on se mettait à table à neuf heures, on en sortait à dix, alors on commençait un trictrac ou d'autres parties qui finissaient à minuit.

A minuit ou une heure, allait se coucher qui voulait; alors restaient le duc et la duchesse, madame de Gramont, l'abbé Barthélemy, l'abbé Billardi, M. de Gontaut, etc. Je n'ai jamais de ma vie entendu de conversations plus intéressantes; elles se prolongeaient jusqu'à trois heures du matin [2]. La quantité d'anecdotes, la bonhomie du duc qui souffrait les questions, qui permettait des réflexions sur certaines opérations de son ministère, qui en donnait les motifs et convenait quelquefois des fautes dans lesquelles il avait été entraîné, rendaient ces soirées précieuses pour un observateur.

Je vais consigner ici une anecdote que M. de Choiseul nous raconta en petit comité, pendant ces charmantes veillées de Chanteloup.

Le Dauphin, avec de l'esprit et beaucoup de connaissances, avait toujours été entouré de Jésuites. C'étaient eux qui l'influençaient sourdement pour toutes les places à sa disposition. Ils avaient placé à la tête de son éducation le duc de la Vauguyon dont ils avaient fait la fortune, et

[1] Anne-Louise-Marie de Beauvau, née en 1730, mariée en 1767 à Philippe Louis-Marc-Antoine, marquis de Noailles, prince de Poix.

[2] On peut voir dans la *Correspondance de la marquise du Deffand* (édition LESCURE, t. II, p. 250 et suiv.) une description à peu près pareille de la vie qu'on menait à Chanteloup.

Sinety[1], sous-gouverneur, Jésuite au fond de l'âme, quoique capitaine aux gardes. Le saisissant par tous ses goûts pour les arts (car il en avait), le louant finement sur ses mœurs qu'ils comparaient à celles de son père, ils en faisaient un martyr de chasteté en flattant sa vanité. L'attentat de Damiens avait relevé l'espérance jésuitique; avec un changement de règne, un prince d'un âge mûr et ayant une volonté, ils se voyaient déjà les maîtres du royaume.

Le Dauphin, n'étant pas encore attaqué de la maladie qui l'a miné, assistait régulièrement au conseil, avait son avis, le donnait bien, et, ménageant la jalousie de son père, ne faisait de l'opposition aux ministres que pour les choses qui lui étaient comme personnelles.

Or, l'affaire des Jésuites lui était chère. Le Parlement avait prononcé[2], il ne fallait plus que la sanction du conseil, et le duc de Choiseul fut le rapporteur de l'affaire. Le jour fut pris à quinzaine. Le duc fut impénétrable; toutes les menées du parti jésuitique échouèrent, il faisait son travail avec ses affidés, et l'abbé de Chauvelin y avait une grande part. Il répandit exprès le bruit que le jour était fixé au vendredi suivant, et c'était le mercredi. Alors le parti alarmé, sachant qu'on pouvait les expulser irrévocablement, puisque les parlements étaient décidément contre eux, employa le seul moyen qui lui restait, c'était de faire intervenir le Dauphin à visage découvert, et de le faire aller droit au but. Le Dauphin fêtait peu le duc de Choiseul, il l'accueillait froidement, mais il lui parlait comme à un premier ministre; car sans l'être il en jouait le rôle. Il l'envoya donc chercher le jeudi, et M. de Choiseul arriva. C'est lui qui va faire le récit; il est trop bien gravé dans ma mémoire pour que j'en aie oublié un mot[3].

[1] André, marquis de Sinety, maréchal de camp, sous-gouverneur des Enfants de France, puis premier maître d'hôtel du comte de Provence, mort en 1773. (*Gazette de France* du 2 avril.)

[2] Le Parlement avait rendu, le 6 août 1761, un premier arrêt, qui condamnait la doctrine des Jésuites et ordonnait la fermeture de leurs écoles. Un second arrêt du 6 août 1762 leur enjoignait de quitter le royaume.

[3] Cette scène n'est point du tout celle que rapporte le duc de Choiseul dans ses *Mémoires* déjà cités (t. I, p. 33), et que Besenval reproduit presque dans la même forme, scène connue, pendant laquelle le duc aurait dit au Dauphin : « Je puis avoir le malheur d'être votre sujet, mais je ne serai jamais votre « serviteur. » Celle que rapporte ici l'auteur doit avoir eu lieu en 1764, tandis que l'autre est de 1760.

LE DAUPHIN. — « Je vous ai envoyé chercher, monsieur, « pour savoir quel jour vous rapporterez au conseil l'affaire « des Jésuites.

LE DUC. — « J'espère, Monsieur, que ce sera pour après-demain.

LE DAUPHIN. — « On me l'avait dit. Vous êtes donc tout « prêt? Je ne doute pas que vous n'ayez examiné cette « affaire dans tous les sens.

LE DUC. — « J'ai fait de mon mieux.

LE DAUPHIN. — « Sans vous demander quelles sont vos « conclusions, je ne puis m'empêcher de vous assurer que « j'y prends le plus grand intérêt.

LE DUC. — « Reste à savoir comment Monsieur l'entend. « Je suis ministre chargé de la confiance du Roi, et je ne « cacherai pas au fils d'un grand monarque, à l'héritier de la « plus belle monarchie, ma façon d'agir et de penser. Mes « conclusions, Monsieur, sont toutes contre la société.

LE DAUPHIN. — « Je vous préviens que je m'y opposerai « de tout mon pouvoir.

LE DUC. — « Quoi! Monsieur leur serait attaché au point « de leur sacrifier les intérêts les plus forts?

LE DAUPHIN. (*Avec vivacité*). — « Oui, monsieur, et s'il « fallait donner la moitié du royaume pour les conserver, « j'en ferais le sacrifice.

LE DUC. — « Quoi, Monsieur, c'est l'homme le plus respec- « table du royaume, l'héritier d'un trône tel que celui de la « France, qui me dévoile ainsi ses préjugés! J'ose vous le « dire, Monsieur, dussé-je mériter votre courroux et payer « de ma tête par la suite mon audace de vous dire la vérité, « voici les preuves; je les soumets à votre excellent juge- « ment. (Et dans le moment il se baissa en le prenant par le

« bas de son justaucorps.) J'en appelle, Monsieur, aux vertus « qui ont brillé en vous, à votre prudence, à votre honneur. « La résistance qu'un sujet met vis-à-vis du fils de son roi, « de celui qui sera un jour roi lui-même, vous fera juger « de la conviction où je suis qu'il est nécessaire de confirmer « l'arrêt du Parlement. Quoi ! c'est Monsieur le Dauphin « qui sacrifierait la moitié de son royaume pour conserver le « reste à une société qui a fait et ferait encore le malheur de « la France ! J'en appelle à la postérité et à des temps plus « calmes. Que cet Ordre trouve des moyens pour atténuer « mes conclusions au conseil, qu'il fournisse des pièces pour « sa défense, mais rien ne me fera transiger sur mes devoirs. « Je préviens Monsieur, puisqu'il m'a ordonné de lui dire « mon avis. »

Ils se quittèrent. Sans doute le duc eut le soin d'instruire le Roi de cette conversation, c'est ce qu'il ne nous dit pas; mais ce qui est certain, c'est que le rapport fut fait, et que l'arrêt du Parlement fut confirmé [1].

Jamais huit jours ne m'ont passé si vite, malgré l'étiquette qui ne me plaît guère. On était vêtu comme on voulait toute la journée; mais lorsqu'on descendait à huit heures dans le salon, il fallait être mis comme à la cour. Toutes les femmes étaient en grand panier et superbement habillées et coiffées.

Tout le temps que le duc de Choiseul a vécu, je n'ai cessé d'aller à Chanteloup passer huit jours en automne, même après que son exil fut fini; c'était un devoir que je m'étais imposé, et que je voudrais encore pouvoir lui rendre. Leurs lettres étaient alors interceptées par Magnanville [2]; madame la duchesse de Choiseul me chargea d'une correspondance [3], et je fus trop heureux de lui être utile, d'autant que j'étais bien sûr qu'ils ne tramaient rien contre l'État. Je reviendrai souvent sur les conversations de Chanteloup, qui m'ont fourni une quantité d'anecdotes précieuses. Je me

[1] L'édit du Roi supprimant la société des Jésuites est de novembre 1764.
[2] J'ignore ce que cela veut dire. Est-ce un homme ou une localité?
[3] Ici un mot que je n'ai pu lire : à Bou..i.

bornerai pour le moment à suivre rapidement le cours des événements.

En revenant de Chanteloup, je trouvai une lettre de M. de Cypierre. Il me mandait qu'il avait obtenu en remise pour son département trois cent mille livres, qu'il en destinait vingt cinq mille pour l'élection de Blois, et il me priait de m'informer des besoins de la province dans mon arrondissement, surtout des gens pauvres, et de l'éclairer de toutes les manières. Pour m'aider dans ce travail, il m'envoyait celui du subdélégué. « Quoi qu'on dise des intendants, ajoutait-il, je veux « prouver à mon ami que sans faire parade ni de probité ni « de religion, je ferai les choses de manière que ma conscience « ne me reprochera rien. » Je fis ce travail avec grand plaisir, et j'eus la satisfaction de tirer deux honnêtes familles de la misère, et de les remonter de telle sorte qu'elles ont actuellement une fortune.

Nous revînmes tous à Paris, après avoir donné quelques jours à nos amis de l'intendance.

M. de Maupeou avait culbuté les parlements, et le parlement Maupeou fut créé [1]. Barassy était revenu à Paris avec nous, par le plus grand malheur possible. Il voulut faire preuve de zèle, et comme il était conseiller au grand conseil, il y alla. M. de Boynes [2] travaillait alors cette cour pour lui faire prendre la place du Parlement [3]. Il ne fallait pas grande finesse pour persuader Barassy; nous le vîmes donc arriver un jour tout glorieux et nous annoncer qu'il était du conseil supérieur de Paris. Tous nos amis, tous nos parents, madame la comtesse de Pons à la tête, étaient furieux; moi, qui étais cousin de deux présidents à mortier et de M. Dupuis de Marcé, conseiller au Parlement, sans compter d'autres parents plus éloignés, je me déterminai à lui parler franche-

[1] Le 13 avril 1771.
[2] Bourgeois de Boynes, secrétaire d'État.
[3] Le parlement Maupeou ne comprenait plus que la grand'chambre, composée en grande partie des membres du grand conseil, et une chambre des enquêtes. Cela dura jusqu'en 1774, époque à laquelle les parlements furent rétablis par Louis XVI.

ment; ma femme se fâcha. Enfin nous obtînmes qu'il donnerait sa démission. Il le fit un peu forcément, mais la maladresse de s'être laissé installer lui valut l'honneur d'une belle lettre d'exil, et il fut envoyé au Pont-Sainte-Maxence.

Il n'y fut pas huit jours que la tête pensa lui tourner. Je fis agir nos amis, surtout le président de Salaberry et M. de Sartine, lieutenant de police. On prouva que Barassy ne pouvait s'occuper d'un travail assidu; sa charge fut supprimée, et il fut pourvu d'une charge de conseiller à la cour des aides, à condition qu'il ne ferait aucune fonction [1]. Il fut trop heureux de revenir à Cheverny après cette belle équipée.

Quant à mon cousin germain, M. Dupuis de Marcé, conseiller de grand'chambre, dont je viens de parler, il avait, comme nos autres parents, partagé le sort de sa compagnie; il fut exilé à quatre lieues de Paris. Il était entouré de sa sœur, madame la comtesse de Beaujeu, de son neveu, le comte de Bonthillier-Chavigny, et de ses autres parents. Nous eûmes alors l'occasion de le voir souvent et de lui tenir fidèle compagnie. C'était un honnête homme, estimable sous tous les rapports.

Au printemps, je retournai à Cheverny comme à l'ordinaire. Ma fille nous accompagnait et ne nous quittait plus. Mon fils vint nous rejoindre avec son camarade d'études, le jeune Barassy, alors au service.

Je ne tardai pas à m'apercevoir que la régie de ma terre était on ne peut plus mal faite, et je me déterminai à la donner à mon procureur fiscal, le sieur Bimbenet, homme de mérite à tous égards; il a conservé la place pendant vingt-trois ans. Je lui rends cette justice que la probité a été la base de sa conduite, et que son intelligence, jointe à son humanité, m'ont peut-être sauvé des horreurs de la Révolution; il n'a jamais fait assigner ni renvoyer un de mes fermiers et closiers, et j'ai toujours eu les mêmes, c'est-à-dire les plus honnêtes gens du pays.

[1] Il figure à l'*Almanach royal* comme conseiller à la cour des aides avec la date de 1748, qui est celle de son entrée au grand conseil.

Notre société intime s'était augmentée de mademoiselle Boësnier et de mademoiselle Germon. M. Boësnier-Delorme était homme d'esprit et du meilleur ton, mais il avait la tête tournée des philosophes et des économistes. Il ne fut pas difficile de l'entraîner dans le nouvel ordre de choses, de sorte que nous apprîmes en arrivant qu'il était entré dans le conseil supérieur de Blois, dont un M. de Saint-Michel était président [1]. Le président de Salaberry et sa femme ne nous quittaient plus; il n'était guère dans nos principes de souffrir dans notre société un homme qui agissait d'une façon si opposée à notre manière de voir. Il fallut employer la persuasion, la force de la vérité, et en quatre jours de temps nous le forçâmes à donner sa démission et à rentrer dans l'ordre des honnêtes gens.

Le neveu de M. Delorme, M. Masson de Pezay, commençait à faire du bruit dans le monde. Il était, comme je l'ai dit, frère de la marquise de Cassini, qui vivait alors avec le prince de Condé, et depuis avec le comte de Mallebois [2].

Lié avec Dorat et d'autres poëtes, il les amena à sa terre de Pezay, qui valait deux mille livres de rente, mais qu'il avait décorée de sa propre autorité du titre de marquisat.

Il mangeait considérablement d'argent qu'il trouvait, comme il me l'a dit, en faisant feu des quatre pieds. Il s'était mis dans la tête d'arriver au ministère, et si la mort ne l'avait pas arrêté dans sa course, il y avait tout à parier qu'il y serait parvenu.

[1] L'ordonnance de 1771 avait réduit considérablement le ressort du Parlement de Paris. Les provinces distraites étaient réparties entre six nouvelles cours nommées conseils supérieurs. Un de ces conseils siégeait à Blois avec un ressort très-vaste qui comprenait Tours, Bourges, le Mans, Angers, Châteauroux, Mayenne, etc. On avait pris autant que possible les éléments de cette nouvelle compagnie dans l'ancienne Chambre des comptes de Blois, et M. de Saint-Michel, dont il est question ici, était président de cette chambre depuis 1758. Lorsque l'avénement de Louis XVI remit les choses dans l'ancien état, la cour supérieure fut supprimée. Il en fut de même de l'ancienne Chambre des comptes. (V. Bergevin et Dupré, *Histoire de Blois*, t. I, p. 162 et suiv.)

[2] Madame de Cassini fut compromise en 1790 à cause de sa liaison avec M. de Maillebois, auquel on imputait des projets de contre-révolution. V. la *Correspondance secrète* (Lescure), t. II, p. 437.

Il vint donc s'établir à Pezay pendant six semaines avec le faste d'un jeune homme de la cour. Tous les parents de sa mère étaient à Blois, il voulut les séduire, et il y mit l'adresse et l'astuce d'un courtisan.

Il voulut voir aussi tous ceux qui habitaient les châteaux. Ses charmantes cousines, madame Boësnier la jeune et mademoiselle Germon, les femmes les plus aimables de la province, furent choisies pour faire les honneurs. Nous étions trop liés avec la famille (d'ailleurs il venait avec moi souvent à Paris) pour n'être pas invités, et nous y passâmes quatre jours dans les plaisirs les plus vifs.

Collé [1], attaché au duc d'Orléans, avait fait la pièce de Henri IV; elle n'était que manuscrite : M. le duc d'Orléans voulut la jouer à Bagnolet. J'étais allé à deux représentations. Le duc d'Orléans faisait Michaud et jouait à ravir; la pièce fit assez de bruit. Elle fut imprimée, mais sans qu'on donnât la permission de la jouer. Toutes les sociétés jouant la comédie voulurent la représenter, et madame de Préninville ne fut pas des dernières. Brizard [2], acteur noble, jouait dans plusieurs sociétés. Le président de Salaberry, calqué sur Henri IV pour l'esprit, le cœur, les goûts, les manières, fut recherché pour jouer ce rôle. On ne pouvait choisir une ressemblance plus véritable. Tout Paris voulut en jouir; ce fut un enthousiasme. Il y avait un charmant théâtre chez mademoiselle Verrière [3] à Auteuil; il y eut quatre représentations de tous les acteurs renommés de la société, et ce fut pour la ville et la cour l'amusement de tout l'hiver.

Dès que nous fûmes de retour à Cheverny, nous nous

[1] Charles Collé (1709-1783). Il fut secrétaire et lecteur du duc d'Orléans, dont ses pièces licencieuses défrayèrent pendant plus de vingt ans les spectacles privés. La *Partie de chasse de Henri IV* (1774) fut le modèle d'un genre nouveau et obtint un grand succès.

[2] J. B. Brisard, dit Brizard, d'abord peintre, puis acteur célèbre.

[3] Mesdemoiselles Verrière, dont le nom véritable était Rainteau. On sait le rôle que la cadette a joué dans la vie de M. d'Épinay. (V. les *Prodigalités d'un fermier général*, par E. Campardon.) M. de Salaberry n'en était pas à son début sur le théâtre de ces demoiselles, et Bachaumont le cite, le 6 mai 1763, comme tenant un rôle de valet dans les *Surprises de l'amour*.

distribuâmes les rôles : je fis Michaud; ma femme, sa fille; madame de Salaberry, la tante; le président, Henri IV, et M. Delorme, Sully. Je fis préparer les décorations et les habits en conséquence. Tous les environs voulurent partager nos plaisirs; on y mêla des opéras-comiques, et je me souviens qu'à la première représentation nous jouâmes le *Déserteur*, comme deuxième pièce. Le président fit le déserteur, et moi Montauciel.

Cette année, madame Le Gendre vint faire un voyage à Cheverny; elle avait fait acheter à sa mère la terre de Betz, dans le Valois, de M. de Lévignen [1], père de M. de Nantouillet, maître des cérémonies. Nous revinmes à Paris. Madame Roslin, âgée de plus de quatre-vingt-deux ans, petite vieille toute raccornie, mourut d'un catarrhe. A la suite de cet événement, madame Le Gendre prit dans les partages la terre de Betz et acheta dans la rue de la Madeleine, de la succession du bailli de Fleury [2], ambassadeur de Malte, l'hôtel où il demeurait.

M. Rousseau s'était lié avec tous mes beaux-frères; il cherchait à s'établir, et vint m'annoncer son mariage avec mademoiselle de Kessel [3], sœur de madame de Saint-Priest [4], dont le mari était maître des requêtes; nous fîmes alors de concert toutes les démarches pour lui procurer la place de receveur de la ville, mais nous échouâmes [5].

M. de Salaberry avait pour parent un M. de Saint-Victour [6],

[1] Louis-François Lallemant, comte de Lévignen, maître des requêtes en 1719, intendant à Alençon de 1726 à 1766, mort en 1767. Marie-Charles-François-Xavier Lallemant de Nantouillet, seigneur de Marly la Ville, maître des cérémonies en survivance de M. Desgranges en 1758, était de la même famille, mais il était fils d'Étienne-Charles-Félix, fermier général et receveur général de Soissons, frère cadet du maître des requêtes.

[2] Pons-François de Rosset de Fleury (1728-1774), frère du duc de Fleury.

[3] Marie-Anne-Julie de Kessel. Leur fille épousa en 1790 le comte de Casteras de la Rivière.

[4] Élisabeth-Louise-Victoire de Kessel, mariée à Charles Brochet de Saint-Priest (Chastellux). M. de Saint-Priest était maître des requêtes depuis 1762.

[5] Il fut nommé plus tard, en 1784. V. chapitre xvii.

[6] Le sieur Fénis de Saint-Victour, gouverneur de Tulle, avait fondé dans cette ville une manufacture d'armes. Il obtint le 27 décembre 1777 des lettres

qui avait formé une manufacture de fusils à Tulle. Quelque répugnance que j'eusse à me fourrer dans aucune affaire, mon amitié pour lui m'y fit consentir. M. Rousseau, M. de Salaberry, un M. Gaudissart et moi la prîmes. Mais malgré 600,000 francs de fonds que nous y mîmes, nous ne tardâmes pas à nous apercevoir qu'elle nous ruinerait, ne touchant aucun intérêt. Au bout de cinq ans nous fûmes trop heureux que mon ami Sérilly, qui avait les reins autrement forts, voulût bien prendre nos parts. Nous nous en retirâmes, et Rousseau, qui avait dirigé l'affaire, resta notre débiteur à chacun pour une quarantaine de mille francs; Rousseau, qui avait fini par être nommé receveur de la ville, mourut peu de temps après d'une fièvre maligne, laissant du vide dans sa fortune, et je regarde cette somme comme très-hasardée.

Cependant M. le duc de Choiseul fut rappelé à Paris, simplement par la mort de Louis XV. Cet événement, qui m'attrista par l'attachement que j'avais eu pour le Roi, fera que je m'y appesantirai quelque peu.

J'étais fort lié avec le prince souverain duc des Deux-Ponts [1], qui logeait dans la rue Neuve Saint-Augustin. J'étais même sur le point de me rendre à son invitation pour me laisser nommer, comme il le désirait, envoyé aux Deux-Ponts, place qui nous aurait d'autant moins gênés, ma femme et moi, que c'était tous les ans un voyage de trois mois chez le plus charmant prince possible. Lui et la comtesse de Forbach, qu'il avait épousée de la main gauche et dont il avait deux enfants légitimés, auraient fait pour nous la plus aimable des sociétés. J'arrivai donc chez lui à sept heures du soir; il n'y avait en visite que le maréchal de Soubise. Un courrier arriva qui jeta le trouble dans le sa-

patentes érigeant cette fabrique en manufacture royale, avec privilége de fournir des armes à feu à la marine et aux colonies. (*Gazette de France* du 6 mars 1778.)

[1] Chrétien II (1722-1773), souverain des Deux-Ponts depuis 1735. Il avait épousé morganatiquement mademoiselle Gamache, danseuse de l'Opéra, à laquelle il donna le titre de comtesse de Forbach.

lon, en nous annonçant que le Roi avait la petite vérole.

Quelle triste condition qu'un roi mourant! J'allai à Versailles le 3 [1]; c'était une infection jusque dans l'œil-de-bœuf. Je me contentai de demander La Borde, premier valet de chambre de service, mon ami d'enfance. La petite vérole allait, disait-on, le mieux du monde. Cependant on avait signifié à madame du Barry de sortir du château. Madame soignait le Roi et s'était emparée de toutes les avenues. Le Roi, livré aux médecins, entre ses quatre rideaux, s'occupait de son mal. Aussi silencieux malade qu'il était causant en santé, il ne parlait que pour demander ce dont il avait besoin. La Borde était le seul à qui il se fiât, à cause de son dévouement à son maître et de l'attachement qu'il portait à madame du Barry.

La Borde me conta qu'il l'avait appelé le matin d'une voix ferme, l'avait fait approcher, avait regardé s'il était seul avec lui, et lui avait dit : « Et madame du Barry, où est-« elle? » La Borde lui avait répondu sans hésiter : « Sire, elle « est partie ce matin. » Qu'alors le Roi avait dit : « Quoi! « déjà? » La Borde s'était aperçu qu'il lui sortait deux grosses larmes, et qu'il s'était renfoncé dans son lit, sans plus ouvrir la bouche.

On me raconta que cette nuit il était veillé par tout le service; le duc de Liancourt [2] était à la cheminée, et il régnait un grand silence; on croyait le Roi endormi. Le Roi appelle le duc de Liancourt et lui dit : « Avez-vous eu cette année

[1] Le 5 mai. C'est le 27 avril que le Roi avait été amené de Trianon. On peut consulter, sur les détails du départ de madame du Barry, MM. de Goncourt (*la du Barry*, chap. XI), où il est question de La Borde, qui, paraît-il, aurait fait part à Soulavie de ses souvenirs personnels. Voir aussi Vatel (*Histoire de madame du Barry*, t. II, p. 326 et suiv.). Besenval parle du rôle que joua La Borde dans cette circonstance. (*Mémoires*, édition Didot, p. 151.)

[2] François-Alexandre-Frédéric, duc de la Rochefoucauld-Liancourt (1747-1824); c'est le célèbre philanthrope. Il avait eu en 1768 la survivance du duc d'Estissac, son père, comme grand maître de la garde-robe. M. P. Cottin vient de publier (*Revue rétrospective*, t. II) un Journal inédit de la dernière maladie de Louis XV par le duc de Liancourt.

« aux fêtes de Noël le moine jouant du violon au milieu de « la rivière? — Oui, Sire », répondit le duc. La conversation en resta là; tout le monde se regardait en se disant des yeux : « Il a le transport », lorsque le duc, prenant la parole, expliqua ce droit de féodalité du duché de Liancourt. Ses auteurs avaient donné de grandes possessions aux moines, sous l'expresse condition que tous les ans, à Noël, un moine se mettrait dans un bateau au milieu de la rivière, et jouerait un air de flûte ou de violon, avec droit au seigneur propriétaire de rentrer dans la donation s'ils y manquaient. Un procès-verbal le constatait tous les ans. Ainsi le Roi, qui n'oubliait rien, n'avait nullement le transport en se rappelant cette anecdote.

Les intrigues allaient leur train, tout le monde se tournait vers le soleil levant. M. Rousseau avait Lorry [1] pour médecin et ami; comme il avait une grande réputation, il fut un des médecins appelés à poste fixe pour soigner le malade. Le lendemain de mon retour de Versailles, il rencontre Rousseau dans la galerie, et voici ce qu'il lui dit : « Le Roi est mieux; tout le monde chante victoire. Il ira de « même jusqu'au onze, alors la petite vérole tournera au « plus mal, et le treize il ne sera plus en vie. Rapportez-« vous-en à mon expérience; il a une espèce de petite vérole « dont on ne revient point. Je n'en ai jamais sauvé personne; « mais gardez-moi le secret ici. » Rousseau le lui promit; mais la chose était trop importante pour me la laisser ignorer. Il me savait l'ami de M. de Sartine, et un lieutenant de police devait avoir à faire ses combinaisons. M. Rousseau vint donc chez moi, comme je rentrais de souper, pour me dire le pronostic. Je pars à l'instant et me rends chez le lieutenant de police; il venait de se coucher. J'étais connu,

[1] Anne-Charles Lorry, docteur régent de la Faculté de médecine, vice-président de la Société royale de médecine, « petit maître, homme d'esprit », dit Bachaumont (7 mars 1778). Préville l'imitait à s'y méprendre dans le *Cercle* de Poinsinet. (G. Desnoiresterres, *la Comédie satirique au dix-huitième siècle*, p. 158.) Il mourut à Bourbonne-les-Bains le 18 juin 1783, âgé de cinquante-sept ans. (*Gazette de France* du 5 décembre 1783.)

j'entre chez lui et lui répète fidèlement le propos. Nous restâmes une heure ensemble à faire nos conjectures sur l'avenir, et il sut bon gré à mon amitié de l'avoir prévenu de l'événement.

J'allais tous les jours chez le duc des Deux-Ponts; on y savait des nouvelles, car lorsqu'il n'allait pas à Versailles, il recevait des courriers d'heure en heure. Il arriva le jour de la mort avec la tristesse peinte sur le visage, car il était attaché au Roi. Il nous dit qu'on l'avait mis sur un lit de camp proche la fenêtre, que la petite vérole était rentrée, qu'il n'avait plus figure humaine; que la violence des convulsions le faisait porter son corps, tantôt en travers, tantôt au pied du lit; que l'infection était abominable, et qu'il ne comptait plus le revoir. En effet, toute notre société dînait ce jour-là chez M. de Castera [1], qui était devenu notre intime, et qui demeurait même rue que M. le duc des Deux-Ponts et M. de Sartine, et à trois heures le courrier arriva, portant la nouvelle de la mort [2].

Deux jours après, nous soupâmes chez M. de Sartine. Il avait eu le temps d'être prévenu, et cependant il avait manqué de présence d'esprit. Le nouveau roi était le meilleur de tous les hommes, comme il ne l'a que trop prouvé depuis. Effrayé du poids d'une couronne, il ne savait à qui se fier, n'ayant confiance dans aucun des gens en place qui l'entouraient. La Reine, avec de la noblesse et de la grandeur d'âme, n'avait que les goûts d'une jolie femme; il ne pouvait donc se fier qu'à sa tante, Madame Adélaïde, qui avait de l'âge, de l'expérience, et à laquelle le feu roi avait accordé une certaine confiance, par le respect qu'inspirait sa dévotion; tout le portait donc à avoir recours à elle pour le guider dans les premiers pas d'une carrière si épineuse. Son premier soin fut d'envoyer chercher le lieutenant de police, qui fut mandé à Choisy, où le Roi venait d'arriver avec toute la cour.

[1] Jean-Baptiste de Castera, maréchal de camp. Il épousa mademoiselle Jogues de Martainville, veuve du marquis de Cépoy.

[2] Louis XV mourut le 10 mai 1774, à trois heures.

Il revint souper avec nous chez lui le même jour; il n'y avait que ma femme et moi, M. Lenoir [1], et madame de Cypierre.

Il nous conta que le Roi l'avait fait entrer à l'instant, et l'avait embarrassé en lui avançant un fauteuil et le faisant asseoir; qu'après lui avoir fait plusieurs questions relativement à sa place, il avait débondé son cœur en disant que n'ayant aucune expérience, il voulait qu'il lui enseignât une personne capable de le diriger, et qu'il la prendrait volontiers de sa main.

Si M. de Sartine, au lieu de dire comme il le fit qu'il rendrait réponse le surlendemain, était venu ferré à glace, avec des mémoires tout prêts sur différents objets les plus en souffrance, tels que les parlements, il y a à parier qu'à l'instant le jeune roi lui aurait donné toute sa confiance, et qu'il serait devenu premier ministre; au lieu que le Roi, n'ayant aucun point d'appui, ne pouvant s'en donner lui-même, alla confier à sa tante sa conversation et ses démarches.

On balança qui l'on prendrait; M. de Machault l'emporta pendant deux heures. Enfin on choisit M. de Maurepas [2], homme d'esprit, ministre dès l'enfance, persécuté, jouissant d'une bonne réputation dans sa société intime. Temporiseur, il ne trouva rien d'impossible; d'une conversation gaie et aimable, il aplanit les difficultés d'un travail fatigant pour un jeune homme, et devint premier ministre pour le malheur de la France; car c'est lui qui par son insouciance prépara sans s'en douter les grands événements qui ont perdu cette auguste monarchie.

Je ne touche à l'histoire que sur ce que j'ai vu et su, et je passe à ce qui me concerne.

Madame Le Gendre n'eut pas plutôt la terre de Betz que

[1] Jean-Charles-Pierre Lenoir (1732-1807), conseiller au Châtelet, puis lieutenant criminel. Il devint lieutenant de police en 1776.

[2] Jean-Frédéric Phélipeaux, comte de Maurepas (1701-1781); fils de Pontchartrain, ministre de la marine et de la maison du Roi, il lui avait succédé à quatorze ans. Il resta en place jusqu'en 1749, époque à laquelle il fut exilé à la suite d'une épigramme contre madame de Pompadour. C'est donc après vingt-cinq ans de disgrâce qu'il rentrait aux affaires.

sans consulter aucun de ses gendres, elle se détermina à rebâtir le château. Prodigieusement riche et assez économe, elle ne sentit pas qu'entre les mains d'un architecte elle dépenserait plus qu'elle ne comptait, et ce château, où l'on mit des verres de Bohême jusque dans les offices et cuisines, lui coûta 500,000 livres.

M. de Malesherbes [1] avait remplacé M. le duc de la Vrillière dans le ministère de la maison du Roi. Peu propre à ce travail, il demanda bientôt sa retraite.

M. de Maurepas, quoique ministre, n'avait pas auprès des femmes une brillante réputation : on le savait fort galant, mais il paraissait assez clair qu'il bornait là tous ses empressements.

On contait à ce sujet une histoire fort plaisante. Il se croyait amoureux d'une fort jolie femme, et plus il trouvait d'opposition à ce qu'il avait l'air de désirer, plus il pressait la conclusion; au point que la femme, qui ne voulait lui rien accorder, ne trouvait aucun moyen de l'éconduire sans le choquer. Elle prit le parti d'en faire confidence à une jeune femme de ses amies : « Vous voilà bien embarrassée, lui dit « celle-ci : faites comme moi. Il y a deux ans, il m'ennuyait « de ses persécutions. Un jour, impatientée, je pris sur moi; « je lui dis que je voyais à n'en plus douter que son cœur « était totalement pris, que je lui avouais qu'il m'avait « touchée, que le moment était arrivé, qu'il fallait le saisir « l'un et l'autre, parce que la moindre réflexion pourrait me « rendre ma raison. A l'instant, mon homme prit sa canne « et son chapeau, et s'en allant me dit : Ah! madame, c'est « une plaisanterie, et vous me connaissez parfaitement, je « veux bien amuser votre esprit et le mien par des galan- « teries, mais non pas en abuser. — Et depuis cette époque, il « ne me traite que comme tout le monde de la société. » La

[1] Chrétien-Guillaume de Lamoignon de Malesherbes (1721-1794); c'est le courageux défenseur de Louis XVI. Il avait accepté le poste de ministre en 1775, sur les instances du Roi et de Turgot, et s'en démit en 1776, à la retraite de ce dernier.

femme, instruite par son amie, joua à peu près le même rôle, et M. de Maurepas en fut quitte pour se retirer de même, en finissant par lui dire : « Je vois bien que madame *** vous a « dit mon secret. »

Il était fort aise, quoique ayant passé la septantaine, qu'on crût qu'il avait été bien avec la marquise d'Amezaga, mère de M. Amelot, mon beau-frère, qui avait toujours vécu dans sa société; en témoignant tout l'intérêt possible au fils, il se donnait pour le public un faux air de paternité. M. Amelot fut donc nommé ministre de la maison du Roi, à la place de M. de Malesherbes. On ne pouvait faire un meilleur choix du côté de la naissance et de l'honnêteté. Fils d'un ministre cordon bleu, il honorait sa place, et comme il obéissait à M. de Maurepas, c'était précisément un premier commis que celui-ci s'était donné.

M. de Vougny, cousin de M. Amelot, avait épousé mademoiselle de Sy [1], sœur de mère de madame Marchais et de madame de Cramayel, et de La Borde, premier valet de chambre. Gai, aimable, d'une tournure originale, il avait singulièrement plu à M. de Maurepas qui avait un genre d'esprit analogue; disant tout ce qui lui passait par la tête, aimant le plaisir, ne songeant qu'à se divertir, il cherchait au fond, en faisant la cour au premier ministre, à rétablir ses affaires par une place de finances. Il était l'ami de madame de Maurepas et de madame de Flamarens [2], sa nièce, qui faisait les honneurs chez le ministre, et il avait pris chez eux toute la prépondérance que peut avoir un homme sans conséquence. M. Amelot lui laissa le département de l'Opéra sans titre; c'était précisément son vrai ballot.

[1] Il y a certainement une erreur. C'était, comme on l'a vu, madame Frémyn de Sy, née Ferrand, qui était la sœur de ces dames. La femme de Jacques-Marie de Vougny s'appelait Adélaïde-Flore-Sophie Frémyn de Sy (Chastellux), et devait être la fille de la première.

[2] Elisabeth-Olympe-Félicité-Louise-Armande du Vigier, fille de M. du Vigier, procureur général au Parlement de Bordeaux et d'une demoiselle Phélipeaux d'Herbault, mariée en 1767 à Agésilas-Joseph de Grossolles, marquis de Flamarens, maréchal de camp.

M. et madame de Salaberry, sous prétexte de santé, avaient couru différentes eaux; ils avaient passé un hiver à Remiremont et s'étaient liés avec les Brienne, dont l'un était archevêque de Sens. Ils se décidèrent à leur retour à quitter notre maison, et s'installèrent rue de la Ville-l'Évêque, faubourg Saint-Honoré.

Le marquis de Pezay, dès que Louis XVI était monté sur le trône, avait risqué de lui écrire une lettre où il se mettait franchement en avant pour beaucoup de choses; il s'était recommandé de M. de Maurepas dont il était filleul. Le Roi s'était informé au ministre sans lui parler de la lettre, et les témoignages furent en faveur de Pezay. On le représenta comme un jeune homme de beaucoup d'esprit, bien apparenté, puisqu'il était frère de la marquise de Cassini, femme très-connue, ayant voyagé avec fruit, lié avec des philosophes tels que Diderot et d'Alembert, connu de M. Turgot, contrôleur général. Tout cela détermina le Roi, qui cherchait tous les moyens de s'instruire, à lui accorder une audience secrète. Il fut content du jeune homme, et de ce moment il s'établit entre le monarque et lui une relation secrète.

Pezay, lié avec tous les économistes et les étrangers, fit connaissance chez madame Geoffrin de l'évêque de Vilna, Massalski [1]; celui-ci, homme décidé et d'une tête bouillante, avait un neveu, le prince Massalski, qui jouissait de six cent mille livres de rente; il voulait lui faire donner en France une éducation digne de sa naissance et de sa fortune. Pezay lui proposa d'en charger son oncle, et l'on convint d'une forte somme, tant pour l'inspecteur que pour un gouverneur, un gentilhomme et un laquais. M. Delorme se trouva par ce moyen dans une grande aisance.

L'enfant était le plus mal élevé du monde, né avec les

[1] Ignace Massalski, évêque de Vilna de 1762 à 1794. (Gams, *Series episcoporum.*) Il était membre libre de l'Académie des belles-lettres depuis 1772. C'était un triste personnage, et en 1794 il fut pendu par le peuple à Vilna, comme traître vendu à la Russie.

inclinations les plus basses, et annonçant les dispositions d'un vaurien; il ne pouvait tomber en de plus pauvres mains. M. Delorme, très-instruit, très-capable de raisonner les principes, n'était nullement fait pour veiller sur une éducation; tout entier à son agriculture, il ne voyait dans cette place que les moyens de faire des prairies artificielles dans les terrains de la Sologne. Enfin, l'éducation se fit vaille que vaille; il parcourut avec son élève la France jusqu'à Bordeaux, et vint à Paris.

Pour Pezay, monté au pinacle sans qu'on s'en doutât, il donnait à Paris des dîners très-agréables où l'on voyait une société choisie : le marquis de Clermont, depuis ambassadeur en Portugal, Sedaine, Diderot, d'Alembert, Dorat. J'y allais assez souvent.

Le Roi le soutenait, le ministre le protégeait hautement; il eut une inspection sur toutes les côtes, et il épousa mademoiselle de Murat, fille peu riche et de qualité[1]; à l'étonnement du public, il reconnut avoir reçu cent mille écus, quoique toute sa famille à Blois sût qu'il ne jouissait pas de cinq mille livres de rente. Il espérait, au retour de son voyage d'inspection, être nommé ministre de la marine et écraser deux rivaux, le comte d'Ennery et M. de Sartine. Mais il revint de Rochefort attaqué d'une fièvre maligne.

Nous étions revenus à Cheverny et nous ne tardâmes pas à être instruits de cet accident. M. Delorme, mademoiselle Boësnier, mademoiselle Germon se rendirent près de lui dans

[1] « Un certain M. de Pezay a épousé depuis peu de jours une très-belle « mademoiselle de Murat, qui n'a pas un sou, presque point de parents; il « n'en est pas amoureux; on ignore quel est son motif. » (Lettre de la marquise du Deffand à H. Walpole, du 18 décembre 1776.) Le contrat fut signé le 24 novembre 1776 par le Roi. Le marié est qualifié dans la *Gazette de France* du 6 décembre marquis de Pezay, mestre de camp de dragons, aide maréchal des logis de l'armée. On peut voir à ce sujet l'*Espion anglais*, t. IV, p. 425, et t. IX, p. 305. — Le mariage fut célébré à Saint-Sulpice; l'acte, cité par M. de Chastellux, est curieux. En voici l'extrait : Jacques Masson, fils de Jacques, marquis de Pezay, baron de Frasnay, et de Marie Boisnier, marié le 26 novembre 1776 à Charlotte de Murat, fille de Jean-Baptiste, seigneur de la Plagne, et de Charlotte Locquet. — On voit que Pezay gratifiait libéralement son père du marquisat qu'il s'était attribué de sa propre autorité.

l'instant et firent venir le médecin du Roi, Duchesnay, qui s'était retiré chez nous. Il arrivait deux fois par jour des courriers qui apportaient des lettres particulières, soit du Roi, soit de Maurepas. Madame de Pezay, grande, jeune et très-jolie, idolâtre de son mari, avec une disposition à la dévotion qu'elle a poussée depuis au suprême degré, se résignait et était si absorbée qu'elle était totalement passive. La fièvre maligne allait son train; il perdit connaissance et ne la retrouva qu'un quart d'heure avant de mourir. Madame de Cassini accourut de Paris et arriva comme il fermait les yeux[1].

A l'instant de la mort, mademoiselle Germon s'empare du portefeuille et le remet à son oncle, comme à l'homme le plus sûr. Ils s'enfuient tous de Pezay, c'était un endroit de désolation; en arrivant à Cheverny, nous demandons le dépôt à M. Delorme. Dans la distraction qui lui était ordinaire, c'était la première chose qu'il avait oubliée. On l'envoie chercher à Pezay; il n'y était plus. Madame de Cassini, qui était plus au fait que personne des intrigues de son frère, n'avait pas tellement perdu la tête qu'elle ne s'en fût emparée; elle voulait s'en servir comme d'un moyen de fortune. Mais, par un hasard assez singulier, avant les commencements de sa maladie, Pezay, qui avait jugé mademoiselle Germon comme la seule personne à qui il pût confier son secret, lui avais remis son portefeuille de poche pour ne le lui rendre qu'en mains propres. Il était ouvert, et nous nous assemblâmes pour juger ce qu'il fallait en faire. Nous y trouvâmes les lettres du Roi, de M. de Maurepas, de M. Necker, toutes très-intéressantes. Pezay était le nœud de l'intrigue; il sacrifiait Necker à M. de Maurepas. Celui-ci le traitait comme son fils, lui annonçait que le Roi ne pouvait se passer de lui, le blâmait sur quelques propos légers qu'il avait tenus dans son inspection et l'assurait que sa présence ferait taire la médisance. Le Roi le traitait bien et lui montrait une certaine

[1] En décembre 1777.

confiance, sans sortir des bornes d'un roi vis-à-vis de son sujet.

Nous sentîmes parfaitement que toutes ces lettres déployaient une intrigue bien filée, que madame de Cassini, qui s'y entendait, ne manquerait pas de livrer les lettres à celui des deux ministres qui la payerait le mieux; car toutes ses démarches tendaient à cet objet. A la cour, à la ville, les uns disaient que Pezay allait être éloigné à jamais; d'autres, qu'il serait ministre. Nous pûmes juger qu'il courait au moins l'une des deux chances. Nous convînmes que nous attendrions notre retour à Paris, que M. Delorme alors irait remettre à chacun les lettres qui lui appartenaient, sans se mêler dans aucune intrigue, ce qu'il fit.

Il revint donc à Paris avec nous et avec son prince, grandi, mais presque à moitié fou. Il fallait le rendre en mains propres à ceux qui le lui avaient confié. Il se décida en conséquence à accompagner le malade jusqu'à Varsovie. Comme gouverneur d'un prince, comme oncle de Pezay qui avait acquis une sorte de réputation, il fut reçu à merveille par le roi de Pologne et fêté par tout le monde; mais le jeune homme n'eut pas plutôt mis le pied dans son pays, que l'on montra les dents. M. Delorme fut chicané sur tout. L'évêque avait promis soixante mille livres à la fin de l'éducation, c'était écrit. Ne voulant pas tenir sa parole, il fit des difficultés, paya l'allée et le retour, mais pour le reste traita par des gens à lui qui firent voir toute la mauvaise volonté possible.

Enfin, comme Delorme par lui-même représentait bien, parlait raison, était fort instruit et avait la figure du plus honnête homme, ce qu'il était en effet, il intéressa toute la famille des Poniatowski. On lui donna pour récompense une somme de vingt mille livres à toucher sur un banquier à Paris; c'était le tiers de ce qu'on lui avait promis, mais il était visible qu'on ne voulait rien lui donner de plus.

L'évêque de Vilna, qui était dans son diocèse, l'invitait à venir le voir, et s'offrait à servir de médiateur avec les tuteurs, comme si ce n'était pas lui qui eût contracté. Le roi de Pologne,

qui connaissait les républicains mieux qu'un autre, fut le premier à lui conseiller de s'en retourner chez lui; il lui dit qu'une fois entre les mains de ces messieurs, nul ne pouvait savoir le sort qu'on lui ferait. C'était en dire assez; aussi Delorme n'en demanda pas plus et revint à Paris.

M. de Gauvilliers, qui m'était confié, avait avancé en grade, et par les soins de son cousin, M. de Cypierre, de vérificateur était devenu contrôleur ambulant des domaines. Je le menais partout avec moi, et, voyant mademoiselle Germon toute la journée, il ne tarda pas à me confier qu'il en était amoureux fou. Du côté de l'esprit, de la figure, de la gentillesse et de l'amabilité, il ne pouvait faire un meilleur choix, mais c'étaient deux enfants dont la fortune n'était pas faite, et j'avais mis en garde M. Gauvilliers contre le commencement d'une passion qui sûrement n'aurait été approuvée de personne. J'avais été satisfait de sa docilité, mais sa façon de penser n'avait pas changé, et je finis par en parler à M. de Cypierre, à mademoiselle Boësnier qui me donna son consentement et à M. Delorme que j'eus plus de peine à convaincre. Le mariage fut décidé, et il se fit à Cheverny.

Ma fille grandissait; petite, mais d'une physionomie intéressante, bonne par excellence, l'esprit juste, elle promettait de faire une femme précieuse.

Le comte de Toulongeon [1], d'une race illustre descendant d'un des otages du pont de Montereau [2], grand seigneur en Franche-Comté, appartenant à tout ce qu'il y a de plus grand à la cour, vivait magnifiquement dans sa terre de Champlitte; il avait trois garçons de mademoiselle de Launay sa femme. L'aîné [3], colonel du régiment Dauphin-cavalerie, avait

[1] Jean-François-Joseph de Toulongeon, né en 1702, comte de Champlitte, seigneur de Renaucourt, Antorpe, etc., page de la petite écurie en 1717, maréchal de camp de cavalerie et cornette des gendarmes de la garde, marié en 1736 à Anne-Prosper Cordier de Launay.

[2] Jean III de Toulongeon avait été en 1417 témoin et garant du traité de Melun.

[3] Hippolyte-Jean-René, marquis de Toulongeon, né en 1739, maréchal de camp en 1781, député aux États généraux; il émigra et devint lieutenant

épousé mademoiselle d'Aubigné (la seule descendante de la famille de madame de Maintenon), dont il n'avait pas d'enfants ; le second [1], capitaine de dragons dans le régiment de Liancourt, connaissait mon fils ; le troisième [2], destiné à être évêque, avait quitté l'état ecclésiastique et était, ainsi que son frère, sur les rangs pour avoir un régiment. Le chevalier Pinon, notre parent, lieutenant-colonel du régiment de Liancourt, imagina de faire épouser ma fille au second. Les premières propositions furent faites, et nous fûmes bientôt d'accord.

Ce mariage se fit à Paris avec toute la solennité possible dans la chapelle des menus [3]. Ma belle-mère donna le repas de noce. Tous les ministres y étaient, ainsi que les Clermont [4], et tout ce que la ville et la cour contiennent de plus illustre.

Un article avait retardé de quelques jours la conclusion. M. le comte de Toulongeon, du fond de sa terre, exigeait que comme parent de M. Amelot et ami des ministres, j'obtinsse pour mon gendre un régiment : je fis les démarches en conséquence. M. le prince de Montbarey [5], mon ancien ami de collége, qui était alors ministre de la guerre, me parla vrai : il me fit voir qu'il inscrivait mon gendre

général au service d'Autriche. Il avait épousé en 1765 Marie-Marguerite-Joséphine d'Aubigné, qui subit pendant la Terreur une longue détention et mourut en 1805 à Fontainebleau.

[1] Anne-Edme-Alexandre, comte de Toulongeon (1741-1823), d'abord chevalier de Malte de minorité et surnuméraire aux chevau-légers de la garde du Roi, maréchal de camp en 1792. Il épousa en 1778 Edme-Antoinette-Marie de Dufort, fille de l'auteur.

[2] François-Emmanuel, vicomte de Toulongeon (1748-1812), était d'abord entré à Saint-Sulpice, mais il préféra l'état militaire, et il était, au moment de la Révolution, colonel du régiment de chasseurs des Cévennes. Il devint député aux Etats généraux, à l'Assemblée constituante, puis, en 1802 et 1809, au Corps législatif. Il fut nommé en 1797 membre de l'Institut (Sciences morales).

[3] Le 24 février 1778.

[4] L'aïeul du marié, Jean-Baptiste, comte de Toulongeon, avait épousé en 1700 Marie-Françoise-Justine de Clermont d'Amboise, comtesse de Renel et de Champlitte.

[5] Alexandre-Marie-Léonor de Saint-Mauris, comte, puis prince de Montbarey (1732-1796), ministre de la guerre depuis septembre 1777.

sur la véritable liste de travail, mais il m'ajouta que le Roi seul l'apostillait, qu'il fallait avoir l'aveu de la Reine et l'approbation de M. de Maurepas. J'allai trouver M. de Maurepas, qui me promit, mais me dit ne pouvoir rien si la Reine ne décidait pas. Je me trouvais dans l'embarras de n'avoir que des promesses vagues.

Dans cette incertitude, j'eus recours au duc de Choiseul qui était alors à Paris ; il me traitait avec une si grande bienveillance que je me fis un devoir de le consulter. Au premier mot, il me dit qu'il regrettait beaucoup pour moi de n'avoir nul crédit ; que s'il faisait la moindre démarche pour lui ou les siens, c'était pour le Roi un motif d'exclusion ; que la Reine, il est vrai, le traitait autrement, mais que je l'approuverais de ce qu'il ne s'employât jamais ni pour les siens ni pour ses amis. Après avoir rêvé : « Mais, me dit-il, vous « voilà bien embarrassé ! écrivez une lettre à M. de Mau- « repas, dans laquelle vous relaterez ce qu'il vous a promis ; « faites-en autant pour M. de Montbarey. Leur réponse « sera un engagement pris ; il faudra bien qu'ils le tiennent. « D'ailleurs, M. de Toulongeon le père sera obligé de s'en « contenter ; les mariages se font par ces approximations. » Je le quittai, fis mes lettres, eus mes réponses, et le mariage fut conclu. Je ne pus obtenir le régiment que deux ans après, mais je remplis mes engagements, et j'eus le bonheur d'unir ma fille au plus excellent et au plus respectable des hommes.

Le duc de Liancourt ne tenant point la parole qu'il m'avait donnée de faire mon fils capitaine dans son régiment, je me décidai dans l'hiver à lui acheter une compagnie de réforme dans le régiment de Bourbon-dragons, dont M. le marquis de la Guiche était colonel [1].

Ainsi deux de mes enfants étaient placés, et je n'avais plus à m'occuper que des études de mon second fils, que je destinais à l'état ecclésiastique. Je n'entrevoyais pour lui que le

[1] Amable-Charles, comte de la Guiche, né en 1747.

prieuré de Villeberfol [1], valant huit mille livres de rente, et dont l'abbé Dauphin, titulaire, voulait bien lui faire la cession. Il fallait, pour assurer le bénéfice, le passer à un homme dans les ordres. Je choisis l'abbé de Malartic [2], qui, comme je l'ai dit plus haut, avait été élevé par ma belle-mère. La maudite Révolution s'est emparée du prieuré, en me laissant la charge de payer une pension viagère de mille écus à l'abbé Dauphin, qui, âgé de quatre-vingt-sept ans au moment où j'écris ces Mémoires, se porte à merveille, et à qui Dieu prête vie longtemps.

Cependant la santé de ma belle-mère était devenue très-mauvaise; se plaignant lorsqu'elle souffrait, mais négligeant les remèdes dès qu'il y avait un peu de relâche, elle prenait ses médecins par caprice, et ne faisait pas un mot de ce qu'on lui prescrivait.

Elle se mit entre les mains de Leroy [3], médecin de Montpellier, nouvel arrivé qui ne connaissait pas le climat de Paris où l'opium est un poison, tandis qu'il est un soulagement dans son pays. Il lui en fit prendre pour calmer ses douleurs, et il rendit son mal incurable. On l'envoya aux eaux de Bourbonne; son gendre et sa fille l'accompagnaient. Elle en revint plus mal qu'auparavant, et n'en rapporta d'autre soulagement qu'un appétit dévorant, et un M. Roslin de Lesmont qui se trouva de la famille de son père, et auquel elle fut aussi utile qu'il avait pu l'être pour elle; car elle lui procura, par l'influence de son frère M. Roslin et celle de

[1] Saint-Nicolas de Villeberfol (commune de Conan, Loir-et-Cher) était un prieuré de l'Ordre de Saint-Benoit à la nomination du Roi. L'abbé Dauphin était un ancien chanoine de Saint-Martin de Tours. (*La France ecclésiastique*, 1782.)

[2] C'est, je pense, Jean-Charles de Maurès de Malartic, né en 1731, troisième fils de Pierre-Hippolyte-Joseph et d'Antoinette-Charlotte de Savignac. La mère de cette dernière avait, comme on l'a vu, épousé en secondes noces Gaspard-François Le Gendre. L'abbé de Malartic fut nommé abbé de la Garde-Dieu en 1770. Il fut aussi vicaire général à Montauban

[3] Charles Leroy (1726-1779), fils du célèbre horloger Julien Leroy. Il avait été professeur à la Faculté de Montpellier, et ne vint exercer à Paris qu'en 1777. Il s'est fait surtout connaître comme physicien et chimiste.

mon ami M. Sanlot de Bospin, la direction des domaines à Besançon, valant trente mille livres de rente.

Ennuyée de son état, elle eut recours à Tronchin. Dès qu'il la vit, il jugea sa fin prochaine et ne put lui donner que des palliatifs. L'opium, comme il l'observa, l'avait rendue inguérissable. Enfin, allant de pis en pis, elle finit ses jours après une maladie de langueur.

Tous les héritiers avaient si bien vécu ensemble qu'ils décidèrent qu'on ne mettrait pas les scellés. Nous ouvrîmes à l'instant le testament. Il fixait la part de mademoiselle Le Gendre, et nous laissait le bien à partager entre nous trois. La terre de Betz ne convenait à aucun de nous, et il nous restait à payer cent mille écus sur la bâtisse du château. Ces préliminaires finis, on s'occupa de l'enterrement. La position de M. Amelot, ministre de Paris, nous obligeait à un convoi magnifique; le guet et ses officiers devaient s'y trouver, ainsi que les magistrats, à commencer par le lieutenant de police M. Lenoir, et les parents de toute la famille qui s'étendait dans beaucoup de ramifications. Les tentures et la représentation furent donc très-fortes. Je menais le deuil avec mes deux beaux-frères. Nous n'avions pas loin à aller, puisque l'ancienne église de la Madeleine était au bout de la rue.

Cette église était éblouissante dans le chœur, le reste était dans l'obscurité. M. de Vougny, arrivant de Versailles au moment où le corps était posé sur l'estrade, saute à bas de sa voiture, traverse précipitamment le bas côté à gauche, ne s'aperçoit pas que le caveau est ouvert pour mettre le corps, et tombe de quinze pieds de haut dans le caveau où le fossoyeur était occupé à ranger des bières. Il ne peut se relever, il avait la jambe brisée en éclats au-dessus de la cheville. L'église était si remplie qu'on ne s'aperçoit pas de cet accident; le fossoyeur s'écrie : « Ah! grand Dieu! j'aime-« rais mieux que cet accident me fût arrivé! » Vougny, sans s'émouvoir, lui répond : « Hé! mon ami, j'ai plus le moyen « de me faire guérir que vous; le principal est de me tirer

« d'ici sans bruit. » Le fossoyeur le charge sur ses épaules, monte l'échelle et le remet à ses gens. Tout cet événement se passa sans que personne s'en doutât; nous n'en fûmes instruits qu'en montant en voiture.

Je cours le premier chez lui, il était dans son fauteuil avec deux chirurgiens près de lui; j'étais fort affligé, lui seul parlait d'un grand sang-froid. Comme il jouait un rôle, que M. de Maurepas et toute sa famille lui témoignaient le plus grand intérêt, que cet accident avait intéressé tout le monde, il eut une cour brillante. Il montra une douceur, une humeur égale, de la gaieté, enfin des qualités dont on ne se doutait pas. Nous le quittâmes peu. Le malheureux major qui fut tué à la prise de la Bastille[1] avec Launay le gouverneur, aidait sa femme à faire les honneurs de sa maison; officier retiré, c'était un homme vertueux, sage, raisonnable, humain, et qui méritait un autre sort.

Enfin nos partages furent faits; comme ayant épousé l'aînée des filles, je pris la vaisselle d'argent; M. Amelot prit la dot en argent; M. de Salaberry, la maison de la défunte, et je revins avec ma famille à Cheverny.

[1] De Losme-Salbray.

CHAPITRE XV

Visite à Chanteloup; la pagode. — Madame du Barry et l'abbé Terray. — La bibliothèque de Cheverny. — Collection de gravures. — Madame d'Épinay. — Grimm. — Olavidès et l'Inquisition; son évasion. — Les Fantoccini; le répertoire. — Maladie de madame Dufort; le docteur Guindant. — La famille Amelot. — Mariage de Marigny; sa mort. — La mort de Mgr de Termont. — Mgr de Thémines; son caractère; ses bibliothèques. — Les Polignac à Chambord; leur société. — Le duc de Choiseul à Paris; ses réceptions. — Les derniers Poncher. — Mademoiselle de Cabeuil; MM. de Chalville et de Grilleau. — Mariage du jeune Dufort. — Fête à Cheverny. — Mort de M. Roslin, du comte d'Onsenbray. — M. de Préninville et son fils.

Le duc de Choiseul, ayant permission de venir à Paris, ne recevait plus à Chanteloup que ses amis particuliers, et aucun voisin, excepté M. ...[1] qu'il avait toujours vu, et moi, qui, demeurant à douze lieues de chez lui, ne pouvais être regardé comme tel. Sensible aux soins que toute la France lui avait témoignés dans son exil, il avait imaginé de faire faire une pagode du meilleur goût; c'était une espèce d'obélisque chinois, avec un escalier pratiqué en dedans, soutenu seulement par le gros mur et composé de pierres l'une sur l'autre. On y voyait des plaques de marbre sur lesquelles étaient inscrits et gravés les noms de tous ceux qui l'avaient visité. Cette bâtisse, qu'il avait regardée d'abord comme une bagatelle de mille louis, lui était revenue à plus de quarante mille écus, quoiqu'il n'en convînt pas.

Il n'est pas possible d'imaginer la grande représentation qui l'entourait. En arrivant la nuit, on aurait cru entrer à Versailles, par la magnificence de l'éclairage en dedans et en

[1] Le nom est en blanc; peut-être est-ce M. Dubuc, que nous retrouverons plus loin.

dehors dans une suite prodigieuse de bâtiments. Il me fallait vingt minutes pour me rendre par les corridors de la chambre où je logeais à l'appartement de l'abbé Barthélemy.

Aux retours de chasse, lorsque la curée se faisait dans une des cours, elle était à l'instant remplie de femmes, d'hommes, de familles entières des gens qui étaient attachés à son service.

Jamais une nappe, une serviette, des draps ne servaient qu'ils n'eussent passé au cylindre, et l'endroit où l'on cylindrait, ainsi que la lingerie, étaient une des grandes curiosités de cette habitation.

Il avait eu un diplôme de Suisse pour faire venir soixante vaches et deux taureaux; le tout était nourri au dedans, dans des étables superbes avec un trottoir au milieu, partageant de chaque côté les têtes des vaches, qui étaient attachées à la manière suisse, aussi proprement que magnifiquement.

Dans le terrain plus que médiocre qui l'environnait, il récoltait à force d'engrais des blés et des productions superbes.

Rien n'était fait qu'en grand. Une élève entière de quarante à cinquante cochons était veillée et soignée par des hommes et des femmes exprès. Il nous arriva à ce propos une plaisante scène. Son grand plaisir était d'aller presque tous les jours visiter les basses-cours. Nous étions fort peu de monde : madame la duchesse de Choiseul, madame de Gramont, l'abbé Barthélemy, le duc et moi. Ces dames avaient pressé leur marche, et j'étais resté seul avec le duc. Nous arrivons à l'établissement des cochons. Le duc, qui parlait à tout le monde, demande comment ils se portent. Toute sa maison avait pris un ton de politesse et d'usage de la cour. Le gardien s'avance donc chapeau bas et répond : « Monseigneur leur fait bien de l'honneur, ils se portent tous « à merveille. » Le duc doubla le pas pour ne pas l'humilier, et nous rîmes beaucoup de ce genre de politesse et d'éducation.

Il avait six musiciens, outre un jeune homme qui touchait supérieurement du clavecin ; soit lui, soit la duchesse jouaient

aussi d'un piano-forte organisé. Une pièce après le salon était destinée pour la musique, et tous les jours, de midi à une heure, on exécutait en symphonie ce qu'il y avait de mieux et de plus nouveau.

Cette magnifique habitation était ouverte à tout ce qui avait une tenue honnête, et les ordres étaient donnés pour montrer tout. Une superbe bibliothèque, dans une galerie voûtée, était remplie des livres les mieux reliés et des plus belles éditions. La collection des gravures et des médailles était digne d'un potentat homme de goût.

La table, sans être magnifique, était excellente. Il y avait trois tables, servies après celle du duc, où des gentilshommes croix de Saint-Louis ne dédaignaient pas d'être admis. Toute cette représentation n'avait aucun air de hauteur ni d'ostentation, et je fus plus d'un an à savoir qu'il existait des tables après celle du duc, quoique j'y eusse fait deux voyages.

L'appartement de la duchesse de Gramont était la chose la plus recherchée et la plus magnifique avec goût qu'on pût imaginer. Les fenêtres étaient garnies de châssis de canevas formant comme un tamis, pour empêcher les mouches d'inquiéter et de tourmenter. Mais ce qui surpassait tout, c'étaient les appartements du duc d'Orléans et de la comtesse de Brionne. Tous les meubles étaient de bois d'acajou, les plus commodes et de la meilleure forme. Un luxe dans les parquets, les glaces, enfin tout ce qui constitue un bel appartement, faisait de chacun une maison délicieuse, quoique dans un seul bâtiment.

Je me rappelle que mon dernier voyage de Chanteloup fut on ne peut plus intéressant. Il n'y avait que le duc et la duchesse, la duchesse de Gramont, l'abbé Barthélemy, l'abbé Billardi et Boutin. C'était un petit comité, rien ne fut plus intéressant que les conversations du soir. Le duc souffrait la contradiction, entrait dans des détails. Il nous conta les folies du chevalier Turgot[1] à Cayenne; il convint qu'il avait été

[1] Depuis marquis de Soumont. V. page 30.

trompé. La conversation fut ramenée sur le ministère de l'abbé Terray, sur Maupeou, sur madame du Barry. Madame de Gramont nous donna des traits de son caractère décidé et plein de force; elle nous conta qu'au spectacle de Fontainebleau madame du Barry s'était établie dans le fond de la loge des ministres; la loge était en bas et très-obscure. Sur le devant était l'abbé Terray, dont elle avait à se plaindre. Il voulut lui adresser la parole, en se mêlant d'une conversation générale. Elle, profitant de l'obscurité, demande : « Qui « donc me parle? » mais d'un tel ton, que tout grand par sa taille qu'était l'abbé, d'après madame de Gramont, il ne parut pas plus haut que le duc de la Vrillière tout le reste du spectacle. Si je me rappelle jamais toutes ces anecdotes, je veux en prendre note.

Dès que je fus de retour, je m'occupai de mettre en ordre ma bibliothèque, qui était composée d'environ huit mille volumes. Les tablettes d'en bas étaient remplies de gravures de tous les genres; des portefeuilles séparés contenaient celles des amateurs mes amis : Watelet, Baudouin, La Live, l'abbé Richard de Saint-Non, etc. J'avais dans toute la longueur du château des caves superbes en voûte plate, qui certainement avaient jadis servi d'appartements. J'en destinai une pour faire un muséum, comme je le dirai plus loin.

Madame Sedaine, être rare et précieux, était devenue l'amie intime de madame d'Épinay, qui jouait un rôle dans la république des lettres. Je l'avais beaucoup connue dès mes premiers pas dans le monde, et je renouvelai connaissance avec elle. Sa maison était le rendez-vous de tous les savants, et il s'y tenait une espèce d'académie de gens d'esprit. On y voyait Grimm [1], le correspondant de l'Impératrice, autrefois secrétaire du neveu du maréchal de Saxe, M. le comte de Frise [2], mort jeune de la petite vérole; il

[1] Frédéric-Melchior, baron de Grimm (1723-1807). Le célèbre critique était ministre plénipotentiaire du duc de Saxe-Gotha.

[2] Auguste-Henri, comte de Friesen, maréchal de camp et colonel du régiment de la Dauphine, mort en 1755, à l'âge de vingt-sept ans.

était encore dans le corps diplomatique, et ses relations directes avec l'Impératrice, celles que l'Impératrice entretenait avec madame d'Épinay, en faisaient des liaisons très-agréables pour les intimes. Ma femme, sans être très-liée avec madame d'Épinay, était forcée de répondre à ses avances, et elle lui rendait tous les soins qu'exigeait une longue maladie; elle lui tenait compagnie, ainsi que moi, tandis que madame Sedaine se dérobait à son chez elle, qu'elle aimait beaucoup, pour la voir presque tous les jours. Cette maladie la mit au tombeau après dix ans de souffrances [1]. Elle fit un testament selon ses moyens; ils étaient bien faibles. Il ne lui restait de l'immense fortune de feu son mari qu'un bien très-médiocre, qu'elle avait laissé à sa fille, la marquise de Belsunce [2]; elle laissa comme souvenir à madame Sedaine, son amie intime, la table écran sur laquelle elle avait composé ses ouvrages [3].

Quelques années auparavant, j'avais eu des nouvelles de M. Olavidès par mon ami O'Dune, au retour de son ambassade en Portugal. N'oubliant pas ses amis de France, il avait prié O'Dune de me faire conduire un superbe cheval andalou, mais celui-ci n'avait pu s'en charger.

Devenu intendant à Séville, Olavidès avait été mis par le roi d'Espagne à la tête des défrichements de la Sierra Morena. Chargé d'une si grande entreprise, il s'était conduit avec une vigueur et une capacité qui lui ont fait un nom dans toute l'Europe. Sur le point d'être premier ministre, il fut saisi par l'Inquisition, jugé et condamné dans un auto-da-fé à être enfermé dans un couvent pendant le reste de ses jours [4]. Il finit par s'échapper au bout de trois ans. Sous

[1] Le 15 avril 1783.

[2] Angélique La Live d'Épinay, mariée en 1761 à Henri-François-Xavier, vicomte de Belsunce, colonel du régiment de Béarn. Le Belsunce massacré à Caen en 1789 était leur fils.

[3] « Je donne et lègue à madame Sedaine une table ronde et une table « ployante en acajou. Je la prie de se rappeler quelquefois combien elle m'était « chère. » (Perey et Maugras, *Dernières Années de madame d'Épinay*, p. 569.)

[4] Olavidès, arrêté le 14 novembre 1776, resta deux ans dans les prisons de l'Inquisition, sans qu'on sût ce qu'il était devenu. Ce fut seulement le 21 novembre 1778 qu'il comparut devant le tribunal; déclaré hérétique, il fut

prétexte que les eaux de Cauterets étaient nécessaires à sa santé, avec de l'adresse et de grands moyens, il avait pu arriver sur les terres de France, et, quoique accompagné d'un familier de l'Inquisition, il était parvenu à le renvoyer.

Il s'était d'abord retiré en Suisse, et de là avait négocié avec le gouvernement. M. de Vergennes lui avait accordé la protection du Roi pour rester à Paris, en prenant le nom de comte de Pilos. Malgré les confiscations de la sainte Inquisition, il lui restait assez de fonds pour se faire quatre-vingt mille livres de rente.

Avec quel plaisir, avec quel intérêt, nous le serrâmes dans nos bras! Il était prodigieusement changé; très-grand, il avait pris un embonpoint qui lui était favorable. Il prit une maison rue Sainte-Appolline [1] et y vécut en grand seigneur, aimant les arts, cultivant les sciences, intéressant tout Paris. Il donnait tous les jours à dîner, et c'était le rendez-vous de tout ce qu'il y avait de plus curieux en hommes et en femmes de bonne compagnie. Il ne tarda pas à venir à Cheverny, et là nous resserrâmes les liens d'une amitié qui, j'espère, durera toute notre vie.

J'ai toujours aimé à m'occuper. Il y avait alors à Paris un spectacle qui avait la vogue, c'étaient les *Fantoccini*. Avec le secours de Thouvenon, qui était sergent du comté, nous en fîmes un spectacle très-plaisant. Je me mis à faire des pièces d'après les canevas italiens qu'on me fournit, et j'eus en un an quatre-vingt-quinze pièces toutes dialoguées. M. Dobel, gouverneur de mes enfants, ensuite musicien chez moi, se chargea d'en faire des doubles, écrits sur de grands volumes. Des ballets ingénieux y furent introduits. Ce spectacle est pour un château une ressource charmante, puisqu'il suffit de

condamné à être enfermé pendant huit ans dans un couvent. C'est en 1780 qu'il réussit à s'échapper. (Bourgoing, *Tableau de l'Espagne moderne*. Paris, 1807, 3 vol. in-8°, t. I, p. 376 et suiv.) La condamnation d'Olavidès avait produit une grande sensation. Il en est question dans la *Correspondance de Grimm* (édition Tourneux, t. XII, p. 44), dans les *Œuvres de Diderot* (t. VI, p. 467), etc.

[1] N° 31. L'hôtel avait vue sur le boulevard.

bien lire pour exécuter les pièces; c'est une distraction qui suppléerait au jeu.

J'avais un théâtre exprès, supérieurement décoré, et des décorations aussi soignées en petit que celles de l'Opéra, puisqu'elles étaient faites par un des maîtres décorateurs, un nommé Olivier, grand ivrogne et grand artiste.

J'avais composé quelques pièces en cinq actes : *Héloïse de Livarot*, *le Mariage raisonnable*, *le Fanatisme monacal*, *l'Alcade de Salamanca* (celle-ci était imprimée), *le Journaliste;* toutes furent jouées sur notre grand théâtre et avec quelque intérêt [1]. La Révolution m'a fait remettre le tout dans mon portefeuille, et, sans mon ami Sedaine, un roman intitulé : *Mademoiselle Laure*, que je fis à mes moments d'ennui à Passy, n'aurait jamais vu le jour [2].

Cependant, comme ma femme avait perdu son amie madame de Préninville, et que nous n'avions plus de parents qui nous obligeaient impérieusement à séjourner à Paris, nous désirions passer plus de temps à la campagne. Je me déterminai donc à louer notre maison de Paris; pour six semaines de séjour par an, un loyer de près de huit mille livres était par trop cher. Nos plans étaient pris

[1] M. Dufort a laissé un volume grand in-4° de 454 pages, entièrement écrit de sa main sur trois colonnes, contenant le répertoire de son théâtre de Fantoccini. On y trouve cinquante-neuf pièces et vingt et un ballets. Il est précédé d'une assez longue préface, qui vise un peu trop à l'érudition, mais qui renferme des détails techniques fort curieux sur l'agencement du théâtre, sur les décorations et les accessoires, et la description des quatre-vingt-seize marionnettes et des quarante-trois figures plus ou moins machinées destinées aux ballets. Il raconte la peine qu'il eut à se procurer le canevas des pièces, Carlo Perico, l'impresario des Fantoccini, craignant fort la concurrence. Ce répertoire primitif fut ensuite beaucoup augmenté. On joua d'abord seulement des pièces dans le genre italien, ayant pour principaux acteurs Arlequin, Scapin et Pantalon; puis on risqua des tragédies bouffonnes. On donna même la *Tempête*, de Shakespeare, les *Précieuses ridicules*, etc., etc. Cet amusement, forcément interrompu pendant la Terreur, fut ensuite repris, et l'on trouve une pièce datée du 19 novembre 1797. Le volume lui-même porte sur la couverture « pour copie faite en 1798, mois de juillet ». C'est évidemment un document des plus curieux pour l'histoire de ce genre de spectacle.

[2] On ne le trouve point mentionné dans les bibliographies, pas plus que l'*Alcade de Salamanca*, dont il est question plus haut.

lorsqu'une maladie de ma femme vint retarder ce projet.

C'était une fièvre putride dont la convalescence fut très-longue. Enfin, au bout d'un mois, son changement, sa maigreur étaient tels, que je pensai qu'il fallait, quelque chose qui pût arriver, la conduire à Paris. A peine y fûmes-nous que j'envoyai chercher le médecin qui avait la vogue, c'était Borie. Dès qu'il eut vu ma femme, il me dit qu'elle avait des obstructions, et que la maladie serait très-longue. Il la traita selon les règles, et lui fit observer la diète la plus sévère. Enfin j'appris qu'il disait dans le monde qu'elle n'avait pas pour trois semaines à vivre.

Le président de Salaberry vint me trouver, il me raconta toutes les cures en obstructions que faisait un médecin né à Orléans, nommé Quindam [1]. Je le fis venir aussitôt : sa visite fut singulière. Il la palpa, lui prit les deux pouces de chaque main pendant un quart d'heure, lui fit deux cents questions suivies, et, après avoir visité toutes les sécrétions, il nous promit de la guérir radicalement en six mois de temps. Au lieu de la mettre à la diète, il lui permit de manger à sa faim, mais en lui prescrivant les aliments. C'était seulement avec les jus d'herbes qu'il comptait la guérir. Nous étions en janvier, et les herbes ne commencent qu'en mars. Dès que le mois de mars fut arrivé, tous les matins il lui fit prendre des jus d'herbes, des mâches, du chiendent, des sommités de raves. Il jouait de ces différentes herbes comme un habile claveciniste touche son clavecin ; par exemple, dès que le temps devenait froid, il ne se servait pas du chiendent, parce qu'il assurait qu'alors il portait à la toux. Enfin, après trois mois d'un travail assidu, il lui annonça sa parfaite guérison, et nous fûmes en état de revenir à Cheverny, à l'étonnement de Borie et de toute la famille qui l'avaient condamnée. Cette cure fit grand bruit et procura beaucoup de pratiques à Quindam. Je fus assez heureux pour persuader M. de Cypierre

[1] Ce nom ne se trouve pas sur la liste des médecins. Ce doit être Guindant, régent de la Faculté de médecine, censeur royal, et, d'après le *Calendrier historique de l'Orléanais* (1777), associé libre de l'Académie d'Orléans.

de se mettre entre ses mains ; il était menacé d'une hydropisie de poitrine dont il fut guéri.

M. Amelot avait deux filles et un garçon ; la fille ainée, ne voulant pas se marier, eut un brevet de chanoinesse et prit le nom de madame la comtesse Justine ; la cadette épousa le marquis de la Ferté-Sénecterre [1], fils de la marquise de la Ferté, avec laquelle nous étions fort liés, puisqu'elle venait nous voir à Cheverny, et qu'elle était sœur du marquis de Rabodanges, notre ami de tous les temps. M. Amelot obtint pour ses filles la pension de 10,000 livres d'usage, pour leur mariage, et il eut pour lui le cordon bleu, par la charge de maître des cérémonies de l'ordre [2], charge pour laquelle il fallait des preuves comme pour être reçu dans l'ordre.

On me complimentait dans le monde de ce que j'étais nommé ambassadeur à Constantinople ; mais comme on n'obtient point ce qu'on ne sollicite pas, je voulus au juste savoir à quoi m'en tenir. Je vis M. de Maurepas et M. de Vergennes, et je ne tardai pas à m'apercevoir qu'il y avait tant de prétendants dans les affaires étrangères, qu'une ambition qui me prenait si tard ne ferait que me tourmenter sans avoir aucune réussite [3].

Cependant M. de Salaberry s'ennuyait de sa nullité dans la place de président de la Chambre des comptes. Quoiqu'il n'eût qu'un peu plus de cinquante ans, comme il l'avait été à seize ans, il était le doyen et avait une pension en conséquence. Avec de l'esprit, de la conception, une grande vivacité, il se tourmentait pour chercher un état qui lui donnât plus d'activité.

Ayant une maison à cinq lieues de Paris, il l'avait

[1] Jeanne-Marie Amelot, mariée en 1780 à Henri-François Thibaut de la Carte, marquis de la Ferté-Sénecterre, maréchal de camp, fils de Philippe-Louis et de Marie-Anne de Rabodanges.

[2] Non pas de maître des cérémonies, mais de secrétaire. Il fut pourvu de cette charge en 1781 et la conserva jusqu'à la Révolution.

[3] Je place ici ce paragraphe que l'auteur avait mis au chapitre XVII, fort loin de sa date, puisque M. de Maurepas est mort en 1781.

arrangée de concert avec le comte de Moges [1], qui avait épousé sa nièce mademoiselle d'Hariague; mais l'article de la dépense augmentant par l'inconséquence de sa femme, il cherchait les moyens de se distraire de son intérieur. Bien servi par ses amis, il apprit que M. le comte d'Artois [2] cherchait un chef de conseil [3]; il se mit sur les rangs et travailla en conséquence. Heureusement que le duc de Maillé [4], mon ancien ami, était à la tête de la maison, et nous n'eûmes pas de peine à obtenir l'agrément du prince.

La chose était décidée; mais après environ six semaines, nous apprimes que M. le comte d'Artois, dont les besoins d'argent étaient sans cesse renaissants, était entre les mains de M. Necker, qui devait payer ses dettes; que celui-ci, voulant conserver la haute main sur les affaires du prince, désirait placer un chancelier lui-même; que la nomination était retardée par l'embarras du comte d'Artois, qui avait donné sa parole. M. de Salaberry me rendait compte journellement de ce qui se passait, enfin nous tînmes conseil avec son cousin l'abbé Lecouteulx; il fut convenu que nous irions, M. de Salaberry et moi, à Versailles, et que nous terminerions cette affaire.

Nous arrivâmes donc le lendemain à Versailles. J'allai trouver mon ami le duc de Maillé, et je le trouvai dans les mêmes dispositions. « Ni M. Necker, me dit-il, ni personne « au monde ne peuvent empêcher le prince de tenir sa parole. « Il peut être très-léger et très-inconséquent; mais soyez cer- « tain que la parole d'un prince comme lui doit être sûre. »

[1] Charles-Jean Théodose, marquis de Moges, cornette au régiment de colonel général cavalerie, marié en 1767 à Hermine-Françoise d'Hariague, fille de Pierre-Dominique, baron d'Auneau, et de Charlotte-Françoise d'Irumberry de Salaberry. Le Roi avait signé son contrat le 26 avril 1767. (*Gazette* du 1er mai.) En 1789, il était mestre de camp, commandant le régiment de Cambrésis; c'était le neveu du capitaine aux gardes.

[2] Charles-Philippe de Bourbon (1757-1836), le futur Charles X.

[3] En 1780. Le chef du conseil était depuis 1773 M. Bastard, conseiller d'État.

[4] Il était premier gentilhomme de la chambre, ainsi que le comte de Bourbon-Busset.

M. et madame Amelot, M. de Maurepas que je vis ensuite firent tout ce qu'ils purent pour me persuader que mon beau-frère devait se désister, afin de ne pas désobliger M. Necker, et rendre la lettre qui engageait le prince. Je ne me laissai pas convaincre, mais M. de Salaberry, qui avait vu après moi les mêmes personnes, excepté le duc de Maillé, fut moins récalcitrant. On piqua sa générosité, son honneur; c'était une corde qui l'aurait mené au bout du monde. Il donna son désistement et crut avoir fait une belle action. Pour moi, quand je l'appris, ce fut comme si j'avais reçu un seau d'eau glacée sur la tête. Je m'épargnai toute réflexion sur une décision à laquelle il n'y avait plus de remède. Je retournai avec lui à Paris, où nous attendaient l'abbé Lecouteulx et notre conseil.

Dès qu'ils surent comment l'affaire avait tourné, ils furent confondus. L'abbé Lecouteulx dansait comme une chèvre. « Quoi, disait-il, une si belle balle à jouer, et ne pas s'en « servir! » Pour M. de Salaberry, personne ne faisait de sacrifice plus aisément et plus noblement que lui; il cessa d'y penser, et nous n'en parlâmes plus [1].

Ce fut cette année que notre parent, notre ami, notre voisin, le comte de Gaucourt, fut attaqué d'obstructions. Grand chasseur, aimant le plaisir, il négligea tous les remèdes nécessaires; il venait de marier sa fille aînée [2] au comte d'Espinchal, et son fils avec mademoiselle de Béthune [3]. Il se fia à un médecin de Blois, et ne revint à Paris qu'au mois de janvier; il n'était plus temps, la maladie avait fait des progrès effrayants. A l'instant on vint me prier de lui envoyer Quindam, il y alla et vint me dire qu'il croyait le mal au-dessus des remèdes. En effet, il périt au bout d'un mois. C'était un bon, brave, excellent gentilhomme, un

[1] La place fut donnée à M. de Montyon, conseiller d'État (1780).

[2] Louise-Gabrielle de Gaucourt, mariée en 1772 à Joseph-Thomas, vicomte d'Espinchal, mestre de camp de dragons.

[3] Silvain-Nicolas-Henri-Raoul, marquis de Gaucourt, marié en 1779 à Armande-Pauline-Charlotte, fille d'Armand Louis, marquis de Béthune, et de Marie-Thérèse Crozat. (Chastellux.)

aimable voisin plein de bonhomie; on regrettait seulement qu'élevé au fond du Berry, il n'eût pas reçu une éducation digne de sa naissance et de sa fortune.

Marigny, qu'il voyait souvent, s'était marié avec mademoiselle Filleul [1], belle comme un ange et fille d'un commissionnaire en vins de Falaise et d'une madame Filleul, autrefois charmante, qui avait fait parler d'elle et qui maintenant était fort intrigante. Il n'était question dans le pays que de son faste et de ses dépenses. Construisant en intendant des bâtiments, il faisait des choses superbes; dur par caractère, il refusait l'entrée de chez lui à tous les passants; grossier avec ses ouvriers comme avec les entrepreneurs, il répondait à toutes les demandes de gratifications par un envoie boire à la fontaine en termes très-énergiques.

Ayant perdu une fille unique, brouillé avec sa femme, il l'avait renvoyée, justifiant ce qu'on avait dit de lui, qu'il n'était pas digne de la fortune qu'il avait faite. Livré à la débauche la plus crapuleuse dans son intérieur, intempérant de toutes les manières, surtout du côté du vin, il ne devait pas prolonger sa vie. Des attaques d'une goutte qui se fixa au genou le mirent au tombeau; il mourut dans l'hôtel de Massiac, place des Victoires [2], et son corps fut insulté par la populace.

M. de Termont, évêque de Blois, était mort quelques années auparavant [3]. Attaqué l'hiver d'une apoplexie, il était

[1] D'après Jal (v. *Marigny*), la mariée se nommait Marie-Françoise-Constance Filleul et demeurait rue du Mail. Il cite la dispense accordée par le curé de Saint-Eustache, le 2 janvier 1767, pour permettre que le mariage fût célébré à Ménars, dispense tardive, puisque la cérémonie avait eu lieu le 28 décembre 1766. La nouvelle mariée fut présentée le 22 février 1767. (*Gazette de France*, 2 janvier et 27 février 1767.) Il est souvent question de madame Filleul et de sa fille dans les *Mémoires de Marmontel*. D'après la *Correspondance secrète* publiée par M. de Lescure, t. I, p. 179, madame de Marigny était fille naturelle de Louis XV. On la disait fort bien avec le cardinal Louis de Rohan. (*Ibid*, 229.)

[2] Le 10 mai 1781. L'hôtel de Massiac avait son entrée rue Pagevin et donnait sur la place des Victoires et la rue des Fossés-Montmartre. C'est là que se tint à la Révolution le club de Massiac, dont il sera question dans la suite.

[3] En 1776.

revenu à Paris, et quelques purgations le remirent sur pied. Il retourna dans son diocèse et s'entoura de ses amis, il me comptait parmi eux. La dernière fois que je le vis, j'étais à table à côté de lui, et la vue de cet homme, totalement désorganisé par la maladie, fut un supplice pour moi; il me laissa la funeste impression que je le voyais pour la dernière fois. Mon pressentiment se vérifia. Quatre jours après, en voulant se chausser lui-même, il fut pris d'une nouvelle attaque, au moment où il comptait aller dîner à la campagne, et mourut à l'instant.

Les propriétaires des quatre terres qui m'environnaient étaient donc décédés : M. de Gaucourt, M. de Saumery, M. de Marigny et l'évêque de Termont.

Ce dernier avait été remplacé par M. de Thémines [1], aumônier du Roi, l'ami intime de l'abbé de Caulaincourt que j'avais aussi beaucoup aimé. M. de Thémines était petit, mais très-bien fait; il avait la figure extrêmement jeune, beaucoup d'esprit et autant de littérature, et aimait les arts. Il annonçait suivre une tout autre marche que ses prédécesseurs. Appelé au plus agréable évêché du royaume, près de la cour, riche de 90,000 livres de rente, ambitieux et ayant en lui les moyens de parvenir, il afficha une grande sévérité de mœurs, mais en même temps un arbitraire despotique dans ses choix, une tenue haute vis-à-vis de ses inférieurs qui étonna tout le diocèse. On lui rendait justice sur ses nominations; mais comme il donnait ou paraissait donner une confiance exclusive à ceux qu'il croyait les plus dévots et instruits, il traitait les autres avec une hauteur qui lui aliénait tout le monde. Charitable sans ostentation, il avait aidé plusieurs familles sans qu'on le sût. S'il était question de l'hôpital, de l'Hôtel-Dieu, rien ne lui coûtait [2]; mais il voulait donner et régir en maître.

[1] Alexandre-François-Amédée-Adon-Anne-Louis-Joseph de Lauzières-Thémines, né en 1743, évêque de Blois en 1776, mort à Bruxelles en 1829.

[2] Mgr de Thémines donna aux hospices de Blois, sous le voile de l'anonyme, les sommes nécessaires pour fonder quarante et un lits pour les enfants et

Ayant beaucoup voyagé, il se décida à tenir son évêché comme un palais de Rome; tout y fut magnifique et extraordinaire. C'étaient des tableaux, point de glaces; des meubles simples, mais de la plus grande recherche dans leur genre. Ayant le goût des livres au suprême degré, il se forma deux bibliothèques, l'une de 60,000 volumes de tout ce qu'on peut connaître, et l'autre de 12,000 volumes des éditions les plus belles et les plus rares de tous les pays. Il tenait un état de maison magnifique lorsque les grands seigneurs de la cour passaient; mais dès qu'il était seul, le vaste palais épiscopal n'était éclairé que par une chandelle, le suisse vous accompagnait jusque chez l'évêque, et celui-ci vous reconduisait jusque chez le suisse. Combien de fois suis-je resté à causer avec lui le soir des deux heures, sans m'en douter, entraîné par le charme de son esprit et de sa conversation! Je ne doute pas qu'il ne fût parvenu au ministère, si la Révolution n'était pas arrivée.

La maison Polignac, toute-puissante à la cour par la faveur de la Reine, cherchait depuis longtemps une possession qui pût la mettre à l'abri des événements. Ils jetèrent les yeux sur le domaine de Chambord, mais il fallait un prétexte, et l'on proposa au Roi d'en faire un haras. Quoique le terrain fût un marécage peu propre à élever des chevaux, on crut qu'avec beaucoup d'argent on suppléerait à cet inconvénient. On imagina de le donner à M. le comte d'Artois, et par conséquent d'en laisser la jouissance au marquis de Polignac [1], l'oncle du duc, premier écuyer du prince. Rien ne lui convenait mieux. Ruiné deux ou trois fois, homme de bonne fortune, il était parvenu sans aucun esprit à être souffert, parce qu'il disait tout ce qui lui passait par la tête, et rencontrait quelquefois juste. C'était un bon homme sans suite, un déraisonneur à l'année. Il avait un goût exclusif

quarante-quatre lits pour les femmes. (Bergevin et Dupré, *Histoire de Blois*, t. II, p. 501.)

[1] François-Camille, dont il a été déjà parlé. Il était frère puîné de Melchior-Armand, marquis de Polignac, père du duc.

pour les chevaux, et du talent comme cocher et cavalier. La faveur lui avait fait obtenir le cordon bleu, des pensions et la place de premier écuyer. Quoique âgé de soixante-huit ans, il saisit avec empressement cet objet comme retraite [1].

A l'instant tout à Chambord fut destiné pour lui. On annonça que le comte d'Artois y viendrait, et l'on y transporta des meubles de la couronne; le trésor royal fournit cent mille livres pour l'élagage des routes de la forêt et leur réparation; d'autres fonds furent faits pour rétablir les murs du parc qui étaient dans un état déplorable. On fit venir les plus beaux étalons de l'Europe, entre autres le Barbari qui avait coûté cent quarante mille livres et était le plus superbe de son espèce; on mit en état le château, ce qui n'était pas un petit objet. On annonçait tous les quinze jours l'arrivée du prince, et c'était un motif pour hâter les travaux; les fossés furent desséchés, la rivière nettoyée dans tout son cours, le pont rétabli; enfin, en deux ans, cet endroit sauvage et marécageux prit la tournure d'une maison royale bien entretenue. Le duc de Polignac [2], qui ne s'oubliait pas, se fit donner la survivance de son oncle. On avait fait un grand pont d'or à la famille du marquis de Saumery, pour le désintéresser d'un gouvernement qui semblait être pour eux une propriété héréditaire.

Le duc de Polignac s'était fait donner la surintendance des postes. Aussitôt il y eut un courrier d'ordonnance établi pour porter les lettres, des relais furent établis exprès; jamais le duc de Choiseul, dans la plénitude de sa puissance, n'en avait fait autant. Le marquis de Polignac vint s'y établir tous les ans six mois de l'année. Premier écuyer, il emmenait les équipages de chasse du comte d'Artois et les

[1] Voici ses titres : premier écuyer du comte d'Artois, gouverneur du château de Chambord, directeur général des haras.

[2] Armand-Jules-François (1747-1817), duc héréditaire en 1780. C'est le mari de la célèbre duchesse. C'est en 1783 qu'il fut nommé directeur général des postes aux chevaux, relais et messageries. Son oncle était son survivancier dans cette charge, et le duc était survivancier du marquis dans la direction des haras. La direction des postes aux chevaux fut supprimée en 1787.

chevaux doubles des écuries, sous prétexte de les faire reposer; il était servi par des valets de pied à la livrée du prince et usait de sa vaisselle.

Il amena sa société : le premier président du grand conseil, Nicolaï [1], madame la comtesse de la Tour [2], sœur cadette de madame la duchesse de Polignac, toutes les deux Polastron en leur nom, madame la comtesse de Balincourt, sa fille ainée [3], madame la marquise de..., sa fille cadette, différents garçons qu'il voyait à Versailles, beaucoup d'allants et venants suivant les gens en place, et madame de Villemin [4], fille de condition, dont les deux frères suivaient la fortune. C'était une femme sur le retour, mais encore fort jolie et fort aimable, riche par son mari, jouant dans la maison le rôle de maitresse avouée, et faisant les honneurs en conséquence.

Le marquis de Polignac, qui me connaissait depuis longtemps et voulait bien vivre avec ses voisins, ne tarda pas à nous annoncer sa visite. Je donnai à dîner à toute la société; elle était nombreuse. Il y avait quantité de voitures et d'écuyers; des relais étaient placés à moitié chemin, enfin trente-six chevaux furent en course pour un simple dîner. L'arrivée n'aurait pas été plus superbe si j'avais traité M. le comte d'Artois.

Mon fils, jeune, d'une jolie figure, aimant la chasse avec passion, fut invité à venir à Chambord (nous ne découchions jamais, ni ma femme ni moi), j'y consentis avec plaisir; il s'y trouva bien. Il était excellent chasseur, et bientôt tout

[1] Aymar-Charles-François de Nicolaï, né en 1736, d'abord colonel, puis président à mortier, président du grand conseil en 1774, premier président en 1777, guillotiné en 1794.

[2] Elle avait été mariée en 1770 au comte de la Tour-d'Auvergne. (*Mercure* de janvier 1771.)

[3] Henriette-Zéphirine de Polignac, mariée en 1776 à Amédée-Claude-Rosalie Testu, marquis de Balincourt. J'ignore le nom de la seconde fille, en blanc dans le manuscrit.

[4] Claire-Madeleine de Lambertye, mariée en 1770 à Nicolas-Pierre-Élisabeth-Geoffroy, comte de Villemin, guillotinée le 26 mars 1794, à l'âge de quarante et un ans.

l'équipage, tous les écuyers furent à ses ordres; il fut fêté et caressé par tout le monde. On joua la comédie, il fut de toutes les pièces. Pour nous, nous tenant dans les bornes du voisinage, nous nous voyions réciproquement tous les mois.

Trois mois ne s'étaient pas passés, que mon fils vint me prévenir que l'on désirait le fixer dans la famille, que la comtesse de la Tour, sœur de madame de Polignac, avait une fille, et qu'on me proposait de la lui faire épouser. Le marquis vint en effet dans la semaine et m'entretint de ce projet. A l'entendre, je n'avais qu'à dire oui, et toutes les places de la cour seraient à la disposition de mon fils. Ma réponse fut très-modeste. Je lui dis que ma fortune n'était pas immense, et que j'avais trois enfants; qu'une grande place dépendait de la faveur et ne me rassurait pas sur l'avenir de mon fils; que si je voyais un moyen, c'était d'obtenir pour M. Gauvilliers une place de fermier général. Je me chargerais des fonds, et la moitié du produit serait pour les nouveaux mariés, l'autre pour le titulaire. Avec un beau revenu, mon fils pourrait, si on le voulait, se rapprocher de la cour et se faire honneur à lui et à nous tous. Nous causâmes longtemps sur ce ton avec lui et madame de la Tour.

Au mois de juillet, le marquis retourna à Paris, et mon fils l'y suivit. J'y allai moi-même, parce qu'on m'écrivit que ma présence y était nécessaire. Je passai deux jours à une terre du marquis de Polignac, près de Poissy; on me fit beaucoup de promesses de cour, mais je ne vis rien de positif. Je consultai M. de Vermerange [1], homme aimable, plein de talent, et qui avait la clef de toutes les intrigues ministérielles. Il me conseilla de ne pas donner mon consentement avant de tenir la place. « Si madame la duchesse de Polignac

[1] Je pense qu'il s'agit de Palteau de Veymerange, commissaire des guerres, puis intendant des armées, homme fort répandu, dont on trouve le nom dans la correspondance de Voltaire (25 février 1771). Il devint intendant des postes aux chevaux, relais et messageries en 1785, sous la surintendance du duc de Polignac. (*Gazette* du 25 novembre 1785; *Almanachs royaux* de 1786 et 1787.) La *Correspondance secrète* (Lescure) donne sur lui d'assez nombreux détails, peu bienveillants du reste, notamment t. II, p. 121.

« le veut, me dit-il, la chose lui est aussi aisée que possible, « mais elle n'aime à demander que pour elle-même ; elle « promettra, et le lendemain du mariage elle évincera le « marquis de Polignac, qui est incapable de mettre aucune « suite à une affaire. »

Je suivis son conseil et j'eus raison. Madame de la Tour se brouilla avec le marquis de Polignac, avec la duchesse sa sœur, et rentra dans son couvent, jusqu'à ce qu'elle mariât cette fille au fils légitimé du duc des Deux-Ponts [1]. Mon fils resta l'ami de toute la maison Polignac et y passa son temps comme il avait fait jusqu'alors, sans qu'il fût plus question de le marier.

Le duc de Choiseul menait un état de maison superbe à Paris. Il habitait rue de Richelieu, avant le boulevard, l'hôtel que La Borde lui avait fait construire dans la maison du Châtel, reste de l'ancien emplacement qu'il avait vendu [2]. Cet hôtel magnifique avait une galerie superbe, précédée de pièces immenses. Les mercredis et vendredis, il traitait la cour ; le salon était illuminé par une quantité immense de bougies. Le concert de tous les meilleurs musiciens commençait à sept heures et finissait à dix heures. On soupait à six heures, et l'on finissait les après-soupers par des parties de jeu. J'y allai deux ou trois fois souper. Cette grande représentation, où il n'y avait aucune intimité, ne convenait ni à mon genre de vie, ni à mon caractère, mais leur réception était si aimable et si magnifique qu'on était forcé de leur rendre ce devoir.

[1] C'est une erreur évidente. D'après la *Gazette* du 14 janvier 1780 et M. de Chastellux, le chevalier Guillaume de Deux-Ponts, comte de Forbach, épousa la comtesse de Polastron, dame pour accompagner Madame Élisabeth (une dame par brevet), laquelle était sœur de la comtesse, plus tard duchesse Jules de Polignac. Son frère, le marquis de Deux-Ponts, épousa en 1783 une demoiselle de Béthune.

[2] Cet hôtel, bâti par Pierre Crozat, appartint après lui à son neveu Louis-François Crozat, marquis du Chatel, père de la duchesse de Choiseul ; il revint à celle-ci par héritage. Le duc vendit la plus grande partie des dépendances, sur lesquelles on ouvrit en 1780 la rue d'Amboise et l'on prolongea la rue Saint-Marc. Ce que dit ici l'auteur éclaircit, ce me semble, l'histoire de la vente faite à La Borde en 1772, qui paraît obscure à M. Vitu. (*Maison mortuaire de Molière*, p. 438.)

Ce fut vers ce temps qu'il fut mis dans les *Affiches de Paris* un avis conçu à peu près dans ces termes : « On « désirerait savoir s'il reste des descendants de la famille « Grandval, dans laquelle s'est fondue la maison des Pon- « cher, pour une succession qui est ouverte à l'instant. » M. Guyot se présenta pour moi et M. de Marcé, mon cousin germain. Voici ce qui était arrivé : M. le baron de Caule venait de mourir à Loudun, âgé de soixante ans, laissant une veuve avec ses droits. Pour les assurer, il fallait qu'elle fît constater qu'il n'existait pas d'héritier direct. Or, madame de Grandval [1], Poncher de son nom, avait une sœur mariée à un baron de Caule ; la succession nous revenait donc directement. Nous donnâmes nos procurations à nos gens d'affaires, qui se transportèrent à Loudun. Tous frais faits, et après avoir comblé la veuve de procédés, il nous revint une trentaine de mille livres à chacun. Mais ce que nous avions intérêt surtout à constater, c'est que l'ancienne maison de Poncher, les titres, les armes, le reste de la fortune étaient passés dans nos deux familles, comme héritiers directs de leur rang, sans que qui que ce soit y pût prétendre. Un conseiller d'État et un évêque [2], qui avaient changé leur nom de Ponchet en Poncher par la transformation d'un *t* en *r*, avaient élevé des prétentions, mais elles se sont évanouies, n'ayant pas laissé d'héritiers.

M. et madame de Cypierre prenaient le plus grand intérêt à tout ce qui nous intéressait ; ils venaient de marier leur fille à M. de Maussion [3], maître des requêtes, depuis inten-

[1] Denise de Poncher, fille d'Abraham de Poncher, écuyer, sieur de Lomeny, secrétaire interprète du Roi en langue germanique, et de Marie Legrand, avait épousé en 1633 Nicolas Poyrel de Granval, huissier du cabinet de la Reine. V. Pièces justificatives : famille Dufort.

[2] Claude-François Poncher, maître des requêtes de 1717, doyen des maîtres des requêtes, conseiller d'État en 1745, marié à Élisabeth-Monique Arnauld, mort en 1768. (*Gazette de France* du 29 février.) Je n'ai pu trouver l'évêque.

[3] Étienne-Thomas de Maussion, maître des requêtes de 1775, intendant à

dant à Rouen, et dont la fin tragique pendant la Révolution a intéressé tous les honnêtes gens; ce jeune homme avait plus de soixante mille livres de rente. Leur fils était conseiller au Parlement [1]. Songeant à leurs amis, ils voulaient trouver dans la province un mariage avantageux pour mon fils, dont la figure et le caractère étaient fort intéressants.

M. de Barassy avait marié sa fille à M. Dounant de Chalville, comme je l'ai dit plus haut. Cette jeune femme, fort jolie, fort coquette, négligeant son mari qui valait mieux qu'elle, se livra à toutes les inconséquences d'une jeune tête, courant dans le carnaval les rues d'Orléans, déguisée en homme. A la sortie d'un bal masqué, elle fut saisie d'un mal de gorge qui l'emporta en quatre jours.

Chalville, gentilhomme ordinaire du Roi, était trop riche et trop jeune pour rester longtemps veuf. On lui proposa une demoiselle de Paris, mademoiselle Cabeuil [2], fille de M. Cabeuil, qui avait été en Chine, et parente du chevalier Cabeuil, agent de l'ordre de Malte. Elle était fort jeune, puisqu'elle n'avait pas dix-sept ans, grande, bien faite, jolie, pleine d'esprit et fort aimable, et le mariage se fit après le deuil. C'était, pour lui, changer du blanc au noir, quant au caractère. Le mariage réussit à souhait, et elle avait déjà deux filles, lorsque Chalville fut pris d'une fièvre maligne qui l'enterra en quinze jours [3]. De sorte que la jeune veuve, mère de deux enfants, se trouva, avec le frère du défunt [4], homme infirme, maîtresse d'une grande fortune. Pleine de soins et d'attentions délicates, elle avait tellement captivé son beau-frère qu'on croyait qu'elle se fixerait avec lui.

Rouen en 1789, guillotiné en 1794, marié à Jeanne-Antoinette-Roberte-Orléans de Cypierre. (Chastellux.)

[1] Perrin de Cypierre de Chevilly, conseiller au Parlement en 1775, maître des requêtes en 1781, intendant à Orléans après son père en 1785. Il avait le titre de gouverneur d'Orléans dès 1776, et le conserva étant intendant.

[2] Élisabeth de Cabeuil (ou Cabueil), fille de Benoît de Cabeuil, écuyer, conseiller secrétaire du Roi, et de Marguerite-Romaine Briet. (*Arbre généalogique.*)

[3] En 1781.

[4] Jean-François-Marie Dounant de Grandchamp.

Mais elle était trop jeune pour prendre un si triste parti.

Le temps, ce grand consolateur de tous les maux, lui fit connaître dans la ville le fils de M. Grilleau, fameux négociant d'Orléans. Ce jeune homme [1], sans être d'une très-jolie figure, avait beaucoup de talents, jouait supérieurement du violon et excellait dans tous les talents agréables. Ils jouèrent la comédie ensemble, et il trouva le secret de fixer la belle veuve et d'obtenir sa main. Ils n'étaient pas mariés depuis un an quand ils allèrent faire un voyage à Paris. Le nouveau mari se trouva, dit-on, à l'amphithéâtre de l'Opéra près d'un officier avec qui il avait eu anciennement une querelle ou une rivalité; ce qui est certain, c'est que M. Grilleau fut rapporté chez lui blessé, et qu'il mourut à trois heures du matin, sans que sa femme pût en savoir davantage. Il est aisé de juger de son désespoir. Pour aggraver son infortune, elle reçoit en même temps la nouvelle que sa fille aînée vient de mourir d'une petite vérole affreuse; la seconde mourait huit jours après de la même maladie. Veuve de deux maris, sans enfants, à vingt-trois ans, femme aimable, ayant fait ses preuves d'honnêteté, toute la province avait les yeux sur elle.

Ce fut alors que l'amitié de M. et madame de Cypierre les fit songer à mon fils, mais il fallait ne pas révolter son cœur trop fatigué de tant de secousses. Le beau-frère de son premier mari, M. de Granchamp, ne la quittait pas, et pour l'enlever à l'isolement où elle était, il l'emmena à Paris. Madame de Cypierre, avec son adresse ordinaire, l'attira chez elle et mit M. de Granchamp dans la confidence. Il fallut tous les tempéraments possibles pour lui faire entrevoir l'idée d'un troisième mariage; la vue de mon fils fit le reste. Il soupa plusieurs fois avec elle chez madame de Cypierre, et dîna chez M. le comte de Pilos, qui nous servit avec l'esprit, l'éloquence et la séduction dont il est capable. Nous partîmes pour Cheverny, le laissant suivre une affaire qui intéressait autant sa fortune que son cœur.

[1] Michel de Grilleau (Jean-Joseph), écuyer, mort le 6 décembre 1784, à l'âge de trente-cinq ans. (Chastellux.)

Je reviens sur mes pas.

Un neveu de mademoiselle Boësnier, M. Hachin d'Orléans, était passé à Saint-Domingue à la mort de son père. Laissant sa femme aux colonies, il était revenu avec un garçon de six ans qu'il voulait faire élever en France. Il augmenta notre société. Fort peu de temps après, ce M. Hachin reçut la nouvelle de la mort de sa femme. C'était l'homme de France qui avait le plus de vocation pour le mariage, et nous nous occupâmes tous de lui chercher une femme. Une sœur de madame de Préninville, veuve de M. Peilhon, avait une fille à marier; l'aînée avait épousé M. de Rochegude, ancien page du Roi, bon officier, très-riche et vivant magnifiquement à Avignon. Mademoiselle Peilhon était peu riche. L'idée nous vint de ce mariage. Chabanon, le frère de l'académicien [1], n'attendait que cet événement pour épouser la mère. Les propositions faites, tout s'arrangea à miracle.

Ce fut alors que je reçus une lettre d'un ami de madame Grilleau qui me mandait, quoique je ne le connusse pas, que si je voulais terminer le mariage de mon fils, il était important de me rendre à Paris pour faire la proposition. A l'instant je monte en voiture. M. Hachin, qui raffolait de sa future, quoiqu'il ne l'eût jamais vue, m'accompagna, et j'allai loger avec lui chez M. de Salaberry, qui s'était établi rue de la Madeleine, dans la maison qu'il avait prise dans les partages. C'était en juillet, et sa femme était à sa maison de campagne.

En huit jours, les deux mariages, celui de mon fils et celui de M. Hachin, furent bâclés; j'assistai aux deux signatures.

Comme la veuve était encore en deuil, le mariage se fit à Saint-Roch à sept heures du matin [2]. Le marquis de Polignac voulut bien me suppléer; il était ravi de voir établir mon fils, pour qui il avait pris la plus grande amitié.

[1] Chabanon l'académicien avait deux frères; l'un, nommé Chabanon de Maugris, était mort en 1780, et nous sommes en 1785. Il s'agit donc probablement de l'autre, surnommé Dessalines, qu'il mentionne seulement, sans donner sur lui aucun détail. (*Tableau de quelques circonstances de ma vie*, 1795.)

[2] Le 30 juillet 1785.

J'étais parti d'avance pour Cheverny, afin de faire mes préparatifs pour recevoir décemment les nouveaux mariés, et j'invitai toute la province. Ce fut réellement une entrée magnifique. Ils arrivèrent en quatre voitures. Le comte de Pilos et mon ami Jelyotte, qui tous les ans ne manquaient pas de venir passer quelques jours avec moi, firent cortége. Toutes mes paroisses voulurent se signaler, une espèce de milice bourgeoise était sous les armes, la maréchaussée redoubla de zèle; enfin il y eut banquet général, illuminations, feu d'artifice et bal toute la nuit. Mon ami et voisin, l'archevêque de Bourges et tous ses grands vicaires y furent. M. et madame de Cypierre, M. et madame de Maussion vinrent partager notre bonheur dont ils étaient les auteurs.

J'allais tous les ans à Chanteloup; Jelyotte y était reçu à bras ouverts, et en retournant dans son pays il venait chez moi, chez M. de Vernages [1], et à Chanteloup. Pendant vingt ans, il m'a toujours donné quelques jours deux fois par an, et quand cela se trouvait, nous allions ensemble à Chanteloup.

En arrivant, je trouvai madame la duchesse de Choiseul dans la tristesse. Elle me fit le récit de la mort imprévue du marquis de Boufflers, frère aîné du chevalier; il n'avait pas cessé de rendre des soins aux illustres exilés et s'était tout à fait attaché à eux. Une fièvre tierce comateuse l'avait emporté au quatrième accès, sans que lui ni aucun des médecins eussent pu prévoir l'issue; il était mort sous leurs yeux en causant. M. de Choiseul, archevêque de Cambrai, encore jeune, encore frais, le troisième frère du duc, était mort à Cambrai à peu près de même [2].

Je trouvai la même société : mon ancien ami, le marquis Donezan, le marquis de Voyer d'Argenson; M. Ducluzel, intendant de Tours; le duc de Lauzun; M. le comte de Beau-

[1] Nom douteux dans le manuscrit. Il y avait un médecin du nom de Vernage, fort connu à Paris.

[2] En 1774.

mont-la-Ronce [1], enfin toute la famille qui était plus assidue que jamais.

Le duc venait d'avoir la fièvre tierce, il était convalescent, et nous allâmes tous nous promener en voiture avec lui dans la forêt. Il était encore faible de sa maladie, mais son courage y suppléait.

Je voulais connaître l'ancienne habitation d'une reine, le château de Chenonceaux [2], et nous y allâmes, Jelyotte et moi. Madame la duchesse nous avait prévenus, et ce que nous vîmes ne répondait pas à l'idée que nous nous en étions faite. Quoique le château appartînt à la riche madame Dupin [3], le dénûment était complet, rien n'était entretenu. Connaissant déjà le superbe château de l'Isle-Adam, assis sur l'Oise comme celui-ci l'est sur le Cher, nous n'y trouvâmes rien qui nous récompensât de nous être séparés pour une après-midi d'une société délicieuse.

M. Roslin [4], oncle de ma femme, mourut à peu près dans ce temps-là. Égoïste parfait, il laissait une belle-fille et un petit-fils. Sa fortune était immense. Il fit un testament par lequel il établit une substitution directe à l'égard des enfants de ses trois nièces, mesdames Dufort, Amelot et Salaberry; ces dames furent en conséquence obligées de nommer un tuteur. Je rapporterai dans le temps ce qu'est devenu le petit-fils, et comment le sort l'a épargné jusqu'à ce moment.

M. Le Gendre, comte d'Onsenbray, oncle de ma femme, homme excellent, était mort quelque temps auparavant, lais-

[1] Anne-Claude de la Bonninière, comte de Beaumont-la-Ronce, marquis de la Châtre-sur-Loir, marié en 1760 à Marguerite Le Peflerin de Gauville.

[2] Bâti sous François Ier, Chenonceaux fut donné à Diane de Poitiers par Henri II, et, à la mort de ce dernier, appartint à Catherine de Médicis, qui l'acheva.

[3] Louise-Marie-Madeleine Guillaume de Fontaine, fille naturelle de Samuel Bernard, veuve de Claude-Louis Dupin, receveur général des finances et secrétaire du cabinet du Roi, mort en 1769, dont elle était la seconde femme. Claude Dupin avait eu de son premier mariage Dupin de Francueil, l'amant de madame d'Épinay. Madame Dupin mourut à Chenonceaux en 1800, presque centenaire.

[4] Roslin d'Hénonville. Son fils, Roslin d'Ivry, avait, comme on l'a dit, épousé une demoiselle Noguez.

sant trois enfants, une veuve et une très-belle fortune [1].

Je vais rapporter ici une histoire de famille malheureuse, dans laquelle mon amitié pour Préninville et son fils me firent jouer le rôle de conciliateur.

Préninville, en traitant de la place de l'extraordinaire des guerres pour son fils, s'était chargé de fournir les fonds, sous condition qu'il aurait ses comptes tous les ans, se réservant expressément un demi-quart des bénéfices, plus pour suivre ses fonds que pour en profiter. Boullongne, une fois installé, jouissant de plus de quatre-vingt mille livres de rente, se livra à une dépense magnifique. Il était lié avec son camarade Sérilly; comme de droit, ils firent leurs services en commun, et leurs billets circulèrent dans le public sans distinction d'années de service. Il s'ensuivit un déficit considérable. Ils firent de mauvaises spéculations; on leur persuada de jouer à la loterie de France avec une combinaison sûre, en chargeant toujours les numéros. Leurs dernières mises étaient de plus de deux cent mille livres et auraient fini par arriver à une somme énorme, lorsque Lafreté, le beau-frère de M. de Préninville, qui faisait la banque pour le gouvernement, s'aperçut par la quantité de rescriptions Boullongne qui étaient sur la place, du dérangement de ses affaires, et n'eut rien de plus pressé que d'avertir Préninville.

La première chose que fit celui-ci fut de venir chez moi pour en conférer. Le déficit était de quinze cent mille livres; Préninville les paya en faisant la condition que Boullongne serait dépossédé (ce fut M. de Biré qui eut sa place [2]), qu'il se séparerait volontairement de sa femme avec laquelle il vivait en mauvaise intelligence, que le père serait chargé de l'éducation du fils et la mère des deux filles, et que Boullongne,

[1] Il avait, comme on l'a vu, épousé une demoiselle Le Mairat. Il en avait eu quatre enfants : deux fils, dont l'aîné, officier aux gardes, épousa en 1779 une demoiselle Tolozan, le second fut officier au régiment de Forez; et deux filles, dont l'une épousa le marquis de Vassan; la seconde était morte en 1775. (*Arbre généalogique de la famille Dufort.*)

[2] Fontaine de Biré, trésorier de l'extraordinaire des guerres en 1782.

avec douze mille livres par an, irait voyager partout où il voudrait.

Boullongne n'avait rien de si pressé que de s'enlever au spectacle déchirant de la chute de sa fortune. Il était honnête homme, et il est revenu de ses voyages avec des principes sages de délicatesse et de probité qui font que je regretterai toute ma vie sa perte affreuse et funeste.

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 1
PRÉFACE DE L'AUTEUR 1

PREMIÈRE ÉPOQUE
(1731-1755)

CHAPITRE PREMIER

Les parents de l'auteur. — Son enfance; ses camarades. — Le château de Saint-Leu. — Quelques souvenirs : la famille Quentin; Zaïd-Effendi; le mariage de Madame Infante. — Les Soullet à Colombes; le voisinage. — L'auteur perd ses parents. — L'éducation d'un héritier; gouverneurs et professeurs. — Le duel du comte de Coigny et du prince de Dombes. — Velléités d'indépendance; l'Opéra; madame Florence; la marchande de galons. — L'Académie de Jouan. — Un cocher de fiacre colonel. — Premiers amis. — La famille Mercier. 3

CHAPITRE II

MM. de Barassy et de Cypierre, Le Fèvre de Caumartin, Pajot de Marcheval, de la Galaisière. — Voyages en Normandie. — Un mariage manqué. — Excursion en Angleterre. — M. Teissier. — La haine contre les Français. — Mademoiselle Amédée. — Une excursion à Tyburn. — Retour. — Voleurs de grand chemin. — Nouvelles relations. — *Ces dames*. — Le baron de Vioménil. — La famille Le Gendre. — Une parade à Franconville. 27

CHAPITRE III

Le chevalier de Sainctot. — Un mot du Régent. — La charge d'introducteur des ambassadeurs. — Les concurrents. — La famille d'Alencé. — Le marquis de la Valette. — Le baron d'Ogny. — Saint-Germain le rose-croix. — Les Monthulé. — Une sérénade qui finit chez le commissaire. — M. Dufort est nommé introducteur. — Ses débuts à la cour. — Les ambassadeurs. — L'étiquette. — Le salon de la duchesse de Luynes. — M. et madame de Livry. — Quelques portraits : M. de Saint-Contest; le marquis de Saint-

Florentin; le comte d'Argenson; M. de Machault. — La marquise de Pompadour. — Les cabinets du Roi. — Compiègne. — Entrée du comte de Kaunitz. — Détails sur la réception.. 53

CHAPITRE IV

Madame d'Épinay. — La famille de La Live. — La comédie à la Chevrette. — Dupin de Francueil. — Le ventre de crin. — Le Mierre. — Caze, le beau danseur. — Madame B***. — Les débuts d'une passion. — La mort de M. de Saint-Contest. — Trait de caractère de Louis XV. — Les Flesselles. — Voyage de Fontainebleau. — Un mot de la Reine. — Jélyotte. — Le Roi dans ses cabinets. — La Reine chez madame de Luynes. — Le Dauphin et la Dauphine. — Les ministres. — Spectacle à la cour. — Le château de T***. — Portrait du comte de Kaunitz. — Caractère du comte de Charolais. — Son aventure avec M. de Kaunitz.. 86

CHAPITRE V

Réceptions à Saint-Leu. — Le marquis de Marigny. — Madame Geoffrin; ses habitués; Poniatowski. — Compiègne; les maisons de bois. — Distractions du comte de Bavière. — L'habit d'équipage. — Le baron de Breteuil. — Excentricités de Marigny; son cordon bleu. — Le chat du Roi. — Une orgie chez Lebel. — Louis XV à la chasse. — Le comte de Melfort. — Un souper en petite maison. — Le maréchal de Saxe à Chambord. — Bougainville.. 114

CHAPITRE VI

La petite vérole du Dauphin. — L'exil du Parlement. — Le marquis de Stainville, depuis duc de Choiseul. — Le comte de Gontaut. — Mesdemoiselles Crozat. — La marquise de Choiseul-Romanet et les lettres du Roi; mort de la marquise; les bruits de la cour. — Stainville ambassadeur à Rome. — Il propose d'emmener M. Dufort, qui refuse. — Madame B*** et son mari. — Compiègne. — Le comte d'Eu. — Retour de chasse. — Maladie. — Fontainebleau. — Quelques diplomates. — Le pari de lord Powerscourt. — Les étalons de Danemark. — Le nonce aux langes. — Les Roslin. — Projets de mariage. — La famille Le Gendre.. . . . 134

DEUXIÈME ÉPOQUE

(1755-1764)

CHAPITRE VII

Le mariage de l'auteur. — Train de maison d'un jeune ménage. — Retour sur le passé. — M. Grimod-Dufort et sa veuve; le château d'Orsay. — Enterrement d'une passion. — Un grison modèle. — La présentation des femmes des introducteurs. — Ce qui était arrivé à la marquise de Verneuil. —

Voyages de Compiègne et de Fontainebleau. — Le jeu. — Le Roi et le comte du Chayla. — Fâcheuse prédiction. — Quelques joueurs : le baron de Vioménil; le marquis de Genlis à Pierre-Encize. — M. O'Dune. — Mademoiselle Félix se marie. — Colombes. — Une colonie d'hommes de plaisir. — Attentat de Damiens. — Aspect des cabinets du Roi. — La famille royale et madame de Pompadour. — Huit jours de perplexité. — La marquise reprend faveur. — La Live de Jully est nommé introducteur. — Supplice de Damiens. 163

CHAPITRE VIII

Le curé de Saint-Prix et les contrebandiers. — Maladie de M. Dufort. — On lui ordonne les eaux de Canterets. — Voyage. — M. d'Argenson aux Ormes. — Accidents de route. — Bordeaux : Ségur, le roi des vins. — MM. de Tourny. — Les Landes, Bayonne. — M. Morassin. — Le docteur Listal. — Les prisonniers anglais. — Saint-Jean de Luz. — Les corsaires de Bayonne. — Pau. — M. de Berry. — Bagnères. — Mademoiselle Lolotte et le comte d'Hérouville. — Olavidès. — Baréges. — Les ducs d'Aumont et de Villequier. — Tarbes. — Auch. — Montauban. — Toulouse. — Lefranc de Pompignan; son mariage avec madame Grimod-Dufort. Cette. — Béziers. — Montpellier. — Les Galloys de la Tour. — Avignon. — Marseille. — Le duc de Villars. — Un homme de cent vingt-neuf ans. — Toulon. — La flotte de M. de la Clüe. — Hyères. — Gemenos. — Lyon. — Le cardinal de Tencin. — Pierre-Encize. — Dijon. — Retour à Paris. 192

CHAPITRE IX

L'abbé de Bernis et le comte de Stahrenberg. — Le Roi et le prince de Condé. — Traits de caractère. — M. Amelot épouse mademoiselle Le Gendre. — La marquise d'Amezaga. — M. de Boullongne de Préninville. — Encore la comédie à la Chevrette. — Liaison avec Sedaine; sa vie. — Vadé. — M. et madame Le Comte. — Jean Monet. — Philidor. — L'abbé de Bernis et Madame Infante. — La maison Roslin; les habitués. — Mademoiselle Coupé et quelques-unes de ses amies. — M. de Pomereu, beau-frère de Dufort. — Le duc de Choiseul; sa nomination au ministère; sa représentation. — Anecdote sur le cardinal Fleury. — La cour prend une nouvelle animation. — Quadrilles costumés. — La duchesse de Gramont. — Le comte de Stainville; son mariage. — Le duc de Lauzun. — Histoire de chasse. — Les deux princes Galitzin. — Le baron de Knyphausen et l'aboyeur Luxembourg. — M. et madame de Cypierre. — Les demoiselles de Montgeron; le baron de Breteuil; M. Bourgeois de Boynes. . . . 226

CHAPITRE X

Projets d'économie; le plan de M. de Verdun; arrangement d'un hôtel. — Mort de M. Soullet. — Les jeunes Soullet. — Le marquis de Praslin aux affaires étrangères. — D'Argental. — Mort de la princesse Galitzin. — La révolution de Russie. — Madame de Pompadour. — Lebel. — La

marquise de Seran. — Madame de la P..... — M. de Sartine; son enfance; ses débuts; son mariage. — Mademoiselle Deschamps. — Labarre; une séance de convulsionnaires. — Un traité de cérémonial. — M. de la Tournelle. — Leroi de Séqueville. — Les ordres du Mont-Carmel et de Jérusalem. — Recherche d'une terre. — Montpipeau. — Cheverny : le comte d'Harcourt; la lieutenance générale du Blaisois. — Cormeré; les Mahi. 254

CHAPITRE XI

La folie de M. de Jully. — Le contrat du prince de Guéménée. — Vivacité du duc de Choiseul; nouveaux détails sur son caractère. — Le prince Démétrius Galitzin et le cabinet noir. — Mort de M. de Pomereu. — La petite vérole. — Inoculation de M. Dufort. — Le docteur Hosty. — Amabilité du Roi. — *Cupidon d'ébène*. — Fontaine de Cramayel. — Les familles Ferrand et de La Borde. — Un ménage à la mode. — Les princes du sang et les ambassadeurs. — Négociations infructueuses de l'auteur. — Marigny veut acheter Cheverny. — Du Jonquoy de Monville. — Madame de Marsan. — Le comte de Boisgelin. — Anecdote sur le duc de Bourgogne. — Olavidès; sa vie à Paris. — Il est encore question de Cheverny. — Singuliers procédés de Marigny. — Achat de Cheverny. — M. Dufort a la lieutenance générale du Blaisois et le titre de comte. — Maladie de madame de Pompadour. — Son influence sur Louis XV. — Un trait de caractère : la goutte de M. Darboulin. — Mort de la marquise. — Chagrin des Choiseul. — Regrets du Roi. 282

TROISIÈME ÉPOQUE

1764-1787

CHAPITRE XII

L'entourage de l'auteur. — Le président de Salaberry; son portrait. — M. de Chailly. — Madame de Pomereu. — M. de Barassy. — Départ pour Cheverny. — Séjour à Orléans. — Le château de Cheverny. — Visite d'Olavidès. — Une salle de spectacle improvisée. — La légende de Henri Hurault. — Les voisins : M. Boesnier-Delorme; les Mahi; le comte de Gaucourt; Marigny; M. de Saumery; les comtes de Maillé; Péan; le comte Hurault de Saint-Denis; M. Leray de Chaumont; Mgr de Termont; M. de Rancogne. — Retour à Paris. — M. de Salaberry épouse madame de Pomereu. — Vente de Saint-Leu. — M. Le Gendre de Villemorien et le tombeau de M. Van Eyck. — Le chevalier de Boufflers à Cheverny. — M. de Préninville et le château de Magnanville. — Visite à Onzain. — Un fils de famille à Bicêtre; une maison de correction à Paris. — Mariage de Sedaine. 327

CHAPITRE XIII

Embellissements de Cheverny. — Le baron d'Ogny, intendant général des postes. — Jannel. — Le cabinet noir. — Bouret; sa carrière, sa famille;

mariage de ses filles; sa mort. — Une consultation de Tronchin; détails médicaux. — Le général Chevert. — Mort de M. de Chailly. — Une fête à Cheverny. — Le jeune Dufort entre au service. — La famille Pinon. — Nouvelle fête. — Mgr Phélipeaux, archevêque de Bourges. — Les marionnettes. — Mort de madame de Préninville. — La marquise de Cépoy. — Digression sur la comtesse de Buffon. — Les familles Mégret de Sérilly et de Pange. — Le chemin de Blois à Romorantin. 364

CHAPITRE XIV

L'exil de M. de Choiseul. — Visite à Chanteloup. — Entourage du duc. — Récit d'une conversation avec le Dauphin. — Le parlement Maupeou. — Le conseil supérieur de Blois. — Le marquis de Pezay et madame de Cassini. — Collé. — La *Partie de chasse de Henri IV* jouée à Cheverny. — Le château de Betz. — La petite vérole de Louis XV. — Intrigues de la cour. — Mort du Roi. — Louis XVI. — M. de Sartine. — M. de Maurepas. — Malesherbes. — M. Amelot. — M. de Vougny. — M. Boësnier-Delorme et le jeune Massalski. — L'influence du marquis de Pezay; sa mort. — Ce que devient son portefeuille secret. — Mademoiselle Dufort épouse le comte de Toulongeon. — Mort de madame Le Gendre. . . 389

CHAPITRE XV

Visite à Chanteloup; la pagode. — Madame du Barry et l'abbé Terray. — La bibliothèque de Cheverny. — Collection de gravures. — Madame d'Épinay. — Grimm. — Olavidès et l'Inquisition; son évasion. — Les Fantoccini : le répertoire. — Maladie de madame Dufort; le docteur Guindant. — La famille Amelot. — Mariage de Marigny; sa mort. — La mort de Mgr de Termont. — Mgr de Thémines; son caractère; ses bibliothèques. — Les Polignac à Chambord; leur société. — Le duc de Choiseul à Paris; ses réceptions. — Les derniers Poncher. — Mademoiselle de Cabeuil; MM. de Chalville et de Grilleau. — Mariage du jeune Dufort. — Fête à Cheverny. — Mort de M. Roslin, du comte d'Onsenbray. — M. de Préninville et son fils. 417

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE E. PLON, NOURRIT ET C^ie^, RUE GARANCIÈRE, 8.

944.034
Cheverny.
Mémoires
C42
1
MAY 6 1932 Gruson (ART)
LISTED FOR PRESERVATION
COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARIES
1010675485

VOLUME 2

944 034 C42
2

Columbia University
in the City of New York
Library

Special Fund for History
1898
Given by
Seth Low

MÉMOIRES

SUR LES RÈGNES DE

LOUIS XV ET LOUIS XVI

ET SUR

LA RÉVOLUTION

Les éditeurs déclarent réserver leurs droits de traduction et de reproduction à l'étranger.

Ce volume a été déposé au ministère de l'intérieur (section de la librairie) en mars 1886.

PARIS. — TYPOGRAPHIE E. PLON, NOURRIT ET Cie, RUE GARANCIÈRE, 8.

COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARY

COLUMBIA
UNIVERSITY
LIBRARY

MÉMOIRES

SUR LES RÈGNES DE

LOUIS XV ET LOUIS XVI

ET SUR

LA RÉVOLUTION

PAR

J. N. DUFORT, COMTE DE CHEVERNY

INTRODUCTEUR DES AMBASSADEURS, LIEUTENANT GÉNÉRAL DU BLAISOIS

(1731 — 1802)

PUBLIÉS AVEC UNE INTRODUCTION ET DES NOTES

PAR

ROBERT DE CRÈVECŒUR

Ouvrage orné de deux portraits

TOME SECOND

PARIS

LIBRAIRIE PLON

E. PLON, NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

RUE GARANCIÈRE, 10

1886

Tous droits réservés

COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARY

MÉMOIRES

DU COMTE

DUFORT DE CHEVERNY

TROISIÈME ÉPOQUE

(1764-1787)

(*SUITE.*)

CHAPITRE XVI

Visite chez Mesmer. — Le baquet. — Les initiés. — D'Espréménil. — Court de Gébelin. — Construction d'un baquet à Cheverny. — Insuccès. — Voyage à Charolles. — La famille Mayneaud de la Tour. — Les Perrin de Grégaine. — Lure. — M. Batailhe de Francès. — Une propriété à l'anglaise. — Antorpe. — Besançon. — Le Breuil. — Séjour chez Sedaine. — M. de Salaberry à Pezay. — Le marquis de Romé. — Le chevalier de Pontgibaud. — La société Martainville. — Madame de Lafreté et le docteur Saiffert. — M. de Sanlot-Bapaume. — Le comte de Héere. — Mort de madame de La Valette. — Quelques anecdotes anciennes : un dîner chez le marquis de Pezay; Diderot. — Les plâtres de Pajou à Cheverny. — David et Sedaine.

Ce fut à peu près vers ce temps-là [1] que la fureur du magnétisme tourna toutes les têtes à Paris. Je vais à ce sujet entrer dans quelques détails qui me sont personnels.

Le comte de Pilos, Olavidès, mon ami particulier, avait une imagination vive; Mesmer le séduisit. Il donna cent louis

[1] Au commencement de 1784, comme on le verra un peu plus loin.

250168

pour être initié, et il entraina le président de Salaberry, dont l'imagination se prêtait à tout. Mon ami Sérilly, insouciant, mais curieux, en homme pour qui cent louis n'étaient rien, fut aussi admis. J'éprouvai alors les persécutions les plus vives, on m'avait fait recevoir pour rien. On voulait vaincre mon incrédulité en obtenant des effets sur moi. Dans un dîner avec Deslon [1], j'avais avancé que je résisterais à toute attaque. On essaya, rien ne réussit, et l'on me regarda comme un sujet rebelle.

Cependant, mon cher Salaberry et le comte de Pilos, pour lequel Mesmer avait beaucoup de considération, obtinrent que je serais initié et introduit dans les salles. La scène est trop singulière pour que je ne la retrace pas ici telle qu'elle se passa.

J'arrivai avec le président, à midi, à l'hôtel de Coigny, rue Coq-Héron, où Mesmer tenait ses séances. Nous montâmes au premier par un petit escalier, et l'on alla avertir Mesmer. Il salua amicalement mon camarade, vint à moi et me dit avec l'accent allemand : « Monsieur, M. le comte de Pilos et « M. le président de Salaberry m'ont répondu que vous n'abu- « seriez pas de la complaisance que j'ai pour eux en vous « laissant voir les effets du magnétisme. J'exige seulement « que vous ne disiez à personne que vous n'avez pas été reçu; « vous direz que je vous ai traité et guéri. » Je lui répondis : « Si l'on me fait la question, je répondrai dans ce sens-là. Je « vous remercie de me mettre à portée de m'instruire. »

Alors il ouvrit une petite porte, et nous entrâmes dans l'appartement. Toutes les pièces étaient ouvertes; dans la première, décorée comme une salle à manger, il y avait plusieurs personnes qui allaient et venaient; on y voyait un piano-forte ouvert et deux ou trois guitares. Dans la pièce à

[1] Charles Deslon, médecin, grand partisan de Mesmer, auteur de plusieurs ouvrages sur le magnétisme. On le ridiculisa, ainsi que son patron, dans les *Docteurs modernes*, pièce représentée au Théâtre italien en 1784, ce qui suscita un tollé général de la part des amis de Mesmer. (G. Desnoiresterres, *la Comédie satirique au dix-huitième siècle*, p. 250 et suiv.)

droite, faisant jadis un grand salon, étaient plusieurs personnes devisant très-bas. Quelques gens, les uns malades, les autres croyant l'être, s'apprêtaient à entrer ou à s'en aller.

Je rentrai dans la première pièce pour passer dans celle du baquet. Qu'on s'imagine une grande caisse ronde, haute d'environ dix-huit pouces, fermée hermétiquement, et en gros bois de chêne, à peu près comme un baquet; plusieurs trous dans le couvercle dans lesquels entraient à l'aise des barres de fer coudées, jouant à la volonté du malade; de grosses cordes d'un pouce, passant de même dans d'autres trous, se rattachaient à la barre de fer du milieu. Ces cordes, plus ou moins longues, étaient occupées par des malades ou en attendaient.

Il y avait environ vingt personnes, toutes de ma connaissance, hommes et femmes. Les uns dirigeaient une barre de fer, soit vers des obstructions, soit vers telle autre partie du corps qu'ils croyaient malade. Il y avait des [illegible] penchés, des femmes en léthargie; les uns poussant des cris périodiques, d'autres se livrant au sommeil, d'autres à des rires convulsifs. Je fis le tour comme un homme initié dans les mystères.

Mesnard de Clesles y était assis; il me demande quel était mon mal. Je lui réponds : « Je n'en ai plus, je suis guéri. » Je me place à côté de lui, il me parle avec transport de sa maladie, du bien qu'il ressent et de la certitude de sa guérison. Je vois de Pert, des vivres (il y venait pour la dernière fois, car il est mort trois jours après). Il me dit qu'il espérait, mais qu'il n'éprouvait aucun soulagement.

Cependant, un des médecins s'approche de moi et me dit : « Monsieur, prenez garde, cette dame va avoir des convul- « sions. » Elles ne tardèrent pas, elle se tordit les bras, roula les yeux, rit, cria. Pendant ce temps, mon médecin, que je n'avais jamais vu, sur ma question : « Quel remède lui donner? » me dit : « Monsieur, suivez-moi. » Il ouvre une porte et entre avec moi seul dans un grand salon. Il était matelassé, le plancher en totalité de plus d'un pied, les murs

et les croisées à la hauteur de six pieds. Il me dit : « Pour « hâter la guérison, quand le malade est attaqué dans le « principe par le mesmérisme, on l'enferme ici jusqu'à ce « qu'il soit en état de sortir. Ces attaques ne durent pas plus « d'une demi-heure. »

Cependant le mal de ma dame allait toujours en augmentant; ses rires, ses cris étaient excessifs, ses convulsions faisaient pitié; elle fut ficelée comme un bout de tabac. Trois gaillards de médecins la détachent et la prennent, malgré les efforts qu'elle faisait, ses cris, ses sanglots; on ouvre la porte, on la pousse dans cette chambre et on l'y enferme. J'écoute, je l'entends crier sourdement, puis le silence se rétablit.

Alors j'entends dans le lointain une guitare, une voix qui avait l'air aérienne, chantant une ariette italienne; tous écoutent, tombent en extase, et l'on peut suivre sur leurs visages les mouvements de la musique ou gaie ou triste. Je sus que c'était un des médecins qui guérissait comme Orphée. J'en conclus qu'il y avait là bien des dupes et beaucoup de jongleurs.

Salaberry m'avait quitté; mon jugement porté, je cherchai les moyens de le joindre. Je descends le grand escalier et je me trouve en bas. J'entre dans une grande pièce donnant sur le jardin, ayant deux croisées ouvertes, avec une grande cheminée et un gros poêle; elle avait l'air d'avoir servi à une serre chaude. Il y avait là des individus assez mal mis, comme des couturières, etc., de tous les âges, et brochant sur le tout, une quantité de commères ou de gardes-malades. Le baquet était établi entre les deux fenêtres. Plusieurs vieilles femmes assises sur des chaises de paille étaient dans des assoupissements profonds. Je fixai mon attention sur une d'elles, qui ne jouait rien, mais qui tout naturellement était en paralysie. D'Espréménil, le fameux d'Espréménil [1], petit, assez gros, un bonnet blanc sur la tête, un chapeau par-dessus, en redingote, s'agitait, parlait, se démenait comme

[1] Jean-Jacques Duval d'Espréménil (1746-1794), alors conseiller au Parlement. Il avait été aussi l'un des plus zélés partisans de Cagliostro.

un coryphée de Mesmer. Il dissertait avec enthousiasme et bavardait avec cette fausse éloquence de barreau qui l'a si mal servi. Un gros monsieur de quarante ans, à croix de Saint-Louis, nez retroussé, joyeux, et ayant plus de santé à lui seul que tous les médecins, se fit mettre un siége sur le baquet, s'assit dessus et disserta avec gaieté sur l'effet du mesmérisme qui lui avait rendu son embonpoint.

Je questionnai mes vieilles femmes, qui me dirent que ma paralytique était dans un sommeil procuré exprès pour la guérison du malade. Un médecin arriva; une assez belle fille, les yeux fermés, était tranquille sur une chaise; il s'approcha d'elle et passa plusieurs fois l'index sur ses paupières. La fille se réveilla et regarda tout le monde. Le médecin lui promena les mains, les doigts étendus, à un demi-pied tout le long de son corps, surtout sur l'estomac; par degrés elle revint à elle, se leva, causa. Alors les vieilles femmes me dirent : « Monsieur, voyez! voilà le moment où elle peut secourir « notre malade. » Elles lui dirent un mot; elle se fit donner un siége vis-à-vis la paralytique et la magnétisa un gros quart d'heure; mais la chose ne réussissait pas. Alors elle lui prit tous les membres, lui secoua toutes les articulations, avec une adresse que n'aurait pas eue le plus habile garçon de l'Hôtel-Dieu. La paralytique criait, pleurait, souffrait; enfin l'imagination exaltée opéra son effet, elle jura qu'elle se trouvait mieux et se mit à marcher de force et avec un bras. Tous les regardants furent dans l'admiration. Ma somnambule, que je suivais des yeux, se rajusta avec une espèce de coquetterie, ne fit qu'un saut sur l'appui de la croisée et de là dans le jardin, où elle se mit à folâtrer et à couper des fleurs, comme une femme qui avait gagné sa journée. Plusieurs autres furent magnétisées, endormies, réveillées. J'en avais assez vu pour asseoir un jugement. J'emmenai mon beau-frère, et nous allâmes dîner.

Cependant le comte de Pilos, qui voulait tout observer, s'était fait montrer l'opération prétendue chimique du baquet et avait été autorisé par écrit à me la communiquer. Il fallait

toutes ces précautions, attendu que Mesmer avait ses raisons pécuniaires. Nous dînâmes chez Salaberry; Mesmer y vint avec le fameux Court de Gébelin [1], si connu dans la république des lettres. Il n'avait que cinquante-quatre ans [2]; mais sa maigreur et ses rides lui en donnaient quatre-vingt-dix. Dans le dernier degré du marasme, et d'une nature défaillante, il s'était jeté dans les bras de Mesmer, comme un homme qui se noie prendrait une barre de fer rouge. Son imagination exaltée faisait le reste. Mesmer ne lui prescrivait aucun régime. Il mangea à nous effrayer, parla beaucoup et avec bonhomie. Il mourut dix jours après.

Nous partîmes pour Cheverny, et à peine arrivés, nous procédâmes avec le comte de Pilos à l'opération du baquet. Je fis faire six barres de fer coudées, rondes comme des tringles, longues de trois pieds, limées en pointe et arrondies de chaque bout, un baquet de bois rond, avec un couvercle, de cinq pieds sur deux de hauteur. Dans le couvercle étaient huit trous en rond, espacés également, et un dans le milieu. J'envoyai chercher un tombereau de sable de Loire, assez gros et mêlé de galets; je pris soixante bouteilles vides, bien nettoyées, que je fis emplir d'eau de Loire et boucher en bouchons neufs. Nous nous enfermâmes; chaque bouteille fut magnétisée, c'est-à-dire qu'en prenant la bouteille dans les mains, et tournant le goulot horizontalement vers le nord, nous lui procurâmes la vertu prétendue magnétique, en promenant nos mains vivement dessous et ramenant le principe au goulot et au nord; — chaque bouteille demandait trois minutes d'opération. Nous les couchions alors sur un lit de sable, au fond du baquet, en observant de les diriger toutes au nord et d'introduire chaque goulot dans le fond d'une autre bouteille; toutes couchées et ramenées à leur direction

[1] Antoine Court de Gébelin (1725-1784), érudit fort connu. Il avait publié une lettre sur le magnétisme qui eut deux éditions (1783 et 1784).

[2] Cinquante-neuf ans, d'après la note précédente. Court de Gébelin est mort le 10 mai 1784, ce qui fixe la date de la visite chez Mesmer au commencement de cette année.

intérieure [1]. Cette opération se rapetissa jusqu'au point milieu, et quand elle fut finie, nous fîmes remplir avec exactitude tout le baquet, jusqu'au ras, du reste du gros sable. Le tout fut porté dans un salon en tente, contigu au grand salon. On mit une grosse et longue corde dans le trou du milieu, et les barres de fer dans leurs trous respectifs. Chacun de nous avait une petite baguette de fer bien propre, de dix pouces de long, pour augmenter l'action du magnétisme.

Les boiteux, les paralytiques, les malades des deux bourgs furent invités; comme l'opération était accompagnée de beaucoup de secours pécuniaires, il n'en manqua pas. La magnétisation et toutes les simagrées que nous avions vu faire furent employées sans succès, sans obtenir le moindre effet. La simplicité des habitants de la campagne était bien plus sûre que l'astuce des habitants des villes; aussi un mois après il n'en fut plus question. Le sable fut rendu au jardin, les bouteilles à la cave, et le fer à une destination plus utile. Sans nous disputer avec les fous ou les têtes exaltées, nous savions à quoi nous en tenir, et c'était suffisant pour nous.

Au mois de juillet, ma fille étant en Franche-Comté, M. et madame de Gauvilliers, qui nous tenaient fidèle compagnie, ayant montré le désir d'aller voir leur famille à Charolles, où le père était receveur des états de Bresse, nous eûmes l'idée de les accompagner. Le projet fut aussitôt exécuté que conclu.

Nous nous mîmes cinq dans une berline : M. et madame de Gauvilliers, mon fils aîné, ma femme et moi. Nous allâmes coucher à Romorantin, et le lendemain à Vierzon, où nous vîmes un établissement magnifique de mines de fer à M. le comte d'Artois. De là nous prîmes la poste et nous nous rendîmes à Bourges. Je comptais y trouver l'archevêque, mais il n'y était pas. Après avoir visité la ville, nous vîmes dans la cathédrale une lampe perpétuelle entretenue par une rente fondée juridiquement par la maison d'Étampes, pour un

[1] Comme la description est assez obscure, j'ai respecté le texte même dans ses incorrections, de peur d'en altérer le sens.

soufflet donné par un des leurs à un archevêque [1]. Après avoir vu quelques manufactures de toiles et d'indiennes, nous partîmes le lendemain.

A la Charité, nous allâmes voir une fabrique de boutons qui était en pleine prospérité, et nous passâmes aux eaux de Pougues, où feu M. le prince de Conti allait tous les ans et avait fait bâtir un logement commode. Il craignait d'avoir la pierre et prétendait que ces eaux, souveraines pour les reins et la vessie, le faisaient vivre. Après avoir vu à Nevers la cathédrale, et quelques ouvriers en émail, nous vînmes coucher à Moulins. Nous eûmes le temps de parcourir la ville et de voir le superbe monument de M. de Montmorency, décapité à Toulouse [2]. Le lendemain, nous partîmes pour aller dîner à Sept-Fonts [3]. Cette maison, que j'avais fort envie de voir, me parut si singulière qu'il me vint dans l'idée de composer une pièce en cinq actes, sous le titre de : *Fanatisme monacal,* où je rendis tout ce qui s'était passé dans cette visite, en ajoutant pour catastrophe une histoire que tout le pays contait. Comme cette pièce a fait quelque bruit, mais que je n'ai jamais voulu la faire imprimer, j'en fais ici mention. Après un dîner très-mauvais, servi avec des cuillers et des fourchettes en buis qui empuantissaient la bouche, nous partîmes pour nous rendre à Charolles. Nous passâmes la Loire à pied sec, pour ainsi dire, près de Paray-le-Monial, et nous arrivâmes de nuit à Charolles.

Cette ville avait été le berceau de deux familles de mon intimité. Mayneaud de la Tour, mort conseiller de grand chambre et père de la comtesse de Pons, anciennement

[1] M. Albert des Méloizes a bien voulu me communiquer au sujet de cette fondation des détails très-intéressants trouvés par lui aux archives du Cher. C'est de 1370 à 1374 que Guillaume de Harcourt, seigneur de la Ferté-Imbault, frappa au visage Pierre de Cros, archevêque de Bourges ; il fut condamné à entretenir à perpétuité dans la cathédrale non pas une lampe, mais un cierge de quatre livres. Cette obligation passa, avec la terre de la Ferté-Imbault, en 1447, à la maison d'Étampes, qui en a supporté la charge jusqu'à la Révolution.

[2] V. t. I, p. 214.

[3] Célèbre abbaye de l'Ordre de Cîteaux en Bourbonnais.

madame Mazade, en était originaire. Son aïeul était un peu parent de Durey de Sauroy, trésorier de l'extraordinaire des guerres [1], qui l'emmena comme commis. Il ne perdit pas son temps, et son petit-fils [2] épousa mademoiselle Roslin, sœur de ma belle-mère. Ils possédaient des terres dans cette province. MM. Perrin de Grégaine avaient occupé la place de receveur des tailles pendant longtemps, et avaient fait des acquisitions considérables de terres. Ils avaient passé la place à M. Gauvilliers, leur cousin, père de celui que j'avais élevé et marié. M. Gauvilliers reçut sa belle-fille avec enthousiasme ; nous passâmes deux jours chez lui et fîmes la connaissance des principaux habitants qui vivaient avec aisance, attendu que tout était pour rien.

Nous partîmes à la pointe du jour, ma femme, mon fils et moi, pour Antorpe. Au bout de quatre lieues, après avoir monté insensiblement, nous arrivâmes à un joli château et un jardin anglais du meilleur goût (je ne me souviens plus du nom du possesseur), et parvenus au haut de la montagne, nous découvrîmes une plaine à perte de vue ; l'horizon était terminé en face par un monticule, et plus loin par des annonces d'autres montagnes ; le premier était le mont Salins, et le reste les montagnes de Franche-Comté et les Alpes. Nous courûmes en poste dans cette plaine jusqu'à six heures du soir, et nous arrivâmes à la ville de Lure : je n'ai rien vu qui m'ait frappé autant que ce séjour.

Après avoir traversé des prairies coupées d'arbres très-beaux, nous trouvâmes une rivière d'une belle largeur, dont le lit calme et tranquille est d'une eau très-limpide, et que l'on passe sur un pont élégant avec des parapets en fer du meilleur goût.

Mon premier soin fut de parcourir la ville ; elle est propre comme en Hollande, mais d'un pavé fatigant, gros au plus

[1] Joseph Durey, seigneur de Sauroy, etc., né vers 1677, mort en 1752. Il fut trésorier de l'extraordinaire des guerres et de l'ordre de Saint-Louis.

[2] Paul-Étienne-Charles Mayneaud de la Tour, conseiller au Parlement. (V. t. I, p. 48.)

comme des œufs de dinde. Nous vîmes la cathédrale, où il y a une collégiale de chanoines. J'appris que M. Batailhe [1], ci-devant chargé d'affaires de France en Angleterre, était le propriétaire du château, seigneur de la ville, et patron laïque de la collégiale de chanoines où il nommait; il avait acheté de M. le prince de Conti cette terre considérable.

Je n'eus rien de plus pressé que de m'y rendre; je connaissais M. Batailhe, et aussi le marquis de Bissy [2], de l'Académie française, son voisin. J'arrivai par la grande route; les potagers étaient à droite; à gauche, sur le plus beau chemin du monde, était d'abord une grande porte de basse-cour. Rien ne m'étonna davantage que de voir une grande cour représentant des tourelles, de vieilles portes de villes, des églises, etc. C'étaient des décorations factices qui cachaient des remises, des écuries, un logement de fermier, des étables, des bergeries; il y avait trois femmes et trois hommes anglais pour soigner le tout à leur manière.

Nous entrâmes ensuite, par une porte cachée à dessein, dans un jardin anglais d'environ quatre arpents. Sa position était singulière; il était d'un côté entouré de murs à hauteur d'appui, c'était une terrasse qui bordait la rivière. Des barres de fer et des poutres, à des intervalles de cinquante pieds, invitaient le jardinier le plus paresseux à arroser les fleurs ou les gazons qui bordaient toutes les allées du jardin anglais. Rien n'était symétrique, mais l'art et le goût avaient présidé à cet arrangement. M. Batailhe et sa compagnie étaient absents depuis huit jours, mais les ordres étaient donnés pour tout montrer aux curieux. Nous eûmes bientôt fait le tour du jardin, sans pouvoir nous lasser de jouir de la vue, de la situation et des choses de goût que nous y vîmes. Il y avait sur la terrasse, où l'on montait par deux pentes

[1] M. Batailhe de Francès, ministre plénipotentiaire en Angleterre en 1771. Il en est question dans une lettre de la marquise du Deffand de 1777 (édition Lescure, t. II, p. 607).

[2] Claude de Thiard, comte de Bissy (1721-1810), gouverneur des ville et château d'Auxerre, académicien depuis 1750. C'était le frère aîné du comte Henri-Charles de Thiard, lieutenant général, cité un peu plus loin.

douces, deux kiosques : l'un, en manière de ruines avec un salon délicieux; l'autre, en gothique, d'un travail exquis et peint avec un soin charmant; les voûtes du kiosque antique étaient en bois et à filets.

Nous nous arrachâmes du jardin pour visiter le château; je n'ai vu de ma vie une maison aussi soignée. L'escalier était tout en bois d'acajou, avec la rampe de même; il était tellement ciré et frotté qu'on aurait hésité à monter, si une natte anglaise très-fine et fixée dans le milieu n'avait pas rassuré. Chaque porte des corridors était revêtue de chambranles de bois d'acajou surmontés d'astragales les plus riches en sculpture. Tous les appartements étaient meublés à l'anglaise de toiles et meubles exquis. Nous redescendîmes au rez-de-chaussée; la salle à manger en stuc, ornée de servantes d'acajou cerclées de cuivre, de chaises de bois d'acajou, avec des buffets et une table anglaise aussi d'acajou, nous charma tous. Enfin le salon nous parut un chef-d'œuvre de goût encore plus que de magnificence. Nous sortîmes pour traverser le chemin et jouir des promenades et des potagers qui étaient de l'autre côté; le tout n'était séparé du chemin que par des barrières et des grilles anglaises.

Nous partîmes le lendemain de grand matin, et, après avoir fait une forte journée de poste et traversé Dôle, nous arrivâmes à cinq heures à la terre d'Antorpe, appartenant alors au marquis de Toulongeon, frère aîné de mon gendre. J'y trouvai la marquise, mon gendre et ma fille; le marquis était à sa terre de Champlitte, qu'il faisait rebâtir et meubler magnifiquement.

Antorpe, situé à une lieue du Doubs, était soigné comme une jolie maison des environs de Paris. C'était une terre de douze mille livres de rente. Il y avait un jardin anglais, un désert, un obélisque du meilleur goût dédié aux mânes de leurs parents, un pont antique, un site imitant les tombeaux des nuits d'Young; tout annonçait et magnificence et goût. La surprise de notre arrivée passée, tous s'empressèrent de nous faire voir ce qu'il y avait de plus curieux.

J'allai voir les forges du Doubs et les grottes d'Auxelles. Ensuite nous allâmes tous visiter Besançon, l'hôpital militaire et la citadelle. Nous vîmes le maréchal de Vaux [1] et ses deux filles que nous connaissions, madame la marquise de Vauborel [2] et madame la marquise de Fougières [3]. Enfin, après avoir parcouru toute la ville, nous revînmes à Antorpe pour repartir au bout de huit jours, afin d'arriver à la foire de Blois.

Ne voulant plus repasser par le Charolais, nous donnâmes rendez-vous à Moulins à M. et madame de Gauvilliers. En conséquence, nous passâmes par Autun, où nous couchâmes. Nous espérions trouver chez lui le marquis de Chastellux, notre ami; mais ne l'ayant pas prévenu, il était en course. Nous prîmes donc le lendemain le chemin le plus court.

Après avoir passé dans une gorge de montagne de plus de six lieues, par le plus beau chemin du monde, nous arrivâmes à Bourbon l'Archambault, lieu célèbre pour les eaux, et le soir nous nous rendîmes à Moulins, où M. et madame de Gauvilliers arrivèrent en même temps que nous. Le reste du voyage se passa comme celui que nous avions fait en allant, et nous fûmes rendus à Cheverny le dix-septième jour de notre départ, après avoir fait plus de deux cents lieues.

Cependant mon fils et ma belle-fille, désirant avoir une habitation près de moi, trouvèrent à acheter le fief du Breuil [4], relevant de la tour du Louvre. Cette petite terre était en fort mauvais état, mais ils ne tardèrent pas à en faire un séjour fort agréable, décoré comme une ferme anglaise. Ils y pratiquèrent plusieurs chambres de maître et y prirent leur habitation, se réservant de venir nous voir souvent.

[1] Noël de Jourda, comte de Vaux (1705-1788), maréchal de France de 1783.

[2] Jeanne-Marie-Thérèse de Jourda de Vaux, mariée en 1765 à Louis-Malo-Gabriel, marquis de Vauborel, maréchal de camp, mort en 1788.

[3] Adélaïde-Marie-Louise de Jourda de Vaux, mariée en 1770 à François-Marie, comte de Fougières, maréchal de camp, sous-gouverneur des Enfants de France, qui mourut en 1787.

[4] Commune de Cheverny. Cette terre appartenait, il y a peu d'années encore, à M. le vicomte des Méloizes-Fresnoy, un des arrière-petits-fils du comte Dufort.

Mon gendre M. de Toulongeon et ma fille se retirèrent dans une terre dont ils avaient hérité de madame la marquise de Toulongeon, à Diant [1] en Gâtinais. A Paris, ils logeaient tous chez le marquis de Toulongeon, dans une maison superbe qu'il avait fait bâtir dans la rue Neuve Luxembourg, donnant sur le boulevard.

Pour moi, faisant peu de séjour à Paris, j'avais loué, comme je l'ai dit, ma maison rue Notre-Dame des Victoires, et elle était devenue un hôtel garni [2]. J'avais fait la condition que lorsque je viendrais à Paris, j'aurais le bel appartement. J'usai pendant un ou deux ans de cette faculté, mais nos amis, M. et madame Sedaine, nous proposèrent de partager leurs appartements du vieux Louvre dans nos voyages à Paris, ce que nous acceptâmes. Rien ne pouvait être plus agréable pour nous; nous y trouvions une société des plus aimables gens possible. Ils ne voulurent tirer aucun profit de notre séjour chez eux; ils nous montrèrent la dépense qu'ils faisaient lorsque nous n'étions pas réunis, et nous ajoutions simplement le surplus.

M. de Salaberry cherchait à fondre sa place de président de la Chambre des comptes et sa maison de Paris en une terre un peu éloignée. Celle du marquis de Pezay n'était pour lui qu'une bague au doigt. Vendue à la mort de Pezay à un M. d'Ailly [3], directeur des domaines, elle était encore à vendre par le déficit de ses affaires. Je l'y menai, il se décida à l'acheter, et vint à l'instant s'y établir avec sa femme. Ils s'y plurent tous les deux et y firent si bonne réception et une si belle dépense, qu'ils eurent autant de monde de Paris que de la province.

Le marquis de Romé de Vernouillet [4], son cousin, était bon

[1] Canton de Lorrez-le-Boccage, arrondissement de Fontainebleau.

[2] L'hôtel de Nice, d'après M. Aug. Rey.

[3] Millon d'Ailly, qui fut l'un des administrateurs généraux des domaines.

[4] Albert-Marie, marquis de Romé de Vernouillet, né en 1730, brigadier des armées du Roi, lieutenant des maréchaux de France, gouverneur de Rouen et de la citadelle de Château-Porcien, guillotiné en 1793. Il était fils d'une demoiselle de Salaberry, grand'tante du président.

officier et le meilleur garçon possible : par malheur, le goût désordonné des filles l'avait ruiné et fait séparer d'une femme fort riche qui l'adorait. Il vint s'établir avec eux, ainsi que M. le chevalier de Pontgibaud, neveu de M. de Salaberry. Chalier de Pontgibaud[1] venait d'hériter de son père, conjointement avec son frère aîné. Après avoir été très-maltraité, enfermé à Pierre-Encise, il s'en était enfui par miracle et avait fait la guerre en Amérique avec M. de Lafayette, dont il était fort estimé; il en était revenu décoré de l'ordre de Cincinnatus et vivait heureux avec son oncle. La marquise de Fougières[2], veuve, fit sa connaissance chez le président et l'épousa; ils s'enfuirent tous les deux, comme tant d'autres, au commencement de la Révolution.

Le beau-père du marquis de Rancogne, M. de Boillève[3], vieil officier, possédait une superbe terre tout auprès de Pezay; cette acquisition convenait aux vues du président. Le marché fut conclu. Pezay était tout arrangé, il devint le chef-lieu, et le château de Fossé fut cédé à vie au marquis de Romé, qui continua de végéter par la gêne continuelle où ses goûts le mettaient.

Mesdemoiselles de Martainville, sœurs de feu madame de Préninville, de madame de Lafreté, de madame de la Valette et de la marquise de Cépoy, avaient acheté une maison rue des Mathurins, chaussée d'Antin. Ces deux filles de trente-six ans, ayant chacune vingt mille livres de rente, avec de l'esprit et beaucoup d'amis, avaient une société qui fai-

[1] Charles-Albert de Moré de Chalier de Pontgibaud, deuxième fils de César, comte de Pontgibaud, et de Marie-Charlotte-Julie d'Irumberry de Salaberry. L'érudit et consciencieux M. Vatel, dans son *Histoire de madame du Barry* (t. III, p. 61), donne des détails sur ce personnage. Il cite une relation fort intéressante, paraît-il, que M. de Pontgibaud aurait écrite de sa campagne d'Amérique, sous le titre de *Mémoires du comte de M...* (Paris, 1828, in-8°); seulement il a confondu pour les noms le chevalier avec son frère aîné, Albert-François, colonel d'infanterie, qui présida en 1789 l'assemblée de la noblesse d'Auvergne.

[2] Fille du maréchal de Vaux, dont il a été question un peu plus haut. Elle épousa M. de Pontgibaud le 1er août 1789. (Chastellux.)

[3] M. de Rancougne avait épousé Marguerite-Charlotte-Françoise Boillève. (*Continuation du Père Anselme*, t. IX, p. 824.)

sait l'envie de la meilleure compagnie. La duchesse de Laval[1], la duchesse de la Trémouille[2], la vicomtesse de Laval, la marquise de Seran, tous les d'Osmont; enfin le comte de Thiard, le marquis de Chastellux, Richebourg, depuis intendant des postes, et beaucoup d'autres, en avaient fait leur maison d'habitude, et nous nous rassemblions presque tous les jours l'après-midi, à moins que M. de Préninville ou M. de Lafreté ne traitassent à leur tour. Rien n'était si sûr et si charmant que cette société, où l'on parlait tout haut. Aussi nous ne dînions qu'une ou deux fois la semaine chez nos amis Sedaine, et nous n'y soupions jamais; de cette manière nous leur étions le moins incommodes possible.

Cependant madame de Lafreté craignait depuis longtemps un dérangement dans sa santé. Sa tête travailla; n'ayant plus Tronchin, elle se mit entre les mains de Saiffert[3], médecin allemand, attiré par le duc d'Orléans. Parlant bien, réussissant quelquefois, il s'est jeté à corps perdu dans la Révolution, et il est devenu général. Ensuite incarcéré, jugé, à deux doigts de la guillotine, il a fini par reprendre l'état de médecin. Il crut guérir sa malade en calmant ses douleurs imaginaires par l'opium; elle augmenta la dose, et l'on fit venir un Turc pour le lui administrer. Il s'ensuivit que, huit jours après notre départ de Paris, dans la quinzaine de Pâques, elle passa de vie à trépas sans s'en douter. On l'ouvrit, et l'on vit avec surprise qu'elle n'avait aucune cause réelle de mort.

Dès que nous arrivions à Cheverny, mademoiselle Boësnier, M. de Gauvilliers, M. Delorme venaient s'établir avec nous à poste fixe. M. Gauvilliers était assez souvent en tournée, comme contrôleur ambulant des domaines.

[1] Jacqueline-Hortense de Bullion de Fervacques, mariée en 1740 à Guy-André-Pierre, duc de Montmorency-Laval, maréchal de France. C'était la belle-mère de la vicomtesse de Laval.

[2] Marie-Maximilienne de Salm-Kyrbourg, seconde femme de Jean-Bretagne, duc de la Trémouille.

[3] André Saiffert, mort en 1810, auteur de plusieurs ouvrages de médecine en français et en allemand. D'après la *Biographie moderne* (Leipzig, 1806), il ne fut pas général; on l'a confondu avec un tailleur du même nom, qui prit du service sous la Révolution. (V. *Seyffer*.)

M. Delorme allait passer les jours ouvriers au Guélaguette. M. de Sanlot-Bapaume [1], capitaine dans le colonel général; M. de Malboissière de Pully [2], capitaine dans le même corps que mon fils, depuis général de la République et émigré avec armes et bagages; le petit comte de Héere [3], capitaine dans le colonel général, faisaient le fond de notre société. Nous jouions la comédie et des opéras-comiques. Cette société nous dura plusieurs années.

Mademoiselle Boësnier fut atteinte d'une apoplexie-paralysie, et nous eûmes le chagrin de la voir périr dix jours après, le jour de Noël. Deux jours après, nous reçûmes la nouvelle que Bapaume, attaqué de la poitrine, était mort à Paris le même jour. Cependant ma tante, madame Soullet, s'était remariée; elle avait épousé le comte de Héere [4], oncle de celui que nous voyions; M. Soullet [5], mon cousin, était entré dans le régiment de Conti cavalerie; sa sœur [6] avait épousé M. Chabenat, seigneur de Bonneuil, président au Parlement, mon ami de tous les temps, et je n'avais pas peu contribué à ce mariage.

Madame de Héere mourut d'un cancer à peu près dans ce temps-là. Le président de Bonneuil perdit sa femme, qu'il avait épousée en troisièmes noces, et lui laissa un fils qui existe encore et qui est mon cousin issu de germain. M. Soullet mourut d'une maladie de langueur, de sorte que le nom de ma mère fut éteint. Il avait hérité avec moi, quelque temps avant, de madame Girault de Moussy, la dernière des Félix, qui avait environ quinze ans de plus que moi, et avec laquelle j'avais été élevé.

[1] Frère de M. Sanlot, ami de l'auteur. Il figure aux états militaires sous le nom de de Sanlot.

[2] Charles-Joseph Randon de Malboissière, seigneur de Pully (1751-1832); il devint général sous l'Empire.

[3] Marc-René de Héere, né en 1753. Il avait d'abord été mousquetaire.

[4] André, comte de Héere, chevalier, seigneur des Tournelles, ancien capitaine aux grenadiers royaux, déjà veuf, avait épousé en 1766 Antoinette d'Alègre, veuve de Bernard-Nicolas Soullet.

[5] Antoine-Jean Soullet. Il mourut en 1779.

[6] Agnès-Antoinette Soullet, mariée en 1775 à André-Charles-Louis Chabenat de Bonneuil.

Nous perdîmes aussi madame de la Valette, sœur de madame de Préninville. Cette femme d'esprit, qui jouait du clavecin divinement, venait tous les ans régulièrement passer deux mois avec nous. Elle fut prise d'une fièvre maligne et décéda au grand regret de ses amis, et elle en avait beaucoup. En huit jours, nous apprîmes toutes ces nouvelles.

Je vais maintenant parcourir quelques particularités qui m'ont échappé, et qui me reviennent successivement en écrivant ceci.

Quelques années auparavant, nous allions en hiver tous les mercredis dîner chez le marquis de Pezay; les convives étaient Dorat, le marquis de Clermont-d'Amboise, Sedaine, Diderot et deux ou trois allants et venants, jamais plus de huit. Rien n'était plus délicieux que ces repas, et nous les attendions tous avec impatience.

Diderot, gros et gras, plein de feu et de vivacité, se livrant de la meilleure foi du monde, discutant, disputant même, n'en imposait pas, malgré sa réputation, à cause de sa bonhomie franche. Il était inépuisable, et comme le jeu lui plaisait, c'était un feu d'artifice qui attachait et éblouissait. Il vint un jour dîner, tout essoufflé, et encore en colère d'une histoire qui lui était arrivée la veille. Gros, taillé en porteur de chaise, portant un habit noir et une perruque ronde, il n'avait pas dans ces temps-là une tenue bien imposante. Il aimait l'Opéra et y allait souvent, au beau milieu du parterre. Une dispute s'était élevée un jour avant l'opéra sur un point de littérature; Diderot n'était pas homme à laisser tomber la conversation. Un jeune homme, grand bavard, l'entreprit; ils s'échauffèrent l'un et l'autre, et Diderot crut comprendre que son adversaire le prenait pour un procureur endimanché. Il le saisit alors au collet, et, fort comme un Turc, l'enlève et le menace de le jeter dans l'orchestre s'il s'avise de faire l'insolent. On apaisa la querelle, mais le jeune homme fut obligé de s'évader. Diderot était le meilleur homme possible, mais il voulait qu'on eût pour lui la considération qu'il méritait.

Je passe légèrement sur les sociétés dans lesquelles j'ai vécu, mais je me rappelle une madame de Saint-Yon-Salaberry [1], chez laquelle pendant trois ans j'ai fait l'hiver des soupers très-agréables. Je l'avais connue par M. de Barassy, chez lequel elle avait demeuré la dernière année de la vie de sa femme. Barassy m'engagea de sa part à venir souper tous les mardis; j'y trouvai madame l'ambassadrice de Hollande [2], que je connaissais beaucoup dans le temps qu'elle vivait avec son mari; madame la comtesse du Rumain [3], sœur de d'Égreville, depuis marquis de Rouault; une dame, depuis présidente, traductrice de la *Famille des Plantagenets* de Hume [4]; le chevalier de Mouhy [5]; le fameux Beaumarchais, qui, dans ce temps-là, se bornait à chanter et à jouer de la harpe en s'accompagnant; le marquis d'Asfeld, mon voisin et ami d'enfance, marié à mademoiselle Pajot, cousine de ma femme. Le chevalier de Mouhy était bavard comme ses romans, Beaumarchais petillait d'esprit sans se faire valoir; tous les autres ne venaient que pour rire, s'amuser ou faire l'amour. On ne jouait point, on causait avec la liberté et le bon ton de la meilleure compagnie.

Ce fut à peu près vers ce temps que Pajou [6], le fameux sculpteur, m'offrit de me donner son plâtre de Pascal et celui

[1] Le nom de Saint-Yon est douteux dans le manuscrit.

[2] Madame Lestevenon de Berkenroode, née Marie-Wilhelmine Van-Der-Duyne. Elle avait été séparée judiciairement de son mari en 1755, à la suite d'une histoire scandaleuse. (D'Argenson, t. IX, p. 54, et Luynes, t. XIV, p. 213.)

[3] Constance-Simonne-Flore-Gabrielle de Rouault, née en 1725, mariée en 1746 à Charles-Yves Le Vicomte du Rumain, marquis de Coëtanfao, comte de Penhoët, maréchal de camp.

[4] Cette dame, dont l'auteur a oublié le nom, est Octavie Guichard, femme d'un M. Belot, avocat au Parlement. C'est sous le nom de madame Belot qu'elle publia les traductions de l'*Histoire de la maison de Plantagenet* et de l'*Histoire de la maison de Tudor*. Elle épousa en 1763 le président Durey de Meynières, et mourut en 1804.

[5] Charles de Fieux, chevalier de Mouhy (1701-1784), romancier fécond et ennuyeux.

[6] Augustin Pajou (1730-1809). Ce célèbre sculpteur avait été chargé par Louis XVI d'exécuter une suite de statues d'hommes illustres dont faisaient partie Buffon et Pascal.

de Buffon; c'étaient ceux qui avaient servi de modèle aux deux marbres qu'il faisait pour le Roi. J'avais cette obligation à M. Sedaine, qui m'avait procuré son amitié.

Flatté de cette offre, je fis disposer une grande pièce à voûte plate, contiguë à l'escalier, pour en faire un muséum. Je fis venir des tables à dessus de marbre et à pieds dorés, et j'acquis des maîtres les plus superbes plâtres, réparés par eux-mêmes, et que supportaient trente gaines en façon de marbre. La salle fut blanchie à plusieurs couches, des appuis de marbre régnèrent tout autour, et, en un hiver, cette pièce fut prête à recevoir ces deux monuments des arts, de sorte qu'à l'arrivée de Pajou, qui vint avec Sedaine passer six semaines chez nous, je lui montrai un local qui flatta sa vanité. Je l'ai depuis conservé pour ami.

Dans le peu de temps que je passais à Paris, moyennant notre liaison avec Sedaine, je vivais au Louvre au milieu des arts et des artistes. Que ne puis-je oublier David, le trop fameux peintre! Il était l'obligé de mon ami qui lui avait rendu toutes sortes de services, qui gardait ses effets lorsqu'il n'avait ni feu ni lieu et qu'il partait pour Rome; qui, dans son jeune âge, l'avait nourri, hébergé et aidé de sa bourse. Alors il avait l'air du respect et de la reconnaissance; la Révolution est venue, a fait germer en lui la jalousie de tous les talents, et il est devenu sous Robespierre le persécuteur des arts.

CHAPITRE XVII

La vie d'Olavidès à Paris. — Du Barry le roué. — Un dîner avec la comtesse du Barry. — Le salon Sérilly. — Sérilly est ruiné. — M. Le Gendre de Villemorien à Valençay. — Les forges de Luçay.'— M. de Luçay. — Son mariage. — Le duc de Choiseul et le magnétisme. — Mort du duc. — M. Amelot quitte le ministère. — Mort de MM. de Castera et de Prénin-ville. — Le baron de Breteuil au ministère; ses défauts. — Rulhière. — Mort de madame de Cypierre. — Le docteur Bucquet et l'éther. — Pech-meja. — M. de Vizé. — Le baron de Candale. — Le comte Oginski.

Le comte de Pilos menait une vie très-agréable à Paris; comme nous n'avions plus de maison, il aurait voulu nous loger chez lui et faire tous les frais : nous ne pûmes l'accepter, mais il ne fut pas possible de refuser d'aller chez lui deux fois la semaine. Insensiblement revenu du grand monde, il passait presque tout son temps chez M. Lecouteulx du Moley [1], ou chez les savants et les artistes. Nous vîmes chez lui le prince Czartoriski [2]; nous y fîmes connaissance avec La Pérouse [3], que nous avons regretté comme toute l'Europe, et avec l'aventurier, le prince de Nassau [4], compagnon des

[1] Jacques-Jean Lecouteulx du Moley, de la même famille que les Lecouteulx de la Noraye, de Canteleu et de Vertron, était receveur général de la loterie, administrateur de la caisse d'escompte et inspecteur général aux bailliage et capitainerie royale des chasses de la Varenne du Louvre. Il était propriétaire de la Malmaison, et l'on peut lire, dans les *Mémoires de madame Vigée-Lebrun* (Charpentier, t. I, p. 117), le récit d'un séjour qu'elle fit dans ce château en 1788 avec Olavidès (elle le nomme Olivarès), qui n'eut pas le don de la séduire. Madame du Moley, née Germaine-Geneviève-Sophie Lecouteulx, était très-liée avec l'abbé Delille et Marmontel. M. de Chastellux, auquel j'emprunte les indications d'état civil ci-dessus, cite un enfant de M. Lecouteulx de la Noraye qui reçut au baptême les prénoms de Paul-François-Olavidé.

[2] Adam-Casimir.

[3] C'est le 1er août 1785 que La Pérouse partit de Brest pour le voyage de découvertes où il trouva la mort.

[4] Charles-Henri-Nicolas, prince de Nassau-Siegen (1745-1809), qui, en 1788, commanda sur la mer Noire une escadre russe avec laquelle il remporta de brillants succès.

voyages de Bougainville, qui depuis s'est rendu fameux comme partisan au service de la Russie.

Je lui avais donné pour secrétaire un nommé Lutaine-Beignoux, d'une très-honnête famille de Blois. Cet homme, rempli de demi-talents agréables, faisait les honneurs de la maison du comte, et il y aurait conservé une existence tranquille s'il n'avait pas voulu vivre trop à sa fantaisie.

Lutaine avait fait louer la moitié de la maison au fameux du Barry le roué [1]. Cet homme, qui avait joué un rôle de toutes les manières, jouissait d'une fortune immense et la dépensait avec une prodigalité incroyable, enfin, avec autant de facilité qu'il l'avait gagnée. Je l'avais connu petit officier dans le régiment du comte Turpin de Crissé [2]; je me rappelle très-bien qu'un jour, à l'hôtel Le Camus, rue de Thorigny, Turpin me lisant quelques articles de sa tactique qu'il a fait imprimer depuis, du Barry, qui logeait chez lui, vint lui faire sa cour, et Turpin le renvoya aussi lestement que peut le faire un supérieur pour un inférieur très-marqué.

Je ne l'avais pas vu depuis, lorsque je le trouvai à dîner chez le comte de Pilos. Il avait épousé une femme charmante, fille de qualité de son pays, jolie, belle même, fraîche et régulièrement charmante, ce qui faisait un contraste avec lui qui était cacochyme, se plaignait toujours de sa santé et avait la vue si faible qu'il portait un garde-vue de taffetas vert; plaisant, ordurier même, il aimait à parler du rôle qu'il avait joué et de l'influence qu'il avait eue dans les affaires.

Sa femme nous parut très-aimable; mais n'étant pas une société pour elle, nous acceptâmes seulement un dîner et nous en restâmes là, quoiqu'il n'y eût rien de si insinuant, de si

[1] Jean-Baptiste du Barry, né en 1722, guillotiné en 1794, avait épousé en 1748 Catherine-Ursule Dalmas de Vernongrèse, qui mourut vers 1775. Il se remaria à Anne-Marie-Thérèse Rabaudy de Montoussin, veuve elle-même d'un autre du Barry. (Vatel, *Histoire de madame du Barry*, t. I et III, Pièces justificatives.)

[2] Lancelot Turpin, comte de Crissé et de Sanzay, lieutenant général (1716-1799); il a publié des ouvrages sur la stratégie.

caressant que ce ménage, qui cherchait à s'étayer des gens qui avaient une bonne réputation.

Nous mourions d'envie de connaître la fameuse madame du Barry. Rien n'était si aisé; elle était pour ainsi dire aux ordres du comte de Pilos, pour lequel elle avait une vénération marquée. Nous prîmes donc jour, et le comte se chargea de lui faire demander si elle voulait venir dîner chez lui ce jour-là. Elle demeurait à sa belle maison de Luciennes, que Louis XV lui avait donnée, et que Louis XVI lui avait laissée. Il gelait à pierre fendre; elle arriva en carrosse à six chevaux, et entra avec aisance et noblesse. Elle était grande, extrêmement bien faite, et c'était une très-jolie femme de toutes les manières. Au bout d'un quart d'heure, elle fut aussi à son aise avec nous que nous le fûmes avec elle. Ma femme était la seule femme; toutes les attentions de madame du Barry furent pour elle et pour le maître de la maison, et elle se montra caressante et affable pour tout le monde.

Le président de Salaberry, le chevalier de Pontgibaud, son neveu, y étaient, ainsi que plusieurs autres. Elle fit les frais de la conversation et nous parla d'abord de Luciennes. Nous savions que c'était un endroit délicieux, tant pour le luxe et la magnificence que pour le goût. Elle nous invita à venir la voir et à dîner avec elle. Nous n'acceptâmes la partie qu'indéfiniment. Son joli visage était un peu échauffé, elle nous dit qu'elle prenait un bain froid tous les jours. Elle nous fit voir que sous une longue pelisse elle n'avait que sa chemise et un manteau de lit très-léger. Elle portait tout avec une si grande magnificence, reste de son ancienne splendeur, que je n'ai jamais vu de batiste plus belle. Elle voulut absolument que nous touchions ses côtes [1], pour nous assurer combien le froid lui était utile. Le dîner fut charmant. Elle en fit tous les frais.

Apercevant la croix de Cincinnatus à Pontgibaud, voici ce

[1] M. Vatel lit : *ses cottes*. Je crois bien qu'il y a au manuscrit : *ses côtes*. La phrase est construite de telle façon qu'aucune des deux versions ne peut s'expliquer sans une ellipse. Cela est du reste sans intérêt.

qu'elle nous dit : « Dans le temps que j'étais à Versailles, « j'avais six valets de pied, les plus beaux qu'on eût pu « trouver, mais c'étaient les domestiques les plus indiscï- « plinés qui aient existé. On me contait tous les jours de « leurs tours, mais il suffisait qu'on sût qu'ils étaient à moi « pour ne pas s'en plaindre. Enfin celui qui menait les « autres en fit tant qu'il sentit que je serais obligée de le « renvoyer. C'était au commencement de la guerre d'Amé- « rique; il vint me trouver et me demanda des lettres de « recommandation. Je les lui donnai, trop heureuse d'en « être débarrassée, et il partit la bourse bien garnie. Il y a « un an qu'il entre chez moi et se présente avec la croix de « Cincinnatus. » Cette histoire fit rire tout le monde, excepté le chevalier de Pontgibaud.

La conversation après dîner fut plus sérieuse. Je la mis sur la voie de plusieurs choses qui avaient trait à elle; elle fut d'une franchise charmante. A l'égard du duc de Choiseul, elle montra du regret de n'avoir pas eu son amitié et nous conta tous les frais qu'elle avait faits pour l'obtenir; elle nous dit que sans sa sœur, la duchesse de Gramont, elle en serait venue à bout. Elle ne se plaignait de personne et ne disait aucune méchanceté.

Je lui rappelai les démarches que j'avais fait faire par La Borde, premier valet de chambre du Roi, qui lui était fort attaché, afin d'obtenir pour Rousseau la place de receveur de la ville, que Buffaut avait eue de préférence [1]. Elle me rendit raison de tout ce qui l'avait engagé à refuser cette proposition, et finit par me dire : « Pourquoi n'êtes-vous « pas venu me trouver? Je l'avais dit à La Borde. Croyez- « vous que dans la place que j'avais, je dusse effrayer un « galant homme? Je ne voulais qu'obliger tout le monde,

[1] Jean-Baptiste Buffaut, le marchand d'étoffes dont le nom figure si souvent dans les comptes de madame du Barry. Il devint échevin en 1760, chevalier de Saint-Michel en 1782. Il occupa, de 1776 à 1784, la charge de receveur de la ville dans laquelle Rousseau lui succéda, mais pour peu de temps. De 1785 à la Révolution, le trésorier de la ville est M. Vallet de Villeneuve.

« être éclairée sur les bons choix que j'aurais pu influencer. « Si M. de Choiseul avait voulu me connaître et ne pas se « livrer aux conseils de gens intéressés, il serait resté en « place, et il m'en serait revenu quelques bons avis, au lieu « que j'ai été obligée de me livrer à des gens qui avaient « intérêt à nous perdre, et le Roi ne s'en est pas trouvé « mieux. »

A six heures, elle nous quitta aussi lestement qu'elle était arrivée, nous laissant l'impression qu'elle avait eu le bon goût de rentrer dans un état moyen avec une bonhomie sans exemple, qu'elle avait dû être une maîtresse charmante, et notre étonnement cessa sur le rôle qu'elle avait joué vis-à-vis d'un homme de soixante-quatre ans, blasé sur tous les plaisirs. Sa conversation ne nous laissa aucun déboire. Nous dînâmes une seconde fois avec elle chez le comte de Pilos; nous partîmes ensuite pour Cheverny, et nous ne l'avons pas revue depuis.

Ce fut à peu près dans ce temps-là que mourut M. Félix, contrôleur général de la maison du Roi, secrétaire du grand maître, et homme de mérite. J'avais toujours été très-bien accueilli par cette famille qui voyait la ville et la cour, et comme parents, ils n'avaient cessé de me rendre les plus grands services. M. Félix mourut d'une maladie de langueur, à l'âge de soixante-dix-neuf ans [1].

Je vivais intimement avec Sérilly et sa famille. J'y allais dîner au moins une fois la semaine. Cette société n'était composée que de parents et de très-peu d'amis, et j'étais flatté d'en être. C'était la maison la plus respectable que j'aie connue. Le baron de Vioménil; le comte de Bercheny, leur neveu [2]; M. de Turmilly, colonel [3]; Boullongne; le bailli de

[1] Le 21 mars 1780. La *Gazette de France* (14 avril) lui donne soixante-dix-sept ans.

[2] Probablement le fils de François-Antoine de Bercheny, dont il a déjà été parlé, et d'une demoiselle de Pange.

[3] Je pense qu'il faut lire M. de Thumery : c'était le nom du mestre de camp commandant le régiment de Bercheny à cette époque. (*États militaires.*) Sa famille était alliée aux de Pange.

Saint-Simon, quelques artistes fameux faisaient à peu près toute la société. Cette maison, d'une aisance et d'une modestie sans égales, avait l'air du bonheur par la franchise et la loyauté qui y existaient.

Les affaires de Boullongne et l'arrivée du cardinal de Brienne au ministère [1] troublèrent cette maison dont les fondements paraissaient inébranlables. Sérilly, adoré de ses commis, et qui comptait ses jours par des bienfaits et des générosités, ne put échapper à la ruine. Ses biens furent mis en séquestre, il fut dépossédé, et M. de Biré, son collègue, fut chargé des deux exercices [2]. On voulut présenter cette nouvelle forme comme un objet d'économie, mais ce fut le commencement de la désorganisation totale. Sérilly supporta ce coup avec un courage étonnant, et sa femme déploya une énergie active. Sa belle maison de Paris, rue du Temple, vis-à-vis l'égout, y passa; mais sa terre et sa manufacture lui restèrent. Il perdit sa mère et se retira l'hiver dans la première rue après les Invalides, où ils vécurent modestement avec un petit nombre d'amis.

Je m'étais, comme je l'ai dit, assuré d'un bénéfice pour mon second fils, que je destinais à l'état ecclésiastique; mais il n'avait pas de goût pour cet état. Il m'avait refusé d'entrer dans la marine, même dans l'ordre de Malte. Plusieurs de nos parents lui conseillaient d'entrer dans la robe. Il commença son droit, mais je me réservai plus tard de prendre un parti pour lui. En attendant, il était aimé de ses camarades et n'avait d'autre volonté que celle de se divertir. Son caractère ne pouvait manquer de le faire réussir.

M. Le Gendre de Villemorien, fermier général, administrateur des postes, jadis conseiller-clerc au Parlement et ayant quitté cet état pour épouser mademoiselle Bouret et

[1] En 1787. Il est question de la faillite de Sérilly dans la *Correspondance secrète* publiée par M. DE LESCURE, t. II, p. 123.

[2] D'après Sénac de Meilhan (*le Gouvernement... en France*, Poulet-Malassis, p. 237), c'est la charge de Boullongne qui aurait été supprimée, mais les indications des *Almanachs royaux* confirment ce que dit M. Dufort.

prendre deux places qui valaient mieux que toutes les places de robe ensemble, avait acheté la terre de Valençay [1]. Cette terre princière était une province. Douze mille arpents, en deux forêts, en faisaient un domaine magnifique. La fortune immense de M. de Villemorien l'engagea à y dépenser plus de deux millions, dont la moitié en embellissements dans le château, qui en firent une maison vraiment royale; le reste en améliorations réellement utiles, entre autres un établissement de forges dans une terre appelée Luçay, ce qui formait un débouché pour les bois, alors presque sans valeur.

Ce galant homme, d'une belle figure, fort instruit, parlant avec aisance et élégance, d'une gaieté aimable, n'avait pu fixer sa femme, quoiqu'ils eussent vécu dix ans dans la meilleure union. Il en avait eu deux enfants; la fille [2] avait épousé le marquis de Bérenger, des sires de Bérenger; le fils était destiné à remplacer son père dans la ferme générale. Comme nous étions sur leur passage, ils venaient chez nous et nous allions chez eux tous les ans. Tant que Villemorien vécut avec sa femme, pour laquelle il avait acheté Valençay, on s'y rassemblait. Madame de Villemorien était magnifique et aimait le gros jeu, de sorte qu'apportant dans le Berry les mœurs de Paris, elle y trouvait tout ce qu'elle pouvait désirer, excepté l'Opéra.

Sans séparation juridique, elle finit par prendre une maison dans le faubourg Saint-Honoré, à côté de celle de son

[1] Valençay avait été vendu en 1745 à Jacques-Louis Chaumont de la Millière par Marie-Philiberte Amelot, veuve de Henri d'Étampes, marquis de Valençay. En 1765, mademoiselle Chaumont de la Millière le vendait à M. de Villemorien pour 620,000 livres. Celui-ci acquit en outre la terre de Luçay-le Masle, dont il fit prendre le nom à son fils, qui acheta en 1787 le comté de Veuil-Argenson. En 1805, M. de Talleyrand achetait le tout à M. de Luçay, et en 1808 il donnait à Valençay au roi d'Espagne détrôné, Ferdinand VII, une hospitalité provisoire qui dura jusqu'en 1814. L'auteur n'exagère pas beaucoup en disant que cette terre était une province. Elle avait 20,000 hectares, dont 7,500 en bois et près de 5,000 en terres labourables. (*Notice sur Valençay*, par la duchesse DE DINO, Paris, 1848, et *Documents particuliers.*)

[2] Marie-Thérèse de Villemorien, mariée le 14 décembre 1773 au comte Charles de Bérenger. Le Roi signa leur contrat.

mari. Elle y voyait la meilleure et la plus grande compagnie. Le mari allait y souper, et donnait de son côté à dîner à sa société. Pour nous, vivant avec le mari et la femme, nous allions chez l'un et chez l'autre. Enfin Villemorien, ayant pris du goût pour Valençay, s'y fixa, ne faisant plus que des voyages de trois mois à Paris. Seul dans ce grand château, il n'y voyait guère que des artistes, tels que MM. Périer [1], qui lui donnaient des conseils.

Il fit épouser à son fils, M. Le Gendre de Luçay [2], une jeune personne charmante à tous égards, fille de M. Papillon d'Auteroche [3], fermier général, frère cadet de Papillon de la Ferté, intendant des menus [4]. Je ferai plus tard le récit de tous les événements qui ont affligé cette famille dans le temps de la Révolution.

Le duc de Choiseul, toujours aimable, toujours estimé et au pinacle de la considération, venait, depuis qu'il était libre, passer les hivers à Paris. Quoiqu'il fût au-dessus des folies du magnétisme, il voulut voir, à la sollicitation de ses amis, une somnambule qu'on endormait et qu'on réveillait à volonté, et qui devinait les choses les plus cachées. Quelques jours après, il fut atteint d'une fluxion de poitrine. Tout Paris, toute la cour, prirent à sa santé le plus grand intérêt; sa femme fit tout ce qu'on pouvait attendre d'elle; mais tous les soins ne purent le sauver. Jusqu'à son dernier moment, il avait l'air de donner des audiences, et il parlait en rassurant

[1] Probablement les frères Périer, fondateurs de l'établissement industriel de Chaillot.

[2] Jean-Baptiste-Charles Le Gendre de Luçay, chevalier, seigneur de Luçay, Varenne, Veuil et Villentrois (1754-1836). Il devint administrateur du département de l'Indre, préfet du Cher, puis premier préfet du palais, fonction qu'il conserva jusqu'à la chute de l'Empire. Il reçut le titre de comte en 1810. C'est en 1786 qu'il épousa mademoiselle d'Auteroche, qui fut première dame du palais, puis dame d'atour de l'Impératrice.

[3] Nicolas-Jacques, ancien président trésorier de France de la généralité de Champagne, et intendant des menus plaisirs et affaires de Monsieur et du comte d'Artois.

[4] Denis-Pierre-Jean, né en 1727. On a de lui divers ouvrages scientifiques et un *Abrégé de la vie des peintres français*. On verra plus tard la fin tragique des deux frères.

tout le monde. Il fit une fin superbe [1]. La duchesse, à ce fatal moment, se prosterna en présence de tous ceux qui étaient là. « Grand Dieu, s'écria-t-elle, après la perte que « j'ai faite, donne-moi le temps de payer les dettes de mon « mari. » Elle tint parole, se retira dans un couvent, vécut avec une seule servante, et tout son bien passa à éteindre les moindres dettes, rare exemple de piété pour la mémoire d'un mari.

Nous partîmes de Paris : j'étais tellement attaché au duc que j'avais le cœur navré. Arrivé à Blois, j'étais tristement à me promener dans le jardin de l'évêché, tout entier à mes réflexions, quand j'aperçois dans le chemin deux voitures en poste, une voiture allemande et une berline, avec un seul courrier. C'était le duc qu'on portait dans le cimetière de Chanteloup. Le maréchal de Stainville [2] et le duc du Châtelet [3] suivaient dans une berline; le cercueil était accompagné d'un prêtre. Le duc avait désigné l'endroit où il voulait être enterré, laissant une place à sa femme à côté de lui.

M. Amelot, ministre, était tombé dans une maladie de langueur. Le baron de Breteuil, revenu d'ambassade, se targuant de la protection de la Reine, convoitait la place; il mit en jeu toutes les intrigues de cour. Il n'en fallait pas tant vis-à-vis du meilleur homme possible, qui était fatigué de sa maladie et assez insouciant. La marquise de la Force, sœur de M. Amelot, fut l'agent de cette intrigue. Il donna sa démission, avec les conditions que sa famille exigeait, car lui n'en voulait aucune; et il garda seulement sa charge de l'ordre du Saint-Esprit.

Son fils [4], à vingt-trois ans, avait été pourvu de l'intendance

[1] Le duc de Choiseul mourut en mai 1785.

[2] Jacques, comte, puis duc de Choiseul-Stainville. Il était maréchal de France depuis 1783.

[3] Florent-Louis-Marie, marquis du Châtelet d'Haraucourt, créé duc en 1777, né en 1727 ; il périt sur l'échafaud en 1794. Il était, au moment de la Révolution, colonel des gardes-françaises; c'était le fils de la fameuse marquise du Châtelet et, disait-on, de Voltaire.

[4] Antoine-Léon Amelot de Chaillou, maître des requêtes depuis 1779, appelé en 1783 à l'intendance de Bourgogne, qu'il conserva jusqu'à la Révolution.

de Bourgogne, où il se distingua par sa probité et ses talents. Il fallait le marier. Ce fut Rousseau, notre ami, qui fut le négociateur; il lui fit épouser mademoiselle de Biré [1], fille du trésorier de l'extraordinaire des guerres. Cette jeune femme pleine d'esprit, fort jolie et de la figure la plus douce, était d'une taille extraordinaire; elle avait cinq pieds six pouces sans talons. Une maladie de langueur la mit au tombeau après cinq ans de mariage, ne laissant qu'un garçon.

Cependant Castera, riche de deux cent mille livres de rente à Saint-Domingue, avait épousé madame la marquise de Cépoy, quatrième sœur de madame de Préninville. De son premier mari, elle avait eu une fille et un garçon. Notre ami venant tous les ans passer trois mois à Cheverny, il n'avait pas voulu se marier sans nous consulter; notre amitié pour eux tous nous avait fait hésiter. En effet, la tête tourna à cette femme dès qu'elle se vit une fortune supérieure, et elle ne le rendit pas aussi heureux qu'il le méritait. Il mourut en quatre jours d'une goutte remontée. La seule vengeance qu'il tira de sa femme fut de ne pas en faire mention dans son testament.

M. de Préninville vivait dans une maison superbe rue de la Chaussée d'Antin, à côté de Castera, et tenait un état de maison magnifique. Son frère avait aussi acheté dans la même rue une très-belle maison. L'âge le gagnant, Préninville ne pouvait plus se passer de mon amitié. Ayant toute sa confiance, je lui servais d'intermédiaire avec son fils qui était en voyage, et dont j'étais le seul défenseur. Les quinze cent mille livres dont ce fils avait fait brèche à sa fortune avaient affaibli sa tête, quoiqu'il eût encore près de quatre millions. Je m'apercevais qu'il baissait.

Il exigea de moi que nous vinssions faire à Magnanville un voyage qui devait être très-brillant. On y attendait madame la marquise de Seran, que nous aimions beaucoup,

[1] Fontaine de Biré. Leur contrat fut signé par le Roi le 25 janvier 1784.

ainsi que le comte de Thiard qui devait ensuite venir à Cheverny, en allant à son commandement de Bretagne [1]. Mais le besoin que j'avais à Cheverny pour affaires me mit dans l'impossibilité d'accepter. Il fit donc son voyage sans moi, et il m'écrivait tous les deux jours; de retour, il continua pendant huit jours à m'écrire. Sa dernière lettre était datée de l'hôtel des Fermes; elle était pleine d'esprit, de raison, et même de politique. Deux jours après, je reçus une lettre de M. de Cypierre qui m'annonçait que M. de Préninville s'était éteint. Il était rentré chez lui, la fièvre l'avait pris; le lendemain il s'était senti mourir, avait reçu les sacrements, s'était fait lire par un valet de chambre lecteur les prières des agonisants, et il était mort à midi le plus doucement du monde.

Le baron de Breteuil ne tarda pas à déployer dans son ministère la hauteur tout allemande que la nature lui avait donnée, fortifiée par ses formes d'ambassadeur. Le public, accoutumé à la bonhomie de M. Amelot, commença à murmurer. M. de Breteuil voulait suivre les traces du duc de Choiseul, mais il n'avait ni son esprit, ni son amabilité, ni son bon cœur; maladroit par vanité et ne doutant de rien, il ne contribua pas peu à préparer la Révolution.

Les sarcasmes plurent sur lui; il s'était fait graver un portrait sans lettres, mais où la place était laissée. Les plaisants firent graver au bas simplement la musique d'un opéra-comique de Sedaine, *Ah! c'est un superbe cheval!* Oubliant qu'un ministre ne doit faire acception ni exception, il se fit un petit tribunal de littérature dont Rulhière [2] était le prototype. Connu par de jolies pièces de vers, une *Révolution de Pierre III en Russie* alors manuscrite, Rulhière était aussi un des hommes les plus renommés pour leur méchanceté.

[1] Il était gouverneur de Brest.

[2] Rulhière, secrétaire d'ambassade en Russie sous le baron de Breteuil, avait assisté à la révolution qui mit Catherine II sur le trône. Il en écrivit le récit sous le titre d'*Anecdotes sur la révolution de Russie en l'année* 1762. Mais cet ouvrage, dont il fit des lectures dans différents cercles, ne fut publié qu'en 1797, après la mort de l'Impératrice, conformément à la volonté de l'auteur.

La fille du baron de Breteuil, madame la marquise de Matignon [1], ayant hérité de sa mère d'un caractère altier, veuve, fort riche et l'air décidé, affichait les modes les plus nouvelles, et dépensait horriblement; elle était consultée par la Reine qui aimait beaucoup le genre, et donnait le ton à Versailles. Ma fille, lorsqu'elle fut présentée, dut à la parenté de cette dame avec M. et madame de Toulongeon de l'avoir pour présider à sa toilette. Le perruquier de la Reine, que j'avais vu postillon chez Cramayel, donnait alors le ton, et la seule coiffure du jour coûta dix louis. La tenue de madame de Matignon ne contrastait pas mal avec l'amabilité et l'esprit de sa tante, madame de Cypierre. Celle-ci avait réussi à se faire un faisceau d'amis; la conversation chez elle était dégantée et amusante, et elle savait ménager tout le monde. Le baron aurait dû prendre d'elle des leçons d'adresse et de conduite.

Madame de Cypierre fut attaquée d'un squirrhe qui devint cancéreux, et nous la vîmes mourir par degrés dans des douleurs affreuses. J'eus le chagrin de me trouver dans ce moment à Paris et d'assister aux tristes suites de cet événement. Deux ans auparavant, pendant qu'elle était à Cheverny, nous avions été obligés de lui annoncer la mort de madame de Sartine, femme du ministre de la marine, qui était fort notre amie, mais encore plus la sienne. Sa santé dès ce moment s'était trouvée très-altérée.

M. de Cypierre avait profité de son crédit et de celui de son beau-frère pour quitter son intendance, en passant à la place de conseiller d'État [2], et laissant l'intendance à son fils qui était âgé de vingt-cinq ans; il l'avait marié deux ans auparavant à mademoiselle de Bandeville de Bauche [3], fille

[1] Angélique-Élisabeth Le Tonnelier de Breteuil, veuve de Louis-Charles de Goyon, comte de Matignon, mort en Italie, en 1773, d'un accident de chasse. Ce Matignon était fils d'une demoiselle de Clermont d'Amboise, dont la famille était alliée aux Toulongeon.

[2] En 1785.

[3] On peut voir, à propos de ce mariage, dans *Paris, Versailles et les provinces* (t. I, p. 200), le mot assez drôle que l'on prêtait à la jeune fille, au moment de ses fiançailles, sur *M. d'Orléans, intendant de Cythère.*

d'un conseiller au Parlement ayant aimé son plaisir, et dont j'ai fait mention. Ce mariage paraissait faire le bonheur du jeune homme; l'héritière était superbe, et la terre de Bandeville magnifique. M. de Cypierre avait aussi, comme je l'ai dit, marié sa fille, tenue sur les fonts du baptême par la ville d'Orléans, à M. Maussion de Candé, maître des requêtes, que son crédit fit nommer à l'intendance de Rouen. La suite fera voir ce que sont devenues les plus belles dispositions que l'on puisse prendre pour une famille. La Révolution soufflera dessus, et tout s'évanouira comme un beau songe.

Je ne puis finir cette époque sans me rappeler un homme très-intéressant que j'ai été à portée de connaître, le fameux Bucquet [1], chimiste et médecin, qui est mort à trente-six ou trente-sept ans. Né de parents peu aisés qui avaient tout sacrifié à son éducation, il se destina à la chirurgie. Dès qu'il put, il travailla l'anatomie sous les maîtres les plus habiles; ensuite se livrant avec le même enthousiasme à la chimie, il fit des progrès étonnants sous Macquer [2] et les plus fameux chimistes de Paris. Convaincu des bons effets de l'éther, il s'attacha beaucoup à en tirer tout le parti possible pour l'humanité. Dès qu'il fut reçu médecin, il l'employa avec succès et en quantité dans ses guérisons. A trente ans tout au plus, ce qui est bien jeune pour un médecin à Paris, il eut de la vogue et des partisans.

Cependant son état ne le soutenant pas assez pour avoir un cabinet de chimie, il sentit la nécessité de se faire démonstrateur, afin de se procurer tout ce qui pouvait agrandir ses connaissances. Il partagea donc sa vie entre trois cours de chacun trois mois, un cours d'anatomie, un cours de physique et un cours de chimie. Dix-huit à vingt personnes s'abonnaient à ces cours, et comme il ne prenait

[1] Jean-Baptiste-Michel Bucquet (1746-1780), fils d'un avocat au Parlement, ami de Lavoisier et maître de Fourcroy. C'était, d'après le *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, un des médecins les plus méritants du dix-huitième siècle.

[2] Médecin, membre de l'Académie des sciences, professeur de chimie au jardin du Roi, mort en 1784.

presque aucune vacance, il ne tarda pas à être en état de soutenir sa famille et de se procurer des instruments et tout ce qui lui était nécessaire.

Il parlait avec une aisance qui contribuait merveilleusement à rendre ses idées le plus nettement possible. Plein d'esprit et d'érudition, dès qu'il se voyait avec des personnes capables de le goûter, il augmentait d'imagination et de facilité.

Cependant le travail assidu le fatiguait singulièrement; il se sentait épuisé, et il voulait réparer. Il trouva de quoi se ranimer en se servant de l'éther, avec lequel il avait fait des expériences heureuses sur beaucoup de malades. Il poussa les doses de cet excellent confortatif jusqu'à une chopine par jour; mais les ressorts s'usèrent, la machine s'affaissa, et il finit par périr, au regret de tous ceux qui l'ont connu et qui espéraient pour l'humanité qu'il en deviendrait un flambeau.

Je vais maintenant parler de Pechmeja. Né dans la Gascogne, ayant beaucoup d'esprit naturel, après avoir fait ses études, il vint à Paris, n'ayant pour tout bien que son habit. Il fut adressé à l'évêque de son diocèse, qui ne sentit pas trop ce qu'il valait et l'envoya, par manière d'acquit et pour s'en débarrasser, au fameux abbé Raynal, qui alors était connu de peu de monde et n'avait pas encore la réputation que son livre lui a donnée depuis. Préninville cherchait un gouverneur pour Boullongne, son fils unique; il s'adressa à l'abbé Raynal, qui se mêlait de procurer des sujets, et qui lui indiqua Pechmeja. Celui-ci, dès qu'il se fut mis à cette besogne, déploya tout son esprit, toute son adresse et toutes les connaissances qu'il avait acquises; il fut assez heureux pour trouver un sujet capable d'en profiter, et si, par malheur, il ne l'avait pas induit dans les principes des philosophes du jour, analysant la piété filiale comme il décomposait tous les autres sentiments, Préninville et son fils lui auraient eu une tout autre obligation. Aimable en société, plein d'esprit, de gaieté, de saillies et d'érudition, il fut recherché de tous. Il suivait cette famille à Cheverny, et j'avais contracté une

grande amitié pour lui. L'éducation finie, il fut assez largement récompensé pour vivre avec les savants. Travaillant au livre de l'abbé Raynal, il fit plusieurs articles, entre autres celui de Batavia, dont la chaleur et les peintures voluptueuses n'ont pas d'égales.

Cet homme, qui se croyait d'une force incroyable, fut attaqué de vapeurs; il écouta tous les conseils, aucun ne lui réussit, et son imagination devint malade. Enfin il trouva un nommé Dubreuil [1], médecin de la maison de Noailles, homme habile, mais aussi systématique que lui. Dubreuil était établi chez les Noailles à Saint-Germain en Laye. Affectant des principes de philosophie, il visitait les hôpitaux et guérissait de telle manière qu'on le venait consulter de Paris, quoiqu'il se dérobât le plus qu'il pouvait aux visites. Pechmeja, qui croyait lui devoir son existence, obtint de son ami de loger avec lui, et, se consacrant aux malades, il se faisait un plaisir d'assister ceux qui mouraient, en analysant leurs derniers moments, les consolant, les amusant et voulant se convaincre de plus en plus du néant de toute chose. Ils vécurent ainsi six ans, fêtés par la maison de Noailles et par tous les parents et amis, mais se dérobant souvent pour jouir ensemble de la communication de leurs idées et philosopher tout à leur aise.

Cependant Dubreuil, qui était d'une santé délicate et qui se ménageait, fut saisi, malgré toutes ses précautions, d'une fièvre maligne qui l'emporta le septième jour. La tête partit à Pechmeja, et il se laissa tellement consumer par le chagrin qu'il suivit son ami trois jours après. Tout ce qu'il demanda en mourant, ce fut d'être enfermé dans la même tombe que Dubreuil, ce qui fut fait. Le prince de Beauvau et sa société s'échauffèrent tous sur ce beau trait, et se mirent dans la tête de faire enchâsser les deux amis, comme un modèle

[1] Ce médecin, dont j'ai eu occasion de parler ailleurs (*Saint-John de Crevecœur*, p. 81), est une figure originale dont il est souvent question dans les Mémoires du temps. L'histoire de la mort des deux amis est fort connue, mais je ne me souviens pas d'avoir vu mentionner nulle part la châsse en verre dont il est parlé plus loin.

d'amitié sans exemple. On fit faire une châsse de verre très-épais où ils furent mis tous les deux, et on la plaça dans la chapelle du château; allait les voir qui voulait. Cet événement fit parler la ville et la cour.

Avant de quitter cette époque, il faut que je fasse encore mention d'un homme qui a joué un rôle. Il s'appelait M. de Vizé [1], fils du gouverneur de Longwy, et il était peu riche; il pouvait avoir quelques années de plus que Louis XV. Encore tout jeune, il avait été porte-drapeau dans le régiment des gardes-françaises et était capitaine aux gardes, ayant trente ans de service, sans avoir jamais obtenu un congé. D'une belle figure, quoique un peu gros, il était d'une force et d'une santé singulières. Sans grande élocution, sans aucune instruction, sans grand esprit, mais bon, franc et loyal, il allait beaucoup dans les sociétés de la robe et y était aimé et estimé. Il avait le mérite d'exécuter toutes les choses extraordinaires, soit qu'on les lui proposât, soit qu'il les eût entendu raconter. Il était tellement ignorant qu'un jour, dans la conversation, on dit qu'il y avait quelque chose de beau à voir à Bordeaux; c'était la salle de spectacle bâtie par Louis XIV; il devait partir pour le régiment qui marchait à Wesel, et il me demanda sérieusement s'il ne ferait pas bien de passer par Bordeaux, pensant que cela ne le détournerait pas beaucoup.

Il était fort ami de la maison Roslin et de ma belle-mère, et venait y dîner et souper plusieurs fois la semaine; il était aussi des petits soupers du vendredi que donnait Roslin le fils, chez Coupé. Il ne tarda pas à se lier avec nous, et, au commencement de mon mariage, voulant venir nous voir à Saint-Leu, il prit une carte des environs de Paris et se mit

[1] Entré au régiment des gardes en 1719, il devint lieutenant général en 1762 et commandeur de Saint-Louis en 1772; il avait plus de soixante-cinq ans de service quand il prit sa retraite, en 1785. Son père, qui avait été capitaine aux gardes et gouverneur de Longwy, était frère de Jean Donneau de Vizé, le fondateur du *Mercure galant*, et de Louis-Philippe Donneau de Vizé, évêque d'Éphèse, vicaire général de Strasbourg. (*Mercure*, juin 1729 et octobre 1737. Luynes, t. X, p. 386.)

en route avec un attelage de deux mauvais chevaux; mais s'orientant tout de travers, il prit le grand chemin de Pontoise. Il comptait arriver pour dîner, mais à trois heures il n'était encore qu'à Franconville. Ce n'était point un homme à renoncer à son projet, et il savait vaincre les difficultés le plus sérieusement possible. Il laisse donc son équipage, et se fait montrer le château de Saint-Leu qui était à mi-côte. Il va droit devant lui, mais, bientôt fatigué, il avise un homme qui conduisait un âne avec un bât, et les loue l'un et l'autre pour se faire transporter chez moi. Il s'établit sur l'âne à califourchon, et comme il était passablement gros, il y entre avec une peine affreuse. A cinq heures du soir nous sommes tous surpris de le voir arriver.

Il nous crie aussitôt : « Il ne s'agit pas de rire, il s'agit de « me tirer de l'étau dans lequel je suis. » On veut l'aider, impossible! ses reins et son ventre étaient tellement comprimés qu'il était tout enflé et bouffi, comme un homme qui va être frappé d'une attaque d'apoplexie. Il fallut couper la sangle, et à force de bras l'enlever tout brandi, lui et le bât. On le pose sur ses pieds comme un vrai Sancho Pança; enfin, au bout d'une demi-heure, on parvint à lui rendre la liberté sans qu'il y pensât un instant après. Il se mit à jouer, c'était pour lui un baume à tous les maux.

Je vais le peindre par un trait, qui sera suivi de sa vie qu'il me conta. Après la mort de M. Roslin le grand-père, arrivée à la maison de Passy, nous étions revenus avec la veuve, rue Vivienne. Le salon était rempli des fils, petits-fils, et des amis qui faisaient cercle; tout cela était d'une tristesse à mourir. Vizé était debout, seul à la cheminée, le dos au feu depuis un quart d'heure. Il m'appelle, je me lève; il me dit tout bas : « Tu t'ennuies, je m'ennuie, nous nous ennuyons. » Je réponds : « Voilà une belle litanie que je répète comme « toi. — Viens t'asseoir, me dit-il, tout là-bas, je veux te « conter ma vie. Cela me désennuiera, et te fera passer le « temps. »

J'accepte, et il commence : « J'étais jeune, me dit-il,

« blanc, frais et fort joli, lorsque j'entrai dans les gardes. Un « abbé de la chapelle, à Versailles, me prit sous sa garde; il « me donnait souvent des louis qui valaient quarante-cinq « livres; avec cela je jouais et me divertissais; j'en fis tant « que le jeune roi me paya deux fois mes dettes, parce que « je l'amusais. Je pariai un jour contre le duc d'Estrées [1] que « je jouerais une partie de paume contre lui, et que je gagne- « rais. Je devais avoir des bottes fortes, un large baudrier « et une épée de cent-Suisse; par-dessus tout cela un tam- « bour, une baguette dans la main gauche, ma raquette « de l'autre, et une pipe dans la bouche. Chaque fois que je « casserais une pipe, je devais perdre quinze; chaque fois « qu'avant de relever la balle je ne frapperais pas un coup « de baguette, je perdrais trente. Il me donnait trente et « bisque [2] par jeu; la partie était en six. Je m'étais exercé. « Le Roi, toute la cour en étaient instruits, et il fut convenu « que cette partie extraordinaire se ferait à Compiègne.

« Je me divertis à Paris, je perds mon argent. Je me rap- « pelle mon pari. Je n'avais pas le sol pour me rendre à « Compiègne. Je pars à pied, mon épée sous le bras. Je ren- « contre un gaillard qui allait aussi lestement que moi, nous « nous accostons; il franchissait les fossés, les haies, j'en fais « autant. Je me pique, je parie, je perds, je mets l'épée à la « main, il fait de même : il se défendait à merveille. Il me « fait une blessure à la hanche, saute le fossé, caracole autour « de moi et me met dans une rage dont on n'a pas d'idée, « lorsqu'il me dit : « A quoi bon vous entêter? je vous sai- « guerais par tous les bouts. Écoutez-moi, j'ai fait tous les « métiers; j'ai été prévôt de salle, j'ai été frater dans une « apothicairerie de moines, et depuis deux ans je m'exerce

[1] Le fait a dû se passer vers 1725 ou 1730. Le duc d'Estrées, à cette époque, était un vieillard : Victor-Marie, vice-amiral et maréchal de France, né en 1660. Il s'agit donc très-probablement d'un homme que son âge rapprochait bien plus de Vizé, Louis-Charles Le Tellier de Courtanvaux (1695-1771), qui porta le titre de comte, puis, en 1763, celui de duc d'Estrées, maréchal de France en 1757.

[2] Avantage de quinze points qu'un joueur fait à un autre.

« dans les troupes de sauteurs pour aller à la foire Saint-
« Germain. Vous voyez bien que vous n'avez pas tant de
« titres que moi. »

La paix se fit. Vizé lui montra sa blessure; mon homme la fit saigner, y mit un emplâtre, et les voilà à poursuivre leur chemin, les deux meilleurs amis du monde. Vizé le prend à son service, et ils arrivent à Compiègne, la veille au soir de la partie que tout le monde attendait.

Vizé se présente dans l'arène avec son accoutrement; on peut juger de la gaieté que cela produisit sur des courtisans qui voyaient l'enfant-roi s'en amuser. Vizé, tout à son affaire, n'était pas homme à être distrait; toutes les folies, il les faisait le plus sérieusement possible. Il joua sa partie, et la gagna aux applaudissements universels. On l'accompagna en triomphe pour le faire changer, mais l'étonnement des spectateurs fut grand, lorsqu'on vit qu'il avait sur le devant de la hanche un cataplasme rempli de sang, ce qui ajouta encore au merveilleux de cette partie. J'ai été à même de vérifier l'anecdote, le marquis de Souvré, mon voisin à Cheverny (par la terre de Cormeré qu'il avait achetée), m'ayant confirmé le trait comme présent.

Je ne salirai jamais le papier de toutes les anecdotes plus plaisantes les unes que les autres qu'il me conta ce jour-là. J'étais au supplice par la gravité que la situation de la famille m'obligeait de garder. Il me conta son duel avec le chien d'un de ses camarades, qui prétendait avoir l'animal le plus intrépide. Vizé parie qu'il se battra nu, corps à corps avec lui, et le terrassera. Le pari était gros, et avait beaucoup de spectateurs. Vizé se met nu comme une main sans gant; il avait l'avantage d'être velu comme il y a peu d'hommes. Il se met à quatre pattes, fait venir tous ses cheveux sur sa tête, charge le chien, l'épouvante, le bat, le déchire; le chien s'enfuit dans tous les coins, jusque sous le lit, en hurlant de peur. Vizé gagna le pari, et le maître, dans sa rage, tua le chien.

Il me conta aussi l'anecdote que tout le monde sait; rencontrant un enterrement, il s'était mis à cheval sur la bière et avait forcé les porteurs à le porter ainsi, les prêtres à l'accompagner.

Il devint cordon rouge, lieutenant-colonel du régiment des gardes; mais ses affaires étaient dérangées, et il voulait mourir sans faire perdre qui que ce soit. Comme j'avais toute sa confiance, je lui conseillai de demander au roi Louis XV les entrées de la chambre; il les obtint [1], ce qui fit son bonheur. Alors il se fixa à Versailles, et supprima son carrosse. Bien reçu partout, il ménagea jusqu'à quatre-vingts ans et, à sa grande satisfaction, paya tout ce qu'il devait.

Je vais maintenant parler d'un autre être très-singulier que j'ai vu beaucoup en société, le baron de Candale [2]. D'une très-ancienne famille de Bigorre, il prétendait descendre des comtes de Foix; il avait été capitaine de cavalerie. De moyenne taille, il avait une physionomie belle et bien caractérisée, un faux air de Louis XV, et de très-beaux yeux. Sa mémoire était prodigieuse; il avait une quantité d'anecdotes inépuisables, et savait la généalogie de toutes les familles connues. Je l'ai vu passer huit jours à Saint-Leu, en troisième avec nous, toujours nouveau, sans se répéter un instant. Singulièrement adroit de ses mains, il jouait au bilboquet de toutes manières et ne manquait jamais de réussir; il faisait rouler une dame du trictrac sur une autre, comme un toton; enfin il était inépuisable dans tous les genres d'amusements.

Il vivait chez un loueur de carrosses de la rue du Bouloi, dans une montée au troisième; il y occupa pendant vingt ans une chambre, meublée de quatre ou cinq cartes généalogiques et d'un lit en grabat, avec un seul domestique dont il changeait comme de chemise. Il était si connu pour payer mal les chaises à porteurs ou les fiacres, que dès qu'ils le voyaient, ils s'en allaient à toutes jambes. Il avait un habit

[1] En 1772. (*Gazette* du 21 mars.)

[2] Ce doit être Bertrand-Léon de Foix, comte de Candale, capitaine d'infanterie, dont l'acte mortuaire, du 3 mars 1782, a été relevé par M. de Chastellux sur les registres de Saint-Eustache.

de livrée, fond vert, et une redingote pareille, qu'il faisait endosser à tour de rôle aux malheureux qui voulaient le servir. Cette livrée servait d'enseigne pour que tous les fiacres sur la place refusassent de marcher. Il recevait dans son galetas des messages de princes, par des pages, pour des invitations de fêtes ou de soupers, ayant pour ces cérémonies cinq ou six oripeaux; d'ordinaire, il était vêtu d'un habit uni, mais propre, quoiqu'il lui durât depuis des siècles.

Avec le temps il vint à hériter; il acheta voiture et chevaux; mais cette magnificence se ressentit de sa parcimonie. Il avait soixante-deux ans lorsqu'il reçut la nouvelle de la mort de sa mère; il en fit un étalage considérable, il se rajeunissait par là; mais ce qui nous fit rire, ce fut de le voir venir chez moi, avec des harnais noirs et un cocher en noir qui portait des pleureuses. Nous eûmes toutes les peines du monde à lui prouver que toute cette magnificence n'était pas d'usage.

Sa société était agréable, même aimable, en dehors du jeu; mais dès qu'il perdait, il ne se connaissait plus. Une scène qui lui arriva chez moi est trop plaisante pour que je ne la consigne pas ici. Il faisait une partie de trictrac avec le président de Salaberry qui était très-vif, mais beau joueur. Sur un coup, Candale saisit un flambeau d'argent et le jette dans un coin de la chambre. Je prends mon sérieux et je lui dis : « Monsieur, finissez, je vous donne ma parole que « voilà la dernière fois que vous jouerez chez moi. » La partie finie, il me quitte sans prononcer un mot. Le lendemain, il vint dîner; je lui tins parole et je ne l'invitai à rien. Enfin, au bout de trois semaines d'assiduité, il vint pour dîner de très-bonne heure : « Ah çà! me dit-il, me tiendrez-vous « rigueur encore longtemps? me voilà corrigé, je vous le « promets. Jouons une partie. » Je me fis beaucoup prier, enfin voici ce que je lui proposai : « Baron, lui dis-je, nous « allons jouer une partie à écrire, à trente sous la fiche, pas « davantage, mais à une condition. J'exige que quelque « coup qui vous arrive, vous me donniez votre parole d'hon-

« neur de rire si je vous le dis. — Vrai? — Vrai! sans cela « je ne jouerai de ma vie avec vous. — Mais s'il vient quel- « qu'un, nous interromprons cette singulière partie. — Non, « tout le monde a vu votre colère, tout le monde verra que « vous êtes corrigé. — Allons, je le veux bien, je vous ferai « voir comme je suis maître de moi. »

Nous commençâmes la partie, et je tins parole; dès qu'il amenait un dé piquant, je lui disais : « Baron, riez. » Cette plaisanterie alla à merveille jusqu'au milieu; mais mes dés furent si beaux, et je le forçai si sérieusement à rire, qu'il finit par avoir une contraction dans le visage, en me montrant les dents avec une mine pire que celle d'un diable. Tout le monde en riait aux éclats, et le sacrifice fut si fort que je n'hésitai pas à jouer depuis avec lui, sans toutefois rechercher sa partie.

Sur la fin de sa vie, il loua un appartement très-beau, rue du Sentier; cela lui porta malheur : il fut pris d'une goutte qui se porta sur les reins et la vessie. Abandonné de tous ses gens, par son humeur qui augmentait journellement, sans aucun ami, parce qu'il était très-égoïste, il finit après six mois de souffrances dans des douleurs affreuses, en 1788.

MM. des Galloys de la Tour, cousins issus de germains de ma femme, étaient trois frères, comme je l'ai dit. L'aîné était premier président au parlement d'Aix et intendant de la province, marié à mademoiselle d'Aligre. De ses deux frères, l'un était capitaine au régiment des gardes, il se nommait le chevalier de la Tour; l'autre, la Tour des Pontais, capitaine de cavalerie, s'était retiré avec la croix de Saint-Louis. Ce dernier, sans esprit, mais fort bon homme, était asthmatique de naissance, ne s'était jamais couché dans un lit, et était devenu le plus fameux joueur de trictrac qui ait existé. Sa réputation à cet égard était sans pair; il perdait cependant son argent comme un autre. Il est mort à cinquante ans, usé par sa maladie. Lui et le capitaine aux gardes vivaient souvent chez nous.

Ce dernier était un excellent homme, mais doué de l'esprit

le plus faux que j'aie jamais connu; prenant le contre-pied de tout ce qu'on disait, il déraisonnait à l'année, avec des sentiments de chevalier français. Dur à lui-même, dans les temps que les capitaines avaient les compagnies à leur compte, il avait les plus beaux hommes et les mieux faits du royaume; mais il s'était fourré dans la tête une tactique dont il ennuyait tout le monde. Il ramenait toujours la conversation sur ses découvertes, prétendant qu'en marchant, même au pas de charge, on pouvait, la tête sur l'épaule gauche, avoir un œil qui regarderait devant et l'autre sur la ligne de côté. Des disputes sans nombre s'ensuivaient. Un jour, il me prit dans un coin pour me convaincre; tout le monde riait et voulait savoir comment je m'en tirerais. J'étais près de la cheminée, je l'arrête et lui dis : « Chevalier, « jusqu'à ce que vous m'ayez prouvé que vous ne rendrez « pas vos soldats louches, il m'est permis de douter. » Il veut parler; je tire froidement un petit écu de ma poche, le pose sur la cheminée : « Messieurs, je parie, il faut faire « juger le pari. » Je fais une inclination, passe sous le bras qu'il avait étendu dans sa démonstration, et je m'esquive. « Messieurs, dis-je en m'en allant, décidez. » Tout le monde rit, et il n'en parla plus.

A cela près, fort galant homme, chevalier de toutes les femmes, il nous tint fidèle compagnie, jusqu'à ce que son âge le forçant à quitter Paris, il allât finir ses jours chez son frère l'intendant, où il est mort, six mois avant la Révolution.

Il entendait si mal qu'il se brouilla avec le maréchal de Biron, son colonel, aussi esprité que lui, dans une conversation tête à tête. Il crut que le maréchal lui faisait quelques reproches, tandis que celui-ci parlait de tout autre chose. Ils se fâchèrent si bien qu'ils ont été brouillés cinq ans, et que leurs amis communs n'osèrent pas les raccommoder et laissèrent faire au temps. Ils avaient tous les deux l'esprit si gauche qu'ils se seraient brouillés plus fort.

Je viens de voir dans les gazettes faire mention du comte

Oginski[1]. Comme j'ai beaucoup vécu avec lui pendant son séjour en France, qu'il venait à Saint-Leu passer quelquefois la moitié de son temps avec ma société, je veux le dépeindre tel que je l'ai connu.

Le comte Oginski arriva à Paris en 1750, fort jeune, mais son maître et jouissant d'une fortune immense, grand, bien fait, d'une jolie figure et d'une grande aptitude pour tous les talents. Il loua un appartement rue Saint-Honoré, près l'hôtel de Noailles, et employa son temps à se perfectionner dans le violon, la peinture, et je ne sais combien de petits talents agréables. Dès qu'il se crut quelque acquis, il se fit présenter et se répandit dans les meilleures sociétés. Il alla faire un voyage en Pologne, revint avec l'ordre de Saint-Stanislas et fut fêté partout. C'est alors qu'il se livra à notre société.

Il fut invité chez les princes, et, voyant qu'on y jouait très-gros jeu, il crut que la contenance d'un grand seigneur était d'y briller. Un voyage de Chantilly l'en dégoûta. On jouait un jeu immense, et, à deux heures du matin, il se trouva gagnant trois mille louis au marquis de la Vaupalière[2]. Les imprécations, le désespoir du perdant l'affligèrent; il resta et le prévint qu'il veillait pour le racquitter, ce qu'il ne put faire qu'à huit heures du matin. Le surlendemain, il se mit au jeu qui ne lui fut pas si favorable, et à deux heures du matin, le même la Vaupalière lui gagnait à son tour deux mille louis, lorsque regardant la pendule, il dit : « Je vais « me coucher. » Oginski lui répond : « En ce cas-là, j'ai eu

[1] Michel Oginski (1731-1803) avait été un moment favori de Catherine, et nommé, grâce à elle, grand maréchal de Lithuanie. En 1771, il se déclara contre les Russes et fut bientôt obligé de fuir. Il prit une seconde fois les armes en 1794, et c'est évidemment à ce propos que M. Dufort a trouvé son nom dans les journaux. Luynes parle, en mai 1757 (t. XII, p. 65), d'un M. d'Oginski qui venait de partir pour l'armée en qualité d'aide de camp du duc d'Orléans, et vante son talent de musicien.

[2] Pierre-Charles-Étienne Maignard, marquis de la Vaupalière, né en 1731, lieutenant général en 1784. On lit dans Grimm, à la date de janvier 1777 (t. XI, p. 410), une anecdote où il est question de sa passion pour le jeu. V. aussi la *Correspondance secrète* (Lescure), t. I, p. 330.

« tort de veiller avant-hier. » La Vaupalière reprend : « Je « ne blâme pas les autres, mais je ne racquitte jamais. » Oginski, piqué, partit et renonça pour la vie à se trouver avec des joueurs.

Fêté, considéré, il se lia avec tous les étrangers. Le prince Repnin [1], bardé d'ordres, d'une figure charmante, ancien favori de la feue impératrice, était alors en France et ils se lièrent ensemble. Il y eut une confédération en Pologne; Oginski, grand maréchal de Lithuanie, voulut jouer un rôle; il leva une armée de huit mille hommes, soutint la guerre pendant trois mois contre la Russie et la Prusse, fut battu et perdit tout. Il épousa la princesse Humieska [2] et revint en France. Il débuta chez moi, un violon d'une main, un tableau de l'autre. « Voilà, dit-il en entrant, ce qui me fera vivre « désormais. » Les troubles de la Pologne augmentèrent, le partage s'ensuivit, il se sauva à Vienne, ses terres tombèrent dans le lot de la Russie, et l'Impératrice les donna au prince général Repnin. Le prince écrivit à son ami qu'il lui laissait le revenu sa vie durant. Triste présent qu'Oginski sans doute a été réduit à accepter.

[1] Nicolas Vasiviliévitch Repnin (1734-1801). Il devint feld-maréchal.
[2] Nom douteux.

CHAPITRE XVIII [1]

Le comte d'Osmont; sa famille; l'auteur fait sa connaissance en Normandie. — Son portrait; sa passion pour le jeu. — Le comte de Caulaincourt; la baronne de Cuy. — Madame Filleul. — Le marquis de Garsault. — Le château du Bourg. — La comtesse de Vassy. — Retour à Paris. — D'Osmont à Saint-Leu. — Le jeu à l'armée. — Un souper chez madame Grimod-Dufort; l'huile de la lampe. — Mariage de d'Osmont; singulières distractions. — La société des princes. — Un juron malencontreux. — Chasse à Hénonville. — D'Osmont et Olavidès. — Le doigt dans un volet. — Le maître d'hôtel du duc d'Orléans. — L'abbé d'Osmont, évêque de Comminges. — Comus. — Madame d'Osmont. — Une chasse étrange à Crécy. — La partie de Louis XVI. — Mort de d'Osmont.

Tandis que je puis encore m'occuper, je veux consacrer quelques moments à un ami intime qui, par l'originalité de son caractère, a occupé la ville et la cour. Je l'ai perdu. C'est un hommage à rendre à sa mémoire, d'autant que cette mémoire est intacte.

Le comte d'Osmont [2], né en 1719, était l'aîné de deux autres frères et sortait d'une très-ancienne famille de Normandie. Il descendait, du côté maternel, du maréchal de Médavy [3], et ses ancêtres avaient aidé Charles de Duras dans la conquête du royaume de Naples. Comme aîné, il était destiné à réunir sur sa tête plus de soixante mille livres de rente, en terres situées près de Coutances et de Saint-Ló.

Son second frère [4] était d'une belle figure, mais, par un

[1] On a cru devoir placer ici ce long et curieux portrait, que l'auteur avait intercalé beaucoup plus loin, au milieu des souvenirs de la Révolution.
[2] Gabriel-Barnabé-Louis d'Osmont, fils d'Eustache, comte de Boitron, et de Marie-Louise de Pardieu de Maucomble.
[3] Son trisaïeul, Antoine d'Osmont, avait épousé en 1598 Françoise Rouxel de Médavy.
[4] Charles-Antoine-Gabriel d'Osmont de Médavy, né en 1723, chanoine du

accident arrivé en nourrice, il était resté avec une jambe plus courte que l'autre de trois pouces. Il fut destiné à l'état ecclésiastique et fut fait comte de Lyon. Quoiqu'il eût huit ou neuf ans de plus que moi, j'étais resté cinq ans avec lui au collége d'Harcourt. Il était si bon, si liant, que je me rappelle souvent l'amitié dont il me comblait, et celle que tout le collége avait pour lui. Dès qu'il fut sorti du collége, il alla se fixer à Lyon, où il passa beaucoup de temps. Je reviendrai sur ce qui le concerne.

Le troisième [1], après avoir servi quelque temps, se détermina à partir à Saint-Domingue, dans l'espérance d'y faire un établissement. Le cœur s'en mêlant, il épousa une femme très-féconde, mais avec très-peu de fortune; heureux auprès d'elle, il passa sa vie à faire des enfants et à cultiver une modique habitation.

Ce fut en 1748 que je connus le comte d'Osmont l'ainé; il avait alors vingt-neuf ans, et moi dix-sept. J'étais parti de Paris pour voir la Normandie, et, après avoir passé quinze jours au château des Landes près d'Orbec, à trois lieues de Lisieux, je me rendis au château de Gnespré, près Argentan, d'après l'invitation du vieux comte de Caulaincourt. J'y trouvai le comte d'Osmont, qui faisait la cour à la fille du maître de la maison, madame la baronne de Cuy [2], établie ordinairement à Argentan. Cette dame était charmante et fort gaie.

D'Osmont me prit tellement en amitié que nous devinmes inséparables pendant les deux mois que je restai dans cette province. J'aimais la chasse, il en était fou; de sorte qu'entraîné par le plaisir, je restai dans le pays plus que je n'avais

chapitre noble de Lyon, dont les membres portaient le titre de comtes de Lyon, vicaire général d'Auxerre, nommé à l'évêché de Comminges en 1763.

[1] Louis-Eustache d'Osmont, comte de Boitron, chevalier de Malte de minorité, capitaine de frégate, qui épousa en 1750 Marie-Élisabeth Cavalier de la Garenne.

[2] Suzanne-Louise-Françoise-Henriette, fille de Louis-Henri, comte de Caulaincourt, et de Suzanne-Françoise-Geneviève de Bailleul de Vic. Elle avait épousé en 1741 Nicolas-François-Dominique Dufour, baron de Cuy. Elle mourut en 1758.

compté. C'était en automne, et il revenait des carabiniers, où il avait été faire son service comme capitaine. Grand et fort bien fait, il avait un grand nez qui, dit-on, ne dépare jamais une belle figure. Il marchait la tête en avant, et s'excusait en disant qu'il avait la vue extrêmement basse; cependant quand il voulait il voyait de loin. Né avec une distraction des plus plaisantes, un amour très-vif pour tous les plaisirs, de l'esprit, un goût décidé pour la lecture, il avait acquis beaucoup d'instruction sans qu'il eût l'air de s'en douter. Il se livrait à corps perdu à ce qui l'amusait; si un livre lui plaisait, il en perdait le boire et le manger, de même pour la chasse; mais la passion à laquelle toutes les autres cédaient était le jeu. Enfin, il avait un caractère fait pour plaire dans toutes les sociétés, et sa franchise mettait tout le monde à l'aise avec lui. Se livrant à toutes les conversations, il y plaçait sans prétention des propos qui montraient ses connaissances et son excellent jugement.

Malheureusement la passion du jeu absorbait toutes ses qualités; dès qu'un coup malheureux lui arrivait, il entrait dans des impatiences, dans des fureurs qui, du reste, n'effrayaient personne, car elles n'étaient que contre lui-même. Les yeux lui sortaient de la tête, les veines de son front se gonflaient, les épithètes qu'il se donnait forçaient les auditeurs à lui rire au nez. Pour lui, tout à son malheur, il ne s'apercevait pas de la gaieté qu'il inspirait. Il contait sans suite et avec une volubilité étonnante ce qui lui était arrivé; il se levait, jetait à terre les chaises qui se trouvaient sur son chemin, et revenait s'asseoir comme s'il était du plus grand sang-froid. Si par hasard alors il entendait raconter une nouvelle intéressante ou discuter un point d'histoire, il venait écouter et se mêler à la conversation, comme si l'instant d'auparavant il n'avait pas été dans une rage incroyable.

Nous parcourûmes toute la Normandie, et je fus produit par lui partout; nous allâmes à Falaise, où il y avait alors deux femmes qui pouvaient passer pour des beautés :

madame Filleul [1] et madame d'Orbessan [2]. D'Osmont était bien reçu partout; présenté par lui, je le fus de même; toutes les maisons les plus riches s'empressèrent de nous donner des fêtes. Un équipage de chasse des plus beaux, à trois riches particuliers : MM. les marquis d'Oilliamson et de Courcy [3] et M. de la Fresnaye [4], était ce qui convenait le plus à d'Osmont et à moi.

On nous attendait au château du Bourg, habité par M. et madame la marquise de Vassy [5] qui en avaient hérité; nous y allâmes tous, et nous y trouvâmes le marquis de Flers [6], grand joueur, grand chasseur, de sorte que nous nous assurâmes des plaisirs de toutes sortes. Nous allâmes dîner au haras d'Hièmes, chez M. le marquis de Garsault [7] qui en était gouverneur; c'était un des plus fins connaisseurs en chevaux du royaume, et les Normands l'appelaient M. de *Guères sot*. Ces haras étaient dans le plus bel état possible. M. de Garsault n'avait d'autres voitures que celles où l'on entrait par derrière; il prétendait parer ainsi aux accidents qui peuvent arriver si les chevaux prennent le mors aux dents, parce qu'il pouvait descendre sans danger, quel que fût leur train.

Nous revînmes au château du Bourg. Il n'était pas alors ce qu'il est devenu depuis entre les mains du fameux Cromot [8], intendant de Monsieur, qui en avait fait une habitation

[1] Celle, je crois, dont la fille épousa Marigny.

[2] D'Orbessan ou d'Orbesson, nom difficile à lire.

[3] D'après l'époque (1748), il s'agit probablement de Jacques-Gabriel-Alexandre d'Oilliamson, marquis de Saint-Germain, et de son gendre et cousin, François Hardouin d'Oilliamson, marquis de Courcy, marié en 1736 à Gabrielle-Françoise d'Oilliamson, fille du premier.

[4] De la famille de Vauquelin, vraisemblablement.

[5] Bruno-Emmanuel-Marie-Esprit, marquis de Vassy, marié en 1738 à Suzanne-Françoise-Jeanne de Vassy, sa cousine.

[6] Ange-Hyacinthe de la Motte-Ango, comte de Flers, marquis de Messey (1719-1775), conservateur des chasses de la forêt de Monthère et louvetier d'Alençon.

[7] François-Gédéon de Garsault, capitaine du haras sous le grand écuyer. (*État de la France de* 1749.)

[8] Jules-David Cromot, né en 1725, seigneur du Bourg, conseiller du Roi, contrôleur général du marc d'or, secrétaire du cabinet du Roi, premier commis du contrôle général, surintendant des finances du comte de Provence.

magnifique. Il avait tous les caractères de l'antiquité; les cheminées étaient à l'ancienne mode, avec des manteaux tellement élevés qu'un homme de cinq pieds pouvait y entrer sans se baisser; au-dessus, un petit miroir à biseau d'un pied et quelques pièces de marbre incrustées; tout était dans le même goût. La dame du château était à l'avenant; quoique jeune et bien faite, c'était une vraie figure de tapisserie; grande, compassée dans tous ses mouvements, fort cérémonieuse, vêtue à l'antique : grand panier, robe de velours cramoisi, chargée de perles et diamants; nous prétendions qu'elle ressemblait pas mal à Notre-Dame de Lorette. Cependant, quoique sur l'étiquette, elle était on ne peut plus polie et considérait amicalement le comte d'Osmont.

Je fus, comme étranger, destiné à être son associé à une partie de piquet, et d'Osmont à faire la chouette. Cet arrangement eut lieu tous les soirs, car nous allions régulièrement à la chasse tous les jours, dans une belle forêt qui s'étendait jusqu'aux haras. Dès que d'Osmont arrivait, il s'établissait devant la cheminée, touchait à tout, au miroir, aux marbres. Bientôt la partie commençait : madame de Vassy faisait son établissement, tirait une superbe boîte d'or, arrangeait ses grandes manchettes de dentelle, et nous jouions.

D'Osmont ne pouvait voir une boîte sans la prendre, y fourrer trois doigts et se barbouiller comme un vrai suisse, bien heureux encore pour le propriétaire quand, par économie, il ne la mettait pas sous son nez pour ne pas perdre le tabac. Madame de Vassy ne tarda pas à s'apercevoir de ce manége; trop polie pour s'en plaindre, elle se levait, versait le tabac dans la cheminée, sonnait et envoyait remplir sa boîte. Toute cette délicatesse de procédés était perdue pour le comte d'Osmont, qui, tout au jeu, jurait ou prenait un air riant, suivant les cartes qu'il avait dans les mains. Madame de Vassy se promettait sûrement de ne plus laisser sa tabatière sur la table, mais elle l'oubliait le lendemain, et pendant huit jours cette scène recommença; elle finit par sacrifier sa boîte et en prit une autre.

Le comte d'Osmont avait une autre manie; il se serait cru malade si, dès qu'il apercevait le soleil, il ne s'était pas mis en face, le regardant en clignant des yeux jusqu'à ce qu'il éternuât. Combien de fois ne l'ai-je pas vu quitter ce qu'il aimait le mieux, une partie de jeu, pour aller gravement faire ce manége, qui souvent lui procurait des éternuments sans fin! Au surplus, gai, aimable, sans prétention, il avait, hors du jeu, le ton de la meilleure compagnie. Incapable d'un attachement suivi, il aimait toutes les femmes; comme à la chasse, tout lui était bon, il courait le lièvre, le cerf, une partie de jeu, la bonne chère ou une femme avec la même vivacité, sans pouvoir dire ce qu'il aimait le mieux. Il jouait tous les jeux, ne trouvant jamais qu'on jouât assez cher, et il était ravi de faire la chouette à tout un salon; il ne prenait nulle humeur qu'on pariât contre lui. S'il perdait, c'était au sort, à la fatalité, à son imbécillité de jouer qu'il s'en prenait; s'ennuyant d'une continuité de fortune, il semblait qu'il se portât mieux en perdant. Ses jurements, sa colère, ses vivacités lui valaient une purgation. Quoiqu'il ne fût pas au point où il en est venu depuis, son originalité me plut beaucoup : je démêlai la sûreté de son caractère et son esprit. Je commençai par m'en amuser; nous devînmes bientôt intimes, et cela jusqu'à sa mort.

Après un séjour des plus agréables de deux mois en Normandie, je revins à Paris; d'Osmont m'y suivit : il logeait au faubourg Saint-Germain, dans un hôtel garni, rue des Saints-Pères, et moi chez ma grand'mère, rue des Enfants-Rouges. Il venait me voir presque tous les jours. Il avait valet de chambre, laquais et cocher; ces trois êtres ne savaient jamais où le prendre. Il allait presque toujours à pied, comme un chat maigre, dans un déshabillé qu'on appelait *en chenille*, et qu'on pouvait regarder comme le plus sale négligé. Il restait où il s'amusait, et me suivait souvent à la campagne, sans qu'on sût où il était.

J'ai raconté comment nous nous amusions à Saint-Leu,

en vrais jeunes gens, à des exercices violents, à des sauts périlleux, même à danser sur la corde. Maladroit et distrait, il nous regardait et ne s'occupait que du trictrac ou de la chasse. Cette année, lorsque les officiers allèrent à leurs régiments, d'Osmont, qui n'aimait aucune gêne, s'impatientait à sa manière bruyante; car, sans ambition, il ne servait que pour satisfaire sa famille. Il revint de cette campagne avec la croix de Saint-Louis; il n'attendait que cela pour quitter honnêtement le service.

Il nous conta que dans la dernière affaire où il se trouva, chargeant à la tête de sa compagnie, il avait perdu son chapeau dès le commencement, et que de sa vie il n'avait tant souffert. Cette année, il avait voyagé avec son corps, quoiqu'il eût fait son possible pour s'en dispenser. Marsilly, gentilhomme ordinaire, riche habitant de Saint-Domingue et capitaine de dragons[1], devenu depuis un des plus gros et des plus sages joueurs de Paris, nous conta devant le comte d'Osmont que leurs régiments s'étaient rencontrés à Lille en Flandre; que les corps d'officiers s'étaient traités comme il est d'usage; que d'Osmont, étant en malheur, avait non-seulement perdu tout son argent, mais même celui de ses camarades; qu'il avait absolument voulu jouer au piquet contre les officiers du régiment qu'on traitait; que pour l'obliger, car il était fort aimé, ses camarades avaient boursillé jusqu'à leur dernier écu; qu'il avait joué trois jours de suite; qu'il s'était invectivé à son ordinaire, avait juré, tempêté sans discontinuer; qu'enfin, après un coup malheureux, avisant un portrait sur la cheminée de l'auberge, il s'était figuré que c'était cette figure inanimée qui lui portait malheur; qu'il s'était levé en fureur et lui avait asséné un grand coup de poing, tout au milieu. Il l'avait crevé; mais le pire de l'aventure, c'est qu'il s'était trouvé un clou derrière qui lui avait déchiré les doigts. Cet événement le calma, et, après s'être fait panser, il quitta le jeu. Le comble

[1] Probablement Jacques Commines de la Borde de Marsilly, qui figure parmi les gentilshommes ordinaires à l'*État de la France de* 1749.

du malheur fut que l'aubergiste lui fit payer vingt écus ce détestable portrait. D'Osmont écoutait et ne niait rien, et nous le forçâmes à nous montrer les coutures qui lui restaient à plusieurs doigts.

Il quitta enfin le service et partit pour la Normandie, et je fus un an sans entendre parler de lui. Je le croyais perdu, lorsque je reçus une lettre où il m'annonçait son retour à Saint-Leu, pour un jour fixe. Je revins à Paris assez malade; il vint me voir régulièrement tous les jours deux ou trois fois, il restait dix minutes, souvent ne me parlait pas, ouvrait mes rideaux et s'en allait. Pendant ma convalescence, il dîna tous les jours tête à tête avec moi, et le plus gourmand de tous les mortels se contentait du régime d'un malade. Il était de ces hommes qui prennent le temps comme il vient, et il était content pour peu qu'il pût manger à sa suffisance, car il était d'un vigoureux appétit. Vivant et soupant toujours dans la meilleure compagnie, son originalité perça; la sûreté de son commerce et son amabilité firent le reste.

Mademoiselle de Caulaincourt, veuve de M. Grimod-Dufort, dont j'ai parlé plusieurs fois, tenait rue du Coq-Héron un grand état de maison. Tout ce qu'il y avait de mieux dans la jeunesse de Paris avait des prétentions sur elle, et j'ai raconté ce qui se passa alors entre lui et moi. Un jour, la belle veuve nous invita à un souper des plus fins, et il fut fait un pari entre d'Osmont, du Gage et le marquis de Borda, que celui qui serait gris en sortant payerait une amende. D'Osmont me mit dans la confidence et me dit qu'il était sûr de gagner le pari en buvant une cuillerée d'huile avant de se mettre à table, attendu que le vin ne ferait que passer. La première chose qu'il fait est d'arriver sans avoir pris aucune précaution; il se rappelle le pari et sort; ne trouvant pas ce qu'il désire et ne voulant point le demander, il prend la lampe de l'escalier et en boit une gorgée, puis il vient me conter cette belle prouesse. Ce qu'il y eut de pis, c'est qu'il s'empoisonna en pure perte; la belle veuve prétendit qu'il fallait rendre les enjeux, que tout cela n'était

qu'une plaisanterie, mais qu'elle les dédommagerait par l'essai du meilleur cuisinier de Paris. Le souper fut excellent, on y but des vins fins sans profusion ni bravade; d'Osmont était enragé de son excès de précaution qui lui avait affadi le cœur. Nous sortîmes ensemble; le malheureux n'eut pas le temps de descendre jusqu'en bas; il prit son parti, cassa un carreau de vitre, et se soulagea en jurant d'une manière si comique qu'il était impossible de ne pas en rire de tout son cœur.

Depuis qu'il avait quitté le service, il allait régulièrement voir sa famille tous les ans. Cette exactitude m'étonnait dans un homme qui ne voulait être soumis à quoi que ce soit. Une année, en revenant, il me confia qu'on voulait le marier. M. le comte de [1]....., capitaine aux gardes, retiré dans sa terre et son voisin, était fort riche et avait une fille unique; on voulait la lui faire épouser. C'était une affaire de convenance pour les deux familles, et il m'avoua que ce mariage, arrangé de longue main, plaisait beaucoup à la demoiselle, dont il me fit l'éloge. On eut pourtant toutes les peines du monde à obtenir son consentement; son frère et sa famille le décidèrent enfin.

Comme j'étais obligé d'aller souvent à Versailles, qu'il fallait en faire part et avoir l'assentiment du Roi, je le déterminai à venir avec moi. Je n'ai de ma vie fait un voyage plus divertissant; il ne voulait pas être plaisant, et rien n'était plus comique que ses plaintes sur la contrariété qu'il éprouvait. Il m'avouait que personne n'était moins fait pour le mariage, et il plaignait sa future de tout son cœur; il convenait qu'il faisait un mariage très-avantageux, qu'il épousait une femme très-douce, très-sage et très-aimable, qui le regardait depuis longtemps comme lui étant destiné, mais il ne cessait de répéter qu'elle faisait une vraie folie. Il chargeait le tableau comme un homme qui espérait qu'on lui rendrait sa parole, et comme si j'y pouvais quelque chose.

[1] De Thère, dont la fille, Rose-Thérèse, épousa le comte d'Osmont.

Enfin, tout étant conclu presque malgré lui, il tarda pour aller se marier jusqu'au dernier moment. On l'attendait depuis quinze jours, et la première chose qu'il fit fut d'oublier les papiers les plus nécessaires. Il fallut retarder le jour pris et envoyer un courrier. Il était à Valognes, il fallut nécessairement qu'on le menât dans la famille où il devait entrer; une vieille tante à succession tenait une très-bonne maison où le comte d'Osmont n'était jamais allé, parce qu'on n'y jouait pas ou très-peu. Il entre, et se place au milieu de la cheminée qui était garnie de porcelaines superbes; comme il avait la manie de toucher à tout, il en prend une pour l'examiner et, distrait, la laisse tomber; il veut la rattraper, mais, maladroit comme il l'était en tout, il râfle du même coup tout ce qui était sur la cheminée. Tous ceux qui étaient dans l'appartement s'empressèrent de ramasser et de réparer le désordre; pour lui, voyant la porte ouverte, il s'en va. Il n'y est pas retourné depuis, s'embarrassant peu de ménager la succession.

Le jour de la célébration, il est obligé décemment d'aller faire visite chez une tante religieuse qui avait élevé sa femme; il n'y est pas depuis un quart d'heure que, se souvenant qu'il y avait dans la ville une assemblée où l'on jouait gros jeu, il prétexte une affaire, laisse sa femme et prend une voiture; il ne se rappelle qu'à dix heures qu'il avait promis de venir reprendre sa femme. Le souper de noce était retardé, la nouvelle mariée très-inquiète; mais d'Osmont était connu et avait le talent de porter son excuse avec lui. Sa bonhomie adoucissait ses torts, et sa femme qui l'aimait était toujours prête à l'excuser.

Il était temps de le marier. Il n'y avait pas un an que, par suite d'une conduite peu réglée, il avait pensé mourir; je lui avais tenu fidèle compagnie, mais ce qu'il y avait de plus singulier, c'était la quantité de jolies femmes, toutes de nom, qui venaient le voir régulièrement les après-midi.

Certainement il n'était pas un homme à bonnes fortunes de ce genre, on ne pouvait soupçonner personne de lui être

cher, car il s'avouait incapable d'aucun attachement suivi, et sa négligence sur sa personne ne pouvait qu'éloigner; mais son originalité, son amabilité, la considération de sa famille en Normandie, sa parenté avec tout ce qu'il y avait de mieux, avaient fait de lui, et malgré lui, un homme à la mode.

Dans le moment où il était le plus languissant, je le trouvai à l'Opéra dans la posture d'un homme qui touche à ses derniers moments; je m'empressai de le ramener chez lui. Dans la voiture ses lamentations avaient une tournure vraiment comique, et au lieu de le consoler, je me trouvai malgré moi forcé de rire. « Quoi! disait-il, il faudra que je meure! « peux-tu le croire? J'avais encore quarante ans à vivre, j'en « suis sûr. Ces diables de médecins me défendent le sexe, « ils ne savent pas combien ce remède me serait utile! » Et là-dessus, des détails les plus comiques qu'il entremêlait de regrets, de jurements, que c'était une bénédiction. Ce n'était pas cependant avec le ton de la mauvaise compagnie, c'étaient des répétitions, des mots sans signification, des idées qui sentaient son homme d'esprit et bien élevé, et s'il lui partait un gros juron, il se mordait les lèvres et rougissait; il s'en est bien corrigé depuis.

Quoique nous n'eussions pas les mêmes goûts, j'ai été témoin souvent de ses orgies, et s'il eût été possible d'en faire le récit, on y aurait trouvé des choses si plaisantes et d'un si beau ton, malgré leur indécence, des amours de vingt-quatre heures si singulières, qu'elles auraient peint son caractère sous un côté nouveau.

Dès qu'il fut marié, il fut forcé d'aller chez les princes; cela le contraria d'abord et lui convint ensuite parfaitement. Il y trouvait du jeu, du monde et des plaisirs, et c'est tout ce qu'il désirait. Il n'était question que de sa gaieté et de ses saillies. Le prince de Condé le mit dans son intimité; l'homme le plus froid, le plus timide, se trouvait à son aise vis-à-vis de quelqu'un qui faisait tous les frais.

Feu la princesse de Condé (mademoiselle de Soubise)

était belle, vertueuse, et douée par excellence. Les voyages de Chantilly furent continuels; d'Osmont n'en manquait pas un. C'étaient des fêtes perpétuelles, et le jeu y fut très-gros; on jouait au trente-et-quarante. Respectant les princesses, il était incapable de leur manquer.

Cependant un trente-et-un contre un trente-deux lui fit perdre toute modération, il lâcha un f... qui interdit tout le salon; il était à côté de la princesse. Il reste confus, met sa main devant sa bouche, comme un homme qui aurait voulu avaler sa langue; mais le coup était si fort que les yeux lui sortaient de la tête, et ses muscles étaient dans une contraction effroyable. Le prince sut le tirer d'affaire avec esprit. Prenant un air riant : « Avouez, madame, dit-il, qu'il n'y « avait que le comte d'Osmont au monde qui pût vous faire « entendre un si vilain mot. » Tout le monde rit, et d'Osmont, tout à son jeu, eut l'air d'oublier ce qui s'était passé. Il se promit de se modérer; il était de la meilleure foi du monde, mais la chose était au-dessus de ses forces.

On allait et l'on revenait de Chantilly dans une grande gondole [1]; les favoris y étaient admis, et pour ne pas s'ennuyer en chemin, on y avait établi une table sur laquelle on jouait. Le prince et la princesse tenaient le fond de la voiture; quelques dames, d'Osmont et plusieurs autres joueurs occupaient les autres places.

D'Osmont qui perdait fit le diable à quatre; n'ayant pas ses coudées franches, il étouffait. Ne sachant à qui s'en prendre, il frappe sur la table, veut la jeter par la portière et fait tant d'efforts qu'il finit par écorcher les bras de la princesse, qui étaient les plus beaux du monde. Elle fut la première à l'excuser, et d'Osmont prit un air d'intérêt, et parut si affecté de sa maladresse, qu'on continua le jeu dans l'espérance de voir de nouvelles scènes.

Dans les intervalles des voyages, il nous donnait le plus de temps possible. J'ai déjà raconté comment il était venu

[1] Grand coffre avec des banquettes sur les quatre faces, éclairé par huit petites fenêtres : trois de chaque côté, une en avant et une en arrière.

faire un voyage à Hénonville, terre appartenant au grand-père de ma femme. Il revenait de Normandie, et il savait que lorsque j'y étais je disposais à peu près de la chasse. La terre était plus giboyeuse que les plaisirs du Roi. On avait pratiqué des fosses pour poster les tireurs, tandis qu'on faisait des rabats. Nous y allâmes par le temps le plus à souhait possible. Nous étions chacun à notre poste avec deux domestiques chargeant nos fusils, et chaque demi-heure, nous voyions arriver une nuée de perdreaux et un bataillon de lièvres. Je ne tardai pas à abattre une trentaine de pièces. D'Osmont faisait un feu soutenu; je l'entendais jurer à chaque instant, et je ne voyais rien rester, mais à chaque coup il prenait son fusil et le mettait sur son genou, comme pour redresser la canne. La battue finie, je m'empresse de l'aller trouver; il était hors de lui, et les yeux lui sortaient de la tête; il n'avait tué que quatre pièces. Comme il était dans le trou et qu'il avait la vue basse, les lièvres arrivant sur lui se détachaient sur le ciel, et lui paraissaient plus grands que nature. Nous continuâmes, il fut plus heureux, et sa gaieté revint, car la mauvaise humeur ne durait jamais chez lui.

Mon ami Olavidès, comte de Pilos, dînait et soupait chez moi toutes les fois que nous y étions. D'Osmont me trouva un jour lui donnant une leçon de trictrac. Il avait entendu parler, comme tout Paris, de la manière dont ce Péruvien semait l'argent; il me prend en particulier : « Tu as là un « bon pigeon dans ce Péruvien, me dit-il, laisse-moi lui don- « ner des leçons. — Mon ami, tu n'as pas la patience, et « cela n'en vaut pas la peine, car nous ne jouons rien. — On « dit qu'il est riche à millions et qu'il sème l'argent. — On « t'a dit la vérité, mais je t'avertis qu'il est plus fin que toi. « — Enfin fais-moi le plaisir de me donner à souper avec « lui. — Quand tu voudras. — Joue-t-il à quelque jeu? — « A tous, excepté le trictrac. — Eh bien, donne-moi parole « de me faire faire un brelan avec lui. — Prends ton jour. « — Demain. — C'est dit. — Il ne sait pas si bien le brelan « que moi? — Je le crois, mais il joue noblement et perd

« son argent tout de même. — Bon, tant mieux, à demain. »

Il sort, il n'est pas dans la rue que je raconte la scène à M. Olavidès. Je le connaissais assez pour être sûr qu'il en tirerait un excellent parti pour nous divertir. Le lendemain, d'Osmont arrive des premiers; ma femme arrange un brelan à trois entre M. Olavidès, le chevalier de Fontanieu et lui. La partie s'engage; d'Osmont cave au plus fort d'entrée de jeu, joue gaiement, lestement, et perd quelques louis, comptant semer pour recueillir. Olavidès joue fort serré et fort bien; bref, il finit par faire va-tout avec un brelan que d'Osmont perd pour la dixième fois. Le tonnerre serait tombé dans le salon qu'il n'y aurait pas eu plus de bruit; il se renverse sur son siége, jure, fait ses imprécations usitées, et finit par me dire en criant : « Tu me disais que ce monsieur « du Pérou jouait l'argent comme la paille, et qu'il perdait « toujours; tu vois? Tu m'assurais qu'il ne savait pas le jeu, « et il joue comme un diable; tandis que moi, je perds tout « mon bien. » Tout le salon éclata de rire. M. Olavidès ne fait pas semblant d'entendre, et la comédie dure jusqu'à la fin de la partie, qui ne fut pas meurtrière. La leçon coûta à d'Osmont une vingtaine de louis, et ce n'était rien pour le train de jeu où il était. Heureusement qu'en m'adressant à M. Olavidès, j'avais su à qui j'avais affaire; car, sans ma précaution, tout autre, d'après cette incartade, aurait pu croire que j'avais voulu le faire jouer de malheur.

Une scène très-plaisante arriva à d'Osmont chez le prince de Condé. Le prince et la princesse avaient voulu qu'il restât en petit comité; la princesse était en couches, et l'on jouait au whist toute la journée. D'Osmont était alors dans une affreuse veine de malheur. Sa tête n'y était plus, et il jurait par toutes les lettres de l'alphabet. S'il ouvrait son jeu et qu'il ne vît pas d'as, il se levait, criait et disait tellement son jeu que personne ne voulait être son partenaire; tout le monde lui riait au nez sans qu'il y prît garde. Enfin, il lui arriva un coup abominable; alors il se lève comme un furieux, jette tout ce qui se trouve devant lui, se cogne partout.

Il avise un trou dans un volet; sans songer à ce qu'il va faire, il y fourre son index d'une si grande force qu'il lui est impossible de le retirer, et le voilà pris comme un autre athlète [1]. On fut obligé d'envoyer chercher un menuisier, qui, au bout de trois quarts d'heure, vint à bout de le dégager. Il avait eu le temps de se calmer et riait lui-même de son aventure, en gémissant de ne pouvoir se modérer.

C'était cependant à qui l'aurait en société. Feu le duc d'Orléans ne trouva d'autre moyen de le fixer que de lui donner une place de chambellan. D'Osmont l'accepta sans réflexion, mais ses parents le trouvèrent mauvais; ils pensaient que la place était au-dessous de l'aîné de la famille. Pour lui, la chose lui était égale; il y trouvait la vie qui lui convenait, et la suite fera voir qu'il fit bien. Le voilà donc installé, sous condition qu'il ne fera aucun service que celui de jouer, chasser et jurer.

Les plaisirs étaient alors des plus vifs à Bagnolet, où le duc d'Orléans s'était retiré avec sa maîtresse, nommée Marquise. Sans renoncer à Paris, d'Osmont s'y établit, non pour faire aucun service, mais parce qu'il s'y amusait. Le billard avait alors la plus grande vogue; quoique voyant mal et très-maladroit, il commença par parier, et finit par jouer toute la journée. C'était une vraie comédie; il se plaignait non du sort ni du jeu, mais de sa maladresse, et il n'y avait rien de si véritable. Un jour qu'il perdait beaucoup, il entre dans ses fureurs et jette tout par la fenêtre. On a beau vouloir le calmer, rien ne réussit, lorsque le maître d'hôtel, avec un habit brodé superbe, vient dire : « Monseigneur est servi. » D'Osmont n'entend rien; mais apercevant cet habit charmant, il oublie que c'est le maître d'hôtel, ne se souvient plus de sa perte, examine l'habit, le visite dessus et dessous, et engage une conversation avec ce monsieur sur ce qu'il lui a coûté, sur le nom du brodeur, etc. Il reste une demi-heure à causer sur cet objet; on les laisse. Enfin, le maître

[1] Milon de Crotone.

d'hôtel lui annonce qu'on est à table; alors d'Osmont se dispute aux portes, fait les honneurs, et n'est tiré de sa distraction que lorsqu'il voit le maître d'hôtel prendre son service, rester debout et donner ses ordres.

Avec une santé de fer, il avait un appétit soutenu. Il se vantait d'être gourmand et le croyait, mais ne l'était pas. Je l'ai vu souvent faire le tour d'une grande table et prendre tout naturellement sa place vis-à-vis d'un plat qu'il aimait, n'en servir à personne, et en manger à sa suffisance sans s'embarrasser des autres. Ce qu'il aimait par-dessus tout, c'étaient les langues de carpe, et si l'on en faisait passer devant lui, pour éviter toute cérémonie, il disait qu'il n'en avait jamais mangé, ce qui invitait à lui en offrir. Je l'ai vu faire ce manége pendant plus de trente ans sans s'en lasser, malgré les reproches que nous lui en faisions.

La vie avec les princes était alors fort dispendieuse; il fallait avoir chevaux de selle, chevaux de voiture et plusieurs voitures. D'Osmont avait six ou sept chevaux, cochers et palefreniers à l'avenant. Sa distraction, ses pertes au jeu auraient pu faire croire qu'il était ruiné; cependant, sur l'inquiétude amicale que son frère et moi lui témoignâmes, il nous avoua qu'il avait cet hiver-là plus de cinquante mille écus de gain. On était frappé de ses pertes par ses plaintes et ses doléances; mais comme il riait et goguenardait lorsqu'il gagnait et qu'il se retirait sans bruit, on ne s'apercevait pas de ses gains.

Dans mon voyage aux eaux, j'avais renouvelé mon amitié avec le comte de Lyon, son frère. Je ne sais comment il fut instruit que nous étions arrivés, ma femme et moi, à la principale auberge sur la place des Terreaux; il vint nous y trouver, et il n'est sortes d'amitiés et d'offres de service qu'il ne nous fit.

En allant lui rendre visite, je fus fort étonné de voir deux petits garçons et une petite fille qui l'appelaient leur oncle. Quoique je n'aime pas à faire des jugements téméraires, comme il avait une gouvernante d'assez bonne mine et qu'il

était d'une superbe figure, je m'imaginai d'abord que c'étaient quelques folies de jeunesse. Il se hâta de m'apprendre que son dernier frère, qui était passé à Saint-Domingue, avait tous les ans un enfant qu'il lui adressait, de sorte que mon ami avait toutes les charges de la paternité et s'en acquittait au mieux, en sacrifiant ce qu'il possédait pour donner à ces enfants une excellente éducation.

Cependant le comte d'Osmont, le chambellan, qui avait l'air de ne s'occuper de rien, qui de sa vie n'avait fait sa cour à qui que ce soit et n'avait jamais voulu voir un ministre, avait mille gens qui s'intéressaient à lui. Apprenant que l'évêché de Comminges était vacant, il le demanda brusquement et avec son originalité ordinaire. Le duc d'Orléans, le prince de Condé furent ses solliciteurs. Madame de Pompadour voulut connaître un homme dont l'originalité était citée. Pour la première fois de sa vie, d'Osmont n'hésita point. Le prince fut son patron. Son frère, de son côté, était aimé et estimé; enfin, le comte de Lyon se trouva pourvu de l'évêché de Comminges, valant plus de cent mille livres de rente, et dans un pays où il était impossible d'en manger plus de douze. Il se trouva ainsi en état de donner une instruction recherchée à cinq enfants, car dans cet intervalle sa famille s'était encore augmentée de deux neveux.

D'Osmont n'en fut ni plus propre, ni plus beau joueur. Il eut quelques accès de fièvre; alors il arrivait chez moi dans sa voiture, se mettait à midi dans le salon, et restait auprès du feu jusqu'à neuf heures. Tout ce qu'il détestait était d'être seul; il voyait jouer, entendait causer et laissait faire le reste à la nature, prétendant que ce régime valait mieux que tous les médecins et les drogues. Cela lui réussit, car c'est la seule fois que je l'aie vu malade.

Ce fut à peu près dans ce temps que je m'avisai de vouloir lui faire une plaisanterie qui courut tout Paris, et qui n'eut cependant pas son effet. Je donnais à dîner tous les jours; les ambassadeurs, la tête du corps diplomatique et des étrangers y venaient, principalement le vendredi;

d'autres venaient dans la semaine. Nous jouions alors au quinze, c'était le jeu à la mode. Le comte d'Osmont aimait mieux le trictrac; cependant il se mettait à la partie, et plus il voyait d'or sur la table, plus son visage s'épanouissait. S'il gagnait, quelque petit que fût le gain, il s'en allait; s'il perdait, il s'entêtait; enfin, il prenait le vrai moyen de se ruiner, mais la fortune le tenait par la main et le sauvait. Tous les ambassadeurs s'amusaient de ses colères.

Je prévins le comte de Stahrenberg, ambassadeur de l'Empereur; Tiepolo, ambassadeur de Venise, et M. de Berkenroode, ambassadeur de Hollande; enfin, les étrangers sur lesquels je pouvais compter. J'allai trouver le fameux Comus [1], un des joueurs de gobelets les plus habiles de Paris. Ce Comus, jeune et d'une jolie figure, avait l'air fort noble et distingué. Je lui proposai de venir dîner chez moi; je le présenterais sous le nom d'un comte Magnésiti [2], connu par un des ambassadeurs comme un des plus forts joueurs de piquet de l'Europe; il nous ferait la chouette, au comte d'Osmont et à moi; nous parierions un jeu considérable, et il le tricherait avec l'adresse que tout le monde lui connaissait. Le jour fut pris, mais l'affaire manqua par une difficulté. Il fallait que je misse dans mes poches au moins cinquante sixains de cartes préparées, et que je les fisse glisser adroitement sous la table. La chose me parut impossible, et il fallut y renoncer; mais ceux qui étaient dans la confidence parlèrent, le public broda; quelques-uns dirent qu'ils étaient présents, que c'était au Palais-Royal, et l'on rapportait ce qu'avait dit ou fait d'Osmont, comme si la partie avait réellement eu lieu.

Ce qui lui arriva une de ces années, avec ma femme et la marquise de la Ferté, mérite d'être consigné. Il ne pouvait

[1] Nicolas-Philippe Ledru, connu sous le nom de Comus (1731-1807). C'était non-seulement un habile prestidigitateur, mais encore un physicien instruit. Il s'occupa notamment de l'application de l'électricité au traitement des maladies nerveuses, et fit de nombreuses observations magnétiques. Ledru-Rollin était son petit-fils.

[2] Nom douteux.

plus trouver aucun partenaire au whist, à cause de son habitude de dire son jeu dès qu'il l'ouvrait, quand il était en malheur. Il s'était donc mis à jouer le whist au mort, comme jouant seul et par conséquent plus gros jeu. C'était à qui ferait cette partie; il la jouait bien, et on la faisait trois fois la semaine. Une suite de malheurs qu'il trouvait incroyables amena mon ami Sedaine à faire la chanson ci-jointe [1], et je fis graver la scène qui y donna lieu. On voit d'Osmont dans le salon, tout étonné d'avoir dépouillé une mèche de bougie. Il fut le premier à chanter la chanson et à en rire, mais il me pria de ne pas la faire courir.

Je conterai ici une autre aventure qui lui arriva à l'Opéra. Madame de Villemorien y avait une loge qui faisait salon. On y jouait au whist comme dans les loges de spectacle en Italie. Un jour, d'Osmont, qui perdait beaucoup, oublia qu'il était à l'Opéra, et, selon sa louable coutume de jeter les cartes par la fenêtre ou dans la cheminée, il prit le jeu et voulut l'envoyer sur le théâtre. Fort heureusement, une des personnes présentes, voyant le coup, rattrapa les cartes en l'air et les fit retomber dans la loge. Sans cela, le parterre eût eu une représentation à laquelle sûrement il ne s'attendait pas.

Cependant madame la comtesse d'Osmont venait tous les ans à Paris, et faisait société intime avec nous. Cette brave dame aimait son mari à la folie, quoiqu'il ne fût pas des plus attentifs et qu'il ne dérangeât pas un instant sa vie ordinaire. Ses procédés cependant étaient d'un honnête homme.

Le comte d'Osmont, sans y penser, peut-on dire, avait placé son frère de manière à porter une grande aisance dans la famille. L'évêque, le meilleur parent possible, élevait ses neveux bien autrement que lorsqu'il était simple comte de Lyon. L'aîné des neveux [2], destiné à une fortune militaire,

[1] La chanson n'est pas jointe au manuscrit.

[2] René-Eustache, marquis d'Osmont (1751-1838), colonel en second du régiment d'Orléans-cavalerie, ambassadeur à la Haye au moment de la Révolu-

excellent sujet, était comme reçu dans la survivance de son oncle dans la place de chambellan, lorsqu'il prit une véritable passion pour mademoiselle Popsi, sœur de tous les Dillon qui ont joué par leur figure un rôle à Versailles. Elle n'avait rien que la protection de la Reine, la promesse d'un régiment pour son mari et d'une place de dame pour elle. Les deux oncles furent obligés de donner leur consentement, quoique le mariage ne leur convint pas.

Le second [1], beau, grand, bien fait et plein d'esprit, prit l'état ecclésiastique et remplaça son oncle dans l'évêché de Comminges, deux ans avant la Révolution.

Le troisième [2], d'une belle figure, fut colonel, et toute la famille jeta tacitement les yeux sur lui pour remplacer l'aîné, qui, tout entier à sa femme, sollicitait une place dans la diplomatie.

Le quatrième, qui était dans l'état ecclésiastique, annonçait beaucoup d'esprit et de mérite [3]. Il s'enfuit au premier choc de la Révolution, pour défendre ses propriétés à Saint-Domingue. Malheureusement, dans la première affaire, son cheval l'emporta au milieu des nègres rebelles, et il fut assassiné.

La fille épousa M. de ... [4].

L'évêque donnait des dots et pourvoyait à tout.

Menant toujours la même vie, d'Osmont voulut absolument être des petits soupers de whist du feu maréchal de Soubise. Le maréchal fit quelques difficultés : il n'avait rencontré d'Osmont que pour l'entendre jurer. Celui-ci, qui tenait à ne pas se séparer de la société de joueurs avec laquelle

tion, pair de France en 1815, et ambassadeur près de différentes cours. Il avait épousé mademoiselle Hélène Dillon.

[1] Antoine-Eustache d'Osmont (1754-1823), évêque de Comminges en 1785, évêque de Nancy en 1802, archevêque de Florence en 1810.

[2] Marie-Joseph-Eustache, vicomte d'Osmont, lieutenant général (1756-1839), marié en 1795 à Anne-Marie-Marthe Gilbert-des-Voisins.

[3] Il fut un moment agent général du clergé avec l'abbé de Montesquiou.

[4] Anne-Élisabeth-Rose d'Osmont, mariée à Robert-Maurice, comte d'Argout, fils du gouverneur de Saint-Domingue. (Chastellux.) Le contrat fut signé par le Roi le 19 février 1786.

il était dans l'habitude de souper tous les soirs, promit de se calmer et tint parole. Il souffrait, mais pendant cinq ans, jusqu'à la mort du maréchal, il n'a pas sourcillé; il faut croire que l'idée de s'en dédommager ailleurs le soutenait.

Sa femme venait à Paris presque tous les ans. Un hiver qu'il l'attendait, il apprit sa maladie et sa mort. Je n'ai jamais vu une douleur aussi vraie. Je vais en citer une grande preuve, il fut pendant trois semaines sans toucher ni cartes, ni dés. Il était étranger à tout et s'abimait dans sa mélancolie; enfin, craignant qu'il n'altérât sa santé, nous dûmes, au bout de ce temps, user de subterfuge pour lui faire accepter une partie de whist. Il perdit avec une indifférence qui nous inquiéta réellement, mais le temps, ce grand maître, lui rendit son état naturel, et quelque six mois après, il entra dans une telle rage sur un malheureux coup de dés, qu'il prit le cornet de cuir et l'envoya avec violence à travers un carreau de verre de Bohême de mon salon; le carreau, le cornet, les dés, tout vola dans la cour. C'était en hiver; je fis fermer le volet, j'envoyai chercher le vitrier, et tout fut rétabli, et payé par lui, dans la demi-heure, sans qu'il sourcillât. Je le fis par forme de correction, mais il était incorrigible.

Un jour qu'il perdait et qu'il était très-mal monté, il fit quatre tours dans le salon et voulut s'en aller sans payer. C'était assez son usage; je payais pour lui, et il m'envoyait l'argent le lendemain; mais comme ce jour-là il y avait beaucoup de paris de traverse, et que je voulais qu'il comptât lui-même, je l'exhortai à en finir. Il revint comme un furieux, tira deux rouleaux de cinquante louis et les envoya d'une telle force sur la table, qu'un des deux se brisa. On ramasse les louis, et on n'en trouve que quarante-neuf. D'Osmont prit une bougie et fut plus d'une demi-heure à visiter inutilement tous les coins du salon. Ses doléances étaient comiques; toutes les raisons qu'il donnait pour ne pas compléter le rouleau, et la manière dont il était affecté de cet événement, plus que des cent louis qu'il venait de perdre, avaient une manière originale qui n'appartenait qu'à lui.

Quelquefois, lorsque d'autres de ses amis l'auraient cru au désespoir, il faisait des choses très-gaies du plus grand sérieux possible. A la fin d'une partie de whist, il se trouva me redevoir trente louis et sortit à son ordinaire avec les manières d'un homme qui a une humeur infernale. Je fus huit jours sans en entendre parler, et nous le crûmes dégoûté pour jamais du jeu, car il était cette année dans une grande veine de malheur. Mais de nouveaux plaisirs l'avaient entraîné; il était à la chasse à Chantilly, et un jour, à huit heures du matin, il m'envoya un valet de chambre tout galonné pour savoir de nos nouvelles et m'apporter un chevreuil. Je remercie le porteur et donne ordre qu'on mette la bête à la cuisine. Alors le valet de chambre me dit : « Mon « maître m'a donné l'ordre de vous prier de parler à « l'oreille du chevreuil. » J'y regarde; il avait ficelé dans l'oreille les trente louis qu'il me devait.

Il n'avait que deux filles de son mariage, et il les avait mariées très-bien, l'une au marquis de Sainte-Suzanne [1], et la seconde au comte de Briges [2], un des écuyers particuliers du Roi et très-bien en cour. Il fit les choses à merveille, et comme un homme dont la fortune ne fait qu'augmenter, quoiqu'il se plaignit du jeu comme s'il était ruiné.

Il avait toujours les mêmes domestiques; c'étaient de vrais chanoines, bien vêtus et bien payés. Quand il était à Paris, un seul venait le servir à souper; leur service actif était aux chasses et aux voyages des princes. Alors maître et domestiques étaient sur les dents. Un jour, il arrive chez lui au Palais-Royal, cour des Fontaines, avec un seul palefrenier. Le domestique harassé, peut-être un peu gris, cherche son maître, ne le trouve plus, et, voyant le lit tout fait, il se jette dedans tout botté et s'endort. D'Osmont rentre à quatre

[1] Peut-être Charles-Adolphe de Mauconvenant, marquis de Sainte-Suzanne.

[2] Charlotte-Rose-Jacqueline d'Osmont, mariée à Christophe-Étienne de Malbec de Montjoc de Briges, fils de l'écuyer et de mademoiselle Radix, veuve de M. Bondret.

heures du matin avec le vicomte de Noé [1], qui logeait au-dessus de lui. Voyant l'homme si bien couché, il appelle le vicomte, il réveille le valet et se borne à lui dire : « Mais, malheureux, encore si tu avais ôté tes bottes ! » et pressé à son tour de se coucher, il se fourre dans la même place et s'endort.

C'est encore à lui qu'est arrivée à Falaise cette aventure que je sus alors; il se trouvait le matin dans le lit d'une très-aimable dame, qui, entendant sa tante arriver chez elle, n'eut que le temps de le faire fourrer au fond du lit et de le couvrir du mieux qu'elle put. La tante s'assoit auprès du lit, cause longuement, tire sa botte et la fait crier en l'ouvrant. D'Osmont oublie où il est, et la tante voit sortir du lit un grand vilain bras velu, et au bout deux doigts qui s'enfoncent dans sa tabatière; elle était bonne femme, elle pardonna et fut dans une confidence qu'elle n'aurait jamais eue sans cette distraction.

Il fut invité un jour à une fête très-plaisante donnée au duc de Penthièvre dans la terre de Crécy, qu'il avait acquise de madame de Pompadour. Toutes les paroisses furent commandées; on fit un rabat immense vers l'avenue, on laissa les grilles, les portes et les appartements ouverts. Au bout de cinq heures, on vit arriver les lièvres, les chevreuils, les cerfs, les sangliers, tout entra dans le château; des fenêtres on tua les grosses pièces, mais le petit gibier se fourra partout, même dans les cheminées; il nous contait cette chasse avec grand plaisir.

Un jour, M. le comte de ***, gentilhomme gascon de très-ancienne extraction, mais n'ayant que la cape et l'épée, était venu à la cour en vertu de la décision nouvelle qui accordait le droit de présentation à ceux qui prouveraient une noblesse non interrompue depuis 1300. Admis chez le duc d'Orléans, il voit d'Osmont faisant la chouette au trictrac, perdant et jurant comme de coutume. Il ne savait pas que d'Osmont avait la vue basse, et que, quand il voyait un objet qui attirait son attention, lorsqu'il était hors de lui, c'était sur cet objet

[1] Louis, vicomte de Noé, gouverneur et maire de Bordeaux, chambellan du duc d'Orléans.

qu'il jetait ce qu'il avait dans la main. Le nouveau présenté veut se retirer, et voilà qu'il reçoit les deux dés dans le dos, chose que tout le monde savait éviter en attendant que l'effervescence de d'Osmont fût passée. Le jeune homme revient sur ses pas, prend à témoin de la façon dont il est insulté et propose le cartel. Ceux qui voyaient cette scène éclataient de rire, et il fallut que le duc d'Orléans s'en mêlât et fit entendre raison; car pour le comte d'Osmont, occupé de sa partie, il ne savait rien de ce qui se passait, et comme il perdait toujours, il gratifia quelques autres spectateurs des mêmes faveurs.

Je finirai par une anecdote assez plaisante. Son originalité faisait tant de bruit que le Roi et la Reine se plaignirent que jamais on ne le vit à Versailles. Il fallut toutes les puissances pour le déterminer à y aller, quoiqu'il eût déjà été entraîné chez la duchesse de Polignac. Enfin, le jour fixé, il arrive à Versailles, et il y est reçu comme s'il y allait tous les jours [1]. On avait tant parlé de lui qu'il était connu jusque dans les plus petits détails. Le Roi voulut jouer contre lui et prit un second; d'Osmont fut fort étonné de ce que Louis XVI ne voulût jouer qu'un petit écu la fiche; il fit donc la chouette aux six francs, et le Roi, avec sa grosse gaieté, lui dit de ne pas se gêner. Il joua d'abord heureusement, mais enfin un coup détestable lui étant arrivé, il s'oublie, se lève brusquement et se promène; mais, apercevant le Roi qui le regardait, il se remet à sa place en grommelant entre ses dents. Ce furent alors des rires qui ne le firent pas changer. Le lendemain il s'en revint à Paris, promettant bien que jamais on ne le rattraperait à si petite partie, et il a tenu parole.

Un jour, il avait près de soixante-dix ans, il entra dans ma chambre le matin; son air soucieux me fit craindre quelque malheur. Il fut plus d'un quart d'heure sans me parler, touchant tout et remuant tout ce qu'il trouvait sur ma cheminée. Enfin, me voyant seul, il me dit d'une voix sépulcrale:

[1] C'est le 12 novembre 1784 que le comte d'Osmont fut admis aux honneurs de la cour.

« Tu vois un homme mort. — Mais, mon ami, le mort remue « tout ici. — Ne plaisante pas, je t'en prie. Je viens d'avoir « un tête-à-tête avec une personne fort jolie et qui aurait été « une bonne fortune pour moi il y a trente ans. Eh bien! je « te le dis avec désespoir, je suis un homme mort. — Eh! « mon ami, il est des plaisirs de tous les âges; heureuse- « ment que la passion du jeu ne s'éteint pas de même. » J'eus beau le plaisanter, je ne pus jamais lui rendre la gaieté, pas plus que ce qu'il avait perdu.

Son caractère sûr le faisait tellement rechercher que la duchesse d'Orléans-Penthièvre [1] lui donnait à déjeuner tous les jours depuis deux ans; souvent il y passait la journée jusqu'à l'heure du spectacle. Lorsque la Révolution arriva, le caractère affreux du duc l'affecta à un point qui ne peut s'exprimer. Il changea, le dépérissement s'ensuivit. Je n'avais plus de maison à Paris, et, dès qu'il me savait arrivé, il venait me voir au Vieux Louvre, quoiqu'il fût obligé de monter quatre-vingts marches, et nous nous donnions rendez-vous chez des amis communs. Combien de fois l'ai-je vu pleurer sur le sort de la princesse et maudire l'existence du mari!

Je le vis un instant la seconde année de la Révolution; ce n'était plus le même homme. Il se promenait à midi au Palais-Royal, cherchait le soleil et avait l'air d'un château branlant, avec tous les signes de la décrépitude; enfin il me fit une vraie peine. Je vis, à la façon dont il me parla, que, dégoûté de la vie par tout ce qui se passait, il attendait sa fin avec plus d'impatience qu'on n'eût pu le croire d'un homme de son caractère. Il partit pour les eaux de Spa, autant pour sa santé que pour s'éloigner des malheurs qu'il voyait planer sur la France. Les eaux avancèrent sa destruction; il les quitta pour aller à Bruxelles, où il termina tranquillement son existence, assez heureusement pour lui, puisqu'il n'a pas vu le temps affreux de Robespierre.

[1] Femme de Philippe-Egalité.

QUATRIÈME ET DERNIÈRE ÉPOQUE

(1787-1801)

LA RÉVOLUTION

J'entre dans une carrière immense, un abime épouvantable où j'ai vu s'engloutir parents, amis, fortune. J'ai assisté au bouleversement général de la société, à la disparition d'une famille royale digne du respect et du dévouement de tout Français. Je ne retracerai que ce qui m'est personnel. Retiré dans ma terre, je rappellerai comment j'ai été atteint; je prouverai que malgré toute la prudence humaine, on ne peut se vanter d'avoir échappé au danger que grâce à une Providence qui régit et conduit tous les événements. Je ferai voir les privations qu'ont éprouvées les personnes qui savaient jouir de la société, des arts et des sciences, et qui ont vu le siècle se plonger dans la plus affreuse barbarie.

Dans tout le cours de ma vie, j'avais cherché à acquérir des amis pour ma vieillesse : la Révolution a trompé tous mes calculs. La plupart de mes amis ont disparu, et j'ai vu trop souvent ceux que j'ai conservés faire passer avant tout leur intérêt personnel. Je ne m'en suis même pas plaint,

et je ne me suis pas dégoûté de rendre service parce que j'ai trouvé des ingrats. Ma femme et moi, nous nous rappelons tous les jours les amis que nous avons perdus, et nous gardons la douce impression de leurs vertus sociales; c'est le seul plaisir qui nous reste de l'amitié que nous avions pour eux.

Ce préambule écrit, je vais rentrer dans la carrière des événements et continuer ces Mémoires.

CHAPITRE XIX

Mgr de Thémines, évêque de Blois; sa vie; il est appelé à l'Assemblée des notables. — Assemblée provinciale à Orléans. — Assemblée départementale à Blois; l'auteur est nommé président. — M. Mesnard de Chousy; le vicomte de Beauharnais. — Élection des députés aux États généraux. — Lavoisier. — Les députés. — Attitude de l'évêque. — Voyage à Paris. — Les États généraux à Versailles. — L'affaire de Réveillon. — Le Palais-Royal. — Retour à Blois. — On apprend la prise de la Bastille. — Commencement de l'émigration. — Les voisins de Cheverny. — La grande panique; brigands imaginaires. — Organisation d'une garde nationale. — Insurrection pour les subsistances. — Le club de Blois. — Mort de M. de Cypierre. — On établit un club à Cour. — Les clubs de Paris : club de Quatre-vingt-neuf, des Jacobins. — Les volontaires à Blois et dans les environs; leur indiscipline. — Madame Doyrell à Clénord; son courage en face des volontaires insurgés. — Punition des révoltés.

M. de Thémines-Lauzières, aumônier du Roi, fort lié avec M. d'Angiviller jeune, plein d'esprit et de connaissances, parent et héritier de madame de Beringhen, fut nommé, à la mort de M. de Termont, à l'évêché de Blois. Cet évêché, à quarante-deux lieues de Paris, considérable pour le revenu, avec un palais épiscopal on ne peut mieux situé, était l'objet de l'envie de toute la cour. J'ai dit la façon dont il vivait dans son diocèse, et comment il avait fait reconstruire les dedans de son palais. Magnifique dès qu'il fallait traiter, il recevait chez lui les maréchaux de France, les princes, etc., et le maréchal de Noailles n'allait point à son gouvernement de Bordeaux sans passer quatre jours chez lui. Ami intime de beaucoup de gens de mérite, il était fort recherché, et dès qu'il le pouvait, se retirait à Paris, où il se livrait aux arts et cultivait ses connaissances. Revenant à toutes les grandes fêtes, il faisait son métier en prélat consommé. Voulant satisfaire son goût d'instruction, il se

détermina à aller voir l'Espagne et le Portugal incognito, et cependant avec toutes les précautions que son état exigeait. Il se compromit à un auto-da-fé, non parce qu'il blâmait la religion, mais parce qu'il en critiquait les abus. Toutes ses belles qualités étaient, comme je l'ai dit, ternies par une hauteur de caractere qui avait aliéné tout son clergé; il laissait peu approcher de lui les curés, il leur donnait des audiences très-laconiques; souvent il les éconduisait en passant la tête entre sa porte, et il ne les priait jamais à dîner. Il appelait seulement à sa table deux grands vicaires connus par leurs mœurs, et un Père Capucin, son confesseur en titre. Ayant été élevé avec Gérente [1], l'évêque d'Orléans, ci-devant coadjuteur, il était resté son ami sans en faire beaucoup de cas. Son seul ami véritable était Amelot, évêque de Vannes [2], cousin de mon beau-frère, et l'un des hommes les plus vertueux du royaume.

Tout le public sait l'appel des notables à la cour, et la façon dont ils se conduisirent. L'évêque Thémines fut des premiers appelés et ne réussit pas mieux qu'un autre: il était dans les bons principes, mais il ne calculait pas l'esprit du siècle. Enclin au despotisme, il aurait plutôt été un petit cardinal Richelieu, et peut-être était-ce l'espèce d'homme le plus nécessaire dans le moment. Il fut, dit-on, nommé un instant à la place de Brienne.

J'étais alors très-tranquille à Cheverny; nous allions, ma femme et moi, passer tous les ans six semaines à Paris, chez mon ami Sedaine. Je consacrais le matin aux arts et aux sciences, je dînais avec mes hôtes, et tous les soirs j'allais au spectacle, donnant le reste du temps à la société.

Il y avait longtemps que nous jugions que la grande population qui inondait la France nuirait à sa tranquillité.

[1] Louis-François-Alexandre de Gérente (ou Jarente) de Sénas d'Orgeval, né en 1764, évêque d'Orléans en 1788. Il était auparavant, avec le titre d'évêque d'Olba, coadjuteur de son oncle, aussi évêque d'Orléans, et dont il a déjà été parlé.

[2] Sébastien-Michel Amelot (1741-1829), évêque de Vannes depuis 1775.

La moindre petite place donnée faisait trente mécontents. Le maréchal de Ségur, en exigeant des preuves de noblesse pour entrer dans le service [1], avait mis au désespoir des milliers d'hommes riches, qu'il excluait du rang d'officier. La Reine avait inconsidérément foulé aux pieds toute étiquette, et l'on en était venu à plaisanter le Roi sur l'écorce grossière que la nature lui avait donnée. Le Parisien avait perdu le respect filial qu'il avait toujours eu pour son roi. Les jeunes agréables de la cour, indiscrets, inconséquents, légers, mangeaient, pour ainsi dire, dans la main des princes. On avait vu le cardinal de Rohan traité sans respect pour son caractère. Un ministre insolent, le baron de Breteuil, n'ayant la confiance de personne ni le mérite pour l'obtenir, se laissait aller à toutes les impulsions de son caractère, ne sachant pas le masquer par un dehors ouvert et séduisant, mais ayant l'abord fier, haut et maniéré, pour cacher sa nullité.

M. de Cypierre, conseiller d'État, vivait à Paris, mais il avait beaucoup d'influence sur les affaires de l'intendance d'Orléans, que son fils [2] conduisait; j'étais, depuis vingt ans, en correspondance journalière avec lui. Il me manda à Cheverny, où je vivais à l'ordinaire, qu'il était question d'assemblées provinciales; il me prévenait que le duc de Luxembourg [3] en serait le président, et qu'on désirait que j'y fusse appelé. Je fis sentir à mon ami combien ce déplacement me déplairait, lui n'étant plus à Orléans, et mes talents dans cette nouvelle administration étant fort douteux; je le priai d'empêcher toute proposition.

Le président de Salaberry, homme ardent, aimant toutes les nouveautés, influencé par M. Boësnier-Delorme, qui, toute sa vie, avait mal digéré les phrases alambiquées des Diderot, Rousseau et Voltaire, courut à Paris, fit démarche sur

[1] Règlement du 22 mars 1781. Voir les *États militaires*, qui contiennent une note sur les preuves exigées.

[2] Perrin de Chevilly.

[3] Anne-Charles-Sigismond de Montmorency-Luxembourg, duc de Luxembourg, Piney et Châtillon-sur-Loing.

démarche, et fut désigné par la cour pour faire partie du noyau [1] de cette assemblée provinciale. Il m'en fit part et m'invita à me faire nommer aussi; alors je lui contai ce qui s'était passé et mes réponses.

M. de Cypierre m'écrivit que la présidence de l'Assemblée départementale [2] de Blois était offerte à M. de Thémines, qu'il y avait grande apparence qu'il n'accepterait pas, puisqu'il n'avait pas la place supérieure à Orléans. S'il acceptait, M. de Cypierre me conseillait de me laisser appeler par la cour le premier au rang de la noblesse. Si, au contraire, M. de Thémines refusait, il ne doutait pas, malgré les démarches du sieur Mesnard de Chousy [3], que le choix ne tombât sur moi, si je le voulais. Je lui répondis que si l'évêque était nommé, je me ferais autant de plaisir que d'honneur de coopérer avec lui à la chose publique, mais que je refuserais net si l'on nommait Mesnard de Chousy, homme d'esprit, mais verbeux et vaniteux, jadis premier commis dans le ministère qu'avait mon beau-frère. Les choses en restèrent là pendant trois semaines, et l'on disait dans la ville que le maître de la poste avait un paquet tout prêt à remettre au président inconnu. M. de Cypierre m'écrivit enfin que l'évêque avait refusé, et que j'étais nommé. La nomination arriva; je reçus une lettre du Roi, une autre du ministre, et je partis le lendemain de grand matin pour me faire remettre ce qui était déposé pour le président anonyme. Ma première démarche fut de me rendre chez l'évêque et d'ouvrir le paquet devant lui. J'appris, par une autre lettre ministérielle, que le Roi avait appelé dans la noblesse le sieur Mesnard de Chousy et le vicomte de Beauharnais [1], dans le tiers état de l'Arche [2] et de Coins [3], un M. d'Autroche d'Orléans, et M. Rangeard de la Bossière [4], ancien officier ayant joué un rôle dans le parlement Maupeou, mais estimé, considéré et très-riche.

[1] D'après l'édit de 1787, le Roi désignait la moitié des membres de l'Assemblée provinciale, et ces membres devaient ensuite nommer l'autre moitié.

[2] Les Assemblées départementales étaient placées au-dessous des Assemblées provinciales, et leur constitution était la même. La moitié de leurs membres étaient, la première fois, désignés par l'Assemblée provinciale. Au troisième degré étaient les Assemblées de paroisses. Le département de Blois comprenait les élections de Blois et de Romorantin.

[3] Didier-François-René Mesnard, chevalier, comte de Chousy, conseiller d'État, contrôleur général de la maison du Roi, ministre plénipotentiaire près le Cercle de Franconie en 1774. — C'était le fils aîné de M. Mesnard, contrôleur de la maison du Roi.

Toute cette première opération ne formait qu'un noyau; six membres de la noblesse, six du clergé, douze du tiers état, deux procureurs-syndics, l'un dans le clergé ou la noblesse, l'autre dans le tiers état, devaient former l'administration entière.

J'allai faire part à M. de la Bossière de sa nomination, et nous étant concertés, nous jugeâmes que nous devions appeler M. Pajon de Chambaudière, maître de la poste aux lettres, dont l'esprit et les connaissances étaient connus. M. Gauvilliers voulut bien me céder sa maison de Blois, en s'y réservant un logement; ma femme s'y fixa, et je pris l'état auquel m'obligeait décemment cette nouvelle place, quoiqu'elle fût sans aucune rétribution.

Le soir même, arriva le vicomte de Beauharnais, que je n'avais connu que fort jeune. Âgé de vingt-neuf ans, l'air noble, fait au tour, d'une tenue très-élégante, il resta une heure en tête-à-tête avec moi; il parla avec facilité, avec amabilité, avec beaucoup d'esprit, et avec une réflexion qui m'étonna. Il n'avait pas encore le germe d'ambition qui l'a perdu et qui l'a rendu si coupable aux yeux de tous les honnêtes gens.

[1] Alexandre-François-Marie, vicomte de Beauharnais (1760-1794). Il était à cette époque major en second du régiment de la Fère (infanterie). Député à l'Assemblée constituante, puis envoyé à l'armée du Nord comme adjudant général, il fut nommé, en 1793, général en chef de l'armée du Rhin; destitué comme noble, il fut bientôt arrêté et condamné. Il avait épousé, à la Martinique, Joséphine Tascher de la Pagerie, mariée plus tard à Napoléon Ier.

[2] De l'Écluse de l'Arche, assesseur civil et criminel au bailliage de Blois.

[3] Nom douteux.

[4] Ancien procureur général à la Chambre des comptes de Blois. Cette chambre, comme on l'a vu, avait formé le noyau du conseil supérieur, au temps du parlement Maupeou.

Assez nombreux pour nommer les autres membres, nous ne tardâmes pas à former l'assemblée; tous nos choix furent généralement approuvés. L'évêque me désigna plusieurs sujets du clergé. Impartial comme la loi, il me dit : « Prenez l'abbé Raoux, chanoine. Il est toujours en oppo- « sition avec moi, mais, malgré cela, je l'aurais choisi, parce « que je connais ce qu'il vaut. » Ce fut un des meilleurs choix.

J'en resterai là sur cette assemblée [1]. Il est à la connaissance de tout le monde qu'elle a mérité la considération et l'estime. Je reçus lettres sur lettres pour me rendre à Orléans; le duc de Luxembourg m'en pressait. Je me déterminai à aller y passer deux jours. Je connaissais le duc, et je faisais cas de son esprit et de ses talents; il avait captivé tous les cœurs. Je logeai à mon ordinaire chez l'intendant, M. de Chevilly. La magnificence et la représentation étaient superbes. C'étaient de petits États; il y avait des fêtes tous les jours, ce qui occasionnait une grande perte de temps. Le président de Salaberry se livrait à tout, au travail et au plaisir, s'agitant beaucoup et faisant des dissertations inépuisables. Chacun voulait se préparer des moyens pour parvenir, et les moins prévoyants devinaient que l'on jouerait un rôle, et que celui qui se mettrait en avant aurait beau jeu. Je revins à Blois. Le duc vint m'y voir et logea chez moi. Il fit plusieurs voyages à Cheverny et me combla d'amitiés. Notre correspondance fut soutenue et utile. J'eus chez moi presque tous ces messieurs à différentes fois, mais, ayant tâté de la vie qu'on menait à Orléans, je restai à ma besogne et la suivis exactement.

Cependant arriva la convocation du Roi pour nommer à l'Assemblée [2]. Alors tout le bailliage, plus long que large,

[1] L'Assemblée de département s'ouvrit à Blois, dans la grande salle de l'Hôtel de ville, le 13 octobre 1787. L'Assemblée provinciale d'Orléans avait tenu sa première séance le 6 septembre.

[2] La lettre du Roi et le réglement pour l'exécution des lettres de convocation des États généraux sont datés du 24 janvier 1789.

reçut des ordres. M. le marquis de Saumery [1], grand bailli, trop jeune pour jouer un rôle, ne fut pas appelé, et tout fut remis entre les mains du lieutenant général du bailliage [2]. Ce fut le moment des grandes agitations. M. de Lavoisier [3], de l'Académie des sciences, membre de l'Assemblée provinciale, s'y rendit à cause de sa terre de Freschines. Cet homme, encore jeune, illustre dans la chimie et les sciences, d'une réputation bien fondée, d'une belle figure, et ayant une femme jolie et fort instruite, puisqu'elle l'aidait dans son travail, voulait jouer un rôle, et c'est ce qui a fait sa perte. Un M. Herry de Maupas, retiré lieutenant-colonel de dragons, riche, mais sans aucun talent d'administration, se mit aussi sur les rangs. Protégé par les habitants de la ville, il avait pris, pour briller, la défense des riverains de la forêt contre le baron d'Espagnac [4], qui voulait envahir tout dans son échange de Sancerre et de Cormeray.

M. de Salaberry avait essayé ses forces dans l'Assemblée provinciale, où son amabilité avait encore plus réussi que ses talents d'administration.

Différents nobles, venus de tous les coins et villes du bailliage, avaient formé des coalitions et avaient un de leurs prétendants tout prêt.

Cependant, ceux qui ne pouvaient se trouver à l'assem-

[1] Louis-Marie de Johanne de la Carre, marquis de Saumery, fils de Louis-Georges et de Françoise-Henriette de Menou. Il avait alors quinze ans et était grand bailli depuis 1783.

[2] Pierre Druillon.

[3] Ainsi désigné sur la liste de Blois : Antoine-Laurent de Lavoisier, écuyer, membre de l'Académie des sciences, seigneur de Freschines, Villefrancœur, la Chapelle-Vendômois et châtellenie de Thoizy. — Il avait joué un rôle important à l'Assemblée provinciale d'Orléans. (L. DE LAVERGNE, *Assemblées provinciales*, p. 165 et suiv.) Sa femme, Marie-Anne-Pierrette Paulze, nièce de l'abbé Terray, se remaria en 1805 au comte de Rumford.

[4] Jean-Frédéric-Guillaume de Sahuguet d'Amarzit, comte d'Espagnac, mestre de camp de cavalerie, baron de Lussac, Cormeray, etc. — Le Roi lui avait cédé, en 1785, la moitié de la forêt de Russy en échange du comté de Sancerre, auquel on attribuait une valeur beaucoup moindre. En 1789, l'Assemblée du tiers état du bailliage de Blois réclama contre cet échange, qui fut annulé par l'Assemblée nationale. (BERGEVIN et DUPRÉ, t. I, p. 599.)

blée envoyaient leur procuration à ceux qui avaient leur confiance. Le pauvre archevêque de Bourges [1] venait de mourir presque dans nos bras. Sa nièce, la marquise de Flamarens, notre amie, voulut que je me chargeasse de sa voix. Villemorien m'envoya sa procuration; madame Poisson de Malvoisin, comme dame de Ménars [2], me fit remettre la sienne, avec prière de ne la donner à personne et d'en user moi-même. M. de Cypierre ne cessait de m'écrire pour m'engager à refuser toute nomination. Mais M. de Villemorien, par sa démarche, avait déterminé toutes les voix en ma faveur, et l'on m'en fit l'hommage. Je demandai vingt-quatre heures, et, malgré M. Delorme, qui était comme un énergumène, je restai sans donner aucune réponse. M. de Salaberry crut que je le desservais; une explication nous remit comme nous étions. Mais cette assemblée tumultueuse où tous les esprits se choquaient, où toutes les ambitions étaient à découvert, où les songe-creux, les royalistes et les républicains déployaient leurs moyens, fut d'une déraison complète.

Aucun parti n'était d'accord, toutes les cabales se nuisaient les unes aux autres. On jeta les yeux d'abord sur Beauharnais, qui, par son amabilité, sa douceur, ses fines manœuvres, ne choquait personne; peu connu dans la ville, il n'excitait aucune envie. Le second fut un officier du génie [3], venu comme seigneur de fief; peu connu, il était arrivé par hasard la veille de l'assemblée et y était resté, on ne sait pourquoi. Ce fut Maupas qui fit tomber le choix sur lui, comme on fait dans le conclave, pour mettre d'accord tous les partis. Lavoisier fut nommé suppléant. Les choix des autres corps ayant été fort indifférents, je ne ferai mention

[1] Phélipeaux.

[2] Il y a ici une erreur. Ce n'est pas madame, mais M. de Malvoisin qui figure au nombre des électeurs représentés : Gabriel Poisson de Malvoisin, écuyer, maréchal de camp, au nom et comme tuteur de son fils mineur, Auguste Poisson de Malvoisin, seigneur du marquisat de Ménars.

[3] Louis-Jean de Phélines, capitaine au corps royal du génie, seigneur de Bois-Bernard.

que de M. Turpin, lieutenant criminel, homme d'un esprit sage et fin, qui sut se conserver intact dans cette révolution, sans choquer ouvertement la folie du temps [1].

J'avais dans l'assemblée des amis qui étaient désespérés de ne pas me voir nommé. M. de Pestre, comte de Senef [2], voulut me servir avec un zèle dont on n'a pas d'idée.

L'évêque aurait sûrement eu le vœu de tout son clergé; mais, prévoyant ce qui arriverait, il montra toute la roideur de son caractère, et ne voulut ni présider son corps, ni faire aucune démarche; il semblait ainsi percer dans l'avenir.

Il s'était fourré dans notre assemblée un Boisguyon [3], de Châteaudun, qui, intrigant et mauvais sujet, se jeta à corps perdu dans la Révolution, et finit par tomber sous la faux révolutionnaire. Nous fîmes tout notre possible pour faire nommer le duc de Luxembourg, mais il n'y avait pas assez de places pour l'avidité et la folie des prétendants.

Lavoisier, qui avait eu un grand succès à l'Assemblée provinciale par son esprit exact et sa rédaction comme secrétaire, avait eu toutes sortes de déboires et d'humiliations chez lui, où on lui disputa le titre de noble, tandis que la crainte de le voir parvenir dans le tiers état l'en avait fait exclure. Il fut reçu dans l'ordre de la noblesse [4], qui ne disputa pas et rendit justice à son mérite : la place de suppléant lui fut accordée tout d'une voix.

Ceci totalement fini [5], je me déterminai avec ma femme à faire un tour à Paris, et nous partîmes après l'hiver. M. de

[1] Les trois autres élus du tiers état étaient : Pierre Druillon, lieutenant général du bailliage; Dinocheau, avocat, que nous verrons souvent citer, et un M. de la Forge, avocat à Châteaudun.

[2] Joseph-François-Xavier de Pestre, comte de Senef, baron de la Ferté-Bréviande.

[3] Gabriel-Nicolas-François de Boisguyon, seigneur de la Jaloyère, que l'on retrouvera plus tard. Il avait été page de la comtesse d'Artois, et était le fils d'un écuyer de Mesdames de France.

[4] Il figure également sur la liste des électeurs nobles du vicomté de Paris (*Isle-de-France*, p. 27), et aussi à Paris (*ibid.*, p. 12).

[5] Les opérations électorales, commencées le 16 mars 1789, étaient terminées le 30.

Villemorien, revenant de Valençay, avait passé à Cheverny, où je le fis traiter à l'ordinaire. Ce fut son dernier voyage : quelques accès de fièvre qu'il eut dégénérèrent en fièvre maligne; il mourut le neuvième jour, âgé d'environ soixante-quinze ans. Les preuves qu'il nous avait données en toute occasion de son attachement laisseront son souvenir gravé dans nos cœurs.

Nous logeâmes, à notre ordinaire, chez M. Sedaine, au Louvre, pavillon du cul-de-sac du Coq. Dès mon arrivée, il me parut que les têtes des auteurs et des artistes étaient furieusement exaltées; l'égalité leur tournait la tête. Tous mes amis s'empressèrent de venir me chercher, et moi de les aller voir. Beauharnais, que j'avais servi de mon mieux, et qui me montrait beaucoup d'attachement, me fit les plus grandes offres de services. L'Assemblée était composée de toutes personnes de ma connaissance, de parents et d'amis. J'eus à l'instant un billet d'entrée comme suppléant, et des billets dans les tribunes pour qui en voulut.

Tout était alors à Versailles. Je n'y allai qu'une fois. Aussitôt entré dans la salle, des députés d'Orléans m'invitèrent à m'asseoir avec eux. J'y restai deux heures, me faisant nommer ceux que je ne connaissais pas. C'était l'assemblée générale, et il y avait alors scission. Trois curés entrèrent pour se réunir : des embrassades, des cris de joie, plus exaltés qu'on ne devait se le permettre, annonçaient la violence du choc qui allait arriver. Je repartis avec les deux Toulongeon, frères de mon gendre, et m'en revins à Paris.

Plus à portée qu'un autre de juger la situation, à cause des artistes que je fréquentais, j'annonçai à mes amis, surtout à M. de Cypierre, une révolution dont les symptômes me paraissaient terribles. On me fit part en secret de cartes où chaque homme du peuple était enrégimenté; j'en vis du premier et du sixième régiment.

L'affaire de Réveillon arriva. Paris est si grand qu'on ne savait pas un mot, là où j'étais, des assassinats qui se commettaient au faubourg Saint-Antoine. Ma femme était à

l'Opéra. Le comte de Rabodanges lui donna le bras jusqu'à son carrosse, et lui conta le danger qu'elle avait couru; les furieux, en effet, stipendiés par le duc d'Orléans, avaient mis en question de brûler l'Opéra[1]. Inquiète de moi, elle courut chez mesdemoiselles de Martainville, où nous devions souper. J'y étais arrivé sans me douter de rien.

Une réflexion qui me frappa fut le manque de politique de la cour. Paris était dans une effervescence abominable. Quelques soldats aux gardes, en prison pour fautes de discipline graves, avaient été rendus à la liberté[2]. Retirés dans une maison sur le Palais-Royal, au premier, ils causaient avec le peuple; on leur montait des glaces par la fenêtre; des groupes se formaient. Les honnêtes gens, cois et tranquilles, se promenaient sans se mêler de rien; mais il semblait que les mauvais essayaient leurs forces. La Borde, le premier valet de chambre, me rencontra; les larmes lui roulaient dans les yeux. Pour éviter la foule, nous nous mettons sur deux chaises. Nous entendons un grand bruit. Nous voyons un homme, casque en tête, un sabre nu à la main, en uniforme de dragon, qui commandait une demi-compagnie du régiment des gardes. Tous ces gens, à moitié ivres, n'ayant que leurs sabres, marchaient en criant : « Vive la liberté! » et obligeaient tout le monde à crier comme eux. Ils s'adressèrent à nos voisins, mais notre tenue sage et ferme les fit passer devant nous sans rien dire.

Des orateurs prenaient des chaises et faisaient des motions extravagantes. J'allai chez mon libraire, le nommé Lebret, aux boutiques de bois, dites le Camp des Tartares : il déménageait ses livres, et il me proposa de venir voir par une porte vitrée ce qui se passait de l'autre côté. Un sergent aux gardes lui avait promis de chasser un motionnaire qui obstruait tout; il avait ôté sa croix de Saint-Louis, s'était

[1] Ces troubles avaient eu lieu le 28 avril 1789, par conséquent antérieurement à ce qui précède, les États généraux n'ayant été ouverts que le 5 mai.

[2] Onze soldats aux gardes, incarcérés à l'Abbaye, furent délivrés par les patriotes; on leur donna une fête au Palais-Royal, tout en montant la garde autour d'eux, pour qu'on ne vint pas les reprendre. (30 juin 1789.)

glissé dans la foule des auditeurs, avait pris une chaise vis-à-vis du prédicateur, était monté dessus, et l'interrompant : « Mes amis, vous écoutez un drôle comme celui-là? Il est « payé pour vous égarer. C'est un vaurien, sorti de Bicêtre! » Il parla si fermement que le prédicateur disparut dans la foule. Il me conta que, la veille, un homme qui prêchait le meurtre et le pillage avait été drôlement déjoué. Des jeunes gens se mirent à galoper comme des chevaux dans les galeries; un d'eux se détache et crie que voilà une compagnie de dragons qui entre à cheval. Mon homme est frappé de la peur comme d'un coup de foudre, et tombe les quatre fers en l'air; on l'avait emporté comme mort. D'autres étaient saucés dans l'eau; ils se vengeaient le lendemain sur les abbés. C'était un désordre inexprimable; la police, les lois étaient sans force. Le duc d'Orléans passait souvent dans le jardin pour aller à un club qui se tenait dans son pavillon. Il faisait le modeste; aux applaudissements, il avait l'air d'avoir les yeux remplis de larmes.

Le Roi venait de perdre le Dauphin [1]. La Reine, sans réflexion, après les trois semaines passées sans spectacles, à cause du temps de Pâques [2], les avait fait interrompre de nouveau. Le lieutenant de police en était désolé, car il lui était prouvé que les têtes fermentaient davantage lorsque le spectacle n'occupait pas les oisifs. La police pressentait ce qui allait arriver, et s'y préparait; mais que faire quand les gouvernants sont sans politique aucune? Le baron de Breteuil, ministre de Paris, avait fait fermer les clubs, et il avait compris dans sa proscription ceux dans lesquels d'honnêtes gens se rassemblaient paisiblement, au lieu de prendre cette mesure un an auparavant et de surveiller les assemblées et loges de francs-maçons, dont le duc d'Orléans était le chef visible, et dont on se servait pour appâter les oisifs et les nigauds, et organiser l'insurrection.

[1] Louis-Joseph-Xavier-François, dauphin de France, né en 1781, mort le 4 juin 1789.

[2] Pâques était le 12 avril.

Boullongne, après avoir voyagé dix ans, était revenu d'Angleterre avant la mort de son père, qui avait exigé de lui qu'il prît sa place de fermier général. Ayant acquis beaucoup de connaissances dans ses immenses voyages (il avait été jusqu'à Astrakan), parlant plusieurs langues, il s'était associé avec le baron de Baert [1], Artésien, homme honnête et qui voyageait par avidité d'apprendre. La première chose qu'il fit, après avoir été six mois fermier général, et n'avoir pas assisté deux fois à la ferme, fut d'appeler son cousin Chicoyneau de la Valette [2], et de le faire pourvoir de sa place : alors il jouit de sa liberté. Il vendit Magnanville, et acheta des possessions de tous les côtés. Lui et le baron de Baert vinrent tous les trois mois passer environ quinze jours avec nous.

Cependant, nous étions revenus à Cheverny depuis quelque temps, et, le 16 juillet, nous étions tranquillement à dîner, lorsque les journaux et les lettres nous arrivèrent de Paris, et nous apprirent la mort de Foulon, de Berthier et de Flesselles, prévôt des marchands, dont la femme était cousine de la mienne [3]. Ma femme se trouva mal, et le dîner fut interrompu. Les lettres particulières contenaient des détails affreux; celles de M. Cypierre prévoyaient et annonçaient les plus grands malheurs.

Je reçus des lettres particulières de mon ami, M. de Lafreté, receveur général des finances. Il avait marié sa fille à M. d'Orceau de Fontette, intendant de Monsieur [4]. Cette

[1] Alexandre-Balthazar-François-de-Paule, baron de Baert, né à Dunkerque vers 1750, mort en 1825, membre de l'Assemblée législative en 1791. C'était un géographe distingué.

[2] Fils de Joseph-François Chicoyneau, baron de la Valette, et de Michelle Jogues de Martainville, par conséquent cousin germain de Boullongne. Je crois qu'il s'appelait Jean-Baptiste.

[3] Il avait épousé, comme on l'a vu, une demoiselle Pajot.

[4] François-Jean d'Orceau, baron de Fontette, marquis de Tilly d'Orceau, conseiller d'État, était chancelier garde des sceaux de Monsieur. Son fils, Aimé-Emmanuel-François, dont il s'agit ici, était son adjoint et survivancier. La jeune femme, née Angélique-Narcisse-Bernardine-Modeste de Lafreté, mourut le 30 août 1789, âgée de dix-neuf ans. Elle s'était mariée à la fin de mai 1788.

charmante femme, logeant chez son père, la dernière maison de la Chaussée d'Antin, venait d'accoucher depuis quinze jours de son premier enfant. Le 14 juillet arrive; on dépave les rues, chacun met la main à l'œuvre, et elle est obligée de faire comme les autres. On croyait que la ville allait être assiégée par le gouvernement. Les greniers étaient encombrés de pavés prêts à lancer sur les assiégeants. Elle sort pour se dissiper. Les brigands lui apportent au bout d'une pique, jusque dans sa voiture, les têtes de Flesselles et de Foulon. Elle rentre, la fièvre la prend, le lait remonte et la tue en trois jours. La frayeur prend, me mande-t-on, à mesdemoiselles de Martainville; elles ont des pâmoisons continuelles; elles veulent fuir sans raisonner. Enfin, elles montent en voiture et s'enfuient en Suisse avec le peu d'argent qu'elles peuvent rassembler. D'Osmont, l'ancien évêque de Comminges, leur ami et le nôtre, les accompagne. Aussitôt arrivées, elles nous écrivent qu'elles ont loué une grande maison, dans la conviction où elles sont que je préférerais cette tranquillité aux alarmes continuelles que nous allons éprouver. Nous nous consultons, nous sommes attendris de leurs propositions, mais nous avons une grande possession à surveiller, des enfants à ne pas abandonner; nous voyons du premier coup d'œil que quitter son pays, au moment où il est en danger, est une mauvaise combinaison. C'est tout au plus ce que nous aurions pu faire si nous avions été, comme elles, seuls et ne tenant à rien. Nous pensons que le devoir est de rester attachés à sa patrie, et de contribuer, selon ses faibles moyens, à rétablir l'ordre. Il nous semble que notre présence au milieu de gens avec qui nous vivons depuis trente ans, et auxquels nous avons toujours fait du bien, doit nous procurer plus de sûreté et de tranquillité que nous n'en trouverions dans un pays où nous n'avons nulles connaissances, et où nous ne pourrions nous soutenir qu'à force de dépenses. Nous motivâmes nos réponses dans ce sens, et il n'en fut plus question.

Le marquis de la Pallu [1], veuf de mademoiselle de Villesavin dont il avait un fils, s'était retiré à Villesavin, à deux lieues de chez moi. Le bailli de la Tour [2], bailli du Temple, très-riche et très-peu ordonné, s'était retiré dans le même château et avait amené avec lui une femme de qualité, mademoiselle de Flers, fille du comte de Flers dont j'ai déjà parlé, et épouse d'un marquis de la Brisolière [3], Normand, vivant dans son castel. Follement attaché à la chasse à courre, le bailli avait un équipage, et la dame était son premier piqueur. Ils étaient venus nous voir et faisaient une liaison. Le marquis de la Pallu, voisin de Broglie en Normandie, était attaché au maréchal, qui faisait cas de son mérite et de ses talents. Ils étaient tous fort prononcés contre la Révolution, et j'avais toutes les peines possibles à empêcher leur effervescence en propos. Delorme, entiché de ses idées économiques, était à la lettre un vrai docteur Pangloss, et attendait tout pour le mieux du nouvel ordre de choses. Pour moi, je les conciliais du mieux que je pouvais, et ne réussissais pas toujours.

M. de Luçay, devenu possesseur de la terre de Valençay, avait tourné ses forces et ses vues à suivre l'établissement des forges à Luçay, et les portait à un point très-intéressant. Fermier général à la mort de son père, il ne faisait nullement cette place, et passait son temps plus dans sa terre qu'à Paris. Conservant vis-à-vis de nous les droits qu'avait eus M. de Villemorien, il venait passer deux ou trois jours à Cheverny, en allant à Valençay ou en revenant. Il arriva donc de Paris avec sa femme et nous donna des nouvelles fraîches.

Le lendemain de leur arrivée, nous étions dix-huit personnes environ chez moi. Au moment où l'on sortait de

[1] Capitaine aux dragons de la Reine; il avait épousé mademoiselle Adine de Villesavin en 1776. (*Gazette de France*, 16 février.)

[2] C'est, je crois, Charles-Antoine-François-Guillaume de la Tour-Saint-Quentin, pourvu en 1784 de la commanderie d'Estrépagny. (Waroquier, *État de la France en* 1789.)

[3] Agathe de la Mothe-Ango de Flers, née en 1755, mariée en 1771 à Louis-Gabriel Pitard, marquis de la Brisolière. Elle divorça pendant la Révolution et épousa un jeune homme de Blois, nommé Amaury, qui devint commissaire des guerres.

table, le sieur Bimbenet, mon procureur fiscal et mon régisseur, homme de soixante ans, bailli dans plusieurs justices, me fit demander en particulier. Je le fais entrer dans mon cabinet; il était tout en sueur et descendait de cheval. Voici ce qu'il me dit : « J'étais aux Montils, ayant fini mes « audiences, lorsque j'ai entendu le tocsin sonner; tout le « monde courait. J'ai cru que c'était le feu, quand plusieurs « voix se sont mises à crier : *Les ennemis ! les Anglais ! ils « sont à une lieue d'ici ! ils mettent tout à feu et à sang ! Le « curé de Fougères est mis en pièces !* Je cours à mon cheval. « Tout le monde fuyait de ce côté, chassant les bêtes et « emportant les effets, chargés à la hâte dans des charrettes. « Je suis venu à toutes jambes vous en prévenir. L'alarme « est générale, et l'on sonne le tocsin partout. »

Ce n'était ni un visionnaire ni un fou. Je commence par lui recommander de n'en pas dire un mot et de s'en aller chez lui, me chargeant de pourvoir à tout. Je rentre dans le salon, voulant prendre mon temps pour prévenir les hommes. Je n'y suis pas depuis cinq minutes que je vois arriver un homme à cheval qui descend vite et monte le perron. Il crie : « Les ennemis! les ennemis! Ils entrent dans l'avenue! » A l'instant toutes les femmes qui sortaient du dîner de l'office se trouvent mal, l'alarme se communique au salon. La jolie madame de Luçay, mariée depuis un an, monte chez elle, descend deux pistolets, qu'elle assure chargés, et les dépose entre mes mains pour la défense générale. En attendant, je fais sonner le tocsin dans les bourgs. Le château et les cours étaient remplis d'une quantité de monde; c'était une confusion, et chacun donnait son avis à la fois. J'impose le silence, et je dis : « Messieurs, veuillez vous « nommer un chef. » Tous crient : « Vous! vous! »

A l'instant, je m'adresse aux trois chirurgiens du pays et à un contrôleur des fermes, qui tous avaient des chevaux. Je fais monter à cheval trois personnes à moi, je leur donne ordre de faire des patrouilles à deux et trois lieues à la ronde, du côté où l'on disait les ennemis, de venir me rendre

compte successivement toutes les heures, chacun séparément, et, s'il y avait vérité, de se replier tous ensemble. J'arme tous les habitants de fusils, de faux, de broches, de croissants. Je mets les fusils en première ligne, et le reste dans deux autres pelotons séparés. J'avais à Cour un officier, croix de Saint-Louis; je le fais nommer à l'instant mon adjudant. Je l'envoie sur la place de Cour, lui enjoignant de poser des sentinelles à vue, qui ceindraient le bourg jusqu'à la hauteur de Cheverny. Je fais la même opération à Cheverny.

Il y avait tout au plus une demi-heure que ces dispositions étaient prises, lorsque nos courriers arrivèrent l'un après l'autre : ils n'avaient rien vu; les gens de la campagne étaient à courir sans objet, s'enfuyant sans qu'on vît un ennemi. Ils avaient poussé jusqu'à Fougères : partout, même bruit populaire, sans aucun fondement. Je congédiai donc tout le monde; on en fit autant à Cour, et je détachai un courrier à la municipalité de Blois, pour l'instruire des faits.

Je reçus dans la soirée vingt messages de différents villages; tous me demandaient des nouvelles, et une manière de s'organiser. M. de la Pallu avait eu le même assaut que nous; on l'avait aussi nommé commandant dans le bourg de Tour; le bailli de la Tour avait été nommé au bourg de Mont, et il finissait sa lettre en me disant qu'il croyait que je n'étais pas plus dupe que lui de cette insurrection et de cette alarme. Il devinait mieux que moi, car je ne pouvais rien comprendre à cette machination, ourdie par des scélérats tels que d'Orléans, Lameth, etc., etc. [1].

Tous les Polignac avaient fui, Chambord était abandonné.

[1] Le décret du 10 août 1789 « pour le rétablissement de l'ordre et de la tranquillité dans le royaume » constatait, dans son préambule, la généralité et la simultanéité de ces paniques : « Considérant que les ennemis de la « Nation... ont, à la même époque, et presque le même jour, fait semer des « fausses alarmes dans les différentes provinces, et qu'en annonçant des incursions et des brigandages qui n'existaient pas, ils ont donné lieu à des excès « et à des crimes qui..... méritent les peines les plus sévères..... » — Voir des détails dans les *Origines de la France contemporaine : Révolution*, t. I, p. 77 et 95.

Mon fils aîné, qui ce jour-là se trouvait avec le bailli du côté de Bracieux, avait vu la même alarme; il revint à toutes jambes et nous étonna par le récit qu'il nous fit de l'émigration d'hommes, femmes, enfants, bestiaux, charrettes, voitures, qui s'enfuyaient sans savoir où ils allaient.

La réponse de la municipalité de Blois arriva. On me mandait que les mêmes alarmes avaient existé partout, qu'on avait pris les mêmes précautions; on me renvoyait les lettres des différentes municipalités qui m'avoisinaient, et qui toutes s'étaient adressées au chef-lieu; on me priait de les organiser. Je me conformai à ces instructions en indiquant à ces municipalités la façon de s'y prendre. Chose assez singulière : c'étaient les curés qui étaient les agents et correspondaient. La présence de M. de Luçay devenait nécessaire à Valençay. Ils partirent donc le surlendemain de cette alarme.

Le soir, environ vers quatre heures, nous voyons arriver une berline encombrée de personnes, et deux courriers, le tout en poste. Quelle fut notre surprise! C'étaient M. et madame Sanlot, leurs trois filles, un garçon, deux femmes de chambre, un laquais, et avec eux M. Esmangard [1], fils de l'intendant, et un laquais.

Ils étaient dans une terre dont ils avaient hérité, nommée sur la carte le Plessis d'Amour et connue sous le nom de Plessis-Fortia, à deux lieues de Vendôme, sur la route de Tours [2]. L'insurrection s'y était fait sentir avec des symptômes bien plus violents que dans nos parages, car c'était de ce côté-là que les envoyés des agitateurs payés s'étaient donné le plus de mouvement. La terreur, la famine dont on les menaçait leur avait fait tenir un conseil. Paris n'était pas abordable, les barrières étaient fermées; ils avaient donc imaginé de venir nous trouver. Nous n'étions sur aucun

[1] Sur lequel on trouvera une note plus loin.

[2] Dans le Catalogue de 1789, M. de Sanlot est désigné comme seigneur du Grand Fontenailles, au bailliage de Vendôme. Le Plessis-Fortia, d'après le *Dictionnaire des Postes*, est situé commune d'Huisseau en Beauce, canton de Saint-Amand.

grand chemin, et la considération dont ils nous assuraient que nous jouissions leur paraissait une sauvegarde. Nous les reçûmes de notre mieux, ils passèrent près de deux mois avec nous, et ils partagèrent nos alarmes et nos privations; car nous fûmes près de quinze jours à manger du pain noir.

Cour et Cheverny formèrent une légion de garde nationale de sept cents hommes, et les municipalités des deux bourgs me nommèrent commandant. Il y avait sept compagnies, dont une de grenadiers, et l'on pourvut cette troupe d'officiers, sergents et caporaux. Il fallait les exercer; je fis nommer pour mon adjudant un nommé Rouilleau, ancien cuirassier, ayant son congé quoique fort jeune. Je trouvai en lui toutes les qualités militaires et de bons principes. En deux mois de temps, la légion, exercée seulement les dimanches, se trouva en état d'entendre sa droite et sa gauche. Ma manière d'agir avec eux me les avait totalement gagnés. Ce qui m'avait donné lieu de presser cette formation était un événement dont je vais rendre compte.

Cour est le plus fort bourg de la partie de la Sologne qui s'étend de Blois jusqu'à Romorantin. On y compte environ quinze cents habitants, qui doublent dans l'automne, parce qu'il est semé de maisons de vignes, qu'on appelle closeries, appartenant à des bourgeois de Blois qui viennent y faire leurs vendanges. On y trouve de tous les corps de métiers, tant d'agriculture que de commerce, beaucoup de tonneliers, et il y a toutes les semaines une louée d'ouvriers qui y attire singulièrement d'étrangers. Il y avait trois chirurgiens, et des Sœurs de la Charité de Montoire, occupant une maison donnée par les seigneurs pour cet objet, et que j'entretenais et réparais. Le bourg contenait beaucoup de boulangers et trois bouchers au moins; de ces derniers était le nommé Limousin, qui jouissait de la meilleure réputation; très-intelligent et très-honnête, il avait des relations jusqu'avec les bouchers de Paris, et sa fortune était considérable. Sa charité était connue, et plusieurs familles trouvaient chez lui des secours.

Il fallait nécessairement troubler l'ordre, donner des alarmes, piller s'il était nécessaire. Des émissaires envoyés venaient, ou faire des motions en plein marché, ou répandre de fausses nouvelles. J'avais été obligé de donner un repas civique : j'avais choisi mon orangerie, local immense. Tout s'était très-bien passé; les principaux habitants, les gros fermiers, les closiers, tous avaient été si contents que, malgré les motionnaires, ils étaient venus me remercier en jetant leurs chapeaux en l'air, les élevant sur leurs piques, fusils, épées, bâtons, et poussant des acclamations en mon honneur. Les agitateurs trouvaient que cela n'avançait pas.

Le lendemain, j'apprends qu'il y a une insurrection à Cour. J'étais allé à Blois avec M. de Sanlot, et je revenais tranquillement dans ma voiture, quand je vois venir une troupe d'habitants forcenés, suivant Bimbenet, mon notaire, et ayant Limousin au milieu d'eux, allant à différentes maisons de ce dernier, où on le soupçonnait d'avoir serré et caché du blé. On ne le maltraitait pas cependant, car Bimbenet s'était emparé du peuple et protégeait Limousin, tout en ayant l'air de l'inspecter. Je passe sans rien dire et je m'arrête à Cour. Je me fais renseigner, je blâme les voies de fait et je me rends chez moi. Limousin revient avec son cortége; on n'avait rien trouvé. Tout se calme; mais, le soir, j'apprends que le bruit recommence; nous entendons des cris. La municipalité ne me fait rien dire. Je n'avais plus de justice, et, comme commandant, je ne pouvais rien faire de mon chef; j'attends donc. Nous sortions de table, le soir, lorsque Limousin, homme de mon âge, avec des cheveux blancs et une figure grave et respectable, arrive chez moi en veste déchirée, dans un désordre effrayant; il se jette à mes pieds : « Ah ! sauvez-moi ! me dit-il, ma maison est au « pillage, et ma vie est menacée ! » Je le calme et je lui promets sûreté; mon fils aîné, second commandant, m'aide à merveille. Nous le dérobons aux yeux de tout le monde; à dix heures, je le fais conduire dans une maison éloignée, et le lendemain il gagne au large sur son cheval qu'on lui amène.

Je m'explique le lendemain avec les deux maires ; on avait mis tout en pièces chez Limousin, on lui avait volé deux sacs de douze cents francs. On cherche sous main le principal agitateur; c'était un couvreur, né dans la paroisse, connu pour ses méfaits et sa force. Les principaux habitants me l'amènent et le mettent en prison. On instruit contre lui; il est conduit à Blois, jugé sur ses vols anciens; il est fouetté et marqué, et nous en voilà débarrassés.

Cette mesure nous procura un peu de calme pendant quelques semaines; mais ce n'était pas là le compte des organisateurs. Le club de Blois allait son train ; on y faisait les motions les plus inquiétantes. Romé, le marquis de Romé, avait été nommé commandant de la garde nationale de Blois, cela lui était dû; bon homme, excellent officier, il n'avait contre lui que sa conduite privée. Deux canons donnés à ses grands-pères, et qu'il offrit à la ville, lui ouvrirent les cœurs des insurgés et du club. Je m'étais fait recevoir du club comme tout le monde, mais je n'y parlais jamais, et je n'y étais allé que deux fois, simplement pour qu'on dit que j'en étais. Un des associés arrive et m'instruit qu'on va chercher les canons à Selles, aussi à Saint-Aignan où il y en a trois ou quatre. On avait dit à la société que j'en possédais, mais il avait assuré que, pour ceux-là, il promettait de les apporter dans sa poche; c'était vrai, ils étaient grands comme un couteau de cuisine. Je le remerciai, et il n'en fut plus question [1].

Enfin, à force de sagesse, tant des principaux habitants que des autorités, nous obtînmes un certain calme, malgré les malheurs publics. Au bout de trois mois [2], M. et madame

[1] Il semblerait, d'après ce qui précède, que nous sommes toujours en 1789. Pourtant le club de Blois, d'après MM. Bergevin et Dupré, ne daterait que de 1791, et M. de Romé n'a, je crois, été nommé commandant de la garde nationale que postérieurement à 1789.

[2] A l'automne de 1789, semble-t-il. Ils revinrent une seconde fois à Cheverny en 1792, comme on le verra plus loin, et ces deux voyages ont évidemment amené dans les souvenirs de l'auteur une confusion dont on ne trouve que trop de traces dans ce chapitre.

de Sanlot se hasardèrent à retourner chez eux à Paris, et nous les vîmes partir avec autant de regret qu'ils parurent en avoir de nous quitter; il s'établit de ce moment-là entre nous une correspondance suivie.

M. de Chevilly avait été obligé, par les conseils de son père, de quitter son intendance; vingt-quatre heures plus tard, des émissaires de Paris lui auraient fait un mauvais parti. C'était ce qu'on appelait un coup monté pour expulser tout ce qui tenait sa force de l'autorité du Roi. Tous ces événements avaient attaqué mortellement mon ami Cypierre; ses forces s'épuisèrent. Quindam venait de mourir de la poitrine; un autre médecin, jugeant sa guérison impossible, l'envoya aux eaux en Auvergne, où son fils l'accompagna. Il était devenu extrêmement dévot, de religieux qu'il avait été. Il m'écrivit de Clermont une lettre touchante : il conservait encore quelques lueurs d'espérance et s'en remettait à la Providence. Ce fut sa dernière lettre; il mourut trois heures après, et je perdis un excellent ami qui n'avait jamais manqué une occasion de me rendre service.

Cependant nous crûmes pouvoir, par des palliatifs, nous opposer au torrent. Les curés de Cour et de Cheverny, tous deux de l'Ordre de Sainte-Geneviève, étaient des hommes de talent, et celui de Cheverny était renommé par sa vertu. Leur influence dans leur paroisse ne tarda pas à les faire nommer maires, et nous travaillâmes ensemble à conserver un peu de calme dans le pays.

Un nommé Dulièpvre, jadis sénéchal à Redon, en Bretagne (on ne savait pas s'il avait été chassé ou non de son pays), mauvais avocat, bavard diffus, vint avocasser à Blois, et mit toute sa petite fortune dans l'acquisition d'une closerie, au bout de mon bourg, où il s'établit avec sa femme et sa nièce. Il avait un frère, prieur Carme, qui vint le voir avec ses deux acolytes, jetant feu et flamme contre la Révolution qui lui faisait perdre son état. Dulièpvre paraissait avoir la tenue d'un homme raisonnable, et la bonhomie de notre prieur, M. Gouthière, qui ne voit ni ne soupçonne le mal, lui donna

une espèce de consistance qu'il ne méritait aucunement.

Nous crûmes que, pour contre-miner les agitateurs, il était nécessaire d'établir un club à Cour; mais, avant d'en parler, il faut que je remonte plus haut. Dans mon dernier voyage à Paris, Beauharnais, qui commençait à prendre consistance à l'assemblée, avait voulu me faire recevoir du club de Quatre-vingt-neuf [1]. Ce club, de la façon de Siéyès, avait pris de l'importance, et était établi dans une maison superbe, rue de Richelieu. Beauharnais m'y avait fait inscrire d'office; mais je lui dis qu'avant d'entrer dans une association, je désirais la connaître. J'y allai donc deux fois le matin, et j'y trouvai tant d'énergumènes, tant d'esprits exaltés, des principes si effrayants, que je fis rayer mon nom.

Je ne pus refuser à Beauharnais d'entrer aux Jacobins [2]. C'était le premier instant de leur fondation; une salle qu'on disait avoir servi aux Seize, du temps de la Ligue, fut leur berceau, et nous étions au plus quarante ou cinquante. C'était le parti de Mirabeau qui se fondait. Le duc d'Aiguillon était président, les Lameth secrétaires. On agitait alors la question des Juifs. Mirabeau y fit un discours de deux heures, et le brillant Barnave lui répondit. Ce jeune homme avait un feu qui lui sortait des yeux, et parlait en impromptu avec tant d'aisance, un choix de termes tel qu'on ne pouvait se lasser de l'admirer. Je n'y vis que des gens d'esprit qui approfondissaient et discutaient les questions. Après plusieurs séances, je fus sollicité pour répondre de plusieurs personnes, parce qu'il fallait être présenté par un député, et être appuyé par cinq sociétaires. Je fis recevoir ainsi Boullongue, le baron de Baert, Sedaine, Pajou, et plusieurs autres. Je quittai au bout de six semaines, sans avoir rien fait qu'écouter et juger, et l'on me remit en partant une carte de sociétaire qui, jointe au titre de député de la ville de Blois, me donnait mes entrées partout. Ne me mêlant de

[1] Fondé le 12 mars 1790 et devenu plus tard le club des Feuillants. Le voyage dont parle l'auteur ne peut donc pas être antérieur à 1790.

[2] Club fondé le 6 novembre 1789, sous le nom d'Amis de la Constitution.

rien, causant avec quelques députés que je connaissais, je fus à même de juger et de voir qu'avec toute la prudence humaine on ne pouvait arrêter cette effervescence que par des coups d'autorité dont le Roi n'était pas capable.

Plus je m'enfonce dans les faits inextricables de notre Révolution (où le machiavéliste Siéyès a joué un si grand rôle), plus je vois combien ma plume est insuffisante pour retracer tout ce que j'ai vu depuis quatre ans. Il aurait fallu que je prisse la forme du Journal de l'Étoile. Écrivant tous les soirs, j'aurais pu faire un journal utile à la postérité; mais maintenant, en cherchant à me rappeler les événements, je sens que, malgré moi, il est impossible que je les mette à leurs vraies dates.

Je fus donc consulté pour établir un club à Cour. On s'affilia à celui de Blois, affilié lui-même à celui de Paris, et à l'unanimité je fus nommé président. Il ne me fut pas difficile de l'organiser et de lui donner une forme, d'après ce que j'avais vu à Paris. Assez maître des esprits dans mes deux bourgs, je m'attachai, dans mon mois de présidence, à éteindre toute motion extravagante, et à composer des discours que je faisais lire, où le respect au Roi, aux lois, aux propriétés, était représenté comme la sauvegarde de l'ordre; enfin, j'y introduisis l'esprit de paix et d'union, de telle manière que nous nous croyions à l'abri de la contagion; mais nous étions trop près de l'infernal club de Blois. Trois chirurgiens, ayant des chevaux à eux, allaient à la ville tous les samedis; Duliepvre cherchait à jouer un rôle; les journaliers couraient à tout instant à Blois. Tous ces particuliers, en conséquence de notre affiliation, étaient accueillis par leurs frères de Blois; ils en rapportèrent l'esprit, qui ne parut pas d'abord, mais qui se déploya par degrés, tel qu'un ruisseau qui devient un torrent.

Les enrôlés de bonne volonté [1], qui venaient de Romorantin pour aller à l'armée, inondaient la ville de Blois; le château en était plein; on s'avisa de les faire refluer dans les environs. Cour et Cheverny en eurent cent cinquante; j'en logeai vingt-cinq. Ils étaient sans armes, et l'on payait les uns pour entretenir les chemins; les autres se louaient pour les travaux à la campagne jusqu'à ce qu'on les fit rejoindre. Pour consigner l'aventure qui les fit renvoyer, il est nécessaire que je remonte plus loin.

[1] Ici l'auteur saute tout d'un coup à 1792. Les volontaires dont il est question sont ceux qui s'étaient engagés à la suite du décret du 11 juillet 1792, déclarant la patrie en danger. M. Dufort parle un peu plus loin de la confiscation des biens d'émigrés : or, le premier décret ordonnant le séquestre est du 9 février de cette même année 1792.

Une Anglaise de vingt-huit ans, grande et très-jolie, était venue s'établir depuis trois ans, avec sa fille, au bourg de la Chaussée, à une lieue de Blois; elle vivait modestement, ne voyant que ses voisins. Sa figure faisait désirer savoir ce qu'elle était. Elle s'appelait madame Dayrell, et se disait veuve d'un officier tué, qu'elle regrettait beaucoup. Elle vint louer un appartement à Blois, et donna tous les maîtres qu'elle put à sa fille.

Cependant on s'aperçut que son projet était de s'établir dans le pays, et qu'elle pourrait fort bien s'y marier. Nous la vîmes en visite et nous lui donnâmes à dîner. Dans les partis qui se présentèrent, il se trouva un jeune homme de bonne famille du pays, l'aîné de cinq ou six enfants, tant garçons que filles, M. Courtin [1], qui, comme aîné, venait d'hériter du fief de Clénord, sis sur la route de Cheverny à Blois, et dans le comté de Cheverny. Ils se marièrent, allèrent faire un tour en Angleterre, et revinrent s'établir à Blois, où ils prirent une petite maison et vécurent avec beaucoup d'aisance.

[1] François-Louis Courtin, fils aîné de Georges-Claude Courtin de Clénord et de Antoinette-Madeleine-Gabrielle de Taillevis, s'était vu attribuer la terre de Clénord dans un acte de partage en date du 30 janvier 1792, et le 6 février suivant, il la vendait à M. Edmond Dayrell. (*Documents particuliers.*) Il est à supposer que cette vente fut considérée comme fictive, car M. Courtin ayant émigré, ou du moins étant considéré comme émigré, le domaine de Clénord fut porté sur l'*État général des biens d'émigrés du département de Loir-et-Cher*, daté du 4 octobre 1793. — Je n'ai pu trouver l'époque du mariage ni les noms de madame Dayrell.

On apprit que M. Dayrell, oncle de la jeune personne, n'avait point d'enfants et destinait sa grande fortune à sa nièce. C'était alors le commencement de la Révolution. On invitait tous les étrangers à acheter des biens confisqués par la nation. Madame Dayrell-Courtin-Clénord acquit donc, pour elle ou pour sa fille, la propriété de Clénord, et elle acheta soit à des particuliers, soit à la nation, dans les environs, pour cinq cent mille livres de biens. Elle fit le projet de bâtir à Clénord une belle maison, et d'y faire des jardins à l'anglaise : c'était une dépense de cent mille écus. Les Polignac étaient en fuite, et le superbe mobilier de Chambord, tant à eux qu'au Roi, fut mis en vente. Elle en acheta pour quatre-vingt ou cent mille livres. Comme elle voulait rebâtir Clénord, elle avait acheté une closerie de l'autre côté de la rivière, tout auprès; elle fit réparer les chambres pour y déposer les meubles qu'elle avait acquis. La voilà donc établie à Clénord, avec son mari et sa fille, vivant honorablement, et attendant un moment plus calme pour exécuter ses projets d'arrangement. Ce n'était pas le compte des misérables qui lui avaient fait placer de si gros fonds dans la République, et qui espéraient bien en profiter.

Le chef-lieu de canton de notre arrondissement était Cellettes. Il s'y trouvait des parents des Phélipeaux, qui étaient, de père en fils, fermiers de Beauregard, et qui avaient mieux aimé rester dans cet état que d'être reconnus. Le dernier, sans esprit et bavard, se fourra dans la tête de jouer un rôle; il était moulé pour un temps de Révolution. Ingrat envers sa maîtresse, la comtesse de Gaucourt, il se mit de tous les clubs; il fit délation sur délation, prouva que les gendres de la comtesse étaient émigrés; enfin, il se fit le persécuteur de cette famille. Maire, commandant la garde nationale, enragé patriote, il exalta toutes les têtes.

La garde indisciplinée se répandit dans le pays, et trois de ces messieurs arrivent un jour à Clénord, demandant insolemment la maîtresse : elle se présente; ils lui disent tout niaisement : « Nous venons vous couper la tête. » Elle

ne s'effraye pas, leur propose de boire un coup avant leur opération; ils acceptent. Bref, elle les renvoie en leur donnant quinze francs, et ils se retirent en lui promettant de revenir la voir. On croirait ce récit une plaisanterie : c'était pourtant une triste réalité. Toute cette machination était pour la faire déguerpir et la déclarer émigrée, et ce qui s'ensuit.

Cette première tentative n'ayant pas réussi, on envoie à Cour deux agitateurs du club : ils travaillent quelques habitants. Le commandant des jeunes gens casernés à Cour était allé à Blois pour les affaires de son corps : on profita du moment. Ils s'insurgent au nombre d'environ quatre-vingts, et courent demander les fusils de la garde nationale, déposés à la municipalité; on les leur refuse; ils s'emparent de quatre ou cinq fusils, et les voilà partant comme des forcenés, annonçant qu'ils vont mettre Clénord au pillage et tuer la dame anglaise.

A l'instant du départ, les deux municipalités se rendent chez moi. C'était alors Dulièpvre qui était le maire, et j'avoue que cet homme ne me revenait en aucune manière. Il était sept heures du matin, on me demande de faire assembler la garde nationale pour résister à cette insurrection; je m'y oppose en leur montrant les inconvénients. J'invite les officiers patriotes, qui avaient laissé aller leurs soldats, ne voulant pas participer à leur insurrection, à nous aider; il faut observer que c'étaient des officiers faits dans le mois et choisis par les volontaires eux-mêmes. Un jeune homme de bonne volonté, plein d'honneur, dit : « Monsieur, « le commandant n'y étant pas, c'est moi qui le remplace, « et je réponds, si vous voulez nous donner des chevaux, de « vous ramener les volontaires sans faire le moindre mal. » Où trouver des chevaux de selle? La nation y avait mis bon ordre. Je leur propose de les faire mener tous les cinq dans une petite calèche découverte, ils acceptent. Les chevaux vont à toutes jambes; il n'y avait pas de temps à perdre. Ils arrivent auprès du pont de Clénord en même temps que

les insurgés, qui s'amusaient dans les vignes et étaient comme des chevaux échappés.

Un nommé Rigolet, menuisier à Cour, qui travaillait pour madame de Clénord, était parti dès qu'il avait entendu le projet, et était venu l'en instruire. La dame avait envoyé sa fille dans la closerie où étaient ses meubles, fait sauver son mari, et, montant un cheval anglais, avait pris au galop par la forêt pour aller retrouver sa fille. Elle passe le pont devant les insurgés. Il faisait un grand vent qui enfourna son grand chapeau surmonté d'une plume et le jeta à terre; la dame, habillée en homme, descend lestement à leur nez, reprend son chapeau, reçoit des compliments sur sa légèreté, et continue sa route.

Ma calèche et les cinq officiers rattrapent alors la troupe : ils descendent et les traitent de polissons, de coquins. Alors quatre ou cinq mutins entrent en fureur, le reste de la troupe se débande; les plus avancés, qui travaillaient les portes à coups de hache, reviennent; le premier officier a beau les adoucir, ils tombent sur lui, lui arrachent ses épaulettes et veulent le jeter à l'eau; ils ne lui accordèrent la vie que pour le ramener à Cour faire amende honorable et baiser l'arbre de la liberté. Ce fut à Cour une scène déplorable. Ce pauvre jeune homme fut battu à toute outrance; mais du moins il n'y eut pas mort d'homme, et tout rentra dans l'ordre.

Cependant nous avions détaché un exprès pour faire revenir le commandant et demander le rappel de cette troupe. Heureusement les jeunes gens, au nombre de cinquante, qui logeaient dans le bourg de Cheverny, n'avaient pas trempé dans cette insurrection et la blâmaient. Le commandant revint le soir, avec ordre de punir et de ramener sa troupe à Blois. Il vint se concerter à la nuit avec moi. Les ordres furent secrets. Le lendemain, à huit heures, nous étions sous les armes. Les municipalités se réunirent. Le commandant fit assembler les gardes casernés à Cheverny. A leur tête, il vint à Cour, fit placer les cent insurgents au milieu des

autres sur le pavé de Cheverny, vis-à-vis leur caserne. Il leur lut les pouvoirs qu'il avait reçus à la ville de Blois, fit sortir des rangs quatre hommes qui furent conduits par leurs camarades, au milieu de notre garde nationale, aux deux municipalités; ils furent recolés, confrontés, convaincus, et le procès-verbal remis au commandant, qui les fit lier et les emmena à Blois avec sa troupe. Ce fut ainsi que finit une affaire qui pouvait mettre à feu et à sang tout le pays.

Cependant, le baron de Baërt et Boullongne vinrent passer quelques semaines avec nous; ils allèrent à Freschines, chez M. et madame de Lavoisier. L'insurgence était à son comble. On ne faisait pas un pas sans être obligé de crier : Vive la République! On publia la Fédération [1]; j'évitai de me trouver à l'assemblée générale dans la forêt de Russy, et j'y envoyai un détachement. Les municipalités des deux bourgs se réunirent pour célébrer la fête; une grande salle de marronniers, attenant au château, fut prise presque sans ma permission. On s'y établit, on y fit une fédération. Les paysans les plus honnêtes, les fermiers les plus fidèles gémissaient. Dulièpvre parlait sans savoir ce qu'il disait; il voulait que tout soit taxé, et demandait pourquoi j'avais un grand château. Soufflé par le club de Blois, il s'agitait sourdement.

[1] Nous revenons à 1790. C'est le 14 juillet de cette année que toutes les gardes nationales du département furent convoquées dans la forêt de Russy. Voir, dans l'*Histoire de Blois*, t. I, p. 174, le procès-verbal dressé à cette occasion par la municipalité de Blois.

CHAPITRE XX

Les Assemblées primaires. — L'auteur s'établit à Blois. — Voyage à Paris. — L'Assemblée; séance orageuse. — Les dispositions de la cour; faiblesse du Roi. — Le baron de Vioménil. — M. Amelot, administrateur du Trésor. — Un dîner avec Dussaulx, Hérault de Séchelles et Beauharnais. — Le club des Jacobins. — Retour à Cheverny. — La situation du clergé. — L'élection de Grégoire; les nouveaux grands vicaires : Chabot, etc. — Élection à l'Assemblée législative. — Les députés du département. — Les curés élus. — Arrivée de Grégoire. — Départ de Mgr de Thémines. — Grégoire au club de Blois. — Visites pastorales.

J'avais été nommé électeur [1] d'une commune voix; m'entendant avec les plus honnêtes, je tâchai de faire faire de bons choix, mais nous fûmes contrariés par des agitateurs de toutes les communes qui se firent nommer. Rien n'était si singulier que ces assemblées. On se défiait des nobles, et il fallait qu'ils se gardassent bien d'attirer les regards, sous peine d'être insultés par le premier malotru, fier d'être électeur. Je sus me tenir à ma place et me faire respecter. Je fus chaque fois nommé président.

Prévoyant qu'on serait plus vexé dans les campagnes que dans les villes, je me déterminai à acheter à Blois une maison que dans un autre temps je n'aurais pas regardée; elle était située rue des Carmélites. Je m'y établis dès le mois de décembre. Plus au centre des nouvelles, dans une maison

[1] D'après le décret du 22 décembre 1789, qui divisait la France en départements, en districts et en cantons, les assemblées primaires réunies au canton nommaient un électeur par cent citoyens actifs. Ces électeurs nommaient à leur tour les membres de l'Assemblée nationale, de l'administration du département et de l'administration du district. Les premières élections de 1790 n'eurent pour objet que le choix des membres des assemblées administratives. L'administration du département de Loir-et-Cher fut installée le 6 juillet 1790, et celle du district de Blois le lendemain.

qui ne marquait en aucune manière, j'étais à l'abri des recherches partielles; nous passâmes très-tranquillement cet hiver [1] avec le commandant, le marquis de Chabrillant.

Nous partîmes pour Paris. La situation s'aggravait. Le Roi était retenu aux Tuileries : je n'y allai qu'une seule fois, et j'eus le cœur navré. J'avais mes entrées partout, et je suivis ce qui se passait à l'Assemblée. Je vais conter une scène dont je fus témoin.

Nous dînions chez le comte de Pilos avec Boullongne, Salaberry et l'abbé de Césarges [2], ci-devant aumônier du Roi, un des six présidents des départements de l'Orléanais [3], et par conséquent mon collègue. Il était nommé suppléant, et il nous dit que le soir on recevrait la députation du Parlement de Bordeaux [4]. A l'instant, je me décidai à assister à cette séance. Quand nous arrivâmes, toutes les places étaient prises, même dans les corridors. Un député, qui connaissait Boullongne, vit notre embarras, nous fit placer derrière lui, sous les loges, à la dernière banquette. C'était ce qu'on appelait le côté droit. Il nous dit : « Vous êtes là « dans l'endroit le plus tranquille de la salle, et où il ne se « passe aucune scène. » Un voisin m'attaque de conversation, je réponds par des oui et des non. Enfin, il me dit : « Monsieur, je vois à votre manière que vous n'êtes pas « député; mais, soyez tranquille, je ne le suis pas plus que « vous, et comme j'ai affecté cette place, je ne manque pas « une séance ici pour renforcer le côté droit, et l'on ne me « dit mot. Je vous mettrai au fait de tous les noms de ceux

[1] L'hiver de 1789 à 1790, d'après ce qui suit.

[2] Joseph-Florimond de Meffray de Césarges, chanoine de Saint-Pierre de Vienne, vicaire général de Fréjus, maître de l'oratoire du Roi depuis 1769.

[3] Il s'agit des assemblées départementales de 1787. L'abbé de Césarges avait présidé celle de Pithiviers et Montargis.

[4] Non pas une députation, mais le président de la chambre des vacations, appelé à s'expliquer sur un arrêt relatif aux fauteurs de troubles : cet arrêt avait été rendu sur un réquisitoire du procureur général, dont les termes avaient vivement choqué la majorité. C'est le 8 avril 1790, à la séance du soir, que le président Augeard comparut devant l'Assemblée. Il s'expliqua avec beaucoup de noblesse et de courage.

« que vous ne connaîtrez pas. » Le cardinal de Rohan arriva : il me dit où il se mettrait, l'abbé Maury à dix places de lui, Cazalès à quelque distance, et Bouthillier devant nous, en bas, toutes places convenues pour déjouer l'autre parti. Le vicomte de Mirabeau, gros et court, voltigeait indifféremment de banc en banc. De l'autre côté arrivèrent Mirabeau l'aîné, Beauharnais, etc., qui se placèrent sur le même banc; Camus et les autres, en bas.

La séance commença. Le président Menou arriva avec ses secrétaires, et donna l'ordre à un huissier d'amener la députation de Bordeaux à la barre. L'orateur fit un discours fort noble et fort adroit pour excuser le Parlement. Alors Menou débita un discours écrit de cinq phrases. Il n'eût pas dit la moitié que voilà tout mon côté qui se lève, qui proteste avec un tumulte dont on n'a pas d'idée. On criait : « C'est une bête! c'est un sot! oser dire cela! c'est un coquin! « il faut le chasser! à bas le président [1]! » Le tumulte augmente; les deux côtés se précipitent dans la salle, qui avait l'air d'une arène; mon voisin, de sa place, faisait chorus et se démenait comme un énergumène. Dans le moment, j'entends crier de tous les côtés : « Il faut faire sortir ceux qui « ne sont pas députés! » J'aurais voulu être dehors; j'étais dans l'obscurité par l'ombre des tribunes, quoique dans le reste de la salle, par la quantité de lumières, il fît clair comme en plein jour.

Enfin, le tumulte s'apaise; le président avait fait sortir la députation : on la fait rentrer. Il retranche de son discours la phrase et les mots qui avaient déplu à notre côté, et la réponse fut entendue assez bien jusqu'à la fin, lorsqu'un particulier, dans la grande tribune du côté droit, s'avise de crier : « A bas les aristocrates! » On eût cru que c'était le signal du combat. Le vicomte de Mirabeau saute dans la

[1] Plusieurs membres de la gauche accusèrent d'Espréménil d'avoir dit à M. d'Augeard : « Je vous demande pardon pour notre président, mais il ne « sait ce qu'il dit. » Le fait est que le petit discours prononcé par Menou est tout ce qu'on peut voir de plus inepte.

salle, crie : « Qu'on arrête cet homme-là! » Il s'adresse au président, qui ne va pas assez vite à son gré, donne des ordres et envoie chercher la garde, qui entre dans l'arène. Il se trouvait une échelle couchée le long des barres. Une douzaine du côté droit la dressent contre la balustrade de la tribune, et voilà mon vicomte de Mirabeau qui monte à l'assaut pour aller prendre le particulier qui avait crié. Celui-ci paraissait fort embarrassé, tout le monde le montrant au doigt. Les mêmes cris recommencent : « Il faut « faire sortir ceux qui n'ont pas droit d'être ici! »

Impatienté de tout ce tumulte, je me lève, malgré mon voisin qui voulait me retenir. Le député qui m'avait dit que j'étais dans l'endroit le plus calme, et plusieurs autres que je connaissais, criaient et invectivaient à ébranler tous les tympans. Je marche le long de mon banc, je descends gravement dans l'arène et m'achemine vers la porte. Un officier m'arrête, je crois qu'il va deviner que je suis un intrus. Sa phrase me rassure : « Monsieur, je vous prie de « me dire si vous pensez que, quoique le président ne m'ait « pas donné l'ordre, je dois faire arrêter cet homme. » — « C'est impossible, lui répondis-je, de ne pas rétablir l'ordre « en faisant arrêter un homme qui le trouble. » — Il me remercie, il me croit député, et il veut m'enfiler d'une conversation. Je n'étais point du tout à mon aise, et je lui dis : « Je vous prie de me laisser sortir, ce que je n'aurais pas « fait si je ne me trouvais pas incommodé. » Il fait ouvrir sa troupe, et je sors aussi gravement que si j'avais été dans ma place. Pendant notre conversation, j'avais vu qu'on avait saisi l'insolent et qu'on le trainait par le collet en faisant semblant de le maltraiter. Je le retrouvai qu'on avait lâché et qui s'en allait bien plus vite que moi. Je suis les corridors en bas, on me fait place comme à un député, et je me fais ouvrir la petite porte en dessous qui donne sur la terrasse des Feuillants.

Le bruit qui s'était passé dans la salle avait mis en émoi tous les inutiles qui faisaient foule sur la terrasse; il fallait

passer par là pour aller trouver ma voiture dans la rue de l'Échelle. On continue à me prendre pour un député; il faut que je rassure, que je fasse le récit en bref pour qu'on me laisse traverser la foule. Après avoir répété dix fois la même chose, je suis seul à peu près au café; il était dix heures, l'allée était éclairée comme les rues. Je m'arrête un moment, la tête occupée de ce que j'avais vu, lorsque je me sens saisir par derrière et embrasser. C'était le vicomte de Beauharnais qui m'avait reconnu, et qui me demande : « Vous venez de « l'Assemblée, moi j'y vais; comment cela va-t-il?—Comme « des fous, lui dis-je, prêts à se battre, d'une indécence qui « ne me fait espérer rien de bon. — Vous croyez? il faut « que cela se passe ainsi pour le moment, et après... — « Et après, lui dis-je, tout ira au diable. Mais entrez, on a « peut-être besoin de vous. Pour moi, de la vie, vous ne « me rattraperez dans la salle. » Et j'ai tenu parole.

Ce fut à peu près dans ce temps-là qu'on fit le changement des provinces en départements [1]. Beauharnais et les autres députés crurent devoir m'appeler pour fixer la circonscription et le chef-lieu des cantons : j'allai assidûment aux comités. J'insistai pour qu'il y eût un canton à Cour, préférablement à Cellettes. J'en fis voir l'utilité, mais la chose était décidée, et, d'après mes observations, on mit simplement : *Canton de Cellettes provisoirement.*

Je suivais avec inquiétude l'esprit des jacobins qui commençait à se développer. Me promenant un matin avec M. de Luzarches le fils, qui revenait d'Angleterre, je m'aperçus que le jardin était cerné; nous allâmes jusqu'au pont tournant, il était fermé, et il s'y trouvait une garde nombreuse. Nous voulûmes repasser par les Tuileries : impossible par le monde qui y était. Avec ma carte, je revins par la salle pour me rendre à la place Vendôme et chez moi. Heureusement que je n'assistai pas ainsi à l'humiliation que reçut la famille royale. C'était le jour qui compromit tant M. de la

[1] Décret du 26 février 1790.

Fayette, le jour où le Roi avait résolu d'aller à Saint-Cloud [1], pour de là peut-être se soustraire au malheur qui a déshonoré le nom français. Nous en sûmes toutes les particularités, et nous gémîmes.

Mon ami Sérilly avait loué une maison, passé les Invalides. Ses affaires étaient terminés; sa femme, déployant toutes les ressources que la nature lui avait données, avait sauvé une partie de sa fortune. Il restait avec sa belle terre de Passy, près Sens, et environ quatre-vingt mille livres de rente. Vivant bien, mais très en particulier, ils ne conservèrent que leurs amis intimes : Boullongne, le président de Salaberry, le baron de Vioménil et d'Étigny leur frère. Nous dînions ensemble tous les mercredis quand j'étais à Paris; c'était une fondation pour moi. Là, nous parlions à cœur ouvert, et nous gémissions sur les malheurs de l'État.

Le baron de Vioménil, homme de tête, excellent officier *consilio manuque*, était dans l'intimité de la famille royale. Il gémissait de la faiblesse du Roi, de son aversion pour toutes les mesures fortes et de l'impossibilité d'espérer qu'il agirait, après l'avoir vu abandonner ses partisans en février [2]. Il me disait : « Mon ami, j'y périrai, car il n'y a rien à faire; « mais l'honneur avant tout. Il faut empêcher, si l'on peut, « de plus grands malheurs; mais quel homme!... » Puis il tombait dans des rêveries dont, malgré sa gaieté et son esprit, il ne réussissait pas à sortir.

Je les quittai tous avec le plus grand regret, et je revins, au commencement de juin, m'établir à Cheverny [3]. Le beau-frère de ma belle-fille, M. Dounant de Grandchamp, homme né rachitique, venait d'être attaqué d'une paralysie : il était tendrement attaché à sa belle-sœur. Elle et son mari se déterminèrent donc à aller s'établir chez lui à Orléans avec

[1] Le 18 avril 1791.

[2] A l'affaire des Chevaliers du poignard, en février 1791.

[3] M. Dufort est allé à Paris en 1789, 1790, 1791 et, je crois, 1792. Mais il confond tellement ce qu'il a vu dans ces différents voyages, qu'il est difficile de fixer les dates. Je pense qu'il veut parler ici de son retour en 1790.

leurs deux enfants ; de là ils l'accompagnèrent aux eaux de Bourbon, et, le croyant mieux, ils le quittèrent trois jours avant sa mort. Dans son testament, il traita fort bien sa belle-sœur, quoiqu'il ne tînt plus à elle que par les liens de l'amitié. Le voyage des eaux fut orageux, car la France était en convulsions.

M. Amelot de Chaillou, fils du ministre et par conséquent neveu de ma femme, avait fort bien réussi dans son intendance de Bourgogne, et fut un des derniers à se retirer; M. Necker faisait cas de son travail. Dès qu'il fut de retour, il se livra à quelques discours dans sa section, et fut appelé au conseil de la ville. Alors M. Necker, qui tenait encore faiblement le timon de la finance, et qui se regardait comme le premier en France, crut devoir le faire nommer par le Roi administrateur en chef du Trésor national et des assignats [1]. Dès lors, il eut un travail avec le Roi. Mais celui-ci, s'apercevant qu'il n'avait qu'à signer, puisque l'administrateur obéissait aux ordres de l'Assemblée, réduisit son travail à des oui ou des non, ce qui a duré constamment jusqu'au 10 août. Amelot logeait aux anciennes écuries d'Orléans, depuis la régie des domaines, où se faisait la fabrication des assignats; tous les bureaux étaient sous ses ordres, et Le Couteulx du Moley, ancien banquier, était chargé de surveiller la fabrication. Ces deux places entraînaient beaucoup de commis, car la Révolution a été la folie de la bureaucratie. Ils furent l'un et l'autre fort serviables.

Il y avait chez madame Sedaine une demoiselle pleine d'esprit, jeune encore, née à Tours, que madame Sedaine avait retirée par amitié; elle s'appelait mademoiselle Froidure-Réselle, et travaillait à soutenir une famille intéressante. Un oncle, procureur au Parlement, comptait laisser son étude à son frère, jeune homme plein d'esprit; mais la Révolution avait soufflé sur tous ces projets. Ce frère se trouvait sans un sol sur le pavé de Paris; je le vis, lui trouvai

[1] Il figure à l'*Almanach de* 1791 comme commissaire à la caisse de l'extraordinaire, avec le titre de conseiller d'État.

autant d'esprit que de feu et de vivacité; j'en parlai à mon neveu, et enfin j'obtins pour lui une place de sous-chef. Plein de talents, il ne tarda pas à percer; mais il se livra entièrement à la Révolution, et un beau jour il vint annoncer à M. Amelot qu'il était appelé à être officier municipal par le crédit de Pétion. Amelot lui répondit : « Je souhaite « que votre nouvelle position vous soit profitable; mais vous « retrouverez toujours dans mes bureaux votre place, à « laquelle je nomme votre frère. » C'était son frère cadet, qui était surnuméraire; je parlerai plus tard de la fin tragique de ce Froidure.

Madame Amelot, aimable et spirituelle, était sans cesse obsédée par les députés. Nous fûmes plusieurs fois dîner chez elle; elle avait invité le beau Hérault de Séchelles [1], le vieux Dussaulx [2], auteur, et député depuis, et le vicomte de Beauharnais. Les deux premiers avaient la tête échauffée. Dussaulx, tout fier de son ami Pétion [3], maire, qui faisait tout ce qu'il voulait, fier de son harnais d'officier municipal, nous conta avec emphase qu'en l'arborant il était sûr de se faire obéir de toute la populace de Paris : il nous étourdit des vues patriotiques de Pétion, de ses moyens, de sa popularité. Hérault de Séchelles, âgé de trente ans, grand, bien fait, de la plus jolie figure possible, rivalisait avec Beauharnais d'amabilité vis-à-vis madame Amelot. Dussaulx avait l'air de faire sa cour aux deux députés et recherchait leurs suffrages, comme il avait mendié ceux des jardins du Palais-Royal et des Tuileries, où je l'avais rencontré autrefois. C'est là qu'il m'avait fait faire connaissance avec le fameux

[1] Marie-Jean Hérault de Séchelles, le fameux conventionnel (1760-1794). C'était un des plus beaux hommes de France.

[2] Jean Dussaulx (1728-1769), auteur d'assez nombreux ouvrages. Il avait été d'abord commissaire des guerres, puis secrétaire du duc d'Orléans. Il fut suppléant à l'Assemblée législative, puis député en 1792. Il devint membre de l'Institut.

[3] Pétion ne fut maire de Paris qu'en novembre 1791. Ce dîner serait donc postérieur, et probablement du commencement de 1792, M. Dufort ne faisant ses voyages de Paris qu'après Pâques.

abbé Cerutti [1], mort juste après les premiers élans de la Révolution, où il se préparait à jouer un rôle. Nous sortîmes, ma femme et moi, très-effrayés de l'effervescence de toutes ces têtes exaltées.

M. de Salaberry s'agitait à Paris; son caractère le portait malgré lui à l'ambition. Selon son désir, je le fis recevoir aux Jacobins par Beauharnais. J'y avais beaucoup de connaissances, mais je ne disais mot et me gardais bien de faire aucune démonstration. Je vis, un jour, Salaberry applaudir à une motion extravagante : je lui fis un signe, il vint me voir; à l'instant je l'emmenai sans que cela parût, et je n'eus pas de peine à lui prouver que ma conduite était plus prudente.

La marquise de Flamarens vivait grandement à Paris, suivant, comme de droit, le parti de la cour. Fidèle à mes principes, je refusai de dîner et de me lier avec l'abbé Maury, comme je m'étais refusé d'accompagner Beauharnais dans des conciliabules où l'abbé Siéyès jouait un rôle. Je ne voulais me faire l'ami ni l'ennemi d'aucun parti, et je désirais n'être cité en rien, tout en faisant des vœux pour un gouvernement quelconque, car nous marchions à grands pas vers l'anarchie.

Au mois de juillet [2], je repris mon chemin pour Cheverny, et nous y arrivâmes le 5 pour nous y établir, tout à fait comblés des soins de M. et madame Sedaine, et ayant vu, soit chez nous, soit chez eux, nos amis de tous les partis. Ma fille s'était, l'année d'auparavant, établie chez moi avec sa famille pendant plusieurs mois, et nous espérions qu'elle se réunirait à nous, ayant appris que le comte de Toulongeon, mon gendre, colonel du régiment de Rouergue, allait faire son séjour à Blois.

Je fus renommé électeur malgré moi, puisque je ne me

[1] Joseph-Antoine-Joachim Cerutti (1738-1792), d'abord Jésuite, ami de Mirabeau, auteur du *Mémoire pour le peuple français* et rédacteur de la *Feuille villageoise;* il fut nommé à l'Assemblée législative en 1791.

[2] 1791 probablement, d'après ce qui suit.

trouvais pas au scrutin, et quoique j'eusse déclaré que c'était le tour des autres : j'étais déjà fort dégoûté de ce qui s'était passé.

L'évêque Thémines tenait bon, vivant exemplairement, et conduisant son diocèse avec toute la capacité possible. Lorsque la dissolution du clergé arriva, je continuai à le voir. Périgord, évêque d'Autun [1], se séparant du clergé, avait entraîné l'évêque d'Orléans [2], espèce de fou, homme de sac et de corde, et commencé le schisme; mais j'étais certain que Thémines ne se prêterait à rien; nos conversations m'avaient appris que c'était un homme d'un caractère décidé [3].

Je fus invité, comme électeur, à la confirmation ou à la nomination de l'évêque. Je n'avais jamais vu Grégoire, curé d'Embermesnil, député; je reçus une lettre de Beauharnais. La voici à peu près :

« Vous allez nommer un évêque constitutionnel. Si M. de « Thémines n'accepte pas, je vous conseille de faire votre « possible pour faire le choix de M. Grégoire; c'est un sujet « pur, spirituel, plein de mœurs, zélé pour la religion, mais, « ce qui est plus important, qui a assez de fermeté dans le « caractère pour rendre des services à son diocèse. Chau« velin [4], mon ami particulier, ira vous voir à Cheverny. « Permettez que je vous le présente et le recommande. »

[1] Le célèbre Talleyrand, évêque d'Autun depuis 1788.

[2] Jarente.

[3] M. de Thémines, qui, dès 1789, avait très-hautement affirmé ses idées politiques, en publiant le *Cahier du hameau de Madon*, Blois, 1789, in-8 (Madon était la maison de campagne des évêques de Blois), avait continué à lutter très-énergiquement contre les tendances nouvelles. En 1790, il avait fait paraître des lettres dans lesquelles il blâmait le serment civique et les autres dispositions légales relatives au clergé. Ces lettres avaient été dénoncées à l'Assemblée nationale, et le rapporteur avait proposé de faire poursuivre leur auteur, mais l'Assemblée refusa de délibérer et se contenta « de plaindre « M. l'évêque de Blois ». (Séance du 15 avril 1790.)

[4] Francis-Bernard, marquis de Chauvelin (1766-1832), ancien maître de la garde-robe du Roi, se prononça dans le sens de la Révolution et devint ambassadeur en Angleterre en 1792, puis ministre à Florence après la mort du Roi. Il fut incarcéré à son retour et sauvé par le 9 thermidor. Il devint préfet sous l'Empire et fut, pendant la Restauration, député de la Côte-d'Or.

Chauvelin ne vint pas. Tous nos députés travaillaient dans le même temps les électeurs. On s'assembla; on nomma pour président le sieur de Villanteuil [1], maire de la ville. Né estropié et sans jambes, il avait donné à l'instruction le temps qu'il était forcé de passer sur sa chaise. Le vœu général était pour lui, et sa conduite y répondait. Je me tenais coi et tranquille; on me nomma scrutateur d'âge; mais, par une machination diabolique, je vis toutes les voix tomber sur moi pour être secrétaire. Je fus forcé de me résigner, mais mon cœur en souffrit; j'étais attaché à l'évêque, et je croyais qu'on ne pouvait avoir mieux.

Frécine [2], nouvel électeur, qui voulait se faire connaître, débite contre l'évêque une diatribe aussi injurieuse que possible. C'était un homme de peu de valeur, sans éducation, et n'ayant en partage que beaucoup d'audace. Je n'avais fait part à qui que ce soit de la lettre de Beauharnais, à laquelle même je n'avais pas répondu, et j'attendais l'événement. J'avais bien un parti d'honnêtes gens, mais nous n'étions pas en majorité. Dans ces élections, il y a une partie des électeurs qui ne savent ni A ni B, et qui vont comme on les pousse; d'autres sont des gens qui veulent le bien, mais qui ne cabalent pas, et ne savent pas se rassembler; enfin, il y a les énergumènes, les ambitieux et les scélérats.

Un abbé Tolin, curé dans le diocèse, le chapeau sur les yeux, donnait le mot d'ordre à ses soldats; un Lépine, fermier de la Beauce, avec des poumons de stentor, entraînait, à force de cris, tous les fermiers ses camarades; il était sans aucun talent, mais entêté et impossible à ramener.

Cependant la masse des électeurs désirait conserver l'évêque; on sentait l'injustice de nommer à une place qui n'était pas vacante. Quoiqu'on attaquât les ministres du

[1] Petit de Villanteuil. Il faisait partie de la municipalité nommée le 27 janvier 1790, et avait succédé comme maire à M. Boësnier, neveu de M. Boësnier-Delorme. Il fut remplacé en 1791.

[2] Ex-bailli de Montrichard, président du tribunal du district de Saint-Aignan. Il devint député à l'Assemblée législative et ensuite à la Convention.

culte, on ne déblatérait pas encore contre la religion; on arrêta donc qu'on enverrait une députation à l'évêque, pour l'inviter à rester et à se conformer à la loi nouvelle; je me gardai bien d'en être. La négociation finit au premier mot; l'évêque n'était pas homme à transiger avec les principes. Il fallut donc procéder à l'élection [1]. Deux sujets étaient sur les rangs. Le premier était un nommé Dupont, chanoine de Saint-Aignan, appelé à Blois comme électeur, et qui s'était fourré dans l'administration [2]; petit, ambitieux, sans talent, mais grand aumônier aux dépens des autres, et travailleur assidu. Le second était Grégoire, qui avait pour lui une cabale, les députés ayant accaparé beaucoup de voix.

Dinocheau, auteur du *Courrier de Madon* [3], attaquait ouvertement l'évêque de Thémines, auquel il avait l'obligation de son existence à Blois, et il avait accaparé le plus de voix qu'il avait pu.

Le scrutin dura depuis quatre heures jusqu'à onze heures du soir. Dupont réunissait presque la moitié des voix. La cabale avait voulu l'évincer en disant que, comme électeur, il accaparait des voix; il était venu se défendre au bureau, mais sa défense avait été plate et m'avait confirmé dans mon opinion sur son peu de valeur.

Enfin, après s'être balancé, on sentit que dans ces moments de trouble la religion serait perdue, si le successeur de M. de Thémines n'avait d'autre recommandation que les talents les plus ordinaires, et une envie démesurée d'être évêque. On nous disait Grégoire un homme convaincu de la religion, de mœurs pures, éloquent, plein d'énergie. De deux maux, il fallait éviter le pire, et il fut choisi à la pluralité de huit ou dix voix [4]. A l'instant, Grégoire fut proclamé

[1] Elle eut lieu le 14 février 1791 à la cathédrale.

[2] Il était membre de l'assemblée départementale.

[3] Avocat, ex-bailli des abbayes de Pont-Levoy et de Saint-Laumer; il avait rédigé presque en entier le cahier du tiers état de Blois, qui l'envoya aux États généraux. Le *Courrier de Madon*, dont le titre était une malice à l'adresse de l'évêque, n'eut qu'une existence éphémère, de novembre 1791 à mai 1792.

[4] Au troisième tour de scrutin, Grégoire obtint 116 voix, et Dupont 87.

à haute voix [1]; je ne puis exprimer ce qui se passa en moi au son de toutes les cloches en volée qui annonçaient à notre respectable prélat que l'on venait de disposer de sa place. Immuable comme Socrate, il consolait le peu d'amis qui lui restaient fidèles.

Je lus le procès-verbal le lendemain, et, malgré les observations de Frécine, je réussis à y faire conserver beaucoup de traits qu'il voulait affaiblir ou dénaturer pour insulter à un prélat qu'il craignait encore. Je m'en retournai à Cheverny, le cœur navré, après avoir été acteur dans une des scènes les plus cruelles de ma vie.

La ville envoya un courrier à Grégoire pour lui annoncer son élévation; sa réponse fut honnête et courte; mais nous sûmes, par les députés qui avaient tant influé sur sa nomination, qu'en vingt-quatre heures il changea de manières, même avec eux; sa tête n'était pas assez carrée pour résister à cette élévation, à laquelle il ne devait pas s'attendre.

L'Assemblée avait donné aux évêques constitutionnels un conseil de douze grands vicaires payés. Dans les mauvais prêtres, c'était à qui se montrerait le plus exagéré pour en faire partie. Grégoire, membre des Jacobins, y avait vu Chabot [2], sorti depuis deux ans des prisons capucinières où il était enfermé pour ses méfaits, parleur et frondeur au premier degré. Il le jugea son digne grand vicaire, et l'envoya dans ce qu'il appelait son diocèse. Cet homme commença par accaparer tout le club de Blois. En trois semaines, il n'était plus question que de ses talents; c'était un missionnaire en sens contraire, c'est-à-dire un diable déchaîné contre toutes les autorités divines et humaines. Petit, crasseux, vêtu d'une soutane dont on voyait la corde, il prêchait au club et dans les rues, entouré des enragés; on ne parlait

[1] Il avait été élu en même temps par le département de la Sarthe. Ce fut, dit-il dans ses *Mémoires*, son affection pour Beauharnais qui le décida à opter pour le siége de Blois.

[2] François Chabot (1759-1794), une des figures les plus répugnantes de la Révolution. Nous le retrouverons plus d'une fois.

que de lui. Mon gendre, le comte de Toulongeon, colonel au régiment de Rouergue, était caserné au château; il fallait désorganiser son régiment : Chabot s'en chargea. Il y eut scission et insurrection. M. de Toulongeon, ferme et prêt à soutenir un siége, ne voulut pas céder. Il y eut une cabale de la moitié du corps, qui s'achemina vers Paris; mais ils revinrent, malgré les insinuations de Chabot et de son parti.

Pour mon malheur, j'étais toujours électeur, et nous fûmes appelés pour le renouvellement de l'Assemblée nationale [1], dont ces messieurs convoitaient les places. Nous arrivâmes à Blois; M. de Rancogne avait été nommé électeur; j'en fus ravi, c'était un honnête homme de plus. Il y avait peu d'anciens électeurs, mais beaucoup de nouveaux dans le sens des sans-culottes. Dès que nous fûmes rassemblés (j'avais une fatale expérience), je vis que les choix étaient faits, les cabales formées et l'insolence du parti à son comble. Nous nous tînmes cois et tranquilles. L'Assemblée commença; Frécine fut nommé président. Sans forme ni tenue, il aurait été chassé au bout de deux jours, si ce n'avait pas été un parti entier qui le portait; il fut insolent et frondeur comme un homme sûr de son fait. Les deux premiers jours se passèrent en cabales; les éclaireurs manœuvraient. C'était un spectacle curieux. Chabot, qui n'était pas électeur et n'avait aucun droit, se promenait dans les bas côtés de l'église des Jacobins, où se faisaient les élections.

Un Besard, maire de la ville de Mer, était électeur. Ancien soldat, il avait une figure assez militaire; mais c'était un homme capable de tout, nullement estimé, vraiment né pour ce temps-ci, grand démagogue, et en imposant à la populace par une parole impérieuse. C'était l'homme que Chabot mit en avant. Ils imaginèrent dans la société de faire une pétition à l'Assemblée pour demander l'éloignement de la ville de tout corps militaire, principalement du régiment

[1] En août 1791.

de Rouergue. Ils représentèrent le marquis de Chabrillant, officier général, et le comte de Toulongeon, colonel, comme des gens impérieux et écrasant le peuple. D'après eux, tous les bons citoyens étaient alarmés. Quoique les électeurs n'eussent que le droit de traiter des élections, Chabot imagina qu'il fallait les associer en globe à leurs manœuvres jacobines, et Besard se chargea de faire signer la pétition par tous les membres. Je vis dans un bas côté de l'église, sur un tonneau, un grand papier écrit et une écritoire avec encre et plume. J'entendis Besard pérorer, et une vingtaine de signatures furent données à l'instant. Je me levai alors de ma place, et allai me promener dans le bas côté opposé. Besard s'avance vers moi, et me dit qu'on m'attend pour mettre ma signature. Je le regarde fixement pendant qu'il parle : « Je suis, lui dis-je, électeur pour donner ma voix ; « je connais mes droits, et les vôtres ne peuvent rien sur « moi. » Il voulut répliquer; je repris fermement : « Je vous « dis, monsieur, que je ne signerai pas. Cela doit vous suf- « fire. » Et, lui tournant le dos, je m'éloignai. Cette altercation fit du bruit. L'électeur de Cheverny vint me demander s'il avait mal fait de signer : « Oui, lui dis-je, très-mal. — « Je vais biffer ma signature », continua-t-il. — Je lui dis : « Vous ferez bien », et le quittai. Cette scène fut cause que plusieurs, par prudence, se dispensèrent de signer; mais ils avaient déjà assez de noms. Cependant Besard rendit notre conversation, et des amis lui dirent que j'étais le beau-père de M. Toulongeon. L'imbécile ou le drôle ignorait ou faisait semblant d'ignorer ce que tout le pays savait. Il crut me devoir une excuse en me disant qu'il ne savait pas d'abord les raisons de mon refus, et qu'il voyait combien elles étaient légitimes.

Les élections [1] se firent dans le même sens. Le premier

[1] L'auteur a négligé d'indiquer qu'il s'agissait de la nomination des membres de l'administration du département, renouvelable par moitié, conformément au décret du 28 mai 1791 (tit. II, art. 12). Cette élection devait se faire immédiatement après celle des députés.

qui sortit fut Frécine; le second fut Grégoire [1]; le troisième, Brisson, ancien subdélégué de Romorantin [2], nommé procureur-syndic du département, homme totalement nul. Les gens de la cabale ne s'opposèrent pas à sa nomination, espérant en faire un homme à eux. M. Petit de Villanteuil, homme doux et probe, eut tant de voix comme maire qu'on ne put s'empêcher de le nommer; il eut la prudence de refuser, et, nommé chaque fois, il refusa à toutes les élections. J'eus sept voix; les murmures que mon nom excita m'ôtèrent la peine de refuser. Les voix me tombèrent malgré moi, car j'avais déclaré, cette fois comme les autres, que je n'accepterais aucune place. Un nommé Dupont de Veillène [3], de l'ordre de la noblesse, retiré du service et riche, ignorant, sans autre talent que de l'ambition, convoitait la place de procureur-syndic du département; il fit tant de protestations de services aux jacobins qu'il obtint la place, où, pendant trois ans, il montra son inutilité, son incapacité et sa bassesse.

Cependant il manquait un député pour l'Assemblée. On proposait, on cabalait; l'abbé Tolin, curé, vendu à Grégoire parce qu'il avait parole d'être grand vicaire, osa proposer Chabot. Il y eut beaucoup d'opposition. On montait dans la chaire, mais on vous en faisait descendre. Un seul osa dire que Chabot était un intrus, qu'il était depuis six semaines seulement dans le département, qu'il fallait choisir un homme du pays qui eût à cœur de le défendre. A l'instant, la cabale cria : « A bas! » Il voulut continuer, on le prit par son habit et on le jeta en bas.

Ce fut au milieu de cette effervescence qu'on voulut faire le scrutin; la cabale l'emporta de plus de seize voix [4]. Le

[1] Il fut nommé président du Directoire du département.

[2] Marion Brisson, ex-bailli de Selles, d'après l'*Histoire de Blois*. Il fut nommé en même temps député à l'Assemblée législative, et l'année suivante à la Convention. Il devint ensuite commissaire du pouvoir exécutif à Blois sous le Directoire, puis juge dans la même ville.

[3] Paul-René Dupont, chevalier, comte de Veillène, chevalier de Saint-Louis. (*Catalogue de* 1789 : *bailliage d'Orléans.*)

[4] Il n'est peut-être pas inutile de donner le nom des sept députés nommés

scrutin était à peine fermé que je vis Chabot, se baissant à moitié corps, arriver, conduit par Tolin, jusqu'au pied de la chaire et se tapir dans l'escalier. Ici commence une scène dont on ne peut avoir l'idée. Ces enragés étaient sûrs de l'élection; les voix étaient comptées. Aussitôt Frécine se lève, fait faire silence, et proclame député le sieur Chabot. Cent chapeaux volèrent jusqu'à la voûte, et l'on cria : « Vive Chabot ! » A l'instant, mon homme, qui, étant très-petit, s'était caché dans la chaire, se lève par degrés, tenant ses mains croisées sur sa poitrine, et parcourt lentement la salle du regard. Alors tout le monde se précipite sur les chaises, chacun veut y monter. Tout le monde placé, voici ce que dit Chabot : « Je vous rends grâces, messieurs, de vos suf-« frages qui m'ont appelé à la nouvelle législature; je jure « de poursuivre le Roi, les ministres et le pouvoir exécutif « jusqu'à la dernière goutte de mon sang. » Des bravos, des chapeaux en l'air, des applaudissements l'accompagnèrent en triomphe jusqu'en dehors de l'église.

N'ayant plus rien à faire, Frécine et les nouveaux nommés ne reparurent plus. Il fallut alors procéder aux élections départementales [1] et aux élections des curés, dont presque toutes les places étaient vacantes par l'invention machiavélique du serment. Les électeurs se réunirent dans l'après-midi, et j'appris que j'avais été nommé président. Alors, voulant au moins sauver du naufrage ce qui restait à nommer, les cabaleurs étant tous éclipsés, nous fîmes des choix sur lesquels nous n'eûmes pas de reproches [2].

Pour les curés, besogne qui était bien nouvelle et bien révoltante, nous nous entendîmes et nous nous en rapportâmes aux vœux des électeurs de chaque commune. Les nouveaux curés faisaient publiquement leurs sollicitations,

dans cette élection. C'étaient : Chabot, Brisson, Savonneau, Frécine, Marchand-Chéron, Lemaître et Duval. Grégoire, qui avait fait partie de la Constituante, était inéligible.

[1] Dont il a été parlé ci-dessus.

[2] Ceci se rapporte aux élections départementales.

leurs courbettes, leurs promesses, ce qui n'ajoutait pas mal à l'indécence de l'élection. Les choix furent pour la plupart pitoyables. Je ne citerai qu'un exemple. Le bailli de la Tour, à la recommandation de madame de la Brisolière, avait fait nommer dans la paroisse de Tour, près Ville-Savin, un bas Normand appelé Bayeux, jadis chirurgien. Cet homme fit contre eux délation sur délation, et les força à émigrer. Il finit par apostasier et se marier à Bracieux, où il vit actuellement d'un petit commerce d'épicerie.

Les jacobins triomphaient. M. de Toulongeon et son régiment eurent ordre de déloger, et M. de Chabrillant fut chassé par une troupe de brigands dont Chabot était le chef.

Le marquis de Romé continuait à être commandant de la garde nationale. Dinocheau, le député, fut nommé procureur de la commune. Tous ces choix déplaisaient à la cabale; il y avait de petites insurrections, de grands troubles, des mâts de la liberté à tous les coins de rue.

Les choix de l'évêque intrus commençaient à se faire connaître. Un Plassiard, prêtre, ancien maître de mathématiques de Pont-Levoy, fut nommé grand vicaire; on le croyait bon, il devint un infâme. On nomma aussi Rochejean, oratorien, né à Salins, en Franche-Comté [1], jeune, grand, bien fait, l'air doux. Il débuta par chicaner sur le serment qu'on lui demanda, compromit la ville, et se fourra aux Jacobins dont il ne tarda pas à se montrer le soutien. Nous eûmes encore un ancien clerc de notaire, devenu prêtre, nommé [2]..., ayant beaucoup d'esprit, mais homme de sac et de corde. Un grand abbé Nusse, avec de l'esprit et de bons principes, quitta sa cure pour devenir grand vicaire; il n'y put tenir, et se brouilla avec l'évêque et ses acolytes. L'abbé Dulièpvre, jadis supérieur d'une maison de Carmes, se fit aussi recevoir. Tolin l'était de droit pour avoir si bien intrigué. Dupont, qui avait rivalisé avec Grégoire, se trouva

[1] D'après l'*Histoire de Blois*, il avait été précepteur des enfants du duc de Sully.

[2] Le nom est resté en blanc.

trop heureux de devenir son second, et crut même avoir acquis, par cette rivalité, des titres à la considération [1].

Grégoire, à la fin, arriva de Paris, traînant avec lui ou à sa suite une femme très-canonique, épouse d'un loueur de carrosses, chez qui il logeait à Paris [2]. Tout cela s'établit dans le beau palais épiscopal.

Les jacobins excitaient la ville à évincer M. de Thémines. Tous les journaux ont parlé de l'indécence des attaques qui furent portées contre lui. Il ne pouvait ignorer qu'on avait proposé de lui mettre un bâillon et de le conduire en bateau à Nantes; mais sa conduite imposait aux plus fanatiques. Enfin, les gens sensés se réunirent; lui-même était convaincu qu'il y aurait de la folie à s'opposer au torrent, et, ne voulant pas se trouver avec Grégoire, il annonça son départ, lui qui ne l'annonçait jamais. Il fit mettre des chevaux de poste à sa chaise, alla à pied gagner sa voiture, à quatre heures du soir, sans que qui que ce fût osât l'insulter, et partit avec le même sang-froid que s'il allait faire une visite dans son diocèse. Les enragés, contents de le voir quitter la place, le laissèrent partir sans rien dire. Il n'emporta que ce dont il avait essentiellement besoin, ne disposant d'aucun meuble, ne prenant que ce qu'il avait touché de ses revenus, et abandonnant le courant; il s'éloigna sans entretenir aucune correspondance, laissant au temps et à Dieu le soin de le faire rentrer dans ses droits. Cette belle retraite lui rattacha tous les cœurs des fidèles, qu'un peu de singularité avait éloignés de lui.

[1] « Ma circonspection dans le choix (des vicaires épiscopaux) n'empêcha « pas que je me fusse involontairement trompé par l'admission de plusieurs « individus sur lesquels on m'avait rendu les témoignages les plus flatteurs. « Tel est le capucin Chabot..... » (*Mémoires de Grégoire*, publiés par CARNOT, t. II, p. 24.)

[2] Il s'agit, je pense, de madame Dubois, chez laquelle Grégoire logeait depuis que l'Assemblée avait quitté Versailles. En 1809, on la trouve encore à Sarcelles, dirigeant sa maison. C'était, paraît-il, une femme fort respectable, et si cette longue intimité donna lieu à quelques propos, ils étaient sans aucune espèce de fondement; j'ai eu l'occasion d'en parler ailleurs. (*Saint-John de Crèvecœur*, p. 265.)

Grégoire n'habita ni le bas ni le haut du palais épiscopal : il prit une chambre au second, et il y vécut en sans-culotte.

Grand, bien fait, d'une jolie figure, âgé d'environ trente-six ans, il avait des grâces dans son geste et dans sa parole. Il débuta par les Jacobins; nommé président par acclamation [1], il y fit des discours, échauffa les têtes et fit faire la motion de fabriquer des piques, qu'il appuya. On en commanda, et, un jour, à la fin d'une séance, le soi-disant prélat tira de dessous sa soutane un énorme fer de pique.

M. de Salaberry, qui ne pouvait rester oisif, avait été nommé officier municipal; il s'agitait, se tourmentait et voulait mener tout. Il était ce jour-là aux Jacobins; le cœur lui en bondit, et, ne pouvant y tenir, il se décida à aller le lendemain faire une visite à Grégoire. Il ne put s'empêcher de lui dire que la vue de cette pique, présentée par le pasteur d'un Dieu de paix, l'avait fait souffrir. L'évêque battit la campagne, dit qu'avant d'être prêtre on était né citoyen; enfin tous les lieux communs que les jacobins ont employés si efficacement. Ils se séparèrent, et M. de Salaberry conta à qui voulut l'entendre ce qu'il avait dit et fait.

Grégoire, voulant faire une visite pastorale dans son diocèse, partit en voiture, accompagné d'un grand-vicaire, un abbé Boucher, ancien curé. Il se fit annoncer dans ses paroisses, et la garde nationale vint lui faire cortége. C'étaient partout des entrées triomphales, une exaltation dans toutes les têtes; le schisme triomphait. Il donnait des confirmations et prêchait d'abondance; la parole de Dieu servait à l'esprit jacobinique. Séduisant par les propos et la figure, menant une conduite réellement évangélique, on le recevait avec enthousiasme.

Heureusement que nous étions à Blois, lorsque nous apprîmes qu'il avait pris jour pour se rendre à Cour et à Cheverny. Il arriva au coucher du soleil, et on lui fit voir tout le plain-pied du château. Quoiqu'il se prononçât contre la royauté,

[1] Le 13 novembre 1791. On trouve dans l'*Histoire de Blois* (t. I, p. 175) le curieux procès-verbal de son installation.

il admira la collection des costumes des rois, conservés dans de grandes pièces antiques; enfin, il sortit du bourg, accompagné du curé, des sociétaires jacobins, et de la garde nationale qui lui fit cortége jusqu'aux confins de la commune; il était à pied. Il les congédia alors, trouva la commune de Cellettes et y alla coucher. Il revint à Blois le lendemain soir, dans sa voiture, accompagné d'un détachement à cheval de la garde nationale de Cellettes. Mais ce qu'il y avait de plus curieux, c'étaient les piques qu'il avait ramassées dans les communes et qu'il rapportait au club. Le tout sortait par les portières, et ne représentait pas mal un faisceau d'armes.

M. de Salaberry cependant voyait approcher le terme de sa mission comme officier municipal. Les jacobins mirent tant d'opposition à sa réélection que, cette fois, il n'eut aucune voix. Nous l'en félicitions tous, lorsque Romé, son cousin, agissant sur sa garde nationale, et profitant de l'amitié qu'on lui témoignait, proposa à Salaberry de le faire nommer juge de paix. A notre grand chagrin, nous apprîmes en même temps sa nomination et son acceptation. Il remplaçait M. Bourdon, ancien subdélégué et l'un des meilleurs qui eût existé, plein de vertu et de religion, qui, nommé juge de paix six mois auparavant, se retirait sans bruit en se rejetant sur son grand âge. C'était une grande école que faisait M. de Salaberry. Ces fonctions n'allaient guère à un ancien président de la Chambre des comptes de Paris, qui aimait beaucoup mieux parler qu'écrire, quoiqu'il fût capable de l'un et de l'autre, et qui connaissait peu la jurisprudence, encore moins les nouvelles attributions d'un juge de paix. Mais la chose était faite, et je ne lui en parlai pas. Il fut installé, s'aida des conseils de son collègue M. Bellenoue-Chartier, excellent homme de loi et pur, et fit sa place grandement, noblement, sacrifiant à tout instant sa bourse avec une générosité sans exemple pour arranger les affaires et soutenir les malheureux.

CHAPITRE XXI

Le 10 août. — Le baron de Vioménil. — M. de Sérilly. — L'émigration s'accentue. — Persécutions contre ceux qui restent. — L'auteur est dénoncé au club de Blois; il se justifie. — Arrestation chez lui. — Les jacobins envahissent les places. — M. Cellier. — Allées et venues des députés : Couthon, Tallien, Carra. — Motions au club. — Destruction des emblèmes. — Réquisitions. — M. Delorme, officier municipal; anecdote sur les frères Bergier. — Les insurgés de Vendôme marchent sur Blois; ils emmènent tout sur leur chemin. — Ils sont dispersés à Beaugency. — La statue de Louis XV à Ménars. — Le jugement du Roi; sa condamnation. — On ouvre les lettres. — Le comité de salut public de Blois; ses membres. — Arrestation de suspects. — Perquisition chez M. de Salaberry; il est arrêté à Cheverny. — Les prisonniers aux Carmélites. — M. Pajot de Marcheval disparaît à Paris. — Son fils vient à Cheverny; il est dénoncé et prend la fuite.

Cependant la Révolution allait son chemin. Le 10 août[1] arriva. Tout le monde en a su les détails; je n'entrerai que dans ceux qui sont venus particulièrement à ma connaissance.

Le baron de Vioménil était un des pivots sur lesquels roulait le plan de défense des Tuileries. Plein de feu et de capacité, encore leste, quoiqu'un peu gros, il était appelé dans tous les conseils intimes, et ne cessait d'exhorter le Roi à se délivrer de sa captivité en forçant la garde qui le tenait prisonnier. Le Roi, espérant tout sauver en gagnant du temps, faisait consister sa gloire à n'être ému d'aucun des outrages qu'une troupe d'enragés lui faisait supporter. Le jour qu'on lui mit le bonnet rouge, mon ami le baron de Baërt, député, crut de son devoir de se porter près de sa personne, ainsi que plusieurs autres. Le Roi, qui ne lui

[1] 1792.

avait jamais parlé, mais qui le connaissait comme député, lui dit : « Monsieur Baërt, vous qui avez vu tant de pays et « de royaumes, avez-vous jamais vu un roi dans la position « où je me trouve? »

Le baron de Vioménil ne cessait d'opiner qu'au lieu d'être sur la défensive, il fallait attaquer. Toutes les dispositions étaient prises, mais le Roi remettait la partie à vingt-quatre heures, de sorte que ses défenseurs venaient constamment et étaient renvoyés. Vioménil, dans son désespoir, disait souvent : « Avec un pareil homme il n'y a rien à faire! Il « paralyse ses meilleurs serviteurs! »

Je n'entrerai pas dans le récit du 10 août, n'y étant pas; je ne m'arrêterai qu'à ce qui concerne mon ami. L'attaque vint des Jacobins; Vioménil, dans la confusion, donna des ordres jusqu'à l'attaque générale, où il reçut un coup de fusil dans la cuisse droite. Voyant l'affaire perdue, il rassembla ses forces, et, suivant un escalier dérobé dont il avait la clef, il se trouva sur la terrasse des Tuileries. Un coup d'œil lui apprit qu'il n'avait pas un instant à perdre; ramassant son courage et mettant un mouchoir sur sa blessure, il arrive au pont tournant avant qu'il soit fermé, par un miracle et grâce à la confusion du moment; il gagne le logement de l'ambassadeur de Venise [1], qui donnait sur la place, se fait ouvrir, s'adresse à l'ambassadeur qui le connaissait et lui demande retraite. On décide que pour la journée on le mettra dans un caveau. On le couche sur la paille; on lui donne du linge, et le voilà qui se panse comme il peut. L'ambassadeur lui-même le nourrit. La balle, heureusement, n'avait pénétré que dans les chairs, mais l'inflammation y était.

[1] Le chevalier de Pizani, qui demeurait rue Saint-Florentin, hôtel de l'*Infantado* (*Almanach royal* de 1792). Un autre témoignage confirme ce fait : « ...Le marquis de Vioménil y avait été blessé (à l'affaire du 10 août), et M. de « Flahaut lui donna le bras à travers le jardin des Tuileries pour le conduire « chez l'ambassadeur de Venise, rue Saint-Florentin... » (Note manuscrite de M. de Mommerqué, citée par M. DE LESCURE, *Rivarol et la société française...*, p. 447.)

Cependant on soupçonne le lieu de sa retraite; il faut déloger. Vioménil propose qu'on le fasse coucher dans une belle voiture qu'on couvrira de son enveloppe de toile, et qu'on mènera avec un cheval et un seul palefrenier, comme si elle allait au raccommodage chez un sellier. Tout s'arrange ainsi; Vioménil sort, couché dans la voiture, passe au milieu de toutes les patrouilles et est conduit chez notre ami commun Sérilly, passé la place des Invalides [1]. Celui-ci était prévenu, on remise la voiture, on dételle le cheval, le palefrenier l'emmène, et, lorsqu'on est sûr d'être seul, on retire Vioménil qui était dans un état affreux. On le porta dans le lit même de Sérilly, et il fut convenu que, comme Sérilly était peu connu dans le quartier et qu'il avait eu des accès de goutte, Vioménil passerait pour lui, et que Sérilly serait le valet de chambre; que sous prétexte d'une attaque de goutte, Vioménil panserait sa plaie avec l'aide de son ami, et que, dès qu'il serait guéri, il songerait aux moyens de s'enfuir dans les pays étrangers.

Il semblait, dans ces malheureux temps, que tous les yeux des malveillants étaient ouverts, et il pleuvait des dénonciations. Le bruit courut qu'un chevalier du poignard s'était retiré chez Sérilly. Une visite fut faite à l'improviste, et l'on demanda M. de Sérilly. On conduisit les enragés à son appartement. Vioménil était au lit, entouré d'oreillers et couvert de bonnets de nuit. Il donna ordre à son prétendu valet de chambre et à tous ses gens d'ouvrir partout, s'excusa de ne pas se lever, retenu qu'il était depuis deux mois par un violent accès de goutte. Ils sortirent, après leur visite faite, bien convaincus que la maison ne recélait personne de suspect. La blessure avançait peu du côté de la guérison, et, quelque secret qu'on eût mis dans cette aventure, une indiscrétion était à craindre. Vioménil prit donc son parti, et de peur de compromettre ses véritables amis, il se détermina à

[1] M. Bardoux, dans son intéressante étude sur *Madame de Beaumont*, donne sur l'évasion de Vioménil une version différente. Le récit de M. Dufort, ami intime des Sérilly, me paraît mériter plus de créance.

s'établir dans une cave dont son valet de chambre seul avait la clef. Mais le mauvais air, la privation de secours furent cause que la gangrène se déclara, et il mourut le troisième jour.

Ce fut une perte pour le Roi et la France entière; sa tête et son bras méritaient un meilleur sort, car il était capable de maintenir le Roi ou de le rétablir. Émule de M. de Rochambeau, il avait captivé tous les cœurs en Amérique, et avait un ascendant vraiment militaire sur tous ceux qu'il commandait. Combien cette mort fut fatale à la France et à son ami, M. de Sérilly!

La société, à l'instant, prit une face nouvelle. Tout fuit, même dans les provinces. Le bailli de la Tour et madame la marquise de la Brisolière disparurent; M. le marquis de la Pallu alla, dit-on, rejoindre M. le maréchal de Broglie; le marquis de la Ferté, neveu de ma femme par mademoiselle Amelot qu'il avait épousée, alla trouver son frère établi depuis dix ans en Italie; le comte d'Espinchal, gendre de M. de Gaucourt, s'éclipsa aussi. Madame la marquise de Saumery avait emmené son fils en Suisse pour une maladie grave qui tenait du polype; de sorte qu'en gros propriétaires, il ne restait que M. Foulon d'Escotier [1], ancien intendant aux îles et fils du malheureux Foulon, qui avait acquis tout nouvellement la terre d'Onzain de madame Péau; M. le marquis de Montebise [2], frère du marquis de Cordouan qui avait épousé ma cousine mademoiselle de Bouthillier-Chavigny, et, par conséquent, mon allié, possédant la terre de Montaut; M. le Ray de Chaumont, possédant Chaumont; M. le marquis de Rancogne, possédant Herbault; la veuve de M. le comte de Phélipeaux [3], et madame la marquise de Flamarens, mademoiselle de Vigier en son nom, nièce des Phélipeaux; enfin, moi et mes enfants à Cheverny.

[1] Eugène-Joseph-Stanislas Foulon d'Escotier, maître des requêtes de 1776, intendant de la Guadeloupe en 1785, de la Martinique en 1789.

[2] Bernard de Montebise (Auguste-Pierre), seigneur de Montault-sur-Loire. (*Catalogue de* 1789 : *bailliage de Blois.*)

[3] Marie-Adélaïde de Sturm, veuve de Jean-Frédéric, comte Phélipeaux d'Herbault. (*Ibid.*)

J'étais certain que le comte de Toulongeon, malgré l'attachement qu'il avait pour son frère, dont la sortie avait fait tant de bruit [1], ne sacrifierait pas l'existence de cinq enfants à la folie de s'enfuir en pays étranger. Quoiqu'il eût été fait maréchal de camp, en homme sage, il aima mieux renoncer à tout et se retirer avec sa femme dans sa terre de Dian, en Gâtinais.

J'étais encore commandant de la légion nationale; ne fallut-il pas que je me trouvasse à la tête de mon corps à la fédération de Blois? Elle se fit à la grande pièce en haut; Grégoire et ses adhérents officièrent. Par ordre de la nouvelle organisation, nous fûmes mandés à la commune de Cellettes, chef-lieu du canton. On fit assembler chaque corps dans un espace qu'on appelait Champ de Mars, et tout cela pour réchauffer l'esprit public. L'égalité était si parfaite, que le maître d'hôtel de mon neveu Amelot, envoyé comme régisseur à Madon, se trouva dans le même grade que moi, et que nous dînâmes à la même table.

A peine l'évêque avait-il été si durement évincé, qu'on s'était empressé de piller tous ses effets. Sa belle bibliothèque était destinée pour la nation. La superbe terre de Madon avait été mise en vente [2], et M. Amelot l'avait achetée de seconde main. Sa femme y vint passer deux mois, donna des ordres pour faire un jardin anglais, et meubla les dedans du château avec un goût exquis.

Cependant les jacobins, avec leur esprit de destruction, cherchèrent tous les moyens d'inquiéter les nobles, de leur faire éprouver mille déboires, enfin de les forcer à émigrer. M. de Salaberry fut attaqué en plein club, il y alla, se défendit à la tribune, et on le laissa en repos pour quelque temps.

Mon jeune fils avait vingt-neuf ans; quoiqu'il n'y eût

[1] Le marquis de Toulongeon, d'abord député aux États généraux, avait donné sa démission et s'était retiré en Suisse, d'où il envoya des lettres au Roi et à ses frères. Sa dernière lettre, interceptée à Verdun, fut envoyée à l'Assemblée nationale, qui le décréta d'accusation. La première fut trouvée plus tard dans l'armoire de fer.

[2] 1ᵉʳ juillet 1792.

aucun décret le concernant, les terroristes Péan, Hézine, Fouchard, alors les maitres du département, envoyèrent à la municipalité ordre de le faire partir [1]. Nous nous concertâmes, et j'obtins qu'il restât pour le moment en fournissant un homme à sa place pour se faire tuer, et il le fut six semaines après.

M. de Salaberry aimait beaucoup mes enfants. L'affaire fut discutée au département par toutes les autorités, M. de Salaberry s'échauffa, fit voir l'injustice des procédés. Un Arnaud, maitre de pension, établi depuis un an dans la ville, le scélérat le plus battu à froid qu'il y ait jamais eu, était ligué avec Péan. M. de Salaberry ne le ménagea pas, rétorqua tous ses arguments et le réduisit à balbutier. Je fus au désespoir de cette aventure, mon plan étant de me conserver, moi et les miens, par une nullité absolue, et l'on peut juger combien je fus affligé de voir mon beau-frère, que j'aimais de tout mon cœur, se compromettre pour nous; mais, fort de sa conscience et de sa probité, il était à mille lieues de la Révolution.

On cherchait toujours à m'attaquer. Des prisonniers allemands étaient dans la ville; mon second fils se fit, à mon insu, donner des leçons de flûte par l'un d'eux. Dénonciation à l'instant contre moi aux Jacobins. Je l'apprends le soir [2], j'écris au président une lettre ferme et j'explique le fait. On se plaint alors qu'étant reçu aux Jacobins, je n'y aille jamais. Je réponds que ma santé m'en empêche : on me fait demander de m'y trouver afin qu'on puisse me dire qu'on trouve ma justification bonne. J'y vais; on s'empresse de renouveler ma carte. On m'annonce qu'on fait une collecte, je ne sais pour qui; je ne m'en informe pas et donne des assignats. Un président, tout rouge depuis le bonnet jusqu'au visage, jadis cordonnier et élevé à l'hôpital, le nommé Velu, se familiarise. J'ouvre ma boite pour prendre du tabac : sa main et cinq autres fourrent leurs doigts dedans en forme d'égalité.

[1] Probablement au moment de la grande levée de 1792.
[2] Le 21 mars 1793. (*Note de l'auteur.*)

Le président me dit enfin : « Citoyen, est-ce que tu n'as « rien à dire? » Je lui réponds : « Citoyen, le fait est éclairci. « Tout ce que je dirais aurait l'air d'une justification, et je « crois que ce n'est pas le cas. » On lève la séance, et me voila sociétaire réintégré, quoique déterminé à ne pas me présenter.

Nous connaissions une madame Croisette, veuve, et dont le mari était, avant la Révolution, pourvu de la place de receveur des gabelles. Madame Croisette était généralement estimée dans la ville; quoique âgée, elle aimait la société où elle était bien vue, et comme elle avait une closerie à une lieue de Cheverny, nous étions dans l'usage de la recevoir à la campagne. Cette année, nous lui avions proposé de passer tout l'été avec nous. C'était une façon honnête de lui alléger les pertes qu'elle avait essuyées. Nous lui avions recommandé la plus grande discrétion sur ce qu'elle entendrait dire dans le salon, et, nous apercevant qu'elle avait la fureur d'écrire tous les jours à son amie madame Cellier, femme du receveur du district, nous avions cru nécessaire de lui renouveler notre prière. C'était une maladie chez elle que ces petits billets doux. Elle se retirait à minuit, écrivait jusqu'à une heure, et envoyait sa lettre le matin, par le premier venu, sans que nous nous en doutions.

Un jour, à trois heures, deux cavaliers de la gendarmerie me font demander; je les connaissais, et ils n'avaient pas encore le ton qu'ils ont eu depuis. Le brigadier, après m'avoir témoigné sa peine, me montra l'ordre du Département et du comité d'amener dans la journée la citoyenne Croisette, logée à demeure chez le citoyen Dufort, pour être interrogée. Après avoir prévenu ma femme, je fis venir madame Croisette, et nous lui apprîmes avec ménagement la fatale nouvelle. Jugeant que cette arrestation pouvait venir d'une lettre interceptée, nous la questionnâmes pour savoir si elle avait écrit, soit à son fils qui était à Nantes, soit à Blois. Désolée, égarée, elle nous remit un tas de lettres qu'elle avait dans ses poches et que nous brûlâmes à l'instant.

Je convins avec les cavaliers qu'elle ne s'en irait qu'à la nuit tombante, et ils me promirent de ne l'accompagner que de loin. La précaution était d'autant meilleure qu'il y avait beaucoup d'émotion à ce sujet dans les deux bourgs, où j'étais aimé. Tous disaient qu'il était bien fâcheux que nous fussions compromis pour une femme que nous hébergions. A la nuit, elle partit dans une berline. Les murmures augmentèrent à son passage; on demandait pourquoi je ne l'avais pas laissée aller à pied, en charrette ou à âne. Tel était l'esprit du moment : dès qu'on arrêtait quelqu'un, tous les individus égarés se jetaient dessus, comme les chiens dans un chenil. Pour son bonheur, elle arriva trop tard au département; il était fermé. Elle reçut de bons conseils de ses amis, et, le lendemain, sa leçon faite, elle se fit porter au département en chaise, tout empaquetée de linges, et joua le rôle d'une femme de quatre-vingt-dix ans, très-mal à son aise et écloppée.

La cause de tout cela était ce maudit commerce de lettres que nous avions voulu faire cesser, et qui existait journellement à notre insu. Elle écrivait à madame Cellier les nouvelles qu'on débitait, ou celles qu'on recevait par des lettres particulières, et madame Cellier lui rendait ce qu'on disait à Blois. Une lettre, confiée à un homme en réquisition, arrêté, avait été saisie sur lui, portée au Département et décachetée. Les nouvelles, les réflexions étaient prononcées, et elle finissait par dire : « Les maîtres du château me chargent de « mille compliments pour vous », chose que nous n'avions jamais dite, ne nous doutant même pas qu'elle écrivit.

Elle fut donc interrogée. Elle leur parut une radoteuse, dans un état pitoyable, et ils savaient sa fortune dans le même état. Ils la renvoyèrent donc en arrestation chez elle avec deux gardes, qu'elle paya pendant trois semaines. Cette fâcheuse aventure nous inquiéta. Cependant, il ne nous en arriva rien, et nous en fûmes quittes pour nous isoler encore plus. Quinze jours après, notre inconséquente nous écrivit pour redemander ses effets; nous ne voulûmes lui envoyer

rien qu'elle ne nous fit remettre ses clefs, et nous fîmes bien; car nous trouvâmes vingt lettres qui auraient pu lui faire tort, et qui furent brûlées. Elle finissait sa lettre par vouloir encore me dire des nouvelles. C'était chez elle une maladie incurable, et nous la fîmes prier de ne plus nous écrire [1].

Cependant, tout allait de mal en pis à Paris. On parlait de refermer les barrières. M. de Sanlot, obligé de rendre les comptes de la régie [2] dont il était un principal membre, avait été forcé de rester. Heureusement pour lui, il n'avait eu que le titre de fermier général adjoint. Il avait entretenu avec moi un commerce de lettres presque journalier, mais avec toute la prudence requise, et nous nous entendions parfaitement.

M. de Sanlot se décide à l'instant : n'ayant ni chevaux ni voitures, il fait marché avec un fiacre pour les conduire à Blois, moyennant vingt-cinq louis; et ce n'était pas alors un prix léger, car les assignats étaient au pair [3]. Ils me mandent qu'il attendront ma voiture à Blois. Le lendemain du reçu de sa lettre, nous les voyons arriver tous : M. et madame de Sanlot, leurs trois filles, un garçon, M. Esmangard, fils de l'intendant, deux femmes de chambre et deux laquais. Nous fûmes effrayés des dangers qu'ils avaient courus en sortant des barrières, arrêtés à tous les bourgs, obligés de montrer leurs passe-ports, menacés souvent. Ils restèrent avec moi jusqu'au commencement de l'hiver, où ils crurent pouvoir regagner Paris [4]. Ce fut dans ce voyage que

[1] D'après les détails donnés plus loin, l'arrestation de madame Croisette aurait eu lieu pendant l'été de 1793.

[2] Il avait été l'un des régisseurs généraux des aides et aussi l'un des administrateurs généraux des domaines.

[3] Assertion qu'il ne faut pas prendre au pied de la lettre. Jamais, en effet, les assignats ne furent au pair depuis 1789. En 1792, époque probable du voyage dont il est question, l'assignat de 100 livres flotta entre 57 et 72 livres; à Blois, comme du reste dans la plupart des départements, sa valeur était toujours un peu supérieure, et je relève pour cette année, comme minimum 74, et comme maximum 82. (*Collection générale des tableaux de dépréciation...* Paris, 1825, in-18.)

[4] Voir t. II, p. 93, note 2.

M. Esmangard l'aîné apprit la dévastation de ses habitations de Saint-Domingue, biens dont il avait hérité de sa mère, et qui lui valaient, ainsi qu'à chacun de ses deux frères [1], cinquante mille livres de rente; il prit cette nouvelle très-philosophiquement. Les dangers qu'on courait personnellement rendaient presque insensible la perte de ses biens.

Le baron de Baert et M. de Boullongne, fidèles à l'amitié, vinrent passer à l'ordinaire trois semaines avec nous: ils avaient évité les malheurs généraux en postillonnant toujours. Heureux si M. de Boullongne ne s'était pas écarté de ce plan! Nous prîmes le parti, vers les fêtes de Noël, d'aller nous établir à Blois. La poste y venait tous les jours, et l'on était au courant de ce qu'il importait de savoir pour sa sûreté. Logés plus que modestement, nous reprîmes la même vie et la même société que les années précédentes.

Les motions du club étaient de plus en plus extravagantes; toute la France a connu son exaltation; il était excité par les grands vicaires amenés et appelés par Grégoire. Toutes les places lucratives étaient convoitées par les jacobins, et la loi agraire, prêchée ouvertement, rendait les sociétaires avides et attentifs à s'assurer des propriétés; leur aliment était la vente des biens nationaux, et le plaisir des dénonciations.

Un nommé Gidouin, marchand de toiles de la ville, ayant reçu une certaine éducation et marié à Orléans, était un de ces coquins qui cherchaient à rétablir une fortune délabrée. Son effronterie, les goûts sanguinaires dont il a donné des preuves depuis, le portèrent aux Jacobins. Il en fut récompensé par une place dans le Département. Il se fit adjuger à bas prix la maison qu'il occupait dans la grande rue et qui appartenait au chapitre, et ne bornant pas là ses préten-

[1] Il y avait trois frères : François-Marie-Hyacinthe, qui est celui-ci, né en 1766; Charles-Hyacinthe, né en 1767, et Claude-Florimond. Ils firent tous les trois leurs preuves en 1782 pour entrer au service militaire. L'aîné avait fait le tour du monde avec d'Entrecasteaux. Ils étaient fils de Charles-François-Hyacinthe Esmangard, ancien intendant, et de Françoise Tracot. (*Documents particuliers.*)

tions, quoiqu'il fût administrateur et qu'il ne pût pas posséder deux places, il convoita celle de receveur du district, occupée par M. Cellier-Béreuil. Ce M. Cellier était le gendre de M. Béreuil, l'un des deux receveurs des tailles de Blois [1] évincés par la Révolution, et il avait la survivance de son beau-père. Parent de tout ce qu'il y avait de mieux à Orléans, il était riche, et, au commencement de la Révolution, il sollicita et obtint la place de receveur du district. Le plan machiavélique fut formé dans le plus grand secret. Gidouin monte à la tribune et dénonce Cellier comme ayant volé trois millions, dont un déposé entre ses mains pour soulager les pauvres et les familles des défenseurs de la patrie. Sa motion est appuyée par un autre qui renchérit; tous les jacobins s'électrisent, font motion sur motion, et l'on conclut par demander au District et au Département de s'assurer de la personne de Cellier, d'autant qu'il y avait un motionnaire qui l'accusait d'entretenir un commerce avec madame Dayrell, cette Anglaise mariée à M. de Clénord, et qu'on avait forcée, comme je l'ai dit ci-devant, à émigrer.

M. et madame Cellier soupaient chez nous ce jour-là; nous étions dix à douze personnes jouant tranquillement, et tous à mille lieues de penser à un pareil événement, lorsqu'une petite fille à leur service vient demander M. Cellier et lui annonce en particulier que le District et le Département ont fait une descente chez lui, qu'il y a des sentinelles à sa porte, et qu'on serait venu le chercher si elle ne s'était pas refusée à dire où il était. Il prit son parti à l'instant et courut chez lui, nous disant qu'il n'avait aucune inquiétude. Arrivé chez lui, il trouva ses accusateurs, membres du District et du Directoire, qui lui lurent la dénonciation, posèrent les scellés partout dans sa maison, et, sans vouloir rien écouter, le mirent en arrestation chez lui avec deux gardes à nourrir à ses dépens. Il se trouvait que, par un malheur inconce-

[1] M. Béreuil était receveur des tailles depuis 1758, et M. Cellier avait été nommé son survivancier en 1775. (*Calendrier historique de l'Orléanais* : 1777 et 1788.)

vable, c'était déjà la seconde personne qu'on venait prendre chez moi.

M. Cellier, laissé à lui-même, fut visité par des amis particuliers. On était sûr qu'il n'y avait aucune malversation; il était, au contraire, en avance de plus de quatre-vingt mille livres. La cabale l'avait calomnié pour s'emparer de sa place. Un certain Chevalier, perruquier, qui avait coiffé ma femme pendant dix ans, ne manquait pas de talent et avait l'éloquence de son état. S'étant montré jacobin exalté, il en avait été récompensé par une place au Département. Du premier coup, il vit que M. Cellier n'était pas attaquable du côté de sa gestion; il se concerta avec Rochejean, Fouchard, Gidouin, Arnauld, Vourgères, presque tous membres du Département. On changea de batterie; on parla de sa correspondance avec madame Dayrell, qui, quoique sortie avec le passe-port le plus légal, était contre toute règle déclarée émigrée, et dont le bien avait été saisi. On alla chez Jonsselin, notaire de cette dame et très-honnête homme, qui n'eut que le temps de s'enfuir; on visita ses papiers. On trouva d'abord une liste de noms; on en conclut que c'était la liste de ceux qui s'étaient transportés chez lui pour signer la pétition au Roi, qui était devenue le flambeau de la persécution. On trouva les contrats de madame Dayrell; quelques lettres éparses donnèrent des renseignements sur des papiers enterrés sous un cep de vigne dans la terre de Clénord. Chevalier, muni de ces pièces, intimide le malheureux ouvrier qui avait fait la cache, s'y transporte, et revient triomphant, faisant un trophée des pièces qui devaient faire traduire Cellier au tribunal révolutionnaire. Gidouin fait nommer un *custodinos* [1] à la place de Cellier, espérant que l'incapacité du sujet la lui ferait tomber un jour.

Cependant on échauffait toute la canaille contre Cellier :

[1] Prête-nom qui garde un office ou emploi, Gidouin eut en effet la place; il fut destitué par Garnier de Saintes à la séance d'épuration du 23 février 1794 comme étant convaincu d'avoir supplanté son prédécesseur par d'indignes manœuvres. (*Histoire de Blois*, t. I, p. 233.)

c'était un voleur, un recéleur d'émigrés, et les honnêtes gens disposés à le secourir étaient surveillés et près de courir la même chance. On conseillait à Cellier de s'éclipser et d'attendre la fin de cette affaire en lieu de sûreté. Une famille de gens de la lie du peuple, qui lui était attachée, se chargea de lui en procurer les moyens. On fait boire les gendarmes, qui n'avaient pas des ordres très-sévères. Cellier endosse un habit de garde national, et, à trois heures du soir, il s'enfuit sans être poursuivi; il court comme un fou en pleine grande route, et va dans une maison de la chaussée, voisine de celle de son beau-père, chez M. de Leyridon [1], ancien avocat au Conseil, homme estimé et considéré. Celui-ci sent le danger, mais toute considération cède à l'humanité. On met Cellier dans une grange vide, et on lui indique une place sur une poutre, où il peut se cacher si l'on vient faire des recherches. Il y reste deux fois vingt-quatre heures, et se risque la nuit à se promener dans un jardin clos de murs.

Cependant, les coquins étaient à l'affût de toutes ses démarches. On savait comment il était parti, qu'il avait couru sur la grande route, et qu'il avait tourné vers le village de la Chaussée. Fouchard informe la municipalité, qui à l'instant lui prête, et son autorité, et sa garde nationale. Il part à la nuit et va droit chez M. et madame Leyridon. On fouille toute la maison; on ne trouve rien. On entre dans la grange; une bouteille de vin et des restes de victuailles donnent des soupçons; cependant on allait sortir, lorsqu'un des gardes nationaux aperçoit quelque chose de gros sur la poutre; tous s'écrient : « Le voilà! » Cellier, ayant peur de pis, se montre et descend au milieu d'eux. Alors Fouchard, qui depuis a prétendu que c'était pour le sauver de la première fureur, demande des cordes; on lie Cellier, on lui passe autour du corps et autour du cou une corde dont Fouchard tient le bout, ayant son sabre dans l'autre main.

[1] Jean de Leyridon, ancien syndic des avocats aux conseils du Roi. En 1790, il avait été président du directoire du district de Blois.

Sept ou huit autres gardes avaient aussi le sabre nu, et dès qu'ils voyaient quelqu'un, faisaient mine de lui couper la tête. Suivi d'une autre partie de la garde, et de la canaille qui l'injuriait, il arriva ainsi dans la ville; on le fit passer tout le long du quai. En face de la Ville, il aperçut quelques membres de la municipalité qui regardaient avec effroi ce triste spectacle; il lève ses mains et leur ôte son chapeau qu'il rabat ensuite sur ses yeux. On le fait marcher le long de la grande rue pour le faire servir de spectacle au peuple. Les marchands se cachent. Quelques coquins semés dans le peuple, tels que Rochejean et l'abbé Dulièpvre, disent qu'il faut faire justice de tous les aristocrates qui sont des coquins comme lui, et dans la même matinée on l'incarcère à la grande prison.

J'étais à Blois et sorti, lorsque cette scène arriva; voyant le peuple courir, criant : « Cellier est pris! » je m'enfuis chez moi et partis pour Cheverny.

La ville n'était pas tenable; les plus enragés des députés qui allaient et venaient, soit à Bordeaux, soit à la Vendée, ne manquaient pas de visiter le club; il était à la hauteur. On eut successivement le scélérat Couthon qui se fit porter à la Ville, au club, au temple de la Raison, et haranguait de dessus son fauteuil; Tallien [1] qui passait et repassait; Gorsas [2] qui retrouva Dinocheau, procureur de la commune, qu'il avait connu lorsque celui-ci était député à l'Assemblée constituante. Il parla dans le sens le plus raisonnable, ce qui, comme on le verra, rendit les meneurs des jacobins furieux;

[1] Ce fut Tallien qui mit la terreur à l'*ordre du jour* à Blois et y institua un Comité de surveillance révolutionnaire.

[2] Je crois que l'auteur fait une erreur de nom. Gorsas ne me paraît pas être jamais venu à Blois, ou du moins y avoir fait acte d'autorité. Il s'agit plutôt de Carra, qui, passant à Blois, cassa, sur la demande de la municipalité, le comité révolutionnaire créé par Tallien. Il fut dénoncé à cette occasion à l'Assemblée le 13 juin 1793. (*Moniteur* du 16.) On décida que l'ancien comité serait maintenu et que Carra serait rappelé de sa mission en Vendée. (V. Bergevin et Dupré, *Histoire de Blois*, t. I, p. 198, et Touchard-Lafosse, *Histoire de Blois*, p. 271; la version de ce dernier est différente, mais ses indications sont généralement peu sûres.)

il plut des dénonciations contre lui, ce qui ne tarda pas à avancer sa fin tragique.

La municipalité était alors le seul corps bien composé et qui luttât contre l'anarchie. Le club, qui voulait tout mettre à feu et à sang, trouva une occasion et la saisit.

Une troupe infernale, moitié de tyrannicides, moitié de septembriseurs, fut envoyée à la Vendée; les Jacobins envoyèrent des motions pour en conserver quelques-uns. Ils arrivèrent un jour [1], et commencèrent par prendre séance aux Jacobins; la société avait eu soin de les bien régaler et de s'échauffer en proportion. C'était ce Velu, dont j'ai déjà parlé, qu'on avait fait président. Les motions les plus affreuses se succédèrent; le président tire un poignard, les autres et la troupe infernale en font autant; on délibère de purger la ville de tous les aristocrates, surtout de la municipalité. Un honnête homme se détache et va prévenir la Ville; à l'instant, une foule de bons citoyens s'y rassemblent. La société et les septembriseurs se mettent en marche et arrivent à la Ville. La séance fut longue; la fermeté que montrèrent la municipalité, le maire et le procureur de la commune, la foule qui les entourait imposèrent aux coquins. Velu, saoûl, fit tout ce qu'il put pour provoquer un massacre, et, voyant sa démarche infructueuse, il s'en alla cuver son vin.

Il y avait une société littéraire, à quelques maisons de la Ville, sur le quai. Le club borna le lendemain ses exploits à en casser les vitres; les sociétaires, dont j'étais, n'y mirent plus les pieds, et le cercle fut fermé. C'étaient les plus honnêtes gens de la ville qui le composaient, et l'on s'assemblait simplement pour lire les nouvelles et jouer au trictrac. Je puis jurer que je n'y ai jamais rien vu ni entendu que le ton de la meilleure compagnie, sans aucune exagération.

Il fallait inspirer la terreur. Rochejean, grand vicaire et

[1] Le 6 juin 1793. (*Histoire de Blois*, t. I, p. 195.) Ce fait est antérieur à l'arrivée de Carra et aurait motivé la mesure qu'il prit contre le Comité révolutionnaire.

supérieur du séminaire où il n'existait pas un sujet, mais jouissant de la maison avec deux ou trois maîtres, et faisant sa propriété du jardin et des appointements, fit des motions. On se rappela que le Roi avait donné à l'hôtel de ville, construit à neuf depuis vingt ans, une tapisserie des Gobelins tout en fleurs de lys, pour décorer la principale salle; les anciens rois en avaient aussi donné qui meublaient d'autres pièces. Les fleurs de lys étaient proscrites par toute la France. Les murs du château en étaient chargés, ainsi que de vieux écussons. Le pont avait un obélisque surmonté d'une croix, et une plaque de marbre où la date de la construction était relatée. — C'était le premier pont fait sous le règne de Louis XV. — On s'échauffe, Rochejean combine le moment de l'insurrection; tous marchent à sa voix, fondent comme des Vandales dans l'hôtel de ville et déchirent les tapisseries, dont chacun emporte un petit morceau, fracassent les tableaux des rois, enfin mutilent tout. Tous fuient, et, *sans s'armer d'un courage inutile*, comme dit Racine, on les laisse faire, et l'on se contente de dresser procès-verbal.

Les réquisitions se succèdent; on demande des chevaux, du fourrage, du blé, des chemises, des bas, des souliers, des habits de garde nationale, et, en trois semaines de temps, on se trouve dépouillé, non-seulement du superflu, mais même du nécessaire. Tout le monde obéit; on aurait donné plus pour obtenir la tranquillité. Les Jacobins seuls ne donnent rien, et profitent en partie des réquisitions, n'ayant jamais rendu compte de celles ordonnées par les Districts, sur les motions faites au club.

Je m'étais bien gardé de renouveler mes chevaux. J'en avais un seul capable de servir, et je l'avais donné à mon second fils, que j'avais fait entrer dans la garde à cheval de Tours pour l'enlever à la persécution. Il y fut six mois; mais la cavalerie de cette troupe était convoitée par les députés; un beau matin arrive l'ordre de prendre les chevaux pour la nation, en rendant sur estimation la valeur au propriétaire. Mon fils se trouve donc à pied, et on lui paye quatre cent cinquante livres en assignats un cheval que je n'aurais pas donné pour le double.

M. de Salaberry voulut aller se délasser une partie de l'automne à Pezay; il y rassembla toute sa société et exigea notre parole d'y aller; nous la tinmes et nous passâmes dix jours chez lui. L'évêque d'Orléans Gérente y vint. Cet homme, inconséquent et plus qu'extraordinaire, pour ne pas dire fou, qui a déshonoré son état, fut très-aimable; fort instruit des cabales qui agitaient la France, il nous parlait de Barère et des autres comme de ses amis intimes.

M. de Salaberry n'avait qu'un fils unique [1], qui annonçait de l'esprit, du cœur et un caractère, et il n'avait rien épargné pour lui donner la meilleure éducation. Lorque la Révolution arriva, ce jeune homme venait de parcourir toute l'Europe pendant trois ans; il avait retiré tout le fruit possible de ce voyage, qu'il avait poussé jusqu'à Constantinople. M. de Salaberry, pour lui plaire, se mit à jouer des proverbes, et il se livra à ces amusements avec toute l'impétuosité de son caractère; on eût dit que jamais on ne s'était trouvé dans un temps plus tranquille. Ce voyage finit subitement par le départ du fils, qui désirait suivre les événements à Paris, et nous revînmes à Cheverny [2]. Mais il faut nécessairement que je rapporte un événement antérieur.

M. de Gauvilliers avait un grand désir de passer à la direction des domaines; mais malgré mes sollicitations et celles de M. de Cypierre, il avait vu ses espérances déçues. Ayant appris que l'Assemblée constituante créait une direction dans chaque département, et connaissant le crédit dont jouissait alors M. Amelot qui était à la tête des assignats, nous lui écrivîmes le désir que nous avions de voir nommer

[1] Charles-Marie, comte de Salaberry (1766-1847), celui qui se fit remarquer sous la Restauration par l'ardeur de ses opinions royalistes.

[2] Ceci se passe évidemment à l'automne de 1792, puisque, comme on le verra bientôt, M. de Salaberry fut arrêté vers le mois de juillet 1793.

M. de Gauvilliers. Celui-ci fit un voyage à Paris et revint avec sa nomination.

Cependant, M. Delorme, nommé officier municipal, était au troisième ciel; don Quichotte né de la Révolution, il attendait tout de cet ordre de choses, au moins la république de Platon ou le royaume d'Utopie. Le plus doux des hommes, avec l'air du plus sage, c'était la tête la plus mal organisée. Nos conversations n'étaient plus pleines d'aménité; l'humeur me gagnait malgré moi, je l'exhalais vivement, et elle augmentait lorsque je l'entendais dire : « Est-ce ma faute? » car il s'associait à tous les gens qui avaient écrit sur ces matières, parce qu'il avait fait imprimer deux volumes inintelligibles qui s'appelaient *De l'économie* [1].

Je me rappelle à ce sujet qu'il avait chargé M. Bergier [2], frère de l'abbé Bergier qui a réfuté le *Système de la nature* [3], d'être l'éditeur des rapsodies qu'il avait compilées et mal rédigées. Bergier, que je connaissais, m'avoua que sans l'estime qu'il avait conçue pour M. Delorme, il n'aurait pas entrepris une pareille besogne. Enfin le livre fut imprimé, et je fus chargé d'en distribuer; car, quoiqu'il fût étalé, il n'y en eut pas six de vendus. — Personne ne voulut en lire que la division des chapitres et quelques feuillets. — Nous en fîmes donc faire un ballot qui lui fut fidèlement remis. Ce que j'y gagnai, ce fut une liaison intime avec Bergier, et par conséquent avec son frère. Je n'ai jamais vu une association plus singulière; tous les deux s'aimaient beaucoup. L'abbé réfutait le *Système de la nature,* l'autre frère n'était occupé

[1] Les ouvrages de M. Boësnier-Delorme ne sont pas jugés aussi sévèrement par les biographes. Il en est qui vont jusqu'à le comparer à Adam Smith. Blanqui, dans son *Histoire de l'économie politique*, le met au-dessus de la plupart des économistes de son temps.

[2] Claude-François Bergier, avocat au Parlement (1721-1784). On a de lui de nombreuses traductions d'auteurs anglais, notamment d'Adam Fergusson.

[3] Nicolas-Sylvestre Bergier (1718-1790), écrivain très-fécond, qui a fait surtout de la polémique religieuse contre Voltaire, d'Holbach, J. J. Rousseau. Il a rédigé le dictionnaire théologique dans l'*Encyclopédie méthodique*. Un autre de ses ouvrages, la *Certitude des preuves du christianisme*, a été souvent réimprimé.

qu'à traduire ou à faire imprimer tous les livres dans le sens opposé, et ils se consultaient tous les deux. Un jour, devant moi, l'abbé apporta une épreuve d'un cahier de sa réfutation; il nous le lut. Bergier le critiqua, et lui prouva qu'il y avait un autre moyen péremptoire de réfuter ce chapitre-là; il le rédigea séance tenante, et l'abbé le fit imprimer comme sien. Ainsi, chacun se tirait d'affaire comme il pouvait, et l'abbé a fini ses jours, avant la Révolution, confesseur de Mesdames de France [1], et avec sa fortune faite. Pour le frère, je fus à portée de lui rendre des services par M. Rousseau, qui était alors administrateur des domaines. Il périt d'une fluxion de poitrine quelques années avant l'abbé.

Pour en revenir à M. Delorme, il prit une fièvre tierce au Guélaguette et mourut dans les premiers mois de 1794. La fin de sa vie prouva que quand un homme s'égare et que la vanité s'en mêle, il ne sait plus où il va. Un homme d'esprit fit son oraison funèbre en ces termes : « M. Delorme a vécu « trois ans de trop. » Il mourut en vrai patriote et fut porté patriotiquement, et très-scandaleusement, dans le champ destiné à cet effet; sa conduite diminua les regrets de ses amis.

Cependant, le pillage et la dévastation allaient leur train. A la croix du pont de Blois on avait substitué un immense bonnet de la liberté, et la plaque avait été retournée. Un scélérat, employé jusque-là comme subalterne dans les ponts et chaussées, le nommé Pobelle, brutal et ivrogne, n'ayant que l'éloquence d'un charretier, fit la motion de faire disparaître de partout les signes féodaux et les fleurs de lys, et ne s'oubliant pas, il prit cette opération à l'entreprise. En un instant, vingt ouvriers se mirent à tout détruire; mais, voyant que l'opération lui coûterait beaucoup, Pobelle se contenta de détruire ce qui était le plus à portée. La statue de Louis XII sur la porte du château, monument sans goût, mais respectable, fut brisée à coups de marteau, et tout le pont fut mutilé.

[1] Il fut aussi confesseur de Marie-Antoinette. (*Correspondance secrète* publiée par M. DE LESCURE, t. II, p. 219.)

Romorantin était ce qu'on appelait à la hauteur; j'avais eu jadis ce gouvernement pour mon fils, après le marquis de Voyer [1]; j'y étais fort connu par ma présidence, et parce que je n'en étais qu'à sept lieues et sur le passage. Je fus donc l'auberge de tous les volontaires, qui venaient crier : « Vive la République! » C'étaient des enfants presque sortant du berceau, et que je regardais comme dévoués à une mort certaine. Ma prédiction s'est vérifiée, puisqu'il n'en est pas revenu un seul.

M. et madame de Salaberry, suivant leur usage, devaient passer une huitaine de jours à Cheverny vers le commencement de novembre, et madame de Salaberry avait devancé son mari. Au sortir de table, nous apprenons que des messages se succédaient, portant des ordres à toutes les municipalités, et annonçant que par delà Vendôme s'était formée une insurrection, commandée par deux députés, qui s'apprêtait à marcher par Orléans sur Paris [2]. Ils emmenaient tous les hommes avec eux, et s'acheminaient vers Blois. La ville fut consternée; c'était comme une nuée de sauterelles qui inonda la ville à quatre heures du soir [3]. Plusieurs des gens les plus importants de Vendôme, qu'on faisait marcher de force, sans savoir pourquoi, sinon qu'on voulait redresser des griefs, profitèrent de la confusion pour s'éclipser, entre autres mon ami, le marquis de Rancogne, qui était excédé d'avoir reçu et hébergé plus de trois mille hommes et de marcher avec eux.

Aussitôt tous les sans-culottes de la ville s'en mêlèrent; il

[1] C'est en 1767, c'est-à-dire à l'âge de dix ans, que Bernard-Marie-Joseph-Pierre Dufort, comte de Cheverny, fils aîné de l'auteur, obtint la survivance du gouvernement de Romorantin. (Archives nationales, secrétariat de la maison du Roi, O[1] 112, p. 887.) Les provisions indiquent comme titulaire le marquis de Voyer. Ce n'est pas le personnage que nous avons déjà rencontré sous ce nom, mais son cousin : Marc-Antoine-René de Voyer, marquis de Paulmy, fort connu dans les lettres. (*État de la France de* 1789 *et Calendrier historique de l'Orléanais.*)

[2] D'après l'*Histoire de Blois*, t. I, p. 184, cette insurrection avait pris naissance à Montmirail, dans la Sarthe, parmi les ouvriers des verreries.

[3] Le 25 novembre 1792.

fallut que le Département, le District et la municipalité se missent en marche; on rafla tous les hommes, les femmes s'offrant à faire le service. M. de Salaberry eut bien de la peine à obtenir d'aller dans sa voiture, qui fut aussitôt remplie de ses amis et des plus honnêtes gens de la ville. Heureusement que nos bourgs étaient à plus de trois lieues de Blois; on eut beau pérorer, personne ne bougea. Madame de Salaberry perdit la tête, elle voulait courir à Blois; je refusai de l'y faire conduire, quitte à lui déplaire. Qu'y aurait-elle fait? Tout le monde avait suivi le torrent, mais les plus sensés, dès qu'ils avaient pu s'échapper, étaient retournés tranquillement se coucher. M. de Salaberry, plus en vue dans sa voiture, n'avait pu en faire autant; il était resté coucher chez des connaissances à Mer, et cette inondation de têtes folles s'était répandue dans les granges et les maisons, pour prendre du repos et quelques victuailles.

La nouvelle était arrivée à Orléans, où l'on avait plus de sang-froid et plus de forces. Les gens sensés comprirent que la guerre civile était aux portes. On détacha toute la garde nationale, avec ordre de prendre celle des bourgs et villes sur la route; on fit marcher le peu de troupes de ligne qu'on avait, et on les envoya tous à Beaugency, avec six canons. Tout cela fut fait avec célérité, et tandis que les insurgés couchaient à Mer, les autres couchaient à Beaugency : ils savaient de minute en minute ce qui se passait. Enfin, les insurgés se mirent en marche à la pointe du jour pour se rendre à Beaugency. Excepté quelques paysans de bonne foi, les autres étaient des gens de sac et de corde, vrais jacobins qui s'attendaient au pillage. Ils restèrent comme pétrifiés lorsqu'en avant de Beaugency, ils trouvèrent les six pièces de canon prêtes à faire feu, les canonniers à leur poste, et la troupe présentant un front de près d'un quart de lieue. On parlementa, on se harangua, et chacun regagna ses foyers sans bruit, harassé de cette équipée [1].

[1] V. l'*Histoire de Beaugency*, par Lottin et Pellieux, t. I, p. 253 et suiv.

Rochejean n'avait pas perdu son temps; entouré de sociétaires, il s'était arrêté à Ménars, dont le propriétaire, Poisson de Malvoisin, l'héritier de madame de Pompadour, jeune, à peine dans le service, s'était éclipsé comme tant d'autres, après avoir tenu tant qu'il avait pu. M. de Marigny avait fait construire sur sa grande terrasse une coupole magnifique, de soixante pieds d'élévation, pour recevoir la statue de Louis XV que le Roi lui avait donnée. Elle était plus que de grandeur humaine, toute de marbre blanc du plus beau grain, et faite par Pigalle. C'était un morceau digne du sujet : le Roi était debout, en habit de l'Ordre, aussi ressemblant que possible. Le régisseur, par une inadvertance impardonnable, avait négligé de faire faire un trou et d'enterrer la statue. Rochejean et sa troupe se ruèrent dessus et, en trois heures, la mirent en si petits morceaux qu'il n'y en avait pas un gros comme le poing. Ils revinrent triomphants à Blois, et eurent à la société une mention très-honorable pour cette expédition, ainsi que pour d'autres gentillesses du même genre faites dans le parc.

Nous etions inquiets de tous les événements qui se succédaient avec une rapidité inconcevable. Nous avions appris le départ de Grégoire pour la nouvelle assemblée; on nous avait répété ses propos et ceux de Chabot, qui parlait publiquement du jugement du Roi et de sa mort, comme chose nécessaire.

Affectant une religion à sa guise, Grégoire faisait son métier d'évêque, confessait même, allait le soir au club, et ne marchait qu'entouré de ses fidèles. Il avait joué le persécuté pour la bonne cause et l'humanité. Parce qu'un menuisier saoûl l'avait menacé, on prétendait qu'il avait manqué d'être assassiné. Les gens peu éclairés, ceux qui par peur sont partisans du gouvernement tel qu'il est, faisaient leur cour à l'évêque en allant aux offices; mais ils en revenaient toujours mécontents, parce qu'il tournait sa religion au profit de la cause qu'il propageait, déblatérant contre le Roi, les riches, les aristocrates et les autorités anciennes. Enfin il partit; c'était un poids de moins qui pesait dans la

province. Voici le singulier costume de voyage d'un évêque constitutionnel : un chapeau rond et très-haut, une cocarde nationale, une énorme cravate, une redingote noisette, une veste rouge, une culotte noire et des bottines. Il monta lestement dans une diligence avec quelques autres clubs, et disparut de la ville.

Nous nous rendîmes à Blois vers les fêtes de Noël pour nous y établir. Convaincus qu'on ne pouvait trouver le Roi coupable, nous étions encore dans une sécurité qui nous soutenait. Le procès était entamé, les esprits inquiets, les jacobins triomphants. Enfin arriva la fatale nouvelle de la mort du Roi; tous les honnêtes gens dans la province s'étaient bercés, jusqu'à l'exécution, de l'illusion qu'il serait innocenté. A la suite de cette nouvelle, je fus tellement malade et tourmenté que j'eus beaucoup de peine à me remettre. Le pis de la situation des honnêtes gens (on n'osait pas les nommer ainsi), c'est qu'on les examinait, et que le moindre mouvement aurait valu une dénonciation.

J'entretenais toujours ma correspondance avec deux personnes. Nous savions qu'on ouvrait les lettres. On y mettait si peu de mystère qu'on vous les remettait toutes décachetées : on les recachetait au comité de la ville avec un cachet immense, intitulé en rond : *Comité de Blois*. Mais nos précautions étaient prises; il n'y avait que les faits nécessaires, et les réflexions étaient si rares qu'elles ne pouvaient préjudicier en rien.

Après cet événement sur lequel il me répugne de m'étendre, la République fut proclamée, et il y eut une espèce de tranquillité, tous les partis se mesurant pour entrer en lice. Les bonnes gens, les gens confiants crurent que la République proclamée était établie, et alors que tout le monde serait tranquille.

M. de Salaberry fils était resté à Paris. Son père était forcé d'y aller pour l'affaire de la succession Rousseau, une assemblée de créanciers voulant nous frustrer de soixante-dix-huit mille livres qui nous étaient dues en commun. M. de

Romé, son ami, son parent, le pressait de partir; mais M. de Salaberry, tenu par les affaires de la Ville, dont il se tourmentait plus qu'il ne devait, et cédant à l'impulsion de ses amis, le laissa partir seul. M. de Romé avait la fureur d'écrire, et, à peine à Paris, il entama la correspondance la plus active avec son cousin et avec sa femme. Celle-ci répondait à l'instant à chaque lettre. Quant à M. de Salaberry, il les oubliait souvent; au bout de huit jours, il en trouvait dans ses poches qui étaient encore cachetées, et il les fourrait dans un tiroir sans y plus songer. Enfin, persécuté par moi, qui jugeais sa présence indispensable à Paris, il prit son parti; il y alla pendant une quinzaine de jours et revint à Blois. L'hiver était fini; nous retournâmes à Cheverny, et M. et madame de Salaberry nous promirent de venir passer huit jours avec nous.

Le Comité de salut public de Blois, composé de Fouchard, de Péan, de Vourgères-Lambert et d'Arnaud, était arrangé selon le désir du Comité de salut public de Paris, qui avait influé par les Jacobins sur cette nomination. Fouchard, jadis soldat, ensuite curé, était un homme à deux mains, capable de servir et de desservir pourvu qu'il y vît son intérêt, insolent, hardi, impudent, fort comme un taureau; il était regardé généralement comme un homme méchant et sans probité. Péan, procureur à Saint-Aignan, jeune et d'une assez jolie figure, était dans l'âme un scélérat sans foi. Son seul but était de faire fortune, et il espérait s'élever sur les ruines de ceux qu'il ferait assassiner [1]. Vourgères-Lambert, jadis destiné à l'état ecclésiastique, d'une bonne famille de Vendôme, avait épousé la cousine germaine de mon curé prieur, d'une famille honnête, respectée et considérée à Vendôme. Lors de son mariage, nous lui avions donné une espèce de retour de noces, à cause de la famille de sa femme. C'était un homme de peu d'esprit,

[1] Touchard-Lafosse, dans son *Histoire de Blois*, et J. B. Delorme, dans l'*Histoire de Saint-Aignan*, ont cherché, sans grand succès, à réhabiliter la mémoire de ce terroriste.

entêté par conséquent, devenu l'âme damnée du parti qui l'influençait, et capable de tout, sans moyens et sans courage.

Arnaud, jadis secrétaire de particuliers, avait épousé la fille d'une femme de chambre de madame la marquise de Lafayette, que l'on disait avoir été comédienne, mais ne pensant en rien comme son mari. Il avait d'abord tenu près de Ménilmontant une pension où il faisait peu fortune. Il s'imagina alors de venir à Blois, où il forma une classe de quarante jeunes personnes. Sa femme et deux demoiselles présidaient à tout; il avait des maîtres à des heures régulières, et lui-même dessinait, démontrait la géographie et charmait les écolières. Toutes les mères de Blois et des environs avaient été séduites. La pension, en trois ans, était montée à un degré de perfection, et la plus amère critique ne pouvait mordre contre les mœurs.

C'est ici naturellement que je dois rapporter l'histoire d'André, qui a une grande connexité avec celle de cet Arnaud. Lorsque Dobel, grand musicien claveciniste, me quitta pour entrer chez mon ami le marquis de Rancogne, j'écrivis à M. Sedaine, le priant de me chercher un musicien qui pût le remplacer. Il me dit qu'il connaissait un Liégeois, nommé André, excellent professeur, qui était chez Grétry seulement pour son pain. Je lui répondis que les temps étaient bien changés, que mes enfants étaient élevés, que je n'avais plus le moyen de faire jouer la comédie, ainsi que je n'en voulais pas. André trouva à se placer chez madame de la Tour de Clairvaux, à Savonnières, et il venait deux fois par semaine à Blois donner des leçons à mademoiselle de Gauvilliers. Il ne tarda pas à se fixer à Blois pendant l'hiver, et il eut assez d'écoliers pour avoir quelque argent devant lui. Arnaud ne tarda pas à voir combien un sujet pareil serait utile dans ses classes. Lui et sa femme employèrent tout pour le fixer; André remit à Arnaud environ cent louis d'épargne, alla loger chez lui, et ne tarda pas à prendre tous ses principes. Le voilà jacobin enragé, oubliant ses protecteurs, et plus à craindre pour eux, parce qu'il avait eu

jusque-là le ton de la société. Cependant Arnaud, le voyant totalement gagné au parti, se hâta de le salir tout à fait pour qu'il ne pût plus reculer, et le fit faire membre du Département, où il se signala par son ineptie, son insolence et ses propos révolutionnaires.

Hézine était devenu procureur du district : maitre de mathématiques avant la Révolution au collége de Pont-Levoy, c'était un Normand transplanté, qui avait épousé la fille d'un garde-chasse. Il était féroce et poltron, quoique ayant des talents pour réussir. Ajoutez un Chevalier, perruquier, dont j'ai déjà fait le portrait. Tels étaient les administrateurs auxquels était confiée la sûreté d'une province, et qui en étaient les proconsuls.

Ces conjurés ne travaillèrent qu'à chasser des places les honnêtes gens qui les remplissaient. Toutes les lettres furent décachetées; on arrêta quelques gens marquants, entre autres madame Rangeard de Villiers, Mahi de Cormeré en son nom, et sœur du malheureux Favras, qui était mère de deux garçons et de deux filles. Elle avait la tête tournée du supplice de son frère. Un de ses fils, disait-on, était émigré, et l'on prétendait que la mère lui écrivait et lui faisait passer des secours.

M. Cellier, dont l'innocence n'était plus douteuse, était sorti de la grande prison pour être mis dans le couvent des Carmélites, devenu la prison des suspects.

Un M. O'Donnell [1], Anglais naturalisé Français, ayant acheté une petite terre entre Cheverny et Romorantin, bon chrétien, puisqu'il avait sacrifié son bien pour la religion catholique, charitable, mais se vantant d'être l'ami de M. de Thémines, prononcé comme un Anglais sur tout ce qui se passait, avait, malgré sa résistance, été saisi et incarcéré.

Le sieur Baillon, fils du fameux horloger [2], de receveur

[1] Jacques-Bruno O'Donnell, chevalier, seigneur de Corbrandes. (*Catalogue de* 1789 : *Bailliage de Blois.*)

[2] « La charge de premier valet de chambre de la Reine (sans fonction) a été

des tailles à Amboise était devenu commissaire des guerres à Blois. Caressant les sans-culottes, mais se prononçant contre les injustices, il ne tarda pas à être arrêté, et à être traduit au criminel pour des dilapidations avec les fournisseurs auxquelles il n'avait nulle part. Différents autres particuliers, des curés, des prêtres, tous très-honnêtes gens, étaient emprisonnés continuellement, de sorte que la désolation et la terreur étaient non-seulement dans la ville, mais dans le département.

M. de Salaberry, comme je l'ai dit, arrivait de Paris. Quoique la municipalité fût très-bien composée, aucun de ses membres n'avait encore subi l'arrestation. Le bruit se répand que le comité, en décachetant des lettres, trouvait assez de preuves pour faire des visites domiciliaires; il apprend cette nouvelle, et il est le premier à inviter ses amis à brûler toutes leurs lettres. La seule correspondance qu'il eût était de Romé, et il en faisait si peu de cas qu'il mettait souvent ses lettres dans ses poches sans les ouvrir. Son fils lui écrivait en anglais, et lui peignait avec énergie les nouvelles du jour et l'affreuse situation de Paris. Ces lettres, quoiqu'on les eût lues, lui étaient remises fidèlement, pour tâcher d'avoir les réponses et d'en tirer parti; mais il oubliait de répondre et même de lire.

C'était au mois de juin [1], et M. et madame de Salaberry m'avaient assuré vaguement qu'ils viendraient passer quelques jours avec nous. Nous les voyons arriver un soir. M. de Salaberry prend la parole et me dit : « Nous ne sommes pas « venus plus tôt, à cause d'une singulière aventure qui m'est « arrivée. J'étais avec un collègue à la Ville, lorsque Fouchard

« achetée par le nommé Baillon, *horlogeur*. » (Luynes, septembre 1743, t. V, p. 147.) — « M. de Richelieu et madame de Luynes furent parrain et mar- « raine, au nom de Mgr le Dauphin et de la Reine, du fils du nommé Baillon, « premier valet de chambre de la Reine et horlogeur. » (*Ibid.*, juillet 1753, t. XIII, p. 9.) D'après l'*État de la France de* 1749, il s'appelait Jean-Baptiste Baillon. Jal cite deux autres horlogers du même nom, peut-être les ancêtres de celui-ci. (P. 186, verbo : *Belin de Fontenay*.)

[1] 1793.

« et un autre sont arrivés et ont dit : *Nous venons demander « un membre de la Ville pour nous accompagner, comme il est « décrété, et faire un enlèvement de papiers chez un particulier « suspect.* Je me suis offert ; ils ont accepté en hésitant, et, en « chemin, ils m'ont avoué que c'était chez moi. J'ai dit que « j'en étais fort aise, et que je leur livrerais tout ce qu'ils désire- « raient, étant bien sûr que mes correspondances ne tirent à « aucune conséquence. Ils sont donc venus chez moi ; je leur « ai livré tout ; ils ont fait la même chose chez ma femme. »

M. de Salaberry, avec sa bonhomie ordinaire, était dans la plus parfaite sécurité. Je ne voulus pas la troubler ; je fis simplement la réflexion que je ne croyais pas que ce fût le moment de quitter, et qu'il fallait être à la parade ; mais nous passâmes la soirée sans aucune inquiétude. Cependant, à cinq heures du matin, M. de Salaberry était dans ma chambre. Il n'avait pu dormir et cherchait à se rassurer, parce que, n'ayant pas eu de nouvelles de Blois, c'était, disait-il, une affaire finie. Je me levai à six, et lui proposai de faire mettre des chevaux sur une petite calèche pour aller voir une ferme ; c'était un prétexte pour le distraire. Après avoir déjeuné, nous nous acheminons vers l'écurie pour presser le départ, et il était enfoncé dans le bout de cette écurie, qui est immense, lorsque je vis arriver son maître d'hôtel à cheval. Il a joué un rôle si honnête dans ce malheureux événement, que je vais en faire le portrait.

Bonvalet avait été garçon chez le fameux Bucquet, et le servait dans ses cours. Il avait plu au président de Salaberry, qui les suivait exactement, et qui le prit pour son laquais après la mort de Bucquet. Cet homme montra tant d'intelligence, que M. de Salaberry renvoya un nommé Dossonville, qu'il avait pris dans la terre d'Auneau, et qu'il avait élevé par degrés à la place de maître d'hôtel. (Ce Dossonville s'est depuis rendu fameux sous Robespierre, qui l'avait revêtu d'un pouvoir illimité [1].) Bonvalet se conduisit dans

[1] Il en sera question plus loin avec détails.

cette place en homme honnête et intelligent, et remit l'ordre et l'économie dans une maison qui en avait grand besoin.

Dès que Bonvalet me voit, il descend de cheval et me dit : « Je viens avertir M. de Salaberry qu'il va être arrêté ici ; « où est-il ? — Il est là, lui dis-je ; il faut le prévenir dou- « cement. Je vais tâcher de l'amener, et vous ferez le reste. » J'entre, et je lui dis : « Président, voilà Bonvalet qui arrive. » Il le joint. Bonvalet lui dit : « Monsieur, vous êtes un homme, « et vous prendrez sûrement la chose comme vous devez la « prendre. Le comité, non content d'avoir mis les scellés « chez vous, a décidé de vous faire arrêter. » Le président, sans s'émouvoir, répond : « Qu'il le fasse, s'il l'ose, je ne « crains rien » ; et nous nous acheminons tous les trois vers le château. Nous ne lui avions pas dit qu'on voulait venir l'arrêter chez moi. Sa femme s'échauffa et le gronda sur sa négligence à garder les lettres ; lui, soutenait qu'il n'avait rien. Enfin, nous le forçons à fouiller dans ses poches. A notre grand étonnement, il avait cinq ou six lettres de son fils, et plus du double de M. de Romé. Nous en parcourûmes quelques-unes, qui ne nous firent pas hésiter à les brûler toutes sur-le-champ. Il avait renvoyé ses chevaux, je lui conseille de permettre que je le fasse reconduire à Blois ; il valait mieux aller au-devant, que de se laisser traîner comme un criminel. A l'instant les chevaux furent mis, et ils partirent.

Je me rendis le lendemain à Blois de grand matin ; je le trouvai entouré d'amis, de M. et madame Baron, madame de la Gondinaye et madame Tirat. Tout le monde était dans la joie. M. de Salaberry, en arrivant, s'était présenté au comité et s'était expliqué avec fermeté. Il crut les avoir persuadés, et on lui dit de se retirer et d'être tranquille.

Pendant ce repos, ces scélérats compulsaient les lettres. Ils avaient chargé Rochejean, qui lisait l'anglais en écolier, de traduire quelques phrases des lettres du fils. On en fit des extraits isolés pour servir de pièces probantes. Romé, dans ses lettres, parlait de Chambord, qu'il voulait faire

acheter au prince de Conti; il mettait en abrégé le p. de C., on conclut que c'était le prince de Condé; enfin, on tirait de tout les conséquences les plus diaboliques [1].

J'avais quitté M. et madame de Salaberry sur les onze heures, aussi tranquille qu'eux. J'allai faire quelques visites, et, rentrant dans la rue des Carmélites, j'aperçus à l'autre bout M. de Salaberry qui venait à moi, suivi à quelque distance d'un brigadier de maréchaussée. « Ils m'ont envoyé « chercher, me dit-il, et m'ont enjoint de me rendre aux « Carmélites. Va voir ma femme, et fais pour le mieux. Voilà « le garde, il faut le suivre. » La porte était ouverte, le geôlier l'attendait. Il m'embrasse, entre avec vitesse, et l'on ferme la porte. Je volai chez ma belle-sœur, et il me fallut essuyer la scène la plus lamentable.

M. de Salaberry trouva bonne compagnie aux Carmélites; elle était augmentée de Dinocheau [2], constituant, alors procureur de la ville, et poursuivi pour avoir pris le bon parti, et s'être opposé aux massacres et aux dilapidations que les coquins voulaient faire, et d'un M. Robbé de Lagrange, neveu du fameux Robbé, le poëte [3], mis en accusation après avoir été condamné par jugement à six mois de prison [4]; il avait près de cinquante ans, et pas plus de tête qu'à quinze; c'était le meilleur enfant possible et le plus aimable, faisant des vers et des bons mots.

Je revins le lendemain à Blois. Je me rendis chez M. Baron, où s'était retirée ma belle-sœur; les soins de ces honnêtes gens avaient calmé sa tête. On me conseilla d'aller voir le comité; je connaissais Fouchard pour avoir été deux fois électeur avec lui; on s'imagine bien que nous n'étions pas

[1] M. de Romé s'était servi des initiales L. F. B. C. désignant Louis-François de Bourbon-Conti. Dans une autre lettre, il priait M. de Salaberry de tâcher d'empêcher la destruction du parc de Chambord, jusqu'à ce qu'on eût décidé si la terre devait être ou non mise en vente. (Wallon, *la Terreur*, t. II, p. 76, et t. III, p. 100 et suiv.)

[2] C'est lui qui avait déterminé Carra à casser le comité départemental, et il avait été pour ce fait suspendu de ses fonctions et incarcéré.

[3] Robbé de Beauveset (1712-1792), poëte satirique et licencieux.

[4] On verra plus loin les motifs de son arrestation.

en société; mais comme il m'avait vu jouir de quelque considération, et que d'ailleurs j'avais affecté une nullité et une prudence qui ne me mettaient sur le chemin de personne, il fut décidé que j'irais lui parler. Hélas! que n'aurais-je pas fait pour tirer mon ami du précipice où il était jeté!

J'allai donc dans la cour du château trouver Fouchard. Je cherchai d'abord à l'amadouer, en lui rappelant ce que nous avions été ensemble; je finis par lui dire qu'il se doutait bien de la raison qui m'amenait; je fis l'éloge du cœur et de l'âme de M. de Salaberry, un précis de sa conduite, de ses vertus sociales, de son attachement pour les personnes qu'il connaissait, et de son âme reconnaissante. Il eut l'air de la franchise, me dit qu'il n'était pas le maître, mais qu'il ferait de son mieux. Je lui demandai la permission pour entrer aux Carmélites; il m'en donna une, et me dit que chaque fois que je le désirerais, je n'avais qu'à en envoyer demander au comité.

Avant de me servir de la permission, je pris le parti d'envoyer une lettre au député Julien [1], alors à Saumur. Cette lettre était d'un homme de la ville qui se croyait sûr de son amitié. Mon fils, Courson, s'offrit de porter la lettre lui-même en courrier, et le député promit une réponse que l'on n'a jamais eue.

Les communes de Saint-Bohaire, de Fossé, de Marolle, envoyèrent des députés; c'étaient toutes paroisses à M. de Salaberry, et il y était aimé comme un père généreux. On ne voulait pas s'adresser au comité blaisois; Bonvalet se mit donc à leur tête, et les mena à Paris pour porter leurs réclamations à la Convention. Mais plus on montrait d'intérêt aux gens, plus on aggravait leurs maux. La députation fit les démarches les plus chaudes, les discours les plus pathétiques, sous la conduite de Bonvalet, qui y mettait autant de cœur que d'adresse. Tout fut inutile. La députation et mon fils de retour, nous tinmes conseil, et il fut convenu de

[1] Julien de Toulouse, qui avait à cette époque une mission à Orléans et en Vendée.

prendre patience et d'attendre tout du temps, de la justice et des événements. C'était un parti plus difficile à faire prendre à la femme qu'au mari, que son caractère servait bien dans ces malheureuses circonstances.

Il fut résolu que j'irais le voir. J'entrai : le concierge, excellent homme, frère de mon ancien épicier, s'empressa de me conduire dans une grande pièce où un trictrac était dressé, ainsi que d'autres parties de jeu. C'était le salon où tous les prisonniers se rassemblaient. M. de Salaberry me parut aussi tranquille que s'il avait été dans son château; il me dit que son arrestation n'était nullement pénible, puisqu'il se trouvait avec de très-aimables personnes. Il voulut me mener dans le corridor où était sa cellule; M. O'Donnel demeurait dans une autre; une autre, enfin, leur servait de salle à manger. Il me fit aussi voir le jardin. Dès que je pus être seul avec lui, je l'exhortai à une prudence que je ne lui voyais pas, car il parlait des injustices en homme offensé. Je lui conseillai de calmer sa vivacité, et je le quittai en lui promettant de venir un jour, tandis que mon fils viendrait l'autre, ce à quoi nous ne manquâmes pas. Il était servi de chez lui, ainsi que tous les autres, et ils se réunissaient souvent. Le jardin n'était pas encore dégradé, il était tel que du temps des religieuses; c'était l'été, et l'habitation était d'autant plus supportable qu'ils avaient la liberté de tout le local.

Cependant l'intérêt général qu'on prenait à lui força le comité à dire qu'avant de statuer, il fallait l'interroger; ses amis pressèrent l'interrogatoire, ne doutant pas qu'il n'en sortit blanc comme neige. Il en fut instruit, et on lui envoya un plan de réponses, qui probablement auraient désarmé les accusateurs et les juges. Malheureusement M. de Salaberry consulta des gens arrêtés comme lui; mais un homme en arrestation n'est plus de sang-froid : toutes les injustices lui paraissent dix fois plus monstrueuses encore. On lui dit que lui, officier municipal, homme probe, ne pouvait reconnaître la juridiction dont s'étaient saisis des hommes mépri-

sés, et on lui donna le conseil de décliner le tribunal. Enfin, le comité se transporta pour l'interroger; nous espérions tous. Quel fut notre étonnement, lorsque nous sûmes qu'il les avait traités comme ils le méritaient, avait fait sa protestation sur la nullité de cette arrestation, et avait refusé de répondre à aucune question!

Le comité fut enchanté, et, témoignant traîtreusement le plus vif regret de ne pouvoir lui rendre sa liberté, écrivit au comité de salut public ce qui s'était passé. M. de Salaberry s'applaudissait, et ne voulut jamais comprendre que sa conduite était des plus impolitiques; il soutenait toujours que dans les lettres de M. de Romé et de son fils, il n'y avait rien qui pût inculper personne; il était si ferme et, j'ose dire, si entêté, qu'il nous donna la sécurité la plus dangereuse. Alors que tout s'achetait, rien n'était plus aisé que de payer, fût-ce au poids de l'or, jusqu'à la dernière lettre, et de les jeter au feu; mais le destin en avait ordonné autrement.

Je continuai à venir régulièrement, de deux jours l'un, de Cheverny pour le voir; j'en étais quitte pour envoyer demander des permis, mais sans jamais y aller moi-même; car rien ne me répugnait tant que de me présenter aux autorités, et, tant que la Terreur a existé, je puis me vanter de n'avoir parlé à aucun, ne les connaissant même pas de vue. J'allais ensuite dîner avec madame de Salaberry chez madame Baron; mais rien n'avançait. Il s'impatientait par moments comme un enfant, puis il revenait à son caractère aimable. Son fils était à Paris, et travaillait de son mieux; aimable, plein d'esprit, il avait formé des liaisons, même avec Barère, l'homme d'alors, le grand vizir de Robespierre.

Ce fut à peu près dans ce temps-là que M. Pajot, fils de celui dont j'ai parlé, vint avec sa femme à Blois. Il faut rapporter entièrement son histoire. M. Pajot de Marcheval avait été intendant de Grenoble; séparé de sa femme au bout de vingt ans de mariage, ses affaires en avaient beaucoup souffert. Le Roi vint à son secours : il fut fait conseiller d'État avec douze mille livres d'appointements. Il vivotait

chez son fils [1], qu'il avait eu le bonheur de marier avec mademoiselle de Guillaudeu, de Saint-Domingue, sœur de madame de Caze, mariée à un maître de requêtes, et de madame Cromot, dont le mari [2] avait eu, à la mort de son père, la place d'intendant de Monsieur, frère du Roi; la quatrième sœur était mariée à un M. de Néel [3].

M. Pajot, le père, était aimable et adoré de ses enfants. La seconde année de la Révolution, son fils et sa belle-fille étant revenus de leur voyage d'Italie, il passait toutes ses journées à un club du Palais-Royal, qu'on appelait le club des Amis, composé de ce qu'il y avait de plus honnête dans les deux sexes, et auquel était jointe une loge de francs-maçons où les dames étaient admises. Toute la jeunesse des plus qualifiées s'y réunissait, et l'on y donnait des fêtes une fois tous les quinze jours, après avoir tenu loge. Le reste de la semaine, plusieurs pièces, remplies de tous les journaux du jour, étaient fréquentées par ceux qui voulaient, ou causer, ou s'amuser au trictrac, et à d'autres jeux qui n'étaient pas ce qu'on appelle jeux de hasard.

Le club fermait entre dix et onze heures, et M. Pajot y restait des derniers. Ses amis l'accompagnent un soir jusqu'à un fiacre, dans lequel il monte en leur disant bonsoir et donnant son adresse rue Saint-Dominique. Onze heures, minuit, une heure se passent; sa fille et son fils prennent de l'inquiétude, jamais il ne passait onze heures. Le lendemain, il ne parait pas; on va à la police; on compulse les registres de

[1] Christophe-François Pajot de Marcheval, avocat général au parlement de Grenoble en 1772, maître des requêtes en 1775, conseiller à la Cour de cassation en 1815. Il avait épousé Marie-Jeanne-Françoise de Guillaudeu du Plessis.

[2] Il semble qu'il ne puisse s'agir que de Marie-François-Joseph-Maxime Cromot de Fougy, né en 1756, maître des requêtes, surintendant des bâtiments de Monsieur, après son père, Cromot du Bourg; mais d'après des actes cités par M. de Chastellux, il aurait épousé une demoiselle de Barral.

[3] Arnaud-Jérôme-Aimé, comte de Néel, mestre de camp en second du régiment de Vermandois, gentilhomme de la maison du duc d'Angoulême, marié en 1787 à Hélène-Augustine de Guillaudeu du Plessis. Le contrat fut signé par le Roi le 15 avril.

dénonciations et de plaintes, vingt-trois personnes montées dans des fiacres avaient disparu; le fait est que depuis ce temps on n'a plus entendu parler de M. Pajot.

L'embarras pour la famille était de constater sa mort, et c'est ce qu'on ne pouvait faire. Le terrorisme arrive; on a la cruauté de le porter comme émigré; on saisit tout, on dévaste la terre de Marcheval, qui était à six lieues de moi, en pleine Sologne, et l'on suit une procédure. Les enfants avaient bien voyagé en Italie, mais ils étaient rentrés dans les temps prescrits; cependant, ils ne pouvaient prouver la non-émigration de leur père. On leur objectait méchamment qu'on devait le supposer émigré, puisqu'ils ne pouvaient représenter son extrait mortuaire. Pourtant la chose était si notoire, et l'injustice si criante, qu'on leur fit entrevoir l'espérance de la radiation, et ils vinrent à Blois pour faire constater le délit qu'on avait fait dans leurs possessions de Marcheval.

Ils s'adressèrent à M. Gauvilliers, directeur des domaines, et se logèrent à côté de lui pour mieux suivre leurs affaires. Je le sus à mon arrivée à Blois, et je leur proposai de venir s'établir à Cheverny. Ils acceptèrent, et le surlendemain je les ramenai tous les deux. Ils passèrent trois semaines avec nous, et nous ne tardâmes pas à être enchantés d'avoir fait une si charmante acquisition. Le mari, doux, honnête, montrait la plus grande tendresse et complaisance pour sa femme.

La femme, sans être une beauté, était pleine de grâces; elle en avait autant dans l'esprit qu'elle avait de talents. Très-forte dans le dessin et la peinture, amie de Natoire, elle avait profité du temps qu'elle avait passé en Italie et surtout à Rome, pour se fortifier. Ménageot [1], le fameux directeur de l'Académie de peinture à Rome, s'était enthousiasmé pour elle, et lui avait donné des conseils. Madame Lebrun, qui avait passé alors [2], lui avait rendu le même ser-

[1] François-Guillaume Ménageot (1744-1816), membre de l'Institut en 1809.

[2] Madame Vigée-Lebrun passa environ huit mois à Rome à la fin de 1789 et au commencement de 1790. (Voir ses *Souvenirs*.)

vice. A peine fut-elle établie à Cheverny, qu'elle reprit ses pinceaux. David, que j'avais connu par M. Sedaine, dans un temps où l'on ne voyait que ses talents sans se douter des vices atroces qu'il a montrés depuis, m'avait offert de venir à Cheverny faire un grand tableau, en accompagnant M. Sedaine, qui jadis y venait tous les deux ans passer deux mois. J'avais, en conséquence, acheté une toile immense, marouflée et prête à peindre. Elle se mit à faire sur cette toile un paysage charmant, et en huit jours elle termina ce petit chef-d'œuvre; elle en fit un second avec la même facilité.

M. et madame Pajot étaient fort aimés de leurs anciens vassaux, et ils avaient reçu à Cheverny une députation qui les invitait à revenir à Marcheval. Au fond de la Sologne, les habitants n'étaient pas encore à ce qu'on appelait la hauteur de la Révolution. Cela les détermina à redoubler de soins vis-à-vis du département. Je leur donnai donc une voiture pour aller passer deux jours à Blois et suivre leurs affaires. Le prieur, qui avait à toucher son traitement, me demande une place, et les voilà embarqués tous les trois pour Blois. Le prieur fut ramené le soir; il nous raconta qu'en arrivant, il avait été voir son cousin Vourgères, administrateur, qu'il détestait à cause de ses principes, mais qu'il ménageait. Vourgères lui avait demandé en conversation comment il passait le temps; il lui avait répondu qu'il était toujours chez moi, et que nous avions deux aimables parents, M. et madame Pajot. A l'instant, Vourgères s'écrie : « Ah! c'est donc là qu'ils sont! nous les cherchons partout « pour les faire arrêter. Il y a au comité révolutionnaire « deux lettres de Rome qu'on a décachetées et qui méritent « bien l'incarcération. » Alors le curé se fâche : « Comment! « vous vous servirez d'une confidence que je vous fais comme « parent pour les faire arrêter? Si vous le faites, je ne vous « le pardonnerai de ma vie. » Il insista, pressa, et enfin Vourgères lui promit de ne pas en instruire avant vingt-quatre heures. Le prieur le quitte, court pour aller avertir le ménage, et ne peut les joindre qu'à cinq heures chez M. Gauvilliers.

On tient conseil, il est arrêté qu'ils enverront chercher des chevaux de poste et s'enfuiront à neuf heures du soir. A cette heure ils étaient en voiture sur le chemin de Paris. Leur projet était d'aller s'établir à Neuilly, où était la meilleure compagnie de Paris, et tous leurs parents [1]. Heureusement qu'ils se ravisèrent et s'arrêtèrent à Étampes, où ils vécurent ignorés jusqu'à ce moment. Je crois qu'ils y sont encore, quoique j'aie appris qu'ils sont rentrés en possession de la terre de Marcheval par la loi et le 9 thermidor.

[1] Depuis que l'on avait interdit aux nobles le séjour de Paris, beaucoup de familles s'étaient réfugiées à Neuilly, où elles vécurent d'abord assez paisiblement; mais elles ne purent longtemps échapper à la persécution. (*Mémoires sur les prisons*, 1823, t. II, p. 248 et suiv., etc.)

CHAPITRE XXII

Situation du Blaisois; Grégoire n'y paraît plus. — M. de Salaberry en liberté provisoire. — M. de Toulongeon à Harfleur. — M. Dufort est rayé du club de Blois. — Enlèvement des armes; Duliépvre. — Velu à Cheverny. — Les réquisitions. — Mots à la mode : *Solide mâtin*, etc. — Garnier de Saintes. — M. de la Porte. — Quelques prisonniers — On coupe le pont de Blois. — Exécution du marquis de Romé. — Le convoi des prisonniers de Saumur; sauvagerie révolutionnaire. — Les prisonniers de Blois à Pont-Levoy.

Jetons maintenant un coup d'œil sur la situation du Blaisois. Grégoire, tout entier à la politique, ne paraissait plus dans son diocèse. Ame damnée de Pétion, il était dans le plan des républiques fédératives; il l'avouait et le prêchait tout haut. Il fut déjoué : les républiques fédératives furent tuées avec Pétion. Grégoire eut peur. Les colons qu'il avait ruinés lui avaient juré une haine éternelle; il la méritait : c'était le démagogue en chef des colonies. Alors il fit le mort. Affectant de tenir à la religion, au sacerdoce dont il était revêtu [1], il ne voulut pas renoncer à son évêché, et, se servant des quelques connaissances qu'il avait dans les arts et dans les sciences, il se livra tout entier à ce genre de travail dans l'Assemblée, espérant tôt ou tard jouer un rôle. De sorte que l'anarchie régnant dans l'Église comme dans le département, les grands vicaires mal payés se plaignirent de lui et agirent à leur fantaisie.

M. de Salaberry était détenu depuis quatre mois, lorsque son fils arriva avec un sieur Bonvalet, ancien procureur au

[1] Il y a lieu, ce me semble, de protester contre la sévérité excessive de l'auteur. S'il est un côté du caractère de Grégoire qui mérite le respect, c'est précisément le courage avec lequel il maintint toujours sa qualité de prêtre.

Parlement, qui voulait acquérir la terre de Pezay. Cet homme, lié avec les députés, invoqua la nécessité de traiter, et le fils usa des recommandations dont il était muni pour obtenir que son père fût consigné en arrestation chez lui, avec deux gardes à ses frais.

Il obtint du département d'aller avec ses deux gardes à Pezay, puis à Fossé, où il faisait porter tous ses meubles, et, la vente terminée, M. de Salaberry fils retourna à Paris, espérant obtenir la liberté entière de son père. En chemin, il fut arrêté dans sa voiture et volé, ce qui fait voir qu'on n'était pas plus tranquille sur les routes que dans les villes.

Les arrestations se succédaient avec une rapidité affreuse. Je reçus une lettre de M. de Toulongeon; il me mandait que l'insurrection était très-forte à Montargis, la ville la plus proche de Dian, qu'on l'avait dépouillé de ses armes, et qu'on disait de si horribles choses qu'il ne pouvait plus tenir. Il me demandait de le recevoir, lui, sa femme et ses cinq enfants. Quoique je sentisse le danger d'une pareille réunion, je lui écrivis à l'instant que nous le recevrions, même avec un précepteur. Il m'avait demandé de lui faire une réponse à Orléans, aux Trois Empereurs. Mais l'effroi les poursuivant de plus en plus, il n'attendit pas ma lettre et continua sa course jusqu'au Havre.

A peine y sont-ils arrivés, avec leurs passe-ports bien légalisés, qu'on soupçonne l'instituteur d'être un prêtre, ce qui était vrai. Le comité révolutionnaire se transporte à l'auberge et fait ouvrir les malles; on y trouve un projet de charité signé : l'abbé Bérault. Il n'était pas difficile de voir que c'était le même nom qui était sur le passe-port. Aussitôt on l'incarcère, à la désolation de la famille qui était compromise et qui en faisait grand cas. Alors M. de Toulongeon m'écrit qu'on soupçonne Bérault d'être émigré ou prêtre réfractaire; il me demande d'adresser à la municipalité du Havre un certificat bien légalisé, pour prouver que Bérault est depuis six ans instituteur de mes petits-enfants, et que je l'ai reçu comme tel chez moi à Cheverny.

Comme alors j'avais un peu de consistance vis-à-vis la municipalité de Blois, qu'il était notoire qu'ils avaient passé près d'un an avec moi à Cheverny, et que l'abbé Bérault y avait été connu comme précepteur, je n'eus pas de peine à obtenir les pièces que je demandais, et dans les termes les plus favorables. Je les fis partir à l'instant, et je reçus six jours après la nouvelle que Bérault était sorti de prison au bout de trois semaines d'incarcération.

Ils trouvèrent alors le séjour du Havre trop agité et trop dispendieux, et se déterminèrent à se fixer dans une petite maison, à Harfleur, où ils s'établirent et restèrent trois ans. Ils ne sont revenus à Diau qu'il y a trois mois. On avait mis les scellés chez eux huit jours après leur départ; le système était que dès qu'on voyait sortir un homme de chez lui pour éviter la persécution, on le réputait émigré. Mon gendre eut toutes les peines possibles à prouver et à faire constater le contraire.

Le club de Cour avait été interrompu; les enragés voulurent le rétablir. On y procéda, tandis que celui de Blois s'épurait, c'est-à-dire chassait tout ce qui était honnête. J'appris que je serais épuré; on avait des griefs : je ne m'y présentais plus, et l'on ne me voyait nulle part. Je reçus, en effet, un billet d'un style si singulier que je veux le consigner. La suscription était : *A Dufort père;* la lettre, d'une seule feuille, cachetée du sceau de la société, était ainsi conçue :

« Je suis chargé de t'annoncer que le Club de la Société « t'a rayé de la liste de ses associés. Je me suis chargé de te « l'écrire avec la plus grande satisfaction, puisque tu as été « renvoyé d'une voix unanime.

« *Signé :* ROCHEJEAN, VELU et ARNAUD, secrétaire. »

Comme cette lettre était banale, je la mis dans ma poche sans même en accuser réception, c'est tout ce que la chose valait. Mais je n'en étais pas plus tranquille pour cela.

On m'avait supprimé mes dîmes et mes droits verbaux,

au moment où, selon les décrets, je devais, liquidation faite, toucher à la trésorerie nationale cent trente mille livres [1]. Le décret du brûlement des titres [2] fut exécuté à la rigueur, et l'on n'eut pas huit jours pour s'y préparer. La municipalité de Cheverny, le comité de surveillance se transportèrent chez moi; ils y mirent, du reste, une forme aussi honnête qu'ils en étaient capables. Dans leur première visite, ils firent un ballot de tout ce qui était parchemins et les emportèrent dans des sacs. Nous primes alors le parti de nous assembler dans le salon, et de couper ceux qui me restaient de manière à pouvoir en faire de la colle; pour la municipalité, après avoir fait sa tournée chez tous les possesseurs de fiefs, elle choisit un jour de décade et de fête patriotique pour en faire un auto-da-fé.

Vint ensuite l'ordre de l'enlèvement des armes [3], de sorte qu'un homme qui avait cessé volontairement de commander la garde nationale, auquel tout le monde rendait la justice d'y avoir été de quelque utilité, un homme nommé deux fois électeur fut déclaré comme suspect. Son crime était d'appartenir à un ordre proscrit et d'avoir une grande possession. Ce fut Dulièpvre qui se chargea de me désarmer. Ce Dulièpvre espérait jouer un rôle. Il avait été maire et s'en était acquitté au mécontentement général; bavard, écrivailleur sans fin, despote, il faisait des procès-verbaux très-curieux par les termes bas bretons qu'il y employait. Il s'était fait l'ami, l'âme damnée d'Hézine, de Velu et de Chevalier. Sachant que l'on avait reçu l'ordre d'enlever les armes aux ci-devant nobles, il se rendit à la municipalité, pérora, et finit par se faire désigner pour cette commission.

J'appris que, prêchant la loi agraire et le maximum, l'abbé Dulièpvre, sous prétexte de voir son frère, venait au club de

[1] Les dîmes inféodées appartenant à des laïques avaient été supprimées, mais moyennant une indemnité qui devait être payée par le Trésor public.
[2] Du 17 juillet 1793.
[3] Décret du 26 mars 1793 : « Les ci-devant nobles, les ci-devant seigneurs... seront désarmés, ainsi que (leurs) agents et domestiques. »

Cour, se promenait sur le chemin et disait aux paysans en regardant le château : « Mes amis, tant que vous verrez « subsister ce château et les aristocrates qui sont dedans, « vous ne serez jamais heureux. » Il était venu, amené par le bon prieur, me faire une visite : elle se passa en discours les plus affreux contre le Roi, qui vivait encore, et contre les autorités. Notre silence lui fit abréger son éloquent panégyrique de l'esprit jacobinique; nous le soupçonnâmes d'être un espion des clubs.

Le club de Cour se réorganisait par la peur. Les honnêtes gens désiraient que j'en fusse, pour imposer un peu aux agitateurs tels que les deux Dulièpvre, et donner une espèce de forme. Je me hâtai d'écrire au président que je croyais plus prudent, pour eux et pour moi, de ne pas me compter au nombre des associés, puisque le club de Blois m'avait expulsé de son sein. Livrés à eux-mêmes, ils nommèrent Dulièpvre et d'autres pareils, et ceux-ci les firent influencer par Velu et Chevalier, qui venaient en députation du club de Blois pour les mettre à ce qu'ils appelaient la hauteur.

Velu s'était fait un renom en se dévouant au parti; gros, assez blanc, âgé de trente-cinq ans, il était devenu la terreur de tout le pays, depuis qu'il avait proposé au club et aux tyrannicides d'aller égorger la municipalité de Blois[1]. Il eut la commission de venir inspecter mon chartrier, pour voir si j'avais tout donné, et si la municipalité avait fait son devoir[2]. Il arrive à l'improviste, rencontre à Cour Bimbenet, mon régisseur, et l'emmène pour venir faire l'inspection. Cette scène a un caractère si singulier que je vais la consigner ici dans le plus grand détail.

Velu ne tenait pas à une bouteille de vin; il aurait vidé un tonneau sans qu'il y parût. Étant donc entré chez le maire, qui était aubergiste, il s'y rafraichit assez pour que Bimbenet, quoique gardé à vue, pût me faire prévenir. J'avais deux clefs du chartrier : j'en avais donné une à la

[1] Le 1er juin 1793.
[2] Le brûlement devait avoir lieu le 1er août 1793.

municipalité, qui l'avait demandée, et j'avais laissé l'autre au régisseur, en lui donnant l'ordre de détruire sous sa responsabilité tout ce qui était suspect, et de conserver cependant tous les titres de propriété, ce qui était fort constitutionnel alors. Bimbenet trouva donc le secret de me faire passer sa clef, et à l'instant nous faisons disparaître quelques registres et quelques cartons qu'on aurait pu visiter. Quand on fut sûr que l'opération était faite, car il y avait quelques particuliers qui me servaient, on achemina Velu vers le château en lui faisant quitter la bouteille.

Velu avait pour manie d'être à la hauteur; en conséquence, il tutoyait et voulait qu'on le tutoyât; il mettait une main sur sa poitrine, vous prenait de l'autre et vous disait : « Bonjour, frère! » Il arrive donc à neuf heures du matin, s'avance, me prend la main et me dit : « Bonjour, frère, « comment te portes-tu? — A merveille, citoyen, et vous? « — Tu ne me tutoies pas? reprit-il, tu n'es pas dans le sens « de la Révolution. — Nous parlerons de cela; voulez-vous « venir dans le salon? — Oui, frère, je te suis. » Nous entrons, il voit ma femme, qui, j'ose le dire, par sa tenue a un air imposant. Il l'embrasse hardiment en recommençant son geste sur la poitrine, lui prenant la main et lui disant : « Bonjour, sœur! — Allons, dis-je, nous allons déjeuner « ensemble, et, si vous voulez, vous dînerez avec moi; je « vous reconnais, vous étiez mon président aux Jacobins. « — J'y consens, me dit-il, mais à une condition, c'est que « tu me tutoieras. — Je le ferai si je puis, mais ce n'est pas « mon usage. » Enfin il fut convenu que je parlerais comme je pourrais; seulement, il écarquillait les yeux comme une carpe chaque fois que je prenais mon langage ordinaire. C'était une vraie comédie. Nous nous mîmes à causer; il m'exposa sa mission et me dit toute sa capacité. Après lui avoir garni la tête et le cœur d'une bouteille de vin, nous nous en débarrassâmes en l'envoyant avec mon fils et Bimbenet faire l'inspection du chartrier; je l'y laissai environ une heure. Le plaisant, c'est qu'il ne savait lire que dans le moulé, et, ne

s'apercevant pas en feuilletant de ce qui était resté de répréhensible, il en laissait l'examen au procureur de la commune et à Bimbenet, qui lisaient les titres en supprimant les féodalités, et il disait : « C'est bon, passe, passe » ; de sorte que, montant une heure après, je le trouvai ennuyé, excédé de cette besogne, et qu'il me dit : « C'est fini, tout est bien; « mais fais-moi donc voir ton château qui est si beau. « — Volontiers, suivez-moi. »

Il avait entendu parler d'une très-jolie salle de *fantoccini* que j'avais, presque sous les toits, et pour lesquels, comme je l'ai dit, j'avais fait beaucoup de pièces. C'est ce qui le surprenait et l'intéressait le plus. Arrivé dans la salle des *fantoccini*, il vit mes armes sur le devant de l'avant-scène : un chat qui boit du vinaigre ne fait pas une plus laide grimace. Je lui dis, ce qui était en effet, que c'était un oubli, et je les fis effacer sur-le-champ. Il voulut monter sur le théâtre, vit des interlocuteurs nommés roi, prince, etc., etc. : « Il faut « que tu effaces cela, me dit-il, il faut jouer des pièces « républicaines; tu dois en faire et en jouer. — Vous voyez, « lui répondis-je, l'état où il est; c'est gardé comme une « curiosité. »

Nous descendîmes en bas par un escalier dérobé. Au milieu, il rencontre la femme de chambre de ma femme, fort jolie. Il s'arrête, et regardant mon second fils : « Il faut, en bon « républicain, que tu couches avec elle et que tu l'épouses. » Je le regarde et lui dis : « Monsieur Velu, écoutez-moi bien, « nous avons ici des mœurs, et pareil propos ne s'y est jamais « tenu. Ainsi, respectez la jeunesse et ma maison. » Il parut déconcerté et me répliqua : « On voit bien que tu es « vieux, car dans ton jeune âge tu en auras fait de belles. « — Je ne sais, lui répondis-je, si je vous ai jamais autorisé « par ma conduite à me tenir un pareil propos. Brisons « là-dessus. »

Il me suivit, et nous arrivâmes dans l'appartement de ma femme; il me demanda qu'on lui ouvrît le secrétaire. La petite leçon ne lui avait pas mal réussi; jusque-là, excepté

sa manie de tutoyer, il avait eu l'air du respect, mais il redoubla. Ma femme lui ouvrit son secrétaire, il n'y avait rien, sauf un seul parchemin destiné à envelopper quelque chose. Il le prit, et je vis avec surprise que c'était un feuillet de titres féodaux; il le vit comme moi, mais je le lui fis redemander par ma femme, et il le rendit assez adroitement, comme par distraction.

Il se transporta dans mon cabinet et ma chambre à coucher : je lui ouvris mon bureau où je n'avais laissé que du papier blanc. Il vit un tableau couvert, il me demanda ce que c'était. « C'est, lui dis-je, quelqu'un à qui j'étais attaché. » Il me dit : « Quand ce serait Louis XV, il est caché, « ainsi qu'il y reste. » Et, se mettant à son aise, il me dit : « Tu as de l'encre et des plumes sur ton bureau, apporte- « les ici. — Quoi, lui dis-je, pour faire mon inventaire? — « Non, non, reprit-il, mais ils me demandent un procès- « verbal, et tu m'aideras; il sera mieux pour toi, puisque tu « le feras à ta fantaisie. » Ce n'était pas de sa part si maladroit pour cacher son impéritie; je fis donc mettre Bimbenet à la même table, et ils se mirent à écrire tous deux le procès-verbal, que nous arrangeâmes comme nous le voulûmes. Il parlait, contait ses prouesses : c'était une vraie tragi-comédie. Quand le procès-verbal fut fait, il nous pria tous de signer; nous n'hésitâmes pas, parce que je voyais que rien ne pouvait nous compromettre.

Alors, l'heure du dîner arrivant, nous passâmes dans la salle à manger. C'étaient, comme toujours, mes gens qui nous servaient; je ne m'étais point plié au système d'une table générale, qui ne leur aurait pas convenu plus qu'à moi. Tous mes domestiques, excepté deux jeunes, avaient plus de soixante ans. Ils n'avaient pas changé avec la Révolution : le plus nouveau avait douze ans de service, et ils se plaisaient autant chez moi que je me plaisais à les avoir. J'avais été obligé, au commencement, de leur proposer une diminution, et même Quéru, mon cuisinier, qui avait six cents livres de pension, m'offrit de me servir pour rien, ce

que nous n'acceptâmes pas naturellement, mais qui nous tira des larmes des yeux.

La curiosité les amena à venir nous voir dîner. En arrivant, Velu me dit : « Frère, est-ce que tous ceux-là ne mangent pas avec toi? » Il ne voyait que quatre couverts, les deux membres de la municipalité ayant voulu manger à l'office. Je lui répondis : « Frère, cela ne leur conviendrait pas plus qu'à nous; consulte-les. » Il mangea peu, but comme un ogre, fut causant, nous conta toute sa vie, ses amours; il s'échauffa et frisa la polissonnerie à faire trembler ma femme, sans cependant s'en permettre aucune. A propos de la Révolution et sur le danger que nous courions, il dit naïvement : « Est-ce que je n'en cours pas autant, moi? J'ai « dans l'opinion que dans trois mois j'aurai le cou coupé, « mais il faut prendre son parti. — Vous avez raison, lui dis-« je, buvons tous un verre de vin à votre santé et pour vous « préserver de malheur. » Il aurait tenu table jusqu'à la nuit. De temps en temps, il lâchait des saillies de sans-culottisme; il prit la main du domestique qui lui donnait des assiettes : « Je t'en prie, frère, lui dit-il, mets-toi à ma place, « et que je te serve à mon tour. »

Nous commencions à être si las, et de sa conversation, et du temps que nous étions à tenir table, que ma femme se leva et rentra dans le salon; nous le régalâmes alors de liqueurs fortes, et au bout d'une demi-heure il prit congé de nous. Lorsqu'il fut parti, nous augurâmes qu'il nous avait pris en amitié, car il dit qu'il viendrait nous voir; il s'exaltait sur la réception pareille que lui avaient faite M. et madame de Rancogne, qu'il louait beaucoup de ce qu'ils mangeaient avec tous leurs gens. Nous ne pûmes cependant lui savoir aucun mauvais gré de la manière dont il se conduisit, car, malgré le tutoiement, il fut amical et respectueux, autant que pouvait l'être un enragé jacobin.

Nous apprîmes qu'en sortant de chez nous, il n'avait quitté le cabaret qu'à neuf heures du soir, rond comme une bedaine et n'en voulant plus, quoiqu'il n'y parût pas plus

que s'il sortait de son lit : c'était le tonneau des Danaïdes. Ainsi finit cette scène qui n'eut aucune suite fâcheuse. On me rendit la clef du chartrier, et, moyennant le procès-verbal, je fus à l'abri de nouvelles recherches. Velu alla faire la même visite chez mon fils aîné au Breuil; elle fut courte, car il ne trouva rien, et il s'y comporta tout aussi décemment.

A cette époque, les réquisitions devinrent continuelles. D'abord ce furent les foins; on visita les granges, je fus taxé à mener un millier à Blois, et il fallut faire mille démarches pour être remboursé, soit de la voiture, soit du foin. Le tout était taxé à la fantaisie et à la volonté des fournisseurs, qui seuls étaient juge et partie, et se servaient du nom de la Nation pour faire leur fortune.

On fit la même chose pour la paille et l'avoine; tous les huit jours il fallait en transporter à Blois. Le blé manquait; les voitures furent requises pour aller en chercher jusqu'à Vendôme; mon fils et moi, qui avions les meilleurs chevaux, en eûmes la plus grande charge. Il fallait obéir de la manière la plus passive et sans souffler mot; les moindres réquisitions étaient sous peine d'incarcération : bien heureux lorsque ce n'était pas sous peine de mort.

La Vendée se prononçant fortement (on la disait dans le Mans), un député passa et donna l'ordre de faire faire une réquisition de chevaux. A l'instant, ordre aux municipalités d'envoyer au canton tous les chevaux de leur territoire; on enjoint d'y ajouter les harnais, les selles et les bottes. J'avais des selles pour trois postillons; j'en envoie une de poste, une de velours et mes six chevaux. Ils étaient hors d'âge; un seul leur fait envie, il était sourd et ombrageux : on le garde avec les deux selles, on estime mon cheval 750 francs en assignats; on l'envoie à Tours où l'on s'aperçoit de ses défauts, et on me le renvoie. A l'égard de la selle de postillon, qui m'avait coûté 150 francs toute neuve, on la garde pour 60 francs, qu'on me paye six mois après. Quant à la selle de velours, la municipalité s'en empare pour son usage; on me la rend après; on peut juger de l'état où elle était.

Quinze jours après, on reçoit l'ordre de saisir tous les chanvres, toutes les pièces de toile chez les tisserands, et d'envoyer son linge : le bon, comme les draps, pour faire des chemises aux défenseurs de la patrie, et le fin élimé pour faire de la charpie. Il fallut obéir; chacun cacha ce qu'il put; mais, sous ce prétexte, on faisait des visites domiciliaires. Les réquisitions pleuvaient comme la grêle : on demandait tout.

Ce qui fit le plus de peine et porta le plus grand préjudice, c'est que, le blé mangé, il vint un ordre de faire une réquisition sur les cochons; c'était couper la nourriture à tous les gens de la campagne. Ce fut une Saint-Barthélemy de cochons; chacun tua le sien et le mit dans son saloir, parce qu'on ne voulait les animaux qu'en vie, pour les faire conduire soit à Paris, soit aux armées. Vint ensuite la réquisition des cendres, dont des entrepreneurs, soit de savon, soit d'autres choses, disaient avoir besoin à Blois : il fallait déposer le tout à la municipalité. C'était une pitié, et les autorités, les municipalités, les clubs trouvaient toutes ces déprédations et ces pillages le meilleur des gouvernements possibles.

Il y avait des mots à la mode, parce que la populace donnait le ton; ainsi, ils s'appelaient entre eux : *Solide mâtin*. Un clubiste, en parlant d'un noble dont on faisait l'éloge, s'avisa de dire que *ce n'était pas le Pérou*. Le mot devint un adage général : on ne disait pas un mot de bien d'un individu ou d'une chose quelconque, qu'on ne vous répondit : « Ce n'est pas le Pérou! » Je m'avisai un jour de m'arrêter et de demander ce que c'était que le Pérou. Le plus éloquent de la troupe prit la parole et me dit : « Tu badines? comme « si nous ne savions pas que c'était le cabriolet du tyran! »

Enfin, pour abréger la nomenclature des réquisitions qui durèrent plus d'un an, on opéra vivement et avec une inquisition révoltante, pire qu'à Tunis et Alger, sur les souliers, les bas, les culottes, les chemises, les boucles d'argent et autres, les vestes, les habits, les chapeaux, et l'on finit

par prendre l'argenterie, comme on le verra à son temps.

Les ci-devant nobles étaient principalement en butte aux patriotes exclusifs, et il n'y avait pas de municipalité où il n'y en eût trois ou quatre bien prononcés. J'étais obligé d'aller souvent à Blois voir mon beau-frère, et, ne pouvant plus monter à cheval depuis dix ans à cause de mes rhumatismes, je faisais mettre deux chevaux sur une petite voiture à quatre roues, menée par un laboureur qui était bon postillon. Je ne manquais pas, lorsque j'allais à la ville, de mener ou ramener ceux que je trouvais en chemin, sans m'embarrasser de leur façon de penser. J'appris, malgré tout cela, que les surveillants de Cour, bourg par lequel je passais, se disaient que j'allais bien souvent à Blois, que sûrement je me mêlais de trop de choses; j'en fus quitte pour éloigner mes voyages.

Deux sans-culottes par excellence de Blois passèrent à Cheverny; l'un était un porteur de chaise, dont ma femme se servait à Blois. Dans la décoration des dehors du château, j'avais fait entourer le grand chemin de grandes bornes, pour empêcher que l'on ne foulât les gazons, et j'avais établi des chaines de fer, d'une borne à l'autre, dans le goût antique. Ces sans-culottes passent par ma cour, car tout était libre, et s'écrient : « Voilà encore des marques de despotisme et « de féodalité! Il ne se passera pas huit jours qu'il n'y ait « une motion à la Société de Blois pour venir les abattre. » J'en fus averti, et avant leur retour, — car ils avaient été poser les scellés sur des maisons de prêtres persécutés, — je fis enterrer les bornes si profondément qu'elles me sont restées et que je n'en ai pas entendu parler depuis. Je fis enterrer de même une cloche, monument antique, enlevée d'un couvent par les Hurault, et servant à appeler aux repas. J'avais dans la chapelle du château une vierge en marbre blanc de quatre pieds de haut. Je la fis enfouir secrètement dans le parc, pour ne pas leur laisser le plaisir de la mettre en mille pièces.

Dulièpvre critiquait les dehors du château. Au-dessus de

deux pavillons, qui ressemblent en petit à ceux du vieux Louvre, sont deux lanternes en plomb. J'entends dire qu'il faut les abattre et faire hommage du plomb à la nation : pour cette fois, je m'y refuse, et ne veux pas entendre parler de détruire un monument du meilleur goût. Chaque trumeau du château avait, entre les deux fenêtres, des bustes de marbre que je savais être des empereurs romains; je leur assurai que c'étaient des philosophes sans-culottes grecs, et les conservai. Duliepvre garda cela dans son cœur de boue pour s'en servir utilement en temps et lieu, mais, comme toute la province s'intéressait à ce beau château, je pris mon parti de me refuser à toute insinuation, d'autant que je ne faisais que conserver ce que j'avais trouvé. J'avais effacé scrupuleusement toutes les armes des Hurault, car je n'avais jamais voulu y substituer les miennes, et l'on ne pouvait me chercher querelle personnellement.

Anciennement toutes les plaques des cheminées avaient des armes, et les Hurault les avaient prodiguées partout. L'ordre vient de les détruire, huit jours après de les retourner; j'obéis à l'instant, et elles sont encore retournées pour longtemps.

Garnier de Saintes, député, jadis avocat à Saintes, partageait avec Tallien le département de l'armée de l'Ouest, c'est-à-dire la Vendée. Petit et d'une tournure recherchée jusque dans ses habits, il vint s'établir à Blois. Ces proconsuls, entourés d'aides de camp, de secrétaires et de clubs, prenaient les meilleures maisons, arrivaient sans linge et sans aucune provision, soit en victuailles, soit en effets. L'évêché, par décret, était revenu à la Nation, et le prétendu évêque, avec les douze mille livres qu'on lui donnait, était obligé de se loger où il pouvait. Garnier arriva donc, s'établit à l'évêché, mit en réquisition le vin des particuliers en arrestation ou en fuite, et poussa la réquisition jusqu'à se faire fournir des peignoirs. C'était un vrai sans-culotte pour tout, excepté pour ce qui lui était personnel. Voyageant dans une berline magnifique, il voltigeait à Tours, au Mans

et ailleurs, et revenait fidèlement à Blois. C'est alors qu'il déployait ses talents au club et à la loge des francs-maçons.

M. de Salaberry avait acheté une maison de la Nation, à côté du château : il voulait en faire une loge de francs-maçons, et l'avait décorée en conséquence. Cette loge n'était qu'un amusement, et l'on se préparait à en faire un endroit pour donner des fêtes, lorsque commencèrent les malheurs de M. de Salaberry. Garnier reprit la loge; c'était le moyen d'avoir de grands repas, de connaître l'esprit de la ville et de l'influencer; mais M. de Salaberry dans sa maison [1] le gênait. Il avait dans les mains le travail fait d'après les lettres reçues; il alla au club, tint ensuite une séance au temple de la Raison [2], décoré de son chapeau à plumes, de son écharpe et de son grand sabre. Là, il prononça l'arrestation de plusieurs particuliers, et décida, de sa propre et souveraine autorité, que M. de Salaberry serait enfermé aux Ursulines. Celui-ci, qui s'ennuyait mortellement chez lui, ne regarda pas cette détention comme une chose bien malheureuse ; c'était un emploi agréable de son temps. Lorsqu'il avait été incarcéré aux Carmélites, cette prison était remplie de tous les honnêtes gens de la ville.

C'est ici le moment de revenir à l'histoire de M. de la Porte, qui était notre proche parent par les femmes [3]. Il était

[1] On a vu que M. de Salaberry, d'abord arrêté, n'était plus qu'en surveillance, et jouissait d'une liberté relative.

[2] Il n'est question nulle part, dans les Histoires de Blois, de cette séance, qui serait antérieure à celle tenue par Guimberteau le 30 octobre 1793, et dont il sera parlé plus loin. Elles mentionnent seulement une autre séance d'épuration tenue par Garnier de Saintes en février 1794. M. Dufort parle aussi de cette dernière séance. Je crois qu'il y a quelque confusion dans ses souvenirs.

[3] Pierre de la Porte, fermier général, marié à une demoiselle de Soubeyran, en avait eu, en 1710, Pierre-Jean-François, seigneur de Meslay, intendant à Moulins, puis à Grenoble, conseiller d'État, marié en secondes noces, en 1739, à Anne-Élisabeth Le Fèvre de Caumartin. Charles-François de la Porte de Meslay, leur fils, dont il est question ici, naquit en 1745. Il était, en 1789, intendant, non pas à Valenciennes, mais à Nancy (depuis 1778). Sa sœur, Jeanne-Élisabeth de la Porte, avait épousé en 1759 Louis Drummond, comte de Melfort, le favori de la duchesse d'Orléans, dont il a été déjà question. Quant à lui, il s'était marié en 1768 à mademoiselle Meulan des Fontaines,

arrière-petit-fils d'un fermier général. Son père, conseiller d'État, avait épousé mademoiselle Le Fèvre de Caumartin, d'une famille apparentée à ce qu'il y avait de plus grand. Sa sœur avait épousé M. le comte de Melfort. Pour lui, jeune, d'une belle figure, il avait été maître des requêtes, et, lors de la Révolution, il était intendant de Valenciennes. Il avait un fils de quinze ans et une fille plus âgée, pleine d'esprit, de talents et de caractère, comme elle l'a bien prouvé depuis. Pour parfaire l'éducation de son fils, il lui donna un gouverneur, et l'envoya en Italie, un peu avant la Révolution. Il fut dénoncé au club de Vendôme, comme ayant un fils émigré; il avait une terre à deux lieues, la terre de Meslay, et les chouans menaçaient d'une incursion; ce fut assez pour déterminer son arrestation. On le conduit à Vendôme, de là à Blois aux Carmélites, et le voilà en prison avec M. de Salaberry; ils se connaissaient auparavant, le malheur les réunit.

Le fils du malheureux Foulon, intendant aux îles, avait, après la mort de son père, sauvé de sa fortune assez pour acheter de la veuve de M. Péan la terre d'Onzain, où il s'était fixé; il se faisait appeler d'Escotier. Il fut incarcéré aux Carmélites dans le temps des premières arrestations [1].

M. Le Ray de Chaumont, fameux par son amitié pour le célèbre Franklin, à qui il avait donné retraite à Passy dans le temps qu'il était envoyé des États-Unis de l'Amérique, était depuis six ans retiré à Chaumont. Il y faisait des expériences utiles, ayant établi une verrerie, et trouvé une terre excellente pour les creusets de chimie [2]. Cet ancien château, bâti par le cardinal d'Amboise, avait plusieurs tours d'une épaisseur singulière. Franklin et d'autres lui conseillèrent d'en destiner une pour conserver du blé, dont l'abondance

qui, d'après l'*Espion dévalisé* (p. 219), était la petite-fille de Gayot, conseiller d'État, ancien préteur royal de Strasbourg et ancien intendant des armées, homme fort influent.

[1] Il fut mené à Paris, mais échappa à l'échafaud grâce au 9 thermidor.

[2] C'est aux fabriques de verres et de poteries de M. Le Ray qu'était attaché Jean-Baptiste Nini, dont les merveilleux médaillons en terre cuite sont maintenant si recherchés.

permettait alors cette expérience. En conséquence, M. de Chaumont en fit emplir une de blé, et fit murer les portes avec toutes les précautions capables d'amener l'expérience à bien. Le fait était oublié, mais une âme damnée se souvient d'y avoir travaillé. Il fait sa dénonciation aux Jacobins, est porté en triomphe au comité où il la signe, et voilà l'ordre donné d'incarcérer M. de Chaumont, qu'on amène aux Ursulines. Mais ce qu'on n'avait pas su, c'est que cinq ans après son expérience, la curiosité avait porté M. de Chaumont à ouvrir la tour. Le blé s'était trouvé non-seulement pourri, mais portant un air méphitique, et comme il plongeait sur la Loire, une belle nuit, il avait fait jeter tout à l'eau. Il ne lui fut donc pas difficile de se disculper de cette dénonciation, et, dans tout autre temps, il serait sorti sur-le-champ. Il n'obtint cependant la liberté de retourner chez lui que six semaines après.

M. de Pérignat [1], ancien officier estimé, retiré à Vendôme, ayant la considération de tout le pays, ancien commandant de la garde nationale, influençant par son opinion tous les honnêtes gens, ne tarda pas a être incarcéré, et le fut à plusieurs reprises. On emprisonna aussi M. Boucherat, ancien commissionnaire, ancien maire de la ville [2], riche vieillard de quatre-vingt-deux ans, et M. Rangeard de la Bossière, vieillard considéré. Enfin, en une belle nuit, il en vint tant que toute la ville, pour ainsi dire, était en prison : cela ne pouvait être regardé comme une mesure sérieuse. Chacun se rassura, et l'on passa son temps plus gaiement qu'on ne l'avait espéré.

M. Delarue, de l'Ordre de Sainte-Geneviève, prieur curé de Cour-Cheverny depuis dix ans, ayant servi jadis, et dont la famille était protégée par M. de Maurepas, tâcha de se rendre utile dans la Révolution. Il fut maire et tint les registres de la municipalité qu'il mit dans le plus grand ordre.

[1] De Pérignat, brigadier des armées du Roi, seigneur des Minières, etc. (*Catalogue de* 1789 : *bailliage du Vendômois.*)

[2] Pierre Boucherat, d'abord échevin, puis maire de Blois de 1783 à 1787.

Après avoir fait son serment, il était resté attaché à sa cure, lorsque le système de Robespierre s'établissant de plus en plus, un décret vint pour enlever les cloches. On en conserva à grand'peine une dans chaque paroisse. Elles furent descendues et enlevées dans les quinze jours, portées à Blois, mises en pièces, et conduites à la Monnaie pour faire les pièces de deux sols républicaines qui circulent. Alors, les églises furent destinées à faire des temples de la Raison, et dès lors les sans-culottes cherchèrent querelle au curé. Il était très-aisé de le faire donner dans le piége. Aimant la littérature et le travail, il avait la foi du charbonnier, allant droit son chemin, prêchant l'ordre et la raison.

A jour nommé, comme je l'ai dit, on annonce que la Vendée est au Mans et marche sur Vendôme. Blois, dès l'instant, est regardée comme en état de siége. Le Vasseur de la Sarthe, député, passe par Blois et donne l'ordre d'abattre le pont [1]. L'ingénieur, M. Cabaille, homme d'esprit et de mérite, reçoit l'ordre, avec la responsabilité sur sa tête, de couper le pont en abattant une arche. Il hésite : Guimberteau arrive confirmer l'ordre, et vole à Tours pour des préparatifs de défense. Pourtant, on retarde de vingt-quatre heures, sur la représentation de la municipalité. L'ordre était aussi d'abattre les arbres de la promenade sur le quai, pour empêcher les ennemis de rétablir le pont. Le courrier revient avec ordre de procéder sans délai, et l'ingénieur fait travailler.

Pendant ce temps l'alarme était générale. Ordre aux gardes nationaux de se lever pour marcher sur Blois et de se fournir de vivres pour quatre jours; et la Sologne éprouvait la disette la plus affreuse! Cet ordre arrive à Cour à onze heures; la garde s'assemble, la municipalité aussi; on va partir, lorsque quelques citoyens dévots (c'était pendant les fêtes de Noël) demandent une messe. On requiert le curé Delarue; il veut envoyer demander l'autorisation à la

[1] Le 10 décembre 1793. L'*Histoire de Blois* (t. I, p. 221 et 412) donne des détails un peu différents.

municipalité qui se cache; enfin, on l'oblige à dire la messe. Il fait un petit discours patriotique, et voilà la garde qui part. Cheverny était plus tranquille. Vu mon âge, j'étais claquemuré, et mon fils aîné, dans sa maison du Breuil, éloignée du bourg, n'en fut même pas instruit.

Les zélés de la Sologne inondent bientôt la ville, et surtout le faubourg de Vienne. Les nouvelles devenaient plus rassurantes; on s'effraye de l'affluence du monde, de la famine qui en sera la suite; on les congédie. Les alarmes se dissipaient, mais la sévérité redoublait. On arrêta M. de Vareilles [1], sourd et âgé de quatre-vingts ans, descendant d'un médecin de Catherine de Médicis anobli par elle.

Les dénonciations pleuvaient sur le curé de Cour parce qu'il avait célébré la messe; on l'envoie chercher par deux cavaliers de gendarmerie, et on le conduit en arrestation. Il a beau dire qu'il y a été contraint : c'est un aristocrate qui suit un autre culte que celui du temple de la Raison.

Préservés jusque-là de la grêle révolutionnaire qui tombait autour de nous, nous nous étions renfermés chez nous. Mon fidèle Jumeau, quoique âgé de soixante-huit ans, allait à pied à Blois et nous rapportait des nouvelles, qui nous rassuraient ou nous effrayaient, selon les circonstances. Le prieur et sa cousine venaient; nous lisions les papiers, nous gémissions, et nous faisions une partie; ils nous quittaient à onze heures. Ils venaient l'un et l'autre comme en bonne fortune, car, vu l'esprit du jour, nous étions des brebis galeuses, des ci-devant nobles, des aristocrates. Nous nous bornions à notre enceinte sans, pendant plus de six mois, avoir voulu sortir même une fois dans le village, et nous ne pouvions savoir des nouvelles de ce qui se passait pour les arrestations que par tiers, n'écrivant et ne recevant aucune lettre.

Tout prenait une teinte de cruauté affreuse. Les prêtres non assermentés étaient poursuivis à outrance; leurs biens

[1] Jérôme Drouin de Vareilles, écuyer, seigneur de Bouxeuil. (*Catalogue de 1789 : bailliage de Blois.*)

saisis pour la Nation. Les scellés, les ventes, tout s'ensuivait.

On ignorait ce qui se passait à Paris. On avait appris que le marquis de Romé était soupçonné, d'après sa correspondance, d'avoir voulu vendre Blois aux Vendéens; personne n'en croyait rien. C'était une calomnie inventée par les meneurs du club pour perdre les deux cousins, en commentant et rapprochant des fragments de lettres insignifiantes.

Bonvalet, le maître d'hôtel et le seul défenseur officieux de son maître, car on était conspué dès qu'on osait parler pour lui, l'avait défendu à la séance de Guimberteau [1]. Celui-ci s'était rendu à la cathédrale, changée en temple de la Raison, entouré de tous les démagogues; ne connaissant personne, il avait ses notes toutes préparées. Il fait paraître à son tribunal toute la municipalité et autres. A l'un, il dit : « Tu es un mauvais citoyen, je te condamne à tant d'amende « et à l'incarcération. » A l'autre : « Tu es un aristocrate. » On demande des défenseurs, mais le peuple les exécrait, et l'on se tait. Dinocheau, procureur de la commune, n'avait pas paru à la séance; on prononça sa destitution, son incarcération, et Guimberteau donna ordre de fermer les portes, tandis qu'il envoyait deux gendarmes pour l'arrêter.

Bonvalet défend son maître, mais inutilement. A l'instant, il part pour Paris, afin de rechercher chez M. de Salaberry et chez M. de Romé les lettres insignifiantes qui étaient des armes si dangereuses, d'après ce qu'il entendait murmurer de cette correspondance. Il brûle tout, et il a grand'peine à déterminer M. de Romé à en faire autant.

Le lendemain, le Comité envoie chercher Romé; il se défend, on l'écoute, et l'on finit par lui donner un garde et sa liberté. Il ne s'en effraye pas, et continue à mener la vie la plus paisible, à aller aux Variétés, et à se coucher à neuf heures. C'était l'homme le moins capable de conspirer.

[1] Le 30 octobre 1793.

Libre de s'enfuir cent fois, il n'y pensa même pas. D'ailleurs, il comptait sur Fouquier-Tinville, qui lui avait des obligations personnelles.

Après trois semaines de garde, le Comité le fait conduire à la Conciergerie; son interrogatoire et sa condamnation furent l'affaire de deux heures. Il se défendit, dit-on, avec sagesse et sang-froid. Fouquier-Tinville prononça son jugement avec une joie inexprimable. Romé dit alors : « Vous « me condamnez injustement; c'est un parti pris, comme le « mien est pris de mourir. Vous retardez l'exécution à « demain; je vois la charrette prête : rendez-moi le service « de m'épargner vingt-quatre heures de souffrances mo- « rales. » Il périt [1] sans même qu'on sût à Blois qu'il fût en jugement. Nous apprîmes qu'on lui avait fait espérer qu'avec une somme d'argent son défenseur officieux le sauverait; c'était un leurre. Des amis avaient envoyé dans ce but quatre mille livres à deux servantes de Blois qu'il avait emmenées, mais on dit qu'elles aimèrent mieux les garder.

Le surlendemain, nous étions à dîner tous les trois, ma femme, mon fils et moi. J'avais toujours insisté pour qu'on ne lût les nouvelles qu'après le dîner; mais la curiosité empoigne mon fils, et, au nécrologe de la guillotine, j'entends le nom de Romé. Nous sortons de table le cœur navré.

Je me rappelle qu'un mois avant le fatal voyage qu'il avait fait à Paris avec M. de Salaberry, ils m'invitèrent à venir manger une matelote à la Galère, avec un nommé Gauin, que M. de Salaberry s'était attaché comme musicien. J'aimais peu ces parties de cabaret, mais je ne pus me refuser à leurs instances. Je savais que Chabot dînait à cette auberge avec des clubistes.

En entrant, je vis un superbe domestique vêtu en courrier; il avait l'air de quelque valet de pied de prince. Une diligence des plus élégantes était sous une remise. Dans sa chambre, on voyait tout ouvert un nécessaire magnifique.

[1] Le 14 novembre 1793.

Nous nous enfermâmes dans une autre, et nous entendîmes leurs orgies. Chabot chanta; il nous parut qu'il avait une jolie voix; on faisait chorus. Ces chansons auraient offensé les oreilles les moins chastes. Après dîner, à travers les fenêtres et les rideaux fermés, nous les regardâmes sortir sur la levée. Chabot parut; pour moi, qui ne l'avais jamais vu qu'en soutane grasse, je ne l'aurais pas reconnu : petit, mais bien fait, il avait les bottines les plus élégantes, une culotte de soie, une veste d'étoffe rouge brodée en bordure, un frac brun, une cravate blanche et bordée, une demi-coiffure négligée, quoique poudrée, et un bonnet rouge brodé, en forme de bonnet de police, sur l'oreille. Il cabriolait sur le quai, appelait ses convives par leurs noms, les prenait par-dessous le bras et leur disait des choses fort plaisantes, car ils riaient par écho. Cette horde s'achemina gaiement vers la société.

Lorsque je me rappelle que, simple particulier, isolé chez moi à la campagne, je n'ai pas eu, dans ces cinq ans de révolution, un seul jour où je n'aie été tourmenté, soit par le récit vrai des plus tristes événements, soit par des inquiétudes fondées; qu'il en a été de même par toute la France; que ce département même a été un des moins éprouvés, si l'on veut le comparer aux autres, je certifie qu'un homme qui vit dans un temps de révolution vit plus de cent ans en cinq. Les peines d'esprit amènent une agitation continuelle, qui finit par donner une stupeur, un ennui de la vie qui ne peuvent s'exprimer. On en est tiré par un événement affreux, et l'on passe son temps dans une suite de tourments.

Je reprends la tâche que je me suis imposée pour achever de peindre ce triste événement, et c'est le plus difficile. La prison des Ursulines était encombrée des plus honnêtes bourgeois et marchands, et de religieuses. On y mena aussi la marquise de la Brisolière, sœur des comtes de Flers, dont l'un, nommé général, avait été guillotiné, tandis que l'autre avait eu les deux jambes emportées par un boulet de canon. Elle s'était d'abord enfuie à Bruxelles, puis était rentrée

assez à temps pour dilapider le mobilier que le bailli de la Tour lui avait confié. Elle voulait divorcer avec son mari, qu'on disait incarcéré à Rouen. Elle laissait une fille de dix-sept ans presque à l'abandon. Telle était cette femme fort douce, mais inconséquente.

Toute communication nous était interdite avec mon beau-frère; on cherchait les moyens de m'incarcérer, et je n'y donnais pas de prise. Quand, aux Ursulines, on vit dans les journaux que Romé avait péri, on convint de dérober la nouvelle à M. de Salaberry, afin de ne pas l'inquiéter; mais sa femme, qui avait obtenu la permission de l'aller voir, prit sur elle, sans en parler à personne, de l'en instruire. Elle crut sans doute que le coup serait moins fort; mais cela réussit mal. M. de Salaberry tomba dans une tristesse sinistre. Heureusement deux choses faisaient essentiellement la base de son caractère, le courage et le goût de la distraction. Toute la société prisonnière s'empressa autour de lui; on l'accoutuma à penser que M. de Romé s'était perdu par sa seule imprudence, par des propos indiscrets : il le crut ou fit semblant de le croire; d'ailleurs, sa grande vivacité ne lui permettait pas de se livrer longtemps à une pensée pénible, et il redevint bientôt aussi gai et aussi aimable qu'il l'était auparavant.

Ce fut quelques jours après qu'un coquin, nommé Lepetit, vint remplir la ville d'effroi. Lors de l'approche de l'armée vendéenne vers Baugé, ce Lepetit, ainsi qu'un nommé Simon, avait été chargé par le représentant Levasseur de la Sarthe d'évacuer sur Orléans les prisonniers de Saumur, au nombre d'environ huit cents. De Saumur à Orléans, on compta six cents victimes qui succombèrent à la fatigue et à la barbarie : noyades, fusillades, massacres [1].

Le 8 décembre [2], le convoi arrivait à Blois. Lepetit pré-

[1] L'auteur reproduit plus loin, *in extenso*, l'acte d'accusation dressé contre les auteurs de ces atrocités. On y trouvera les détails révoltants de tout ce qui s'est passé depuis Saumur jusqu'à Orléans. (V. au chap. XXVI.)

[2] 1793.

sente ses ordres à la municipalité, et demande une auberge. Un officier municipal le conduit au Château-Gaillard, dernière auberge sur le quai, au chemin de Paris. Les femmes sont mises dans des chambres, les hommes et les prêtres dans l'écurie. Le piquet de cinquante hommes offert par la municipalité est refusé, et pour cause. Lepetit se rend au département, et l'on entend Hézine, le procureur-syndic, dire sur les marches de l'hôtel de ville : « Demain matin, on « leur donnera une bonne correction, et nous ferons voir « aux Blaisois comme on les arrange. »

Hézine et Gidouin passent quelques heures le soir avec Lepetit et Simon dans l'auberge du Château-Gaillard ; le lendemain Hézine y retourne et dit qu'il faut fusiller treize prisonniers pour donner l'exemple au peuple, qu'on commencerait par des paysans et qu'on finirait par des prêtres. Bientôt Lepetit fait sortir quatre paysans, les fait conduire auprès de l'eau et les place lui-même; ils sont fusillés et jetés tout habillés dans la rivière. Gidouin va regarder les morts, et dit : « Ce sont de f..... gueux; est-ce que tu ne « nous feras fusiller que ces quatre paysans? » Cinq prêtres sont amenés et exécutés. On se partage les dépouilles, et Gidouin fait part de sa joie à tous ceux qu'il rencontre.

Les âmes étaient glacées de frayeur, et un morne silence régnait dans toute la ville. Nous sûmes l'événement une heure après, tant l'effroi se propageait vite. A Blois, les incarcérés se crurent dévoués à la mort. Le comité disait avoir reçu l'ordre de faire filer les prisonniers. On fit un triage le soir même. Les uns devaient être transportés aux prisons d'Orléans, les autres à l'abbaye-collége de Pont-Levoy, et les derniers rendus à la liberté. M. de Baillehache, M. de la Bossière et d'autres furent renvoyés chez eux. M. de Salaberry, M. de Pérignat, M. Dinocheau et d'autres furent destinés pour Orléans. On les accouplait et triait comme des bœufs. M. de Salaberry obtint, comme grâce, d'aller dans sa voiture menée à ses frais : ils y montèrent trois. Lepetit s'offrit pour conduire le convoi; cette proposition fit frémir,

et les honnêtes gardes nationaux de Blois se chargèrent de l'escorte.

Ils partirent, suivant les traces de Lepetit, insultés sur les chemins par une soldatesque atroce. A Beaugency, on entoura les prisonniers; on les força à descendre au milieu du sang qu'on venait de répandre. M. de Salaberry dit à M. de Pérignat : « Allons, c'est fini; un instant est bientôt « passé; prenons notre parti. » Ils en furent quittes, et arrivèrent à Orléans pour recevoir toutes sortes d'outrages.

Ceux destinés pour Pont-Levoy furent conduits en charrette. Le pont étant rompu, il fallait passer l'eau dans un bac. M. Boucherat, vieillard de quatre-vingt-deux ans, est assis au bout d'une charrette avec un M. Cellier-Renard; il glisse et ne peut remonter assez vite, on le menace avec la baïonnette. On les fait passer sur la levée du faubourg de Vienne; les fusillés et noyés y étaient, nus et attachés à des pieux; on les leur fit voir pour leur insinuer qu'autant leur en était réservé.

Ils arrivèrent à Pont-Levoy à onze heures du soir; à peine le directeur était-il prévenu. On les déposa dans un vaste salon, auprès d'un grand feu; c'est ce qu'on pouvait offrir de mieux à des gens peu accoutumés à voyager aux injures de l'air, au mois de décembre, en charrette, et par une pluie continuelle. Chacun alla ensuite se coucher dans une petite chambre. C'est ici l'occasion de faire l'éloge du vieux Chappotin, ancien Bénédictin, et chargé du collége [1]; je n'ai cessé d'entendre tous les incarcérés rendre justice à son humanité et à ses soins pour les malheureux.

Il y avait déjà huit jours que nous étions aux écoutes et que Jumeau allait à Blois pour savoir des nouvelles de M. de Salaberry, lorsque nous apprîmes que sa femme venait d'aller à Orléans pour tâcher d'être utile à son malheureux mari.

[1] V. *Guide historique à Blois et ses environs* (par La Saussaye), Blois, 1855, p. 240, et Touchard-Lafosse, *Histoire de Blois*, p. 291. On y trouvera beaucoup de détails sur Chappotin et sur l'humanité qu'il montra aux prisonniers.

Nous nous flattions, comme il était aimé et estimé à Orléans, qu'il y trouverait de l'adoucissement, quoique l'exemple des atrocités qui s'étaient passées nous fît trembler.

Un nommé Hildebrand, né en Lorraine, bon musicien, et engagé comme tel dans un régiment en Espagne, avait été pris par les Algériens et avait passé cinq ans en esclavage. Dégagé par le consul de Suède, parce qu'il avait servi à montrer la musique à ses enfants, il avait vu dans les affiches une place de musicien vacante à Blois; il s'était présenté, et l'avait obtenue du chapitre et de l'évêque. A la Révolution, il s'était fait maître de musique, et M. de Salaberry se l'était attaché pour avoir une basse de plus à ses concerts. Cet homme, assez rustre, s'échauffait par moments; heureux quand il prenait le bon chemin!

A six heures du soir, on m'annonce deux gendarmes, et je vois entrer Hildebrand. Il me dit qu'on a conçu les plus vives inquiétudes sur les prisonniers de Blois menés à Orléans; qu'Orléans veut les renvoyer à Bourges, où l'on sait qu'on les tue sans miséricorde; que la municipalité l'a revêtu de pleins pouvoirs pour aller les rattraper sur la route et les mener à Pont-Levoy; que leurs chevaux sont harassés, et qu'ils me prient de leur donner deux des miens. A l'instant, cela fut fait; ils n'eurent que le temps de souper, et partirent. Que n'aurais-je pas donné? Ils nous promirent d'aller coucher à Romorantin, et je leur donnai un guide pour se rendre à Vierzon.

Mes chevaux, mon guide reviennent, et nulle nouvelle. Enfin, nous apprenons que Hildebrand est à Blois, revenu de sa mission, et Bonvalet arrive de Pont-Levoy. Il m'apprend que M. de Salaberry et les autres sont arrivés à bon port à Pont-Levoy; que Hildebrand avec son gendarme était allé jusqu'à Orléans; que, muni de ses pouvoirs, il avait déterminé le départ pour Pont-Levoy avec force rebuffades; qu'en route, il s'était disputé avec la garde nationale d'Orléans pour savoir qui commandait l'escorte, que des menaces, des querelles s'en étaient suivies; que M. de Salaberry, toujours dans sa voiture comme il était venu, était arrivé à minuit à Pont-Levoy, et qu'il y avait trouvé la meilleure réception et des soins particuliers.

Bonvalet entra dans les plus grands détails sur les atrocités que les prisonniers avaient éprouvées : comptés comme des bœufs, enfermés le soir chacun dans leur cellule, mal nourris, quoique payant généreusement, ils avaient souffert toutes les humiliations possibles.

Madame de Salaberry, qui s'était établie à Orléans, n'avait pu voir son mari; elle était revenue à Pont-Levoy. Je reçus une lettre de M. de Salaberry, il me demandait de venir à son secours pour payer une imposition révolutionnaire de quinze mille livres, que Guimberteau lui avait imposée. Je lui en envoyai dix, et le reste sur la créance de Rousseau, que nous devions toucher à Paris. Je me gardai bien de lui écrire; je ne craignais pas son cœur, mais sa distraction et l'oubli où il était de brûler les letttres; j'en avais trop de preuves.

Pour lui, toujours le même, il ne montrait rien au dehors. Il fit son établissement à Pont-Levoy, fit venir sa musique et s'y livra avec fureur, ainsi qu'aux charmes de la société qui était très-aimable. M. de Lagrange, M. Ferrand [1], M. Dinocheau, M. de Villiers, madame de la Brisolière et beaucoup d'autres, les maîtres de musique, tous se réunissaient pour lui faire passer le temps. Il me demandait des livres de médecine et d'histoire, et il aurait bien désiré me voir. Le supérieur m'y invitait, mais mes amis de Blois m'en détournèrent; mon fils ainé, comme moins marquant que moi, y alla. M. de la Porte y était, ainsi que sa fille; ils avaient été menés par M. de Salaberry.

Ainsi, tout à Pont-Levoy prit une teinte moins triste. Les soins du sieur Chappotin étaient délicats. Ayant pris leur parole d'honneur, il leur laissait à tous une honnête liberté, et ils auraient pu sortir mille fois. M. de Salaberry,

[1] Ferrand Vaillant, ancien procureur de la commune de Blois, plus tard député aux Anciens, dont il sera question en 1797.

seul, paraissait en grand danger, mais il était trop loyal pour tenter d'enfreindre la consigne, quoique la grande porte fût ouverte. Content de courir partout, de jouir d'un grand emplacement, il était distrait par les cent cinquante jeunes gens dont on pouvait suivre l'éducation ; tout le monde l'aimait et le considérait. Cette position dura un mois.

CHAPITRE XXIII

Nouvelles impositions. — Dévastation des chapelles et des tombeaux. — Le temple de la Raison; procession sacrilége. — Le duc et la duchesse de Saint-Aignan sont arrêtés. — M. de Salaberry, conduit au tribunal révolutionnaire, refuse de s'évader. — Les prisons de Paris. — Quelques victimes. — M. de Luçay, décrété d'arrestation, est sauvé par sa femme. — Le vicomte de Beaubarnais à Blois; il est arrêté et condamné. — M. Dufort est incarcéré aux Carmélites; compagnons de captivité. — M. de Rancogne.

Les sans-culottes mirent bientôt de nouvelles impositions. Le premier mot pour moi fut de 6,000 livres. Comme tout le pays savait ce que j'avais perdu, je fut réduit à 600, sur la représentation de Jumeau. On fit une réquisition de vaisselle d'argent, des effets d'église; j'envoyai jusqu'au calice de la chapelle, et tous mes plats, reste d'une vaisselle superbe et très-considérable que j'avais été obligé de vendre pour vivre, au commencement de la Révolution.

On détruisit le dedans des églises; les tombeaux des Hurault, décorés de statues, furent mis en pièces. On fouilla dans les tombeaux. Il y avait un caveau dans lequel les Hurault avaient leur sépulture; deux tombes de fonte furent brisées, tous les plombs des cercueils enlevés, les restes jetés dehors, et, sans le cure qui charitablement les fit mettre dans le cimetière, ils étaient la proie des animaux. On trouva un enfant de quatre ans conservé jusqu'aux cheveux et au visage; il fut l'objet d'une indiscrète curiosité.

Les atrocités redoublaient, ainsi que les persécutions pour porter la cocarde nationale, les incarcérations sur les moindres négligences. Le passage continuel des députés commissaires de la Vendée, qui séjournaient à Blois et allaient aux Jacobins, mettait ceux-ci dans une effervescence dont on n'a pas

d'idée. Santerre, Gorsas [1], Merlin y parurent; le général Dubayet [2], malgré l'invitation du club, eut le courage de refuser d'y aller, sous prétexte d'affaires. On y vit enfin Garnier de Saintes, proconsul *ad hoc*, puisque Blois était dans son arrondissement comme étant attaché à l'armée de l'Ouest. Le temple de la Raison était à son apogée; on l'avait décoré en carton; on avait fait une montagne avec des inscriptions en papier. Hézine fit des processions civiques [3]; un âne, chargé de tous les attributs pontificaux, avait une mitre sur la tête et une étole au cou. Hézine, avec une chasuble, une étole au côté, un bâton à croix dans la main, menait avec ces enragés tout ce scandale, et brûlait le missel sur la place publique.

Dès que Garnier fut arrivé, on concerta une nouvelle assemblée au temple de la Raison. Le club et les agitateurs dressèrent leurs batteries; on voulut recommencer la scène de l'épuration, déjà faite par Garnier; la motion fut faite, acceptée, le jour pris [4]. Tous les habitants étaient dans des transes; on s'y porta par inquiétude et par curiosité. Toute la garde était invitée et commandée, de même que les autorités. L'ordre était pour midi.

Garnier se fit attendre une heure, arriva mis coquettement, avec chapeau et panache de député, son écharpe, un grand sabre nu à son côté, suivi de ses conseils Hézine, Fouchard et de tout le comité. La montagne dans l'église devait être son trône, mais elle était peu solide; un tonneau croula. Le député trébuche, se relève lestement, tout se rétablit. Il

[1] V. t. II, p. 136, note 2.

[2] Aubert du Bayet (Jean-Baptiste-Annibal), 1757-1797, capitaine en 1789, puis député à l'Assemblée législative. Il avait été jugé et absous à la suite de la reddition de Mayence, où il commandait en 1793. Il fut ensuite envoyé à l'armée des côtes de Cherbourg, et c'est alors qu'il séjourna à Blois. Il fut encore arrêté une fois avant le 9 thermidor, devint général de division, ministre de la guerre (1795), et mourut ambassadeur à Constantinople.

[3] Bergevin et Dupré, t. I, p. 103. Touchard-Lafosse, p 273.

[4] Le 23 février 1794. Les historiens de Blois parlent longuement de cette séance. M. Dufort confirme ici l'existence d'une séance tenue précédemment par le même représentant, et dont, comme je l'ai dit, je n'ai trouvé aucune trace dans les histoires locales.

profite de cela pour dire que la sainte montagne est travaillée, mais qu'elle est protégée par la Raison en dépit de tous les aristocrates. Ce fut une répétition de la représentation faite par Guimberteau. Dinocheau, déjà incarcéré, fut condamné à rester en prison jusqu'à la paix. Rochejean avait fait l'extrait le plus abominable des lettres trouvées chez M. de Salaberry. Péan les lut, et conclut en affirmant que M. de Romé et M. de Salaberry avaient vendu la ville à la Vendée. Cette accusation étonna, confondit, atterra tous les auditeurs, excepté le comité. Bonvalet monta quatre fois à la tribune, cria à l'injustice, prouva la fausseté de la dénonciation; applaudi par tout ce qu'il restait d'honnêtes gens, il fut sifflé, conspué par les coquins. Garnier, qui voulait avoir l'air de conserver la forme de la justice, loua le zèle du défenseur, et finit par envoyer M. de Salaberry au tribunal révolutionnaire. « S'il n'est pas coupable, ajouta-t-il, la jus-« tice en décidera. » Les coquins avaient fait afficher dans toute la ville le jugement de M. Romé, où le travail fait contre eux deux faisait la base du jugement. En vingt-quatre heures, les affiches disparurent; les honnêtes gens étaient révoltés d'une si atroce inculpation.

M. de Salaberry, à Pont-Levoy, attendait cette séance avec impatience; sûr de son innocence, il aurait pressé son jugement s'il avait pu. Nous avions de concert supprimé une lettre à Garnier, où il demandait d'être envoyé au tribunal révolutionnaire; nous en sentions la conséquence sans le lui dire, mais nous ne la savions pas aussi atroce.

Dès qu'on fut instruit à Pont-Levoy du résultat de la séance, on prit des précautions pour en informer M. de Salaberry. Hélas! le malheureux fut enchanté; si on l'avait cru, il serait parti à l'instant, tellement il était sûr de son innocence. Pouvait-il s'imaginer les atrocités qui se passaient et dont on lui dissimulait une partie?

Le descendant des ducs de Saint-Aignan [1], l'homme le

[1] Paul-Marie-Victoire de Beauvilliers, duc de Saint-Aignan, avait épousé

plus disgracié de la nature, rachitique, haut de trois pieds et demi, la tête dans les épaules, avait épousé mademoiselle de Bérenger, descendante des sires de Bérenger, grande et fort jolie; l'ambition lui avait fait passer sur le désagrément du mari pour acquérir un tabouret. Le mariage s'était fait avec des formes ridicules; le petit duc, ne pouvant entrer dans le lit nuptial, y avait été porté comme une poupée par son valet de chambre. Ce petit être ne manquait pas d'esprit, et la nature lui avait prodigué un goût désordonné pour les femmes. Il fit à sa femme deux enfants qui ne tinrent pas de lui. Élevé à Saint-Aignan, il y était aimé et considéré. Ils y passèrent quelque temps par nécessité, le duc, malgré son duché, ne jouissant pas de 30,000 livres de rente; mais l'ennui prit à sa femme, et ils allèrent à Paris. Le duc prit l'essor, dépensa 100,000 écus en filles, et, vu sa figure, ce goût devait être fort cher pour lui; le feu se mit dans ses affaires, et ses parents les arrangèrent. La femme, sans être séparée, resta à Paris, et le duc vint mener dans son duché la vie d'un gentilhomme de campagne. Ne pouvant habiter le château, il prit une maison à lui dans la ville. C'était sa position, lorsque la Révolution prit son cours. Les enragés, enchantés de tutoyer un duc, se firent ses camarades, et on le mit du club [1].

On sut que les brigands approchaient, les gens censés de ce parti ou les peureux firent un arrêté timide pour composer avec eux. Le bruit et les brigands se dispersèrent, ceux qui avaient signé virent qu'ils étaient signalés comme royalistes; ils convinrent de déchirer le feuillet signé dans le registre des délibérations, mais cela ne put se faire sans que les enragés le sussent. Le régisseur du duché [2], ami intime du député Frécine, lui écrivait tout ce qu'il pensait. Sur la

en 1786 Françoise-Camille de Bérenger, fille de Raymond-Pierre, comte du Gua.

[1] Il le présidait en bonnet rouge, d'après J. B. DELORME (*Histoire de Saint-Aignan*, p. 265).

[2] Un nommé Bretheau, d'après Delorme.

question que Frécine lui fit par écrit au sujet de la mort du Roi, le régisseur lui répond tout ce qu'il pense, Frécine va porter la lettre au comité; autre dénonciation.

Cependant la duchesse, voyant que Paris n'était pas tenable, arrive à Saint-Aignan et y reste, pensant être sûre du pays. Il vient un ordre aux autorités de Carismont, car c'est ainsi que le club avait demandé que l'on appelât Saint-Aignan [1], trop connu par le titre de duché. L'ordre vient donc de mener le citoyen Saint-Aignan et la femme Saint-Aignan à Paris sans délai. Deux cavaliers, gendarmes du pays jadis et leurs serviteurs, s'en emparent, et ils partent dans leur berline.

Il n'y eut sorte d'humiliations qu'ils n'éprouvassent à Blois. Ils descendirent dans un café; la duchesse, la tête haute, alla faire quelques emplettes, accompagnée par ses gendarmes; elle les fatiguait par sa course légère, quoiqu'elle fût au commencement d'une grossesse. A leur départ, la populace s'attroupa, la vue du duc fut un objet de dérision; les cris ordinaire : « A la guillotine! » furent hurlés, avec les gloses : « Il a le cou trop court! Je voudrais bien voir « comment on s'y prendra. » Ils soutinrent tout cet assaut avec courage.

Quatre jours après, les gendarmes arrivèrent à Pont-Levoy pour emmener leurs victimes; il fallait prévenir M. de Salaberry. Le supérieur et ses amis y mirent toutes les précautions; mais il répondit que c'était tout ce qu'il demandait, parut ferme et rassura tout le monde. Les deux gendarmes qui étaient cachés se montrent alors; il les comble d'honnêtetés et veut partir; on fournit des chevaux, il monte dans sa voiture avec Bonvalet et les gendarmes, convient avec sa femme qu'elle le suivra à Paris, et laisse tous ses amis désespérés de la sécurité où il est ou qu'il affecte. Il soupe à l'auberge de Blois, envoie chercher son charron, fait visiter et raccommoder sa voiture, pour pouvoir arriver prompte-

[1] Cela voulait dire : Mont-sur-Cher. C'était une trouvaille du curé constitutionnel. (DELORME.)

ment au Comité, et les voilà tous les quatre en route à cinq heures du matin ; ils arrivent pour coucher à Étampes.

Cependant, Bonvalet veillait toujours pour la conservation de son maître. Les gendarmes étaient les meilleures gens possible; ils s'intéressaient au prisonnier et le lui témoignaient. Bonvalet les fait souper, les pousse de nourriture et de boisson, et les met dans un état à ne vouloir que dormir. Une fois qu'il sont couchés, il va trouver la servante de l'auberge; il lui dit qu'il doit aller voir une amie, et que, si elle veut laisser la porte de la maison ouverte, il lui donnera un billet de 100 francs; elle accepte. Bonvalet remonte, entend en passant les deux gendarmes ronfler, entre chez son maître, qu'il trouve assis tout habillé auprès du feu; alors il lui dit : « Monsieur, vous ne savez pas le danger que « vous courez en allant à Paris; j'ai gagné la servante, la « porte est ouverte, les gendarmes dorment. Suivez-moi; en « trois heures, je vous mène à une ferme, au milieu des bois, « où vous serez en sûreté jusqu'après l'orage. » M. de Salaberry répond : « Quoi! tu veux que je mette ces deux hon- « nêtes gendarmes dans l'embarras? J'en suis incapable; du « reste, je défie aucun tribunal de me condamner. » — Bonvalet, éloquent, persuasif, perd une heure de temps sans rien gagner. Hors de lui, désespéré : « Vous voulez votre « perte, monsieur, je vous quitte. Permettez que j'aille « trouver votre fils à Paris, et que je le sauve de la mort; je « vais y employer tous mes moyens. — Va, reprit Salaberry, « et n'aie aucune inquiétude. Cela doit finir par mon élar- « gissement. » Bonvalet part, et, à cinq heures du matin, M. de Salaberry, avec ses deux gendarmes, reprend la route de Paris.

Suivons Bonvalet. Il arrive rue Basse-du-Rempart, chez M. de Salaberry fils, qui ne se doutait de rien; Bonvalet, qui avait vu la maison entourée, le prévient; le fils court au Comité où il avait des amis. On lui prépare un passe-port; on le fait sortir par une fausse porte, et il disparait.

M. de Salaberry, en arrivant, se fait conduire chez son

fils; il ne trouve personne et a l'imprudence de déposer son portefeuille dans une armoire. On le fait monter dans un fiacre et on le conduit au Comité. Il est reçu comme un criminel; on s'écrie qu'il est un vrai contre-révolutionnaire; il veut parler, on lui répond que le tribunal en jugera, et l'ordre est donné de le conduire à l'hospice. Ce n'était pas une faveur : l'hospice était un dépôt près de la Conciergerie, qui servait lorsqu'elle était trop remplie. Son courage avait été ébranlé d'abord par une telle réception, mais le mot d'hospice le rassure, et, à dix heures, il entre dans cette prison.

La première personne qu'il rencontre, c'est madame Roslin d'Ivry, mademoiselle Noguez, qui avait épousé, comme je l'ai dit, le fils de M. Roslin. Elle était veuve avec un fils, héritier de l'immense fortune de M. Roslin, qui, en vue de son décès, avait laissé à ma femme et à ses sœurs toute la substitution; le jeune homme ayant dix-huit ans, malgré une fortune de plus de cinquante mille livres de rente, avait été envoyé à l'armée par la réquisition. Les curateurs à la substitution, pour placer les fonds, avaient acheté la terre de Basville, superbe objet, devenu fameux par le suicide du chancelier Lamoignon au commencement de la Révolution. Madame d'Ivry y demeurait, et, ne voulant pas perdre la garde noble, n'avait pas déclaré son mariage avec M. Bellecourt, officier de fortune qui avait beaucoup vécu dans les cours d'Allemagne et surtout en Russie, homme intrigant qui jouait, dit-on, un rôle dans les correspondances, soit du roi de Prusse, soit de l'Empereur [1]. Un beau jour, ils sont enlevés et incarcérés à la Conciergerie. Le lendemain était le jour fixé pour son exécution : elle s'y était résignée avec une bravoure sans exemple.

M. de Salaberry trouve encore beaucoup d'autres personnes de connaissance. On jouait au whist, au trictrac; tous

[1] Angélique-Michel d'Estat de Bellecourt avait servi en Russie de 1783 à 1791. Il avait trente-trois ans, et sa femme trente-six. (WALLON, *la Terreur*, t. III, p. 252.) Son nom figure dans le *Petit Almanach de nos grands hommes*, par RIVAROL : « D'Estat, jeune poëte..... que la Russie nous a enlevé..... »

étaient résignés. Madame de Grimaldi, ci-devant madame Legendre de Villemorien, mère de M. de Luçay, une des femmes les plus aimables de Paris, était traduite au tribunal révolutionnaire pour un propos indiscret tenu à son jardinier [1]; elle s'attendait à son sort, et continuait philosophiquement la vie qu'elle avait menée dans le monde. L'injustice des jugements avait amené une telle indifférence sur la vie, qu'on enviait de passer les premiers. M. de Salaberry ne tarda pas à prendre le même esprit. Tout ce qu'il craignait était son imagination, et la distraction lui était plus nécessaire que jamais.

Cependant Bonvalet ne perdait pas son temps. Le fils évadé, il se chargea de chercher pour le père un bon défenseur officieux; il crut l'avoir trouvé. M. de Salaberry approuva son choix : l'espérance est ce qui meurt le dernier. Fouquier-Tinville lui avait des obligations directes; lorsqu'il était procureur [2], M. de Salaberry lui avait rendu des services importants. Bonvalet obtint la permission de voir son maître. Pour madame de Salaberry, logeant en hôtel garni rue des Filles Saint-Thomas, ne pouvant voir personne, craignant tout pour elle, elle était réduite à aller, les après-midi, acheter des livres au Palais-Royal, aux galeries de bois.

Le défenseur officieux, au vu des pièces, répondit de l'affaire, prétendit qu'elle ne serait rapportée qu'à son tour, et, comme la prison était pleine, que ce ne serait pas de sitôt. Il se fit bien payer et mit Bonvalet dans une sécurité qu'il inspira aux autres. Deux jours après, il apprend que le jugement serait prononcé le soir même; il court chez le défenseur, ne peut le joindre et va prévenir son malheureux

[1] Elle avait épousé à Nice, en secondes noces, le 27 août 1791, Joseph, baron de Grimaldi. Elle aurait dit, d'après les dénonciateurs, que si les Prussiens venaient à Paris, elle leur donnerait les appartements qu'elle avait préparés. Elle fut jugée et condamnée à mort le 2 juillet 1794. (Wallon, t. V, p. 12.)

[2] Fouquier-Tinville fut procureur au Châtelet de 1774 à 1783, époque à laquelle il vendit sa charge. Après 1783, il n'est plus qu'homme de loi. (Campardon, *le Tribunal révolutionnaire*, t. I, p. 13 et suiv.)

maître. Celui-ci le savait déjà et lui dit qu'il regrette seulement ses amis. Il monte au tribunal et se défend avec une énergie étonnante, mais on lui impose silence. Le malheureux Bonvalet le suit, se trouve sur son passage lorsqu'il sort d'être jugé. M. de Salaberry passe à côté de lui, le touche et ne le reconnaît pas : il ne voyait plus rien. Il monte alors dans la fatale charrette, et Bonvalet écrit à Blois : « J'ai vu « tomber sa tête : occupons-nous de sauver le fils. » Madame de Salaberry était dans une telle sécurité qu'à ce moment même elle était à prendre l'air et chez des marchands; elle ne l'apprit qu'en rentrant chez elle.

Inquiet de son sort, j'étais à Blois ce jour-là, et l'on cherchait à me rassurer; le surlendemain, j'appris par le *Moniteur*, nécrologe des assassinats, que j'avais perdu mon ami, et qu'il avait fait une fin digne de son honnêteté. Je le pleurai et le pleurerai toute ma vie.

Je ferai mention ici de tous les parents, amis et connaissances que nous avons perdus pendant ces six mois affreux.

M. Dupuis de Marcé, mon cousin, conseiller de grand'-chambre, était incarcéré, ainsi que la tête du Parlement. M. de Saron, premier président, avait signé, ainsi qu'eux tous, une protestation en faveur du Roi. Se voyant perdu, il déposa l'écrit sous une cuvette de marbre de lieux à l'anglaise : un valet, son seul confident, le vendit. A l'instant, on saisit ce prétexte pour les envoyer à la mort. Du même coup, je perdis mon cousin, M. de Gourgues [1], président à mortier; presque tous les autres étaient de ma connaissance. Ils firent une mort superbe, marchant au supplice comme lorsqu'ils allaient à une cérémonie. La religion, la dignité, les avaient soutenus jusqu'à la fin.

M. de Sérilly, sa femme, son beau-frère M. de Pange-Domangeville, et M. d'Étigny, son frère, avaient été pris à la terre de Passy, près de Sens, et conduits à la Concier-

[1] Armand-Guillaume-François de Gourgues, président à la grand'chambre depuis 1763, guillotiné, ainsi que les précédents, le 20 avril 1794.

gerie [1]. L'histoire du baron de Vioménil avait percé; ils furent jugés et condamnés. Sérilly ne voulut pas se défendre, et, en rentrant à la Conciergerie, il obligea sa femme à déclarer qu'elle était grosse; il s'éleva entre eux un débat héroïque, et elle ne céda qu'au moment de monter dans la fatale voiture. Les hommes seuls furent exécutés; les journaux publics firent seulement mention du jugement, et je ne sus que trois mois après qu'elle était sauvée et libre.

J'apprends par une lettre particulière que mon cousin, le président Chabenat de Bonneuil, venait d'être incarcéré, qu'on le jugeait perdu, et qu'on avait nommé un tuteur à son fils pour sauver sa fortune. Comme j'étais son plus proche parent, il est aisé de juger quel effet me fit cette nouvelle, jointe à tant d'autres qui m'arrivaient coup sur coup.

M. de Sanlot, adjoint à la ferme générale, mais n'ayant été jamais qu'un des membres de la régie des aides, avait toujours entretenu avec moi la correspondance la plus active. Elle ne roulait sur aucun article qui pût nous compromettre, ainsi que celle de M. Sedaine, bien plus rare. C'étaient les seules que j'eusse conservées. Il m'apprend, sans nommer personne, que les fermiers généraux sont incarcérés jusqu'à la fin de leurs comptes. Je n'en connaissais presque plus, excepté M. de Lavoisier, mon voisin, le secrétaire de nos assemblées, homme de premier mérite, et que j'estimais sans être en liaison avec lui. M. de Boullongne était le seul à qui je prisse un grand intérêt; je le connaissais depuis qu'il était au monde, l'amitié que j'avais pour le père était toute transmise au fils, et les soins qu'il nous rendait me le faisaient regarder comme un tendre ami. Il m'avait écrit, un mois avant, qu'il comptait venir nous voir; sa lettre était très-gaie, et je lui avais répondu de même, en l'assurant qu'il serait très-bien reçu, pourvu qu'il vînt avec ses papiers bien en règle.

M. de Sanlot m'apprend qu'ils sont tous prisonniers à

[1] Voir *Pauline de Beaumont*, par M. Bandoux. Madame de Beaumont était avec eux à Passy-sur-Yonne et échappa seule à l'arrestation.

l'hôtel des Fermes, qu'ils voient leurs parents, leurs amis, qu'ils n'ont que l'ennui de l'incarcération, et il me dit : « Boullongne fume deux pipes, l'une de tabac, l'autre de ne « plus voyager. » Boullongne n'avait jamais été fermier général que pendant quinze jours. A la mort de son père, il avait cédé sa place à M. Chicoyneau de la Valette, son cousin, le fils de madame de la Valette qui venait souvent à Cheverny, et qui était morte il y avait six ans. La Valette n'était pas riche, et il y eut une dispute de générosité à qui serait incarcéré. Boullongne l'emporta. Il croyait que ce ne serait qu'une peine pécuniaire. Tout d'un coup, la correspondance habituelle de M. de Sanlot cesse. Me méfiant de tout, je cesse d'écrire.

Tout le monde a su l'exécution barbare de ces honnêtes gens. M. de Lavoisier, appelé la veille pour montrer les comptes apurés, est condamné ainsi que les autres. Il les prépara tous à la mort. Ils firent une fin superbe. Ce pauvre M. de Boullongne fut conduit à l'échafaud dans un état pitoyable [1]. Riche de cinquante mille écus de rente, d'une figure agréable, grand, bien fait, spirituel et instruit, connaissant plusieurs langues, excellent musicien et ayant un goût exquis, il finit ses jours à quarante ans. Dans la liste, j'aperçois M. de Sanlot, comme adjoint. Mais sa femme avait remué ciel et terre; ne pouvant le sauver seul, elle sauva les deux autres adjoints avec lui [2]. M. de Sanlot, aussitôt revenu chez lui, m'écrivit qu'il se portait bien; je me trouvai mal en recevant la lettre, je le croyais mort.

M. de Luçay, fermier général après son père, s'était fixé à Valençay. Renonçant à Paris, il dirigeait les forges de Luçay, et on ne le connaissait plus que sous le titre d'entrepreneur de forges. Mais on voulait avoir la tête de tous les fermiers généraux, et Dupin le député, élevé dans les emplois

[1] Le 8 mai 1794.

[2] Il fut mis hors des débats en même temps que deux autres adjoints, Delahante et Bellefaye. (*Séance de la Convention du* 8 *mai* 1794. *Décret rendu sur la proposition de Dupin.*)

de la ferme, voulait leurs dépouilles entières, de concert avec Robespierre. L'ordre arrive d'incarcérer M. de Luçay à Châtillon [1]; on l'y conduit. Il trouve le secret de s'enfuir, et passe trois jours dans sa forêt de Garsendant, à la belle étoile. Que font la municipalité et le comité de surveillance? Ils font saisir madame de Luçay, jeune femme charmante, et l'incarcèrent au lieu de son mari. Si dans trois jours il ne se présente pas, elle est condamnée à mort. M. de Luçay l'apprend par un de ses gardes, chez lequel, mourant de faim, il va prendre un morceau de pain. Il se rend en toute hâte en prison à Châtillon; madame de Luçay sort, va trouver Ferry [2], député dans les départements, inspecteur des forges, et obtient qu'il défendra la vie de son mari. Cependant on conduisait celui-ci au tribunal; il s'échappe à Selles en Berry. Sa femme, qui revenait de Paris, était sûre que s'il se présentait, il serait absous comme entrepreneur utile à la République; elle le fait chercher, le rassure, et le mène elle-même à Paris, où il obtient le sauf-conduit le plus sûr [3].

Pendant toutes ces traverses, M. de Luçay avait perdu sa mère, et madame de Luçay avait perdu son père, M. Papillon d'Auteroche, le plus digne homme possible. Il avait fait une fin digne de lui, en remettant tout à la volonté de Dieu avec la résignation la plus religieuse. Son frère, Papillon de la Ferté, intendant des menus, vieillard de soixante-seize ans, était mort de même [4]; tous leurs biens étaient confisqués, mais c'était le moindre des maux.

Je vais me dépêcher de tracer tous ces événements, qui me ramènent malgré moi à ce temps affreux.

M. Mercier [5], frère de madame Félix, fermier général retiré,

[1] Châtillon-sur-Indre, qui était alors un district et portait le nom d'Indremont.

[2] Ferry, député des Ardennes, était, avant la Révolution, professeur à l'École de génie, à Mézières.

[3] On trouve dans la deuxième édition de la *Biographie Michaud*, t. XXV, d'intéressants détails sur le dévouement que montra madame de Luçay dans cette circonstance.

[4] Papillon d'Auteroche fut exécuté le 8 mai 1794, et son frère le 7 juillet.

[5] Louis Mercier, fermier général, condamné à mort le 14 mai 1794, comme

celui qui, après l'assemblée des notables, avait porté trois cent mille livres à M. Necker comme don à l'État, est compris dans la proscription; la tête de ce vieillard de soixante-dix-huit ans tombe sur l'échafaud. M. le comte de Talaru (Chalmazel) [1], cordon rouge, mon ami particulier, périt aussi. M. de Vermerange [2], homme d'esprit, de plaisir et de capacité, se tenait caché à Bagnolet. La proscription arrive; il s'enfuit à Paris, on le poursuit; il se jette d'un cinquième. Quoique fort gros, il ne se tue pas tout à fait, et va mourir à l'Hôtel-Dieu quatre heures après. Le duc de Villeroi, M. de la Borde, banquier de la cour, le duc du Châtelet, le duc de Biron, le maréchal et la maréchale de Mouchy-Noailles [3], la duchesse de Gramont, sœur du duc de Choiseul, M. de la Borde, fermier général, avec qui j'avais été élevé, terminent aussi leur carrière. L'effroi, le chagrin, la douleur nous bourrelaient à tout instant. Nous apprenons que madame de Salaberry est incarcérée, que M. et madame Amelot sont aussi sur la fatale liste. Pas un seul jour ne s'écoulait sans que nous apprissions un nouveau malheur.

Notre situation à Cheverny était affreuse. Nulle communication avec personne. Le fidèle Jumeau allait à pied chercher les lettres, et nous nous réunissions pendant les longues soirées d'hiver dans une petite pièce, le prieur-curé, sa cousine, mon fils, ma femme et moi. Mon fils aîné et sa femme venaient dîner de temps en temps, et mêler leurs chagrins aux nôtres.

conspirateur « mettant dans le tabac de l'eau et des ingrédients nuisibles à la « santé ».

[1] César-Marie, marquis de Talaru, né en 1725, premier maître d'hôtel de la Reine depuis 1763, guillotiné le 22 juillet 1794.

[2] Ou plutôt Veymerange, dont il a été déjà question. On parle souvent, dans le *Moniteur* de 1793 à 1797, d'une créance de la Nation sur un M. de Veimerange, ancien ami de Calonne et fermier général. Je ne crois pas que ce soit le même.

[3] Philippe de Noailles, duc de Mouchy, né en 1715, guillotiné le 27 juin 1794. Il avait été connu jusqu'en 1775 sous le nom de comte de Noailles. Il était maréchal de France depuis 1775. Sa femme, Anne-Claude-Laurence d'Arpajon, monta sur l'échafaud avec lui.

M. le vicomte de Beauharnais, pris et innocenté, s'était retiré dans sa terre, à six lieues de moi. Il avait, malheureusement pour lui, joué trop de rôles; il avait été général en chef, nommé au ministère de la guerre, président de la Convention. Il se présente au club de Blois, s'entend injurier, prend lui-même sa défense et se croit sauvé. Il loue dans ma rue à Blois une petite maison, et, comme plusieurs ouvriers nous étaient communs, il me fait faire mille amitiés et m'annonce qu'il viendra me voir. Les temps étaient bien changés; je l'avais estimé, et je ne l'estimais plus : l'ambition lui avait tourné la tête. Il assurait pourtant qu'il en était bien revenu, et il se croyait inattaquable par sa liaison avec Barère et Vadier. J'eus le courage, vu les circonstances, de lui faire savoir que je ne pouvais le recevoir; il se le tint pour dit. J'apprends quinze jours après qu'il est conduit en arrestation aux Carmes, et, quinze jours ensuite, qu'il a laissé sa tête sur l'échafaud [1].

Dulièpvre, mon voisin, vendu aux Jacobins, faisait tout ce qu'il pouvait pour s'introduire chez moi, et m'importunait pour avoir des nouvelles. Je lui communiquais celles que je recevais; mais lorsqu'il y en avait de meilleures, il les renvoyait ou demandait qu'on ne les lui fit pas passer. Il eut le courage de venir me trouver dans ma retraite, le jour où j'appris la mort de M. de Salaberry; il vit mes larmes, mon désespoir; mais sa vue me fit reprendre ma fermeté. Il venait se plaindre de ce que, vu la disette de Blois, il mourait de faim, et j'eus la bonté de lui offrir du pain qui me restait, quoique j'eusse plus de trente personnes à nourrir journellement.

Nous apprenons qu'il est chargé par Hézine, procureur du district, d'épurer les autorités de Cheverny. Il a l'audace de faire cette épuration tout seul, dresse un état de tous les sujets en place, et met des notes : à l'un : *mauvais citoyen*, à l'autre : *attaché aux ci-devant*, etc. Il présente une liste faite

[1] Le 23 juillet 1794.

par lui, où il se désigne comme maire et nomme tous les plus enragés jacobins pour renouveler les autorités. Dès que cette manœuvre fut connue, toute la paroisse se souleva, et avec raison.

On voulait chasser le curé, qui, par religion, tenait à son troupeau. Il avait eu beau prêter son serment, on ne voulait plus de Dieu; les diables étaient déchaînés. Nous eûmes toutes les peines du monde à le déterminer à fuir dans sa famille à Beaugency. Il fit d'autant mieux que, dans la semaine, des ordres furent donnés pour l'enlever. Je recueillis ses meubles; la municipalité s'empara de sa maison et y fit ses orgies.

Cependant, la lutte s'établit entre la municipalité et Dulièpvre. On convoque une assemblée; il veut forcer l'élection en sa faveur, tous s'y opposent; grand bruit. Il déclare que cette opposition vient de plus haut, et qu'il saura en triompher. J'avais des gens qui m'étaient dévoués dans les deux bourgs. On vient m'avertir qu'on doit m'incarcérer; je reste passif. Mon boucher, Étienne Limousin, à qui j'avais donné secours dans la première insurrection, vient me trouver. Il m'avertit qu'on machine contre moi. — Hézine était venu à Cour faire des orgies dans lesquelles il avait dit : « S'il y avait encore un curé à Cheverny, on s'en prendrait « à lui. C'est donc maintenant à votre ci-devant comte. » On veut prendre mon parti en disant que je ne m'étais mêlé de rien; il se fâche et les traite d'aristocrates. Au café, il dit, en regardant le château : « Voilà un beau château! il « m'offusquera jusqu'à ce qu'il soit à la Nation. » Dulièpvre va continuellement à Blois, revient et menace de venir se faire installer avec deux cents gendarmes qui vivront aux dépens de la commune. Je réponds à Limousin que je ne me mêle de rien, que je ne crains rien, et que j'attends l'orage. Je m'étais préparé une retraite où j'aurais pu vivre déguisé : je dédaigne de m'en servir. La vie d'un proscrit qui se cache est pire que la mort, et, à mon âge, ne pouvant ni m'habiller ni me déshabiller, je regardais cette existence comme le plus dur supplice.

Six jours se passent. Tous les matins, nous nous disions, ma femme et moi : « Encore un jour de passé! » Et, insensiblement, nous nous persuadions que c'était une fausse alarme. Enfin, le jeudi 22 mai 1794, ou 3 prairial an II, je me lève à mon ordinaire, et sors tout habillé à sept heures du matin. J'entre chez mon jardinier; sa femme m'annonce que deux gendarmes sont arrivés à six heures et se sont rendus chez Dulièpvre. Je ne fais aucune question, et je rentre faire part de cette nouvelle à ma femme et à mon fils. Je ne tardai pas à être instruit qu'on avait présenté l'ordre d'arrestation à Dulièpvre, sans lui dire à qui il s'appliquait; qu'il avait été pris d'une forte émotion en ouvrant le paquet, croyant que c'était lui qu'on venait chercher, mais qu'après la lecture il s'était rassuré et avait couru à la municipalité de Cour. Là, sans vouloir s'expliquer, il avait demandé de la cire pour mettre les scellés, et était venu à la municipalité de Cheverny prendre avec lui Michel Guibert, procureur de la commune, menuisier, à qui j'avais fait apprendre son métier, et qui m'était fort attaché. Il avait aussi requis mon serrurier, le nommé Cambon, du comité de surveillance, à qui il avait tourné la tête.

Je fus prévenu une heure avant. Tous mes effets précieux étaient cachés; mon bureau vide, excepté de papier blanc. J'employai l'heure qui me restait à brûler jusqu'aux papiers les plus inutiles. Dulièpvre et ses deux acolytes, ainsi que les deux cavaliers de la maréchaussée, ne tardèrent pas à arriver. L'un de ces derniers avait été chez moi domestique de M. de Barassy pendant dix ans, et m'était fort attaché; je connaissais l'autre comme un fort galant homme, jadis sous mes ordres, comme les autres de la province. Dulièpvre, avec sa voix aigre, après avoir débuté par le mot de citoyen, me fit ses excuses sur la commission désagréable dont il était chargé; je le priai d'en finir, et il me lut alors un ordre d'arrestation pour me conduire aux Carmélites, ainsi que le citoyen Rancogne, en vertu d'un ordre du Comité de salut public, le tout signé : Hézine. Sans me le

remettre, il me dit qu'il devait poser les scellés, qu'il me priait de le conduire là où c'était nécessaire, qu'il ne savait pas la forme du procès-verbal, et qu'il me priait de l'aider dans la rédaction, espérant que je voudrais bien le signer ensuite. Je lui répondis que je signerais quand j'aurais lu, mais que je n'étais pas accoutumé à pareille besogne.

Cependant mon fils Courson était descendu, et j'avais envoyé chercher mon fils aîné et sa femme qui étaient chez eux au Breuil; ils arrivèrent à l'instant. Ma femme, qui depuis trente ans n'avait jamais été séparée de moi, était dans un état affreux, quoiqu'elle y mît tout le courage possible. Nous commentâmes les termes de l'ordre d'arrestation, qui portait que je serais mené aux Carmélites. Ma femme demanda à Dulièpvre : « Mais, monsieur, croyez-vous que l'on va « mener mon mari à Paris au Comité? » Dulièpvre n'adoucit pas sa voix, mais prend un ton piteux pour répondre : « Oui, « citoyenne. » Ces deux mots retentirent à nos oreilles. Ma femme court alors aux cavaliers et leur demande si tels sont leurs ordres; ils répondent qu'il n'en est pas dit un mot, et que les ordres sont donnés pour me recevoir aux Carmélites.

Dulièpvre me pressant pour poser les scellés, je les menai tous dans mon cabinet; je leur ouvris mon bureau, une armoire dans la bibliothèque et tous les tiroirs. Quoiqu'il n'y eût rien, il voulut y mettre les scellés. Il fait de même dans ma chambre à coucher et dans le chartrier. Il entre dans la lingerie; la femme, mademoiselle Lagarde, lui ouvre les armoires, il se plaint qu'il y a très-peu de linge, et il avait raison; il y avait plus de trois mois que presque tout avait été caché. On lui répond : « Voilà tout! » Dulièpvre reprend : « Ah! il est caché; mais nous saurons bien « le faire retrouver. » Enfin, les cavaliers lui disent qu'il en fait trop. Il redescend au salon, et le voilà à faire son procès-verbal. J'ai dit que c'était l'homme le plus diffus que j'aie connu, glissant à chaque phrase des mots de son pays. Il n'en finissait pas, et sa présence nous était à tous exécrable. Je fus obligé de lui faire simplifier son procès-verbal et de

retrancher de vraies bêtises. Le voyant fini, je le signe; il le serre et s'en va, me recommandant à ses gendarmes. Pour en être plus tôt débarrassé, je ne lui demande aucune copie.

Dès qu'il fut parti, les gendarmes me dirent que je pouvais vaquer à mes affaires, qu'ils ne me suivraient même pas, leurs ordres étant seulement de me conduire dans la journée aux Carmélites, et ils me proposèrent de partir à six heures. Je ne sais comment sont les autres, mais pour moi je ne puis souffrir l'incertitude. Je leur répondis que je partirais dans ma berline à trois heures précises, et ils me dirent qu'ils m'accompagneraient de loin. Je les remerciai, et j'ajoutai que j'étais accoutumé jadis à les voir m'accompagner, — il est vrai que ce n'était pas pour aller aux Carmélites, — mais que je ne m'en estimais pas moins. Ils descendirent à l'office où on les traita, et moi, je vaquai dans ma basse-cour et mon parc comme si rien n'était arrivé; nous dînâmes en famille. A trois heures, ma berline, avec quatre chevaux et deux postillons, était prête; j'y montai avec ma femme, sa femme de chambre et mon laquais. Mon fils aîné et sa femme s'en retournèrent tristement chez eux, et je laissai mon second fils pour soigner la maison et empêcher que tout ne fût au pillage.

Mon arrestation avait fait dans tout le pays une sensation étonnante. Quand nous passâmes dans les deux bourgs, tous les passants pleuraient ou se cachaient; pas une personne dans les rues; toutes les portes et les fenêtres étaient fermées comme en pleine nuit. Les cavaliers me suivaient à un quart de lieue de distance. Pour Dulièpvre, muni de son procès-verbal et d'un trousseau de cinq clefs, il me suivait aussi de loin, pour rendre compte à Hézine et jouir de son triomphe.

Comme je logeais dans la rue des Carmélites, vis-à-vis ma prison, je me fis descendre chez moi. J'observai sur le quai que tous les passants me regardaient avec une espèce de terreur, et que les personnes de ma connaissance s'enfuyaient. Nous arrivâmes chez nous comme si la rue

avait été déserte. Un gendarme resta en bas, et l'autre, après être allé rendre compte de sa mission à Hézine et prendre des ordres, revint m'annoncer qu'il devait me déposer aux Carmélites, et que j'avais une heure à moi. Ma position était si triste, ma femme était si affectée, que pour nous dérober l'un et l'autre à une si triste situation, je n'hésitai pas à me rendre à l'instant à ma demeure forcée.

La porte s'ouvre, j'entre dans la cour et de là dans la chambre du concierge. C'était un nommé Masare, ancien geôlier de la prison, et au demeurant le meilleur homme possible; sa femme, née à Cour, était avare et revêche, mais elle avait tant de considération pour ceux qui pouvaient la payer qu'ils ne s'en apercevaient pas. Pendant que l'on faisait mon écrou, un grand jeune homme d'une jolie figure m'adresse la parole d'un air riant : « Citoyen, me dit-il, per- « mettez que je vous demande de vos nouvelles. Je ne puis « pas cependant vous féliciter de nous retrouver ensemble « ici. » Du premier coup d'œil je l'avais reconnu pour le fameux Rochejean, grand vicaire terroriste, qui avait alors un procès criminel. Mais il était mis en cavalier, et c'était une raison pour que je pusse avoir l'air de ne pas me souvenir de lui. Je lui répondis donc : « Monsieur, par- « donnez-moi, mais je n'ai pas l'honneur de vous con- « naître. » — « Citoyen, je suis Rochejean », répondit-il. Alors je lui fis plusieurs questions auxquelles il répondit très-sagement.

Masare s'offrit pour m'accompagner à mon logement et me fit passer par l'église, par une petite cour. Après avoir monté quatre marches, je me trouvai dans une espèce de cuisine à une croisée, et en montant deux marches de plus, dans une assez grande pièce éclairée par trois croisées donnant sur un grand jardin. On me dit que ç'avait été l'infirmerie ou la lingerie des religieuses. Pendant ce temps, mon domestique, nommé Simon, me dressait un lit de fer qui me servait chez moi, et presque tous mes gens m'apportaient tout ce qui pouvait m'être utile, entre autres une espèce de

buffet noir immense, que je n'aurais pas regardé en tout autre temps, et qui nous fut d'une grande utilité.

Il y avait alors dans cette prison le prieur de Cour dont j'ai parlé, et l'abbé Boutault, ci-devant prieur [1] du collége de Blois, le plus respectable et le plus probe des hommes, ayant l'esprit simple comme un enfant, et ayant élevé tous les honnêtes gens de la ville. Les terroristes prétextaient qu'il n'avait pas fait son serment, quoiqu'il prouvât qu'il s'était retiré avant, et, malgré cela, avait offert de le prêter. Craignant la mort ou la déportation, il s'était caché pendant quatre mois ; mais ayant peur de compromettre les siens, il alla se présenter aux autorités, et, à l'étonnement et au désespoir de toute la ville, il fut conduit à la grande prison après mille opprobres. Il y avait deux mois qu'il était renfermé aux Carmélites où on le laissait plus tranquille. Avec eux était Gidouin, l'exécration de tout le pays, qui avait un procès criminel sur le corps ; le reste était des gendarmes et des prisonniers, condamnés à des temps déterminés d'incarcération.

Le curé et M. Boutault s'empressèrent de me tenir compagnie ; ils se plaignirent fort d'avoir fait ordinaire avec Gidouin, qui, à tout instant, décelait sa mauvaise âme, son impiété et son inimitié contre les prêtres. De temps à autre il était interrogé, et ne revenait jamais sans leur annoncer les malheurs auxquels il les croyait destinés ; il ne se réjouissait que lorsqu'il leur faisait des récits de toutes les atrocités qui se passaient alors. Ce qu'il y avait de plus étrange, c'est qu'il avait été élevé dans le collége dont M. Boutault était supérieur, et qu'il n'avait eu, comme tous les autres, qu'à s'en louer.

Rochejean et Gidouin vinrent me faire visite séparément. La conversation fut générale, comme entre gens qui vont faire une route longue dans un vaisseau ou dans une voiture

[1] Ou plutôt principal, car le collége de Blois n'était pas dirigé par une congrégation. L'abbé Boutault avait quitté la direction du collége en 1790. (*Histoire de Blois*, t. II, p. 548.)

publique. Au bout de deux heures, je vis arriver M. le marquis de Rancogne, mon ami, de vingt ans plus jeune que moi. Il avait passé autrefois sa vie à Cheverny, mais depuis deux ans ces temps affreux l'avaient empêché d'y revenir. Dès qu'il arriva, nos compagnons nous laissèrent discrètement. Il me conta qu'on était venu le prendre tandis qu'il était à Châteaurenaud ; qu'en arrivant, et en apprenant l'arrivée des gendarmes, il s'était rendu chez lui ; que le gendarme qui était chargé des ordres s'était comporté envers lui avec la plus grande insolence ; qu'il était parti avec eux à cheval le plus tôt possible, et qu'il n'avait ni domestiques, ni rien. A l'instant, nous pourvûmes à tout. Il avait dans une maison de la rue des meubles que l'on apporta, et nous couchâmes vis-à-vis l'un de l'autre. Pendant tout cet arrangement, nous parcourûmes la maison ; car, une fois entré, on était libre d'aller partout. Il y avait un cloître en bas, un dortoir en haut, des décombres partout, cinq ou six petites cours, un jardin et des greniers immenses dont la vue, assez belle, était libre.

Nous cherchâmes ensuite à nous rendre compte de notre position. L'ordre de nous arrêter ensemble paraissait sans motif ; nous vîmes nos écrous, ils étaient pareils. Les gendarmes disaient nous avoir remis à Masare, concierge, et le concierge signait nous avoir en dépôt. Tout cela était peu rassurant, et M. de Rancogne me confia qu'il avait une petite fiole d'opium, dont nous pourrions nous servir en cas de besoin ; nous allâmes la cacher dans des décombres. Nous avions l'âme triste et la tête échauffée.

Rochejean chercha tous les moyens de se rapprocher de moi ; il vint nous faire une longue visite. Doux, poli, honnête, il parla littérature, anglais, italien, comme un homme qui savait les langues plus par théorie que par pratique ; il nous raconta qu'il avait été Oratorien, qu'il était né à Salins. Enfin, il fit toutes les avances ; et nous restâmes dans la mesure la plus sage.

Simon, mon domestique, était décidé à ne pas me quitter.

Il y avait dix ans que j'avais été attaqué d'un rhumatisme dans les reins : depuis, je ne pouvais ni me chausser, ni me coucher seul. On n'avait pas la permission de le recevoir; il la prit, de concert avec le concierge. Voilà donc son lit roulé dans la première pièce, et à neuf heures précises arrive le souper, porté par mon fidèle Jumeau et un autre domestique, auxquels on permet de parvenir jusqu'à nous.

Revenons à ma femme. Quand je fus entré aux Carmélites, elle resta dans la stupéfaction et dans le désespoir pendant plus d'une heure. Elle était abandonnée de tout le monde, et nos voisins, qui nous avaient quelques obligations, étaient menacés d'incarcération s'ils la voyaient. Elle prend son parti; elle, qui n'était de sa vie sortie seule, court chez M. Baron et madame de la Gondinaye. — Madame Baron était morte d'une fièvre maligne précisément le jour de l'exécution de M. de Salaberry. — Son entrée les consterna; sept ou huit amis y étaient assemblés, dont mademoiselle de Laduye, et l'on faisait les réflexions les plus tristes sur mon incarcération et celle de M. de Rancogne; on parlait de M. de Laduye qu'on disait avoir été arrêté le lendemain, ainsi que mon fils aîné; de M. le marquis Hurault de Saint-Denis [1], au sujet duquel on faisait courir le même bruit. Toute la ville en était consternée, mais on n'osait rien témoigner. Elle fond en larmes, prie qu'on la mène à Hézine, aux autorités. On la console, on tient conseil, et l'on décide que, comme mademoiselle de Laduye a aussi à solliciter pour son frère [2], elles iront ensemble voir Arnaud, le maître de pension, un des agents les plus ardents du comité. — Mademoiselle de Laduye le connaissait. Elles vont donc chez Arnaud, il n'y était pas; deux heures se passent, et ma femme revient chez

[1] Anne-Raoul-Marc, marquis de Saint-Denis, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de Caraman. Il avait été président de l'assemblée de la noblesse des bailliages de Blois et de Romorantin à l'élection de 1789. Il était fils de David-Nicolas et d'une demoiselle de Beaumont.

[2] On trouve au *Catalogue de* 1789 : *bailliage de Blois*, Michel-François-Marie-Louis de la Fon de Laduye, écuyer, ancien capitaine de cavalerie au régiment de Berry, seigneur de la Picardière.

elle se coucher après la soirée la plus affreuse; elle ne peut dormir, et le lendemain elle est levée à cinq heures du matin.

J'oublie de raconter que M. Olavidès, comte de Pilos, mon ancien ami [1], s'était retiré avec son aumônier, M. Plassiard, de l'Ordre de Saint-Lazare, au château de Meung, que M. Lecouteulx du Moley avait acheté et qu'il lui avait cédé. M. Plassiard m'avait écrit, il y avait un an, parce qu'il était inquiet d'un mal au pied pour lequel on craignait la gangrène : j'y avais couru. M. du Moley y était avec un médecin de Paris, et je m'en revins au bout de deux jours totalement rassuré. Nous nous écrivions souvent, et, comme Meung était un passage, je lui avais offert de se retirer avec moi. Cet homme respectable avait placé toute sa fortune en rentes viagères sur la Ville de Paris, mais, quoique naturalisé Français [2], il se trouva englobé dans la proscription portée contre les étrangers. On avait saisi ses rentes, et pour mettre le comble à la violation de tous les procédés reçus, un ordre du Comité de salut public l'avait fait incarcérer à Beaugency huit jours avant moi; je le savais lorsque je fus conduit aux Carmélites.

Je reviens à l'incarcération. A peine le jour parut, que nous fûmes réveillés. Nous nous aperçûmes que notre première porte ne fermait pas, que la chambre était décarrelée, les murs dégradés, et, comme nos logements avaient servi à mettre des fourrages à la Nation et à loger pêle-mêle les gardes nationaux qu'on punissait, nous nous trouvâmes couverts de puces. Je portai mes plaintes à Masare. A

[1] L'auteur n'a pas parlé d'Olavidès depuis le mois d'avril 1790. Bien peu de temps après cette époque, Olavidès, d'après M. Georges Escande (qui lui a consacré deux longs articles dans la *République française* des 6 et 13 mai 1884), aurait fait partie de la députation de proscrits de tous les pays qu'Anacharsis Clootz, l'orateur du genre humain, conduisit à l'Assemblée nationale le 19 juin 1790. Je n'ai pu vérifier le fait, et le *Moniteur* ne donne pas les noms des manifestants. On voit, en tout cas, que son enthousiasme pour la Révolution ne lui avait pas servi de sauvegarde.

[2] Il y a erreur de date. Le décret est du 26 vendémiaire an III (17 octobre 1794). Il porte que Paul Olavidès, dit Pilos, sera considéré comme citoyen français.

l'instant, le chirurgien de la maison, le nommé Delestre [1], officier municipal, se présente : il eut l'air de ne pas me connaître. Il vit les réparations et dit qu'on allait y pourvoir. Je fis voir que la porte ne pouvait se fermer, on me répondit que j'étais le maître de me fermer. Aussitôt, j'envoyai acheter une serrure de sûreté à trois clefs, et elle fut posée, non par mon serrurier, mais par celui de la maison, un des plus enragés clubistes. Tout avait pris une teinte sauvage vis-à-vis de moi; on tremblait de me parler. Je ne disais mot, mais je pensais avec raison que nous étions menacés de quelque malheur.

Telle fut notre vie pendant les premiers dix jours. J'avais le bonheur de voir mes domestiques aux heures des repas, et on les multipliait à trois par jour. Nous devions ces bons procédés à nos manières généreuses vis-à-vis de nos gardiens. Rochejean venait tous les jours, tout habillé et décemment, dès neuf heures du matin, et le soir à quatre heures; on causait sciences, histoire; nous avions les gazettes, nous les lisions sans aucun commentaire, et chaque fois qu'il nous quittait, nous nous interrogions pour voir s'il pouvait faire, d'après les paroles échangées, quelque dénonciation contre nous. C'était une cruelle nécessité que de vivre avec un homme que nous craignions : nous le jugions peut-être trop sévèrement, et je le pense. Je lisais les voyages de Bruce [2], je les lui proposai; il les lut avidement, ce qui nous débarrassa de sa présence pendant quelques heures par jour.

Ma malheureuse femme n'avait pas dormi la première nuit de mon arrestation. A sept heures du matin, elle était chez Hézine; il était au Directoire. Elle y court et lui demande de me voir; il lui refuse; enfin, pour s'en débarrasser, il lui dit que cela dépend du comité de surveillance;

[1] Il se nommait, je crois, Gaudicheau de Lestre. Il y avait à Blois, avant la Révolution, trois chirurgiens de ce nom, le père, ancien chirurgien-major, inspecteur des hôpitaux militaires, et ses deux fils. (*Calendrier historique de l'Orléanais.*)

[2] *Voyage pour découvrir les sources du Nil,* traduit par Castéra.

elle s'y présente, — elle n'en connaissait pas un. — Arrive le président, le maître de pension Arnaud; il l'écoute sans la regarder et lui répond : « Citoyenne, nous ne le pouvons « pas; nous attendons les ordres ultérieurs du Comité de « salut public sur ces citoyens. » Si elle avait su dans le moment ce que cela signifiait, et l'espoir que ces messieurs formaient de nous faire conduire au Tribunal révolutionnaire pour s'emparer de nos biens, nous aurions été à l'instant en fuite. Heureusement que l'idée ne lui en vint pas. Elle demanda si Hézine avait sollicité comme il l'avait promis. Il lui fut répondu : « Pas un mot, citoyenne. » Elle retourne au Directoire, où Hézine était en tête-à-tête avec Dulièpvre; elle interpelle ce dernier pour qu'il rende justice à ma conduite; il reste muet. Elle demande que mon domestique Simon reste pour me soigner, disant que, sans cela, il faut que je reste au lit. On renvoie cette demande à la municipalité. Elle sort désespérée, quoiqu'elle eût vu sur tous les visages, même des plus enragés, l'intérêt et l'effroi qu'inspirait notre position, et elle s'en retourne chez elle.

Au détour d'une rue, elle entend la voix aigre de Dulièpvre qui l'appelle : « Citoyenne! Citoyenne! » Elle se retourne et l'attend. « Citoyenne, je vous jure, dit-il en l'abordant, « que j'ai bien pris votre parti... » Elle ne répond mot. « Citoyenne, ajoute-t-il, il faut que je vous confie un secret. « Hézine vient de donner l'ordre de poser les scellés sur « vos caves à Cheverny. — Comme on voudra, répond-elle, « la nation peut s'emparer de tout, pourvu qu'elle me laisse « voir mon mari; mais quoi, sur tous nos vins? Je vous pré- « viens que j'ai du vin de Malaga dont il ne se sert que lors- « qu'il a des attaques de goutte dans la poitrine. — Oui, « citoyenne, c'est pour les hôpitaux. — Mais il y a des eaux, « et surtout des eaux de Vichy. — Ah! des eaux, c'est diffé- « rent; vous pouvez les prendre. » Elle lui tourne le dos et revient chez elle. Jumeau venait de partir pour Cheverny; nul moyen de le prévenir. Dulièpvre court à Cheverny, il prend le sommelier Étienne, examine tout et veut mettre les

scellés; mais comme il y avait une collection de vins fins dont le moins ancien avait dix ans, le sommelier lui représente qu'il faut la veiller; alors, au lieu de mettre les scellés, il veut prendre les clefs; autre dispute. Comme il n'avait que des ordres verbaux, l'opposition de tous mes gens et de mon fils le força de lui laisser les clefs sous sa responsabilité, et il s'en alla avec la malédiction générale. Ma femme envoya le lendemain chercher plusieurs caisses, remplies des vins les plus précieux, qui furent déposées chez nous à Blois.

Cependant, la ville commençait à se rassurer sur mon compte; tout le monde était attendri sur notre sort, et comme les autres arrestations annoncées n'avaient pas eu lieu, ma femme eut toute l'après-midi beaucoup d'honnêtes personnes qui s'offrirent à lui tenir compagnie. Elle n'accepta qu'une mademoiselle Martin, fille de nos âges, bien apparentée dans la ville, et qui dès lors lui tint compagnie à demeure.

C'est ici le moment de faire le portrait de ma femme. Jadis d'une figure superbe, de mœurs irréprochables, ayant un air imposant, et extrêmement bonne, sa conduite lui avait acquis la considération générale. J'avais toujours été au-devant de ce qui pouvait lui faire plaisir, et, entourée d'amis, elle vivait avec l'aisance de son rang. Tout à coup, seule, isolée, désespérée de notre séparation, il fallait qu'elle courût aux autorités pour essuyer des refus de gens sans éducation. Je ne m'étais pas, non plus qu'elle, sali avec personne; les mots de *citoyens,* de *solides mâtins,* les tutoiements nous étaient étrangers. Jamais nous n'avions arboré aucun de ces accoutrements civiques que tous mettaient alors; nous étions habillés, poudrés, vêtus comme dans l'ancien régime, montrant de la bonté à tout le monde, mais jamais aucune familiarité. Les circonstances et son cœur l'obligeaient coup sur coup à des démarches bien loin de ses habitudes.

Enfin elle s'adresse à la municipalité. Au bout de trois jours, je reçus la permission de garder mon Simon sous la dénomination d'aide. Elle s'était avisée de dire un domestique, mais un enragé avait bien vite su lui répondre qu'un citoyen français n'était point un domestique, mais un aide. Je n'en fus pas du reste privé un instant, car, avant cette permission, il venait à six heures du matin et ne s'en retournait qu'à dix, après que nous étions couchés. Nous pouvions dire jusque-là que notre position était à l'eau rose. La situation de ma maison dans la même rue et presque vis-à-vis, la liberté, que nous avions achetée il est vrai, de recevoir trois fois par jour quatre ou cinq de mes gens, qui se chargeaient chacun d'un plat ou d'une bouteille pour avoir prétexte d'entrer, nous donnaient des relations continuelles avec l'extérieur. Jumeau, qui pouvait entrer à chaque instant, adoucissait autant que possible notre séparation.

CHAPITRE XXIV

Arrestation de la marquise de Flamarens. — Toujours la prison de Blois. — Convois de prêtres déportés. — Les occupations des prisonniers. — Nouveaux venus : MM. du Buc, Robbé de Lagrange, Dinocheau. — Le trésor des Capucins. — Le docteur Ganthier. — La fête de l'Être suprême. — Amours télégraphiques de M. Robbé. — Une lunette indiscrète. — Desmaillot. — Arrestation de Velu, Arnaud et Hézine. — Ils sont envoyés au Tribunal révolutionnaire.

La marquise de Flamarens, dont il faut que je fasse ici mention pour me reposer, était dans une bien plus fausse position. Nièce de M. de Maurepas et de feu l'archevêque de Bourges, elle n'avait jamais habité avec son mari, et elle avait fait les honneurs de la maison de M. et madame de Maurepas jusqu'à la mort du premier ministre. Elle se consacra alors à tenir la maison de l'archevêque de Bourges son oncle. Son âme avait besoin de s'attacher; sans enfants et fort riche, elle prit une nièce de son mari, mademoiselle de Grossolles, à l'âge de six ans, et lui donna une magnifique éducation. J'étais l'ami de collége de son oncle, qui de plus était mon voisin à Herbault en Sologne; nous fîmes une liaison intime, et nous lui procurâmes la connaissance de M. et madame de Gauvilliers. L'archevêque institua sa nièce sa légataire universelle. Elle hérita d'un superbe hôtel à Paris et de ses droits sur la terre d'Herbault; mais quoiqu'elle y eût fait, du temps de l'archevêque, beaucoup d'embellissements, la terre fut mise en licitation. L'archevêque avait un frère, ancien officier, qu'on avait fait gouverneur du château de Blois. Il avait jadis été enfermé pour avoir voulu épouser la fille du bourgmestre d'un village où

il avait été en garnison [1]. Il l'avait épousée trois mois avant la mort de l'archevêque et en avait eu une fille. Madame de Flamarens, assez riche pour acheter Herbault, fit venir presque tout son mobilier qui était immense; il fut déposé chez M. de Gauvilliers. La terre fut vendue, mais par la maladresse du procureur et des gens d'affaires, madame Phélipeaux l'eut pour son compte et fit ainsi la fortune de sa fille.

Cependant, madame de Flamarens, qui regardait mademoiselle de Grossolles comme son héritière, m'avait fait des propositions pour la marier avec le marquis de Toulongeon, mon petit-fils. Les deux jeunes gens étaient du même âge; c'était deux ou trois ans à attendre. Mon petit-fils, comme aîné, avait une substitution de soixante-quinze mille livres de rente en terres, en Franche-Comté, dont Champlitte était le principal objet. La Révolution arrive, tout se rompt. Madame de Flamarens veut établir sa nièce. M. le marquis du Saillant [2], neveu des Mirabeau, est sur les rangs; on se donne parole. A peine est-ce fini qu'il émigre. Voilà madame la marquise de Flamarens et sa nièce isolées, ayant des terres et des biens immenses, mais pas une habitable. L'effroi se met dans Paris. La vieille madame de Maurepas, sourde et mourante, ne se doutait de rien; tout fuit, excepté elle; madame de Flamarens et sa nièce se déguisent, prennent un fiacre et arrivent ainsi à Blois. La Terreur alors n'était pas encore venue, puisque c'était vers le 10 août. Ayant des passe-ports, elle loue une petite maison dans la rue des Carmélites, et elle tâche de se faire oublier. Elle se détermine ensuite à louer une maison assez belle où logeait le gueux d'Arnaud, le maître de pension, elle espère s'en faire un bouclier; ce n'était qu'un traître. Madame de Gau-

[1] On a déjà donné les noms du mari et de la femme. Le mariage avait eu lieu à Neuvy, près Herbault, le 7 août 1780, à huit heures du soir.

[2] Jean-Charles-Aîné-Victorin de Lasteyrie, comte du Saillant, qui fut colonel de cavalerie, chambellan de Napoléon Ier et préfet. Sa mère, Élisabeth-Charlotte de Riquetti de Mirabeau, était la sœur aînée de Mirabeau.

villiers la sert de son mieux, la recevant au Guélaguette. Pour nous, nous ne communiquions avec elle que rarement.

Dans le moment de la Terreur, on vient la chercher de Paris[1], et on l'emmène en prison avec sa nièce. Elle n'en sortit qu'au 9 thermidor et rentra dans tous ses effets. Enfermée avec tous les gens les plus marquants de la France, elle tint table ouverte en sortant et les reçut chez elle. Par malheur, mademoiselle de Grossolles, tourmentée sans le vouloir faire paraître par tous ces événements, est atteinte d'une fièvre maligne et meurt le huitième jour, tout habillée, croyant n'avoir qu'un simple mal de gorge, sans avoir été alitée plus d'une heure. Elle était âgée de dix-huit ans. Un événement comme celui-là attaqua rudement le cœur et la santé de cette dame tendre, bienfaisante, et très-attachée à une enfant qu'elle regardait comme sa fille. Elle changea tous ses projets; elle se décida à abandonner tout à fait la ville de Blois, fit revenir tous ses effets, et resta à Paris où elle vit encore.

Il n'y avait sorte de soins et d'amitiés que ne me rendit M. de Rancogne. J'étais plus vieux que lui, et il me traitait comme un ami qu'il faut soigner. L'abbé Boutault et le prieur Delarue venaient causer. Gidouin, poli et honnête, nous fuyait et se tenait à une distance respectueuse que nous entretenions par beaucoup de politesse. Pour Rochejean, il venait soir et matin, et sa conversation était du meilleur ton. M. de Rancogne, jouant du violon, fumant, donnant dans les sciences, dans les mathématiques et dans la physique, se détermina à faire venir son microscope solaire. En deux jours notre prison prit l'air d'un atelier de musique et de sciences. Les expériences microscopiques nous prirent deux heures, et nos quatre compagnons y assistèrent régulièrement. Gidouin jouait assez mal du violon; faute d'autre, il

[1] C'étaient, dit l'*Histoire de Blois* (t. I, p. 232), une douzaine d'hommes de mauvaise mine se disant commissaires de la section du Bonnet rouge. On attribua généralement cet enlèvement à des vengeances particulières. Il eut lieu en février 1794.

prit le second violon, et lui et M. de Rancogne y employèrent une heure le matin, autant le soir. Nous passions le reste du temps sur nos lits, soit à lire, soit à dormir; nos repas étaient réguliers, et nous attendions ce moment avec impatience, parce que Jumeau et les autres nous rapportaient les nouvelles de la ville.

Cependant ma femme, bercée du bruit qui courait que notre arrestation ne serait pas longue, et ne voyant aucun changement, me fit dire qu'il fallait envoyer Jumeau à Paris, avec une lettre pour Lutaine, que nous savions jouer un rôle très-important dans les bureaux du Comité de salut public. Je lui écrivis donc pour savoir les motifs de mon arrestation, car on n'en donnait pas. Ma belle-fille, qui connaissait beaucoup madame Treilhard, femme de l'avocat, avec qui elle avait été au couvent, voulut lui donner une lettre dont elle croyait l'effet certain. Jumeau s'embarqua donc pour Paris, et cette démarche nous aida pendant quinze jours à prendre notre incarcération en patience.

Malheureusement, il n'y avait pas de jour où nous n'eussions le cœur brisé. Du département de la Meuse et de ceux adjacents, il nous arrivait des convois de dix jusqu'à vingt-sept prêtres, les uns chanoines, les autres bénéficiers ou curés. Ils venaient à pied ou dans des charrettes, conduits comme des veaux. Il y en avait de si vieux, de si infirmes, qu'ils tiraient les larmes des yeux. Deux neveux de l'archevêque de Paris[1] y passèrent. Ils étaient tous résignés à la mort. Ils arrivaient à six heures du soir, et on les mettait sur la paille dans une grande salle. Ils ne faisaient aucun bruit; les uns vaquaient avec une patience merveilleuse à leurs prières, tandis que d'autres étaient leurs pourvoyeurs. L'abbé Boutault, au nom de nous tous, leur procurait avec un zèle évangélique les consolations humaines. Pendant quinze jours, à six heures, nous étions sûrs d'une pareille arrivée; on les emmenait à la pointe du jour. Ils laissèrent

[1] Mgr Leclerc de Juigné.

sur les murailles du dortoir la date de leur passage, leur nombre, et le nom du député qui les faisait assassiner.

Un autre passage, en sens contraire, était encore plus triste. C'étaient les personnes condamnées à être menées au Tribunal révolutionnaire. Des femmes de tout rang, de tout âge, des enfants, des hommes, étaient conduits aux Carmélites pour partir le lendemain. Je m'enfermais sans en voir aucun, tandis que Gidouin et Rochejean tenaient leurs assises chez le concierge et s'amusaient des récits des prisonniers. On était sûr que s'il y avait un terroriste, il devenait l'ami intime de Gidouin.

Nous étions cependant très-libres de nos actions, et mon domestique s'aperçut qu'une ancienne porte cochère était toute grande ouverte. Il nous en avertit, et nous en fûmes prévenir le concierge. On avait levé proprement la serrure qui ne tenait qu'à deux clous. Gidouin s'en servait tous les soirs pour aller voir la fille d'un commis principal des effets de guerre. Cette découverte dérangea fort ses bonnes fortunes. Pour nous, à qui il était si facile de sortir, nous nous dîmes qu'il n'y aurait qu'un fil de soie, que nous ne le romprions pas.

M. Baillon, commissaire des guerres, avait été incarcéré aux Carmélites, jugé et blanchi. Il était né avec une âme excellente, et avait montré de l'énergie en plusieurs occasions; sa principale qualité était de se rendre utile aux malheureux. Par sa place, les prisons lui étaient ouvertes, ayant l'inspection sur les militaires. Il vint nous voir dès qu'il le put, et nous pûmes juger de son cœur noble et généreux; il nous offrit courriers, chevaux, ses secrétaires, ses commis, nouvelles particulières, crédit vis-à-vis de Tallien et de Garnier.

Il y avait environ quinze jours que nous vivions dans un calme pire que la mort. Nous charmions cet ennui, car il faisait le plus beau temps du monde, par les expériences du microscope solaire, que M. de Rancogne faisait et démontrait avec une netteté très-intéressante depuis midi jusqu'à

l'heure du dîner. Tous les prisonniers y venaient, Rochejean, Gidouin, Boutault et Delarue y étaient fidèles; lorsque ma femme nous fit dire que notre liaison avec Rochejean faisait un très-mauvais effet dans la ville; il y était détesté, et on le regardait comme le bourreau et le délateur de tous les honnêtes gens. Nous n'avions personnellement aucun sujet de nous en plaindre; il était doux, poli, avait le ton de la meilleure compagnie et ne parlait que littérature. Nous l'avions prié une ou deux fois à souper, et nous lisions ensemble les nouvelles sans affectation.

Cet avis nous parut sérieux — nous savions tout l'intérêt que la ville nous portait. — Nous convînmes donc que nous lui ferions connaître tout naturellement ce qui se passait. M. de Rancogne le lui dit avec délicatesse; Rochejean répondit dès les premiers mots que, sans la manière dont nous l'avions traité, il aurait de lui-même cessé de venir chez nous dans la crainte de nous porter préjudice, mais que dès ce moment il s'abstiendrait de nous voir. M. de Rancogne vint me faire part de l'issue de sa négociation. Je crus convenable de descendre dans le cloître où Rochejean se promenait; je lui témoignai le regret que j'avais de ne plus pouvoir le recevoir. Comme suppléant à la Convention, il s'offrit à nous servir; je lui répondis, avec ma douceur et mon urbanité ordinaires, que je ne l'importunerais jamais, quoique dans toute occasion je fusse disposé à lui rendre service. Nous nous séparâmes les meilleurs amis du monde. Je lui prêtais toujours les livres, dont j'avais une abondante provision, et lorsqu'il les reportait, ses visites étaient d'un instant.

Nous apprîmes bientôt qu'il était arrivé un ordre du Comité de salut public de transporter tous les prisonniers de Pont-Levoy aux Carmélites. En effet, le lendemain, il arriva une diligence et deux charrettes; dans la diligence se trouvaient M. du Buc, son laquais, M. et mademoiselle de Lagrange; dans les autres étaient M. Dinocheau et M. Menjot, propriétaire de terres.

M. du Buc [1], très-riche propriétaire de la Martinique, avait soixante-dix-huit ans. Homme de cinq pieds dix pouces, fait au tour, il avait une figure superbe et une jambe détachée comme à dix-huit ans. C'était un homme du plus grand mérite, et le duc de Choiseul qui connaissait ses talents lui fit toutes les cajoleries possibles pour lui faire accepter la place de chef du bureau des colonies. M. du Buc la prit par complaisance, car il n'était pas ambitieux et avait 800,000 livres de rente; il s'en acquitta supérieurement. Nommé en 1764, il se retira un an avant la disgrâce du ministre, au grand regret de tous, et resta l'ami du duc et de la duchesse de Gramont. Par attachement pour eux, il avait acheté la terre de Chissay, que lui avait cédée le duc. Cette terre était à trois lieues de Chanteloup et à une demi-lieue de Montrichard. Il avait eu douze ans auparavant une attaque de paralysie, mais, sans un œil qui papillotait un peu, on ne s'en serait pas aperçu. Son fils, qui avait autant de mérite que lui, était passé en Angleterre dès le commencement de la Révolution.

Un homme de ce mérite fut recherché de tous les partis; nommé à l'Assemblée constituante et à l'Assemblée législative, il refusa; inscrit sur la liste du club de Massiac [2], il n'y parut jamais. Il avait vécu deux ans au château de Saint-Germain, chez son ami intime le maréchal de Noailles, mais, craignant qu'on ne le rendît responsable de la conduite de son fils [3], qui avait trente-six ans, il s'était retiré à Chissay,

[1] Jean-Baptiste du Buc, né en 1717 à la Martinique, mort à Paris en 1795. Plusieurs membres de sa famille s'étaient distingués par leurs services. Délégué en 1761 par la colonie auprès du duc de Choiseul, il fut bientôt après nommé chef du bureau des colonies, position qu'il conserva jusqu'en 1770. Il prit alors le titre honoraire d'intendant des deux Indes. Il était déjà syndic de la Compagnie des Indes. C'était un homme de mérite, à idées élevées, dont il est souvent question dans les *Mélanges* de madame NECKER. Voir aussi DUTENS, *Mémoires d'un voyageur qui se repose*, t. II, p. 287, l'Introduction de M. DE LESCURE à la *Correspondance secrète*, p. XII, etc.

[2] Club qui existait depuis le commencement de la Révolution; il n'était composé que de colons ennemis de l'émancipation. Il se réunissait à l'hôtel Massiac, rue Pagevin.

[3] Louis-François du Buc, qui joua un rôle important à la Martinique pendant la Révolution. Il fut nommé intendant à Saint-Domingue en 1814, député en 1827, et mourut à Paris la même année.

où il avait fait une vente simulée à son neveu du même nom, qui avait épousé sa nièce, pour ne donner aucune prise sur lui et vivre ignoré. Mais le Comité de salut public, sous prétexte d'une liste du club Massiac, où il était inscrit, comme je l'ai dit, sans y avoir jamais paru, envoya l'ordre de l'incarcérer [1], probablement pour le faire conduire au tribunal. Les scellés étaient mis partout chez lui, même sur l'argent et les assignats. On l'enferma avec un seul domestique à Pont-Levoy, où le supérieur adoucit autant que possible sa détention.

M. Robbé de Lagrange, dont j'ai déjà parlé, ayant épousé une femme de qualité fort laide et fort vieille, savait, comme dit Sedaine, ce que c'était que vivre en prison; il y était depuis vingt mois. Enfermé d'abord à la grande prison, parce qu'à la tête de la garde nationale il avait suivi par force une insurrection au Mans [2], il avait été acquitté, puis réincarcéré comme suspect. Quoiqu'il eût cinquante ans sonnés, c'était un joli enfant de quinze ans, faisant des vers, étourdi comme s'il sortait du collége, toujours gai, toujours obligeant. Tel était le compagnon de M. du Buc; ils faisaient ordinaire ensemble.

M. Dinocheau, jadis avocat, protégé par M. de Thémines, avait été de l'Assemblée constituante; il se fit connaître alors par le *Courrier de Madon* [3], réponse critique au *Cahier de Madon*, ouvrage de M. l'évêque de Thémines, où celui-ci avait déployé quelques principes faits pour déplaire aux enragés. Ce fut une marque d'ingratitude qui lui fit tort

[1] Un décret du 9 mars 1794 avait ordonné l'arrestation des membres de ce club, et en général de tous les colons opposants. Il fut rapporté le 17 novembre de la même année.

[2] L'affaire était fort ancienne. C'était le 7 décembre 1791 qu'avait eu lieu l'insurrection de la commune de Choux (district de Montdoubleau), où M. Robbé de Lagrange avait été compromis. Il avait été dénoncé le 22 à l'Assemblée, et le rapport concluant aux poursuites est du 28. (*Moniteur* des 30 et 31 décembre 1791.)

[3] V. t. II, p. 111.

dans le pays, où l'on savait que l'évêque lui avait tendu une main secourable. Il croyait avoir une grande réputation, parce qu'il avait de l'esprit et qu'il était avocat; anciennement destiné à la prêtrise, il était pourtant un des premiers détracteurs de la religion. Il fut nommé premier juge criminel du département, et s'acquitta de ses fonctions avec une grande distinction, de la noblesse et des talents. A l'élection suivante, il fut nommé procureur de la ville, et s'entoura des plus honnêtes gens. Connaissant Carra, Gorsas, Tallien, de l'Assemblée constituante, il plaida la cause des citoyens contre les jacobins, et par sa fermeté il empêcha les clubs, et les troupes révolutionnaires qui passaient continuellement, allant en Vendée, de massacrer les meilleurs habitants. Cela suffit pour que dans l'assemblée tenue par le député Guimberteau, on décidât d'incarcérer Dinocheau, qui fut traîné de prison en prison, aux Carmélites, aux Ursulines, à Orléans, et à Pont-Levoy, d'où il revenait aux Carmélites.

M. Menjot [1], propriétaire d'une terre près Montrichard, arrêté pour ce seul titre, était marié et avait des enfants. Homme plein de force et privé d'exercice, il avait demandé à faire le voyage à pied.

On faisait aussi des arrestations dans la ville. M. le marquis de Baillehache, âgé de cinquante ans, qui, pour se sauver, s'était prêté à tout, venait d'être incarcéré. Ce n'était pas pour sa fortune, mais pour son titre. Il arriva dans le corridor de telle manière que nous crûmes qu'il venait nous faire visite; nous ne tardâmes pas à être détrompés. Un chirurgien de village était venu à la ville un jour de fête en habits des dimanches; ayant dit qu'il s'était fait si beau à cause de la fête, il fut incarcéré sur-le-champ. Un frère capucin, jadis garçon apothicaire de l'Ordre, étant saoûl, avait envoyé la République au diable; il vint aussi nous tenir compagnie. C'était un bonhomme à peu près nul, excepté sur

[1] Paul-Philippe-Antoine Menjot, vicomte de Champfleur-Groustel, dont le fils aîné, Paul-Louis-Augustin, épousa en 1824 l'arrière-petite-fille de l'auteur, Edme-Gabrielle des Meloizes-Fresnoy.

les plantes. Il nous raconta la querelle de l'Ordre au commencement de la Révolution; elle est trop plaisante pour ne pas la rapporter ici.

Il y avait à Blois une capucinière, ou hospice des Capucins, située hors de la ville dans le plus beau site possible, à côté du pâté de Gaston [1]. Cette capucinière était desservie par trois Pères et deux Frères; ils avaient la confiance de la ville, quoiqu'on ne fût pas fort dévot. M. l'évêque de Thémines avait choisi le gardien pour confesseur; il l'avait tous les jours à dîner avec lui quand il résidait dans son évêché. Ces Pères affectaient la plus grande misère, quoique chez eux tout fût charmant, et ils envoyaient les deux Frères quêter dans la ville. La Révolution arriva; le gardien de Tours, qui était dans le secret de l'Ordre, vient au couvent; tous les cinq se rendent au trésor en dépôt : il était de neuf mille cinq cents livres. Grande dispute : on demande le partage égal, mais les supérieurs s'y refusent. L'humeur prend à l'un des Pères qui était fort violent; il court faire sa déposition à la municipalité, qui envoie avec lui deux gendarmes et la force armée. On s'empara du trésor, qui fut envoyé à Paris. Les gens sensés plaignirent ces vieux célibataires à qui on enlevait leur dernière ressource, d'autres rirent de leur inconséquence [2].

De tous les arrivants, M. Dinocheau seul vint nous voir. Nous étions prévenus que les sans-culottes nous feraient un crime de le recevoir; nous le lui dîmes, et il fallut bien qu'il se contentât de nous avoir vus un instant.

Jumeau était revenu de Paris sans avoir pu rien faire; il ne nous apportait que des espérances éloignées. Nos lettres avaient été remises; Lutaine, vêtu en terroriste, à la tête du bureau des impressions, et logeant dans l'appartement de

[1] Qu'on nomme maintenant la butte des Capucins, et qui domine la ville. On croit que c'est un ancien tumulus.

[2] D'après l'*Histoire de Blois* (t. II, p. 453), il y aurait eu, en effet, désaccord entre les Capucins pour le partage, mais ils se seraient bornés à soumettre leur différend à l'arbitrage du maire, qui, ne pouvant les concilier, fit verser la somme litigieuse dans la caisse du gouvernement.

Madame Élisabeth, avait fait des promesses. Il paraissait pouvoir tout et ne pouvait rien. Quant à madame Treilhard, malgré toutes ses anciennes offres de service, elle n'avait pas daigné répondre.

Les arrestations redoublaient. On incarcérait impitoyablement ceux qui n'avaient pas de cocardes. M. Desaires et M. Dufay vinrent augmenter le nombre des malheureux. M. Dufay était un homme d'esprit et de talent qui avait beaucoup perdu à la Révolution. Il était lié depuis plusieurs années avec M. Robin [1], peintre d'histoire, qui était marié à Blois et y avait des possessions.

Cet artiste s'était fait connaître par le salon italien que M. de Thémines avait fait construire à Blois; l'évêque, qui était un homme de goût, lui avait fait faire aussi plusieurs grands tableaux, soit pour la cathédrale, soit pour différentes églises, un entre autres, représentant saint Louis [2], qui était fait pour augmenter sa réputation, et il y avait dans Paris plusieurs peintures de lui qui avaient quelques droits à l'estime des connaisseurs. Dans les commencements de la Révolution, le comité de Blois saisit une lettre dans laquelle il envoyait à son ami Desaires une chanson qui courait en l'honneur de Louis XVI, en lui recommandant de la montrer à ses amis particuliers, tels que Dufay.

Le sieur Dufay, frère du maître de la poste aux chevaux, régisseur de la terre de Saumery, passait pour un très-honnête homme et l'était en effet. Madame la marquise de Saumery (mademoiselle de Menou) était sortie de France avant la Révolution, avec tous ses passe-ports, pour soigner la santé de son fils, le marquis de la Carre-Saumery, qui était menacé d'un polype au cœur. Elle avait été traitée comme émigrée; les fermes avaient été vendues, les meu-

[1] Jean-Baptiste-Claude Robin, né en 1734. Il en est question dans la *Correspondance de Grimm* (expositions de peinture de 1773, 1779, 1783, 1787 et 1789). C'était, en outre, un critique d'art estimé, et il a fait des notices historiques sur plusieurs artistes.

[2] Il est encore à la cathédrale de Blois, dédiée à saint Louis.

bles, les vins, les bijoux livrés à l'encan. Le sieur Dufay, en honnête homme, y avait mis opposition et les avait défendus d'une façon si prononcée qu'il avait irrité contre lui tous les faiseurs et dilapidateurs de Blois. La lettre de Robin fut une trouvaille pour les coquins : on en prit une copie et on l'envoya au Comité de salut public avec une bonne dénonciation. Desaires et Dufay sont arrêtés; Robin prend la fuite et se cache dans Paris. Après quatre mois, ils sortent et vivent tranquilles. Garnier, le député, revient à Blois; les terroristes semblaient avoir le dessous. On cherchait à appeler dans les places les gens probes et capables. Desaires est nommé par Garnier au Département, il s'en défend et il tarde de s'y rendre. Cependant, le comité de Blois s'assemble, furieux; il fait revivre la dénonciation, fait incarcérer Desaires et Dufay, et le Comité de salut public donne ordre de saisir à Paris Robin, qui revient se cacher chez lui à Blois.

C'est ici qu'il faut que je fasse mention d'une personne dont les soins et l'amitié m'ont été d'une grande consolation. Le sieur Gauthier, né à Blois, appartenant à tout ce qu'il y a de plus honnête dans la ville, était orphelin, sans aucune fortune, et vivait avec une sœur aînée non mariée et pleine de mérite. S'ennuyant à quinze ans de vivre dans l'oisiveté, il partit un beau matin en sabots et se rendit à Paris. Né avec de l'esprit, une grande facilité à parler et de l'énergie, il se détermina à prendre l'état de chirurgien accoucheur, pour lequel il se sentait des talents. S'adressant au sieur Lambot, notaire, né à Blois, à titre de parent ou d'ami, il l'intéressa en sa faveur, fit des progrès étonnants et finit par se marier très-avantageusement et gagner sur le pavé de Paris trente mille livres de rente et beaucoup de réputation [1]. Devenu veuf avec une fille, il se remarie avec une demoiselle de Saint-Domingue qui lui apporte une habitation. Aimant la littérature, il y met tout son superflu et se forme une superbe bibliothèque.

[1] C'est probablement Gauthier de Claubry; il n'y a pas d'autre Gautier parmi les chirurgiens de Paris dans les années qui ont précédé la Révolution.

La Révolution arrive ; il est appelé à la Ville et forcé de prendre la présidence du bureau [1]. Il l'accepte, à condition de ne donner aucune signature et de n'avoir aucune responsabilité ; il est assez heureux pour sauver la vie à plusieurs personnes illustres. La Révolution tourne en sens contraire ; il est dénoncé, proscrit ; on brûle sa bibliothèque ; son habitation de Saint-Domingue est saccagée, sa fortune se trouve à vau-l'eau. Obligé de se cacher, voyant son nom affiché à tous les coins de rue, il s'enfuit à Blois, où il n'avait pas paru depuis l'âge de quinze ans, mais où il avait conservé quelques maisons, anciennes propriétés de sa famille. Il y retrouve M. et madame Lambot qui l'avaient précédé. La réputation de ses talents l'y avait suivi. Ses yeux étaient dessillés, il ne voyait plus que les abus de la Révolution.

Depuis un an, malgré la jalousie des gens du métier, il prenait de plus en plus consistance. J'avais fait connaissance avec lui, et, me voyant incarcéré, il demanda au Comité, sous prétexte de ma santé, la permission de venir me voir tous les deux jours, et il vint chez ma femme jusqu'à trois fois par jour. Il était dans ce moment bien plus le médecin de mon esprit que de mon corps. Ayant des relations intimes avec Tallien, il prévoyait déjà la chute du pouvoir de Robespierre et raffermissait nos faibles espérances.

Je ne connaissais en aucune manière M. Desaires, mais feu M. de Cypierre m'en avait dit toute sorte de bien. Avec notre parti pris de ne communiquer avec personne, il serait bien venu un millier d'incarcérés que nous ne leur aurions pas parlé. Mais le sieur Gauthier nous conta la manœuvre diabolique qu'on avait employée contre M. Desaires, et de ce moment il se forma entre nous une intimité qui probablement durera toute notre vie.

Ce fut à peu près dans ce temps-là qu'il y eut une fête à l'Être suprême [2]. Nous nous transportâmes dans un grenier

[1] Je ne le trouve pas sur les listes de la municipalité de Paris.

[2] MM. Bergevin et Dupré (t. I, p. 237) en reproduisent un curieux compte rendu dans le style du temps. Cette fête eut lieu le 8 juin 1794, le même jour qu'à Paris.

pour en juger, car elle avait lieu en partie sur le pâté de Gaston. Tout ce que les sauvages ont imaginé de plus horrible en musique n'était rien en comparaison ; des tuyaux de fer-blanc en porte-voix, imitant le mugissement des bœufs, faisaient la base fondamentale de ces hurlements patriotiques. Toutes les autorités en costume, des comédiens, des filles de la ville, des bœufs, des instruments aratoires, un prêtre de l'Être suprême, des discours, des chansons patriotiques, rien n'y fut épargné. M. du Buc fut conduit par moi à une croisée de grenier où nous étions seuls. Son cœur déborda à cette vue : il parla avec un feu, une éloquence telle que je ne pus le quitter qu'en voyant approcher des curieux ; je changeai alors de conversation et me retirai le plus poliment que je pus.

Je n'avais jamais vu M. du Buc ; par un hasard singulier, nous ne nous étions pas rencontrés à Chanteloup, quoiqu'il y fût presque à demeure. En vingt-quatre heures, nous nous décidâmes à lui proposer de manger ensemble. A l'instant, je monte chez lui et je lui fais ma proposition ; il me répondit : « Je ne m'oppose jamais au bien qu'on veut me faire. » M. de Lagrange faisait ordinaire avec lui, et il fut convenu qu'il ferait la partie carrée, ainsi que sa sœur, qui, quoique libre, ne le quittait jamais. Notre société devint intime avec M. du Buc ; son esprit, ses connaissances, sa philosophie religieuse et éclairée adoucissaient l'esprit satirique dont il se servait très-agréablement. Notre chambre, comme étant la plus commode, servit de salon et de salle à manger. Avec un peu de prestige, on pouvait se figurer être à la suite de la cour dans les voyages de Compiègne ou de Fontainebleau.

Cette compagnie contribua à adoucir nos maux réels. Chaque *Moniteur* nous apportait la nomenclature de toutes les personnes sacrifiées, presque tous parents, amis ou connaissances. La sensibilité de M. du Buc fut affreuse pour madame

de Gramont et les Noailles. Quand il se mettait sur la politique, il parlait avec un feu étonnant. Il attribuait tous les maux de la Révolution aux œuvres qui étaient entre les mains du peuple; il n'épargnait ni Rousseau, ni Montesquieu, ni Raynal, ni les encyclopédistes, ni les économistes; il n'attribuait qu'au défaut de religion et de morale tous les maux qui nous avaient assaillis. Il se plaignait de la maison royale, dont tous les membres étaient incapables de se frayer un chemin au trône. Il disait que si, comme Henri IV, ils avaient eu un peu d'ambition, la maison de Bourbon aurait acquis l'empire de l'univers; qu'il y avait longtemps qu'il avait donné le projet de disséminer les princes de la maison royale et les princes du sang en leur donnant de grandes possessions; qu'un roi à Pondichéry, un autre à Saint-Domingue, un en Amérique auraient donné des racines à cette maison; qu'il était inutile d'avoir des possessions lointaines qu'on ne pouvait pas gouverner; qu'elles seraient bien plus utiles, régies par le même sang, d'après les mêmes intérêts, et réunies par un commerce actif.

Il maudissait M. de Maurepas pour son insouciance, M. Turgot pour ses folies d'économiste; il reprochait à la Reine d'avoir foulé aux pieds l'étiquette, d'avoir laissé ridiculiser son mari. Il prouvait que le peuple français, accoutumé à respecter son roi comme une divinité sur terre, avait profité de cette déconsidération pour l'assassiner, tout en méprisant celle qui par son inconséquence en était l'auteur; il rapprochait les circonstances, montrant le Roi conduit à la mort en berline, et la Reine menée ignominieusement en charrette.

Ses conversations étaient variées. Gai, d'une très-bonne santé, il prenait quelquefois un violon et faisait voir par son jeu qu'il avait été de première force.

Pour M. de Lagrange, il faisait des vers, ne pouvait se fixer un instant, courait, apportait des nouvelles qui souvent n'avaient nul fondement, et se berçait d'espérances qu'il fondait sur un commissaire du pouvoir exécutif, jadis chanteur

dans les cafés du boulevard. L'histoire qui m'arriva avec lui à ce sujet est trop plaisante pour que je ne la consigne pas ici.

M. de Lagrange, qui avait une maison sur le haut de la montagne, près Saint-Nicolas, en avait loué une partie à un nommé Champignole, ayant avec lui sa femme et une fille de dix-huit ans qui, disait-on, était jolie comme un ange. Mademoiselle de Lagrange, qui cherchait tous les moyens de faire sortir son frère de la captivité, voyant que ces dames étaient amies intimes du chanteur pouvoir exécutif, leur fit tant d'éloges de Lagrange, qu'il noua une intrigue par lettres avec mademoiselle Champignole. Peu discret, il montrait à tout le monde les lettres et les réponses. Je ne fus pas des derniers, quoique je reçusse la chose avec une grande indifférence. Il avait emprunté une lunette à M. de Rancogne, et disparaissait des trois ou quatre heures. Il nous conta qu'en montant dans le grenier du clocher des Carmélites, il découvrait avec sa lunette tout ce qui se passait dans l'appartement de mademoiselle Champignole, qu'il était en relation de signaux avec elle, et qu'il était le plus heureux des hommes. Je pensais en rester là, mais pendant quatre jours ce fut une vraie persécution pour que je l'accompagnasse au grenier. Le quatrième jour, il avait pris rendez-vous à une heure fixe et annoncé qu'il m'amènerait. Enfin, je cède et j'arrive au grenier; il me montre une grande fenêtre vis-à-vis, me prête sa lunette et me dit : « Regardez! » Je regarde. « Voyez-vous cette jolie personne? — Oui, je la vois, il y a « un homme avec elle. — Est-ce vrai? reprit-il, c'est le com- « missaire du pouvoir exécutif. Elle ne nous fera pas de « signes tant qu'il y sera. » Je lui passe froidement la lunette : « Regardez, lui dis-je, vous avez plus d'habitude que moi de « la lunette. Examinez bien. » — Il regarde, saute, cabriole comme un jeune homme, riant et criant : « Ah! morbleu, je « suis c..u. » J'éclate de rire et viens conter cette scène à notre chambre.

Cependant le sieur Rochejean, qui avait été mis par le juge

aux Carmélites, fut transporté à la grande prison. Il était accusé de dilapidation comme supérieur du séminaire, mais on voyait clairement qu'on voulait l'atteindre sur ses forfaits comme révolutionnaire. Il n'eut que le temps de nous renvoyer quelques livres, et mon domestique se trouvant sur la porte comme deux gendarmes l'emmenaient, il le chargea de nous faire ses adieux et ses compliments.

Un nommé Desmaillot [1], jadis, disait-on, instituteur de Saint-Just, vivant sur les boulevards aux petits spectacles comme versificateur à gages, avait trouvé le secret, introduit par Lutaine, secrétaire du comte de Pilos, de venir piquer parfois sa table sous prétexte de lui lire quelques pièces de vers. Grâce à ses intrigues, il fut nommé par Robespierre commissaire du pouvoir exécutif depuis Paris jusqu'à Blois. On se flattait qu'il aurait les pouvoirs les plus amples pour rendre justice aux incarcérés, mais ce n'était pas le but de Robespierre. Il l'envoyait pour inspecter les pouvoirs, les trouver coupables, — ce qui n'était pas difficile, — les faire conduire au Tribunal révolutionnaire, et ainsi supprimer tout ce qui pouvait lui faire opposition. Desmaillot avait pour ordre d'enlever toutes les procédures, même celle contre Rochejean. Tenant ainsi dans les mains les coquins qui lui auraient obligation de la vie, Robespierre pouvait s'en servir pour un temps, quitte à les détruire après.

On annonça donc Desmaillot un mois d'avance; on prôna la justice qu'il faisait des coquins à Orléans, en les faisant arrêter et conduire au Tribunal révolutionnaire. Il s'arrêtait partout, ayant l'air de faire des actes de justice. Il arrive à Beaugency; il ignorait que le comte de Pilos y était incarcéré avec M. Lecouteulx du Moley. Il le traite avec respect et considération, avoue qu'il n'a pas le pouvoir de le faire

[1] Antoine-François Ève, dit Desmaillot (1747-1814), soldat déserteur, puis comédien et auteur dramatique. Il avait, paraît-il, conservé les manières de son premier état. Un jour qu'il était à la tribune du club, raconte M. Lottin, la mémoire vint à lui manquer. Sans se déconcerter, il saisit un violon et se met à jouer un air de contredanse au milieu de l'hilarité générale. (*Histoire de Beaugency*, t. I, p. 206.)

sortir, mais promet de retourner à Paris et d'être le premier solliciteur. Enfin, il arrive à Blois. Les deux premiers jours, il fut à sa besogne, et prit tous les renseignements sur le Comité révolutionnaire, le procureur Hézine et les autres. Ma femme lui fit demander une audience pour lui parler de M. de Rancogne et de moi. Il la lui accorda, et elle en fut fort contente; il lui montra du respect, la rassura, fit l'éloge de Robespierre, de son humanité, de sa justice, disant qu'il ne faisait aucune acception de personnes, et qu'il aimait la noblesse quand elle se conduisait aussi sagement que nous. Il lui assura que notre arrestation ne pouvait être longue, et qu'il allait retourner à Paris prendre des pouvoirs *ad hoc*. Rien n'est si aisé que de flatter des incarcérés. Nous jouimes de ces bonnes paroles sans trop espérer, et il partit pour retourner à Paris sans que nous en fussions plus avancés.

Huit jours après, il était près de onze heures du soir, je m'étais couché le premier, et M. de Rancogne était prêt à en faire autant, quand le curé de Cour, Delarue, entre dans notre chambre et nous dit : « Il y a quelque chose de nou-« veau; les chiens aboient, et la sonnette va grand train. » M. de Rancogne, le curé et Simon vont se poster dans l'église, à une grille qui donnait sur la porte d'entrée. Ils voient arriver deux membres du comité : c'étaient Arnaud, le maître de pension, un des plus forcenés, et ensuite Velu, le maître d'école. Le lendemain matin, nous envoyons aux renseignements, et nous apprenons qu'Arnaud et Velu sont incarcérés par l'ordre du Comité de salut public. Nous n'avions pas eu le temps de faire nos réflexions quand la porte de l'escalier qui donnait dans le jardin s'ouvre, — elle n'était pas à une toise de nos fenêtres, — et nous voyons déboucher Hézine, en bottes, Arnaud et Velu, accompagnés du concierge. Nous pensions qu'Hézine venait pour inspecter la prison, lorsque le concierge s'échappe et vient nous dire : « Les voilà tous dedans à leur tour! » On peut juger de notre étonnement. Nous descendons tous les deux dans la cour; les trois scélérats étaient fort embarrassés de leur con-

tenance. « Citoyen, dit Hézine à M. de Rancogne, a-t-on des « nouvelles ici? — Oui, lui répondit-il, il y en a; mais « pourquoi les voulez-vous? Vous les avez en ville. — En « ville! citoyen, reprend-il, je suis incarcéré. »

Nous allâmes aux renseignements. L'ordre était arrivé à neuf heures du soir de les incarcérer; Arnaud et Velu avaient été pris au comité. Pour Hézine, il avait été la veille à Chambord, et il y avait couché. Deux gendarmes étaient arrivés à une heure du matin, avaient montré leur ordre au commandant de Chambord, s'étaient introduits dans sa chambre, l'avaient saisi au moment où il sautait sur ses pistolets, et l'avaient amené lié sur son cheval. C'était à son arrivée qu'il était entré dans le jardin. Les drôles firent à l'instant venir du vin. Gidouin, leur ami intime, s'empressa de leur donner son appartement, et nous les vîmes tenir leurs petits conciliabules.

On n'était pas si calme dans le dortoir où étaient le sieur Dinocheau, Lagrange et tant d'autres. Dès qu'ils surent l'incarcération des trois scélérats, ce furent les joies les plus bruyantes; on les traita de gueux, de vrai gibier de guillotine. Ils se plaignirent amèrement d'être insultés et menacés, mais l'autorité n'était plus pour eux. La journée se passa dans des allées et venues continuelles. La femme d'Hézine, fille d'un garde-chasse, obtint de venir le voir. Elle intéressait, parce qu'elle était mère et sensible. M. Baillon, commissaire des guerres, vint visiter les nouveaux incarcérés. Ces messieurs le détestaient; mais, par politique, ils le traitèrent bien. On lui demandait presque sa protection et ses conseils. Pour moi, retiré avec M. du Buc, je ne me mêlais point de tous ces mouvements.

M. de Rancogne, voulant faire de l'exercice, imagina de faire venir des ballons, et, deux heures par jour, dans ce qui était jadis l'église, il s'escrimait avec Simon et les allants et venants des Carmélites. Hézine et consorts y assistaient, faisant bonne mine contre mauvais jeu. J'y passai un moment, et Velu, à qui j'avais autrefois donné à dîner, s'avança

vers moi, la main sur la poitrine, et me dit : « Bonjour, « frère! » Ce n'était plus le moment de l'humilier, et je lui répondis : « Bonjour, monsieur, je ne vous ferai pas com- « pliment de vous trouver ici; je suis pourtant bien aise de « vous voir. » Je m'éloignai de lui, et continuai mon chemin.

Gidouin, Hézine, Arnaud et Velu se promenaient en partie carrée dans le cloître; ils chuchotaient qu'ils devaient partir le soir pour le Tribunal révolutionnaire. M. le marquis de Baillehache, qui était incarcéré sans cause légitime, seulement parce qu'il était noble et par conséquent suspect, les rencontra. Gidouin, insolent comme un valet de bourreau et se sentant soutenu, le toisa d'un air menaçant. Au second tour, sans se parler, ils se firent des gestes de menace, au point qu'Hézine se mit entre eux : « Messieurs, leur dit-il, « quand on est en prison, on n'est pas le maître de se que- « reller. Vous n'avez sûrement pas envie de rendre votre « position pire. » Ce peu de mots fut la seule explication, et M. de Baillehache se retira, après avoir dit quelques mots capables de faire rentrer Gidouin sous terre.

Dès cinq heures du matin, la rue des Carmélites était remplie d'une populace considérable; on savait que les enragés partaient pour le Tribunal. A cinq heures et demie arrivèrent devant la porte deux cabriolets à quatre places; les cavaliers de la gendarmerie étaient prêts. Rochejean devait être de la fournée, et il fut amené de la grande prison aux Carmélites à cinq heures trois quarts. Il n'avait su son sort qu'à son réveil, et s'était habillé très-proprement. Leur départ ne fut pas prompt; la foule les invectivait, et l'on applaudit lorsqu'on vit mettre dans la cave[1] la boîte qui contenait les menottes de fer, pour le cas où ils feraient résistance; ils montèrent huit, un gendarme se trouvant vis-à-vis de chaque prisonnier. Le peuple les accablait de malédictions et leur souhaitait la mort, leur reprochant leurs cruautés et leurs forfaits. On les conduisit au pas le long de la ville et

[1] Caisse de la voiture.

des quais; des mariniers les apostrophaient, et l'un d'eux paria que dans huit jours il rapporterait la tête d'Hézine à Blois. Les prisonniers soutinrent tout cela avec un silence morne.

Ce coup de force et d'autorité rafraîchit un peu les têtes jacobines, et les honnêtes gens reprirent courage. La ville seule était tourmentée par un nommé Camelin, procureur de la commune. Terroriste par calcul, cet homme avait une fortune de deux cent mille francs. Ancien procureur et avare, il avait imaginé sauver son bien en se livrant aux jacobins. Il montrait toute la dureté d'un procureur, tourmentait le peuple pour les cocardes, et envoyait une grande quantité de femmes aux Carmélites par forme de correction; sa femme était encore plus méchante que lui.

Cependant le bureau de la Ville nous rendait tous les services possibles en nous laissant voir qui nous voulions, et nous ne manquions pas de société. Ma femme séchait sur pieds; étant sûr de la condescendance des autorités, je la fis prévenir qu'elle pourrait entrer à six heures; le concierge était payé et d'accord. Elle arriva; on peut juger de notre sensibilité après une séparation de près de deux mois, la seule depuis notre union. De ce moment jusqu'à notre élargissement, elle vint tous les soirs à cinq heures, et ne s'en retourna qu'à onze heures. Mes enfants vinrent régulièrement tous les jours ou tous les deux jours. Les autorités y mirent toute la complaisance possible, malgré les ordres sévères qu'on recevait de Tours et du Comité de salut public.

Les habitants de Cour et de Cheverny voulurent se lever en masse pour me redemander; on voulut le faire aussi chez M. de Raucogne. Nous nous y opposâmes, à cause des conséquences. Cet intérêt, connu de Robespierre, eût suffi pour nous conduire au supplice; nous en avions trop d'exemples, et le plus sûr était de se faire oublier. Ce qu'il y eut de plus attendrissant pour moi, ce fut le zèle que quelques habitants mirent à venir me voir. Leurs larmes, leurs touchantes

exclamations me déchiraient le cœur, tellement que je ne me rendais à leurs empressements que quand je ne pouvais faire autrement.

Un jour, nous vîmes arriver le procureur de la commune, Camelin, et un membre, nommé Verdier, frère d'un paysan de Cour, qui n'avait d'autre mérite que d'avoir fait fortune dans la Révolution, *per fas et nefas*. Ils furent incarcérés à cinq heures, à la joie universelle, et partirent le lendemain comme les autres pour le Tribunal révolutionnaire. Ainsi débarrassée de six effrontés coquins, la ville commença à respirer, et les arrestations devinrent moins fréquentes.

Il m'arriva à ce moment deux contrariétés très-désagréables. Ferry, député en mission, s'imagina de mettre en réquisition tous les fers de la Touraine; pour obliger les sans-culottes, il en fit autant pour le Blaisois. A l'instant, la commune de Mer, qui se distinguait par des mesures ultra-révolutionnaires, prit tous les fers, même les grilles des balcons, pour leur en faire hommage : on n'épargnait que les domaines confisqués appartenant à la nation, sous prétexte qu'on en disposerait quand on voudrait. Tout Blois fut mis à contribution [1]; les grilles de défense n'étaient pas exceptées. Trois grilles furent démontées à Cheverny, et l'on crut me faire une grande grâce en me laissant, dans l'intérieur, des rampes qu'on ne pouvait ôter sans risquer la vie des habitants. Je ne perdis pas la tête. Je sus que, dans les arrêts des autorités, il était dit qu'on laisserait une partie des fers à ceux qui pourraient en avoir besoin pour les réparations des biens de campagne. Je fis un mémoire, et ma femme agit à ma place. Je prouvai qu'ayant beaucoup de domaines, je ne pouvais me passer d'une partie du fer. Le District délivra un ordre pour qu'on n'enlevât rien, avant que j'eusse fait constater la quantité dont je pourrais avoir besoin pour mes réparations. Je remets cet ordre à mon second fils, il le porte; mais la municipalité était

[1] *Histoire de Blois*, t. I, p. 239.

fermée, et on lui donne rendez-vous pour le jour de la décade. Dans ce court intervalle, j'apprends qu'on a fait enlever par deux voitures la moitié de mes fers, et qu'ils sont déposés dans la cour du Département. C'était un encombrement général; les serruriers brisaient les plus belles grilles; les municipalités les achetaient sous divers prétextes à quatre sols la livre, les réduisaient en barres et les emportaient. La chose était sans remède; il fallait s'en consoler et attendre un moment plus propice.

L'autre contrariété fut plus forte. Nous étions sûrs qu'il n'y avait aucun domaine engagé dans ceux de Cheverny. Cependant, sous prétexte qu'il y avait eu un échange avec Gaston, il y a deux cents ans, l'ordre vint de faire une saisie de mes plus beaux domaines [1]. C'était une manière de s'emparer de mon bien comme si j'étais exécuté, Je sentis le coup, et je fis demander des éclaircissements; il se trouva que tout avait été fait de zèle et témérairement, et, à ma grande satisfaction, cet embargo fut levé dans les huit jours.

Un jour, ma femme vint nous avertir que le juge de paix, homme qui nous était fort attaché, lui avait fait dire qu'il était arrivé un ordre du Comité de sûreté générale pour nous faire manger tous à une même gamelle, à trente sols par tête, les riches payant pour les pauvres. Nous aurions été plus de quatre-vingts personnes à une même table, depuis le mendiant jusqu'aux sujets punis par la police correctionnelle. Nous n'en eûmes que la peur, grâce aux honnêtes gens qui étaient dans les autorités constituées, et qui gagnèrent du temps.

Huit jours après, le bruit se répandit que nous ne verrions plus personne du dehors. La femme du concierge en profita pour vouloir interdire la visite régulière de ma femme. Comme elle était née chez moi à Cour, je pris le haut ton,

[1] Il y a sur les domaines engagés toute une législation, dont la loi du 22 novembre 1790 est le point de départ. Elle était basée sur l'inaliénabilité du domaine public dans le passé comme dans l'avenir.

je me fâchai, et il n'en fut plus question, grâce aux assignats dont je redoublai les doses, quoiqu'elles fussent déjà très-fortes.

Fouchard, un coquin de prêtre terroriste, avait voulu engager ma femme à signer un mémoire contre Hézine; nous nous y étions refusés de concert.

M. Gauthier venait me voir régulièrement de deux jours l'un. Il cesse pendant huit jours, et arrive. Il nous dit : « Il y a « une lutte considérable à Paris; Tallien y joue un grand « rôle. Il m'a renvoyé toutes les lettres que je lui ai écrites, « ne voulant compromettre personne s'il succombe. Mais « soyez tous tranquilles : vendredi, vous apprendrez la mort « de Robespierre. » Cette nouvelle n'avait nulle apparence de vérité; d'ailleurs, trompés par Desmaillot qui en faisait son héros, qui parlait de son humanité et prétendait qu'on lui forçait la main, nous crûmes au premier coup d'œil que notre condition allait empirer.

CHAPITRE XXV

Le 9 thermidor. — La dénonciation contre MM. Dufort et de Rancogne est attribuée à Dulièpvre. — L'abbé Boutault manque d'être fusillé. — Le représentant Brival à Blois. — Assemblée au temple de la Raison. — On décide du sort des prisonniers. — Mise en liberté. — Retour à Cheverny. — Mort de Barassy. — Ce qu'étaient devenus les parents et amis de l'auteur. — Les victimes de la Terreur dans le Blaisois. — Le jeune Salaberry reparaît. — Mission de Laurenceot; son origine. — Les légistes de Besançon et le marquis de Ségur. — Laurenceot à Cheverny. — Pertes subies par M. Dufort. — Départ pour Paris. — Olavidès à Meung. — La réaction à Orléans. — Les Pajot de Marcheval à Étampes. — La famille Sedaine. — Une émeute à l'Opéra. — La section du Louvre. — Histoire de la famille de la Porte. — Caillon. — Retour à Blois.

Le 9 thermidor[1] arriva; la nouvelle en fut sue le lendemain : toutes les physionomies changèrent. Les enragés firent contre fortune bon cœur. C'était à qui rejetterait la faute sur le malheur des temps.

Pour Dulièpvre, il ne s'était pas endormi; voulant être maire en dépit des habitants, il avait pris jour avec Hézine pour se faire installer. Tout était prêt, lorsque celui-ci fut pris à Chambord. Dulièpvre, apprenant la nouvelle, était revenu s'enfermer dans sa closerie pour ne plus reparaître.

Nous reçûmes les félicitations de tout le monde; il semblait que les portes allaient nous être ouvertes à l'instant. Mes amis s'occupaient de moi à Paris. J'ai parlé de mademoiselle Froidure de Réselle, sœur du malheureux Froidure[2], guillotiné par Robespierre, qui voulait se débarrasser d'un

[1] 27 juillet 1794.

[2] Nicolas-André-Marie Froidure, ancien commis à la caisse de l'extraordinaire, officier municipal, administrateur de police, guillotiné le 7 juin 1794, à vingt-neuf ans. (Wallon, *la Terreur*, t. II, p. 124, et t. IV, p. 254, et *Biographie moderne de* 1806.)

officier municipal honnête homme. Elle avait la clef de tous les bureaux. Elle se réunit avec M. Guyot, mon intendant, homme de mon âge, et qui me donna les plus grandes preuves d'attachement. Nous avions fait faire toutes les démarches pour savoir les causes de nos arrestations, mais on n'avait trouvé qu'un simple ordre du Comité de salut public. Nulle trace n'en existait à Blois. Ma femme reçoit enfin une lettre de M. Guyot. Il lui mande qu'il a fait, de concert avec mes amis, sans les nommer, des démarches au Comité de salut public pour rechercher la dénonciation, et qu'il l'a enfin trouvée. En voici la copie littérale :

« *Extrait d'une lettre d'un citoyen voyageur* (et à la marge « était écrit au crayon : Baraudière) *envoyée au Comité « de salut public, en date du 24 floréal.*

« J'instruis le Comité que le ci-devant comte de Dufort est « toujours dans son ci-devant château de Cheverny, où les « signes féodaux existent encore. A Herbault, un ci-devant, « nommé Ranconne, a sa mère à Saint-Lubin, aristocrate « et fanatique. Les deux nommés ci-dessus sont parents « d'émigrés et d'hommes punis par la loi.

« Sur la proposition de Robespierre, le Comité de salut « public, par son arrêté du 30 floréal, a ordonné l'arresta- « tion.

« *Pour extrait :*

« (*Signé :*) Lejeune, chef de bureau[1]. »

Ce fut un grand poids de moins pour nous lorsque nous connûmes les motifs qui nous avaient été celés jusqu'à ce moment. Nous craignions l'un et l'autre des dénonciations plus graves, soit sur mes liaisons avec feu M. de Salaberry, soit sur des lettres que nous avions pu écrire au commencement de la Révolution. Dans de pareilles situations, on est

[1] En vertu d'un décret du 18 thermidor (5 août 1794), tout individu détenu comme suspect avait le droit de se faire délivrer copie des motifs de son arrestation.

ingénieux à se tourmenter. Nous rapprochâmes les circonstances, et l'on nous assura qu'un des deux Dulièpvre avait porté dans son jeune âge le nom de Baraudière.

Les motifs de l'arrestation de M. de Rancogne n'étaient nullement fondés. Il y avait quinze ans qu'au vu et au su de toute la province, madame la marquise de Rancogne, la mère[1], femme d'esprit et de mérite, était devenue maniaque. Elle ne voulait rien croire de la Révolution; pour elle, le Roi était encore vivant, et elle ne se prêtait à aucune circonstance. Folle sur certains articles, elle était du reste très-sage pour la régie de ses biens. Heureusement elle s'était confinée dans sa terre de la Vrillière, et son fils, sans la voir, parait à tout ce que sa manie pouvait lui procurer de désagréable. Lorsque l'abbé Dulièpvre, mourant de faim, avait été nommé grand vicaire et s'était dévoué aux jacobins, il avait obtenu de desservir provisoirement la cure de Saint-Lubin, dont le vrai curé était en fuite. C'était la paroisse de madame de Rancogne. Ce digne coquin n'y allait que pour faire sa main. Apprenant qu'une femme maniaque, ayant de l'aisance, était casernée, il fit semblant de croire qu'il était de son devoir de s'introduire chez elle. Mais on avait les ordres les plus sévères de ne la laisser parler à personne; d'ailleurs, elle ne donnait aucune prise sur elle, étant entourée de domestiques anciens et attachés, et surveillée sans qu'elle s'en doutât par ses enfants. Ne pouvant y pénétrer, il se transporte chez le fils à Herbault, ne le trouve pas, et déclame révolutionnairement. M. de Rancogne, à son arrivée, lui écrivit une lettre sèche et foudroyante. Il était aisé, en rapprochant les circonstances, de voir que la dénonciation partait de ces deux enragés, attendu que lui et moi, nous pouvions dire que nous n'avions aucun ennemi. Leur perfidie fut donc connue de tout le monde, et ils furent estimés à leur juste valeur.

[1] Marie-Agnès-Michelle-Françoise de Foyal de Donnery, veuve de Charles-François de Vezeaux, seigneur de Rancogne, marquis d'Herbault, dame de la Cour-Saint-Lubin. (*Catalogue de* 1789.)

Nous n'étions cependant pas à la fin de nos peines et de nos tribulations. J'ai parlé du sieur Boutault, ancien supérieur du collége de Blois, auquel nous étions singulièrement attachés. J'ai dit quel était son prétendu crime. Les plus habiles praticiens le regardaient comme hors d'inquiétude, et il attendait son sort de l'humeur la plus égale. Il venait toutes les après-midi faire une partie de trictrac avec ma femme, moi et M. Desaires; tandis que M. du Buc, M. de Baillehache, M. de Rancogne et M. de Lagrange faisaient une partie de whist. Ma femme arrive, me trouve jouant tête à tête avec lui; nous étions fort gais. Elle nous laisse finir la partie, m'emmène dans l'église et me dit : « Je suis « hors de moi; je viens d'apprendre qu'il est arrivé un ordre « du Comité de salut public pour fusiller l'abbé Boutault « demain, à neuf heures. » Desaires survient et nous confirme la chose. Cette nouvelle me frappe comme un coup de foudre; la consternation était sur tous les visages. L'abbé s'en aperçoit; il se met aux écoutes, et apprend ce qu'on voulait lui cacher. Il n'y avait nul ordre cependant; mais les coquins, pour faire un coup qui effrayât la ville, voulaient l'assassiner publiquement. La garde nationale s'y refusait, mais un perruquier s'offrait à être son bourreau.

Les deux fils de M. Pardessus, le praticien le plus vertueux et le plus habile de Blois, jeunes gens pleins d'esprit et de mérite, vinrent aux Carmélites. Nous tînmes conseil avec le sieur Dinocheau, le sieur Ferrand et le sieur Desaires, et il fut résolu qu'on enverrait un courrier au représentant en mission à Orléans, pour avoir un ordre de surseoir : j'en fis les frais. L'abbé Boutault s'agitait et se désespérait; enfin je trouve le moyen de le consoler et de le rassurer, en lui montrant tous les moyens que l'on employait pour le sauver. J'y parviens au bout d'une heure, et, en vérité, nous avions tous autant besoin que lui de consolation. Le courrier, fils du maître de poste, son élève, revient après douze heures sans avoir trouvé le représentant; mais nous étions déjà rassurés. Nous avions la certitude qu'il n'y avait nul ordre,

et que c'était une manœuvre digne des scélérats qui l'avaient trouvée.

Cependant les honnêtes gens de la ville se remuent; on compulse les registres de l'hôtel de ville, et l'on trouve non-seulement la supplique de l'abbé Boutault, mais la réponse officielle de la Ville, signée et relatée. L'affaire change pour lui du tout au tout. Il demande non-seulement à être mis en liberté, mais encore à rentrer dans ses biens, comme s'étant conformé à la loi. Alors le Département et le Comité révolutionnaire retrouvent tous les actes subséquents. Gidouin, que l'abbé Boutault avait pris à témoin pendant toute cette affaire, et qui avait gardé le plus profond silence, avoue qu'il avait connaissance des faits et qu'il était prêt à les certifier, double noirceur qui le couvrit de honte. Boutault, plus tranquille, fut cependant obligé d'attendre encore deux mois sa sortie, comme je le dirai dans son temps.

Insensiblement nos liens se desserraient. Nous avions la liberté de voir parents et amis. Tous les habitants pouvaient nous témoigner leur intérêt, et le faisaient publiquement; dans les cabarets, dans les assemblées, aux Jacobins même, on demandait notre sortie. Des prisonniers de Paris arrivaient en foule et se retiraient chez eux.

Le maire de Tours et sa femme nous furent amenés; ils nous donnèrent des nouvelles de M. et madame Amelot, les seules directes que nous eussions encore pu avoir. Ils avaient habité le Luxembourg avec eux. M. Amelot avait perdu la tête, ce qui l'avait sauvé; madame Amelot, après une fièvre maligne soignée par une de nos parentes, madame de Bois-Bérenger, l'avait vue entraînée à la guillotine avec le marquis et la marquise de Maleyssie [1], ses père et mère. Ils attendaient leur sortie.

[1] Antoine-Charles Tardieu de Maleyssie, maréchal de camp, et sa femme, née Élisabeth-Marie Paignon, avaient été guillotinés le 9 juin 1794 avec leurs deux filles, Claire-Félicité, non mariée, et Charlotte-Hyacinthe, femme divorcée du marquis de Bois-Bérenger, émigré. Les mémoires du temps parlent du dévouement filial de cette dernière. (V. *Mémoires de Riouffe* et *Biographie moderne.*)

Nous apprîmes que, grâce au 9 thermidor, nos quatre terroristes avaient échappé au supplice, et qu'ils étaient libres. Camelin et Verdier étaient revenus. Ils l'avaient échappé belle, et faisaient des récits affreux de ce qu'ils avaient éprouvé [1]. Camelin, honteux, la tête égarée, s'était enfui dans son bien, peut-être corrigé, tout au moins effrayé. Le représentant Brival [2], jadis évêque constitutionnel à Tulle, jacobin, était envoyé en mission pour épurer les autorités et rendre la liberté aux détenus; mais il tardait singulièrement. Il traînait à sa suite la femme d'un receveur des tailles, avec laquelle il vivait publiquement. C'était, disait-on, le seul qui pût prononcer notre sortie. Il avait plusieurs départements, et était annoncé à tout instant. Cette situation dura une quinzaine de jours.

Cependant M. Sedaine et M. Guyot, secondés par mademoiselle Froidure, apprirent qu'avec des sacrifices on obtiendrait un ordre du Comité de salut public et de sûreté générale pour faire sortir M. de Rancogne, sans attendre l'arrivée de Brival. Mademoiselle Froidure prétexte un voyage à Tours, parce que cela ne pouvait s'écrire, et vient nous trouver en passant. Elle eut aussitôt notre consentement, et nous en attendions les effets, lorsque Brival arriva.

Il commença sa mission par épurer les autorités dans une assemblée générale du peuple. Le mémoire que nous lui adressâmes fut très-laconique. Nous demandions justice sur une incarcération de quatre mois non motivée. Quant à M. du Buc, il ne voulait faire aucune démarche; je dus le forcer à rédiger un mémoire comme les nôtres. L'assemblée du peuple au temple de la Raison, autrement dit la cathédrale, fut annoncée pour le 23 fructidor [3], à quatre heures

[1] M. Dupré raconte que Velu, reconnu à Orléans dans une voiture publique, fut contraint à descendre et à se mettre à genoux pour recevoir sur la tête un seau plein de sang d'animaux de boucherie. (*Souvenirs de la Terreur à Blois*, p. 90.)

[2] Brival, conventionnel régicide. Il avait été sacré évêque de Tulle le 13 mars 1791.

[3] Le 9 septembre 1794.

du soir. Cette journée nous parut la plus longue de toutes, et nous nous mimes à faire un whist avec M. du Buc. Les messages se succédaient. Brival, bon jacobin, peu éloquent, peu maniéré, fit passer d'abord toutes les autorités, mais surtout les sans-culottes; nous ne devions venir que les derniers, comme à la procession. Des murmures se faisaient entendre, et l'impatience gagnait tous les honnêtes gens de ne pas entendre nos noms.

La séance tirait à sa fin, lorsqu'on nous désigne pour être mis en liberté, en demandant au peuple s'il nous en jugeait dignes. A l'instant, il se fit des applaudissements si généraux, si prolongés, que le député en fut étonné. Mes enfants et le fils de M. de Rancogne venaient nous annoncer de minute en minute ce qui se passait. Les nouvelles de Paris venaient d'arriver. M. du Buc les lisait comme s'il avait été seul dans son cabinet; il n'était pas encore question de lui, et il montrait comme toujours la plus grande philosophie.

Enfin, après trois quarts d'heure, un nommé Avérous, chapelier, et deux autres officiers des autorités, arrivèrent pour nous faire sortir; nous étions seize. On nous fit descendre chez le concierge; Avérous était un peu soûl, et il crut devoir faire une phrase à chaque incarcéré. Son compliment pour moi fut trop singulier pour ne pas le consigner ici : « Citoyen Dufort, le peuple, par une acclamation una-« nime, t'a rendu à la liberté; je suis chargé de te dire de te « conduire toujours comme tu t'es conduit, en honnête « homme. »

Je remontai dans notre chambre féliciter M. du Buc sur sa sortie; mais nous ne savions pas que, quoiqu'il eût les meilleurs témoignages, on ne lui avait accordé la liberté qu'à la condition d'avoir un garde jusqu'à ce qu'on l'eût consigné chez lui à sa municipalité. Boutault, Dinocheau, Lagrange et un autre restèrent, et tout le reste fut mis en liberté [1].

[1] L'auteur a donné ici : 1° une copie de son écrou, en date du 3 prairial an II; 2° une attestation délivrée en sa faveur par les membres du comité de surveillance de Cheverny, en date du 28 prairial; 3° un certificat de non-féodalité signé par le maire et les officiers municipaux de Cheverny, en date du 13 fructidor an II; 4° une attestation de civisme délivrée par la Société patriotique de Cour, visée au district le 14 fructidor. Il nous a paru inutile de reproduire ces pièces.

M. du Buc n'avait ni feu ni lieu, et décida qu'il resterait aux Carmélites jusqu'à son départ pour Chissay. Ce qui le contrariait le plus était le garde qu'on lui donnait, chose ridicule pour un homme de soixante-dix-huit ans.

Nous sortimes trois quarts d'heure après; il faisait très-chaud et le plus beau clair de lune possible; je pris mes deux enfants et allai me promener sur le bord de l'eau pour respirer un air plus pur. Je revins chez moi, où je trouvai plusieurs personnes qui venaient me féliciter. J'appris que tous les habitants de Cour et de Cheverny comptaient venir au-devant de moi jusqu'à Clénord; c'était le plus mauvais tour qu'on pût me jouer. Je les fis remercier, et leur fis dire que différentes affaires me retenaient à Blois, que je ne voulais aucune félicitation, que j'arriverais de nuit, et que ce serait m'obliger que de regarder cette triste aventure comme non avenue, et de ne pas même m'en parler.

Pendant les quatre jours que je passai à Blois, je fus accablé de témoignages d'amitié; lorsque je sortais dans les rues, je recevais des félicitations de tout le monde, comme si j'avais échappé à une bataille meurtrière, et l'on n'avait pas tout à fait tort. Des gens que je n'avais jamais connus me prenaient la main, m'embrassaient, pleuraient, gémissaient, déclamaient, de manière que je pris le parti de me tenir chez moi jusqu'à mon départ pour Cheverny, où j'arrivai à neuf heures du soir. J'avais pris la précaution d'obtenir la levée des scellés, ne voulant plus voir de trace de cette aventure. Mes portes étaient ouvertes; mais les clefs, déposées chez Hézine, étaient égarées.

M. de Barassy, toujours faible, était couché quand j'arrivai. Le lendemain, dès huit heures du matin, j'étais chez lui; il s'habillait. Comme je connaissais la faiblesse de sa tête,

j'abrégeai la conversation et ne voulus lui permettre aucune réflexion. Il m'annonça qu'il allait descendre (ce qu'il n'avait pas fait depuis quatre mois) et passer la journée avec moi. Il me tint parole; à dix heures il était dans le salon. Sa parole était la même, mais ses idées n'étaient pas éclaircies. Un peu plus tard nous nous mîmes à table; à peine eut-il pris la première bouchée que, nous regardant tous, il s'appuya contre le dos de sa chaise comme s'il se trouvait mal. Je le fis prendre par deux domestiques et porter au grand air. On n'avait pas fait deux pas que sa tête tomba sur son épaule, et mon fils aîné s'aperçut qu'il était mort. Cet accident, dans tout autre temps, aurait fait sur nous tous un effet épouvantable. Il est vrai qu'il finissait comme il l'avait toujours désiré, et que depuis deux ans sa tête était d'une faiblesse qui ne faisait qu'augmenter. La joie qu'il avait eue de me revoir avait pu amener cette apoplexie si subite, et avancer ses jours de quelques instants.

J'avais laissé MM. de Lagrange, Dinocheau et l'abbé Boutault en arrestation. Je n'hésitai pas à aller leur faire visite et à les aider autant qu'il m'était possible. Je procurai à M. de Lagrange les moyens de réclamer efficacement auprès du Comité de sûreté générale, et il fut délivré six semaines après. Les autres sortirent aussi, et l'abbé Boutault, bien servi, obtint non-seulement sa liberté, mais encore la main-levée sur tous ses biens mis en séquestre. Il se retira chez lui à Vineuil.

Ce fut alors que je commençai pour ainsi dire à renaître, et que je pus savoir au juste ce qu'étaient devenus mes parents et mes amis. M. et madame Amelot étaient sortis du Luxembourg; M. Amelot, la tête totalement aliénée, était mourant. M. Amelot de Chaillou, veuf de sa première femme et remarié, avait été incarcéré par deux fois à l'Abbaye, et avait vu faire les fosses destinées à mettre tous ceux qui auraient été massacrés, si le 9 thermidor n'était arrivé. Madame de Salaberry était sortie de prison après neuf mois. A l'égard de son fils, sujet bien intéressant, on ignorait ce qu'il était de-

venu. M. Lecouteulx du Moley et M. Olavidès, comte de Pilos, étaient sortis de l'incarcération de Beaugency et s'étaient retirés au château de Meung.

Nous avions perdu quinze habitants du département par le règne de la Terreur; ils étaient de tous les états.

1° M. le président de Salaberry, homme aimable, bon parent, bon ami, et incapable d'aucun crime contre la société.

2° M. le duc de Saint-Aignan, contrefait, être nul, mais qui avait le malheur de porter un grand nom [1]. Sa femme s'était déclarée grosse et était sortie saine et sauve.

3° M. le vicomte de Beauharnais, âgé de trente-trois ans, d'une très-jolie figure, fort bien fait, très-aimable, plein de moyens. L'histoire impartiale appréciera sa conduite.

4° M. Bimbenet [2], fils d'un officier de l'élection, pour avoir trop prononcé ses sentiments. Il finit sa carrière dans les sentiments les plus religieux, et l'on a ses lettres imprimées. Mademoiselle Poulain [3], d'Orléans, fut guillotinée pour lui avoir donné retraite.

5° Saunier [4], prêtre estimé; la supérieure de l'hôpital de Blois, madame Roger, femme de la plus éminente vertu, l'avait caché tandis qu'il était atteint d'une fièvre maligne. Le club en eut connaissance, il fut saisi, incarcéré, ainsi que

[1] Il fut condamné et guillotiné le 27 juillet 1794. D'après Touchard-Lafosse (*Histoire de Blois*, p. 297), la fille à qui la duchesse donna naissance, et qui mourut jeune, avait reçu le nom de *Sauve-la-vie*.

[2] Barthélemy Bimbenet-Laroche, prêtre, fils d'un conseiller à l'élection de Blois, exécuté le 25 février 1794.

[3] On trouve sur les listes : Poulain (Marie-Anne), sans profession, exécutée le 21 décembre 1793. Il paraît cependant peu probable qu'elle ait été condamnée avant Bimbenet.

[4] « Jean-Baptiste Saunier, prêtre, convaincu d'émigration, condamné à « mort. — Marie-Félicité Roger,..... convaincue d'avoir recélé ledit Saunier, « condamnée à être exposée attachée à un poteau pendant six heures aux « regards du peuple, et à être ensuite renfermée dans la maison de force « du département de Loir-et-Cher. » (*Moniteur* du 1er novembre 1793.) Voir aussi CAMPARDON. (*Tribunal révolutionnaire.*) MM. Bergevin et Dupré ont publié de curieux extraits de lettres du comité de Blois demandant la condamnation de ces deux malheureuses victimes.

la supérieure. Elle fut condamnée à six ans de gêne et à une exposition pendant cinq heures sur la place de la Révolution. On poussa la cruauté jusqu'à exécuter l'innocent Saunier pendant qu'elle supportait son supplice. Elle eut le courage de lui crier de sa place : « Heureux martyr, je me « recommande à vous! »

6° Chabot, l'exécrable Chabot, c'est dire tout sur son compte; il était venu pour notre malheur à Blois, appelé par Grégoire.

7° M. le marquis de Romé-Vernouillet, cousin de M. de Salaberry, homme incapable de crime.

8° Le nommé Boisguyon [1], de Châteaudun, fou avec de l'esprit et mauvais sujet.

9° Cuper [2], fils d'un horloger de Blois, d'une des plus anciennes familles de la ville, exerçant cette profession depuis quatre cents ans, guillotiné quoiqu'il fût en pleine démence, ce dont il donna des preuves non équivoques pendant son interrogatoire au Tribunal révolutionnaire.

10° Mesnard de Chousy, contrôleur de la maison du Roi, ancien ministre à Ratisbonne, ancien premier commis de la maison du Roi.

11° Son fils [3].

12° L'abbé d'Espagnac, qui avait la terre de Cormeray [4].

13° Giton, né à Courmesmin [5].

[1] Gabriel-Nicolas-François de Boisguyon, dont il a été déjà question. Il était devenu adjudant général dans l'armée des côtes de Brest. Il fut condamné à mort le 20 novembre 1793 pour complot (*Moniteur* du 25). Riouffe (*Mémoires sur les prisons*, t. I, p. 391) l'appelle « un philosophe pratique d'une vertu « douce et bienfaisante ».

[2] Probablement Cuper (Paul-Claude), gantier, exécuté le 3 juillet 1794. (Campardon, *le Tribunal révolutionnaire.*)

[3] Jean-Didier-René Mesnard de Chousy, ancien capitaine de dragons, âgé de trente-cinq ans, guillotiné avec son père le 18 août 1794. Il avait épousé une demoiselle Le Normant.

[4] Marie-René Sahuguet d'Amarzit d'Espagnac, ancien conseiller au Parlement, instruit et capable, mais spéculateur sans vergogne. Il s'était fait, sous la République, fournisseur des armées. Il fut guillotiné le 5 avril 1794.

[5] Il m'a été impossible de trouver ce nom, ni aucun qui s'en rapproche.

14° Dabin-Buret [1], née à Blois, actrice de la Comédie italienne, exécutée avec madame de Sainte-Amarante et M. et madame de Sartine. Sa femme de chambre l'avait dénoncée, comme ayant reçu une lettre d'un émigré qui la remerciait de lui avoir fait passer quelque argent.

15°. Le marquis de Favras, qui avait épousé une bâtarde d'un prince de Nassau [2]. Il fut l'une des premières victimes de la Révolution. Il était fils de M. Mahi de Cormeré, dont j'ai déjà parlé. Sa sœur, qui avait épousé M. Rangeard de Villiers, fut incarcérée, comme je l'ai dit, à cause d'un de ses fils qui avait émigré, et auquel elle envoyait des secours; mais, comme elle inspirait de l'intérêt à tout le monde, ses lettres originales furent soustraites du procès. Cependant le Comité de Blois, influencé par Péan, voulait la perdre. Elle fut donc traduite au tribunal révolutionnaire deux mois avant le 9 thermidor. Son départ fit la plus forte impression de terreur, d'autant que cette dame, extrêmement charitable, montra un courage et un héroïsme au-dessus de tout. La quantité de prévenus était si considérable, heureusement pour elle, que le 9 thermidor arriva pendant qu'elle attendait son tour à la Conciergerie. On la transporta à la maison d'arrêt du Plessis, où elle souffrit encore plus de deux mois avant d'être rendue à la liberté.

Le pauvre Mesnard de Chousy vivait avec une femme qui avait voulu revenir à Paris. Ils avaient été pris l'un et l'autre, ainsi que son fils, et ils avaient été condamnés ensemble.

[1] Les procès-verbaux du Tribunal révolutionnaire portent : « Marie Grand- « maison, ci-devant Buret, ci-devant actrice des Italiens, âgée de vingt-sept ans, « native de Blois..... » Elle fut exécutée le 17 juin 1794. M. Campardon donne des détails sur son procès. (*Le Tribunal révolutionnaire*, t. I, p. 497.)

[2] Victoire-Hedwige-Caroline d'Anhalt, fille d'un prince d'Anhalt-Schauembourg, légitimée en 1775. Elle avait été impliquée dans l'affaire de son mari et détenue avec lui à l'abbaye de Saint-Germain. M. de Chastellux cite l'acte de naissance d'une fille, en date de 1786, où Favras est qualifié comte de Saint-Simon, marquis de Favras. (V. *Mazy* [par erreur].) Madame de Favras, devenue veuve, s'établit à Vienne, et un de ses petits-fils, M. de Stillfried-Raterrie, a publié dernièrement sur son aïeul, Favras, un ouvrage indiqué par M. Forneron (*Histoire des émigrés*, t. I, p. 87).

Chousy était tombé sans connaissance. Sa maîtresse s'était élancée pour le secourir, et elle s'était écriée : « Quel pauvre « homme ! il ne sait pas mourir. » Et les barbares spectateurs d'applaudir !

Je reçus à peu près dans ce temps des nouvelles de madame de Salaberry. Elle avait obtenu mainlevée des effets qu'on n'avait pas vendus ; l'innocence de son mari était reconnue. Je lui offris ma petite maison à Blois ; elle y arriva avec l'homme d'affaires de feu son mari, muni de tous les certificats nécessaires. Je lui avais indiqué le sieur Ferrand-Vaillant, avocat à Blois, fort jeune alors, et qui avait pris le titre d'avoué. Il lui manquait quelques pièces, et le Département objectait toujours l'émigration de M. de Salaberry le fils, quoiqu'il y eût un décret d'amnistie pour ceux qui avaient fui pour cause de terreur. Elle ne jouissait donc que par tolérance de sa terre de Fossé, attendu que son fils ne paraissait point. Cet état dura tout l'hiver, lorsqu'un beau jour, M. de Salaberry parut. Il était armé de certificats dans la meilleure forme, qu'il avait eu la précaution de prendre partout où il avait séjourné. Sa présence ôtait tout prétexte à la mauvaise volonté, et il n'était plus question que de rentrer en possession de ses biens et de retrouver ses meubles, dont une partie avait été colloquée à Chambord pour servir aux gens préposés aux haras. M. de Salaberry le père paraissait du reste avoir mangé à peu près toute sa fortune, plutôt par le malheur des temps que par sa faute ; car c'était un homme généreux, mais non un dissipateur.

Au commencement de l'hiver, on annonça que Laurenceot, représentant du peuple, était nommé [1] pour rendre justice à Blois et remettre les choses dans un plus juste équilibre. Laurenceot était né en Franche-Comté, entre Dôle, Salins et Champlitte, de parents honnêtes et aisés. Après avoir fait ses études, il s'était destiné au barreau ; sa bravoure et sa franchise l'avaient fait élire par le corps des étu-

[1] Par décret du 20 janvier 1795.

diants de Besançon comme leur procureur. Dans cette ville, où il y avait de fortes garnisons, ces jeunes gens étaient toujours aux prises avec les officiers, et ils avaient formé une association tolérée plutôt que permise. On les appelait les légistes. Il n'y avait pas d'année où les bourgeois, souvent vexés par les airs des jeunes officiers, ne se fissent défendre par ces légistes, tous jeunes gens de famille et riches, qui fréquentaient les salles et repoussaient les insultes par de bons coups d'épée.

M. le marquis de Ségur, cordon bleu, avait succédé au maréchal de Vaux dans le commandement de la province, et résidait à Besançon. C'était un protégé de la maison d'Orléans. Il était le fils d'une bâtarde du Régent [1], qui, élevée dans le palais de son père, avait pris un grand ascendant par son mérite personnel, et est morte très-âgée et très-considérée. Elle avait avancé son fils qui, ayant perdu fort jeune un bras à l'armée, s'était toujours bien conduit.

Lorsqu'il arriva à Besançon, les régiments du Roi et de Bourbon dragons (dans lequel mon fils aîné était capitaine) s'y trouvaient en garnison. Ces deux régiments le portaient très-haut, et il n'y avait pas de jour où il n'y eût des rixes entre les légistes et les officiers : déjà trois de ces derniers avaient été tués. M. de Ségur, voulant mettre fin à ces tristes événements et faire un coup d'autorité, envoya chercher le procureur spécial des légistes ; c'était Laurenceot. Dès qu'il fut dans son cabinet, il lui dit : « On assure que « vous commandez les légistes ; je vous ai envoyé chercher « pour vous prévenir que demain, devant le Gouvernement, « il y aura une potence dressée, où je ferai pendre le premier « légiste qui aura une affaire avec un officier des troupes du « Roi. » — Laurenceot se trouve piqué et lui répond : « En « ce cas, ce sera moi qui l'étrennerai ; car je vous préviens « que ce soir j'ai un rendez-vous, et que je n'y manquerai

[1] Henri-François, comte de Ségur, père du maréchal, avait épousé, en 1718, Marie-Angélique de Froissy, fille naturelle du Régent, qui mourut en 1785, âgée de quatre-vingt-cinq ans.

« pas. » Et il se dirigea vers la porte. Cette réponse hardie étonna M. de Ségur, qui, le rappelant, lui dit : « Monsieur, « vous me parlez bien vivement. Asseyez-vous et voyons « ensemble comment nous pourrions empêcher de braves « gens de se tuer. » Cette manière de traiter désarma Laurenceot. Il conseilla à M. de Ségur d'éloigner les deux régiments et d'enjoindre aux officiers qui avaient des rendez-vous de reprendre leur parole, s'engageant de son côté à calmer les légistes. M. de Ségur consentit; la convention fut exécutée, et Laurenceot fut bien vu de tous les partis.

Lorsque la Révolution éclata, il fut nommé commandant de bataillon pour mener les volontaires à l'armée; il devint officier général et fut élu représentant à la troisième législature. En même temps, le fils d'un closier de son père, élevé comme légiste et son ami, perçait par un mérite transcendant; c'était le fameux Pichegru. Leur intimité était telle que ce dernier logeait toujours chez Laurenceot, lorsqu'il revenait voir ses parents.

Ce fut dans cette affreuse législature que le procès du Roi eut lieu. Laurenceot ne vota point contre son maître [1]; aussi fut-il des soixante-treize qui furent incarcérés. Promenés de prison en prison, remplaçant à l'hôtel des Fermes les fermiers généraux qu'on venait d'assassiner, ce qu'ils avaient souffert était épouvantable. Enfin le 9 thermidor arriva, et ils reprirent leurs places à la législature. Ce fut alors que Laurenceot fut nommé pour venir à Blois.

Depuis la première Assemblée, où j'avais parents et amis, j'avais bien résolu de ne jamais voir aucun représentant; je n'avais pas cru nécessaire d'aller voir Brival, qui n'avait fait que me rendre justice; mais le sieur Baillon, commissaire des guerres, qui m'avait si bien traité dans mon arrestation, m'invita à aller dîner chez lui avec Laurenceot et Marmé, son beau-frère et secrétaire; je prétextai une affaire et m'en dispensai. Laurenceot, qui n'avait rien à se reprocher, dit

[1] Il vota la réclusion et le bannissement.

que si je le connaissais, je lui rendrais justice, et, sachant que je donnais tous les jours à souper, il nous fit demander la permission d'y venir, ce que nous ne pûmes refuser.

Dès le soir même, il arriva, sortant du club où il avait été rétablir le calme. On jouait; il se mit à jouer au trente-et-quarante et à d'autres jeux, avec noblesse et indifférence; enfin, il nous conta ce qu'il avait souffert, et nous présenta Marmé, son beau-frère, qui avait partagé son incarcération. La connaissance une fois faite, tout le temps qu'il passa en mission, il vint souper régulièrement, soit chez nous, soit dans notre société, et jamais nous ne trouvâmes rien de répréhensible dans sa conduite ou dans ses sentiments. Quoiqu'il ne fût pas en état de jouer le rôle d'intendant, ou plutôt de proconsul, il eut le talent de plaire à tout le monde, excepté aux enragés. Il en a depuis reçu la récompense, ayant été nommé par les assemblées primaires pour être un des anciens députés réélus. — Il entra ainsi au conseil des Cinq-Cents.

Il allait de temps en temps visiter les districts et y rétablir l'ordre. M'ayant dit qu'il comptait aller à Romorantin, je lui proposai de le mener à Cheverny, où il prendrait les chevaux que l'agent militaire lui fournissait. Je l'emmenai dans ma voiture à Cheverny, où je le traitai avec sa compagnie. Dès qu'il eut vu la beauté de l'habitation, il s'écria avec une naïveté pénétrante : « Comment, vous vivez encore! » Et nous eûmes la conversation la plus franche et la plus intéressante sur le système de destruction générale de Robespierre.

Je lui fis voir que mes grilles avaient été enlevées par la réquisition du représentant Ferry, et je demandai qu'on me les rendît, ainsi qu'aux autres particuliers. On pouvait dire qu'elles avaient été volées sans objet, car presque toutes étaient encore dans la cour du District et du Département. Il écrivit comme représentant aux Comités, et il y eut un ordre de rendre à chacun les fers qu'on lui avait pris, s'il pouvait les découvrir. Mes grilles étaient démontées, mais je les retrouvai à peu près, et il m'en coûta, pour les rétablir

comme elles étaient, environ onze mille livres en assignats, ce qui représentait à peu près douze cents livres en numéraire.

J'avais perdu, dans les trois premières années de la Révolution, vingt-trois mille livres de rente en droits seigneuriaux, en dimes, droits sur les sels à Oléron et Brouage, ma pension sur le trésor royal accordée par Louis XV, et plusieurs autres objets dont je ne fais pas mention [1]. J'avais eu à subir les passages des gardes nationales, les contributions énormes mises par les jacobins, les réquisitions de tout genre, la saisie, sous le nom de don patriotique, de ce qui restait de vaisselle d'argent. J'avais fait des frais considérables pour empêcher mon second fils de servir (quoiqu'il ne fût d'aucune réquisition), en fournissant d'abord un homme à sa place, et ensuite en l'envoyant lui-même tout équipé servir dans la garde nationale de Tours. Ma détention de quatre mois avait entraîné des dépenses excessives. J'avais manqué perdre plus encore. Le député Eschasseriaux avait, dans le temps de la Terreur, proposé et obtenu que l'on détruisit tous les étangs, sans aucun plan d'administration, sans même en discuter les inconvénients; j'en avais cinquante et un, on ordonna d'en dessécher quatre, et je fus obligé de faire constater que les autres ne pouvaient être bons à rien [2].

J'avais planté une avenue de peupliers à quatre rangs, en droite ligne, d'une lieue et demie : la motion était faite de les abattre tous pour ôter l'air de féodalité; j'eus un instant la crainte qu'elle ne fût adoptée. On prit mes plus beaux arbres pour la marine, et il n'y avait pas de semaine où je n'eusse à faire transporter dans les magasins militaires de Blois mes grains mis en réquisition; heureux lorsqu'on n'envoyait pas mes voitures chercher du blé jusqu'à Vendôme! Les manœuvres, les charretiers ne se louaient plus que pour un mois, et les prix augmentaient à vue d'œil; je me suis vu

[1] On trouvera au chapitre XXIX un état détaillé de toutes ces pertes.

[2] Décret du 14 frimaire an II (14 décembre 1793) : « Tous les étangs..... « seront mis à sec avant le 15 pluviôse prochain... » Abrogé le 1er juillet 1795.

obligé de payer toute une année quatre maçons pour réparations urgentes, chacun à vingt écus par jour en assignats. On peut juger des autres ouvriers à proportion.

Je ne fais pas mention des arbres de la liberté qu'on venait prendre dans mon parc, du brûlement de tous les titres féodaux, du décret, rapporté plus tard, par lequel on confisquait tous les livres et estampes qui portaient des armoiries, de l'ordre d'abattre tous les murs et de fouiller dans les églises, de la réquisition des armes, qui ne me furent rendues qu'en partie, de l'ordre de faire brûler tous les faux bois pour faire des cendres et en extraire le salpêtre, enfin tout ce que peut imaginer l'esprit de destruction et de brigandage.

Depuis le 9 thermidor, tout rentrait dans un état plus facile, mais le mal était à son comble, et l'on ne pouvait revenir que peu à peu à une situation meilleure. Cependant, les autorités écoutaient les réclamations et y faisaient droit autant que possible, et les honnêtes gens pouvaient voyager et se promener dans les rues sans être insultés ou méprisés comme jadis.

Mes affaires exigeaient ma présence à Paris, et je me déterminai à aller y passer une dizaine de jours avec mon ami M. de Rancogne. Nous nous mîmes donc dans ma berline, Jumeau, M. de Rancogne et moi, pour nous rendre à Orléans. Je remplissais un objet cher à mon cœur, celui d'aller voir mon ami, M. Olavidès, comte de Pilos, qui occupait, comme je l'ai dit, le château de Meung. Nous partîmes le 23 avril 1795 et fûmes coucher chez mon ami à Meung. Il est aisé de se douter du plaisir que nous eûmes à nous revoir. Mon ami, dans la haute dévotion, avait avec lui un M. Reinard, prêtre, ancien professeur de physique à Amiens, qui avait accompagné des Anglaises dans un voyage d'Italie, et était revenu avant la grande Révolution se faire oublier à Meung. C'était un homme d'esprit, d'instruction et religieux.

Nous partîmes le lendemain de grand matin pour nous rendre à Orléans, où nous avions retenu trois places dans la voiture publique. Il n'était plus question de voyager avec ses

voitures et ses chevaux; les fourrages manquaient sur la route, et, sans l'avoine que j'avais emportée, nous n'aurions pu arriver jusqu'à Orléans. Nous sûmes que nous ne partirions que le lendemain; je renvoyai ma voiture, et, après avoir dîné à table d'hôte, nous allâmes le soir à la comédie. On l'avait établie dans une église, vis-à-vis l'Intendance qui était changée en hôtel des administrations. La comédie fut bruyante. Il parut un bonnet rouge aux troisièmes, on le jeta sur le théâtre. Deux officiers de la ville en écharpe faisaient la police. Il se trouva qu'un ancien procureur estimé, frère du sieur Bimbenet, mon homme d'affaires à Cheverny, y était en fonction; dès qu'il m'aperçut, il vint me trouver à l'orchestre et me mit au fait de la police exacte qu'on y faisait contre les jacobins : deux avaient été bâtonnés le matin sur la place du Martroi. Dès qu'on pouvait les joindre, c'était une vraie fête pour la jeunesse de la ville de les étriller d'importance.

Nous partîmes le lendemain dans une voiture ronde, au nombre de huit, à onze heures du matin, pour aller souper à Étampes. A Étampes, mon premier soin fut de m'informer de M. et madame Pajot de Marcheval; j'eus toutes les peines du monde à les trouver. Ils avaient l'espoir de rentrer dans leurs terres; je leur offris mes services, et je partis pour Paris, où nous arrivâmes dans la rue de la Comédie-Française [1], près le Luxembourg, à neuf heures du matin.

Je laissai le soin de mes affaires à Jumeau; M. de Rancogne partit de son côté, et moi je m'acheminai doucement pour me rendre au vieux Louvre, chez mon ami M. Sedaine, où j'étais attendu. Ce fut une vraie joie de nous revoir; je les avais secourus en victuailles le plus qu'il m'avait été possible, et ils avouèrent que sans cela, malgré leur aisance, ils seraient morts de faim. Ils avaient chez eux mademoiselle Froidure de Réselle, leur fils aîné, qui était revenu de Strasbourg couvert de gale, après avoir servi et pensé périr mille fois, leur fille aînée et la cadette qui avait seize ans et était

[1] De l'Ancienne-Comédie.

belle comme un ange. Il y avait trois ans que nous ne nous étions vus.

Tous les soirs de mon court voyage, je fréquentai les spectacles : j'entendis chanter partout le *Réveil du peuple*, et je vis là, mieux que partout ailleurs, l'effervescence des jeunes gens contre les buveurs de sang. Il n'y avait pas une pièce où il ne fût question d'eux. J'allai à l'Opéra, où je vis une scène comme on en voyait souvent, mais qui était très-nouvelle pour moi. Lays, acteur de l'Opéra, avait été un terroriste décidé [1]; croyant l'effervescence passée, il se décida, de concert avec ses camarades, à reparaître sur la scène, et se fit annoncer sur l'affiche comme devant jouer le rôle d'Oreste dans l'opéra d'*Iphigénie* de Glück. J'étais dans l'amphithéâtre; toute la salle était pleine. Dès qu'il parut, ce furent des sifflements, des hurlements continuels; il resta les bras croisés. Il voulut parler, il voulut chanter; les cris redoublèrent, et les femmes, dans toutes les loges, tirèrent leur mouchoir pour lui faire signe de se retirer. Au bout d'une heure, il sortit au bruit des applaudissements. Alors, un officier municipal s'avança sur le théâtre, il prononça : « Au nom « de la loi! » Toute la salle se tut. Il fit une phrase aussi plate qu'insignifiante; les cris, les hurlements recommencèrent de plus belle, et ce fut le même train. Enfin, à huit heures, le spectacle commença, et ce fut un autre acteur qui joua le rôle. A neuf heures, je me retirai. On m'avait prévenu que les rues de Paris n'étaient plus sûres le soir, et il n'y avait pas moyen de se procurer une voiture.

Dès le lendemain de mon arrivée, je m'étais présenté à la section du Louvre, sur laquelle je demeurais. Elle siégeait à la Samaritaine sur le pont Neuf. Il me fallait deux répondants, sans compter M. Sedaine chez qui je demeurais. Pajou et Houdon [2], les deux plus fameux sculpteurs de Paris, que

[1] Voir à ce sujet la *Biographie moderne* (1806) et MM. DE GONCOURT, *la Société française sous le Directoire*, p. 357.

[2] Jean-Antoine Houdon (1741-1828). Si nous avons rencontré à différentes

je connaissais beaucoup, se présentèrent pour m'en servir. Ainsi accompagné, je me rendis au bureau, où l'on enregistra mon passe-port. Après une demi-heure d'attente, on vérifia mon signalement, on reçut mes cautions et l'on me rendit mon passe-port avec injonction d'aller dans les deux jours au Comité de sûreté générale, pour obtenir la permission limitée de rester à Paris tant que mes affaires l'exigeraient.

J'y allai le lendemain avec M. Sedaine et Jumeau. Le comité était en face de la rue de l'Échelle, dans l'ancien hôtel de La Vallière. Nous montâmes l'escalier et entrâmes dans une antichambre fort remplie de peuple; des cavaliers de gendarmerie faisaient la police. Après une fort longue attente, j'entrai dans une pièce qui avait été jadis un grand salon, et où huit députés étaient autour d'une table. Apparemment que ma tenue, plus propre que celle des autres, les frappa. Ils se passèrent mon passe-port et m'accordèrent une décade comme je le demandais. Je sus qu'Ysabeau, député de Tours, et qui sûrement avait entendu parler de moi, était celui qui m'avait le plus fixé.

Après avoir fait timbrer mon passe-port, je descendis l'escalier avec Jumeau, et nous vîmes venir à nous le trop fameux Rochejean, avec la même tenue qu'il avait aux Carmélites. Fidèle à la parole donnée, il passa à côté de nous comme si nous ne nous étions jamais rencontrés.

Dès que j'eus mon passe-port, je m'assurai d'un fiacre à vingt-cinq francs en assignats pour chaque matinée, étant assez mauvais piéton. J'allai chez M. et madame Amelot, et je trouvai mon beau-frère dans un état bien triste; il ne me reconnut pas. Madame Amelot se flattait qu'au beau temps sa tête et sa santé reviendraient. Nous dînâmes tristement avec madame la marquise de Roncherolles, madame Justine et un chirurgien, et à cinq heures, je courus la ville.

Huit jours sont bientôt passés lorsqu'on a des affaires; je pris une matinée pour aller voir Mittié, mon médecin; il

reprises dans ces Mémoires le nom de Pajou, c'est la première fois qu'on y trouve celui de Houdon.

demeurait faubourg Saint-Honoré, tout au bout de la rue de l'Union [1]. M. de Salaberry m'offrit de m'y accompagner. M. de Salaberry avait alors trente ans. Il avait de l'esprit, de l'instruction, de la vivacité et une âme extrêmement honnête. Son caractère charmant, pareil à celui de son père, lui avait attiré mille amis des deux sexes qui l'avaient servi à merveille. J'allai voir aussi M. et madame de Luçay, qui demeuraient dans la même rue; de là, je passai chez mon ami Richebourg. Sa femme me conta que quoiqu'il eût été directeur de la Poste [2], il avait échappé aux persécutions, grâce à l'amitié qu'on lui avait portée à la section du Roule. J'allai de là voir mademoiselle Legendre, ma belle-sœur, établie dans sa maison de Chaillot; elle avait été obligée de se cacher pendant six mois.

J'allai dîner chez madame de Salaberry, rue des Filles-Saint-Thomas, à l'hôtel des Trois Empereurs. A peine étions-nous sortis de table qu'on vint nous dire que la garde nationale entourait le Palais-Royal, que les patrouilles parcouraient les rues, et qu'on parlait d'une révolte. Malgré l'effroi des dames, chacun partit de son côté, moi pour retourner au Louvre, et M. de Salaberry pour se rendre à sa section.

Je trouvai les dames déjà instruites du mouvement qui se préparait; à chaque instant, on venait leur dire des nouvelles; c'étaient des rixes de jeunes gens, que l'on appelait la troupe dorée de Fréron, contre des terroristes : quelques voies de fait et beaucoup de menaces. Au bout d'une demi-heure, je les quittai. Je suivis la rue du Coq, vis-à-vis la barrière des Sergents; la rue Saint-Honoré était aussi tranquille qu'à l'ordinaire. Il en était de même au Palais-Royal; j'allai jusque chez Le Bret, mon libraire, dans ce qu'on appelait les baraques de bois ou le camp des Tartares : il m'assura que tout était fini. Tel est Paris, et j'en avais fait l'expérience dans le temps de l'affaire de Réveillon : on se

[1] Rue d'Angoulême Saint-Honoré, puis rue de Morny et rue de la Boëtie.
[2] Il avait été, en 1792, président du directoire des postes et relais, comme on l'a dit ailleurs.

tuait, s'assommait, se fusillait dans une rue, dans tout un quartier, tandis que le reste de la ville l'ignorait.

J'avais rencontré M. de La Porte, dont j'ai déjà raconté l'arrestation; je vais en parler avec plus de détails. Lorsque la Révolution arriva, il était marié et avait une fille et un garçon, à un an de distance l'un de l'autre. Son fils ayant seize ans, il voulut le mettre à l'abri et, comme je l'ai dit, l'envoya voyager en Europe, principalement en Italie, avec un gouverneur. Il garda sa fille avec lui et se confina à Meslay, sans se mêler de rien. N'imaginant pas qu'on pût regarder comme émigré un enfant qui ne voyageait que pour s'instruire, il le laissa se fixer à Rome et entretint avec lui un commerce suivi de lettres. Ce fut l'occasion de visites domiciliaires impromptu et des saisies les plus outrageantes. Vourgères, de Vendôme, alors membre du Comité de Blois, fut l'instigateur de toutes ces mesures. Les coquins Hézine et Péan s'attachèrent à faire éprouver à M. de La Porte tous les genres de persécution, et l'on finit par l'incarcérer avec M. de Salaberry. M. de Pérignat, de Vendôme, vint bientôt les rejoindre. Mademoiselle de La Porte, âgée de dix-neuf ans, de la physionomie la plus intéressante, ayant eu une éducation soignée, et remplie de talents, resta seule à veiller aux intérêts de ses parents, fit toutes les démarches pour leur procurer la liberté, et montra une énergie, un courage actif et un caractère au-dessus de tout ce qu'on pourrait en dire.

Enfin, un moment plus doux arriva : ils venaient d'être mis en liberté, lorsque l'infernal Comité de Blois répandit le bruit qu'on avait trouvé dans les interlignes des lettres de M. de La Porte fils, passant pour émigré, une correspondance compromettante. A l'instant M. et madame de La Porte furent incarcérés à Vendôme, et l'on assura qu'ils allaient être conduits au Tribunal révolutionnaire, d'où personne ne revenait, tout accusé étant considéré comme coupable. La terre fut mise en vente, les meubles à l'encan. Mademoiselle de La Porte était aimée, considérée. La mort

de M. de Salaberry faisait trembler pour eux tout ce qu'il y avait d'honnêtes gens à Vendôme. On s'occupa de les faire évader. La fille conduisit tout, et ils purent se sauver.

La mère partit avec l'abbé Bailly, ancien vicaire à Cour, et alors curé à Danzé, homme d'esprit et de tête; elle alla se confiner dans les vallons des Pyrénées, chez des particulières dont elle passait pour la nièce [1]; on craignait sa tête trop vive. Pour M. de La Porte, sûr de son sang-froid, il se rendit à Blois. Un chirurgien, le plus honnête possible, nommé Verger, le cacha pendant cinq mois; logé au milieu de la ville, il fut assez heureux pour attendre tranquillement la fin des orages jusqu'au 9 thermidor.

Mademoiselle de La Porte, qui seule conduisait tout avec un M. Monnier de Vendôme, connaissait un nommé Caillon, ancien procureur, fort livré à la Révolution, mais que l'on croyait jouer le patriote. Elle lui confia argent, bijoux, linge, habits, meubles précieux, enfin tout ce qu'elle avait pu sauver. Voyageant sans cesse de Vendôme à Blois, logeant dans toutes les auberges sans jamais y séjourner, allant tantôt à pied, tantôt à cheval, tantôt en charrette, tantôt par le messager, elle montrait une activité et un dévouement dont on ne peut avoir d'idée. Elle voyait son père furtivement, et courait où le besoin de sa présence auprès des autorités pouvait être nécessaire. Les enragés avaient été furieux de l'évasion, car ils regardaient l'exécution comme sûre et comptaient sur la confiscation. Leurs projets déjoués, ils n'en parlèrent plus.

Enfin le 9 thermidor arriva; mademoiselle de La Porte court à Paris, assiége les Comités; jeune et belle, armée de ses moyens de défense, qu'elle employait avec les larmes de la persuasion, elle attendrit les plus cruels. Un commis, les larmes aux yeux, lui rend l'ordre de la sortie de son père en disant : « On me punira si l'on veut, mais je ne puis pas « vous refuser une chose juste que des manœuvres sourdes

[1] Voir chapitre XXIX.

« retardaient encore. » Elle revient triomphante, et son père sort de sa retraite.

J'étais libre depuis deux jours, et nous allâmes nous voir réciproquement. Il avait été bien plus malheureux que moi. Je vis les honnêtes gens qui l'avaient sauvé et la chambre où il avait vécu, entouré des soins les plus tendres. Il obtient son entière justification, on pense qu'outre ses papiers, on va lui rendre la mainlevée totale. Mais les choses traînent, les mesures contre les émigrés deviennent de plus en plus sévères, et le fils étant toujours regardé comme émigré, M. de La Porte est laissé seulement en possession provisoire de ses biens.

Cependant, Caillon avait été frappé comme d'un coup de foudre à la nouvelle que M. de La Porte allait reparaître. Mademoiselle de La Porte remarqua sa froideur, et elle se rappela à l'instant qu'elle avait vu madame Caillon portant son linge et vêtue d'une robe à elle. Elle réclame ses effets; Caillon dit n'en avoir pas l'état; elle demande cent louis qu'elle lui a remis, Caillon répond qu'il est prêt à les lui rendre en assignats; il est vrai qu'il les avait remis lui-même au Comité, en laissant croire que c'était un don qu'il faisait à la patrie. Le fait s'ébruite; on force M. et mademoiselle de La Porte, qui étaient à Paris, à faire leur déposition. Par générosité, ils accusent Caillon le moins possible. Il perd seulement sa place de greffier criminel.

M. de Salaberry le père avait vu dans sa prison la charmante personne qui montrait tant de dévouement à ses parents, et il avait formé, de concert avec M. de La Porte, le projet de la marier à son fils. Tous les deux avaient de l'esprit et de l'énergie, et avaient passé par l'école du malheur. Le mariage fut décidé entre les deux pères, à la condition que les jeunes gens se conviendraient. Tel était l'état de cette affaire à mon voyage de Paris.

Après avoir terminé quelques affaires personnelles, j'allai chez M. et madame de Sanlot. Je les trouvai en famille, heureux de l'espérance de marier incessamment deux de

leurs filles [1]. Je voulus aller à la Chaussée d'Antin voir M. de Lafreté et le président de Bonneuil, mon cousin, qui n'eût pas échappé au supplice si la chute de Robespierre avait tardé de huit jours. Je ne les trouvai ni l'un ni l'autre.

Il n'y avait pas de rue qui ne m'inspirât de pénibles réflexions. Chaque maison, chaque hôtel où j'avais connu quelqu'un était vide. L'hôtel Talaru, rue Vivienne, demeure d'un de mes amis, était devenu une prison, et le maître avait été exécuté; l'hôtel de Gramont, sur le boulevard, me faisait souvenir de la triste fin de la femme de France la plus altière et du meilleur ton; l'hôtel de Malesherbes me rappelait un crime qui couvrira de honte dans tous les siècles cette malheureuse Révolution.

J'allai chez madame Lecouteulx du Moley; elle était la seule qui tint une maison dans ces temps difficiles, où l'on mangeait à Paris du pain qui tenait au couteau comme s'il eût été fait de sarrasin. J'y dînai une fois.

Je n'avais plus rien à faire; j'entendais journellement parler d'émeute, j'étais obligé de revenir à pied des spectacles, qui ne me faisaient aucun plaisir à cause du genre des pièces qu'on y jouait, et des scènes continuelles qui s'y passaient. Je me décidai donc à partir. J'empruntai un cabriolet, je louai au poids de l'or deux chevaux pour me mener à la Croix de Berny, car il était impossible d'avoir des chevaux de poste à Paris, et, dûment muni de mes passe-ports, je partis à la pointe du jour.

Trois fois dans la route on me demanda mon passe-port; à la dernière, un bonhomme, après l'avoir bien regardé, me le remit en me disant : « Citoyen, je vous souhaite un bon « voyage, et que le bon Dieu vous accompagne! » langage bien étonnant et bien remarquable dans un temps où tous les diables étaient déchaînés. Les postes étaient mal servies; mon cabriolet s'était cassé dans la forêt de Cercottes, et il

[1] M. Sanlot avait trois filles, dont l'une épousa M. Esmangard; la seconde, M. Bonfils, et la troisième, le général Corbineau. (*Saint-John de Crèvecœur*, p. 230.)

avait fallu le ramener au village pour le réparer. J'arrivai donc fort tard à Orléans, où mes gens m'attendaient depuis le matin avec mes chevaux et ma voiture. Nous devions tous aller coucher à Meung, mais il fallut attendre le lendemain, et j'arrivai pour dîner chez mon ami Pilos.

Laurenceot, le député, était venu faire un voyage de cinq jours à Paris, et m'avait proposé de revenir à Blois avec moi. Mais il avait retardé son retour, et j'avais pris le parti de revenir seul, d'autant plus que mes deux chevaux, à l'auberge d'Orléans, me revenaient à vingt louis par jour en assignats. On croyait à Blois que le député revenait avec moi. Je trouvais donc à mon arrivée le commissaire des guerres, l'agent national, enfin tous les gens qui dépendaient de lui. Je ris avec eux de l'honneur qu'ils me faisaient, honneur qui m'avait été rendu autrefois comme lieutenant général, mais dont actuellement je n'étais plus digne et que je n'enviais pas du tout.

CHAPITRE XXVI

Mesures contre les terroristes; on instruit contre Dulièpvre. — Départ de Laurenceot. — Vie à Blois. — Les Amelot, etc. — On poursuit les auteurs du massacre de la levée. — Rapport de l'accusateur public. — La procédure est supprimée. — Convocation des assemblées primaires. — Acceptation de la constitution de l'an III. — Difficultés pour la réélection des membres de l'ancienne Assemblée. — Troubles de Paris. — Les jacobins reviennent sur l'eau. — Mission de Sevestre.

On travaillait les terroristes à Blois à l'instar de Paris; tous furent désarmés. On n'oublia pas les frères Dulièpvre, dont la conduite avait révolté toute la ville. Les autorités avaient été renouvelées et composées de tout ce qu'il y avait d'honnête dans la province. M. Bellenoue-Villiers, homme probe, éloquent et de beaucoup d'esprit, était procureur général du Département, mis en place par Laurenceot. Il crut nécessaire d'expliquer par des pièces le désarmement des terroristes. Je reçus donc une lettre, par laquelle il m'invitait à me rendre à son bureau, et à faire connaître mes griefs contre Dulièpvre. Le rôle de délateur m'a toute ma vie déplu; je commençai donc par lui déclarer que je ne savais rien. Il me dit alors : « Monsieur, vous désirez que les « honnêtes gens soient en place, qu'ils poursuivent les ter- « roristes, et, dès qu'ils font leur devoir, vous les abandonnez. « En ce cas, il faut qu'à l'instant je remette ma place. » Je le quittai, et, réfléchissant à ce que ce galant homme venait de me dire, je me décidai à rédiger un mémoire que je lui remis le lendemain, et dans lequel je relatais toute la conduite de Dulièpvre [1].

[1] L'auteur reproduit ici ce mémoire, que j'ai cru devoir supprimer, comme ne faisant que répéter des faits qui ont été racontés en leur temps.

Chevalier, jadis perruquier de ma femme, était, comme je l'ai dit, devenu administrateur par ses intrigues. Dès qu'il vit que la Révolution se tournait dans un autre sens, il changea comme elle. Avant ma sortie de prison, quelques jours avant le 9 thermidor, il vint à Cheverny épurer, dit-il, les autorités. C'était pour traiter Dulièpvre comme un gueux et lui ôter ses prétentions à aucune place. Les coquins étaient amis quand il s'agissait de piller; mais quand l'un pouvait faire sa main aux dépens de l'autre, il n'était plus question d'amitié. Dulièpvre se le tint pour dit et se confina dans sa closerie sans voir personne; bafoué, conspué dans les deux bourgs quand il était obligé d'y passer, recevant dans la ville des injures comme délateur, il se tint coi et il fit bien. Depuis deux ans, ni moi ni personne des deux bourgs n'en avons entendu parler.

La mission de Laurenceot étant finie, il rentra à la Convention, craint des terroristes. Il aimait le plaisir plus que le travail et n'avait pas la gravité d'un administrateur, mais il laissa une réputation d'exacte probité, et on lui savait gré de la persécution qu'il avait subie.

Nous revinmes passer l'hiver à Blois, et nous vécûmes aussi tranquillement qu'un temps de Révolution peut le permettre.

Tout notre désir était de nous réunir à notre ami, M. Olavidès, comte de Pilos. Je lui proposai de venir vivre avec nous, me chargeant de le nourrir, lui, son ami et un valet de chambre. C'était pour nous une société charmante, et pour lui l'agrément de sa vie. Il était connu dans le Blaisois, ayant passé à Cheverny plusieurs mois à différentes époques. Il arriva donc au mois de juillet de l'année passée, 1795, et depuis ce temps nous vivons tous en frères. La littérature, les journaux, les soins de la campagne, nous font mener une vie très-douce.

Nous sommes rentrés ici ensemble pendant l'hiver, ma maison de Blois étant trop exiguë pour nous contenir tous; comme j'espère l'augmenter d'une autre l'année prochaine, nous irons y passer trois mois l'hiver. Quelques amis viennent

nous voir, mon fils aîné et sa femme dînent chez nous deux fois par semaine avec leurs enfants. Ils ont aussi une fort jolie maison à Blois dans la rue des Carmélites, rue que j'habite; nous sommes donc à même de nous voir souvent, soit à la ville, soit à la campagne.

M. de Toulongeon, mon gendre, après avoir passé trois ans à Harfleur, près du Havre, est revenu dans sa terre, il y a six mois, avec sa femme près d'accoucher de son sixième enfant. Madame veuve Amelot vit à Paris avec ses deux filles : madame la comtesse Justine, non mariée, et madame la marquise de la Ferté, séparée de son mari par les circonstances de la Révolution, ayant une fille avec elle, son mari ayant emmené son fils. M. Amelot, mon neveu, devenu veuf de mademoiselle de Biré, après avoir couru les plus grands dangers, s'est retiré à Madon, terre qu'il a achetée, à quatre lieues d'ici, et qu'il habite de préférence à sa terre de Chaillou. Madame la marquise de Roncherolles, n'ayant plus avec elle ses enfants, qui sont dans les pays étrangers, vit chez sa belle-sœur, madame Amelot.

M. le président Chabenat et ses fils, mes cousins germains, vivent à Paris rue de la Chaussée d'Antin ou à Bonneuil près Paris. M. le marquis de Bouthillier-Chavigny, mon cousin issu de germain, et ses sœurs mariées sont tous sortis de France. M. et madame de Gauvilliers et leur fille, que nous avons tous élevée, jouissent, depuis la mort de M. Delorme, de la terre du Guélaguette, à cinq quarts de lieue d'ici, et continuent à nous tenir fidèle compagnie. Tel est le tableau de notre famille et de notre entourage.

Enfin, j'ai terminé aujourd'hui, 1er mai [1], l'histoire entière des événements qui se sont passés sous mes yeux et qui me sont personnels. Je vais, maintenant, dans un bref exposé, rapporter les principaux faits qui ont eu lieu dans le pays jusqu'au moment où je suis; alors, changeant de manière, je ferai un journal comme *L'Étoile*, où je mettrai successive-

[1] 1796, d'après ce qui précède.

ment, non les grands événements de la nation, mais les faits particuliers qui se passeront dans la province, que l'on connaît maintenant sous le nom de département. On y verra jour par jour les événements d'un petit pays. Ils donneront une idée de l'ensemble; tout se passe de même partout, à quelques nuances près.

Je reviens au départ de Laurenceot. Les corps renouvelés, les administrations et la justice, composés de gens probes et se croyant appuyés par le gouvernement, ne tardèrent pas à attaquer juridiquement les scélérats qui s'étaient joués de la vie et de la propriété des honnêtes gens. On incarcéra ceux qui avaient commis sur la levée de Blois les assassinats que j'ai relatés en leur temps. Je consigne ici le rapport de l'accusateur public, pièce rare et curieuse, qu'on a soustraite depuis [1] :

« Du 13 thermidor, an III[e] de la République française [2].

« Acte d'accusation contre les nommés : Le Petit [3], Simon [4], « Bonneau [5], Le Moine [6], Vaulivert [7], Hézine et Gidouin.

. . . . . .

FAITS.

« Lors de l'approche de l'armée vendéenne vers Beaugé, « la ville de Saumur fut mise en état de siége. Le représen- « tant du peuple Le Vasseur de la Sarthe donna des ordres « pour l'évacuation des prisonniers sur Orléans; il confia « l'exécution de ses ordres aux nommés Le Petit et Simon, et

[1] Malgré la longueur de la pièce que l'on va lire, on a cru devoir la reproduire *in extenso*. Elle paraît en effet inédite, et c'est un document des plus curieux pour l'histoire de la Terreur.

[2] 13 juillet 1795. Les Mémoires donnent l'intitulé et toutes les formules juridiques.

[3] Membre du Comité révolutionnaire de Saumur.

[4] Commandant de l'escorte. « Simon était un jeune soldat de vingt-deux « ans, d'une jolie figure, et marié à une jolie femme de son état. » (*Note de l'auteur.*)

[5] Membre du Comité révolutionnaire, et administrateur du district de Chinon.

[6] Mêmes qualités.

[7] Membre du Département d'Indre-et-Loire.

« obtint du général Commère le commandement de l'escorte... ; « cette escorte fut composée de quatre cents hommes. Il « paraît que ces ordres furent concertés; les registres des « autorités de Saumur et les registres destinés à recevoir les « écrous n'en font aucune mention.

« Les prisonniers étaient de huit cents à huit cent cin- « quante; on peut les diviser en quatre classes. La première « était d'hommes et de femmes habitants de la Vendée. La « deuxième, d'hommes incarcérés comme suspects d'après « la loi du 17 septembre 1793. La troisième, de prêtres, la « majeure partie assermentés. La quatrième, d'hommes et « de femmes reclus pour simple cause d'attachement au culte « catholique.

« Le 12 frimaire [1] fut le jour fixé pour le départ; c'est « dans l'ombre des ténèbres et à la lueur des flambeaux que « se fait cette expédition. Le Petit et Simon, accompagnés « de la force armée, se présentent dans les prisons sur les « neuf heures du soir, mais le nombre des prisonniers est si « grand que peu d'entre eux peuvent se placer sur les voi- « tures qui leur sont destinées; hommes, femmes, filles, gar- « çons, enfants même depuis l'âge de treize ans, sont obligés « d'aller à pied, liés deux à deux, devant les charrettes.

« A peine fut-on sorti de la ville, l'ordre de fusiller tous « ceux qui ne pourraient pas marcher fut donné par Le Petit.

« Depuis Saumur jusqu'à Orléans, on compte six cents « malheureuses victimes de la fatigue, du besoin, et plus par- « ticulièrement de la barbarie de leurs chefs; noyades, « fusillades, massacres, vols, tels sont les crimes qu'offre « cette cruelle translation : monstruosité inouïe, car ils « n'étaient pas commandés par la nécessité; aucun procès- « verbal n'annonce que les prisonniers se fussent révoltés, « aucune pièce ne fait connaître ce dont ils étaient coupables, « aucun jugement ne détermine ce dont ils étaient con- « vaincus; obéissance et soumission pour les ordres du

[1] 2 décembre 1793.

« représentant du peuple et de ceux qui les conduisaient, « voilà ce qui perce de toutes parts.

« Que l'on juge de ce qui se passa depuis Saumur jusqu'à « Montsoreau; on pouvait suivre le convoi aux traces de sang « qui se trouvaient sur la route; à chaque instant on tuait, « de l'ordre des chefs, des malheureux qui, exténués de « fatigue, ne pouvaient se soutenir; la vieillesse et l'enfance « n'étaient même pas une cause d'exception.

« A Montsoreau, un malheureux est laissé pour mort dans « la plaine des Adaux, il était percé de coups de baïonnette; « on le réintègre dans les prisons; la municipalité, travaillée « par la terreur, le fit jeter sur le fumier, où il fut immolé par « un volontaire qui passait.

« Au coteau des Moncenières, entre Saumur et Montso- « reau, un malheureux succombait; il est impitoyablement « tué par les soldats de l'escorte, qui déclarèrent obéir aux « ordres de leurs chefs.

« La nuit vint jeter son voile lugubre sur ces scènes « d'horreur, mais de nouveaux forfaits se préparaient pour « le lendemain. Au lever de l'aurore, le 13, en la commune « de Landé [1], un malheureux vieillard cède à l'affreux destin « qui le poursuit, les forces l'abandonnent, il succombe. « Une voix lui crie de marcher. — Je ne puis. — Je vais te « tuer. — Tue-moi. — Commandant, faut-il le tuer? — « Tue, répond le commandant de l'escorte, portant un habit « vert et une épaulette garnie de fils d'argent. Le malheu- « reux est fusillé, jeté dans l'eau; au sein de l'onde il palpi- « tait encore, mais ses bourreaux terminèrent son existence « à coups de pique.

« Un raffinement de barbarie se manifeste dans les ordres « que donne Simon; il fait défendre de sortir des rangs sous « peine d'être tué.

« Un instant après, un jeune homme de seize ans tombe « de besoin; il rompt les rangs, un coup de pique lui est

[1] Plutôt Candes (Indre-et-Loire), au confluent de la Loire et de la Vienne.

« porté à la figure; elles se croisent sur son corps, et il est « enlevé à l'aide de cet instrument fatal et tué à la sortie de « Landé.

« Un émissaire de Le Petit, chargé d'un réquisitoire pour « la municipalité de Chinon, y devance les prisonniers, et « répand le bruit dans cette commune que ce sont des bri- « gands de la Vendée, pris les armes à la main, qu'on con- « duit à Orléans. La fureur se manifeste, et ils sont reçus « avec les imprécations les plus fortes; les chefs profitèrent « adroitement de cette disposition du peuple. Un malheu- « reux vieillard, passant sur le pont de Chinon, tombe de « fatigue; deux volontaires le saisissent au collet, veulent « le contraindre de marcher, s'emparent de ses assignats, « et, par l'ordre de Simon, il est jeté par-dessus le pont.

« Le convoi arrive dans la commune de Chinon; les pri- « sonniers sont divisés; les uns sont déposés dans l'église « de Saint-Même, les autres aux Ursulines. Des commis- « saires de la municipalité et du Comité de surveillance « se rendent à l'église pour y maintenir le bon ordre; le « commissaire de la municipalité se renferme dans les bornes « de sa mission; mais les membres du Comité de surveil- « lance, Bonneau et Lemoine, participent aux horreurs qui « s'y commettent. A leur arrivée, ils blâmèrent ceux qui « apportaient de la nourriture aux prisonniers; ils firent « mettre en prison deux femmes pour leurs œuvres de cha- « rité, et déclarèrent qu'il ne fallait rien apporter à des « brigands pris les armes à la main.

« On fait mettre les prisonniers sur deux rangs. Lemoine « les fait défiler en sa présence; son collègue et lui déclarent « que quiconque d'entre eux quitterait son chef de file serait « privé de la ration de pain, et que quiconque sortirait des « rangs serait fusillé.

« Les prisonniers crurent trouver dans les membres du « Comité de surveillance des hommes qui compatiraient à « leurs infortunes, mais ils se trompaient; ils rejetèrent leurs « demandes et écartèrent leurs sollicitations. Tant de pré-

« paratifs, une aussi mauvaise réception, annonçaient pour « le lendemain quelque chose d'extraordinaire. Un bruit « sourd de la fusillade qui devait avoir lieu le lendemain se « répandit dans la commune; le soir même, on en parlait « au Comité de surveillance; une garde avait été mise par « le commandant de la place pour surveiller les prisonniers; « la nuit se passa dans le calme, sans plaintes ni agitation. « Le Petit et Simon se rendent dès six heures du matin à « Saint-Même; Bonneau les y accompagne; on fait le dénom- « brement des détenus, on les met sur trois rangs; les vic- « times qui devaient être sacrifiées furent laissées dans la « nef, et les hommes regardés comme suspects furent mis « dans le chœur. Heureux qui pouvait obtenir cette place!

« Bonneau et Lemoine parcouraient les rangs et partici- « paient aux dispositions hostiles qui se préparaient. Sur « les huit heures du matin, on bat la générale, et les citoyens « se rendent sur la place; l'ordre portait que l'on devait s'y « présenter, sous peine d'être déclaré suspect. Simon distri- « bue la force armée, invite les citoyens de se joindre au « détachement, et, quand ils font résistance, menace de les « faire fusiller; ils se retirent. Des cartouches leur avaient « été distribuées par le garde-magasin des poudres sur la « réquisition du commandant de la place; il en fit la distri- « bution à son détachement.

« Déjà les voitures commençaient à défiler, lorsqu'un des « membres des corps administratifs vint inviter Le Petit de « se rendre au Comité de surveillance; il y va avec Simon. « On lui demande de quel ordre il se dispose à faire fusiller « sur le territoire de la commune des prisonniers dont le « convoi est destiné pour Orléans; on lui demande où est le « jugement qui porte leur condamnation. Il déclare avoir « des pouvoirs illimités du représentant Le Vasseur de la « Sarthe, dont il n'est comptable à personne. Cependant il « en excipe, et les membres, après en avoir pris lecture, « déclarent, ainsi qu'il est porté par leur arrêté du 14 fri- « maire, *que, vu les termes dans lesquels leurs pouvoirs*

« *sont conçus, signés du représentant du peuple, Le Vasseur* « *de la Sarthe, ils se reposent pour l'exécution de la mission* « *dont sont chargés lesdits commissaires sur leur zèle et pru-* « *dence*, pouvoirs qui, d'après les recherches faites sur les « registres des autorités constituées de Chinon, n'existent « inscrits sur aucun d'eux.

« Simon, au retour du Comité, se rend à l'église, où il « entre comme un furieux; il jette sa rage sur un malheu- « reux, le traite de brigand, le menace de lui couper le cou, « et le frappe à coups de plat de sabre. Inhumainement, il « disait aux uns et aux autres : *Tu danseras la carmagnole!* « paroles insignifiantes, mais terribles pour les circonstances. « Pendant ce temps, Le Petit était sur la place, qui, avec « profusion, faisait distribuer du vin au détachement; les « citoyens étaient également invités à en prendre. Simon se « joint à lui, l'aide dans la distribution; il harangue les sol- « dats : *Mes amis*, leur dit-il, *buvons; il faut du courage;* « *frappez sans pitié les ennemis de la patrie.*

« Une scène inattendue, mais préparée avec intention, se « développe au même instant, dans l'église de Saint-Même. « Un individu est tiré de la maison d'arrêt par les militaires « de la garnison, et conduit dans la nef; on le réunit à six « individus destinés à être fusillés. Qu'avait-il donc dit? « qu'avait-il donc fait? quel crime avait-il donc commis? « Lemoine l'explique : *C'est ce scélérat*, dit-il à quelqu'un « qui l'accompagnait, *qui a travaillé chez Goulard, chape-* « *lier, qu'on a arrêté ces jours derniers; il est venu pour* « *espionner.* Le malheureux proteste de son innocence : *Tais-* « *toi*, dit Lemoine, *scélérat, tu seras fusillé comme les autres;* « *l'arrêt est prononcé.* Recherché dans les prisons, recherché « sur les registres des écrous, rien n'atteste son existence; « qu'est-il donc devenu?

« Au milieu de ces différentes scènes, les détenus défi- « laient. Une plus tragique se préparait. Un malheureux, en « sortant de l'église, pouvait à peine se traîner; un coup de « baïonnette lui perce le dos, on le rentre dans l'église, son

« corps résiste aux coups redoublés des piques, et il est tué « de deux coups de fusil. Quoique les prisonniers prévissent « bien le sort qui les attendait, on a cependant la précaution « inhumaine de leur déclarer qu'on les conduisait au sup- « plice. Pendant la route, le soldat impatient disposait de « leurs dépouilles; il prenait leurs chapeaux, il leur arrachait « leurs mouchoirs du cou; il leur enlevait leurs boucles, « leurs portefeuilles. A peine les prisonniers sont-ils hors « des murs de la commune, à peine ont-ils gagné le chemin « de Tours, Simon s'empare du cheval d'un gendarme; « l'exécution commence. Un vieillard ne peut marcher, il « donne ordre de le tuer, et, portant la parole, il dit : *En « voilà un de tué..... ils ont massacré nos frères d'armes; « enfants, courage! n'épargnons pas ces gueux-là.* Les vic- « times s'accumulent sous les mains de Le Petit et de Simon; « impatientés, dans leur rage, ils coupent à coups de sabre les « cordes qui liaient ces malheureux; la liberté ne leur est don- « née que pour recevoir la mort..... on donne l'ordre..... un « feu de file, qui se fait entendre au loin, apprend à tous les « bons citoyens l'attentat horrible qui vient de se commettre; « deux cent quatre-vingts malheureux sont assassinés; ceux « qui n'étaient qu'estropiés ne demandaient pour grâce der- « nière que la mort la plus prompte. On vit, au milieu de ce « carnage affreux, des enfants prendre des masses de pierre « et en écraser les cadavres qui palpitaient encore. Mais qui « l'eût cru? On vit des citoyens présents à cette terrible scène : « Bonneau, Lemoine et Martin. Lemoine prit part à l'action « par ses discours, et Martin par des faits. Le premier re- « proche à un gendarme son humanité de ne vouloir pas « tuer ce qu'il appelait *ces coquins-là*. On vit le second faire « usage tour à tour du couteau et de la pique pour égorger « ces infortunés. Les dépouilles ensanglantées de ces mal- « heureux furent la récompense de tant d'atrocités; les « hommes, les femmes se les disputaient. Le Petit, encore « teint du sang qu'il venait de répandre, écrit aux membres « du Comité de surveillance de Chinon que, malgré la sur-

« veillance et les précautions qu'il a prises, il n'a pu con- « tenir plus longtemps l'indignation des soldats, et qu'ils ont « satisfait leur juste fureur en répandant le sang des bri- « gands aux cris mille fois répétés de : *Vive la République!* « d'une multitude de citoyens dont ils avaient été suivis.

« Un malheureux était échappé à cette scène sanglante; il « est pris le lendemain, 15, dans la commune de Beau- « mont, et de suite conduit au Comité de surveillance de « Chinon. Au moment où on lui faisait subir son interroga- « toire, entre Vaulivert; il s'empare de la parole, et, après « quelques questions, il dit aux membres du Comité : *Cela « me regarde naturellement, j'en fais mon affaire.* Il donne « les ordres à un officier de garde; on va chercher quelques « soldats, et le malheureux est conduit à la prairie Saint- « Jacques, où il est fusillé. Tel est l'usage que Vaulivert « faisait de ses pouvoirs illimités.

« Depuis Chinon jusqu'à Tours, il paraît qu'il y eut quel- « ques malheureux de fusillés; mais les circonstances de leur « mort sont inconnues. Toujours même tactique de la part « de Le Petit. Il arrive le premier à Tours, il y prévient le « peuple contre les prisonniers; on demande qu'ils soient « noyés. Son vœu est bientôt exaucé; un des prisonniers « s'étant écarté des voitures et ayant été menacé par les « soldats de l'escorte, le commandant le prend de la main « d'un officier de garde, ordonne de le fusiller sur-le-champ; « il est amené près du parapet, fusillé et jeté à l'eau. Le Petit « rendu à la municipalité, on lui proposa, d'après les décla- « rations qu'il fit du nombre des prisonniers, de lui donner « des rations de pain et la paille nécessaire; il eut l'inhuma- « nité de répondre que *ce n'était pas la peine, que ces gueux-là « étaient mourants, n'avaient besoin de rien et ne pouvaient « arriver à Orléans;* remontrances qui firent que le pain ne « fut distribué que le lendemain. Ce trait peint la férocité « de son caractère et ses desseins perfides.

« Le convoi arrive à Amboise. Deux Allemands et le « citoyen Péan, ci-devant curé de Cherai, sont immolés à

« la fureur de Le Petit. En vain l'humanité réclame plus « particulièrement en sa faveur; il était âgé, et n'avait au- « cune condamnation contre lui. — *J'ai l'ordre*, répond « Le Petit, *il faut qu'il périsse*. Cet infortuné est conduit « derrière les voitures, et est fusillé. Il paraît qu'à Amboise « une partie des prisonniers fut conduite à la Tour, et que « l'autre resta de l'autre côté de l'eau. Ceux qui sont destinés « à passer l'eau sont conduits dans une charrière. Dans cette « traversée, deux malheureux paysans sont jetés à l'eau; en « vain ils luttent contre la mort, en vain ils veulent se « cramponner au bâtiment, on les sabre, on les tire à coups « de fusil. En débarquant une malheureuse femme, âgée de « quatre-vingt-six ou quatre-vingt-sept ans, dont l'esprit « était aliéné, Le Petit ordonne de la fusiller; sa nièce se « jette sur elle, elle lui fait un rempart de son corps, elle « s'écrie qu'il faut les tuer toutes deux. Ce généreux dévoue- « ment sauva la vie à la tante, excita la pitié des volontaires, « qui la relevèrent et l'aidèrent à remonter le port.

« Le 18, le convoi se rendit à Blois; à un quart de « lieue de cette commune, Le Petit ordonne aux prêtres de « mettre pied à terre. Les prisonniers, en entrant, y furent « reçus aux cris de : Vive la Nation! Vive la République! « Quelques enfants criaient : A la guillotine! Mais la pré- « sence du magistrat sut écarter cette première efferves- « cence. Le Petit se présente à la municipalité, excipe l'ordre « de translation et demande une auberge. L'officier muni- « cipal le conduit au Château-Gaillard; les femmes qui « étaient dans des voitures furent déposées dans des cham- « bres, les hommes et les prêtres dans des écuries. Un piquet « de cinquante hommes de garde avait été commandé pour « aller au-devant du convoi et protéger les prisonniers; « mais cette garde n'était pas celle qui convenait aux inten- « tions de Le Petit, il fit tous ses efforts pour l'éloigner.

« Deux officiers municipaux conduisirent ensuite Le Petit « au Département, où le séjour qu'il demandait lui fut refusé « Là, en peu de mots, Le Petit fit connaître son caractère

« bouillant et irascible, et ses intentions perfides. Sur le « refus qu'on lui fit, il déclara qu'il prendrait son parti, et « qu'il saurait bien se défaire des détenus. Il était alors « entouré des Plucquet, des Goulu et autres commissaires « qui, pour le malheur de la commune, y avaient été vomis « par le département du Loiret. Hézine était présent, et « sourit à cette première attaque; mais une seconde fut portée « par un des commissaires, qui demanda que les hommes « incarcérés comme suspects à Blois fussent confiés à Le Petit « pour leur translation à Orléans. Cette proposition couvrit « de honte celui qui la fit, et la fermeté de l'assemblée « l'éloigna. Les habitants de cette commune étaient inquiets « sur le sort des malheureux prisonniers; déjà le bruit des « atrocités de Le Petit se répandait, déjà même on parlait « de fusillade pour le lendemain. Un propos tenu par Hézine, « qui avait alors de la prépondérance parmi le peuple, se « communiquait; il avait dit devant la maison de la com- « mune : *Demain, au matin, on leur donnera une bonne cor- « rection, et nous ferons voir aux Blaisois comme on les « arrange;* mais, malheureusement, cette première rumeur « ne fut pas connue des autorités. On ignore si, jusqu'à cette « journée, Hézine et Gidouin avaient eu quelques liaisons « avec Le Petit et Simon; mais bientôt elles se firent con- « naître d'une manière plus ostensible. Le Petit et Simon « étaient logés à la Montagne; Hézine y fut le soir, 18 fri- « maire, veille de la fusillade. Quel motif l'y conduisit? « quelles affaires y avait-il à traiter? Le même soir, Hézine, « sur les onze heures, se rendit à l'auberge de la République, « où il soupa. Il fut question de la fusillade; il dit qu'elle « devait avoir lieu le lendemain, à sept heures du matin, et « qu'il comptait s'y rendre. Qui lui avait dit l'heure où la « fusillade devait avoir lieu? comment l'avait-il appris? et « pour quel motif?

« Le lendemain 19, Hézine est mémoratif de l'enga- « gement qu'il avait pris la veille. Dès six heures du matin, « il va voir les prisonniers; il dit à quelqu'un qui l'accom-

« pagnait *qu'il fallait fusiller treize prisonniers à Blois pour* « *donner l'exemple au peuple, et que c'était lui qui était la* « *cause qu'on fusillait à Blois, qu'on commencerait par des* « *paysans et qu'on finirait par de saints prêtres.* Il ajouta « *qu'il avait soupé avec Le Petit dont il avait reçu une lettre,* « *et qu'il devait y avoir deux autres fusillés à Beaugency,* « *disant que la fusillade de Blois aurait lieu à huit heures du* « *matin.* A moins d'avoir assisté au conseil de Le Petit, à « moins d'avoir participé à ses projets, on ne pouvait être « plus prévoyant, car tout ce que dit Hézine arriva.

« Ce jour-là même Hézine vint trouver Le Petit à son « auberge, causa avec lui, et sur quelques observations que « fit quelqu'un qui l'accompagnait, la conversation étant sur « la fusillade qui devait avoir lieu, Hézine répondit : *Mort* « *aux aristocrates! faut-il donc des ordres pour les tuer?* En « attendant l'heure fatale, Le Petit, Hézine et Gidouin se « promenaient dans la cour de l'auberge du Château-Gaillard, « se tenant sous le bras. Gidouin et Hézine disaient à Le « Petit : *Tu vas nous en faire fusiller, de ces sacrés gueux de* « *prêtres, afin de faire un exemple au peuple et montrer à ces* « *sacrés aristocrates de quelle manière on les arrange. — Ce* « *que tu voudras,* répondit Le Petit, *ils sont à ma disposition.* « — Est-ce à cette provocation que les infortunés durent « leur malheureux sort? ou avait-il été arrêté dans le conci- « liabule qui eut lieu la veille au Château-Gaillard entre Le « Petit, Gidouin et Hézine?

« Entre huit et neuf heures du matin, tout était disposé « pour le départ. Le Petit donne l'ordre pour faire partir « les voitures, il va même en avant. Il rencontre Hézine et « Gidouin à la pointe qui fait face au Château-Gaillard, « Hézine lui dit : *Eh bien! vas-tu nous en faire fusiller?* « *combien en vas-tu fusiller? Les voilà partis.* Le Petit répond « d'un air farouche : *Ceux qui sont à fusiller ne sont pas* « *encore partis.* Un instant après, Le Petit rentre à l'auberge, « fait sortir quatre paysans de l'écurie; il les fait conduire « au bord de l'eau, les range lui-même les uns après les

« autres, et ils sont fusillés par ses ordres et jetés tout habillés « dans la rivière. Hézine et Gidouin sont les premiers à « applaudir à ce spectacle par les cris de : *Vive la Nation!* « Gidouin dit alors à Le Petit : *Est-ce que tu ne nous feras* « *fusiller que ces quatre paysans-là? tu ne nous feras pas* « *fusiller quelques curés?* Ces mots à peine prononcés, il « descend au bord de l'eau, regarde les cadavres, et dit : « *Ce sont de f..... gueux, de f..... scélérats, on fait bien de* « *les fusiller.* C'est probablement dans ce moment que Le « Petit dit ou crie : *Vive la Nation! il n'y a qu'à aller chercher* « *de ces b..... de prêtres, on va leur en faire autant.* L'impa- « tience de Gidouin ne tarda pas à être satisfaite, cinq prêtres « sont amenés sur le bord de l'eau, Le Petit les range lui- « même, l'un d'eux ôte son habit qu'il donne aux volontaires « et les prie de *ne pas le manquer;* l'ordre cruel est donné, « ils sont tous fusillés, mais l'un d'eux n'est pas frappé à « mort, un officier plus humain donne l'ordre de tirer à sa « tête, et il tombe à ses pieds. Bientôt les vautours partagèrent « leurs dépouilles; ils les portèrent en triomphe et les dépo- « sèrent dans les charrettes. La consternation était peinte « sur toutes les figures, toutes les âmes étaient glacées « d'effroi, un morne silence régnait dans la commune. Il n'y « avait que celui qui avait pris un barbare plaisir à faire « rouler les cadavres dans l'eau, qui pût être gai après une « scène aussi sanglante; il n'y avait que celui qui se per- « suadait que la France se purgeait en versant illégalement « le sang de ces malheureux, qui pût n'être pas agité; il n'y « avait que celui qui se faisait un triomphe de porter sur ses « habits du sang de ces infortunés, qui pût ne pas avoir « l'âme bourrelée; il n'y avait que celui qui disait qu'il « n'avait pas regret de mourir après avoir joui d'un si beau « spectacle, qui pût être tranquille; il n'y avait que celui qui « posait en principe que le gouvernement ne pouvait s'établir « que par de pareilles atrocités, qui pût encore songer à son « plaisir. Aussi Gidouin fit-il part de sa joie à tous ceux « qu'il rencontra, et chercha-t-il à la leur faire partager

« De Blois, le convoi fut conduit à Beaugency [1], où les « prisonniers arrivèrent et furent déposés à l'auberge de la « Forêt; un piquet de la garde de Beaugency leur fut donné. « On les fit défiler dans l'écurie, leur domicile ordinaire. Un « des malheureux, qui avait les jambes nues et gelées, était « conduit par ses camarades qui le tenaient par-dessous les « bras. Le Petit et le commandant de la force armée com- « mandèrent au citoyen de Beaugency qui était de garde de « le tuer. Le volontaire, indigné de cette proposition, s'y « refusa. *En ce cas,* lui dirent-ils, *nous le ferons tuer demain « matin*. Toutes les dépouilles des malheureux fusillés « n'étaient point abandonnées aux soldats, les chefs parta- « geaient ce qu'il y avait de plus précieux. Le Petit fit monter « dans sa chambre à Beaugency une boîte qui appartenait à « l'un d'eux, il la brisa et disposa des effets qu'elle contenait. « Il y vendit dans la cour de l'auberge un lit et un matelas. « Cette vente attira sur lui les reproches des soldats. Ils « furent poussés si loin qu'il ne put les apaiser qu'en pro- « mettant d'en rendre compte le lendemain à la halte; ils « reprochèrent à Le Petit d'en avoir ainsi agi à Blois et à « Tours.

« Le 20 frimaire, jour où finirent tant d'atrocités, le « convoi se mit en marche sur les sept heures du matin « pour se rendre à Orléans, lieu de sa destination. Des « citoyens de garde entrèrent dans l'écurie de l'auberge de « la Forêt; ils y trouvèrent trois malheureux exténués de « fatigue et étendus sur la paille; l'un d'eux était aveugle. « Ils s'en saisirent et le montèrent sur une des voitures; ils « revinrent ensuite vers les deux autres; en vain ils leur « firent envisager les dangers qu'ils allaient courir. Le com- « mandant de l'escorte et Le Petit, instruits de cet événe- « ment, quittèrent leur chambre et descendirent à l'écurie. « Le Petit voulut faire fusiller ces malheureux, la maîtresse « de l'auberge s'y opposa. Aussitôt Le Petit appelle quelqu'un

[1] Voir l'*Histoire de Beaugency*, par Lottin et Pellieux (t. I, p. 268).

« de son détachement. Ces deux malheureux sont traînés au « dehors, la figure contre terre. Alors Le Petit était entouré « de la garde citoyenne. Elle refusa d'obéir à ces ordres « inhumains. Elle refusa même de donner ses armes. Le « commandant de la force armée se saisit d'un fusil à deux « coups, tire sur l'un et sur l'autre de ces malheureux, et il « est à l'instant imité par sa troupe; les cadavres sont laissés « sur place, et le détachement fait route.

« On assure que dans cette circonstance, une malheureuse « femme, ex-religieuse, serait tombée sous le fer de ces assas- « sins si un des citoyens de la garde ne l'eût prise dans ses « bras et mise sur une voiture, action digne d'éloges tant de « la part de ce citoyen que des autres, dans ces temps de « calamités publiques où la vertu et le courage étaient réduits « au silence. Le juge de paix a constaté ce cruel événement « par ses procès-verbaux du 20 frimaire an II.

« Les prisonniers arrivés à Orléans y trouvèrent secours « et assistance; ils furent mis sous la protection de la loi.

« Les dénégations les plus formelles ont été les réponses « de Gidouin, Hézine et Bonneau. Simon a prétendu qu'il « n'était qu'un être purement passif, soumis aux volontés de « Le Petit, qui n'agissait, disait-il, que d'après des ordres « supérieurs et auxquels il croyait devoir une obéissance « aveugle [1].

. . . . . .

« Fait au cabinet de l'accusateur public, le 13 thermidor « an III.

« *Signé :* P. N. Doublet. »

Le 30 fructidor [2] suivant, les accusés furent mis en jugement; les débats durèrent huit jours, et l'affaire était sur le point d'être terminée, après avoir coûté plus de six cent mille livres à la Nation, lorsqu'un décret survint qui, en

[1] Je supprime ici le réquisitoire. Suit l'ordonnance de prise de corps rendue le même jour par le tribunal criminel de Blois.

[2] 16 septembre 1795.

annulant la loi du 4 messidor dernier [1], ordonna que la procédure serait recommencée d'après les formalités de la loi du 15 septembre 1791. On s'en occupait; les coupables étaient réintégrés en prison, lorsque la législature finissant, on donna aux assemblées primaires le tour d'une nouvelle constitution [2]. C'était un piége, la nation se crut prête à reprendre ses droits.

Les assemblées primaires furent convoquées. J'allai à celle de mon canton à Cellettes. Je me présentai des premiers. Il n'y avait que six personnes, et je me retirai; bientôt l'assemblée commença. On m'avait vu; trois messagers vinrent me chercher coup sur coup. J'appris qu'il n'y avait qu'un cri dans l'assemblée pour que je me présentasse. Je n'en tins pas compte, sous prétexte que j'étais fatigué; toutes les voix se réunissaient pour me donner la présidence, et je sentais combien cette place était scabreuse pour moi, parce qu'un noble ne devait pas être en évidence. Je ne parus que lorsque je sus qu'on s'était décidé à nommer le sieur Serreau [3], juge de paix. Il était important de faire de bons électeurs. Toutes les voix tombaient sur moi, mais je priai qu'on m'oubliât et qu'on nommât plutôt mon fils aîné; il fut nommé, ainsi que M. Boitot [4], et le choix était bon. Les secrétaires furent bien choisis. La constitution fut acceptée, sauf la réélection des membres [5]. On sait tout ce qui est arrivé en conséquence. Notre canton ne fut cependant pas tourmenté, quoiqu'il n'eût pas agi dans le sens des gouvernants.

[1] 22 juin 1795, décret qui attribue aux tribunaux criminels la connaissance des meurtres et assassinats commis depuis le 1er septembre 1792. Il fut rapporté le cinquième jour complémentaire an III (31 septembre 1795).

[2] C'est-à-dire que l'on soumit à l'approbation de ces assemblées la Constitution de l'an III. Elles durent se réunir à cet effet au plus tard le 6 septembre.

[3] Ancien bailli de Cormeray; son fils avait épousé la fille de la marquise de la Brisolière et la perdit après un mois de mariage.

[4] Dont il sera question un peu plus loin.

[5] D'après un décret portant la même date que la constitution (22 août 1795), les assemblées électorales étaient tenues de nommer les deux tiers des membres de la Convention en activité. Deux des sections de Blois protestèrent énergiquement et adhérèrent au soulèvement des sections de Paris. (*Histoire de Blois*, t. II, p. 139)

L'insurrection arriva à Paris [1] et fit la force des députés; on écrasa tous les honnêtes gens. Une chose remarquable, c'est que les habitants de Paris furent aussi nuls qu'ils l'avaient toujours été; s'il y en eut de tués, c'étaient des curieux. On sait que les présidents et les secrétaires des élections, grands parleurs qui n'avaient pas de plans arrêtés, furent persécutés et tourmentés; deux furent mis à mort.

Dès que l'Assemblée et le parti se virent triomphants, ils envoyèrent de leurs membres avec des pouvoirs de proconsuls; on sent parfaitement que c'étaient des jacobins. Ce fut Sevestre [2], député, qui fut envoyé à Blois. La première chose qu'il fit fut de donner la liberté à tous les scélérats qui étaient en jugement.

Mon neveu, M. de Salaberry, avait plus de droits qu'un autre à se prononcer. Il était resté treize mois sous le couteau, et il avait la mort de son père à venger. Il s'était donc prononcé dans les assemblées primaires de Blois avec une telle force, une telle éloquence, qu'il avait entraîné tous les honnêtes gens contre les gueux. Ces derniers, plus rassurés, le poursuivirent par tous les moyens. Sevestre, sans aucun droit, voulut l'incarcérer, mais il s'enfuit à Paris, où il prouva son innocence devant les Comités.

Cependant la nouvelle constitution s'organisait, et le Directoire prenait de l'autorité; le premier usage qu'il en fit fut de mettre en place comme commissaires tous les scélérats et les buveurs de sang, tels que Hézine, Simon, Bonneau, tous gens à rouer. La peur de la chouannerie faisait alors agir le Directoire, mais il s'aperçut bientôt qu'il organisait le crime, l'assassinat et la révolte.

[1] A Paris, la majorité des sections, tout en adoptant la constitution, avait voté contre la réélection. La Convention ayant proclamé, le 1er vendémiaire (23 septembre), que les décrets étaient adoptés par la majorité des assemblées primaires, les sections de Paris se soulevèrent. La Convention triompha de cette insurrection le 13 vendémiaire. On sait le rôle que joua Bonaparte dans cette occasion.

[2] Achille Sevestre, d'Ille-et-Vilaine, conventionnel régicide, que nous retrouverons plus loin simple messager d'État.

C'est au moment où l'on s'occupe de rappeler les honnêtes gens dans les places, soit à Paris, soit dans les départements, que je finis cette partie de mes Mémoires, pour prendre, à partir de ce jour, la forme des Mémoires de L'Étoile.

CHAPITRE XXVII

Les Mémoires prennent la forme d'un journal. — Mariage de M. de Salaberry. — Dangers auxquels il échappe. — L'insurrection de Palluau. — L'emprunt forcé. — Arrestation du général Bonnard; son évasion. — Deux émigrés dans la prison de Blois. — Démission de plusieurs juges. — Tentative de délivrance. — Conspiration jacobine. — Le général Bonnard condamné par contumace. — On nomme des juges terroristes. — Encore l'emprunt forcé. — La haute cour de Vendôme : procès Babeuf. — Grégoire perd son influence. — Anecdotes sur quelques nobles. — La vicomtesse de Beauharnais épouse Bonaparte. — Le haras de Chambord; le directeur Salar. — Caillon. — Dossonville, agent de police; son origine; sa carrière. — Voyage à Vendôme; les inculpés; les juges. — Une séance à la haute cour; l'acte d'accusation; les défenseurs : Réal. — Arrestation d'Hézine.

Mois de mars 1796. — M. de Salaberry allait combler les vœux de feu son père et de M. de La Porte en épousant mademoiselle de La Porte, cette aimable personne dont j'ai peint le caractère. Il était parti pour Paris avec sa mère et mon second fils. Il était temps qu'il sortit de Blois. Un certain général Bonnard[1], envoyé à Blois pour la réquisition des jeunes gens, voulait faire déclarer la ville en état de siége, et se servait de tous les moyens de vexation que ces gens-là savent mettre en usage dans un temps si malheureux.

On avait envoyé pour commissaires à Blois un nommé Venaille[2], fils d'un riche marchand de Romorantin qui avait commencé avec des sabots, et le nommé Fousse-

[1] Il ne peut s'agir ici du général Ennemond Bonnard, qui a eu une très-belle carrière militaire et a commandé, de 1804 à 1812, la division de Tours; il était alors à l'armée de Sambre-et-Meuse. — Mais il existait, d'après la *Biographie Michaud*, un autre général Bonnard, qui avait été aide de camp de Carteaux en 1793, et qui se donna la mort en 1801.

[2] Conventionnel régicide. Il fut, pendant toute la durée de l'Empire, substitut du procureur impérial de Romorantin.

doire [1], ancien maître d'école à Saint-Aignan, tous deux jadis députés, tous deux connus pour jacobins, et le dernier enfermé au château de Ham [2].

La crainte de quelques désagréments hâta le départ de M. de Salaberry, et le mariage fut conclu en quinze jours. Croyant n'avoir plus rien à craindre, ils revenaient tous à Blois par Vendôme, lorsqu'un courrier leur fut dépêché pour leur dire que M. de Salaberry serait arrêté en arrivant, comme émigré. C'était une calomnie, une noirceur; le jeune homme était rentré de ses voyages avant le premier décret. Il n'avait fui, depuis, qu'au moment où son séjour compromettait sa vie; tous ses papiers, ses passe-ports étaient dans la plus grande règle, mais les jacobins de Blois le regardaient comme un homme dangereux. Il fallait parer le premier coup; ils repartirent donc, bien résolus à ne pas revenir qu'ils ne fussent sûrs de leur tranquillité. A Paris, il obtint tout des comités, alla trouver l'ancien député Sevestre, devenu simple messager d'État, et lui prouva qu'il avait été trompé. Celui-ci n'était plus rien, mais il s'y prêta autant qu'un homme de ce parti en était capable, et M. et madame de Salaberry revinrent chez eux, munis de pièces en règle et avec une injonction de les laisser en repos.

Cependant les jeunes gens de la réquisition se cachaient. Bonnard se faisait payer, et malgré cela les faisait partir. Baillon, commissaire des guerres, qui voyait ses comptes, nous conta qu'il lui avait payé neuf cent mille livres en assignats en douze jours, et quatorze cents en vingt jours; sur le mémoire, il y avait pour cinquante-trois mille livres de plumes, canifs, encre et papier.

Il y eut une petite insurrection à Joubeau, en Berry [3]. On

[1] Aussi conventionnel régicide. Madame d'Oberkirch (*Mémoires*, t. II, p. 348) rend témoignage de l'humanité dont il fit preuve à Schelestadt, en 1794.

[2] Par un décret rendu sur la proposition de Fréron, le 1er avril 1795, l'Assemblée avait ordonné que tous les individus frappés d'un décret d'arrestation ou de déportation seraient envoyés au fort de Ham.

[3] Il faut lire : la Joubardière, nom d'un château appartenant à MM. de Chollé (voir ci-après). Cette prise d'armes, connue sous le nom d'insurrection

la fit valoir beaucoup : c'était un moyen de déclarer la ville en état de siége. On envoya des troupes; une cinquantaine de pauvres paysans furent tués. C'était un M. Fauconnet [1], jeune homme et mauvaise tête, qui avait fait cette insurrection; trois MM. de Chollé [2] furent obligés de s'enfuir. Cette triste aventure désola cette partie du Berry.

Avril 1796. — En conséquence du décret de l'emprunt forcé [3], il parut une première liste; j'en fus pour cent vingt mille livres en assignats, ou douze cents livres en argent. C'est une somme, car on ne voit pas un écu. Je me hâtai de satisfaire la Nation; l'imposition vint à peu près dans le même temps. Ma part fut de deux cent quatre-vingt mille livres en assignats. La façon de procéder à l'emprunt forcé était barbare. Le Directoire envoyait au Département une première quotité; le Département suivait le plan tracé et dicté d'imposer par classe [4]. Au lieu de publier la somme à laquelle il était taxé et de la répartir par commune, ainsi qu'on le faisait anciennement pour la taille, et de laisser ensuite les communes s'imposer, il fixa lui-même la taxe. Il s'ensuivait que des fermiers et autres, qui avaient d'avance porté des quatre, cinq et dix mille francs au receveur, comme

de Palluau, eut lieu au commencement de l'an IV et se termina le 15 mars 1796 par la défaite des royalistes près de Buzançais. On en trouve un compte rendu succinct au *Moniteur* du 4 floréal an IV. M. Albert des Méloizes me signale comme documents à consulter les travaux de la Société du Berry (3e année : 1855-1856, et 5e année : 1857-1858), ainsi qu'un roman historique intitulé : *la Vendée de Palluau* (Châteauroux, 1858, in-8), par M. J. Veillat, qui en a puisé les éléments aux archives de la préfecture de l'Indre et au greffe de Châteauroux.

[1] Son nom véritable était Adrien Dupain; c'était le fils d'un épicier de Paris, d'abord destiné à la prêtrise, qui avait servi dans l'armée des chouans avec le grade de capitaine. Chargé de provoquer un soulèvement en Berry, il s'était mis en rapport avec MM. de Chollé. Fait prisonnier à Buzançais, il parvint à s'échapper de prison.

[2] Condamnés à mort, ils vinrent quelques années après purger leur contumace et furent acquittés.

[3] Loi du 19 frimaire an IV (10 décembre 1795). L'emprunt était fait en numéraire, et les assignats étaient reçus pour le centième de leur valeur nominale.

[4] Il y avait seize classes : la première payait 50 francs; la quinzième, 1,200; la seizième, de 1,500 à 6,000.

comptant être imposés, ne se voyant sur aucune liste, allaient retirer leur dépôt. Le Département, voulant juger des fortunes, demanda des états à chaque imposé et, pour avoir un air de justice, constitua en conseil la municipalité de chaque canton. Chacun se refusait à être commissaire pour un pareil objet; on prit donc ceux qui ne refusaient pas. J'eus pour estimateur et appréciateur un tourneur de Cour. Consulter un homme d'une fortune si différente pour apprécier un gros propriétaire, c'était le mettre dans les mains de l'envie.

Je fus taxé en tout à six cent mille francs. J'envoyai un homme sûr réclamer au canton. On lui répondit que ma taxe avait été décidée unanimement, dans un conseil de vingt-trois personnes, que mon fils était à cent mille écus, mon neveu Amelot à un million; que M. Étienne Feuillant, acquéreur de la terre de Cormeré, était à vingt mille livres en argent. Mon homme lui répondit que la comparaison n'était pas juste, que je défendais les biens de mes pères, et que M. Étienne Feuillant [1], jadis clerc de notaire, avait gagné sa fortune dans la Révolution, à faire des feuilles qui ont été dans les mains de tout le monde pour deux sols. C'est dans ces pourparlers que s'est passé tout le mois d'avril.

Dans le courant de ce mois, le général Bonnard fit créer une garde soldée, composée de tous les jacobins les plus abjects. Cette garde se porta à des excès, et fut frottée d'importance par les mariniers; deux de ces mauvais sujets furent tués. Le général était brouillé avec le commissaire Venaille, et, sur des plaintes appuyées, un ordre vint du Directoire de le faire incarcérer, à la joie de la ville et du département. Il se disait marié avec une jolie femme qui vivait avec lui; on sut alors que c'était une fille, et qu'il avait abandonné sa vraie femme, qui était de bonne famille. On

[1] Étienne Feuillant avait fondé au commencement de la Révolution la *Feuille du soir*, journal incolore, qui eut un grand succès et lui procura une fortune considérable. En 1814, il fit paraître le *Journal général de France*, journal ultra-royaliste. Il devint député en 1815.

mit les scellés chez lui. Cet homme, qui avait commencé par être soldat, passa le temps de sa prison en orgies. Les jacobins ses amis le firent bientôt échapper : on grisa le geôlier, qui était le meilleur homme possible. Bonnard s'enfuit à Orléans, et de là à Paris. Le général Canuel [1] vint de Tours, fit incarcérer l'adjudant, cassa la garde soldée et fit rechercher les fauteurs de la fuite.

Le mois dernier, quatre insurgés de la Vendée, menés à Paris pour être jugés, et qui avaient séjourné huit jours à Blois, furent délivrés dans la forêt d'Orléans par plusieurs hommes masqués. On disait que l'un des prisonniers était le secrétaire intime de M. le comte d'Artois.

Un cousin du marquis de Montlivault, M. Le Moine, jeune homme plein d'esprit, avait été, quoique n'étant pas de la réquisition, enlevé furtivement pour être conduit de brigade en brigade à l'armée du Nord. Il fut sauvé par quatre hommes de Mer.

M. de la Roche-Mouhet [2], ancien garde du corps de M. le comte d'Artois, était revenu voir sa femme; il y avait plus d'un an qu'il vivait tranquille. On s'aperçoit que sa femme était près d'accoucher; il n'en fallut pas davantage pour le faire prendre et conduire au Tribunal révolutionnaire de Blois. Ç'aurait été une vraie délectation pour Foussedoire et les autres enragés de le faire exécuter dans les vingt-quatre heures. Heureusement, le Tribunal, composé d'honnêtes gens, ne se trouva pas compétent et décida qu'il serait renvoyé à Versailles, devant ses juges naturels; on gagna du temps, et il est encore dans la prison de Blois. M. de la Roche-Mouhet est un homme des plus intéressants; âgé de trente-trois ans, il est grand et d'une très-belle figure; sa patience, sa douceur, sa résignation et sa politesse excitent la compassion de tout le monde.

[1] Simon Canuel (1767-1841), d'abord révolutionnaire exalté et aide de camp de Rossignol, fut, à la fin de sa carrière, un royaliste ardent; il devint sous la Restauration grand officier de la Légion d'honneur et baron.

[2] Martin de la Rochemouhet (Pierre), qui figure en 1789 au *Catalogue du*

La dernière affaire de ce genre qui a occupé tout le pays est celle du marquis de Beauxoncles [1], homme d'une très-ancienne maison du Vendômois. Il avait émigré, et comme sa tête était faible, les événements de la Révolution la lui ont tournée complétement; il se figura (et voilà sa folie) que le comte d'Artois avait pris de la jalousie contre lui à propos d'une femme; il rentra en France, se présenta, il y a deux mois, au général qui commande à Orléans, lui conta son histoire, lui donna son nom, ses titres, enfin en dit tant qu'à l'instant il fut incarcéré. On fait ce qu'on peut pour le sauver, on le persuade à grand'peine; il s'empare du chapeau et du manteau d'un gendarme et s'évade. On le croyait sauvé, mais il n'était pas homme à prendre un parti. Au bout de quinze jours, il arrive chez M. de Montaudouin [2], propriétaire de la Source, qu'il ne connaissait pas, et se fait annoncer : le marquis de Beauxoncles. Son affaire avait fait beaucoup de bruit, et M. de Montaudouin, craignant pour son hôte autant que pour lui-même, lui dit qu'il ne peut le cacher et lui donne de l'argent et des conseils. Enfin, il se fait prendre dans ce département; on le conduit à Blois. Il demande à aller chez sa tante, mademoiselle de Beauxoncles, qui demeurait à Blois, où elle avait des parents; elle était morte depuis six semaines, âgée de quatre-vingt-sept ans. Il passe deux heures chez elle à jeter les hauts cris, tandis qu'il pouvait employer ce temps à se sauver, ce qui lui était facile. Enfin, on le mène à la prison et on le met avec M. de la Roche-Mouhet. En entrant, il lui saute au cou et lui dit : « Ah! monsieur, nous nous trouvons dans une position bien « différente que lorsque nous étions ensemble à Coblentz! »

Limousin, bailliage de Limoges. On trouve aussi son nom sur l'*État général des biens d'émigrés de Loir-et-Cher* (1793), déjà cité.

[1] Jules-Éléonore, marquis de Beauxoncles (*Catalogue de* 1789, *bailliage de Blois*). Il fut condamné plus tard au bannissement par une commission militaire, en qualité d'émigré. (*Moniteur* du 24 août 1798.)

[2] On trouve au *Catalogue de l'Orléanais* (*Orléans*) : Thomas-Tobie de Montaudouin, ancien capitaine de cavalerie au colonel général, seigneur de Cornay.

M. de la Roche-Mouhet, qui ne l'avait jamais vu, reste confondu. Il assure n'avoir jamais été à Coblentz; on les laisse seuls; ils s'expliquent, M. de Beauxoncles convient qu'il a tort et promet de réparer cette folie, ce qu'il fit tant bien que mal devant témoins, en assurant qu'il avait été trompé par une fausse ressemblance.

Mois de mai 1796. — On ne voit pas un écu; on demande le surcroît d'impôt forcé; on exécute partout le décret qui défend de sonner les cloches [1]; les prêtres de tous les partis se modèrent. Le 6, arrive le décret, passé aux Cinq-Cents, qui chasse vingt mille prêtres de la République. Cette sévérité attriste tous les fidèles, on espère qu'il ne passera pas aux Deux cent cinquante [2]. Le sieur Gouthière, mon curé, homme des plus sages, examine s'il se trouve dans le cas. Il se résigne à tout avec une douceur évangélique. Il a fait le premier serment et ne l'a pas rétracté; il a toujours prêché l'obéissance aux lois et en a donné l'exemple. On ne peut lui reprocher que de s'être détaché de Grégoire, comme intrus à l'épiscopat, pour suivre M. de Thémines; mais c'est une opinion qui tient à la liberté des cultes.

11 *mai*. — Cinq des juges criminels nommés par le peuple, effrayés de voir dans les prisons les deux prétendus émigrés (M. de la Roche-Mouhet et M. de Beauxoncles), se sont retirés. C'est d'autant plus fâcheux qu'on en dit du bien. Parmi eux est M. Leconte, possesseur de Roujou, ancien avocat.

Hier dimanche, à midi, ont été menés aux Carmélites : Lacaille fils, âgé de seize ans, armurier; Courtois, portefaix; Compain, marchand de morue, jadis laquais de M. de Maupas; Girard, tapissier, et un apprenti chirurgien de chez Vallon. Ces particuliers ont été pris par la patrouille à quatre heures du matin, et sont accusés d'avoir voulu faciliter l'évasion des deux émigrés détenus dans la prison. Ils avaient

[1] Loi du 22 germinal an IV (11 avril 1796).

[2] La résolution des Cinq-Cents fut en effet rejetée par les Anciens le 9 fructidor an IV (9 août).

près d'eux par terre une échelle de corde très-bien faite, mais on n'a pas d'autre preuve. On prétend qu'on a resserré les deux prisonniers.

On apprend une nouvelle révolution, en sens contraire du 13 vendémaire; les jacobins sont découverts en pleine conspiration [1].

Le président du tribunal criminel motive sa démission sur les insolences et mauvais traitements du commissaire du pouvoir exécutif, Foussedoire. Tout le monde regrette M. Bellenoue, mais la place n'est plus tenable. On interroge les cinq jeunes gens détenus aux Carmélites, ils se défendent à merveille. Trois chefs de voleurs s'enfuient des Carmélites. L'adjudant de Bonnard, un des massacreurs des Carmes, est toujours détenu. Le général venu de Tours pour informer contre Bonnard se conduit bien, et remplace la garde soldée par une compagnie qu'il fait venir, et qu'on dit sage. Il paraît clair que Bonnard voulait, à force de vexations, amener une insurrection pour faire déclarer le département en état de guerre, établir le gouvernement militaire dont il aurait eu le commandement, et aider ainsi la conjuration. Il paraît que ce plan est déjoué.

Pour faire un contre-poids au voisinage de Dulièpvre, j'avais dans le bourg de Cheverny plusieurs particuliers de Blois qui venaient de temps à autre pour soigner leurs biens; pour me servir du terme à la mode, je veux ici en faire mention honorable.

M. Fleury [2], fils d'un juge de Blois, avait acheté une closerie près de moi. C'était un jeune homme d'esprit, qui était dans les eaux et forêts sous l'ancien régime, et qui avait conservé pendant la Révolution la place de chef. Bien connu par sa probité et ses bons sentiments, il avait été nommé

[1] C'est la conspiration de Babeuf, dénoncée par le Directoire au conseil des Cinq-Cents, le 21 floréal an IV (10 mai 1796).

[2] Il était, en 1789, procureur du Roi à la maîtrise des eaux et forêts. Il fut élu, en l'an III, juge au tribunal de Loir-et-Cher. Lors de la réorganisation du service des forêts, il fut nommé inspecteur.

juge par le peuple; mais à la suite des événements du 13 vendémiaire dernier, il a donné sa démission, au grand regret du public.

M. Boitot, âgé d'environ vingt-huit ans, que nous avons engagé à prendre l'agence de cette commune [1], homme sage et raisonnable, était marié à mademoiselle Druillon, fille du Canadien, parent de toute la ville de Blois; ce ménage est on ne peut plus intéressant. Par feu sa mère, il vient d'hériter d'un tiers dans la succession de M. de Bonnefond, d'Orléans, ce qui lui fait un assez gros objet pour pouvoir vivre avec aisance.

MM. Bellenoue sont deux frères, pleins d'esprit et de mérite. L'aîné a fait ses preuves dans toutes les occasions, et dans la place de procureur de la commune; le second, dans les places de juge de paix, de juge, de président, etc., etc. On a l'habitude, à Blois, de joindre à son nom celui de sa femme; cela est surtout en usage pour les commissionnaires en vins, et les négociants et marchands; c'est aussi une manière de distinguer les personnes lorsqu'il y en a plusieurs du même nom. L'aîné s'appelle donc Bellenoue-Villiers, et le second, mon voisin, Bellenoue-Chartier. Ce dernier, bon mécanicien, s'occupe de perfectionner les instruments d'agriculture. Après avoir été juge de paix avec feu M. de Salaberry, il fut nommé juge et devint président.

Foussedoire, que la probité de M. Bellenoue génait dans l'affaire des deux émigrés, a fait tout ce qu'il a pu pour l'éloigner. M. Bellenoue, ayant appris qu'on venait de saisir un fils de M. le comte de Beaumont-la-Ronce [2], aussi soupçonné d'émigration, et qu'on voulait le conduire à Blois, répugna si fort à ces lois de sang qu'il donna sa démission, de sorte que notre société s'augmentera de son aimable voisinage.

[1] La constitution de l'an III avait supprimé les municipalités des petites communes, dont l'administration avait été reportée au canton. Les communes inférieures à cinq mille habitants n'avaient plus qu'un agent municipal et un adjoint.

[2] Un des treize enfants que Anne-Claude de la Bonninière, comte de Beaumont, avait eus de sa femme, née de Gauville.

Le général Canuel, venu de Tours, avait fait remplacer les volontaires battus par d'autres qui ne se sont pas trouvés meilleurs; on a fait partir cette troupe pour Vendôme. Un détachement de carabiniers, dont on est fort content, restera. Le général Canuel avait fait établir un camp hors de la ville; c'est le moyen de les tenir sous la discipline. On dit qu'on en fait autant à Orléans.

M. de la Grandière [1], le fameux maire de Tours, qui s'est distingué à l'assemblée des notables, est venu dîner avec moi le 9.

17 *mai* 1796. — Il paraît constant aux personnes réfléchissant un peu, que la conjuration avait des ramifications dans tous les départements. A Cour, à Bracieux, les jacobins disaient publiquement que dans quinze jours on promènerait la tête des cinq directeurs au bout d'une pique dans les rues de Paris.

Le jury, à Blois, a innocenté le concierge Masare et sa femme, accusés de collusion dans l'évasion du général Bonnard. Sur les cinq jeunes gens soupçonnés d'avoir voulu faire évader les deux émigrés, la Roche-Mouhet et Beauxoncles, deux ont été renvoyés d'accusation; ce sont Compain et Lacaille. Les trois autres sont en jugement. Toute la ville est révoltée de cette iniquité. On attribue cette manœuvre à Foussedoire et à Caillon, greffier du tribunal criminel. Les trois prévenus demandent, comme ils en ont le droit, à être jugés à Orléans; leurs dénonciateurs ne se présenteront pas, car le peuple y fait justice, comme en Turquie, à coups de bâton.

Venaille a deux conseils : Fouchard, ancien soldat et ancien curé, et Berger, ex-Cordelier, marié, devenu dragon, convaincu d'être revenu, après dix ans, trouver le supérieur

[1] Étienne-Jacques-Christophe Benoit de la Grandière, ancien procureur du Roi à la maîtrise des eaux et forêts, conseiller du Roi au bailliage et siége présidial de Tours, maire de Tours de 1780 à la fin de 1789. Il avait été anobli en 1788. Il en est question à différentes reprises dans la *Correspondance secrète* publiée par M. DE LESCURE (t. II, p. 311, 343, 315).

des Cordeliers, et, lui mettant le pistolet sur la gorge, de s'être fait livrer le trésor du couvent. Venaille, pour les récompenser, a voulu les placer commis au bureau des émigrés, dont le sieur Quentin est le chef. Quentin a répondu que, n'étant pas fonctionnaire public, il ne donnait pas sa démission, mais qu'il cesserait de faire le moindre service si ces deux hommes déshonorés entraient dans ses bureaux. Il était appuyé sous main par le Département. Venaille a donc été déçu de son projet. On espère qu'il joue de son reste.

Une demoiselle Vallon, fille pleine de mérite et d'obligeance, est interrogée devant le jury comme ayant commandé vingt-sept brasses de corde, pour faire l'échelle qui devait sauver les prisonniers. Elle avoue avoir commandé la corde, mais elle dit qu'elle existe encore dans son grenier, ce qui est vrai. Ainsi, elle est absoute.

Au surplus, les deux émigrés sont, si l'on peut se servir de ce terme, insauvables. La Roche-Mouhet est apathique et avoue tout ce qu'il sait, et de Beauxoncles a des moments où il est fort maniaque, d'autres où il se défend fortement, mais en employant les moyens d'un fou. Il a voulu qu'on fît mention dans le procès-verbal d'un émigré chez lequel il a été reçu à Caen, et qui vit tranquillement chez lui. Il pensait, par cette comparaison, améliorer sa propre situation, sans songer qu'il compromettait son ami en pure perte. Heureusement que les juges ont cessé à propos cet interrogatoire.

20 *mai* 1796. — On se dit à l'oreille que l'armée française d'Italie veut passer par le Tyrol et aller à Vienne. Un mandement de sept évêques constitutionnels, à la tête desquels est Grégoire, enjoint aux curés de faire chanter un *Te Deum* pour les victoires d'Italie. Le schisme s'établit et deviendra un fléau de plus, si le peuple s'en mêle.

1[er] *juin*. — Les trois individus accusés d'avoir voulu enlever les émigrés partent pour Orléans. On a fait une quête pour eux.

2 *juin* 1796. — La conspiration se découvre de plus en plus. La ville de Blois serait la plus tranquille de la République, sans une trentaine de coquins dont il n'y a pas quatre qui soient du pays. Voici l'article qui concerne Blois dans le compte rendu de la situation de la France, publié par le *Messager du soir :*

« La situation de la commune de Blois mérite aussi de « fixer l'attention du gouvernement. Depuis quelque temps, « Venaille, notre commissaire général, faisait à son gré « distribuer des armes dans des communes à ses patriotes « exclusifs. Gidouin rassemblait dans une maison, à Saint- « Denis, la horde de brigands à la tête desquels on distingue « Fouchard et Berger, les deux principaux commis de Ve- « naille, tous deux secrétaires de ses commandements et ses « fidèles agents, pour préparer tous les genres d'insurrec- « tions qu'il voudrait faire éclore là par suite des instructions « que les conspirateurs de Paris lui avaient fait passer. On « avait décidé, au jour même indiqué pour Paris, ou plutôt « la même nuit où Paris devait être livré aux horreurs médi- « tées, de faire mettre le feu aux villages de la Chaussée, « des Granges, de Villebarou et de Vineuil. Leur projet « était, lorsque toute la ville en alarme se porterait sur les « incendies pour les secourir, de faire assassiner les per- « sonnes désignées dans une liste qui était dressée, et de « piller les maisons qui s'ouvriraient ou resteraient sans « défense. Voilà tout ce qui se découvre dans ce moment, « et ce qui paraît étroitement lié avec ce qui devait se passer « à Paris. »

4 *juin*. — Les trois jeunes gens sont absous à Orléans; on parle de les ramener en triomphe.

6 *juin*. — Hier, une rixe a eu lieu à Blois entre les mariniers et les troupes de ligne, en face de la commune. Le commandant, placé par le général Canuel, sauve la ville en promettant de faire justice et de faire fusiller le premier de la troupe de ligne qui tirera. Au moment de la rixe, les trois prisonniers sont ramenés en triomphe dans une voiture,

conduits par Brunet, cafetier, jadis commandant de la garde nationale, et estimé par tout le monde. Le corps de garde les invective en criant : *Aux chouans!* La querelle s'échauffe, et ne se calme que par la prudence du commandant. Deux gendarmes sont frottés par les mariniers, au grand plaisir des honnêtes gens. Ce corps s'est perdu dans la Révolution : tous les gens probes l'ont quitté.

26 *juin* 1796. — A Tours, le général Bonnard est condamné par contumace par le tribunal militaire à six ans de fers et à restitution. Hézine est hors de place. On espère qu'il en sera de même pour Foussedoire et Venaille. Les jacobins, les terroristes se tiennent cois et tranquilles, mais on ne s'y fie pas.

Fin de juillet. — Le Directoire louvoie; cependant Venaille est destitué et renvoyé. Les tribunaux de Blois ne fonctionnent plus. Les juges civils et criminels ont donné leur démission.

Le sieur du Juglard [1], homme de qualité et de mérite, spirituel, d'une belle figure et dans la force de l'âge, vient d'être mis au rang des émigrés, parce qu'il y avait une lacune sur ses passe-ports. Il avait prouvé par des certificats sa non-émigration, et était rentré dans ses droits. Veuf depuis un an de mademoiselle de Boissière, avec deux enfants, il jouissait tranquillement de sa fortune, lorsqu'un ordre du Directoire a fait mettre les scellés sur toutes ses possessions, l'a déclaré émigré, lui donnant dix jours pour sortir de France. Il court à Paris pour se justifier, agit, tout en se tenant caché; mais il paraît que les jacobins ont soustrait les pièces justificatives, et il lui manque onze jours. Quoiqu'il vécût ignoré, on s'est figuré qu'avec ses talents il pourrait jouer un rôle.

4 *août*. — La lutte est établie entre Foussedoire et les juges; les plus probes ont donné leur démission. On disait

[1] On trouve au *Catalogue de* 1789, *bailliage de Blois* (p. 7) : Antoine-François du Juglard, chevalier, officier au régiment de Vintimille, seigneur de Roche, le Fresne et Savary.

Foussedoire nommé dans les charrois ; il était prêt à accepter, mais il s'est rassuré et garde sa place.

On vient de surprendre au Directoire, si cela est le terme, une liste de nouveaux juges, tous terroristes, excepté le sieur Leconte et le sieur Leddet. Ils ont refusé tous les deux. Les jacobins nommés n'osent accepter. On a écrit pour faire annuler cette mesure. On a nommé provisoirement au Département, comme commissaire exécutif, à la place de Venaille, un sieur Lefèvre, notaire ; il a accepté. C'est un fort honnête homme, et l'on espère qu'il restera en place.

Chevalier Le Rond a donné sa démission de commissaire exécutif à la Ville, à la grande satisfaction de tout le monde ; on espère qu'il y aura d'autres changements dans ce bureau, surtout celui de Besard.

Le sieur Baillon, commissaire des guerres, le meilleur et le plus facile des hommes, vient d'être incarcéré aux Carmélites, d'après un ordre du Directoire rendu sur la demande du général Hoche, comme impliqué dans l'affaire de Bonnard. Baillon avait refusé d'abord d'aller en prison et était resté chez lui avec des gardes. Il fut enfin obligé de se soumettre à l'ordre du Directoire. L'affaire s'éclaircit ; il avait donné sa confiance à un secrétaire, nommé Duval, jadis musicien, qui a abusé de sa signature. Au premier bruit de l'arrestation du commissaire, Duval a sauté par la fenêtre de son bureau sur la place, ce qui était fort aisé, et a disparu.

Baillon rentre chez lui avec une garde et finit par n'en plus avoir ; tous les partis le voient de bon œil, parce qu'il est facile, obligeant, mais d'une imprudence rare, quoiqu'il soit très-honnête du côté de l'argent.

10 *août* 1796. — Malgré les impositions immenses levées en Italie et en Allemagne, on finit par exiger l'emprunt forcé en entier. Comme je suis à un supplément de quatre cent quatre mille livres en mandats, et qu'ils ne valent que six francs le cent, je me hâte de payer, et tous en font autant. L'intérieur de la France est tourmenté comme pays conquis. Les besoins augmentent, les députés agiotent sur la vente

des biens nationaux, et leurs appointements sont assez forts pour ruiner tous les propriétaires, si l'on ne met pas les impôts indirects. On parle de rétablir les entrées à Paris, l'imposition de la gabelle, etc., etc. ; c'est ce qu'on peut faire de plus raisonnable. Tout le monde se presse de payer la moitié de ses impositions en mandats, comme il est décrété, parce que, passé l'époque de messidor, on payera en mandats trente fois plus.

On nous apprend que le sieur Robbé de Lagrange, resté en arrestation après moi, et que j'ai efficacement servi pour en sortir, a réussi parfaitement auprès du Directoire. Il a obtenu pour une compagnie les vivres de l'armée d'Italie, à vingt-six sols par personne, au lieu de trois livres que la Nation payait. La compagnie a fourni quinze cent mille livres de caution et lui a accordé la place de munitionnaire inspecteur général, avec un traitement de cinquante mille écus par an, ses voyages payés ; il donne des places de douze mille livres. C'est à lui que le Directoire a confié madame Bonaparte, ci-devant Beauharnais, pour la conduire à son mari à l'armée d'Italie [1]. Ainsi vont les choses de ce monde : avec de l'esprit et peu de tête, comme je l'ai dépeint, il est sur le chemin d'une grande fortune, mais il est à parier qu'il n'en profitera pas [2].

Septembre 1796. — La haute cour établie à Vendôme [3] oblige à prendre des précautions à Blois ; on surveille les coquins. Foussedoire et Venaille sont renvoyés, et on leur

[1] L'auteur donnera plus loin des détails circonstanciés sur ce voyage, d'après le récit de Lagrange (chap. XXVIII).

[2] Je supprime ici une suite de discours moraux que M. Dufort avait composés, dit-il, à la demande de quelques amis, pour être lus aux fêtes décadaires, mais qui paraissent être toujours restés en portefeuille. En voici les titres : *De la vigne et des excès du vin ; De la raison et de la sottise ; De la vie et de la mort ; De la paresse.* On y trouve un grand nombre de citations de philosophes et de poëtes. Les intentions, est-il besoin de le dire? en sont excellentes, et le style, quoique loin d'être parfait, est très-supérieur à celui des *Mémoires*.

[3] Il avait été décrété le 8 août 1796 que la haute cour de justice se réunirait à Vendôme pour juger Babeuf et ses complices.

substitue d'honnêtes gens; mais les jacobins s'agitent, et la ville de Blois, dont la commune est mal organisée, reste dans la même position. Bénézech [1], le ministre de l'intérieur, arrive à Blois pour prendre l'argent de toutes les caisses; il ne peut trouver que vingt-deux mille livres, et court à Vendôme pour verser cet argent aux ouvriers. Voyageant aussi magnifiquement qu'un prince de l'ancien régime, il annonce la volonté du Directoire de poursuivre les jacobins, mais on entrevoit que tant que Merlin [2] sera ministre de la justice, le Directoire qui tremble ne sévira que très-faiblement.

Grégoire est exécré et n'a plus d'influence sur aucun parti; avec ses petits, très-petits talents, il cherche à jouer un rôle dans l'Institut national [3]. Il revient à Blois, sous prétexte de donner la confirmation. A son arrivée, il a vu ses affidés, surtout les mauvais sujets du pays. Le village des Granges, attenant à la ville, lui est dévoué. Il a annoncé qu'il célébrerait l'office le jour de saint Solenne [4], patron de l'église de l'évêché; tous les musiciens sont invités. Les curieux, les indifférents iront comme à un spectacle, d'autres pour scruter sa conduite. Tous les yeux sont ouverts sur lui; on craint qu'il ne travaille pour sa prochaine élection.

Foussedoire, maître d'école à Saint-Aignan, puis député, connu pour avoir été détenu au château de Ham et amnistié, nommé par le Directoire commissaire exécutif près le tribunal, a donné sa démission comme je l'ai dit. Chassé de Blois par le décret qui défend à aucun amnistié d'être à

[1] Pierre Bénézech, un des hommes, trop rares en ce temps, dont le caractère fut irréprochable.

[2] Merlin de Douai, le célèbre jurisconsulte, qui avait été nommé ministre de la justice en novembre 1795; il était passé à la police en 1796, pour revenir à la justice au mois d'avril de la même année. Il montra toujours une extrême rigueur, principalement envers les émigrés.

[3] Créé par la loi du 3 brumaire an IV (25 octobre 1795).

[4] On peut lire dans le *Guide à Blois*, par M. DE LA SAUSSAYE (Blois, 1855, in-12, p. 25), la curieuse légende locale de ce saint. Grégoire rapporte dans ses *Mémoires* qu'il avait proposé à ses ouailles de prendre saint Solenne pour patron du diocèse à la place de saint Louis. Il lui reprochait cependant d'avoir été en trop bons termes avec Clovis; mais, faute de mieux...

moins de dix lieues de la haute cour [1], il a été obligé d'aller prendre un passe-port à la Ville, dont les membres sont pour la plupart fort tarés; il était accompagné de Gallien, adjudant du général Bonnard, et de Caillon, autre personnage déshonoré et éhonté. Foussedoire s'est écrié : « Je ne mour-« rai pas content que je n'aie fait rôtir sur le gril et mangé « un chouan. » Gallien, mettant la main sur son sabre a dit : « Je ne suis pas un anthropophage, mais ceci me fera raison « d'eux, j'en jure! » Caillon n'a pas ouvert la bouche.

Chevalier Le Rond, commissaire du pouvoir exécutif à la municipalité, avait été, comme je l'ai dit, forcé de donner sa démission par injonction du Directoire. Il vient d'être nommé deuxième juge de paix de la ville. Cette nomination fait d'autant plus pitié, que son collègue de Benne est regardé comme insuffisant, quoiqu'il ait pour conseil Dinocheau, de l'Assemblée constituante.

M. du Juglard est toujours à Paris, sollicitant la levée des scellés. Il n'a obtenu jusqu'ici pour sauvegarde qu'une carte de député; ce galant homme intéresse tout le département.

Mademoiselle Poisson de Malvoisin, épouse du marquis de la Gallissonnière [2], avait hérité avec son frère, jeune homme de vingt-cinq ans, des biens de madame de Pompadour, entre autres de la belle terre de Ménars. Au moment de la Révolution, le jeune Malvoisin disparut et passa pour émigré. Le château de Ménars fut, comme on l'a vu, dévasté par les terroristes. Madame de la Gallissonnière et son mari se virent obligés de se cacher au milieu de Paris, et choisirent leur asile chez M. ***, qui, faisant l'enragé, était président de sa section. Enfin, le danger augmentant, M. de la Gallissonnière sortit du territoire de la République, et sa femme, de concert avec lui, divorça et épousa juridiquement M. *** selon les nouvelles lois. Elle se présenta après le 9 thermidor

[1] Sous peine de déportation. (Loi du 17 fructidor an IV.)

[2] Augustin-Félix-Élisabeth Barrin, comte de la Gallissonnière (1742-1828), qui était en 1789 maréchal de camp et grand sénéchal d'épée de l'Anjou. Il avait épousé mademoiselle de Malvoisin en 1779.

pour rentrer dans la moitié des biens, et tous convenaient de la justice de sa prétention ; mais, comme cette demande, si légitime qu'elle fût, faisait tort aux mandats et à leurs gages, elle eut seulement la permission de soumissionner les biens de son frère. Elle allait le faire lorsque trois chefs vendéens, amnistiés par le traité de paix, déclarèrent juridiquement que Poisson de Malvoisin, ayant pris du service dans la marine sous un nom supposé et se rendant à Nantes, s'était trouvé à l'attaque de Saumur et qu'il y avait été tué. Ainsi ses biens n'étaient pas acquis à la Nation, puisqu'il était compris dans l'amnistie. Elle sollicita en conséquence de rentrer dans les biens de son frère, comme étant sa seule et unique héritière, ce qui lui fut aussi refusé. Alors elle divorce de son second mariage, reprend son nom de la Gallissonnière, et prouve qu'elle n'a contracté ce mariage que de concert avec son mari et pour éviter la guillotine; elle vend une partie de ce qui restait de Ménars, pour conserver le château et une vingtaine de mille livres de rente, faible débris de toute la fortune de la marquise de Pompadour.

Mademoiselle de Bérenger, duchesse de Saint-Aignan, sauvée de la mort qu'on faisait subir à son mari, en se déclarant grosse, s'est retirée à Saint-Aignan, avec ses enfants et la fille qui lui a sauvé la vie. Femme d'esprit, par un retour de fortune, elle a trouvé moyen d'intéresser les membres du Directoire, et se sert de son crédit pour rendre beaucoup de services.

Mademoiselle de la Pagerie, devenue la marquise de Beauharnais [1], femme d'Alexandre Beauharnais, avait de lui un fils âgé de quinze ans [2]. Beauharnais, spirituel, d'une très-jolie figure, d'une grande coquetterie avec les femmes, avait

[1] Marie-Joseph Rose (1763-1814), fille de Joseph Tascher de la Pagerie, lieutenant d'artillerie de la marine, et de Rose-Claire Des Vergers de Sannois, mariée le 13 décembre 1779 au vicomte de Beauharnais.

[2] Eugène de Beauharnais, depuis le prince Eugène, né en 1781. L'auteur ne parle pas de leur fille, Hortense-Eugénie (la reine Hortense), née en 1783.

excité la jalousie de la sienne; il en était résulté entre eux une grande froideur [1], quoiqu'il eût confiance en elle et dans ses lumières. Ces derniers malheurs les avaient réunis, lorsque la guillotine les sépara pour toujours.

Madame de Beauharnais ne tarda pas, à ce qu'on prétend, à fixer Barras, un des cinq rois [2]. Celui-ci était étroitement lié avec Bonaparte, dont il voulait faire la fortune. A peine l'année de deuil fut-elle passée, que Barras la lui fit épouser malgré la disproportion d'âge, Bonaparte n'ayant que vingt-sept ans, et elle environ trente-trois ans. Tout le reste appartient à l'histoire, et je n'en parle que parce que tous les biens des Beauharnais sont dans le département, et que Beauharnais, Ménars et Saint-Aignan sont à une égale distance de Cheverny.

6 *octobre* 1796. — M. et madame Pajot de Marcheval se trouvent dans la même position que madame de la Gallissonnière. Ils ne peuvent prouver la mort de leur père [3], quoiqu'il soit constant qu'il n'est pas émigré. Ils ont donc été forcés de soumissionner en mandats la terre de Marcheval, sise à cinq lieues d'ici. Ils viennent de nous quitter pour aller procéder aux estimations; ils mettent autant de courage que de sagesse dans leur conduite.

18 *octobre*. — Grégoire parcourt le département. Sous prétexte de la confirmation, il a rassemblé sept paroisses à La Chaussée. Il y avait vingt-huit enfants et presque personne. On connait maintenant les motifs de son zèle, il travaille à accaparer des voix pour se faire nommer et continuer lors des nouvelles élections; mais il y a encore quatre mois, et

[1] Madame de Beauharnais n'avait pas eu seulement à se plaindre des infidélités de son mari, mais encore de sa jalousie, fort peu fondée, paraît-il. Au retour d'une campagne à la Martinique, en 1783, il déposa une demande en séparation. Elle fut rejetée par le Parlement, qui autorisa madame de Beauharnais à ne plus habiter avec son mari. Ils s'étaient réconciliés en 1790.

[2] Ceci a beaucoup été dit dans les pamphlets du temps, mais M. Aubenas, dans son *Histoire de l'impératrice Joséphine*, a réfuté ces calomnies. Le caractère de Napoléon permettrait du reste difficilement d'admettre qu'il ait pu consentir à un pareil marché.

[3] Qui avait disparu à Paris sans qu'on pût savoir comment. (T. II, p. 156.)

les gens sensés ne peuvent rien prévoir de ce qui arrivera. L'absence de presque tous les députés marquants de la tête, du ventre et du bas prouve que chacun d'eux va travailler les départements dans le sens qui lui est propre.

On doit se rappeler que Chambord fut donné au comte d'Artois. Dès l'instant qu'il en fut en possession, le marquis de Polignac, son premier écuyer, en eut le gouvernement; son neveu, le duc, en eut la survivance. A l'instant tout prit une forme nouvelle; le prétexte fut d'en faire un haras. Les plus beaux étalons y vinrent, soixante juments des plus belles furent logées, la moitié des équipages de chasse venait s'y rafraîchir, et les relais doubles s'y refaire; tous les ouvriers nécessaires et superflus y furent fixés. La Révolution vint; à l'instant tout fut mis au pillage ou vendu par la Nation. On propose de vendre Chambord; des quakers anglais se présentent, soutenus par Grégoire; l'affaire ne s'arrangea pas, et l'idée de conserver un haras prévalut [1]. Quelques députés faiseurs imaginèrent, vu la guerre de Vendée, d'en faire un dépôt pour la cavalerie. Aussitôt tout fut arrangé en conséquence; on fit venir quelques beaux étalons, on avait vendu les poulinières et les poulains; tout fut créé à nouveau, et un nommé Salar fut nommé commandant du haras. Comme toutes les fortunes révolutionnaires ont leur singularité, je citerai celle-ci pour exemple.

Le sieur Salar est un homme de trente-cinq à quarante ans; il a une figure spirituelle, un maintien sage et noble; il est né dans la ville de Grignan, en Provence. Son père était tailleur, et il a encore actuellement un oncle du même état dans la ville du Pont-Saint-Esprit. Son père l'avait placé comme enfant de chœur au chapitre de Grignan; un nommé Maison, chanoine, assez bon musicien et touchant l'orgue du chapitre, s'intéressa à lui et lui apprit tout ce qu'il savait. Son éducation finie, le jeune homme, avec le costume ecclésiastique, fut chercher fortune à Aix et ne tarda

[1] Ni M. Merle (*Chambord*, 1832, in-18) ni M. de la Saussaye (*Histoire de Chambord*, 1854, in-8°) ne disent un mot de cet établissement.

pas à être nommé organiste de l'église de Saint-Maximin en Provence, ville où il y avait un couvent de Jacobins qui tenaient la paroisse. Il y resta deux ans; sa bonne conduite et son talent le firent ensuite appeler à Marseille, où il eut une place plus lucrative, celle d'organiste des Minimes. Il y resta trois ans, et fut ensuite nommé organiste au Puy en Velay. Une histoire qui lui arriva dans cette ville avec une comédienne le fit partir pour Paris. Il y fut présenté à l'archevêque d'Aix, Boisgelin, qui a péri dans la Révolution. Celui-ci lui procura un état de maître de musique chez les religieuses de la ville de Lambesc; son traitement fut alors de douze cents livres, et six cents livres de rente assurées au bout de dix ans. Ce fut là qu'il épousa la fille d'une veuve très-honnête, qui l'avantagea d'une terre de 60 à 80,000 livres à un quart de lieue de Lambesc. Au moment de la Révolution, il se montra fort prononcé contre ce qui se passait, et se retira à Paris. Sa tournure, ses talents, son esprit, le firent considérer même par les révolutionnaires; il entra au service, y resta peu de temps, et réussit à se faire nommer commandant de Chambord. Tout y était dans le désordre le plus républicain. Il rétablit l'ordre, se fit estimer et considérer, fut attaqué par les Comités, se défendit, soutint le haras et le dépôt pendant un an, quoiqu'on eût décidé de le détruire, et ne le quitta que lorsque le défaut de fonds le fit supprimer tout à fait. Il est retourné dans sa province, attendant des événements l'occasion de faire une fortune qu'il paraît mériter, car il n'est pas venu à ma connaissance qu'il se soit mal conduit en aucune occasion. Je dois être d'autant moins suspect que je l'ai à peine connu.

1^er^ *janvier* 1797. — Une affaire fait grand bruit dans ce petit département, je veux la consigner ici. Il s'agit d'un ancien procureur dont j'ai déjà parlé, le nommé Caillon, âgé de trente à quarante ans, grand, fort, vigoureux, avec une figure bien prononcée, et des poumons de stentor. Jadis sans fortune, dans les premières élections, il fut mis en avant pour la place de greffier criminel et l'obtint; quand

les jacobins se formèrent, il devint un des piliers de la société. Il entretenait des correspondances secrètes avec le trop fameux Tallien et Garnier de Saintes, le tyran et le fléau du département. Il eut cependant le secret de mettre les honnêtes gens pour lui en se déclarant l'ennemi d'Hézine et de toute la séquelle d'assassins à gages. Lors de la chute de Robespierre, on le regardait comme un homme dévoué au parti des honnêtes gens; allant à Paris tous les quinze jours, bien reçu au Comité, on le crut dans le secret du gouvernement; c'était le bouclier des malheureux. Il vint nous voir, M. de Rancogne et moi, s'offrit à nous servir, et nous le crûmes sans cependant l'employer.

Cependant les formes terribles s'apaisèrent; Laurenceot vint à Blois, Caillon lui fit sa cour et vint dîner avec lui à Cheverny. Arriva l'affaire de M. de la Porte; Caillon, se voyant abandonné des gens probes, se jeta à corps perdu dans le parti des coquins, et se fit le défenseur officieux de tous les scélérats qui ont été amnistiés. Il avait conservé ses allures révolutionnaires; la dénonciation, la calomnie étaient ses armes naturelles. Il avait fait secrètement une dénonciation au ministre de la justice, Merlin[1]. Soit erreur de bureau, soit méchanceté, Merlin, en envoyant aux dénoncés la copie de la lettre, avait raturé en tête le nom du dénonciateur, mais oublié de le raturer à la fin. On venait de juger le procès de M. de la Porte, et Caillon, convaincu d'être un fripon et un dépositaire infidèle, avait été condamné à restitution et à ce qui s'ensuit. Deux jours après arrive la dénonciation; les avoués s'assemblent et conviennent de ne jamais se trouver avec lui, et Caillon reste signalé comme un homme digne du mépris public.

L'histoire du fameux Dossonville me donnera occasion de revenir sur mon ami, mon beau-frère, M. le président de

[1] La pièce se trouve reliée dans le manuscrit des *Mémoires*. Les personnes dénoncées avaient fait imprimer la dénonciation en même temps que leur réponse. Il a paru inutile de donner même une simple analyse de ces écrits, qui ne présentent aucun intérêt.

Salaberry, que je crois toujours voir à mes côtés, et dont mon imagination ne s'éloigne jamais.

Comme je l'ai dit, une des deux sœurs de M. de Salaberry avait épousé M. Hariague, seigneur d'Auneau, près Chartres, terre de plus de soixante mille livres de rente en grains; elle mourut jeune, et ne laissa qu'une héritière qui a épousé le comte de Moges, gentilhomme normand et neveu du capitaine aux gardes. Ce M. Hariague, fils d'un receveur général du clergé, était maître des comptes. M. de Salaberry, qui n'avait que quinze ans lorsqu'il perdit son père, logeait avec sa mère et M. Hariague, rue Sainte-Anne, à côté des Nouvelles catholiques, et il allait tous les ans passer l'automne à la superbe terre d'Auneau. La chasse du pays est superbe, et comme c'est un pays de plaines, on la faisait par des rabats comme dans les plaisirs du Roi. — On prend une vingtaine d'enfants de douze à vingt ans qui, conduits par les gardes, font un grand cercle et renvoient le gibier sur les tireurs. — Le jeune Dossonville se distinguait au milieu d'eux par son zèle et son intelligence, et, à la fin de la campagne, il pria M. de Salaberry qui l'avait pris en amitié de lui permettre de s'attacher à lui, ce qu'il accepta. Ce fut alors que je le connus; en quatre ans de temps, il devint grand et bien fait. Je n'ai jamais vu d'homme si leste; plein de bonne volonté, il était aimé et estimé.

M. de Salaberry, ayant acquis la terre de Pezay, s'y fixa. Frémon, son valet de chambre, devint maître d'hôtel, et Baptiste Dossonville valet de chambre. Sa figure se déployait, il plut à la fille du maître d'hôtel de l'ambassadeur de l'Empereur, et il l'épousa à peu près dans le temps du mariage de mon fils. Lui et Frémon, qui l'aimait comme un père, quittèrent M. de Salaberry un an après; il prit alors un café dans un endroit populeux; il y réussit. A la Révolution, les jacobins le poussèrent, et, sans qu'il fît le moindre effort, il fut nommé juge de paix. Sa fonction était au spectacle, et, dès qu'il pouvait rencontrer un des nôtres, il était toujours à ses ordres; il faisait tout ce qu'il pouvait pour se faire aimer,

estimer et considérer dans son nouvel état. Je fus plus de deux ans sans en entendre parler.

Cependant, on citait un nommé Dossonville comme l'inspecteur de police le plus adroit. Les jacobins le redoutaient; il avait arrêté Robespierre et tous les autres scélérats; il avait lui-même été incarcéré [1]. Un des prisonniers dont j'ai oublié le nom, et qui s'était trouvé détenu avec lui à l'hôtel Talaru, me fit dire qu'il témoignait le plus grand attachement pour moi et les miens. J'appris qu'il avait empêché l'incarcération de mon gendre et de ma fille au Havre; envoyé comme inspecteur dans le pays pendant ces temps affreux, sans avoir l'air de les connaître, il leur avait rendu les plus grands services. On avait connaissance de ses pouvoirs; jamais député, satrape, vice-roi n'en avait eu de plus amples. Maître de la vie de tous, il n'avait été terrible que pour les coquins. Je ne pouvais croire que ce fût le même homme, lorsque je reçus, sous le contre-seing du ministre Cochon, les pièces justificatives ci-jointes [2], accompagnées d'une lettre à laquelle je répondis.

Le sieur Baillon, commissaire des guerres à Blois, arrive de Paris; il l'a vu et l'a accompagné en allant assister par curiosité à la dernière exécution du camp de Grenelle. Dossonville est le chef des inspecteurs de police, tous sont à ses ordres; il commande d'un coup d'œil. Monté superbement, il a l'air d'un homme qui jouit d'une grande autorité et d'une grande confiance.

Depuis le mariage de M. de Salaberry, mon neveu, avec mademoiselle de la Porte, M. de la Porte était venu à différentes reprises passer quelque temps avec nous. J'avais

[1] Dossonville avait été impliqué, après le 10 août, dans la conspiration de Dangremont, qui fut condamné à mort comme convaincu d'avoir fait des enrôlements pour les émigrés, mais il trouva moyen de se faire acquitter. (*Biographie moderne*, 1806.) Il fut arrêté une seconde fois après le 10 thermidor et resta fort longtemps en prison. (*Mémoires de Sénart*, chap. XVII.)

[2] Les pièces imprimées et les lettres manuscrites de Dossonville sont en effet jointes aux *Mémoires*. Il m'a paru inutile de les analyser. Les *Mémoires de Sénart* peuvent donner une idée de ses moyens de défense.

tardé à lui rendre ses visites. La haute cour nationale établie à Vendôme éveillait ma curiosité. Je remplissais donc les deux objets en allant les voir à Meslay. Je convins avec le sieur Baillon, commissaire des guerres, que je l'accompagnerais à son premier voyage, et nous partîmes de Blois, le mercredi avant celui des Cendres, à neuf heures du matin; nous fûmes escortés par l'adjudant et un autre officier du 20e régiment, deux jeunes gens de trente ans qui étaient depuis seize ans dans la troupe. Je ne tardai pas à m'apercevoir que l'esprit de leur régiment était excellent, ce que je vérifiai ensuite à Vendôme. C'étaient deux officiers brillants, pleins de bravoure, et ayant cet esprit de corps qui exclut toutes réflexions et toutes combinaisons politiques. Le chemin de Blois à Vendôme aurait été impraticable s'il n'avait fait depuis quinze jours une gelée superbe; ainsi nous arrivâmes fort lestement à quatre heures à Vendôme. J'allai loger chez mademoiselle Lambert, cousine germaine de M. Gouthière, ci-devant chanoine de Sainte-Geneviève et prieur de Cheverny, maintenant curé. Elle habitait avec sa sœur, madame Vourgères, veuve d'un fameux terroriste qui était mort dans son lit; elles me firent la meilleure réception.

J'étais extrêmement lié avec M. Pajon de Chambaudière [1], le second juge de la cour, homme d'esprit et de littérature. Dans les temps des assemblées provinciales, il avait été syndic, tandis que j'étais président [2], et notre union s'était resserrée de plus en plus; j'allai déjeuner chez lui, et j'y trouvai M. Gandon [3], président du tribunal, M. Vieillard [4], accusateur public, et M. de La Lande, juge suppléant. Ces messieurs logeaient tous ensemble chez M. de la Bretonnerie, et faisaient la dépense à frais communs.

M. Pajon me remit sa carte de juge, car sans cela on ne

[1] Charles Pajon, ancien maître de la poste aux lettres à Blois, dont il a déjà été question.

[2] De l'assemblée départementale.

[3] Yves-Nicolas-Marie Gandon (1754-1834), juge au tribunal de cassation.

[4] René-Louis-Marie Vieillard, d'abord avocat à Saint-Lô, puis député du tiers aux États généraux. Il était aussi membre du tribunal de cassation.

peut entrer même dans la première cour de la haute cour. Le sieur Besson, jadis curé, et pendant la Révolution bibliothécaire de la bibliothèque nationale à l'évêché de Blois, était maintenant concierge général de tout le haut jury national. Je le connaissais comme homme d'esprit et bon littérateur; il vint me prendre, et nous nous acheminâmes vers le tribunal.

Après avoir passé deux portes, je me trouvai dans une rue formée par des planches en pointes, hautes de huit pieds; à gauche était une cour avec une petite porte d'entrée; cette cour servait à clore le guichet des prisonniers. Deux sentinelles en défendaient l'entrée. A droite, en continuant mon chemin, je vis, pratiquée dans le mur en bois, une porte charretière, conduisant à une grande cour et à des bâtiments de service qui n'avaient rien de commun avec le tribunal.

Le sieur Besson me proposa de voir la cuisine des prisonniers. Un petit homme fort gracieux, qui avait l'entreprise de la nourriture des prisonniers, me fit voir tout dans le plus grand détail; il me montra avec emphase la quantité de viande destinée pour eux, et me conduisit jusqu'à la pièce à côté où étaient leurs provisions de vin rouge et blanc; il fallut que j'en prisse une gorgée dans ma bouche. Ce petit homme était entrant, sémillant, questionnant; il me dit qu'il avait été cuisinier du Roi, il me parla de beaucoup de gens de la cour que je connaissais mieux que lui, et déclama contre le terrorisme. A la fin, il nous conta ses scènes avec les prisonniers, entre autres avec Babeuf.

Ces messieurs mangeaient seuls dans leurs loges, et on leur laissait une assiette ou deux de terre faïencée. A l'heure du repas, le cuisinier, suivi de deux geôliers et de deux sentinelles, partait accompagné d'un garçon qui portait une grande marmite. Babeuf lui dit un jour : « J'ai cassé mes assiettes. » Le cuisinier lui répond : « Je ne suis pas chargé de t'en « fournir; dans quoi veux-tu être servi? — Dans une que tu « me donneras, dit Babeuf. — Oui, dit l'autre, pour ton « argent. » — Babeuf : « Je n'en ai pas. » — Le cuisinier : « Ah

« çà! veux-tu finir! où veux-tu que je la mette? » — Babeuf impatienté : « Dans mon pot de chambre! » Et en même temps, il le lui présente. Le cuisinier obéit, et met dedans la soupe, le bouilli et l'entrée. Babeuf le laisse faire, puis, s'emparant du tout, il le lui envoie par la figure. Ce jour-là Babeuf se passa de dîner ou bien mangea ce qu'on lui laissait. Cette querelle fit grand bruit entre les détenus, et dès ce moment le cuisinier fut en butte à leur mauvaise humeur.

Après m'être débarrassé de mon cuisinier bavard, j'entrai avec Besson dans la salle du conseil, qui me parut fort belle et fort décente; puis dans une salle de délibération, dans la grande salle d'audience, et ensuite dans le local des jurés, qui se composait de trois grandes salles, l'une pour se rassembler, l'autre pour les seize jurés, et une autre pour les suppléants. Par les fenêtres donnant sur le préau des prisonniers, j'en aperçus une dizaine qui jouaient tranquillement au petit palet.

Besson m'introduisit ensuite dans la cour où se trouvait un corps de garde. La force armée était de plus de cent cinquante hommes, avec six pièces de canon chargées, placées vis-à-vis des fenêtres des prisonniers, qui étaient grillées de toute leur hauteur, et garnies de planches de façon qu'ils ne pussent voir ce qui se passait; les réverbères étaient à vingt toises chacun vis-à-vis, de sorte que la nuit on devait y voir très-clair. Un cavalier montait sa faction à cheval et se promenait continuellement au pas le long du bâtiment. Le sieur Besson me fit voir aussi les loges des femmes, c'était le bâtiment en retour d'équerre qui tient à l'église. Je fus prévenu de ne pas m'approcher trop près pour n'être pas invectivé par les citoyennes qui ne s'en privaient pas, pouvant malgré leurs grilles dominer aisément sur ce retour, qui était gardé avec les mêmes précautions.

Nous sortîmes alors de l'enceinte pour nous trouver sur la promenade de la ville, bordée par la rivière du Loir et dominée par la montagne. Là encore il y avait des sentinelles et des corps de garde.

Je dis adieu au sieur Besson à la grand'porte, et je m'acheminai avec M. Pajon, M. Vieillard et M. Rivière vers Meslay, qui n'est pas à une demi-lieue de Vendôme, et qui est situé dans un paysage distribué comme le plus superbe jardin anglais; je revins passer la soirée à Vendôme.

Le lendemain, M. de la Porte vint me chercher à huit heures; nous nous acheminâmes d'abord chez M. Rivière, juge, avec qui j'avais dîné, et qui nous fit faire connaissance avec plusieurs autres; il nous donna la liste des jurés et des prévenus dans l'ordre où ils étaient placés au tribunal. Comme nous voulions être placés avantageusement, M. de la Porte me mena chez M. de Lestrange, le général commandant, qui me parut avoir une politesse d'usage et du bon ton. Il nous assura qu'il donnerait des ordres en conséquence; nous trouvâmes, en effet, en passant par les salles des juges, un officier de maréchaussée qui nous attendait. Il nous fit mettre sur des banquettes de velours jaune aux places destinées depuis aux témoins. M. de Rancogne et son fils ne tardèrent pas à arriver, et un instant après parurent tous les détenus.

Un gendarme ouvrait la marche, puis deux détenus, et ainsi de suite jusqu'à ce que tous eussent pris place. Les jurés et suppléants parurent, ensuite les accusateurs, les juges, etc. Les officiers de maréchaussée s'assirent aux places numérotées dans le plan [1]. Successivement arrivèrent les experts d'écritures et les témoins. Lorsque Grisel [2] parut, tous les détenus lui adressèrent des menaces et des invectives; il se mit sur une banquette du côté où nous étions, et s'assit de manière à leur tourner le dos. A chaque bout du banc où nous étions était assis un gendarme, l'épée nue et le visage tourné vis-à-vis des prisonniers; leur commandant La Voypière était placé contre le bureau des greffiers en

[1] Aux *Mémoires* se trouve joint un plan manuscrit de la salle avec la place des juges, des jurés, des accusés, etc., et le nom de chacun.

[2] Le capitaine Grisel, celui qui avait dénoncé le complot de Drouet et Babeuf.

dehors. Le service était bien fait, et cela était fort nécessaire, comme on le verra par le récit fidèle de la scène que j'ai vue, et qui s'est répétée journellement depuis. Les discours prononcés sont dans les mains du public, mais on n'a pas donné tous les détails de l'audience, et c'est à cela seul que je m'arrêterai.

Je tombai précisément sur une séance des plus intéressantes. C'était le jour où les accusateurs nationaux lisaient leurs actes d'accusation, ce qui dura, sauf les interruptions, depuis dix heures du matin jusqu'à quatre heures du soir. Il n'y avait pas un quart d'heure que la séance et la lecture étaient commencées, lorsque, sur le mot de conjuration, Babeuf [1] et Germain [2] se mirent à interrompre; ils finirent par riposter à l'accusateur Vieillard que c'était lui qui était un conspirateur. Réal [3], défenseur officieux, placé avec les parents des détenus, s'en mêla; c'était un énergumène. Le président lui demanda de quel droit il prenait part à la discussion. « J'en ai le droit, dit Réal, je suis le défenseur « officieux de Babeuf, Germain et d'autres » qu'il nomma. — Le président : « Vous n'avez pas prêté serment. — Je « ne fais que d'arriver, dit Réal, et je suis tout prêt. — Ce « n'est pas le moment. » Et la séance continua. Vieillard reprit sa lecture. Pour appuyer son accusation, il renvoyait aux deux livres imprimés contenant les pièces trouvées chez

[1] François-Noël Babeuf (1764-1797), l'âme de la conspiration, avait recruté de nombreux adhérents à ses idées communistes, et s'était en outre assuré le concours de quelques députés proscrits en thermidor. Il allait fixer le jour de la prise d'armes, lorsque le complot fut dénoncé au gouvernement par ses agents secrets. Les conjurés, au nombre de soixante-cinq, furent traduits devant la haute cour, l'un d'eux, le député Drouet, ne pouvant être jugé par les tribunaux ordinaires.

[2] Charles Germain, ancien lieutenant de cavalerie, âgé de vingt-cinq ans.

[3] Pierre-François Réal (1757-1834), d'abord procureur au Châtelet, épousa au commencement de la Révolution les principes de ses amis Camille Desmoulins et Danton, et fut, après la mort de ce dernier, emprisonné jusqu'au 9 thermidor. Il se fit ensuite défenseur officieux, et, avant de défendre Babeuf, il avait été l'avocat des membres du comité révolutionnaire de Nantes. Il prit une part active au coup d'État du 18 brumaire, occupa sous l'Empire de hautes fonctions dans la police, et devint comte et conseiller d'État.

les prévenus. Alors le sieur Goëslard, jeune homme choisi pour lecteur parce que le sieur Jalbert, greffier, n'avait pas la voix assez forte, commença à lire; mais tous les accusés se mirent à crier d'une façon indécente : « Lisez dans le « livre, parlez distinctement. » Germain riait avec audace à chaque phrase criminelle, comme s'il avait fait un chef-d'œuvre. Quelques-uns jetaient les yeux sur les spectateurs, espérant visiblement qu'il se ferait un mouvement en leur faveur.

Je m'arrêterai ici un moment. Si j'entre dans d'aussi minutieux détails, c'est pour montrer que des motifs puissants paralysaient l'énergie des juges. Ils avaient autant de probité et de lumière que les anciens tribunaux; mais il s'en fallait bien qu'ils fussent entourés du même respect. Ils sentaient, malgré les assurances qu'on leur donnait, que s'ils ne prenaient pas les plus grandes précautions, ils perdraient peut-être le procès, ou que l'arrêt serait entaché de nullité. Ils laissaient donc toute la latitude aux prisonniers, pour bien faire voir leurs hideux projets et soulever contre eux l'opinion; mais elle était lente à se former. D'un autre côté, la troupe militaire, influencée par le parti jacobin, offrait peu de garanties, excepté le corps de la gendarmerie nationale, composé presque uniquement d'honnêtes gens en place avant la Révolution, et le 20e régiment de cavalerie, vieux corps estimable dans le principe, et qui n'avait pas dévié un instant. La troupe à pied était travaillée de main de maître et avait déjà été changée deux fois.

La lecture finie, Vieillard reprit son acte d'accusation; il n'eut pas lu un quart d'heure que sur le mot scélérats, dont il se servit, tous les détenus se levèrent ensemble. Il semblait qu'un mouvement électrique les avait tous frappés; leurs mouvements étaient variés comme s'ils en avaient fait une répétition; les cinq femmes, buveuses et vendeuses d'eau-de-vie, criaient sans suite; Babeuf, Germain, Vadier [1] tonnaient.

[1] Marc-Guillaume-Alexis Vadier, ex-conventionnel, une des plus odieuses figures de la Révolution. Il fut acquitté.

On entendait confusément : « C'est toi qui es un scélérat; « c'est toi qui veux nous mener à la mort; étions-nous au « 2 septembre? Où étais-tu le 10 août? Et nous, toujours pour « le bon peuple! tu te déclares notre ennemi. » Tous les gendarmes étaient levés. Le chef La Voypière s'avance pour les calmer. « Oui, oui, criaient les femmes, laissons-nous « flatter par celui qui nous égorgera. » On voyait Antonelle [1], les yeux lui sortant de la tête, vociférant avec les autres; derrière nous était Réal, qui, quoique non encore admis pour défenseur officieux, parlait continuellement. Il criait : « Mes « clients sont purs; à quoi sert de les faire entourer d'une « force armée? un ruban seul les contiendrait. Ils sont sûrs « de leur innocence; ils ne veulent ni ne doivent s'enfuir. » Et tous les détenus : « Oh! non, sûrement! » Quelques femmes de l'amphithéâtre faisaient déjà des mouvements pour sortir, par l'effroi que cette scène leur causait. Pour les juges, ils attendaient dans le plus grand silence que l'effervescence fût calmée. Vieillard, seul debout, les regardait fixement et sévèrement, sans prononcer un mot ni faire aucun geste.

Au bout d'un quart d'heure, tout se calma; alors l'accusateur reprit où il en était resté et renvoyait à lire toutes les pièces du procès; le lecteur commençait, annonçant la page, et tous les détenus feuilletaient pour le suivre. De temps en temps, il était interrompu, chicané sur des mots, et alternativement les scènes furent de même pendant toute la lecture des pièces et de l'acte d'accusation, faite tantôt par Vieillard et tantôt par Bailly [2]. Le lecteur étant sorti un instant, Jalbert le greffier voulut lire. Nouvelles vociférations. « A bas! « il ne sait pas lire, on ne l'entend pas. » Ceci finit par l'arrivée du lecteur, qui reprit sa place. Lorsqu'il fut question

[1] Pierre-Antoine, marquis d'Antonelle (1747-1817), juré, puis directeur du jury au Tribunal révolutionnaire, incarcéré jusqu'au 9 thermidor. Impliqué dans le complot sans beaucoup de preuves, il fut acquitté. Il avait été arrêté par Dossonville.

[2] Nicolas Bailly, second accusateur public

du plan d'une nouvelle constitution, alors Babeuf se leva et dit : « Lisez-la distinctement, afin que tout le monde « l'entende », et se délectant dans son plan, il avait l'air d'interroger le peuple et d'espérer qu'il se ferait un mouvement, mais tout resta indifférent. Dans une de ces scènes où il fut question du ministre Cochon, ils jouèrent sur le mot et l'insultèrent.

Enfin, après une répétition de scènes aussi scandaleuses, l'accusateur public, venant à établir des distinctions parmi les accusés, désigna les membres de la Convention comme ayant des projets moins sanguinaires. Nous aperçûmes une expression de joie sur leurs visages altérés. A trois heures trois quarts, l'accusateur public finit, après un résumé très-sage, et le président prononça que la séance était levée. Réal demanda alors à prêter serment comme défenseur. Il le fit; ensuite prenant un ton plus modeste, il demanda à être placé à la prochaine séance plus près des prévenus et des témoins, ce qui lui fut accordé. Les prisonniers sortirent alors comme ils étaient entrés, mais sans chanter; on nous dit que Réal les en avait dissuadés; ils recommencèrent depuis.

M. de la Porte et moi, nous allâmes dîner avec MM. Gandon, Pajon, Vieillard, la Lande, M. de Rancogne et son fils, et M. de la Bretonnerie; M. de la Voypière y vint aussi. Au dîner, on parla beaucoup de la séance; nous nous étonnions de la patience des juges, mais, comme je l'ai dit, leur conduite était réfléchie. Ils montraient beaucoup de réserve sur le sort probable des détenus. Cependant je vis qu'ils espéraient voir la fin du procès, car il fut convenu qu'ils viendraient tous se délasser une couple de jours à Cheverny après le jugement; ils se promettaient aussi d'aller jusqu'à Valencay.

Après avoir passé le reste de la journée avec eux, je n'eus rien de plus pressé que de fixer mon départ au lendemain, en ayant assez vu; le procès dût-il durer autant que le siége de Troie, je me promis de ne pas revoir de pareilles scènes. A la séance, j'avais pris la précaution de tracer quelques

lignes sur un papier blanc, pour pouvoir tirer ensuite le plan de la salle, avec la place des prisonniers et des juges. Ce fut fait au plus en cinq minutes. J'appris que dans les débats du lendemain, Vadier, qui m'avait remarqué, dit en désignant la place où j'étais, que Cochon avait envoyé des dessinateurs pour les graver.

Mars 1797. — Quelques jours après, le fameux Hézine, qui faisait le journal des séances dans le sens de Babeuf, fut signalé par le Directoire qu'il diffamait, pour être pris et jugé. Cet homme, le plus affreux et le plus indigne démagogue qui ait existé, défiait toutes les autorités; s'habillant de l'uniforme des troupes, il fraternisait avec les soldats dans les cabarets, et, soutenu par eux, il évitait tous les mouchards. Deux fois on l'avait manqué de quelques instants, quand enfin le nommé Lami, de Chaumont-sur-Loire, vint à mourir subitement; Hézine avait des papiers en dépôt chez lui; il fallait les retirer. Il s'y rendit par des chemins détournés. Cette commune, enchantée de la mort d'un homme exécré, ne voulait pas, dit-on, le faire enterrer. Hézine pérorait, entouré d'enfants, lorsqu'un cavalier de gendarmerie se trouva vis-à-vis de lui. C'était celui à qui Hézine, dans le temps de sa puissance, avait ordonné d'arrêter M. Le Ray de Chaumont. « Ah! te voilà, Hézine, dit le cavalier. — « Pourquoi me tutoies-tu? répond Hézine, je ne te connais « pas. — Ah! tu ne me connais pas, reprit le cavalier; « quand tu me donnais tes ordres, tu m'appelais par mon « nom. Je t'arrête tout seul. » Il se jette sur lui; trois garçons de ferme viennent à son aide; on sonne le tocsin, et on le conduit aux Carmélites à Blois. Le peuple était dans l'ivresse; il fut agonisé de toutes les injures possibles jusqu'à la prison où il passa la nuit. Visité par les inspecteurs et commissaires des guerres, il était aussi fier, aussi insolent que par le passé. Le lendemain, quatre gendarmes le conduisirent pour être interrogé par le juge de paix, comme ayant enfreint son ban et prêché la loi agraire. Il se disculpa de ce dernier grief en faisant voir qu'il n'avait fait que

copier les écrits de Babeuf sans y changer un mot. Mais, comme amnistié, il était coupable de s'être trouvé dans l'enceinte défendue, et il fut renvoyé à la grande prison de Blois pour attendre son jugement. Ses amis terroristes ne l'abandonnaient pas ; à son départ pour Vendôme, quatre exclusifs l'accompagnèrent et le tinrent par-dessous le bras jusqu'au bout de la ville [1].

[1] Il fut condamné à la déportation, mais, comme on le verra plus loin, le jugement ne fut pas exécuté.

CHAPITRE XXVIII

Nouvelles élections. — Le tour des chapeaux. — Les électeurs et les élus. — Organisation de la garde nationale de Blois. — Nouveaux détails sur le procès de Vendôme. — La famille de Paroy. — Mort de Baudouin ; son cabinet de tableaux. — Une lettre à Jelyotte ; sa réponse. — Mort de Sedaine. — Olavidès à Cheverny. — Fin du procès Babeuf. — La délibération du jury. — L'exécution. — Le bourreau Sanson. — Voyage à Paris. — L'Odéon. — Le costume des femmes. — Le Palais-Royal. — Les Anciens et les Cinq-Cents. — La salle de l'Institut. — Pajou et la statue de Turenne. — Détails sur le procès des Sérilly. — La comtesse de Beaumont. — MM. de Richebourg, Sanlot, Lafreté. — Fortune de Robbé de Lagrange. — Il accompagne madame Bonaparte en Italie. — Dossonville ; curieux renseignements qu'il donne à l'auteur. — Les émigrés rentrés. — Retour à Blois. — La foire. — Le passage des déportés de fructidor ; le commandant Dutertre. — Madame Barbé-Marbois.

Cependant, on était impatient d'organiser les assemblées primaires. Les honnêtes gens espéraient, non sans raison, que le plus grand nombre des électeurs ne seraient point terroristes, et que, la majorité de la Convention étant bonne, la minorité des enragés, qui n'avait plus qu'un an d'existence, ferait place à des gens probes et point chargés de crimes. Les jacobins se coalisaient, tandis que les propriétaires et les gens qui n'aimaient que la tranquillité s'entendaient sans coalition. C'était le moment de payer de sa personne, et tout homme bien pensant s'était promis de ne refuser aucune place où on le nommerait, pour en fermer la porte à tous les jacobins.

D'après la nouvelle constitution [1], il n'y avait plus par canton une seule assemblée, mais, selon la population, deux,

[1] De l'an III. Les instructions pour les élections dont il s'agit sont du 5 ventôse an V (23 février 1797). Les assemblées primaires devaient se réunir le 21 mars.

trois ou quatre sections. Le nombre des électeurs était diminué; au lieu d'en avoir deux pour Cheverny, deux pour Cour et deux pour Chitenay, leur nombre était réduit à quatre. Notre section, composée de ces trois communes, se réunissait à Cour; je m'y rendis. Nos choix furent faits dans la journée. Président d'âge, je fus continué à l'élection; j'eus, sur 110 votants, 70 voix pour être électeur; la majorité n'étant que de 56 voix, je fus le premier. Cour devait, vu sa population, avoir deux électeurs. Le sieur Bimbenet, François, notaire, eut 65 voix, et M. Serreau, juge de paix, 60 pour Chitenay. Ainsi, au premier scrutin, trois électeurs furent nommés; il fallait un second scrutin pour nommer le quatrième, et le sort tomba sur M. Duchêne, propriétaire, homme estimable. Il n'y eut donc aucun terroriste dans nos choix.

Le canton de Cellettes était divisé en trois sections; le choix de Cellettes fut excellent, mais à Vineuil, commune voisine de Blois et travaillée en conséquence, l'élection fut détestable.

A Blois, sur 16 électeurs, il s'en trouva 11 de bons. Je vais consigner ici quelques scènes particulières qui ont caractérisé ces élections.

A Blois, il y eut quatre sections; celle de l'évêché, composée de ce qu'il y avait de mieux et de plus instruit, redoutait les paysans, devenus presque tous propriétaires de biens d'Église pendant la Révolution, et échauffés par les jacobins qui les effrayaient de l'idée de perdre leurs propriétés par le retour à l'ancien régime. Le président d'âge était M. Bourdon, ancien subdélégué, âgé de soixante-dix-huit ans, mais ayant toutes ses facultés comme à quarante. Homme estimé et du plus grand mérite, il savait conduire la populace dont il avait été fort aimé. Son ton plaisant fit beaucoup rire; il arrêtait tous les paysans : « Allons, viens donc, toi, souve-« rain! » Et ils arrivaient. Un seul crut, comme c'était vrai, qu'il se moquait de lui. « Je le suis, dit-il, autant que « vous. — Oh! répond Bourdon, je t'en défie; je suis prési-« dent, et pour le moment j'en vaux deux comme toi. » Cependant le fameux Gidouin faisait des listes pour tous ces paysans, lorsque quelqu'un s'en aperçut, et, sans faire semblant de rien, passa auprès de lui et s'en saisit. A l'instant Gidouin s'avance pour les reprendre, l'autre les tient dans sa main derrière son dos, et, sur un geste de Gidouin, il lui applique un coup de poing dans l'estomac, et le fait reculer. La querelle s'engage. Un M. Pointeau, échappé des mitrailades de Lyon, s'avance vers Gidouin. « Que veut ce misé-« rable? » crie-t-il d'une voix enrouée, « je ne puis plus « parler depuis que, le jour où l'on allait m'assassiner à Lyon, « j'ai bu d'un trait une bouteille d'eau-de-vie. Va, retire-toi, « infâme, couvert du sang des prêtres assassinés sur la levée. « Toutes tes démarches ne sont que des crimes! » Les citoyens faisaient cercle; Gidouin balbutia, devint blanc, s'éclipsa, et, dès la première séance, il disparut de manière qu'on ne l'a pas revu depuis.

Du mardi, l'assemblée fut prolongée jusqu'au samedi au soir. On n'avait encore nommé que deux électeurs, M. Bellenoue et M. Fleury, tous deux propriétaires de biens nationaux, mais considérés dans la ville par leurs talents. On songea à remettre la séance au lundi. Les habitants des Granges ne le voulaient pas, parce qu'étant libres le dimanche, ils pouvaient venir seconder les jacobins. Le président Touzard décida que ceux qui voudraient remettre la séance au lundi ôteraient leur chapeau et le tiendraient en l'air. Arrive au bureau en députation un paysan des Granges, le chapeau sur la tête. « Citoyen président, je voulons que la « séance soit pour demain dimanche, je sommes les maitres. « — Qu'est-ce que tu dis? dit Touzard, approche-toi. Sais-« tu qu'il ne faut pas avoir le chapeau sur la tête? Tiens, fais « comme moi. » Il ôte son chapeau et l'élève. Le paysan en fait autant, et le président prononce que, d'après la majorité, la séance est remise au lundi. Le paysan se couvre tout en colère. « Mais, morgué! ce n'est pas ce que je voulions. — « Regarde, dit le président, tu vois la quantité de chapeaux « en l'air. » Ce qu'il y a de plaisant, c'est que tous ceux qui

l'avaient envoyé en députation avaient suivi ses mouvements, et que presque tous avaient ôté leur chapeau. La séance fut remise au lundi, ce qui procura deux choix excellents : M. Touzard et M. Baron Germonnière.

Le dimanche, le nommé Boutet, anciennement garde traversier [1] au service de ma belle-mère au château de Betz, s'était chargé de travailler le bourg des Granges. Il leur dit : « Ne voyez-vous pas qu'on vous trompe? Les honnêtes gens « ne veulent pas plus que vous qu'on rentre dans les biens « vendus, puisque les deux électeurs déjà nommés sont de « ceux qui en ont le plus acheté. » Le fait était vrai, et ce raisonnement les convainquit tellement que le lundi pas un paysan des Granges ne se trouva aux élections.

Les électeurs étaient 230, à peu près comme dans les anciennes élections. Environ 180 étaient des gens honnêtes et probes; les autres étaient très-mauvais, mais on pouvait se rassurer sur les choix, ayant la majorité.

J'arrivai à Blois le dimanche matin pour les élections. Tous les bons électeurs n'avaient qu'un plan, celui d'expulser les jacobins. On savait que les électeurs de Romorantin étaient tous très-mauvais; mais, comme je l'ai dit, en calculant nos forces, nous comptions 180 bons électeurs sur 230. Tout Vendôme était bien pensant, les campagnes et la ville dans une union excellente. Blois, mené par une demi-douzaine de personnes, avait négligé les campagnes; on s'était imaginé que l'influence de la ville départementale devait tout faire. Ils se trompèrent, mais l'honnêteté des électeurs suppléa à leur impéritie.

Mon voyage de Vendôme avait eu pour principal objet de m'aboucher avec ceux que je croyais les plus capables. Ils m'avaient décidé à prendre la place d'électeur, quoique j'eusse préféré ne plus me charger de pareille chose. Tout le Vendômois portait ses vues sur M. Turpin, pour le nommer

[1] Traversier, chargé de percevoir le droit de travers, sorte de péage féodal. (Lacurne de Sainte-Palaye, *Dictionnaire... de l'ancien langage...*, et Ducange, *Glossaire : Traversum.*)

président d'un tribunal quelconque ou accusateur public. Sa conduite, d'une prudence excessive dans toutes les positions où il s'était trouvé, avait rendu impossible son élection comme député. Comme il n'était pas encore temps de prendre dans la classe des ci-devant possesseurs de terres, il fallait se résoudre à choisir parmi les procureurs, les avocats ou les juges actuels.

Ce qui, tôt ou tard, amènera la chute de la République, c'est que l'honneur n'est compté pour rien dans l'ambition d'avoir des places. Autrefois, un homme payait l'achat d'une charge 40 à 50,000 livres, pour n'avoir que 300 livres de revenu; mais la considération qui y était attachée, et l'assurance qu'il y resterait toute sa vie, le dédommageaient de ce sacrifice; et plus il la gardait, plus il prenait de poids pour lui et ses enfants. A présent que tout le monde est ruiné, les avocats qui se sont bien conduits pendant la Révolution sont dans la pauvreté; ils ont perdu les bailliages de seigneuries qui étaient bien payés. Le champ maintenant leur est ouvert pour toutes les places, et ils en profitent, en se fondant tout naturellement sur leurs besoins.

J'appris qu'il se tenait un comité chez un M. Delatour. Je n'y étais pas invité, et le lieu de la réunion me déplaisait; je gardai donc le silence.

M. Delatour avait commencé sa carrière par être avocat, puis procureur à Saint-Domingue; il y avait fait si prodigieusement ses affaires, au lieu de faire celles des autres, qu'il avait été chassé de Saint-Domingue par un jugement. Je tenais ce renseignement du sieur Hachin, un de ses juges. Arrivé à Orléans, il avait voulu être président des trésoriers de France [1], et il y avait réussi, tout en essuyant beaucoup de désagréments. Enfin, il avait fini par se confiner sur les bords du département, dans une petite terre en Sologne, appelée Savonnière. Depuis le 9 thermidor, il avait été appelé au Département et se vantait de tout faire, quoique ses collègues

[1] Delatour, premier président du bureau des finances d'Orléans, de 1784. (*Calendrier historique de l'Orléanais.*)

assurassent que c'était un des plus minces travailleurs.

M. Pardessus [1], avocat estimé, mais le plus fanatique de tous les hommes, était un des membres du comité, ainsi que Guyon de Montlivault, ambitieux qui n'avait la confiance de personne. Le reste du comité était composé de M. Touzard, président du tribunal civil, avocat aimé et estimé, ayant du talent, jadis subdélégué et électeur actuel, et de M. Fleury, juge et employé dans les eaux et forêts, aussi électeur. Ce fut ce petit comité qui distribua les places et qui se concerta avec les électeurs de Vendôme; car, pour la masse des électeurs, pourvu qu'il n'y eût pas de jacobins d'élus, tous les choix leur étaient indifférents.

L'assemblée se réunit. On nous dit de porter comme président le sieur Touzard, pour secrétaire le jeune Boishardi de Vendôme, et trois scrutateurs aussi désignés. Au premier scrutin, nous connûmes nos forces. Nous n'étions que 209 électeurs. Touzard eut 161 voix, Venaille de Romorantin n'en eut que 46.

Touzard avait fait son plan d'être nommé président du tribunal criminel, place dont les appointements valaient 2,500 livres; mais les Vendômois, ceux de Montoire et ceux de Mondoubleau se réunirent pour vouloir nommer à cette place le sieur Moulnier, qui en était déjà pourvu.

On procéda d'abord à l'élection des deux membres du conseil des Anciens et de celui des Cinq-Cents. Tous les électeurs savaient bien que le parti de Pardessus voulait Jousselin pour les Anciens, à cause de son dévouement à la religion; malgré cela et faute d'autres, il fut nommé à une majorité de 50 voix contre Dubois-Crancé [2], que portaient

[1] Je ne pense pas qu'il s'agisse de Jean-Marie Pardessus, le célèbre jurisconsulte, qui, dix ans plus tard, devint maire de Blois et député au Corps législatif. Il était cependant déjà avocat en 1796, mais son âge (vingt-quatre ans) ne permet guère de penser qu'il eût encore une grande influence politique. Il est donc à supposer qu'il est plutôt question de son père, avocat comme lui, et royaliste dévoué, qui avait été incarcéré pendant la Terreur. Le frère aîné de Jean-Marie périt à Savenay, dans les rangs des Vendéens.

[2] Conventionnel régicide très-connu, qui était ministre de la guerre au 18 brumaire et dut donner sa démission.

les jacobins. Le sieur Deschamps [1] fut nommé avec le même avantage, porté par tous les électeurs du Vendômois, quoiqu'on pût dire la même chose pour lui que pour Jousselin. Ils passent pour de fort honnêtes gens et capables.

Les élections finies, on s'était divisé en bureaux selon la loi. J'arrivai avant l'ouverture de l'assemblée. Je fus alors chambré par quelques électeurs du Vendômois qui avaient confiance en moi. Ils me dirent que messieurs de Blois voulaient accaparer les meilleures places, et qu'ils ne le souffriraient pas; que si Blois voulait faire scission, ils étaient assez pour faire face à tout, et qu'ils voulaient la place du tribunal criminel pour Moulnier. J'allai trouver Touzard et Fleury, je leur dis combien j'étais étonné des intrigues et des menées que je voyais faire, qu'ils avaient près d'eux deux personnes qui, possesseurs de biens considérables, devaient avoir quelque poids sur les électeurs, M. de Rancogne et moi, et qu'ils ne les avaient pas consultés; que leurs plans étaient déjoués, d'après ce que je voyais, par les électeurs de Vendôme, et que, connaissant mieux qu'un autre la capacité de M. Touzard, je venais à lui par amitié, pour tâcher de le tirer de cet embarras. J'ouvris alors l'avis que, pour ne pas faire de scission, il fallait que Touzard cédât la place à Moulnier, et qu'il se contentât de celle de juge. Ce n'était pas son compte, il tenait au revenu; enfin, on se décida à le faire nommer accusateur national.

Moulnier fut donc nommé président du Tribunal criminel, et Touzard, accusateur public; les autres juges furent nommés comme la cabale l'avait décidé. Delatour fut juge, pour quitter le département au bout d'un an, et l'on négligea de placer Potel, ancien accusateur public, qui le méritait plus qu'un autre.

Ainsi se font ces élections qui forcément suivent au fond l'opinion publique, mais qui, dans les détails et les intrigues, sont pitoyables.

[1] Avocat à Vendôme.

20 *avril* 1797. — On nous fait part aujourd'hui du mariage du marquis de Saumery avec mademoiselle de la Chateigneraie [1]. La Nation s'était emparée de ses biens; mais on les lui a rendus. Il apporte vingt-quatre mille livres de rente et vingt-quatre ans; sa femme, dit-on, en a vingt-huit. Le mariage se fait en Suisse.

Bésard, terroriste, jadis soldat, devenu maire de la ville, a été condamné à restituer différents effets et des vins précieux. Il invoquait l'autorité de Garnier de Saintes, représentant en mission à Blois; mais Garnier n'a donné des ordres que de vive voix, et Bésard les a commentés à son profit. La nouvelle municipalité, en conséquence du jugement prononcé, l'a prié de ne plus revenir à l'hôtel de ville, et lui a signifié de cesser les fonctions de commissaire pour la vente des effets et outils de l'arsenal.

La garde nationale de la ville vient de s'organiser supérieurement avec les personnes les plus estimées de la ville. C'est un M. Levrad, ancien quartier-maître de Royal-Comtois, ensuite officier, qui a été jusqu'à Taïti, qui la commande. On s'empresse de se ranger sous le drapeau; les habitants commencent à respirer et, petit à petit, à chasser tous les coquins, auxquels on ôte les armes pour les rendre aux propriétaires montant la garde.

Les sieurs Gandon, président de la haute cour, et Vieillard, accusateur public, sont venus à Blois passer un congé de huit jours. A peine arrivés, on leur écrit que la femme de Didier [2], l'un des accusés, a été prise avec onze autres femmes de détenus qui avaient organisé un massacre général de toutes les autorités à Vendôme et à Blois. Ils attendent tranquillement à Blois. Il paraît que ce sont des efforts impuissants, et que le jugement sera prononcé avant la fin du mois prochain. On espère que la ville de Vendôme va être

[1] Louis-Marie de Johanne de la Carre, marquis de Saumery, marié à Angélique-Françoise Fournier de la Chateigneraie.

[2] Jean-Baptiste Didier, âgé de trente-sept ans, serrurier, ex-juré au Tribunal révolutionnaire. (*Note de l'auteur.*)

déclarée en état de siége jusqu'au jugement définitif, d'autant que l'infanterie qui y est depuis deux mois est gagnée par les coquins.

Réal a reçu, on ne sait de qui, douze mille francs pour défendre certains accusés, et s'il les sauve, il touchera douze autres mille francs. Aussi fait-il, *per fas et nefas*, tout ce qu'il peut pour gagner cet argent.

J'apprends à l'instant la mort de Monville [1], mon ancien concurrent pour la place d'introducteur, dont j'ai dépeint la figure, le goût et la magnificence. C'était pour moi une connaissance intime, sans être un ami; car avec son caractère d'égoïste parfait, on n'a pas d'amis. Il est mort le sang décomposé; un abcès à la gencive, qu'il a fait opérer, a déterminé la gangrène, qui l'a emporté en quatre jours. Il avait mangé jusqu'à son dernier écu, et ne laisse que des dettes. Après avoir sacrifié à toutes les filles, dont il changeait chaque nuit, il vivait depuis six ans avec une jeune personne des petits spectacles.

M. de Toulongeon, mon gendre, et ma fille, voulant procurer quelque éducation à leurs cinq garçons et à leur fille, se sont déterminés à quitter leur terre de Dian pour aller passer l'hiver à Fontainebleau, qui n'est qu'à six lieues de chez eux. Mon second fils, Courson, partit au mois de février pour aller les joindre. J'appris alors qu'il y avait à Fontainebleau beaucoup de ci-devant persécutés qui formaient une réunion de société. Parmi eux était le ci-devant marquis de Paroy avec sa famille. J'étais inquiet de lui depuis longtemps, et je n'osais demander de ses nouvelles. Il m'écrivit à l'instant, et voici une lettre dans laquelle il me donne les plus grands détails; il ne faut pas oublier qu'il était ex-constituant.

« De Fontainebleau, le 14 mars.

« ...Vous me demandez, mon cher ami, l'état de ma « famille. L'aîné, qui était dans la plus belle position pos-

[1] Racine du Jonquoy, que nous avons vu aussi porter le nom de du Thuit.

« sible, est maintenant à Paris, réduit au métier de graveur « pour nous faire tous vivre, et s'est fait une grande répu- « tation dans les arts par un talent qu'il ne cultivait que « pour son plaisir. Le second [1], ci-devant capitaine de vais- « seau, est marié en Saintonge, où il est dans les terres de « sa femme; il a trois enfants. Le troisième, abbé, a été « fusillé par la faction de Santonax. L'autre est au Cap, réduit « à conduire un cabrouet pour vivre. Il ne lui est pas permis « de mettre le pied sur mes habitations, et l'on en a séquestré « quatre, malgré tous les certificats de résidence que j'ai « produits; le gouvernement, sans pitié, s'en est emparé et « les fait valoir à son profit. Il est inutile de vous dire où est « le cinquième; il existe. L'aînée de mes filles, madame la « marquise du Hamel [2], est dans ses terres, près de Bor- « deaux, ayant deux grands garçons, dont l'aîné [3] s'est marié, « il y a quatre ans, avec la fille du comte Ornano, guillotiné « à Paris; elle est morte l'année dernière, et a laissé un fils. « Je m'étais réfugié chez ma fille le lendemain de la mort « du ***; je restai chez elle trois ans, dont six mois en prison, « tant à La Réole qu'à Bordeaux, où je fus transporté pour « être guillotiné, et jeté dans un cachot affreux où je suis « resté trente-sept jours sans voir le jour : je vous laisse à « juger de mon agonie. A l'égard de ma fille cadette [4], elle « est toujours restée avec sa mère depuis 1792, que son mari « passa à Saint-Domingue, où ses biens ont été également « dévastés, ainsi que toutes ses terres dans la Vendée. On « en est fort inquiet; il y a un mois qu'on n'en a pas de

[1] Louis-Jean-Marie Le Gentil de Paroy, qui épousa en 1788 Marie-Rosalie de la Barre de Veissière, dame de Bellemont. (La Morinerie, *Noblesse de Saintonge.*)

[2] Guyonne-Émilie Le Gentil de Paroy, née en 1754, mariée en 1773 à André-Bernard, vicomte du Hamel, lieutenant de maire de la ville de Bordeaux, déjà veuf de trois femmes. Il avait fait partie, en 1786, de l'assemblée des notables, et mourut en 1803.

[3] André-Guy-Victor, marié en premières noces, en 1793, à Victoire d'Ornano, fille de François-Marie d'Ornano, lieutenant au gouvernement de Bayonne, guillotiné en 1794, à l'âge de soixante-huit ans.

[4] Louise-Adélaïde, née en 1758.

« nouvelles. Son fils, âgé de vingt ans, est avec nous; c'est « un sujet parfait, une jeune plante qui languit dans son « printemps. Les malheurs de la mère avaient apitoyé nos « tigres, elle est la seule qui n'ait pas été en prison. Ma « femme est restée en prison inhumainement quatorze mois! »

J'ajouterai, pour finir ce triste tableau, que madame de Paroy, sourde depuis vingt ans, n'avait de relations avec personne, et avait tous les titres, par sa conduite, au respect et à l'estime générale.

L'histoire de la sortie de cachot de M. de Paroy est un exemple de piété filiale. Son fils, peignant et gravant supérieurement, acquérant tous les jours une grande réputation, apprend la détention de son père et les dangers qu'il court; il vole à Bordeaux et se fait connaître comme artiste. Enfin, sur sa réputation, il se fait introduire chez madame Tallien, aussi humaine que son mari était féroce. Il finit par y être tous les jours, et il réussit à les peindre tous les deux. Il fait deux chefs-d'œuvre. La seule grâce, le seul payement qu'il réclame, est la liberté de son père. Il était temps; sur trente-quatre détenus dans les cachots, il restait le sixième. Il y a trop de réflexions à faire pour en faire une seule.

Mon ancien ami Baudouin, capitaine aux gardes, vient de terminer sa carrière à quatre-vingt-deux ans, en janvier 1797 [1]. Il joignait à beaucoup de talent en gravure un goût exquis pour les tableaux. J'ai un recueil considérable de gravures en tranche de tous les grades du régiment des gardes; il avait un des beaux cabinets de tableaux de Paris, comme celui de M. Gaignat [2]. Il s'en défit en faveur de la Russie, et, avant de le livrer, convint qu'il en ferait prendre des

[1] L'auteur fixe ici la date de la mort de Simon-René Baudouin, que les biographes n'ont pas connue. Grimm parle en ces termes des gravures dont il est question plus bas : « M. Baudouin a dessiné d'après nature et gravé « l'*Exercice de l'infanterie française dans toutes ses positions*. Cela fait un « recueil superbe de soixante-trois planches in-folio. Cet ouvrage ne se vend « point. L'auteur le donne à ses amis et aux gens du métier. » (Mars 1758, édition Tourneux, t. III, p. 487.)

[2] Voir t. I, p. 116.

copies, qui étaient la consolation de sa vieillesse. S'étant, pendant la Terreur, retiré à Fontainebleau, il ne put éviter d'y être mis en prison, et, n'ayant point de domestique, il fut servi par les jeunes gens incarcérés comme lui. A mon dernier voyage de Paris, il avait voulu que j'allasse dîner avec lui, et je vis avec plaisir que la vieillesse n'avait pas affaibli ses goûts pour les arts.

Mai 1797. — J'ai plusieurs fois fait mention du fameux Jelyotte. Fidèle à son ancienne amitié, il m'écrivait à peu près tous les mois, et je lui répondais exactement. Ses dernières lettres me mandaient qu'il avait été incommodé; qu'il avait cru terminer son existence, qu'il était bien temps, puisqu'il avait quatre-vingt-deux ans; que tout ce qu'il désirait était de finir sa vie sans douleur. Elles avaient une teinte de tristesse qui me faisait une vraie peine. Je crus devoir lui faire son petit panégyrique pour l'éloigner de toutes ces idées; c'est un abrégé historique de sa vie, que je connaissais comme lui. Cette lettre est du 20 avril 1797, et envoyée à Oléron (Basses-Pyrénées).

« Vous voulez, mon vieil ami, que je vous écrive avec la « même liberté que si nous causions ensemble, comme on « dit, les pieds sur les chenets. Quoique vous m'annonciez « que vous avez vos quatre-vingts ans bien révolus, à juger « par le caractère de votre écriture, je pense que vous avez « tout lieu de vous flatter encore d'y ajouter; au surplus, je « connais votre philosophie, qui vous fera envisager votre « fin sans la désirer ni la craindre.

« Comptons ensemble, mon vieil ami, et voyons si vous « avez à vous plaindre, et si, en jetant un coup d'œil sur le « passé, vous n'avez pas à vous féliciter de votre existence. « Il est permis à un ami de quarante ans de se féliciter « avec vous de la charmante carrière que vous avez par- « courue.

« Destiné à une prébende, votre oncle vous fait donner « une excellente éducation, et vous déployez intelligence et « facilité; il vous fait apprendre les langues, et vous excellez « dans l'italien; sans vous en douter, sans peine, sans efforts, « vous devenez un excellent musicien et un bon compositeur, « car il nous en reste des morceaux excellents dans *Zelin-* « *dor*, etc. Votre adresse naturelle vous rend familier avec « tous les instruments, dont je vous ai vu jouer à volonté; « la nature vous a gratifié d'une haute-contre superbe et « d'un goût exquis. Vous cédez, à dix-sept ans, à la séduc- « tion d'aller débuter à l'Opéra à Paris. A l'instant, ce sont « des triomphes; tous les livres éphémères et durables vous « comblent d'éloges. Orphée n'aurait pas eu en France un « plus grand et un plus long triomphe...

« A l'âge des passions, dans le pays le plus séduisant et le « plus enivrant, vous y résistez pour vous attacher à la meil- « leure et à la plus grande compagnie du royaume, et vous « y êtes retenu par votre personnel quand il n'est plus ques- « tion de vos talents... Je vous ai vu dans l'intimité de la « duchesse de Luxembourg, du feu prince de Conti; je vous « ai accompagné plusieurs fois à Chanteloup, où le duc de « Choiseul, ses parents et amis, vous traitaient en égal... « Fidèle à l'amitié, vous êtes venu pendant quinze ans me « visiter à Cheverny.....

« L'enthousiasme et les plus grands applaudissements « devaient vous retenir au théâtre; vous avez la sagesse de « les sacrifier. A l'instant que vous quittez le théâtre, sans « abandonner une société dont les soins vous faisaient un « devoir et une jouissance, vous sacrifiez tous les ans trois « mois pour retourner dans votre pays natal; votre aisance, « vous la sacrifiez à votre famille; vous mariez votre nièce, « et les bénédictions vous entourent, puisque dans vos petites- « nièces vous avez le plaisir de voir votre sang uni à celui « des Navailles.

« Rappelez-vous que vous fûtes le premier l'auteur de la « fortune du fameux et malheureux La Borde [1], banquier de « la cour; qu'il vous en remercia par une association momen-

[1] La famille de La Borde était originaire de Bielle en Béarn; elle portait primitivement le nom de Dort.

« tanée qui ne dura pas autant que vous le méritiez.

« L'âge mettant un terme à votre facilité à voyager, vous « vous fixez à Oléron au milieu des vôtres, et vous attendez « philosophiquement le but que tout homme doit atteindre « d'après la loi de la nature. Tout ce que je souhaite donc « maintenant du meilleur de mon cœur, c'est qu'une pente « douce et insensible vous conduise à la fin de nos vies, « comme un voyageur qui arrive au bas d'une montagne « sans trouver de précipice..... »

Voici un extrait de la réponse de Jelyotte, du 8 mai. Elle fera voir à quel point il a conservé sa tête et sa tranquillité.

« Vous m'avez écrit, mon cher ami, une lettre trop char- « mante pour mon amour-propre; vous me dites toutes les « douceurs possibles. Vous me rajeunissez de quatre ans : « j'en ai quatre-vingt-quatre sonnés depuis le 13 du mois « dernier. L'abbé de Saint-Pierre avait bien raison : quatre- « vingts ans sont un beau lot de la loterie de la vie, à plus « forte raison quand une carrière a été aussi heureuse que « longue. Véritablement la mienne a été très-agréable, et « surtout la partie que j'ai passée avec vous.

« Je vais parcourir votre lettre pour ne rien oublier, et « vous répondrai article par article, excepté à vos louanges « dont je ne retiendrai que les marques d'amitié et ma recon- « naissance. J'ai toujours aimé la bonne compagnie, et je « lui ai dû tout le bonheur dont j'ai joui. C'est un heureux « hasard qui m'a poussé vers elle, et, dans la carrière que « j'ai parcourue, je pouvais bien être jeté en sens contraire. « Tout a concouru à me faire réussir, et j'ai peu de choses à « regretter. Les bontés particulières de feu M. le prince de « Conti sont l'époque la plus flatteuse de ma longue vie, et « j'en conserverai le précieux souvenir jusqu'à mon dernier « moment.

« Je finis ma lettre pour qu'elle parte vingt-quatre heures « plus tôt; j'aurais encore à répondre à quelques articles, « ce sera pour la première. »

Cette lettre, qui tient trois pages, me parlait ensuite de ses affaires personnelles.

Guyot, neveu de M. de Verdun (à eux deux, ils ont fait mes affaires pendant cinquante ans moins six mois), avait un an de moins que moi; j'apprends à l'instant, par une lettre de sa femme, qu'il vient de mourir en cinq jours d'une fièvre inflammatoire. Cette triste aventure nécessite un voyage à Paris, auquel j'avais cru devoir renoncer; je m'arrange en conséquence.

Nous éprouvons dans ce moment un nouveau chagrin. Notre ami Sedaine avait eu une grande maladie l'hiver dernier. Voici la lettre que je reçus, à la date du 18 mai, d'une de nos amies communes :

« L'état de notre pauvre ami a toujours empiré. Il s'est « déclaré depuis environ un mois une hydropisie qui achève « de le tuer; nous n'avons joui qu'un moment d'une fausse « convalescence. Il est absolument sans espoir, et les cha- « leurs qu'il fait depuis trois jours hâtent cet affreux moment. « Ce qu'il y a de plus cruel, c'est qu'il souffre beaucoup et « qu'il a entièrement sa tête. Jugez quel spectacle pour sa « famille! J'aurais désiré ardemment que vous vous trou- « vassiez à Paris dans ces cruels moments. Peut-être sera-t-il « temps encore. Venez le plus tôt que vous pourrez, puisque « vous devez faire le voyage.

« Je reçois à l'instant une lettre du Louvre : notre ami « est fort mal, la nuit a été affreuse, on craint pour la jour- « née. Ah! grand Dieu! hâtez votre arrivée; on a besoin de « ses amis, surtout quand ils sont comme vous. Adieu, mon « ami bien respectable; ah! que nous sommes malheureux[1]! »

Ainsi tous les tristes événements se succèdent; il faut, avec une âme sensible et qui ne prend pas l'ossification de l'âge, s'attendre, en vieillissant, à devenir isolé. En général, j'ai

[1] Sedaine mourut dans la journée du 17 mai 1797; on trouve des détails sur sa dernière maladie dans la notice que lui a consacrée la fille de Diderot, madame de Vandeul. (*Correspondance de Grimm*, édition Tourneux, t. XVI, p. 245.)

besoin d'épancher mon âme, sans cependant aimer à faire de longues phrases. Une seule personne à qui je puis tout dire me suffit. M. le président de Salaberry, M. de Boullongne de Préninville et M. Sedaine sont peut-être les seuls en qui j'aie eu une confiance entière. Maintenant que je ne peux plus faire et trouver des amis pareils, je n'ai plus que ce livre à qui je puisse confier journellement tout ce qui me frappe dans le cercle étroit où je vis.

J'ai retiré chez moi le fameux Olavidès, dont l'esprit, les lumières et la mémoire sont un flambeau continuel. Il a pour aumônier un M. Reinard, ancien professeur émérite de physique à Amiens, aussi respectable par ses connaissances que par sa douceur et ses vertus; tous deux sont fort pieux. La dévotion d'Olavidès est tout espagnole, c'est-à-dire tout en élans religieux et en soupirs. Sa tête s'échauffe pour la divinité, comme plus jeune elle pouvait s'échauffer pour la créature.

Il s'occupe de faire un ouvrage dans sa langue naturelle. Il est au quatrième volume. Voici le sujet : Au premier volume, on voit un jeune homme entiché des idées philosophiques, qui se livre à toutes ses passions; il est riche et agit en conséquence. Au deuxième, il se convertit en faisant toutes les oppositions tirées des philosophes anciens et modernes. Au troisième, il mène une vie nouvelle dans sa terre où il se fixe, et où il fait pour Dieu les plus belles actions possibles. Au quatrième, il moralise. Alors c'est la quintessence des meilleurs ouvrages sur cette matière. Les deux premiers volumes sont en Espagne, où l'ouvrage doit être imprimé.

Enfin, le 26 mai, fut terminé à Vendôme le procès Babeuf. Les seize jurés restèrent assemblés pour répondre aux questions; les trois séries produisirent des liasses qui remplirent quatre-vingts cartons. C'est le sieur Pajon, deuxième juge, qui devait être présent et leur délivrer les cartons qu'ils demandaient. Il fallait qu'ils prononçassent sans désemparer. Un local où se trouvent dix-neuf personnes qui ne

peuvent sortir, où il faut boire, manger et dormir, devient bientôt méphitique. La chaleur y était étouffante, de sorte qu'au bout de vingt-quatre heures ils avaient tous l'air aussi fatigué que s'ils avaient passé cinq nuits. Quelques matelas, placés dans des petites pièces, servaient à reposer ceux qui ne pouvaient résister; un air sombre sur toutes les figures, un froid observateur rendaient cette assemblée d'un morne singulier.

Des seize jurés, on en connaissait douze honnêtes et convaincus des crimes des coupables. Un treizième s'était joint à eux, c'était le nommé Duffau [1], des Pyrénées, homme jouissant, dit-on, de quinze mille livres de rente, né hors de la lie du peuple, et qui s'était faufilé dans la meilleure compagnie, où il se prononçait comme ennemi des coquins. Cependant des jurés, ses voisins, le désignaient comme un homme faux, versatile et dangereux. Les trois autres jurés, dont Biauzat [2], ex-député, était le chef, étaient reconnus pour des jacobins décidés. Biauzat, qui avait été un des acteurs de la Terreur, ne se masquait pas; il aurait innocenté les plus coupables. Tel était le composé du jury lorsqu'ils s'assemblèrent.

Sur la première question : « Y a-t-il eu conspiration? » on trouva au dépouillement douze boules noires et quatre boules blanches. Tous les jurés se regardèrent, ne soupçonnant pas encore Duffau. Le bruit se répandit à l'instant dans la ville que les coupables seraient innocentés. Toutes les personnes qui avaient assisté aux séances, comme celles qui avaient lu simplement le *Télégraphe* [3], qui rapportait jusqu'au moindre mot, furent dans la consternation.

Un des jurés crut s'apercevoir, à l'embarras de Duffau, qu'il était le coupable. Il le prit en particulier et lui dit à

[1] Jean Duffau, de Condom (Gers).

[2] Gaulthier Biauzat, ancien membre de l'assemblée législative. Il était plus modéré que M. Dufort ne l'indique.

[3] Le *Télégraphe*, continuation du *Bulletin de la semaine*. Il parut du 1er novembre 1796 au 30 avril 1797. (Hatin, *la Presse périodique*.)

l'oreille : « Vous êtes à mes yeux le dernier des hommes. Il « est clair que c'est vous qui avez mis la boule blanche ; « on sait vos liaisons intimes avec la Buonaroti [1] qui vous a « séduit ; on vous soupçonne en outre d'être payé. Je n'entre « pas dans toutes ces infamies, mais je vous donne ma parole « que si vous continuez, vous ne périrez que de ma main. » Ce petit avertissement fraternel fit son effet.

On apprit que Babeuf et Darthé [2] étaient condamnés à mort. Dès que le jugement fut connu, on détacha des gendarmes en diligence, pour faire venir l'instrument de supplice qui était déposé à poste fixe au Département de Blois. De mauvais chevaux, de mauvais chemins, retardèrent l'arrivée du tout et de l'exécuteur Sanson, le fils aîné de celui de Paris. Cependant Babeuf et Darthé, qui s'étaient manqués [3] à l'instant qu'on avait prononcé leur jugement, souffraient de leurs blessures. Babeuf se soumit à tout ; Darthé ne voulut pas qu'on lui coupât les cheveux et se défendit. Le bourreau, son aide et le geôlier eurent grand'peine à lui faire cette opération préliminaire, et l'on fut obligé de le porter dans une chaise jusqu'à la guillotine. Dès qu'il fut ajusté, en tombant, il cria : « Vive la République et la Nation ! » d'une voix si faible qu'à peine les plus proches l'entendirent [4]. Pour Babeuf, il monta courageusement à l'échafaud.

Cette exécution se fit à cinq heures du matin. Il n'y avait presque point de spectateurs, mais une troupe importante ; tout fut calme. Les condamnés à la déportation étaient dans l'ivresse de la joie, d'avoir échappé au supplice dont vingt d'entre eux se savaient menacés. Germain [5], gai et plein d'esprit, se moquait des jurés. « Ils sont bien bêtes, disait-il

[1] Femme de l'accusé Buonaroti, musicien, âgé de trente-quatre ans, né à Florence. Il fut condamné à la déportation avec six autres.

[2] Augustin-Alexandre-Joseph Darthé, âgé de vingt-huit ans, ancien secrétaire de Joseph Lebon et accusateur public à Arras.

[3] Ils s'étaient poignardés.

[4] D'après certaines biographies, il aurait été exécuté mort.

[5] Charles Germain, ancien officier, dont il a été déjà parlé. Il était condamné à la déportation.

« au sieur Vieillard, de ne pas voir de conspiration lorsqu'il « y en a une des mieux faites qui aient jamais existé, et y « a-t-il rien d'aussi fou que d'innocenter les femmes, qui sont « des enragées qui nous stimulaient tous? Actuellement que « ma vie est sauvée, je leur dirais tout ce que je sais. Au « surplus, j'ai conspiré, je conspirerai toujours. S'ils m'en- « voient à Cayenne ou au Sénégal, je conspirerai, et si ce « n'est pas avec des hommes, ce sera avec des perroquets. » Cependant, lorsque leurs sens furent rassis, il parut que la tristesse s'emparait d'eux à la certitude de la déportation. Buonaroti, un des plus coupables, qui allait de pays en pays prêcher les révolutions, fit demander pour toute grâce qu'on permît à sa femme de le suivre. Elle fit les mêmes démarches de son côté. Cependant, quatre jours après, elle a changé d'avis et paraît ne plus tenir au voyage d'outre-mer.

Beaucoup d'habitants de Blois et des environs arrivèrent à Vendôme lorsque tout était fini, et n'eurent d'autre ressource que de s'en revenir tout de suite. C'était dans la ville une désertion complète. Les mauvais jurés étaient partis, et l'on avait invectivé Duffau. Il y a, à moitié chemin de Vendôme, un hameau appelé Bas-Breuil. C'est là que les voitures publiques et particulières font halte pour rafraîchir les chevaux. La guillotine s'y était arrêtée, et le bourreau et son aide étaient dans une auberge, confondus avec tout le monde. En buvant, on le questionna ; il donna des détails, et insensiblement se mit à causer avec tous. Le commissaire des guerres lui demanda s'il n'avait pas quelques remords. « Pas « plus que vous, répondit-il, quand vous êtes obligé d'as- « sister à l'exécution. » On parla des titres qui avaient été brûlés [1]. « J'ai, dit Sanson, perdu les miens à la Grève, « où on les a brûlés. » Il ajouta que rien n'était si véritable, puisqu'ils avaient depuis plus de cent ans le titre d'exécuteur des hautes œuvres, de père en fils. Il oubliait ses titres d'infamie, d'avoir guillotiné son maître.

[1] La famille Sanson possédait la charge avant 1688. (JAL : *Exécuteurs.*)

Il raconta une anecdote singulière. Danton et Fabre d'Églantine furent guillotinés ensemble ; la fournée était immense. En chemin, Danton demanda à Sanson s'il était permis de chanter ; celui-ci répondit qu'il n'y avait nulle défense. « C'est « bien, dit Danton, tâchez de retenir ce couplet que je viens « de faire. » Et il chanta sur un air alors à la mode :

« Nous sommes menés au trépas
« Par quantité de scélérats,
« C'est ce qui nous désole;
« Mais bientôt le moment viendra
« Où chacun d'eux y passera,
« C'est ce qui nous console! »

Ils arrivèrent à la place où les condamnés, les mains liées derrière le dos, étaient rangés en file l'un devant l'autre, selon la date de leur jugement, le dos tourné à l'échafaud ; le bourreau venait les prendre à mesure. Ils étaient dans les derniers. Danton, s'apercevant d'une interruption dans le bruit du fer de la guillotine, demanda à Fabre d'Églantine s'il y avait quelque chose de nouveau. « Rien, lui répondit-il, « c'est que les paniers de corps sont remplis et qu'on en « change. C'est le premier acte. — Ah! oui, dit Danton, « j'entends, nous sommes pour le deuxième. » Et ils montèrent à l'échafaud du même sang-froid.

La mort de Guyot nécessitait un voyage à Paris, et quoique le séjour de cette ville fût devenu horrible pour moi par le souvenir de ceux que j'y avais perdus, je pris mon parti. Pendant la Terreur j'avais fait deux successions, l'une d'une demoiselle Le Gendre, parente si éloignée que je n'en avais aucune connaissance ; l'autre de mademoiselle Félix (madame de Moussy). Ces deux successions pouvaient monter à cent mille écus ; mais, grâce à la Révolution et aux assignats, mandats, bons, etc., ce qui m'en restait de plus net était huit cents livres de rente perpétuelle sur le grand-livre. Guyot mort, il fallait apurer ces comptes. Il laissait une veuve et une fille en bas âge, mais il avait eu la précaution, dès le 1er janvier dernier, de mettre ses comptes dans le plus grand

ordre possible. J'arrivai donc à Paris, ayant envoyé mon homme de confiance, Jumeau, quinze jours avant moi.

Depuis dix ans, ma femme et moi logions au vieux Louvre, chez mon ami Sedaine, qui me cédait la moitié de son appartement, où j'étais comme chez moi; mais Sedaine venait de mourir, et je comptais descendre à l'hôtel de Candie, rue des Bons-Enfants, lorsque madame Sedaine m'écrivit qu'elle exigeait que je vinsse loger chez elle. C'était un ordre de l'amitié, et je m'y conformai.

Il n'était plus possible de voyager pour son compte, mais, grâce aux voitures que l'on avait établies, on pouvait se transporter à Paris en retenant des places, plus aisément et aussi vite que si l'on courait la poste. Comme la voiture ne partait pas encore de Blois, je fus obligé de me rendre à Orléans le samedi 21 juin, jour pour lequel j'avais arrêté deux places, pour moi et mon domestique. Je me fis donc mener de Blois à Orléans par mes chevaux, et allai dîner au château de Meung, ci-devant à l'évêque, appartenant aujourd'hui à M. Lecouteulx du Moley, qui a marié sa fille à M. le comte de Noailles [1], fils de l'ambassadeur. Je me rendis le soir à Orléans, d'assez bonne heure pour pouvoir aller à la comédie; je connaissais déjà la troupe, qui me parut de la même médiocrité.

Le lendemain, je partis à cinq heures du matin; j'arrivai à midi à Étampes, et débarquai rue de Vaugirard, près de l'Odéon, à sept heures du soir. Je n'étais que pour douze jours à Paris, et n'avais pas un instant à perdre. J'entrai donc en arrivant à l'Odéon; on y jouait le *Glorieux*. Je vis la salle telle que je l'avais laissée; seulement, on avait écrit en gros caractères sur le portail : *Odéon*, et, au lieu des bons et excellents acteurs anciens, j'y trouvai une troupe nouvelle. Après avoir vu deux actes, je m'acheminai à pied vers le vieux Louvre.

Rien ne me parut changé ni embelli. Il y avait une

[1] Louis-Jules-César, marquis de Noailles (1773-1838), marié en 1797 à Pauline-Laurette Le Couteulx du Moley.

affluence de peuple dans les rues. Toutes les femmes étaient vêtues en blanc; comme il pleuvait, elles relevaient leurs robes d'une main, en les serrant si fort qu'il était aisé de voir toutes leurs formes. La grâce du jour et de la mode était de conserver à peine un mouchoir dans sa poche; ainsi l'on ne perdait rien des contours agréables. Comme j'allais très-doucement en observateur, je me mis à compter le nombre de voitures que je rencontrerais de l'Odéon au vieux Louvre; le total fut huit fiacres et une voiture bourgeoise.

Je trouvai la famille Sedaine réunie avec les amis du défunt, tels que Pajou et Houdon. Après les premiers moments de sensibilité réciproque, nous soupâmes. Le lendemain, dès le matin, je sortis seul, voulant d'abord parcourir Paris et faire quelques commissions. J'entrai au Palais-Royal; il me parut tel que je l'avais laissé, très-tranquille, mais rempli de figures de la tenue la plus mauvaise; la dépravation des mœurs et la liberté républicaine étaient peintes sur tous les visages. Je m'acheminai vers les Tuileries, et, après m'être fait montrer le chemin pour entrer au conseil des Deux-Cent-Cinquante, j'arrivai au moment où l'on proclamait le président. Après m'être assis un quart d'heure, et avoir reçu une ou deux révérences de députés que je n'ai pas reconnus, je m'acheminai vers le jardin pour aller au conseil des Cinq-Cents. Je fus frappé de la beauté du jardin, de la magnificence des statues, dont le nombre augmentait tous les jours, et de la superbe orangerie qui garnissait le jardin. Après avoir jeté un coup d'œil sur le tout, j'arrivai au conseil des Cinq-Cents. Il était trop tard; il venait de s'y passer une scène violente dont j'aurais joui pour mon instruction. Pichegru [1] présidait, et il me parut d'une bonne tenue. A peine étais-je arrivé dans la tribune, qu'un huissier me pria fort poliment de passer sur les gradins. J'y montai, et restant debout, je m'adressai à un habitué pour lui faire quelques questions; il me répondit juste et brièvement; mais lui ayant demandé où

[1] Élu aux Cinq-Cents en mars 1797, Pichegru avait été sur-le-champ porté à la présidence.

était Tallien et sa clique, cet homme me dit : « Je ne regarde « jamais ces gueux-là, et je voudrais oublier qu'ils existent. » Il me quitta à l'instant; je descendis alors auprès de l'huissier, et, lui contant que j'étais étranger, je le priai de me donner un aperçu de la salle. Il répondit à toutes mes questions et me montra les principaux personnages. Je m'éclipsai un moment après, sans en vouloir davantage.

Je travaillais à mes affaires le matin, et les jours que j'avais de libres, je les consacrais à voir ce qu'il y avait de plus curieux. Le musée était fermé parce qu'on y travaillait; M. Pajou me le fit ouvrir, et nous le parcourûmes avec fruit, tout en gémissant sur le droit de conquête qui enlevait de la Hollande et de l'Italie tout ce qu'elles avaient de précieux. Mes yeux éblouis furent pourtant bientôt fatigués de tant de beautés. Il ne me resta dans la tête que le taureau et la vache [1] pris au stathouder, peut-être parce que la copie fidèle de la nature frappe davantage que toutes les beautés idéales. Je n'étais pas au bout du musée, que je me sentis embrasser par trois personnes. C'étaient mon gendre, son frère, le vicomte de Toulongeon, et l'ainé de mes petits-fils que je n'avais pas vu depuis six ans et qui avait alors dix-neuf ans [2]. Son air noble, modeste, sage et honnête, me fit d'autant plus de plaisir, que son père m'en dit toute sorte de bien. Je les emmenai dîner chez madame Sedaine, et je passai une délicieuse journée.

Nous étions retournés auparavant au vieux Louvre voir l'Institut national. Je m'arrête ici un moment, parce que c'est le plus bel emplacement que j'aie vu de ma vie. A droite en entrant, était jadis la salle qu'on appelait des antiques. Là, sur un sol recouvert de gravats, étaient pêle-mêle les statues en pied des grands hommes, tels que Condé,

[1] De Paul Potter. On sait que neuf tableaux de ce peintre, dont faisait partie le fameux taureau de grandeur naturelle, furent rendus à la Hollande en 1815.

[2] Edme-Joseph-Hippolyte de Toulongeon (1779-1851). Il mourut sans postérité. C'est le troisième fils, René-Alexandre (1784-1839), capitaine de la garde royale, qui continua la famille.

Turenne, Fénelon, dont beaucoup faites par les grands maîtres encore vivants, et pour la plupart commandées par d'Angiviller, surintendant des bâtiments sous le règne de Louis XVI. Les jacobins avaient voulu les réduire en poussière, et sans l'énergie d'un gardien qui leur persuada qu'elles n'existaient plus et les empêcha de pénétrer, ces beaux morceaux étaient perdus pour la postérité. Cette salle, tout encombrée qu'elle était, rappelait aux gens instruits que c'était l'endroit même où avaient été pendus les Seize du temps de la Ligue, qui étaient les vrais jacobins de leur siècle. Depuis, Molière y avait joué la comédie, et Louis XIV avait assisté à ses pièces. On voyait encore sur les murailles, avant la Révolution, les marques de l'avant-scène.

L'Institut national, sur l'avis des grands artistes, choisit cette salle pour le lieu de ses séances. A l'instant elle fut débarrassée, et l'on baissa le sol de plus de quatre pieds. Les colonnes, dont on ne voyait que les chapiteaux, parurent dans toute leur beauté; quatre cariatides du fameux Goujon se découvrirent aux yeux du connaisseur étonné; elles supportaient une corniche du meilleur goût au-dessus de la porte d'entrée au fond. Dans la totalité de la salle, qui était plus creuse et parquetée, on pratiqua une distribution de places pour les membres de l'Institut, ainsi que pour les présidents et secrétaires. Les invités eurent des places plus élevées et jusqu'entre les colonnes. Rien ne me frappa plus d'admiration que ce beau lieu, digne des meilleurs temps de la Grèce.

J'entrai dans un vestibule élevé qu'on finissait à peine et qui était décoré des statues de Montesquieu, Fénelon, etc. Jetant mes yeux à droite, je vis un nombre de colonnes isolées deux à deux, se prolongeant des deux côtés, et en face les quatre cariatides de Goujon. Entre chaque deux colonnes, des statues en pied : Condé, Vauban, Turenne, etc.; de l'autre côté de même.

Mon ami Pajou m'expliquait tout; il me conta une anecdote sur la statue de Turenne dont il était l'auteur.

On connait les vers qui devaient être placés à Saint-Denis[1] :

Turenne a son tombeau parmi ceux de nos rois;
C'est le fruit glorieux de ses brillants exploits.
On a voulu par là couronner sa vaillance,
Afin qu'aux siècles à venir
On ne fit point de différence
De porter la couronne ou de la soutenir.

Pour faire allusion à ces vers, il avait représenté Turenne soutenant une couronne. Au commencement de la Terreur, lorsque tout ce qui était armes, fleurs de lys ou couronnes était proscrit, il lui fut ordonné de détruire la couronne ou de briser la statue. Il n'hésita pas à couvrir la couronne d'un globe de plâtre exécuté avec goût et signifiant la terre. Les jacobins furent satisfaits, et ce beau monument passera à la postérité tel qu'il est, et sera rendu dans des temps plus heureux à son intégrité.

En parcourant les rues, je rencontrais des personnes qui au premier coup d'œil venaient à moi, mais, n'osant se fier à leurs yeux, passaient leur chemin. Il en était de même pour moi, qui, ne pouvant mettre leurs noms sur leurs figures, n'osais les aborder. Sept ans de révolution changent tout, et je l'éprouvais à chaque instant; j'étais étranger à Paris, comme Paris l'était pour moi. Pas une rue, pas une maison où jadis je n'eusse connu quelqu'un, et maintenant je ne voyais que des hôtels dont les anciens maîtres étaient morts ou émigrés. La seule personne à laquelle j'aurais voulu témoigner mon attachement était la duchesse de Choiseul, mais je ne connaissais rien de ce qui l'entourait, et ses malheurs me faisaient un devoir d'être discret. Le directeur Barthélemy[2] était allé la voir, mais je n'étais pas à son niveau et n'aurais pas voulu y être. Je me bornai donc à mes parents et amis.

[1] D'après Grimm, l'inscription aurait réellement existé, mais Louis XIV l'aurait fait effacer lors de la disgrâce du cardinal de Bouillon. (Édition Tourneux, t. III, p. 352.)

[2] François, depuis marquis de Barthélemy (1747-1830). Son oncle, l'abbé, fort lié, comme on l'a vu, avec le duc de Choiseul, l'avait fait placer de bonne heure dans les bureaux des affaires étrangères.

Je savais que madame de Sérilly n'avait point péri; j'ignorais sa demeure. Après cinq jours d'information, je sus qu'elle s'était remariée, qu'elle était veuve de nouveau, et qu'elle logeait, 12, rue Chabannais. J'y courus; je la trouvai reléguée au deuxième dans un appartement assez triste, et entourée de cinq enfants qu'elle avait eus de M. Mégret de Sérilly, et qu'elle élevait avec un soin particulier. Elle ne me parut pas changée; elle était tout aussi belle que je l'avais laissée.

Elle me conta ses malheurs. Son mari et son beau-frère, aide-major des gardes-françaises, avaient été arrêtés le même jour qu'elle et conduits à la Conciergerie. D'Étigny avait cru les sauver tous, en racontant la mort de Vioménil et les soins qu'ils en avaient pris; mais les tigres profitèrent de l'aveu. On ne les fit pas languir; ils furent jugés et condamnés le même jour que la sœur du Roi. Domangeville [1], frère de madame de Sérilly, fut condamné aussi.

Les particularités de son séjour à la Conciergerie sont affreuses. Madame la duchesse de Gramont, qui aurait pu se sauver si elle n'avait pas voulu suivre son amie la duchesse du Châtelet, y arriva pendant qu'elle y était; elles y vinrent le soir, firent politesse à toutes les prisonnières, soupèrent, causèrent jusqu'à onze heures et dormirent du plus paisible sommeil. A huit heures du matin, on vint les chercher pour le fatal tribunal; elles partirent, montrant une amabilité et un courage au-dessus de tout ce qu'on peut dire [2].

Madame de Sérilly avait éprouvé une révolution qui pouvait la faire soupçonner d'être grosse, mais elle dédaignait de s'en servir. Son secret était connu de sa cousine, la comtesse de Montmorin [3]. Madame, sœur du Roi [4], qui ne cessait

[1] Jean-Baptiste Thomas de Domangeville, âgé de trente ans, ancien capitaine de cavalerie. Il fut condamné un peu plus tard, le 24 mai 1794.

[2] Elles furent condamnées et exécutées toutes les deux le 22 avril 1794.

[3] Françoise-Gabrielle de Tannes, veuve de Armand-Marc, comte de Montmorin Saint-Hérem, ancien ministre des affaires étrangères. C'était la mère de madame de Beaumont.

[4] Madame Élisabeth avait été extraite du Temple le 9 mai 1794 et transférée à la Conciergerie; elle comparut le lendemain au Tribunal révolutionnaire. D'après M. de Beauchesne (*Vie de Madame Élisabeth*, t. II, p. 222), c'est elle qui aurait fait avertir les juges de la position de madame de Sérilly.

de dire des choses obligeantes à tous, dit à madame de Sérilly : « Madame, vous devez bien plus regretter la vie « que moi qui ne peux avoir nulle consolation. » On prononça l'arrêt sans motifs, sans débats, sans entendre les condamnés ni les défenseurs officieux [1]. Madame de Montmorin, entendant le nom de madame de Sérilly, oublie qu'elle vient d'entendre aussi son propre arrêt; elle se lève et dit fermement : « Cela ne se peut; ma cousine est grosse. » On n'en tint pas compte, et les victimes furent emmenées.

Cependant Sérilly, qui avait presque perdu la tête dans toutes ses infortunes, l'avait retrouvée tout entière. Il s'approcha de sa femme et lui dit : « Vous voulez périr avec moi, « tandis que vous laissez quatre enfants en bas âge. J'exige « que vous suiviez le conseil de votre cousine. Une raison « de plus : vous avez quelque argent dont vous seule et moi « avons connaissance; il serait perdu pour eux. » Elle y consentit. — « J'exige une autre chose, ajouta-t-il. Vous êtes « jeune, oubliez-moi, et, pour l'intérêt de tous, dès que vous « le pourrez, épousez notre cousin à tous deux, le chevalier « de Pange [2]. Lui seul est capable de vous sauver, vous et vos « enfants. » Cependant on les sépara, et le bourreau faisant son office vint lui couper les cheveux. Prête à monter dans la fatale charrette, madame de Sérilly fit sa déclaration à un gendarme, qui se détacha pour rendre compte au tribunal. A l'instant l'ordre vint de la porter à l'hospice, où elle fut menée plus morte que vive [3]. Elle ne se croyait pas sauvée, elle savait que les examens étaient très-exacts; la raison qui la faisait passer pour grosse pouvait cesser à l'instant. Heureusement que cet état dura cinq mois sans que sa santé en ait

[1] Les condamnés étaient au nombre de vingt-cinq, parmi lesquels quatre membres de la famille de Loménie (10 mai 1794).

[2] François-Thomas de Pange. V. Bardoux, *Madame de Beaumont*.

[3] M. de Beauchesne (*ouvr. cité*,) donne le certificat de visite et la décision du Tribunal révolutionnaire ordonnant le sursis.

été altérée. Elle passait si bien pour exécutée qu'elle fut obligée d'aller à la Ville lever son jugement et le faire effacer juridiquement.

Elle ne tarda pas à suivre les conseils de son mari en épousant le chevalier de Pange, pour lequel elle m'avoua qu'elle n'avait eu aucune répugnance. Mais ce malheureux jeune homme, aimable et plein d'esprit, était attaqué de la poitrine et mourut dans ses bras neuf mois après son mariage [1]. Il lui avait donné tout son bien en l'épousant. Sa fortune n'était pas libre encore au moment où je la revis, et ses parents émigrés seraient morts de faim sans des secours charitables.

Elle logeait avec la comtesse de Beaumont [2], fille du comte de Montmorin, ambassadeur en Espagne, ministre des affaires étrangères, massacré au 2 septembre. C'était une femme aimable qui avait été adorée de son père; elle ne vivait alors que des bienfaits de sa cousine.

Nous parlâmes des gens de sa connaissance et de la mienne, entre autres du bailli de Saint-Simon, qui venait de mourir dans la misère, tandis que son neveu [3] était un des plus riches agioteurs de la Révolution. Elle me fit en détail le récit de la vie qu'on menait à la Conciergerie. Dès qu'on y arrivait, les têtes étaient dans une exaltation effrayante. On jouait, on fumait, on buvait, on mangeait outrageusement. Toutes

[1] Au mois de septembre 1796, d'après M. Bardoux. Sa femme se remaria au marquis de Montesquiou-Fezensac et devint veuve pour la troisième fois en 1798.

[2] Pauline-Marie-Michelle-Frédérique-Ulrique de Montmorin, mariée en 1786 à Christophe-Arnauld-Paul-Alexandre de Beaumont, marquis d'Auty, dont elle fut obligée de se séparer après quelques mois. J'ai déjà cité plusieurs fois l'étude que M. Bardoux a publiée sur cette charmante amie de Joubert et de Chateaubriand.

[3] Il s'agit de Claude-Henri, comte de Saint-Simon, le fondateur de la secte des saint-simoniens, né en 1760, mort en 1825. Entré au séminaire en 1777, il avait fait la guerre en Amérique et était devenu colonel du régiment d'Aquitaine. Il avait quitté l'état militaire en 1785 et s'était livré en Espagne à de grandes spéculations. Pendant la Révolution, il fit des achats énormes de biens nationaux, et ses opérations ne furent arrêtées que par la Terreur, sous laquelle il fut détenu pendant onze mois.

les passions y étaient en jeu. Il semblait qu'on n'eût que vingt-quatre heures à se voir, sans s'embarrasser du lendemain. Tous voulaient être gais, mais de cette gaieté effrayante, avant-coureur de la mort. Dès qu'arrivaient huit heures du soir, temps où l'huissier venait présenter les actes d'accusation, chacun, attendant son sort et plongé dans ses réflexions, était dans une agitation morne et terrible. Aussitôt que les infortunés étaient fixés, ils prenaient leur parti avec une espèce de joie d'être quittes des inquiétudes et des incertitudes. Quant aux autres, ils jouissaient de la pensée de vivre encore vingt-quatre heures, et d'être sauvés peut-être. Ce tableau véritable est ce qui me fit le plus d'horreur. Je dînai deux fois chez madame de Sérilly pendant mon court séjour à Paris, et je fus assez heureux pour lui rendre un service éminent.

J'allai chez mon ami de Richebourg [1], ci-devant intendant général des postes, échappé de la Révolution par miracle. Au lieu du train considérable qu'il avait eu jadis, il était réduit à habiter sa belle maison avec un cuisinier et un cocher pour tous serviteurs. Il avait épousé une femme très-aimable, et il rassemblait quelques amis à dîner; mais il ne me cacha pas que pour vivre, il mettait en vente tantôt une pendule, tantôt une commode. Il nous dit fort plaisamment : « Mes amis, pour vous recevoir aujourd'hui, j'ai mis une « pendule dans mon pot. » Il s'était refusé à toute réquisition de régir les postes; les compagnies, qui connaissaient ses capacités, lui auraient fait tel traitement qu'il aurait voulu, mais sensible au souvenir de l'honneur que le Roi lui avait fait autrefois, il préférait vivre ignoré avec les débris de sa fortune.

Nous passâmes deux heures à nous promener dans le parc qu'il avait au milieu de Paris, parlant de tous nos amis et des accidents où le tourment de la Révolution les avait entraînés. Nous parlâmes du baron d'Ogny, son prédécesseur, notre ami à tous deux, l'oncle des Thomas de la Va-

[1] Darboulin de Richebourg.

lette qui avaient péri [1], l'un pour être l'ami de Robespierre, et l'autre pour être le frère d'un coquin, quoiqu'il fût dans des idées opposées. Les dangers qu'avait courus M. d'Ogny dans son incarcération lui avaient fait perdre la mémoire et toutes ses facultés; mais le physique avait résisté à tout. Il vivait avec sa famille dans sa terre de Millemont, près la Queue [2].

J'allai chez mon autre ami Sanlot, échappé si heureusement à l'assassinat des fermiers généraux. Il était pour un instant à Paris au milieu de sa famille. Je vis mon cousin le président de Bonneuil et son fils. J'allai voir aussi madame Amelot et mon autre belle-sœur, mademoiselle Le Gendre, qui, avec plus de quarante mille livres de rente sur le grand-livre, était réduite à cultiver son jardin avec ses deux femmes de chambre. Enfin, je ne pus dîner que deux fois chez mon aimable hôtesse, madame Sedaine.

J'avais le cœur navré du grand luxe dont jouissaient les hommes nouveaux, et de la misère profonde où vivaient les anciens propriétaires à Paris. J'étais désespéré de ne pouvoir aider des amis véritables; l'un désirait 12,000 francs, l'autre 1,000 écus, et l'autre 50 louis, tandis que j'étais dans l'impossibilité de pouvoir acquiescer à la moindre de ces demandes. J'en conclus qu'on était bien plus malheureux à la ville que dans ses possessions.

Je vis encore M. de Cromot, M. de Lafreté, M. Le Pelletier de Morfontaine, ancien prévôt des marchands, mon ami de collége, avec qui je passai un acte entier de comédie au Vaudeville avant de le reconnaître, tant il était vieilli, amaigri et changé.

[1] Il y eut deux La Valette guillotinés en 1794 : 1° François-Joseph-Élisabeth, trente-neuf ans, ex-lieutenant aux gardes-françaises, ex-vicomte, exécuté le 6 juin; 2° Louis-Jean-Baptiste, quarante ans, le 28 juillet. C'est évidemment le dernier qui était l'ami de Robespierre, mais je n'ai pu trouver sur lui aucun détail biographique. Ils avaient un frère aîné, François-Louis-Clair, marquis de La Valette, né en 1750, qui épousa une demoiselle de Galléan de Gadagne. (CHASTELLUX.)

[2] Canton de Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise), près la Queue-Galluis.

Lafreté, qui avait fait au trésor royal un service de douze millions, qui possédait à la Chaussée d'Antin la plus belle maison de tout Paris, et avait eu une fortune immense qu'il avait faite lui-même, était réduit à vivre à un second, rue Saint-Marc, seul, n'ayant plus que 60,000 livres de rente sur le grand-livre, dont il devait trente-cinq à ses créanciers.

Je reviens au sieur de Lagrange dont j'ai parlé plusieurs fois. Je le trouvai au spectacle. Il avait été dans la passe de la plus grande fortune; il y était encore, mais il n'en profitait pas. Mademoiselle de la Pagerie, épouse de feu Beauharnais, devenue madame Bonaparte par les circonstances et le désir de sauver la fortune de ses enfants, connaissait à peine son mari; mais elle sentait qu'il était nécessaire de le rejoindre. Lagrange, ayant derrière lui une compagnie dont il avait toute la confiance, va la trouver et lui dit : « Madame, il n'y « a pas un instant à perdre, il faut partir pour l'Italie. — « Mais je n'ai pas le sol. — Madame, voilà 500 louis. » — Et il les lui compta. — « Mais je suis seule. — Si vous « le permettez, j'aurai l'honneur de vous accompagner. — « Mais je veux partir demain. — A quelle heure? Je suis à « vos ordres. — En ce cas, je me rendrai demain chez M. de « Beauharnais, mon beau-père, à Fontainebleau, et vous « viendrez après-demain me prendre dans une autre berline. « — C'est dit. » Elle part, et il se trouve à son lever le surlendemain à Fontainebleau [1].

Ils arrivent à Lyon. Lagrange fait avertir les autorités; tout se met en mouvement; feu la Reine n'aurait pas été mieux reçue : députations, la troupe en grande parade; tous les honneurs, une cour brillante, profusion de glaces au spectacle, l'or semé à foison. C'était Lagrange qui faisait tout. Même manœuvre à Turin. Le Roi l'envoie complimenter, on illumine, réception à la cour, gala; et c'était toujours Lagrange qui, en sous-main, prévenait et faisait les honneurs.

A l'armée, Bonaparte attendait madame Bonaparte à la

[1] Tout ceci s'est passé en 1796, et l'auteur en a parlé déjà d'une façon générale. Il donne ici les détails qu'il tient de la bouche de Lagrange.

tête de son état-major; ce fut un coup de théâtre. Le général s'avance et l'embrasse : « Madame, dit-il, je ne saurais être « trop sensible à la bonté que vous avez de venir me chercher « en faisant un voyage si fatigant. Demandez maintenant « tout ce qui peut vous plaire, je me ferai un devoir de vous « l'accorder. — Monsieur, répondit-elle, je demande la « liberté des otages. » A l'instant, Bonaparte donne l'ordre, et ils sont renvoyés. Lagrange m'assure que madame Bonaparte, qui, lorsqu'elle était madame Beauharnais, détestait le nouveau régime, n'a nullement changé. Il me confirme ce qu'on m'avait déjà assuré, qu'elle est bonne, douce et aimable.

Après une quinzaine de jours, Lagrange parla de s'en retourner; madame Bonaparte, de concert avec son mari, lui demanda ce qui pouvait lui convenir. Ce fut alors qu'il réclama pour sa compagnie l'entreprise qu'elle désirait. Bonaparte lui remit une lettre, et mon homme, de retour à Paris, présente la lettre au Directoire. On lui répond que l'entreprise était déjà donnée, et on le renvoie au ministre, qui lui dit : « Comme cela ne peut se faire, je vous donne l'entre- « prise du fourrage pour l'armée des Pyrénées et d'Italie. « Prenez toujours cela. — Que voulez-vous que j'en fasse? « — Emportez cela, croyez-moi. » Lagrange revient trouver ses commettants. Au bout de deux jours, on lui demande ses propositions. Les voici, telles que je les ai vues dans le traité qui est pour un an : Article 1er. La compagnie portera son nom. — Article 2. On lui donne dans l'entreprise 3 sols d'intérêt sans fonds. (On évalue chaque sol à 30,000 livres.) — Article 3. On lui passe pour sa table 1,500 livres argent par mois. — Article 4. Il a à sa nomination 3 secrétaires et 5 inspecteurs à prendre où il voudra, fût-ce dans les pays étrangers, les provisions n'ayant besoin d'autre visa que de la signature d'un ministre et servant à l'instant de sauvegarde. — Article 5. Tous ses frais de voyage payés. — Article 6. Le droit de traiter seul avec le Directoire et les ministres les affaires de la compagnie.

Lorsque j'arrivai, Lagrange n'avait plus que quinze jours à jouir de ces avantages. Il avait rendu mille services, mais il n'avait pas songé à lui et n'avait tiré de la position aucun parti pour sa fortune. Il avait une cour et donnait des audiences. J'étais chez lui le jour de sa fête; il fut inondé de bouquets. Je lui demandai deux services qu'il aurait pu faire payer à la famille à laquelle il les rendait; il ne voulut rien. Au moment où je le quittai, il paraissait prêt à retourner en Italie prendre de nouveaux crédits vis-à-vis de Bonaparte. Il avait alors cinquante-cinq ans, mais il avait toujours l'apparence d'un joli enfant de dix-huit ans.

Dossonville vint me voir. Ce n'était plus le même homme; il entra avec moi dans tous les détails sur son état et sa position. Il se louait beaucoup de Cochon, dont le vrai nom, me dit-il, était Parent[1]. Il me dit que c'était un homme excessivement fin, qui devinait les affaires au premier coup d'œil et voyait très-juste; que la police avait deux inspecteurs secrets, qu'il en était un, que chacun à leur tour ils couchaient à la police, que je pouvais être très-tranquille sur les mouvements des jacobins. « Nous les suivons tous, me dit-il, de « minute en minute. J'ai, ajouta-t-il, un grand ennemi dans « Tallien. Ce qu'il y a de singulier, c'est qu'il ne me connaît « pas même de vue, et que je sais à l'instant toutes les « démarches qu'il fait. »

Il me confirma le service qu'il avait rendu à ma fille. Il me dit que les dénonciations qui m'avaient fait arrêter étaient autant contre ma femme que contre moi; qu'elles venaient d'un homme que je recevais jadis à ma table; que ma femme, sur sa terrasse, aurait parlé fort aristocratiquement; que la dénonciation de Dulièpvre n'était rien en comparaison de celle-là; que l'ordre de nous incarcérer tous, ainsi que ceux qui seraient chez moi, lui avait été remis; que dès qu'il avait

[1] Charles Cochon de Lapparent (1749-1825), alors ministre de la police générale. Il avait été d'abord conseiller au présidial de Poitiers, puis suppléant aux États généraux et membre de la Convention; il devint, sous l'Empire, préfet et sénateur.

vu mon nom, il avait mis l'ordre au fond du carton, étant sûr que n'étant pas légalisé, il devenait sans effet; que sans cela nous aurions été tous menés au Tribunal révolutionnaire; qu'il gardait le tout et me demandait la permission de me cacher encore quelque temps le nom du dénonciateur; que lorsque madame de Salaberry, après la mort de son mari, avait été interrogée au Comité de salut public, il s'était caché dans une autre pièce; que madame de Salaberry avait répondu de manière à se perdre cent fois, et qu'on avait décidé de l'envoyer à la Conciergerie; qu'alors il était rentré et avait dit au Comité : « Citoyens, ne voyez-vous pas que cette « femme est folle? Je l'ai servie dix ans, et je peux vous « assurer qu'elle ne peut rien faire vis-à-vis qui que ce soit » ; que le Comité avait décidé alors de l'envoyer dans une maison de santé. Ainsi la sottise dans ce temps-là était utile à quelque chose; on pouvait l'excuser du reste dans de telles circonstances d'avoir la tête égarée.

Il me confia qu'il rentrait, à la connaissance de la police et surtout à la sienne, une quantité immense d'émigrés, et il m'en nomma quelques-uns.

« Si vous en voyez, dit-il, aidez-nous; dites-leur de ne « pas faire de bruit, de ne parler haut dans aucune maison. « Au total ils feraient mieux de se retirer et de vivre ignorés « en province; car, si les prêtres et les émigrés veulent se « conduire autrement, quelque envie qu'on ait de les sauver, « nous ne pourrions empêcher des massacres généraux. Ils « ont des moyens de rentrer dans leurs biens, et le gouver- « nement ferme les yeux. Il sait bien que ceux qui ont acheté « ne se regardent pas comme légitimes propriétaires; mais « si les émigrés veulent user de hauteur, on les assassinera « partiellement. Qu'ils fassent comme tels et tels, qui sont « allés trouver leurs détenteurs et leur ont dit : Je ne « réclame point mon mobilier, puisqu'il n'existe plus; je ne « me plains pas des dégradations que vous avez pu faire, « mais je réclame le sol. Vous l'avez acheté en assignats, les « voilà évalués. Eh bien, arrangeons-nous, je vais vous

« rendre ce que vous avez payé ou m'arranger pour vous « souscrire un contrat. » Il assurait que tous ceux qui avaient suivi cette marche étaient maintenant paisibles possesseurs.

Il me parut clair, quoiqu'il le niât, que le gouvernement faisait une affaire de finance dans la rentrée des émigrés; le million donné à Le Tourneur en sortant du Directoire pouvait bien venir de cette spéculation [1].

Après avoir fait les affaires qui m'arrêtaient à Paris, je partis le samedi, à cinq heures du matin, après un séjour de douze jours, ayant par-dessus la tête du tourbillon dans lequel j'avais vécu.

La ville de Blois suivait l'impulsion de la capitale. Les terroristes avaient voulu faire un mouvement, mais les autorités bien organisées s'y opposèrent; une troupe d'infanterie de cinquante hommes venue de Vendôme avait été gagnée; on les fit partir sur-le-champ. On expulsa les jacobins de la garde nationale et l'on put espérer quelque tranquillité.

Je reprends ma plume au 9 septembre [2]. Il existe une foire très-ancienne à Blois, qui se tient du 29 août au 9 septembre. Cette foire était autrefois de quelque importance; il s'y remuait jusqu'à 3 à 4 millions par le commerce de vins et d'eau-de-vie. Ce mouvement n'atteint pas maintenant le trentième de cette somme, vu les temps orageux, le peu de crédit et la nullité des récoltes. De mémoire d'homme on n'avait vu tant de boutiques et si peu d'acheteurs.

Les impositions emportent tout. Nommé malgré moi commissaire au dégrèvement et ensuite commissaire répartiteur, j'avais forcément accepté, dans la crainte de voir

[1] Charles-Louis-François-Honoré Le Tourneur, capitaine du génie, puis conventionnel, élu membre du Directoire en 1796. « Il consentit, en mars 1797, « à ce que le sort tombât sur lui lorsqu'un des membres dut sortir. Il obtint, « en dédommagement, la place d'inspecteur général de l'artillerie, et, à ce que « l'on a cru assez généralement, une somme en espèces. » (*Biographie moderne*, 1806.) Ce qui est certain, c'est que les gazettes annonçaient la veille que Le Tourneur serait exclu par le sort. (Barbé-Marbois, *Journal d'un déporté*, édition Lescure, p. 348, note.)

[2] 1797.

nommer un homme injuste. L'imposition était trop forte, puisque le canton de Cellettes était imposé à 13 sols 1/2 par livre, sans compter les réparations et les frais de régie.

Cependant la foire fut brillante par la foule d'étrangers venus des départements environnants. On s'attendait pourtant à un mouvement à Paris, mais partout le peuple est le même; donnez-lui des spectacles, il y court. Un spectacle d'opéra-comique, venu de Tours, dont le directeur était un nommé Saint-Romain qui jouait tous les rôles, attirait beaucoup de monde. *Richard Cœur de lion*, de Sedaine, la *Petite Nanette* de Regny, dit le cousin Jacques [1], y furent joués. Le public sentit toutes les allusions. On s'était contenté d'intituler la première pièce *Nestor de Beffroi*, et, en introduisant ce nom partout où il était nécessaire, on se crut à l'abri des observations du Directoire. La pièce fut jouée deux fois.

Le jour où les nouvelles de Paris arrivèrent [2], il régna partout un silence morne, l'inquiétude était sur tous les visages. Les jacobins eux-mêmes paraissaient ne pas être dans la confidence.

Ferrand Vaillant [3], dont j'ai déjà parlé, était parmi les proscrits; cet homme intéressait tout le monde. Il avait sacrifié son cabinet qui le faisait vivre pour être nommé

[1] Beffroy de Regny, dit le cousin Jacques, auteur des *Lunes du cousin Jacques*, du *Dictionnaire néologique*, etc.

[2] Il s'agit de la journée du 18 fructidor (4 septembre 1797), à la suite de laquelle les directeurs Carnot et Barthélemy, le général Pichegru, cinquante députés, etc., furent condamnés à la déportation.

[3] L'auteur n'en a encore parlé que comme avocat. Procureur de la commune après la Révolution, Ferrand Vaillant avait été destitué par les terroristes et incarcéré jusqu'au 9 thermidor. Il avait pris une part très-active à l'opposition des assemblées primaires au décret du 5 fructidor an III (22 août 1795), exigeant la réélection des deux tiers conventionnels, et avait signé une adhésion à la révolte des sections de Paris. Nommé au conseil des Anciens, il fut dénoncé à la tribune le 17 janvier 1796 et immédiatement exclu par un vote, qui ne fut rapporté que le 20 mai 1797. A la fin d'août, il se compromit de nouveau par un discours en faveur des émigrés, et, quelques jours après, il fut compris dans la liste des députés condamnés à la déportation, mais une commutation de peine lui permit de se retirer à Altona. Il fut amnistié par décret du 5 septembre 1800 et devint conseiller à la cour d'Orléans. (*Histoire de Blois* et *Biographies*.)

député; tous généralement plaignaient son sort. La foire, sans être dissoute, fut pour ainsi dire abandonnée. Cent nouvelles plus extraordinaires les unes que les autres circulaient; mais personne ne paraissait croire à une conspiration. Tous les journaux étaient supprimés, excepté deux ou trois vendus au parti triomphant; on était donc fort mal instruit des événements. Je retournai chez moi, persuadé que dans des instants comme ceux-ci, il n'y a pas d'autre parti à prendre.

14 *septembre* 1797. — Quelques affaires me déterminèrent à retourner à Blois hier. Quoique je sois matinal, je ne sais pourquoi je ne partis qu'à près de neuf heures et demie, et n'arrivai pour entrer dans ma rue qu'à onze heures. Je trouvai dans la rue voisine du monde sur les portes, et l'on m'avertit que je ne pourrais passer. Je descendis et je vis la rue pleine d'environ cent cinquante hussards à cheval. On s'empressa de m'instruire que les prisonniers d'État étaient arrivés de la veille, et que, quoiqu'ils dussent faire séjour, ils allaient partir à l'instant pour aller coucher à Amboise. J'entrai dans un café. C'était précisément le maître qui avait fourni les prisonniers de tout ce qui concernait son état; il me dit qu'il était chargé pour moi de mille souvenirs par Dossonville. Les prisonniers ne tardèrent pas à partir, et je pus rentrer chez moi librement.

Voici les détails que j'ai recueillis. A quatre heures du soir, la veille, un hussard, détaché comme courrier, vint avertir le bureau de la ville que les prisonniers arriveraient sous une heure. L'ancien maire Bésard, terroriste décidé; Gidouin, tout couvert encore du sang des prêtres de la Vendée; Berger, jadis moine, prêtre de la communion de Grégoire, prévinrent leurs affidés, les fainéants, les habitants des ports, enfin la lie du peuple, et les répandirent sur la levée, depuis la descente de la montagne. Les voitures arrivèrent à cinq heures et demie; les cris de *Chouans! Traîtres! Coquins! Royalistes! A la guillotine!* et autres gentillesses révolutionnaires [1],

[1] Barbé-Marbois se plaint, en effet, de la réception qui fut faite à Blois aux déportés. (*Journal d'un déporté*, p. 389.)

se firent entendre; les prisonniers passèrent dans les trois voitures qui avaient servi à amener de Paris la compagnie Babeuf au tribunal de Vendôme. Ces voitures à quatre chevaux sont des espèces de tombereaux à quatre roues, longs, pouvant tenir six à huit prisonniers, fermés de tous les côtés, attachés sur les limons [1] et ayant de chaque côté trois fenêtres grillées très-haut et avec des rideaux que les prisonniers peuvent ouvrir et fermer à volonté; les siéges ne sont ni rembourrés ni suspendus; ce sont des planches.

Dutertre, commandant les hussards pour cette expédition, était à leur tête sur un cheval magnifique. Ce Dutertre, qui était maître chaudronnier [2] avant la Révolution, est connu dans ce pays-ci pour y avoir paru pendant quelques semaines dans le temps de la Terreur comme adjudant général. Les hussards et les adjudants marchaient en troupe devant et derrière, et, pour terminer la marche, Bésard, Gidonin et Berger, se tenant par le bras, regardaient insolemment aux fenêtres et triomphaient à la tête des polissons et des gens sans aveu de la ville. On a remarqué que sur les quais et partout où ils ont passé, les portes ont été fermées et que personne n'a paru aux fenêtres.

Les prisonniers devaient loger aux Carmélites, la municipalité n'ayant pas d'autre endroit pour les recevoir. On leur avait destiné la pièce en bas, anciennement l'église, pièce qui a conservé toute sa hauteur et où l'on a laissé, en haut des croisées bouchées, deux ouvertures qui sont garnies de barreaux de fer, mais ne sont pas encore vitrées, et qui sont comme les soupiraux d'une cave très-profonde. On avait requis seize matelas. Le commissaire des guerres, vu l'humidité, en fit porter quarante-huit, de sorte qu'outre la paille fraîche qu'il envoya en quantité, les prisonniers eurent cha-

[1] C'est-à-dire non suspendus. C'étaient, en effet, d'après M. de Lescure, les voitures qui avaient servi au transport de Babeuf et de ses coaccusés à Vendôme.

[2] Ancien marchand à Mayenne. « Cet homme grossier et ridicule, dit la « *Biographie* de 1806, est une des plus plaisantes caricatures que la Révolu- « tion ait fait paraître sur la scène. »

cun trois matelas; les lits dans cette grande pièce furent arrangés circulairement.

Le concierge y mit toute l'humanité et la décence d'un honnête homme. On lui avait enjoint de la part du commandant de fournir des baquets; il s'y refusa, et envoya chercher dans le voisinage toute la faïence nécessaire pour que chaque prisonnier en fût pourvu pour la nuit.

Toutes les autorités, tout le service pour les besoins urgents, tels que le traiteur, le perruquier, le cafetier, les chirurgiens, eurent leur entrée; on procura aux prisonniers des chaises, une table, du papier, cire, encre, plumes; ils commandèrent à souper chez le plus fameux traiteur, et Dossonville parut chargé de régler les dépenses communes.

Voici leur noms [1] :

1. Brotier.
2. La Villeheurnois.
3. Dunan [2].
4. Pichegru.
5. Willot.
6. Bourdon de l'Oise.
7. Barbé-Marbois.
8. Barthélemy.
9. Le Tellier [3].
10. Laffon-Ladébat.
11. Murinais.
12. Dossonville.
13. Ramel.
14. Tronson du Coudray.
15. Delarue.
16. Rovère.

Pendant ce temps, le commandant Dutertre, qui devait

[1] Il a paru inutile de consacrer une note à chacun des déportés qui ne jouent dans ces mémoires qu'un rôle tout épisodique. Disons seulement qu'on comptait parmi eux un membre du Directoire : Barthélemy (Carnot, compris dans la même mesure, s'était enfui); cinq membres des Anciens : Laffon-Ladébat, Barbé-Marbois, Rovère, Murinais et Tronson du Coudray (célèbre par la défense de la Reine); cinq membres des Cinq-Cents : Delarue, Aubry, le général Pichegru, le général Willot et Bourdon de l'Oise. Ramel, adjudant général, était commandant de la garde du Corps législatif; il a laissé des Mémoires. La Villeheurnois, ancien maître des requêtes, et l'abbé Brotier avaient été poursuivis antérieurement pour un complot royaliste, et avaient déjà commencé à subir la détention à laquelle ils étaient condamnés.

[2] C'est par erreur que figure ici ce Dunan, un des coaccusés de La Villeheurnois; il faut substituer le nom d'Aubry.

[3] Secrétaire et valet de chambre de Barthélemy, il avait obtenu à grand'peine l'autorisation de le suivre, et il lui montra toujours le plus grand dévouement. Il était traité exactement comme les déportés.

loger à l'auberge de la Galère, y envoie son adjudant et va s'établir chez Bésard pour faire orgie toute la nuit avec les élus, frères et amis. Il était muni d'un ordre du ministre au payeur général, M. Finot, pour toucher à valoir 8,000 livres; mais celui-ci refusa, l'ordre du ministre n'étant pas suffisant d'après les décrets. Aussitôt Dutertre se transporte au Département en jurant comme un voleur; on invite M. Finot a s'y rendre; celui-ci se présente avec le calme le plus imposant et persiste dans son refus : « Il y a, dit-il, un décret, et le « voici, qui défend à tout payeur de délivrer un denier, et « pour prouver combien je suis dans mon droit, je vais moti- « ver mon refus par écrit », ce qu'il a fait. Dutertre avait aussi 2,000 écus à toucher à Orléans, qui lui ont été également refusés. C'est cet événement qui l'a déterminé, au lieu de faire séjour à Blois, comme il lui était ordonné, à partir le lendemain et à aller coucher à Amboise, pour voir s'il trouverait sur sa route un payeur plus facile.

Cependant les prisonniers s'étaient levés au jour, vu le froid qui leur arrivait par les fenêtres; ils avaient fait la toilette la plus complète; le perruquier les avait accommodés, barbifiés tous les seize. Cet homme, jacobin fieffé, se vantait d'avoir vendu à Pichegru de l'essence de savon pour faire sa barbe. Les officiers municipaux, le commissaire des guerres, ses deux secrétaires et le sieur du Liman, commandant la gendarmerie, se rendirent à la prison à sept heures et demie. Bourdon de l'Oise, le plus près de la fenêtre, montra son bonnet de nuit qui était mouillé comme si on l'avait plongé dans un seau d'eau. Un des municipaux, la veille, n'avait pas été reconnu par Barthélemy. C'était M. Delindre, commissionnaire à Blois, qui pour ses affaires avait passé sept semaines à Paris et n'en était revenu que depuis un mois. Comme il était fils de M. Delindre, attaché à madame la duchesse de Choiseul, et qu'à ce titre il l'avait beaucoup vue pendant son voyage, le directeur Barthélemy fut ravi de le retrouver, et ils causèrent plus d'une heure ensemble. Barthélemy se plaignit des injures qu'il avait reçues à Blois, les

premières de sa vie, en ajoutant qu'il y avait été très-sensible. La Villeheurnois [1] se plaignit aussi, tant des voitures, qui ne sont que des tombereaux fermés, que de la dureté des conducteurs qui faisaient exprès de n'éviter ni une pierre ni une berge sur la route. Il montra ses coudes, qui étaient tout meurtris et bleus des contusions produites par les cahots. Barthélemy, malade et souffrant, s'adressa à Dutertre et lui demanda si en payant on ne pouvait louer dans la ville un cabriolet pour le conduire à Amboise.

Cependant une très-jolie femme, âgée de vingt ans, mise tout en blanc, en bonnet très-modeste, suivie d'un laquais, se présente à la porte des Carmélites, et on l'introduit sans difficulté dans la chambre du concierge; elle demande Barbé-Marbois; il arrive, et madame Barbé-Marbois [2], car c'était elle, lui saute au cou. Il la prend à l'instant par le bras et la conduit avec transport au milieu de ses compagnons d'infortune. Une émotion générale s'empare de tout le monde. Bourdon de l'Oise se couvre les yeux et ensuite fait un signe de ses deux mains pour la prier de s'éloigner, en criant douloureusement : « Hé, madame, est-ce que nous n'avons pas « aussi des femmes? » La défaillance s'empare de madame Barbé-Marbois, elle chancelle; M. du Liman, commandant la gendarmerie, s'élance, la soutient, lui prend le bras et la reconduit jusqu'à la porte de la rue [3]. Dutertre, le commandant, était furieux : « Vous êtes un chouan! s'écrie-t-il, et je « vous suspends de vos fonctions, en vertu des pouvoirs illi- « mités que j'ai dans ma poche; dès ce moment vous êtes « consigné pour ne plus entrer où sont les détenus, et je vais « écrire au Directoire pour que vous soyez destitué. — Ci- « toyen, répond du Liman, il y a vingt-deux ans que je sers, « et l'on ne m'a jamais fait aucun reproche; si vous pouvez

[1] M. Honoré Bonhomme a publié le *Journal inédit de La Villeheurnois*.

[2] Élisabeth Moore, fille du gouverneur de l'État de Pensylvanie. Elle avait épousé en 1785 François de Barbé-Marbois, alors consul général aux États-Unis. Elle avait donc certainement beaucoup plus de vingt ans en 1797.

[3] Voir le *Journal d'un déporté*, déjà cité, p. 391.

« écrire, j'ai le même droit; et il est sans exemple que sous « quelque gouvernement que ce soit, on punisse un senti- « ment d'humanité. » A partir de ce moment, M. du Liman ne put communiquer avec les prisonniers. Dutertre, poursuivant sa vengeance, le mit aux arrêts et le remplaça par l'ancien commandant Pilet, destitué comme terroriste.

On offrit de l'argent aux détenus, et l'on sut qu'ils en étaient suffisamment pourvus. Le seul Tronson du Coudray accepta vingt louis. Pichegru est profondément affecté, mais très-calme; il a toujours à la bouche un tuyau de paille comme contenance. Barthélemy, aussi tranquille que dans son cabinet, se résigne à tout sans ostentation, les autres font de même. Dossonville a conservé sa gaieté.

A onze heures du matin, le lendemain, les voitures se sont rendues à la porte des Carmélites; la garde avance. Barthélemy est monté dans le cabriolet. Le Tellier voulait monter avec lui, mais, par ordre de Dutertre, un adjudant a pris la place. Le Tellier avait l'air désespéré de quitter un instant l'homme au sort duquel il s'est dévoué. Après avoir examiné si l'on ne pouvait pas tenir trois dans le cabriolet, il est monté dans les voitures fermées. Alors le cortége est parti; la rue des Carmélites s'est trouvée libre, la foule du peuple se retirait, et je n'ai entendu aucun cri. Les détenus avaient écrit à leurs parents et remis leurs lettres décachetées à différentes personnes, ne voulant pas les compromettre. Je suis parti le soir, emportant une tristesse profonde que partageaient toutes les personnes que j'ai vues, quoique je ne connusse que Dossonville.

Le commissaire des guerres Baillon m'assura que les officiers de la troupe étaient fort mécontents des propos de leur chef et de sa manière d'agir. Aucun n'avait mangé avec lui; ils savaient qu'il avait avec lui deux espions qui avaient ordre de rendre compte de sa conduite journellement, ce qu'ils faisaient chacun de leur côté. Un courrier était parti de Blois la nuit pour le Directoire; Baillon m'assura qu'il allait aussi faire son rapport sur un propos qu'avait tenu Dutertre.

Impatienté de tous les soins qu'on rendait aux détenus, et du respect qu'on leur témoignait en leur parlant chapeau bas, il s'écria : « Voilà bien des singeries pour des gens qui « peut-être dans quatre jours ne seront pas en vie[1] ! » Une circonstance qu'on remarqua, c'est qu'en sortant de la rue, un conducteur fit passer la voiture sur une borne. Dutertre ne conduisit les prisonniers que jusqu'à Poitiers. Là, sur la dénonciation de ses adjudants, il fut renvoyé à Paris sans escorte, comme coupable de dilapidation; mais il avait rendu un trop grand service au parti triomphant pour être puni. Il fut innocenté à son arrivée; ses accusateurs furent mis en jugement, et lui récompensé par un emploi à l'armée.

[1] Dans les instructions écrites délivrées à Dutertre, et qu'il publia plus tard, on lisait ceci : « Le général Dutertre se pénétrera si fort de la nécessité de « prévenir la fuite, l'évasion ou l'enlèvement des déportés, qu'en cas d'attaque « de quelque individu, il doit agir militairement sur les condamnés, plutôt « que de se les voir ravir. » (*Journal d'un déporté*, p. 395, et *Biographie moderne*, 1806.) On voit quelle latitude lui laissait un pareil blanc seing. Il assurait que le désir du Directoire était que les prisonniers fussent mis à mort en route, et que l'on cherchât à provoquer dans les villes la foule à des excès qui eussent tout légitimé; il s'attribuait le mérite de n'avoir pas suivi les intentions secrètes de ses maîtres.

CHAPITRE XXIX

Le général Cambray. — Évasion de M. de Neveu. — Rapport de Boulay de la Meurthe; alarme générale. — Mort de M. de Berkenroode; histoire de sa femme. — Mort de Jélyotte. — L'évêque Grégoire et Mgr de Thémines. — Situation du pays. — Banqueroute des trois quarts sur la dette publique. — Ce qui en résulte pour l'auteur. — Don Olavidès; son ouvrage religieux. — Pertes subies par M. Dufort. — Visite de M. Amelot. — Nouveaux changements au Département. — État des choses à Tours. — Le jeune Picard est jugé à Blois; son évasion. — Maladie d'Olavidès. — La commission militaire de Tours. — Départ d'Olavidès. — Ce qu'on dit de Bonaparte. — Lecarlier, ministre de la police. — L'auteur s'établit à Blois. — La situation locale. — Les candidats aux élections. — Un parent de Merlin de Douai. — Détails sur celui-ci. — Persécutions contre les prêtres. — Encore madame Dayrell. — La comtesse de Buffon. — Personnes disparues à Paris. — François de Neufchâteau.

Les temps étaient changés, ce n'étaient plus des proconsuls représentants qu'on envoyait dans les départements pour organiser la terreur, c'était maintenant un régime militaire. Les décrets se sanctionnaient, la banqueroute s'organisait, et la déportation était substituée à la guillotine. Le général Cambray[1], jeune homme de trente ans, réunissait sous ses ordres trois départements, dont le Mans et Blois. Sa mission était principalement de prendre les mesures les plus sévères pour faire partir les réquisitionnaires, et de faire déporter les émigrés et les prêtres réfractaires. Il était connu pour avoir effrayé tellement la ville de Cherbourg qu'elle s'était mise en état de siége[2] pour l'empêcher d'entrer; car il avait annoncé qu'il mettrait tout à feu et à sang. Dès qu'on sut le

[1] Né à Douai en 1763, Cambray était, disait-on, le filleul de Robespierre. Destitué en 1793, à la suite d'une plainte portée contre lui, mais bientôt replacé, il fut tué en 1799, à la Trebia.

[2] Plutôt de défense.

jour de son arrivée à Blois, tous ceux qui avaient quelque chose à craindre disparurent. On ne voyait plus ni prêtres ni jeunes gens. La ville de Blois ne voyait venir des campagnes que des enfants ou des gens qui n'avaient rien à redouter.

M. du Liman, quoique suspendu et aux arrêts par l'ordre de Dutertre, envoya au général une garde d'honneur de deux brigades de gendarmerie et crut de son devoir d'aller lui faire une visite, accompagné du sieur Baillon et de Dubois, son secrétaire. A peine Cambray fut-il arrivé, qu'il se transporta à la prison et en fit sortir Hézine. Ainsi, sans discussion ni jugement, on rendit à la liberté l'homme qui en était le moins digne.

Ces messieurs se rendirent donc chez le général; un déjeuner était tout prêt; la société se composait de Gidouin, Berger, etc. Le général les reçut fort bien, releva M. du Liman de ses arrêts et invita ces trois fonctionnaires à déjeuner. Ce fut alors que Baillon eut le courage de lui dire : « Général, ces citoyens ne sont pas de ma compagnie; ainsi « permettez que je vous invite chez moi, car je ne mange « jamais avec eux. » Sur cela tous les trois se retirent. Il paraît que le général sentit le malheur de sa position, car le lendemain, à sept heures du matin, il envoya demander à déjeuner pour dix heures au commissaire des guerres. Il y vint seul avec ses deux adjudants et se montra très-poli et très-décent.

Une scène comique avait diverti toute la ville. Hézine, se promenant avec le général, passa par le marché aux herbes, devant une maison où jadis se tenait une assemblée de tous les honnêtes gens de la ville. Hézine, qui n'était pas corrigé de sa fureur révolutionnaire, s'arrête et dit au général : « Général, voici le repaire des chouans de tout le départe- « ment. » La nommée Loupain, marchande de poisson (c'est la peindre d'un mot), en est la concierge. En entendant le propos, elle sort comme une furie : « Qu'appelles-tu « un repaire de chouans, gueux, misérable, tout couvert de

« sang, de forfaits, d'atrocités? Apprends que ma maison « n'est pas un repaire, jamais il n'y est entré un seul de tes « coquins de jacobins, ni toi non plus, misérable; car jamais « elle ne sera souillée par un monstre comme toi! » Le général Cambray, qui tenait Hézine par le bras, le quitte en riant, en lui disant : « Tire-t'en, Pierre! »

4 octobre 1797. — Un M. de Neven[1] arrive à Blois; il savait qu'on le poursuivrait comme émigré, quoiqu'il eût tous ses papiers en règle. On lui conseille de se cacher, il va chez lui près Vendôme. Le général Cambray, passant dans la ville, reçoit une dénonciation et l'envoie prendre pour le conduire à Blois. On met le prisonnier dans une charrette, avec son portemanteau qui était très-pesant. Il arrive à Blois, escorté de deux gendarmes; il est bien servi, et il fait changer quatre cent quatre-vingts louis d'or. Dans la soirée, il achète un cheval, demande à se faire accommoder, passe dans une petite pièce, sort de l'auberge par un escalier dérobé, monte à cheval et disparaît. On veut mettre les gendarmes en prison, mais ils crient qu'ils ne répondent plus de rien si on les arrête; ils courent partout et ne trouvent rien. On envoie le portemanteau au Département; on fait chercher le général pour assister à l'ouverture; cinq chemises sales, des culottes abominables et dix serviettes trouées sont les seuls objets qui s'offrent à la vue.

Dans une révolution, rien n'est stable; les terroristes relèvent la tête, la banqueroute des rentes sur la Ville se prononce, j'en suis écrasé. La jaunisse se déclare; en huit jours le mal se dissipe, et, à force de me raisonner, je finis par me trouver plus fort que mes chagrins.

L'alarme générale donnée par le rapport de Boulay de la Meurthe[2], appuyé par l'ex-prêtre Gay-Vernon, jetait le

[1] François-Joseph de Neveu, ancien officier émigré, rentré en 1797. Ce fut M. Beruet, de Blois, qui facilita son évasion. (*Nobiliaire de Saint-Allais*, t. V, p. 57.)

[2] Boulay de la Meurthe, après la journée du 18 fructidor, avait demandé la déportation des chefs du parti vaincu. Le 16 octobre, il proposa d'expulser du territoire de la République les membres de la haute noblesse et d'exclure

désespoir dans toute la France; le cri général en fait justice. Mais les gens qui réfléchissent jugent que la propriété n'est plus tenable, que l'on viendra d'une manière ou de l'autre à la loi agraire, et que la seule ressource est de conserver un modique revenu dans un endroit à l'abri des alarmes (le tout est de le trouver), et de vivre oublié et ignoré.

Quoique mes soixante-six ans me mettent à l'abri de la déportation, je m'y serais résigné pour ne plus être exposé aux vexations et peut-être à quelque chose de pire, mais le répit qu'on me laisse me permet de mûrir mon projet et de prendre mes dispositions.

Il est sûr que le sol n'est plus tenable; les impositions écrasent les propriétés, principalement les plus fortes, et l'on est menacé continuellement d'exactions comme dans un pays conquis. Il faut satisfaire les gouvernants, et obtenir la tranquillité en se retirant ailleurs[1].

Nous reçûmes dans ce mois deux nouvelles assez tristes, mais on ne doit plus s'étonner de rien lorsqu'on est parvenu à notre âge.

M. Lestevenon de Berkenroode, ambassadeur des Provinces-Unies, arriva en France en 1751, un an avant que je fusse nommé introducteur des ambassadeurs. Rien de plus brillant que son ambassade; il avait épousé mademoiselle Van der Duyne, nièce de M. Keppel, milord Albemarle, ambassadeur en France. Cette famille a deux branches, l'une établie en Hollande, et l'autre qui a suivi Guillaume III lorsqu'il passa de Hollande au trône d'Angleterre.

Madame de Berkenroode était jolie comme un ange; c'était la plus charmante miniature qu'on pût voir. L'ambassadeur et elle, d'une représentation magnifique, firent une sensation étonnante aux voyages de Crécy et de Fon-

les autres des fonctions publiques. Gay-Vernon, ancien évêque constitutionnel de Limoges, s'associa à cette proposition.

[1] N'est-il pas curieux de voir un homme qui a échappé à tous les dangers de la Terreur penser à s'expatrier en 1797, poussé à bout par les mesures fiscales plus que par les dangers personnels?

tainebleau. Si Louis XV sut respecter l'ambassade, les agréables tournèrent la tête à l'ambassadrice[1]. L'ambassadeur y mit sagesse, raison, et, sans faire d'éclat, se sépara d'elle selon les lois de son pays. Elle vécut à Paris à sa fantaisie, et lui continua son ambassade avec un tel succès et une estime si générale que, malgré les orages de la Révolution, il n'a quitté que lorsque le roi Louis XVI fut prisonnier.

Nous avions vécu intimement avec lui pendant trente ans. Quand les circonstances nous éloignèrent, il entretint un commerce de lettres soutenu avec ma femme ou moi; mais il y avait cinq ans que nous n'avions rien reçu de lui, lorsqu'il nous envoya ici une lettre d'adieu. M. Mercier, acquéreur de Cormeré, nous promit, s'il existait encore, de lui faire tenir de nos nouvelles par ses relations de banque. Ma femme lui écrivit donc; mais M. Mercier ne tarda pas à nous renvoyer la lettre. On était allé aux informations à l'ancien hôtel de M. Berkenroode, rue d'Anjou; le fils y était, occupé à vendre les effets de son père, qui était mort six mois auparavant dans sa terre où il s'était retiré. Nous regrettâmes cet ami vertueux, pieux et sage.

30 *octobre* 1797. — Le même jour je reçus la nouvelle de la mort de Jelyotte[2]; il s'était éteint à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, au milieu d'une famille qui l'aimait; nous perdîmes en lui un véritable ami.

L'évêque constitutionnel Grégoire, quoique faisant le plongeon, n'avait pas un seul instant perdu de vue son diocèse, tandis que le véritable évêque Thémines, du fond de l'Espagne, avait désigné deux grands vicaires, nommés Gallois et Antoine, dont la sévérité empêcha plusieurs prêtres de la faction de Grégoire de rentrer dans le giron de l'Eglise.

[1] « Sa tête a tourné pour M. de Villegagnon, lieutenant de mousquetaires... « Elle devint grosse en l'absence de son mari .. Le divorce est prononcé en « Hollande, et l'enfant est déclaré bâtard. » (*Mémoires de d'Argenson*, 5 août 1765, t. IX, p. 54.)

[2] On a vu dans quelle erreur sont tombés tous les biographes, qui le font mourir en 1782.

La révolution du 18 fructidor arriva, et Grégoire en profita en homme habile. Il se forma dans la ville un club constitutionnel sous le titre de Cercle. Grégoire entretint une correspondance suivie avec les meneurs, leur écrivant régulièrement tous les jours. Des dénonciations appuyées par lui furent envoyées au ministre de l'intérieur, ami intime de Merlin. On donna l'ordre d'incarcérer tous les prêtres dans le local des Capucins, qui avait déjà servi à cet usage. On dénonça M. du Limau, commandant la gendarmerie, comme ayant deux frères émigrés, ce qui est de toute fausseté; on signala le sieur Baillon comme aristocrate, parce qu'il a été pour la raison et pour la justice. Le Département, qui n'était pas encore renouvelé et qui se composait de tous les gens les plus probes, examine si les prêtres qui doivent être reclus sont coupables. Il se trouve qu'ils sont tous sexagénaires, qu'ils ont prêté leurs serments et n'ont jamais fait aucune cabale. On leur a donné tout le temps de s'évader; triste condition pour des hommes paisibles et qui n'ont jamais eu plus besoin de repos et de tranquillité.

1[er] *novembre* 1797. — Le Département et la Commune de Blois sont changés; l'imprimé ci-joint[1] expliquera clairement le vice de ces nouvelles élections. Chevalier Le Rond, perruquier, rit lui-même d'une affiche trouvée le matin à la porte du Département : « Chevalier Le Rond, jadis coiffeur « de femmes, rase ici proprement. » Les dénonciations pleuvent à Paris; tous les terroristes en font.

1[er] *juillet* 1798. — L'invasion subite dans toutes les administrations des sujets les plus outrés et les plus dangereux,

[1] L'administration départementale était composée de MM. Turpin, président; Alardet, Turmeau, Chardon, Cellier, administrateurs; Lefebvre, commissaire du Directoire, et Liger. Le 6 brumaire an VI (27 octobre 1797), Camereau, Chevalier et Dupont vinrent signifier un arrêté du Directoire, portant destitution des membres des administrations départementale et municipale. Étaient nommés au Département : Camereau, Chevalier-Lerond, Galisset, Dupont et Chenu, et à la ville : Bésard-Boysse, Lemaignen aîné, Jouhanneau, Selleron, Camelin, Masson-Maisonrouge et Bruère. (*Resumé de la pièce jointe au manuscrit.*)

l'activité des clubs, des cercles constitutionnels, amènent le découragement. Tous ceux qui ont appartenu à l'ancienne caste ne peuvent plus attendre ni justice ni sûreté. Les propriétaires sont tellement écrasés par les impositions qu'ils ne peuvent ni subvenir à leurs dépenses journalières, ni payer les frais de culture, ni venir au secours les uns des autres. L'intérêt de l'argent monte au taux de quatre pour cent par mois, les journées des ouvriers sont à un prix fou; un charretier, un laboureur, qu'on payait au plus cent vingt livres, a maintenant des gages de six cents livres; un marreur [1] de vignes, qui gagnait jadis vingt sols, coûte maintenant trois livres et est nourri; et le blé ne vaut que vingt sols le boisseau. Cet état de choses remplit le but du gouvernement en faisant tomber l'argent dans ses coffres ou dans les mains de la dernière classe du peuple.

Dès que je fus certain que, malgré le décret qui garantissait les dettes de la Nation, on ferait la banqueroute des trois quarts sur le grand-livre, toute ma résignation échoua. Mes rentes de Paris suffisaient non-seulement à payer la rente des contrats que nous devions, mais même nous permettaient d'amasser annuellement de quoi faire par la suite des remboursements. Il nous faut maintenant vivre de privations ou tout abandonner. Ma femme, heureusement, oppose un courage surprenant aux malheurs qu'elle partage avec moi; sa sagesse, sa conduite, son esprit et surtout son jugement réussissent à me rendre heureux en dépit du sort. O femme adorable, que ne vous dois-je pas? Paul Olavidès et le citoyen Reinard, son aumônier dont j'ai déjà parlé, rendent encore notre intérieur délicieux.

J'ai déjà fait mention de l'ouvrage qu'il composait dans sa langue : *El Evangelio en trionfo*. Sans puiser dans d'autres livres que dans une tête bien meublée, dans une imagination féconde et abondante, il l'écrivit *currente calamo* dans un coin du salon, souffrant l'interruption, répondant aux questions, se mêlant même quelquefois de la conversation avec l'esprit que tout le monde lui connaît.

[1] Dans le Blaisois, la houe des vignerons se nomme une *marre*.

Ce travail lui dura plus d'un an. Dès que l'ouvrage fut totalement fini, il l'envoya au neveu de sa femme, son ami particulier, don señor Urbina [1], jadis général en chef à la Cintra, connu par ses victoires sur les Maures, ensuite gouverneur de Valence, et maintenant à la cour comme lieutenant général. Fort consulté, faisant partie du conseil royal et militaire, don Urbina jouit à la cour d'une grande considération.

Il n'eut pas plutôt jeté les yeux sur l'ouvrage, qu'il jugea de son importance et de l'excellent effet qu'il devait faire dans un pays où les principes tendaient à un relâchement universel. Il le communiqua aux gens les plus instruits et les plus religieux, et il fut décidé unanimement qu'il serait imprimé à Valence, après avoir été revêtu de toutes les approbations.

Cet ouvrage, divisé en lettres, forme cinq volumes. Le premier fit la fortune de l'imprimeur; dès l'instant, il fut vendu soixante livres et monta à cent francs. Chaque tome fut attendu dans toute l'Espagne avec l'impatience la plus vive. Le nom de l'auteur, que l'on reconnut à son style, le souvenir des persécutions qu'il avait éprouvées, tout contribua au succès. L'ouvrage fut lu avec le même enthousiasme à la cour, et l'on parlait de faire une nouvelle édition, avant même que le dernier tome parût.

Cependant don Olavidès, qui était sujet tous les hivers à des catarrhes, fut pris, cette année, d'une maladie qui nous inquiéta beaucoup. Notre amitié nous le fit soigner et choyer comme le frère le plus chéri; ma femme fut sa première garde. Heureusement la nature, qui lui a fait un corps excellent, seconda les remèdes administrés sagement et à temps. Tous les accidents ont graduellement disparu, et il est maintenant revenu dans son ancien état de santé.

[1] Il avait épousé la nièce de la femme d'Olavidès, comme on l'a vu.

Ce qui sans doute contribua autant que les remèdes à avancer sa guérison, ce fut une lettre de don Saavedra, ministre qui venait de succéder au prince de la Paix. Il lui mandait que le Roi désirait le revoir en Espagne, et l'avait chargé d'écrire au grand inquisiteur de s'entendre directement avec lui, don Olavidès, pour aviser aux moyens de lui donner toute satisfaction. Tel est le point où en est maintenant cette négociation. — Revenons à ce qui me concerne.

Vers le mois de décembre[1], les autorités avaient exigé impérieusement de chaque particulier de fournir à l'administration de leur canton un état circonstancié et signé de la totalité des biens dont ils jouissaient. En un mot, on devait donner son bilan en doit et avoir, sous peine de se voir imposé arbitrairement. — Décision outrageusement perfide pour les négociants, marchands ou commerçants qui, pour la plupart, ne vivent que sur leur bonne réputation ou leur crédit.

Je m'y soumis, et voici la copie que j'ai fournie :

État des pertes que j'ai éprouvées depuis 1790 :

	RENTE	PRINCIPAL
Rentes sur la Ville.	22,500 francs.	450,000 francs.
Ma charge de lieutenant général..	1,500 »	39,000 »
Droits féodaux..	6,000 »	130,000 »
Droits patrimoniaux sur les sels à Oléron.	4,100 »	81,000 »
Pension.	2,000 »	
Frais d'impôts, de dons gratuits, de maximum, frais d'incarcération, impôts de guerre.	2,250 »	45,000 »
Vente et dons de vaisselle d'argent..	1,425 »	28,500 »
A reporter :	39,775 francs.	773,500 francs.

[1] 1797.

Pertes de rentes sur particulier, savoir :

	RENTE	PRINCIPAL
Report. . .	39,775 francs.	773,500 francs.
Sur feu Rousseau.	1,600 »	34,000 »
Sur Lenoir.	690 »	12,000 »
Totaux.	41,875 francs.	819,500 francs.

État de ce qui me reste :

Rentes dues par le gouvernement, ci 16,930 fr.. réduits à	5,649f 68c
Sur particuliers..	946
Fermages, métairies, prés, étangs.	10,958
Vignes, 70 arpents à 20 francs.	1,400
Bois taillis en coupes réglées.	4,000
Basse-cour évaluée.	690
Total.	23,553f 68c

État des citoyens et citoyennes à mon service, et charges :

Femmes. . . . 2 }
Hommes. . . . 2 } dont 3 ont passé soixante ans.
Un garçon laboureur.
Trois chevaux de labour.
Aucune voiture roulant habituellement.
Tant à mon gendre qu'à différents particuliers, je dois annuellement en perpétuel ou en viager, et fais rente de. . . . . 18,000 francs.

Cet état, que j'avais jusque-là évité de faire, et qui montre que si je n'avais pas une grande possession en bois et terres, je resterais sans aucune ressource, me donna une nouvelle attaque de jaunisse. Je vis que c'était une très-mauvaise façon de sortir de ce monde, et la moins courte; et je fus obligé de faire une véritable attention à ma santé. Je commence à espérer que, si je dois bientôt terminer ma carrière, ce ne sera pas du moins de cette manière fâcheuse.

Mon second fils est depuis le mois de novembre à Dian, près Montereau-faut-Yonne. Il tient compagnie à sa sœur; tandis que son beau-frère, depuis six mois en Franche-Comté, tâche de rattraper avec ses bons une faible partie des biens de son frère aîné et d'une substitution de plus de soixante-quinze mille livres de rente.

Il est aisé de s'apercevoir que le gouvernement ne veut donner raison à aucun parti, ni laisser écraser tout à fait les jacobins; il les regarde comme des enfants perdus, que d'un coup de fouet il fait rentrer dans leur repaire. En voyant ce qui se fait à Blois, on peut juger de ce qui se passe ailleurs, la marche étant à peu près la même par toute la République. Ici l'on prend un *mezzo termine*.

Les dernières nominations du peuple ayant été annulées, après six semaines, on vient de renommer pour président du tribunal criminel le nommé Moulnier, qui l'était l'an passé, homme fort honnête et fort estimé; pour accusateur public au criminel, un énergumène, un enragé républicain, jadis procureur à Montoire, qui s'appelle Bordier; et enfin, pour greffier criminel, le même Caillou, dont j'ai écrit l'histoire tout au long; de sorte que, par ce barbare alliage, le Directoire, selon l'esprit de la société ci-devant jésuitique, crée des surveillants réciproques dans tous les partis.

1^er^ *juillet* 1798. — Le citoyen Amelot est arrivé hier au soir dans ma cour. Le fils et le petit-fils de deux ministres cordons bleus, qui a été lui-même intendant de Bourgogne à vingt-trois ans, qui, à vingt-huit ans, fut mis à la tête de la trésorerie nationale par Necker, et avait le travail avec le Roi, a adopté le costume de la grosse bourgeoisie, ayant les cheveux sans poudre et coupés à la Titus, suivant la mode du jour; nous l'avons pris d'abord pour un gros fermier. Après avoir embrassé oncle et tante, il nous a conté qu'il était venu par les voitures publiques jusqu'à Blois, et que, comme actuellement il a établi dans sa maison, au faubourg Saint-Honoré, un manége et une école d'équitation où il a attaché les meilleurs écuyers, il avait envoyé un de ses palefreniers et un de ses quarante chevaux pour l'attendre à Blois, d'où il s'était rendu à sa terre de Chaillou, afin de tâcher de recouvrer douze mille livres d'arriérés qui lui sont dus. Il y a passé six jours, et rapporte à grand'peine sept cents livres.

Il nous a fait un résumé de la triste situation de toute la famille, et la voici. Sa mère, la veuve du ministre, avait trois enfants, deux filles et un garçon; l'aînée resta fille, le garçon est celui que nous voyons, et la troisième est la marquise de La Ferté-Sénecterre.

L'aînée n'a encore rien reçu des biens qui, sans la Révolution, auraient dû lui revenir, et vit chez eux à la charge de sa mère. La marquise de La Ferté avait eu trois enfants: deux filles et un garçon. Son mari avait emmené le garçon; et les deux filles, dont l'aînée, grande et jolie, est bonne à marier, vivent tristement avec leur mère chez madame Amelot. M. de La Ferté avait été déclaré émigré; tous ses biens avaient été vendus, et sa femme avait perdu sa dot, qui consistait soit en rentes sur la Ville, soit en contrats sur des émigrés. Toute la famille habitait encore le grand hôtel, rue de l'Université, et s'était réunie dans une petite partie de la maison pour laisser à leur mère la faculté de louer le reste.

Madame Amelot n'avait plus que vingt-trois mille livres de revenu, sur lesquelles elle avait dix-huit mille livres de rente à faire; ainsi il lui en restait cinq. Par une délicatesse pareille à la nôtre, et aussi mal entendue, elle ne s'était pas servie de la facilité qui lui était offerte de rembourser en assignats. Sot préjugé de vouloir rester honnête, tandis que tant de gens s'en moquent!

Amelot m'apprit que mademoiselle Luker, devenue marquise Amelot du Guépéan [1], et ayant un fils de dix ans de la

[1] René-Michel Amelot, marquis du Guépéan, capitaine au régiment du Roi, avait épousé en 1787 Marie-Marguerite de Luker; elle était fille d'Édouard-Jean, marquis de Luker, qui habitait Beaugency, où il fut arrêté sous la Terreur pour n'être mis en liberté qu'au 9 thermidor. D'après l'*Histoire de*

plus jolie figure, était réduite à la plus grande misère par l'émigration de son mari. Elle était venue le supplier de lui trouver dans quelque maison de campagne une place de concierge, pour son pain et celui de son fils.

Sa tante, mademoiselle Le Gendre, sœur de ma femme, âgée de plus de soixante ans, d'une piété et d'une charité exemplaires, qui jouissait jadis de trente-cinq mille livres de rente, se trouvait réduite, pour tout bien, à une petite maison près de la barrière de Chaillot, et à deux mille livres de rente sur des particuliers qui, comme tout le monde, étaient presque insolvables.

Il ajouta que sa tante, la marquise de Roncherolles, dont les enfants sont émigrés, traînait chez madame Amelot sa triste existence.

Malgré la pénurie où il était lui-même, il désirait, avec le produit d'un moulin qu'il venait de vendre dans ce département, acheter le château de Guépéan et ses petites dépendances, mis en vente par la Nation pour neuf mille livres argent, mais qui vaudrait aisément cinquante mille écus dans tout autre temps. Il y établirait sa malheureuse cousine.

Enfin, les changements attendus dans l'administration du département viennent d'être connus. Bésard, l'ancien soldat énergumène, éternel membre de la municipalité, nommé par les enragés, aux dernières élections, membre du Département où il avait été précédemment un an, et Balayer fils, un des défenseurs officieux des babouvistes, viennent d'être destitués par le Directoire. On a nommé à leur place Dupont, l'émule de Grégoire, son grand vicaire constitutionnel, homme sale de corps et assez nul d'esprit, et Desfray, ancien marchand, homme honnête et dévoué, qui ne s'est pas sali dans la Révolution.

Une chose assez plaisante est la dénonciation faite dans le *Journal des hommes libres* d'un comité secret composé de chouans à Blois. On nomme le citoyen Leconte, qui était

Beaugency de Lottin, M. de Luker avait rendu de grands services dans le pays au début de la Révolution.

jadis avocat à Paris, attaché aux affaires de la maison de Villeroi, et ayant acheté la terre de Roujou, il y a vingt ans. Sa capacité l'a fait appeler à des places de magistrature pendant la Révolution; alors il s'est mis à l'ordre du jour, et s'est si sagement conduit qu'il est depuis deux ans commissaire civil du pouvoir exécutif près le tribunal. On cite aussi Durand de Romorantin, bien à l'ordre du jour, homme assez juste et honnête, surtout si l'on s'y prend le matin, commissaire près le Département; Bodin [1], jadis chirurgien à Amboise, et appelé à la Convention, où il n'a pas voté la mort du Roi; la Révolution lui a fait troquer sa lancette contre un sabre, puisqu'il est commandant de la gendarmerie à Blois; enfin Thibault [2], ancien curé de Souppes, depuis évêque du Cantal, aussi conventionnel et n'ayant pas voté la mort du Roi, mais s'étant attiré par sa probité, son air franc et ouvert, et son esprit, la confiance du Directoire et l'estime des bons citoyens partout où il a été. Il avoue qu'il est à sa dix-septième place depuis qu'il est sorti du Corps législatif; il a obtenu la trésorerie du département, qu'on évalue de vingt à vingt-cinq mille livres, et il espère y rester.

Il paraît réellement que c'est grâce à ces quatre citoyens que les autorités ne sont pas plus mauvaises, mais le Directoire entendrait bien mal ses intérêts s'il ne les consultait pas; car, tout en soutenant la République, ils ne feront pas faire de mauvais choix. Les quatre dénoncés ont été aux recherches, et il paraît clair que le dénonciateur est le fou féroce d'Hézine, qui craignait la destitution de ses amis

[1] Pierre-Joseph-François Bodin, conventionnel, fit partie des Cinq-Cents en 1797 et en 1799. Après le 18 brumaire, il fut nommé juge d'appel à Poitiers. Il mourut à Blois en 1809.

[2] Anne-Alexandre-Marie Thibault, député aux États généraux, évêque constitutionnel du Cantal en 1791, député à la Convention en 1792, vota pour l'appel au peuple et le sursis. Nommé aux Cinq-Cents, il en sortit en 1797 par le tirage au sort. Il y rentra comme député de Loir-et-Cher en 1799. Il fut plus tard membre du Tribunat, d'où il fut éliminé en 1802, et mourut en 1812.

Bésard et Balayer. On attend avec impatience de voir comment ils se vengeront de ce perturbateur, maintenant secrétaire de la municipalité de Vendôme.

On parle beaucoup d'une histoire qui s'est passée à Tours. Un jeune homme, nommé Carteau, pris d'une passion pour une jeune personne dont la famille valait au moins la sienne, fait faire la demande; elle lui est refusée. On s'aperçoit que sa tête s'échauffe, on le fait voyager pour affaires de commerce; il revient à Tours précisément le jour du mariage de la jeune personne qu'il aimait. A l'instant, il va se livrer à la commission militaire et se déclare émigré; on lui prouve le contraire, il persiste. Les juges, quoique peu pitoyables, font tout ce qu'ils peuvent pour le sauver; mais la loi est formelle. Il veut être condamné, il l'est. Alors, il s'écrie : « C'est ce que je voulais, je ne me sentais pas la « force de me tuer moi-même. » Et il marche à l'échafaud. On avait fait courir le bruit que sa grâce était arrivée trois heures après sa mort; mais on n'a fait aucune démarche pour l'obtenir.

Tours, en proie aux terroristes qui dévorent tout le département et occupent toutes les places, est dans l'état le plus déplorable. Les familles un peu aisées, les négociants, les marchands l'abandonnent, et sous peu la ville tombera dans la plus grande misère. Tous ceux qui y passent assurent qu'il n'y a dans ce pays aucune différence entre le temps de Robespierre et celui-ci.

Le fils d'un maître à danser de Tours avait été en butte aux terroristes dans l'affaire du 15 thermidor. Il y eut une dénonciation horrible contre lui, prise de corps, longue incarcération, enfin jugement qui le condamne à quatre années de fers. Invoquant la Constitution, il en appelle au tribunal de Blois. En conséquence il y est traduit, et la cause est appelée le 8 messidor dernier [1]. Neuf terroristes de Tours arrivent comme témoins à charge, tous savetiers et portefaix

[1] 26 juin 1798.

de bas étage; huit jeunes gens des mieux élevés et des plus distingués viennent comme témoins à décharge.

On savait que le nommé Picard, jadis brigadier de la maréchaussée que j'avais à Cheverny (homme qui m'avait été donné par feu M. de Cypierre, et dont j'avais fait la fortune en le plaçant sous M. de Polignac à Chambord, et en faisant obtenir à son fils une place au dépôt des gardes-françaises), était spécialement chargé de lui mettre la main sur le collet, lorsqu'il serait absous. Les terroristes, qui se doutaient qu'on ne pouvait que l'innocenter, avaient en effet surpris au Directoire un mandat d'arrêt. Les deux partis étaient donc en présence.

L'audience commence, l'assemblée était nombreuse. Les témoins à charge étaient sur un banc derrière, et faisaient un contraste frappant par leurs horribles figures avec les témoins à décharge qui avaient un air et une tenue honnêtes.

Picard-Gaudron avait posté deux gendarmes sur l'escalier du tribunal et se tenait avec les quatre autres tout prêt à agir. Dès que l'innocence du prévenu a été prononcée, les gendarmes l'entourent; Picard saisit la basque de sa houppelande et l'entortille autour de son bras. Le président annonce que la séance est levée, et toute la foule se porte autour d'eux. Picard, ne se sentant pas assez fort, appelle à lui les deux gendarmes en faction sur l'escalier, et il signifie le mandat d'arrêt. On l'interpelle, il se défend sur ses ordres; on le chicane; le tumulte augmente. On consulte le président, qui dit que l'audience étant levée, selon la loi il n'est plus que simple particulier. Alors on pérore, on demande à Picard la communication du mandat d'arrêt, il le montre. Un quidam dans la foule s'en empare, le met dans sa poche et disparaît; Picard veut courir après et lâche la redingote. C'était là où on l'attendait. A l'instant, léger comme l'oiseau, le jeune homme pose le pied sur les genoux d'un particulier assis, et, franchissant tous les bancs, il s'élance par une porte en haut destinée aux juges. En trois sauts il descend trente marches, et se met à courir dans la rue avec

un camarade qui l'attendait; en un instant il a disparu. Picard cependant, qui ne voulait pas perdre sa capture, prend le même chemin malgré les efforts du public. Il se met à courir comme un enragé et ne s'aperçoit pas que le fugitif avait fermé sur lui une porte vitrée; il s'y frappe d'une telle force qu'il tombe en vomissant le sang.

Pendant ce temps, les témoins terroristes se mouraient de peur; ils demandèrent à être escortés jusqu'au bateau qui devait les ramener à Tours, ce qui fut fait, et l'on fut débarrassé de leur présence. Dès qu'ils ont été arrivés chez eux, ils n'ont eu rien de plus pressé que de dresser un procès-verbal plein de fausseté et de mensonges, accusant le tribunal, les jeunes gens, les spectateurs, la ville même d'être en contre-révolution. Le Directoire envoie l'ordre au directeur du jury de suivre cette dénonciation, toute affaire cessante. Heureusement que le sieur Bellenoue-Chartier, maintenant directeur du jury, est un homme de la probité la plus stricte, qui ne se sacrifie jamais aux passions du jour. Quoique jeune, il est estimé et respecté de tous les partis, et il saura faire son devoir et rendre justice à qui elle appartient.

Cette décade a été fertile en événements. Les mesures les plus sévères ont été prises à Paris contre les émigrés, les déportés, les prêtres, les chouans, les journalistes proscrits, les chauffeurs. Les ordres parviennent à l'instant dans les départements et aux commissaires du pouvoir exécutif. Le signalement de certaines personnes suspectes au gouvernement est en même temps envoyé à Durand, entre autres celui d'un ci-devant procureur du Mans, nommé Bazin [1] : petit, trapu, des yeux gros et saillants, vue basse, écrivant dans le *Journal des hommes libres*, et vendu à Hézine, aux babouvistes et à toute la séquelle.

Il était soupçonné d'être le rédacteur de l'article qui dénonce les quatre citoyens dont j'ai parlé ci-dessus. S'enfuyant de Paris, il se présente à la municipalité de Blois; il

[1] On trouve un article sur lui dans la *Biographie moderne* de 1803.

ne pouvait faire pis. Sous le prétexte qu'il manquait la signature du commissaire du pouvoir exécutif, on le fait conduire à Durand, qui lui signifie qu'il va le faire incarcérer. Sa fureur, sa colère sont au comble. Quatre gendarmes s'en emparent, et au bout d'une heure on le conduit aux Carmélites. Tout le monde s'accorde à dire que c'est un drôle bon à déporter.

9 *août* 1798. — Encore une lacune dans ces Mémoires. Une nouvelle attaque de goutte dans la poitrine m'a fait croire que j'étais à mes derniers moments; ce fut l'affaire de six heures, et l'eau de goudron me l'ayant détournée, j'en fus quitte pour une jaunisse de huit jours.

Le lendemain du jour où don Olavidès reçut la lettre dont j'ai parlé, il fut pris à son réveil d'une rétention d'urine si douloureuse, qu'elle nous fit tout craindre; après vingt-deux heures de souffrances, il fut débarrassé; mais il s'ensuivit un peu de fièvre. Il était au moment de partir pour Paris ou de retourner en Espagne. Rien n'était plus contrariant pour lui que cet accident dans un pareil moment.

Des visites domiciliaires se sont faites à Blois d'après l'ordre du Directoire; on n'a pris aucun prêtre parce qu'ils se cachaient très-bien, et pas d'émigrés parce qu'il n'y en avait pas. On a fait quelques perquisitions dans les campagnes, chez les demoiselles Mahi, grandes souteneuses de prêtres, et chez le ci-devant marquis Hurault de Saint-Denis, mais nulle part ailleurs.

Le Directoire, suivant son système de balançoire, a destitué Hézine, secrétaire de la municipalité de Vendôme; sur-le-champ, il s'est fait cabaretier dans la même ville, pour rassembler les babouvistes chez lui.

Deux chefs de chouans viennent d'être fusillés à Tours par jugement; ce sont le nommé Mazurié, ci-devant prêtre, et un autre qui portait le nom de guerre de l'*Aimable* [1]. La manière dont ils ont été pris est atroce : Mazurié était retiré dans une maison à lui aux environs, il avait des certificats

[1] Le 26 juillet 1798, la commission militaire de Tours avait condamné Guillaume Le Métayer (et non Mazurié), dit Rochambeau, clerc tonsuré, et

bien légalisés à son canton. Cinq gendarmes se déguisent, arrivent chez lui à huit heures, lui font confidence qu'ils sont chouans et demandent l'hospitalité; il les traite de son mieux. Au milieu du souper, ils se jettent sur lui, l'entraînent avec son compagnon à la commission militaire; le lendemain ils sont fusillés. Ils refusent de se laisser bander les yeux, ajournent le rapporteur à un an, en lui reprochant sa cruauté, et crient : « Vive le Roi! » jusqu'à ce qu'ils tombent sous les coups de fusil.

Un voiturier de Chinon passe avant-hier à Blois avec une voiture fermée; un particulier a la curiosité de regarder à travers les barreaux. Le voiturier lui dit bonnement : « Ce « sont six daims que je mène près de Fontainebleau [1], chez « Barras, directeur; il les a fait venir de Chinon pour peupler « son parc. »

Enfin, la 31e demi-brigade, la plus mauvaise troupe qui ait jamais existé, depuis le commandant jusqu'au dernier goujat, vient de recevoir l'ordre de se rendre à Strasbourg. C'était parmi eux qu'était prise la commission militaire de Tours, la plus sanguinaire qui ait existé; un officier de la plus jolie figure était le rapporteur, et il n'a que des crimes à se reprocher. Le détachement qui est à Blois a mécontenté toute la ville.

12 *août* 1798. — Les réquisitions vont grand train; on prend jusqu'aux gens mariés et qui ont des enfants. C'est une désolation universelle. Ils partent liés et accolés; tous reviennent dans le pays trois ou quatre jours après, mais effrayés de l'arrêté du Directoire qui condamne ceux qui les recèlent à 500 francs d'amende et deux ans de fers, ils se laissent prendre la nuit comme le jour et conduire aux Carmélites.

Les barrières nouvellement mises pour les péages [2] indis-

Leroux, son aide de camp, tous deux activement mêlés à la chouannerie. (Dom Piolin, *l'Église du Mans pendant la Révolution*, t. III, p. 416, cité par M. Victor Pierre dans la *Revue des questions historiques* d'octobre 1884.)

[1] Probablement à Grosbois.

[2] La loi du 9 vendémiaire an VI (30 septembre 1797) avait établi une taxe

posent les voituriers, la plupart gens sans patrie, jadis attachés à la Révolution dans l'espoir du pillage, mais qui maintenant ne se voyant pas plus riches, crient contre l'ordre de choses actuel; c'est un feu de paille, et cette race moutonnière obéira bientôt comme les réquisitionnaires.

Le départ d'Olavidès est fixé à jeudi prochain, 27 août [1]; c'est un vrai sacrifice qu'il fait à sa famille et aux ordres du Roi. Il voyage avec deux voitures et emmène sept personnes : Reinard, son aumônier; son valet de chambre, avec sa femme et sa fille; un courrier, le nommé Brunet; et Hadou, chirurgien de l'hospice militaire de Blois.

La foire de Blois, cette année, a été beaucoup plus considérable tant en marchands qu'en acheteurs, mais les premiers s'en vont ruinés le 4 septembre, et la décade qu'on les a obligés de sanctifier en leur faisant fermer boutique a occasionné beaucoup de murmures.

Si don Olavidès avait voulu emmener une colonie de Français, rien ne lui eût été plus facile; il est accablé de demandes, de lettres, de visites, et moi par contre-coup. Pour y obvier, il n'emmène personne; ce serait mal se poser en arrivant que de s'entourer de Français, je me suis donc interdit toute sollicitation. Les Français aiment beaucoup voyager dans tous les pays; la province blaisoise surtout a cette maladie, et si on lit les voyages, les mémoires des captifs rachetés par les saints Pères de la Merci, on ne parcourt pas une page sans en trouver. Maintenant la Révolution, les réquisitions, la perte de toutes les fortunes, déterminent sans peine à sortir du pays, surtout depuis qu'on ne court plus le risque d'être déclaré émigré.

J'ai parlé plusieurs fois de mesdemoiselles de Martainville qui, avant la Révolution, avaient tenu à Paris une délicieuse maison, rendez-vous des gens aimables. Elles s'étaient enfuies en Suisse et habitaient avec l'évêque de Comminges

d'entretien à percevoir sur les voitures de roulage et de voyage et les bêtes de somme, au moyen de barrières et bureaux placés sur les grandes routes.

[1] Il ne partit que le 18 septembre 1798, comme on le verra plus loin.

(d'Osmont), tantôt aux eaux de Bade, tantôt près du lac de Constance. L'aînée, Flore, est morte d'une attaque d'apoplexie. Je vais copier l'article qui la concerne, d'une lettre du 6 septembre, que je reçois de Saulot :

« Rien ne me coûte autant, mon ami, que d'être porteur « de nouvelles affligeantes, mais il est impossible de ne pas « vous faire partager le chagrin que nous cause la mort « d'une des aimables petites sœurs de Suisse. Ce n'est pas « celle dont la santé actuellement dérangée donnait le plus « d'inquiétude que nous avons à regretter. C'est cette pauvre « Flore qui a été emportée, il y a aujourd'hui trois semaines, « presque subitement, par une apoplexie d'humeur. Nous « avons actuellement à redouter les suites de ce funeste évé- « nement pour Alexandrine, qui ne résistera peut-être pas « à un pareil assaut; malade comme elle l'est, elle ne sera « pas assez forte pour supporter ce malheur. Sa sœur Cas- « tera [1] part dans deux jours pour aller la joindre et adou- « cir par sa présence l'amertume de cet isolement. C'est « leur vieil ami [2] qui nous a donné tous ces détails affligeants. « Nous avons la consolation de penser que si un deuxième « malheur, que nous appréhendons, suivait celui dont je vous « informe, il ne resterait pas abandonné. Son neveu l'aîné [3] « vient de marier sa fille à un officier compatriote de la « mère [4] qui possède des millions et qui, outre 12,000 livres « de rente qu'il assure à son beau-père et à sa belle-mère, a « fixé le douaire de sa femme à 60,000 livres par an. Notre

[1] « La mère de la trop fameuse madame de Buffon, maîtresse de d'Orléans. » (*Note de l'auteur.*)

[2] « D'Osmont, ancien évêque de Comminges, retiré avec elles. » (*Note de l'auteur.*)

[3] « Ce d'Osmont, qui avait épousé mademoiselle Dillon, sœur de tous les Dillon et de madame de Martainville, et à qui la Reine avait fait avoir une place chez Madame, retirée en Suisse par la Révolution. » (*Id.*) Madame de Martainville, née Dillon, dont il est question dans la note ci-dessus, figure au contrat de la comtesse de Buffon, en 1784, comme tante de la future. Elle signe : Dillon de Martainville. (*Correspondance de Buffon*, par M. NADAULT DE BUFFON, t. II, p. 491.)

[4] « Madame Dillon, Anglaise. » (*Note de l'auteur.*)

« vieil ami [1] trouvera là un asile qui lui sera bien dû, car « s'il se trouve dans la détresse, c'est pour avoir élevé et sou- « tenu toute sa famille. »

On n'attendait plus ici que le visa des passe-ports envoyés au Directoire, et un du chevalier Azara, ambassadeur d'Espagne; les deux voitures étaient chargées. Le château ne désemplissait pas; la nouvelle des faveurs que recevait Olavidès lui attirait des visites continuelles. Enfin les passe-ports arrivèrent. J'avais fait venir dix chevaux de poste la veille, pour mener les deux voitures en deux jours à Châteauroux. Il partit le 19 septembre, non sans beaucoup de regrets de part et d'autre.

Don Olavidès quittait des amis sûrs qui l'avaient pendant trois ans traité comme un tendre frère, et nous, nous perdions un homme rare, plein d'esprit, de connaissances, d'une douceur et d'une amabilité continuelles. Lumineux dans la conversation, éloquent sans être verbeux, il embellissait tout ce qu'il disait. Quoique supérieur à tous, il ne discutait qu'avec une modération dont je n'ai jamais vu d'exemple. Son aumônier, M. Reinard, nous convenait sous tous les rapports; aussi le vide qu'ils nous ont laissé est incalculable. Tout son désir était de nous emmener en Espagne, et il nous aplanissait toutes les difficultés, mais nous résistâmes. J'ai près de soixante-huit ans, et ma femme en a soixante; on ne s'expatrie pas à cet âge, à moins de raisons majeures. L'état affreux de notre fortune et les événements de la République peuvent d'un moment à l'autre nous y forcer. Alors comme alors! il nous restera l'espérance d'être aussi bien traités en Espagne que nous l'avons traité ici.

Cependant Blois était assez tranquille, les prêtres seuls craignaient tout. Sans cesse on en voyait arriver aux Carmélites pour être déportés. Mon fils aîné fut témoin d'une scène attendrissante. Cinq prêtres étaient arrivés le matin en charrette sans le sou; on fut obligé de faire une quête afin

[1] « Toujours l'évêque de Comminges. » (*Note de l'auteur.*)

de leur procurer à dîner. Un d'eux demande en arrivant mademoiselle de la Pagerie [1], tante de la citoyenne Bonaparte; elle était à la campagne. Il se plaignit qu'en l'arrêtant on lui avait pris trente louis en or. Tous les prêtres, n'importe de quelle couleur, étaient consternés.

Cependant, un bruit vague et que les arrivants de Paris paraissaient confirmer, était que le départ de l'expédition de Bonaparte était un vrai exil. Voici le fait :

On assurait que Bonaparte, dont l'existence inquiétait le Directoire par sa tête, son audace et ses exploits, avait été extraordinairement négligé à Paris où il avait joué un rôle plus que secondaire. Ombrageux dans son intérieur, despote avec les formes les plus sèches et les plus républicaines, on prétendait qu'il faisait régler par le juge de paix tous les mémoires de ses fournisseurs, les chicanant régulièrement à chaque audience, quoiqu'il fût, dit-on, riche de plus de quinze millions. Ce qui est certain, c'est que mademoiselle de la Pagerie, tante de sa femme, âgée de plus de quatre-vingts ans et ayant tout perdu à la Révolution, n'a pu obtenir de sa nièce, dont on connaît le bon cœur, aucun secours pécuniaire.

On disait donc que le Directoire avait découvert, ou cru découvrir, un parti dont Barras, Bonaparte et Tallien étaient les principaux chefs; que Barras depuis ce temps, en attendant sa sortie, était convenu de ne plus se mêler de rien; que pour Bonaparte, Merlin, après une explication, lui avait dit que la réputation méritée qu'il s'était acquise lui évitait la déportation ostensible; qu'on allait lui donner connaissance de tous les projets proposés depuis vingt ans pour la prospérité et l'agrandissement de la France; qu'il était le maître de choisir celui qu'il voudrait, qu'on lui fournirait tous les moyens; qu'après quinze jours d'examen, Bonaparte

[1] Thérèse Tascher de la Pagerie, grand'tante de Joséphine. Elle avait recueilli chez elle sa sœur Madeleine, en religion Mère Saint-Louis, Ursuline à Blois, qui mourut en 1795. Mademoiselle de la Pagerie vécut jusqu'en 1806. On lui fit des obsèques magnifiques, auxquelles assistaient les autorités. (A. Dupré, *les Beauharnais et les Tascher*, et l'abbé Richaudeau, *les Ursulines de Blois*.)

s'était décidé pour celui qui s'exécute; qu'argent, hommes et vaisseaux, rien n'avait été épargné pour ce projet, chose très-indifférente au gouvernement, qui n'avait d'autre but que de se débarrasser de lui.

A l'égard de Tallien, il ne fut pas continué au Corps législatif; il a été joué par Bonaparte, comme tout le monde l'a su; ce qui est certain, c'est que madame Tallien, qui est très-obligeante, sollicitée par quelqu'un à qui elle ne pouvait guère refuser, lui dit tout naturellement : « Que voulez-« vous que je fasse maintenant? je n'ai pas même le droit « d'empêcher mon mari de partir [1]. »

Tout cela m'est raconté par des personnes que je dois croire instruites.

Septembre 1798. — Toutes les fois que je pourrai avoir des notes sur des personnes qui jouent ou ont joué un rôle dans la Révolution, je les consignerai ici.

Lecarlier [2], maintenant ministre de la police, ancien membre de l'Assemblée constituante, a constamment été républicain. Dur et sévère dans toutes les missions où on l'a employé, il a toujours inspiré la crainte, sans cependant s'être plongé dans le crime comme Carrier, Lebon et tant d'autres.

Il est né à Crépy, dans le département de l'Aisne; son père était fermier et faisait avec intelligence le commerce de bestiaux, principalement celui de moutons. Il fit fortune, plaça son fils chez un procureur, et maria sa fille à un homme de pratique à Crépy. Dès que la Révolution commença, Lecarlier revint de Paris avec le jargon de son étude, séduisit son assemblée primaire, promit monts et merveilles et obtint d'être nommé. Il est maintenant abhorré, et il l'avoue lui-même; au moins c'est un sentiment bien prononcé, il y en a tant d'autres qui n'inspirent que le mépris! Quant à lui,

[1] On sait que Tallien accompagna Bonaparte en Égypte.

[2] Marie-Jean-François-Philibert Lecarlier; il était maire de Laon avant la Révolution. En quittant le ministère de la police, il alla remplir les fonctions de commissaire général en Belgique et mourut en 1799.

qui était riche avant la Révolution, il a cru se dévouer en acceptant cette place.

Sa manière de donner des audiences est singulière; toujours pendu à sa sonnette, il vous laisse parler un instant, vous dit : « Je sais votre affaire », et sonne pour faire entrer une autre personne. Un soi-disant émigré avait rempli toutes les obligations exigées pour obtenir sa radiation ; Lecarlier, poussé à bout et ne voulant pas le rayer, fait venir ses premiers commis, et leur dit : « Si d'ici à demain vous ne « trouvez pas l'émigration constatée dans tous les papiers « que je vous remets, je vous renvoie tous. » La peur fit travailler leur imagination, et, dans le délai fixé, l'homme reçut l'ordre de sortir de la République.

Ces récits me sont venus par différentes personnes qui ont eu affaire à lui : elles m'ont annoncé qu'il se retirait à la grande satisfaction de tout le monde. Il est remplacé par un nommé Duval [1], connu pour avoir été un des soixante-treize emprisonnés par Robespierre.

La conscription [2] s'établit lentement, et le peuple, qui s'accoutume à tout, même à être décimé si on l'exige, montre une soumission aveugle. La tranquillité règne dans le département, comme la misère, pour les propriétaires du moins; car pour les journaliers le vin est à trois sols, le pain à deux, les journées à trente ou quarante. Il s'ensuit nécessairement que les cabarets sont très-fréquentes, et que le peuple fait la loi pour son travail. Cet état de choses peut-il durer? C'est la question que se font tous les gens instruits.

La déportation des prêtres continue, il n'y a pas de jour qu'il n'en vienne coucher aux Carmélites, depuis sept jusqu'à vingt. Ils sont emmenés en charrette et repartent le lendemain. Toute la Touraine est maintenant sans aucun ministre du culte. Le département de Loir-et-Cher n'a pas suivi les mêmes principes, car les prêtres jusqu'ici y sont

[1] J. P. Duval, ancien député de Rouen, ministre de la police à la fin de 1798. Il fut préfet des Basses-Alpes sous l'Empire.

[2] Loi du 19 fructidor an VI (5 septembre 1798).

fort tranquilles. Ils peuvent dire comme l'homme qui tombait du haut des tours de Notre-Dame et criait en l'air : « Cela « va bien; pourvu que cela dure! »

29 *novembre* 1798. — Je viens de lire la conspiration d'Orléans par Montjoie [1]. Sans contredit tous les détails sont des plus exacts; on regrette à chaque page que le monstre n'ait pas été écrasé par le gouvernement. Cependant on voit clairement qu'il a été dupe de l'intrigue et qu'il fut déjoué par un parti plus fin qui voulait la République. Il n'a été qu'un instrument qu'on a brisé dès qu'on n'en a plus eu besoin.

Je me souviens que dans les commencements du club des Jacobins, pendant les premières six semaines de leur établissement, quand j'y étais entraîné par Beauharnais, l'abbé d'Espagnac et beaucoup d'autres gens que je croyais et crois encore très-honnêtes, et qui ne devinaient pas plus que moi où l'on voulait en venir, quelqu'un, dans cet antre affreux, lança un propos si révoltant, appuyé par Lameth, d'Aiguillon et Rœderer, que quelqu'un s'écria : « Où veut-on « donc nous mener? Qu'on le dise, qu'on s'explique! Serait-il « possible qu'on voulût convertir le royaume en répu- « blique? » Des rires sardoniques furent la réponse. Sedaine qui était avec nous le remarqua avec le même effroi. Il n'y a pas à en douter, le plan était fait et formé entre ces conjurés et pas d'autres; ainsi le duc d'Orléans n'a été qu'une misérable dupe, qui a dépensé dix-sept millions pour se faire guillotiner.

30 *novembre* 1798. — Me voici établi dans une petite maison que j'ai achetée et fait arranger à Blois. Je l'avais destinée à me loger avec Olavidès lorsque, comme je l'ai raconté, j'ai été obligé de le décider à partir pour l'Espagne.

[1] « Ce Montjoie est né à Bayonne, fils de Moracin de Hollande, qui nous « reçut si bien. C'est une famille de négociants bien connue. » (*Note de l'auteur.*) C'est une erreur. Christophe-Félix-Louis Ventre de la Touloubre, connu sous le nom de Galart de Montjoie, était né à Aix, où son père était professeur de droit. L'ouvrage dont il est question est intitulé : *Histoire de la conjuration de Louis-Philippe d'Orléans.* (Paris, 1796, 3 vol. in-8°.) Il est loin de mériter confiance.

Grâces soient rendues aux habitants de la ville de Blois, qui ont su rendre la société qui s'y réunit la plus agréable possible. Blois est préférable à tous égards aux trois villes qui l'avoisinent : Orléans, Vendôme et Tours, et de tout temps elle a obtenu cette distinction. Le peu de fortune des habitants a fait disparaître toute rivalité, et les distinctions de rang y sont nulles. Le peu de commerce qui s'y fait n'excite pas la concurrence, le peu de gens qui y vivent y restent par un attrait irrésistible. Les possesseurs de terre, persécutés, ennuyés, viennent s'y établir. De ce nombre est mon ami le ci-devant marquis de Rancogne, vrai patriarche, ayant cinquante ans et six enfants dont l'aîné est presque de la réquisition.

Mon fils et sa femme habitent près de moi, et, malgré la pénurie qui atteint toutes les classes, on se réunit vingt, trente personnes, quelquefois plus. L'étranger qui est reçu dans ces réunions peut se croire au milieu d'une famille. Les femmes y sont élégamment mises, et l'on y compte presque autant de filles à marier plus jolies les unes que les autres. La musique y est portée à une grande perfection. Mon fils, M. Gauvilliers, directeur des domaines, M. de Rancogne donnent des concerts qui paraîtraient bons même à Paris. Mademoiselle Amelia, fille de M. Gauvilliers, y montre un talent distingué.

A l'égard de la situation politique, comme elle se ressemble probablement dans toutes les villes et départements de la République, je vais la peindre telle que je la vois.

Il paraît que sur les 109 départements, il n'y en a que 12 qui jouissent d'une sorte de tranquillité, qui serait tempête dans tout autre temps. Celui-ci est au nombre des derniers ; quoiqu'il soit taxé de royalisme, on y compte à peine trois ou quatre familles qui se soient trop prononcées. Le reste, plus prudent, n'a montré que le désir de voir les pouvoirs concentrés dans la main du gouvernement. Les jacobins se cachent, mais sont toujours pleins de ruse et d'activité. Quoique cette classe soit maintenant reléguée dans la lie du

peuple, elle n'en est pas moins à craindre pour les gouvernants et les gouvernés. Depuis que, par le 18 fructidor, le Directoire s'est attribué tous les pouvoirs, on l'a vu casser toutes les élections du peuple et nommer partout les pouvoirs exécutifs; comme il ne craignait alors que le royalisme, il crut ne pouvoir mieux faire que de se confier à leurs ennemis naturels, et cherchant parmi les républicains ceux qui étaient les moins révolutionnaires, il leur confia les places, en faisant des espions et des délateurs organisés.

Il ne fut heureux dans ce département que dans un seul choix, celui de Leconte, avocat de Paris, possesseur de la terre de Roujou, et dont j'ai déjà parlé. Il fut nommé commissaire du pouvoir exécutif près le tribunal civil, et sa conduite lui mérita le suffrage de tous les partis.

Le choix ne fut pas si heureux pour le Département. On consulta certainement Venaille, ancien député, qui était fils d'un marchand de poterie de Romorantin; et l'on nomma commissaire près le Département, Durand, fils d'un procureur de Romorantin qui est devenu juge à Blois. Cependant ce Durand aurait valu quelque chose si, adonné au vin les trois quarts du jour, il eût fini le reste dans son bon sens.

Le choix des administrateurs fut très-faible, pour ne rien dire de plus. On y comptait : Camereau, ancien marchand de drap ; Dupont, ancien chanoine de Saint-Aignan, recommandable par son extrême malpropreté, son dévouement au gouvernement par la peur et, comme prêtre, par sa négligence à remplir ses devoirs les plus sacrés; Desfray, ancien marchand, homme bon, mais faible; deux autres un peu meilleurs, mais ignorant les formes et les affaires, obligés par conséquent d'être subordonnés à leur secrétaire Liger, jadis procureur, très-républicain, mais honnête homme et plein de courage, puisqu'il avait été commandant à Cambrai.

Le choix de la municipalité est encore plus pitoyable : un Lemaignen, épicier, sachant à peine lire et écrire; un Guillon, jadis menuisier, maintenant entrepreneur de bâtiments, homme à moyens et intelligence, mais qui s'est montré

ingrat envers l'évêque de Blois son protecteur, à qui il doit sa fortune. Ambitieux, fin, rusé, jacobin par principe et faux par caractère, il gouverne despotiquement les autres.

Un homme très-instruit qui arrive à Paris me racontait le mépris général qui entoure les députés. Depuis que le traitement aux deux conseils est de 12,000 francs, tous les va-nu-pieds y prétendent, et tous les moyens leur sont bons. Voici leur calcul : 3 ans à 12,000 francs par an font 36,000 francs; un logement de 30 francs par mois et un seul repas de 40 sols chez un restaurateur leur suffisent. Ainsi, après trois ans passés à s'asseoir et à se lever, ils ont 30,000 francs d'argent, ce qu'ils n'ont jamais possédé, et reviennent chez eux ou sont placés par le Directoire. Le mépris qui est attaché à ces places éloignera tout homme honnête, et par conséquent le champ restera libre à tous les gueux de la République.

On sent bien que cet état de choses ne peut durer que tant que le Directoire le croira nécessaire. Pour le présent, il est maître et souverain, et voici sa marche. Ses deux conseils sont maintenant divisés en trois partis : les royalistes, les modérés et les jacobins. Si le Directoire veut faire passer une loi acerbe, il se renforce à l'instant par le parti jacobin. S'il a besoin d'une loi sage, il s'appuie sur les modérés. Il est ainsi plus maître que feu Louis XVI, à qui l'on avait refusé tous les pouvoirs; par son astuce il les réunit tous.

On fait courir maintenant des listes pour les députés à nommer aux assemblées primaires. Je vais peindre tous les acteurs sur les rangs.

Le premier, c'est Bodin, accoucheur-chirurgien à Amboise, ancien membre de la législature, et maintenant capitaine de la gendarmerie à Blois, homme de peu de mérite, mais intrigant pour s'assurer une place lucrative. Le deuxième, Delestre, chirurgien sans clientèle, s'étant fait un manteau de patriotisme pour s'enrichir, maintenant commissaire du pouvoir exécutif près la municipalité et voulant troquer sa lancette contre la toge sénatoriale. Le troisième, Guillon, menuisier-entrepreneur, jouissant d'un grand crédit dans

l'ordre jacobinique. Le quatrième, Durand, commissaire du pouvoir exécutif près le Département.

Pour balancer ces noms, on y a accolé quelques autres qu'on espère bien ne pas être forcé de prendre : Leconte, surnommé Roujou; Touzard, juge de paix, homme d'esprit, honnête et estimé généralement; Cabaille, fils d'un apothicaire d'Orléans, ingénieur des ponts et chaussées, ayant été employé ici et ayant le vœu de tous les honnêtes gens par son honnêteté et son éducation : tous gens probes et de mérite, par conséquent peu faits pour être nommés ou fort capables de refuser.

Janvier 1799. — Je me trouve ici dans une position assez singulière pour la consigner. Voici le fait : Depuis la première assemblée législative, quoique nommé trois fois électeur, j'ai évité scrupuleusement de me lier avec aucune autorité. Il y a trente ans, comme je l'ai dit, que Jumeau est attaché à mon service, et je lui ai confié peu à peu toutes mes affaires du dehors. Il est devenu mon ami par les services essentiels qu'il m'a rendus dans la Révolution; je l'ai vu pendant la Terreur partir à pied pour Orléans et en revenir chargé de 40,000 francs. Il nous a adouci à ma femme et à moi l'amertume d'une vie où tout successivement nous a manqué; quoique septuagénaire, il met dans ses actions la vivacité d'un jeune homme. Il est né avec l'esprit des affaires, et il abrége et termine les affaires les plus litigieuses. C'est à cet excellent homme que je dois de ne fréquenter aucune autorité; depuis la Révolution, je ne me suis présenté qu'une fois au Département. Il a toujours paru pour moi, et j'ai obtenu plus facilement par lui ce qui était juste et indispensable; je vis donc totalement isolé de la Révolution. Qui aurait pu penser que par des intermédiaires je me trouverais en relation indirecte avec Merlin, le fameux Merlin de Douai, directeur, et le principal agent de ce triste gouvernement? Ceci devient peu clair; je vais l'éclaircir.

Sous l'ancien régime, un vicaire de Cour, nommé Bailly, se faisait distinguer par sa figure, son air honnête et sa conver-

sation. Il avait commencé par servir dans la marine marchande et n'avait embrassé l'état ecclésiastique que pour être plus à portée de soigner sa mère. Il eut, au moment de la Révolution, l'occasion de déployer ses vertus filiales; sa mère, qui vivait bourgeoisement à Vendôme, fut si effrayée par l'insurrection et les manières révolutionnaires qu'elle tomba dans des accidents qui la conduisirent lentement au tombeau. Il la fit transporter à Cour et la soigna pendant trois ans avec le plus grand dévouement. Sur la fin, lorsqu'on eut forcé les électeurs à nommer aux cures, me trouvant électeur et président, je fus assez heureux pour le faire nommer à la cure de Danzé près Vendôme. Il ne tarda pas à s'y attirer toute la considération possible et à se lier avec la noblesse du pays, et surtout avec M. de la Porte. Lorsque celui-ci fut incarcéré et menacé de passer au Tribunal révolutionnaire, ses amis réussirent à le faire sauver de prison. Madame de la Porte était la personne la plus embarrassante; il fut convenu que Bailly se déguiserait en garde national, que madame de la Porte passerait pour sa sœur, et qu'ils partiraient avec des passe-ports pour aller trouver une tante supposée dans la vallée d'Auch près Bagnères et Cauterets, pour y vivre cachés jusqu'à la fin de l'orage. Ils partirent donc tous les deux avec des lettres de recommandation *ad hoc,* et s'établirent dans leur retraite.

Pour dérouter les curieux, Bailly se fit nommer directeur de l'hôpital militaire, s'y conduisit supérieurement, se fit estimer et ne pilla pas. Il pouvait amasser 2,000 louis, et il n'en rapporta pas plus de 100. A son retour à Paris après le 9 thermidor, lorsqu'il se présenta à ses protecteurs, l'accueil qu'il en reçut était bien à l'ordre du jour. On lui demanda s'il avait fait fortune; il avoua niaisement qu'il aurait pu la faire, que les moyens ne lui avaient pas manqué, mais lui avaient répugné; alors il fut éconduit comme un homme incapable. L'état ecclésiastique était proscrit; ne sachant où donner de la tête, il entra comme commis dans un des bureaux de la Guerre; ses manières le firent réussir, et enfin,

il obtint la place de directeur de l'hôpital de Luxembourg, avec 3,000 francs d'appointements.

Bailly avait toujours entretenu des relations avec moi; à mon dernier voyage à Paris, il était venu me voir tous les matins, et, depuis, je lui avais rendu quelques services, soit pour ses certificats, soit pour son extrait de serment civique. Cependant, il y avait plus de six mois que je n'en avais entendu parler, lorsque Thibault, receveur général du département de Blois, fut appelé par Ramel, ministre des finances et son ami, à l'une des trois places de receveur des barrières de Paris. Le bruit se répandit qu'il serait remplacé par le beau-frère de Merlin.

Quelques semaines après, M. de la Porte, en venant me voir, m'annonça qu'il avait reçu une lettre de Bailly, qui lui mandait qu'il avait remis une lettre pour moi au nouveau receveur. Celui-ci ne tarda pas à me l'apporter. Il se nommait Desfossés, et venait de Luxembourg, où il avait occupé la même place. Il nous amena sa femme, et, s'expliquant avec une grande franchise, nous conta son histoire que voici :

Fils d'un avocat de Douai, il était entré dans les bureaux de la comptabilité de la maison du Roi à Versailles. La Révolution survenant, il retourna à Douai, et obtint différentes places dans la comptabilité. Il connaissait à Douai une jeune veuve n'ayant qu'une fille d'un M. Azé, conseiller au parlement de Douai, et sœur de la citoyenne Merlin. Desfossés trouva le moyen de la décider à l'épouser. Cette femme nous parut bonne, excellente, tout cœur comme sont les Flamandes. Elle avait été fort persécutée pendant le règne de Robespierre; Merlin, antagoniste décidé, était poursuivi même dans ses parents. Lors de l'avénement de Merlin aux places, ils se servirent de son crédit. Merlin, à leur passage, les avait reçus à merveille; ils avaient été logés au Directoire et traités en parents. Ils mènent une vie toute différente de celle de leurs prédécesseurs, et, s'appuyant de nous, ils ont été reçus partout; ils se présentent avec

simplicité et bonhomie, et toujours à leur place. Ils sont continuellement chez nous ou dans notre société; mais nous observons un silence profond sur la politique et sur les réflexions qui nous saisissent à la gorge, prêtes à nous échapper, sur leurs chers parents.

La pénurie d'argent se fait sentir ici de plus en plus; la Nation exige qu'on paye les impositions tous les mois à peine échus, et l'on ne peut exiger de l'argent des fermiers que l'année révolue. En Sologne, les fermiers n'ont point d'époque fixe pour payer, et jadis j'ai eu souvent cinq ans d'arriérés. Par le nouvel ordre de choses, on a confié le cadastre à faire, soit à des ignorants, soit à des ultra-révolutionnaires, de sorte que l'imposition, dans mes anciennes paroisses, se trouve à peu près de treize sous sur vingt. Quelques représentations qu'on ait faites, le Département n'a rien diminué de ses prétentions; il est aisé de prévoir que cela ne peut durer.

Toutes les décades on envoie au Trésor public ce qu'on peut escroquer; mais l'État ne paye pas les fonctionnaires, et ils n'existent plus. Le commerce ne se fait plus au comptant, mais forcément en lettres de change à longue échéance, ce qui donne une grande latitude à toutes les friponneries possibles, et il y a une infinité de gens qui se sont rendus experts en falsification de lettres de change, congés, passeports et certificats. Leconte, marchand de cette ville, s'attendait à payer une lettre de change de quatre mille livres; on lui en présente une falsifiée et portée à dix-sept mille. Autre exemple : deux certificats d'experts, pour être payés de fournitures, sont déclarés de toute fausseté; de sorte que tous les négociants ont l'effroi dans le cœur.

23 *février* 1799. — Un homme de sens m'écrit de Paris que les gouvernants vivent au jour le jour. Le produit des barrières[1], qu'on croyait destiné à l'entretien des grandes routes, servira aux besoins les plus urgents. L'infidélité des

[1] A péage, dont il a été parlé précédemment.

employés est telle qu'une décade entière n'a fourni que quatre cents francs, quoiqu'on fût sûr que le produit devait être de seize cents. Ainsi la République est volée partout; c'est un vrai brigandage.

24 *février*. — Desfossés est venu nous annoncer que le Directoire venait de le nommer à la recette d'Évreux, montant au double de celle-ci; il profite, comme on le voit, du crédit de Merlin. Pendant son séjour ici, lui et sa famille ne se sont pas fait d'ennemis.

Enfin, la nouvelle arrive de la destitution du Département et de la municipalité de Tours, mesure que le Directoire a été obligé de prendre sur la clameur publique. Ils étaient jacobins, et travaillaient pour se faire nommer aux élections. Lhéritier, homme affreux sous tous les rapports, est le seul excepté; il est commissaire du pouvoir exécutif; l'embarras est de trouver ces sortes d'agents, qui sont les délateurs et les espions de leurs concitoyens.

25 *février*. — La nouvelle arrive de la destitution de Lhéritier. Le seul des pouvoirs que l'on regrette, c'est le nommé Christophe, homme estimé; mais il a eu la maladresse de s'adresser à sa députation, qui est, à bon titre, très-mal vue, et, par cette folle démarche, il a fait confirmer sa destitution.

On vient de déclarer la ville de Caen en état de siége; colonnes mobiles, arrestations de prêtres, désarmement de suspects, toutes les gentillesses révolutionnaires pèsent sur cette partie de la République : ce sont des moyens admirables pour faire rentrer les contributions, et aussi pour ruiner un pays riche. Le prétexte est l'assassinat du nommé Leroy, commissaire du pouvoir exécutif, homme affreux et dont on ne pouvait se débarrasser autrement.

26 *février*. — Il faudrait avoir une grande dose de philosophie ou de stoïcisme pour s'isoler de manière à ne lire aucun journal, et à n'entendre proférer même aucune nouvelle. L'âme est froissée, le cœur navré en lisant journellement les exécutions des conscrits, des émigrés, et en voyant

les déportés qui passent continuellement par cette ville, et devant ma porte.

Sur ces listes de mort, on couche tous ceux qui déplaisent au gouvernement, comme un Druillon, jadis chanoine, un Meunier, jadis curé, et un Moreau, aussi curé. Ce dernier, de notoriété publique, n'a jamais quitté le département; il n'avait fait aucun serment, et vivait chez une dame où l'on prétend qu'il disait la messe; cela seul lui a valu la proscription. D'autres prétendent que c'est un autre Moreau, curé constitutionnel de la Chaussée, ensuite de Fossé par intérim, et caché. Exemple terrible pour ces malheureux qui ne peuvent dévier d'une ligne sans être exposés à la déportation, à l'émigration ou à la fusillade.

28 *février* 1799. — Trois chauffeurs, couverts de crimes, ont été exécutés hier; leur jugement a été confirmé par le tribunal de cassation en dix-sept jours. Le peuple assurait qu'ils étaient morts comme des lâches. Cependant Delestre, comme revêtu du pouvoir exécutif de la municipalité, s'y étant rendu dès le matin, un des condamnés lui a dit mille invectives, l'a traité de fripon, de scélérat, enfin l'a honoré de tous les jurements possibles. Il a fini ainsi : « Voleur « public, tu as exigé de ma femme et de moi cinquante « francs, il y a six ans, pour m'exempter de marcher lorsque « j'en étais requis; sans cette volerie, j'aurais servi, et me « serais tiré d'affaire comme toi et tant d'autres. » Tous les témoins, et il y en avait beaucoup, ont gardé un profond silence; cela s'appelle un pouvoir exécutif bien accommodé.

Vingt et un prêtres de la Belgique arrivent aux Carmélites; les charrettes dans lesquelles ils sont attachés, les gendarmes et les cavaliers qui les accompagnent n'indiquent que trop le sort qui les attend. Quand on supposerait que l'île de Ré est deux fois plus grande qu'elle ne l'est réellement, il serait difficile d'admettre que tous ceux qui y passent pussent y vivre. Le peuple commence à se lasser de toutes ces cruautés; au lieu de les accueillir comme jadis par des invectives, on les plaint et l'on murmure. Couchés

dans une salle sur de la paille, ils doivent à la charité des habitants quelques matelas.

Quel triste contraste! Aujourd'hui M. et madame Gauvilliers donnent un bal pour la mi-carême, la bonne société y est rassemblée; les autorités le voient sans inquiétude : ainsi les temps sont adoucis. Les jacobins vont noyer leur humeur et tenir leurs assemblées dans les cabarets.

Madame Dayrell, devenue madame de Clénord, et dont j'ai raconté l'histoire, est arrivée depuis huit jours; elle vient, dit-elle, avec un arrêté du Directoire, pour rentrer dans ses possessions, ses titres à la main. Elle prouve qu'elle n'a point émigré, en rapportant ses passe-ports bien et dûment légalisés. Les biens et meubles qu'elle a acquis ont été achetés pour M. Dayrell, son beau-frère, dans le temps où le gouvernement y conviait tous les étrangers. Cette femme, superbe par cet embonpoint des femmes qui touchent à la maturité, paraît vouloir suivre ses affaires avec toute son activité et sa force de caractère. Elle ignore qu'il y a environ un an, il vint un ordre au Département de la faire saisir et de l'envoyer au Temple comme espion de l'Angleterre.

La trop fameuse madame de Buffon élève un enfant qu'elle a eu d'Orléans. Veuve deux fois, elle montre à ses intimes des lettres des enfants de cet exécrable prince qui lui donnent des marques de considération, et lui rendent la justice de convenir que la seule passion l'a entraînée, sans qu'elle ait songé à sa fortune; elle le prouve, puisqu'elle traîne son existence dans la médiocrité. Cependant, sa mère allant trouver ses sœurs en Suisse, elle l'a accompagnée. Elle s'est amourachée d'un Helvétien, plus jeune qu'elle de huit ans, beau, bien fait, actuellement au service de la République. Elle l'a épousé au milieu de l'église de Saint-Pierre de Rome, le jour de Pâques; probablement elle suivra l'armée, si les nouvelles défenses républicaines peuvent s'enfreindre.

10 *mars* 1799. — Ce que j'écrivais plus haut s'est vérifié; madame Dayrell a été arrêtée par des commissaires sur le

pont où elle passait; conduite à la municipalité, elle a été interrogée pendant deux heures sur ses passe-ports, sa sortie et sa rentrée en France. Elle a confondu ses délateurs, a envoyé chercher Bourgogne, son défenseur officieux, et est rentrée chez elle triomphante des calomnies.

11 *mars*. — Voici un fait qu'un ami intime et sûr me mande à l'instant de Paris; comme il ne fait pas honneur à la police, il est tout simple qu'on l'ignore. Je copie cet article.

« Du 11 ventôse [1]. — Il faut que je vous fasse part d'une « belle découverte qui a été faite dans le passage Saint-Guil- « laume, rue de Richelieu, presque vis-à-vis de la place de « la République. Mon histoire est très-vraie; la personne « qui me l'a racontée la tient d'un des membres du bureau « central... Un homme, entre dix et onze heures du soir, est « invité par une de nos belles de nuit à aller se reposer chez « elle; il cède à la proposition, mais en entrant dans la mai- « son, il s'aperçoit de quelques signes équivoques et fait « volte-face. Alors des hommes le poursuivent, mais il n'est « point atteint, et il va faire sur-le-champ sa déposition au « bureau central. On fait cerner la maison, on y prend « vingt voleurs assassins, et, ce qui vous surprendra, on « trouve onze cents cadavres [2] dans une cave bouchée par « trois trappes, et une quantité énorme d'objets volés. Ces « messieurs faisaient ce métier-là depuis le commencement « de la Révolution, et ils avaient six repaires semblables dans « différents quartiers de Paris. »

François de Neufchâteau [3], procureur général au Cap-Français, s'embarque, le 3 novembre 1785, sur le navire *le Maréchal de Mouchy*, fait naufrage le 5, est pillé par l'équi-

[1] 2 mars.

[2] *Sic.*

[3] Né en 1750, mort en 1828; il fit paraître dès 1765 ses premières poésies et fut nommé en 1783 procureur général au conseil de Saint-Domingue. C'est en 1787 qu'il fut victime du naufrage dont parle ici l'auteur. Après avoir refusé de faire partie de la Convention, il devint membre du tribunal de cassation en 1794, ministre de l'intérieur en 1797, directeur, de septembre 1797 à mai 1798, et de nouveau ministre de l'intérieur en mai 1798.

page et retourne à Saint-Domingue sur un caboteur anglais. Cet homme, connu par ses œuvres dans l'*Almanach des Muses*, est revenu sur l'eau assez heureusement pour être nommé directeur et maintenant ministre de l'intérieur. Marchand de phrases bien arrondies, il se tourmente et tourmente les autorités pour régénérer la Nation. Ces messieurs devraient pourtant être convaincus qu'on n'est plus leurs dupes, que le commerce et par suite le crédit font seuls le bien-être de la masse générale, que le reste vient tout seul et sans phrases.

Le fait suivant prouvera combien l'abus des mots en administration est ridicule vis-à-vis d'administrateurs ineptes. Ce citoyen phrasier envoie une lettre en forme de proclamation sur la célébration des décades, tendre objet de leur sollicitude continuelle. Il y est dit textuellement qu'elles seront célébrées religieusement, excepté dans le temps des semences pour les laboureurs. Sur la question faite à la municipalité de Blois, ces citoyens répondent que, d'après la loi, il est seulement permis de semer ce jour-là, sans qu'on puisse recouvrir le grain, ce qui fait un tort irréparable aux semences.

Le projet de son génie d'établir des sociétés d'agriculture dans les grandes communes était resté oublié. Au moment des élections, les jacobins ont cru l'instant favorable pour en former. Ils ont fait des choix dignes d'eux. Voici les noms des membres : Lecomte, ci-devant prêtre, maintenant marié et juge de paix; Beignoux-Lutaine, secrétaire et âme damnée de Robespierre, et trop connu; Guillon, menuisier, jacobin subtil et faux; Bésard, imbécile révolutionnaire, ancien maire et membre de l'administration, renvoyé. On y compte deux citoyens Porcher, qu'on y a associés par la peur; Leconte-Roujou a été élu président par manœuvre, car on dit qu'il n'est pas à la hauteur. On assure que cette belle association est dénoncée au ministre. On aurait pu lui mander qu'au lieu de faire des créations ridicules, il y a des abus à réformer, par exemple l'abus des garnisaires. Les

rentiers, qui ont la faculté de payer leurs impositions par des bons ou par des rescriptions, n'en sont pas à l'abri. Le percepteur les envoie, quand même on ne devrait que trois livres, et l'on est obligé de les payer; de sorte que maintenant, en s'informant de la santé d'un particulier, on peut aussi s'instruire de celle du garnisaire, car à coup sûr tout le monde en a. C'est un état de choses qui ne peut se peindre, il faut l'avoir éprouvé pour le connaître; mais ce serait folie d'attendre une justice d'un pareil gouvernement.

CHAPITRE XXX

Triste position des *ci-devant*. — Nouvelles arrestations. — Détails sur les familles qui n'ont pas émigré. — Assemblées primaires. — Duval, ministre de la police. — Mort du fils aîné de l'auteur. — Fâcheuses conséquences. — Un parti d'insurgés passe à Blois secrètement. — Les conscrits. — Les chouans au Mans. — Interruption dans les *Mémoires*. — Nouveau régime. — Le préfet Beyts. — M. de Corbigny. — Réflexions sur les principes de gouvernement de Bonaparte. — Détails sur le premier consul et sa femme.

16 *mars* 1799. — Moyennant l'exécution faite, il y a quelques jours, d'un incendiaire, il se trouve que la prison des criminels est vide, chose qui ne s'était pas produite depuis nombre d'années. On peut juger, d'après cela, que le nouveau Code n'atteint pas tous les scélérats révolutionnaires, puisque Péan, Hézine et Gidouin se montrent publiquement.

Pour juger la position des ci-devant, il faut se rappeler que le rapport du 14 frimaire[1] avait conclu à leur expulsion; que sur le cri général la sanction avait été refusée au décret; que cependant on les avait suspendus de leurs droits[2] jusqu'à nouvelle détermination, avec la promesse d'un décret explicatif sur les exceptions, décret toujours demandé et jamais obtenu. En ce moment les Cinq-Cents veulent y revenir pour terrasser leur fantôme de royalisme. On décréterait que les ci-devant ne sont pas dignes de porter la cocarde nationale, et on les désigne ainsi à la fureur jacobine, chose aussi ridicule qu'impolitique. Les décrets sur les domaines engagés[3], décret dont je parle avec le plus pur

[1] C'est, je crois, le rapport de Boulay de la Meurthe du 25 vendémiaire an VI, dont il a déjà été parlé.

[2] Loi du 9 frimaire an VI (29 novembre 1797), qui assimile les ci-devant nobles aux étrangers pour l'exercice des droits de citoyens.

[3] Du 14 ventôse an VII (4 mars 1799).

désintéressement, n'en possédant aucun, vont ruiner le reste des nobles.

J'ignore, ainsi que tous, ce qui peut résulter à la fin d'un pareil ordre de choses, mais si les émigrés ressentent toutes les angoisses du malheur et de la misère, ceux qui sont restés dans la République éprouvent journellement des souffrances morales et physiques bien douloureuses.

17 *mars* 1799. — On fait courir aujourd'hui le bruit de la destitution de Durand et de Delestre : manœuvre du parti terroriste. Ils s'assemblent scandaleusement tous les jours et cabalent pour les choix.

18 *mars*. — Une arrestation dans le département a mis en tristesse et en émoi tous les gens de bien. Le comte de Rostaing [1], d'une ancienne noblesse, ci-devant capitaine au régiment de la Rochefoucauld-dragons, neveu par sa mère de feu M. le marquis de la Chaise, commandant des mousquetaires gris, avait été incarcéré pendant la Terreur dans la grande prison, et avait été ensuite mis sous la garde de deux gendarmes dans une maison de la ville; innocenté par un jugement du tribunal, il s'était retiré dans sa terre du Pâtis, près de Saint-Calais, à quatre lieues de Vendôme. Il y passait l'été avec sa femme et habitait l'hiver à Vendôme. Un domestique était resté deux ans chez madame de Rostaing, avait été renvoyé, mais n'avait pas cessé de revenir chez ses anciens maîtres parce qu'il était amoureux d'une femme de chambre. Il y a deux mois, l'homme fut arrêté, conduit ici, passa par le jury d'accusation comme soupçonné de chouannerie, et enfin il fut mené aux Carmélites. Avant-hier, quatre gendarmes sont arrivés au Pâtis avec l'ordre de mener à Blois la citoyenne Rostaing et sa femme de chambre. Elle est montée dans sa charrette couverte, n'ayant plus d'autres voitures, et elle est arrivée ici le même jour à l'auberge de la Tête noire, où elle est gardée par deux gendarmes. Cette dame, qui jouit dans son pays de la considération générale, se nomme Laval et est âgée de quarante ans; elle est toute concentrée dans ses devoirs et l'éducation de ses filles. On ne peut attribuer cette rigueur qu'au voisinage du département de la Sarthe qui n'est nullement tranquille. Volontairement ou involontairement, elle peut avoir donné retraite à quelques personnes suspectes, mais on dit qu'elle a la tranquillité de la bonne conscience et qu'elle n'est nullement effrayée. Il est possible qu'elle ait été dénoncée par le domestique. Arrivée ici, on lui a exhibé l'ordre de se rendre à Paris pour être interrogée par le ministre de la police. On assure qu'un commissaire de police de chez elle, nommé Bosset, jadis prêtre, s'est amusé patriotiquement à dénoncer tous les honnêtes gens du pays, et qu'heureusement sa destitution est arrivée.

[1] Antoine-Louis-Alphonse-Marie, comte de Rostaing, marié en 1782 à Denise-Madeleine de la Fagerdie de Laval. Sa mère était une demoiselle de Rivoire de la Tourrette. (CHASTELLUX.)

Desfossés est entré avec moi dans des détails sur son beau-frère Merlin, le directeur; je dépose avec impartialité ce qu'il m'en a dit.

Merlin est fils d'un gros fermier qui cultivait trois fermes à différentes abbayes de Douai, et se trouva assez riche pour faire donner de l'éducation à son fils. Celui-ci, qui avait de grandes dispositions pour la jurisprudence, vint à Paris, se fit connaître, et travailla à tous les articles de son état dans le dictionnaire de l'Encyclopédie [1]; à vingt-huit ans, il avait déjà une telle réputation que quelqu'un, l'entendant nommer dans une compagnie de savants, lui demanda s'il était le fils du fameux jurisconsulte; on fut fort surpris lorsqu'il avoua être le seul du nom. Il fut pourvu alors d'une charge de secrétaire du Roi près le parlement de Douai, et ensuite nommé à la première assemblée. Ayant adopté les principes républicains, il les a suivis avec l'acharnement qu'on a vu. Il est, dit son beau-frère, incapable de se laisser séduire, et il achète seulement des fermes que son père exploitait, des deniers de sa charge de secrétaire du Roi remboursée; il a refusé

[1] Je crois qu'il y a erreur. Il travailla au *Répertoire de jurisprudence*, recueil spécial qu'il acquit plus tard, et dont il publia de nouvelles éditions.

tous les présents qui, dans les commencements, lui étaient offerts par les nobles et le clergé pour soutenir leurs droits. On entend beaucoup de personnes blâmer la proclamation du Directoire sur les assemblées primaires; ils y voient clairement une provocation à l'hostilité entre les citoyens, quoiqu'on fasse semblant de les inviter à se mettre d'accord, mais les personnes qui ne sont plus dupes pensent que peu importe que l'on aille ou non voter; les choix sont déjà indiqués et faits par le Directoire. La masse du peuple paraît de la plus belle indifférence.

On désigne assez généralement comme devant être nommés : Thibault, l'ancien receveur, et Leconte-Roujou. Le premier se recommande par le zèle qu'il a mis à faire diminuer l'imposition du département de 300,000 livres, avec l'espérance d'une autre diminution de pareille somme. Très-obligeant, il emploie son crédit, et il en a beaucoup, à rendre des services. Le second est un homme instruit, mais faible et très-intéressé; on le prend, faute de meilleur.

Madame de Clénord paraît fort protégée par le Directoire; soutenue en conséquence par Durand fils, commissaire du Département, elle brave l'acharnement des détenteurs de ses propriétés. Il paraît que c'est principalement Beignoux-Lutaine, propriétaire de Clénord, qui, appuyé de son ami Guillon, membre de la municipalité, lui a valu l'espèce d'interrogatoire qu'on lui a fait subir à la maison de ville; mais ses relations à Paris, ses liaisons avec madame Bonaparte prouvent qu'elle est inattaquable, malgré les trois voyages qu'elle a faits à Londres avec les meilleurs passe-ports et en passant par Hambourg.

J'ai déjà rendu compte autrefois de mon voisinage; je vais consigner ici les quelques familles nobles qui habitent la ville et ses environs.

Les Hurault, marquis de Saint-Denis, branche aînée des Hurault de Cheverny, se sont conservés intacts; j'ai connu le père, je connais le fils âgé de quatre-vingts ans, et le petit-fils marié à mademoiselle de Beaumont la Ronce; le père vit

à Blois, et le fils dans la terre de Saint-Denis, près la Chaussée, dont ils portent le nom [1].

Les Guyon de Montlivault et de Diziers, descendants de l'entrepreneur du pont de Blois [2]. M. de Montlivault est petit-fils de la fameuse et très-quiétiste madame Guyon [3], et fils d'une Champignelles [4]; son fils aîné [5], après avoir servi dans la marine, a épousé mademoiselle Rangeard de la Charmoise, dont il a plusieurs enfants.

Les La Saussaye [6], famille très-noble et très-ancienne, mais sans postérité mâle.

Les Reméon [7], famille très-noble et très-ancienne; le seul descendant, reçu dans la première classe à l'École militaire, a épousé une La Saussaye et n'a point de postérité.

Les Belot [8], famille très-noble; le père est marié à une Vareille; il a deux enfants qui voyagent, et un troisième marié à mademoiselle de Marolles, fille d'un président à la cour des aides qui avait acheté de madame de Cypierre la terre d'Auvilliers [9].

[1] Il a déjà été question du père et du grand-père. Le fils, Charles-Toussaint Hurault, marquis de Saint-Denis, capitaine au régiment Dauphin-cavalerie, avait épousé Marie-Madeleine-Élisabeth de la Bonninière de Beaumont, fille de Anne-Claude, dont il a déjà été parlé. Elle est morte en 1864, à quatre-vingt-dix-huit ans.

[2] Du canal de Briare. C'est Jacques Guyon, chevalier, seigneur de la Rivière et du Chenoy, mort en 1642, qui avait entrepris ce travail; ses descendants ont porté le titre de seigneurs du Canal de Briare et de la Loire.

[3] Jeanne Bouvier de la Motte (1648-1717), qui avait épousé en 1664 Jacques Guyon, seigneur de Chenoy et de Champoulet.

[4] Éléonore-Cécile Guyon de Diziers, dont il est question ici, et son frère aîné, Jacques-Madeleine Guyon, marquis de Guercheville, étaient fils de Armand-Jacques Guyon de Diziers et de Marie de Rogres de Lusignan de Champignelles.

[5] Jacques-Marie-Cécile Guyon de Montlivault, né en 1761, avait servi en Amérique. Il épousa en 1785 Catherine-Rosalie Rangeard de la Charmoise.

[6] Guillaume-François de la Saussaye, écuyer, sieur de Verrière, et François de Paule, capitaine d'infanterie, commandant à Chandernagor, figurent au *Catalogue du bailliage de Blois* en 1789.

[7] Christophe de Réméon de Thorigny, ancien capitaine au régiment de Brie, chevalier de Saint-Lazare, lieutenant des maréchaux de France à Blois.

[8] Belot de Moulins de Pezai.

[9] Charles Poillot de Marolles, seigneur d'Auvilliers. Sa veuve, née Kerguelin, figure en 1789 au *Catalogue du bailliage d'Orléans*.

On connait l'ancienneté des sires de Gaucourt. Sa veuve, mademoiselle de Fieubet, est établie à Blois depuis la Révolution; elle vivait avant dans sa terre de Beauregard. C'est une femme très-extraordinaire par sa hauteur; elle n'a qu'un fils, marié à une Béthune, et deux filles; l'aînée est en pays étranger avec son mari d'Espinchal, et l'autre, mariée à M. le marquis de l'Aigle [1], est restée à Paris.

Les Vareille descendent d'un médecin qui suivit Marie de Médicis à Blois. Ils ont des filles bien mariées. Un capitaine de vaisseau retiré [2], marié avec une mademoiselle Robert, fille d'un maître des comptes, n'ayant, dit-on, qu'une fille mariée à un descendant des Comnène, vient de s'établir à Blois; un M. O'Donnel, Irlandais d'origine, ayant abandonné sa fortune pour la religion catholique, vit à Blois et à sa terre de Corbrandes. Il avait une quinzaine de mille livres de rente avant la Révolution, et se voit maintenant aux expédients comme tant d'autres.

Je ne fais pas mention de ceux qui n'ont fait qu'un instant leur séjour à Blois et qui sont répandus dans le département. Ce petit nombre de nobles exclus des assemblées primaires n'y aurait cependant pas eu une grande influence, et ils auraient pu donner de bons avis comme propriétaires; mais l'esprit révolutionnaire plane dans toutes les provinces.

24 *mars* 1799. — Enfin les assemblées primaires ont eu lieu le 1[er] germinal. Les honnêtes gens s'y sont présentés en petit nombre; les suspects, les parents d'émigrés, les prêtres, tous expulsés, laissent un champ libre à toutes les intrigues. Tout homme qui réfléchit ne peut envisager ces assemblées que comme une dérision, et les proclamations que comme

[1] Jacques-Louis-Joseph des Acres, marquis de l'Aigle, marié en 1790 à Aglaé-Henriette-Flore-Calixte de Gaucourt. (CHASTELLUX.)

[2] Ce doit être Jean-Joseph de Teyssier des Farges, brigadier des armées navales, dont la fille unique, Marie-Henriette-Anastasie, avait épousé en 1784 Joseph-Hyacinthe, marquis de L'Ange-Comnène, lieutenant de vaisseau. Seulement, d'après la généalogie à laquelle j'emprunte ce renseignement (*Notice sur la famille de Lange*, 1824, in-8°), madame des Farges se nommait Louise-Pauline-Nicolas de Voutron, et non Robert.

une insulte à la nation, puisque pas un propriétaire n'est appelé.

Des quatre sections qui composent la commune de Blois, il y en a trois où les terroristes ont dominé; celle de l'évêché seule n'a pas dévié de ses principes honnêtes pour la formation de ses bureaux. Du reste, les babouvistes emploient toujours la même tactique pour les nominations; lorsqu'ils ne sont pas assez forts, ils vont recruter dans les rues des votants qui vendent leur souveraineté cinq ou six fois pour une bouteille de vin. Il faut attendre maintenant l'assemblée des électeurs qui probablement, satisfaisant aux vues du Directoire, fera une belle et bonne scission [1], et, par conséquent, le laissera dans sa plénitude maître de sa souveraineté.

On parle de gens qui sont venus en carrosse fraterniser à Blois et à Vendôme. Ils ont un nouveau plan; leur cri est : l'extermination des prêtres et des nobles. Beignoux-Lutaine, le plus immoral de tous les hommes, babouviste de naissance, ancien secrétaire de Robespierre avec le titre de directeur des mouvements révolutionnaires, appuyé d'un nommé Bellejambe, jadis secrétaire de M. de Pezay, qui vit oublié à Clénord, s'est ménagé des fidèles tels que Guillon, Gidouin, Bésard, etc.; on veut le faire nommer juge de paix. Il est en concurrence avec Touzard, dont le mérite et la probité sont connus généralement. — On a des nouvelles de madame de Rostaing. On sait qu'elle est enfermée dans une maison avec deux gendarmes.

Les moyens pécuniaires manquent de plus en plus, la

[1] Aux élections de l'an VI et de l'an VII, un certain nombre d'assemblées s'étaient partagées, et une portion des électeurs, pour éviter les violences, était allée voter à part; c'est ce qu'on appelait une scission. Il y eut ainsi beaucoup d'élections doubles, et, au lieu de les annuler toutes, on fit un choix, ce que M. Thiers trouve beaucoup plus doux et plus naturel. (*Révolution*, t. X, p. 62.) M. Dufort fait allusion ici à ce qui s'était passé dans les élections précédentes, mais les patriotes avaient tellement crié contre les scissions, qu'on n'osa plus y recourir en l'an VII, et que les élections se firent en leur faveur.

pénurie des citoyens augmente à chaque instant, les impositions affament tout le pays.

31 *mars* 1799. — Enfin le sieur Touzard l'a emporté sur Lutaine comme juge de paix à 80 voix de différence. Le titre de directeur des mouvements révolutionnaires a fait ouvrir les yeux à l'assemblée ; tous les bons paysans n'ont plus voulu de Lutaine. Le choix du sieur Touzard est excellent; comme juge de paix, accusateur public, enfin dans toutes les places, il a finement déjoué les jacobins. Destitué par Guimberteau, il est devenu ensuite son meilleur ami et a réussi à faire chasser deux ou trois coquins comme Rochejean. C'est un homme précieux pour tous les honnêtes gens, et pour moi en particulier.

Les jacobins cherchent tous les moyens de reprendre le char révolutionnaire; les roues en sont graissées, les élections presque partout sont affreuses. Les frères et amis le disent hautement. Il ne faut plus ni nobles, ni prêtres, ni propriétaires, ni marchands, ni justice : tout au pillage!

4 *avril*. — Nous sommes dans une continuelle fluctuation; les frères et amis, déjoués par le Directoire, commencent à perdre la tramontane. Gidouin, qui est allé prendre langue à Paris, dit que s'il faut un roi, ils prendront Barras; il assure que tous les officiers des troupes sont jacobins. Barras sait bien qu'au bout de huit jours il serait assassiné. Gidouin dit à ses intimes : « Où les républicains en sont-ils réduits! »

La fin du comte de Rochecotte [1] est lamentable et a effrayé tous les partis; jeune, actif et rempli de courage, il était le véritable chef des chouans, et travaillait pour Louis XVIII à Paris. Ayant reçu le cordon rouge du Roi, il le portait sur sa chemise. La police le faisait suivre; un espion, se croyant appuyé, espère s'en saisir. Rochecotte le tue; poursuivi, il en fait autant à quatre autres, il était dix heures du matin; le peuple s'en mêle, le prenant pour un assassin. Cependant Rochecotte se sauvait, sans une maudite échoppe qui le fit trébucher; un homme du peuple lui assène alors un coup

[1] L'auteur revient ici sur un fait déjà ancien. Fortuné Guyon, comte de Rochecotte, avait été arrêté le 29 juin 1798.

sur la tête, il tombe et est pris; il est jugé, condamné et fusillé dans les vingt-quatre heures. Heureusement que le jour de sa prise, il n'avait ni papiers ni cordon sur lui.

On m'assure qu'il existe autant d'émigrés à Paris qu'avant le 18 fructidor. Toute la précaution qu'ils doivent prendre est, comme jadis à Venise, de ne pas parler du gouvernement et de ne se mêler de rien. On m'a nommé des personnes qui ont chez elles leurs enfants émigrés; on a soin de les avertir sous main du jour où doivent se faire les visites, afin qu'ils puissent prendre leurs précautions.

9 *avril* 1799. — Duval est très-poli; dès qu'on vient lui demander une radiation, il prend le placet et répond vingt-quatre heures après. S'il s'agit d'un émigré qui a servi, n'importe de quelle manière, il vous évince poliment en disant qu'il n'y a rien à faire; dans le cas contraire, il ne vous fait pas attendre et vous aide de tous les moyens. Aussi, depuis qu'il est en place, les radiations montent à plus de quinze par décades. On croirait que le Directoire, contrarié par les deux anciens conseils, espère être plus le maître dans les deux nouveaux; mais tout le monde en doute.

12 *avril*. — Robbé de Lagrange, aussi falot dans le monde qu'il l'était aux Carmélites, était, grâce au crédit de madame Bonaparte, à la tête d'une compagnie de subsistances et convois de l'armée. Une personne qui avait eu besoin de lui était allée le chercher au bureau; les commis répondirent qu'il avait bien le titre et les appointements de chef, mais qu'il ne venait jamais. Il était plutôt occupé à faire sa cour aux belles dames. Il vient de m'écrire pour me demander une recommandation auprès de Laurenceot. Je lui ai envoyé la lettre, en le prévenant que depuis quatre ans je n'ai eu aucun rapport avec Laurenceot. J'ajoute que j'aurais autant besoin de faire fortune que mon protégé, mais que je sacrifie toute prétention pour satisfaire son humeur obligeante. Il paraît que Laurenceot, qui est un homme de plaisir, aimant le vin, le jeu et les femmes, est devenu l'ami intime de Barras.

Un homme sensé et bon observateur arrive de Paris; il me paraît fort au courant. En général, à Paris, personne d'honnête ne s'est présenté aux assemblées primaires, et les plus nombreuses n'ont pas passé deux cents votants. Il semble que le Directoire aurait travaillé contre lui-même en faisant le 18 et le 22 fructidor, il a mécontenté tous les partis : les vrais républicains, en enfreignant la constitution; les frères et amis, en les déjouant; les royalistes, en les poursuivant, et les indifférents, en montrant qu'il n'y a de sûreté pour personne. Le peuple de Paris méprise également les deux conseils et le Directoire; fatigué du gouvernement et de ses exactions, il n'a que cette manière de se venger. Toutes les commères du quartier savaient la veille que l'Odéon serait brûlé la nuit[1], et elles l'ont vu se consumer avec la plus grande indifférence. Les esprits timides, les acquéreurs de biens nationaux, les employés, enfin tous ceux qui tiennent au gouvernement, répètent jusqu'à satiété que la paix faite, tout s'organisera pour le mieux.

12 *avril* 1799. — Mon fils aîné, après six mois d'une fièvre tierce opiniâtre, veut changer d'air; par économie, il va seul à cheval à Paris. Pris en arrivant d'un érysipèle, il est obligé de revenir ici en chaise de poste; heureusement le mouvement a fait percer un abcès qu'il avait dans la gorge. La maladie suit son cours, et, grâce aux soins de sa femme, nous espérons qu'il recouvrera la santé.

L'assemblée des électeurs ici est divisée en deux camps : les frères et amis d'un côté, les gens sages de l'autre. On dit le bureau bien composé; on parle de scission. Si l'on me demandait mon avis, je ferais nommer Thibault, Leclerc, ancien député[2], Sarrasin, idem[3], et Leconte Roujou; ce dernier

[1] Le 18 mars 1799.

[2] Claude-Nicolas Leclerc, député suppléant aux États généraux, puis député de Loir-et-Cher à la Convention, où il vota la détention du Roi; nommé en 1795 aux Cinq-Cents, d'où il sortit en 1798, il devint ensuite juge à Vendôme.

[3] Je pense qu'il s'agit du comte de Sarrazin, député de la noblesse aux États généraux pour le bailliage de Vendôme.

pourtant est bien placé ici et devrait y rester comme très-capable.

29 *avril*. — Je reprends ma plume aujourd'hui. Mon malheureux fils a succombé[1] après vingt-cinq jours de fièvre maligne, à l'âge de quarante-deux ans, plein de force et de vigueur; selon le cours de la nature, j'espérais qu'il me fermerait les yeux. Je perds un fils et un ami, et les suites que sa perte entraîne sont bien cruelles.

Dès cet instant, sa mère et moi conçûmes une aversion pour Cheverny que nous lui destinions. Quand on est ruiné, doit-on être condamné à vivre seul dans un trop grand et trop magnifique château? Nos amis sont venus à notre aide; ils nous ont trouvé à louer une maison entre deux jardins. Cette maison, dite abbatiale et jardin du Roi, est dans le faubourg de Foi à Blois; c'est un bien national appartenant au sieur Audouin. Cette réforme nécessaire m'aidera à satisfaire à mes engagements et aux dettes contractées pendant la Révolution. Vivant du peu qui nous restera, nous aurons le bon esprit de regarder autour de nous et d'y trouver des gens encore plus malheureux.

Madame de Rostaing a triomphé; elle a été ramenée chez elle par le commandant de gendarmerie du Temple, avec un ordre aux autorités de ne plus la tourmenter. Deux partis existent à Vendôme, le parti Rostaing et le parti Rochambeau, totalement démocrate, ce qui nuit à la société; heureusement qu'à Blois on n'en connaît aucun.

Il arriva à Tours, il y a quelques jours, une centaine de conscrits. Le conducteur, le soir, en comptant son troupeau, n'en trouva que quatre-vingt-cinq et s'écria : « Tant mieux, « m'en voilà débarrassé! c'étaient des aristocrates. » Le lendemain au départ, il n'en restait que soixante. Un plaisant

[1] Le 27 avril 1799, à Blois. Sa veuve est morte en 1851, âgée de quatre-vingt-dix ans. Leur fils, Bernard-Eugène (1789-1812), auditeur au conseil d'État et sous-préfet de Nevers, est mort célibataire. Leur fille, Aimée-Zéphirine, épousa Marie-Nicolas Renaud d'Avène des Méloizes, marquis de Fresnoy, dont il sera question un peu plus loin.

osa lui dire : « Ce sont encore des aristocrates; il se pourrait « qu'avant Orléans, vous vous trouviez tout seul. » Sur cent, partis d'ici hier, vingt avaient déserté dès Beaugency.

Quand on examine les choses de sang-froid, on peut s'étonner de ce que le gouvernement fait dans le Blaisois, province la plus paisible et la moins capable de se soulever, en mettant pour satrape au Département un Venaille qu'il a refusé lui-même d'accepter comme député, à cause de son immoralité jacobine, et en nommant un Giot, révolutionnaire outré, commissaire du Directoire auprès de la justice, à la place de Leconte.

A peine ce Giot a-t-il été nommé, qu'il est venu par la poste à tous les juges un abrégé de sa vie.

Il a épousé la fille d'un officier de bouche de chez Monsieur, à Versailles, et a été employé dans les bureaux du contrôle de la bouche[1]. Son premier enfant a été tenu par Monsieur et a été nommé Xavier. La Révolution arrive; il se fait révolutionnaire, fait baptiser son second enfant sous le nom de Brutus pour se dépolluer du baptême de l'ainé, devient un des juges septembriseurs, est nommé commissaire à l'armée des Pyrénées, pénètre en Espagne, vole et pille de manière à s'enrichir, revient, est nommé secrétaire au tribunal de Melun, vole la caisse, se fait nommer juge au même tribunal, et, par le canal de ses confrères, obtient la place de commissaire auprès de la justice. Il est vrai que le journal ajoute que, lorsque le ministre a vu le sujet, il lui a dit : « Citoyen, on a surpris ma religion; si j'avais connu votre « conduite, jamais vous n'auriez été placé. » Giot fit alors les plus belles protestations. Cependant, pendant le court séjour qu'il a fait ici pour commencer son établissement, il s'est lié avec ce qu'il y avait de plus prononcé et de plus abject dans les jacobins.

9 *septembre* 1799. — On peut prédire à coup sûr un orage lorsque des nuages légers s'amoncellent sur l'horizon, que le

[1] La *Biographie* de 1803, qui consacre à Giot un article succinct, dit seulement qu'avant la Révolution il était marchand poêlier rue de Fourcy.

tonnerre gronde dans le lointain et que la nature entière est dans un triste silence. Telle est à peu près toute la France dans ce moment. Le mécontentement est général; l'effroi d'un côté, l'espérance de l'autre se peignent sur tous les visages, et l'inquiétude planant dans toutes les imaginations forme pour l'observateur un spectacle étonnant.

Un gendarme est arrivé hier la nuit au Département. A l'instant ce corps s'est déclaré en permanence; la colonne mobile rassemblée sur la place a, dit-on, refusé de marcher, à moins que les autorités ne fussent à sa tête; le cas était pressant, puisqu'on avait la nouvelle que les chouans, à deux lieues de la ville, avaient dévalisé la diligence. Le gendarme demandait armes et poudre, ce qui n'a pu lui être accordé.

L'inquiétude s'est emparée des autorités; les postes ont été doublés; des patrouilles ont eu lieu toute la nuit. On a appris ce matin que, sur quatre cents conscrits renfermés au château qui devaient partir cette nuit, cent avaient disparu. Alors Liger, secrétaire du Département, commandant la garde nationale, est parti avec ce qu'il a pu ramasser, s'est transporté au bourg de Saint-Claude, a fait marcher ce qu'il a pu, et a fait fouiller les bois de la Touche, qui sont sur le chemin de Blois à Mer, pour reprendre les déserteurs. On annonce qu'il a arrêté un conscrit sur lequel on a trouvé un crucifix. Il continue une battue générale.

La closière de mademoiselle de Laduye, passant par Marchenoir, dépose qu'elle a rencontré cinquante personnes armées de fusils à deux coups, dont une partie à cheval et bien montées. Ils lui ont demandé le chemin d'Orléans et ont continué leur route sans faire aucun dégât. On dit que plusieurs détachements pareils se rendent à cette destination par différentes routes.

On assure que l'alarme donnée hier et avant-hier n'est que fausseté et mensonge. Cette manœuvre avait pour but d'organiser la colonne mobile, mais tout le monde reste tranquille et dans la plus grande inertie.

11 *septembre* 1799. — Le fait est avéré, le voici par des renseignements sûrs. Un parti royaliste de quinze cents hommes, poursuivi vivement par les troupes républicaines, a été obligé de se jeter dans le département de la Sarthe. Conduits par des chefs habiles, ils se sont divisés en troupes de cinquante à soixante. Une d'elles, toujours poursuivie, a avancé jusqu'à Marchenoir; ils ont couché dans une ferme isolée et ont bien payé. Dans une autre, à une demi-lieue, ils ont fait une autre couchée et ont troqué leurs chemises sales, mais très-bonnes, contre d'autres blanches. On avait sonné le tocsin, le Département ici était prévenu; la troupe poursuivie a pris son parti; elle est entrée dans Blois par les Jésuites, à deux heures du matin, a passé par la grande pièce et est maintenant en sûreté; ils sont bien montés, bien vêtus, fort honnêtes et conduits par des gens habiles qui connaissent le pays. Ce qu'il y a de singulier et d'heureux pour eux, c'est que Liger, avec sa troupe de quatre cents hommes, était sorti de la ville par la place des Jésuites pour les poursuivre une demi-heure avant leur passage.

On vient encore de faire partir deux charrettes de prêtres pour les îles de Ré ou d'Oléron; ils ont couché aux Carmélites. Le public voit avec désespoir que les formes révolutionnaires sont toujours à l'ordre du jour, quoique tout annonce une dissolution prochaine.

Fin de septembre. — Effroi général pour les otages [1], pour la conscription, les colonnes mobiles, et l'impôt ou emprunt forcé [2]; les premiers disent qu'ils ne partiront pas, les conscrits se cachent dans les bois, les autres disent qu'ils ne payeront pas. Les moins imposés payeront sur-le-champ, les autres finiront par se laisser saisir. On assure que M. Foulon

[1] Il s'agit de l'exécution de la loi du 24 messidor an VII, 12 juillet 1799, d'après laquelle dans tout département où il y avait des troubles, les parents d'émigrés, leurs alliés et les ci-devant nobles de certaines catégories, les ascendants des individus en état d'insurrection devenaient responsables des meurtres et brigandages. On devait prendre des otages parmi eux.

[2] L'emprunt forcé de cent millions. (Lois des 10 messidor et 19 thermidor an VII.)

d'Escotier, propriétaire d'Onzain, est imposé à 23,000 francs, quoiqu'on assure qu'il doit immensément. M. des Méloizes [1] est à 6,000 et se laissera saisir. M. de la Porte est à 33,000. M. de Pierrecourt [2], possesseur de la Ferté-Imbault, est imposé à 27,000, quoiqu'il ait produit plus de dettes hypothécaires qu'il n'a de bien. M. de Rancogne est imposé à 13,000. J'ignore à combien on m'imposera, mais je me trouve tellement au-dessous de mes affaires que nous abandonnons tout à ma belle-fille pour payer nos créanciers. Je défie de me trouver imposable, ne vivant plus que d'une pension.

Tous les journaux annoncent que les chouans sont dans ce département; il n'y a pas un mot de vrai; c'est Venaille qui, dans son ancien rapport au Directoire, a fait le mal, ce sont les journaux qui copient les nouvelles quinze jours après.

Heureusement que les jeunes gens qui voulaient remuer ont été contenus par des gens sages, et que ce petit pays suivra l'impulsion générale.

M. Herry de Maupas, dans sa terre de la Guérinière, près Château-Renaud, a reçu deux visites; on a fouillé partout. Beau-frère de M. du Juglard, il est regardé comme suspect et, en conséquence, se retire dans notre département où il vit toute l'année.

6 *octobre* 1799. — J'ai déjà parlé d'un Normand, nommé Bayeux, ancien chirurgien, qui fut nommé curé à Tour en Sologne; il s'est montré un enragé révolutionnaire, a abandonné sa cure, s'est marié et a fini par être nommé agent de la commune de Bracieux. Redouté, méprisé, détesté, il n'y a sorte d'excès qu'il ne se permette; toutes les plaintes, toutes les dénonciations qu'on a faites contre lui, n'ont fait

[1] Nicolas Renaud-d'Avène-des-Méloizes, chevalier, seigneur de Neuville, marié en 1767 à Agathe-Louise de Fresnoy, dernière descendante de cette maison. Leur fils, Marie-Nicolas, marquis de Fresnoy, épousa en 1802 mademoiselle Dufort de Cheverny, comme on l'a dit plus haut. La famille des Méloizes-Fresnoy compte encore de nombreux représentants.

[2] Abel-Alexis-François Leconte de Nonant, marquis de Pierrecourt et de la Ferté-Imbault.

que l'affermir dans sa place. La loi sur la conscription permet à ces coquins d'agents bien des vexations. Bayeux est donc parti de Bracieux à cheval, avec quatre gendarmes et trente hommes de la colonne mobile, pour aller à la chasse des conscrits. Cette horde est tombée à la Pidruaire, une de mes fermes située paroisse de Fontaine, sur le bord du bois et loin de tout. Ils ont trouvé un déserteur étranger au pays qui y travaillait depuis huit jours; lui et le fermier ont été emmenés à Bracieux et de là aux Carmelites à Blois. Bayeux, dans sa course, passa avec sa troupe au milieu de Cheverny au moment de la grand'messe. Il entend chanter, se met à invectiver les prêtres et veut faire sortir tous les fidèles, en disant qu'une église n'est faite que pour servir d'écurie à ses chevaux, et qu'il n'y a que des ânes. Heureusement qu'il n'a pas exécuté ses menaces, car il aurait fort bien pu être tué, et le pays aurait été déclaré en révolte.

7 *octobre* 1799. — Des *aristobètes*, des *aristocruches*, comme les appelle le peuple, viennent de faire une chose très-ridicule. Vis-à-vis de l'hôtel de ville de Blois, on a planté, il y a cinq ans, un arbre de la liberté; on s'est avisé de peler cet arbre, sottise pitoyable qui n'est faite que pour faire appliquer la loi des otages et faire mettre la ville en état de siége. Les autorités, plus sages qu'on ne devait s'y attendre, ont enveloppé l'arbre de linge, de bouse de vache, et l'ont fait encoffrer, afin qu'on ne puisse renouveler pareille insulte. On n'a pu découvrir le coupable. On a ôté le corps de garde aux citoyens pour le confier aux conscrits.

Dulièpvre, mon dénonciateur, était tombé dans la misère et dans le mépris. Il était réduit à une seule servante; un soir, il s'est régalé avec elle de haricots au persil, malheureusement elle avait pris de la ciguë pour du persil. Dulièpvre est mort dans la nuit, et la servante a été fort malade; hier au soir, il a été enterré à Cour. Si tous les coquins de révolutionnaires se mettaient à pareil ragoût, la France pourrait devenir tranquille!

8 *octobre*. — On est à peu près certain que l'écorchure

de l'arbre de la liberté est du fait d'un jacobin, qui voulait attirer sur cette pauvre ville toutes les gentillesses révolutionnaires; des lettres anonymes ont été décochées en conséquence à Paris et au général Vimeux [1], qui n'en a pas tenu compte. Ainsi cette bêtise est tombée tout à plat.

12 *octobre*. — Les conscrits sont rassemblés au château au nombre de cinq à six cents. Ils disent pour la plupart qu'ils ne déserteront que loin du département, et en chemin, pour ne pas compromettre leurs familles.

13 *octobre*. — M. de Marisy [2], grand, bien fait et d'une jolie figure, a l'âge requis, et il est obligé de rejoindre; il est ici avec un laquais. La seule grâce qu'on lui ait accordée est de loger à l'auberge.

14 *octobre*. — L'ordre est venu de faire partir les conscrits tels qu'ils sont pour se rendre à Besançon; deux cents ont déserté, il en reste trois cents. S'ils suivent leur projet, il n'en restera guère.

On a voulu agir de force au Mans, pour faire payer l'emprunt de 100 millions, on a fait des arrestations et pris des otages en conséquence. Plusieurs se sont enfuis et ont appelé les chouans, qui sont arrivés lundi à midi. Ils ont saisi un enragé, nommé Jouanneau, commissaire du pouvoir exécutif, et l'ont mené sur la place où ils l'ont fusillé; ils ont enlevé les otages, pris la recette et sont partis. Le lendemain, le général Simon, qui a été jadis l'aide de camp d'un général à Blois, a été surpris dans un chemin creux, n'ayant que trente ou quarante hommes. Il a été fort maltraité et a perdu un bras. Le général Vimeux va marcher contre eux avec ce qu'il peut ramasser. Les autorités ont voulu faire partir les colonnes mobiles, mais c'est le temps des vendanges, et on leur a répondu par un refus très-net.

La gendarmerie est partie hier matin, n'ayant avec elle,

[1] Le général Vimeux commandait la division de Tours.

[2] On trouve au *Catalogue du bailliage du Vendômois* : Le Grand de Marisy, seigneur de Montholon et de Prunay, et de Marisy père.

dit-on, qu'un homme mal famé de la ville, nommé Roger Noiret, et le peu de soldats qui étaient ici.

On agit fort injustement et indignement pour l'emprunt forcé, tout le département de l'Indre ne va pas à une taxe de 2,000 francs, tandis qu'ici les propriétaires sont imposés outrageusement; on a pris pour commissaires des hommes ignares et qui se sont laissé influencer par Meulnier, sorti du tribunal révolutionnaire de Vendôme, et maintenant premier commis des contributions.

20 *octobre* 1799. — La colonne mobile doit partir en conséquence de la proclamation qui en a été faite, mais les bourgeois vont à leurs vendanges et n'en tiennent aucun compte. Les autorités sont très-inquiètes et ont sur pied des éclaireurs qui viennent leur rendre compte. Le général Vimeux annonce par un courrier que les chouans ont évacué le Mans, enlevant 48,000 livres d'argent, trois mille habits, douze cents chevaux, tant de selle que de trait. Ils ont fait du reste une police exacte; ils ont ouvert les prisons et ont fusillé des chauffeurs au nombre de douze, qui n'attendaient que la confirmation de leur jugement. Ils ont brûlé tous les actes de mariage depuis la Révolution et conservé tous les actes de naissance. Ils ont emmené, pour la sûreté de ceux qui restent, sept otages qui sont tous les plus enragés révolutionnaires, ils ont enlevé des canons, au moins cinq; on dit sept.

21 *octobre*. — Si ce n'était pas le temps de la vendange où la ville est déserte, tout serait ici dans une agitation fâcheuse; car il paraît que les autorités meurent de peur. Elles commençaient à respirer d'après la nouvelle de l'évacuation du Mans; cependant il se répand un bruit que la gendarmerie a été repoussée et a rétrogradé.

22 *octobre*. — C'est aujourd'hui que part la colonne mobile; elle ne compte pas plus de soixante personnes, encore ce sont tous les commis payés ou non payés attachés à la République, tous ceux du Département, du directeur des domaines, enfin de tous les bureaux.

L'affaire de Baillon est encore remise; son secrétaire Dubois, qui s'y trouve impliqué, a pris la fuite. On dit que Dubois a fait une tournée dans les campagnes et a enlevé aux conscrits les congés que Baillon leur avait donnés pour de l'argent. Si cela est prouvé, Baillon ne peut s'en tirer que par un coup du ciel qui ferait prendre Tours par les chouans. Sans cela, il serait condamné à deux ans de fers. En tout cas, je ne puis oublier l'obligeance qu'il a montrée pour moi pendant mon arrestation, et je fais pour lui des vœux très-impuissants. Tandis que les grands voleurs jouissent impunément de tous leurs vols, pourquoi un pauvre diable qui a péché par peu de délicatesse serait-il puni préférablement à tant de scélérats abominables sous tous les rapports?

Différentes affaires personnelles m'ayant entièrement occupé, et exigeant une correspondance suivie, je me suis vu forcé d'interrompre mes écritures, je les reprends le 1er septembre 1800, et vais sommairement retracer ce qui s'est passé dans Loir-et-Cher.

1er *septembre* 1800. — Bonaparte, s'étant heureusement mis à la tête du gouvernement, a avancé la Révolution de plus de cinquante ans; le calice des crimes était plein et débordait de tous les côtés. D'ici à peu de temps, nous allons savoir si nous sommes destinés à être tricolores ou unicolores. Bonaparte a fait en vingt-quatre heures à Saint-Cloud ce que tous les émigrés, le Roi, le prince de Condé n'auraient pu faire avec quarante mille hommes; il a coupé les sept cent cinquante têtes de l'hydre, concentré le pouvoir en lui seul, et a empêché les assemblées primaires de nous envoyer un tiers de nouveaux scélérats à la place de ceux qui allaient déguerpir. Sans savoir ni pouvoir deviner s'il a une arrière-pensée, nous devons tous lui avoir grande obligation d'avoir ramené dans sa personne le précieux pouvoir d'un seul. La France serait très-malheureuse de le perdre dans ce moment-ci où les jacobins font semblant d'être morts et travaillent en taupes.

Depuis que j'ai fini d'écrire, tout est tellement changé

qu'il semble que les événements révolutionnaires se sont passés il y a plus de vingt ans; les traces s'en effacent tous les jours. La Vendée est pacifiée, et les conventions sont observées par le gouvernement avec une fidélité religieuse. Nous avons pour préfet dans ce département le citoyen Beyts [1], venu avec l'ordre de calmer toutes les têtes, de quelque parti qu'elles soient.

Le citoyen Beyts est Belge; c'est un homme d'esprit et de talent, très-fort sur les mathématiques. Il fut, quoique fort jeune, secrétaire intime du prince Charles. L'esprit révolutionnaire s'empara de lui, quoiqu'il fût avocat général à Bruxelles pour l'Empereur. Il fut chargé, ainsi que plusieurs autres, de venir en députation pour demander aux Conseils de réunir la Belgique à la France. On prétend que cette démarche lui valut 150,000 livres et une place dans l'Assemblée. Lorsque Bonaparte à Saint-Cloud les expulsa, il fut compris dans les opposants et, en conséquence, dans les proscrits. Il ne le fut que pendant huit jours et adhéra à la nouvelle constitution. Ses talents lui donnaient des droits au tribunat, il sollicita d'y être placé. Soit qu'il eût des ennemis, soit pour d'autres raisons, il n'obtint que la préfecture de Blois. A peine arrivé, il a déployé beaucoup de talents. Il fallait établir le nouvel ordre de choses, faire oublier aux jacobins leur puissance et rassurer les habitants paisibles; c'est ce qu'il a fait.

Le département a appris avec peine qu'on lui avait donné un successeur, le citoyen Corbigny [2], et que Beyts était nommé commissaire du pouvoir exécutif près le tribunal d'appel à Bruxelles, place importante et agréable pour lui, parce qu'il sera dans son pays, mais qui ne remplit pas ses vues, puisqu'il désirait être tribun.

[1] François-Joseph Beyts, né à Bruges. Il fut installé à Blois le 22 mai 1800. Quelques mois après, il fut nommé procureur général à Bruxelles, puis à la Haye, et ensuite premier président à Bruxelles. Il devint inspecteur général de l'Université et baron de l'empire. Il est mort en 1832.

[2] Sur lequel on trouvera une note plus loin.

Pour me remettre au courant, je vais indiquer brièvement où nous en sommes.

La nouvelle organisation prend plus de consistance de jour en jour. Le peuple n'est plus tourmenté au sujet de la décade, qui n'est plus observée que par les autorités. On peut voyager sans passe-port dans l'intérieur. Les préfets donnent le plus d'adoucissement possible, et le citoyen Beyts a cherché à obliger tout le monde. Le gouvernement ne connaît aucun parti; un royaliste est placé avec un républicain forcené, et ils sont pour ainsi dire neutralisés l'un par l'autre.

Toute la France connaît la famille des comtes de Guerchy par sa noblesse, ses alliances et le rôle qu'elle a joué. Régnier, comte de Guerchy, colonel du régiment du Roi, cordon bleu, ambassadeur de Louis XV en Angleterre, possesseur de grandes terres, entre autres de celle de Nangis, près Provins, est mort à l'instant où il allait être maréchal de France. Il n'a laissé qu'un fils [1], âgé maintenant d'environ cinquante ans, qui était colonel et jouissait de tous les avantages. Ce fils a donné dans la Révolution. Il a commencé par faire émigrer sa femme sans vouloir la suivre, et il a divorcé pour se remarier. Toute sa fortune a disparu, et, pendant la Terreur, il s'est réfugié avec sa nouvelle femme dans la petite ville de Saint-Dié proche Chambord, où il a vécu comme il a pu. Enfin, mourant de faim, il s'est vu forcé de solliciter une place de contrôleur des impositions de 1,500 francs, avec laquelle il végète.

D'après cette conduite, on peut juger de la douceur du gouvernement qui laisse chacun prendre sa place sans s'embarrasser de l'origine.

Les sieurs Boësnier, Rancogne et Porcher ont, l'un après l'autre, refusé d'être maire à Blois. Les propriétaires se souviennent des risques qu'ils couraient dans le temps du jacobinisme.

[1] Anne-Louis Régnier, marquis de Guerchy-Nangis, colonel du régiment d'Artois, fils de Claude-Louis-François et de Gabrielle-Lydie de Harcourt. Sa première femme se nommait Marie-Françoise du Roux de Sigy.

Le premier consul, plus roi que ne l'a jamais été Louis XIV, a appelé dans ses conseils tous les gens capables, sans s'embarrasser de ce qu'ils sont ou ont été; il n'a exclu que les nobles. Tous sont forcés de concourir à la grande œuvre de la régénération de l'empire, soit en payant de leur personne dans les places, soit en espérant y parvenir. Toutes les fortunes sont tellement amoindries ou annihilées, excepté dans la main des banquiers ou des fournisseurs, que tous ceux qu'on appelle les citoyens se trouvent forcés de travailler ou de mourir de faim. Cet état de choses subsistera jusqu'à ce qu'une paix durable puisse mettre ce pays en état de faire valoir tous ses moyens de prospérité, et ils sont immenses.

La population, malgré les levées d'hommes incroyables qui ont été faites, sera certainement doublée dans dix ans. La conscription ayant épargné les gens mariés, tous les jeunes gens se sont mariés dès seize ans, et la quantité d'enfants dans toutes les communes est double et même triple de ce qu'elle était autrefois.

Des gens qui paraissent bien instruits prétendent qu'on travaille à un plan de finances solide. On le dit fait; mais comme le gouvernement garde un profond secret, on n'en peut juger que par les états doubles et comparatifs qu'on demande dans chaque partie. S'il est permis de conjecturer, les impôts indirects y joueront un grand rôle; on empruntera soit de l'Angleterre, soit de la Hollande les plans les meilleurs et les plus éprouvés. Remarquez, me dit-on, que dans ce moment on crée un gouvernement sur des bases neuves, comme Washington dans les États-Unis. Il n'existe aucune trace de corps d'état, de féodalité ni de corporation; l'œil observateur peut apercevoir un grand plan qui embrasse tous les objets.

Par exemple, tous ceux qui étaient devenus officiers dans la Révolution, *per fas et nefas*, d'une naissance et d'une opinion abjectes, ont péri, ou ont reçu leur démission sans retraite. La subordination est rétablie dans les troupes, tous les conscrits rejoignent.

On parle d'un code civil et criminel fait par les plus habiles jurisconsultes; on supprimera, dit-on, les trente-sept mille lois de circonstances pour les remplacer par des lois sûres et précises.

Il paraît que le gouvernement veut traiter également bien tous ceux qui professent une religion quelconque. Ne gêner personne pour son opinion, telle est la marche que l'on va suivre.

On parle d'un code d'instruction publique si sage, si éclairé, que chacun y verra ses devoirs. Les bases seront la morale éternelle tirée de toutes les religions. On attend une paix durable pour voir éclore de si belles choses; si Bonaparte n'est pas arrêté par des événements imprévus, on pourra dire de lui ce que Bussy-Rabutin disait du maréchal de Turenne : « Il peut monter à un tel degré de gloire que « celle des autres ne pourra l'incommoder. »

Le préfet Beyts a parfaitement réussi dans ce département; on donne plusieurs raisons de son changement : ses sollicitations pour entrer au tribunal, le désir de sa femme de rester à Paris ou dans son pays, les dénonciations des jacobins contre lui sur sa liaison avec des chouans. On dit à ce sujet qu'il a envoyé une liste de gens à placer, que M. de Rancogne était en tête pour être nommé du conseil de préfecture, et que Lebrun, troisième consul, a dit que Beyts proposait un homme qui venait à peine de quitter l'habit de chouan. On avait confondu M. de Rancogne avec son fils, qui, en effet, a servi dans les chouans, malgré la volonté de son père.

Le nouveau préfet, Corbigny[1], vient d'arriver : c'est un homme de trente-cinq ans, qu'on dit ressembler comme deux gouttes d'eau à Lucien Bonaparte. Il est allé avec Bonaparte

[1] Louis-Antoine-Ange Chicoilet de Corbigny, préfet de Loir-et-Cher, du 19 août 1800 au 29 avril 1811, époque de sa mort, baron de l'empire. Né à Rennes en 1771, il devait être le petit-fils de Jacques Bouret de Chrance, oncle du célèbre financier, mort à Rouen en 1751, et dont l'une des filles avait épousé un M. Chicoilet de Corbigny.

en Italie; il a été ensuite nommé commissaire du pouvoir exécutif à Corfou, puis secrétaire de préfecture.

Il paraît qu'il suivra d'autres errements que Beyts; il ne veut voir personne, ne faisant pas de visites.

24 *août* 1800. — Le gouvernement est décidé à récompenser les militaires. Hier est arrivé un capitaine de dragons, de vingt-neuf ans, nommé chef des octrois de la ville, avec 4,000 francs d'appointements. Le préfet Beyts avait donné ces fonctions à trois individus : le citoyen Desfray, jadis marchand et ayant depuis la Révolution occupé toutes les places; le citoyen Cellier-Renard, jadis dans les aides et ruiné par la Révolution, et le citoyen Bourdon de Champigny, qui, avec du talent, s'est prononcé un peu trop Ils se trouvent dépossédés par la réunion de ces trois places en une.

On peut conjecturer, d'après ce que dit ce jeune homme, que l'administration des eaux et forêts, lorsqu'elle sera recréée, sera gérée par des militaires qu'on veut récompenser. Il paraît que c'est le système du gouvernement.

5 *septembre*. — Le temps de la foire était jadis la seule époque dans l'année où il y eût du commerce et une grande abondance d'étrangers. Cette foire très-ancienne, établie par les comtes de Blois, était, sous l'ancien régime, un terme de payement de plusieurs millions pour les négociants; elle est réduite à rien depuis la Révolution; elle commence au 28 août, et finit le 9 septembre. On établit des boutiques au haut de la ville, sur la place dite de la Cathédrale; les marchands de la ville occupent maintenant une partie des boutiques. Elle est cette année plus misérable que jamais. Elle n'a été nombreuse que par les citoyens de la campagne qui y viennent par habitude. Une ancienne salle, jadis jeu de paume, presque hors de la ville, a été convertie en une assez jolie salle de spectacle; des comédiens y viennent jouer des opéras-comiques. Comme l'argent est rare, on prévoit d'avance que ces histrions mourront de faim.

Le sieur Grégoire, paladin d'un genre sérieux et tragique, a pris ce temps pour convoquer tous les prêtres à la cathédrale. Il espérait être aussi bien reçu que dans son temps révolutionnaire, mais sans l'affluence du peuple qui se promène à la foire, et la curiosité de gens indifférents, il n'aurait eu personne. Ses associés, tous gens tarés, l'ont accompagné dans ses cérémonies pontificales, que l'on regarde comme une triste parodie.

Il s'est trouvé vingt curés qui, divisés en tables de six, ont désigné les élus pour aller au synode qui va être tenu à Bourges pour nommer quatre évêques constitutionnels. Ils disent que sur cent neuf anciens évêques il n'en reste plus que quatre-vingts, et que cinquante-cinq adhèrent à l'union. Les gens du peuple voient toutes ces menées avec une grande indifférence. Ils iront à la messe, n'importe par qui elle sera dite.

8 *septembre* 1800. — Une personne instruite, arrivant de Paris, assure que Bonaparte perd graduellement dans l'esprit public; la garde consulaire dit publiquement que sûrement nous aurons la guerre, parce que, tant qu'il a compté sur la paix, le premier consul était d'une hauteur et d'une sévérité sans exemple, et que depuis deux jours il est devenu caressant et affable. Son système d'amalgame de tous les partis est la fable des Parisiens, et l'on se moque d'un dîner à la Malmaison où il avait réuni deux gens qui ne peuvent pas se regarder : Barbé, le plus honnête de tous les hommes, et Santonax, un Robespierre cadet à Saint-Domingue. L'humeur gagne tous les individus. On parle d'un livre sur les finances où on lui prouve, en rapportant les faits par date, ses manœuvres, ses exactions, et où on lui prédit sa chute.

9 *septembre*. — Quatre cents hommes, un général, un adjudant, qui séjournaient ici depuis quatre jours, venant de Paris, y retournent aujourd'hui.

Madame de Clénord a découvert que le secrétaire de Robespierre, Beignoux-Lutaine, s'était fait donner une procuration par tous les acquéreurs de biens nationaux, non pour conserver la terre de Clénord qu'il avait légitimement achetée à la vente nationale, mais pour y joindre toutes les terres

et les annexes qui n'ont pas été vendues. Alors, consultant le préfet Beyts, elle a demandé, d'après la loi, à être mise en possession des biens non vendus; elle s'est crue autorisée, avant que la justice ait prononcé, à s'opposer à l'enlèvement de la récolte, et l'a fait faire pour elle. A l'instant Lutaine est parti pour Paris et a publié des mémoires, en demandant justice au nom des acquéreurs de biens nationaux. Dénonçant la citoyenne Dayrell, tantôt Anglaise, tantôt Française, émigrée rentrée qui voulait reprendre à main armée des biens vendus légitimement par la nation, sur cette plainte elle a été incarcérée au Temple, où elle est encore. Cet acte d'autorité a révolté tout le monde; on était indigné de l'infamie du procédé de Lutaine, qui attaquait même la protection que Beyts avait donnée à madame de Clénord. J'apprends que le nouveau préfet s'est expliqué nettement sur cette affaire et a envoyé au ministre la justification de madame de Clénord. On assure qu'il a très-mal traité Lutaine à son audience.

1801. — Carbon, dit Petit-François, un des auteurs de la machine infernale qui a joué dans la rue Saint-Nicaise, est un drôle qui a été domestique de Danton. Lors de l'exécution de celui-ci, il s'enfuit dans la Vendée, où il joua le rôle de chouan. Il fit tant de mensonges qu'il obtint la confiance des chefs et fut nommé capitaine. Revenu à Paris, il se fit payer par le comité anglais, comme bien d'autres, pour subsister. Le ministre de la police a cherché à rejeter sur les vrais chouans le crime qui appartenait autant aux Anglais qu'aux jacobins. Ce sont eux qui ont fait agir Carbon et Saint-Réjant. Les chouans qui ont fait la pacification étaient incapables d'une pareille infamie [1].

Avril 1801. — Les trois derniers commandants de Blois sont M. de Surville, M. Dufresse et M. de Bellecomble.

[1] Comme on le voit, l'auteur a cessé pendant plusieurs mois de prendre des notes. Sans cela il aurait évidemment parlé avec plus de détails de l'affaire de la machine infernale (24 décembre 1800) qui produisit dans toute la France une grande sensation. Il reprend la plume au moment du procès de Carbon et Saint-Réjant, qui furent condamnés à mort le 8 avril 1801.

Le premier était un simple commandant; il est le fils de M. de Surville, qui périt en 1760 [1] sur un vaisseau chargé à Chandernagor pour le compte de M. Chevalier, alors commandant dans l'Inde, et qui se perdit corps et biens aux environs de Lima. Il a laissé trois enfants : le premier, officier, a péri en duel; le second mourut de maladie; celui-ci, le plus galant homme possible, a épousé une descendante du maréchal de Saint-André [2], d'une famille de Bretagne, où lui-même est né. Il a toujours servi avec distinction et ne s'est nullement sali dans la Révolution. Placé maintenant à Lorient dans le même commandement, il vit très-décemment avec son peu d'appointements, et est aimé et estimé de tous les partis.

Le second s'appelle Dufresse [3], jadis comédien; général sous les ordres de Championnet, il a commandé en chef à Naples pendant six semaines, lors de l'invasion. Il jouit de quinze mille francs d'appointements pour ne rien faire; marié, il vit seul avec son beau-frère, qui est son adjudant; dépense peu, court après les jolies femmes. Républicain décidé, car c'est de la République qu'il tient son existence, il a cependant rendu tous les services qu'il a pu à n'importe quel parti. Rappelé en janvier dernier, sans place, il a couru à Paris pour tâcher d'obtenir une préfecture ou une sous-préfecture, et, en juin, a fini par être renvoyé dans la ville où il est né, à Niort; on le dit riche de plus de cinq cent mille livres. A Blois, il était cousu de diamants, d'antiques à tous les doigts.

Celui qui existe en cette année 1801, mois d'avril, s'ap-

[1] Probablement Jean-François-Marie de Surville, officier de marine, gouverneur de Pondichéry, né en 1717, qui périt sur les côtes du Pérou en 1770. Ce n'est pas le vaisseau qui se perdit, mais un canot que montait Surville. (Levot, *Biographie bretonne.*)

[2] De sa famille peut-être, mais pas de sa descendance. Le maréchal de Saint-André n'avait pas laissé d'enfants.

[3] Simon-Camille Dufresse (1762-1833), ancien acteur du théâtre Montansier, qui devint baron, commandeur de la Légion d'honneur et de Saint-Louis. Après des débuts révolutionnaires assez accentués, il eut une carrière honorable sous tous les rapports.

pelle M. de Bellecomble, jadis mousquetaire, né à Gray, en Franche-Comté, où il est marié, ensuite capitaine dans le régiment Dauphin-cavalerie, dont le marquis de Toulongeon était colonel. Pendant la Terreur, il s'enfuit de Franche-Comté et vint se cacher à Paris. Pendant ce temps, Beurnonville [1], ancien sergent et bas officier au même régiment, revêtu de son grand uniforme et se promenant au Palais-Royal, le reconnut, malgré son déguisement. Il l'aborde, lui fait conter son histoire, et lui promet de le servir. M. de Bellecomble n'en entend plus parler pendant quelques jours. Le quinzième, il reçoit le billet ci-joint : « Demain, vous « serez arrêté comme noble, et l'on ne peut répondre de ce « qui vous arrivera; il n'y a qu'un moyen, c'est d'accepter « la place d'adjudant général de mon commandement, dont « je vous envoie le brevet, et de vous rendre à l'instant à « votre poste. » C'est ce que fit M. de Bellecomble. Toujours protégé par Beurnonville, il n'a jamais voulu d'autre grade; la place qu'il a ici lui vaut six mille francs. On peut juger qu'il se conduira bien [2].

Baillon, commissaire des guerres, s'est compromis, comme je l'ai dit, avec les marchands, fournisseurs, et avec les conscrits, en promettant de les sauver, quoique la chose fût impossible. Il vient d'être dénoncé, et l'on prétend qu'un nommé Bourdon, parent du général Vimeux, sera nommé à sa place. Il vient d'être pris par ordre du général, et c'est son ami Bodin, ancien député, commandant ici la gendarmerie, qui a fait l'exécution. Il a été conduit à la commission militaire de Tours.

Ce qui paraît singulier, c'est que Bourdon, ancien procureur à Paris, âgé de plus de soixante ans, désigné pour le remplacer provisoirement, et qui convoite sa place, est un

[1] Les biographies varient beaucoup sur l'origine de Beurnonville, que les unes disent noble, tandis que d'autres le font naître d'un maréchal ferrant. Dans tous les cas, il ne paraît pas qu'il ait jamais servi dans le régiment Dauphin, et l'auteur fait ici quelque confusion.

[2] « Habile marin, ayant été deux fois à Pondichéry, il vient d'être appelé pour servir à Brest en juin. » (*Note de l'auteur.*)

de ses juges. On a fait signer ici à plus de quatre cents citoyens un écrit qui atteste la probité de Baillon. A peine arrivé dans la prison, on fait courir le bruit qu'il est d'une insurrection pour empêcher les conscrits de partir; on prétend qu'il va être fusillé. Huit jours après, on apprend que c'est une histoire inventée pour lui souffler sa place. Il passe au tribunal, et il est innocenté; mais on le garde pour fait de concussion. On fait durer son procès, et il est toujours prisonnier. Bourdon remplit la place par intérim.

Juin 1801. — Tous les yeux sont fixés sur Bonaparte. Un petit nombre de révolutionnaires ou de royalistes enragés le regardent comme un jacobin qui se masque, et voudraient qu'il fût assassiné ou jeté en bas du trône qu'il occupe; les autres, plus sensés, voient qu'il est fort embarrassé du gouvernement dont il s'est chargé, et s'aperçoivent que souvent il est entraîné par la machine même; obligé de paralyser tous les partis, tous les hommes ayant de l'énergie et du talent lui sont bons. Ce ne sont pas d'honnêtes citoyens qui n'ont que leur vertu pour eux qu'il peut employer; la probité ne peut être à l'ordre du jour dans un gouvernement qui veut se faire obéir, qui veut faire payer, et est obligé de laisser des contributions comme dans un pays conquis. Voulant s'attacher le militaire, il a fait des pensions même aux officiers de l'ancien régime, selon leur grade; on dit qu'elles montent par an à cinquante millions. Entouré de conseillers qui ont chacun leurs intérêts, il doit sentir qu'on lui fait trop prodiguer les largesses. On répand le bruit qu'il va être obligé de les réduire de moitié. La fermeté qu'il met dans le service, les grandes parades qu'il tient tous les cinq jours l'entourent d'une force imposante. Ayant une mémoire prodigieuse, il connaît tous les individus par leur nom. Quoique assez délicat, c'est un travailleur infatigable, et son secrétaire est souvent appelé la nuit. Très-sobre, il ne donne rien à ses plaisirs que dans son intérieur; la Malmaison est l'endroit où il va se délasser de sa représentation forcée.

Il aime beaucoup les animaux; il a chiens, chats, singes et perroquets; quand il est dans ses gaietés, tout cela vient sur son lit, et il joue avec eux. Son parc est rempli de daims, chevreuils et menu gibier, quoiqu'il n'aime pas la chasse, et il est secondé merveilleusement par madame Bonaparte, qui en prend un soin particulier pour l'amuser. Un jour de gala, où il y avait des généraux, il décida qu'on ferait une chasse dans le parc. On arrive pour dîner, et, avant de se mettre à table, on parle de la belle chasse à faire. Madame Bonaparte s'écrie : « Ah! pouvez-vous avoir une pareille « idée? Toutes nos bêtes sont pleines. » Il s'écrie gaiement : « Allons! il faut y renoncer; tout ici est prolifique, excepté « Madame. »

Madame Bonaparte a perdu tout son crédit par ses recommandations banales et par ses dépenses sans ordre ni mesure. C'est une créole dans l'étendue du terme, faible, bonne et sans la moindre tête. Bonaparte l'aime, mais il est en garde contre ses sollicitations. Il y a un mois qu'elle s'intéressa vivement pour un prêtre non assermenté qui avait été arrêté. Bonaparte lui répondit : « Vous l'aimez, quoique vous ne le « connaissiez pas. — Mais il m'est recommandé. — C'est « fort bien; allons nous promener. » Et il s'achemine vers le jardin.

Il aime singulièrement sa belle-fille, mademoiselle de Beauharnais, qu'il appelle dans ses gaietés sa *petite chouanne;* car il y a en lui deux hommes, l'un représentant avec toute la fierté et la dignité nécessaires; l'autre, un enfant en vacances. Né violent, son premier mouvement est terrible, mais il se calme par degrés et revient à la raison.

Tous ses aides de camp sont des jeunes gens. Il les emploie dans ses négociations. Il tient moins à l'esprit qu'à une obéissance passive.

20 *juin* 1801. — L'affaire de Clément de Ris [1] a fait

[1] Il est singulier que l'auteur n'ait pas parlé avec plus de détails de cette affaire qui s'était passée si près de Blois, et qui dut produire un grand émoi dans le pays. On sait qu'en septembre 1800 le sénateur Clément de Ris, se

arrêter bien des chauffeurs et des voleurs de diligences; elle est remise de quinzaine en quinzaine, et l'on fait parler ceux que l'on prend. La commission vient d'envoyer une quarantaine de gendarmes pour prendre trente-deux prévenus; on en a arrêté vingt-cinq dans une nuit, non à Blois, mais dans les communes du département : ils ont été conduits à Tours. Je viens de voir passer des déserteurs qu'on fait rejoindre. Quatre officiers les conduisent, et mènent dans une charrette couverte un nouveau prévenu qu'ils vont déposer à Tours [1].

trouvant dans une terre qu'il possédait en Touraine, avait été enlevé par une bande de chouans et enfermé pendant dix-neuf jours dans un souterrain du château du Portail.

[1] Les Mémoires finissent ici brusquement, quelques jours à peine avant que la terre de Cheverny fût vendue à M. Jean-Pierre Germain, banquier à Paris. Après avoir une seconde fois changé de propriétaire en 1808, Cheverny revint en 1824 à la famille Hurault de Vibraye, descendant du frère du chancelier. M. le marquis de Vibraye la possède encore actuellement. Le comte Dufort mourut à Blois le 28 février 1802, âgé de soixante et onze ans, moins d'un an après avoir écrit la dernière ligne de ses Mémoires; sa veuve a vécu jusqu'en 1818. Leurs descendants sont fort nombreux. Ils avaient eu, on l'a vu, deux fils et une fille; le fils aîné eut lui-même deux enfants : le fils mourut célibataire en 1812 (t. II, p. 411); la fille épousa le marquis des Méloizes-Fresnoy (*ibid.*), d'où quatre fils, dont trois ont des enfants, et trois filles, qui sont devenues mesdames Menjot de Champfleur, Saint-John de Crèvecœur et de la Bonninière de Beaumont, et ont toutes laissé des descendants. — Le second fils de l'auteur n'eut qu'un fils, mort célibataire en 1862 (t. I, p. 349). Quant à sa fille, mariée au comte de Toulongeon, elle a eu plusieurs enfants dont la postérité subsiste.

FIN.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

LES FAMILLES DUFORT, POYREL DE GRANDVAL, PONCHER, DUPUIS, SOULLET, LE TESSIER DE MONTARSY, FÉLIX, ETC.[1].

Ma famille est originaire de la principauté de Turenne, où, depuis l'an treize cent sept de l'ère chrétienne, elle possédait la terre de la Gorse[2] et suivait le parti des armes. Les trois premiers titres et contrats de mariage[3] nous donnent le nom de Durfort; les autres ne portent que celui de Dufort. J'ignore si l'on contesta à mes ancêtres la communauté d'origine avec une famille illustre, ou s'ils aimèrent mieux, quoique dans ces temps-là la bâtardise fût en honneur, n'avoir aucune affinité avec une maison qui pourrait le leur reprocher un jour.

Au commencement du siècle dernier, la famille, établie à la Gorse, près la ville de Turenne, se composait de deux garçons[4]. Le cadet se rendit utile au duc de Bouillon, qui se chargea de sa fortune et l'emmena à Paris. Dans le temps des derniers troubles, j'ai été

[1] Ainsi qu'on l'a dit au chapitre premier (t. I, p. 3, note), on a cru devoir rejeter ici des détails que l'auteur avait placés au commencement des Mémoires, sur sa famille et quelques familles alliées.

[2] Arrondissement de Figeac (Lot), commune de la Tronquière. C'est du moins la localité de ce nom qui me semble la plus rapprochée de Turenne.

[3] Une suite de contrats de mariage conservés par la famille des Méloizes, issue du fils aîné de l'auteur, établit la filiation d'une façon authentique à partir de Jean *Durfort*, écuyer, onzième aïeul du comte Dufort de Cheverny. J'ai eu aussi sous les yeux un arbre généalogique fort complet où figurent la plupart des familles alliées aux Dufort. L'article de La Chenaye a été rédigé sur les titres originaux.

[4] L'aîné, Jean Dufort, écuyer, seigneur de la Gorse, marié en 1642 à Françoise de Mergue, était le bisaïeul de l'auteur; le cadet, Pierre, chevalier, conseiller du Roi, épousa Catherine Poyrel de Grandval; il fut maître des comptes en 1680 et mourut en 1692.

obligé de brûler un volume de lettres du duc de Bouillon, régnant alors, et du maréchal de Turenne[1], qui toutes constataient une confiance sans réserve et la plus grande considération et reconnaissance pour les services qu'il leur rendait journellement comme confident intime. Après une suite de services de guerre, il se décida à acheter une charge de maître des comptes. Il fut alors obligé de rapporter les preuves de son origine, pour éviter les difficultés d'opposition dans une compagnie qui, dans ces temps, voulait faire faire des preuves. Il servit de son mieux ses protecteurs en qualité de rapporteur à la Chambre des comptes de Paris, dans l'échange que cette maison fut obligée de faire[2]. Il paraît que leur reconnaissance fut réelle. Un buste antique de Solon, en marbre, placé dans le second repos de l'escalier de Cheverny, est la seule preuve qui en reste. Je recommande à mes enfants de le conserver, ainsi qu'un tableau de Largillière, représentant le maréchal de Turenne[3].

Dès que Pierre Dufort fut établi à Paris, il ne tarda pas à former un mariage; il épousa mademoiselle de Grandval, sœur du fermier général. Je vais faire pour moi une petite digression sur cette famille, l'origine de notre fortune, et à laquelle nous devons notre existence à Paris et à Versailles.

Poyrel de Grandval[4], huissier du cabinet de la reine Marie de Médicis, eut part à sa confiance et fut employé à différentes négociations secrètes. Il épousa une Poncher, seule descendante de la famille Poncher, illustre par un évêque de Paris[5], plusieurs maréchaux de France et hommes de guerre dont il est fait mention

[1] Henri de la Tour-d'Auvergne, vicomte de Turenne, maréchal de France (1611-1675), était le second fils de Henri, duc de Bouillon, et d'Élisabeth d'Orange. Ce fut son fils aîné, Frédéric-Maurice, qui céda au Roi la principauté de Sedan en 1651. La cession du vicomté de Turenne eut lieu en 1738.

[2] Il doit y avoir une erreur. La cession de la principauté de Sedan avait eu lieu près de trente ans avant que Pierre Dufort fût maître des comptes.

[3] « Le tableau est resté à Cheverny; le buste m'a suivi à Blois. » (*Note de l'auteur datée de* 1800.)

[4] Nicolas de Poyrel, écuyer, sieur de Grandval, huissier du cabinet de la Reine en 1634; gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi en 1645; commissaire d'artillerie en 1647; grand maître des eaux et forêts d'Alsace en 1649; secrétaire interprète en 1650; mort en 1654. Il avait épousé, en 1633, Denise de Poncher.

[5] Il y eut deux évêques de Paris de ce nom. Étienne Poncher (1446-1524), conseiller clerc au Parlement, évêque en 1503, garde des sceaux en 1512; ambassadeur en Espagne en 1517, et l'année suivante en Angleterre. Il mourut archevêque de Sens. François Poncher, son neveu, curé d'Issy, devint évêque de Paris en 1519. Accusé de haute trahison, il mourut en 1532, au donjon de Vincennes.

dans l'histoire[1], et un otage du roi Jean; la seule tige qui en est restée a été fondue dans notre famille et dans une autre dont je ferai mention après ce détail. Il fut revêtu de la place de grand maître des eaux et forêts, et de son mariage il sortit un fils, qui fut fermier général[2].

Cet homme vertueux et de premier mérite, extraordinairement religieux, fonda des bancs dans l'église des Quinze-Vingts pour lui, sa famille et ses descendants. Ces donations et la jouissance en ont été conservées jusqu'en 1750. Il fonda aussi la prière de sept heures dans la paroisse de Saint-Roch, où notre sépulture, derrière l'autel, a servi jusqu'à la dissolution des cultes et la dévastation de l'asile des morts.

Pierre Dufort, beau-frère de ce M. de Grandval, engagea son frère, vivant à la Gorse, à lui envoyer son fils unique[3], le fit pourvoir d'une charge de maître des comptes, et le maria dans l'année avec mademoiselle de Grandval, fille aînée du fermier général, et sa nièce.

C'est de ce mariage qu'est sorti mon père, Joseph-Pierre Dufort[4]. Je suis arrivé dans le monde quatre ans après la mort du dernier Grandval. J'ai vu encore les traces de leur opulence et de leur modestie; j'ai vu l'appartement d'honneur de madame de Grandval, fi le Poncher, femme qui paraissait fort attachée à sa naissance, et l'estrade antique sur laquelle était son lit de parade.

La seconde fille de M. de Grandval[5] épousa M. Dupuis, fils du trésorier, dont est sorti M. Dupuis, président au grand conseil[6], qui se maria à mademoiselle du Tronchot et eut deux fils et deux filles, avec qui j'ai été élevé.

L'ainé[7], conseiller au Parlement, est mort sans enfants.

[1] D'après La Chenaye, Jean-Omer de Poncher fut maréchal de France en 1218.

[2] Charles de Poyrel, écuyer, sieur de Grandval, huissier du cabinet de la Reine en 1654, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi en 1659, grand maître des eaux et forêts d'Alsace en 1661. Il avait épousé en 1664 Marguerite Lecourt, et mourut en 1716. On trouve aux Pièces originales (*verbo* Du Fort) un acte relatif au remboursement fait à sa famille des fonds versés par lui dans la caisse des fermes.

[3] Jean Dufort, maître des comptes en 1692, marié en 1694 à Élisabeth Poyrel de Grandval, mort en 1743. Voir t. I, p. 3.

[4] Voir t. I, page 4.

[5] Marie-Anne-Thérèse Poyrel de Grandval, mariée à Jean Dupuis, trésorier de la maison du Roi, mort en 1724. Elle mourut en 1734. (*Mercure* de février 1734, et Pièces originales, acte cité.)

[6] Pierre Dupuis de Valière (1689-1758), marié à Marie-Anne-Charlotte Ruau du Tronchot.

[7] Conseiller à la 5e chambre des enquêtes de 1745.

Le second [1], Dupuis de Marcé, d'abord officier aux gardes, ensuite conseiller de grand'chambre, a péri à la Révolution sur l'échafaud, au grand regret de tous les honnêtes gens. Il jouissait d'une réputation sans tache, malgré le rôle qu'il a été obligé de jouer comme rapporteur dans l'affaire du cardinal de Rohan.

La fille aînée épousa [2]...

La fille cadette épousa [3] M. le comte de Beaujeu, dont sortirent M. le comte de Bouthillier, qui a été obligé de s'expatrier à la Révolution, et deux sœurs, dont l'une [4] épousa M. le comte de Blangy; l'autre, M. le marquis de Cordouan [5].

. . . . . .

Il paraît [6] que les Soullet avaient été jadis des marchands de drap en gros, établis à Paris dans le quinzième siècle. Une fortune économisée détermina le père de tous à acheter une charge de secrétaire du Roi [7]. Il eut deux fils. L'un fut conseiller au Parlement; le second, nommé Soullet de Saint-Germain, officier de mérite, est mort âgé, avec tous les honneurs de la guerre, à Bar-sur-Aube, lieutenant-colonel au régiment de Condé. Une sœur de mon aïeul [8] avait épousé un M. Le Boullanger, conseiller au Parlement. M. Soullet, le conseiller au Parlement [9], épousa mademoiselle de Montarsy, fille d'un des chefs de la Compagnie des Indes et du Sud [10]. Ce M. de Montarsy avait trois filles qui toutes annonçaient être des partis de quinze cent mille livres, chose monstrueuse

[1] Charles-Jean-Pierre Dupuis de Marcé, conseiller en 1748, guillotiné le 20 avril 1794.

[2] Anne-Marie-Jeanne Dupuis, mariée à Louis-Alexandre de Savary, chevalier, conseiller du Roi en ses conseils, grand maître des eaux et forêts de Normandie.

[3] Élisabeth-Marie, mariée en 1742 à Louis-Léon Bouthillier, comte de Beaujeu. Leur fils, Charles-Léon, né en 1743, épousa une demoiselle Maréchal de Saincy.

[4] Anne-Marie-Perette de Bouthillier épousa en 1765 Pierre-Constantin Le Vicomte, comte de Blangy, colonel du régiment de la Couronne.

[5] Bernard de Montebise (Jean-Philippe), marquis de Cordouan, marié à Adrienne-Charlotte de Bouthillier.

[6] Cette digression était placée, dans le manuscrit, à la suite du mariage de Joseph-Pierre Dufort (t. I, p. 4).

[7] Nicolas Soullet, secrétaire du Roi en 1680. Il avait épousé Agnès Gaillard, et mourut en 1720, âgé de quatre-vingts ans.

[8] Marie-Agnès Soullet, mariée en 1695 à Jean Le Boullanger. L'arbre généalogique de la famille Dufort le qualifie maître des comptes.

[9] Nicolas Soullet. Voir t. I, p. 4, note 3.

[10] Pierre Le Tessier de Montarsy, marié à Anne Minot de Mérille. Il fut orfévre du Roi de 1676 à 1714; son père, Laurent, avait été joaillier ordinaire et garde des pierreries de la Couronne. Tous les deux acquirent une grande réputation par le caractère artistique de leurs ouvrages (Jal, et Maze-Sencier : *le Livre des collectionneurs*, p. 63.)

dans ces temps-là; l'aînée épousa M. Soullet. Mais il paraît que les événements de la Compagnie du Sud ruinèrent toutes les espérances de la famille Montarsy, et madame Soullet n'a jamais eu qu'environ les cent mille écus de sa dot.

La seconde épousa M. Félix [1], contrôleur de la maison du Roi, frère de Félix, évêque d'Autun [2]; ils étaient tous petits-fils de Félix [3], le premier chirurgien de Louis XIV, qui lui fit l'opération de la fistule.

La troisième épousa M. Quentin de Champlost, que j'ai connu, homme d'une figure superbe, premier valet de garde-robe [4].

II

LETTRES DE CONFIRMATION ET D'ÉRECTION, EN TANT QUE DE BESOIN, DU COMTÉ DE CHEVERNY [5].

(Août 1764.)

(Archives nationales, O[1] 108.)

Louis, etc.

Les vertus civiles ne méritent pas moins notre attention et notre bienveillance que les vertus militaires, surtout lorsqu'elles sont soutenues d'une bonne extraction, d'alliances honorables et d'un attachement éprouvé à notre Personne. Toutes ces qualités réunies distinguent plusieurs familles de la magistrature de notre royaume, qui nous rendent habituellement, et au public, les services les plus essentiels par leur application à l'étude des lois, soit de celles qui règlent la fortune de nos sujets, soit de celles relatives à l'administration de nos finances et à la comptabilité. De ces familles sortent les auteurs paternels et maternels de notre amé et féal le sieur Jean-Nicolas Dufort, introducteur des ambassadeurs, lieutenant général pour nous dans notre province de Blaisois,

[1] Charles-Louis Félix, marié en 1699 à Anne Le Tessier de Montarsy.

[2] Henri-Félix de Tassy, aumônier, conseiller du Roi, trésorier de la Sainte-Chapelle, puis évêque de Digne de 1675 à 1677, de Châlons-sur-Saône de 1677 à 1711. (Jal, et Gams : *Series episcoporum.*) C'est par erreur qu'il est désigné ici comme évêque d'Autun.

[3] Charles-François Tassy, dit Félix, anobli en 1690.

[4] Voir t. I, p. 5.

[5] *Ibid.*, p. 318.

Dunois, Vendômois et bailliage d'Amboise; Lequel nous a fait exposer qu'il vient d'acquérir de la maison d'Harcourt la terre de Chiverny dans le Blaisois, que cette terre fut érigée en 1577 en vicomté et sept ans après en comté, en faveur des sieurs Henry et Philippe Hurault, qu'elle a passé ensuite en d'autres mains, mais que, loin d'être diminuée depuis ces premières créations, elle est augmentée en mouvances et produit; C'est pourquoi il nous supplia de vouloir bien faire revivre en sa faveur et de sa postérité masculine le titre de comté, dont elle a été autrefois décorée, et de lui accorder à cet effet nos lettres nécessaires.

A ces causes, désirant traiter favorablement le dit exposant et voulant reconnaître les services qu'il nous a rendus auprès de notre Personne depuis plus de treize ans, en qualité d'introducteur des ambassadeurs, et ceux de ses ancêtres qui ont servi avec distinction et fidélité en nos cours de Parlement et Chambre des comptes de Paris, voulant d'ailleurs nous l'attacher plus particulièrement lui et sa postérité par des distinctions marquées, nous avons de notre grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, confirmé et confirmons par ces présentes signées de notre main l'érection faite par le feu roi Henry troisième, de glorieuse mémoire, de la dite terre et seigneurie de Chiverny en comté, et icelle terre, en tant que besoin serait, nous érigeons et élevons audit titre, nom, dignité et prééminence de comté en faveur dudit sieur Dufort, pour en jouir par lui et ses enfants mâles, nés et à naître en légitime mariage, seigneurs et propriétaires de la dite terre sous le nom de comtes de Chiverny; Voulons et nous plaît qu'ils puissent se dire et se qualifier tels en tous actes, tant en jugements que dehors, et qu'ils jouissent des honneurs, droits, autorités, prérogatives, rang, prééminence en fait de guerre, assemblées d'État et de noblesse tout ainsi et de même que les autres comtes de notre royaume, encore qu'ils ne soient cy particulièrement spécifiés; Voulons pareillement que tous vassaux, arrière-vassaux et autres tenants noblement et en roture dudit comté, les reconnaissent pour comte, leur fassent à l'avenir foi et hommage et rendent leurs aveux et dénombrements et déclarations, le cas y échéant, sous le nom de comte de Chiverny, et que les officiers exerçant la justice du dit comté intitulent leurs sentences et jugements sous le dit nom, sans néanmoins aucune mutation ni changement de ressort et de mouvance, et sans que pour raison de la dite érection le dit sieur Dufort soit tenu envers nous, ou ses vassaux et tenanciers envers lui, à autres et plus grands droits que ceux qu'ils doivent à présent, sans cependant qu'à défaut d'hoirs mâles nés en légitime mariage, nous puissions ou les Rois nos successeurs, prétendre le dit

comté de Chiverny, ses circonstances et dépendances, être réuni et incorporé à notre couronne, nonobstant tous édits et ordonnances sur ce intervenus, et notamment l'édit du mois de juillet 1566, ainsi qu'aux déclarations des mois de décembre 1581 et mars 1582 et autres déclarations et réglements, Nous avons dérogé et dérogeons par ces présentes pour ce regard seulement et sans tirer à conséquence, à la charge toutefois qu'à défaut d'hoirs mâles le dit comté de Chiverny retournera aux mêmes et semblables état, titres, qu'il était avant ces présentes, lesquelles ne pourront rien innover et aucunement nuire ni préjudicier aux droits et devoirs qui peuvent être dus à d'autres qu'à nous, si aucun y a.

Si donnons en mandement..., etc.

FIN DU TOME SECOND.

ADDITIONS ET CORRECTIONS

Tome I, page 25, note 5. — *Après* Chastellux, *ajoutez :* Notes prises aux archives de l'état civil de Paris.

Page 55, note 2. — *Au lieu de* Chouzy, *lisez :* Chousy.

Page 59, note 2. — *Au lieu de* rue Française, *lisez :* Rue Françoise.

Page 81, note 2. — *Au lieu de* baronne d'Oberkick, *lisez :* Baronne d'Oberkirch.

Page 91, note 1. — *Au lieu de* Bonnac, *lisez :* Bonac.

Page 97, note 6. — *Au lieu de* Anne-Louis-Simon, *lisez :* Anne-Louis Pinon.

Page 134, note 3. — *Au lieu de* Claude-François-Louis, *lisez :* Claude-Louis-François Régnier de Guerchy.

Page 137, note 1. — (La Michodière.) *Rectifiez les dates ainsi qu'il suit :* Maître des requêtes en 1745, intendant à Riom en 1752, à Lyon en 1757, à Rouen en 1762, conseiller d'État en 1768, prévôt des marchands de 1772 à 1778. Il était encore conseiller d'Etat en 1790. (*Almanachs royaux.*)

Page 151, ligne 30. — *Après* 12,000 livres, *ajoutez la note suivante :* D'après les registres des présents du Roi conservés aux Archives des Affaires étrangères (année 1753), c'était bien en effet la valeur de la boite à portrait donnée au nonce. (Maze-Sencier, *le Livre des collectionneurs*, p. 173.)

Page 192, sommaire, ligne 4. — *Au lieu de* Morassin, *lisez :* Moracin.

Ibid., ligne 7. — *Au lieu de* Olivarès, *lisez :* Olavidès.

Page 238, ligne 13. — *Après* Stainville, *ajoutez :* depuis duc de Choiseul, ambassadeur, etc.

Page 297, ligne 28. — *Ajoutez la note suivante :* François Fontaine, chevalier, marquis de Cramayel, seigneur de Moissy, Fourches, Limoges, etc., marié à Françoise-Monique de La Borde. Il mourut en 1779. (Chastellux.)

Page 298, ligne 11. — *Au lieu de* Brissart, *lisez :* Brissard.

Page 318. — *La note doit être reportée t. II, p. 437, à la suite de la note 5.*

Page 344, ligne 18. — *Au lieu de* Menard, *lisez :* Mesnard.

Page 397, ligne 18. — *Au lieu de* Mallebois, *lisez :* Maillebois.

Page 435, note 2. — *Ajoutez :* Claude-Arnoul Poncher, père du conseiller d'État, figure avec la même orthographe à l'armorial manuscrit de d'Hozier. (*Paris, I,* 804.)

Tome II, page 156, ligne 3. — *Ajoutez la note suivante :* Alexandre-Louis de Caze, marié à Madeleine-Hyacinthe de Guillaudeu.

Page 317, ligne 8. — Hézine (ou plutôt Hésine) a publié à Vendôme le *Journal de la haute cour de justice, ou l'Écho des hommes libres et sensibles*, 73 numéros, in-4°. — M. Hatin en donne de curieux extraits (*Bibliographie de la Presse périodique*, p. 223), et aussi des détails sur l'arrestation d'Hésine, dont le journal continua à paraître sous la signature de sa femme.

Page 323, note. — *Ajoutez :* Ce M. Delatour, ou de la Tour (*Catalogue de 1789, bailliage de Blois*, p. 16), était allié à la famille Berryer, et celui qui devint le célèbre orateur, et qui n'était alors qu'un enfant de deux ans, passa quelque temps à Savonnière avec son père et sa mère en 1792, après les massacres de septembre. (Ch. DE LACOMBE, *Les premières années de Berryer; Correspondant* du 10 janvier 1886.)

INDEX [1]

A

ADÉLAÏDE DE FRANCE (Madame Marie), I, 103*, 104, 182, 403.
ADINE DE VILLESAVIN, I, 343*; II, 87.
AFFRY (comte D'), I, 64*.
AIGUILLON (duc D'), I, 259; II, 95, 387.
AILLY (Millon D'), II, 13*.
AIMABLE (L'), chouan, II, 379*.
ALBEMARLE (lord), I, 92*.
ALBERTAS (D'), I, 19*, 57*, 114, 218.
ALÈGRE (D'), I, 11, 257*.
ALEMBERT (D'), I, 339, 408.
ALENCÉ (D'), I, 56*.
ALIGRE (D'), I, 212*; II, 41.
ALINCOURT (D'). V. VILLEROI.
ALVILLE (D'). V. HALWEIL.
AMAURY, II, 87*.
AMEDÉE (mademoiselle), I, 37.
AMELOT (comtesse Justine), I, 425; II, 258, 267, 373.
AMELOT, évêque, II, 74*.
AMELOT DE CHAILLOU (J. J.), I, 22*, 229.
AMELOT DE CHAILLOU (marquis et marquise A J.), I, 22*, 229, 349, 379, 406, 415, 425; II, 28, 242, 246, 258, 267, 348, 373.
AMELOT DE CHAILLOU (A. L.), II, 28*, 108, 127, 139, 199, 246, 267, 288, 372.
AMELOT DU GUÉPÉAN, II, 373*.
AMEZAGA (D'), I, 229*, 249, 304, 406.
AMMÉCOURT (Lefebvre D'), I, 23.
AMOU (D'), I, 201*, 343*.
ANDRÉ, musicien, II, 147.
ANGIVILLER (de Labillarderie D'), I, 106*; II, 73.
ANHALT (D'), II, 249*.
ANLEZY (de Damas D'), I, 66*.
ANNIBAL, I, 219*.
ANTOINE (l'abbé), II, 366.
ANTONELLE, II, 315*.
Antorpe, château, II, 11.
APREMONT (D'). V. ASPREMONT.
ARCHAMBAL (madame), I, 13.
ARDORE (prince D'), I, 74*.
ARGENSON (de Voyer D'), I, 68*, 104*, 105, 157*, 158, 183, 185, 189, 195.
ARGENTAL (Ferriol D'), I, 259*.
ARGOUT (D'), II, 64*.
ARNAUD, II, 128, 134, 147, 208, 211, 215, 331.
ARNOULD (Sophie), I, 307*.
ARTOIS (comte D'), I, 426*, 430; II, 7, 289, 290.
ASFELD (Bidal, marquis D'), I, 9*, II, 18.
ASPREMONT (chevalier D'), I, 29*.
ASPREMONT (comte D'), I, 201*.
ASTRAUDI (mademoiselle), I, 59*.
AUBIGNÉ (D'), I, 412*.
AUDOUIN, II, 411.
AUGNY (D'), I, 92.
AUMONT (duc D'), I, 71*, 204 et s., 208 et s.
Auneau, château, II, 307.

[1] Les chiffres romains indiquent le volume, les chiffres arabes les pages. Les pages marquées d'un astérisque sont celles où se trouve une note.

Autroche (d'), II, 77.
Auvilliers, château, I, 332*; II, 405.
Aveine (Le Petit d'), I, 31*, 74.
Averous, II, 244.
Avril, I, 365.
Ayen (duc d'), I, 171, 297*.
Azara (chevalier d'), II, 383.
Azé, II, 393.

B

B*** (madame), I, 90*, 106, 114, 120, 129, 140, 143, 148, 153, 158, 167, 169*.
Babeuf, II, 310, 313* et s., 333 et s., 335*.
Bachelier, I, 70*.
Bacquencourt (de). V. Dupleix.
Baert (baron de), II, 85*, 95, 101, 123, 132.
Bagnères, I, 204 et s.
Baïard (de), I, 203*.
Baille, I, 5*.
Baillehache (marquis de), II, 182, 222, 233.
Baillon, II, 148*, 218, 232, 252, 286, 298, 308, 360, 363, 367, 419, 428.
Bailly (l'abbé), II, 261, 391.
Bailly (Nicolas), II, 315*.
Balayer, II, 374, 376.
Balincourt (maréchal de), I, 77.
Balincourt (marquise de), I, 432*.
Balleroy (marquise de), I, 170*.
Bandeville (de). V. Bauche.
Barassy (de), I, 27*, 29, 86, 194, 241, 256, 265, 291, 330, 348, 352, 375, 384, 395, 396, 436; II, 18, 245.
Barbé de Marbois, II, 357* et s., 425.
Barbé de Marbois (madame), II, 359*.
Barèges, I, 208.
Bareith (princesse de), I, 208*.
Barentin, I, 253*.
Barère, II, 155, 200.
Barjac, I, 92*.
Barjac de Renneville, I, 92*, 129.
Barnave, II, 95.
Baron, II, 151, 152, 155, 208, 322.
Barras, II, 303, 380, 384, 408, 409.
Barthélemy (l'abbé), I, 353, 390*, 419.
Barthélemy, directeur, II, 343*, 357* et s.
Bastien, médecin, I, 143*, 148, 194.
Basville, château, I, 289; II, 193.
Bataille de Francès, II, 10*.
Bauche (Doublet de), I, 178*; II, 31.
Baudouin (Simon-René), I, 48*, 116, 152, 240, 297, 420; II, 329*.
Bavière (comte de), I, 119*.
Bayeux, II, 119, 415.
Bazin, II, 378.
Beauchamp (de). V. Merles.
Beaufort (de), I, 47*, 230.
Beaujeu (de). V. Bouthillier.
Beaumarnais (de), II, 77*, 80, 82, 95, 104, 106, 109, 111, 200, 247, 302*, 303*, 349, 387, 430.
Beaumarchais (Caron de), II, 18.
Beaumont (de), archevêque de Paris, I, 172.
Beaumont (comtesse Pauline de), II, 346*.
Beaumont (de la Bonninière de), I, 440*; II, 293*, 404*, 431*.
Beauvau (prince de), I, 244; II, 34.
Beauvoir (marquis de), I, 23*.
Beaux-Oncles (marquis de), II, 290*, 295.
Becque, I, 206.
Bégon, I, 340*.
Beigne, I, 107*.
Beignoux. V. Lutaine.
Bellecomble (de), II, 426, 428.
Bellecourt, acteur, I, 307*.
Bellecourt (d'Estat de), II, 193*.
Bellegarde (de), I, 204.
Belleisle (maréchal de), I, 258*, 290*.
Bellejambe, II, 407.
Bellenoue-Chartier, II, 122, 292, 293, 321, 378.
Bellenoue-Villiers, II, 265, 293.
Belliardi (l'abbé), I, 390*, 419.
Belot (madame), II, 18*.
Belot des Moulins de Pezai, II, 405*.
Belsunce (de), I, 57*, 69*, 102, 172*, 421*.
Benezech, ministre, II, 300*.

Benne (de), II, 301.
Berault (l'abbé), II, 161.
Berchény (comte de), I, 386*; II, 24*.
Bérenger (comte de), II, 26*.
Bérenger (mademoiselle de), II, 190*, 302.
Béreuil, II, 133*.
Berger, II, 294, 296, 355, 363.
Bergier (les frères), II, 140*.
Beringhen (de), I, 65*, 71*, 105, 345; II, 73.
Berkenroode. V. Lestevenon.
Bernard (Samuel), I, 440*.
Bernard de Boulainvilliers, I, 33*, 304*, 384.
Bernis (l'abbé de), I, 226*, 238, 242*, 319.
Berry, I, 203, 292.
Berry (duc de), I, 92*.
Berryer, ministre, I, 264*.
Bertin, ministre, I, 223*, 260.
Besard, II, 115, 298, 326, 355, 374, 376, 399, 407.
Besenval (baron de), I, 44*, 106, 173.
Bésigny (Gaultier de), I, 152*.
Besnard, I, 277.
Besson, II, 310.
Béthune (de), I, 49*, 157, 354, 427*; II, 406.
Betz, château, I, 399, 405, 415.
Beurnonville, général, II, 428*.
Beyts, préfet, II, 420*, 423, 424, 426.
Biauzat. V. Gaulthier de Biauzat.
Billardi. V. Belliardi.
Bimbenet, I, 396; II, 88, 92, 164, 256, 320.
Bimbenet-Laroche, II, 247*.
Bire (Fontaine de), I, 441*; II, 25, 29*, 267.
Biron (duc de). V. Lauzun.
Biron (maréchal de), I, 137, 228*, 246, 258, 285; II, 42.
Bissy (de). V. Thiard.
Blanciforte, nonce, I, 150*; II, 441.
Blangy (comte de), II, 436*.
Bochard de Saron, I, 23*, 97; II, 195.
Bodin, II, 375*, 390, 428.
Boesnier-Delorme, I, 338*, 397, 399, 407; II, 15, 75, 80, 87, 140*.
Boesnier (famille), I, 339, 397, 408; II, 16, 421.
Boillève (de), II, 14*.
Boisbérenger (marquise de), II, 242*.
Boiscelin (de), archevêque d'Aix, II, 305.
Boiscelin (vicomte de), I, 308*. V. Cucé.
Boisguyon (de), II, 81*, 248*.
Boishardi, II, 324.
Boissière (de), II, 297.
Boitot, II, 282, 293.
Bonac, I, 13; II, 440. V. Donnezan.
Bonaparte, II, 303*, 349, 384, 419, 422, 423, 425, 429.
Bonaparte (Lucien), II, 423.
Bonaparte (madame), II, 299, 349, 404, 419, 430.
Bonfils, II, 263*.
Bonnard, général, II, 285*, 286, 288, 292, 297.
Bonneau, II, 268* et s., 283.
Bonnefond, II, 293.
Bonneuil (de). V. Charenat.
Bontemps, I, 100*.
Bonvalet, II, 150, 153, 178, 189, 191, 194.
Bonvalet, procureur, II, 160.
Borda (marquis de), I, 165*; II, 52.
Bordier, II, 372.
Borie, médecin, I, 424.
Bosset, II, 403.
Boucher (l'abbé), II, 121.
Boucherat, II, 175, 183.
Boudret, I, 65*, 105*.
Boufflers (de), I, 303*, 390*, 439.
Bougainville (de), I, 131*, 133, 321*.
Boufflon (duc de), I, 83*; II, 433, 434.
Boulainvilliers. V. Bernard.
Boulay de la Meurthe, II, 364*.
Boullongne (famille), I, 13, 48, 157, 231*.
Boullongne (de), contrôleur général, I, 47*, 148*, 230, 350.
Boullongne (Tavernier de), I, 231*, 355, 386; II, 29.
Boullongne de Préninville, I, 230, 231* et s., 236, 248, 304, 334,

350, 352, 353, 356, 383, 385, 398, 441; II, 15, 29, 33
Boullongne de Magnanville, I, 355, 385*, 441; II, 24, 29, 33, 85, 95, 101, 103, 107, 132, 196, 197*.
Bourbon (duc de), I, 227*.
Bourbon (duchesse de), I, 109.
Bourdon-Champigny, I, 351; II, 122, 320, 424.
Bourdon, procureur, II, 428.
Bourdon de l'Oise, II, 357* et s.
Bouret, I, 366* et s.
Bouret de Valroche, I, 369*.
Bourg (château du), II, 48.
Bourgeois de Boynes, I, 252*, 395*.
Bourgogne, avocat, II, 398.
Bourgogne (duc de), I, 308* et suiv.
Boutault (l'abbé), II, 206*, 216, 241, 244, 246.
Boutet, II, 322.
Bouthillier (de), I, 8, 158, 396; II, 104, 267, 436*.
Boutin, le boiteux, I, 106*, 419.
Bouvard de Fourqueux. V. Fourqueux.
Boyer, évêque de Mirepoix, I, 365*.
Boynes (de). V. Bourgeois.
Bragelongne (de), I, 8.
Brancas (duchesse de), I, 187*, 244.
Brasdor, chirurgien, I, 288*.
Bretefil (baronne de), I, 121*.
Breteuil (baron de), I, 121*, 172, 252, 312, 315; II, 28, 30, 75, 84.
Breteuil (abbé de), I, 121*, 252, 253, 315.
Breuil (*le*), château, II, 12*.
Briçonnet, I, 11.
Brienne (Loménie de), I, 45*, 407.
Briges (comte de), I, 65*, 72, 105, 106*, 120, 227; II, 66*.
Brignole-Sales (marquis de), I, 153*.
Brion-Marolles (de), I, 97*.
Brionne (comte et comtesse de), I, 65*, 71, 82, 122, 302, 419.
Brissard, I, 58*, 298; II, 441.
Brisson, député, II, 117*.
Brival, député, II, 243*, 252.
Brizard, acteur, I, 398*.
Broglie (maréchal de), II, 87, 126.
Brotier (l'abbé), II, 357* et suiv.
Brou (de). V. Feydeau.
Brunet, II, 297, 381.
Bucquet, médecin, II, 32*, 150.
Buffault, II, 23*.
Buffon (comtesse de), I, 384*; II, 397.
Buonaroti, II, 336*, 337.

C

Caballe, ingénieur, II, 176, 391.
Cabeuil (de), I, 436*.
Caillon, II, 261, 294, 301, 305, 372.
Caillot, chanteur, I, 355*.
Callas, I, 219*.
Cambon, II, 202.
Cambray, général, II, 362* et suiv.
Camelin, II, 234, 235, 243.
Camereau, II, 389.
Camus (Ch. E. L.), I, 362*.
Camus, député, II, 104*.
Candale (baron de), II, 39* et suiv.
Canuel, général, II, 289*, 294.
Caquet, I, 385.
Carbon, dit Petit-François, II, 426*.
Carra, député, II, 135*, 222.
Carteau, II, 376.
Carton (mademoiselle), I, 241*.
Carville (mademoiselle), I, 241.
Cassini (marquise de), I, 339*, 397*, 407, 409.
Castellane (marquise de), I, 43*.
Castera (de), I, 385*, 403*; II, 29, 382.
Castries (marquis de), I, 35*.
Caterby, I, 72*, 179, 181.
Caulaincourt (de), I, 31, 131*, 164*, 429; II, 46*.
Caulle (baron de), I, 435*.
Caumartin (de). V. Le Fèvre de Caumartin.
Caumont (de), I, 8.
Caumont-la-Force (marquise de), I, 229*; II, 28.
Cauterets, I, 208.
Cazalès, II, 104.
Caze (de), I, 49*, 89*, 152*, 240; II, 156, 440*.
Caylus (comte de), I, 116*.
Caylus (duc de), I, 384*.
Cellier-Bereuil, II, 129, 133*, 148.
Cellier-Renard, II, 183, 424.
Cepoy (Bouvier de), I, 354*, 384; II, 29
Cerutti (l'abbé), II, 110*.
Césarges (l'abbé de), II, 103*.
Chabanon, I, 58*, 438*.
Chabenat de Bonneuil, I, 62*, 97, 257*; II, 16*, 196, 263, 267, 348.
Chabot (comte de Rohan-), I, 45*.
Chabot, conventionnel, II, 114*, 117, 144, 179, 248.
Chabrillant (de), I, 209, 212*; II, 103, 116, 119.
Chailly (Lefèbvre de), I, 23, 29, 32, 13 , 165, 191, 248, 267, 330, 374.
Chalmazel (de Talaru, marquis de), I, 74*, 199*.
Chalville (de). V. Dounant.
Chambon, I, 87*.
Chambord, I, 132, 430; II, 98, 304*.
Champcenetz (Quentin de), I, 6*, 32, 71, 123*, 182, 187, 189, 296.
Champignelles (de Rogres de Lusignan de), II, 405*.
Champignole, II, 229.
Champlost (Quentin de), I, 5*, 32, 71, 129, 296, 304, 311, 324, 352; II, 437.
Chanteloup, I, 390, 417, 439; II, 28.
Chappotin, II, 183*, 185, 221.
Chardon, I, 23*.
Charolais (comte de), I, 30, 60, 109 et suiv., 390.
Charpentier de Vilziers, I, 97*, 203*.
Chartres (duc de). V. Orléans.
Chastelleux (de), I, 22*, 23*, 131, 290*, 299, 304, 354; II, 12, 15.
Chaulnes (duchesse de), I, 277.
Chaumont. V. La Galaisière.
Chauvelin (de), I, 99*, 111*, 131*, 260, 285*, 392.
Chavaudon (de), I, 95*, 97.
Chenonceaux, I, 440*.
Chevalier, II, 427.
Chevalier-le-Rond, II, 134, 148, 164, 266, 298, 301, 367.
Cheverny, I, 279, 318*, 331, 335, 364; II, 171, 187, 236, 253, 431*, 437 et suiv.
Chevert (général), I, 374*.
Chevilly (Perrin de), I, 436*; II, 31*, 75, 78, 94.
Chevrette (la), château, I, 86, 87*, 233*, 237.
Chicoyneau de la Valette, I, 237*, 352, 354, 384; II, 17, 85*, 197.
Choiseul (E. F. duc de), I, 137*, 139*, 145, 238, 241, 244, 258, 259, 260, 274, 284, 287, 302, 314, 318, 366, 369, 389*, 400, 413, 417, 434, 440; II, 23, 24, 27*, 30, 220, 331, 440.
Choiseul (duchesse de), I, 138*, 145, 246, 318, 323, 419, 439; II, 28, 343, 358.
Choiseul (de), archevêque de Cambrai, I, 390*, 439*.
Choiseul-Praslin (C. G. duc de), I, 242*, 258*, 304, 318, 323.
Choiseul-Romanet (comtesse de), I, 138*, 287.
Choiseul-Stainville (F. J. marquis de), I, 137*, 259.
Choiseul-Stainville (J. duc de), I, 245*, 390; II, 28*.
Chollé (de), II, 287*.
Christophe, II, 395.
Clairval, acteur, I, 246.
Clément de Ris, II, 430*.
Clénord, château, II, 98.
Clénord (de). V. Courtin.
Clermont-d'Amboise (de), I, 54*, 246, 278*, 383*, 408, 412*; II, 17.
Cochin, graveur, I, 115*.
Cochon de Lapparent, II, 308, 316, 317, 351*.
Coetlogon-Laval (comte de), I, 26*.
Coetlosquet (de), I, 20*.
Coigny (comte de), I, 16* et suiv.
Coigny (chevalier de), I, 160, 307*.
Coins (de), II, 77.
Coislin (marquise de), I, 267*.
Colbert. V. Croissy, Seignelay, Saint-Pouenge.
Collé, I, 398*.
Colombes, I, 9, 177.
Commère, général, II, 269.
Comnène (marquis de l'Ange-), II, 406*.

Compains, II, 291, 294.
Comus (Ledru, dit), II, 62*.
Condé (prince de), I, 30*, 66, 69, 71, 110, 114, 147, 227*, 249, 300, 347, 397; II, 55, 58, 61.
Conti (princesse de), I, 16*, 81.
Conti (prince de), I, 123*, 151, 168, 249, 300, 301; II, 8, 152, 331, 332.
Convulsionnaires, I, 266 et suiv.
Conzié (de), archevêque de Tours, I, 390*.
Corbigny (baron Chicoilet de), II, 420, 423*.
Corbineau, général, II, 263*.
Cordouan (marquis de), II, 126, 436*.
Cormeré, château, I, 280; II, 38.
Corsini (prince), I, 140*.
Coupé (mademoiselle), I, 178*, 240, 297, 300; II, 35.
Courcy (marquis de), II, 48*.
Courgy (Héron de), I, 25*.
Court de Gébelin, II, 6*.
Courtenvaux (marquis de), I, 9*, 183.
Courtin de Clénord, II, 97*, 133, 397, 404, 425. V. Dayrell.
Courtois, II, 291, 296.
Courval (madame de), I, 154*.
Cousin Jacques (le). V. Regny.
Couthon, II, 136.
Couturier, I, 16.
Cramayel (Fontaine de), I, 200*, 241, 297, 406; II, 441.
Crécy, château, II, 67.
Crémilles (Boyer de), I, 349*, 350.
Crénolles (marquis de), I, 387*.
Crèvecœur (Saint-John de), II, 431*.
Croisette (madame), II, 129.
Croissy (marquis de), I, 187*.
Cromot, II, 48*, 156*, 348.
Crozat de Thiers, I, 137*.
Crozat du Chatel, I, 137*.
Cucé (marquis de), I, 148*.
Cumberland (duc de), I, 37.
Cuper, II, 248*.
Cuy (de), I, 240.
Cuy (Dufour de), I, 165; II, 46*.
Cypierre (Perrin de), I, 28*, 251*, 252, 253*, 281, 332, 334, 351, 377, 387, 393, 404, 424, 435; II, 31*, 75, 94.
Czartoryski (prince), II, 20*.
Czernicheiv (comte de), I, 259*.

D

Dabin-Buret (mademoiselle), II, 249*.
Damas (de). V. Anlezy.
Damiens, I, 180*, 191.
Dampierre (Peteneul de), I, 72*, 120, 122, 142.
Dampierre (Picot de), I, 114*.
Dangeville (mademoiselle), I, 258*.
Danton, II, 338, 426.
Darboulin, I, 320* et suiv.
Darboulin de Richebourg, I, 321*; II, 15, 259*, 347*.
Darcy, I, 215.
Darthé, II, 336*.
Dauphin (abbé), I, 414*.
Dauphin de France (Louis), I, 75*, 101*, 102, 134, 181, 187, 391 et s.
Dauphin de France (Louis-J.-Xavier-François), II, 84*.
Dauphine (Marie-Josèphe de Saxe), I, 101*, 136, 182, 186, 187.
David, peintre, II, 19, 158.
Dayrell (madame), II, 97*, 133, 134, 397, 404, 425.
Delarue, curé, II, 175, 176, 206, 216, 231.
Delarue, député, II, 357*, et s.
Delatour, II, 323*, 325, 442.
Delestre, chirurgien, II, 210*, 390, 396, 402.
Delindre, II, 358.
Delome. V. Boesnier.
Desaires, II, 224, 226.
Deschamps (mademoiselle), I, 265*, 271.
Deschamps, député, II, 325*.
Desfontaines (Guyot), I, 7*.
Desfossés, II, 393, 395, 403.
Des Fourniels, I, 212*.
Desfray, II, 374, 389, 424.
Des Galloys de la Tour, I, 212*, 218, 222, 248, 357; II, 41.
Deslon, médecin, II, 2*.
Desmaillot, II, 230*.

Des Martrais, I, 278*, 345.
Des Méloizes, II, 12*, 411*, 415*, 431*, 433*.
Des Perrières, I, 43, 44*.
Deux-Ponts (duc des), I, 400*, 403, 434*.
Diant, château, II, 13*.
Diderot, I, 339, 408; II, 17.
Didier (J. B.), II, 326*.
Dillon, II, 64*, 382*.
Dinocheau, député, II, 113*, 119, 136, 152*, 178, 182, 185, 189, 219, 221*, 232, 244, 246, 301.
Diziers. V. Guyon.
Dobel, musicien, I, 384, 422; II, 147.
Dodun, contrôleur général, I, 279*.
Domangeville (Thomas de Pange de), I, 386*; II, 195, 344*.
Dombes (prince de), I, 16* et suiv.
Donnezan (de Bonac, marquis), I, 91*, 106, 114, 145, 390, 439; II, 441.
Dorat, I, 397, 408; II, 17.
Dossonville, II, 150, 306 et suiv., 308*, 351 et suiv., 355 et suiv.
Doublet. V. Bauche.
Doublet (P. N.), II, 281.
Dounant de Chalville, I, 352*, 436*.
Dounant de Grandchamp, I, 433*; II, 107.
Droin de Saint-Leu, I, 349*.
Dromesnil (comte de), I, 49*.
Druillon, II, 79*, 81*, 293, 396.
Du Barry (comtesse), I, 388, 401, 420; II, 22 et suiv.
Du Barry le roué, II, 21*.
Du Bayet, général, II, 188*.
Dubois, commis, II, 419.
Dubois (madame), II, 120*.
Dubois-Crancé, II, 324*.
Du Bouset (comte), I, 66*, 71.
Dubreuil, médecin, II, 34*.
Du Buc, I, 417*; II, 219, 220*, 227, 243.
Ducerf. V. Duser.
Du Chatel. V. Crozat.
Du Chatelet (duc et duchesse), II, 28*, 199, 344.
Du Chayla, I, 173*.
Duchene, II, 320.
Duchesnay, médecin, I, 198, 288, 292, 387, 409.
Du Cluzel, I, 278*, 439.
Ducos, médecin, I, 211.
Dufay, II, 224.
Duffau, II, 335*, 337.
Dufort (famille), I, 3*, 4*; II, 411*, 431*, 433* et suiv., 437.
Dufort (madame), comtesse de Cheverny, I, 52*, 153, 158, 174, 290; II, 208, 212, 431*.
Dufort de Cheverny (B. M. J. P.), I, 191*, 378, 413, 432; II, 12, 142*, 410, 411*, 431*.
Dufort de Cheverny (J. P. M.), I, 349*, 413; II, 25, 127, 138, 153, 227, 372, 431*.
Dufort de Cheverny (comtesse de Toulongeon, née), I, 230*, 411; II, 431*.
Dufort de Cheverny (E. J. C.), I, 349*.
Dufort d'Orsay (madame). V. Grimod-Dufort.
Dufort-La-Graullet, I, 12, 254.
Dufresse, général, II, 427*.
Du Gage (marquis), II, 52.
Duhalde (le Père), I, 206*.
Du Hamel, II, 328*.
Du Hautoy (marquis), I, 29*, 44, 131.
Du Jonquoy (Racine), I, 54*, 59, 246, 305; II, 327.
Du Juglard, II, 297*, 301, 415.
Dulièvre, II, 94, 96, 101, 163, 200, 211, 238, 265, 351, 416.
Dulièvre (l'abbé), II, 94, 119, 136, 163, 240, 265.
Du Liman, II, 358, 363, 367.
Dumas, I, 251*.
Du Monan, I, 111.
Dumoulin, médecin, I, 8*, 136.
Du Muy (marquis), I, 102*, 187.
Dunan, II, 357*.
Dupaquerot, I, 347*.
Du Parc (Lavechef), I, 25*, 32, 42.
Dupin, conventionnel, II, 197.
Dupin de Francueil, I, 87*, 440*.
Dupin de Chenonceaux (madame), I, 440*.

Dupleix de Bacquencourt, I, 87*, 233, 237.
Dupleix de Pernan, I, 334*, 352, 379.
Du Plessis (Hardy), I, 264*.
Duplessis, I, 195.
Dupont, musicien, I, 15.
Dupont (l'abbé), II, 113, 119, 374, 389.
Dupont de Veillène, II, 117*.
Dupré, danseur, I, 145*.
Dupuis (famille), I, 3*, 158; II, 435* et suiv.
Dupuis de Valière, I, 67, 317; II, 435*.
Dupuis de Marcé, I, 396, 435; II, 195, 436*.
Durand, de Romorantin, II, 375, 378, 389, 391, 402, 404.
Duranti, I, 216.
Duras (duc de), I, 71*.
Durey de Meynières, II, 18*.
Durey de Sauroy, II, 9*.
Durfort (comtesse de), I, 369*.
Durini, nonce, I, 62, 302.
Du Rolet (madame), I, 22.
Du Rumain, (comtesse), II, 18*.
Du Saillant (marquis), II, 215*.
Duser (abbé), I, 66*, 112.
Dussaulx, II, 109*.
Dutertre, II, 356* et suiv.
Du Thuit. V. Du Jonquoy.
Du Tronchot (Ruau), II, 435*.
Duval, commis, II, 298.
Duval, ministre, II, 386*, 409.
Du Vicier, I, 406*.

E

Égreville (marquis d'), I, 90*, 307*; II, 18.
Élisabeth de France (Madame), II, 344*.
Ennery (comte d'), I, 48*, 152, 175, 240, 408.
Entrecasteaux (chevalier d'), I, 20*.
Épinay (M. d'), I, 86*, 88, 233.
Épinay (madame d'), I, 86*, 420, 421*.
Eschasseriaux, député, II, 254.
Esmangard, II, 90, 131, 132*, 263*.
Espagnac (abbé d'), II, 248*, 387.
Espagnac (baron d'), II, 79*.
Esparbès (madame d'), I, 244*.
Espinchal (comte d'), I, 427*; II, 126, 405.
Espréménil (d'), II, 4*.
Estrades (madame d'), I, 105*, 185*, 196.
Estrées (duc d'), II, 37*.
Estrées (Gabrielle d'), I, 335.
Étampes (famille d'), II, 7, 8*.
Étigny (d'). V. Mégret.
Étrehan (marquis d'), I, 178*.
Eu (L. de Bourbon, comte d'), I, 141*.

F

Fabre, I, 252.
Fabre d'Églantine, II, 338.
Fantoccini, I, 422, 423*.
Fauconnet, II, 287*.
Fauve (madame), I, 383.
Favard (madame), I, 132.
Favras (marquis de), I, 341; II, 148, 249*.
Félix, chirurgien du Roi, II, 437*.
Félix, contrôleur de la maison du Roi, II, 437*.
Félix fils, id., I, 21*, 24, 30, 32, 40, 53, 60, 65, 72, 105; II, 24*, 198.
Félix (mademoiselle), I, 21*, 114, 143, 177; II, 16, 338.
Félix, évêque, II, 437*.
Fénelon (marquis de), I, 220*.
Ferrand, I, 298*, 350.
Ferrand-Vaillant, II, 185*, 241, 250, 354*.
Ferry, député, II, 198*, 235.
Feuillant, journaliste, II, 288*.
Feydeau, I, 8, 11, 157, 224*, 241.
Fieubet (de), I, 341*; II, 406.
Filleul (madame), I, 428*; II, 48*.
Finot, II, 358.
Fitz-Roy (lord), I, 93.
Flamarens (de Grossolles de), I, 45*, 73*, 382*.
Flamarens (marquise de G. de), I, 406*; II, 80, 110, 126, 214.
Flavacourt (marquise de), I, 319*.

Flavigny (comte de), I, 165*.
Flers (de), I, 48*, 57*, 87*, 114, 180.
Flesselles (de), I, 95*, 96*; II, 85*.
Fleury, II, 292*, 321, 324.
Fleury (bailli de), I, 399*.
Fleury (cardinal), I, 60, 182, 243, 300.
Fleury (duc de), I, 71*.
Florence (la), I, 20.
Fontaine. V. Biré et Cramayel.
Fontanieu (de), I, 46*, 58, 71, 92, 114, 179, 182, 187, 311; II, 58*.
Fontenelle, I, 8.
Fontette (de). V. Orceau.
Forbach (comte de), I, 434*.
Forbach (comtesse de), I, 400*.
Forget (de), I, 149*, 179.
Fossé, château, II, 14.
Fouchard, II, 128, 134, 146, 149, 152, 237, 294, 296.
Fougières (marquise de), II, 12*, 14*.
Foulon d'Escotier, II, 126*, 174, 415.
Fouquier-Tinville, II, 179, 194*.
Fourqueux (madame de), I, 58*.
Foussedoire, député, II, 286*, 289, 292, 293, 294, 297, 299, 300.
Foyal de Donnery, II, 240*.
François de Neufchateau, II, 398*.
Franklin, I, 345; II, 174.
Frécine, député, II, 112*, 114, 115, 117, 190.
Frémeur (marquis de), I, 221*.
Fremyn. V. Sy.
Frémon, II, 307.
Friesen (comte de), I, 420*.
Froidure, II, 108, 238*, 243, 256.
Fronsac (duc de), I, 268*, 269*.
Froulay (le bailli de), I, 62, 243, 309.
Fructidorisés, II, 355 et suiv.

G

Gaignat, I, 116*; II, 329.
Galitzin (prince), I, 249*, 250*, 259*, 286*.
Galland (mademoiselle), I, 201.
Galles (prince de), I, 57.
Gallien, II, 301.
Gallois (l'abbé), II, 366.
Gamache (mademoiselle). V. Forbach.
Gandon, II, 309*, 316, 326.
Ganin, musicien, II, 179.
Garnier (mademoiselle), I, 129.
Garnier de Saintes, II, 172, 188, 218, 225, 306, 326.
Garsault (marquis de), II, 48*.
Gasville (Goujon de), I, 121*.
Gaucourt (de), I, 341*, 376, 384, 427; II, 98, 406*.
Gaudissart, I, 400.
Gaulard (madame), I, 368*.
Gaulthier de Biauzat, II, 335*.
Gauthier, médecin, II, 225*, 237.
Gauvilliers, I, 377, 411, 433; II, 7, 9, 15, 77, 139, 215, 267, 388, 397.
Gay-Vernon, II, 364*.
Gémenos, château, I, 222.
Genlis (marquis de), I, 45*, 175.
Gentil (mademoiselle), I, 15, 143.
Geoffrin (madame), I, 116*, 160, 407.
Gérente. V. Jarente.
Germain, II, 313* et suiv., 336*.
Germain (J. P.), II, 431*.
Germon, I, 340, 397, 408.
Gesvres (duc de), I, 64*, 105, 180.
Gidouin, II, 132, 134*, 182, 206, 216, 231, 242, 268 et suiv., 296, 321, 355, 363, 401, 407, 408.
Gilot (madame), I, 381*, 382.
Giot, II, 412*.
Girard, II, 291, 296.
Giraut de Moussy, I, 21, 177*, 236, 248; II, 16, 338.
Giton, II, 248.
Glatigny (de), I, 264*.
Goeslard, II, 314.
Gombout, I, 258.
Gontault (duc de), I, 137, 138*, 185, 244, 390.
Gorsas, II, 136*, 188, 222.
Goulard, II, 273.
Goulu, II, 277.
Gourgues (de), II, 195*.
Gouthière, curé, II, 94, 199, 201, 258, 291, 303.
Gouy d'Arsy (marquis de), I, 26*.
Gradis, I, 206*.
Gramont (chevalier de), I, 19*.
Gramont (comte de), I, 102*.

Gramont (duchesse de), I, 245*, 390, 419; II, 23, 199, 220, 228, 263, 344.
Grandchamp (de). V. Dounant.
Grandmaison. V. Dabin.
Grandval (de). V. Povrel.
Gravezon (comte de), I, 58*, 114.
Grégoire (l'abbé), II, 111, 114*, 117*, 120*, 144, 160*, 295, 300, 303, 304, 366, 424.
Grétry, II, 147.
Greuze, I, 286*.
Grevenbroch (baron de), I, 92.
Grilleau (Michel de), I, 437*.
Grimaldi (baronne de), II, 194*.
Grimm (baron de), I, 286*, 420*.
Grimod-Dufort, I, 164*.
Grimod-Dufort (madame), I, 164*, 209*, 215*; II, 52.
Grimod d'Orsay, I, 165*.
Grimod de la Reynière, I, 164*.
Grisel, capitaine, II, 312*.
Grolée (marquise de), I, 223*.
Grossolles (mademoiselle de), II, 214. V. Flamarens.
Guéménée (prince de Rohan), I, 247*, 283*.
Guercheville (de). V. Guyon.
Guerchy-Nangis (de), I, 134*; II, 421*, 441.
Guibert (Michel), II, 202.
Guillaudeu (de), II, 156*, 441.
Guillon, II, 389, 390, 399, 404, 407.
Guimberteau, député, II, 176, 178, 408.
Guindant, médecin, I, 424*, 427; II, 94.
Guyon de Diziers, I, 343*, 405*.
Guyon de Guercheville, I, 344*, 405*.
Guyon de Montlivault, I, 289, 324, 405*.
Guyot, I, 435; II, 239, 243, 333, 338.

H

Hachin, I, 438; II, 323.
Hadou, chirurgien, II, 381.
Hallencourt (d'). V. Dromesnil.
Halweil (comte d'), I, 122*.
Harcourt (maréchal d'), I, 277*.
Harcourt (comte et comtesse d'), I, 278*, 280, 312, 345.
Harcourt-Beuvron (marquis d'), I, 105*.
Hariague, I, 426*; II, 307.
Harvelay (Micaut d'), I, 273*, 354.
Harville (d'), I, 171*.
Hautefort (marquis d'), I, 62*.
Hébert (Antoine), I, 71*, 183.
Hébert (André), I, 121*.
Heere (comte de), II, 16*.
Helvétius, I, 385*.
Hénault (le président), I, 64*, 73, 101.
Hénonville, château, I, 152, 238; II, 57.
Henri IV, I, 336*, 342.
Henriette-Marie de France, reine d'Angleterre, I, 9*.
Hérault de Séchelles, I, 133*; II, 109*.
Hericourt (chevalier d'), I, 19*.
Hérouville (comte d'), I, 204*.
Herry de Maupas. V. Maupas.
Hézine, II, 128, 148, 163, 182, 188, 201, 210, 231, 269, 268 et suiv., 283, 297, 306, 317, 363, 375, 379, 401, 442.
Hiémes, haras, II, 48.
Hildebrand, II, 184.
Hoche, général, II, 298.
Holbach (baron d'), I, 399.
Hosty, médecin, I, 290*, 292 et suiv.
Houdetot (d'), I, 277*.
Houdon, sculpteur, II, 257, 340.
Humieska (princesse), II, 44.
Hurault (famille), I, 280, 335* et s.; II, 438.
Hurault de Saint-Denis, I, 344*; II, 208*, 379, 404*.
Hurault de Vibraye, II, 431*.

I

Imblat (mademoiselle), I, 129.
Infante (L. E. de France, dite Madame), I, 7*, 103*, 226, 238*.
Inoculation, I, 290 et suiv.

J

Jalbert, II, 314, 315.
Jannel, I, 287*, 365.
Jarente (L. S. de), évêque, I, 58*.
Jarente (L. F. de), évêque, II, 74*, 111, 139.
Javilliers, I, 16.
Jelyotte, I, 98*, 205, 248, 304, 334, 352, 355, 439; II, 330 et s., 366*.
Jogues. V. Martainville.
Jonville (Chaillon de), I, 168*.
Jouan (de), I, 26.
Jouanneau, II, 417.
Jousselin, II, 134, 324.
Juigné (de), archevêque de Paris, I, 209*; II, 217*.
Julien, de Toulouse, député, II, 153*.
Jully (La Live de), I, 86*, 116, 189, 195, 266, 273*, 282, 284, 314, 420.
Jumeau, I, 378; II, 177, 199, 217, 255, 391.
Jussieu (de), I, 8.

K

Kaunitz (comte de), I, 62, 76 et suiv., 108, 111, 303.
Kessel (de), I, 399*.
Knyphausen (baron de), I, 249*, 250*, 251.

L

La Barre, I, 266* et suiv.
La Boissière (de), I, 116*.
La Boissière-Chambors (de), I, 74*.
La Borde (Jean-Joseph de), I, 273*, 283, 298*, 379*, 386; II, 199, 331*.
La Borde (Jean-Benjamin de), I, 4*, 58, 233, 298*, 350, 369, 401*, 406, 434; II, 23, 83, 199.
La Bossière. V. Rangeard.
La Bretonnerie (de), II, 309, 316.
La Briche (La Live de), I, 187*, 314, 325*.
La Brisolière (de), II, 87*, 119, 126, 180, 185, 282*.
Lacaille, II, 291, 294.
La Cerda (marquis de), I, 147*.
La Charrerie. V. du Cluzel.
La Chaise (marquis de), II, 402.
La Chateigneraie (Fournier de), II, 326*.
La Chétardie (marquis de), I, 145*.
La Clue (marquis de), I, 221*.
Laduye (de la Fon de), II, 208*, 413.
Lafayette (général de), II, 107.
La Ferté-Senecterre (de), I, 355*, 425*; II, 126, 267, 373.
Laffon-Ladébat, II, 357* et suiv.
La Force (de). V. Caumont.
La Frenaye, I, 151.
La Fresnaye (de), II, 48*.
Lafrété, I, 354*, 441; II, 15, 85, 263, 348.
La Galaisière (Chaumont de), I, 28*, 50, 214, 352*.
La Galissonnière (Barrin de), II, 301*.
La Garde (de), I, 11*.
La Gondinaye (de), II, 151, 208.
La Grandière (Benoit de), I, 242, 294*.
La Grange (Le Lièvre, marquis de), I, 131*.
Lagrange (Robbé de), II, 152, 185, 219, 221*, 227, 228, 244, 246, 299, 349 et suiv., 409.
La Guiche (marquis de), I, 413*.
La Haye (de), I, 369*.
L'Aigle (marquis de), II, 406*.
La Lande (de), II, 309, 316.
La Live de Bellegarde, I, 86*. V. Jully, Épinay, La Briche.
Lallemant. V. Levignen et Nantouillet.
La Marche (comte de), I, 123*, 349.
La Martinière (Pichault de), I, 142*, 180, 189.
Lambert (mademoiselle), II, 309.
Lambot, II, 225.
Lameth (de), I, 131*, 133*, 202*; II, 95, 387.
Lami, II, 317.
La Michodière (de), I, 137*; II, 441*.
La Mina (marquis de), I, 300.
Lamoignon (de), I, 289*; II, 193.
Langeron (maréchal de), I, 77*.
Lansmate. V. Lasmartres.
La P*** (madame de), I, 261* et suiv.

La Pagerie (de), II, 302*, 349, 384*.
La Pallu (marquis de), II, 87*, 89, 126.
La Pérouse, II, 20*.
La Peschellerie (de), I, 230*.
La Peyronie (de), médecin, I, 8*.
La Porte (de), II, 173*, 185, 260, 285, 308, 312, 316, 392, 415.
L'Arche (de l'Écluse de), II, 77*.
La Roche-Mouhet (Martin de), II, 289*, 290, 295.
La Saussaye (de), II, 405*.
Lasmartres (Damblard de), I, 125*.
Lassay (hôtel de), I, 109*.
Lasteyrie (de). V. du Saillant.
La Tour. V. des Galloys de... et Delatour.
La Tour (bailli de), II, 87*, 89, 119, 126.
La Tour d'Aigues (Bruni de), I, 218*.
La Tour d'Auvergne (de), I, 42, 432*.
La Tour de Clairvaux (de), II, 147.
La Tournelle (de), I, 61, 63, 77, 273.
La Trémouille (duchesse de), II, 15*.
L'Aubépin (marquis de), I, 296*.
Launay (Cordier de), I, 411*.
Launay (mademoiselle), I, 26.
Laurenceot, député, II, 250, 264, 266, 268, 409.
Lauzun (duc de), I, 246*, 353, 439; II, 199.
Laval-Montmorency (comte de), I, 102*, 181.
Laval-Montmorency (duc et duchesse de), I, 390*; II, 15*.
Laval-Montmorency (vicomtesse de), I, 232*, 355; II, 15.
Laval (la Fagerdie de), II, 401*, 402.
La Valette (de). V. Thomas et Chicoyneau.
La Vallière (duc de), I, 99*, 106, 149, 299.
La Vallière (duchesse de), I, 260*.
La Vauguyon (duc de), I, 283*, 308, 391.
La Vaupalière (de), II, 43*.
La Villeheurnois (de), II, 357* et s.
Lavoisier, II, 79*, 80, 81*, 101, 196,
La Voypière, II, 312, 315, 316.
La Vrillière (de). V. Phélipeaux.
Lays, II, 257*.
Lebel, I, 71*, 125, 260.
Le Boullanger, I, 11*, 16*, 97*, 177*, 264, 378*; II, 436*.
Lebret, II, 83, 259.
Lebrun, consul, II, 423.
Lebrun (madame Vigée), II, 157*.
Lecarlier, ministre, II, 385*.
Lecerf (abbé). V. Duser.
Leclerc, député, II, 410*.
Le Clerc de Juigné. V. Juigné.
Le Clerc de Lesseville, I, 41*.
Lecomte, juge de paix, II, 399.
Lecomte (M. et madame), I, 235*, 361.
Leconte, II, 394.
Leconte de Roujou, II, 291, 298, 374, 389, 391, 399, 404, 410, 411.
Lecouteulx (l'abbé), I, 426.
Lecouteulx du Molay, II, 20*, 198, 209, 230, 247, 263, 339*.
Lecouturier, I, 97*.
Leddet, II, 298.
Lefebvre. V. Ammécourt, Chailly, Mégrigny.
Le Fèvre de Caumartin, I, 28*; II, 174.
Lefèvre, notaire, II, 298.
Lefranc de Pompignan, I, 215*.
Le Gendre (famille), I, 47*, 156*, 214; II, 259, 338, 348, 374.
Le Gendre (madame), I, 47*, 152, 162, 399, 404, 414.
Le Gendre, comte d'Onsenbray, I, 152*, 157*, 441*.
Le Gendre de Luçay, II, 27*, 87, 90, 194, 197, 198*, 259.
Le Gendre de Villemorien, I, 350*, 369*; II, 25, 63, 80, 82, 194.
Le Gentil (madame), I, 43*.
Le Gentil, marquis de Paroy, I, 43*, 128, 170, 248, 257, 296; II 327, 328*.
Le Jay (madame), I, 157*.
Le Loutre, sellier, I, 67,
Le Maignen, II, 389.
Le Mairat, I, 152*.
Lemaure (mademoiselle), I, 144*.
Lemétayer, chouan, II, 379*.
Lemierre, I, 89*.
Le Moine, II, 268* et suiv.

Le Moine, II, 289.
Le Monnier, I, 54*, 246.
Lenoir, I, 404*, 415.
Lenoir de Chanteloup, I, 295*.
Lenormand d'Étioles, I, 267.
Lenormand de Tournehem, I, 321.
Le Pelletier (famille), I, 8, 11, 341.
Le Pelletier de Morfontaine, I, 23*, 97, 278*, 348.
Le Pelletier de Rosambo. V. Rosambo.
Lepetit, II, 181, 268* et suiv.
Lépine, II, 112.
Lépinot (madame de), I, 170*.
Lerasle, I, 345.
Le Ray de Chaumont, I, 345*; II, 126, 174, 317.
Leroi de Séqueville, I, 274*, 285.
Leroux, chouan, II, 379*.
Leroy, II, 395.
Leroy, médecin, I, 414*.
Lespinasse (de), I, 174.
Lestevenon de Berkenroode, I, 249*; II, 18*, 365*.
Lestrange (de), général, II, 312.
Le Tellier, II, 357* et suiv.
Le Tessier. V. Montarsy.
Le Tourneur, I, 11*, 257*.
Le Tourneur, directeur, II, 353*.
Le Vasseur de la Sarthe, député, II, 176, 181, 268 et suiv.
Levignen (Lallemant de), I, 399*.
Levrad, II, 326.
Leyridon (de), II, 135.
Lhéritier, II, 395.
L'Hôpital (marquis de), I, 49*, 145*, 157, 242.
Liancourt (duc de la Rochefoucauld-), I, 401*, 413.
Lieuray (baronne de), I, 332*.
Liger, II, 389, 413, 414.
Ligneriac (Robert de), duc de Caylus, I, 384*.
Limousin, II, 91, 201.
Listal, médecin, I, 199, 202.
Livry (marquis et marquise de), I, 64*, 99, 119, 172.
Lointier, curé, I, 194*.
Lolotte (mademoiselle), I, 92*, 204.
Loménie. V. Brienne.
Londres, I, 34 et suiv.
Longaulnay (chevalier de), I, 248*.
Lordat (comte de), I, 165*.
Lorraine (princes Charles et Camille de), I, 40*, 82*. V. Brionne et Pons.
Lorry, médecin, I, 402*.
Losme-Salbray (de), I, 416*.
Louis XV, I, 6, 7, 16, 69, 72, 82, 93, 98, 99, 101, 106, 118, 124, 126, 138, 149, 150, 171, 173, 179, 181, 184, 187, 195, 226, 228, 238, 242, 244, 260, 261, 295, 296, 303, 319, 321, 323, 365, 388, 400*; II, 36, 37.
Louis XVI, I, 242, 310, 403, 407, 409, 413; II, 68, 75, 107, 108, 123, 228.
Loupain (madame), II, 363.
Lowendal (maréchal de), I, 53*.
Luçay (de). V. Le Gendre.
Luker (de), II, 373*.
Lure, II, 9.
Lusace (comte de), I, 102*, 182.
Lussan (de). V. du Bouset.
Lutaine-Beignoux, II, 21, 217, 223, 230, 399, 404, 407, 408, 425.
Luxembourg, aboyeur, I, 251*.
Luxembourg (chevalier de), I, 353.
Luxembourg (duc de), II, 75*, 78, 81.
Luxembourg (duchesse de), II, 331.
Luynes (duc et duchesse de), I, 64*. 73*, 101, 141.
Luzarches (de), II, 106.

M

Machault (de), I, 9*, 68, 105*, 180*, 183*, 185, 189, 367, 369, 404.
Macquer, chimiste, II, 32*.
Madon, château, II, 127, 247.
Madon (cahier et courrier de), II, 111*, 221*.
Magnanville, château, I, 353; II, 85.
Magnesiti (comte), II, 62.
Mahi (famille), I, 341*; II, 148, 249*, 379.
Mahi de Cormeré, I, 280*, 331*, 340; II, 249.
Maillé (de), I, 344*, 426.

Maillebois (comte de), I, 71*, 125, 182, 188, 189, 397; II, 441.
Mailleraye (la), château, I, 277*.
Mailly (de), I, 267*.
Maintenon (madame de), I, 412.
Maison, chanoine, II, 304.
Malartic (de), I, 156*, 214*, 414*.
Malboissière de Pully (Randon de), II, 16*.
Malesherbes (de), I, 405*.
Maleyssie (marquis de), II, 242*.
Maniban (de), I, 64*.
Marcande (de), I, 178.
Marcé. V. Dupuis de Marcé.
Marchais (Binet de), I, 298*, 406.
Marie-Antoinette (la reine), I, 242, 403, 413; II, 28, 31, 75, 84, 228.
Marie Leczinska (la reine), I, 64, 73, 98, 101, 181.
Marigny (marquis de), I, 72*, 115, 117, 121, 123*, 172, 174, 181, 188, 280, 304, 312, 316, 323, 341, 351, 362, 428*; II, 144.
Marisy (Legrand de), II, 417*.
Marmé, II, 252.
Marnier, I, 36, 120, 167.
Marolles (Poillot de), II, 405*.
Marquise (mademoiselle), I, 75*; II, 59.
Marsan (comtesse de), I, 104*, 183, 283, 308.
Marsilly (Commines de), II, 51*.
Martainville (Jogues de), I, 232*, 352; II, 14, 83, 86, 381.
Martin (mademoiselle), I, 212.
Masade, geôlier, II, 154, 205, 231, 289, 294.
Masones de Sotomayor (don), I, 227*.
Massalski, I, 407*, 410.
Massiac (hôtel et club de), I, 428*; II, 220*.
Masson, I, 64*.
Masson (famille), I, 339*. V. Pezay.
Matalone (duc de), I, 140.
Mathieu de Lépidor, I, 332*, 353.
Matignon (comtesse de), II, 31*.
Maupas (Herry de), I, 346*, 382; II, 79, 80, 415.
Maupeou (de), I, 54*, 179, 389*, 420.
Maurepas (comte et comtesse de), I, 404*, 405, 406, 407, 409, 416, 425; II, 215, 228.
Maury (l'abbé), II, 104, 110.
Maussion de Candé, I, 435*; II, 32.
Mayneaud de Coulanges, I, 379*.
Mayneaud de la Tour, I, 48*, 379; II, 9*.
Mazade (madame), I, 48*, 147, 152, 210, 379.
Mazarin (duc et duchesse de), I, 147*, 244*.
Mazières, I, 332.
Mazurié. V. Lemétayer.
Médavy (maréchal de), II, 45*.
Mégret de Sérilly, I, 386*, 400, 441; II, 2, 24, 107, 125, 195, 344 et suiv.
Mégret d'Étigny, I, 208*, 386*; II, 107, 195, 344.
Mégrigny (l'abbé Lefebvre de), I, 23, 29, 131, 165, 191, 248, 277, 291, 292.
Melfort (comte de), I, 127*; II, 174.
Méliand, I, 133*.
Méloizes. V. des Méloizes.
Ménageot, peintre, II, 157*.
Ménars, château, I, 280; II, 144, 301.
Menjot de Champfleur, II, 219, 222*, 431*.
Menou (de), II, 104, 224, 343*.
Mercier, II, 366.
Mercier (famille), I, 25*; II, 198*.
Mercier Saint-Vigor, I, 25*, 72, 122, 125.
Mercy-Argenteau (comte de), I, 78*.
Merger, I, 43, 44*, 170, 248.
Merles (de) de Beauchamp, I, 58*, 114*.
Merlet, I, 255.
Merlin de Douai, II, 300*, 306, 367, 384, 391 et suiv., 403*.
Merlin de Thionville, II, 188.
Mesdames de France, I, 103, 149, 182, 186, 226, 238. V. Adélaïde, Infante, Victoire.
Meslay, château, II, 312.
Mesmer, II, 1, 6.
Mesnard, I, 55*, 65, 105, 275, 280, 344; II, 440.
Mesnard de Chousy, I, 55*, 72, 275; II, 76*, 248*, 249, 440.
Mesnard de Clesles, I, 55*, 275*; II, 3.
Mesplesse (baronne de), I, 205.
Meulnier, II, 418.
Meunier (l'abbé), II, 396.
Millemont, château, II, 348*.
Mirabeau (comte de), II, 95, 104.
Mirabeau (vicomte de), II, 105.
Mirepoix (maréchale de), I, 100*.
Mirepoix (marquis de), I, 71*.
Mittié, médecin, II, 258.
Moges (de), I, 240*, 426*; II, 307.
Monaco (prince de), I, 75*, 91, 106, 153*.
Moncrif, I, 64*, 73, 101, 196.
Monet (Jean), I, 236*, 265.
Monnier, II, 261.
Montarby (Le Tessier de), I, 5*; II, 436*, 437.
Montaudouin (de), II, 293*.
Montbarey (prince de), I, 412*.
Mont-Carmel (ordre du), I, 275*.
Montebise (marquis de), II, 126*, 436*.
Montecler (de), I, 57*, 248*.
Montesquiou (marquis de), I, 289*.
Montgeron (Parat de), I, 251*.
Monthulé (de), I, 57*.
Montigny (Chartraire de), I, 56*, 224*, 364.
Montjoie, II, 387*.
Montlivault (de). V. Guyon.
Montmorency (Henri II, duc de), I, 214*; II, 8. V. Laval et Luxembourg.
Montmorin (de), I, 376*; II, 344*, 346*.
Montpellier (madame de), I, 107*, 114, 203, 205.
Montpipeau, château, I, 278*.
Montyon (Auget de), I, 427.
Monville (de). V. du Jonquoy.
Moracin, I, 200*; II, 387*.
Moras (Peireuc de), I, 58*.
Moreau (l'abbé), II, 396.
Motteville (le président de), I, 96*.
Mouchy (maréchal de), II, 199*.
Mouhy (chevalier de), II, 18*.
Moulnier, II, 324, 325, 372.
Moussy. V. Girault.
Mun (comte de), I, 106*, 120, 385.
Murat (de), I, 408*.
Murinais, II, 357* et suiv.
Musset (de), I, 335*

N

Nantouillet (Lallemant de), I, 348*, 399*.
Napoléon. V. Bonaparte.
Narbonne (marquise de), I, 103*.
Nassau (prince de), II, 20*.
Natoire, peintre, II, 157.
Navailles (de), II, 331.
Necker (baron), I, 409, 426; II, 108.
Néel (comte de), II, 156*.
Nestier (Cazeau de), I, 127*.
Nettine (de), I, 273*, 298*, 385.
Neuilly (Brunet de), I, 127*.
Nevers (duc de), I, 32*.
Neveu (de), II, 364*.
Nicolaï (président de), I, 432*.
Nicolet, I, 381*.
Nigot de Saint-Sauveur. V. Saint-Sauveur.
Nini (J. B.), II, 174*.
Nique, médecin, I, 209.
Noailles (duc de), I, 297*; II, 34, 73, 220.
Noailles (marquis de), II, 339. V. Ayen, Mouchy, Poix.
Noailles (famille de), I, 157; II, 228.
Noé (de), I, 209*, 248*; II, 67*.
Nogaret (comte de), I, 168.
Noguez, I, 379*; II, 193.
Noiret (Roger), II, 418.
Nusse (l'abbé), II, 119.

O

O'Donnell, II, 148*, 154, 406.
O'Dunne, I, 176*, 248, 421.
Ogier (le président), I, 109*, 152, 329*.
Oginski, II, 43*.
Ogny (Rigoley d'), I, 8*, 56*, 217, 224*, 248, 250, 256, 364, II, 367.
Oilliamson (marquis d'), II, 48*.

Olavidès, I, 205*, 310, 333, 421, 437, 439; II, 1, 20, 57, 103, 209*, 230, 247, 255, 264, 266, 334, 368, 379, 381, 383.
Olivier, peintre, I, 423.
Ombreval (marquis d'), I, 95*.
Onsenbray. V. Pajot et Le Gendre.
Onzain, II, 126, 174.
Orbessan (madame d'), II, 48*.
Orceau de Fontette, II, 85*.
Orléans (duc d'), régent, I, 53.
Orléans (duc et duchesse L. P. d'), I, 16*, 43, 69, 75, 114, 128, 227, 244, 290*, 398, 419; II, 59, 61, 68.
Orléans (L. P. J. duc d'), I, 55*, 247*, 385*; II, 69*, 83, 84, 89, 387, 397.
Ormes Saint-Martin (les), I, 195*.
Ornano (comte d'), II, 328*.
Orry, I, 190*.
Orsay, château, I, 166.
Orsay (comte d'), I, 165*.
Osmont (comte d'), I, 131, 152, 165, 166, 238, 248, 249; II, 45* et suiv.
Osmont (d'), évêque, I, 223, 248, 304, 352, 353; II, 45*, 60, 86, 382.
Osmont (famille d'), II, 45*, 63*, 64*, 382*.
Ossun (marquis d'), I, 211*, 227.
Ourches (comte d'), I, 29*.

P

Pajon de Chambaudière, II, 77, 309*, 312, 316, 334.
Pajot (famille), I, 157; II, 18.
Pajot de Marcheval, I, 28*, 50; II, 155, 156*, 256, 303.
Pajot d'Onsenbray, I, 152*, 157, 291.
Pajou, sculpteur, I, 18*, 95; II, 257, 340, 341 et suiv.
Pallu, I, 105*.
Panat (l'abbé de), I, 209*
Pange (Thomas de), I, 386*; II, 195, 345*, 346*.
Papillon d'Auteroche, II, 27*, 198*.
Papillon de Fontpertuis, I, 71*, 98.
Papillon de la Ferté, II, 27*, 198*.
Pardessus, II, 241, 324*.
Paris (la), I, 353*.
Paris-la-Montagne, I, 370*.
Paroy, château, I, 128*.
Parson, I, 176*.
Paulmy (marquis de), II, 142*.
Péan, II, 128, 146* 189, 249, 260, 401.
Péan, curé, II, 275.
Péan (de), I, 344*, 356*; II, 126, 176.
Pechméja, I, 334*, 352, 355; II, 33.
Peilhon, I, 237*, 438.
Peirard, médecin, I, 8*.
Pélissier (mademoiselle), I, 9, 178.
Pelletier. V. Le Pelletier.
Penthièvre (duc de), I, 120*; II, 67.
Périer (les frères), II, 27*.
Pérignat (de), II, 175*, 182, 260.
Pernan (de). V. Dupleix.
Perrin de Grégaine, I, 28, 252; II, 9. V. Cypierre et Chevilly.
Pert (de), II, 3.
Pestre (de), comte de Sénef, II, 81*.
Pétion, II, 109, 160.
Petit de Villanteuil, II, 112*, 117.
Pezay (Masson, marquis de), I, 340*, 397, 407, 408*; II, 17, 407.
Phélines (de), II, 80*.
Phélipeaux, archevêque de Bourges, I, 381*, 439; II, 80, 214.
Phélipeaux (comtesse), II, 126*, 215*.
Phélipeaux, fermier, II, 98.
Phélipeaux de Saint-Florentin, duc de la Vrillière, I, 60, 67*, 71, 105, 158, 189, 280, 311, 317.
Philidor (Danican), I, 233, 236*.
Pibrac, chirurgien, I, 268*, 269.
Picard-Gaudron, II, 377.
Pichegru, général, II, 252, 340*, 357* et suiv.
Picot, I, 202.
Pierrecourt (marquis de), II, 415*.
Pierrevert (Bernier de), I, 48*, 152, 240, 297.
Pignatelli (comtesse de), I, 290*.
Pilet, II, 360.
Pilos (comte de). V. Olavidès.
Pinon (famille), I, 97*, 378*, 412*; II, 441.
Pizani (le chevalier), II, 124*.

Plassiard (l'abbé), II, 119.
Plassiard, Lazariste, II, 209.
Pless (baron de), I, 92.
Pleurre (de), I, 170*.
Plucquet, II, 277.
Pobelle, II, 141.
Pointeau, I, 338; II, 321.
Poisson (famille), I, 298*. V. Pompadour, Marigny.
Poisson de Malvoisin, II, 80*, 144, 301.
Poitiers (Diane de), I, 335*.
Poix (princesse de), I, 391*.
Polastron (de), II, 432, 434*.
Polignac (duc et duchesse de), I, 431*, 433; II, 68.
Polignac (marquis de), I, 11*, 278, 430*, 438; II, 89.
Pomereu (de), I, 97*, 247*, 289.
Pomereu (madame de), I, 247*, 330, 334, 348*.
Pompadour (marquise de) I, 68*, 84, 98, 99, 105, 106*, 115, 138, 181, 183, 185, 188, 190, 227, 232*, 242, 244, 260, 280, 297, 298, 311, 316, 318, 320, 323*, 332; II, 61, 67, 301.
Pompignan. V. Lefranc.
Poncher, conseiller d'État, I, 435*; II, 440.
Poncher, évêque, I, 435*.
Poncher (famille), I, 9*, 47, 435*; II, 434* et suiv.
Poniatowski, I, 116*, 410.
Pons (prince de), I, 82*.
Pons-Saint-Maurice (comte et comtesse de), I, 379*, 395.
Pontcibaud (chevalier de), II, 14*, 22.
Pont-Saint-Pierre. V. Roncherolles.
Porcher, II, 399, 421.
Porlier (l'abbé), I, 15, 19, 46.
Potel, II, 435.
Pougues (eaux de), II, 8.
Poulain (mademoiselle), II, 247*.
Pousse, médecin, I, 8*, 136*.
Powerscourt (lord), I, 146*, 307.
Poyrel de Grandval (famille), I, 3*, 435*; II, 434* et suiv.
Praslin (de). V. Choiseul
Préaudeau (madame), I, 368*, 369.
Préninville (de). V. Boullogne.
Puisieux (marquis de), I, 150*, 175.
Pupin (l'abbé), I, 5, 12.
Puy, I, 322.
Puységur (marquis de), I, 64*, 108.

Q

Quentin, II, 295.
Quentin (madame), I, 6*. V. Champcenetz, Champlost.
Quéru, II, 167.
Quinault (mademoiselle), I, 32*, 363.
Quindam. V. Guindant.

R

Rabodanges (de), I, 425*; II, 83.
Raison, I, 22.
Ramel, II, 357* et suiv.
Ramel, ministre, II, 393.
Rancogne (marquis de), I, 346*, 382; II, 14*, 115, 126, 142, 168, 202, 207, 216, 231, 239, 243, 255, 309, 312, 316, 388, 415, 421, 423.
Randon d'Hanneucourt, I, 383*.
Rangeard de la Bossière, II, 77*, 175, 182.
Rangeard de la Charmoise, II, 405*.
Rangeard de Villiers, II, 148, 185, 249.
Raoux (l'abbé), II, 78.
Raynal (l'abbé), I, 304*, 315, 355; II, 33.
Razilly (marquis de), I, 64*.
Razins (de) de Saint-Marc, I, 29*, 115, 131, 236, 307, 315.
Réal, II, 313* et suiv., 327.
Régny (Beffroy de), II, 354*.
Reinard (l'abbé), II, 255, 334, 368, 383.
Réméon (de), II, 405*.
Remière, I, 274, 348, 364, 370.
Renaudot (l'abbé), I, 170*.
Renel (de), I, 54*, 246.
Repnin (prince), II, 44*.
Restier, I, 29.
Reventlaw (comte de), I, 62.
Richard, I, 47*, 48, 152.
Richard de Saint-Non (l'abbé), I, 33*, 240, 420.

Richebourg (de). V. Darboulin.
Richelieu (maréchal de), I, 71*, 138, 181.
Richemont (duc de), I, 93.
Rigolet, II, 100.
Rigoley d'Ogny. V. Ogny.
Rigoley de Juvigny, I, 8*.
Rivié de Ricquebourg, I, 26*.
Rivière, II, 312.
Robbé de Beauveset, II, 152*.
Robbé de Lagrange. V. Lagrange.
Robert, II, 406*.
Robespierre, II, 230, 237, 308, 362*, 407.
Robin, peintre, II, 224*.
Rochambeau (de), II, 411.
Rochechouart (de), I, 243.
Rochecotte (comte de), II, 408*.
Rochegude (de), I, 438.
Rochejean (l'abbé), II, 119* 134, 136, 137, 144, 151, 189, 205, 216, 229, 233, 258, 408.
Rocheplate (baron de), I, 121*.
Rocquemont (de), I, 78.
Roederer, II, 387.
Roger (madame), religieuse, II, 247*.
Rohan (de), I, 45*, 99*, 104*, 183, 185, 247*, 260, 283*, 400.
Rohan (cardinal de), I, 428*; II, 64, 75, 104.
Romé de Vernouillet (marquis de), I, 5*; II, 13*, 93, 119, 122, 146, 152*, 178, 189, 248.
Roncherolles (marquis de), I, 229*; II, 258, 267, 374.
Rosambo (Le Pelletier de), I, 131*, 240, 297.
Roslin (famille), I, 47*; II, 8.
Roslin (M. et madame E. J.), I, 47*, 151, 170, 230, 237, 276, 399.
Roslin d'Hénonville (M. et madame), I, 47*, 151, 152, 238, 240, 370, 414, 440; II, 35.
Roslin d'Ivry, I, 379*; II, 193.
Roslin de Lesmont, I, 414.
Rossignois, I, 9.
Rostaing (comte et comtesse de), II, 402*, 407, 411.
Rouault (de). V. Égreville.
Rouillé, ministre, I, 93*, 105*, 145.
Rouilleau, II, 91.
Rousseau (Pierre), I, 331*, 334, 345, 348, 399*, 402; II, 23, 29, 141, 145, 371.
Rovère, II, 357* et suiv.
Rulhière, II, 30*.

S

Saavedra (don), II, 370.
Saiffert, médecin, II, 15*.
Sainctot (de), I, 42*, 53, 60.
Saint-Aignan (de), I, 30*, 73; II, 189*, 247*, 302.
Saint-Aignan, II, 191*.
Saint-Amant (de), I, 92.
Saint-André (maréchal de), II, 426*.
Saint-Contest (marquis de), I, 67*, 93*.
Sainte-Suzanne (marquis de), II, 66*.
Saint-Fargeau (de). V. Le Pelletier.
Saint-Florentin. V. Phélipeaux.
Saint-Germain, I, 279.
Saint-Germain (marquis de), I, 62, 94.
Saint-Germain, rose-croix, I, 56*.
Saint-Hérem (marquis de), I, 376*.
Saint-Leu-Taverny, I, 5*, 29, 41, 67, 233, 254, 349.
Saint-Marc (de). V. Razins.
Saint-Michel (de), I, 397*.
Saint-Non (de). V. Richard.
Saint-Priest (Brochet de), I, 369*.
Saint-Prix, I, 191.
Saint-Réjant, II, 426*.
Saint-Romain, acteur, II, 354.
Saint-Sauveur (Nigot de), I, 23*, 45.
Saint-Simon (de), I, 387*; II, 25, 346*.
Saint-Victour (Fénis de), I, 399*.
Saint-Vigor. V. Mercier.
Saint-Yon Salaberry (madame de), II, 18.
Salaberry (abbé de), I, 328*.
Salaberry (Ch. F. de), I, 328*.
Salaberry (M. et madame Ch. F. V. de), I, 4*, 328, 330, 334, 348*, 354, 356, 376, 380, 396, 398*, 399*, 407, 425, 438; II, 2, 13, 22, 40, 75, 78, 80, 103, 107, 110, 121, 122, 127, 139, 142, 145, 149, 160, 173*. 178, 182, 189, 191, 199, 246, 247, 250, 259, 262, 307, 334, 352.
Salaberry (Charles-Marie de), II, 139*, 145, 155, 160, 192, 246, 250, 259, 283, 285.
Salar, II, 304.
Salé (mademoiselle), I, 144*.
Samson, vicaire, I, 380.
Sanlot, I, 354, 415; II, 90*, 93, 131, 196, 197*, 262, 348, 382.
Sanlot de Bapaume, II, 16*.
Sanson, bourreau, II, 336* et suiv.
Santerre, II, 188.
Santo-Domingue (de), I, 43*, 170, 248, 386.
Santonax, II, 425.
Sarcus (de), I, 97*.
Sarlabous (de). V. Mun.
Saron (de). V. Bochard.
Sarrasin (de), II, 410*.
Sartine (de), I, 264*, 357, 396, 401, 408; II, 31.
Sassenay (marquise de), I, 224*.
Saulx (de). V. Tavannes.
Saumery (de Johanne de la Carre de), I, 342*, 431; II, 79*, 126, 224, 326*.
Saunier, (l'abbé), II, 247*.
Savalette de Magnanville, I, 233*, 354*, 380*.
Savary (de), II, 436*.
Saxe (maréchal de), I, 132, 241*.
Sedaine, I, 233, 234 et suiv., 248, 265, 360, 380, 408, 423; II, 13, 17, 19, 63, 82, 95, 110, 147, 158, 196, 243, 256, 258, 333*, 387.
Sedaine (madame), I, 361*, 420; II, 108, 339.
Ségur (maréchal de), I, 44*; II, 75, 251*.
Ségur (président de), I, 198*.
Seignelay (Colbert, marquis de), I, 354*.
Sénac, médecin, I, 71*, 174.
Sénozan (Olivier de), I, 194*.
Sept-Fonts, abbaye, II, 8.
Séqueville (de). V. Leroi.
Séran (marquise de), I, 260*; II, 15, 29.
Sérilly (de). V. Mégret.
Sériny (madame de), I, 361*.
Serreau, II, 282*, 320.
Servoil (de), I, 211.
Sevestre, député, II, 283*, 286.
Sieyès (l'abbé), II, 110.
Sillery (marquis de), I, 45*.
Simon (général), II, 417.
Simon, domestique, II, 205, 207, 212.
Simon, terroriste, II, 181, 268* et suiv., 283.
Sinety (marquis de), I, 392*.
Sloane (Hans), I, 37*.
Smith, I, 70.
Smith, médecin, I, 154.
Solenne (saint), II, 300*.
Soltikow (comte de), I, 259*.
Sommery (du Mesniel de), I, 32*, 74.
Sorba, I, 94*, 179.
Soubise (de Rohan), I, 99*, 104, 183, 185, 260, 283*, 409; II, 64.
Soufflot, architecte, I, 313*.
Soullet (famille), I, 4*, 10, 252, 258*, 285, 296; II, 16*, 436* et suiv.
Soullet (madame), née Montarsy, I, 4*, 11, 12, 30, 150*.
Soullet (B. N.), I, 8, 10*, 114, 136, 256, 257; II, 16*.
Sourches (comte de), I, 297*.
Souvré (marquis de), I, 123*, 182; II, 38.
Soyecourt (marquis de), I, 97*.
Spaure (comte de), I, 78.
Stainville (de). V. Choiseul.
Stahrenberg (comte de), I, 78*, 227, 249, 288, 303; II, 62.
Sturm, II, 126*, 215.
Surville (de), II, 426, 427*.
Sy (Frémyn de), I, 200, 293*, 312, 406*.

T

Talaru (de), I, 74*, 125; II, 199*, 263.
Tallard (duc et duchesse de), I, 24*, 104*.
Tallard (hôtel de), I, 12*.
Talleyrand-Périgord (de), II, 111.
Tallien, II, 136*, 218, 222, 237, 306, 329, 341, 384, 385*.
Tallien (madame), II, 329, 385.

Talmond (princesse de), I, 119*.
Tascher. V. La Pagerie.
Tavannes (de), I, 384*.
Teissier, I, 35*, 70, 100*, 123*.
Tencin (cardinal de), I, 223*.
Termont (de Mat de), évêque, I, 345*, 428.
Terray (l'abbé), I, 389*, 420.
Tessé (de), I, 8*, 69*, 102.
Teyssier des Farges, II, 406*.
Thémines (de Lauzières de), évêque, I, 429*; II, 73, 76, 78, 81, 111*, 113, 120, 221, 223, 224, 366, 390.
Thère (comte de), II, 53*.
Thiard (de), I, 104; II, 10*, 15. 30.
Thibault (A. M.), II, 375*, 393, 404, 410.
Thiroux de Montregard, I, 195*.
Thiroux de Montsauge, I, 369.
Thomas de la Valetie (famille), I, 56*, 222, 370*; II, 348*.
Thomas de la Valette (marquise de), I, 56*, 58, 217, 248, 256, 370.
Thouvenon, I, 381, 383, 384, 422.
Thuit (le), château, I, 54*.
Thumery (de), II, 24*.
Thurot, I, 257*.
Tiepolo, I, 249; II, 62.
Tirat (madame), II, 151.
Tolin (l'abbé), II, 112, 117, 119.
Toris (de), I, 45.
Toulongeon (famille de), I, 411*, 412*; II, 11, 12, 82, 127*, 215, 341, 431*.
Toulongeon (A. E. A. comte de), I, 412*; II, 13, 31, 110, 115, 119, 127, 161, 215, 267, 308, 327, 341*, 371, 372, 431*.
Toulouse (comtesse de), I, 49*.
Tourdonnet (comte de), I, 65*, 72, 91, 106, 120, 148.
Tournehem (de). V. Lenormand.
Tourny (Aubert de), I, 198*.
Touzard, II, 321, 322, 324, 391, 407, 408.
Traisnel (la Madeleine de), couvent, I, 49*.
Treilhard (madame), II, 217, 224.
Tresmes (comte de), I, 180*.
Tronchin, médecin, I, 279, 290*, 371*, 415.
Tronson du Coudray, II, 357* et suiv.
Trublet (l'abbé), I, 8*.
Trudaine, I, 388*.
Turenne (maréchal de), II, 341, 434*.
Turenne (prince de), I, 83, 125, 129*.
Turgot (famille), I, 8, 39*, 419.
Turgot, ministre, I, 30, 407; II, 228.
Turmilly (de), II, 24*.
Turpin, II, 81, 322.
Turpin de Crissé (comte de), I, 8; II, 21*.

U

Urbina (don), I, 333*; II, 369*.

V

Vadé, I, 233*.
Vadier, conventionnel, II, 200, 314*, 317.
Valencay (terre de), II, 26*, 87.
Vallier, I, 196*.
Vallon (mademoiselle), II, 295.
Vallon, chirurgien, II, 291.
Van der Duyne, II, 365.
Van Eyck, I, 350*.
Vareilles (Drouin de), II, 177*, 405, 406.
Varennes (de), I, 332, 334.
Vassal, I, 215.
Vassal, I, 367.
Vassy (marquis de), II, 48*.
Vauborel (marquise de), II, 12*.
Vaudreuil (Rigaud de), I, 43.
Vaulivert, II, 208* et suiv.
Vauréal (de), évêque, I, 243*.
Vaux (maréchal de), II, 12*, 251.
Velu, II, 128, 137, 164 et suiv., 231, 243*.
Venaille, II, 285*, 288, 294*, 296, 297, 299, 324, 389, 412, 415.
Venoitte (de), I, 307.
Verdier, II, 235, 242.
Verdun (de), I, 15, 40, 254, 276.
Vergennes (comte de), I, 422, 425.
Verger, chirurgien, II, 261.
Vermerange. V. Veymerange.

Vernages (de), I, 438*.
Verneuil (marquis de), I, 61, 71, 170*, 189, 190, 229.
Verrière (les demoiselles), I, 398*.
Verthamont (abbé de), I, 286*.
Vertillac (marquis de), I, 5*.
Veymerange (de), I, 433*; II, 199*.
Victoire de France (Madame), I, 149*.
Vieillard, II, 309*, 312, 313 et suiv., 316, 326, 337.
Vigneux (de), I, 331*.
Villantieuil (de). V. Petit.
Villars (duc de), I, 219*.
Villeberfol, prieuré, I, 414*.
Villebriand (madame de), I, 248.
Villecourt (de). V. Fontanieu.
Villemenu (chevalier de), I, 112*.
Villemin (comtesse de), I, 432*.
Villemorien (de). V. Le Gendre.
Villepail (baron de), I, 100*.
Villequier (duc de), I, 208*.
Villeroi (famille de), I, 4*, 75*, 126, 147, 156*, 267*; II, 199, 375.
Villiers (de). V. Rangeard.
Vimeux (général), II, 417*, 418. 428.
Viomésil (baron de), I, 29*, 44, 131, 175, 248, 386; II, 24, 107, 123* et suiv.
Viriville (Olivier de), I, 194*.
Vizé (marquis de), I, 48, 240, 297; II, 35*.
Voltaire, I, 7, 310.
Vougny (de), I, 22*, 229, 230*, 406, 415.
Vourgères-Lambert, II, 134, 146, 158, 260, 309.
Voyer (de), I, 116*, 142, 390, 439. V. Argenson et Paulmy.

W

Walkiers, I, 273*, 385*.
Watelet, I, 48*, 116, 231, 240, 420.
Willot, II, 357* et suiv.

Y

Ysabeau, député, II, 258.

Z

Zaïd-Effendi, I, 6*.
Zaïde, bijoutier, I, 147.

FIN DE L'INDEX.

PARIS. TYPOGRAPHIE DE E. PLON, NOURRIT ET Cie, RUE GARANCIÈRE, 8.

TABLE DES MATIÈRES

TROISIÈME ÉPOQUE

(1764-1787)

(SUITE.)

CHAPITRE XVI

Visite chez Mesmer. — Le baquet. — Les initiés. — D'Espréménil. — Court de Gébelin. — Construction d'un baquet à Cheverny. — Insuccès. — Voyage à Charolles. — La famille Mayneaud de la Tour. — Les Perrin de Grégaine. — Lure. — M. Bataille de Francès. — Une propriété à l'anglaise. — Antorpe. — Besançon. — Le Breuil. — Séjour chez Sedaine. — M. de Salaberry à Pezay. — Le marquis de Romé. — Le chevalier de Pontgibaud. — La société Martainville. — Madame de Lafreté et le docteur Saiffert. — M. de Sanlot-Bapanme. — Le comte de Héere. — Mort de madame de La Valette. — Quelques anecdotes anciennes : un dîner chez le marquis de Pezay; Diderot. — Les plâtres de Pajou à Cheverny. — David et Sedaine. 1

CHAPITRE XVII

La vie d'Olavidès à Paris. — Du Barry le roué. — Un dîner avec la comtesse du Barry. — Le salon Sérilly. — Sérilly est ruiné. — M. Le Gendre de Villemorien à Valençay. — Les forges de Luçay. — M. de Luçay. — Son mariage. — Le duc de Choiseul et le magnétisme. — Mort du duc. — M. Amelot quitte le ministère. — Mort de MM. de Castera et de Prénin-ville. — Le baron de Breteuil au ministère; ses défauts. — Rulhière. — Mort de madame de Cypierre. — Le docteur Bucquet et l'éther. — Pechmeja. — M. de Vizé. — Le baron de Candale. — Le comte Oginski. 20

CHAPITRE XVIII

Le comte d'Osmont; sa famille; l'auteur fait sa connaissance en Normandie. — Son portrait; sa passion pour le jeu. — Le comte de Caulaincourt; la baronne de Cuy. — Madame Filleul. — Le marquis de Garsault. — Le château du Bourg. — La comtesse de Vassy. — Retour à Paris. — D'Osmont

à Saint-Leu. — Le jeu à l'armée. — Un souper chez madame Grimod-Dufort; l'huile de la lampe. — Mariage de d'Osmont; singulières distractions. — La société des princes. — Un juron malencontreux. — Chasse à Hénonville. — D'Osmont et Olavidès. — Le doigt dans un volet. — Le maître d'hôtel du duc d'Orléans. — L'abbé d'Osmont, évêque de Coutances. — Comus. — Madame d'Osmont. — Une chasse étrange à Crécy. — La partie de Louis XVI. — Mort de d'Osmont. 45

QUATRIÈME ET DERNIÈRE ÉPOQUE

(1787-1801)

La révolution. 71

CHAPITRE XIX

Mgr de Thémines, évêque de Blois; sa vie; il est appelé à l'Assemblée des notables. — Assemblée provinciale à Orléans. — Assemblée départementale à Blois; l'auteur est nommé président. — M. Mesnard de Chousy; le vicomte de Beauharnais. — Élection des députés aux États généraux. — Lavoisier. — Les députés. — Attitude de l'évêque. — Voyage à Paris. — Les États généraux à Versailles. — L'affaire de Réveillon. — Le Palais-Royal. — Retour à Blois. — On apprend la prise de la Bastille. — Commencement de l'émigration. — Les voisins de Cheverny. — La grande panique; brigands imaginaires. — Organisation d'une garde nationale. — Insurrection pour les subsistances. — Le club de Blois. — Mort de M. de Cypierre. — On établit un club à Cour. — Les clubs de Paris : club de Quatre-vingt-neuf, des Jacobins. — Les volontaires à Blois et dans les environs; leur indiscipline. — Madame Davrell à Clénord; son courage en face des volontaires insurgés. — Punition des révoltés 73

CHAPITRE XX

Les Assemblées primaires. — L'auteur s'établit à Blois. — Voyage à Paris. — L'Assemblée; séance orageuse. — Les dispositions de la cour; faiblesse du Roi. — Le baron de Vioménil. — M. Amelot, administrateur du Trésor. — Un dîner avec Dussaulx, Hérault de Séchelles et Beauharnais. — Le club des Jacobins. — Retour à Cheverny. — La situation du clergé. — L'élection de Grégoire; les nouveaux grands vicaires : Chabot, etc. — Élection à l'Assemblée législative. — Les députés du département. — Les curés élus. — Arrivée de Grégoire. — Départ de Mgr de Thémines. — Grégoire au club de Blois. — Visites pastorales. 102

CHAPITRE XXI

Le 10 août. — Le baron de Vioménil. — M. de Sévilly. — L'émigration s'accentue. — Persécutions contre ceux qui restent. — L'auteur est dénoncé au club de Blois; il se justifie. — Arrestation chez lui. — Les jacobins envahissent les places. — M. Cellier. — Allées et venues des députés :

Couthon, Tallien, Carra. — Motions au club. — Destruction des emblèmes. — Réquisitions. — M. Delorme, officier municipal; anecdote sur les frères Bergier. — Les insurgés de Vendôme marchent sur Blois; ils emmènent tout sur leur chemin. — Ils sont dispersés à Beaugency. — La statue de Louis XV à Ménars. — Le jugement du Roi; sa condamnation. — On ouvre les lettres. — Le comité de salut public de Blois; ses membres. — Arrestation de suspects. — Perquisition chez M. de Salaberry; il est arrêté à Cheverny. — Les prisonniers aux Carmélites. — M. Pajot de Marcheval disparaît à Paris. — Son fils vient à Cheverny; il est dénoncé et prend la fuite. 123

CHAPITRE XXII

Situation du Blaisois; Grégoire n'y paraît plus. — M. de Salaberry en liberté provisoire. — M. de Toulongeon à Harfleur. — M. Dufort est rayé du club de Blois. — Enlèvement des armes; Dulièpvre. — Velu à Cheverny. — Les réquisitions. — Mots à la mode : *Solide mâtin*, etc. — Garnier de Saintes. — M. de la Porte. — Quelques prisonniers — On coupe le pont de Blois. — Exécution du marquis de Romé. — Le convoi des prisonniers de Saumur; sauvagerie révolutionnaire. — Les prisonniers de Blois à Pont-Levoy. 160

CHAPITRE XXIII

Nouvelles impositions. — Dévastation des chapelles et des tombeaux. — Le temple de la Raison; procession sacrilége. — Le duc et la duchesse de Saint-Aignan sont arrêtés. — M. de Salaberry, conduit au tribunal révolutionnaire, refuse de s'évader. — Les prisons de Paris. — Quelques victimes. — M. de Luçay, décrété d'arrestation, est sauvé par sa femme. — Le vicomte de Beauharnais à Blois : il est arrêté et condamné. — M. Dufort est incarcéré aux Carmélites; compagnons de captivité. — M. de Rancogne. . . . 187

CHAPITRE XXIV

Arrestation de la marquise de Flamarens. — Toujours la prison de Blois. — Convois de prêtres déportés. — Les occupations des prisonniers. — Nouveaux venus : MM. du Buc, Robbé de Lagrange, Dinocheau. — Le trésor des Capucins. — Le docteur Gauthier. — La fête de l'Être suprême. — Amours télégraphiques de M. Robbé. — Une lunette indiscrète. — Desmaillot. — Arrestation de Velu, Arnaud et Hézine. — Ils sont envoyés au Tribunal révolutionnaire. 214

CHAPITRE XXV

Le 9 thermidor. — La dénonciation contre MM. Dufort et de Rancogne est attribuée à Dulièpvre. — L'abbé Boutault manque d'être fusillé. — Le représentant Brival à Blois. — Assemblée au temple de la Raison. — On décide du sort des prisonniers. — Mise en liberté. — Retour à Cheverny. — Mort de Barassy. — Ce qu'étaient devenus les parents et amis de l'auteur. — Les victimes de la Terreur dans le Blaisois. — Le jeune Sala-

berry reparaît. — Mission de Laurenceot; son origine. — Les légistes de Besançon et le marquis de Ségur. — Laurenceot à Cheverny. — Pertes subies par M. Dufort. — Départ pour Paris. — Olavidès à Meung. — La réaction à Orléans. — Les Pajot de Marcheval à Étampes. — La famille Sedaine. — Une émeute à l'Opéra. — La section du Louvre. — Histoire de la famille de la Porte. — Caillon. — Retour à Blois. 238

CHAPITRE XXVI

Mesures contre les terroristes; on instruit contre Dulièpvre. — Départ de Laurenceot. — Vie à Blois. — Les Amelot, etc. — On poursuit les auteurs du massacre de la levée. — Rapport de l'accusateur public. — La procédure est supprimée. — Convocation des assemblées primaires. — Acceptation de la constitution de l'an III. — Difficultés pour la réélection des membres de l'ancienne Assemblée. — Troubles de Paris. — Les jacobins reviennent sur l'eau. — Mission de Sevestre. 265

CHAPITRE XXVII

Les Mémoires prennent la forme d'un journal. — Mariage de M. de Salaberry. — Dangers auxquels il échappe. — L'insurrection de Palluau. — L'emprunt forcé. — Arrestation du général Bonnard; son évasion. — Deux émigrés dans la prison de Blois. — Démission de plusieurs juges. — Tentative de délivrance. — Conspiration jacobine. — Le général Bonnard condamné par contumace. — On nomme des juges terroristes. — Encore l'emprunt forcé. — La haute cour de Vendôme : procès Babeuf. — Grégoire perd son influence. — Anecdotes sur quelques nobles. — La vicomtesse de Beauharnais épouse Bonaparte. — Le haras de Chambord; le directeur Salar. — Caillon. — Dossonville, agent de police; son origine; sa carrière. — Voyage à Vendôme; les inculpés; les juges. — Une séance à la haute cour; l'acte d'accusation; les défenseurs : Réal. — Arrestation d'Hézine. 285

CHAPITRE XXVIII

Nouvelles élections. — Le tour des chapeaux. — Les électeurs et les élus. — Organisation de la garde nationale de Blois. — Nouveaux détails sur le procès de Vendôme. — La famille de Paroy. — Mort de Baudouin; son cabinet de tableaux. — Une lettre à Jelyotte; sa réponse. — Mort de Sedaine. — Olavidès à Cheverny. — Fin du procès Babeuf. — La délibération du jury. — L'exécution. — Le bourreau Sanson. — Voyage à Paris. — L'Odéon. — Le costume des femmes. — Le Palais-Royal. — Les Anciens et les Cinq-Cents. — La salle de l'Institut. — Pajou et la statue de Turenne. — Détails sur le procès des Sérilly. — La comtesse de Beaumont. — MM. de Richebourg, Sanlot, Lafreté. — Fortune de Robbé de Lagrange. — Il accompagne madame Bonaparte en Italie. — Dossonville; curieux renseignements qu'il donne à l'auteur. — Les émigrés rentrés. — Retour à Blois. — La foire. — Le passage des déportés de fructidor; le commandant Dutertre. — Madame Barbé-Marbois. 319

CHAPITRE XXIX

Le général Cambray. — Évasion de M. de Neveu. — Rapport de Boulay de la Meurthe; alarme générale. — Mort de M. de Berkenroode; histoire de sa femme. — Mort de Jélyotte. — L'évêque Grégoire et Mgr de Thémines. — Situation du pays. — Banqueroute des trois quarts sur la dette publique. — Ce qui en résulte pour l'auteur. — Don Olavidès; son ouvrage religieux. — Pertes subies par M. Dufort. — Visite de M. Amelot. — Nouveaux changements au Département. — État des choses à Tours. — Le jeune Picard est jugé à Blois; son évasion. — Maladie d'Olavidès. — La commission militaire de Tours. — Départ d'Olavidès. — Ce qu'on dit de Bonaparte. — Lecarlier, ministre de la police. — L'auteur s'établit à Blois. — La situation locale. — Les candidats aux élections. — Un parent de Merlin de Douai. — Détails sur celui-ci. — Persécutions contre les prêtres. — Encore madame Dayrell. — La comtesse de Buffon. — Personnes disparues à Paris. — François de Neufchâteau. 362

CHAPITRE XXX

Triste position des *ci-devant*. — Nouvelles arrestations. — Détails sur les familles qui n'ont pas émigré. — Assemblées primaires. — Duval, ministre de la police. — Mort du fils aîné de l'auteur. — Fâcheuses conséquences. — Un parti d'insurgés passe à Blois secrètement. — Les conscrits. — Les chouans au Mans. — Interruption dans les *Mémoires*. — Nouveau régime. — Le préfet Beyts. — M. de Corbigny. — Réflexions sur les principes de gouvernement de Bonaparte. — Détails sur le premier consul et sa femme. 401

PIÈCES JUSTIFICATIVES. 433

Additions et corrections. 441

Index. 443

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

PARIS. — TYPOGRAPHIE E. PLON, NOURRIT ET Cie, RUE GARANCIÈRE, 8.
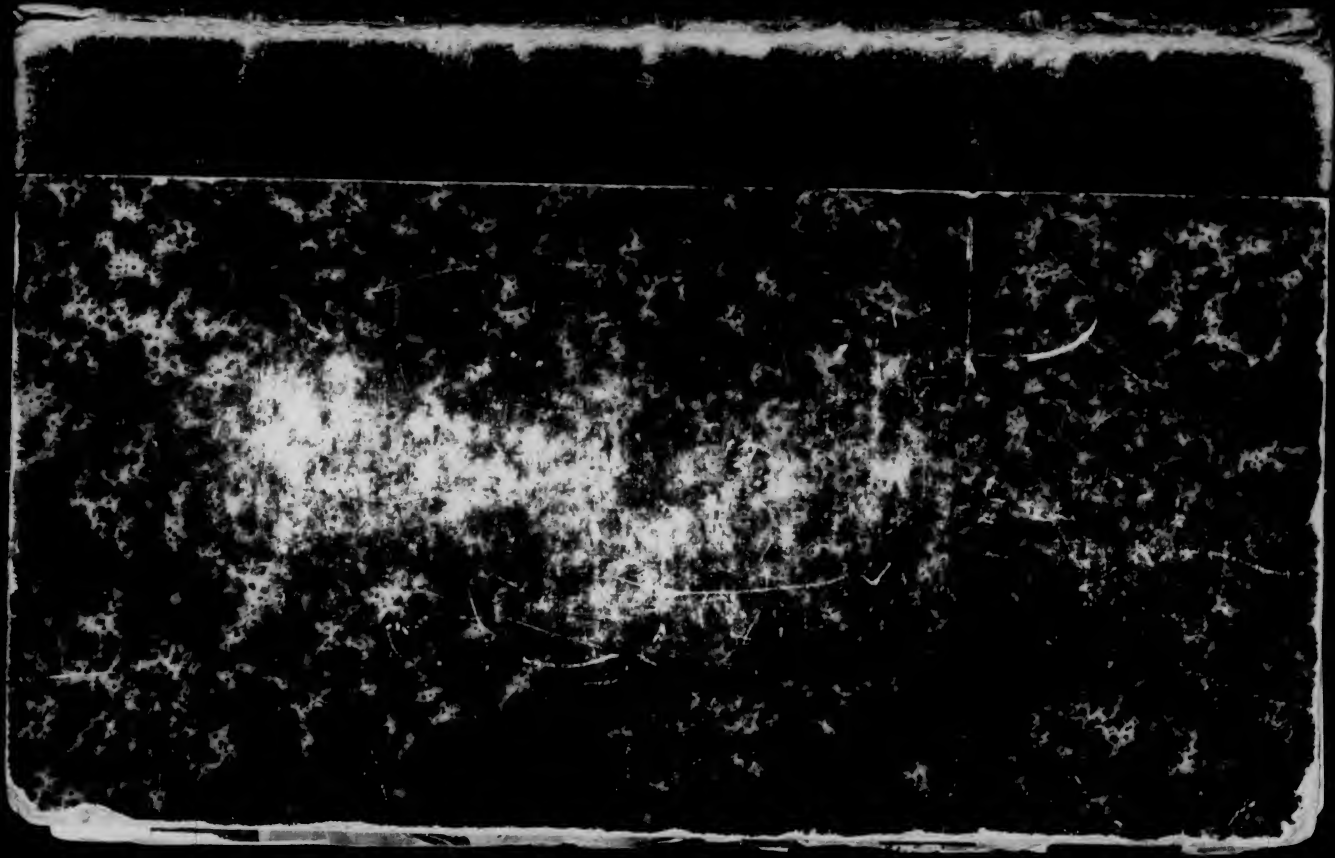
14100266
COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARIES
BUTLER STACKS
01141002666